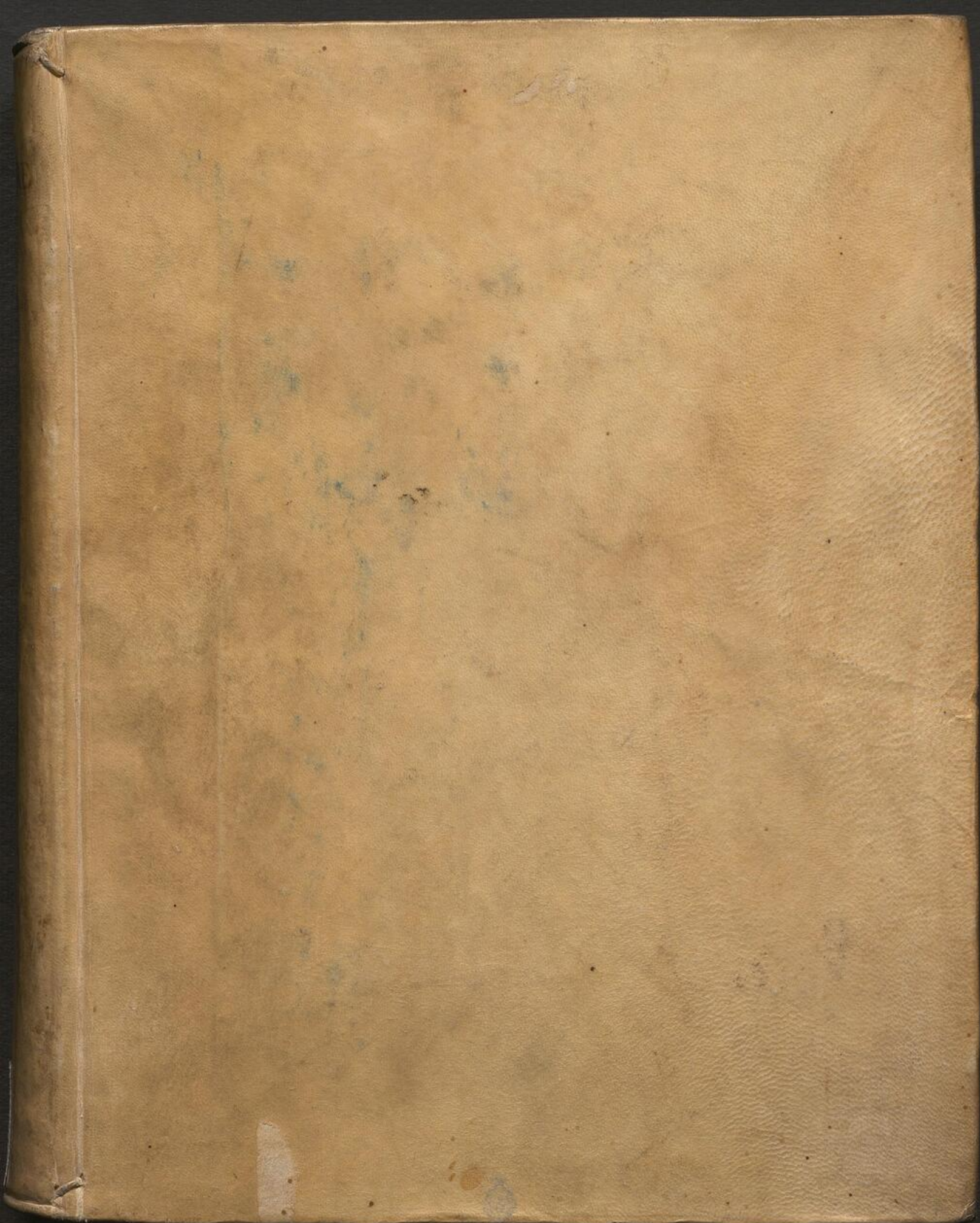


HISTOIRE
DES
PAPES
TOM. IV.

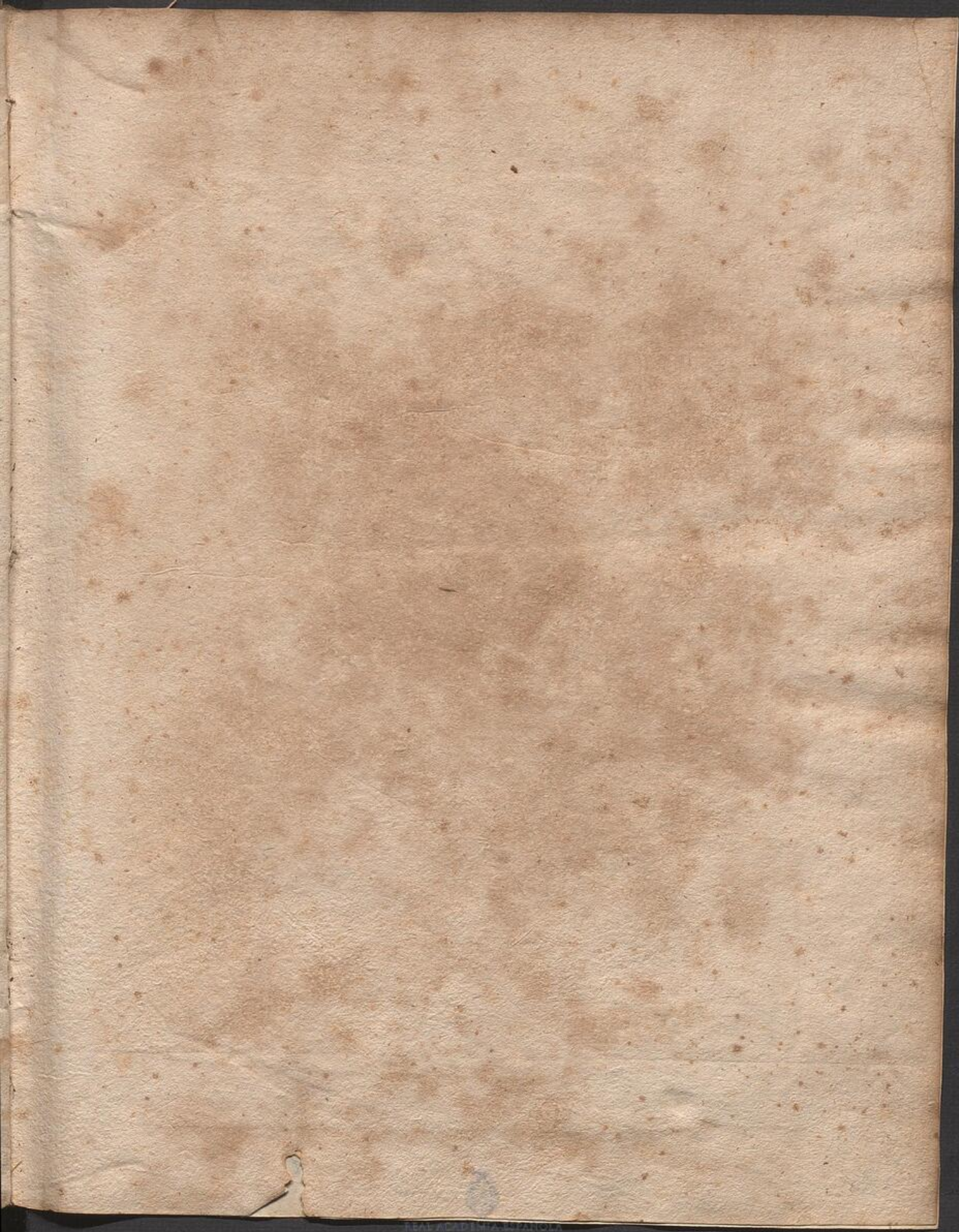
11

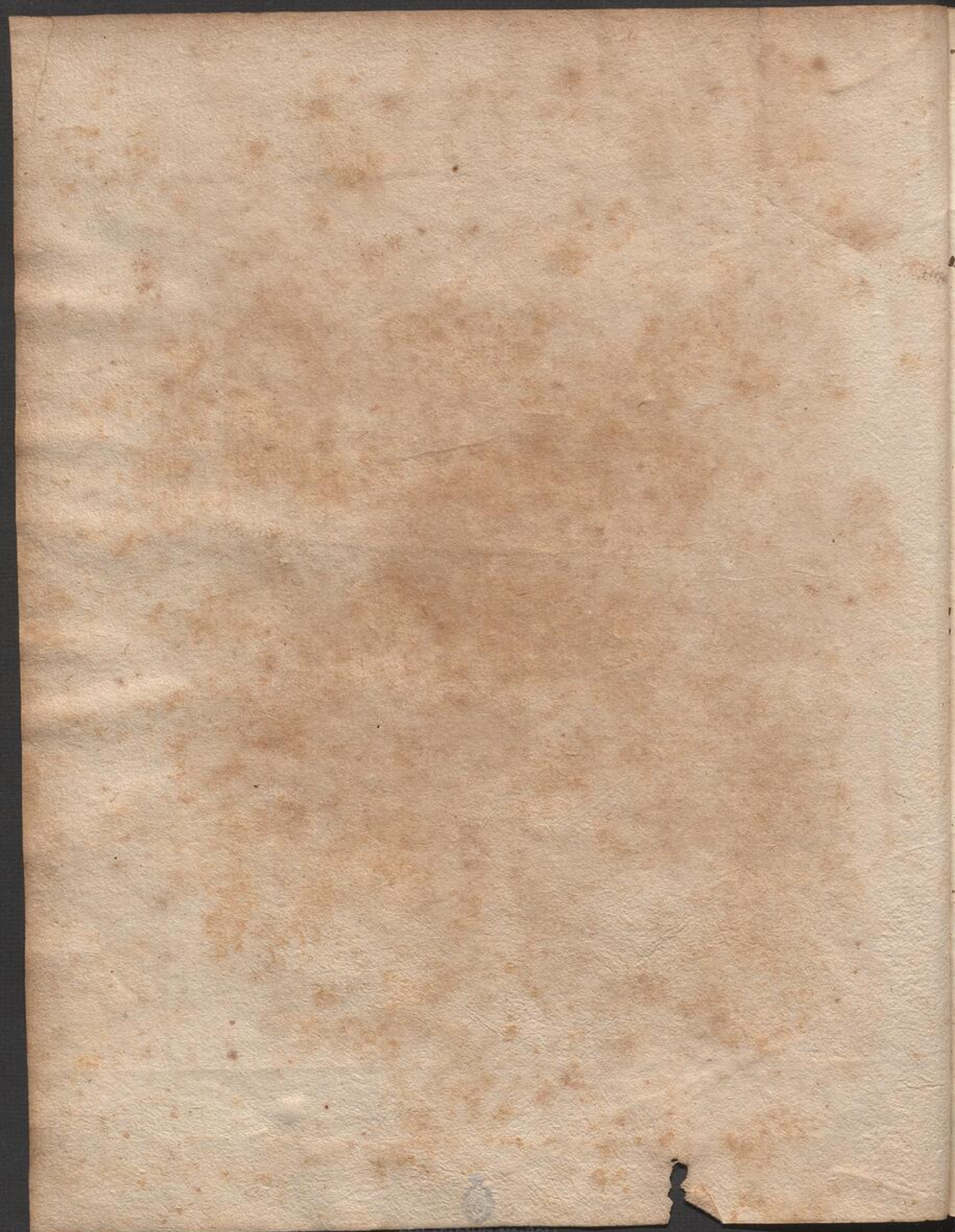
II

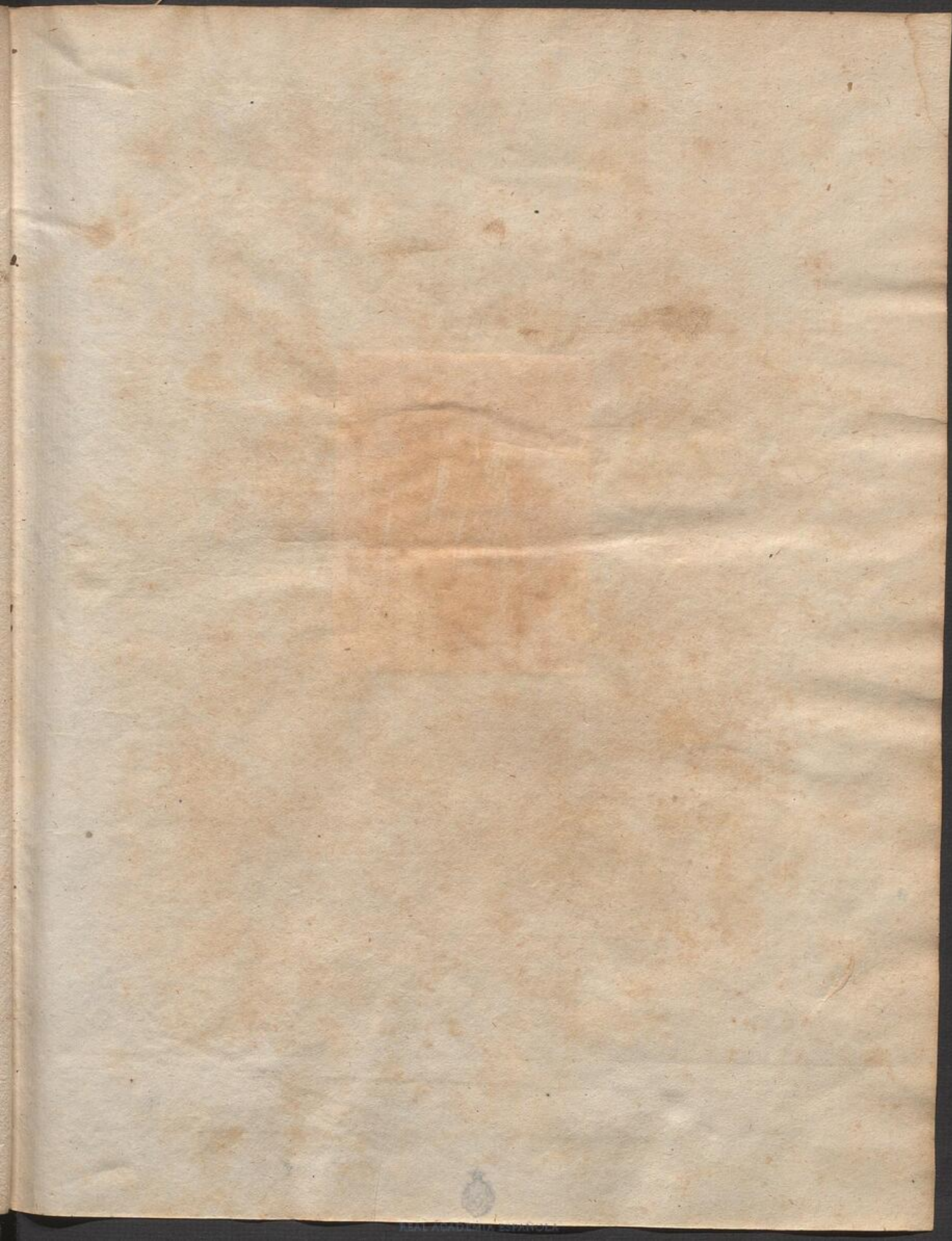
27



11-II-27









Ex Libris
Duque de Arco.
N^o 1883

HISTOIRE
DES
PAPES,

DEPUIS S. PIERRE JUSQU'A BENOIT XIII
INCLUSIVEMENT.

TOME QUATRIEME,

COMMENÇANT PAR

JEAN XXIII, & finissant par PIE IV.



A LA HAYE,
Chez HENRI SCHEURLEER.
M. DCC. XXXIII.

HISTORICAL

D. R. S.

DEPARTMENT OF THE INTERIOR

LAND OFFICE

WASHINGTON



OFFICE OF THE REGISTER

AND CLERK





HISTOIRE DES PAPES.



SIGISMOND
Empereur d'Allemagne.

JEAN XXIII.

CHARLES VI.
Roi de France.

CCXIII. PAPE.

BENOIT XIII.

GREGOIRE XII.

ANTI-PAPES.

Neuſ jours après les funeraillies d'Alexandre V. les Cardinaux qui étoient à Boulogne au nombre de 16. ou 17. entrerent en Conclave; & après y avoir demeuré trois jours, ils elurent le 17. de Mai Balthazar de Coſſa ou de la Cuiſſe, Napolitain, ſous le nom de JEAN XXIII (1).

Mes Lecteurs auroient lieu de ſe plaindre, ſi je me bornois à ce Recit. Pour les inſtruire à fond du caractère de cette Election, il faut rapporter ce que divers Auteurs en ont écrit. Mr. Fleury, après Theodoric de Niem, dit que „ le Cardinal Balthazar Coſſa feignoit de ne ſe pas „ ſoucier d'être Pape, & prioit les Cardinaux d'elire le Cardinal de Malte „ Conrad Carraccioli, Napolitain comme lui. C'étoit un homme de bien, „ mais preſque ſans Lettres & fort groſſier. Or, le Roi de Sicile, Louis „ II. d'Anjou, avoit alors une grande flotte en Mer ſur la côte de Genes

An de J.C.
1410.

Election
de Jean
XXIII.

Caractere
de cette
Election.

(1) *Moine de St. Denys, Liv. XXX. ch. 4.*

An de J.C.
1410.

pour attaquer Ladiflas; & aiant appris la mort du Pape Alexandre, il envoya un Ambassadeur à Boulogne, qui, avant que les Cardinaux entrassent dans le Conclave, leur recommanda Balthazar, particulièrement aux François, les priant de l'elire Pape, parce qu'il en esperoit un grand secours pour son entreprise. Ils l'elurent en effet, trois jours après son entrée au Conclave, savoir le Samedi 17. de Mai (2). D'autres disent que l'Electon fut unanime, à la reserve du Cardinal de Bourdeaux, qui, à ce qu'on prétend (3), n'y voulut jamais consentir. Cependant, un autre Auteur de ce tems-là temoigne que comme il y avoit de la dissension entre les Cardinaux, ils prièrent Balthazar de Cossa de dire qui il vouloit qu'on elût, & que là-dessus il leur dit: *Donnez-moi le Manteau de St. Pierre, & je le donnerai à celui qui doit être Pape*; ce qui s'étant fait, il mit le Manteau sur ses Epaules, en disant, *Je suis Pape*. Les Cardinaux jugerent qu'il valoit mieux dissimuler, que de s'attirer à dos un homme qui avoit tout pouvoir (4). Les autres, dit Monstrelet, qui n'étoient pas bien d'accord de la dicte Election, quand ils veirent qu'ils estoient en trop petit nombre, se consentirent avec les autres, & puis le prindrent & le menerent en l'Eglise Cathedrale de St. Pierre, & là en le mitrant prindrent le serment de luy, & après le menerent en l'hostel de son Predecesseur, c'est à sçavoir au Palais, & tantost toute la Maison feust fustée (*pillée*) selon la coustume de ce tems-là, & emporté tout ce qu'on y trouva, & mesmement n'y demeura huis ne fenestre que tout ne fust osté (5). Ce qui prouve assez que l'Electon de Jean XXIII. fut forcée. Platine temoigne qu'aussitôt après la mort d'Alexandre V. il employa beaucoup d'argent à gagner les Cardinaux, sur-tout ceux d'entr'eux qui étoient pauvres. Il ajoute, que quelques-uns avoient escrit que cette Election se fit avec violence, & que Balthazar tenoit des troupes dans la Ville & à la Campagne, pour se faire elire de force, si on ne le faisoit pas de gré (6). La même chose est rapportée par Philippe de Bergame, qui dit de plus, qu'avant l'Electon Balthazar fit de grandes menaces aux Cardinaux, s'ils n'éliisoient un Pape qui lui fût agreable, & qu'en aiant proposé plusieurs, il n'en voulut agréer aucun (7). Theodoric de Niem le traite nettement d'*Intrus*: „ Vous n'êtes pas, dit-il, entré par la Porte, mais par la Fenêtre. On dit de vous avec raison, que vous avez rompu le seuil de la Porte avec une hache d'or, & que vous avez fermé la gueule à vos Dogues, avec un bon gros morceau de pain, de peur qu'ils n'abayassent contre vous (8). Il est donc indubitable que l'Electon de Jean XXIII. fut très-scandaleuse & forcée. Et ce fut par la violence & par son argent qu'il parvint au but qu'il s'étoit proposé depuis longtemps: car, n'étant qu'Archidiacre de Boulogne, il prit la resolution d'aller

(1) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. C. S. 45. p. 557.*

(2) Niem, *Vit. à Joan.*

(3) Sponde, *an. 1410. S. 11.*

(4) Philippe de Bergame, *fol 365.*

(5) Monstrelet, *p. 66.*

(6) Platine, *in Joan. XXIII.*

(7) Philippe de Bergame, *p. 365.*

(8) Niem, *Invecl. in Joan. XXIII. s. 4.*

à Rome faire sa Cour à Boniface IX. & il disoit à ses Amis, qu'il alloit au
Pontificat (9).

Il étoit né à Naples d'une Famille Noble, qui le fit entrer de bonne heure dans la Clericature. Mais, comme il étoit plus propre au metier de Bandit, qu'à celui d'Ecclesiastique, il exerça la piraterie, malgré son engagement clerical. Il en eut une belle occasion pendant la Guerre que se faisoient Ladiflas & Louis d'Anjou pour le Roiaume de Naples. Cette premiere Guerre terminée par la Victoire de Ladiflas, Balthazar resolut d'aller à Boulogne, sous le prétexte d'y etudier, mais en effet pour se mettre en état d'obtenir quelque Dignité Ecclesiastique, en prenant les Degrez. Aussi ne fit-il aucun progres dans les Sciences. La piraterie aiant fait place à la debauché, il y passoit les nuits, & dormoit la grasse matinée. Après avoir mené ce train de vie quelques années, Boniface IX. le fit Archidiacre de Boulogne, Benefice considerable, & par ses revenus, & par l'autorité qu'il donnoit dans l'Academie (10). Mais Barthazar, trouvant sa fortune trop bornée à Boulogne, voulut aller à Rome faire sa Cour au même Pape, qui le fit son Camerier. Il eut-là une belle occasion d'exercer, sous un si bon Maître, ses grands talens pour la Simonie. Aussi ne s'y épargna-t'il pas, & hors de Rome, & à Rome même, où il trouvoit de bons correspondans pour cet infame negoce. Pour tirer de l'argent des Prelats Etrangers, il leur donnoit de faux avis, leur faisant entendre que sans lui, le Pape les auroit releguez en des Pais Barbares. Non content de ces indignes profits, il engagea Boniface à envoyer des Questeurs en Allemagne, en Dannemarc, en Suede, en Norwege, publier de larges Indulgences pour toutes sortes de pechez. Il prenoient, pour prétexte de ces Quêtes, le pressant besoin de secourir l'Empereur de Constantinople contre les Turcs. L'Auteur, qui rapporte ce fait, temoigne que, lui l'oiant, ils se vantoient publiquement, que quand St. Pierre lui-même vivroit, il n'auroit pas un plus ample pouvoir que celui que Boniface leur avoit communiqué. Ce Pape, pour recompenser Balthazar des grands services qu'il lui rendoit par ses exactions enormes, le fit Cardinal Diacre de St. Eustache en 1402; & le bruit courut en Cour de Rome, qu'il lui en coûtoit une somme considerable. Ensuite, il l'envoia Legat à Boulogne, dont il se rendit Maître, & qu'il gouverna plusieurs années en vrai Tyran. Boniface eut deux raisons de lui donner cette Legation (11). La premiere étoit de rompre le commerce scandaleux que Balthazar avoit à Rome avec une certaine femme nommée Catherine, qui avoit son mari à Naples. La seconde étoit de ramener sous l'Obéissance de l'Eglise la Ville de Boulogne, dont Jean Galeas Bernabo, Duc de Milan, s'étoit emparé, & qu'il avoit laissée en mourant à Jean Marie son fils ainé (12). Le Pape Boniface n'avoit, ni l'argent necessaire pour les frais de cette entreprise, ni un homme capable

An de J.C.
1410.

Commen-
cemens
de Jean
XXIII. &
son Carac-
tere.

(9) Platine, ubi supr.

(10) Niem. Vit. Joan. XXIII. Lib. I. c. 2.

(11) Niem, ubi supr. c. 4.

(12) Pogge, Hist. Florent. p. 137. 138.

An de J.C.
1410.

pable de la couduire: mais il trouva l'un & l'autre en la personne de Balthazar, qui, aiant accepté la Legation, vint de Rome à Boulogne avec une Armée, l'assiegea, & s'en rendit le Maître. Alors, il sçut bien se recompenser de la depeuse qu'il avoit faite, & amasser au de-là de grands Thresors, tant par l'imposition de nouveaux subsides, que par des prêts forcez qu'il exigeoit avec la derniere rigueur (13). Car Balthazar gouverna Boulogne avec un Empire si absolu & si inhumain, qu'on ne sauroit exprimer les horribles & les cruelles véxations qu'il faisoit dans la Ville & dans tout le Pais. Après la mort de Boniface IX. les Bolonois traiterent avec Innocent VII. son Successeur, pour l'attirer chez eux, & se delivrer de la Tyrannie de Balthazar. Celui-ci l'ayant appris punit severement les Auteurs du Complot en leurs biens, & fut toujours opposé au Pape Innocent, dont il faisoit peu de cas. Il se brouilla encore avec Gregoire XII. à l'occasion de l'Evêché de Boulogne, dont il usurpoit les revenus. Gregoire l'excommunia, & mit la Ville de Boulogne à l'Interdit. Mais, le Legat se moqua de l'Anathême, & y fit continuer le Service divin (14). La haine qu'il avoit conçue contre le Pape Gregoire avança beaucoup la Convocation du Concile de Pise. Mais, comme il n'étoit pas moins dissimulé que violent, afin de mettre Gregoire dans son tort, il lui envoya une Ambassade à Lucques, pour l'exhorter à tenir sa parole, lui promettant une obéissance entiere, sous cette condition. Mais Gregoire, n'ayant pas fait grand cas de cette Ambassade, elle se retira sans rien faire. Balthazar irrité de ce mepris n'oublia rien pour traverser ce Pontife. Il sollicita les Cardinaux à l'abandonner, n'épargnant pas son argent pour les gagner. Il fit d'ailleurs Alliance avec les Florentins, & en obtint la Ville de Pise pour y tenir le Concile. On pretend qu'il eut des voix pour le Pontificat dans le Conclave, mais qu'il s'en defendit, & dit qu'il lui paroissoit plus convenable d'elire pour lors Pierre Philargi, parce qu'il étoit fort lettré, avancé en âge, & de bonne reputation; enfin, parce qu'étant venu de Grece, il n'avoit point de Parens qui pussent être à charge à l'Eglise Romaine. Au reste, il promit de le conduire dans le Gouvernement du temporel, & de lui aider de tout son pouvoir à recouvrer Rome & le Patrimoine de St. Pierre en Toscane & ailleurs (15). L'Auteur, qui rapporte ce fait, ne dit point quel fut le motif de Balthazar en recommandant si fortement Pierre Philargi. Mais, comme l'a remarqué Mr. Lefant, il est aisé de juger, que n'esperant pas avoir assez de suffrages, il aima mieux proposer un homme dans ses interêts, & qui par son grand âge lui faisoit esperer qu'il pourroit bientôt lui succeder (16). Ce que j'ai dit jusqu'à present justifie assez que Balthazar de Cossa étoit un homme audacieux, fin, rusé, ardent à poursuivre ses projets par toutes sortes de moïens justes, ou illegitimes. Et

Pon

(13) Rainaldi, an. 1403. §. 9.

(14) Aubery, Hist. gener. des Card. tom. I. p. 653.

(15) Niem, Vit. Joan. XXIII. Lib. I. c. 15.

(16) Lefant, Hist. du Concile de Pise. Liv. IV. p. 72.

On verra dans la suite, qu'il fut *plus beureux sous le dernier Pontificat, que sous le sien* (17). On peut aussi juger de ses mœurs. Outre ce que j'en ai déjà dit, les Historiens en font une peinture affreuse; & ceux mêmes, qui en ont dit le plus de bien qu'ils ont pû, en ont dit beaucoup de mal. On ne sauroit se rapporter sur ses mœurs, & sur son caractère, à des Auteurs plus dignes de foi qu'à ses contemporains, & aux temoins oculaires de toute la conduite. Tels sont Leonard Aretin, & Theodoric de Niem, qui ont été ses Secretaires. Gobelin Personna, qui fut present à son Couronnement, temoigne que plusieurs furent scandalisés de son Election (18). Le premier de ces Historiens dit, que c'étoit un grand homme pour les affaires temporelles, mais qu'il n'entendoit rien aux spirituelles, & qu'il n'y étoit nullement propre (19); ce qui est confirmé par Flavio Blondo dans le même Siecle (20). A l'égard de Theodoric de Niem, qui a écrit la Vie, & qui étoit à Boulogne lorsqu'il fut couronné, il le represente comme un Monstre d'avarice, d'ambition, de cruauté, de violence, d'injustice, & de la plus affreuse impudicité (21). Onuphre Panvini le represente en peu de mots comme un homme plus propre à la Guerre, & aux Armes, qu'à l'Etat Ecclesiastique: car, il ne connoissoit, dit-il, ni Foi ni Religion, & il étoit plus portée aux choses profanes qu'aux spirituelles (22): *Et bien plus propre à être à la tête, non pas d'une Armée, car il n'en savoit pas assez pour cela, mais d'une Compagnie de Chevaux-legers, que sur le premier Trône de l'Eglise* (23). On prétend néanmoins, que *l'on vit du changement en sa conduite, & qu'il parut beaucoup moins deregulé étant Pape, qu'il ne l'avoit été avant son exaltation* (24).

On fait assez que les Papes, après la Ceremonie de leur Couronnement, font une pompeuse Cavalcade dans la Ville. Celle de Jean XXIII. fut des plus brillantes; mais, je ne m'y arrêterai pas. Les curieux en pourront voir le detail dans Montrelet (25). Je remarquerai seulement, que le nouveau Pape prit toutes les mesures nécessaires, pour affermir son Autorité. Dans cette vue, il écrivit une Lettre circulaire à toute la Chrétienté, pour notifier son Election (26). Pour lever les scrupules, il confirme les Provisions des Benefices, & casse les Censures prononcées de part & d'autre. Ensuite, par une autre Bulle du 21. de Juillet, il confirma les Sentences portées par le Pape Alexandre son Predecesseur & par le Concile de Pise, contre Gregoire XII. Benoit XIII. & leurs Adherens (27). Il envoya en Espagne Jean Landolphe Maramaur, Cardinal Diacre du titre de St. Nicolas

An de J.C.
1410.

Commencemens du
Pontificat
de Jean
XXIII.

- (17) Bellegarde, *Hist. gener. d'Espagne*, tom. 3. p. 429. p. 311.
 (18) Gobelin Persona, *Cosmodr. etat. 6. d'Occident*, Liv. IV. Part. II. p. 85. (23) Maimbourg, *Hist. du grand Schisme*
 cap. 90. (24) *Ibid.* d'Occident, Liv. IV. Part. II. p. 85.
 (19) Leonard Aretin. de *Reb. Ital.* p. 257. (25) *Monstrelet*, ch. 62. p. 97.
 (20) *Epitom. Decad. Lib. X.* p. 256. (26) Rainaldi, *an. 1410.* §. 22.
 (21) *Ap. Van der Hardt*, tom. II. part. 14. (27) *Ibid.* §. 23.
 (22) Onuphre, *ap. Kortholt*, *Hist. Ecclesiast.*

An de J.C.
1410.

colas *in Carcere Tulliano*, pour fonder Benoit sur le sujet de sa Cession, & pour tacher de ramener la Castille, le Leon, l'Arragon, la Navarre, & toute l'Espagne qui tenoit encore pour cet Anti-Pape. Ce Cardinal avoit ordre de travailler en même tems à la conversion du Roi de Grenade & des Maures. Il ne put reussir ni dans l'une ni dans l'autre de ces Commissions. Benoit toujours inflexible prétendoit que l'Eglise Universelle residoit dans son Fort de Peniscola où il s'étoit retranché: & Mahomet Roi de Grenade fit couper la tête aux deux Missionnaires que Maramaur avoit envoieez dans son País (28). Comme Benoit XIII., en se retirant, avoit laissé des Garnisons Catalanes, dans le Comté Venaissain, Jean XXIII. y envoya le Cardinal de Thurry, pour tenir en bride cette contrée, avec ordre de publier une Croisade contre les Catalans (29). Comme la Bulle d'Alexandre V. en faveur des Moines Mendians avoit déplû à tout le Monde, sur-tout aux Evêques aux Curez & particulièrement en France, Jean XXIII. revoqua cette Bulle par une autre dattée du 27. de Juin, afin de rendre le commencement de son Pontificat agreable (30).

Zèle des
Romains
pour Jean
XXIII.

Dès qu'on sçut à Rome la nouvelle Election, le Senat & le Peuple Romain firent effacer par-tout les Portraits de Gregoire, abbatre ses statuës & autres monumens, pour mettre en leur place les Portraits & les Armes de Jean XXIII. Jacques des Ursins fut commandé avec quelques Cavaliers de Paul des Ursins pour marcher contre Jean & Nicolas de Colonne qui étoient encore dans le Parti opposé, & les engagea, par l'entremise de Benoit Cajetan à se reconcilier, & à se declarer pour Jean XXIII. A la nouvelle de cette reconciliation, le Cardinal de Ste. Praxede Legat à *latera* à Rome en l'absence du Pape, & Roger de Perouse, Sénateur de la creation de Jean XXIII. donnerent des Conservateurs à la Ville. On punit ceux qui passoient pour traîtres, & on jetta leurs corps à la voirie (31). Jean XXIII. apprit d'autre côté, avec beaucoup de joie, le mauvais succès d'une tentative de Ladislas sur la Ville de Rome. Ce Prince avoit envoieé sur des Galeres cinq milles Chevaux, & trois milles Fantassins à Ostie, pour s'emparer de Rome, d'autant plus aisée à surprendre, que tout le monde y étoit occupé à des rejouissances sur l'Election de Jean XXIII. Mais, Paul des Ursins aiant jugé plus à propos de les prévenir, que de les attendre, s'avança dans la Campagne de Rome, avec quinze cens hommes seulement, livra Baraille à l'Armée de Ladislas, en tailla une partie en pieces, & mit le reste en fuite (32).

Le Pape
Jean fait
élire Sigif-
mond
Empereur.

On peut dire, que Jean XXIII. jouit d'un bonheur singulier, la premiere année de son Pontificat. Il étoit reconnu de la plus grande partie de l'Europe. Benoit XIII. n'avoit pour lui que l'Espagne, l'Ecosse, & quelques

Seig-

(28) *Feggs, Pars. Doct. Lib. II. p. 472.*

(29) *Raimaldi, ubi supr. §. 25.*

(30) *Du Boullai, Hist. Universit. Paris. tom.*

5. p. 204.

(31) *Bzovius, an. 1410. §. 23.*

(32) *Ibid. §. 20.*

Seigneurs particuliers comme les Comtes de Foix & d'Armagnac. Gregoire XII. étoit presque seul, n'ayant plus dans ses intérêts que quelques endroits de l'Italie & de l'Allemagne, où l'Empereur Robert III. Duc de Bavière & Comte Palatin lui fomentoit encore un Parti. La fortune, qui ne se laissoit point de caresser Jean XXIII. pour le trahir & rendre sa chute plus remarquable, frappa un nouveau coup en sa faveur. Je veux parler de la mort de l'Empereur Robert, arrivée à Oppenheim peu de tems après l'Élection de Balthasar de Cossa. Dès que la nouvelle de cette mort fut parvenue au Pape, il envoya des Nonces aux Electeurs de l'Empire, avec des Lettres, où il les exhortoit fortement & les prioit d'élire Roi des Romains Sigismond de Luxembourg, Electeur de Brandebourg, & Roi de Hongrie, Fils de l'Empereur Charles IV. & Frere de Wenceslas. Il representoit que c'étoit un Prince puissant & capable de soutenir l'Eglise & l'Empire (33). Outre cette raison generale, il en avoit une particuliere de souhaiter ce choix, c'est que Sigismond & Ladislas exerçant depuis long-tems entr'eux de grandes inimitiez, personne n'étoit plus propre que le premier de ces Princes à le soutenir contre l'autre. Je ne sai si les Electeurs furent partagez entre Sigismond & Jossé (34) son Cousin, ou si celui-ci l'emporta sur le premier. L'Histoire n'est pas nette sur ce fait. Mais Jossé étant mort l'année suivante, il est indubitable que les Electeurs se réunirent en faveur de Sigismond (35).

Dès que l'Élection de Jean XXIII. fut notifiée à Sigismond, il lui envoya une Ambassade pour le reconnoître & pour lui demander sa protection contre ses ennemis, qu'il avoit en grand nombre & en divers lieux. Le Pape en conçut une joie extraordinaire, & promit à Sigismond tout ce qu'il voulut. Le principal sujet de l'Ambassade de Sigismond au Pape regardoit les Venitiens, qui s'étoient prevalus de ses malheurs en Hongrie, & des Guerres où il avoit été engagé contre les Turcs, pour lui enlever plusieurs Places de Dalmatie. De son côté l'Empereur promettoit de restituer à l'Eglise & aux Ecclesiastiques plusieurs biens & plusieurs Droits qu'il avoit enlevés en Hongrie dans la nécessité de ses affaires, & pendant qu'il étoit brouillé avec Boniface IX. Comme le Pape avoit besoin de Sigismond, il écouta favorablement ces Propositions, & resolut d'envoyer en Hongrie, pour y retablir les affaires de la Religion, & remettre l'état de cette Eglise dans sa premiere splendeur. Cette Commission fut donnée à Branda de Castiglione, Milanois, Evêque de Plaisance, comme cela paroît par la Bulle du Pape, dattée de Bologne le 1. de Septembre, où il ordonne entr'autres choses d'ériger des Paroisses en Hongrie en faveur des Tartares & autres Infideles qui embrassoient la Religion Chrétienne (36). Le Nonce s'acquitta fort bien de sa commission.

Bonne intelligence entre l'Empereur & le Pape.

Le

(33) *Trithemius, an. 1410.*

(34) Il étoit Marckgrave de Brandebourg & de Moravie.

(35) *Windeck, Hist. de Sigismond, MS.*

(36) *Rainaldi, an. 1410. §. 27. 28. 29.*

An de J.C.
1410.

Le Pape
demande
des Subsi-
des à la
France.

Le Caractere que l'Histoire donne à Jean XXIII. nous fait voir que ce Pape étoit fort avide d'argent. Sa Guerre contre Ladiflas, & la reduction de Benoit XIII. & de Gregoire XII. fournissoient un prétexte specieux à ses Exactions. Il envoya en France l'Archevêque de Pise & l'Evêque de Senlis, pour demander les Decimes des Benefices Ecclesiastiques, les Procurations, les Depouilles des Prelats morts, qu'il prétendoit être duës, de Droit divin, Naturel, Canonique, & Civil au Souverain Pontife, & à la Chambre Apostolique. Le Pape voulut d'abord gagner l'Université, en étendant ses Privileges par raport aux Benefices; & ce fut à cet illustre Corps que les Legats s'adresserent, pour faire leurs Propositions. On les entendit, & on nomma des Commissaires pour conferer avec eux (37).

Conclu-
sions de
l'Univer-
sité sur
l'Exaction
des Deci-
mes.

De plus, l'Université s'assembla solennellement le 23. de Novembre, & prit des Conclusions très-fortes contre les Prétensions du Pape. Monstrelet en parle ainsi: „ Le 23. de Novembre, fut à St. Bernaut de Paris une „ Congregation generale de par l'Université, à la quelle furent evoquez & „ plusieurs autres Prelats, & generalement tous les Maistres, Bacheliers & „ Licentiers tant en Droit Canon comme Civil, jaçoit (quoique) ce que „ autrefois n'estoit point accoustumé d'appeller les Licentiers, ni les Ba- „ cheliere, mais tant seulement les Maistres. Et fut faicte la dicte Con- „ gregation sur les demandes & requestes par l'Archevesque de Pise & autres „ Legaulx (Legats) de nostre St. Pere qui furent pareillement sur le „ dixiesme & vacant (dixmes & vacances) sur les procurations & de- „ pouilles des trepassez, mais premier en la dicte Congregation fut leuë „ une Ordonnance solennelle autrefois faicte du temps de Pierre de la Lune „ par le Conseil de l'Eglise Françoisé sur les Libertez & franchises de la „ dicte Eglise de par le Roy, son grand Conseil, & par le Parlement roborée „ & confirmée l'an quatre cens & six, laquelle contient en effect estre telle, „ c'est à sçavoir que ladicte Eglise soit maintenüe & confirmée en son an- „ cienne franchise, & par ainsi quitte de tous, dixiesme, procurations & „ autres actions (exactions) & subsides quelconques. Et parce que les „ dictés Legaulx en demandant viennent contre lesdictes Constitutions & „ Arrests, fut conclud que ladicte Ordonnance seroit gardée sans enfrain- „ dre. Et pour meilleure observance l'Université meit (mit) & ordonna „ solennellement devers le Roy, son Conseil, & devers le Parlement aux- „ quels appartient ledit Arrest à deffendre, & eschever (éviter) les incon- „ veniens qui s'en pourroient ensuivre, par l'infraction desdictes Ordonnances „ & Constitutions. *Item*, fut conclud que si le Pape, ou les Legaulx, „ veullent aucun compeller (forcer) ou contraindre par Censures Eccle- „ siastiques ou autrement à payer lesdictés Tribus, qu'on appelle d'eux au „ Concile General de ladicte Eglise. *Item*, s'il y a aucuns Collecteurs ou „ Souds-Collecteurs veillants avoir, ou exiger les dictés subsides, qu'ils „ soient

(37) Du Boulay, *Hist. Universit. Paris. T.V. p. 210. & suiv.*

„ soient punis par prise de leur temporalité s'ils en ont point (s'ils en ont)
 „ & si non qu'ils soient mis en prison. En outre fut conclud qu'à pour sui-
 „ vre ledict fait soit requis en ayde le Procureur du Roy & des autres Sei-
 „ gneurs, qu'ils se vucillent adjoindre à la dicte Université. Finablement
 „ fut conclud qu'en cas que le Pape allegueroit necessité évidente en l'E-
 „ glise, que le Conseil de l'Eglise soit evoqué; & là seroit advisée une ma-
 „ niere d'ayde, par maniere de subside charitable; & seroient levées & re-
 „ cueillies les dictes pecunes par certains bons preudhommes esleuz par le-
 „ dict Conseil, qui les distribueront à ceux qui seront ordonnez par ledict
 „ Conseil. *Item*, le Lundy ensuivant fut fait un Conseil, où fut present
 „ le Duc d'Aquitaine, l'Archevesque de Pise, & autres Legaulx du Pape,
 „ aussi le Recteur de l'Université. Et audiect Conseil propola ledict Arche-
 „ vesque, que ce qu'il demandoit est deu à la Chambre Apostolique, tant
 „ en Droit divin, canon, civil, comme naturel. Et que c'estoit sainct,
 „ & que quiconque denieroit à le payer, il n'étoit mie Chrestien. Desquel-
 „ les parolles l'Université mal contente dict que lesdictes parolles estoient
 „ proferées, en la deshonneur & opprobre du Roy, & de l'Université,
 „ & par consequent de tout le Royaume. Pour les quelles choses fut dere-
 „ chef le Dimanche ensuivant 30. jour du mois de Novembre faicte une
 „ Congregation generale où elle avoit esté faite le Dimanche devant, où
 „ il fut conclud, que l'Université envoyeroit devers le Roy certains Le-
 „ gaulx, pour lui exposer les paroles par les Legaulx du Pape dites & pro-
 „ ferées, en luy requerant que publiquement soit revoquées par eux &
 „ rappellées. Et en cas qu'ils ne les voudroient revoquer & rappeler, les
 „ Facultez de Theologie & Decret (Droit Canon) escriront contre eux sur
 „ les articles de la foy, & seront punis selon l'exigence des cas. *Item*, fut
 „ conclud que la dicte Université de Paris escriroit à toutes autres Univer-
 „ sitez, Prelats, & Chappelains, qu'ils s'adjoignent à l'Université de Paris
 „ en la poursuite dudit fait. Moults d'autres choses furent touchées audit
 „ assemblement, lesquelles pour cause de brieveté sont delaissés à cy escri-
 „ re. Toutefois la couclusion fut telle pour bailler responce, que le Pape
 „ n'aura point de subside, ce n'est par la forme dessus dicte. *Item*, fut con-
 „ clud, que l'Université de Paris requerra l'Archevesque de Rheims, & les
 „ autres du grand Conseil du Roy qui ont fait Serment à l'Université,
 „ qu'ils s'adjoignent à la poursuite devant dicte, ou autrement ils seront
 „ privez. Et c'est à sçavoir que après toutes ces choses, lesdicts Legaulx
 „ doubtans (craignans) s'en allerent & partirent de Paris sans dire Adieu,
 „ comme on disoit communement à Paris. Nostre St. Pere le Pape en-
 „ voya ses Ambassadeurs devers le Roy, pour le payement du dixiesme im-
 „ posite sur l'Eglise Françoise. Et en contant de leur Legation fut Edict
 „ au Conseil du Roy present le Duc d'Aquitaine solution, que non mie
 „ l'Eglise Françoise seulement fut obligée ou tenuë à la dicte solution du-
 „ dict subside, mais que toutes les Eglises quelconques ils fussent à la vou-
 „ lonté du Pape, premier par le Droit divin, par le Levitic, où il dit en la
 Tom. IV.

An de J.C.
1410.

„ Sentence que les Diacques (Diacres) payeroient au Souverain Prestre le
 „ dixiesme. Secondement de Droit naturel, & positif. Et quant ces cho-
 „ les se faisoient, l'Université vint à eux. Et le lendemain fut faicte une
 „ Congregation ou (au) Colleege des Bernardins. Et là feut deliberé que
 „ la maniere de demander ce subside estoit, à reprouver, comme inique &
 „ contraire à la Loy, ou Decret par le Roy & son Conseil fait l'an 1406.
 „ & de la conservation de Liberté & Franchise. Et voulut l'Université,
 „ que cette Loy soit conservée & gardée sans estre corrompue. Et fust dit
 „ outre que où le Pape, ou ses Legaulx, voudront ce demander & contrain-
 „ dre aucun à le payer par censure de l'Eglise, que ladite Université ap-
 „ pellera au Conseil general de l'Eglise, & là les nouveaux Gouverneurs
 „ du Roy & du Royaume voudroient ou poursuivroient attemperer aucu-
 „ nement contre ladicte Loy, icelle Université appelle au Roy, & Sei-
 „ gneurs de son Conseil. Et eù il y auroit aucuns de l'Université qui la-
 „ boueroient (travailleroient) pour la solution dudit dixiesme, ils seront
 „ privez (de leurs Charges & Benefices) & s'il en advenoit d'aucuns la-
 „ bourants à ceux qui eussent temporel, l'Université requerra que leur
 „ temporel fut mis en la main du Roy; & au cas qu'ils n'en auroient point,
 „ feussent emprisonnez. Et se (si) par maniere de voie caritative nostre
 „ St. Pere le Pape eslieve (leve) subside, il pleut à l'Université & au
 „ Roy, que les Prelats soient huchez (appelez) pour deux choses: pre-
 „ mier pour adviser quels choses seront traitées au Conseil general de l'U-
 „ niverselle Eglise prochainement à tenir. Secondement à deliberer de
 „ ce sur le contenu & Requestes desdits Ambassadeurs sur ledit dixiesme.
 „ Et s'il estoit deliberé que nostre St. Pere le Pape ayt ledit subside, l'U-
 „ niversité veut que soit Deputé aucun preudhomme de ce Royaume qui
 „ recevroit l'argent pour la Paix & Union des Grecs & Latins, & du
 „ Royaume d'Angleterre pour la queste (conquête) de Sainte Terre,
 „ & predication de l'Evangile à toute Creature, car ce sont les fins pour
 „ lesquelles nostre St. Pere le Pape eslieve ce subside, comme dient ses Le-
 „ gaulx. L'Université sur ce requitt Messieurs du Parlement, qu'ils s'adjoi-
 „ gnissent avec eux. Car, cela est leur Arrest, & aussi le fait des Procu-
 „ reurs du Roy, à la prosecution (poursuite) desquels ladite Loy fut faite
 „ (doit être faite) (38). „

An de J.C.
1411.

Suite de la
même
Affaire.

„ C'est ainsi que nos Ancêtres maintenoient nos Libertez contre les Entre-
 „ prises des Papes; & leur Conduite devoit couvrir de honte nos Prelats
 „ d'aujourd'hui, qui sont les premiers à fouler aux pieds nos Privileges. Après
 „ les resolutions qu'on vient de lire l'Université „ deputa Jean Juvenal des
 „ Ursins Procureur general, pour engager le Roi à repondre aux Propo-
 „ sitions des Legats. L'Archevêque de Pise n'oublia rien pour gagner
 „ l'Université. Il en vit plusieurs en particulier, à qui il recommanda l'affai-
 „ re: mais, malgré toutes ses instances, l'Université conclut qu'on n'accor-
 „ deroit aucun subside au Pape, à moins que ce ne fût de l'avis & du consen-
 „ tement

(38) *Monstrelet, Vol. 1. Chap. 66. fol. 103.*

tement de toute l'Eglise Gallicane (39). Le Pape ne se rebuta pas. Aiant appris que les Florentins avoient fait un Traité avec Ladiflas, & que ce Prince alloit tourner toutes ses forces contre lui, il écrivit au Roi de France & à l'Université, pour leur représenter les allarmes que lui donnoit certe Confederation, & pour demander du secours contre Ladiflas qui ne cherchoit qu'à s'emparer de Rome, pour y mettre un Pape à sa devotion. Il écrivit aussi une Lettre au Parlement de Paris, pour notifier son Election, & l'inclination qu'il avoit à procurer la Paix à la Chrétienté. Le Parlement fut la dupe des prétextes specieux dont Jean XXIII. se servoit pour couvrir son avarice, & demander des secours d'argent. A la sollicitation du Cardinal de Pise & des Seigneurs de la Cour, on lui accorda un secours *caritatif*, comme ils parlent, pour subvenir à ses besoins réels ou prétendus, & pour seconder des intentions qu'il ne pensoit guere à exécuter. Cependant, on surprit à Paris une Lettre écrite, apparemment avant cette dernière resolution, où le Legat se plaignoit au Pape de ce que le Parlement prétendoit que la France étoit exempte de paier aucun subside à la Cour de Rome, & que la connoissance des Causes Ecclesiastiques lui appartenoit en ce qui regarde le *Possessoire*. Le Parlement en fut fort irrité, & ordonna de rechercher, dans les Archives des Patentes ou Edits du Roi, celui qui regardoit l'Immunité de l'Eglise Gallicane. Il fut en même tems resolu de faire défense au Legat de rien écrire contre les Droits du Parlement sur la connoissance des Causes concernant la possession des Benefices; & on pria le Roi d'écrire au Pape & aux Cardinaux de ne point ajouter foi aux Legats, & de maintenir le Parlement dans ses Privileges (40). Je trouve dans Du Pin, que le Clergé de France fut assemblé à Paris par ordre du Roi, pour dresser les Memoires qui devoient être portés au Concile, contenant les plaintes des charges excessives dont l'Eglise de France étoit opprimée. L'Assemblée se tint au Palais, où Benoit Gentien Moine de St. Denys parla fortement contre les vexations de la Cour de Rome, & particulièrement contre les Pensions que les Cardinaux prenoient sur les Eglises du Roiaume, contre les Appellations qui s'interjettoient en Cour de Rome, & sur la Promotion des Etrangers aux Benefices; faisant voir, que c'étoit là les moïens dont on se servoit pour tirer l'argent hors de France. Il supplia l'Assemblée d'en deliberer; les Memoires en furent dressés, & on en chargea ceux qui furent envoyés à Constance (41). Ce fut à peu près dans cette conjoncture, que le Roi de France donna un Edit, pour empêcher que ceux, qui pendant la Neutralité avoient obtenu des Benefices, n'en fussent depouillez, & qu'on ne les inquietât à cette occasion, comme faisoient les Juges Apostoliques. Il est porté, dans cet Edit, que c'est au Parlement qu'appartiennent la connoissance & interpretation des Ordon-

An de J.C.
1411.

(39) Continuation de Mr. Fleury, Hist. Eccl.
tom. 21. p. 145.

(40) *Gerfoniana*.

(41) Du Pin, Bibliot. des Auteurs Eccles.
tom. XII. p. 10.

An de J.C.
1411.

Bulle de
Gregoire
XII.

Mesures
que pren-
nent le
Pape &
Louis
d'Anjou
pour chas-
ser Ladis-
las.

nances au sujet des Benefices & des débats qui en naissent (42). Cependant, Gregoire XII, renfermé à Gaëtte sous la protection de Ladislas, agissoit toujours en Pape. Il ne se lassoit point d'envoyer de tous côtés des Legats & des Bulles, & de fulminer des Censures inutiles contre Jean XXIII. Il fulmina le Jeudi avant Pâques, selon la coutume de l'Eglise Romaine, une Bulle contre les Heretiques, par laquelle il excommunie les Pauvres de Lion, les Arnoldistes, & tous les Heretiques en general, les Corsaires, les Falsificateurs de Bulles Apostoliques, tous ceux qui usurperoient la Ville de Rome ou le Patrimoine de St. Pierre. Il étend l'Excommunication sur Pierre de Lunefoi-disant Benoit XIII., Louis d'Anjou, onze Cardinaux qui l'avoient quitté & qu'il nomme, parmi lesquels on lit le nom de Balthazar de Cossa Cardinal de St. Eustache. Non content d'avoir compris Jean XXIII. dans cette Excommunication generale, Gregoire renouvela le 19. d'Avril la Sentence qu'il avoit deja prononcée contre les Cardinaux. Il publia de plus des Indulgences plenieres en faveur de ceux qui se liguroient contre ce Concurrent sous le commandement de Charles Malatesta qu'il avoit fait Gouverneur de la Romagne (43). Benoit XIII. dans sa Forteresse de Peniscola n'étoit pas moins vigilant à soutenir ses interêts.

D'autre côté, Jean XXIII. ne pensoit qu'à chasser Ladislas du Roiaume de Naples, afin d'en mettre en possession Louis Duc d'Anjou, qui l'année precedente, après avoir repris toutes les Places que Ladislas, voulant profiter du Schisme, avoit prises dans la Toscane & dans le Patrimoine de St. Pierre, s'en étoit retourné en France, pour y assembler de nouvelles Troupes qu'il avoit ramenées par Mer, & dont il laissa une partie sur ses Vaisseaux, pour se rendre à Boulogne, & y conferer avec le nouveau Pape. Là, tous deux convinrent de faire leurs préparatifs pour depouiller Ladislas; & la premiere demarche, qu'ils jugerent à propos de faire, fut de se rendre aux sollicitations des Romains, & d'aller prendre possession de Rome pour la delivrer des inquietudes que lui donnoit Ladislas. Le Pape prit avant son depart les mesures nécessaires pour la sureté de ses interêts en Italie. Il laissa à Henri Minutolo, Cardinal Evêque de Ste. Sabine, l'Administration de Boulogne & de toute la Romagne, avec la qualité de Legat perpetuel. Sa Legation d'abord ne fut pas heureuse: le Peuple lassé du Gouvernement Tyrannique de Jean XXIII. prit occasion de son depart pour se soulever. On chassa le Legat, on se saisit du Palais, on s'empara du Gouvernement. Plusieurs personnes de qualité furent la victime de cette fureur, qui s'en prenoit sur-tout à la Noblesse, sous prétexte de la Liberté. Enfin, les Citoiens rentrez dans leurs veritables interêts, on chassa la populace: les plus mutins furent, ou executez, ou reduits à prendre la fuite (44); & le Legat revint à son Gouvernement.

Jean

(42) Du Boulay, *Hist. Universit. Paris.* tom. V. p. 215.

(43) Rainaldi, *an.* 1411. §. 1. 5.

(44) Brovius, *an.* 1411. §. 4. V. *Continuat. de Fleury, Hist. Eccl.* tom. 21. p. 155.

Jean XXIII. confia les autres Places de l'Etat de l'Eglise, comme Perouse, Todi, Orviette, Terni, Rieti, le Duché de Spolette & autres Lieux, à Othon de Colonne Cardinal Diacre de St. George *in velabro*. D'autre côté, afin d'être en état de soutenir la Guerre, le Pape ordonna qu'on levât des Decimes sur les Ecclesiastiques en plusieurs endroits de l'Europe, comme en France, dans les Dioceses de Cambrai & de Toul, en Provence, en Dauphiné, en Savoye, en Portugal, en Achaie, en Macedoine, & dans les Isles de la Mer Egée qui étoient alors aux Chrétiens (45).

Cependant, les Romains, pour marquer leur empressement à recevoir le Pape, sonnèrent toutes les Cloches de la Ville & des Fauxbourgs pendant huit jours avant son arrivée. Il y entra le 13. d'Avril avec Louis d'Anjou, le College des Cardinaux, & une très-belle escorte, parmi les acclamations du Peuple & du Clergé Romain, qui souhaitoient avec beaucoup d'ardeur, après avoir souffert la Tyrannie de Ladillas, de revoir le Pape dans Rome. Il celebra Pontificalement la Messe dans St. Pierre, & le 23. d'Avril jour de St. George, il benit solennellement dans la même Basilique le grand Etendart de l'Eglise qu'il mit entre les mains de Louis d'Anjou; & celui du Senat & du Peuple, qu'il donna à Paul des Ursins, qui commandoit les Troupes Ecclesiastiques sous Louis d'Anjou, déclaré Generalissime & grand Gonfalonier de l'Eglise. Enfin, toute cette Ceremonie étant faite, Louis d'Anjou & Paul des Ursins partirent le 28. d'Avril, après avoir reçu la Benediction du Pape, qui la donna aussi à toute l'Armée (46). Il leur envoya ensuite Berthold des Ursins, avec un bon corps de troupes, & Jacques de Sforce, General des Florentins, l'un des grands Capitaines de ce tems-là (47).

Les deux Concurrans au Roiaume de Naples, Louis d'Anjou & Ladillas, recherchoient avec une egale avidité à fixer leur sort par une Bataille decisive. Le 19. de Mai 1411. ils en trouverent l'occasion sur les bords du Gariglian, que cette journée a rendu celebre dans l'Histoire. Comme la riviere couloit entre les deux Armées. Louis d'Anjou fit passer ses gens sur le soir, partie à gué, partie sur des Pontons. Il surprit Ladillas prêt à se mettre à table (48). „ L'attaque commença de part & d'autre, dit le „ Moine de St. Denys, avec des cris redoublez par des résonnemens d'e- „ chos; & en même temps l'air parut tout couvert d'un nuage de flèches, „ qui ne pût empêcher qu'on ne se joignit de près, avec un mepris de la „ mort, qui rendoit les Soldats aussi forcenez que les Bêtes les plus farou- „ ches. La haine, qui les animoit d'une fureur egale, les acharnoit de „ telle sorte, qu'on voioit voler les épées, les coutelas, & les haches, „ avec une horrible impetuosité; & comme le succès de la meslée fut soumis „ à la seule force, nos gens ne se servirent d'aucune ruse de Guerre. Ils se

Ande J.C:
1411.

Jean
XXIII.
ordonne
de lever
des Deci-
mes en di-
vers lieux.

Il fait son
Entrée à
Rome.

Victoire
de Louis
d'Anjou
sur La-
dillas.

(45) Lensant, *Hist. du Conc. de Pise*, Liv. V. p. 52.

(46) Bzovius, *an. 1411. §. 3.*

(47) Sponde, *an. 1411. §. 1.*

(48) Niem, *Hist. Johan. XXIII. c. 22. Apud. Von der Harde, tom. II. p. 363. Poggio, Hist. Flor. p. 193.*

An de J.C.
1411.

„ se contenterent de pousser de droite & de gauche, & ils menerent les
 „ Siciliens battant d'une telle vigueur, qu'on eut dit qu'ils avoient à dos
 „ les feux & les foudres du Ciel. Ils perdirent enfin tout cœur & toute
 „ esperance de vaincre. Ladislas lui-même s'enfuit: il gagna l'abri d'un
 „ château voisin nommé Roche-Seiche; & de trois mille hommes (49),
 „ qu'il avoit avec lui, il n'en echapa que fort peu. L'on fit un sanglant
 „ carnage du reste, & l'on trouva parmi les Prisonniers dix Comtes & un
 „ grand nombre d'autres Seigneurs de marque (50). La Victoire au-
 „ roit été complete & decisive en faveur de Louis d'Anjou, si les François,
 „ au lieu de s'amuser à piller, avoient poursuivi Ladislas. Ce Prince conve-
 „ noit que le premier jour, il auroit pu perdre son Roiaume & la Vie; que
 „ le second, il auroit pu perdre, sinon la Vie, au moins les Roiaume; & que
 „ le troisieme, il ne perdrait ni l'un, ni l'autre, parce qu'il s'étoit mis en
 „ état de se défendre (51). Quoiqu'il en soit, on porta à Rome les Eten-
 „ darts & les autres marques de la Victoire à Jean XXIII. qui les fit deployer
 „ sur la Tour de la Basilique de St. Pierre, afin que tout le monde les pût
 „ voir. Il y eut ensuite une Procession solennelle où se trouverent le Pape,
 „ les Cardinaux, & quantité de Prelats. Pendant la Procession, le Pape fit
 „ traîner par les rues les Etendarts de Ladislas & de Gregoire XII, à la vuë
 „ de tout le Peuple. Cette action fut fort blâmée des Courtisans & de plu-
 „ sieurs personnes judicieuses, qui trouvoient que cette Insulte ne pouvoit
 „ servir qu'à irriter, comme l'experience le confirma. Louis d'Anjou, n'a-
 „ iant pas sù profiter de sa bonne-fortune, fut contraint de se retirer, faute
 „ d'argent. Il vint en France; mais, il n'y trouva pas les secours dont il avoit
 „ besoin: de sorte qu'il abandonna son entreprise; & Ladislas retablit ses affai-
 „ res en peu de tems.

Ladislas
excom-
munié.

Jean XXIII, pour fortifier son Parti contre ses Concurrens, & remplir
 les places des Cardinaux morts depuis son Election, en créa quatorze.
 Ensuite, il se brouilla ouvertement avec Ladislas. Il le cita pour compa-
 roître à Rome, au mois de Septembre; & n'ayant point comparu, il l'ex-
 communia & le declara Rebelle, Persecuteur de l'Eglise, sauteur du
 Schisme, & le depouilla du Roiaume de Naples & de Jerusalem, dis-
 pensant ses sujets du serment de fidelité. Il chargea de l'execution de
 cette Sentence Pierre des Urins, Comte de Nole; lui ordonnant, sous peine
 d'Excommunication, de pousser Ladislas avec vigueur. En effet, ce Com-
 te quitta le Parti de Ladislas, pour prendre celui de Louis, & executer les
 ordres de Jean XXIII.

Croisade
contre ce
Prince.

Comme le Parti de Ladislas se fortifioit, à mesure que celui de Louis
 d'Anjou s'affoiblissoit, le Pape publia deux nouvelles Bulles, pour exciter
 les Chrétiens à prendre la Croix & les Armes, non pas contre un Infidele;
 ce qui n'eut pas même été fort louable, mais contre un Prince Chrétien;
 ce

(49) Son Armée étoit de treize mille Che-
 vaux & de quatre mille Fantassins, & celle
 de Louis d'Anjou de 12000. Chevaux.

(50) *Moine de St. Denys, Liv. 31. c. 1.*
 (51) *Antonin, Hist. Tit. 22. fol. 158.*

ce qui doit paroître le comble de l'Abomination. La premiere de ces infames Bulles, adressée à toute la Chrétienté, donnée de l'avis des Cardinaux, & qui devoit avoir force de Constitution perpetuelle, contient un ordre, sous peine d'excommunication *ipso facto*, à tous Patriarches, Evêques, Archevêques, & Prelats, de declarer tous les Dimanches & tous les jours de fête, au son des cloches, & avec des cierges allumez, puis etints & jettez à terre, Ladiflas, excommunié, Parjure, Schismatique, Blasphémateur, Heretique, Relaps, Fauteur d'Heretiques, Criminel de Leze-Majesté, ennemi du Pape & de l'Eglise. Il excommunie de même tous ses adherens & ses fauteurs jusqu'à ce que, rentrant dans leur devoir, ils aient reçu l'absolution. 2. Que s'ils la reçoivent à l'article de la mort, ils soient privez de la sepulture Ecclesiastique, s'ils viennent à mourir; & qu'en cas qu'ils survivent, ils aient à se presenter personnellement devant le Pape, pour faire satisfaction, ou pour subir telle sentence, qu'il jugera à propos, demeurant cependant excommunié. 3. Que quiconque entreprendra de donner la sepulture à Ladiflas, & à ses Partisans, sera excommunié, & ne pourra être absous qu'en déterrart ces corps de ses propres mains, pour les mettre hors de la sepulture Ecclesiastique; & que le lieu où ils auront été enterrez demeurera profano à perpetuité. 4. Le Pape prie, par l'Asperision du sang de Jesus Christ, tous Empereurs, Rois, Princes, Cardinaux, Prelats, Monasteres, Universitez, les Particuliers de tout sexe & de tout état, de se preparer à le defendre lui-même, & à defendre l'Eglise, en poursuivant à toute outrance & exterminant Ladiflas, & tous ceux de son Parti. 5. Afin qu'on s'y porte avec beaucoup plus d'ardeur, il promet à tous ceux qui se croiseront les mêmes indulgences & les mêmes privileges, qu'à ceux qui vont à la conquête de la Terre-Sainte, aussi bien qu'à ceux qui, sans se croiser, y emploieront leur soins, leur argent, & leur monde. 6. La Bulle promet, que ceux des Croisez qui mourront, avant que d'avoir pû accomplir leur vœu, auront les mêmes Indulgences que ceux qui mourront en l'accomplissant (52). L'autre Bulle, qui se trouve aussi parmi les Oeuvres de Jean Hus, est à peu près de la même teneur. Elle est adressée aux Dioceses de Passau, de Saltzbourg, de Prague, & de Magdebourg en datte du 2. Decembre.

Cette année étoit pour Jean XXIII. une saison de foudres inutiles. Dès l'année precedente, Jean Hus avoit appellé au Pape de la Sentence de Sbynko, qui faisoit une exacte perquisition des Livres de Wiclef, & qui par deux fois les avoit condamnez au feu (53). Aeneas Sylvius, & d'autres Historiens, temoignent qu'on en brula le 14. de Juillet de 1410. plus de deux cens Volumes fort nettement ecrits & richement couverts (54). Au commencement de 1411. le Pape excommunia Jean Hus; & defendit en même tems à tous les Prêtres de Prague de dire la Messe & d'y faire aucun exer-

Jean Hus
excommunié.

(52) *Joh. Hus. Opera*, tom. I. fol. 171. &c.

(53) *Walpol. Hus. Rediviv.* pag. 15.

(54) *Aeneas Sylvius, Hist. Bohem.* p. 69. Theo-

baldu. Bell. Hussit. p. 9. *Dubravius, Hist. Bohem. Lib. 23.* p. 613. *Balbin, Epitom. Rev. Bohem.* p. 419. 420.

An de J.C.
1411.

exercice de Religion, tant que cet Heretique seroit dans la Ville, à l'exception de la seule Eglise de Wissegrade. Cet Interdit ne fut pas plutôt publié, qu'on ne vit plus dans la Ville que seditions & massacres horribles, causez par l'animosité furieuse des deux Partis. Jean Hus, après bien des combats, jugeant enfin, que son absence pourroit calmer l'orage, prit le parti de se retirer à Hussinets, lieu de sa naissance; & ce fut là qu'il interjeta son Appel du Jugement du Pape à la Sainte Trinité. Il revint à Prague sur la fin de l'année; & trouvant qu'on y avoit reçu & publié les Bulles de Jean XXIII. contre Ladislas, il ne put moderer les transports de son zele; & malgré les defenses du Roi Wenceslas, qui vouloit que ces Bulles fussent reçues sans nulle contradiction, il souleva tout son Parti, & prêcha publiquement & contre les Indulgences, & contre cette infame Croisade, qui promettoit le Ciel à ceux qui reprenroient le Sang Chrétien (55).

Croisade
contre les
Maures.

Dans le cours de cette même année, Jean XXIII. ordonna une Croisade, qui avoit un prétexte plus specieux, que celle dont je viens de parler. Elle étoit destinée à dompter les Maures de Grenade, qui avoient fait une irruption en Castille avec une grosse armée, & qui exerçoient une horrible Barbarie contre les Chrétiens dans ce Roiaume, aussi bien que dans les Pais voisins. On trouve la Bulle de cette Croisade dans un des Continuateurs des Annales de Baronius. Elle porte en substance 1. Qu'il apprend avec une grande amertume de cœur le danger que court la Religion Chrétienne en Castille, en Leon, & dans les endroits voisins, par la fureur des Sarrazins & des Agareniens. 2. Que pour prévenir un aussi grand malheur que le seroit la perte de la Religion Chrétienne en Espagne, il étoit resolu de secourir de tout son pouvoir Jean Roi de Castille & de Leon, aussi bien que Ferdinand Gouverneur de ces Roiaumes, qui s'étoient generuellement croisez contre les Maures. 3. Que dans cette vuë, il ordonne à son Legat de soutenir la Croisade, & de publier les mêmes indulgences qu'on accorde à ceux qui vont à l'expédition de l'Asie (56). Le Cardinal Jordan des Ursins fut chargé de publier cette Bulle, & fut envoyé pour cela en Espagne: mais, dit le Continuateur de Mr. Fleury, cette Legation fut sans succès, parce que Benoit XIII. étoit Maître en ce Pais-là, & qu'on s'y soucioit peu des Bulles de Jean XXIII. qui au fond prenoit la Guerre des Maures, & le maintien de la Religion Chrétienne, pour prétexte de cabaler contre son Competiteur. D'ailleurs, Ferdinand Roi d'Arragon avoit fait une Trêve, pour tourner ses Armes contre le Comte d'Urgel, qui lui disputoit la Couronne.

Concile
indiqué à
Rome.

Le Pape, pour observer le Decret du Concile de Pise, qui ordonnoit l'Assemblée d'un Concile Oecumenique au bout de trois ans, en indiqua un à Rome, pour le mois d'Avril de l'année suivante. La Bulle de cette Con-

(55) Cochlée, *Hist. Hussit. Lib. 1. Balbin, Opera, fol. 293. Theobaldus, Bell. Hussit. p. 12.*
Epitom. Rer. Bohem. ubi supr. Johan. Hus, (56) Rainaldi, an. 1411. §. 8.

Convocation contient 1. un magnifique Eloge de la Ville de Rome, par raport au temporel & au spirituel. 2. La nécessité de la defendre contre les entreprises de Ladiflas & de Gregoire XII. desquels on fait une peinture affreuse. 3. Que ce Concile, a été resolu du Conseil des Cardinaux, à la gloire de Dieu Tout-Puissant, de la Bienheureuse Marie toujours Vierge, des Saints Apôtres St. Pierre & St. Paul, & de toute la Cour celeste. 4. Que ce Concile est destiné à la Réformation de l'Eglise. 5. Tous les Rois, Princes, Seigneurs, Patriarches, Archevêques, Evêques, Abbez, Prelats, Chapitres, Monasteres sont exhortez à y venir, ou en Personne, ou par Procureurs, sous la promesse de la Rémission de leurs Pechez. 6. On promet à tous, sans exception, des faus-conduits, quelques crimes qu'ils aient commis, quand même ce seroit celui d'Herésie ou de Leze-Majesté. 7. Il ordonne à tous Rois, Patriarches, Archevêques, Evêques, Prelats, Ecclesiastiques, aux Ducs, Marquis, Comtes, Capitaines, & autres Officiers de Guerre, aux Communautez, Universitez, & à tous les Particuliers, d'assister & de proteger tous ceux qui viendront au Concile, & en particulier ceux qui, pour des Procès ou Inimitiez, pourroient craindre d'être insultez en chemin.

An de J.C.
1411.

On a vû ci-dessus de quelle maniere Ladiflas, campé sur les bords du Gariglian, fut vaincu; & je n'ai pas oublié de marquer la faute dont l'Histoire accule le Vainqueur. Cette faute fut si avantageuse à Ladiflas, que ce Prince se remit en peu de tems de la perte qu'il venoit de souffrir. Tout vaincu qu'il étoit, il faisoit trembler toute l'Italie, parce qu'il ne faisoit de Paix, que pour se mettre en état de mieux faire la Guerre. Ce fut dans cette vuë, qu'il traita avec Jean XXIII. qui, de son côté, n'eut pas honte d'acheter cher les moiens d'une feinte reconciliation avec un ennemi redoutable jusques dans ses Disgraces. D'ailleurs, le Pape ne pouvoit se fier à ses Generaux, à cause de leurs mesintelligencez, & des infidelitez de la plupart d'entr'eux (57).

An de J.C.
1412.

Traité de
Ladiflas &
du Pape.

Ainsi, la crainte faisant agir les deux Chefs de Parti, la Paix fut faite à des Conditions également honteuses à l'un & à l'autre. On en jugera. 1. Jean XXIII. reconnoissoit Ladiflas Roi de Naples, quoiqu'il eut deja reconnu Louis d'Anjou sous ce titre. 2. Il s'engageoit à mettre Ladiflas en possession de la Sicile, & à lui fournir des troupes, pour en depouiller Alfonso qui protegeoit Benoit XIII. 3. Il le faisoit Grand Gonfalonier de l'Eglise Romaine, avec une Pension de deux cens mille Ducats, hypothéquée sur les Villes d'Ascoli, de Viterbe, de Perouse, & de Benevent; & lui remettoit de plus la rente de quarante mille Ducats qu'il n'avoit point païée depuis dix ans. 4. Ladiflas promettoit de son côté de reconnoître Jean XXIII. & d'abandonner Gregoire XII., en lui faisant une Pension de cinquante mille Ducats, en le faisant Gouverneur de la Marche d'Ancone, & en élevant trois de ses Parens au Cardinalat; assurant d'ailleurs de releguer

Articles
de ce
Traité.

(57) Niem, Vit. Johan. XXIII. c. 24.
Tom. IV.

Année J. C.
1412.

Declara-
tion de
Ladislas
en faveur
du Pape
Jean.

Remar-
ques sur
ce Traité.

Retraite
de Gregoi-
re XII,

ce Pape en Provence, ou en Dalmatie, s'il refusoit d'accepter ces Con-
ditions. Ce Traité fut conclu le 15. de Juin 1412. par l'entremise de
Raynaud de Brancas, Cardinal Diacre de *St. Vit* & de *St. Modeste*, Legat de
Jean XXIII (58).

En consequence de ce Traité, Ladislas donna au Pape Jean une Declara-
tion, où il dit en substance: „ Après avoir quelque tems douté de la justi-
ce de votre Promotion au Pontificat, nous avons cherché tous les moiens
de nous en éclaircir, & enfin il a plû à Dieu de nous en faire connoître
la verité. Nous avons aussi considéré la Conduite des autres Rois, des
Princes, & des Republics Catholiques, & comme ils vous obéissent.
C'est pourquoi nous vous declaron par ces presentes, que maintenant
nous croions fermement que votre Promotion a été canonique. Et pour
le faire connoître à tout le monde, nous avons en notre nom, & de tous
nos sujets, prêté Obedience à Votre Sainteté, entre les mains de votre Le-
gat Raynaud, Cardinal Diacre de *St. Vit*. Donné à Naples l'an 1412.
le 16. jour d'Octobre (59). „

L'Histoire remarque deux Particularitez fort peu glorieuses à Ladislas
dans ce Traité. L'une, qu'il vendit un Ami & un Allié (Gregoire XII).
pour la somme de cens mille Ducats, que Jean XXIII. lui fit compter (60).
L'autre, que ce Traité se fit en trahison, comme le rapporte Niem, Secretai-
re du Pape, en ces termes: „ Pendant qu'on faisoit cette Paix frauduleuse,
Gregoire se tenoit à Gaëtte sous la Protection de Ladislas, ne sachant
rien d'abord de ce qui se tramoit contre lui. Ladislas l'y alla même
trouver un jour; & pour mieux cacher son jeu, il lui rendoit les mêmes
honneurs qu'auparavant. Comme Gregoire, qui depuis avoit été informé
de cette Perfidie, lui en fit des reproches, il le nia fort & ferme. Cepen-
dant, dès le lendemain, il lui fit dire de se retirer, & ne lui donna même
qu'un terme assez court pour le faire (61). „

Gregoire vit alors le peril où il étoit, lui & toute sa Cour, qui s'assembloit
auprès de lui, ne sachant quel parti prendre. Ils étoient dans cet embarras
vers la fin d'Octobre, quand il arriva à Gaëtte deux Vaisseaux Venitiens
chargez de Marchandises, l'un de Levant, l'autre de Ponent. Les Citoyens
de Gaëtte, mécontents du Procédé de Ladislas, parce qu'ils aimoient Gregoi-
re & sa Cour, acheterent les Marchandises, afin que les Vaisseaux étant
vides, Gregoire & les siens pussent les fréter, comme ils firent aussi-tôt.
S'y étant embarqués, ils prirent la haute Mer: & après plusieurs journées
de Navigation, ils arriverent heureusement à la Marche d'Ancone, où ils
prirent terre sous la Protection de Charles Malatesta; & le Pape Gregoi-
re fit sa residence à Rimini, où il entra la Veille de Noël avec trois Cardi-
naux qui l'avoient suivi (62).

Mal-

(58) Rainaldi, an. 1412. §. 3.

(59) Rainaldi, ubi supr. §. 2.

(60) Niem, Vit. Johan. XXIII. Apud Von-
der Harde tom. II. p. 367.

(61) Niem ubi supr.

(62) Fleury, Hist. Eccl. Liv. C. tom. 20. p.

Malgré ces traverses, Gregoire ne negligeoit pas ses interêts. Avant l'Infidelité de Ladiflas, il s'étoit établi plusieurs Legats en Allemagne, pour soutenir ceux qui y tenoient encore pour lui, tels qu'étoient Werner de Koningsten Archevêque de Trêves, Raban Evêque de Spire, Conrad Evêque de Wormes; &, pour y gagner de nouvelles Creatures, il donnoit à l'Evêque de Wormes plein-pouvoir d'agir contre Louis Electeur Palatin, & les Princes de cette Maison qui adheroient à Jean XXIII. Comme pendant ce Schisme l'Allemagne étoit fort divisée, & que plusieurs des seculiers ne savoient à qui s'adresser en bonne conscience pour recevoir les Sacremens, ni ceux qui vouloient entrer dans les Ordres Ecclesiastiques, par qui se faire ordonner, il donna une Bulle, qui permettoit à ceux du Peuple de recevoir les Sacremens de quelque Prêtre que ce fût, même des Moines Mendians, pourvû qu'ils fussent Catholiques, c'est-à-dire dans son Parti; & aux Clercs de se faire ordonner par quelque Evêque que ce fût, pourvû qu'il fût dans son Obedience, si leur propre Evêque n'y est pas. Il publia outre cela divers Décrets contre les Partisans de Jean XXIII. & en particulier contre Herman Landgrave de Hesse, qui étoit de ce nombre. Raynaldi nous a conservé un de ces Decrets, qui contient quelques Articles curieux. 1. Il permet aux Schismatiques & aux Catholiques de se marier ensemble, dans l'esperance que l'un ramenera l'autre. 2. Il prescrit des Formulaires de Serment pour ceux qui se repentiroient de quelque Acte Schismatique, ou de ceux qui aiant pris le Parti de Jean XXIII. revien droient à Gregoire. Le premier de ces Formulaires est conçu en ces termes: „ Je confesse que j'ai fait un Acte Schismatique, quoique non de cœur; „ que pour éviter le scandale, ou quelque perte, ou quelque danger, j'ai „ eu communion avec des Schismatiques, & que par-là j'ai encouru l'Ex- „ communication, outre les autres peines portées par le Droit (*à jure vel ab homine illatas.*) Mais, presentement, j'abjure le Schisme, & je confesse de „ cœur, que Gregoire XII. a été & est vrai Pontife Romain. Je proteste, „ & je jure sur les Saints Evangiles, d'obéir desormais audit Gregoire & à „ ses Successeurs canoniquement élus, de ne me jamais retirer de son Obe- „ dience, & de ne commettre aucun Acte Schismatique. „ 3. Comme les Catholiques & les Schismatiques se trouvoient souvent mêlez dans un même lieu, il dispense les Catholiques d'éviter les Personnes & les Habitations de leurs Maîtres Schismatiques, sans permettre pourtant de se transporter dans les lieux de la residence des Schismatiques. 4. En cas que les Schismatiques empêchassent dans les lieux de leur Domination les Catholiques de faire leurs fonctions ou leurs offices, il accorde à ceux-ci la permission d'avoir des Autels portatifs, pour faire le service divin dans des endroits & à des heures convenables. Il ajoute à cela la permission, aux Ecclesiastiques inquietez dans leurs Monasteres ou Benefices, de se retirer chez des seculiers, pourvû qu'ils soient Catholiques, d'y dire les Heures Canoniales, selon l'ordre établi dans ces lieux-là, & de se conformer à l'ordre & aux usages qu'ils y trouveroient reçus, dans ce qui regarde les Heures Canoniales &

An de J. C.
1412.Mouve-
mens &
Bulles de
Gregoire
pour se
maintenir.autogra.
codici ub

An de J.C.
1412.

Concile de
Rome.

le regime de vie, à la reserve des Chartreux à qui il n'accorde point de dispense (63).

J'ai marqué sur la fin de l'année précédente la Convocation d'un Concile, que Jean XXIII. vouloit faire passer pour une continuation de celui de Pise. Cette raison engagea Ladiflas à le traverser, desorte qu'ayant fait occuper les environs de Rome par ses troupes, il empêcha les Prelats de se rendre dans cette Capitale. Ainsi, tout le tems se consuma en superfluitez, sans rien conclure d'utile à l'Eglise; quoique la Réformation du Christianisme en fût le principal prétexte. Le Moine de St. Denys nous apprend que le Roi de France, & l'Université de Paris, y envoient des Deputez; & il dit ailleurs, que cette Deputation au Concile n'aboutit à rien, par rapport à son but principal, qui étoit de soulager l'Eglise Gallicane des Decimes, des Services, & des autres Charges insupportables, dont les Predecesseurs de Jean XXIII. l'avoient opprimée depuis quelque tems (64). Au reste, quoique ce prétendu Concile ait été mis au rang des Conciles œcumeniques par des Auteurs de poids, Mr. Lenfant, après avoir tout examiné, ne balance point à decider, que, bien loin d'avoir été un Concile œcumenique, à peine merite-t'il le nom de Conciliabule, & que ce ne fut qu'un Avorton de Concile (65).

Avanture
du Hibou.

Quoiqu'on en pense, Clemangis, dans son Traité sur le sujet d'un Concile General, raconte de celui-ci une Avanture assez plaisante. C'est que, dès l'ouverture de ce Concile, après la Messe du St. Esprit, tout le monde ayant pris sa place, & Jean XXIII. étant sur le Thrône qu'on lui avoit préparé, on vit tout à coup un affreux Hibou s'élançer, avec des cris horribles, de quelque coin, & se poster au beau milieu de la voute de l'Eglise, regardant fixement le Pape. Tout le monde étoit étonné de voir ainsi en plein jour, & en pleine Assemblée, cet Oiseau nocturne & ennemi de la lumiere. Beaucoup de gens en tiroient mauvais Augure. Les uns en trembloient de peur. Les autres avoient beaucoup de peine à s'empêcher de rire, s'entre-disant à l'oreille, que le St. Esprit paroissoit là sous une Forme bien étrange. Le Pape, sur qui seul le funeste Oiseau sembloit uniquement arrêter ses regards, en rougissoit, & en suoit à grosses gouttes. Il en fut si deconcerté, qu'il se leva le premier pour rompre l'Assemblée. Mais, dans la seconde Séance, le Hibou parut encore, regardant toujours Jean XXIII. entre deux yeux. Encore plus effraïé que la première fois, à la vûe de cet Objet lugubre, il commanda, qu'on chassât l'Animal à force de cris & de coups de bâton. C'étoit un plaisant Spectacle, de voir les Cardinaux occupés à cet exercice, qui dura long-tems, parce que le Hibou ne vouloit pas décamper. Ils le tuerent enfin à coups de bâton (66).

Bulle con-
tre les Wi-
clesites.

On attribué à ce plaisant Concile une Bulle publiée cette année contre les Wicle-

(63) Rainaldi, an. 1412. §. 1.

(64) Moine de St. Denys, Liv. 32. & 33. pag. 843. & 877. Paul Langius, Chron. ap. Raynaldi, Spode, an. 1412. §. 3.

(65) Lenfant, Hist. Conc. de Pise, 2. Part. Liv. VI. p. 9. 5.

(66) Clemangis Trabl. p. 75. & 76. Et confirmé par Theodoric de Niem.

Wiclefites & les Huffites. Elle étoit conçüe en ces termes: „ Un des
 „ principaux soins du Siege Apostolique dans un Concile General, quand
 „ il s'eleve quelque Doctrine qui offense la divine Majesté & qui met les
 „ Ames en peril de damation, c'est d'en empêcher le progrès & de l'étouf-
 „ fer dans sa naissance. Comme donc il se trouve en quelques parties du
 „ monde des gens, qui, par un Esprit de curiosité, s'ingerent d'enseigner
 „ & d'apprendre, non ce qui peut servir au salut des Ames, & à l'accrois-
 „ sement de la foi, mais ce qui au contraire tend à la renverser, & qui tâ-
 „ chent d'introduire dans les Ecoles, & d'expliquer dans leurs Sermons, Li-
 „ vres ou Volumes, Traitez ou Opuscules, qu'on dit être de Jean Wi-
 „ clef, savoir le Dialogue, le Trialogue, & plusieurs autres Livres qui por-
 „ tent son nom, & qui contiennent plusieurs Dogmes Heretiques, & plu-
 „ sieurs Erreurs mal sonantes dans la Foi, par les quelles les Simples sont se-
 „ duits & les Doctes scandalisez, comme on nous l'a publiquement repre-
 „ senté à nous-mêmes & à ce sacré Concile. Nous voulons, selon notre
 „ Devoir Pastoral, autant que nous pouvons avec le secours de Dieu, aller
 „ au devant de ces perils où les Ames sont exposées, de peur que, comme
 „ dit l'Apôtre, les fideles ne soient entrainez par des Doctrines diverses &
 „ étrangères, & corrompus par le Levain des Pharisiens, contre lequel Je-
 „ sus-Christ leur a si expressement recommandé de se precautionner. Car
 „ comme, selon le temoignage de l'Apôtre, le Levain corrompt toute la Mas-
 „ se, ainsi les fausses Doctrines des Heretiques, comme un Venin furieux,
 „ infectent toute la Doctrine Catholique, quand elles s'y trouvent mêlées.
 „ Ce sont ces Doctrines Heretiques, que le Seigneur appelle *l'Abomination*
 „ *de la Désolation*, selon l'explication de St. Jérôme. Or comme nous vou-
 „ lons proceder mûrement dans cette occasion de scrupule & de doute,
 „ nous en avons commis l'examen & la discussion à des Cardinaux, à des
 „ Evêques, à des Docteurs en Theologie & en Droit, pour nous en faire
 „ le rapport, par lequel il nous paroît constant, & à ce sacré Concile,
 „ que tout ce qui étoit venu à notre connoissance là-dessus est notoire &
 „ vrai, comme cela est prouvé, non seulement par l'évidence du fait, mais
 „ aussi par plusieurs Sentences definitives émanées de l'Autorité Apostolique,
 „ & de celle de quelques Archevêques dans leurs Conciles & en d'autres
 „ occasions. Nous declaron donc & decretons, par l'approbation du Con-
 „ cile, que toutes ces choses sont notoirees & sans replique, & qu'il y faut
 „ proceder comme sur des choses notoirees, & nous élevant par la vertu di-
 „ vine contre lesdits Libelles, Traitez, Opuscules, savoir le Dialogue, le
 „ Trialogue, & tous autres Livres de cette sorte, qui portent le nom de
 „ Jean Wicleff, de quelque art & faculté qu'ils soient, & de l'approba-
 „ tion du même Concile, nous les condamnons, reprouvons, & ordonnons
 „ qu'ils soient brulez publiquement, en execution de la Sentence du Sau-
 „ veur: *Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il sera jetté dehors, comme le sar-*
 „ *ment, & il deviendra sec, on le ramassera, on le jettera au feu, & il brulera;*
 „ attendu principalement, que dans ces Ecrits le vrai se trouve mêlé avec

Année J.C.
1412.

le faux, comme la lepre dans le corps humain, & que les fideles marchent dans leur lecture, comme entre les couleuvres & les scorpions. Nous défendons de plus très-severement, par l'Autorité du même Concile, à tout Chrétien, d'oser lire, exposer, enseigner, posséder, quelqu'un de ces Livres intitulez de Jean Wicleff, ou aucune chose qui en soit tirée, & de les alleguer, ni en public, ni en particulier, si ce n'est pour les refuter. Et, afin qu'une Doctrine si pernicieuse & si infame soit entierement extirpée, nous commandons aux Ordinaires des lieux, de faire, par Autorité Apostolique, une exacte perquisition desdits Livres, & de les faire bruler publiquement quand il s'en trouvera, & de menacer les Contre-disans d'être traités comme Fauteurs d'Herésie. Outre cela, declarons que tous ceux, qui entreprendront de defendre la Memoire de Jean Wiclef, soient cités à comparoître au Siege Apostolique, dans le terme de neuf mois devant nous, ou devant notre Successeur canoniquement élu, ou dans ce sacré Concile, ou ailleurs, dans quelque lieu que ce soit de nôtre Residence, pour y alleguer tout ce qu'ils voudront, de peur que le susdit Jean Wiclef ne soit condamné comme Heretique, même après sa mort. Donnée à Rome, à St. Pierre, le 2. de Fevrier (67). Cette Bulle fut exposée à la Censure des Hussites. Il soutenoient, qu'on n'avoit pû encore montrer une seule Erreur dans tous les Livres de Wiclef, quoiqu'on en eût souvent été défié. S'il y a des Heresies dans ces Livres, disoient-ils, que le Pape les nomme & les specifie; autrement, il se condamne lui-même (68).

Eclat de
Jean Hus.

Ce fut peut-être cette Bulle, qui porta Jean Hus à eclater cette année contre le Pape avec plus de chaleur qu'il n'avoit encore fait. Entre plusieurs Traitez, qu'il publia contre la Corruption de l'Eglise, on en trouve un, où il donne la Solution de cette Question: *S'il est permis de decouvrir charitablement la Malice & l'Hypocrisie du Clergé en pleine Assemblée, & de prêcher contre ses mauvaises Mœurs, quand elles sont manifestes.* Parmi les Raisons qu'il allegue pour la negative, on trouve des Autoritez de l'Ecriture aux quelles je ne m'arrêterai pas. Mais, je remarquerai, que Jean Hus n'oublie pas l'Exemple de Cham, qui fut reprouvé pour avoir decouvert la Turpitude de son Pere; celui de l'Empereur Constantin, qui, par un excès de charité, couvrit de son manteau un Prêtre qu'il surprit dans un Commerce criminel avec une Femme. Peut-être crut-il, que de cet Acte pourroit naître un Saint: c'est pourquoi, il n'interrompit point la Besogne. Enfin, on proposé ce Mot de Raban Maur, Archevêque de Mayence au IX. Siecle, qui disoit, que quand on voioit un Prêtre mettre la main dans le Sein d'une Femme, il falloit supposer qu'il lui donnoit la Benediction. Jean Hus répond à ces Raisons, & en réfute quelques-unes assez au long (69).

Jean

(67) *Concil. Labbei, tom. XI. pag. 2323.*

(68) *Cochlée, Hist. Hussit. Lib. I.*

(69) *Opera Husi, tom. I, fol. 153, vel 190. n. Edit.*

Jean XXIII. demouroit tranquillement à Rome, depuis son Traité avec Ladiflas : mais, au lieu de se rendre son Obedience favorable par de bons traitemens, il sembloit qu'il n'eut pour but que de s'en faire hair, tant il étoit ingenieux en moïens de surcharger ses Sujets. On avoit esperé à Rome, que cette Ville seroit beaucoup soulagée par le Traité de Paix; car, on s'étoit flatté, qu'il viendroit de Sicile & du Roïaume de Naples du vin & d'autres denrées en si grande abondance, que de long-tems on n'y manqueroit de rien, & qu'il n'auroit plus de pretextes de mettre de si gros impôts sur cette Capitale. Mais, son avarice augmentoit à mesure qu'il faisoit des acquisitions. C'est ce que nous apprenons de Theodoric de Niem, Secretaire Apostolique, & Temoin oculaire. Cet Auteur assure, que toutes voies étoient indifférentes au Pape pour amasser de l'argent, & qu'il n'épargnoit pas même les Romains & ceux de sa Cour, qu'il croioit le mieux en état de contenter son avidité, beaucoup plus que les besoins. C'est dans cette vûe, qu'il manda un jour quelques-uns des plus notables de ses Officiers, comme des Protonotaires, des Referendaires, de Scribeurs, des Abbreviateurs de Lettres Apostoliques, pour aller sommer un certain nombre de Cardinaux de contribuer à cette Collecte, sous le prétexte specieux du Bien de l'Eglise. Il falloit donner, bon gré, malgré, parce qu'il ne leur permettoit point de se retirer, qu'ils n'eussent delié la bourse. Il en usa de même à l'égard des Citoyens Romains, dont il extorqua de grosses sommes, mettant même quelques-uns d'eux en Prison, jusqu'à ce qu'ils eussent fourni leur contingent. Il chargea encore la Ville de divers impôts fort onereux. On se plaignoit particulièrement de ceux qu'il mit sur le vin & sur les grains, qu'il rendit par-là d'une cherté excessive. Il vouloit aussi rançonner les Artisans, en mettant une taxe sur leurs Ouvrages; mais, il fut obligé de retracter cet Ordre, parce que les Ouvriers ne vouloient plus travailler. Il fallut tout de même supprimer l'Edit pour changer la Monnoye, les Marchands ne voulant pas recevoir les nouvelles espèces, & aiant fermé leurs boutiques. Il ne bornoit pas ses exactions à la Ville de Rome. Il fatiguoit, selon le même Auteur, divers Roïaumes & diverses Provinces, par la publication de ses Indulgences, & par l'avidité insupportable de ses Quêteurs, tant Ecclesiastiques, que Séculariers. Quoiqu'il levât ces sommes sous des pretextes pieux, il les employoit souvent à des depenses qu'il ne faisoit que pour contenter ses caprices. En voici une assez singuliere. Il fit reparer à grands frais les murs de l'ancien Bourg de St. Pierre, & il y pratiqua un chemin dérobé, pour aller, sans être vû, de son Palais jusqu'au Château St. Ange, & pour y faire conduire secretement les gens qui lui étoient suspect. Ladiflas & ses Sujets ne furent pas moins trompez que les Romains dans les esperances qu'ils avoient conçûs de ce Traité. La Liberté du Commerce étant rétablie: les Napolitains se flattoient de pouvoir vendre leurs vins & leurs autres Marchandises à Rome; & le Roi, de son côté, comptoit que le profit, qu'ils feroient par ce debit, les mettroit mieux en état de paier les tailles & les autres subsides. Mais, le Pape haüs-

An de J.C.
1412.

Jean
XXIII. se
rend
odieux par
ses Exac-
tions.

Bibliothèque
de la Ville de Paris

Manuscrits
de la Bibliothèque
de la Ville de Paris

Manuscrits
de la Bibliothèque
de la Ville de Paris

An de J. C.
1412.

fa tellement l'accise des vins étrangers, que les Marchands ne vouloient plus rien envoyer à Rome, parce qu'ils gagnoient plus à debiter leurs Marchandises dans le País. Ladiflas, pour rendre la pareille au Pape, defendit, sous de grosses peines, de transporter du vin à Rome, & rehaussa la Gabelle de deux Ducats d'or, pour chaque tonneau; ensorte que l'impôt excedoit le prix du vin. C'est ainsi que Ladiflas & Balthazar étoient la dupe de l'avarice l'un de l'autre. Le même Auteur raconte, qu'il y avoit entr'eux un Traité secret, que tous ceux qui avoient été pourvûs de Benefices par Gregoire XII. feroient desormais obligez de solliciter à Rome de nouvelles Provisions. D'ailleurs, le Pape s'imaginait, qu'il disposeroit à son gré des Archevêchez, Evêchez, Abbayes, Prelatures, & autres Benefices dans le Roiaume de Naples, & qu'il pourroit en revêtir ceux qu'il voudroit pour de l'argent. Mais, il fut bien surpris de ne voir venir à Rome, pendant trois mois, aucun Ecclesiastique, ni aucun Seculier, demander de nouvelles Provisions. Il se brouilla, d'autre côté, par la même avarice, avec le Gouverneur de la Ville, qui, étant dans les interêts de Ladiflas, faisoit une Guerre ouverte au Pape, pour se mettre lui & son monde à couvert des insultes qu'ils en souffroient, tant dans leurs Personnes, que dans leurs Biens (70). C'étoit-là des semences secretes d'une Guerre qu'on verra eclater l'année prochaine.

Boulogne
soumise au
Pape.

On a vû plus d'une fois, dans cet Ouvrage, les remûmens des Boulonnois, tant pour maintenir leur Liberté, que pour secouer le Joug de la Tyrannie Papale. C'est ce qui a fait dire à Aeneas Sylvius, que Boulogne étoit moins propre à entretenir les Sciences que les Séditions. (71). On a vû que l'année précédente, le Peuple, à l'instigation de quelques Bouchers, s'étoit soulevé, & avoit chassé le Legat de Jean XXIII. Mais comme le Pape craignoit de perdre les grands Revenus qu'il tiroit de cette Ville, il aimait mieux dissimuler l'Injure qu'il en avoit reçue, que de la pousser à bout, en usant de toutes les rigueurs du Droit Canon. Il y envoya cette année (1412.) le Cardinal Flisco, avec plein-pouvoir de la reconcilier avec l'Eglise. Ce que ce Legat executa heureusement par l'entremise de Jacques de Lille, qui avoit tout pouvoir sur l'Esprit des Boulonnois (72).

Soumission que le
Roi de Pologne fait
au Pape.

Les Chevaliers de l'Ordre Teutonique avoient conclu avec les Polonois un Traité, qui fut confirmé, cette année, par Jean XXIII. Après quoi le Roi de Pologne envoya une Ambassade solemnelle à Rome, avec de grands presens, pour jurer Obéissance au Pape (73).

Conduite
de Benoit
XIII.

En Espagne, le Prince Ferdinand & le Comte d'Urgel se disputoient le Roiaume d'Arragon. Le premier l'emporta sur son Competiteur: & après la ceremonie du couronnement, Benoit XIII, qui avoit été le principal

Pro-

(70) Niem, Vita Joh. XXIII. p. 369-372.
apud Lensart, Hist. du Concile de Pise, Liv.
VI. p. 133.

(71) Aeneas Sylvius, Europa, Cap. 52.

(72) Bzovius, an. 1412.

(73) Cromer, de Reb. Polon. p. 279.

Promoteur de cette Election, se rendit à Tortose, où les Droits que Ferdinand prétendoit avoir sur les Roiaumes de Sicile, de Sardaigne, & l'Isle de Corlé, lui furent confirmez par ce Pontife, à condition que le Roi lui fourniroit tous les ans trois Galeres & des troupes pour la defense de l'Eglise Romaine, & qu'il maintiendrait dans ces Roiaumes la Liberté Ecclesiastique & l'Autorité du Pape (74).

Benoit XIII. s'ergeoit aussi en Convertisseur à la Romaine; car, cette année, pour cacher la Persecution qu'il meditoit contre les Juifs, il ouvrit des Conférences dont le principal Tenant, pour les Chrétiens, étoit un Juif converti appellé Jerome de Ste. Foi. Mais, il publia en même tems des Constitutions violentes contre ceux qui persévereroient dans leur Religion, de quelque prétexte qu'ils pussent se servir. Il y condamnoit la Doctrine des Juifs & leurs Auteurs, & defendoit à tout le monde, Fideles ou Infideles, de quelque condition qu'ils fussent, d'écouter ou d'enseigner cette Doctrine, n'exceptant de cette Condamnation que les Livres des Juifs qui paroissent les plus propres à les convaincre. Il ordonna aux Inquisiteurs & aux Diocelains de proceder contre ceux qui garderoient de ces Livres, & defendit aux Princes d'accorder aucun privilege aux Juifs, & de leur permettre d'exercer entr'eux aucune Jurisdiction, ni pour Injures, ni pour Calomnies, ni pour passer des compromis, & de se mêler d'aucun jugement, sous quelque prétexte que ce fût. En execution de ces Ordres, il commanda de fermer si bien toutes les Synagogues, qu'il n'y eut qu'une seule petite porte pour y entrer, & même que les avenues seroient gardées par de Officiers Chrétiens, afin que le Juifs ne pussent s'assembler dans les Carrefours, ou dans les Places publiques. Il defendit outre cela toute sorte de communication & de conversation avec eux, & ordonna qu'on les distingueroit de toutes les manieres les plus odieuses. Mais, ce qui leur parut plus dur que tout le reste, c'est la defense qu'on leur fit d'exercer aucun negoce, & de prendre de l'argent à interêt, ou à usure, Métier que Surita appelle leur Loi, leur Divinité, & leur unique Foi. Enfin, la Constitution commandoit de les proclamer certains jours de l'année, & de les admoneter de quitter leurs erreurs, sous peine d'être mis en captivité toute leur vie. Mais, ajoute l'Historien, comme c'est une Nation obstinée & artificieuse, pleine de ruse & d'entregent (*entremetimiento*), & qui n'ignore aucune des ouvertures & des voies pour acquerir du bien, elle auroit trouvé le secret de se dérober à toutes les rigueurs de la Loi, si on n'eut pas pris d'autres précautions. C'est pourquoi le Pape nomma des Personnes graves, pour proceder contre les Juifs, & pour exectuter les peines portées par ces Bulles (75).

Le Rabin Salomon Ben Virga dit que la Conference étant indiquée à Tortose, où le Pape étoit alors avec sa Cour, plusieurs Docteurs Juifs s'y rendirent. Le Pape Benoit les reçut avec un visage gai, & leur parla à

Bulle de
Benoit
XIII. con-
tre les
Juifs.

Confere-
ce avec les
Juifs.

peu-

(74) Mariana,
Tom. IV.

(75) Surita, *Annal. lib. XII. c. 45.*

An de J.C.
1412.

peu près en ces termes : „ Honorables Hebreux, Nation autrefois élue
 „ de Dieu, maintenant rejetée à cause de ses crimes, ne vous allarmez point
 „ de cette Dispute, & sur ma parole Pontificale aiez bon courage. Que
 „ chacun de vous parle avec Liberté pour la defense de sa Cause. Maître Je-
 „ rome de Ste.Foi s'est vanté de vous prouver par votre Thalmud, que le
 „ Messie est venu; il s'agit de voir aujourd'hui s'il tiendra parole. „ Après
 „ ce Discours, il les renvoia chez eux jusqu'au lendemain, & ordonna qu'on
 „ les logeât & qu'on leur fournit tous les alimens qu'ils demanderoient con-
 „ formement à leur Loi. Le lendemain, on les fit entrer dans une salle ma-
 „ gnifiquement ornée. Il y avoit 70. sieges preparez pour les Cardinaux &
 „ les Prelats qui y parurent splendidement vêtus. Il s'y trouva aussi un
 „ grand nombre de grands Seigneurs, & des principaux de la Ville. Quand
 „ chacun eut pris place, le Pape s'adressant aux Juifs: „ Sachez, dit-il, sa-
 „ ges Hebreux, que vous n'êtes point mandez ici, pour disputer si notre
 „ Religion est vraie, ou si c'est la vôtre. Je suis très-persuadé de la veri-
 „ té de la mienne. La votre fut jadis vraie, mais elle est presentement
 „ abrogée. Il est seulement ici question de ce fait, que Jerome de Ste.Foi a
 „ avancé; c'est que, selon votre Thalmud, composé autrefois par des Doc-
 „ teurs beaucoup plus savans que vous, le Messie est venu il y a long-tems. „
 „ Alors, Jérôme de Ste.Foi ouvrit la Conference par ces Paroles d'Isaïe :
 „ *Venez, debattons nos Droits. . . . Mais, si vous êtes rebelles, vous serez con-*
 „ *sumez par l'Epée* (76). Le Rabbin Vidal, sans s'emouvoir d'un Texte aussi
 „ capable d'effraier, attira l'Admiration du Pape, par l'elegance & la force
 „ du Discours qu'il fit sur le Préambule menaçant de Jérôme. La Relation
 „ porte même, que le Pape en fut touché, & qu'il excusa Jérôme de
 „ son emportement sur la mauvaise Education qu'il avoit reçue parmi
 „ ceux de sa Nation. Il y eut plusieurs Conferences. Mais, il est impos-
 „ sible de savoir quel en fut le succès. Si l'on en croit le Juif Abun-
 „ stroc, les Juifs en sortirent victorieux (77). Si l'on en croit Surita,
 „ dans ses Annales d'Arragon, & Nicolas Antoine, dans son *ancienne Bi-*
 „ *bliothèque d'Espagne*, les Juifs se convertirent par milliers dans cette con-
 „ joncture.

An de J.C.
1413.

Ladislas se
rend Mai-
tre de
Rome.

Ladislas, comme je l'ai dit, avoit plusieurs sujets de se plaindre du Pape;
 ce qui fit resoudre ce Prince à le mettre à la raison. Dès l'année précé-
 dente, il avoit fait plusieurs tentatives pour surprendre Rome; mais, au
 commencement de celle-ci, toutes les Circonstances favoriserent ses desseins.
 Le Pape avoit éloigné ses Generaux: il n'avoit qu'environ quatre mille
 hommes de troupes ramassées à la hâte. Il s'étoit fait beaucoup d'ennemis
 dans la Ville par ses extorsions; au lieu que Ladislas y avoit beaucoup d'in-
 telligences (78). On soupçonnoit même le Pape de n'être pas fâché que
 Rome fût serrée de près, pour avoir un prétexte de ne pas se trouver au
 Con-

(76) *Isaïe, Chap. I. 18. 20.*

(77) *Ben Virga, Scheveth Jehuda, p. 226.*

(78) *Niern, Vit. Joh. XXIII. p. 319.*

Concile qu'on parloit d'assembler en Allemagne (79). Ladiflas ſeut profiter de toutes ces Conjonctures. Au lieu de s'amuser dans la Marche d'Ancone, comme il avoit fait ſemblant de le vouloir, il prit le chemin de la Campagne de Rome avec une bonne Armée : & après s'être rendu Maître des Places les plus importantes, il marcha droit à la Capitale, & y entra la nuit du 7. au 8. de Juin. Cinq cens de ſes gens, aiant percé la Muraille du côté qui regarde l'Eglise de Ste. Croix de Jeruſalem, ſe rendirent Maîtres de cet endroit, qui n'étoit pas gardé, & par où le Prince entra ſans reſiſtance avec toute ſon Armée, *moins en Vainqueur qu'en Corſaire* (80).

Le Pape & treize de ſes Cardinaux prirent la fuite, ne ſe croiant en ſureté, ni au Vatican, ni au Château St. Ange. Cette retraite inopinée fit perdre cœur à tout le monde. Ceux même qui avoient promis de ſoutenir juſqu'à la dernière extrémité, & qui s'étoient mis en devoir de le faire, ſe rendirent à l'ennemi, ſe voyant abandonnez de ceux qui avoient le plus d'intérêt à défendre la Ville (81).

Il n'y eut forte d'excès, ni de cruautés horribles, que Ladiflas n'exercât dans Rome. Il ſe ſaiſit d'abord du Palais de St. Jean de Latran, & deux jours après de celui du Vatican. Il fit maſſacrer pluſieurs Prelats, après les avoir depouillez de leurs biens; pilla la Chapelle du Pape, & enleva les Joiaux du St. Siege, & quantité de Reliques enchaffées dans l'or & dans l'argent, & enrichies de pierres précieufes, & les threſors des Eglifés de la Ville; convertit la Baſilique de St. Pierre en une Maifon de Ville, fit repaître les chevaux ſur les Autels, & changea les Temples en Cabarets & en lieux de debauché. Comme Jean XXIII. avoit reſolu de profiter du faux calme dont il jouiſſoit avant cette Révolution, pour assembler un Concile à Rome, afin d'eluder celui qu'on lui propoſoit ailleurs, Ladiflas fit ruiner tous les préparatifs d'une Aſſemblée qui ne pouvoit l'accommoder nulle part. Il changea tous les Officiers établis dans la Ville, par le Pape, le Sénateur, les Conſervateurs, & les Capitaines de Quartiers. Il fit par-tout effacer, lacerer, & abbatre les Armes & les Drapeaux de Jean XXIII. & placer les ſiennes à la Tour de St. Pierre, au Vatican, à St. Jean de Latran, au Capitole, & autres Places publiques. Le General Sforce aiant quitté le Parti de Jean XXIII., ce Pape fut tellement irrité d'un changement ſi contraire à ſes intérêts, qu'il avoit fait peindre ce General pendu par les pieds à toutes les Portes de la Ville, avec des Inſcriptions flétriffantes. Ladiflas fit effacer toutes ces notes d'infamie, qu'en effet Sforce n'avoit pas méritées, puis qu'il n'avoit plus d'engagement, quand il changea de Maître. Ladiflas s'étant rendu Maître du Château St. Ange, après quelques jours de Siege, redoubla ſes Cruau-

An de J.C.
1413.

Fuite du
Pape &
des Cardi-
naux.

Violences
de La-
diflas dans
Rome.

(79) Pogge, *Hiſt. Florent. Lib. IV. p. 194.*

(81) Pogge, *ubi ſupr. p. 195. Bzovius, an.*

(80) *Conſim. de Fleury, Hiſt. Eccl. tom. 22. 1413. §. 4. p. 181.*

An de J.C.
1413.

Route de
Jean
XXIII.

tez envers les Citoyens. Il en fit executer plusieurs. Les Galeres, l'exil, & les tortures, furent les moindres supplices des autres. Pogge, & Scipion Ammirato, qui ont écrit l'Histoire de Florence, racontent que Ladiflas fit dans cette occasion aux Marchands Florentins qui negocioient à Rome un tour, non seulement indigne d'un Prince, mais même de Pirates, qui tiennent ordinairement ce qu'ils ont promis. Ces Marchands, au premier bruit du danger que couroit la Ville, avoient caché leurs meilleurs effets chez leurs Amis. Le Roi, qui avoit en vuë un si riche butin, leur promit en entrant dans la Ville, qu'il ne leur seroit fait aucun tort, & qu'ils pouvoient en toute sureté étaler leurs Marchandises. Appuiez sur la parole Roiale, ils reprirent leur negoce comme à l'ordinaire. Mais Ladiflas, plus jaloux de leurs Thresors, que de sa Foi, les fit tous emprisonner, & se saisit de leurs biens (82).

Cependant, Jean XXIII, chaudement poursuivi par les gens de Ladiflas, ne se trouva guere plus à son aise dans sa fuite, qu'il auroit pû l'être dans Rome. Il eut tout le tems de pleurer, comme il faisoit en chemin, sa folie de s'être fié aux belles paroles de son ennemi (83). Theodoric de Niem, qui étoit à sa suite, nous fait un recit fort tragique des maux que ce Pontife eut à souffrir avec toute sa Cour, pendant cette retraite precipitée (84). Quoique les fugitifs surpassassent de beaucoup le nombre de ceux qui les poursuivoient, & que même les premiers fussent la plûpart bien armez, il n'en resta que fort peu, tant la terreur leur avoit ôté la force & le courage. Comme c'étoit au cœur de l'Été, plusieurs perirent de chaud & de fatigue. Il y en eut beaucoup de tuez, & ceux qui echaperent à l'épée de l'ennemi furent depouillez par les propres gens du Pape. Sa premiere station fut à Sutri, petite Ville de l'État de l'Eglise à huit milles de Rome, assez bien fortifiée. Mais, craignant d'y être assiegé, il y laissa ceux qui ne pouvoient suivre, pour passer à Viterbe, autre Place de l'Eglise, plus importante, où il fut reçu fort amiablement avec sa Cour par le Gouverneur & par les Dames de la Ville, qui signalerent leur charité dans eette occasion, envers un Pape qui étoit assez galant pour repondre de bonne grace à leurs avances. Après s'y être reposé quelques jours, il se rendit à Monte-Fiascone, Ville Episcopale Suffragante du Pape. Pendant le séjour qu'il y fit, il eut avis que Ladiflas avoit écrit des Lettres circulaires à ceux de Sutri, de Viterbe, de Monte-Fiascone, & d'autres endroits de la Jurisdiction de l'Eglise de Rome, qui tenoient encore pour ce Siege, pour les sommer de se soumettre, ou de se préparer aux dernieres extremitez. Il écrivit lui-même à Jean XXIII, d'attendre dans la dernière de ces Villes les Ambassadeurs qu'il devoit lui envoyer incessamment. Mais, ne jugeant pas à propos de se fier à une Ambassade, dont il ne pouvoit rien esperer de bon, après les Lettres menaçantes que ce Prince écrivoit de toutes parts,

(82) Pogge, ubi supr. Scipion Ammirato, Bist. Flor. Lib. 18. p. 665.

(83) Scipion Ammirato, ubi supr.

(84) Niem, Vita Johan. XXIII. apud Vonder Hardt, T. II. p. 379. 383.

il continua sa route jusqu'à Sienne. Cette Republique, qui avoit été agitée par de frequentes Guerres avec ses voisins, pendant les années précédentes, se trouvant alors dans un état plus tranquille, parce qu'elle avoit été comprise dans la Paix entre Ladislas & les Florentins (85), Jean XXIII. crut pouvoir s'y reposer en sureté quelques jours. Ce fut-là en effet qu'il commença à respirer, s'y croiant plus à l'abri de la poursuite. Comme jusqu'alors il n'avoit songé qu'à la sureté de sa Personne, sans se mettre en peine de la destinée de ses gens, il les assembla, & les larmes aux yeux, il leur promit de les dedommager de leurs pertes par toutes sortes de graces (86). Après s'être rafraichi quelque tems à Sienne, il prit la route de Florence où il esperoit une plus puissante protection. Les Florentins se trouverent fort embarrassés à recevoir un Hôte de cette importance. La Ville étoit alors partagée en deux Factions, les uns tenant pour le Pape, les autres pour Ladislas, quoiqu'il eut violé une des principales conditions du Traité, qui étoit de ne rien entreprendre au préjudice du Pape & de Louis d'Anjou, & de ne point s'emparer de Rome, ni de l'Etat de l'Eglise (87). Pour se tirer de cet embarras, ils prirent le parti de ne recevoir le Pape qu'au Fauxbourg St. Antoine où l'Evêque avoit son Palais, & de retirer les gens de sa Cour dans la Ville, prétendant par ce temperament menager Ladislas, & en même tems lui faire peur (88). Ce fut de-là que Jean XXIII. écrivit à toute la Chrétienté, pour lui donner avis de ses malheurs. On trouve parmi les Actes d'Angleterre celle qu'il écrivit à Henri V. datée du mois de Septembre, pour lui représenter l'urgente nécessité de s'opposer aux progrès & aux attentats de Ladislas, qu'il traite de Perfecuteur, dont l'audace va tous les jours en augmentant. Il envoya aussi le Cardinal de Chalant à l'Empereur Sigismond, qui étoit alors dans le Frioul (89).

Pendant ce tems là, le Roi Ladislas affermissoit son Autorité dans Rome, & comme les Florentins craignoient son ressentiment, le Pape fut obligé de se retirer à Bologne, quoiqu'on lui conseillât de ne pas se fier à cette retraite. Il y fit le même métier qu'il y avoit fait étant Legat sous le nom de Cardinal de St. Eustache, c'est à dire qu'il y exerça la Simonie, sans nulle pudeur, en vendant des graces expectatives à plusieurs Personnes pour un même Benefice, comme nous l'apprend Niem, témoin de cet indigne maquignonage (90).

L'Italie tendoit les bras à Sigismond, comme à son Libérateur; & Jean XXIII, ne pouvant attendre du secours que de côté-là, lui envoya deux Cardinaux, Chalant & Zabarelle, avec le celebre Manuel Chrysolore à qui l'Occident est redevable du Rétablissement des Sciences. Sigismond avoit prié le Pape, de ne point se déterminer sur le choix du lieu pour assembler un Concile, qu'il n'eût de ses nouvelles. Le Pape voulut prevenir l'Empereur, pour gagner sa confiance; & celui-ci ne manqua pas de profiter de cette

An de J.C.
1413.

Le Pape
se retire à
Bologne.

Negocia-
tions du
Pape &
de l'Em-
pereur Si-
gismond.

(85) *Pogge, ubi supr. p. 192.*

(86) *Niem, ubi supr. p. 381.*

(87) *Pogge, ubi supr.*

(88) *Scipion Ammirato, ubi supr.*

(89) *P. Frizon, Gall. Purp. p. 460.*

(90) *Niem, ubi supr. p. 383.*

An de J.C.
1413.

demarche, pour tourner à son gré une Negociation fort delicate, où il s'agissoit, entr'autres choses, de convenir, non seulement du tems & du lieu du Concile, mais de la maniere d'y proceder. Jean XXIII. en fut la dupe; & cette Ambassade, par laquelle il croioit gagner beaucoup, fut le commencement de tous ses malheurs. Son premier dessein avoit été de tromper Sigismond, en donnant à ses Legats des Instructions publiques, qui laissoient ce Prince Maître du choix du lieu; & en même tems des ordres secrets de ne consentir qu'à certains endroits qu'il leur marquoit, & hors desquels il leur defendoit très-expressément d'en accepter aucun. C'est Leonard Aretin son Secretaire, auquel il en fit confidence, qui le rapporte; & qui ajoute, que le Pape, en congediant ses Legats, & les exhortant à se bien acquiter de leur devoir, prêt à leur donner l'Ecrit secret qu'il tenoit entre ses mains, changea tout d'un coup de sentiment; & qu'après s'être mis sur leurs louanges, avec de grands transports de tendresse & d'affection, en protestant qu'il avoit une pleine & entiere confiance à leur fidelité, il leur dit que, contre ce qu'il avoit resolu auparavant, il ne vouloit pas limiter son pouvoir, & déchira sur le champ devant eux cet Ecrit, après qu'il le leur eut montré. Voici les termes d'Aretin: „ Il ne faut pas omettre une Cir-
„ constance, qui marque comment la Providence de Dieu renverse souvent
„ tout d'un coup tous les desseins de la Prudence humaine, pour faire
„ réussir les siens. Le Pape m'avoit confié son dessein. Le principal
„ de l'affaire, me disoit-il, consiste dans le lieu. Je ne veux point être
„ dans un endroit où l'Empereur soit le plus fort. A la verité, j'ai don-
„ né à mes Legats un pouvoir très-ample par honnêteté, afin qu'ils le
„ pussent montrer; mais, par des ordres secrets, je les retrairai à de
„ certains lieux. Il me nomma ensuite ces lieux, & demeura plusieurs
„ jours dans cette resolution, jusqu'au tems auquel les Legats devoient
„ partir. Alors, il les prit en particulier, & aiant fait retirer tout le Mon-
„ de, hors moi seul, il leur parla long-tems, les exhortant à se bien ac-
„ quiter de leur commission, dont il leur fit voir l'importance. Puis,
„ passant à des protestations de bienveillance, il fit l'eloge de leur pru-
„ dence & de leur fidelité, leur disant qu'ils savoient mieux que lui-même,
„ ce qui pouvoit être plus à propos dans cette occasion. Et comme il
„ s'attendrissoit, il revoqua tout d'un coup son premier projet. J'avois
„ resolu, dit-il, de vous marquer certaines Villes, dont vous ne vous
„ departiriez point; mais à present je change d'avis, & je remets le tout
„ à votre prudence. Sur quoi il déchira devant eux le papier, où il
„ avoit écrit les Villes qu'ils pouvoient accepter, & ne leur en prescrivit
„ aucune (91). „

L'Empe-
reur mar-
que Con-
stance
pour le
Concile.

Les Legats, aiant conferé avec l'Empereur, se trouverent fort embarras-
sez. Il n'ignoroient pas les vûes de leur Maître; mais, ils savoient aussi
qu'il avoit besoin de Sigismond, & qu'il lui étoit important de menager
ce Prince. Ce fut, sans doute, cette raison, qui les determina à accep-
ter

(91) Leonard Aretin, de Reb. Ital. p. 288.

ter Constance, Ville Imperiale dans le Cercle de Suabe. C'est la pensée de deux savans hommes (92), dont les lumieres sont préférables à celle de l'Annaliste Bzovius, qui, sans nul fondement, a accusé les Legats de malhabileté (93).

Le Pape apprit cette nouvelle à Boulogne avec un chagrin mortel. Il en pensa desespérer. Il maudit mille fois sa fortune, ou plutôt sa facilité & son imprudence, d'avoir si legerement changé de resolution, & de s'être ensuite livré pieds & mains liées à un Prince qui seroit toujours en état de faire executer tout ce qu'il plairoit au Concile d'ordonner contre lui. Mais, il fallut dissimuler, de peur de se rendre suspect & odieux à toute la Chrétienté, & de donner lieu de croire, qu'il ne vouloit point du tout de Concile; sur-tout quand on sauroit que ses Legats avoient eu soin de prendre toutes les précautions & toutes les suretez qu'ils pouvoient raisonnablement souhaiter (94).

L'unique parti, que le Pape crut pouvoir prendre dans une situation aussi facheuse, fut d'aller trouver l'Empereur, esperant peut-être de lui faire changer de dessein. Le Detail des Conférences qu'ils eurent nous est inconnu. L'Histoire n'en a marqué que des circonstances fort generales & peu importantes. La premiere Entrevuë se fit à Plaisance. Mais, comme cette belle Ville n'étoit pas assez tranquille pour des Conférences, l'Empereur aimant mieux aller avec le Pape à Lodi, où ils nouerent une celebre Conférence qui dura environ un mois. Le Pape s'y trouvoit en Habits Pontificaux, & assis sur un fauteuil. L'Empereur étoit assis de même, en Habit de Diacre qui lit l'Evangile. Les Conférences furent en Latin; &, malgré tout ce que put dire le Pape, l'Empereur s'en tint au choix qu'il avoit fait de la Ville de Constance, pour le Concile. Le Pape, ne pouvant plus reculer, fut obligé de l'accepter (95).

Les Actes du Concile de Constance nous apprennent, que si Jean XXIII. avoit sçu profiter des salutaires Avis que lui donna Sigismond dans cette Conjoncture, il se seroit épargné les deboires qu'il lui fallut essuier à Constance. Cet Empereur l'exhorta sérieusement & fort humblement alors à changer de mœurs, puis qu'il s'agissoit de reformer l'Eglise dans son Chef & dans ses Membres. Le Pape, qui avoit interêt à se montrer docile, fit mine de bien recevoir ces Remontrances, & promit de renoncer à sa vie scandaleuse, & particulièrement à la Simonie (96). Mais, il ne tint point parole.

De Lodi, le Pape & l'Empereur allerent à Cremone, invitez par Ga-

brin Funduli dont ils estimoient la prudence. Ce Fourbe, qui étoit dans les interêts de Ladiflas, les reçut avec toute sorte de temoignage de respect

An de J.C.
1413.

Chagrin;
que le Pa-
pe temoi-
gne de ce
choix.

Conféren-
ces du Pa-
pe & de
l'Empe-
reur.

Remon-
trance de
Sigismond
au Pape.

Danger;
que cou-
rent l'Em-
pereur &
le Pape à
Lodi,

(92) *Contin. de Fleury*, T. 21. p. 184. *Lem-
fant*, *Hist. du Concile de Pise*, Liv. VII. p. 186.
Idem, *Hist. du Concile de Constance*, Liv. I.
p. 8. 9

(93) *Bzovius*, an. 1413. §. 20.

(94) *Contin. de Fleury*, *ubi supr.* p. 187.

(95) *Reichenal*, *Hist. Conc. Const.* p. 8. 10.
Von der Hardt, T. I. Part. X. p. 559. T. VI.
Part. I.

(96) *Von der Hardt*, T. I. Part. X. p. 559.

An de J.C.
1413.

& d'amitié, & feignit d'applaudir au dessein qu'ils avoient d'assembler un Concile à Constance. Mais, on sçut depuis de sa propre bouche, que s'il en avoit en le courage, cette Comedie auroit fini tragiquement pour l'Empereur & pour le Pape. Gabrin, étant devenu suspect à Philippe Marie Duc de Milan, par diverses intrigues, ce Duc le fit prendre & executer dans Milan, après une longue Prison. Le jour de son supplice, comme le Prêtre l'exhortoit à mourir Chrétienement, & à se confesser de ses crimes, & sur-tout des actions cruelles & tyranniques dont il étoit coupable, il declara, que s'il avoit quelque sujet de repentir, c'étoit de n'avoir pas suivi l'envie, dont il fut faisi, d'immortaliser son nom, en jettant le Pape & l'Empereur du haut en bas de la Tour de la Maison où il les avoit regalez, & qu'il n'en avoit été retenu que par la confusion de violer les Droits de l'Hospitalité (97).

Expeditions pour la Convocation du Concile.

On fit ensuite toutes les expéditions nécessaires pour la convocation du Concile. L'Empereur publia un Edit, par lequel il y invitoit toute la Chrétienté, promettant des saufs-conduits à tous ceux qui en voudroient (98). Il écrivit en particulier à Gregoire XII. & à Benoit XIII. pour les exhorter à se trouver à Constance au tems marqué. Il envoya des Ambassadeurs à Charles VI. Roi de France, avec une fort belle Lettre. Et le 9. Decembre de cette année, Jean XXIII. publia une Bulle, où il expose, „ que le Concile de Pise n'ayant pu achever l'Affaire de la Reforma-
„ tion, Alexandre V. son Predecesseur en avoit renvoyé l'entiere Conclu-
„ sion au prochain Concile, qui devoit se tenir au bout de trois ans.
„ Qu'Alexandre V. étant mort, & lui Jean XXIII. ayant été mis en sa
„ place, il avoit, pour de certaines raisons, assemblé au tems marqué un
„ Concile à Rome, qu'il venoit alors de recouvrer tout nouvellement ;
„ mais, que ne s'y étant pas trouvé assez de Prelats, ni de personnes d'au-
„ tre caractère, il avoit été obligé de le proroger jusqu'au mois de Decem-
„ bre, sans fixer le lieu, afin de prendre du tems, pour en delibe-
„ rer plus amplement. Que cependant le Roi des Romains ayant
„ requis de lui avec instance, d'attendre à regler le tems & le
„ lieu, & qu'il lui envoiât une Ambassade, pour en convenir ensem-
„ ble, il y avoit acquiescé de l'avis des Cardinaux. Que cette Am-
„ bassade étant venuë à Florence, où le deplorable état de l'Eglise l'avoit
„ obligé de se retirer ; il avoit envoié à son tour des Legats à Sigismond,
„ pour conclure cette Affaire, & qu'on étoit convenu de part & d'autre
„ de la Ville de Constance pour le lieu, & du 1. de Novembre de l'année
„ suivante (1414.) pour le tems. Que cette resolution aiant été con-
„ firmée depuis à la Conference de Lodi, il la ratifie par ces presentes,
„ & y invite toute la Chrétienté (99). „ Outre cette Bulle, il écrivit
des Lettres particulieres dans tous les Roiaumes & Etats de son Obedience,
com-

(97) *Paul Jove, apud Sponde, an. 1413. ap. Bzovium, ad an. 1413.*

§. 7.

(98) *Apud Von der Hardt, T. VI. p. 5. &*

(99) *Bullar. Roman. p. 308.*

comme en France, en Angleterre, en Allemagne, en Pologne, en Bohême, en Hongrie, &c.

Quoique Jean XXIII. fût fort occupé de ses intérêts particuliers, il ne négligeoit pas absolument les affaires générales de l'Eglise. Sur les rapports qu'on lui fit de la Conduite de Jean Hus, & des discours qu'il tenoit publiquement sur l'Autorité du St. Siege & sur les Evêques, il le cita encore une fois à comparoître devant lui. „ Cette Citation fut sans effet, „ dit le Continuateur de Mr. Fleury. Bien loin de comparoître, il „ s'excusa comme il avoit déjà fait, & ne cessa de declamer dans ses „ Predications contre le Pape; disant, qu'il n'étoit qu'un Prêtre comme „ lui, & qu'il n'avoit pas Droit de le citer, & dès-lors il ne garda plus „ de mesures. Il recommanda la Lecture des Livres de Wiclef. Il prêcha „ contre le culte des Images. Il enseigna que la confession des pechez étoit „ inutile; qu'il n'étoit pas nécessaire d'enterrer les morts dans les Cimetic- „ res; que la recitation des Heures Canoniales, & l'abstinence des Viandes, „ n'étoient que des traditions humaines, qui n'avoient pas le moindre „ fondement dans la Parole de Dieu. Jean XXIII. irrité, & de la „ Desobéissance, & des Ecrits seditieux, de Jean Hus, n'oublia rien pour „ l'arrêter ou pour le faire rentrer en lui-même. Il écrivit à son sujet au Roi „ Charles VI. & à l'Université de Paris (100). „ Il voulut encore exciter le Roi Wenceslas contre les Hussites. Mais, ce Prince n'eut aucun égard aux violentes exhortations du Pape (1).

Le celebre Pierre d'Ailli, Cardinal-Evêque de Cambrai, dans un Ouvrage qu'il composa sur la Reformation de l'Eglise, un peu avant le Concile de Constance, n'a point dissimulé que Jean XXIII. & ses Competiteurs n'étoient gueres propres à remedier aux Divisions de la Bohême, puis qu'ils y avoient eux-mêmes donné lieu, en entretenant un Schisme public, en s'accusant mutuellement d'Herésie, & en exerçant publiquement la plus horrible Simonie, chacun de son côté. C'est ce que Pierre d'Ailli exprime en ces termes: „ C'est, dit-il, à l'occasion de l'Herésie Simoniaque & des autres iniquitez qui s'exercent à la Cour de Rome, qu'il s'est élevé des „ Sectes en Bohême & en Moravie, qui ont gagné depuis la Tête jusqu'aux „ autres Membres dans ce Roiaume, où l'on debite publiquement mille „ choses injurieuses au Pape. Il ya entr'autres un certain Jean Hus, se disant Bachelier en Theologie, qu'on dit être leur Chef, & qui a publié „ un Livre, dans lequel, par une infinité d'argumens, il combat l'Autorité „ du Pape, & la Plenitude de sa Puissance, aussi hautement que la Foi Catholique est combattue dans l'Alcoran, le Livre de ce damné Mahomet „ que les Sarazins adorent. C'est ainsi que les vices éclatans de la Cour de „ Rome confondent la Foi Catholique, & la corrompent par des erreurs. Il „ seroit expedient, continue-t'il, que ces Heresies, & leurs Auteurs, fussent deracinez de ces Provinces; mais, je ne vois pas qu'on en puisse venir „

An de J.C.
1414.

Procedu-
res contre
Jean Hus.

Reflexions
sur le
Hussitisme.

(100) *Contin. de Fleury, Tom. XXI. p. 201.*

(1) *Cochlée, Hist. Hussit. p. 23.*

An de J.C.
1414.

„ à bout, à moins que de ramener la Cour de Rome à ses anciennes mœurs,
 „ & à ses louables coutumes (2). „ Aussi toutes les démarches de Jean
 XXIII. ne firent-elles qu'irriter les Hussites. Ils se plaignoient dans leurs
 Chaires, que le Pape & l'Archevêque de Prague vouloient empêcher qu'on
 ne prêchât la Parole de Dieu & l'Évangile de Jésus-Christ: Que par les In-
 dulgences & les autres pratiques de la Cour de Rome, aussi bien que du
 Consistoire Episcopal, ils faisoient assez voir, qu'ils ne pensoient qu'à leurs
 intérêts, & non à ceux du Seigneur Jésus; qu'ils depouilloient ses brebis de
 leur laine & de leur lait, au lieu de les nourrir de la Parole de Dieu, & de
 les édifier par l'exemple d'une bonne vie. Ils soutenoient, que les Laïques
 étoient en droit d'examiner & de censurer la conduite de leurs Prelats, aus-
 si bien que St. Paul celle de St. Pierre. Ils prescrivoient certaines condi-
 tions, & certains caractères, pour juger quand il falloit obéir aux Prelats,
 ou non. Le Schisme leur fournissoit tous les jours occasion de tourner en
 ridicule la Jurisdiction Papale. *Aujourd'hui*, disoient-ils, *Balthazar de Cof-*
sa, nommé Jean XXIII. est à Rome; Angelo Corario, nommé Gregoire XII. à
Rimini; Pierre de Lune, qui se dit Benoit XIII. en Arragon. D'où vient que
l'un d'entr'eux, en qualité de très-saint Pere, ne contraint pas les autres de se sou-
mettre à sa Jurisdiction avec leurs Adherens (3).

Le Pape
se retire à
Mantouë
& ensuite
à Boulo-
gne.

Jean XXIII. & l'Empereur Sigismond, aiant réglé tout ce qui concernoit
 la tenuë du Concile de Constance, se separerent pour se rejoindre dans le
 tems marqué. Le Pape s'en alla à Mantouë, où il passa l'hyver avec Jean
 François de Gonzague son Ami & son Protecteur. Au printems suivant,
 il retourna à Boulogne, pour mettre ordre à ses affaires contre La-
 dislas, qui avec son armée considerable faisoit trembler toute l'Italie, & pa-
 roissoit vouloir assieger le Pape dans Boulogne. L'allarme se repandit par-
 mi les Cardinaux qui étoient prêts à prendre la fuite. Jean XXIII. n'étoit
 pas sans crainte, n'osant se fier aux Boulonois, qu'il avoit si fort maltraité.
 Il ne laissa pas de lever des troupes, pour les opposer à Ladislas, &
 de prendre la resolution de se defendre. Mais, ses efforts auroient été impuis-
 sans contre une Armée agguerrie, enflée de sa nouvelle Victoire, & aiant à
 sa tête un Chef, à qui la colere & la fureur donnoient de nouvelles forces,
 si Dieu ne s'en fut mêlé (4).

Mort de
Ladislas.

En effet Ladislas, au milieu de cette prosperité, finit ses jours par une
 mort funeste, qui fut tout ensemble l'effet & la punition de ses crimes & de
 ses Debauches. Mezerai, après Monstrelet, dit que, comme Ladislas
 „ étoit trop débordé après les femmes, & d'ailleurs furieusement haï pour
 „ ses cruautés, il fut empoisonné cette année d'une vilaine maniere. Un
 „ Medecin, duquel il entretenoit la fille, aiant conseillé à cette malheureu-
 „ se de se frotter d'une drogue empoisonnée, qu'il lui donna, comme si el-
 „ le eut été propre à exciter davantage le chatouillement, ce Prince cou-
 chant

(1) Petrus Alliacus, apud Gerson, Tom. II.
p. 901. 902.

(3) Bzovius, an. 1413. §. 35.

(4) Contin. de Fleury, tom. 21. pag. 207.

„ chant avec elle prit la mort dans la source de la vie & du plaisir (5). „
 „ Fogge, Leonard Aretin, Antoine de Florence, ne parlent point de poison,
 „ mais seulement d'une maladie. Pandolphe Collenucio ne parle du Poison que
 „ comme d'un fait incertain (6).

An de J.C.
 1414.

„ Quoiqu'il en soit, la mort de Ladislas fut très-agréable à Jean XXIII.
 „ puis qu'elle l'avoit delivré des poursuites d'un ennemi redoutable qui n'avoit
 „ pas dessein de le menager. Mais, si d'un côté elle lui donna de la joie, elle
 „ le mit aussi dans une grande perplexité, touchant ce qu'il devoit faire à l'é-
 „ gard du Concile. Il avoit beaucoup d'envie de retourner à Rome, qui lui
 „ tendoit les bras, & qui n'attendoit que sa présence & son secours pour se-
 „ couer le joug des Napolitains, pouvant par-là affermir son autorité, & re-
 „ couvrir toutes les places de l'Etat Ecclesiastique qu'on lui avoit usurpées.
 „ C'étoit le Conseil que lui donnoient ses parens & ses Amis, qui le dissua-
 „ doient d'aller commettre son Autorité dans une Ville au de-là des Alpes, &
 „ à la devotion de l'Empereur, & qui, prevoiant peut-être ce qui arriva, l'a-
 „ vertissoient de prendre bien garde qu'en y allant comme Pape, il n'en revint
 „ comme simple particulier (7).

Disposi-
 tions de
 Jean
 XXIII.
 par raport
 au Conci-
 le.

„ D'autre côté, Benoit XIII. agissant toujours en Pape dans sa forteresse
 „ de Peniscola, n'étoit pas mieux disposé que Jean XXIII. à la Paix & à
 „ l'Union de l'Eglise. Il faut entendre l'Abbé de Bellegarde, qui nous in-
 „ struira des dispositions de Benoit XIII. „ Tous les Princes de l'Europe,
 „ dit cet Historien, envoioient leurs Ambassadeurs à l'Empereur Sigif-
 „ mond, que l'on regardoit comme le seul homme capable de remedier
 „ aux troubles & aux desordres qui affligeoient le Christianisme, & de re-
 „ mettre le calme dans l'Eglise de Jesus-Christ. On l'assura que les trois
 „ Papes consentoient enfin de bonne foi à la tenuë d'un Concile General;
 „ & que, renonçant absolument au Pontificat, ils se remettroient entiere-
 „ ment à la disposition des Peres du Concile. Ils avoient fait semblant jus-
 „ qu'alors de se vouloir demettre de la Dignité Pontificale, & n'agissoient
 „ pas de bonne foi, pour amuser les fideles, par les trompeuses apparences
 „ d'une Paix simulée. Jean & Gregoire paroissoient agir sincerement, &
 „ se rendre aux remontrances des Peres du Concile; mais Benoit étoit moins
 „ complaisant & plus obstiné. Le Roi d'Arragon fut chargé de le rendre
 „ plus souple & plus docile. L'Empereur & le Roi de France lui envoie-
 „ rent leurs Ambassadeurs à ce sujet. Il étoit allé à Sarragoce pour y
 „ prendre la Couronne. Après la ceremonie du couronnement, on
 „ reprit les affaires de l'Eglise. On choisit la Ville de Morella située dans
 „ le Roiaume de Valence sur les Frontieres de Catalogne & d'Arragon, pour
 „ l'entrevue du Pape Benoit & de Ferdinand, qui se virent sur la fin du
 „ mois de Juillet. On rendit de grands honneurs à la personne & à la di-
 „ gnité de ce Pontife, le Roi allant à pied jusqu'à l'Eglise, lui étant à
 „ cheval & sous un dais; le Roi prit même la queue de sa robe & la porta
 „ jus-

Et de Be-
 noit XIII.

(5) Mezerai, *Abregé Chron.* tom. 3. p. 328.

(7) Bzovius, *ad an.* 1414.

(6) Collenucio, *Hist. Neapol. Lib. V.* p. 387.

An de J.C.
1414.

„ jusqu'à son Autel. Il le servit pendant un festin splendide le lendemain,
 „ où le Prince son fils, présomptif heritier de la Couronne, fit l'Office d'E-
 „ chançon. On mit des Vaisselles & des Vases d'or & d'argent à la place de
 „ ceux d'étrai dont le Pape avoit accoutumé de se servir. Tant de cour-
 „ toisie & tous ces bons Offices avoient pour but, non seulement de faire
 „ honneur à la personne du Pape, on tâchoit encore par ses insinuations,
 „ d'adoucir l'humeur fiere & intraitable de ce Pontife. Le Roi lui parla
 „ souvent de la Paix de l'Eglise, & de la nécessité d'abdiquer le Pontificat,
 „ pour remettre le calme, & faire cesser le Schisme. Benoit se monroit
 „ difficile à toutes Propositions. Ceux de sa Cour les goutoient encore
 „ moins; disant, que c'étoit une honte & un affront au Pontife de
 „ renoncer à sa Dignité. On employa 50. jours à disputer continuellement
 „ sur cette Affaire, sans rien avancer. . . . Toutes les peines que se don-
 „ na le Roi d'Arragon, pendant près de deux mois, pour persuader le
 „ Pape de renoncer au Pontificat furent inutiles (8). „

Précau-
tions du
Pape
avant son
départ.

Jean XXIII. se faisoit prier pour tenir sa parole. Les Cardinaux, crai-
 gnant que la Reformation qu'ils souhaitoient ne se fit pas, s'il n'étoit present
 au Concile, lui donnoient des avis fort genereux. Ils lui representoient
 que son honneur, le bien de toute l'Eglise, & le sien en particulier, deman-
 doient qu'il allât à Constance pour presider au Concile en Personne; par
 ce qu'y étant reconnu pour Pape indubitable, comme il l'étoit sans contred-
 dit, après tout ce qui s'étoit fait à Pise, il n'avoit rien à craindre; qu'au
 contraire, il affermiroit son Autorité contre les deux Anti-Papes, qui se-
 roient ensuite abandonnez de ces miserables restes d'Obedience qu'ils avoient
 encore; & qu'il pouvoit donner ses ordres à ses Generaux & à ses Lieute-
 nans pour le temporel, en chargeant quelqu'un du Gouvernement de Ro-
 me. Il se rendit enfin à ce Conseil, mais non sans de violens combats.
 Aiant donc envoyé à Rome le Cardinal Jacques de l'Isle ou Isolani, Gen-
 tilhomme Boulonois, pour y exercer en sa place la Souveraine Autorité, &
 pour remettre cette Ville & tout l'Etat Ecclesiastique sous son obéissance,
 il tourna toutes ses pensées du côté du Concile (9). Il n'oublia pas avant son
 départ de prendre avec Sigismond toutes les mesures possibles pour sa sûreté.
 Il lui deputa l'Archevêque de Colse, pour faire jurer les Magistrats de Con-
 stance, „ Qu'il y seroit reçu avec les honneurs & les ceremonies pratiquées
 „ en pareilles occasions à l'égard des Papes. Qu'il y seroit reconnu com-
 „ me le vrai & le seul Pontife. Qu'il auroit toujours une entiere liberté
 „ d'y demeurer, & de s'en retirer sans aucun empêchement. Qu'il exer-
 „ ceroit librement sa Jurisdiction par lui & par ses Officiers, tant à l'égard
 „ du spirituel, qu'à l'égard du temporel; & qu'il y seroit traité, pendant
 „ tout son séjour, lui & les siens, avec toute sorte de respect. Que si
 „ quelqu'un, relevant de la Ville de Constance, entreprenoit quelqu'un de
 „ ceux qui seroient venus pour être au Concile, ladite Ville en feroit une
 prompte

(8) Bellegarde Hist. Generale d'Espagne, tom.
3 pag. 452. & suiv.

(9) Raynaldi, ad an. 1414. §. 9.

„ prompte justice; comme le Pape en useroit de même à l'égard de ses
 „ Officiers, s'ils entreprennent quelque chose, contre quelqu'un des Ci-
 „ toïens de la Ville. Que la même Ville respecteroit, & feroit respecter,
 „ inviolablement tout sauf-conduit donné par le Pape, ou son Camerier, à
 „ qui que ce soit, pourvu que ce ne fût pas un sujet rebelle, ou ennemi de
 „ la dite Ville. Que les Magistrats de Constance tiendroient la main à ce
 „ que tous les lieux de leur Territoire fussent libres & praticables, afin de
 „ pouvoir aller & venir sans être incommodé, ni traversé (10). „ Cette
 Convention se fit solennellement à Constance, & y fut jurée & signée
 avec toutes les formalitez requises. Alors Jean XXIII. envoya trois Cardi-
 naux à Constance, pour y préparer toutes choses; & on y voioit arriver tous
 les jours les gens des grands Seigneurs, pour y choisir les logemens de leurs
 Maîtres.

Le Pape Jean partit de Boulogne, le premier d'Octobre, bien pourvu
 de joyaux & d'argent, afin de gagner les uns par des presens, & d'éblouir
 les autres par la magnificence de sa Cour. Il ne se tenoit pourtant pas en-
 core en fureté, malgré toutes les précautions qu'il avoit prises. Résolu de
 ne demeurer à Constance qu'autant que les choses y prendroient un Tour
 favorable à ses intérêts, il pensa à se faire des Amis sur sa route, afin de se
 préparer une retraite en cas de besoin (11). Il traita avec le Duc d'Autri-
 che, qui avoit plusieurs places fortes aux environs de Constance. Il le fit
 Capitaine General de toutes ses Troupes, & de celles de l'Eglise Romaine,
 avec une pension de six mille florins d'or, qui se devoient prendre sur la
 Chambre Apostolique (12). Il mit encore depuis dans ses intérêts Bur-
 chard Marquis de Bade, auquel il fit present de 16000. florins d'or à tirer
 des Revenus de la même Chambre dans les Dioceses de Mayence, de Cologne,
 & de Treves; mais, il comptoit particulièrement sur Jean Comte de Nas-
 sau, Electeur de Mayence (13). C'est ainsi, dit Mr. Lenfant, que le
 Roi des Romains & le Pape tâchoient de se tromper l'un l'autre. Sigif-
 mond faisoit mine de reconnoître Jean XXIII. pour vrai Pape, bien resolu
 en secret de l'obliger à renoncer au Pontificat; & le Pape, de son côté, fai-
 soit semblant de convoquer de bonne-foi un Concile, quoiqu'il ne le fit que
 pour la forme, & qu'il meditât le dessein de le dissoudre, dès qu'il seroit
 assemblé, si l'air du Bureau ne lui étoit pas favorable (14). Tous les Au-
 teurs temoignent assez unanimement, que Jean XXIII. faisoit ce voyage à
 contre-cœur, & qu'il avoit l'esprit rempli de mille pressentimens fâcheux.
 Un Auteur de ce tems-là rapporte à cette occasion un mot d'un Bouffon
 qui accompagnoit le Pape. Lorsqu'il eut passé la Ville de Trente, ce Bou-
 fon lui dit: *Pater sancte, qui passò Trenta, perdo* (15). Etant sur une Mon-
 tagne du Tirol nommée *Arleberg*, il tomba lui-même, sans se faire au-
 cun

An de J.C.
1414.

Le Pape
à Constan-
ce.

(10) *Bzovius, an. 1414. §. 7. 8. 9. Von der Hardt tom. V. p. 6.*

(11) *Von der Hardt, tom. I. part. 1. p. 1. Reichental, Edit. de Francfort, 1576. pag. 13. Raynaldi, an. 1414. §. 6.*

(12) *Von der Hardt, tom. II. part. 9. p. 145.*

(13) *Lenfant, Hist. du Conc. de Const. Liv. 1. p. 18.*

(14) *Lenfant, ubi supr. p. 19.*

(15) *Dlugoff, Hist. Polon. Lib. XI. p. 360.*

An de J.C.
1414.

Ouverture
du Conci-
le de Con-
stance.

cun mal, mais non sans marquer une émotion sur son visage. Comme on lui demandoit avec empressement, s'il ne s'étoit point blessé: *De par le Diable*, dit-il, *je suis à bas; j'aurois bien mieux fait de demeurer à Boulogne.* Regardant ensuite la Ville de Constance de cette Montagne, *Je vois bien*, dit-il, *que c'est ici la Fosse où l'on prend les Renards* (16). Il arriva à Constance le 28. d'Octobre, & il y fit une belle Entrée (17). Le 31. du même mois, la Ville fit au Pape les presens ordinaires dans ces occasions. Elle donna un gobelet de vermeil pesant cinq marcs, quatre petits tonneaux de vin d'Italie, quatre grands tonneaux de vin d'Alsace, huit grands tonneaux de vin du País, & quarante *Maldres* d'Avoine. Tous ces presens se firent en grande Ceremonie. Le Pape de son côté ordonna qu'on fit present d'une Robe de soye noire au Consul.

Après divers delais, le Pape Jean resolut enfin d'ouvrir le Concile, le 5. de Novembre: il n'étoit pas encore fort nombreux; mais, il y arrivoit tous les jours des Prelats, & des Seigneurs, de divers lieux. Desorte que, dans la suite, il n'y eut, ni Roiaume, ni Republique, ni Etat, ni presque aucune Ville ou Communauté dans l'Europe, qui n'y eut ses Ambassadeurs ou ses Deputés. Il dut y avoir, selon les Listes faites dans le tems même, trente Cardinaux, lorsqu'ils furent tous réunis, trois ou quatre Patriarches, environ vingt Archevêques, près de cent cinquante Evêques, plus de cent Abbez, quatorze Auditeurs de Rote, dix huit Secretaires du Pape, plus de cent quarante Scripteurs des Bulles Apostoliques, quarante sept Ecrivains de la Penitencerie, deux cens soixante & treize Procureurs du Pape & des Cardinaux; sans compter les Ecrivains des divers Roiaumes, plus de cent cinquante autres Prelats, tant Generaux d'Ordre, que Prieurs, envoie de divers endroits, & plus de deux cens Docteurs. On y vit présider deux Papes, l'un au commencement, l'autre à la fin. L'Empereur y fut presque toujours present, au moins il ne s'en absenta jamais que pour les affaires du Concile même. Il s'y trouva quatre Electeurs, celui de Mayence, celui de Saxe, l'Electeur Palatin, qui fut Protecteur du Concile en absence de l'Empereur, Frideric Burgrave de Nuremberg, qui y reçut le bonnet Electoral, & les Envoies des autres Electeurs. Il s'y rendit d'autres Souverains en bon nombre, comme les Ducs de Baviere, d'Autriche, de Silesie, de Lignitz, de Brig, & quantité d'autres Princes, tant Margraves que Burgraves, Comtes, Barons, & une infinité de Gentilshommes, outre les Ambassadeurs des absens. On trouve dans le MS. de Breslau, qui contient les Actes du Concile de Constance, une Liste des Membres du Concile, un peu differente de celles de Dacheri & de Reichental. Voici ce qu'elle nous apprend. Le Pape Jean XXIII. se trouva à ce Concile. Il y eut trois Patriarches, vingt trois Cardinaux, vingt sept Archevêques, deux cens six Evêques, trente trois Evêques Titulaires, deux cens trois Abbez, dix huit Auditeurs du sacré Palais, tous Docteurs, quatre cens qua-

(16) Reichental, pag. 12. Tritheme, Chr. Hirsang, p. 336.

(17) Von der Hardt, tom. IV. p. 5. 6. 7. Onufre Panvini, Rom. Pontif. p. 269.

quarante Docteurs tant en Theologie qu'en Droit, sans compter les Auditeurs, dont on vient de parler, environ vingt sept Protonotaires, deux cens quarante deux Scripteurs de Bulles, cent vingt trois Procureurs du Pape & des Cardinaux. Item *Sportulani*, ou Distributeurs d'Offrandes, vingt quatre, vingt huit Bedaux du Consistoire, cent vingt huit Comtes, six cens Barons & Gentilshommes, quarante huit Orfèvres avec leurs Garçons, quatre cens cinquante Marchands & leurs Garçons, cent vingt-deux Cordoniers & leurs Garçons, deux cens vingt-deux Savetiers & leurs gens, quatre vingt six Pelletiers & leurs Ouvriers, quatre vingt huit Charpentiers ou Serruriers, environ trois cens Cabaretiers & Aubergistes avec leurs Valets, soixante & douze Banquiers & Changeurs, soixante & cinq Apoticaire avec leurs Garçons, trois cens trente six Barbiers, cinq cens six Menétriers, sept cens dix huit Femmes publiques, apparemment pour donner de l'exercice à la Chasteté des Ecclesiastiques, vingt sept Ambassades des Rois, Ducs, & Comtes. Il y avoit aussi des Deputez de plusieurs Evêques & de divers Villes, aussi bien que de divers Universitez & des Villes Imperiales. C'étoit un grand Spectacle de voir ainsi rassemblez dans un même lieu tous les Etats de la Chrétienté, & tout ce qu'il y avoit de plus distingué en Europe, par les Lumieres & par les Dignitez (18). Il faut à present marquer par ordre les principaux Evenemens qui signalerent le Concile de Constance.

Ande J.C.
1414.

1. Avant l'arrivée des Legats de Benoit XIII. & de Gregoire XII. Jean XXIII. regloit tout à sa fantaisie. Mais, il y eut un incident, qui pensa causer de grandes brouilleries. Jean Dominique, Cardinal de Raguse, aiant fait afficher les Armes de son Maître à l'Hotel qu'on lui avoit assigné dans le Couvent des Augustins, Jean XXIII., qui s'en formalisa, les fit ôter la nuit suivante. Les Partisans de Gregoire s'en plainquirent avec aigreur, comme d'une violation du Droit des Gens. On fut obligé de deliberer là-dessus dans une Congregation generale, ou l'Affaire fut disputée de part & d'autre avec beaucoup de chaleur. Selon quelques Historiens, on approuva la conduite de Jean XXIII; mais, selon d'autres, il ne fut rien prononcé de décisif (19).

Jean
XXIII fait
ôter les
Armes de
Gregoire
XII.

2. Jean Hus, qui étoit venu à Constance, sous un Sauf-conduit en bonne forme, qu'il avoit reçu de l'Empereur Sigismond, se croioit en sureté. Et quoiqu'il eut été excommunié par le Pape, comme je l'ai dit ailleurs, il disoit tous les jours la Messe dans une Chambre auprès de son poile, en presence de tout le voisinage (20). Il parloit avec assez de liberté, & soutenoit sa Doctrine, soit dans ses Conversations, soit dans les Ecrits qu'il propoisoit. C'est ce qui encouragea Etienne Paletz, Professeur en Theologie

Jean Hus
mis en
Prison.

(18) *Lenfant, Hist. du Conc. de Const. Pref. pag. XX XXI.*

Gest. p. 214. 215. Cerretanus ap. Bzovium, an. 1414. p. 382. col. 2. Sponde, an. 1414. pag. 735.

(19) *Von der Hardt, tom. IV. pag. 20. Schelftraete, Comp. Chronol. fol. 29. 30. & Aft. &*

(20) *Opera Hus. Epist. IV. fol. 58.*

An de J.C.
1414.

logie à Prague, & Michel de Causis, Curé d'une Paroisse de la même Ville, tous deux Accusateurs de Jean Hus; c'est, dis-je, ce qui encouragea ces deux hommes à insinuer aux Cardinaux, qu'il seroit bon de le faire arrêter. Les Cardinaux s'assemblent en Congregation chez le Pape, & font citer Jean Hus, qui comparut sur le champ, & il fut arrêté (21). L'après midi, les Cardinaux se rassemblèrent, & après quelques momens de Deliberation, ils conclurent tous à l'Emprisonnement de Jean Hus. Cet Arrêt fut executé le même jour, malgré les Remontrances de Jean de Chlum, qui s'en plaignit au Pape comme d'une violation manifeste de la foi publique & de sa propre parole (22). Le même Jean de Chlum, n'ayant pû avoir raison de la Detention de Jean Hus du côté du Pape, en ecrivit à l'Empereur, qui étoit encore absent. Ce Prince, irrité d'une Entreprisè où il trouvoit son Autorité si indignement foulée aux pieds, envoya aussitôt des ordres exprès à ses Ambassadeurs de faire incessamment elargir Jean Hus, & même de rompre les Portes de la Prison en cas de desobéissance. Le Pape fut mortifié de ces Ordres, mais il eut le credit d'en empêcher l'exécution (23). Jean de Chlum s'en plaignit publiquement, dans un Manifeste en Latin, & en Allemand, qu'il fit afficher aux Portes de toutes les Eglises de Constance (24). Mais Lui, & tous les autres Seigneurs Bohémiens, travaillèrent inutilement pour obtenir la Liberté de leur Compatriote (25).

An de J.C.
1415.

Intrigues
de Jean
XXIII.

3: Le Pape Jean ne fut pas long-tems à s'apercevoir, qu'on lui donnoit du dessous. Il n'eut aucun lieu d'en douter après la Congregation du 26. de Janvier, où l'Electeur Palatin presenta un Memoire, qui tendoit à l'exclure de toutes les Deliberations où il s'agiroit de Gregoire XII. Jean XXIII. refuta ce Memoire de point en point; mais, plusieurs choses qui se passeroient à son desavantage lui faisoient trop sentir que son Autorité étoit ébranlée. Il s'étoit tenu plusieurs Assemblées sans lui. Mais, il n'en étoit pas moins exactement informé de tout; car l'Histoire dit qu'il pensoit beaucoup en Espions. Carettes, presens, promesses, menaces, il n'épargnoit rien, pour tout savoir. Il faisoit venir la nuit ceux d'entre les Prelats qui lui étoient les plus affidés, & il en tiroit sans beaucoup de peine tout ce qu'il vouloit apprendre, en les degageant par son Autorité souveraine des Sermens qu'ils avoient faits de ne rien reveler. Il ne manquoit point non plus d'Emissaires, qui, semant adroitement la desunion entre les Nations, empêchoient qu'on ne pût rien conclure à son desavantage. Mais, comme il n'avoit pas le don de se posséder, il eventoit aussitôt tous les secrets qu'on lui avoit confiés, se trahissant ainsi lui-même & ses propres confidens. Il étoit malaisé qu'il se foutint longtems avec une si mauvaise Conduite. On étoit fort surpris au Concile de voir le Pape si bien in-

(21) Von der Hardt, tom. IV. p. 21. Opera p. 255.

Huf. tom. I. p. 5.

(22) Ibid.

(23) Von der Hardt, tom. IV. pag 26. tom. II. §. 56. & suiv.

(24) Von der Hardt, tom. IV. p. 27.

(25) Lenfant, Hist. du Conc. de Const. Liv. I.

formé de tout ce qui s'y passoit de plus secret. On voulut approfondir le Mystere. Les plus suspects d'indiscretion & d'infidelité furent citez. Il y en eut même quelques-uns qui furent obligez de se retirer, pourtant avec l'agrement du Concile, qui aima mieux éviter l'éclat, que de les punir comme ils le meritoient (26).

4. J'ai déjà dit que Pape Jean n'épargnoit rien pour se faire le plus grand nombre de Creatures qu'il étoit possible; & assurément il se seroit rendu Maître absolu à Constance, si le Concile n'avoit pris ses mesures pour se maintenir dans la superiorité qu'il pretendoit. Comme on vit que Jean XXIII. gaignoit les voix, il fut resolu, pour des raisons très-fortes, d'opiner par Nations, & non par personnes, quoique ce fut un usage autorisé par la pratique de tous les Conciles précédens. Le Pape s'y opposa inutilement, & par-là on rompit toutes les mesures qu'il avoit prises, & qu'il prenoit continuellement, pour se maintenir. Mais, il ne falloit pas moins que la Presence & l'Autorité de l'Empereur, pour terminer heureusement une affaire d'où dependoit le bon ou le mauvais succès du Concile. Car, il y avoit à Constance un plus grand nombre de Prelats d'Italie, que de toutes les autres Nations ensemble; & la plupart d'entr'eux étoient pauvres & affamez. Jean XXIII. avoit créé jusqu'à cinquante Cameriers, qu'il pouvoit regarder comme tout autant de Personnes devouées à ses interêts. S'il croit avoir sujet de se defier de la fidelité de quelqu'un, il en exigeoit des sermens de la maniere du Monde la plus tyrannique (27).

5. Cè fut à peu près dans ce tems, qu'on presenta secretement une longue Liste d'Accusations contre Jean XXIII. Theodoric de Niem, de qui j'apprens ce fait, ne specifie point les crimes. Il dit seulement, que cette Liste contenoit *tous les Pechez mortels, avec une infinité d'Abominations, & qu'on croit que le Memoire fut présenté par un Italien* (28). Jean XXIII. en fut allarmé. Il assembla les Cardinaux de sa confiance; &, quoiqu'il s'inscrivit en faux contre une partie des Accusations qu'on lui intentoit, il en avouoit pourtant assez pour tout apprehender, si l'on en venoit à l'Information qui étoit demandée par ce Memoire. Il vouloit aller confesser ses fautes en plein Concile, & ses Cardinaux ne savoient quel conseil lui donner dans un si grand embarras. Il en fut quitte, cette fois-là, pour la peur. Le plus grand nombre des Deputez des Nations, sur-tout les Allemans, les Anglois, & les Polonois (29), tant pour l'honneur du St. Siege, que par bienveillance, & par honnêteté, ne jugerent pas à propos qu'on approfondit des Accusations si atroces, & si scandaleuses, qui pouvoient même rendre nul tout ce qu'il avoit fait pendant son Pontificat, si elles se trouvoient veritables. On prit donc le parti de les supprimer, & de proposer au Pape Jean la Voie de la Cession (30).

6. Tou-

(26) Theodoric de Niem, apud Von der Hardt, tom. II. p. 389.

(27) Von der Hardt, tom. II. p. 230. 231. Vrie, ap. eundem, tom. I. p. 157.

(28) Niem, ap. Von der Hardt, tom. II. p. Tome IV.

391. & tom. IV. p. 41.

(29) D'ugess, Hist. Polon. Lib. XI. p. 361.

(30) Cerretanus apud Lensant Hist. du Conc. de Censl. Liv. I. pag. 109.

An de J. C.
1415.

On opine
par Na-
tions.

Faits alle-
guez con-
tre Jean
XXIII.

An de J. C.
1415.

On lui
proposel
la Voie de
la Cession.

6. Toutes les Nations étant d'accord là-dessus, on lui envoya des Deputez qui lui proposerent en termes generaux de ceder pour le bien de l'Eglise. Il parut accepter cette Proposition avec joie; & d'abord il donna une Formule de Cession, qui fut trouvée vague, obscure, ambigue, & incapable de procurer l'Union. On lui en demanda une plus positive, & il l'accorda sur le champ. Mais elle parut encore moins recevable que la précédente. Les Nations en dressèrent une troisieme, que le Pape ne voulut pas accepter. On la retoucha; &, bien loin de l'adoucir, on la rendit plus précise & plus obligatoire. On la lui presenta. Il la lut, & feignit de l'accepter de bonne grace. En voici les termes: „ Moi Jean XXIII. „ Pape, pour le repos de tout le Peuple Chrétien, je declare, m'engage, „ & promets, je jure & vouë à Dieu, à l'Eglise, & à ce sacré Concile, de „ donner librement & de mon bon gré la Paix à l'Eglise par ma Cession „ pure & simple du Pontificat, & de l'exécuter effectivement, selon la „ Deliberation du Concile, toutes fois & quantes, que Pierre de Lune „ & Ange Corario, appelez l'un Benoit XIII. & l'autre Gregoire „ XII. dans leurs Obediènces, renoncèrent pareillement à leur prétendu „ Pontificat, par eux-mêmes, & par leur Procureurs legitimes; & même „ en tout autre cas, soit de Cession, soit de mort, ou autrement, lorsque „ ma Cession pourra donner la Paix à l'Eglise, & extirper le Schisme „ (31). „ On ne peut exprimer la joie que cette action de Jean XXIII. repandit dans toute l'Assemblée. La seconde Session publique fut indiquée au lendemain 2. de Mars. Le Pape y lut à haute voix la même Formule de Cession qu'il avoit acceptée la veille. Quand il vint à ces paroles: *Je jure & je vouë*, il se leva de son Siege, se mit à genoux devant l'Autel, & dit en mettant la main sur sa poitrine: *Je promets de l'observer ainsi* (32). Quelques jours après, on le pria, dans une Congregation publique, de donner une Bulle en bonne forme de son Abdication. Il s'offensa de cette Proposition, & maltraita tellement les Prelats qui la lui firent, que personne n'osoit plus lui en parler. On eut recours à l'Autorité de l'Empereur, pour vaincre son Obstination; &, enfin, le Pape notifia sa Cession à toute la Chrétienté, par une Bulle du 6. de Mars (33). Mais, malgré toutes ces mesures, on n'étoit pas encore assuré de la bonne-foi du Pape: c'est pourquoi on le pressa d'établir des Procureurs pour sa Cession, ce qu'il refusa avec emportement; & les Italiens, qui étoient dans ses interêts, menacerent assez hautement de quitter le Concile. Ce refus rendit Jean XXIII. fort suspect: &, pour le mettre à la raison, à force de l'intimider, l'Empereur tint l'onzieme de Mars une Congregation publique, où il fut proposé de donner un Pape à l'Eglise, & les deux jours suivans on continua à delibérer sur la même affaire en diverses Assemblées (34); & l'on prétend mé-

(31) Von der Hardt, tom. IV. p. 44. 45. rom. II. pag. 237. 238. 240. 241.

(32) Lenfant, Hist. du Conc. de Constance. p. 114.

(33) Von der Hardt, tom. IV. p. 52. 53. Sponde, Raynaldi, an. 1415.

(34) Von der Hardt, tom. IV. pag. 55.

même que Robert Halem, Evêque de Salisburi, toutint que Jean XXIII. meritoit d'être brulé.

An de J.C.
1415.

Congrega-
tion gene-
rale contre
le Pape.

7. Comme le bruit s'étoit repandu, que le Pape avoit deffcin de se retirer de Constance, l'Empereur mit bonne garde à toutes les Portes. On en avertit Jean XXIII. qui en fit des plaintes ameres, comme d'une violation des Saufs-conduits donnez de part & d'autre. L'Empereur ne se relâcha point. Tout au contraire, il assambla le 15. de Mars les Allemands, les François, & les Anglois, pour prendre encore des mesures plus fortes contre le Pape; & on resolut d'exiger de lui, qu'il etablroit des Procureurs pour son Abdicacion (35); ce qu'il refusa constamment: & comme on ne pouvoit plus douter, qu'il n'eut resolu de se retirer, les Anglois proposerent de l'arrêter. On en seroit venu à cette extremite, si les François ne s'y fussent opposez (36). Ainsi le Pape, voiant qu'il n'y avoit rien de bon à attendre pour lui, voulut sortir de Constance, sous prétexte que l'air lui étoit contraire; ce qui étoit un prétexte frivole (37). On prétend qu'il s'en ouvrit à l'Empereur, qui lui demandoit de l'argent à emprunter (38). Mais, l'Empereur ne donna pas dans ce piège. Reichental temoigne, que ce Prince offrit au Pape toutes les suretez qu'il pourroit souhaiter, & que les Magistrats de Constance s'engageroient de les faire observer, quand ils devoient manger leurs propres Enfans (39). Au reste, Niem, qui étoit au Concile, nie formellement que jamais l'Empereur ait voulu emprunter de l'argent de Jean XXIII. Il est vrai que le Pape n'eut pas mieux demandé, que de pouvoir acheter sa Liberté; mais, Sigismond ne se trouva pas d'humeur à vendre le Concile. Pour se vanger de ce refus, le Pape se dechainoit en injures contre Sigismond dans les Conversations particulieres, jusqu'à le traiter d'ivrogne, de fou, de barbare, & de gueux, qui lui avoit demandé de l'argent, & qui lui avoit offert de le maintenir de quelque maniere que ce fût. L'Empereur n'ignoroit pas ces Discours insolens; mais, il aimoit mieux laisser au Pape lui-même le soin de l'en vanger par sa propre conduite, que d'en temoigner le moindre ressentiment (40).

Le Pape
songe se-
rieuse-
ment à se
retirer.

8. Le Pape, entierement deconcerté, n'avoit plus de ressource que dans les Intrigues de l'Archevêque de Mayence, & dans le secours de Frédéric Duc d'Autriche. Celui-ci, pour mieux servir le Pape, feignoit de n'avoir aucune liaison avec lui; & quelqu'un lui aiant dit, de la part de l'Empereur, que le bruit couroit, qu'il devoit favoriser l'evasion Jean XXIII. pour une certaine somme, il declara fort nettement qu'il ne se soucioit, ni de Balthazar Cossa, ni de son argent. Cependant, l'Empereur, bien averti de tout ce qui se passoit, faisoit garder le Pape à vuë, & de tems en tems,

(35) Von der Harde, ubi supr. p. 56. Sponde, an 1415. §. 6.

(36) Von der Harde, ubi supr. p. 57.

(37) Niem, apud Von der Harde, tom. II. p. 399.

(38) Ger. Roe, Hist. Austriac. Lib. 4. p. 136. Stumpfius, p. 38.

(39) Reichental, p. 18.

(40) Niem, apud Von der Harde, tom. II. p. 395. 397.

An de J.C. tems, il envoioit des Espions jusques dans sa Chambre, & auprès de son lit, pour observer jusqu'à ses moindres mouvemens (41).

1415.
Evasion
du Jean.
XXIII.

9. Il étoit fort difficile au Pape d'exécuter son dessein. Le meilleur expédient, que le Duc d'Autriche trouva, fut celui de donner un Tournoi, pour favoriser l'évasion de Jean XXIII. Le 20. du mois, tout le Monde étant occupé aux préparatifs de cette Fête, le Pape eut le tems de prendre ses mesures; & sur le soir, il se déguisa en Palefrenier, ou en Postillon, & sortit dans la foule sur un Cheval fort mal étrillé, aiant une grosse casaque grise sur ses Epaules, & une Arbalète à l'arçon de la selle. Il se retira à Schaffouse, où le Duc vint le trouver avec précipitation, aiant été obligé de se sauver seul (42).

Apologie
du Pape.

10. Tout le Monde fut consterné de la Retraite du Pape & du Duc d'Autriche. Chacun pensoit à la Retraite. Mais, l'Empereur appaisa cet orage par sa prudence & par sa fermeté. Il déclara publiquement, que, malgré la fuite du Pape, le Concile continueroit ses Séances; & Jean Gerson prêcha hautement, que le Concile étoit au dessus du Pape. Cependant, Jean XXIII. ne demouroit pas oisif. Il donna ordre à tous ses Officiers de le venir joindre à Schaffouse, sous peine d'Excommunication (43). Il écrivit en même tems une Lettre Apologetique au Roi de France, au Duc d'Orléans, & à l'Université de Paris, où il n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit rendre l'Empereur & le Concile suspects à la France. On trouve le Précis de cette Piece dans l'Histoire du Concile de Constance, par Mr. Lenfant (44).

Raport de
l'Archevê-
que de
Rheims
sur les Dif-
positions
du Pape.

11. Le Concile & la Nation Françoisé avoient envoié l'Archevêque de Rheims au Pape. Il en rapporta des Lettres à l'Empereur, aux Ambassadeurs de France, & aux Cardinaux; & il déclara, de la part du Pape, que ce n'étoit point par crainte d'aucun danger, ni d'aucun mauvais traitement, qu'il avoit quitté Constance, mais seulement pour changer d'air. Qu'on ne devoit point imputer sa Retraite à aucun soupçon qu'il eut de l'Empereur, ni de personne de sa Cour, ou de son Parti; & que, bien loin qu'il lui fût suspect, il souhaitoit de faire avec lui le Voiage de Nice, pour travailler à la Paix de l'Eglise. Le raport des autres Deputez decouvrit manifestement les mauvaises intentions du Pape.

Fuite du
Pape à
Lauffen-
bourg.

12. Jean XXIII., ne se croiant plus en sureté à Schaffouse, à cause du voisinage du Concile, & des préparatifs que l'Empereur faisoit pour attaquer le Duc d'Autriche, se retira à Lauffembourg sur le Rhin. Il fit venir un Notaire & des temoins, pour déclarer que tout ce qu'il avoit juré à Constance, il ne l'avoit fait que par crainte; & qu'ainsi, il n'étoit pas obligé de le tenir. Néanmoins, il écrivoit dans le même tems tout le contraire de côté & d'autre (45). Par une Bulle du 4. d'Avril il rendit raison de
cette

(41) Von der Hardt, tom. II. p. 259. 395. T. fert. II. p. 98.

IV. p. 58. 59. Naucler, p. 1046.

(42) Ubi supr.

(44) Liv. II. §. 6. pag. 375. & suiv.

(43) Schelstraet, Comp. Chron. fol. 35. & Dis-

(45) Niem, apud Von der Hardt, tom. II. p. 400, tom. IV. p. 83. 94.

cette seconde fuite; & declara nettement, qu'il s'étoit retiré de Constance par la crainte d'être arrêté, & que la même crainte l'avoit obligé à quitter Schaffouse, où il n'étoit pas en sureté. Toujours en fraieur, il quitta encore de nuit & deguisé Lauffenbourg, pour aller à Fribourg dans le Brisgau. Cette Place, qui, dès lors, étoit extrêmement forte, & d'ailleurs éloignée du danger, lui releva le courage, & lui fit grossir ses prétensions. Car il envoya de-là un Memoire où il n'offroit de céder que sous les conditions suivantes. 1. Que l'Empereur lui donneroit un Sauf-conduit en bonne forme, & tel qu'il seroit dicté par Sa Sainteté elle-même. 2. Qu'il seroit résolu dans le Concile, que le Pape jouiroit d'une entière Liberté & sureté, soit devant, soit après sa Cession; mais sur-tout qu'il ne seroit point inquieté, quelque chose qu'il pût faire. 3. Qu'on cesseroit la Guerre entreprise contre le Duc d'Autriche, tant pour l'utilité du Concile, qu'afin que le Pape pût aller & demeurer librement sur les Terres de ce Duc. 4. Qu'après sa Cession, il seroit Cardinal Legat perpetuel par toute l'Italie, ou qu'il jouiroit pendant sa Vie du Boulonnois & du Comtat d'Avignon, outre une pension de trente mille florins d'or, qu'il vouloit qu'on lui assignât sur les Villes de Venise, de Florence, & de Genes (46). Theodoric de Niem ajoute, qu'il demandoit encore de ne relever de qui que ce soit, & de n'être obligé de rendre compte à Personne, ni de ce qu'il avoit fait, ni de ce qu'il pourroit faire à l'avenir. On vit clairement alors, que le Pape se moquoit du Concile, & qu'il ne cherchoit qu'à gagner du tems, pour se retirer tout-à-fait, à la faveur du secours que le Duc de Bourgogne lui faisoit esperer.

13. Le Concile envoya de nouveaux Deputez, qui trouverent le Pape à Brisac; mais, il en decampa le 25. d'Avril. De sorte que les Deputez ne purent point executer leur Commission. Comme ils revenoient à Constance, ils rencontrèrent Jean XXIII. qui en fut bien fâché. Ils le surprirent au Lit, où il les reçut d'une maniere fort indecente; car, il se decouvroit de maniere à faire voir ses pieces. Il exerçoit dans Fribourg la Simonie avec ses Courtisans, comme il avoit fait à Constance tout le tems qu'il y fut (47). Cependant, les Legats ne purent obtenir du Pape la Procuracion qu'ils lui demandoient. De sorte que le raport qu'ils firent à l'Empereur & aux Nations ne satisfit personne. Le Duc d'Autriche étant revenu à Constance, pour faire sa Paix avec l'Empereur, Jean XXIII. voulut pourvoir à sa sureté. Il envoya incessamment une Procuracion qui fut rejeitée unanimement.

14. On ne pensa plus qu'à executer, dans une Session publique, la Citation qui avoit été résoluë. Le Concile, voiant que Jean XXIII. ne cherchoit que les moïens d'é luder la Cession, & qu'il refusoit de venir au Concile, ou de donner une Procuracion suffisante, commença à proceder contre lui dans la Session 7. tenue le 21. du mois de Mai, & le fit citer avec

An de J.C.
1415.

On envoïe de nouveaux Deputez au Pape.

Jean XXIII. est cité au Concile.

(46) Von der Hardt, tom. II. p. 403. & tom. IV. p. 106. 107.

(47) Niem, apud Von der Hardt, tom. II. p. 402. 403. 404.

An de J.C.
1415.

„ avec les Cardinaux & Officiers qui étoient à sa suite. Ceux-ci obéirent
 „ & Frédéric d'Autriche promit de faire revenir Jean XXIII. Mais, cette
 „ promesse n'ayant point été exécutée, le Concile fit encore citer Jean
 „ XXIII. par deux fois, & le déclara suspens du Gouvernement, tant pour
 „ le spirituel, que pour le temporel (48). „

Accusa-
tions con-
tre le Pa-
pe.

15. Après une quatrième Citation, Jean XXIII. aiant été contumacé, on résolut de le déposer. Pour cela, on entendit de nouveaux Temoins contre lui, au nombre de 37. La Liste des Accusations, sur les quelles on entendit ces Temoins, contenoit soixante & dix Chefs qui furent tous attestés & prouvez; mais, on n'en lût que 50. en plein Concile. Les 20. autres furent supprimés pour l'honneur du Siege Apostolique & des Cardinaux. Ces Articles supprimés étoient 1. Que dès sa jeunesse Balthazar Cossa avoit été d'un mauvais naturel, immodeste, impudique, menteur, rebelle à Pere & à Mere, en un mot addonné à presque tous les vices, & qu'il étoit notoirement connu comme tel. 2. Que s'étant impatronisé par des voies illicites auprès de Boniface IX. il avoit été le principal Ministre & comme le Courtier de la Simonie de ce Pape. Qu'il avoit acquis lui-même par-là de si grandes richesses d'iniquité, qu'on ne le designoit pas autrement que par le nom d'*homme riche*; & que c'étoit par les mêmes voies qu'il s'étoit élevé au Cardinalat, sous le nom de Cardinal de St. Eustache. 3. Qu'étant Legat à Bologne, il avoit cruellement opprimé cette Ville & cette Eglise par des extorsions & des violences Tyranniques, & des barbaries inexprimables. En sorte que plusieurs habitans de Bologne avoient été massacrez, d'autres mis à la chemise, plusieurs bannis, ou volontairement exilés. Que par une Entreprise inouïe, il avoit vendu à beaux deniers comptans six Eglises Paroissiales du Diocèse de Bologne, & plusieurs autres Benefices Ecclesiastiques, à des personnes Laïques, qui les possédoient actuellement, comme des biens profanes, & que ces Laïques y établissoient des Prêtres à leur fantaisie. Qu'il avoit porté la Simonie à cet excès, & à de plus grands encore, en plusieurs autres lieux qu'à Bologne. 4. Qu'il avoit conféré à un Batard du Roy de Cypre, agé seulement de cinq ans, une Commanderie de St. Jean de Jerusalem, avec les dépouilles du Predecesseur; & permis, par une Bulle, à cet enfant nommé Aloyse, de faire profession, malgré son bas âge, & contre les Statuts de l'Ordre: qu'il n'avoit révoqué cette Concession, que sous les Conditions suivantes, de rembourser au Roy de Cypre l'argent qu'il avoit donné pour cette Commanderie, de donner au Pape six mille florins comptans, & au Bâtard une pension annuelle de deux mille florins, avec un certain Office qui produisoit deux mille autres florins; & que tout cela s'étoit exécuté à la rigueur, malgré les oppositions de l'Ordre. 5. Qu'il s'étoit élevé au Pontificat par des voies illicites, en faisant empoisonner son Predecesseur Alexandre V. & son Medecin nommé Daniel de Sainte Sophie. 6. Qu'il avoit commis fornication avec des filles, adultere avec des femmes, inceste avec la femme de son frere & avec

(48) *Histoire de l'Eglise en Abrégé, tom. 3. pag. 474. Edit. de Paris 1712. in 12.*

avec des Religieuses; & qu'il étoit tombé dans ces abominables Crimes d'impureté qui attirent la vengeance du Ciel sur les Enfans de Rebellion.

7. Qu'il avoit permis à un Chevalier de l'Ordre de St. Jean de Jerusalem de renoncer aux vœux & à l'habit, & de se marier, moiennant la somme de six cens Ducats; & que s'étant réservé la Commanderie que possédoit ce Chevalier, il l'avoit ensuite vendue à un jeune homme de quatorze ans, qui en jouissoit actuellement, sans avoir fait profession, parce qu'il l'en avoit dispensé.

8. Qu'il avoit imposé tyranniquement des charges exhorbitantes aux François qui demeuroient à Avignon, sous prétexte d'un voyage qu'il vouloit faire, afin de mettre cette Ville & ce Comtat entre les mains de Ladillas, en vertu d'un Traité qu'il avoit fait avec lui, & pour la réparation du Palais, où Marin son Neveu, qu'il y avoit envoyé pour en être Gouverneur, avoit fait mettre le feu.

9. Qu'il avoit vendu, aliéné, & dissipé quantité de Revenus & de Tributs annuels appartenans à l'Eglise Romaine en plusieurs endroits de France, & particulièrement à Avignon, dans le Comtat Venaissain, & à Montpellier. Qu'il avoit partagé entre quelques-uns de ses Cardinaux les Biens du Monastere de St. Laurent, & vendu à un Bâtard celui de St. Alexis.

10. Qu'il avoit traité avec les Florentins de la Tête de Jean Baptiste, qui étoit dans le Couvent de Religieuses de St. Sylvestre, pour la somme cinquante mille Ducats; & qu'il l'auroit en effet livrée, si le St. ne l'eut revelé aux Romains, dont plusieurs furent bannis, ou mis en Prison, pour en avoir fait des plaintes publiques.

11. Qu'il avoit aliéné à perpetuité, en faveur de quelques Laiques, les Dixmes de Cento & de Civita della Pieve, du Diocèse de Boulogne, au préjudice de cet Evêché.

12. Que c'étoit une chose publique & notoire, qu'il a été, & qu'il est encore, un pecheur incorrigible, coupable de meurtre, d'empoisonnement, & d'autres grands Crimes, Simoniaque déclaré, & Heretique obstiné.

13. Qu'il avoit soutenu opiniâtement, devant des Personnes d'honneur, qu'il n'y a point de Vie apres celle-ci, ni de Resurrection, & que l'Ame de l'homme meurt avec le Corps, comme celle des Bêtes. Ce font-là en gros les Articles que l'on supprima, & voici en Abregé ceux qui furent lus dans la Session XI. On l'accuse de s'être élevé par des voies illicites à la charge de Camerier de Boniface IX. & d'avoir été publiquement l'entremetteur & le Courtier de ce Pape, pour exercer la Simonie: d'avoir acheté la Dignité de Cardinal moiennant les sommes prodigieuses qu'il avoit amassées par des pratiques criminelles: d'avoir exercé la charge de Legat à Boulogne, avec une Tyrannie insupportable, & d'y avoir commis tant de Brigandages, de Meurtres, & d'autres excès innoüis, que tout le Pais en étoit ruiné, & presqu'entièrement desert: d'avoir usurpé le Pontificat par ses intrigues & par son credit: d'être devenu pire que jamais depuis cette élévation, bien loin de se corriger, comme on l'esperoit: d'avoir méprisé comme un Profane & un Païen tous les exercices de la Religion & de la pieté, à quoi l'engageoient son Caractere & les Loix de l'Eglise, ou de n'avoir rempli ses devoirs que par maniere d'acquit, & en courant plutôt

An de J.C.
1415.

tôt en Soldat & en Chasseur, qu'en homme d'Eglise, moins par devotion, que de peur d'être accusé d'Herésie, & à la fin chassé du Pontificat. On soutient, qu'il est regardé de tout le Monde, comme l'Oppresseur des Pauvres, le Persecuteur de la Justice, la Colonne des Iniques, l'appui des Simoniaques, l'idolatre de la chair, la lie des vices, l'ennemi de toute vertu, le miroir de l'infamie: qu'il negligé les Consistoires publics, qu'il est toujours plongé dans le sommeil, ou dans les plaisirs, & que tous ceux dont il est connu n'en parlent que comme d'un Diable incarné. Que depuis son Pontificat, il s'est rendu coupable de la plus scandaleuse & de la plus effrenée Simonie, dont on ait jamais entendu parler, engageant, troquant, vendant, hypothéquant, alienant, dissipant, les Biens de l'Eglise Romaine, & ceux des autres Eglises de la Chrétienté; conferant pour de l'argent les Benefices Ecclesiastiques au plus offrant, sans se mettre en peine de la capacité; vendant en même tems un même Benefice à plusieurs, ou se le faisant paier plus d'une fois par la même Personne; & defendant aux Auditeurs de Rote d'entendre les Parties là-dessus, ni de rendre aucune Justice. On allegue un grand nombre d'exemples de ces pratiques Simoniaques, qui sont autant d'articles differens. On pose en fait, après ce detail, que, dès la premiere année de son Pontificat, les Cardinaux l'ayant exhorté fraternellement à ne plus scandaliser le Monde par ce honteux trafic des choses spirituelles, bien loin des'en corriger, il avoit encheri à cet égard sur ses Predecesseurs. Que, dans le Concile qu'il assembla à Rome, tout ce qu'il y avoit de Prelats & d'Ambassadeurs, en particulier ceux de France, avec les Deputez de l'Université de Paris, l'avoient inutilement exhorté à se corriger lui-même, & à executer la Reformation generale qui avoit été resolue au Concile de Pise. Qu'en 1412. il envoia en Brabant un certain Marchand Florentin, homme Laïque, & même marié, avec pouvoir de lever les Dixmes de tous les Revenus Ecclesiastiques, dans les Dioceses de Cambrai, de Tournai, de Liege; & de faire excommunier, ou mettre à l'interdit, par des subdeleguez, toutes les Personnes & les Lieux qui refuseroient d'obéir. Qu'il avoit permis à ce Marchand de choisir à son gré, pour les Personnes de l'un & de l'autre sexe, des Confesseurs qui leur donnoient l'Absolution generale, moyennant une certaine taxe; & que ces Indulgences aiant été publiées à Utrecht, à Anvers, à Malines, & en d'autres lieux, il en avoit tiré des sommes prodigieuses. Qu'après avoir opprimé Rome, & dissipé le Patrimoine de St. Pierre, soit en inventant de nouveaux impôts, soit en augmentant ceux qui étoient déjà établis, il avoit enfin abandonné cette Capitale au pillage des ennemis, en desertant, comme il fit, contre sa promesse, au mois de Juin 1413. Que cette desertion avoit rempli la Ville & le Pais de Brigandages, de Massacres, & de Sacrileges; que les femmes avoient été exposées à la brutalité du Soldat; & que plusieurs des gens de sa Cour avoient été, ou depouillez, ou assassinez, ou envoyez aux Galeres, & condamnez à une Prison perpetuelle. Que tout l'Univers étant irrité d'une vie si criminelle & si detestable, l'Empereur Sigismond se résolut enfin de
lui

An de J.Ci
1415.

lui parler à lui-même, comme il fit à Lodi, où il le pria avec instance & avec respect, de faire cesser un si grand scandale, de reformer ses propres mœurs, & d'assembler incessamment un Concile, pour réunir l'Eglise, & pour la reformer dans son Chef & dans ses Membres. Qu'alors il promit tout à l'Empereur, mais que bien loin de rien tenir, il retomba aussi-tôt après dans tous les mêmes excès qu'aparavant. Que depuis aiant reçu les mêmes avis de l'Evêque de Salisburi, & des autres Ambassadeurs d'Angleterre, il n'avoit repondu à leurs remontrances que par des injures & des menaces. On declare enfin, que toutes ces Accusations sont de notoriété publique, & qu'elles ont été d'ailleurs attestées & prouvées par plusieurs Archevêques, Evêques, Prelats, Docteurs en Theologie & en Droit, & par un grand nombre d'autres Personnes de poids; & qu'on a employé à cet examen toute l'exactitude & toutes les formalitez requises, quand il s'agit d'une affaire criminelle. D'où l'on conclut, que Jean XXIII. est un homme de col roide, un opiniâtre, ou pecheur endurci, & incorrigible, qu'il est fauteur du Schisme, & tel à d'autres égards, qu'il s'est rendu absolument indigne du Pontificat. La Liste de Vienne finit par cette Reflexion: „ Quel Jugement doit-on faire des Cardinaux qui ont élu Jean „ XXIII. s'ils ont sçu qu'il étoit Simoniaque, & diffamé par d'autres en- „ droits dont on ne fait pas mention ici pour leur honneur! Aiant juré „ d'élire le meilleur d'entr'eux, quels doivent-ils être eux-mêmes, s'ils „ ont jugé qu'il n'y en avoit point de meilleur, que celui qui est convain- „ cu par tant de temoins, d'être un Simoniaque, un Ravisseur, un in- „ cendiaire, un traître, un homicide, un incestueux, un corrupteur „ de Religieuses, & un homme coupable d'un peché plus criant enco- „ re. „ Voilà, dit Mr. Lensant, l'honneur des Cardinaux bien menagé! A leur consideration, on supprime certains articles, & certains details trop choquans, & en même tems on fait sur leur sujet une Reflexion generale mille fois plus confondante, que l'enumeration de tous les crimes de Jean XXIII (49).

16. Le Concile envoya des Deputez à Ratolscelle, pour notifier au Pape sa Suspension. Il reçut cette nouvelle d'un air extremement contrit. Il prit alors le Parti de la soumission; mais, il n'étoit plus tems (50). Les Nations s'assemblerent le 24. de Mai, pour convenir de sa Déposition. On croit, avec assez d'apparence, que ce fut dans cette Assemblée, qu'il fut resolu de supprimer les Articles par lesquels Jean XXIII. étoit accusé d'avoir commis Inceste avec la Femme de son Frere, d'Adultere, de Sobornation, & de Commerce sacrilege avec trois cens Religieuses, d'Empoisonnement, de Sodomie avec de jeunes gens dont un étoit mort de flux de sang, de Viol en la personne de trois Sœurs. Enfin, il étoit clairement prouvé, qu'il avoit joui de la Mere & du Fils, & que le Pere avoit eu de la peine à échaper à ses

Le Pape
est arrêté.

(49) Lensant, Hist. du Conc. de Const. Liv. 2. §. 77.

(50) Gerretanus, ap. Von der Hardt, tom. IV. p. 215. Sponde, ad an. 1415. p. 745.

An de J.C.
1415.

Il est de-
posé.

ses criminels desirs (51). On lui notifia sa Déposition prochaine, & il se soumit avec resignation à tout ce le Concile ordonneroit.

17. Il supplia néanmoins les Deputez du Concile, de menager son honneur & sa fortune, & de rendre à l'Empereur une Lettre qu'il lui ecrivit, pour lui demander la même grace. Mais, Sigismond ne fut pas la dupe de cette humiliation tardive. Elle avoit été précédée d'une trop longue fuite d'injures, & elle étoit arrachée par une trop violente extrémité, pour se pouvoir persuader qu'elle fut bien sincere. On a vû ailleurs les Discours insolens & injurieux que le Pape avoit tenus de l'Empereur avant son évafion. Depuis, il n'avoit cessé de le diffamer par ses Ecris dans toute l'Europe, & de l'accuser d'avoir violé le Sauf-conduit qu'il lui avoit donné (52). Enfin, ce malheureux, cet infame Pape fut déposé dans la 12. Session qui se tint le 29. de Mai. La Sentence de Déposition étoit conçue en ces termes: „ Le Concile general de Constance, après avoir invoqué „ le nom de Jesus-Christ, & examiné dans la crainte de Dieu les Articles „ présentez & prouvez contre Jean XXIII. & sa soumission volontaire à „ toutes les procédures des Commissaires, prononce, decerne, & declare, „ par la presente Sentence, que la retraite nocturne de Jean XXIII. sous „ un habit deguisé & indecent est scandaleuse, qu'elle a troublé l'Union „ de l'Eglise, & entretenu le Schisme, qu'elle est contraire à ses vœux & „ & à ses sermens: Que ledit Jean XXIII. est notoirement Simoniaque, „ dissipateur des biens & des Droits de l'Eglise Romaine, & des autres „ Eglises: qu'il a mal administré le spirituel & le temporel. Que, par „ ses mœurs, malhonnêtes & detestables, il a scandalisé tout le Peuple „ Chrétien; qu'ayant perseveré jusqu'à la fin dans cette mauvaise condui- „ te, malgré tous les Avertissemens charitables, qui lui ont été réitérez „ plusieurs fois, il s'est montré incorrigible. Que comme tel, & pour „ d'autres crimes, qui ont été deduits dans son Procès, le Concile le de- „ clare déposé & privé absolument du Pontificat, degage tous les Chré- „ tiens de leur serment de fidelité, & leur defend à l'avenir de le recon- „ noître pour Pape, & de le nommer tel; & afin que cette Sentence soit „ irrevocable, le Concile supplée dès-à present de sa pleine puissance à „ tous les défauts, qui, dans la fuite, pourroient être relevez dans la Pro- „ cedure, & condamne ledit Jean XXIII. à être mis, au nom du Con- „ cile, dans quelque lieu où il puisse être honnêtement, sous la garde de „ l'Empereur, comme Avocat de l'Eglise Universelle, pendant tout le „ tems que le Concile le jugera necessaire, pour l'Union de l'Eglise; le „ même Concile se reservant le Droit de le punir de ses crimes & de ses „ excès, selon les Canons, & selon que les Loix de la justice & de la mi- „ sericorde le pourront exiger (53). Cette Sentence fut notifiée au Pape „ à Rasolcell, où le Concile l'avoit fait arrêter; & il declara, en presence „ de

(51) Von der Hardt, tom. IV. p. 228.

(53) Von der Hardt, tom. IV. pag. 281. Bzo-

(52) Niem, apud Von der Harde, tom. II. p. vius, ad an. 1415. Sess. XII.

de Notaires, & de Protonotaires, „ qu'après avoir lû & bien examiné la
 „ Sentence de sa Déposition, il l'approuvoit & la ratifioit de son propre
 „ mouvement & de sa science certaine. „ Il en assura les Deputez en
 „ mettant la main sur sa poitrine, & en jurant, „ que jamais il n'appelleroit
 „ de cette Sentence, ni ne la contrediroit en public, ni en particulier, &
 „ qu'il renonçoit absolument, sans restriction, librement, & de bon cœur
 „ à tout Droit qu'il avoit pû, ou qu'il pourroit encore avoir, au Pontifi-
 „ cat; qu'il n'agiroit plus comme Pape, & qu'il ne se feroit plus designer
 „ par cette Dignité, protestant qu'il voudroit ne l'avoir jamais possédée,
 „ & que depuis ce tems-là, il n'avoit pas eu un heureux jour en sa vie. „
 En même tems, il fit ôter de sa Chambre la Croix Pontificale, & déclara
 que s'il avoit eu quelque habit de rechange, il auroit aussitôt quitté ses Ha-
 bits Pontificaux & toutes les marques de cette Dignité. Il ajouta, que si,
 dans la suite, quelque particulier pretendoit lui intenter quelque Accusa-
 tion pour aggraver sa peine, il se mettoit sous la Protection du Concile &
 de l'Empereur; & demanda que, pour le bien de l'Union de l'Eglise, on
 dressât des Actes en bonne forme de cette Déclaration, dans toute son étendue,
 afin d'en conserver la memoire à perpetuité. Bientôt après, Balthazar
 de Cossa fut transféré de Ratolfcell dans la Forteresse de Gotleben où
 Jean Hus étoit aussi Prisonnier. Ce n'étoit pas un Spectacle peu curieux
 de voir un Pape dans la même Prison que Jean Hus, mais sur-tout un
 Pape, qui avoit été si ardent à le poursuivre. Contre sa parole, il l'a-
 voit laissé mettre en Prison, & il avoit refusé son elargissement aux instan-
 ces & aux ordres exprès de l'Empereur. Il s'étoit même plaint à toute
 l'Europe de l'indulgence & du support de Sigismond pour cet Hereti-
 que; & le voici lui-même à Gotleben avec Jean Hus, non pour quelques
 opinions particulieres, mais pour les crimes les plus énormes. Si la con-
 joncture dut être mortifiante pour Balthazar Cossa au suprême degré, on
 peut aisément juger, que Jean Hus eut besoin de toute sa moderation,
 pour résister au plaisir qu'il en devoit ressentir (54). On ôta à Balthazar
 Cossa tous ses Domestiques, hormis son Cuisinier, de peur qu'il ne lui ai-
 dassent à se sauver. Il tacha de lier quelques correspondances secretes à
 Constance, où Niem temoigne qu'il écrivoit à ses Amis particuliers, pour
 leur demander des Lettres de consolation. Mais, fort inutilement. Person-
 ne n'ôsoit lui écrire, de peur de se rendre suspect. D'ailleurs, il s'y pre-
 noit trop tard. Il avoit méprisé les sages conseils de ses meilleurs Amis,
 qui l'avoient exhorté à se corriger; & ils ne vouloient, ni aigrir sa douleur
 par des reproches hors de saison, ni le plaindre d'une Disgrace qu'il s'étoit
 attiré par une si grande opiniâtreté. Cependant, comme on avoit quelque
 soupçon de ce Commerce secret, & qu'il y avoit lieu d'en craindre les
 suites quoiqu'il fût fort mal entretenu, l'Empereur ordonna à l'Electeur
 Palatin de le faire conduire à Heidelberg, & de l'y traiter avec toute sorte
 d'honnêteté. En effet, Niem rapporte, qu'on lui donna le Château pour
 Pri-

(54) Lefant, Hist. du Conc. de Const. Liv. 2. pag. 298.

An de J. C.
1415.

Prison; qu'il pouvoit se promener librement; & qu'il avoit deux Chapelains pour celebrer l'Office divin, & des Gentilshommes pour le servir (55). Le Concile ne manqua pas de notifier à toute l'Europe sa Conduite envers Jean XXIII. afin de la faire approuver. On prétend, qu'elle ne le fut point en France, & que le Conseil du Roi trouva fort mauvais, qu'on eût entrepris de déposer ce Pontife (56). Au reste, pendant la Vacance du Siege de Rome, l'Empereur prit l'Administration des Affaires Ecclesiastiques en Allemagne, conféra plusieurs Benefices, & donna des Graces expectatives. Il pretendoit même en cela ne faire autre chose, que reprendre & revendiquer des Droits que les Papes avoient usurpez, comme plusieurs Docteurs le prouverent en ce tems-là.

Cession de
Gregoire
XII.

18. Angelo Corario, appellé Gregoire XII. dans son Obedience, avoit envoyé à Constance Charles Maletta, avec une Procuracion pour abdiquer le Pontificat, ce qui fut executé. Dès que Gregoire en eut avis, il assambla ses Cardinaux, ses Officiers, & son Clergé, & abdiqua lui même en plein Consistoire, quittant sa Mitre & ses autres Ornaments Pontificaux, & protestant qu'il ne penseroit jamais au Pontificat (57). Il ecrivit lui-même au Concile, pour approuver tout ce que ses Procureurs avoient fait (58).

Decret
contre Be-
noit XIII.

19. Jean XXIII. aiant été déposé, & Gregoire XII. aiant cédé, l'Oppinatreté de Benoit XIII. étoit encore un grand Obstacle à l'Union. C'est pour cela, qu'avant que de finir la quatorzieme Session, le Concile fit un Decret pour requerir Benoit XIII. de ceder le Pontificat. La substance de ce Decret étoit, que Pierre de Lune refusant toujours de ceder, quoique depuis long-tems il eut promis & juré diverses fois de le faire, le Concile declare qu'il a resolu de requerir le dit Pierre de Lune de tenir sa promesse, & de renoncer totalement & absolument au titre, à la possession, & au Droit qu'il pretend avoir au Pontificat, dans l'espace de dix jours apres la requisition: Que s'il ne le fait pas, dès à present, comme dès lors, le Concile le declare schismatique, fauteur de ce long Schisme, opiniatre & incorrigible, devoié de la Foi Catholique, violateur de ses vœux & de ses sermens, notoirement scandaleux, & par consequent indigne de tout honneur & dignité, sur-tout de la Dignité Papale, dont il doit être privé. C'est pourquoi le Concile lui defend de se porter desormais pour Pontife Romain, & à tous les Chrétiens, Empereurs, Rois, Cardinaux, Evêques, & generalement à tous ceux qui sont revêtus de quelque Dignité Ecclesiastique ou seculiere que ce soit, de lui obéir, ou à ses successeurs, de lui prêter aucun secours, conseil, ni faveur; au contraire, il ordonne de l'éviter & de le poursuivre de bonne foi, réellement, & efficacement, comme un schismatique, un perturbateur de la Paix

(55) Niem. ap. Von der Hardt, tom. II. p. 407. tom. IV. p. 296.

(56) Sponde, an. 1415. p. 748. Moine de St. Denys, Hist. de Charles VI. tom. II. p. 1402.

(57) Niem, ubi supr. tom. II. p. 414.

(58) Martene, Thesaur. Anecd. tom. II. p. 1640.

Paix de l'Eglise, & d'assister le Concile & le Pape qu'on elira dans la poursuite de cet Anti-Pape. L'Empereur en est requis en particulier (59).

An de J.C.
1415.

20. Dans la 17. Session, qui se tint le 15. de Juillet, le Concile fit lire un Decret par lequel Gregoire XII. est déclaré Doien des Cardinaux, & Legat perpetuel à *Latere* dans la Marche d'Ancone, avec toutes les prerogatives attachées à cette Dignité; le Concile se reservant néanmoins le Droit d'accomoder Benoit XIII. en cas qu'il voulut ceder aussi. Ce Decret est extrêmement avantageux à Gregoire, & il devoit bien encourager Benoit à imiter son exemple. Car le Concile y donne au premier une entiere de charge & une pleine absolution de tout ce qui pouvoit s'être passé d'irregulier pendant son Pontificat, & de tout ce qu'il pouvoit avoir fait de defectueux dans son Obedience réelle ou prétendue; l'exempte d'en rendre compte à qui que ce soit; & defend à toutes Persones de quelque sexe & de quelque condition qu'elles puissent être, Papes, Empereurs, Rois, de l'inquierer à ce sujet, non-obstant tous les Canons & toutes les Constitutions des Conciles Generaux qui pourroient autoriser à lui demander compte de sa Conduite passée. De plus, le Concile ordonne par avance au Pape, qui sera élu, de ratifier ce Decret; & declare, que nul ne pourra être élevé au Pontificat, qu'il n'ait auparavant juré de le faire observer. Enfin, le Concile ordonne qu'Ange de Corario sera le second en Ordre & en Dignité après le Pontife Romain (60).

Decret en
faveur de
Gregoire
XII.

21. L'Empereur Sigismond se rendit à Perpignan, pour persuader à Benoit XIII. de ceder; mais, cet obstiné Vieillard n'en voulut rien faire. De sorte que l'Empereur se retira à Narbonne. Voici une Lettre de François de Conzié, Archevêque de Narbonne, aux Cardinaux d'Ostie, de Cambrai, de St. Marc, de Chalant, & de Saluces: „ Très-reverends Peres, & mes
„ principaux Seigneurs: je vous ai écrit en dernier lieu par un Domestique
„ de l'Archevêque de Toulouse, comment le Seigneur Pierre de Lune
„ s'étoit retiré de Perpignan à Collioure. Aussi-tôt après sa retraite, le Roi
„ d'Arragón lui envoya une Ambassade solennelle, pour le sommer de ceder;
„ à quoi il repondit: Messieurs, soiez les bien-venus, j'ai entendu ce que
„ vous avez dit: je m'en vais à St. Mathieu, où j'ai transferé ma Cour.
„ Là, je delibererai avec mes Freres les Cardinaux & les autres, & je ren-
„ drai reponse au Roi qui vous a envoie. Les aiant ainsi congédiez, il
„ monta à Soleil couchant sur sa galere, & après avoir passé la nuit dans
„ le Port, il partit le lendemain matin Samedi à toutes voiles. On dit qu'il
„ va à Peniscola avec ses quatre Cardinaux. Le cinquieme, favoir le Sei-
„ gneur Pere Rhanadi appelé Thouloufan, est demeuré à Perpignan cassé
„ de vieillesse & d'infirmités. Il le suivra dès qu'il sera en état de monter à che-
che-

Obstina-
tion de
Benoit
XIII.
on lui fait
son Pro-
cès.

(59) *Apud Lensart, Hist. du Conc. de Const.*
Liv. III. §. 35. pag. 390.

(60) *Von der Hardt, tom. IV. p. 475.*

An de J. C.
1415.

„ cheval. „ Mr. l'Abbé de Bellegarde developpe fort bien les Negocia-
 „ tions inutiles de Sigismond avec Benoit XIII. „ Le repos de la Republi-
 „ que Chrétienne, dit-il, dependoit du succès de la Conference de Perpignan. Tout le monde en attendoit l'evenement avec impatience. L'esperance étoit mêlée d'incertitude & de crainte. Le Roi d'Arragon, que ses infirmités retenoient au Lit, ne pouvoit se donner tous les mouvemens qui eussent été nécessaires dans une pareille conjoncture. Cependant, il ne cessoit d'exhorter, d'animer, d'encourager par ses Discours & ses Remontrances le Pape Benoit, de rendre la Paix à l'Eglise & à toute l'Europe par sa demission volontaire, & de se ressouvenir du Serment exprès qu'il en avoit fait en acceptant la Papauté. Il lui representoit, que puis que le Concile étoit assemblé, il ne pouvoit plus se dispenser de s'y soumettre, en trompant les esperances & l'attente de tous les fideles. Il avoit devant les yeux l'exemple des deux autres Papes ses Concurrents, qui avoient genereusement abdiqué pour le bien & le repos de l'Eglise, & qu'enfin à l'age où il étoit, & dans une extrême vieillesse, il ne pouvoit plus guere compter sur sa vie, qui ne devoit pas être de longue durée, selon toutes les apparences. Il pouvoit avec honneur renoncer au Pontificat, si la raison gouvernoit son ambition & sa cupidité. Cependant, toutes ces belles Remontrances ne pouvoient vaincre l'obstination du Pape, resolu à retenir le Pontificat jusqu'à la dernière extremité. Il reculoit de jour en jour sous divers pretextes qui l'empêchoient de rendre une reponse positive. Les deux Princes le pressoient & le prioient sans cesse; mais, il leur repondoit toujours, que la dispute étoit finie, puis qu'il n'avoit plus de Concurrents, & que les deux autres avoient abdiqué librement & volontairement le Pontificat; & que par consequent il étoit le seul legitime Chef de l'Eglise Universelle; qu'il n'abandonneroit jamais le Vaisseau de St. Pierre, dont il tenoit le gouvernail; qu'étant âgé de 77. ans il se flétriroit d'une honte éternelle, s'il venoit à manquer de courage au bout de sa carrière. Cette obstination de Benoit poussa la patience de Sigismond à bout. Il partit Perpignan tout en colere, le menaçant qu'il l'obligeroit à faire de force ce qu'il refusoit de faire de bon gré. Il s'arrêta cependant quelques jours dans la Ville de Narbonne, esperant que les prières de Ferdinand pourroient vaincre à la fin l'opiniâtreté importune du Pontife, qui se sauva inopinément à Peniscola, petite Ville située sur un Rocher inaccessible au bord de la Mer, pour conserver jusqu'au dernier soupir la dignité Pontificale, à l'abri de cette Forteresse. Vincent Ferrier, qui avoit toujours jusqu'alors soutenu les interêts de ce Pontife, persuada au Roi de se departir publiquement de son Obedience, ce qu'il fit par un Edit authentique. Cette Declaration étonna le Pape, tout intrepide qu'il étoit, quand il vit que les Peuples acquiesçoient sans peine à l'Edit du Roi. Il lui fit de grands reproches sur son ingratitude, & le menaça de lui ôter le Roiaume, qu'il lui avoit donné, à ce qu'il prétendoit. Ces vaines menaces se perdirent en

en l'air, & n'aboutirent à rien (61). „ Benoit XIII. se vit en peu de tems abandonné de tout le monde.

An de J.C.
1416.

Articles
propofez
contre Be-
noit XIII.

22. Mais, ce Pontife ne perdoit pas courage. De la forteresse de Penicola, il excommunioit toute l'Eglise Universelle. Enfin, on commença dans la 23. Session du Concile de Constance à instruire son Procès, & l'on propofa contre lui les Articles fuivans. 1. Que Benoit avoit entretenu pendant 22. ans le présent Schisme qui duroit depuis 38. ans, quoiqu'il eut déclaré plusieurs fois avant son Pontificat, que la Voie de la Ceffion étoit la plus propre à donner la Paix à l'Eglise. 2. Qu'après la mort de Clement VII. lorsqu'il fallut proceder à l'Electioin d'un nouveau Pape, Benoit avoit juré sur les Evangiles, & sur le bois de la Croix, avec les autres Cardinaux, de ceder fans aucun délai, si l'Electioin tomboit sur lui, & qu'ayant en effet été élu en 1393. il réitera le même Serment. 3. Que cependant, aiant été requis & même prié à genoux de tenir fa parole, au nom du Roi de France & de l'Universitè de Paris, par les Ducs de Berri, de Bourgogne, & d'Orleans, aussi bien que par un grand nombre de Prelats & de Docteurs, fans en excepter même les propres Cardinaux, à l'exception de celui de Pampelune, il l'avoit encore opiniâtement refusé. 4. Que depuis, en aiant été sommé de la part des Rois de France, d'Angleterre, & de Castille, & ensuite de la part du Roi des Romains qui lui avoit envoié à cette fin des Ambassadeurs, il s'en étoit defendu comme d'un Peché mortel, & avoit protesté publiquement dans un Consistoire, contre la Voie de la Ceffion, comme contre une Voie intelligime. 5. Qu'il avoit fait le même retus à Martin Roi d'Arragon, qui l'en avoit prié lui-même avec instance & avec humilité, quoique Benoit pût être regardé comme son Sujet étant du Roiaume d'Arragon. 6. Que cependant, quelque tems après (en 1403.), à l'instance du Duc d'Orleans, il avoit promis & juré, devant des Notaires & des temoins, de renoncier au Pontificat, pourvû que son Concurrent en fit de même, lequel Serment il avoit réitéré devant les Cardinaux à Pont de Sorgues, & depuis encore aux instances de la Republique de Genes. 7. Qu'après la mort d'Innocent VII. il avoit encore persisté dans ce refus, quoiqu'il l'eut promis tant de fois, en cas que son Concurrent mourût ou abdiquât lui-même. 8. Qu'après avoir fait mine d'accepter la Voie de la Ceffion, qui lui étoit offerte par Gregoire XII. il l'avoit eludée par mille & mille tergiversations, jouant indignement les Ambassadeurs de France & ceux de son Concurrent. 9. Qu'aiant assemblé un Concile à Perpignan, il y avoit promis & juré de ceder, mais que cependant pressé de tenir sa parole, il avoit repondu, que si on l'inquietoit d'avantage là-dessus, il mettroit l'Eglise en tel état, qu'il n'y auroit plus moien de l'en relever. 10. Qu'il avoit persisté dans le Schisme après la Déposition de Jean XXIII. & la Démission volontaire de Gregoire XII. quoique toute la Chrétienté fut réunie au Concile de Constance pour rendre la Paix à l'Eglise, par l'Electioin d'un nouveau Pape, à la reserve de l'Ecosse, de l'Espagne, & des Comtes de Foix &

(61) Bellegarde Hist. gener. d'Espagne, tom. 3. pag. 462.

An de J.C.
1416.

& d'Armagnac. II. Que l'Empereur, s'étant rendu en Personne à Perpignan avec les Ambassadeurs du Concile, le Roi d'Arragon, les Comtes de Foix & d'Armagnac, les Ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Castille, & de Navarre, pour supplier humblement Benoit de rendre la Paix à l'Eglise par sa Cession, comme il l'avoit promis tant de fois, il l'avoit encore refusé plus opiniâtement que jamais; & qu'après plusieurs tergiversations, il s'étoit enfin retiré à Peniscola dans un Fort inaccessible, laissant l'Eglise dans le Schisme, sans se mettre en peine de l'étouffer, & sans proposer aucune voie pour arriver à ce but. Qu'enfin, par toutes ces Considerations, Benoit étoit réputé par toute la Chrétienté, à la reserve de l'Espagne & de quelques autres lieux, Fauteur du Schisme, Heretique, & Schismatique endurci (62). Dans la 24. Session tenuë le 28. Novembre, Benoit XIII. fut cité à comparoître au Concile; & la Citation fut affichée dès le même jour aux Portes des Eglises de Constance (63).

SIGISMOND
Empereur d'Occident.

MARTIN V.

CHARLES VI.
CHARLES VII.
Rois de France.

CCXIV. P A P E.

BENOIT XIII.

ANTI-P A P E.

An de J.C.
1417.

Les Electeurs du Pape entrent dans le Conclave.

D'ES qu'on eut pris unanimement la resolution d'elire un nouveau Pape, les Electeurs se rendirent au Conclave. L'Empereur les pria instamment d'elire pour Pape sans partialité & sans contestation celui qu'ils en jugeroient le plus digne. Ils entrerent dans le Conclave à la clarté des flambeaux, parce qu'on y avoit fermé le jour de tous côtés. Ils ne prirent avec eux que chacun un homme pour se servir, quoi qu'ils eussent eu la permission d'en avoir d'eux. Etant entrez avec l'Empereur, ce Prince les fit jurer qu'ils choisiroient un Pape pieux, de bonnes mœurs, qui fut capable de reformer l'Eglise, & qui la reformât en effet. Après le Serment, l'Empereur sortit, & le Conclave fut fermé à clef. On avoit pris toutes les mesures possibles pour la sureté de ce lieu. Deux Princes, avec le grand Maître de Rhodes, se tenoient nuit & jour à la porte, aiant les Clefs pendues au cou; & sur les Degrez, il y avoit six soldats, à qui on avoit enjoint un si profond silence, qu'on ne les entendoit point parler. Devant la Maison où étoit le Conclave, on avoit mis une Table où étoient assis les Evêques & les Docteurs nommez pour examiner les mets qu'on portoit au Conclave, de peur qu'on ne mît dans les plats, ou dans les coupes, quelques Lettres, ou quelques Cachets. Au reste, Da-

(62) Apud Lensfant, Hist. du Conc. de Const. Liv. IV. §. 110. pag. 599.

(63) Von der Hardt, tom. IV. p. 980.

cher, Historien contemporain, nous instruit de ce qui se passa au Conclave.

Il avoit été arrêté par le Concile, que celui qui auroit les deux tiers des voix des Cardinaux & de celles des Deputez de chaque Nation seroit reconnu pour Pape legitime. Ceux, qui étoient entrez dans le Conclave pour servir les Electeurs, & qui étoient des Notaires, prenoient les voix de chacun & les escrivoient. Les deux premiers jours, on eut beaucoup de peine à convenir, à caulé du partage des voix, dont les uns en avoient douze, les autres neuf, les autres six, les autres quatre. Le Cardinal de Viviers François, le Cardinal Otton de Colonne Romain, celui de Saluces, celui de Venise, Jean Bertrandi Evêque de Geneve, & l'Evêque de Chicester Anglois, étoient ceux qui avoient le plus de voix au raport de Bzovius (1). Un Historien Polonois nous apprend que Nicolas Archevêque de Gnesne eut aussi les suffrages de la plûpart des Cardinaux, mais qu'il y renonça en faveur de celui sur qui on verra tout à l'heure tomber l'Electon (2). Comme chacun auroit bien voulu avoir un Pape de sa Nation, l'Affaire auroit encore trainé long-tems, sans les Allemands, qui, par la suggestion de Nicolas Archevêque de Gnesne, & de Jean de Wallenrode, Archevêque de Riga, renoncèrent pour le bien de la Paix à leur prétension d'avoir un Pape Allemand, & reprirent le suffrage qu'ils avoient donné à un Prelat de cette Nation. Les Anglois suivirent cet exemple, au grand contentement des Italiens, à qui les Allemands avoient fait cette ouverture. Il ne restoit plus à gagner que les François & les Espagnols. Les Allemands & les Anglois leur proposerent d'en user comme eux. Mais, ils n'y rencontrèrent pas la même facilité. La France & l'Espagne soutinrent fortement leur prétension d'avoir un Pape de leur Pais. Mais les Allemands & les Anglois, qui avoient sacrifié, & pour ainsi dire prodigué leur Droit, en faveur de la Paix, declarerent qu'ils publieroient dans tout l'Univers, de vive voix & par escrit, que les François avoient été les Perturbateurs de la Paix & de l'Union.

Cette Contestation dura fort avant dans la nuit. Enfin, les vœux des Allemands furent exaucez entre les dix & onze heures du Matin. L'Empereur, les Princes, & le Clergé étoient, comme à l'ordinaire, à la porte du Conclave, chantant avec grande devotion le *Veni-Creator*. Les Electeurs d'autre côté étoient assemblés dans une Chapelle, qui avoit été préparée dans le Conclave, pour y faire le Service divin, lorsque tout d'un coup ceux de la Nation Allemande s'adresserent à tous les autres en ces termes: *Nous sommes tous assemblez ici au nom de la Très-Sainte Trinité, & voici le St. Esprit qui opere pour nous unir.* Alors, comme par une inspiration celeste, on les vit tous s'accorder en faveur d'Orton ou Eudes de Colonne, Cardinal Diacre de St. George au voile d'or, qui prit le nom de MARTIN V.

An de J.C.
1417.

Contesta-
tions dans
le Concla-
ve.

Electon
d'Orton
de Colonne.

Ce

(1) Bzovius, an. 1417. §. 4.

Tom. IV.

(2) Dlugoff, Hist. Polon. Lib. XI. p. 384.

An de J.C.
1417.

Particula-
ritez sur la
Maison
des Colon-
nes.

Ce Pape étoit Romain, de la très-noble & très-ancienne Maison des Colomes, qui a produit beaucoup de grands hommes, & des Heros de tout caractère. Il y a eu, dans cette Maison, des Souverains Pontifes, des Rois, & même, selon quelques-uns, des Empereurs. Le Cardinal Jean de Colonne illustra beaucoup sa Famille au commencement du 13. Siecle, & à ce qu'on pretend, il ne se signala pas peu lui-même dans un voiage qu'il fit en Terre-Sainte, avec la qualité de Legat d'Honoré III. S'il en falloit croire le P. Claude Du Molinet dans son *Histoire Metallique des Papes*, ce Cardinal apporta de Jerusalem à Rome la Colonne où notre Seigneur Jesus-Christ fut flagellé; & ce fut depuis ce tems-là, dit-il, qu'on permit aux Colomes de porter une Colonne dans leurs Armes (3). Mais, le P. Bonanni Jesuite, dans une autre *Histoire Metallique des Papes*, qu'il a fait imprimer à Rome en 1699. a fait voir clairement la meprise du P. du Molinet par une Inscription qui se trouve à Rome dans l'Eglise de Ste. Praxede, dont le Cardinal Jean de Colonne portoit le titre. Cette Inscription marque seulement, que Jean de Colonne illustra & consacra son ancien nom, en apportant la prétendue Colonne de Jesus-Christ. Et en effet le même Jesuite prouve par de bonnes autoritez, & sans avoir recours à aucune chimere, qu'il yavoit une Colonne dans les Armes de cette Maison, plusieurs siecles avant Jean de Colonne. Il ne faut pas oublier ici ce que rapporte Bonanni, c'est qu'en 1328. l'Empereur Louis de Baviere ajouta aux Armes de cette Maison une Couronne d'Argent placée au dessus de la Colonne, en reconnoissance de ce que Sciarra de Colonne couronna cet Empereur, malgré le Pape Jean XXII (4). Quoique ces faits soient assez bien developpez dans l'Ouvrage que je viens de citer, il faut s'en tenir principalement à ce que tous les Historiens nous apprenent des grands Demélez, qu'avoient eu les Colomes avec Boniface VIII. qui excommunia tous les Colomes jusqu'à la quatrieme Generation. Mais, ils furent retablis depuis par Benoit XI. & par Clement V. en consideration du Roi de France, dont ils avoient pris le parti contre Boniface VIII. C'est ce que j'ai remarqué en son lieu. Les Colomes se signalerent dans les Siecles suivans par de grandes actions; & les Demélez, qu'ils eurent tantôt avec les Papes, tantôt avec les Empereurs & les Rois, étoient une preuve bien authentique de la Grandeur & de la Puissance de cette Maison.

Commen-
cemens de
Martin V.

Martin V. dont il s'agit à present étoit fils d'Agapet de Colonne, appelé Prince Romain, qui avoit été fait Cardinal par Urbain VI. en 1378. A l'égard d'Otton, fils d'Agapet, il passa par diverses Dignitez Ecclesiastiques sous plusieurs Papes. Il fut Referendaire sous Urbain VI. Nonce en Italie sous Boniface IX, & enfin Cardinal sous Innocent VII. en 1405. Après la mort d'Innocent, il demeura attaché au Parti de Gregoire, jusqu'à ce que ce Pape aiant été déposé par le Concile de Pise, il fut contraint de l'abandonner, de peur d'encourir la peine de

P'Ex.

(3) *Molinet, ad Mart. V. pag. 1.*

(4) *Bonanni, Num. Pont. T. I. p. 71. &c.*

l'Excommunication. Il assista à l'Élection d'Alexandre V. à Pise, & à celle de Jean XXIII. qui le fit Legat dans l'Ombrie. Il ne fut pas moins attaché à ce Pontife qu'il l'avoit été à Gregoire XII., puis qu'il fut des premiers à le suivre après son evasion & des derniers à revenir à Constance.

Ande J. C.
1417.

Il faut pourtant croire, qu'entre les Cardinaux d'un aussi méchant Pape que Jean XXIII. Otton de Colonne étoit le meilleur, puisque l'Élection tomba sur lui. La plupart des Auteurs s'accordent assez à en dire beaucoup de bien. Il étoit savant, sur-tout dans le Droit Canon, qu'il avoit enseigné dans sa Jeunesse à Perouse. Platine, qui n'est pas fort prodigue de louanges envers les Papes, a loué sa prudence, sa douceur, son amour pour la justice temperé par l'équité, & sa dextérité dans le maniment des Affaires & des Esprits. Il temoigne, qu'étant Cardinal, bien loin de changer de mœurs, il n'en devint que plus affable & plus appliqué à se rendre agréable à tout le Monde par son intégrité jointe à la douceur de ses manières. Il ajoute même, que quand il fut question de l'Élection d'un Pape à Constance, on remarqua en lui un si grand desintéressement, une attention si unique à concilier les Esprits, & un zèle si impartial pour le bien public, que l'Empereur & tout le Concile regarderent son Élection comme une œuvre d'enhaut (5). Cependant, quelques Auteurs contemporains, & temoins de sa Conduite, n'en font pas un portrait tout-à-fait si avantageux. Leonard Aretin, qui, aiant déjà été Secrétaire des Papes depuis plusieurs années, devoit bien connoître le Caractere des Cardinaux, dit que Martin V. avant que d'être Pape ne marquoit pas une grande pénétration, & qu'il paroissoit fort debonnaire; mais que depuis il desabusa le monde de cette opinion par son extrême sagacité, & qu'il n'eut pas de la bonté de reste. Windeck, Conseiller de Sigismond, temoigne dans l'Histoire de cet Empereur, que le Cardinal Otton de Colonne étoit pauvre & modeste; mais, que le Pape Martin V. fut fort avare, & s'enrichit extrêmement (6). Un Auteur Moderne, que j'ai suivi dans le detail où je suis entré par rapport au Concile de Constance, dit que si Martin V. n'étoit pas sans défauts, il faut convenir qu'il avoit plusieurs bonnes qualités, sur-tout par rapport à ce tems-là (7). Le zèle qu'il avoit fait paroître contre Jean Hus, étant Cardinal, n'étoit pas une petite recommandation pour lui dans le Concile. Mais, on ne peut guere douter, que le credit de plusieurs Princes d'Allemagne, qui étoient de la Maison de Colonne, n'ait beaucoup contribué à faire tomber l'Élection sur ce Cardinal. On pretend que Frédéric, Burgrave de Nuremberg, & Electeur de Brandebourg, étoit de cette Maison; & en effet Martin V. s'en fait honneur dans une Lettre qu'il écrivit en 1424. à Ladislas Jagellon, Roi de Pologne, sur le Mariage qui se négocioit entre Hedwige fille de ce Roi,

Son Ca-
ractere.

(5) Platine, in Mart. V.

(7) Lensant, Hist. du Conc. de Const. Liv. V.

(6) Windeck, MS. apud Von der Harde, pag. 156.
Tom. IV. p. 1423.

An de J.C.
1417.

& le Prince Frederic de Brandebourg qui succeda à son Pere dans l'Electo-
rat en 1430. Dlugoff a inseré cette Lettre toute entiere dans son *Histoire de*
Pologne., Par ce Mariage, dit Martin V., vous nous avez mis dans votre
,, Alliance, nous & la Maison de Colonne dont nous sommes issus. Car
,, nous avons appris, par une fort ancienne Tradition, que notre Maison de
,, Colonne, & celle des Burgraves de Brandebourg, que l'on dit aussi être
,, Romaine, sont sorties d'une même tige (8). ,, On tient qu'Otton de
Colonne pouvoit avoir cinquante ans, quand il fut élu Pape (9).

Obseques
de Gregoi-
re XII.

On reçut avis à Constance de la mort d'Ange Corario, auparavant Gre-
goire XII. arrivée le 18. d'Octobre de cette année 1417. Comme il avoit
enfin cédé volontairement, Martin V. jugea à propos qu'on lui fit des Ob-
seques magnifiques à Constance. C'est ce qui se fit le 26. de Novembre.
On trouve dans Bzovius (10) une Epitaphe de ce Pape, qui contient une
grande fausseté, quand elle dit que le Ciel avoit donné Gregoire pour la Paix
de l'Eglise, puis qu'il ne fut pas moins Fauteur du Schisme que Pierre de
Lune son Concurrent, comme je l'ai fait voir; & même, au rapport de Plati-
tine, on disoit qu'il étoit mort de depot d'avoir cédé le Pontificat, parce
qu'il ne s'attendoit pas que son Abdicacion se feroit si vite au Concile (11).
Mais, Mr. Lenfant panche assez à regarder ce bruit comme une Medisance,
ou tout au moins comme un Jugement temeraire (12). Gregoire XII.
aïant 92. ans quand il mourut, il n'est pas besoin d'aller chercher d'autre
cause de sa mort.

An de J.C.
1418.

Satyre des
Espagnols
contre le
Pape.

Il ne s'agissoit plus dans le Concile, que de la Reformation de l'Eglise,
dans son Chef & ses Membres. Toutes les Nations la souhaitoient ardemment;
mais le Clergé n'oublioit rien pour l'é luder. Les Espagnols, qui favori-
soient sous main Benoit XIII., quoiqu'ils l'eussent abandonné publiquement,
parloient plus librement que les autres. Non contents des Remontrances
graves, ils publioient des Ecrits extrêmement piquans contre la Simo-
nie, & ils y menaçoient même ouvertement le Pape, s'il ne vouloit
pas corriger cet Abus. Il y a, dans la Bibliotheque de Leipfig, un MS.
d'une de ces Satyres, qui est d'un tour singulier. Je la rapporterai toute
entiere.

„ MESSE contre la SIMONIE.

„ Il sembloit à quelqu'un, qu'il alloit en Pelerinage à l'Eglise de Ste. Croix
„ à Rome. Quand il fut près de là, il vit la Maison d'un Paisan nommé
„ Simon, qui étoit plus haute que cette Eglise, quoique cette Maison
„ n'eut point encore de toit. Comme il s'étonnoit de sa hauteur, quel-
„ qu'un se presenta à lui qui lui dit: Trêve d'étonnement. Assieez-vous
„ seulement ici, & écrivez une nouvelle Messe & un nouvel Office touchant
„ la Simonie. Car, la Maison que vous voiez represente l'état de Simon le
Ma-

(8) Dlugoff, *Hist. Polon. Lib. XI. p. 480.*

(9) Sponde, *an. 1417. §. 8.*

(10) Bzovius, *an. 1417. §. 16.*

(11) Platine, *in Johan. XXIII.*

(12) Lenfant, *Hist. du Conc. de Const. Liv. VI. §. 14. p. 177.*

„ Magicien , qui va toujours en s'élevant au dessus de l'Eglise. Il s'affit &
 „ se mit a écrire. „

„ L'INTROIT. Deplorons tous dans le Seigneur les tristes tems où
 „ nous nous trouvons. Gemissons de l'horrible Simonie qui regne à pre-
 „ sent. Les pauvres miserables humains en ménent deuil , & s'en
 „ plaignent hautement , suivant cette parole : *mon cœur bouillonne un*
 „ *propos*, c'est la Simonie, mot qu'il est dur d'entendre prononcer. *Gloria*
 „ *Patri.*

„ COLLECTE. O Dieu, qui à cause des pechez du Peuple, & par
 „ le peu de soin qu'on apporte à distinguer les bons d'avec les mechans,
 „ avez permis que la Simonie fit de si grands progrès, & qu'elle regnât
 „ ou la Sainteté devoit être sur le Thrône, que les Eglises soient taxées,
 „ les Benefices reservez, les Elections abolies, les Sacremens vendus &
 „ achetez, nous vous prions de purger l'Eglise de ces ordures, & d'ac-
 „ corder aux Simoniaques la grace de la conversion, ou, s'ils refusent
 „ de se convertir, de les frapper du même glaive dont le bien-heureux
 „ St. Pierre frappa Simon le Magicien, & dont Elisée frappa Gehazi.
 „ *Par le Seigneur.*

„ LECTURE. Alors un des sept Anges qui avoit les sept cornes vint
 „ me parler & me dit, venez, & je vous montrerai la condamnation de la
 „ grande Prostituée, qui est assise sur les grandes eaux, avec laquelle les Rois
 „ de la Terre se sont corrompus, & qui a enyvré du vin de sa prostitution
 „ les habitans de la Terre. Et m'ayant transporté en Esprit dans le désert,
 „ je vis une femme assise sur une bête de couleur d'écarlate, pleine de noms
 „ de blasphême, qui avoit sept têtes & dix cornes. Cette femme étoit vetue
 „ de pourpre & d'écarlate; elle étoit parée d'or, de pierres précieuses, &
 „ de perles; & avoit à la main un vase d'or plein des abominations & de
 „ l'impureté de sa fornication (13). „

„ GRADUEL. Seigneur, qui est-ce qui demeurera dans votre taber-
 „ nacle, ou qui reposera sur votre Montagne?

„ VERSET. Celui qui marche sans la tache de Simonie, & qui opere
 „ la Justice selon Dieu. *Alleluia.*

„ Il s'est engraisé, il s'est dilaté, il a regimbé contre Dieu, il a aban-
 „ donné le Seigneur qui l'a fait, il s'est addonné à l'iniquité de la Si-
 „ monie.

„ SEQUENCE. Evangile *Mat. X.* Jesus dit à ses Disciples: Allez,
 „ prêchez l'Evangile en disant, que le Roiaume des Cieux est proche. Rendez
 „ la Santé aux Malades, ressuscitez les Morts, guérissez les Lepreux, chas-
 „ sez les Demons, donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement,
 „ ne portez ni or ni argent dans votre bourse.

„ OFFERTOIRE. Ils cherchent tout ce qui est de leur intérêt, &
 „ non ce qui est de l'intérêt de Jesus-Christ.

„ SECRETE. O Dieu! qui, selon l'abondance de votre benignité,
 „ avez

(13) *Apocalypse, Chap. XVII.*

An de J.C.
1418.

„ avez commandé de donner gratuitement les Sacremens & les Benefices
 „ Ecclesiastiques, accordez la grace de la conversion à ceux qui les vendent,
 „ & qui les achètent. Et s'ils ne veulent pas se convertir, faites-leur selon
 „ leur iniquité, afin que d'autres meilleurs qu'eux prennent leur Episcopat.
 „ *Par notre Seigneur.*

„ COMMUNION. Si mes Neveux ne dominent pas sur les Benefices
 „ Ecclesiastiques mal acquis, je serai sans tache, & je serai net du grand
 „ peché de la Simonie.

„ COMPLIES, ou POST-COMMUNION. Seigneur, qui nous avez
 „ fait part de vos dons gratuitement, nous vous prions que ceux qui ven-
 „ dent & qui achètent ces mêmes dons reçoivent incessamment le sort de
 „ Judas qui vous vendit, vous qui vivez & regnez avec le Pere dans l'unité
 „ du St. Esprit.

„ A la fin de cette Messe, on trouve ces paroles: *Cette Messe doit être
 „ chantée immédiatement après la Fête de la Chaire de St. Pierre.*

„ Quand elle fut écrite, celui qui l'avoit dictée dit au Scribe: Je vous
 „ commande, de la part du veritable Epoux de l'Eglise de Jesus-Christ, de
 „ faire savoir promptement ce qui est écrit ci-dessus au Roi Alfonso, afin
 „ qu'il le presente hardiment, & sans delai, au Pape, & qu'il le prie de la
 „ part de Dieu, qu'en qualité de Pasteur, & de Chef de l'Eglise, il prie
 „ lui-même & fasse prier, que cette maudite rouille de Simonie soit ôtée de
 „ l'Eglise. Car, je sai que la fumée de la Simonie est montée dans le Ciel,
 „ & que la Justice divine en est tellement irritée, que si ce Pape-ci n'y ap-
 „ porte pas du remede, il doit savoir qu'il sera frappé d'une grande plaie,
 „ qu'il tombera bien-tôt, que sa force sera foulée aux pieds & reduite à
 „ neant. Au lieu que s'il corrige cet Abus, il regnera sur le Throne de
 „ l'Eglise, & triomphera de ses ennemis. Cependant, qu'il sache, qu'il
 „ n'a pas été élevé sur la Chaire de St. Pierre par sa propre vertu, mais par
 „ la permission de Dieu, pour reformer l'Eglise avec humilité & avec se-
 „ verité, en exerçant son pouvoir contre ceux qui seront rebelles à ses or-
 „ dres (14). „ Le Pape voiant par ces Satyres, & par les plaintes conti-
 „ nuelles de toutes les Nations, qu'il n'y avoit plus moien d'éluder la Refor-
 „ mation de l'Eglise, en donna un Projet à examiner. Il rouloit sur 18. Arti-
 „ cles aux quels je ne m'arrêterai pas.

Obstina-
tion de
Benoit
XIII.

Benoit XIII. avoit été déposé par le Concile, & l'Electio de Martin V. causa une grande joie, principalement dans la Ville de Rome, & fut reçue avec applaudissement de tout le Monde Chrétien, qui voioit enfin la Lumiere après avoir gemi si long-tems dans les Tenebres. La joie fut d'autant plus grande & plus sincere, que tous les Suffrages se réunirent dans l'Electio de ce Pape. Toutes les Nations divisées en divers Partis changerent tout à coup de sentimens & d'inclinations en faveur du nouveau Pontife. Un très-petit nombre de Cardinaux, compagnons de la fuite & de l'obstination de Benoit, lui demeurèrent attachez pendant quelque tems; mais, ils l'a-

(14) Von der Hardt, Tom. IV. p. 1505.

l'abandonnerent à la fin. Tous les Roiaumes & tous les Princes se detachent de son Obedience, à la reserve du Roi d'Ecosse & du Comte d'Armagnac (15). Dès que Martin V. eut donné avis de son Election au Roi d'Arragon, ce Monarque envoya des Prelats à Pierre de Lune, pour l'engager à reconnoître ce Pape. N'ayant pû rien obtenir de cet opiniâtre & ambitieux Vieillard, qui soutenoit toujours que l'Eglise Universelle étoit renfermée dans Peniscola, trois ou quatre des Cardinaux qui lui restoient encore lui presenterent un Memoire très-fort, pour lui conseiller de donner la Paix à l'Eglise par son Abdication, & de reconnoître le Concile de Constance, & le Pape Martin V. Mais, leurs instances aiant été aussi inutiles que celles des autres Prelats, deux de ces Cardinaux envoierent leurs Deputes à Constance, où ils furent reçus avec beaucoup de demonstration de joie. Ils eurent audience le dernier de Janvier, & prêterent Serment de fidelité à Martin V. De sorte que, selon Platine, il ne resta plus que deux Cardinaux à Benoit XIII. Cependant, l'Empereur envoya en Espagne Alaman Adimar, Florentin, Cardinal de Pise, pour engager les Rois d'Espagne à contraindre Benoit par les Peines Canoniques à se soumettre au Concile (16). Mais, Adimar n'y fut pas plus heureux que Bernard de Bourdeaux, qui avoit été envoyé avant lui dans le même dessein. Benoit se contenta de repondre, qu'on devoit se reposer sur lui du soin de pacifier l'Eglise, & qu'il en vouloit conferer lui-même avec Martin V. puisqu'on en parloit, disoit-il, commé d'un homme si raisonnable. Le Cardinal, regardant cette reponse comme une vaine defaite, fulmina, de la part du Concile & du Pape, par tout l'Arragon, des Bulles d'Excommunication contre Benoit & contre les deux Cardinaux qui lui restoient encore, savoir Julien Dobra, & Dom Dominique de Bonne-Foy Chartreux, tous deux Espagnols (17).

L'Histoire nous apprend, qu'il survint alors un Differend entre Martin V. & le Roi d'Arragon. Benoit XIII. en profita. Aussi-tôt après l'Election de Martin, le Roi Alfonse lui avoit envoyé une Ambassade, pour lui faire quelques demandes, en consideration des grandes depenses, que lui & Ferdinand son Pere avoient été obligez de faire pour la Paix de l'Eglise. Voici à quoi se reduisoient ces prétensions. Il demandoit à perpetuité le Droit de disposer des Benefices de la Sicile & de la Sardaigne, sans être sujet à aucune redevance au Siege Apostolique, & outre cela une bonne partie de la Dixme des Biens Ecclesiastiques qui appartenoient au Siege de Rome dans l'Arragon. Il demandoit encore quelques Places du Domaine des Chevaliers de Rhodes, entr'autres Monçon & Peniscola, & le Droit de donner un grand Maître à quelque Ordre de Chevalerie. On ignore quelle fut la reponse du Pape sur les derniers articles. Pour celui qui regardoit la Sicile & la Sardaigne, dont les Papes tiroient dix-huit mille florins tous les ans,

An de J.C.
1418.

Differend
entre Mar-
tin V. & le
Roi d'Ar-
ragon.

(15) Bellegarde, *Hist. gener. d'Espagne*, 3. Platine, in *Mart. V. Von der Hardt*, Tom. 1V. p. 1509.

(16) Raynaldi, *Annal. Eccl. Tom. XVII. p.*

(17) Bzovius, *an. 1417. §. 11.*

An de J.C.
1418.

Martin ne jugea pas à propos d'aliener un revenu si considerable. Il offroit seulement de les ceder pour cinq ans au Roi d'Arragon. Ce dernier en fut si irrité, que depuis il soutint toujours Pierre de Lune, d'abord secretement, mais dans la suite tout ouvertement. Il rappella même, avant la fin du Concile, les Ambassadeurs qu'il avoit à Constance, & leur defendit l'entrée de son Roiaume, parce qu'il les soupçonnoit d'avoir mal soutenu ses interêts auprès du Pape, sur-tout à l'égard de la Sicile & de la Sardaigne. Il fit aussi revenir les Prelats qu'il avoit envoiez à Pierre de Lune, pour tâcher de le ranger à son devoir, & il combla d'honneurs les deux Cardinaux qui étoient demeurez fideles à ce prétendu Pontife. Comme Benoit avoit encore plusieurs Creatures en Espagne, cette Conduite du Roi d'Arragon fit qu'on s'émancipa dans ces Roiaumes à mal parler du Concile de Constance, de l'Electiion de Martin, & de la Déposition de Benoit. On disoit, par exemple, que le Concile n'étoit pas legitime, n'ayant pas été convoqué par une Autorité legitime; qu'il ne l'avoit pas été non plus selon l'usage ordinaire; que tous ceux, qui avoient Droit d'y être, ne s'y étoient pas trouvez; que de 100. grands Prelats, dont l'Eglise étoit composée, il ne s'y en étoit pas trouvé le tiers. On ajoutoit à cela, qu'on n'avoit pas agi de bonne-foi avec Pierre de Lune; qu'il n'avoit point refusé absolument de ceder, ni de se soumettre au Concile, mais que Constance ne l'accommodoit pas, parce que ce n'étoit pas un lieu sûr, & que d'ailleurs il étoit trop éloigné: que l'Electiion de Martin V. n'avoit pas été libre, ni par consequent la Déposition de Benoit, & qu'ainsi ce dernier étoit le vrai & unique Souverain Pontife. Plusieurs mêmes conseilloient à ce dernier, qui étoit fort versé dans les Affaires, de se transporter à Rome, ou à Avignon, dans l'esperance, qu'il y pourroit trouver assez de mécontents pour se former un bon Parti. Le Roi d'Arragon n'étoit pas fâché, sans doute, de ces remuemens; mais, comme il ne vouloit pas passer pour être l'Auteur d'un pareil éclat, il envoya une autre Ambassade à Martin V. afin de réiterer ses Demandes. Tout ce qu'il put obtenir de ce Pape fut que si Alfonso pouvoit faire sortir Pierre de Lune de Peniscola, & le ranger à son devoir, il lui offroit pour recompense avec le Fort & la Ville, les revenus des Benefices qui en dependoient pendant leur vacance. Alfonso, plus irrité que jamais, repondit qu'il prétendoit bien se rendre Maître de Peniscola, mais qu'il n'useroit d'aucune violence envers Pierre de Lune. Ce qui fut entre Martin & Alfonso une semence d'inimitiez & de querelles, qui ne purent être terminées que par la mort de Benoit XIII (18). Un Auteur de ce tems-là nous apprend une particularité, qui, à ce qu'il pretend, ne contribua pas peu à l'obstination de Benoit. C'est que, lorsque ce Pape se retira d'Avignon, pour aller en Espagne, il rencontra un Abbé, qui lui prédit, qu'après bien des traverses, il iroit enfin à Rome, où il jouiroit paisiblement du Souverain Pontificat (19). Quand une passion est bien forte, on reçoit avec avidité tout

(18) Bzovius, an. 1417; pag. 547. Lenfant, 204.
Hist. du Conc. de Const. Liv. VI. §. 43. pag. 203.

(19) Nider, de Visionib. pag. 286.

tout ce qui la flatte, & les plus grandes Visions, ou les plus grossieres Impostures, passent aisément pour des oracles.

An de J.C.
1418.

Le principal dessein du Concile devoit être, comme on s'en flattoit, la Réformation de l'Eglise dans son Chef & dans ses Membres. Mais le Pape avoit trouvé le moien de l'é luder, en divisant les Nations, lors qu'elles s'assembloient pour en traiter. Il fit des Concordats avec les Allemands & les Anglois. Pour les François, ils n'approuverent pas d'abord le Projet de Martin V. „ On ne se pressa pas en France, dit le P. Daniel, de „ reconnoître ce Pape, par le chagrin qu'on y avoit contre l'Empe- „ reur. On y renouvela les anciennes Ordonnances pour la conservation „ des Libertez de l'Eglise Gallicane, sur-tout à l'égard de la Collation „ des Benefices. On fit des defenes de transporter de l'argent hors „ du Roiaume, ce qui regardoit particulièrement Rome; mais, l'an- „ née suivante, on se conforma aux Decrets du Concile de Constan- „ ce, & Martin fut reconnu par-tout, excepté dans le Rocher de Penif- „ cola (20). „

Concor-
dats du
Pape.

Cependant, le Pape abusoit de la facilité des uns, & se mettoit peu en peine de la resistance qu'il trouvoit dans les autres. Il donna une Bulle, *ad perpetuam rei memoriam*, par la quelle il declare, Qu'il n'est permis à personne d'appeller du souverain Juge, c'est à dire du Siege Apostolique, ou du Pontife Romain, qui est le Vicair de Jesus-Christ sur la Terre; ni de decliner son Jugement dans les causes de foi, qui, comme causes majeures, doivent être remises à sa decision. Gerson parle de cette Constitution dans son Dialogue Apologetique, où il temoigne que ceux qui l'ont vuë assurent, qu'elle tend à detruire toute l'Autorité, non seulement du Concile de Pise, mais de celui de Constance, & à rendre nul tout ce que ces Conciles ont fait, soit en elisant un Pape, soit en rejetant les Intrus (21). C'est ce qui lui donna occasion de composer vers la fin du Concile son Traité où il examine, *s'il est permis d'appeller du Jugement du Pape, & en quel cas?* Il y réfute solidement la prétension de Martin V (22).

Martin V.
declare,
qu'il n'est
pas permis
d'appeller
du Juge-
ment du
Pape.

J'ai marqué en son lieu l'emprisonnement de Jean Hus; mais, je dois parler ici de son supplice. „ Les Seigneurs de Boheme demanderent la de- „ livrance de Jean Hus, arrêté au préjudice du sauf-conduit qui lui avoit „ été accordé par l'Empereur. Le Concile ne les ecouta point, & fit ven- „ nir Jean Hus. Il nia qu'il eut enseigné que la substance du pain & du „ vin demeuroient dans l'Eucharistie, après la consecration: il dit qu'il „ n'avoit point approuvé les erreurs de Wiclef; mais, qu'il y avoit quel- „ ques unes de ses Propositions, qu'il croioit que l'on avoit condamnées „ sans raison. On lui lut 39. articles, qu'on disoit être tirez de ses Li- „ vres. On l'exhorta de les abjurer, & de se soumettre au Concile. Il „ fit reponse, qu'entre ces Propositions, il y en avoit plusieurs qu'il n'avoit „ jamais

Supplice
de Jean
Hus, & de
Jeromé de
Prague.

(20) Daniel, *Hist. de France*, tom. 3. p. 883.

(22) *Ubi supr. pag. 303.*

(21) Gerson, *Op. tom. II. pag. 390.*

Tom. IV.

An de J.C.
1418.

„ jamais soutenuës, & qu'à l'égard des autres, il étoit prêt d'expliquer
 „ son sentiment. Ceci se passa dans les Congregations qui précéderent la
 „ quinziesme Session du Concile à la quelle Jean Hus comparut. On com-
 „ mença par y condamner les erreurs de Wiclef; ensuite, on lut 30.
 „ Propositions tirées des Livres de Jean Hus. . . . On lut encore quanti-
 „ té d'autres articles d'accusation prouvez par temoins contre lui, & en-
 „ suite sur la requifition du Pomoteur, le Concile condamna ses Livres,
 „ & le condamna lui-même comme heretique manifeste & convaincu d'a-
 „ voir enseigné plusieurs heresies, obstiné & incorrigible, à être deposé,
 „ dégradé & livré au bras seculier, ce qui fut executé sur le Champ.
 „ Des Evêques, nommez par le Concile, le depouillerent des habits sacerdo-
 „ taux, le degraderent, & lui aiant mis sur la tête une mitre de papier sur
 „ la quelle il y avoit des Demons peints avec cette inscription *Heresiarque*,
 „ le livrerent à l'Empereur, qui le mit entre les mains du Duc de Baviere.
 „ Ses livres furent brulez à la porte de l'Eglise. Pour lui, il fut conduit
 „ dans le Fauxbourg, attaché à un poteau, & brulé vif, aiant persi-
 „ sté jusqu'à la mort dans ses erreurs. Quand il eut été executé, on pres-
 „ sa Jérôme de Prague, qui étoit en prison, de faire abjuration de ses
 „ erreurs: il y consentit, & aiant été amené au Concile dans la Session 19.
 „ tenuë le 23. de Septembre, il y lût une Retractation par la quelle il ana-
 „ thematizoit les erreurs de Wiclef & de Jean Hus, & protestoit qu'il
 „ étoit du sentiment de l'Eglise Romaine, du St. Siege Apostolique, &
 „ du Concile, & faisoit profession de suivre sa Doctrine en toutes choses,
 „ & qu'il anathematizoit ceux que le Concile avoit condamnez. Nonob-
 „ stant cette Retractation, il fut remis en Prison, & bientôt après accusé
 „ de n'avoir pas fait cette Retractation sincerement, & d'enseigner les mêmes
 „ erreurs. On proposa même contre lui de nouveaux chefs d'accusa-
 „ tion: lui-même aiant été examiné devant les Prelats de Congregation,
 „ déclara qu'il se repentoit de s'être retracté, & d'avoir approuvé la Con-
 „ damnation de Jean Hus & de Wiclef. Le Peres du Concile, cer-
 „ tains par son propre aveu de sa rechute, le firent venir dans la Session
 „ 21. où il déclara qu'il persistoit dans sa derniere Retractation, en faisant
 „ néanmoins profession de tenir la Transsubstantiation. Il fut condamné
 „ comme heretique relaps, livré au bras seculier, & conduit au supplice,
 „ qu'il souffrit avec fermeté (23).

Sujets de
plainte,
contre le
Pape.

Après avoir fait tant de grandes choses, le Concile fut congedié par une
 Bulle de Martin V. Ce Pontife avoit pris, autant qu'il se pouvoit,
 toutes les mesures nécessaires par raport à ses interêts & à son autorité.
 Il avoit prétendu remplir la promesse qu'il avoit faite de reformer
 l'Eglise, quoiqu'il n'eut rien fait que pour l'eluder. Les Concor-
 dats qu'il avoit faits avec les Nations avoient été rendus publics, &
 il les avoit consignez dans la Chancellerie, dont il avoit aussi publié les
 Regles. Jean XXIII. avoit acquiescé à sa Déposition, Gregoire XII.
 étoit

(23) *Histoire de l'Eglise en Alregé, tom. 3, pag. 502. & suiv.*

Étoit mort, le Concile avoit déposé Benoit XIII. ; & Martin V. n'avoit plus rien à desirer, ni à exiger de cette Assemblée à cet égard. Il est vrai qu'à la réserve des Italiens, les Nations n'avoient pas lieu d'être fort satisfaites de ce Pontife. Les François n'avoient point acquiescé à son Concordat, parce qu'il étoit contraire aux Libertez de l'Eglise Gallicane ; & le refus opiniâtre, qu'il avoit fait de condamner les erreurs de Jean Petit, étoit encore un sujet de mécontentement bien légitime pour les Ambassadeurs de France. Les Polonois avoient appelé de son jugement, ou plutôt de son déni de justice, au Concile prochain. Le Roi d'Arragon étoit irrité du refus qu'il lui avoit fait au sujet des Benefices de la Sicile. Le Clergé d'Allemagne se trouvoit opprimé par l'ordre qu'il avoit donné de lever pendant un an les Dixmes des Benefices Ecclesiastiques, pour dédommager l'Empereur. Il ne paroît pas de mécontentement public de la part des Anglois ; mais, il est constant que le léger essai de Réformation, qu'il avoit donné dans la Session 43. ne répondoit point aux Projets qu'ils en avoient faits depuis long-tems. D'ailleurs, nous apprenons par l'Histoire Ecclesiastique de Mr. Collier, que dès que Martin V. eut quitté le Concile, il ne se mit pas beaucoup en peine du Concordat qu'il avoit fait avec les Anglois. Il s'attribua la disposition de tous les Evêchez, cassa les Elections des Chapitres, & créa dans l'espace de deux ans treize Evêques dans la Province de Cantorberi. Le même Auteur ajoute, qu'environ le même tems, il fit Archidiacre de Cantorberi Prosper de Colonne son neveu, qui n'avoit que quatorze ans (24). Quoiqu'il en soit, Martin V. se voyant reconnu à peu-près de toute la Chrétienté, se mettoit peu en peine de tous ces mécontentemens, & il n'aspiroit plus à s'en retourner promptement en Italie, pour y affermir son autorité, & pour y rétablir les affaires du Siege de Rome, qui étoient alors en grand desordre. Le Mercredi 4. de Mai, il fit publier, que, sans nul délai, il étoit résolu de partir de Constance le Lundi suivant. Il sembloit pourtant qu'on ne s'attendit pas à un si prompt départ. L'Empereur en fut surpris & choqué. Il le pria très-instamment de demeurer à Constance le reste de l'année, pour terminer plusieurs Affaires qui restoient encore à régler. Il auroit même bien voulu l'engager à tenir sa Cour en Allemagne ; & il lui offroit pour cela Basle, Strasbourg, Mayence, ou telle autre Ville qu'il voudroit y choisir (25). Platine nous apprend que d'autre côté les François firent tout ce qu'ils purent pour l'engager à établir son siege à Avignon, à l'exemple de quelques uns de ses Predecesseurs (26). Mais, il répondit à ces diverses instances, que ce qu'on souhaitoit de lui n'étoit pas en son pouvoir. Que le Patrimoine de l'Eglise étoit au pillage en l'absence de son Pasteur, par la tyrannie de plusieurs Princes qui en dispofoient à leur gré. Que la Capitale de la Chrétienté étoit cruellement exposée aux fléaux de la Guerre, de la famine, de la peste, & des discordes civiles, sans compter les Basiliques &

(24) Collier, *Hist. Eccl. d'Anglet.* pag. 647. pag. 1580.(25) Windeck, *apud Von der Harde*, tom. IV.(26) Platine, *in Mart. V.*

Ande J. C.
1418.

& les Chapelles des saints Martyrs, dont la plupart étoient tombées en ruine, & qui toutes alloient perir, si on n'y apportoit un prompt secours. Il les prioit de céder à la raison & à la nécessité, puis qu'au fond étant reconnu de tout le Monde pour Successeur de St. Pierre, il étoit juste qu'il allât se mettre sur le Thrône de cet Apôtre, & que l'Eglise Romaine étant le Chef & la Mere de toutes les Eglises, il falloit que le souverain Pontife residât à Rome, comme un bon Pilote doit se tenir à la poupe, & non à la proue du Vaisseau. Il fallut acquiescer à ses raisons, sans qu'on pût rien obtenir qu'un delai de quelques jours. Il fit donc publier ce jour même, que tous ceux qui devoient l'accompagner se tinssent prêts à partir dans quinze jours pour Geneve, où il avoit relolu de tenir sa Cour, en attendant qu'il pût se rendre à Rome en toute sureté. Comme il n'y avoit plus moien de se relever de la faute qu'on avoit faite, d'elire un Pape avant que d'avoir bien arrêté tous les Articles de la Reformation de l'Eglise, l'Empereur, qui ne pouvoit plus retenir Martin V, pensa aussi à son départ (27).

Depart de
Martin V.

Enfin, le Pape partit de Constance le 16. de Mai en grande ceremonie. Reichental en a fait un detail assez curieux. D'abord marchoiert douze Chevaux de main caparaçonnez d'ecarlare. Ils étoient suivis de quatre Gentishommes à cheval, portant sur des piques quatre Chapeaux de Cardinaux. Après eux marchoit un Prêtre, qui tenoit une Croix d'Or. Il étoit suivi d'un autre Prêtre, qui portoit le St. Sacrement. A la suite, on voioit marcher douze Cardinaux, ornez de leurs Chapeaux rouges, & suivis d'un Prêtre monté sur un Cheval blanc, & presentant le St. Sacrement au Peuple sous une espece de dais, environnez de gens qui portoient des cierges. Après lui venoit Jean de Suzate, Theologien de Westphalie, qui portoit aussi une Croix d'Or, & qui étoit environné des Chanoines & des Senateurs de la Ville, tenant des Cierges dans leurs mains. Le Pape parut enfin dans ses Habits Pontificaux, & monté sur un Cheval blanc. Il avoit sur la Tête une Tiare enrichie de quantité de pierreries, & marchoit sous un dais, qui étoit porté par quatre Comtes. L'Empereur tenoit à droite les Rênes du Cheval du Pape, & il étoit suivi à la même main de Louis Duc de Baviere d'Ingolstadt, qui relevoit la housse ou le drapeau du Cheval. L'Electeur de Brandebourg tenoit les Rênes à gauche, & à la même main, Frédéric d'Autriche faisoit le même Office que Louis d'Ingolstadt. Il y avoit quatre autres Princes de coté & d'autre, qui tenoient la housse du Cheval. Le Pape étoit suivi d'un Cavalier, qui portoit un Parasol, ou un Parapluie, selon le besoin. Ensuite, marchoit tout le Clergé, & toute la Noblesse à cheval en si grand nombre, que ceux qui furent les temoins de ce spectacle en compterent jusqu'à quarante mille, sans parler de la foule du Peuple, qui suivoit à pied. Lorsque Martin V. fut à la Porte de la Ville, il descendit de Cheval, & quitta ses Habits Sacerdotaux, pour prendre un habit rouge: il prit aussi un autre Chapeau, & mit

ce-

(27) *Lesans Hist. du Com. de Const. Liv. VI. §. 80.*

celui qu'il portoit sur la tête d'un Prelat qui n'est pas nommé. Ensuite, il monta à Cheval, aussi bien que l'Empereur & les Princes, qui l'accompagnerent jusqu'à Gorleben, où il se mit sur le Rhin pour aller à Schathouse. Les Cardinaux & le reste de sa Cour le suivirent par Terre, & l'Empereur s'en retourna à Constance avec les autres Princes.

An de J.C.
1419.
1420.

Voiage du
Pape.

De Schafhouse, le Pape vint à Berne, où il séjourna quelques jours, logé chez les Dominicains. De-là, il se rendit à Geneve, où il avoit promis de tenir sa Cour quelque tems, pour contenter en quelque façon les Allemands & les François, parce que cette Ville est entre la France & l'Allemagne (28). Il y arriva le 11. de Juin, accompagné de quinze Cardinaux, & du Duc de Savoye, & il se logea chez les Cordeliers de Rive. On lui attribue un Statut, par lequel il étoit défendu d'admettre aucun Chanoine dans l'Eglise de St. Pierre, qui ne fût Gentilhomme, ou Docteur en l'une des Facultés (29). Il donna dans cette Ville Audience aux Ambassadeurs d'Avignon, qui lui vinrent prêter Serment de fidélité (30). Enfin, on a plusieurs Bulles de ce Pape datées de Geneve. Le 3. de Septembre, Martin V. quitta Geneve, pour aller à Milan, où il fut reçu avec de grands honneurs par le Duc Philippe-Marie. De Milan, il alla à Mantouë, où il séjourna environ 4. mois; & ce fut là, qu'il fit la Paix entre le Duc de Milan, & Pandolfe Malatesta. Il ne jugea pas à propos d'aller à Bologne, parce que cette Ville avoit secoué le Joug du St. Siege, à la nouvelle de la Déposition de Jean XXIII; mais, il se rendit à Florence, où il séjourna près de deux ans, en attendant qu'il pût entrer à Rome, dont le General Braccio occupoit une partie. Si l'on en croit Pogge Florentin & Leonard Aretin, qui devoient le bien savoir, Martin V. ne fut pas fort bien reçu, ni fort bien traité, à Florence. Ces Auteurs disent que les Enfans chantoient publiquement contre lui cette Chanson: *Papa Martino non vale un quattrino*, sans que le Magistrat se mit en devoir de reprimer cette licence. Ce Pape dissimula pour lors son ressentiment, bien résolu de le faire éclater à la première occasion favorable. *Je leur ferai bien voir*, disoit-il à Leonard Aretin son Secrétaire, *que je vauz plus d'un quadrain* (31). Pogge, d'ailleurs grand Partisan de sa Patrie; la blâme de s'être si mal menagée en cette occasion. „ La Ville, dit-il, s'étoit enrichie & considerablement augmentée à la faveur d'une longue Paix. Enflée de sa prospérité, elle se croioit en pouvoir de mépriser tout le Monde, & le Pape lui-même, sans penser à l'inconstance de la Fortune, qui n'est jamais plus redoutable que quand elle caresse le plus (32). „ Une autre chose avoit vivement piqué Martin V. C'est que les Florentins avoient soutenu Braccio, qui s'étoit emparé de plusieurs Villes de l'Etat de l'Eglise, & même de Rome, & qu'ils avoient accordé le Droit de Bourgeoisie à ce General (33). Cependant, il ne laissa pas de regler plusieurs Affaires à Florence. Il y reçut

les

(28) *Sponde, An. 1418. §. 9.*

(29) *Hist. Manusc. de Geneve.*

(30) *Raynaldi, an. 1418. §. 36.*

(31) *Aretin, Hist. Florent.*

(32) *Pogge, Hist. Flor. Liv. V. pag. 203.*

(33) *Pogge, ibid.*

An de J.C. 1420. les quatre Cardinaux de Pierre de Lune, & leur restitua leurs Dignitez.

Mort de
Jean
XXIII.

Martin V. avoit dechargé l'Electeur Palatin de la Garde de Balthazar Cossa auparavant Jean XXIII. & cependant il étoit encore en prison à Heidelberg. Quelques Citoïens de Florence, & sur-tout Cosme de Medicis, firent de grandes instances auprès du Pape pour son élargissement. Martin le promit, & envoya même un Legat pour demander la Liberté de cet *Ex-Pape* Prisonnier depuis près de 4. ans. Mais, ce dernier n'attendit pas l'arrivée du Legat. Il racheta lui-même sa Liberté pour 30000. écus d'or de rançon qu'il paia à l'Electeur Palatin (34). Comme Balthazar Cossa se dispofoit à aller à Florence, étant averti qu'on lui dressoit des embuches en chemin, il prit le parti d'aller trouver Thomas Fregose son ancien ami, & alors Doge de Genes, non sans donner de grands soupçons de minuter quelque revolte, & de vouloir renouveler le Schisme en remontant sur le Thrône Pontifical, parce qu'on le croioit incapable de se contenter d'une vie privée. Cependant, quelque tems après, il alla de son bon gré, & sans aucune convention, se jeter aux pieds de Martin V. & le reconnoître pour Pape legitime, au grand étonnement de tout le monde. Ce dernier en fut si touché, qu'il le crea Cardinal Evêque de Frescati, & l'honora toujours en public & en particulier comme les autres Cardinaux. Mais, il ne jouit pas long-tems de ces honneurs qu'il trouvoit beaucoup au-dessous de son ambition. Il mourut quelques mois après à Florence. Quelques-uns prétendent que ce fut de chagrin; d'autres disent qu'il fut empoisonné (35). Il fut enterré honorablement dans l'Eglise de St. Jean, qui n'est pas éloignée de la Cathedrale. On mit ces paroles sur son Tombeau: *Ici repose le corps de Balthazar Cossa ci-devant Pape Jean XXIII.* On pretend que ces honneurs lui furent rendus à la sollicitation de Cosme de Medicis, qui avoit tellement accumulé ses Thresors par l'argent de Jean XXIII, qu'il s'étoit rendu tout puissant à Florence, & qu'il passoit pour l'homme le plus riche de toute l'Italie & même des Pais Etrangers (36). Pendant que Martin V. étoit à Florence, il y vint des Ambassadeurs de l'Empereur de Constantinople lui offrir d'embrasser la Foi des Latins, pourvû qu'on lui fit des conditions raisonnables. L'Ambassade fut fort bien reçue, & le Pape nomma un Cardinal Legat pour negocier cette Affaire à Constantinople.

Le Pape
se recon-
cilie avec
les Floren-
tins.

Comme le General Braccio retenoit toujours une grande partie de la Ville de Rome, & du Patrimoine de St. Pierre, sans avoir égard aux Remontrances du Pape, ce dernier lança l'Excommunication contre lui, & contre ses Complices; mais, ils en tinrent si peu de compte, qu'ils excommunierent le Pape lui-même. Cependant, peu de tems après, ce General fit sa Paix avec Martin V. par l'entremise des Florentins, qui, comme on l'a vû, lui furent toujours fort favorables. Quoique Martin V. en eut temoigné du

(34) Platine, in Mart. V.

(35) Antonin, Hist. Parr. 3. Tit. 22. c. 7.

pag. 158.

(36) Platine, ubi supr.

An de J. C.
1420.

mécontentement, & que les vers qu'on avoit chantez contre lui dans les ruës lui tinssent encore au cœur, il se laissa pourtant fléchir à ce Discours de Leonard Aretin son Secrétaire: „ Est-il possible, Très-Saint Pere, que vous fassiez attention à ce que disent des Enfans? Dans quelle Ville avez-vous trouvé plus d'agrémens & plus d'avantages qu'à Florence, tant pour vous, que pour le Siege de Rome? Vous y avez été reçu dans un tems que vous ne possédiez nulle part aucun Domaine temporel. Toutes vos Villes étoient occupées par vos ennemis. Bologne s'étoit revoltée; desorte que, pour venir de Ferrare à Florence, il vous a fallu faire un grand detour par les Villes de Ravenne & de Forli. C'est pendant votre séjour ici, que Bologne & les autres Villes sont rentrées dans leur devoir, & rien n'y a plus contribué que les Négociations de cette Republique. C'est par son entremise, que Braccio s'est soumis, & qu'il a rendu les Villes qu'il avoit usurpées. Vous y avez eu la gloire & le plaisir d'y voir venir les Cardinaux d'Espagne; pour vous reconnoître; & c'est ici proprement, que les trois Obediences se sont réunies dans votre personne. Jamais Jean XXIII. n'auroit pû se résoudre à venir se soumettre dans un autre lieu qu'à Florence, où il se trouvoit en sûreté, & où il avoit quantité d'amis. „ Martin appaisé & persuadé par ce Discours, fit venir les Magistrats de Florence, les remercia de leur favorable reception & de leurs bons offices. Entr'autres temoignages de sa reconnoissance, il érigea leur Eglise en Metropole, & partit pour Rome. Il y fit son entrée le 22. de Septembre 1420. au milieu des cris de joie & des acclamations du Peuple; & la joie fut si grande, que le jour de cette entrée fut marqué dans les Fastes de la Ville, pour en conserver éternellement la Memoire. Le Pape y fut reçu comme le P. de la Patrie, qui y étoit attendu depuis long-tems. Il trouva Rome depeuplée & presque ruinée, les Eglises & les Maisons en fort mauvais état, les ruës desertes & abandonnées, par les desordres que les derniers troubles y avoient causés. Il s'appliqua avec tant de soin à la reparer, à en policer les habitans, & à relever les Edifices qui étoient en ruine, qu'en peu de tems elle reprit son ancienne splendeur, & parut plus brillante que jamais. C'est ce que nous apprennent les Auteurs contemporains.

Il y eut quelque mesintelligence entre Sforce & Carracciolo. Le premier appella en Italie Louis III. Duc d'Anjou, du consentement du Pape, pour chasser Carracciolo: & celui-ci, pour se maintenir, engagea la Reine Jeanne II. à adopter & à declarer son Heritier & son Successeur à la Couronne de Naples Alfonso Roi d'Arragon; &, du consentement de cette Reine, il appella à son secours Braccio de Perouse. Braccio, s'étant encore revolté contre le Pape, se vanta de le reduire dans un état si miserable, qu'il seroit contraint de dire des Messes basses à six deniers (37). Le Pape, irrité de ces menaces, defendit par une Bulle de paier aucun Tribut à la Reine Jeanne (38). Mais, en même tems, il n'oublia rien pour faire la Paix

An de J. C.
1421.Le Pape
favorise
Louis
d'Anjou
contre
Alfonse
d'Arra-
gon.(37) *St. Antonin, tit. 22. c. 7. S. 4.*(38) *Apud Raynald, an. 1421. S. 1.*

An de J.C.
1421.

Paix entre le Roi Alfonse & le Duc d'Anjou. Pour cet effet, il envoya deux Cardinaux, qui firent consentir Alfonse à une Trêve, à condition que Louis d'Anjou remettrait toutes ses Places, excepté Aquila, entre les mains du Pape, jusqu'à ce qu'on eut vu s'il se pourroit faire entr'eux une bonne Paix; & sur cela Louis alla trouver le Pape à Rome, & Alfonse se retira dans Naples. Celui-ci n'y fut pas plutôt, que, pour épouvanter le Souverain Pontife, & pour en tirer ensuite ce qu'il souhaitoit, il se servit, selon sa coutume, de son fantôme, Pierre de Lune, menaçant hautement de réduire tous ses Etats sous son Obedience. Et, en effet, il souffroit déjà qu'on le reconnût en Arragon, & qu'on y parlât publiquement contre le Concile de Constance. De sorte que le Pape se vit obligé de remettre entre les mains d'Alfonse, du consentement de Louis d'Anjou, les Places qu'il avoit en dépôt, par le Traité qu'on venoit de conclure. Après quoi Sforce, voyant que tout se déclaroit pour la Reine Jeanne & pour Alfonse, se rendit aux pressantes sollicitations qu'on lui faisoit continuellement de la part de la Reine de Naples, & se remit dans son Parti (39).

An de J.C.
1422.

Alfonse ne
peut obtenir
du Pape d'être
reconnu
Roi de
Naples.

Alfonse, voyant qu'il tiroit tant d'avantage de la peur que le Pape paroïsoit avoir du Retablissement de l'Obedience de Pierre de Lune, voulut encore, en renouvelant ses menaces avec plus de hauteur qu'auparavant, que Martin V. le reconnût Roi de Naples. Alors le Pape, voyant que cet injuste Prince abusoit de sa patience & de sa trop grande facilité, & qu'il ne gardoit plus de mesures avec lui, se résolut d'agir avec plus de fermeté, & lui fit dire qu'il ne feroit jamais en sa faveur une pareille injustice; que Jeanne l'avoit bien pû adopter, mais non pas lui donner un Roiaume que le Roi Louis tenoit de son Pere, à qui les Papes Alexandre V. & Jean XXIII. l'avoient confirmé; que pour lui, il avoit fait la même chose en confirmant deux Bulles de ses Predecesseurs, & le Decret du Concile de Constance. Qu'ainfi, Louis n'ayant rien fait contre le St. Siege, qui meritât d'être privé de la grace qu'il en avoit reçüe, il ne falloit pas croire, qu'on dût jamais revoquer une chose si solidement établie, & ôter un Roiaume à un Prince, qui, à l'exemple de ses Predecesseurs, étoit Protecteur de l'Eglise, pour le transporter à celui qui la persecutoit, en accordant encore sa Protection aux restes du Schisme. Cette Réponse fut cause qu'Alfonse se declara ouvertement ennemi du Pape, & Fauteur de Pierre de Lune, pour lequel il emploïa tout son credit, afin qu'on le reconnût en Arragon, & même dans le Roiaume de Naples; mais, il ne réussit pas tout à fait (40).

An de J.C.
1423.

Concile
de Pavie.

Conformement au Decret du Concile de Constance, & sur les Representations de l'Université de Paris, Martin V. fit assembler un Concile à Pavie, au mois de Mai. Bientôt après, il fut transféré à Sienne, où les Prelats firent un Decret foudroiant contre les Wicésites & les Hussites; enjoignant aux Ordinaires & aux Inquisiteurs de veiller à la Condamnation & à la Punition des Heretiques, ou de leurs Fauteurs, sous peine de suspen-

(39) *Contin. de Fleury, tom. 21. pag. 658.*

(40) *Ubi sup.*

suspense de quatre mois, en cas de negligence. On y renouvela, & on y aggrava même, le Decret du Concile de Constance contre l'Anti-Pape Pierre de Lune, qui dans son Rocher de Peniscola copioit toujours le ton & les manieres d'un Pape legitime (41).

Les Affaires de Naples se brouilloient de plus en plus par la jalousie & la mauvaise intelligence de la Reine Jeanne & de son fils d'adoption. Elle se plaignoit, qu'il usurpoit trop d'autorité avant le tems. Les habitans des Villes & des Bourgades étoient partagez en différentes factions. La Fortune des Arragonois chanceloit. On craignoit une rupture ouverte, des hostilités de part & d'autre, & une Guerre déclarée. La Reine de Naples trouvoit fort mauvais, que le Roi abusât visiblement de son autorité; car il changeoit les Gouverneurs des Places & les Garnisons, obligeoit les gens de Guerre à faire entre ses mains le serment de fidélité, renverloit enfin les Loix, les usages, les mœurs, & les coutumes anciennes de la Nation. Telles étoient les plaintes que la Reine faisoit de son fils adoptif, Princeesse volage & d'un esprit léger & inconstant. La presence du Roi d'Arragon commençoit à l'importuner. Elle l'avoit comblé de caresses & d'eloges après sa Victoire, quand il força Louis d'Anjou à lever le Siege de Naples qui étoit aux abois. Cette Princeesse étoit douce & complaisante, quand elle avoit tout à craindre, haute & ingrate, en se voiant hors de peril; vice ordinaire, & presque inseparable de la corruption du cœur humain. Alfonso, qui connoissoit parfaitement la foiblesse de la Reine, l'indiscretion, l'impudence, & la honte publique de ses Amours, songeoit à l'enlever de Naples, pour la faire conduire en Catalogne. Il ordonna pour ce sujet d'equiper en toute diligence une Flotte en Espagne. La Reine ne fut point trompée à ces préparatifs, soit qu'elle fût naturellement soupçonneuse & desiante, ou que le Mystere de cet armement lui eût été revelé par des avis fideles; car, il est presque impossible de cacher long-tems un secret dans des Dissensions domestiques. La liaison entre les Napolitains & les Arragonois étoit alors fort interrompue. On commença à faire des plaintes de part & d'autre, & à s'accuser reciproquement de perfidie & de se dresser des embuches, ce qui étoit vrai. Le Roi se tenoit dans le Château neuf. La Reine se retrancha à la Porte de Capouë, fortifiée comme une Citadelle. Toute la Ville de Naples se vit partagée en deux Factions depuis ce tems-là, des Arragonois & des Angevins, noms odieux aux Napolitains, qui ont toujours conservé cette haine. Le Roi, pour n'être point obligé de sortir du Château neuf, feignit d'être malade. Jean Carracciolo, Senéchal de Naples, tout puissant sur l'Esprit de la Reine & son favori au delà des bornes de la bienveillance, fut enlevé en allant lui rendre visite. Cet enlevement fit beaucoup d'eclat & de bruit à la Porte de Capouë. On leva les Ponts, on se fortifia en diligence. Une grande multitude de Monde & de Soldats volerent au secours de la Reine, & la delivrerent du peril. On combatit à coups de flèches & de dards. Il s'y fit un

Brouille-
ries entre
la Reine
de Naples
& Alfonso
d'Arra-
gon,

(41) Tom. XII. Concil. Labbei pag. 367.
Tome IV.

An de J.C.
1423.

un grand carnage: le Roi même y fut en peril de la vie, contraint d'abandonner son entreprife & de se retirer; ce fut là le commencement de la Guerre civile. On donnoit de petits combats dans les Ruës, & dans les Places publiques de la Ville, qui se vit tout à coup partagée en factions. La Fortune se declara d'abord pour le Parti des Arragonois, qui se rendirent les Maîtres de la Ville, & la pillerent. Ils y mirent le feu, qui en consuma une grande partie. On assiegea la Forteresse où la Reine s'étoit retranchée; mais, quelques efforts que firent les Arragonois pour la prendre, ils n'en purent venir à bout. La bonté de la Forteresse, la valeur & le courage des Soldats qui la defendoient, la sauverent, & rendirent inutiles toutes les attaques & tous les efforts des Arragonois. Sforce, qui avoit un corps de troupes auprès de Naples, accourut au secours de la Reine. En même tems, Bernard Cabrera vint de Catalogne aborder à Naples avec une Armée Navale, qui releva les forces abbatuës des Arragonois. On recommença donc à se battre tout de nouveau dans la Ville, avec un grand carnage & des ravages horribles. La Reine se retira dans Averse. Sforce l'accompagnoit & l'escortoit avec ses troupes & cinq mille Bourgeois pleins d'affection. On fit l'échange des Prisonniers de part & d'autre; & Carracciolo fut mis en Liberté. La Reine outrée de depit cassa l'adoption d'Alfonse, pour le punir comme un ingrat indigne de ses bontez. Elle appella de Rome Louis d'Anjou, qu'elle substitua en la place d'Alfonse, & le fit d'abord Duc de Calabre, titre ordinaire du présomptif Heritier de la Couronne. Sforce & Carracciolo furent les premiers qui lui inspirerent ce dessein. Depuis cette Declaration de la Reine, la Fortune des Arragonois commença à changer de face, & à decliner. Alfonse prit la resolution de retourner en Espagne, pour y lever en toute diligence de nouvelles troupes, quoiqu'il fit semblant d'y passer pour retirer de Prison le Prince Henri son frere (42).

Lettre du
Pape à
l'Empereur
contre les
Hussites.

Cependant, les Hussites, plus animez que jamais par la persecution qu'on leur faisoit depuis la mort tragique de leur Chef, portoient de tous côtés le fer, le feu, la desolation, & le carnage. Le Concile de Sienne venoit encore de les irriter par le Decret qu'il avoit fait contr'eux. Mais le Pape, qui ne vouloit pas les menager, ecrivit à l'Empereur, aux Princes Ecclesiastiques & seculiers d'Allemagne, & au Roi de Pologne, de rassembler leurs Troupes pour tenter une nouvelle expedition en Boheme. 1. Martin temoigne à Sigismond, qu'il avoit eu l'année precedente une extrême joie d'apprendre que le Roi de Pologne, le Duc de Lithuanie, le Roi de Dannemarck, les Ducs d'Autriche & de Misnie, & les autres Princes d'Allemagne avoient joint leurs forces aux siennes, pour extirper les Heretiques de Boheme, ou pour les convertir. 2. Mais, il ne dissimule pas, que sa joie s'étoit changée en une douleur très-amere, en apprenant que tout ce beau projet s'en étoit allé en fumée; que le Roi de Pologne n'étoit point venu, que le Roi de Dannemarck avoit retiré son Armée, que l'ardeur des Prin-

(42) Wellegarde, *Hist. Gener. d'Espagne*, T. 3.

ces d'Allemagne s'étoit ralentie, sans avoir egard aux *Saintes Predications* qu'on leur faisoit assiduelement, pour les animer à un si pieux dessein. 3. Il represente à Sigismond, que c'est une honte à toute la Chrétienté, & sur-tout aux Princes d'Allemagne, de ne pouvoir, ou de ne vouloir pas, extirper une Heresie née dans leur sein, & cela dans un petit coin du Monde. 4. Il fait voir à l'Empereur, qu'il y va de son interêt, plus que de celui d'aucun autre Prince, non seulement par sa qualité d'Empereur, mais aussi par celle de Defenseur de l'Eglise, que cette Dignité lui donne, & sur-tout par sa qualité de Roi de Boheme. Quand même, dit le Pape, il n'iroit pas de votre faute, vous seriez responsable devant le Public des malheurs de l'Eglise. Tous les Peuples de la Chrétienté ont les yeux sur vous, parce que, quand même cette Heresie se seroit elevée sur d'autres terres que les vôtres, on attendroit de votre qualité d'Empereur, que vous vous employassiez de toutes vos forces à l'eteindre, comme ont fait vos Predecesseurs. 5. Il lui represente que ce seroit une grande difformité, & une grande breche dans l'Empire Romain, si un de ses principaux Membres, & qui a Droit de voter dans l'Élection de l'Empereur en étoit detaché, sur-tout étant occupé, comme il est, par des Heretiques, qui, non contents de perdre la Boheme, infectoient encore ses autres États. 6. Enfin, il conclut par cette pieuse Reflexion; c'est que les Hussites meritoient d'autant plus d'être exterminés, qu'ils étoient pires que les autres ennemis du nom Chrétien, comme les Turcs, parce que ces derniers étoient des ennemis declares du Christianisme, nez hors de l'Eglise, & que par consequent il n'y avoit point de rebellion dans la Guerre qu'ils faisoient aux Chrétiens, au lieu que les Hussites, nez dans l'Eglise, & instruits dans la foi Catholique, ne s'en étoient éloignés pour courir après de faux articles, & de pernicieuses superstitions, que par libertinage, & par une avidité insatiable de butin.

Les Historiens Espagnols mettent à l'an 1423. la Mort de Pierre de Lune, ou Benoit XIII (43), quoique plusieurs la renvoient à l'an 1424 (44). Mais, comme l'a fort bien remarqué l'un des Continuateurs de Baronius, il faut que cette mort soit arrivée en 1423. & pendant le Concile de Siene. C'est ce qui paroît manifestement par une Lettre que Martin V. ecrivit au Roi d'Arragon sur cette mort en ces termes: „ Nous avons appris la Mort „ de Pierre de Lune, par diverses Lettres & par plusieurs Couriers. Quoi- „ qu'il eut vécu dans la desobéissance, il ne laissoit pas de causer encore „ du trouble & du scandale dans l'Eglise, à cause de je ne fais quelle om- „ bre de Dignité, qu'on vouloit lui conserver. Mais, comme tout cela „ doit avoir cessé par sa mort, nous prions votre Excellence, avec une ten- „ dresse paternelle, de mettre la derniere main à l'Ouvrage de l'Union que „ vous & votre Pere avez si heureusement commencé, en employant vo- „ tre autorité Roiale à detruire cette Idole forgée en derision du Chri- „ stianisme, & à éteindre toutes les semences & tous les restes du Schisme.

(42) Mariana, *Surita.*(44) *Bzovius, & presque tous les Historiens.*An de J.C.
1423.Mort de
Pierre de
Lunc.

An de J.C.
1423.

me. . . . Au reste, comme, pour de bonnes raisons, nous avons transféré le Concile de Pavie à Sienne, de l'Approbation du Concile même, nous prions votre Excellence de faire enforte que les Prelats de votre Roiaume y viennent, pour travailler avec les autres à la Reformation de l'Etat Ecclesiastique, & à la conservation des Libertez de l'Eglise (45). La Lettre n'est point dattée; mais, puisque le Concile de Sienne se separa au mois de Fevrier de 1424. il est bien clair que Martin ne put écrire à Alfonse après la Pentecôte de cette même année pour l'inviter à ce Concile, puis qu'il y avoit près de trois mois qu'il étoit dissous. Il faut même que la Lettre du Pape à Alfonse ait été écrite dès le commencement du Concile, c'est-à-dire en 1423. puis qu'en 1424. dès le mois de Janvier, on pensoit à dissoudre le Concile, à cause des traverses qu'Alfonse y suscitoit, comme Martin lui-même s'en plaint amèrement à ce Prince (46). Quelques Historiens rapportent, que Pierre de Lune fut empoisonné dans des Confitures qu'il aimoit beaucoup. Voici ce que je trouve là-dessus dans l'*Histoire generale d'Espagne*: Il cessa de vivre, dit l'Auteur, le propre jour de la Pentecôte en l'année 1423. âgé de 90. ans, ce qui paroît assez extraordinaire après toutes les traverses & les contradictions qu'il avoit souffertes pendant sa vie. Un Auteur contemporain assure, qu'il fut empoisonné dans des confitures, par un Moine nommé Thomas, qui étoit de sa confiance, & dont il se servoit ordinairement. Il avoia son crime, & fut ecartelé. On accusa le Cardinal de Pise d'avoir conseillé ce paricide. On l'avoit envoieé en Arragon, pour se saisir de la Personne de Benoit. Il demouroit à Tortose en qualité de Legat. Il se sauva promptement, pour éviter la colere de Rodrigue & d'Alvare de Lune, qui se dispoioient à vanger la mort de leur Oncle sur la Personne du Legat, sans respecter son caractère, s'il ne fut promptement sorti des Frontieres d'Espagne (57). D'autres Historiens se sont inscrits en faux contre ces faits, disant que l'age de quatre-vingt-dix ans qu'avoit Pierre de Lune quand il mourut étoit un assez bon poison pour l'emporter. Pour le Cardinal de Pise, il semble qu'on peut fort bien justifier son innocence; car, s'il mourut en 1422. comme on en convient unanimement, il est impossible qu'il ait pû faire empoisonner Pierre de Lune en 1423 (48).

Eloge de
Benoit
XIII.

Quoiqu'il en soit, il est certain, selon le P. Maimbourg, qu'il mourut intrépide, très-present à soi, & tellement persuadé qu'il étoit le vrai Pape, qu'il obligea, sur peine de la malediction de Dieu, les deux Cardinaux qui restoient auprès de lui, d'en élire un autre en sa place. Son corps fut mis en dépôt dans la Chapelle du Château de Paniscola (Peniscola) où il deceda, jusques à ce que, six ans après, aiant été trouvé tout entier & avec une odeur agréable, le Comte Jean de Lune, l'un de ses neveux, le fit transporter à Igluera Ville d'Arragon appartenante à la Maison

(45) Raynaldi, an. 2423. §. 8.

(46) Lensant, *Hist. de la Guer. des Hussites*,
Liv. XII. pag. 228.

(47) Bellegarde, *Hist. Gener. d'Esp. tom. 3.*
pag. 500.

(48) Bzovius, an. 1424. §. 20.

„ fon de Lune, où l'on assure qu'il est demeuré jufques à maintenant in-
 „ corruptible, foit par fa merveilleufe constitution, foit par la force & la
 „ vertu des drogues que peut-être on emploia pour l'enbaumer, foit enfin
 „ pour quelqu'autre caufe qui m'est inconnue. Je dirai feulement, fans
 „ me laiffer préoccuper, à l'exemple de ces Ecrivains paffionnez qui ne fe
 „ peuvent laffer de le charger de mille injures, que ç'a été l'un des plus
 „ grands hommes de fon Siecle en toutes les belles qualitez de l'efprit &
 „ du cœur, accompagnées d'une grande integrité de vie, & qu'on
 „ ne lui peut guere reprocher que les fauffes subtilités & les artifices dont
 „ il ufa pour éviter la Voie de la Ceffion, à laquelle il s'étoit engagé, &
 „ qu'il favoit fort bien, comme on l'a vû par experience, être l'unique
 „ qui pût entierement abolir le Schifme: car, pour celle du Concile, com-
 „ me il étoit fort perfuadé d'une part, qu'il étoit vrai Pape, lui qui avoit
 „ vû ce qui s'étoit fait au Conclave d'Urbain VI; & de l'autre que les Con-
 „ ciles n'ont aucun pouvoir fur les Papes, ce qu'il s'efforça de prouver dans
 „ un Traité qu'il fit fur ce fujet; il ne fe crût pas obligé de déferer à la
 „ Sentence portée contre lui par un Concile qu'il ne tenoit pas même pour
 „ legitime, non plus que St. Vincent Ferrier, qui le reconnut pour vrai
 „ Pape neuf ans encore après le Concile de Pife, ce qui pourtant n'a pas
 „ empêché qu'il ne fût un grand Saint. Cela nous doit faire conclure,
 „ qu'il nous est bien permis de juger en general de ce qui est bon ou mau-
 „ vais, & nous l'appliquer à nous-mêmes, qui connoiffons ce qui fe paffe
 „ dans notre Esprit & dans notre Cœur; mais, pour les autres, c'est à Dieu
 „ feul qu'il en faut laiffer le jugement, puisqu'il n'y a que lui feul qui con-
 „ noiffe les mouvemens interieurs de l'Ame, & par quel motif elle agit de
 „ bonne ou de mauvaife foi. Et quant à ce que quelques-uns ont voulu di-
 „ re qu'il ne fut jamais vrai Pape, parce que fon Pontificat s'est étendu
 „ jufqu'à la trentieme année; outre que cela ne conclut rien, & qu'il est
 „ faux qu'on dife au Pape dans la Ceremonie de fon Couronnement; *Non*
 „ *videbis annos Petri*, ces gens-là ne confiderent pas, qu'il n'a tenu le Siege
 „ que près de quinze ans avant qu'on l'eût depofé au Concile de Pife, &
 „ qu'environ 22. avant qu'on eut fait le même à Conftance; que ce n'est
 „ que depuis ce tems-là, qu'il a été tenu prefque par-tout pour Anti-Pape;
 „ & qu'avant la Sentence de Pife, bien loin qu'on pût favoir d'une certitude
 „ infaillible qu'il ne fût pas vrai Pape, il y avoit de puiffantes raifons & de
 „ très-fortes conjectures, qui faisoient croire à une grande partie du mon-
 „ de qu'il l'étoit. Ainfi, felon même St. Antonin (49), qui fut un des plus
 „ zelez Partifans de Gregoire contre lui, felon les Cardinaux Turrecrema-
 „ ta & Bellarmin, felon Gregoire de Valence & tous les plus favans hom-
 „ mes de toutes les Nations, on pouvoit lui obéir comme au vrai Souve-
 „ rain Pontife, en fureté de confcience; & celui de tous les Docteurs,
 „ qu'on avoue avoir le plus fortement & le plus utilement agi pour retablir
 „ l'Union de l'Eglife, ajoute que, durant ce Schifme, où l'on avoit des

rai-

(49) St. Antonin, 3. part. tit. 22. c. 2.

An de J. C.
1423.

„ raisons probables de part & d'autre, c'étoit une entreprise temeraire,
„ injurieuse, & scandaleuse, que de soutenir, qu'en suivant l'une ou l'autre
„ Obédience, ou se tenant neutre, on fût hors de la voie du Sa-
„ lut, excommunié, ou même raisonnablement suspect de Schif-
„ me (50). „

Election
de l'Anti-
Pape Gil-
les Mu-
nox, sous
le nom de
Clement
VIII.

Il sembloit, qu'après la mort de Pierre de Lune, le calme seroit indubita-
blement rendu à l'Eglise. Mais, ceux qui s'en flatterent eurent le chagrin
de se tromper. Car, les deux Cardinaux de Peniscola, fideles aux ordres de
leur Maître, élurent un Gentilhomme Arragonois, nommé Gilles Munox,
Chanoine de Barcelonne, & lui donnerent le nom de CLEMENT VIII.
Il étoit Docteur en Droit Canon, & il s'étoit acquis beaucoup d'estime
par sa Doctrine & par sa Sageffe (51). Il fut intronisé, selon la coutume
des Papes, dans le Rocher de Peniscola, malgré sa resistance & la repugnan-
ce qu'il temoignoit à recevoir un honneur chimerique, contre le consente-
ment de toute l'Europe qui avoit reconnu un Pape legitime. Cependant,
le Roi Alfonso d'Arragon l'encouragea à consentir à son exaltation, & le
reconnut en qualité de Pape, pour faire depit à Martin V. qui favorisoit le
Parti des Angevins, ennemis declarez des Arragonois (52). Ainsi, Clement
VIII. prit les Ornemens Pontificaux à Peniscola, & fit après cela publique-
ment toutes les fonctions de Souverain Pontife; & même, afin d'avoir un
juste Consistoire, il fit encore une promotion de Cardinaux, entre lesquels,
pour ne manquer à rien de ce que les Papes ont coutume de faire, il ne
manqua pas de créer son Neveu. Comme Alfonso qui le protegeoit étoit
Roi d'Arragon, de Valence, de Sardaigne, & de Sicile, on avoit lieu de crain-
dre, que, faisant reconnoître ce faux Pape en ces quatre endroits, où il étoit
en état de se faire obéir, le Schisme ne reprît de nouvelles forces, & qu'il
ne s'étendît, par une funeste contagion, dans les Etats voisins, au pre-
mier mécontentement que les Princes & les Republiques recevoient de
Martin V (53).

An de J. C.
1424.

On transfere le
Concile
de Sienné
à B. de.

Le Concile, transferé de Pavie à Sienné, continua, comme on l'a dit,
jusqu'au mois de Fevrier 1424. Il y étoit survenu de grandes brouilleries.
Les uns alleguoient la crainte de la Contagion, les autres l'absence du Pa-
pe, & l'incertitude où l'on étoit qu'il y vint. Les autres disoient, que la
Guerre allumée aux environs troubloit la tranquillité & la Liberté du Con-
cile. D'autres estimoient, qu'il n'y avoit pas encore assez de Prelats &
d'Ambassadeurs de diverses Nations, par raport à l'importance des affaires.
Toutes ces contestations firent que la plûpart des Membres du Concile se
retirerent les uns après les autres. Desorte que, malgré les instances de l'Ar-
chevêque de Cologne, & des Deputez de Sienné, qui allerent conjurer Mar-
tin V. de venir au Concile, il aima mieux souffrir qu'il se séparât, que
d'ex-

(50) Maimbourg, *Hist. du grand Schisme*
d'Occident, Liv. VI. pag. 304. & suiv.

(51) Surita, *Mariana*, Lib. 20. c. 14. Pan-
vini, *Ciaconius*.

(52) *Hist. gener. d'Espagne*, tom. 3. pag. 501.

(53) *Contin. de Fleury*, *Hist. Eccl.* tom. 25.

pag. 583.

d'exposer son Autorité en y allant. Il avoit en effet deux grandes raisons de ne pas se trouver à cette Assemblée. La premiere, c'est qu'on y avoit mis en deliberation d'executer le Decret du Concile de Constance sur la Superiorité d'un Concile œcumenique par dessus Pape. La seconde, c'est qu'Alfonse Roi d'Arragon lui étoit contraire, comme je l'ai dit ci-dessus. De sorte que Martin envoya Dominique de Capranica son Secrétaire, pour porter la Bulle qui congédoit le Concile, & en même tems indire un autre Concile œcumenique dans 7. ans. Cependant, comme les Siennes trouvoient leur compte à la continuation du Concile, ils sollicitoient fortement, & même avec violence, les Commissaires du Pape à ne le point dissoudre, ce qui leur attira une forte reprimande du Pape (54). Ainsi, le Concile de Siennes fut dissous, & celui de Basle indiqué.

An de J.C.
1424.

L'Archevêque de Toledé ne voulut point consentir à la dissolution du Concile; c'est pourquoi on trouve une Lettre de Martin V. à ce Prelat, parmi les Actes des Conciles. Il lui mande, qu'il auroit souhaité qu'on eut traité de la Reformation de l'Eglise Universelle dans le Concile de Siennes; qu'à cause des troubles qui s'y sont elevez, & dont ce Prelat avoit été témoin, il avoit pris la resolution, non d'abandonner l'Affaire de la Reformation, mais de la suspendre, pour la consommer à Rome, où il l'exhorte de se trouver present pour cela. „ Mais, comme il vous est nécessaire, dit le „ Pape, de visiter votre Eglise, & de pourvoir à son Gouvernement, nous „ nous contenterons, qu'en remplissant vos devoirs & vos fonctions, vous „ preniez les interêts de l'Eglise Romaine, & que vous mainteniez son „ Honneur & sa Dignité, dans tous les lieux où votre parole & votre autorité pourront être de quelque poids, comme nous l'esperons de votre „ devouement au St. Siege (55). „ Cette Lettre du Pape à l'Archevêque de Toledé ne vint pas de la seule opposition de ce Prelat; ce fut aussi pour appaiser le murmure de plusieurs des Deputez, à qui cette dissolution affectée du Concile deplaisoit extrêmement, aussi bien que la plûpart des Prelats qui se plaignoient avec assez de hauteur de ce que le Pape empêchoit la Reformation de l'Eglise. Ce qui obligea les Legats de protester, que, par cette Translation, le Concile de Siennes ne seroit pas censé rompu entièrement; mais, que les Presidens du Concile travailleroient avec les Deputez des Nations à une serieuse Reformation de l'Eglise (56).

Lettre du
Pape à
l'Arche-
vêque de
Toledé.

D'autre côté, le Pape, voulant faire voir qu'il pensoit serieusement à reformer l'Eglise, en commençant par les premiers en Dignité, donna une Constitution pour regler l'état & les mœurs des Cardinaux. Il ordonnoit, „ Que les Cardinaux fussent en exemple aux autres, par la pureté de leurs „ mœurs; qu'ils s'abstinissent, non seulement du mal, mais aussi de l'apparence du mal; menaçant, que si quelqu'un d'eux ne conformoit pas ses „ mœurs à son état, il en feroit un exemple. Il leur enjoignoit sur-tout „ l'humilité dans toutes leurs Demarches, & d'en user avec douceur & hon-

Constitu-
tion du
Pape pour
la Reforme
des Cardi-
naux.

(54) Raynaldi, an. 1423. §. 2.

(55) Concil. tom. XII.

(56) Contin. de Fleury, ubi supr. pag. 579
580.



An de J.C.
1424.

» honnêteté avec les Prelats, chacun selon son état; de bien gouverner
 » leur famille, ou leurs Domestiques, tant Clercs que Laiques, dont les
 » mœurs devoient être bien réglées, & les habits décens; d'avoir toujours
 » avec eux des Prêtres & des *Levites*, des Diacres qui pussent leur rendre
 » bon temoignage. Il ne vouloit point qu'ils se missent sous la protection
 » des Rois, des Princes, des Comtes, & autres Personnes seculieres, afin
 » de pouvoir donner plus librement leurs avis à sa Sainteté; ni qu'ils re-
 » çussent de l'argent de qui que ce soit, pour obtenir leur protection,
 » quand même on l'offriroit volontairement. Ils ne devoient presenter au
 » Pape aucune Supplique, si ce n'est pour les Pauvres, pour leurs propres
 » Personnes, pour leurs Domestiques, Parens ou Alliez. Quand ils al-
 » loient au Palais, ou quand ils se rendoient visite ou à d'autres, ils ne de-
 » voient pas mener avec eux plus de vingt Cavaliers, tant Ecclesiasti-
 » ques, que Laiques. Ils ne devoient point porter la Chappe, ni la Robbe
 » de Pourpre, en presence du Pape. Ils devoient procurer la reparation
 » de leurs titres, autant qu'ils le pourroient; & y faire celebrer, &
 » même augmenter, le Service divin, par des Religieux devots, ou
 » d'honnêtes Ecclesiastiques; afin que les Lieux Saints, où ces Cardinaux
 » ne pouvoient pas resider, ne fussent pas negligez. Enfin, ils
 » étoient obligez indispensablement de tenir dans les Eglises, & dans les
 » Monasteres qu'ils avoient en Commende, un nombre suffisant de Chanoi-
 » nes ou des Moines, pour y faire l'Office divin, & d'en conserver les Edi-
 » fices, les Possessions & les Droits (57). »

An de J.C.
1425.

Etat de
l'Italie.

Cependant, l'Italie éprouvoit de grands desordres. Le Duc de Milan la tyrannisoit. Les Florentins, aiant sur-tout en lui un ennemi fort redoutable, furent obligez d'avoir recours au Pape pour implorer son secours par des Ambassadeurs qui ne furent pas ecoutez favorablement. On soupçonna fort le Pape d'avoir prolongé cette Guerre, pour mortifier les Florentins qui avoient pris le Parti du Roi d'Arragon. Ce Roiaume étoit toujours troublé par la Concurrence d'Alfonse & de Louis d'Anjou. Les inimitiez entre le Pape & le Roi d'Arragon, au sujet du Roiaume de Naples, alloient toujours en augmentant. Le Pape avoit envoyé Pierre Cardinal de Foix à ce Monarque, pour negocier la Paix. Mais, Alfonse refusant l'entrevûë sous divers prétextes, le Pape resolut d'en venir contre lui aux dernieres extremitez. C'est ce qu'il notifia à Jean Roi de Castille, par une Lettre où il lui fait une longue deduction de ses griefs contre l'Arragonois (58).

Benoit
XIV. An-
ti-Pape.

Au reste, je trouve, parmi les Anecdotes de Dom Martene & de Dom Durand, une Lettre fort curieuse de Jean Carerio, Cardinal du titre de St. Etienne au Mont Celio. Elle nous apprend, que les deux Cardinaux de Pierre de Lune élurent Gilles Munox, parce qu'on les avertit qu'il avoit 23. mille florins en bourse, & qu'avec cet argent ils pourroient soutenir leur état. Ils firent donc entr'eux des Conventions Simoniaques,

com-

(57) *Raynaldi, an. 1424. §. 4.*

(58) *V. Sponde, an. 1425.*

comprises en huit Articles qui sont rapportés dans cette Lettre. Mais l'Anti-Cardinal de St. Etienne étant arrivé sur ces entrefaites au Château de Peniscola, & ayant appris la nouvelle Election, il protesta entre les mains de Notaires, le plus secrettement qu'il lui fut possible, que jamais il n'obéiroit à Gilles Munox, si son Election n'étoit pas Canonique. Aiant fait les recherches nécessaires pour s'en instruire, il decouvrit qu'il avoit été élu par Simonie; ce qui lui fit prendre la resolution d'élire Pape un certain François de la Province d'Aquitaine, sous le nom de Benoit XIV. Après cette action, ne se trouvant plus en sureté dans la Forteresse de Peniscola, il en sortit à la faveur de la nuit, par dessus les murailles: on le descendit avec des cordes, & il vint se refugier sous la protection du Comte d'Armagnac (59). C'est le faux Cardinal de St. Etienne, qui nous apprend lui-même tout ce detail, & beaucoup d'autres particularités que je supprime.

L'Histoire dit que les Affaires s'aigriront beaucoup plus cette année que les précédentes entre le Pape & le Roi d'Arragon. Le Cardinal de Foix Legat du St. Siege avoit envoyé à ce dernier quelques Prelats de sa suite pour lui faire des Propositions. Après les avoir amusez long-tems, en les traitant même avec beaucoup de mepris & de dureté, il repondit enfin d'une maniere à leur faire connoître, qu'il ne faisoit pas grand cas de l'Autorité du St. Siege, & encore moins de celle de Martin V. Enforte que ces Deputez revinrent au commencement de Juin rejoindre le Legat, sans avoir rien fait. Ils ne furent pas plutôt partis, qu'il fit publier un Edit, par lequel il faisoit defense à tous les Prelats de son Roiaume, sur peine de confiscation de tous leurs biens, de recevoir aucunes Bulles de Rome, ni d'avoir communication avec le Cardinal de Foix; ce qu'il lui fit signifier. Le Legat fit ses Protestations contre cet Edit, & en donna avis au Pape, qui de son côté, ne croiant pas devoir dissimuler davantage, prononça solennellement contre Alfonse le 15. de Juillet une Sentence d'Excommunication & un Interdit sur tous ses Etats, comme étant Fauteur du Schisme (60): de sorte que les Esprits étant si fort aigris de part & d'autre par une rupture si éclatante, & par des voies de fait si fâcheuses, il ne paroissoit pas possible de les réunir.

La suite du Schisme m'a entraîné insensiblement à l'an 1426. Il faut maintenant revenir sur mes pas, pour faire connoître une Bulle de Martin V. contre les Duels; mais, auparavant, je dois dire quelle en fut l'occasion. Car un Historien manque d'exactitude, s'il ne fait pas connoître les Causes des Evenemens. Jacqueline, Comtesse de Hainaut, de Zelande, de Hollande, & de Frise, aiant abandonné Jean de Brabant son Mari, son Cousin Germain, sous prétexte de la Nullité de ce Mariage a cause de la Parenté, avoit epousé le Duc de Glocester. Le P. Daniel pretend, que Martin avoit d'abord donné la Dispense pour ce mariage; puis, qu'il l'avoit révoquée; & qu'enfin il l'avoit confirmé. Quoiqu'il en soit, elle epousa le

An de J. C.
1425.

An de J. C.
1426.

Le Pape
excom-
munié
Alfonse
d'Arragon;

Bulle de
Martin V.
contre les
Duels.

(59) Martene, *Theaur. Anecd.* tom. 2.
Tom. IV.

(60) Raynaldi, *an.* 1426. §. 1. & suiv.

An de J.C.
1426.

Duc de Glocester du vivant de son Mari (61). Quelques Historiens prétendent qu'elle avoit obtenu de l'Anti-Pape Benoit XIII. la Cassation de ce mariage (62). D'autres disent, qu'elle avoit supposé des Lettres de Martin V. pour cette Cassation, & que même ce Pape ordonna de faire perquisition de ces Faussaires (63). Ce mariage fit un grand eclat & alluma dans le Hainaut entre les Duc de Glocester & de Brabant une guerre, qui, au rapport du P. Daniel, sauva la France. Le premier étoit soutenu par les Anglois, l'autre par la Noblesse de son País, & par le Duc de Bourgogne, qui prit chaudement son Parti, sans pourtant quitter celui de l'Angleterre. On propola de s'en rapporter au Pape, comme au Juge naturel de cette Affaire. Le Brabançon accepta la Proposition; mais, Glocester la refusa, & poursuivit sa pointe. Cependant, le Duc de Bourgogne s'étant plaint de ce refus, Glocester lui encrivit durement, l'accusant d'en avoir menti. Mr. de Fabert raconte la chose un peu differemment. „ Au commencement de
 „ l'an 1425. Philippe, dit-il, entra dans le Hainaut, avec une puissante
 „ Armée, qui avoit pour principaux Lieutenans les Seigneurs Jean de Lu-
 „ xembourg, de Croi, & de Liladam. Glocester fit le surpris de cette
 „ marche, &crivit au Duc Philippe, qu'il s'étonnoit de voir sa femme
 „ attaquée dans ses propres terres, contre le Serment qu'il avoit scéllé du
 „ Cachet de ses Armes. Philippe, qui se piquoit extraordinairement d'hon-
 „ neur & de bonne-foi, prit cette Lettre pour une coutumelie, & repon-
 „ dit, qu'il ne croioit pas que cette Lettre pût venir du Duc de Glocester.
 „ L'Anglois l'en aiant assuré, Philippe y repondit de point en point, la
 „ traita de fausseté, & s'offrit à lui prouver cette imposture par un Com-
 „ bat singulier, sous l'aveu de l'Empereur & de Duc de Betford. Glo-
 „ cester l'admit, & fit un voiage en Angleterre comme pour s'y preparer
 „ (64). „ Cependant, Martin V. jugea l'Affaire en faveur du Duc de Brá-
 „ bant, & déclara nul le troisieme mariage de la Comtesse Jacqueline; mais,
 „ cette Coquette ne fut pas d'humeur, non plus que le Duc de Glocester, de
 „ se soumettre à la Sentence. Sur ces entrefaites, le Pape aiant appris que
 „ les Ducs se dispoisoient à se battre, ilcrivit une Lettre circulaire à l'Em-
 „ pereur & à toute la Chrétienté, pour les détourner de ce dessein. „ Nous
 „ avons appris avec douleur, dit-il, la convention scelerate qu'ont faite
 „ entr'eux nos chers Fils les Ducs Philippe de Bourgogne, & Homfrei de
 „ Glocester, d'entrer en champ clos pour se battre en Duel, par l'instiga-
 „ tion de Satan, qui, non content du sang des Peuples & des Princes,
 „ veut encore devorer leurs Ames. Ce detestable genre de Combat est
 „ condamné & interdit aux fideles par le Droit divin & humain; & nous
 „ ne saurions assez nous étonner, & en même tems deplorer, que l'ambition,
 „ la colere, & le faux honneur du Monde aient fait oublier à ces Prin-
 „ ces la Loi du Seigneur & l'interêt de leur salut incompatible avec
 „ de

(61) Daniel, *Hist. de Fr. tom. IV. p. 11.*

(62) Rabin, *Hist. d'Angleter. tom. IV. p. 33.*

(63) Raynaldi, *an. 1425. s. 9.*

(64) De Fabert, *Hist. des Ducs de Bourgo-
gne, pag. 87.*

„ de tels combats. A quoi sert à un homme de gagner tout le monde, s'il
 „ fait perte de son Ame? Mais, outre la perte de l'Ame, n'est ce pas un
 „ grand crime de prodiguer ainsi une vie que Dieu commande de conser-
 „ ver soigneusement? D'ailleurs, c'est une voie fort incertaine & fort equi-
 „ voque pour éclaircir la verité & la justice, puitque, dans ces combats
 „ singuliers, on voit souvent succomber celui qui a le droit & la justice de
 „ son côté. Quelle apparence de tirer la verité d'une action où l'ennemi
 „ de la verité préside? Quel spectacle horrible & honteux de voir des
 „ Princes Catholiques, & de Sang Roial, se battre comme ces Gladia-
 „ teurs du Paganisme qui ne connoissent point Dieu; & cela peut-être
 „ pour quelques paroles echapées à la legere? Nous donc, selon le de-
 „ voir de notre souverain Apostolat, voulant pourvoir, autant qu'en nous
 „ est, au salut des Ames, & procurer la Paix, nous declaron que nous
 „ ne voulons pas tolerer une transgression de la Loi de Dieu, si publi-
 „ que, & si deshonorante à l'Eglise & à nous. A ces causes, nous vous
 „ prions tous en general, & chacun de vous en particulier, avec une affec-
 „ tion paternelle, par les entrailles de la Misericorde divine, & par le Sang
 „ que Jesus-Christ a repandu pour le salut des fideles, & non afin que
 „ les fideles repandissent le leur au préjudice de sa Loi; & nous vous
 „ defendons très-étroitement, en vertu de l'obéissance filiale que vous
 „ nous devez, d'accorder sur vos terres aucunes places à aucun de ces
 „ Ducs pour un si cruel combat, ni aucune sureté, ni facilité, pour
 „ commettre ce crime; vous ordonnant au contraire, par respect pour
 „ le Siege Apostolique, & pour l'honneur du nom Chrétien, de faire
 „ votre possible pour les reconcilier: autrement, quiconque leur
 „ prêtera place, faveur, & secours, sera coupable du même crime
 „ qu'eux (65). „ Cette Bulle est datée de Rome le 29. d'Aout 1425.
 Il me semble qu'elle auroit bien figuré dans la Dissertation de Mr.
 Slicher sur les Duels (66). Le Pape ecrivit en même tems aux
 deux Ducs pour leur defendre de se battre, sous peine d'excommuni-
 cation & de malediction eternelle. Le Duc de Bedford se reconcilia
 au bout de quelque tems. Les Historiens de France & d'Angleterre
 parlent assez amplement de ce Démêlé des Ducs, mais il ne disent
 rien de l'entremise du Pape. Ils ne disent rien non plus de la part
 qu'eut le Pape au second Mariage de Philippe de Bourgogne avec
 Bonne d'Artois Veuve de Philippe son Oncle. Cependant, on trou-
 ve une Lettre de Martin V. où il exhorte & prie même ce Prin-
 ce de se remarier pour donner des Defenseurs à l'Eglise, & de ne pas se
 rebuter pour la sterilité de son premier Mariage, comme on ne se rebute
 pas de se remettre en Mer après un naufrage, & de resemer après une ste-
 rilité (67).

Martin V. avoit inutilement employé deux Legats pour vaincre les Huf-
fi-

(65) Raynaldi, Liv. 42. §. 9.

II. 1. Disc.

(66) Barbeyrac, Recueil de Discours, tom.

(67) Raynaldi, ubi supr. §. 10.

An de J.C.

1427.

Le Cardinal de Winchester établi Legat en Boheme.

sites, & pour les reduire par la force. Enfin l'an 1427. il crut que Henri Evêque de Winchester, élevé à la Pourpre l'année précédente, sous le titre de St. Eusebe, seroit plus propre à cet emploi qu'aucun autre, non seulement à cause de sa naissance & de sa belle renommée, mais aussi parce que les Anglois s'étoient acquis une belle reputation par leurs exploits Militaires. Il l'établit son Legat à Latere en Allemagne, en Hongrie, & en Boheme, par une Bulle datée du 16. de Fevrier. Il écrivit en même tems au Roi d'Angleterre, pour le prier d'engager le Cardinal à se charger de cette importante & perilleuse Commission. Quelques-uns disent, que le Duc de Glocester & le jeune Roi s'opposèrent à l'exécution de la Bulle du Pape. D'autres, que le Cardinal leva des troupes en Angleterre. Il me semble que le Continuateur de l'Abbé Fleury a fort bien accordé les divers sentimens de ces Historiens: Voici ce qu'il dit. La Bulle du Pape donne au Cardinal Henri un plein pouvoir de combattre les Wicelites & les Hudites par-tout avec les Armes spirituelles & temporelles, accordant grand nombre d'Indulgences à ceux qui se croiseront contr'eux, & avec la même étendue qu'on accorde à ceux qui vont au secours de la Terre Sainte. Cette Bulle aiant été envoyée en Angleterre, le Duc de Glocester, Regent du Roiaume, s'opposa à sa publication, prétendant que l'Autorité Royale y étoit blessée, en ce que le Cardinal Henri exerçoit sa Legation en Angleterre, sans en avoir demandé la permission au Roi; appellant, tant du Legat, que du Pape, au Concile General, & declarant que si Henri avoit quelque chose à proposer de la part du Pape en qualité de Cardinal, on l'écouteroit avec plaisir, sauf les Droits & les Privileges de la Couronne; ce que toutefois il n'avoit pas fait. On croit que le Duc de Glocester fut bien aise de trouver cette occasion de se venger du Pape, qui avoit cassé son Mariage avec Jacqueline Comtesse de Hainaut, dont il esperoit de grands biens; & que d'ailleurs il avoit eu des Démélez avec le Cardinal Henri. Quoiqu'il en soit, le Legat lui repondit, qu'il n'avoit jamais eu dessein d'exercer sa Legation en Angleterre, sans la permission du Roi, ni de déroger en rien aux droits, privileges, libertez, & coutumes du Roiaume, mais bien plutôt de les soutenir & de les conserver. Cette Réponse adoucit le Regent, & le fit consentir au depart du Legat; même il lui permit d'assembler des Soldats pour le conduire en Boheme (68). Le Legat s'étant mis en chemin, pour executer sa commission, en donna avis de Malines au Pontife. Le Pape de son côté lui écrivit, pour l'en remercier & l'encourager à pousser vigoureusement son entreprise. En effet, il leva en Allemagne une grosse Armée, qui fut partagée en trois corps, & il entra en Boheme (69).

Fuite des Allemands.

Les Bohemiens, s'étant réunis pour defendre leurs Autels & leurs Foyers, presenterent le Combat aux Allemans, le 21. de Juillet. A la vue de l'Armée Bohemienne, les Allemans saisis d'une terreur panique s'enfuirent tous à

(68) Contin. de Fleury, tom. 21. pag. 602. 603.

(69) Raynaldi, an. 1427. §. 3. Ezovius ead. §. 5. Czechov. Mars Moravie. p. 521.

à la debandade. Le Legat fit en vain tous ses efforts, pour les rallier. Il fut contraint de fuir lui-même, poursuivi par les Bohemiens, qui firent un carnage de dix mille Allemands, avec un prodigieux butin. La Ville de Taulsch, où s'étoit retiré le reste des fuiards, fut prise en seize jours de Siege, & les Bohemiens y passerent tout au fil de l'épée (70).

An de J.C.
1427.

Lettre du
Pape au
Cardinal
d'Angle-
terre.

Le Cardinal d'Angleterre, rebuté de la lacheté de cette grosse Armée, qui avoit laché le pied sans coup ferir, voulut s'en retourner dans sa Patrie; mais le Pape lui écrivit, pour lui faire reprendre courage: „ Nous avons
„ appris, dit-il, avec la plus sensible douleur, la honteuse retraite, ou
„ plutôt la fuite précipitée, des fideles qui étoient en Boheme. Car, plus
„ nous avions d'esperance par tout ce qu'on nous rapportoit d'avoir la Vic-
„ toire dans les mains, plus nous sommes consternez d'un si grand desastre,
„ parce qu'il ne fera qu'augmenter les forces & rehausser le courage des
„ Heretiques. Pour vous, nous ne saurions trop louer votre zele & votre ma-
„ gnanimité dans toute cette affaire; mais, malgré l'incertitude des évène-
„ mens, loin de se rebuter dans une si sainte entreprise, il faut au contrai-
„ re se roidir avec plus de courage que jamais contre l'infortune. Contine-
„ nez donc d'agir avec votre sagesse & votre diligence ordinaire auprès
„ des Princes d'Allemagne, si tant est qu'il y ait quelque chose à esperer
„ d'eux, & avec les Prelats que cette affaire regarde de plus près, pour les
„ engager à ne se point relâcher dans la defense de la foi. Nous connois-
„ sons quelle est votre prudence, & vous n'avez pas besoin d'instruction
„ plus particuliere: sachant comme vous faites à qui on peut se fier & ce
„ qu'on peut esperer de chacun, vous prendrez vos mesures sur le champ,
„ & selon les conjonctures, pour lever cet opprobre de dessus l'Eglise. Ce
„ fera pour vous une gloire éternelle; &, si par la benediction de Dieu
„ vous obtenez la Victoire sur ses ennemis, outre les recompenses que vous
„ devez en attendre, vous surpasserez par ce bel exploit ceux de tous les
„ Rois & de tous les Princes de notre tems. Cependant, nous delibererons
„ sur ce qu'il y a de plus expedient, & nous vous en donnerons avis: mais,
„ en attendant, il y a une chose dont nous croïons qu'il est important de
„ vous avertir; c'est que beaucoup de gens se plaignent que quelques Pre-
„ lats & autres Ecclesiastiques d'Allemagne, par leurs mauvaises mœurs
„ & leur mechante conduite, donnent pretexte aux Laiques de mal penser
„ de la Foi, & de se conduire encore plus mal. Nous souhaitons donc
„ qu'avec votre circonspection naturelle vous les avertissiez de se conduire
„ de telle maniere, qu'ils puissent faire leur propre salut & être en exemple
„ aux autres: sur-tout l'Archevêque de Cologne (Thierry Comte de
„ Meurs), & l'Evêque de Wirtzbourg (Jean de Brun), dont on apprend
„ des choses indignes de Prelats, auront besoin de vos avis salutai-
„ res. Vous ordonnerez aussi aux Archevêques de Cologne & de Mayen-
„ ce (qui s'étoient unis contre le Landgrave de Hesse (*)) de terminer
„ leurs

(70) Theobaldy, p. 127.

(*) Voyez les Remarques de George

Christian de Jean sur l'Hist. de Mayence de Serrarius, tom. I. pag. 740. Edit de Francfort 1722.

An de J.C. 1427. „ leurs guerres, & de tourner contre les Herétiques les forces qu'ils em-
 „ ploient à repandre le Sang Chrétien. „ Cette Bulle est dattée de Rome
 du 22. Octobre.

Lettre du
 Pape à
 ceux de
 Pilsen.

Les Hussites victorieux, après la fuite des Allemands & la prise de Tausch, tenterent l'attaque de Pilsen. Cette Ville, craignant d'être opprimée, demanda une Trêve d'un an. On ne la lui accorda que pour six mois, à condition qu'elle enverrait ses Deputés à une Conférence qui se devoit tenir à Noël pour terminer les Différends de Religion. Le Pape se donna beaucoup de mouvemens, pour empêcher une Entrevue dont il craignoit les suites pour la Catholicité; parce qu'outre que les Hussites avoient la force en main, ils étoient en reputation d'être plus subtils Disputeurs que les Catholiques. On trouve un Bref de ce Pape au District & à la Ville de Pilsen, aussi-bien qu'à ceux de Carlstein, pour les détourner d'une Conférence si hazardeuse. Il est conçu en ces termes: „ Nous avons appris par les Lettres de notre „ cher fils Jean Cardinal-Prêtre de St. Cyriaque, (Evêque d'Olmütz) que „ vous, avec quelques Barons & Gentils-hommes, avez fait Trêve avec les „ perfides & detestables Herétiques; qu'à Noël prochain, il se trouvera „ des gens de part & d'autre pour entrer en Conférence sur la Foi & sur „ l'Ecriture Sainte, à l'occasion de leurs erreurs. Nous ne doutons point „ que vous ne l'aiez fait de bonne-foi & à bonne intention; mais, il faut se „ conduire avec beaucoup de précaution à l'égard de ces serpens rusez & „ imbus du Venin de Satan. Ce qu'ils en font n'est pas dans le dessein de „ se convertir, mais de vous pervertir par leurs Sophismes & leurs Fourberies. Ils ont la peau de l'Agneau, mais ils ont les dents du Loup. C'est „ pourquoi nous vous prions, sans pourtant vous rien enjoindre, que de- „ meurant fermes dans la Foi, & fondez sur la Pierre qui est Christ, vous „ évitiez un pas si glissant, de peur que vous ne tombiez. Evitez une telle „ entrevue & des disputes qui ne peuvent aboutir qu'à la destruction de „ vos Ames. La Foi Catholique est assez bien appuïée & confirmée par „ le Sang des Martyrs. Elle a été d'ailleurs éclaircie par tant de Conciles, „ par tant de Decrets des Saints Papes, & d'Ecrits des Saints Docteurs, & „ par les explications de tant d'excellens hommes, qu'il seroit superflu d'en „ disputer davantage. Il est bien plus salutaire de s'en tenir à ce qu'ils en „ ont décidé. Fuyez donc encore une fois une Conférence où vous ne pou- „ vez rien gagner, & pouvez beaucoup perdre. Perseverez dans la Foi où „ vous êtes nez, & par laquelle vous pouvez être sauvez. Resistez, comme „ vous avez fait jusqu'ici, de toutes vos forces à ces Blasphémateurs „ d'Herétiques: assurez que nous vous assisterons d'une telle maniere, qu'a- „ vec l'aide de Dieu l'orgueil des mechans sera brisé; & que non seu- „ lement vous pourrez resister à leurs efforts, mais même devenir Victo- „ rieux (71). „ Cette Lettre est du 22. Octobre. Le Pape en écrivit „ aussi au Cardinal Evêque d'Olmütz, qui n'oublia rien pour traverser cette „ Entrevue.

(71) Raynaldi, an. 1427. §. 7. Czechov. Mars Moravic. pag. 525.

An de J.C.
1427.Negocia-
tions des
Bohe-
miens
avec le
Pape.

L'un des Continuateurs de Baronius place cette année quelque Negociation de Paix entre le Pape & les Bohemiens, par l'entremise de Coribut. Les Historiens de Boheme n'en parlent point, ce qui pourroit faire soupçonner que Raynaldi auroit fabriqué ce trait d'Histoire, pour enrichir ses Annales Ecclesiastiques d'un Anecdote imaginaire. Quoiqu'il en soit, cet Annaliste dit que les Bohemiens, épuisez par tant de Guerres, aussi fatiguez de leurs Victoires que les vaincus de leurs Défaites, firent mine de vouloir se reconcilier avec l'Eglise, & emploierent Coribut à cette Negociation. Le Pape en bon Pere ne rejetta pas la proposition, pourvû que de leur côté les Bohemiens, comme des Enfans fideles à l'Eglise, se soumissent à son autorité. L'affaire fut mise entre les mains du Roi de Pologne & du Duc de Lithuanie. Cependant l'Empereur, à qui cette Negociation donnoit de l'ombrage, comme pouvant être au préjudice de son Droit à la Couronne de Boheme, fit des reproches sur d'autres sujets qui ne sont pas exprimez dans le fragment de la Réponse du Pape qu'a donnée Raynaldi. „ Le „ Pape representoit donc à l'Empereur, qu'ayant fait tous les efforts imagi- „ nables, tant par ses Nonces & par ses Legats, que par sa Croisade, pour „ convertir ou reduire les Bohemiens, tout cela n'avoit abouti qu'à la con- „ fusion de la Foi Catholique, des Princes Allemans, & au triomphe de „ l'Herésie 2. Qu'il n'avoit pû s'empêcher d'écouter les Propositions „ qui lui avoient été faites de la part des Bohemiens, pour les reconcilier „ avec l'Eglise, par le moien de Coribut, qui, bien que suspect, meritoit „ pourtant d'être entendu, parce qu'il étoit mieux informé que personne „ des Bohemiens. 3. Que les Bohemiens dans cette Negociation vouloient „ traiter immediatement avec le Pape, sans l'intermission du Roi des Ro- „ mains. 4. Qu'on ne les avoit admis à traiter, qu'à condition qu'ils ne se „ presenteroient pas pour disputer & soutenir leurs Droits, & contester ceux „ de l'Eglise, mais pour se soumettre. 5. Que l'Empereur ne devoit pas „ trouver mauvais, qu'il n'eut pas été requis pour cette Negociation, & „ qu'on se fut adressé au Roi de Pologne & au Duc de Lithuanie, parce „ qu'on avoit eu des avis certains que l'Esprit des Bohemiens étoit telle- „ ment aliené de lui, qu'il n'y avoit nul lieu d'esperer aucun accomode- „ ment, s'il y intervenoit. 6. Qu'il croioit d'autant moins qu'il trouve- „ roit mauvais, qu'on eut pris d'autres mediateurs, qu'il avoit déclaré lui- „ même, que, pourvû que les Bohemiens revinssent au Giron de l'Eglise & „ à son obéissance, il lui étoit indifférent par quel canal cette importante „ affaire s'exécût (72). „ Raynaldi ajoute, que Sigismond, bien loin de se paier de ces raisons, aima mieux rechercher l'amitié de Ziska, que de souffrir que Coribut, sous prétexte de cette reconciliation des Bohemiens avec le Pape, ne devint Roi de Hongrie à son préjudice. Mais, l'Annaliste confond les tems. Ziska étoit mort (73).

J'ai dit ailleurs, qu'on avoit soupçonné Martin V. d'entretenir la Guerre

60

(72) Raynaldi, au. 1427. §. 10. 11.

tes, Liv. XIII, pag. 261.

(73) Lefant, Hist. de la Guer. des Russ.

An de J.C.
1427.

Le Duc
de Milan
viole la
Paix.

Demêlé
du Pape
avec l'Ar-
chevêque
de Can-
torberi.

Avec la
Pologne.

en Italie, pour pêcher en eau trouble; mais, voiant qu'il y perdoit plus qu'il n'y gaignoit, il envoya Nicolas Albergati Cardinal de Ste. Croix pour négocier la Paix entre le Duc de Milan, les Venitiens & les Florentins. Elle se conclut en effet en 1427. Les Venitiens recouvrèrent Bresce, Cremonne, Bergame. On rendit aux Florentins ce qu'on leur avoit enlevé. Amédée Duc de Savoie garda ce qu'il avoit conquis. Cependant, lorsqu'il fut question de rendre les Places dont le Duc de Milan avoit promis la restitution, on en refusa l'entrée au General Carminiola, que les Venitiens avoient envoyé pour les recevoir. C'étoit une des Fourberies ordinaires du Duc de Milan, qui, en même tems promettoit de les rendre, & donnoit ordre de les refuser. Le Legat s'en retourna à Rome, fort irrité d'avoir ainsi été joué par le Duc. Ainsi la Guerre recommença tout de nouveau (74).

Si Martin V. temoignoit un grand zele pour l'extinction du Hussitisme, il n'en avoit pas moins pour le maintien de ses Droits par-tout où on leur donnoit quelque atteinte. On avoit accusé à Rome Henri Chichley, Archevêque de Cantorberi, de s'être opposé à l'Abolition d'un Acte du Parlement, contraire aux Prétentions de la Cour de Rome, & d'avoir taxé le Pape de ne solliciter cette Abolition que par avarice. Chichley s'en defendit; mais, loin de persuader, il s'attira de la part de Martin une Lettre fort piquante, que Raynaldi place à cette année. „C'est, dit-il à ce Pre-
„lat, par vos actions, & non par des Lettres d'excuse, qu'il faut justifier
„votre innocence à l'égard de cet Edit execrable contre la Liberté du Sie-
„ge de Rome, dont nous avons ordonné l'Abolition, sous peine de Cen-
„sures Ecclesiastiques. Bien loin de cela, nous avons appris, que, sans
„respect pour nous, & contre la verité, vous osiez dire, que nous ne de-
„mandions cette Abolition que pour epuïser d'argent le Roïaume d'An-
„gletterre. La fausseté de cette accusation paroît evidemment par des
„Offres que nous avons faites par nos Nonces, si avantageuses, qu'aucun
„de nos Predecesseurs n'en a fait de pareilles à aucune Nation. Ce n'est
„donc point par interêt que nous avons agi, mais pour maintenir des
„Droits & des Privileges que Jesus-Christ lui-même de sa propre bouche
„a donnez au Siege de Rome; que les Saints Peres, les sacrez Conciles,
„& l'Eglise Universelle ont reconus, & que nous sommes resolu de
„poursuivre & de maintenir. C'est à vous, au reste, c'est à vous-même, qui
„accusez les autres d'interêt, de prendre garde que ce ne soit pas pour
„thesauriser, que vous vous opposez aux Provisions & aux Ordres Aposto-
„liques (75). „

Il se passoit en même tems quelque chose d'à peu près semblable en Pologne. Après la mort d'André Latchari, Evêque de Polnanie, qui avoit paru avec eclat au Concile de Constance, le Pape, de son autorité & de son propre mouvement, avoit conféré ce Benefice au Prevôt de Gnesne sa Créature. Mais, quelques Prelats & quelques Chanoines de Polnanie, à la

(74) Pogge, *Hist. Florent. Lib. V. pag. 239.*

(75) Raynaldi, *an. 1427. §. 16.*

recommandation du Roi, y avoient élu le Vice-Chancelier du Roïaume. On dit même que le Roi, & Alexandre Withoud, Grand Duc de Lithuanie, tâcherent de gagner Martin, pour obtenir la Confirmation de cette Election (76). Martin fut inflexible, & fit même faire des reproches très-vifs à Wadiflas, d'avoir soupçonné le St.Siege d'être capable de Corruption. Le Vice-Chancelier, irrité de ses refus, n'oublia rien pour irriter le Roi contre le Pape, qui vouloit conferer, contre son gré, de sa plaine Puissance, des Benefices en Pologne. Martin de son côté declara le Vice-Chancelier inhabile à posseder aucune Charge ou Degré Ecclesiastique, & en donna avis au Roi par une Lettre, où, après de grands Eloges sur sa conduite passée envers le Siege Apostolique, il lui reproche d'en avoir violé les Droits & les Privileges par le refus de confirmer son Election à l'Evêché de Pofnanie, & par l'Intrusion d'un autre Evêque. Cette affaire auroit entierement brouillé le Siege de Rome avec la Pologne, sans la mort de l'un des Concurrents, qui fit place à l'autre, du consentement du Pape (77).

An de J. C.
1427.

Jean, Roi de Portugal, s'étoit aussi attiré l'indignation de Martin par diverses Entreprises contre les Droits & les Libertez de l'Eglise Romaine. Il mettoit des Impôts sur le Clergé, trainoit les Ecclesiastiques devant les Tribunaux seculiers, enlevoit les Biens d'Eglise sous divers prétextes, & defendoit sur peine de la vie de publier des Lettres Apostoliques sans sa permission. C'est ce qui obligea le Pape à en écrire à l'Archevêque de Brague; lui ordonnant d'assembler un Synode de sa Province, pour chercher les moïens de redresser ces griefs, & pour nommer des Deputez en Cour de Rome. Il en écrivit en même tems à l'Archevêque de Lisbonne, & au Roi lui-même, à qui il ordonnoit, sous peine de contumace, de lui envoyer une Ambassade, pour rendre raison de sa Conduite.

Avec le
Portugal.

On a vû plus haut, que le Roi d'Arragon n'avoit point voulu entrer en Conference avec le Cardinal de Foix Legat du St. Siege. Mais, ce Prince changea de Conduite, voiant que la plupart de ses Sujets avoient horreur du Schisme, & refusoient d'encenser à l'Idole sur le Rocher de Peniscola; qu'il se rendoit odieux à toute la Chrétienté; & qu'on étoit prêt à lancer contre lui les foudres de l'Eglise, dont il avoit lieu de craindre l'effet, vû la disposition présente de ses Voisins & de ses Peuples par raport au motif de sa Conduite. Il fit prier instamment le Cardinal de Foix de venir dans ses Etats, pour conferer avec lui sur le sujet de sa Legation; & il le reçut magnifiquement à Valence. Mais, Alfonso reprit bientôt sa fierté, par une action que le Legat fit à contre-tems, & qui pensa tout perdre. Car, dès le lendemain de son entrée, aiant fait afficher aux Portes des Eglises, & à celle de son Palais, que les Auditeurs ou les Juges des Causes Ecclesiastiques, qu'il avoit amenez de Rome, commenceroient dans deux jours à tenir seance pour rendre justice aux Parties; Alfonso, qui étoit fort delicat sur le point de son Autorité, prit cette Conduite pour une Entreprise

Le Cardi-
nal de
Foix est
reçu en
Arragon.

(76) Raynaldi, ubi sup. §. 14.
Tom. IV.

(77) Dlugoff, Hist. Polon. Lib. XI. p. 496.

An de J.C.
1427.

manifeste sur ses Droits ; & ne pouvant souffrir cette insulte, il fit aussitôt publier à son de trompe une Ordonnance, par laquelle il défendoit, sous de très-grievés peines, à tous ses sujets de s'adresser à aucun Juge délégué ou subdélégué du Pape Martin V. ou de son Legat, ni de leur obéir. Le Cardinal, qui s'aperçut, mais un peu trop tard, de la fausse démarche qu'il venoit de faire, repara sa faute par une Conduite si sage, sans se plaindre de rien, & en cedant à l'impetuositè du torrent qui l'eut entraîné s'il eut voulu s'y opposer, qu'il appaisa le Roi, qu'on pouvoit gagner par soumission (78). De sorte qu'après plusieurs Conférences, on convint de part & d'autre des Articles suivans.

Demands
recipro-
ques du
Roi d'Ar-
ragon &
du Legat.

Voici les Demands du Legat: 1. Que le Roi travailleroit efficacement à ramener au Giron de l'Eglise l'Anti-Pape de Peniscola & ses Adherens; & le Pape promettoit de son côté de les recevoir & de les traiter avec toute sorte de Clemence, mais que s'ils persisteroient dans le Schisme, le Roi les mettroit au pouvoir du Pape. 2. Qu'on revoqueroit à son de trompe tous les Edits, Inhibitions, Constitutions, Decrets, publiez contre Martin & ses Legats, & les Libertez de l'Eglise. 3. Que le Roi permettroit aux Collecteurs du St. Siege de percevoir en toute Libertè les fruits, biens, & Droits de la Chambre Apostolique. 4. Que l'Eglise Romaine, & generalement toutes les Personnes Ecclesiastiques du Roiaume & de ses autres Domaines, jouiroient paisiblement de leurs Privileges, Libertez, Franchises, Immunitèz, & autres Droits. 5. Qu'on retablirait, sans delai, tous les Prelats & autres Ecclesiastiques depouillez dans leurs Dignitez, Benefices, & autres Biens. 6. Que le Roiaume de Naples ne seroit plus molestè: que le Pape traiteroit avec la Reine de l'indemnification du Roi d'Arragon, & qu'il nommeroit des Commissaires impartiaux & non suspects, pour examiner les prétensions que ce Monarque pourroit avoir sur le Roiaume de Naples (79). Bzovius rapporte ces mêmes Articles avec l'Approbation du Roi, qui les accorda tous, à l'exception du premier & du dernier (80). Les Demands du Roi d'Arragon étoient 1. le Corps de St. Louis. 2. La remise des Arrerages dûs à la Chambre Apostolique, à condition que tous les cinq ans le Roi donneroit au Pape en redevance un Manteau d'Or. 3. Cent cinquante mille florins d'Arragon, en dedommagement des depenses que le Roi avoit faites pour l'extinction du Schisme. 4. Un certain secours pour defendre la Sicile contre les incursions des Infideles. 5. Que le Roi donneroit les Provisions pour les Vacances des Prelatures, des Eglises Cathedrales, & des Abbaies. 6. Que le Roi nommeroit six Personnes, dont deux seroient promuës au Cardinalat, de concert avec le Legat. 7. Une Amnistie generale de tout ce qui avoit pû être fait contre le Siege de Rome pendant le Schisme. 8. Que

(78) *Contin. de Fleury, tom. 21. p. 605.*

(79) *Rainaldi, an. 1427. §. 21.*

(80) *Bzovius, an. 1427. §. 22.*

le Cardinal Legat iroit à Rome faire ces Propositions reciproques au Pape, & reviendroit en Arragon pour conclure le Traité (81).

An de J.C.
1428.

Etat de
l'Italie.

Pendant que le Cardinal de Ste. Foi se préparoit à rendre compte au Pape du succès de sa negociation, voions ce qui se passoit en Italie. Martin V. s'occupoit serieusement à en pacifier les troubles, par le ministere de Nicolas Albergati son Legat. Ce Prelat trouva tout disposé à la Paix. Philippe-Marie Duc de Milan, alors en Guerre avec les Venitiens, manquoit de secours pour la soutenir, & il avoit perdu plusieurs de ses Generaux. Les Venitiens, eux-mêmes entre la crainte & l'esperance, préferoient la Paix à une Guerre dont le succès étoit douteux. Les Florentins, qui n'avoient pris les Armes que pour le profit des autres, ne demandoient pas mieux que de les voir d'accord. La Paix fut conclüe à Ferrare. On en peut voir les Conditions dans l'Histoire Florentine de Pogge (82). Mais les Florentins, bien loin de pouvoir jouïr de cette Paix, se trouverent engagez dans une nouvelle Guerre avec ceux de Lucques. Elle dura jusqu'à la mort de Martin V. D'autre côté, les Boulonois, toujours amoureux de leur Liberté, s'étoient de nouveau revoltez contre le Siege de Rome, par la Faction d'un nommé Canetulo, qui en avoit chassé Albergati, & qui menaçoit toute la Romagne, Province de l'Etat Ecclesiastique. Le Roiaume de Naples étoit en combustion par les Guerres intestines qu'y excitoit la tyrannie de Jean Carracciolo, à qui la Reine Jeanne II. avoit donné l'Administration de ce Roiaume, & qui étoit soutenu par le Pape. Sa Sainteté soutenoit encore sous main les Lucquois, parce qu'elle n'aimoit pas les Florentins, contre qui elle avoit un nouveau grief, parce qu'ils avoient mis une taxe de cent mille ecus d'or sur le Clergé de la Toscane. Un des Continuateurs de Baronius rapporte une partie de la Lettre menaçante que le Pape leur ecrivit là-dessus. Elle finit par ces mots: *Si vous avez à cœur la Liberté du Peuple, souvenez-vous que nous n'avons pas moins à cœur la Liberté Ecclesiastique* (83). Ce fut cette même année 1428. que l'Archevêque de Tours s'avisa de signifier à l'Evêque de St. Malo certaines Bulles de Martin V. par lesquelles il imposoit des Decimes sur tous les Ecclesiastiques pour la Guerre contre les Hussites de Boheme; mais, il ne paroit pas qu'on y ait eu egard à St. Malo, ni dans le reste de la Province. Ce sont les Paroles du P. Lobineau (84). Cependant, le Pape auroit perdu la Romagne, par la Revolte des Boulonois sous la conduite de Canetulo, sans la diligence & la vigueur de Capranica. Ce Cardinal, aiant promptement assemblé toutes les troupes de l'Eglise, retint dans le respect les Villes de cette Province. Puis, assisté des troupes de Malatesta, Seigneur de Rimini, & de celles que le Pape lui envoya sous le Commandement de Jacques Candola, & d'un bon corps d'exiliez qui avoient à leur tête Antonio Bentivoglio, reprit toutes les Places du

(81) *Ubi sup.*

(82) Pogge, *Hist. Florent.* p. 277. Poggiana, pag. 98.

(83) Rainaldi, *an.* 1428. §. 15. 19.

(84) Lobineau, *Hist. de Bretagne*, Liv. XVI, pag. 575.

An de J.C.
1428.

du Boulonois, & Boulogne même, après un long siege. Pour faire les choses dans l'Ordre, le Pape avoit interdit cette Ville; mais, Personne n'osant être le porteur de cet Interdit pour le signifier aux Boulonois, Frere Conradin de l'Ordre de St. Dominique s'offrit au Pape, & entreprit de le publier dans la Place de Boulogne, où il l'attacha au bout d'une pique, afin qu'il fût vû de tout le Monde. On arrêta ce Religieux; mais, le grand desir qu'il avoit de mourir, disoit-il, pour l'Eglise, joint à son eminente sainteté, fut cause que les Magistrats, après l'avoir fait mettre en prison, l'en retirerent, & lui rendirent la Liberté; mais, il ne cessa pas pour cela de prêcher hautement qu'il falloit obéir au Pape (85).

Bulle contre les Juges seculiers en faveur des Ecclesiastiques.

On trouve, dans le Bullaire, une Bulle du Pape Martin V. datée du 1. jour de Fevrier de cette année, qui interdit la Jurisdiction Ecclesiastique aux Juges seculiers & laïques, leur defend de juger, de prononcer, aucune Sentence contre les Ecclesiastiques en matiere qui concerne l'Eglise, sous peine d'Excommunication envers ceux qui y contreviendront; defendant aux Evêques, Prelats, & autres Superieurs, de les y faire assigner, & de porter leurs Causes devant un Tribunal Laïque. Enfin, il enjoint au Procureur Fiscal de la Chambre Apostolique, ou à ses Commis, de tenir la main à l'execution.

An de J.C.
1429.

Paix entre le Pape & le Roi d'Arragon.

Une violente Peste avoit fait de grands ravages à Rome, l'année précédente: & le Pape, aiant examiné & approuvé la plupart des Articles proposés par le Roi d'Arragon, le Cardinal de Foix revint à Barcelone au mois de Mai 1429. pour conclure la Paix. Mais, il trouva le Roi Alphonse peu disposé à un Accomodement. Ce Monarque lui declara, qu'il ne revoqueroit jamais les Edits qu'il avoit faits contre la Jurisdiction du Pape & des Legats en ses Roiaumes, qu'on ne fit auparavant publier une Bulle, par laquelle on excuseroit, & même on approuveroit, tout ce qu'il avoit fait pendant le Schisme. On ne s'attendoit plus qu'à une entiere rupture, lorsque le Roi, changé tout à coup, declara qu'il vouloit executer tout ce qu'il avoit promis, & signa sur le champ le Traité, aux Conditions que le Pape avoit ajustées selon ses interêts. Sans perdre de tems, on alla en pompe dans l'Eglise Cathedralé de Catalayud où étoit alors la Cour, pour chanter le *Te Deum* en actions de grâces d'un succès si heureux & si inesperé (86). Le Roi partit ensuite pour aller joindre son Armée sur les frontieres de Castille.

Abdication de Clement VIII.

Dès le lendemain de son Depart, on publia la Révocation de ses Edits; & deux de ses Conseillers se transporterent à Peniscola, pour y disposer les affaires selon les intentions d'Alfonse & du Legat. „ Le bon homme Gilles „ Mugnox, qu'on avoit travesti en Pape malgré lui, ne fit aucune difficulté de faire tout ce qu'on voulut. Car, aussi-tôt qu'il eut appris des deux „ Commissaires la volonté du Roi, qui desiroit qu'il se deposât librement

&c.

(85) *Contin. de Fleuri, tom. 21. p. 609.*

(86) *V. Les Annalistes, Rainaldi, Bzovius,*

etc. & les Historiens d'Espagne.

„ & volontairement du Pontificat, il fit bien voir par la joye qu'il en te-
 „ moigna, qu'il n'y avoit jamais été guere attaché. Il voulut neanmoins
 „ encore ensevelir, si j'ose m'exprimer ainfi, la Synagogue de Paniscole
 „ avec honneur, en faisant avec beaucoup de Majesté cette derniere action
 „ de son prétendu Pontificat, comme s'il eut été vrai Pape. Pour cet ef-
 „ fet, comme il n'avoit plus que deux Cardinaux auprès de sa personne,
 „ car il en tenoit deux autres Prisonniers accusez d'avoir voulu faire un
 „ nouveau Schisme contre lui, il resolut d'en créer un troisiemé, à savoir
 „ François Roccera, fameux Docteur en Droit Canon, qui fut contraint
 „ par les Commissaires du Roi de recevoir le Chapeau malgré qu'il en eut,
 „ parce que Clement protesta qu'il n'accompliroit point l'Acte de sa Re-
 „ nonciation, qu'il n'eut fait Cardinal un si habile homme: afin, disoit-il, que
 „ l'Electiion qui se feroit d'un nouveau Pape, le siege vacant par sa renon-
 „ ciation, se fit plus regulierement par les bons avis que le nouveau Car-
 „ dinal donneroit à ses Collegues. Il fallut donc qu'il reçut le Chapeau, que
 „ Clement lui donna publiquement avec toutes ces majestueuses ceremo-
 „ nies que l'on observe à Rome quand on le donne aux Cardi-
 „ naux (87). „ Gilles Munox se mit ensuite sur son Thrône, aiant sa
 „ Thiare sur la tête, & étant revêtu de ses Ornemens Pontificaux, les
 „ trois Cardinaux à ses côtés, avec les deux Conseillers d'Alfonse, qu'il trai-
 „ toit d'Ambassadeurs de ce Prince, & plus bas tous ses Officiers. Il com-
 „ mença sa Déposition par un Acte d'Autorité & de Souverain Pontife, en decla-
 „ rant, qu'il revoquoit toutes les Sentences d'Excommunication que lui, & Benoit
 „ XIII. son Predecesseur, avoient fulminées contre tous ceux qui avoient re-
 „ fusé de leur obéir, & particulièrement contre Othon de Colonne, appellé
 „ dans son Obedience Martin V. comme contre un Schismatique & un An-
 „ ti-Pape; qu'il les réhabilitoit tous de son propre mouvement, & sur-tout
 „ Othon de Colonne, qu'il declaroit pouvoir être élevé à toutes les Charges &
 „ Dignitez Ecclesiastiques, & même à celle de Souverain Pontife. Cette
 „ Declaration fut suivie d'un Discours qu'il fit sur son Exaltation au Pontifi-
 „ cat. Il protestoit, qu'il ne l'avoit accepté, que pour être en pouvoir de re-
 „ tablir un jour l'Eglise de Dieu dans une pleine & solide Paix, par la Cession
 „ volontaire qu'il alloit faire, & qu'il eut faite bien plutôt, s'il lui avoit été
 „ libre d'executer ce moien d'éteindre le Schisme. Après avoir ensuite pro-
 „ testé, qu'il étoit en pleine Liberté, il declara de vive voix & par écrit, qu'a-
 „ gissant par le seul motif de la Gloire de Dieu & de la Paix de l'Eglise, il
 „ renonçoit de tout son cœur au Pontificat, & que le Siege vacant les Car-
 „ dinaux pouvoient proceder librement & canoniquement à une nouvelle
 „ Electiion. Sur cela, il descendit de son Thrône, & mit entre les mains des
 „ Commissaires du Roi d'Arragon la Bulle de sa Renonciation en bonne for-
 „ me, pour la rendre au Legat; après avoir quitté ses Habits Pontificaux, il
 „ rentra dans la Sale habillé en simple Prêtre. Il pria les Cardinaux de pour-
 „ voir l'Eglise d'un bon Pasteur. En même tems, ceux-ci se leverent, & al-
 „ lerent

(87) *Majmbourg, Hist. du grand Schisme d'Occident. Liv. VI. p. 323.*

Année J. C.
1429.

lerent demander à un nommé Simon Desprez, qui se disoit Camerlingue de la Sainte Eglise Romaine, qu'il leur assignât un lieu pour le Conclave. Simon les conduisit en ceremonie, suivi de tous les Officiers, dans un Appartement qu'il avoit préparé pour cela. Ils y entrerent: on les y enferma, on y mit des gardes, on y observa tout ce qu'on fait à Rome pour l'Electi- on des Papes; & les trois Cardinaux representant, à ce qu'ils disoient, tout le Sacré College, élurent sur le champ Otton de Colonne, qu'ils de- clarerent Pape sous le nom Martin V. Ensuite, on alla en Procession dans la Cathedrale de Peniscola, pour y chanter le *Te Deum*. Gilles Munox se trouva à cette Procession comme simple Docteur, & ne retourna point au Palais Pontifical, aiant pris comme particulier une Maison dans la Ville. En recompense d'une Abdication faite avec tant de franchise & d'humilité, l'Anti-Pape fut fait Evêque de Majorque. On dedommagea les Cardinaux par quelques Dignités. Ceux qui étoient en prison, aiant demandé grace & reconnu Martin V, furent élargis. Alphonse de Borgia, pour avoir si bien travaillé à l'Union, fut fait Evêque de Valence par Martin V. Cepen- dant, le Legat se transporta lui-même à Peniscola, pour y reprendre les joiaux, monumens, privileges, vêtemens, &c. appartenans à l'Eglise Ro- maine, & qui y avoient été transportés par Benoit XIII. & son Succes- seur. De Peniscola, le Legat à alla Tortose y tenir un Concile Provincial pour affermir l'Union, & faire quelques Reglemens Ecclesiastiques. Cette recon- ciliation fut suivie de celle de Jean Comte d'Armagnac, contre qui Mar- tin V. avoit lancé l'Excommunication, parce qu'après l'avoir reconnu il l'avoit ensuite abandonné, pour se joindre à Benoit XIII. & à son Successeur (88). Ainsi finit un Schisme, qui avoit duré depuis le 21. de Septembre 1378. jour de l'Electi- on de Clement VII. jusqu'au 26. de Juillet 1429 (89).

Le Duc
de Bretag-
ne depute
à Rome.

Cette même année 1429. le Duc de Bretagne envoie Guillaume de la Lotherie son Conseiller à Rome, afin de savoir pourquoi le Pape differoit de faire reponse à quelques plaintes qu'il avoit adressées au St. Siege contre plusieurs abus qui se commettoient par le Clergé, principalement par les Evêques de la Province. Ces abus étoient, qu'ils ne vouloient pas s'en tenir aux anciennes pratiques du Pais, par lesquelles les appellations de leurs ju- risdic- tions étoient devolues aux Parlemens Generaux, vexant par des cen- sures injustes ceux qui y avoient recours; qu'ils refusoient de faire Serment de fidelité au Duc; que quelques-uns d'entr'eux tâchoient d'empêcher les Sergens du Duc de porter leurs Masses avec les Armes de Bretagne dans leurs Dioceses; qu'ils vouloient s'attribuer l'ouverture & la publication des Tes- tamens, même des Laiques, aussi bien que la connoissance de tous les Adulteres, comme aiant rapport à un Sacrement; que l'Evêque de St. Ma- lo prétendoit le Droit de *Bris* en sa Ville, Droit qu'on exerçoit sur les Vaif- seaux qui font naufrage; que quelques Evêques & Officiaux decernoient

(88) Rainaldi, an. 1429. §. 11. 12.

ibid. §. 1. 2. Sponde, cod. §. 1. III.

(89) Ezovius, an. 1429. §. 82. Rainaldi,

des Edits peremptoires pour la moindre cause, fulminoient des Excommunications pour une simple contumace, fermoient l'Eglise aux Femmes & aux Enfants de ces Excommuniés, & extorquoient de très-grosses amendes pour les moindres fautes; que quelques Evêques se faisoient suivre dans leurs Visites, par tout le Diocèse, de ceux à qui ils avoient donné des assignations; qu'oultre les Procurations ou Repas de Visites, ils se faisoient encore paier d'autres Droits énormes par les Recteurs: qu'il y avoit des Cathedrales, où l'on exerçoit publiquement l'usure appelée *gage-mort*, en achetant sur les Dixmes ou autres biens imaginaires des Laiques dix Livres tournois de rente pour cent écus, & convertissoient encore en rentes les arrerages de ces revenus usuraires: enfin, que le *Minibi* de Treguier (vieux terme de Coutume en Bretagne, qui signifie un Canton de Terre affranchi, servant d'azyle) occupoit quatre lieues de Pais, & que l'Evêque de Treguier prétendoit qu'il y avoit Droit d'azyle, ce qui étoit énorme & favorable aux plus grands Scelerats. Le Duc avoit encore un sujet particulier de se plaindre d'une Constitution du Pape, par laquelle il avoit défendu aux Ecclesiastiques, sous de grandes peines, d'avoir recours dans leurs Causes à la Jurisdiction temporelle; & il lui avoit fait représenter, que l'usage l'autorisoit à juger le Possessoire des Benefices de son Pais. Le Pape, quant à cette dernière plainte, lui envoya un Bref en date du 29. de Juin, par lequel il temoigna, que par cette Constitution il n'avoit point prétendu donner atteinte à ses Droits; & pour ce qui est des autres sujets de plaintes, il nomma le même jour Griffin Evêque de Rossé, pour Commissaire, avec ordre de se transporter en Bretagne, pour informer de ces excès, & de lui en faire son rapport (90).

Il y eut un Congrès à Lucko en Pologne, où l'Empereur Sigismond, qui venoit d'être battu par les Turcs en Hongrie, se trouva. Ce Monarque fit à ce Congrès une Proposition singulière, que j'exprimerai dans les termes de Dlugos. „ Je sollicite le souverain Pontife, dit le Roi des Romains, à „ assembler un Concile pour la Reduction des Bohemiens. S'il consent à „ cette Convocation, je m'y trouverai: s'il n'y consent pas, je l'assemblerai moi-même de mon Autorité. Il n'est pas besoin de se mettre en „ peine de la reduction des Grecs, puisqu'ils ont la même foi que nous à „ la reserve des Barbes & des Femmes. Encore ne doit-on pas les en blâmer, puis que les Prêtres Grecs se contentent d'une Femme, au lieu „ que les Latins en ont dix & davantage. „ Il est vraisemblable, que cette Proposition, qui étoit fort agreable aux Russes, déplût beaucoup au Roi de Pologne, & à Alexandre Withoud Grand Duc de Lithuanie, parce qu'elle ne pouvoit aboutir qu'à les brouïller avec le Pape. Sigismond entreprit une autre Negociation. Ce fut de persuader à Withoud de se faire declarer Roi de Lithuanie: l'Affaire fut portée au Conseil, qui ne voulut pas y donner son consentement.

Main

(90) Lobineau, Hist. de Bret. Liv. XVI. pag. 383.

Année J.C.
1429.

Le Pape écrit pour empêcher Withoud de se faire déclarer Roi de Lithuanie.

Mais Withoud, Prince ambitieux, se mit en devoir de pousser, malgré les oppositions. Ce fut en vain que le Roi Wadiflas & les Polonois lui envoient Ambassade sur Ambassade, pour détourner le Duc de son dessein. Comme ce Duc n'étoit pas moins ardent à en solliciter l'exécution auprès de Sigismond, que les autres à en parer le Coup, ils ne trouverent point d'autre ressource, pour en venir à bout, que dans l'Autorité du souverain Pontife. Le Roi de Pologne envoya donc une Ambassade à Martin V. qui, par le Conseil des Cardinaux, écrivit à Sigismond & à Withoud, pour les prier instamment de se défitter d'une Entreprise qui ne pouvoit faire honneur, ni à l'un, ni à l'autre, à cause de leurs engagements envers la Pologne, & dont la poursuite ne manqueroit pas d'allumer des Guerres sanglantes en Europe. On peut voir ces Lettres dans Dlugos. Elles sont fortes, tendres, & bien motivées; mais, bien loin qu'elles produisissent leur effet, Withoud envoya une Ambassade au Roi de Pologne, pour s'en plaindre, comme d'un affront qu'on lui avoit fait. Cependant, ce Duc fut obligé d'abandonner son dessein, & il mourut bientôt après (91).

Lettre du Pape au Roi de Pologne contre les Hussites.

Je ne dois pas oublier une Lettre, que le Pape écrivit, pendant le Congrès de Lucko, au Roi de Pologne, pour l'exhorter à s'unir avec son frere Withoud, pour réduire, ou pour exterminer les Hussites. Il disoit au Roi: „ Les grandes choses, que vous avez faites depuis votre baptême, „ nous font tout esperer de vous dans celle-ci. Car si, par votre zèle, „ vous avez sçu amener au vrai Culte de la Divinité des Nations nées & „ habituées dans les erreurs des Gentils Idolâtres, à plus forte raison pour- „ rez-vous réduire & confondre des gens qui, nez & elevez dans la vraie „ Religion, ne l'ont abandonnée que par sensualité, par libertinage, & „ par l'appât du pillage. Ce n'est pas seulement l'altération de la Reli- „ gion Chrétienne, qui doit'animer contr'eux un Roi Catholique. La „ prudence le veut aussi. Par les Dogmes de ces gens-là toute Police est „ renversée, l'Autorité du Roi est foulée aux pieds; car, outre plusieurs er- „ reurs & superstitions pernicieuses qu'ils tiennent contre la Foi, ils trou- „ blent & confondent tous les Droits humains, en disant qu'il ne faut obéir „ à aucune Paissance legitime, non pas même aux Rois, ni paier aucun „ tribut aux Souverains; que tous les biens doivent être communs, & „ que tous les hommes sont egaux. Plusieurs Princes, à notre persuasion, „ & à celle de nos Legats, se sont inutilement mis en campagne avec „ leurs Armées, pour venir à bout de ces Heretiques. Il semble que la „ Providence, par un Jugement secret, vous ait réservé cette Victoire, „ pour couronner les autres Conquêtes que vous avez faites à Jesus- „ Christ. „

Année J.C.
1430.

Autre Lettre du Pape sur le même sujet.

L'année suivante, le Pape fit de nouveaux efforts, à l'occasion de la mort du Grand Duc Withoud. La Lettre, qu'il écrivit au Roi sur ce sujet, ne merite pas moins d'être rapportée, que la précédente. „ Nous „ avons été ci-devant affligés, dans l'appréhension que l'ambitieuse pré- „ tention

(91) Dlugos, *Hist. Polon.* p. 515. 557.

An de J.C.
1430.

„ tension d'Alexandre Without votre frere, ne mit de la division entre
 „ vous. Nous le sommes présentement de ce que la mort vous a separez
 „ pour toujours après votre reconciliation; mais, vous avez ce sujet de
 „ consolation au Seigneur, & nous aussi, que cette separation s'est faite par
 „ le cours de la nature commune à tous les hommes, & non par une mort
 „ violente que lui auroit pû attirer son Ambition, ni par sa faute; car
 „ avant que de se rendre coupable envers vous par l'exécution d'un Projet
 „ dont il s'étoit laissé seduire, s'il est reconcilié avec vous, & est allé, se-
 „ lon ses merites, prendre possession d'une Couronne, non corruptible,
 „ mais eternelle; par la grace, non d'un Empereur mortel, mais d'un
 „ Seigneur eternel. Au reste, comme nous comptons beaucoup sur
 „ votre Union pour la defense de la Foi Catholique contre les Hereti-
 „ ques de Boheme, après sa mort, nous ne pouvons jeter les yeux que
 „ sur vous. C'est en vain que nous mettrions ailleurs notre esperance &
 „ notre confiance, nous ne pouvons avoir recours qu'à vous par nos prie-
 „ res. Nous ne saurions nous adresser à personne qui ait plus de pouvoir
 „ & meilleure volonté; car, nous sommes assurés, que vous avez en horreur,
 „ & que vous avez toujous aspiré à eteindre, cette rage heretique, qui est
 „ dans votre voisinage, & qui vous peut causer tant de maux, & à
 „ votre Roiaume. Puisqu'il n'y a que vous qui puissiez executer cet
 „ Ouvrage, nous vous prions instamment de donner promptement Or-
 „ dre aux affaires de votre Lithuanie, afin de tourner toutes vos pen-
 „ sées & vos forces à l'extirpation de cette perfide Heresie; ne pou-
 „ vant rien faire de plus agréable à Dieu, de plus utile au Monde, &
 „ de plus glorieux pour vous. „ La Lettre est dattée du 13. Jan-
 „ vier 1430. Selon cette datte, il faut qu'Alexandre Without soit mort
 en 1429.

C'est d'après Monsieur Lenfant, que j'ai rapporté ces deux Lettres; & le même Auteur m'apprend encore, que toutes les esperances du Pape furent frustrées par la continuation des troubles de Pologne. Wladislas fut fait Prisonnier en Lithuanie, par la perfidie & l'ingratitude de son propre frere le Duc Switrigal, qu'il avoit fait grand Duc, même malgré les Polonois. Le Pape, mortifié de voir ses projets contre le Hussitisme arrêtés par cette détention, n'oublia rien pour obtenir la Liberté du Roi, qu'il regardoit comme son bras droit dans la poursuite des Bohemiens. On a trois de ses Lettres sur cette affaire. Il y en a une à Switrigal lui-même, où le Pape lui represente en termes très-forts l'indignité de son attentat contre son frere & son Bienfaiteur, & contre un Roi à qui l'Eglise avoit deja tant d'obligations, & de qui elle attendoit encore de si grands services. Ensuite, il l'exhorte, il le prie; mais, en même tems, il lui enjoint, en vertu de la Sainte Obedience, qu'il doit au Vicaire de Jesus-Christ, de faire reparation au Roi son frere, & de lui rendre la Liberté; le menaçant d'Excommunication, en cas de desobéissance, & lui promettant en même tems de faire sa paix avec le Roi, & de le garantir de son ressentiment,

Emprison-
nement du
Roi de
Pologne.
Lettres du
Pape à ce
sujet.

An de J.C.
1430.

ment, s'il revenoit à lui. L'autre est dattée du 17. de Janvier. Cette Lettre étoit incluse dans une autre adressée aux Prelats de Pologne, & au Conseil, sur le même sujet. Il leur donne avis d'envoier des Ambassadeurs au Cardinal Julien son Legat en Allemagne, & à sa Sainteté elle-même, si ce Cardinal ne peut pas venir à bout d'une reconciliation si nécessaire à la tranquillité du Roiaume & à la destruction des Heretiques de Boheme. Dans la seconde, le Pape exhorte Sigismond à employer ses bons Offices, pour l'elargissement du Roi de Pologne. Il lui represente 1. Qu'un pareil attentat peut devenir une semence des plus cruelles Guerres, occasioner l'effusion du sang Chrétien, & sur-tout rendre les Heretiques de Boheme plus puissans & plus hardis. 2. Qu'en qualité de premier Roi de l'Europe, il y va de son interêt, & de son honneur, de ne pas souffrir que la Majesté Roiale soit ainsi violée. *Nous pourrions, dit-il, vous alleguer plusieurs exemples d'Empereurs Romains, qui ont maintenu ou retabli des Rois dans leurs Roiaumes, & qui ont mis plus de gloire à proteger les Rois qu'à les vaincre.* 3. Que ce seroit le moien d'affermir & de cimenter l'amitié & la fraternité qui paroît entr'eux, au moins dans leurs Discours & dans leurs Lettres, & qu'une si bonne Union, après un service aussi signalé, ne contribueroit pas peu à la tranquillité des Fideles, & à la confusion des Heretiques. 4. Il lui insinue, qu'il devoit se porter avec d'autant plus d'ardeur à ce bon Office, qu'il pouvoit se souvenir qu'ayant lui-même été fait Prisonnier par ses propres sujets, il avoit été bien aisé d'en être delivré par d'autres. 5. Enfin, le Pape prie Sigismond de s'adresser pour cette Negociation au Cardinal Julien, ou à lui-même, en cas de nécessité. La troisieme Lettre est adressée au Roi Prisonnier. C'est une Lettre de Consolation, dans laquelle il rend compte au Roi des demandes qu'il a faites pour lui procurer la Liberté; & il l'exhorte à demeurer bien uni avec Sigismond, en gardant religieusement leurs Traitez reciproques, afin de pouvoir agir conjointement contre les Bohemiens. „ Sur toutes chotes, dit-il, mon très-cher Fils, „ nous vous exhortons & prions, que, mettant à part tous les différends „ & mécontentemens qui peuvent survenir entre vous, vous assistiez „ de tout votre pouvoir le Roi des Romains contre les Heretiques de „ Boheme, & que vous rappelliez sous de grosses pienes tous les Polonois „ qui sont avec eux. Faites si bien, qu'on puisse restituer aux Catholiques „ tout ce qui leur a été enlevé, & qu'il ne passe de la Pologne, ni vivres, „ ni secours, aux Heretiques, comme on nous assure que cela s'est fait „ jusqu'ici. „

Negociations avec les Grecs.

Dès le tems que Martin V, venant de Basle à Rome, sejourna à Florence, les Grecs témoignèrent desirer la Réunion des deux Eglises. Ils envoierent une Ambassade solemnelle au Pape. Celui-ci envoya ses Legats à Constantinople; mais, la Negociation fut infructueuse. Pressés plus que jamais par les Turcs, les Grecs resolurent tout de bon de se réunir, afin d'être protegez par les Princes d'Occident. Jean Paleologue leur Empereur envoya cette année une nouvelle Ambassade, afin de presser l'execution de

ce qu'on avoit arrêté pour le Concile qu'on devoit tenir à Constantinople. Mais le Pape, qui avoit déjà convoqué celui de Basle pour l'année suivante, ne crut pas qu'il fût à propos de tenir deux Conciles à la fois, & pressa les Grecs de se trouver à celui de Basle, s'offrant de fournir aux fraix du Voiage (92). Nous verrons la suite de cette Negociation.

An de J.C.
1431.

Nouvelle
Croisade
contre les
Hussites.

Cependant, on ne se lassoit point d'attaquer les Hussites, & eux à leur tour se defendoient toujours vigoureusement. Sigismond tint une Diète à Nuremberg, pour trouver les moiens de reduire ces Rebelles; & on y resolut une nouvelle expedition pour le 24. de Juin, qui est comptée pour la sixieme contre les Bohemiens. Le Legat contribua de tout son pouvoir à cette cruelle resolution. C'étoit Juliano Caelario, Cardinal de St. Ange, qui produisit une Bulle du Pape dattée du 11. de Janvier, & contenant ces Chefs principaux. 1. On y ordonne au Cardinal lui-même de prêcher & de faire prêcher la parole de Dieu comme un antidote contre l'Herésie. 2. D'exhorter tous les fideles à se croiser pour cette Expedition. 3. On accorde cent jours d'Indulgence à ceux qui assisteront à ces Predications, en supposant pourtant la Penitence & la Confession. 4. Sous la même condition, on accorde Indulgence plenièrre, tant à ceux qui se croiseront & qui iront à la Sainte Guerre, soit qu'ils y arrivent heureusement, soit qu'ils meurent en chemin, qu'à ceux qui n'étant pas en état d'y aller eux-mêmes y enverront à leurs depens, ou aux depens d'autrui. 5. On relache, ou on remet, 60. jours de penitence aux Personnes de l'un & de l'autre sexe, qui, pendant l'Expedition, feront des prieres, & jeuneront pour son heureux succès. 6. On garentit les biens de tout dommage & de toute invasion pendant leur absence, & on menace du bras seculier quiconque voudroit attenter contre ces biens. 7. On ordonne de donner des Confesseurs aux Croisez, soit Seculiers, soit Regulliers, pour entendre leur Confession, & leur donner l'absolution, quand même ils auroient usé de violence contre des Cleres, ou des Religieux, quand ils auroient brulé des Eglises, ou commis d'autres Sacrileges, & même dans les cas reservez au Siege Apostolique. On dispense de leurs vœux ceux qui en auroient fait pour quelque pelerinage, comme à Rome, à St. Jacques de Compostelle en Espagne, à condition que l'argent qu'ils auroient pu dépenser en ces Voiages seroit employé à la Croisade. 9. Que les Confesseurs ne prendront pas des Croisez au de là d'un demi gros de Bohême, & cela quand on l'offrira, & sans l'exiger (93).

L'Armée Catholique ne fut pas plus heureuse dans cette nouvelle Guerre que dans les précédentes: mais, ce n'est pas ici le lieu de parler du mauvais succès de la Croisade contre les Hussites. Il est plus à propos de remarquer, que Martin V., voyant approcher le tems de la celebration du Concile qu'il avoit indiqué à Basle, établit le Cardinal Julien son Legat à Late-
re

Le Cardi-
nal Julien
établi Le-
gat pour
le Concile
de Basle.

(92) Leo Allatius, de Perp. Conf. lib. 2. c. 18. Phranzes, lib. 1. Chacond, lib. 5. Raynaldi, ab an. 1419. ad 1430. passim Syropul. sect. 2. c. 12. 13.

(93) Cochlée, Lib. VI. pag. 136. Theobaldus, cap. 71. pag. 138. Bzovius, an. 1431. §. 11.

An de J. C.
1431.

re dans cette Ville, avec un plein pouvoir de celebrer ce Concile, & d'y présider au nom du Pape qui ne s'y pouvoit trouver en Personne, à cause de la maladie qui le retenoit à Rome. Le Legat fut chargé d'ordonner, avec les Peres du Concile, tout ce qui seroit le plus expedient, pour la conservation & augmentation de la Foi, l'Etat de l'Eglise, la Reformation du Clergé, la Reduction de l'Eglise Orientale à l'Eglise Romaine, l'Extirpation des Heresies & sur tout du Hussitisme, le maintien des Libertez Ecclesiastiques, & la Paix & le Repos des Roiaumes, des Princes, & des Peuples, comme il est plus amplement marqué dans la Bulle que le Pape fit expedier le premier jour de Fevrier, & qu'il envoya au Cardinal Julien vingt jours avant sa mort.

Mort du
Pape Mar-
tin V.

En effet, tout rempli de ces vastes Projets, Martin V. mourut à Rome d'apoplexie, le 20. de Fevrier 1431. âgé de 63. ans. J'ai donné son Caractere au commencement de sa Vie; mais, il ne faut pas supprimer l'Idée generale que Bzovius nous donne de ce Pontife: „ Il rendit, dit-il, la
„ Paix à l'Eglise, après un Schisme de 50. ans. De retour à Rome, il ré-
„ tablit les affaires d'Italie, qui étoient fort brouillées, & accorda les de-
„ mêlez entre les Princes, recouvra les biens Ecclesiastiques usurpez par les
„ Princes; il dompta la Marche d'Anconne qui s'étoit rebellée contre le
„ Siege de Rome. Il pacifia cette Capitale agitée par des troubles intestins.
„ Il l'orna de nouveaux Edifices, en reforma les mœurs, fit rebâtir les
„ Eglises qui tomboient en ruine, & y apporta une telle abondance, & une
„ si grande prospérité, qu'on croioit revoir le Siècle d'Auguste. Il pur-
„ gea le territoire de Rome des Brigands & des Assassins. Il restitua à
„ Jeanne II. le Roiaume de Naples, que l'ambition de quelques-uns lui
„ vouloient ravir. Il déclara la Guerre aux Heretiques, qui ravageoient
„ la Bohême & les Pais voisins. Il commença les Conciles de Pavie & de
„ Sienne, & indiqua celui de Basle. Il assista plus d'une fois Sigismond Roi
„ des Romains contre les Ennemis de la Foi. Il mourut plein de merites
„ & de gloire. Il fut enseveli dans un Mausolée d'airain dans la Basilique
„ de Latran, près des Chefs de St. Pierre & de St. Paul, avec cet Elo-
„ ge: *Martin V. segea treize ans, trois mois, & douze jours. Il mourut le*
„ 20. de Fevrier de l'an 1431. *Il fut la félicité de son tems* (94). „ Quelques-
uns ont accusé ce Pape d'aimer beaucoup l'argent. C'est le défaut du Clergé. St. Antonin a prétendu en excuser Martin V, en disant que c'étoit afin de l'emploier contre les ennemis de l'Eglise. Platine loué sa confiance, en ce qu'ayant perdu ses deux freres, qu'il aimoit beaucoup (l'ainé qui étoit Jourdain Prince de Salerne étant mort de peste; & le cadet nommé Laurent aiant été brulé dans une Tour); il n'en fit paroître aucune émotion, & n'interrompit jamais le soin des affaires de l'Eglise (95).

(94) Bzovius, an. 1431.

(95) Platine, in Mart. V.

An de J.C.
1413.SIGISMOND:
ALBERT II.
FREDERIC III.
Empereurs d'Allemagne.EUGENE IV. CHARLES VII.
Roi de France.
CCXV. P A P E.

LA Vacance du St. Siege ne fut que de dix jours; & quatorze Cardinaux, étant entrez en Conclave, élurent Pape Gabriel Condemere, Bâtard du Pape Gregoire XII., bien que d'autres en parlent comme de son Neveu (1). Quoiqu'il en soit, ce fut le même Gregoire, qui commença la Fortune de Condemere, en le faisant Protonotaire Apostolique, de Chanoine de St. George en Auge qu'il étoit auparavant; ensuite son Camerier, & enfin il l'honora du Chapeau de Cardinal avec le titre de St. Clement. On le nommoit le Cardinal de Sienne, parce qu'il étoit Evêque de cette Ville. Martin V. l'envoia en qualité de son Legat dans la Marche d'Anconne, & tous ces honneurs lui servirent de degrez pour parvenir au Souverain Pontificat. Il prit le nom d'EUGENE IV. & fut couronné le 11. de Mars, n'ayant alors que 48. ans (2).

Histoire
du Cardi-
nal Con-
demere
avant son
Pontificat.

Avant que de proceder à l'Élection, les Cardinaux, qui étoient dans le Conclave, convinrent avec serment de certains articles que le Pape devoit observer. Entre ces articles étoit, au raport du P. Pagi (3), qu'on mettoit désormais dans les Lettres Apostoliques ces mots: *Du Consentement des Cardinaux*, & non *du Conseil* comme auparavant. Que le nouveau Pape ne feroit point de Cardinaux, sans le Consentement des anciens: que la moitié du Patrimoine Ecclesiastique seroit pour les Cardinaux: qu'il celebreroit un Concile Occumenique dans le tems & dans le lieu qui seroient marquez (4).

Statuts des
Cardi-
naux.

L'Élection d'Eugene IV. releva les esperances des uns, & mit l'allarme chez les autres. Il semble qu'on en devoit beaucoup attendre, si les Eloges que lui donne St. Antonin sont bien fondez: car, il louë sa charité, sa ferveur, & son zele; mais, prenez garde, que ce zele étoit cruel, & qu'il l'exerça barbarement contre les Hussites, par le Ministère du Cardinal Juliano Cesarino, dont il confirma la Legation en Allemagne & à Basle. Le nouveau Pape donna ses premiers soins à pacifier l'Italie. Dans cette vuë, il assembla les Ambassadeurs des Princes, & les Deputez des Villes, pour leur declarer, qu'il étoit resolu d'appaier les troubles d'Italie; menaçant de sa malediction, & des anathèmes de l'Eglise, quiconque le traverseroit dans ce dessein (*). Cette menace, bien loin de faire peur à Philippe Duc de Milan, ne servit qu'à l'animer contre lui. Il incita ceux de Sienne & ceux de Lucques, contre les Florentins, à qui le Pape envoia du secours. Le même

Le Pape
veut paci-
fier les
troubles
d'Italie.

Prince

(1) Voyez ci-dessus la Vie de Gregoire
re XII. 516.(2) Voyez Aubery, *Hist. des Card.* tom. II.(3) Pagi, *Brev. Rom. Pontif.* tom. IV. pag.(4) Raynaldi, *an.* 1431. §. 5. & 6.(*) Pogge, *Hist. Florent.* Lib. V. pag. 281.

An de J.C.
1431.

Prince agit en même tems contre les Venitiens trop portez à son gré pour le Pape, parce qu'il étoit leur compatriote. Le Pape de son côté lui envoya le Cardinal de Bologne, aussi bien qu'aux Siennois & aux autres Villes confederées avec Philippe, pour les porter à mettre bas les Armes. Mais, le Duc inflexible aux promesses & aux menaces obligea le Pape à se liguier contre lui avec les Florentins & les Venitiens. Ces mesintelligences attirerent dans la suite des affaires bien fâcheuses à Eugene IV (5).

Les Colones excitent une sedition à Rome.

Le Peuple credule prit à mauvais augure une Eclipsé de Soleil qui arriva le jour que mourut Martin V. comme si elle eut marqué les traverses & les adversitez auxquelles devoit être exposé son Successeur. Dans le premier Consistoire qu'il tint, les poutres, qui soutenoient la Salle, s'étant affaïffées à cause du grand nombre de personnes qui s'y trouverent, la peur faïfit d'une telle maniere tous les assistans, qu'un Evêque fut foulé aux pieds de ceux qui prenoient la fuite, & en mourut. Au commencement du Pontificat d'Eugene, Antoine de Colonne Prince de Salerne, Edouard de Colonne Comte de Calani, & le Cardinal Prosper de Colonne, parens du defunt Pape, exciterent une Sedition dans Rome, animez par le Duc de Milan. On avoit fait entendre à Eugene IV, que ces Seigneurs s'étoient emparez des Sommes immenses que Martin V. avoit amassées, soit par un fonds d'avarice, soit pour fournir à des depenses utiles à l'Eglise. Eugene entreprit de rechercher ce Thresor; mais, on dit que son intention étoit que l'affaire se passât doucement, & que ceux à qui il en donna la commission l'exécuterent avec beaucoup de violence. Un Cordelier nommé Mafius, qui avoit sollicité le Pape à la recherche de ce Thresor, convaincu d'avoir attenté à la vie du Souverain Pontife, & d'avoir même voulu livrer aux Colones le Château St. Ange, fut pris & tiré à quatre chevaux & son corps partagé en quatre endroits de la Ville. Cependant les Colones, pleins d'un violent desir de vengeance, resolurent, à l'instigation du Duc de Milan, d'aller attaquer le Pape lui-même, & firent irruption dans Rome. En aiant été chassés après y avoir fait mille degats, tous les Palais des Colones furent rasez & pillés, & ces Seigneurs furent declarez criminels de Leze-Papauté, & privés de tous leurs titres & de tous leurs honneurs (6). Irritez de cet Anathême, ils rassemblèrent toutes leurs forces, pour entrer dans Rome & en chasser le Pape. Ce dernier, renforcé par les troupes de Jeanne Reine de Sicile, & par celles qu'il leva en d'autres endroits, se mit en bon état de defense.

Eugene court risque de la Vie.

Ses Ennemis, non contents de s'armer contre lui, conspirerent contre sa vie. On accusa l'Archevêque de Benevent, fils d'Antoine de Colonne, d'avoir été le Chef de cette Conspiration. Il eut sa grace; mais, le Moine Mazius, son complice, fut ecartelé, comme je l'ai dit. Cette severe justice ne put reprimer l'audace des Ennemis d'Eugene. On conspira de nouveau contre sa vie. Un de ses Domestiques lui donna du poison, & il eut beau-

(5) Voyez Pogge, ubi supr.

(6) Platine, in Eugen. IV.

beaucoup de peine à en échaper. Ces Demêlez furent enfin terminez par l'entremise de Sigismond, qui étoit allé se faire couronner en Italie (7). Après cet accomodement, le Pape consacra ses soins à pacifier le reste des troubles d'Italie, dont il est parlé amplement dans l'Histoire Florentine de Pogge (8). Mais, pour en juger plus sagement, il y faut joindre ce qu'on lit dans l'Histoire d'Espagne en ces termes: „ En ce tems-là, le souverain „ Pontife, (Martin V.) devint plus favorable au Roi d'Arragon, par la „ haine qu'il portoit aux François: mais, il mourut peu de tems après „ qu'il eut appelé Alfonse en Italie. Gabriel Condelmer, Cardinal de „ Venise, fut mis en la place du Pape Martin, & prit le nom d'Eugene „ IV. vers le commencement du mois de Mars en l'année 1431. Il devoit „ sa Fortune, & son Exaltation au Pontificat, à la grande puissance, & à „ la faveur du Cardinal des Ursins. De sorte que ce Pontife, depuis ce „ tems-là, commença à favoriser ouvertement les Seigneurs de cette Mai- „ son, qui avoient une grande puissance dans Rome, & à persecuter les „ Colonnes, pour les abbaïsser de plus en plus. La Princesse Jeanne, „ Reine de Naples, d'un esprit volage & changeant, ôta Salerne à An- „ toine Colonne, dont le feu Pape l'avoit gratifié. On ne demêla point si „ elle le fit pour plaire au nouveau Pontife, ou par quelque autre motif; „ mais, quoiqu'il en soit, cette entreprise redoubla la haine & l'animosi- „ té des Ursins & des Colonnes, ce qui causa encore de nouveaux trou- „ bles (9). „

L'Espagne étoit déchirée par de cruelles Guerres; mais, comme elles n'appartiennent point à mon sujet, je me contente de renvoyer à l'Auteur que je viens de citer. Je dois pourtant remarquer, qu'Eugene, n'ayant point envoyé d'Ambassade dans les Pais Etrangers, pour notifier son elevation au Pontificat, le Roi de Castille le trouva fort mauvais. Il s'en plaignit. Le Pape lui écrivit pour s'excuser: „ L'unique raison, dit-il, „ qui nous a portez à changer de Conduite à cet egard, c'est que nous „ avons remarqué, par le grand empressement qu'on a pour ces sortes „ d'Ambassades solennelles, qu'elles ne se faisoient que pour le profit, „ & aux depens de l'Eglise. Nous avons voulu signaler le commence- „ ment de notre Pontificat par le retranchement de cet Abus, & ban- „ nir de la Cour de Rome toute occasion de gain deshonné- „ te (10). „

Eugene n'avoit pas moins à cœur que son Predecesseur la reduction des Hussites; c'est dans cette vuë, qu'il chargea le Cardinal Albergati de pacifier les troubles qui subsistoient toujours par l'acharnement des Anglois à la ruine de la France. Mais on n'entra pas même en Conference, & la Guerre continua, de même que les années précédentes. Elle se fit pour- tant

An de J.C;
1431.

Lettre du
Pape au
Roi de
Castille.

Le Pape
s'entremet
inutile-
ment de
l'Accome-
ment en-
tre les An-
glois & les
François.

(7) *Exovius*, an. 1431. §. 5. *Rainaldi*, an. 1431. §. 10. 11.

(8) *Lib. VII. an. 1431.*

(9) *Bellegarde Hist. gener. d'Espagne. T. III. pag. 594. 550.*

(10) *Rainaldi*, an. 1431. §. 9.

Année J.C.
1431.

Concile de
Basle redoutable
au Pape,
qui veut
le transférer.

tant avec moins de vigueur, parce que les deux Partis étoient épuisés (11).

Le tems marqué pour le Concile de Basle étant venu, on en fit l'ouverture le 23. Juillet 1431. D'abord, on y voulut établir la Superiorité des Conciles sur les Papes. Cet Article épouvanta Eugene IV. & le termina à dissoudre le Concile. Il en envoya le plein-pouvoir au Cardinal Juliano Cesarini; &, dissimulant le véritable sujet de sa crainte, voici les prétextes de sa Conduite. Le Cardinal Julien avoit écrit aux Bohémiens une Lettre affectueuse, dans la quelle il leur offroit des Conférences libres sur leurs Articles. Le Pape feignoit de craindre que cette Indulgence pour les Bohémiens ne mît en compromis la Doctrine de l'Eglise Romaine, & ne favorisât des opinions déjà si souvent condamnées. C'est pourquoi, il exhortoit son Legat à transférer le Concile à Bologne, où il présideroit lui-même. Il ajoutoit à cela divers autres motifs de cette Translation. On l'avoit assuré, qu'il n'y avoit que fort peu de Prelats à Basle; que cette Ville étoit infestée par les Armes des Ducs de Bourgogne & d'Autriche: qu'il y avoit parmi les Citoyens quantité de Hussites, qui persécutoient les Catholiques, & qu'il pourroit en résulter des scandales & des seditions. D'autres ajoutent, qu'il y étoit sollicité par les Grecs, suivant l'accord fait avec Martin V. de tenir un Concile pour la Réunion de deux Eglises, ce qu'il prétendoit se pouvoir mieux exécuter à Bologne, qu'à Basle. Eugene écrivit aussi à l'Empereur, le 18. Decembre, dans le même dessein; & même il lui notifioit la Translation du Concile, qu'il avoit faite de sa pleine Puissance (12). Mais, le Cardinal Julien s'y opposa, par des Lettres très-fortes & très-hardies, qu'il écrivit au Pape sur ce sujet. L'Empereur soutint le Cardinal; & pria le Pape de venir à Basle, & s'il ne peut, de faire au plutôt exécuter la Revocation de la Dissolution du Concile (13). Le Pape persista dans sa résolution; & les Peres de Basle continuerent leurs Assemblées. Ils avoient tenu leur première Session le 14. de Decembre; & toutes les Puissances de l'Europe approuvoient leur Conduite, & blamoient celle du Pape.

Année J.C.
1432.

Le Concile fait un
Decret
contre le
Pape.

Pendant toute l'année 1432. on ne fit autre chose que presser Eugene de changer de Conduite, & lui de son côté ne cessa de faire des Decrets, contre le Concile de Basle. Enfin, il envoya des Legats au Concile pour le prier de venir à Bologne, promettant d'annuler toutes ses Procédures. Mais, on n'écouta point cette Proposition. De sorte que le Pape fut à la fin obligé d'envoyer des Présidens au Concile; mais, on ne voulut pas les recevoir (14). Irrité de cet Affront, le Pape cassa par une Declaration publique du 29. de Juillet 1433. toutes les Citations, Procédures, & Decrets, qu'on avoit faits à Basle contre lui, le Saint Siege, & les Cardinaux, & tout

(11) Mezerai, *Abregé Chron.* tom. 3. pag. 393. Rapin, *Hist. d'Angleter.* tom. IV. p. 73.
(12) Lenfant, *Hist. de la Guer. des Hussites,* Liv. XVI. pag. 331. *Contin. de Fleury,* tom.

XXII. pag. 4.

(13) Pagi, *Brev. Gest. Rom. Pontif.* tom. IV. pag. 526. 527.

(14) Tom. XII. *Concil.*

An de J.C.
1432.

tout ce que les Peres du Concile entreprendroient de faire à l'avenir, excepté ce qu'il leur avoit permis de traiter. Ce qui l'obligea à cette démarche fut la conduite des Peres de Basle à son egard, dans la Session XII. qui se tint le Lundi 13. de Juillet, dans laquelle les Peres se plaignent fortement de la mauvaise-foi du Pape, comme ouvrant un chemin à ses Successeurs de se declarer prevaricateurs des Décrets des Conciles, & en rabaisser l'Autorité. Ils reprochent à ce Pape, qu'ils ont fait leurs efforts, quoiqu'inutilement, durant 18. mois tout entiers, pour flechir son inflexibilité, & pour l'engager à favoriser le Concile de Basle: mais, parce que les Peres craignoient que leur facilité ne passât pour une lâche connivence, & ne donnât lieu au Pape de s'opiniâtrer d'avantage, ils prirent le parti de suspendre pour un tems le Pouvoir & le Droit qu'ils avoient de prononcer contre Eugene un Arrêt definitif de condamnation, & se contentèrent, à la priere de Sigismond, de sommer encore une fois le Pape à revoquer, après 60. jours, le dessein qu'il avoit projeté de rompre & de transférer le Concile, à moins qu'il ne vueille passer pour contumace, & pour un pecheur public. Ce Decret est conçu en termes extrêmement forts, puisqu'on y declare ce Pape incorrigible, scandalisant toute l'Eglise, suspens de toute Administration du Pontificat, & fait defenses de lui obéir, enjoignant aux Prelats de venir au Concile (15).

Peu du tems après, le Pape ecrit une Lettre au Concile de Basle, dans laquelle il marque, qu'ayant seû la raison pour la quelle on avoit refusé les Legats qu'il avoit envoieez, il déclare, à l'instance de l'Empereur, & par le Conseil de trois Cardinaux qui étoient les seuls demeurez auprès de lui, que, pour ôter toute Occasion de Schisme, il approuve le Concile, depuis son commencement, de même que sa continuation, afin qu'on pût travailler tranquillement à extirper les Heresies, les Guerres, les dereglemens des mœurs, & les autres abus; promettant de se comporter à l'avenir comme s'il n'y avoit eu de sa part aucune translation, ni rupture, qu'il revoquoit absolument & entierement; & de favoriser en tout & partout le Concile, pourvû qu'on reçut ses Legats, & qu'on abolit tous les Decrets portez contre sa personne, son Autorité & sa Liberté, contre le St. Siege, les Cardinaux, les Prelats, & d'autres qui lui demeuroient attachés. Par une Lettre du 13. d'Aout, il donne pouvoir à ses Legats de casser & annuller tout ce qui avoit été fait de sa part contre l'Autorité du même Concile, & contre ceux qui le composoient.

Quelque tems après, Philippe Duc de Milan, aiant fait sa Paix avec les Venitiens & les Florentins, supportoit impatiemment la perte qu'il faisoit de beaucoup de Villes par ce Traité; & comme si le Pape, qui étoit Venitien, eut confirmé ce même Traité, plutôt par affection pour ceux de sa Nation, que par justice, le Duc tourna ses Armes du côté de Rome, où l'on n'étoit point content d'Eugene, qu'on accusoit d'avoir causé beaucoup de desordres dans l'Etat de l'Eglise, qu'il avoit trouvée tranquille &

Lettres
d'Eugene
aux PP.
du Conci-
le.Le Duc
de Milan
fait la
Guerre
au Pape.

(15) Tom. XII. Concil. inter Ast. Concil. Basileens. Sess. 12.
Tom. IV.

An de J.C.
1432.

jouissant d'une profonde paix à son avènement au Pontificat; ce qui avoit été cause que plusieurs Cardinaux l'avoient abandonné pour se rendre à Basse, & le Duc de Milan, de son côté, y avoit envoie tous les Evêques du Pais de son Obéissance, & avoit soulevé contre Eugene toutes les terres de l'Eglise, à quelques-unes près, par l'entremise du fameux Capitaine François Sforce son gendre, & Nicolas Forcebras qui auparavant avoit pris les armes en faveur du Pape. Ces deux Généraux firent une si cruelle Guerre en Italie, sans qu'Eugene s'y opposât, que toutes les Villes se souleverent contre lui, & qu'il eut beaucoup de peine à se sauver de Rome. Le Duc de Milan, pour faire plus de tort à Eugene, fit courir le bruit, par une Lettre supposée du Concile de Basse, que les Peres l'avoient établi Lieutenant General du même Concile en Italie (16). Mais, les Ambassadeurs de l'Empereur Sigismond, du Roi de France, & du Duc de Bourgogne purgerent le Concile de cette Conduite & en demontrent la fausseté (17).

Le Pape se
declare
pour le
Concile.

Ainsi, le Pape Eugene, non moins vivement pressé en Italie par le Duc de Milan, qu'en Allemagne par le Concile de Basse, étoit réduit aux plus dures extrémitez. Il s'étoit même attiré à dos la plus grande partie de l'Europe par son opposition opiniâtre à la continuation de ce Concile, qu'il avoit voulu d'abord, ainsi qu'on l'a dit, transférer à Bologne, comme il le fit ensuite à Ferrare & depuis à Florence. Il fallut pourtant qu'il desistât du dessein de la translation à Bologne, parce que, d'un côté le Duc de Milan, & de l'autre les Venitiens, le menaçoient de lui faire une Guerre ouverte, s'il ne renonçoit à cette translation, & s'il ne consentoit à la continuation du Concile de Basse. Outre les demarches qu'il avoit déjà faites, il fut encore obligé de donner une nouvelle Bulle dattée du 15. de Decembre, par laquelle il adhère purement & simplement au Concile. Il l'accompagna d'une Lettre à l'Empereur, où il representoit à ce Prince, que n'ayant revoqué ses Actes précédents contre le Concile de Basse, que par son Conseil, & pour empêcher un Schisme dans l'Eglise, il étoit juste qu'en reconnoissance de cette docilité, il soutint au Concile la Dignité & l'Autorité du Siege Apostolique (18). Eugene écrivit sur le même pied au Roi de France, au Duc de Bourgogne, & au Roi de Pologne.

Jugement
qu'on a
porté de
cette Con-
duite du
Pape.

Le Continuateur de Mr. Fleury a remarqué que cette Conduite du Pape fut approuvée des uns & blâmée des autres. Les Partisans du Concile en triompherent, regardant cette revocation comme une preuve authentique de l'Autorité du Concile de Basse, qui charge de confusion ceux qui, contre la foi des Actes de ce Concile & des Lettres d'Eugene, assurent que c'est un Concile *acephale* & schismatique; ce qui est contre toute vraisemblance, puisque ce Concile aiant été convoqué, nonseulement par le Pape Martin V. & par Eugene son Successeur, mais encore confirmé & approuvé par ce dernier Pape qui reçoit par sa Bulle tout ce qui s'y est fait dans

(16) Blondus, lib. 3. Decad. 5.

(18) Tom. XII. Concil. in Appendice I. Concil.

(17) Contin. de Fleury, tom. XXII. pag. 90. Basil. p. 947.

dans les Sessions précédentes, & tout ce qui se fera à l'avenir, pour l'extirpation des Heresies, pour l'Union des Princes Chrétiens, & pour la Reformation de l'Eglise en son Chef & en ses Membres, il s'entuit que ce Concile, aiant toutes les conditions qu'on demande pour un Concile legitime, ne peut être acephale. La Bulle du Pape Eugene pour approuver ce Concile a été d'un grand scandale à Platine, qui s'eleva fortement contre lui, & lui reproche d'avoir troublé toutes les choses divines & humaines, d'avoir engagé le Peuple Romain à prendre les Armes, d'avoir excité un nombre infini de maux, en approuvant par ses Lettres Apostoliques les Decrets du Concile. Le Cardinal Cajetan est le premier qui ait ôsé traiter ce Concile d'acephale & de schismatique, dans un Discours particulier qu'il en fit, & qui fut inséré dans la Session onzieme du Concile de Latran sous Leon X. Le Cardinal Bellarmin a été de meilleure foi (19); assurant, que le Concile de Basle a été legitime dans son commencement, mais qu'il a cessé de l'être au tems de la Déposition du Pape, & cette opinion est la plus reçue; qu'il est General & Oecumenique jusqu'à la 10. Session, selon les uns, ou plus probablement jusqu'à la 26. selon les autres, parce que ce fut en cette dernière Session qu'on commença à deliberer de la Déposition du Pape Eugene. Panorme a fait un excellent Traité pour justifier le Pouvoir & la Conduite du Concile de Basle dans la Déposition d'Eugene (20).

Il est certain, que le Pape Eugene ne s'étoit reconcilié avec le Concile de Basle, que par contrainte & par la nécessité de ses affaires, intimidé par les menaces du Duc de Milan. De sorte que les méfiances & les hostilités continuerent de part & d'autre. Les Romains, las de ces troubles & des pertes que leur faisoient souffrir François Sforce & Nicolas Forcebras qui pilloient impitoyablement la Campagne de Rome, se souleverent contre le Pape. Ils l'allerent trouver le 29. de Mai 1434. pour l'obliger à changer la Forme du Gouvernement, & à les mettre en possession du Château St. Ange & de la Forteresse d'Ostie, demandant pour Otage le Cardinal François Condemere son Neveu. Le Pape l'ayant refusé, ils enleverent ce Cardinal d'auprès de lui, le mirent en prison, & assiegerent le Palais Episcopal. Ils chasserent les Magistrats établis par sa Sainteté, & en créèrent sept nouveaux. Il fallut ceder à la force. Le Pape promit de quitter les Rênes du Gouvernement & de ne se mêler que d'Affaires Ecclesiastiques. Mais les Romains n'en demeurèrent pas-là. Ils resolurent d'emmener le Pape dans l'Eglise des Apôtres St. Pierre & St. Paul, & de l'y retenir Prisonnier, jusqu'à ce que le Duc de Milan & le Concile en disposassent. Le Pape en eut avis; & prévoyant qu'il finiroit-là ses jours, ou qu'il seroit dépouillé du Pontificat, il prit le parti de se sauver en habit de Benedictin; ce qu'il fit en effet, non sans beaucoup de peine & de danger. De-là Eugene se retira à Florence, où il fut reçu

An de J.C.
1432.An de J.C.
1434.Le Pape
s'eufuit de
Rome.(19) Bellarmin, de Eccl. Militant, Lib. 3.
c. 26.(20) Contin. de Fleury, tom. XXII. pag.
76.77

Année J.C.
1434.

Négocia-
tions pour
la Réu-
nion des
Grecs.

cu à bras ouverts, comme cela paroît par les Lettres qu'il en écrivit à Jeanne II. Reine de Sicile, & aux Peres de Basle. Cependant l'affaire se raccommoda. Le Cardinal Condelmer, fut relâché, & la Paix fut conclue par l'entremise du Concile de Basle (21).

On négocioit en mémetems, au Concile, & en Italie, la Réunion des Grecs à l'Eglise Latine. On me permettra de représenter cette Négociation dans les termes du P. Maimbourg. Cet Auteur dit que l'Empereur de Constantinople, Jean Paleologue, „ ayant résolu d'accepter un Concile en Occident, comme le Pape Martin l'avoit souhaité, en envoya donner assurance au nouveau Pape Eugene, qui ne songeant alors (22) qu'à rompre l'Assemblée de Basle, offrit aux Grecs d'envoyer au plutôt un Legat à Constantinople, avec un nombre suffisant de Prelats & de Docteurs, pour y traiter ensemble de l'Union des deux Eglises. C'étoit-là justement tout ce que les Grecs demandoient: mais, les Peres de Basle, qui vouloient rompre toutes les mesures d'Eugene, le prévirent & envoierent de leur part avant lui des Deputez à Constantinople, pour inviter l'Empereur & le Patriarche à traiter avec eux; prétendant qu'ils représentoient dans un Concile legitime toute l'Eglise Occidentale, ce que ne feroient pas les Legats du Pape à Constantinople. Comme la Politique veut qu'on traite avec deux Concurrents, afin qu'on s'accomode avec celui qui, pour supplanter l'autre, fera des conditions plus avantageuses, l'Empereur, avant même qu'il eut reçu la réponse du Pape, trouva bon d'envoyer à ce Concile Demetrius Paleologue son Parent, Grand-Maître de la Garderobe, Isidore Abbé de St. Demetrius, & Jean Dyssypate, ou deux fois Consul, l'un des Officiers du Palais. Ces Ambassadeurs traiterent avec les Deputez du Concile; &, après avoir long-tems disputé sur le lieu où se tiendroit le Concile des deux Eglises, les Grecs insistant sur Constantinople, & les Deputez sur Basle, enfin les uns & les autres se relâchant un peu, comme on doit faire pour le bien de la Paix en toute sorte de Traitez, ils convinrent de ces Articles: Que le Concile se tiendroit en Occident: Que les Ambassadeurs feroient de bonne-foi tout leur possible, auprès de l'Empereur & du Patriarche, pour faire en sorte que ce fût à Basle, où l'Eglise Occidentale se trouvoit déjà assemblée; & si cela ne se pouvoit faire, qu'on choisiroit Ancône, ou quelque autre Place maritime, ou bien Bologne, Milan, ou toute autre Ville qu'on voudroit choisir en Italie, ou en Savoye, entendant par-là le Piemont, parce que les Grecs ne vouloient pas passer les Alpes, comme ils le declarerent nettement. Si l'on en vouloit quelqu'une hors de l'Italie, que ce ne pût être que Bude en Hongrie, ou Vienne en Autriche: Que les Peres de Basle seroient obligez de se rendre au lieu assigné, un mois après qu'il seroit choisi: Que l'Empereur aussi s'y rendroit avec les Patriarches, les Metropolitains, les Evêques, & les Deputez de ceux qui n'y pourroient venir: Que le Concile défrayeroit l'Empereur, les Patriar-

(21) *Raynaldi, an. 1434. §. 9. 12.*

(22) *Id. 1432.*

triarches & leur fuite, jufqu'au nombre fept cens Perfonnes, durant leur
 voiage, leur demeure, & leur retour. Qu'il donneroit huit mille Ducats
 pour fournir aux fraix de l'Assemblée du Clergé Grec qu'on devoit tenir
 à Constantinople, pour l'Élection des Deputez qui viendroient au Conci-
 le; & dix mille Ducats, avec trois cens hommes & quelques Galeres,
 pour la defenfe de la Ville, durant l'absence de l'Empereur, auquel
 on rendroit par-tout, auffi bien qu'aux Patriarches & aux Evêques Grecs,
 les mêmes honneurs qu'on avoit accoutumé de leur rendre avant le Schif-
 me, fauf néanmoins en tout les Droits & les Privileges du Pape, de l'E-
 glife Romaine, & de l'Empereur d'Occident. Ce Traité fut folemnel-
 lement confirmé le 7. de Septembre, par le Pape Eugene, qui voulut bien
 facrifier au bien de la Paix, & à cette Union tant fouhaitée, fon intérêt
 particulier, comme il le dit au Deputé de l'Empereur Grec, qui ne fa-
 chant encore ce qu'on avoit conclu à Bafle, avoit accepté les offres
 d'Eugene (23). „ Tout cela n'aboutit à rien; car, les brouilleries qui
 augmentèrent entre le Pape & le Concile empêcherent le fuccès de la Ne-
 gociation.

An de J.C.
 1434.

Louis d'Anjou, qui difputoit la Couronne de Naples au Roi d'Arragon,
 mourut cette année à la fleur de fon age. Jeanne II. le regretta beaucoup.
 Cette mort releva les efpérances d'Alfonse d'Arragon. Ce Prince croioit
 que la difgrace du Pape fugitif, & brouillé avec le Concile, malgré toutes
 les apparences d'une bonne Union, lui feroit avantageufe (24). Voici ce
 que je trouve à ce fujet dans l'*Hiftoire d'Espagne*: „ La nouvelle de la fuite
 du Pape aiant été repandue dans les Cours de l'Europe, y excita des fen-
 timens différens, felon qu'ils y étoient bien ou mal affectionnez à l'égard
 du Souverain Pontife. Les uns difoient que fa conduite irreguliere avoit
 aigri fes fujets, fes voisins, & les Etrangers, qu'il s'oppofoit lui feul aux
 pieufes intentions des Peres du Concile de Bafle, parce que les reproches
 de fa Confcience lui donnoient de juftes appréhenfions. D'autres foute-
 noient que l'on avoit traité ce Pontife avec trop d'indignité, & que cet
 attentat meritoit un chatiment exemplaire: quelques-uns mêmes fe mirent
 en devoir de le punir, & de venger le Pontife. Le Roi d'Arragon, bien
 informé des circonftances de cet événement, fe mit en devoir d'en tirer
 tout l'avantage qu'il pourroit. Il faisoit paroître en apparence une gran-
 de douleur de l'infulte faite au nom Chrétien, dans la perfonne du Pape;
 mais, il fe réjouiffoit en particulier de l'occafion que cet événement lui
 fournisfoit de gagner fon amitié. Il lui envoya des Ambaffadeurs exprès
 pour lui temoigner la part qu'il prenoit à fon infortune, & qui lui offri-
 rent toutes fortes de fecours, pour fe venger de fes ennemis, & pour ap-
 paifer le Peuple de Rome. Cette Ambaffade & ces offres firent plaifir
 au Pape; mais, le Roi n'eut en cette occafion que le merite de fa bonne
 volonté, car les chofes changerent de face au bout de cinq mois. Les

Le Pape
 continue
 à favoriser
 la Reine
 de Naples.

(23) Maimbourg, *Hift. du Schifme des Grecs*,
 Liv. V. pag. 183. &c. tom. 2.

(24) Raynaldi, *an. 1434. §. 18.*

An de J.C.
1435.

„ troubles de la Ville de Rome se calmerent: les habitans rentrerent dans
 „ leur devoir: les Magistrats se foumirent & reçurent une garnison dans le
 „ Capitole: on leva l'interdit & l'excommunication encouruës pour les
 „ violences commises en la Personne du Pape, & le grand scandale qu'ils
 „ avoient causé (25). „

Suite des
 Troubles
 de Naples.

Cependant, les esperances des Arragonois se fortifierent par la mort de Carracciolo & de la Reine de Naples. Comme la Reine Jeanne ne laissoit point d'Enfans, elle avoit établi par son Testament René Duc d'Anjou Frere de Louis qu'elle avoit adopté, & nomma six des Seigneurs du Roiaume, pour l'administrer, en attendant l'arrivée de ce Prince que le Duc de Bourgogne retenoit Prisonnier. Dès que le Pape Eugene eut appris la mort de Jeanne, il envoya à Naples signifier aux Grands du Roiaume, qu'ils eussent à s'abstenir de toute Election jusqu'à ce qu'il en eut disposé lui-même, pretendant par la mort de Jeanne, qu'il étoit devolu à l'Eglise Romaine. Il envoya en effet, pour en prendre possession de sa part, Jean Wittelleschi Evêque de Recanati & Patriarche d'Alexandrie, qui passoit pour un homme de tête & de main. Mais les Napolitains, partages entre Alphonse d'Arragon & René d'Anjou, ne jugerent pas à propos de rien resoudre en faveur du Pape: &, à la pluralité des voix, ils envoierent une Deputation à René d'Anjou, pour lui offrir le Roiaume. Comme ce Prince avoit été élargi sur sa parole, plutôt que de la violer, il envoya à Naples avec ses deux fils Isabelle son Epouse à qui l'Empereur Sigismond avoit adjudgé le Duché de Lorraine dans le Concile de Balle. Elle y fut reçue avec toute sorte d'honneurs, & en l'absence de son Epoux, on lui adjoignit des Administrateurs du Roiaume (26). Cependant, on peut dire que ce Roiaume n'avoit, à proprement parler, ni chefs, ni troupes, & qu'il étoit aisé à insulter. Les Citoyens n'étoit nullement d'accord entr'eux: ils se voioient destitués des secours des étrangers. Plusieurs personnes considerables du Corps de la Noblesse, ne pouvant souffrir la Domination du Peuple, avoient envoyé secretement offrir leur secours à l'Arragonois, pourvu qu'il se pressât de venir dans le Roiaume, avant que la Faction contraire eut pris de nouvelles forces. Renaud d'Aquin fut le chef de l'Ambassade & de cette Negociation (27). Les mecontens liverent la Ville de Capouë, dont ils s'étoient emparez par surprise, au Roi d'Arragon, qui étoit alors en Sicile, avec une bonne Flotte, accompagné de Jean Roi de Navarre & des Infants d'Arragon. Ce Prince commença son Expedition par le Siege de Gaëtte, Place forte dans la Terre de Labour. Mais les Genoïs, qui avoient beaucoup de leurs Citoyens à Gaëtte, avec de riches Marchandises, sollicité d'ailleurs par Philippe Duc de Milan, équipèrent aussi une Flotte, pour s'opposer aux desseins de l'Arragonois. Il fallut en venir aux mains près de l'Isle de Poncia. Le Combat fut rude, & la Victoire long-tems disputée. Elle se

(25) Bellegarde, *Hist. gener. d'Espagne*, Napoli, lib. V. Tommasio Costo, *Summonte*, tom. 3. pag. 579. &c.

(26) Pandolfo Colennucio, *Hist. del Regno di*

(27) *Hist. gener. d'Espagne*, Tom. III. p. 587.

declara enfin pour le Parti du Duc d'Anjou. La flotte d'Alfonse fut battue, & presque toute coulée à fond. Il fut pris lui-même Prisonnier avec les Princes ses freres. On vit alors, qu'il y a des gens qui ne sauroient avoir du malheur, puisque la bonne fortune sort pour eux du sein de l'adversité. Le Duc de Milan fut la principale cause de l'élevation d'Alfonse sur le Thrône de Naples. Non seulement il lui rendit la Liberté, mais il lui fournit des troupes pour l'exécution de son dessein (28).

An de J.C.
1435.

Cependant, le Roi de France, qui soutenoit René d'Anjou, soupçonant que l'Entreprise des Arragonois s'étoit faite de concert avec le Pape, lui en fit de grands reproches. Eugene IV. s'en disculpa par une Bulle, & enjoignit en même tems aux deux Partis de demeurer dans l'inaction jusqu'à nouvel ordre (29). Le Pape étoit toujours à Florence, où il manqua d'être arrêté. Le Duc de Milan, qui lui en vouloit, à cause de la protection qu'il donnoit à l'Angevin, lui envoya Barthelemi Evêque de Novare, sous prétexte de lui parler de paix, mais dans le fond pour l'arrêter lorsqu'il sortiroit de la Ville pour quelque promenade. Ce Prelat étoit assisté dans cette Entreprise par Nicolas Piccinin General du Duc; mais, la Conspiration fut decouverte. Le Pape pardonna à l'Evêque par l'intercession du Cardinal Albergati. Enfin, la Paix se conclut cette année entre le Pape, le Duc de Milan, & les Venitiens. Voions maintenant ce qui se faisoit à Basle.

Le Duc de
Milan
veut faire
arrêter le
Pape.

Les Peres du Concile y travailloient fortement à faire des Decrets pour la Réformation de l'Eglise dans son Chef & dans ses Membres. Ils tinrent leur XX. Session le 23. de Janvier 1435. Ils firent un Decret contre les Prêtres Concubinaires. On ordonna aux seculiers de garder la foi conjugale, & à ceux qui n'ont pas le don de continence de se marier. Le Concile remédie encore à un desordre. Il y avoit des Clercs aiant jurisdiction dans l'Eglise, qui tiroient un gain en argent des Concubinaires publics, & par la consideration de leur propre intérêt, toleroient & dissimuloient ces desordres. Les Peres defendent à ces Clercs, sous peine d'Excommunication, & d'encourir la malediction éternelle de Dieu, de tolerer ou de dissimuler désormais ces abominations, sous l'esperance d'un gain sordide, ni par aucune composition honteuse. Dans le second Decret, on defend d'éviter le commerce des Excommuniez, dont l'Excommunication n'auroit pas été publiée canoniquement, comme aussi de ne pas mettre legerement les Villes & les Communautéz à l'interdit, & de ne pas prolonger & multiplier les Procès. Dans la Session XXI. tenuë le 9. de Juin, on fit un Decret contre les Annates en ces termes: „ Le St. Concile general de Basle, legitime-
„ ment assemblé dans le St. Esprit, & representant l'Eglise Universelle, or-
„ donne au nom du même St. Esprit, qu'en ce qui concerne en Cour Ro-
„ maine & ailleurs la confirmation des Elections, Admissions Postulations,

Sessions &
Decrets
du Concile
de Basle.

(28) Mariana, de Reb. Hispan. Lib. 22. lib. 3. n. 11.

c. 18. Jovian. Pontanus, de Bello Neapol. lib. 1.

(29) Bzovius, an. 1435. & seq. Raynaldus, Antonius Parnormit. de Dich. & Faci. Alfonso, eod. §. 12. Sponde, eod. §. 4.

An de J.C.
1435.

„ Presentations, la provision, collation, disposition, élection, postulation, que devoient faire les Laïques; institution, installation, & investitures des Eglises Cathedrales, Metropolitaines, Monasteres, Dignitez, Benefices, Offices Ecclesiastiques quels qu'ils soient, Ordres sacrez, benedictions, concession du Pallium; on n'exigera aucune retribution ni devant, ni après, à raison des Bulles, du Sceau, des Annates communes, des menus services, des premiers fruits, depots, ou sous quelque autre titre, couleur, prétexte, à raison de quelques coutumes, privileges, & statuts que ce soit, pour aucune cause, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT: permettant aux Notaires, Abbreviateurs, faiseurs de Registres, de prendre un salaire raisonnable pour leur expedition. Que si quelqu'un contrevient à ce Canon, en exigeant, donnant, ou promettant, il encourra la peine portée contre les Simoniaques, & il n'aura aucun Titre ni Droit sur les Benefices acquis de cette maniere. De même les obligations, promesses, censures, & mandats, & tout ce qui se fera au préjudice de ce Decret, n'auront aucune force, & seront censés nuls. Quand bien même, ce qu'à Dieu ne plaise, le Pontife Romain, qui doit plus que tout autre observer les Sts. Canons, scandaliserait l'Eglise en faisant quelque chose contre ce Decret, qu'il soit deféré au Concile General. Quant aux autres, ils seront punis d'une maniere proportionnée à leurs fautes, selon les Saints Canons. „ Les Legats du Pape s'opposèrent vivement à la publication de ce Decret. Mais, on n'eut aucun égard à leur opposition; & le Cardinal Julien, qui avoit des intentions droites, l'approuva. Ensuite, on l'envoia au Pape à Florence. Sa Sainteté fut bien mortifiée de ce coup de fouet. Mais, ses Remontrances ne furent pas reçues, & le Cardinal Julien fit voir en plein Concile, qu'elles étoient frivoles (30). Dans la même Session, on fit d'autres Reglemens concernant la Discipline Ecclesiastique & l'Office divin. On y defendit la Fête des Foux. Mais, elle se pratiquoit encore à Rheims, l'an 1509 (31). La XXII. Session fut employée à examiner les Erreurs d'un Docteur, nommé Augustin de Rome, Archevêque titulaire de Nazareth.

An de J.C.
1436.

Troubles
d'Italie.

La Guerre continuoit en Italie, où les Arragonois reprenoient le dessus. Cependant, le Pape Eugene tenoit toujours pour la Faction Angevinc. Il voioit avec douleur, que l'avidité des Arragonois étoit insatiable, & que ne se contentant pas du Roiaume de Naples, ils vouloient envahir tout le reste de l'Italie. En effet, le Roi d'Arragon s'étoit joint au Concile, pour poursuivre le Pape; & il écrivit même à cette Assemblée, pour l'exhorter à confier à quelque autre le soin du Siege Apostolique, promettant de lui faire restituer tout ce qui lui avoit été enlevé. Ce Prince écrivit au Pape lui-même une Lettre fulminante, où il le fommoit d'adhérer au Concile, & de ne plus le traverser lui-même dans la Conquête du Roiau-

(30) Tom. XII. Concil. inter Act. Concil. Basil. Sess. 21.

(31) Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom. IV. pag. 571.

Royaume de Naples. „ Autrement, disoit-il, je prens Dieu à temoin, „ aussi bien que les Cardinaux & l'Eglise Univerfelle, qu'on ne doit impu- „ ter qu'au Pape le mal qui pourroit arriver de fes refus (32). „ Il execu- „ tuta fes menaces; car, cette même année, il s'empara d'une bonne partie de la Ville de Rome, & il porta la defolation dans tout le Roiaume de Naples (33).

An de J.C.
1436.

Le Pape eut cette année de grands Demélez avec Edouard, Roi de Portugal, au fujet des Libertez Ecclesiastiques, & de l'Autorité Pontificale, qu'il pretendoit être violées dans ce Roiaume, parce que les Magistrats feculiers s'arrogéent la Connoiffance & le Jugement des Causes Ecclesiastiques. Eugene IV. ecrivit là-dessus au Roi une Lettre très-dure, ou il lui reprochoit d'avoir mis la Faucille dans la Moiffon d'autrui, en permettant qu'au grand mepris de la Dignité Ecclesiastique ses Officiers citaient personnellement devant eux des Evêques & des Archevêques. La Lettre est dattée de Bologne, qui étoit rentrée dans l'Obéiffance du Siege de Rome. Comme le Roi de Portugal avoit fort à cœur la Conquête de l'Afrique, il avoit obtenu du Pape des Lettres pour lever une Croifade contre les Maures. Mais, Jean Roi de Castille & de Leon, qui prétendoit que cette Conquête lui appartenoit, en fit de grandes plaintes au Pape. C'est ce qui obligea ce dernier à écrire à Edouard de ne rien faire, en vertu de ses Lettres, au préjudice du Roi de Castille (34). Il y avoit en même tems de grandes brouilleries entre le Roiaume d'Ecoffe & la Cour de Rome, parce que Jacques I. Roi d'Ecoffe avoit fait publier par l'Evêque de Glasco son Chancelier certaines Ordonnances contraires à l'Autorité du Pape. Ce dernier en étant informé ordonna à deux Cardinaux de citer l'Evêque. Le Roi en fut tellement irrité, qu'il declara traître & ennemi public Guillaume Creizer, Archidiacre, dont les Cardinaux s'étoient servi pour faire la citation. Le Pape de son côté cassa toute la Procédure du Roi & retablit l'Archidiacre. Il ordonna même à trois Cardinaux de faire executer sa Sentence, sous peine de lancer l'Anathême. L'affaire se raccommoda depuis (35).

Demélez
du Pape
avec le
Roi de
Portugal,
& autres.



Le Concile de Basle tint sa XXIII. Session le 25. de Mars. On renouvela la Constitution du Conclave donnée par Gregoire X. qui commençoit à être negligée, & que divers Papes avoient annullée & retablie successivement. Voici les Reglemens du Concile pour l'Electio des Papes. Que dix jours après la mort ou la deposition du Pape, les Cardinaux entreroient en Conclave, avec chacun deux Domestiques, ou *Conclavistes*, seulement: qu'il y auroit deux Clercs, dont l'un seroit Notaire, pour regler les ceremonies: que le Camerier en excluroit tous les autres. Qu'on ôteroit des Cellules toutes fortes de vivres, à la reserve de ceux qui pourroient servir de remede. Qu'on examineroit tous les jours les plats qu'on

Sessions &
Decrets
du Concl-
le de Basle.

(32) Sponde, an. 1436. §. 1.

(33) Surita, Hist. Arrag. Lib. 14. Mariana, ubi supr. Collenocio, &c.

Tome IV.

(34) Rainaldi, an. 1436. §. 24. 27.

(35) Rainaldi, ubi supr. §. 28. 30.

An de J.C.
1436.

qu'on portoit aux Cardinaux. Qu'on ne recevoit point de Lettres dans le Conclave: Que les Cardinaux, avant le Scrutin, jureroient d'élire pour Pape celui qui en seroit le plus digne. Que le Pape élu donneroit sa Profession de Foi, & que tous les ans on lui liroit pendant la Messe cette Profession le jour de l'Anniversaire de son Couronnement (36). On fit divers autres Reglemens sur la Conduite que le Pape doit tenir dans les Affaires publiques, dans la Reformation de la Cour de Rome, & dans l'Administration du Patrimoine de St. Pierre. Il est defendu au Pape d'établir aucun de ses Parens, jusqu'au 3. degré inclusivement, Duc, Marquis, Comte, Feudataire, Vicair, ou Gouverneur de quelque Province. Conformement à la Constitution de Nicolas IV, le Concile veut que la moitié des fruits & revenus de toutes les Terres appartenantes à l'Eglise Romaine soit donnée aux Cardinaux, & que toutes les Affaires importantes soient traitées avec les mêmes Cardinaux (37). La XXIV. Session se tint le 24. de Mai. On y proposa & on approuva l'Acte projeté entre les Ambassadeurs du Concile & les Grecs. On lut le Sauf-conduit que le Concile accordoit aux derniers, les Bulles de l'Empereur & du Patriarche de Constantinople au Concile, & le Decret par lequel le Concile accordoit des Indulgences à tous ceux qui travailleroient à la Réunion des Grecs (38). „ Ces Actes aiant été portées à Constantinople, l'Empereur Grec
„ tira des Patriarches, des Metropolitains des Eglises d'Orient, des Pro-
„ curations pour envoyer des personnes en leur nom au Concile d'Occident;
„ & cependant le Concile de son côté se mit en état de satisfaire à ce qu'il
„ avoit promis aux Grecs en traitant avec Nicolo de Montone, le quel
„ moiennant la somme de trente mille huit cens Ducats, s'obligea de four-
„ nir les quatre Galeres, & les trois cens Arbalétriers promis aux Grecs.
„ La difficulté fut de convenir du lieu où se tiendrait ce Concile: la cho-
„ se mise en delibération dans plusieurs Congregations, il fut arrêté dans
„ une Congregation generale, suivant les suffrages de plus des deux tiers
„ des Prelats, que le Concile se tiendrait à Basse, si les Grecs vouloient
„ accepter cette Ville; si-non, qu'on feroit son possible pour leur faire
„ agréer la Ville d'Avignon, ou en tout cas que l'on se reduiroit à la Sa-
„ voye, qui étoient un des lieux que les Grecs avoient proposés. Le Con-
„ cile envoya deux Ambassadeurs vers le Pape Eugene, lui faire part de
„ cette resolution, en lui marquant qu'il avoit lui-même proposé la Ville
„ d'Avignon, & le conjurer de venir en Personne au Concile, afin de
„ travailler de concert à l'expedition des Indulgences & à l'imposition des
„ Decimes, pour avoir de quoi subvenir aux frais. Eugene ne voulut
„ point faire de Bulle là-dessus; mais, il dit qu'il feroit sçavoir ses in-
„ tentions au Concile, par l'Archevêque de Tarente, qui devoit s'y
„ rendre au premier jour. Dans le même tems, deux autres Depu-
„ tez du Concile acheverent de traiter avec ceux d'Avignon, qui a-
„ voient déjà avancé fix mille Ducats au Commandant des Galeres, &

con-

(36) *Pagi. Brev. Rom. Pontif. tom. IV. pag. 578.*

(37) *Pagi, ubi supr. p. 579.*

(38) *Tom. XII. Concil. pag. 573.*

„ convinrent avec eux, qu'avant qu'ils fournissent les autres soixante
 „ & dix mille qu'ils avoient promis, le Concile feroit un Decret, qui fi-
 „ xeroit le lieu où se tiendroit le Concile, auquel les Grecs se trouveroient,
 „ & qu'on leur permettroit de nommer des Receveurs des emolumens qui
 „ reviendroient tant des Indulgences, que de l'imposition des Decimes, qui
 „ leur seroient affectez, jusqu'à ce qu'ils fussent entierement remboursez
 „ des sommes qu'on leur devoit fournir (39). „ Cependant, il y eut une
 Congregation generale le 11. de Mai, pour entendre les Legats que le
 Pape avoit envoieez au Concile. Ils y firent de la part de ce Pontife des
 Plaintes très-graves au sujet des deux Sessions précédentes, pretendant que
 le Concile n'étoit en Droit, ni de regler le Pape, ni de donner des Indul-
 gences. Mais, le Concile tenant ferme déclara qu'il avoit été en droit de
 prendre ces resolutions, & de donner des Indulgences, puis que le Pape
 avoit refusé de le faire. Le reste de l'année s'employa à prendre des mesu-
 res pour le voiage des Grecs, soit en Italie, soit en Allemagne, & pour
 leur Réunion à l'Eglise Latine. Sur quoi le Concile & le Pape n'étoient pas
 d'accord (40). Il y a dans Pagi des Particularités qu'il ne faut pas negli-
 ger. Il nous apprend 1. Que les Cardinaux de Ste. Croix & de St. Pier-
 re aux liens, aiant fait au Concile les Plaintes qu'on vient de rapporter, le
 Pape envoya des Internonces aux Princes Chrétiens, pour faire connoître
 à toute la Terre la temerité du Concile de Basle, dans ses resolutions. On
 a là-dessus un assez ample Traité, où l'on rapporte presque tout ce que les
 Peres de Basle avoient fait depuis 1431. jusqu'à 1436. contre le Pape Eu-
 gene, les Decrets des Sts. Peres, & les louables Coutumes des autres Con-
 ciles (41). 2. Pagi ajoute, que les Legats offriront au Concile, s'il vou-
 loit s'accorder avec le Pape, que sa Sainteté fourniroit 60. mille florins,
 somme que le Concile ne trouveroit jamais par ses Indulgences, pour dé-
 fraier les Grecs (42).

An de J.C.
1436.

La mesintelligence augmentoit tous les jours entre le Concile & le Pape.
 Celui-ci étoit abandonné de la plupart des Princes de l'Europe. Il n'avoit
 de ressource qu'en Italie, où il avoit de grandes affaires sur les bras. Il crai-
 gnoit que les Grecs, acceptant la Ville de Basle, ne fissent leur traité sans sa
 participation. De trois Villes que le Concile leur avoit proposées, aucune
 ne lui plaisoit, ni Basle où étoient assemblées les Parties, ni Avignon aux
 Portes de la France où le Roi lui étoit suspect, ni aucun endroit de la Sa-
 voye dont il soupçonnoit le Duc de le vouloir supplanter. Dans cette
 perplexité, il consulta son fidele ami Nicolas Marquis d'Este, dont les
 Conseils lui avoient été souvent utiles. Ils resolurent ensemble d'envoyer
 incessamment une Ambassade à l'Empereur Paleologue, pour lui proposer
 la Ville de Ferrare, & lui offrir l'Argent & les Galeres nécessaires pour le
 transport. Le Concile fit les mêmes demarches; mais, le Pape le prévint,

An de J.C.
1437.

Le Pape
transfere
le Concile
de Basle à
Ferrare.

(39) Du Pin, *Novv. Biblioth. des Aut. Eccl.*
tom. XII. pag. 36. 37.

(40) Lenfant, *Hist. de la Guerre des Hussi-*
s, Liv. XVIII. 2. part. pag. 56.

(41) *In Actis Navarricis, & in Append.*
Concil. Basil. Edu. Biniana, Tom. IV. p. 116.

(42) Pagi. *Brev. Rom. Pontif. tom. IV.*
p. 580.

Année J. C.
1437.

Le Roi
d'Arragon
traverse
Eugene au
Concile de
Basle.

Eugene
soutient
René
d'Anjou
contre
Alfonse.

Sessions &
Decrets du
Concile
de Basle.

& l'Empereur Grec accepta ses offres. Alors Eugene transféra le Concile à Ferrare par une Bulle du 18. de Septembre (43).

Cependant, le Roi d'Arragon traversoit Eugene de tout son pouvoir. Ce Prince aiant appris que les Genoïs, les Florentins, & les Venitiens s'étoient liguez avec le Pape pour s'opposer à ses desseins sur le Roiaume de Naples, tâcha d'engager contr'eux le Roi de Castille avec qui il s'étoit accomodé depuis peu, afin de les obliger par force à se detacher d'Eugene. Comme le Roi de Castille ne vouloit pas rompre avec la France, il refusa de prendre les Armes contre ces Republicques, parce qu'elles étoient alliées avec la France. Ce secours lui aiant manqué, il prit d'autres mesures. Il avoit déjà envoie un bon nombre de Prelats au Concile, pour traverser Eugene, au moins indirectement. Mais, afin de renforcer son Parti, il envoya ordre aux autres Prelats de son Roiaume de se rendre à Basle, menaçant ceux qui refuseroient, de les depouiller de leur temporel. Cependant, pour amuser Eugene, il lui fit offrir de lui faire hommage du Roiaume de Naples, s'il vouloit l'en mettre en possession, & lui donner une certaine somme d'argent pour les arrérages, avec plusieurs autres conditions très-avantageuses, pendant qu'il sollicitoit le Concile à le deposer, & à lui declarer la Guerre, s'il ne vouloit pas se soumettre. En même tems, ou peu après, Alfonse envoya une Armée dans le Roiaume de Naples, pour s'en emparer, & en chasser le Legat du Pape, & la Reine Isabelle femme de René d'Anjou.

Cette Princesse, se trouvant trop foible pour resister aux forces du Roi d'Arragon, envoya demander du secours au Pape, qui de son côté lui envoya le Patriarche d'Aquilée, avec 6000. hommes, tant de Cavalerie, que d'Infanterie. Après bien des Pourparlers à Naples, Isabelle & le Patriarche ne pouvant pas convenir ensemble, parce que le Legat vouloit retenir le Roiaume au nom du Pape, & qu'Isabelle vouloit le garder au nom de René son Epoux, le Legat se retira dans son camp. Il remporta d'abord quelque avantage sur le Parti Arragonois; mais, au lieu d'en profiter, il demanda une Trêve, qui lui fut accordée pour deux mois. Le Duc de Milan, qui depuis long-tems en vouloit à Eugene, se joignit à Alfonse pour l'inquieter. Aiant appris qu'on deliberoit à Basle sur un lieu propre à executer la Réunion des Grecs, & que le Pape avoit choisi Ferrare pour cet effet, il envoya à Basle proposer Pavie, Ville du Milanois, offrant de grosses sommes d'argent pour le voiage des Grecs, & de livrer le Pape Eugene. Cette Proposition portée par l'éloquent Aeneas Sylvius, qui n'étoit pas alors aussi zelé Partisan des Papes & du Siege de Rome qu'il le fut depuis, pensa ébranler le Concile, mais elle n'eut pourtant pas de lieu (44).

Il se tint cette année 6. Sessions au Concile. Dans la XXV. tenuë le 7. de Mai, on resolut, que s'il y avoit trop de difficultés à recevoir les Grecs à Basle, on choisiroit Avignon que les François demandoient, ou quel-

(43) Raynaldi, an. 1437. §. 1. 4.

(44) Ex Lenfant, Hist. de la Guerre des

Hussites, Liv. XVIII. pag 67.

quelque endroit de la Savoye. On prit des mesures pour faciliter leur voyage & leur instruction. Il se fit deux Decrets contraires l'un à l'autre, touchant le lieu de la Réunion des Grecs. L'un de la part des Legats du Siege Apostolique, des Presidents du Concile, & de la plupart des Prelats. L'autre Decret étoit du reste du Concile. Les premiers se declaroient pour Florence, ou quelque autre endroit de l'Italie, comme le Frioul; les autres, pour Basle, ou pour Avignon. Cependant, les Deputez de l'Eglise Greque arriverent à Bologne, où étoit le Pape. D'abord, ils protesterent contre le choix de la Ville d'Avignon, & demanderent Florence. Le Pape y consentit, & envoya des Legats à l'Empereur, aux Rois de France, d'Angleterre, de Sicile, & de Portugal, pour le leur notifier (45). Dans la XXV. Session tenuë le 31. de Juillet, les Peres de Basle, irritez de la Conduite d'Eugene, qui vouloit absolument transférer le Concile en Italie, citerent ce Pontife, par l'Autorité qu'ils avoient reçue du St. Esprit sur tous les Fideles, de quelque Dignité qu'ils fussent revêtus, même du Souverain Pontificat. Les Peres representent dans ce Decret tout ce qu'ils avoit fait pendant six ans, pour reformer l'Eglise en son Chef & en ses Membres, pour extirper l'Avarice, la Simonie, & d'autres vices abominables; qu'ils avoient retabli les Elections, afin que les Benefices & les Dignitez Ecclesiastiques fussent remplis par des sujets dignes & suffisans; qu'ils avoient enfin travaillé à contenir tout le Peuple Chrétien & le Clergé dans leur devoir; que cependant lui, Pape Eugene, qui est obligé par son état d'executer les Canons, ne travaille qu'à les detruire, ensorte qu'on n'a pû l'engager par aucun avis ni exhortations, réitérées souvent & depuis long-tems, à corriger les abus introduits dans l'Eglise, & à établir dans les mœurs une Sainte Reforme agréable à Jesus-Christ. C'est pour cette Desobéissance, que le Concile assigne au Pape à comparoître à Basle, ou d'y envoyer quelqu'un de sa part pour s'y justifier de son infidelité; &, en cas de refus, on le menace de proceder contre lui, selon toute la rigueur des Canons. On requiert aussi les Cardinaux de se rendre à Basle, afin de pourvoir aux besoins de la Religion; & on informa en même tems tous les Princes Chrétiens de la Division & du Schisme qu'Eugene travailloit à introduire dans l'Eglise (46). Les Legats s'opposèrent à ce Decret, & démontrèrent par de très-fortes raisons (*validissimis rationibus demonstrarunt*) qu'il étoit contraire au bien public, à la paix de l'Eglise, & aux sacrez Canons. Ils declarerent, qu'ils avoient horreur d'un Acte de cette nature. Mais, on ne les écouta pas; &, quoiqu'ils priaissent instamment les Peres du Concile de se desister d'une Procédure si monstrueuse, remontrant les grands maux & les scandales qui en naîtreoient, ils ne purent arrêter cette fureur. On ne voulut pas même leur accorder un delai de trois jours (47). Ce sont les termes du Pere Pagi; mais, je ne les approuve pas. Dans la XXVII. Session, le Concile, agissant tou-

(45) Concil. Labbei, tom. XII. pag. 831. & Sess. 27.

1541.

(47) Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom. IV. pag.

(46) Act. Concil. Basil. tom. XII. Consil. 383.

An de J.C
1437.

toujours contre Eugene, declara nulle la Promotion de Vitteleschi au Cardinalat. Comme le bruit s'étoit répandu, que le Pape vouloit vendre Avignon, sous prétexte de fournir de l'argent aux Grecs, le Concile defendit cette Vente. L'Archevêque de Tarente, digne Valet du Pape Eugene, avoit supposé des Bulles par les quelles on feignoit que le Concile avoit consenti au Choix de Florence ou d'Udine pour recevoir les Grecs. Ces Bulles furent desavouées & annullées dans cette Session (48). Le Concile écrivit à Sigismond, pour lui demander sa Protection contre Eugene, qui le traversoit, & pour lui faire sçavoir que ce Pape avoit été ajourné. Cette nouvelle déplût à l'Empereur, qui repondit, qu'il étoit sensiblement touché de toutes ces Divisions; qu'ils prissent garde avec plus de soin à leurs affaires, de peur qu'en voulant unir les Grecs, ils ne divisassent davantage les Latins; qu'il falloit differer le Procès contre Eugene, & ne rien faire, sans consulter les Rois & les Princes dont ils demandoient la Protection; qu'autrement, ni les Princes, ni lui, n'abandonneroit point ce Pape (49). Les Actes du Concile ne disent rien de cela, & d'ailleurs on voit que les Peres de Basle ne changerent point de conduite; car les 60 jours qu'ils avoient donné au Pape pour comparoître étant expirez, on tint la XXVIII. Session le 1. d'Octobre, & on declara Eugene contumace par ce Decret: „ Le
„ Saint Concile de Basle, legitiment assemblé dans le St. Esprit, & repre-
„ sentant l'Eglise Universelle, statue, declare, & repete ledit Eugene legi-
„ timement cité, & attendu suffisamment: qu'il est par consequent contu-
„ mace, & qu'à cause de son absence, on procedera contre lui, comme le
„ Concile le jugera à propos, apres avoir mûrement consideré les nécessi-
„ tés de l'Eglise Universelle, & le besoin de concourir & de travailler effi-
„ cacement à son Union (50). „ La plupart des Princes furent fort irrités de cette demarche. Les Ambassadeurs du Roi d'Arragon se retirerent du Concile avec protestation. L'Empereur envoya le Comte Pierre de Schaumbourg, Evêque d'Augsbourg à Basle, pour detourner les Peres d'une resolution qu'il trouvoit scandaleuse & inouïe. Le Roi d'Angleterre leur écrivit en termes très-forts dans la même vuë, leur donnant le nom d'Assemblée, & non de Concile. Je ne trouve point d'opposition de la part du Roi de France. Malgré cette irritation presque generale, les Peres de Basle tinrent leur XXIX. Session le 12. d'Octobre. Comme le Pape avoit publié sa Bulle de la Translation du Concile à Ferrare qu'il jugeoit plus propre que Florence, ils déclarerent nulle cette Translation, & enjoignirent au Pape de la revoquer, refutant sa Bulle de point en point (51). Au reste, Sigismond, touché d'un singulier mouvement de pieté, s'imagina avoir encouru l'Excommunication, en communiquant avec les Ambassadeurs de Venise, que les Peres de Basle avoient mis sous l'Anatheme. Il consulta le Pape sur ce cas de Conscience, & il en obtint l'Absolution à Cautele (52). La XXX. Session se tint à Basle, le 23. Decembre. On n'y fit qu'un Decret, touchant la Commu-
nion

(48) *Act. Concil. Basl. ubi supr.*

(49) *Sponde, an. 1437. §. 6.*

(50) *Act. Concil. Basl. ubi supr. Sess. 28.*

(51) *Tom. XII. Concil. pag. 716.*

(52) *Raynaldi, an. 1437. §. 20.*

nion sous les deux especes. Il étoit conçu en ces termes: „ Le sacré Con-
 „ cile General, assemblé par le St. Esprit, & representant l'Eglise Univer-
 „ selle, en Memoire perpetuelle. Afin de voir plus clairement, en declara-
 „ tion de la Verité Catholique, ce qu'il faut croire & ce qu'il faut prati-
 „ quer pour le salut du Peuple Chrétien, au sujet de la Sainte Eucha-
 „ ristie, après avoir recherché diligemment & pendant long-tems dans les
 „ Saintes Ecritures, dans les sacrez Canons, & dans la Tradition des Saints
 „ Peres, ce qu'il faut croire & pratiquer pour le salut du Peuple Chrétien,
 „ au sujet de la Sainte Eucharistie, & considéré tout ce qui peut contri-
 „ buer à l'explication de cette matiere, le sacré Synode declare & decerne:
 „ 1. Que les Laiques communians quand ils ne celebrent pas (*non confi-*
 „ *cientes*) ne sont point obligez à prendre le St. Sacrement de l'Eucharis-
 „ tie, sous les deux especes, c'est-à-dire, sous celle du pain, & sous celle
 „ du vin. 2. Que l'Eglise, qui est gouvernée par le St. Esprit demeurant
 „ avec elle éternellement, & avec laquelle Jesus-Christ demeure jusqu'à la
 „ consommation des Siècles, selon l'Ecriture, doit regler l'administration
 „ de l'Eucharistie à ceux qui ne celebrent pas, selon qu'elle le jugera à pro-
 „ pos, pour la Reverence du Sacrement & pour le Salut des Fideles.
 „ 3. Que, soit que l'on communie sous une seule espece, soit que l'on com-
 „ munion sous deux, selon l'ordre, ou l'observation de l'Eglise, la Com-
 „ munion est également salutaire de l'une & de l'autre façon. Et il ne faut
 „ nullement douter, que la chair n'est pas seulement sous l'espece du pain,
 „ ni le sang seulement sous l'espece du Vin, & que Jesus-Christ ne soit
 „ tout entier sous chacune des especes. Que la louable Coutume de com-
 „ munion le Peuple sous une seule espece, introduite raisonnablement par
 „ l'Eglise & par les Sts. Peres, observée jusqu'ici depuis très-long-tems, &
 „ recommandée depuis long-tems aussi par les savans Docteurs de la Loi
 „ divine, des Saintes Ecritures, & des Canons, doit être regardée comme
 „ une Loi qu'il n'est permis à personne de rejeter, ou de changer sans l'Au-
 „ torité de l'Eglise. Donné à Basle dans notre solennelle & publique Ses-
 „ sion, le 23. de Decembre 1437 (53). „ Sans toucher au fond de la
 Controverse, on peut remarquer ici, que le Concile de Constance, & ce-
 lui de Basle, donnent sur la même matiere deux Décisions, si-non oppo-
 sées, au moins fort différentes l'une de l'autre. Le Concile de Constan-
 ce regarde comme des Heretiques, qui doivent être poursuivis & pu-
 nis, ceux qui établissent la nécessité de la Communion sous les deux espe-
 ces (54); & le Concile de Basle autorise, ou du moins permet, cette Com-
 munion & par consequent il autorise indirectement une Heresie. Car
 ceux qui demandoient la Communion sous les deux especes supposoient bien
 que le retranchement de l'espece du vin étoit un Sacrilege, & qu'ainsi cette
 espece est nécessaire dans le Sacrement.

Mr.

(53) *Act. Concil. Basl. Sess. 23. Cochlée,* (54) *Lenfant, Hist. du Cong. de Const. 2.*
Hist. Massit. Lib. VIII. p. 308. 309. Ezovius, part. pag. 309. 311.
an. 1437. §. 21.

An de J.C.
1438.

Etat de
l'Italie.

Mr. Lenfant nous donnera une Description élégante de l'Etat de l'Italie en 1438. „ Elle étoit toujours, dit-il, dans une situation violente. Les Puissances les plus fortes en affectoient l'Empire. Le Duc de Milan, „ toujours sans foi & sans loi, trompoit ses amis selon le vent de la Fortune; „ & careffoit ses ennemis pour les endormir. Les Venitiens, qui n'avoient „ pas moins bon appetit que le Duc, faisoient mine de s'unir avec les „ Florentins, contre ce redoutable ennemi; mais, ces Confederations n'a- „ boutissoient à rien, parce qu'ils se divisoient d'eux-mêmes, si Philippe „ ne les desunissoit. Les Generaux interessez changeoient si souvent de „ Parti, qu'on ne pouvoit s'assurer de la fidelité d'aucun. Le Pape, atten- „ tif à son Patrimoine, faisoit la Paix ou entretenoit la Guerre, selon qu'il „ y trouvoit sa sureté. Le Roi d'Arragon ne perdoit point de vuë la Con- „ quête du Royaume de Naples. Dans ce dessein, il pressoit vivement à „ Basse la Déposition d'Eugene IV. qui soutenoit René d'Anjou. Alfon- „ se avoit rencontré jusqu'alors de grands obstacles à ses desseins, dans l'ha- „ bileté & la bravoure de Vitteleschi, Archevêque de Florence, que le Pa- „ pe avoit honoré de la Pourpre l'année précédente, en reconnoissance „ de ses bons Offices. Ce Prelat, en effet, avoit fait restituer au Pape „ quantité de Places de l'Eglise qu'on lui avoit enlevées. Il avoit detaché „ plusieurs Seigneurs du Parti du Roi d'Arragon, pour les engager dans le „ le Parti d'Eugene: en un mot, si Vitteleschi eut toujours agi sur le mê- „ me pied, on le croiroit en état de livrer le Roiaume à René; „ mais, tout à coup il changea, si-non de Parti, au moins de Conduite. „ Les Historiens ne sauroient dire, si ce fut par une terreur panique, ou „ par quelque intrigue secrete. Quoiqu'il en soit, il quitta le Roiaume „ de Naples, & fit Trêve avec Alfonso. A cette infidelité envers le Pa- „ pe & envers René, il ajouta une infidelité envers Alfonso lui-même, en „ conspirant contre sa vie lorsqu'il s'en desioit le moins. Et en effet, il „ l'auroit fait assassiner un jour qu'il faisoit ses Devotions, s'il n'eut été „ averti assez à tems pour prendre la fuite. Ce changement de Vitteleschi „ en apporta un bien favorable aux Affaires de l'Angevin. Il retrou- „ va les amis que le Cardinal lui avoit enlevés, & s'en servit utile- „ ment (55). „

Concile de
Ferrare.

Cependant, le Pape aiant donné une nouvelle Bulle le 1. de Janvier, pour la Translation du Concile de Basse à Ferrare, le Cardinal de Ste. Croix en fit l'ouverture le 8. de Janvier, avec quelques Evêques d'Italie, & tint la premiere Session le 10. de ce mois, dans la quelle la Translation du Concile à Ferrare fut approuvée; & le Concile de Basse, & tout ce qu'il avoit fait depuis la Translation, & tout ce qu'il feroit à l'avenir, fut déclaré nul, à l'exception de ce qu'il pouvoit avoir ordonné touchant l'Affaire des Bohemiens (56). Les Actes d'Augustin Patrice rapportent, que beaucoup de Peres se rendirent à Ferrare, où le Pape les avoit convoquez; & le Continuateur de l'Abbé Fleury

(55) Lenfant, Hist. de la Guerre des Hussites, Liv. XIX. pag. 79.

(56) Du Pin, Nouvelle Bibliot. des Aut. Eccl. tom. XII. pag. 39.

Fleury n'a pas eû le moindre scrupule là-dessus (57). Cependant, il y a tout lieu de douter de la sincérité de Patrice, puisque Mr. du Pin nous apprend que l'Assemblée de Ferrare ne fut point nombreuse. „ Dans le même tems, „ dit-il, le Cardinal Julien, qui avoit toujours continué jusqu'alors les „ fonctions de President du Concile, nonobstant la Translation que le Pape „ en avoit faite, se retira de Basle, & n'emmena avec lui que quatre Prelats du Concile. Tous les autres demeurèrent, aussi bien que les Ambassadeurs des Princes, & continuerent de s'assembler, de faire des Reglemens, & de proceder contre Eugene; aiant à leur tête Louis Allemand, Cardinal du titre de Ste. Cecile, vulgairement appelé le Cardinal d'Arles, du nom de son Archevêché, qui demeura President du Concile, & le soutint jusqu'à la fin, avec toute la prudence & toute la vigueur possible (58). „ Mr. du Pin a tiré cela de Panorme, qui ajoute que le Legat Juliano Cesarini employa & artifices & intrigues, toujours inutilement, pour gagner un grand nombre de Prelats. Bien plus, ajoute cet Auteur, il ne se trouvera pas même, que depuis l'arrivée des Grecs, aucun Prelat, aucun Docteur, ni aucune Personne constituée en quelque Dignité Ecclesiastique, ait passé de Basle à Ferrare. Les Ambassadeurs mêmes, tant de l'Empereur, que des Rois & des autres Princes, qui étoient auparavant à Basle, y resterent tous, sans avoir egard à la Translation d'Eugene; & ce qui est encore plus remarquable, dit encore Panorme, c'est que le Roi de France defendit sous de très grosses peines, qu'aucun de ses sujets n'allât à Ferrare, sous prétexte d'assister au Concile, qui s'y tenoit de la part d'Eugene, reconnoissant ainsi toujours l'Autorité du Concile de Basle (59).

Le Concile de Basle, plus indisposé que jamais contre le Pape Eugene, tint sa 31. Session le 24. de Janvier. On y publia trois Decrets. Dans le 1. où il s'agissoit des Appels à Rome, il fut resolu que ceux, qui seroient éloignés de Rome de quatre lieues, seroient juger les Procès sur les lieux, & qu'il ne seroit permis d'appeller qu'aux Juges immédiatement superieurs, & non au Pape, à moins qu'il ne se trouvât superieur immédiatement; auquel cas le Pape renverroit par un Rescrit la cause à la Province jusqu'à la fin du Procès, à la reserve pourtant des Cardinaux & des Officiers de la Cour de Rome. Ce Decret portoit encore, que les Appels legitimes des Membres du Concile se feroient au Concile de Basle, & non au Conciliabule de Ferrare. Dans le 2. Decret, on resolut que le Pape à l'avenir ne donneroit plus de Graces expectatives, de Reservations, & que les Benefices ne seroient donnez qu'à des gens doctes. Le 3. Decret declare Eugene suspendu de toute Administration dans le spirituel & dans le temporel, & que cette Administration est devoluë au Concile. On y avertit les Rois & les Princes seculiers de ne point obéir à Eugene. Les Ecclesiastiques y font menacés de l'Excommunication & de la Suspension, s'ils lui obéissent; & on leur ordonne de se rendre au Concile dans l'espace de 40. jours.

Sessions &
Decrets du
Concile de
Basle.

(57) *Contin. de Fleury. tom. XXII. pag. 177*

(58) *Du Pin, ubi supr.*

Tom. IV.

(59) *Panormitanus, Hist. Concil. Basil.*

An de J.C.
1438.

jours. Après avoir fait des Reglemens sur la Discipline conformément aux Sessions 6. & 7. du Concile de Constance, le Pape Eugene fut déclaré suspendu tant au spirituel qu'au temporel, comme étant contumace & incorrigible. Plusieurs Prelats & Princes voulurent en vain s'opposer à ce Jugement. Le zele du Cardinal d'Arles pour le Concile ne laissa aucun lieu à ces Remontrances. Dans la XXXII. Session, tenuë le 24. de Mars, en vertu du Decret de la Session XI. il fut déclaré, que le choix de la Ville de Ferrare étoit nul, comme aiant été fait par la moindre Partie du Concile; & afin de se fraier le chemin à la Déposition d'Eugene, on se fonda sur les articles de la Session XXIX. Tout le reste de l'année se passa à répondre aux raisons de ceux qui soutenoient que la Translation du Concile à Ferrare étoit legitime (60).

Sessions &
Decrets du
Concile de
Ferrare.

C'étoit quelque chose de curieux de voir deux Conciles aux prises, & s'anathematizer reciproquement de la maniere du monde la plus outrée. L'Assemblée de Ferrare, sous la Direction du Pape Eugene, tint sa 2. Session le 15. de Fevrier. On fit un Decret foudroiant contre le Concile de Basle. Le Pape, s'étant plaint de la contumace des Peres de ce Concile, prononça que tous leurs Decrets feditieux sont nuls, & declare que tous ceux qui continueront cette Assemblée, de quelque Dignité qu'ils soient, Ecclesiastiques, ou Laiques, encourent la peine de l'Excommunication, & privation de Dignitez ou Benefices portées dans la Bulle de Translation, & repetez inhabiles à l'avenir: ordonnant à tous ceux, qui sont à Basle pour la tenuë du Concile, d'en sortir dans trente jours sur les mêmes peines & censures, & aux Magistrats, Officiers, & habitans de cette Ville de les en chasser après ce tems expiré, sur peine d'Excommunication & au Peuple d'Interdit: defendant enfin sur la même peine de porter aucune Marchandise ou choses nécessaires à l'usage des hommes dans cette Ville de Basle, si ceux qui y tiennent le Concile persistent dans leur opiniatreté. Quelques-uns même disent qu'Eugene alla jusqu'à absoudre & autoriser les Voleurs qui devaliteroient ceux qui y porteroient les Provisions nécessaires à la Vie (61).

Conduite
des PP. de
Basle.

En Allemagne, Albert, élu depuis peu Roi des Romains, tenoit hautement le Parti du Concile de Basle, & il vouloit même qu'on en observât les Decrets dans tout l'Empire. Mais, on lui demanda du tems pour en deliberer; & les Electeurs envoierent des Deputez à Basle, pour engager les Peres du Concile à surseoir la poursuite du Procès contre Eugene; ce qui étoit aussi demandé par l'Ambassadeur de Milan, & soutenu par les Prelats Italiens & Espagnols. Mais, Louis Cardinal d'Arles, President du Concile, & la plupart des Peres, vouloient le continuer sans aucun retardement. Il se tint là-dessus une Congregation generale le 28. de Mai, dans la quelle, malgré l'opposition des Ambassadeurs des Rois de Castille, d'Arragon, & du Duc de Milan, on reçut les Accusations faites contre Eugene;

&c

(60) *Acta Concil. Basil. Sess. 31. 32. Bzovius, an. 1438. §. 50. 51. Richer, Hist. Concil. T. III. pag. 451.*

(61) *Aeneas Sylvius, de Gest. Concil. Basil. Panormitanus, ubi supr. Act. Concil. collect. per August. Patrie.*

& il fut ordonné que l'on en feroit preuves par temoins. „ On le fit ce-
 „ pendant fort paisiblement, dit Panorme; & quoique les Peres, après
 „ tant de traitemens injurieux de la part du Pape, eussent pû legitime-
 „ ment venir à de plus grandes extremitez, & le deposer tout-à-fait, sur-
 „ tout après le Decret de la Session deuxieme, qui portoit expressement,
 „ que le Pape ne se reconnoissant pas après deux mois de Suspension, se-
 „ roit depose du Pontificat; cependant, on ne précipita point les Proce-
 „ dures contre lui; on garda les delais, dont on pouvoit se dispenser; on
 „ reçut les Depositions de plusieurs personnes qu'il n'etoit pas nécessaire
 „ d'entendre sur les faits contenus dans les Monitoires, dont la plûpart
 „ étoient d'une notoriété publique, & dont chacun en particulier étoit
 „ suffisant, pour le deposer sur le champ. La patience du Concile fut
 „ même si grande, qu'il différa de prononcer sa Déposition pendant l'espace
 „ de 13. Mois, à compter du jour du Monitoire; esperant toujours qu'E-
 „ gene rentreroit en lui-même, & reconnoîtroit enfin l'Autorité de l'E-
 „ glise de Jesus-Christ (62). „ L'Assemblée de Ferrare travailloit fortement
 „ à réunir les Grecs; & tint cette année quinze Sessions dont on peut voir
 „ le detail dans les Ecrivains de l'Histoire Ecclesiastique; car, je n'ai pas des-
 „ sein d'herisser mon Ouvrage des Controverses de l'Eglise Greque avec la
 „ Latine.

An de J.C.
1438.

Dans ce grand nombre de Sessions qui se tinrent à Ferrare, on disputa
 beaucoup, & on ne conclut rien. Enfin, la peste se mit dans la Ville, &
 le Pape transféra le Concile à Florence. On partit de Ferrare au mois de
 Janvier. Quelques-uns disent que le Pape Eugene courut risque de la vie
 en chemin; mais, qu'ayant été averti des embûches qui lui étoient dressées,
 soit par le Roi d'Arragon, soit par le Duc de Milan, tous deux ses enne-
 mis, il changea de route, & arriva heureusement à Florence (63). Il y
 eut 9. Sessions, & plusieurs Conferences, qui aboutirent enfin à une espece
 de Réunion dont le Decret fut conçu en ces termes: „ Definition du St.
 „ Concile Oecumenique célébré à Florence. Eugene, Evêque, Serviteur
 „ des Serviteurs de Dieu, pour servir de monnment à perpetuité, du Con-
 „ sentement de notre cher Fils en Jesus-Christ Jean Paleologue, illustre Em-
 „ pereur des Romains, consentant à ce qui suit, & de ceux qui tiennent la
 „ place de nos très-venerables Freres les Patriarches, & des autres Prelats
 „ representant l'Eglise d'Orient. Que les cieus & la terre se réjouissent
 „ parce que la muraille, qui divisoit les deux Eglises d'Orient & d'Occi-
 „ dent, vient d'être renversée, que la Paix & la Concorde sont retablies
 „ sur la Pierre angulaire qui est Jesus-Christ, qui des deux Peuples n'en
 „ a fait qu'un, joignant l'un & l'autre mur par le lien indissoluble de la
 „ paix & de la charité, puis qu'après cette nuée obscure de tristesse & de
 „ division, nous voions paroître le jour serain de l'Union tant désirée.
 „ Que l'Eglise notre Mere se réjouisse donc, de voir ses Enfants revenir
 „ à l'Unité, après avoir été si long-tems divisés: qu'elle en rende d'im-
 „ mor-

An de J.C.
1439.

Concile de
Ferrare
transféré à
Florence.

(62) Panormitanus, Hist. Conoil. Basil.

(63) Sponde, an. 1439. §. 1.

An de J.C.
1439.

„ mortelles actions de graces au Dieu tout Puissant, qui lui rend ses Enfans
 „ qu'elle a si long-tems pleurez & avec tant d'amertume. Que tous les
 „ Fideles, par tout le Monde Chrétien, congratulent leur Merel'Eglise Ca-
 „ tholique. Que leurs Peres, & de l'Orient & de l'Occident, après une
 „ si longue discorde, aient bien voulu s'exposer à tous les perils des longs
 „ voiajes sur Mer & sur Terre, en supporter genereusement toutes les fati-
 „ gues, pour se rendre à ce saint Concile, dans le desir de cimenter cette
 „ sainte Union, & de retablir l'ancienne charité qui n'étoit plus parmi
 „ eux: en quoi ils ont heureusement réussi. „ Ces actions de graces en stile
 „ Oriental me fatiguent. Voici des Expressions moins pompeuses: „ Les
 „ Grecs & les Latins, assemblez dans le Concile Oecumenique, ont donné
 „ les uns & les autres tous leurs soins pour examiner avec toute l'exac-
 „ titude possible l'Article qui regarde la Procession du St. Esprit; &, après que
 „ l'on a rapporté des temoignages de l'Ecriture sainte, & des passages des
 „ Peres Grecs & Latins, dont les uns portent que le St. Esprit procede du Pere
 „ & du Fils, les autres qu'il procede du Pere par le Fils, on a reconnu
 „ qu'ils n'ont tous qu'un même sens, quoiqu'ils se servent de diverses ex-
 „ pressions; que les Grecs, en disant que le St. Esprit procede du Pere, ne
 „ veulent point exclure le Fils; mais, parce qu'il sembloit aux Grecs, que
 „ les Latins, en assurant que le St. Esprit procede du Pere & du Fils, ad-
 „ mettoient deux principes & deux spirations, ils se sont abstenus de dire
 „ que le St. Esprit procede du Pere & du Fils: les Latins, au contraire,
 „ ont assuré, qu'en disant que le St. Esprit procede du Pere & du Fils, ils
 „ n'ont pas dessein de nier que le Pere soit la source & le principe de toute
 „ Divinité, savoir du Fils & du St. Esprit, ni de prétendre que le
 „ Fils ne recoive pas du Pere ce en quoi le St. Esprit procede de lui, ni
 „ enfin d'admettre deux principes ou deux spirations; mais, qu'ils recon-
 „ noissent, qu'il n'y a qu'un seul principe & une seule Procession du St.
 „ Esprit, comme ils l'ont toujours tenu; & d'autant que ces Expressions
 „ reviennent à un même sens veritable, ils sont enfin convenus, & ont fait
 „ l'Union suivante, d'un Consentement unanime.
 „ „ Au Nom de la Sainte Trinité, du Pere, & du Fils, & du Esprit, de l'Avis
 „ de ce Saint Concile oecumenique assemble à Florence, nous definissons
 „ que la verité de cette foi soit cruë & reguë de tous les Chrétiens, & que
 „ tous professent que le St. Esprit est éternellement du Pere & du Fils, &
 „ qu'il procede des deux éternellement, comme d'un seul principe, & par
 „ une seule Procession; declarant, que les saints Docteurs & les Peres, qui
 „ disent que le St. Esprit procede du Pere par le Fils, n'ont point d'autre
 „ sens, & font connoitre par-là que le Fils est comme le Pere, selon les Grecs
 „ la cause, & selon les Latins le principe, de la subsistance du St. Esprit:
 „ &, parce que le Pere a communiqué au Fils dans sa Generation tout ce
 „ qu'il a, à l'exception de qu'il est Pere, il lui a aussi donné de toute é-
 „ ternité ce en quoi le St. Esprit procede lui. Nous definissons aussi, que
 „ l'explication de ces paroles, *& du Fils (filioque)* a été ajoutée legitime-
 „ ment & avec raison au Simbole, pour éclaircir la verité, & avec nécessité.

Nous

An de J.C.
1439.

„ Nous declaronz aussi, que le Corps de Jesus-Christ est veritablement
 „ consacré dans le pain de bled, soit qu'il soit azyme, ou levé; & que les
 „ Prêtres doivent le servir de l'un & de l'autre, chacun selon l'usage de
 „ son Eglise, soit Occidentale, soit Orientale. Que les Ames des verita-
 „ bles Penitens, morts dans la charité de Dieu, avant que d'avoir fait de
 „ dignes fruits de penitence, pour expier leurs Pechez de commission ou
 „ d'omission, sont purifiées après leur mort par les peines du Purgatoire,
 „ & qu'elles sont soulagées de ces peines par les Suffrages des fideles vi-
 „ vans, comme sont le Sacrifice de la Messe, les prieres, les aumônes, les
 „ autres œuvres de pieté, que les Fideles font pour les autres Fideles, sui-
 „ vant les regles de l'Eglise; & que les Ames de ceux qui n'ont point pe-
 „ ché depuis leur baptême, ou celles de ceux qui étant tombés dans des
 „ Pechez en ont été purifiées dans leur corps, ou après en être sorties,
 „ comme nous venons de dire, entrent aussi-tôt dans le ciel, & voient pure-
 „ ment la Trinité, les uns plus parfaitement que les autres, selon la
 „ différence de leurs merites. Enfin, que les Ames de ceux qui sont
 „ morts en Peché mortel, actuel, ou dans le seul peché originel, des-
 „ cendent aussi-tôt en Enfer, pour y être punies de peines quoiqu'ine-
 „ gales.

„ Nous definissons encore, que le St. Siege Apostolique & le Pontife Ro-
 „ main a la Primauté sur toute la Terre; qu'il est le Successeur de St. Pier-
 „ re, Prince des Apôtres, le veritable Vicair de Jesus-Christ, le Chef
 „ de toute l'Eglise, le Pere & le Docteur de tous Chrétiens, & que
 „ Jesus-Christ lui a donné en la personne de St. Pierre le pouvoir de paî-
 „ tre, de regler, & de gouverner toute l'Eglise Catholique & Universelle,
 „ avec une pleine Puissance, ainsi qu'il est expliqué dans les Actes des
 „ Conciles œcumeniques dans les Saints Canons. Renouvellons en outre
 „ l'Ordre des autres Patriarches marquez dans les Canons; en sorte que ce-
 „ lui de Constantinople soit le second après le très-saint Pontife Romain;
 „ celui d'Alexandrie le troisieme, celui d'Antioche le quatrieme, & celui
 „ de Jerusalem le cinquieme, sans toucher à tous leurs Privileges & leurs
 „ Droits. Donné à Florence, dans la Session pubilque du Concile, cele-
 „ bré solemnellement dans la grande Eglise, l'an de l'Incarnation du Sei-
 „ gneur 1439 (64). „ Les Grecs retournerent bien tôt après dans leur
 Patrie.

Cependant, le Roi d'Angleterre avoit renoncé au Concile de Basle, &
 envoyé ses Ambassadeurs à celui de Ferrare. On le voit par les Lettres de
 felicitation & de remerciement que lui en écrivit Eugene IV (65). Mais,
 cela ne pacifia point les Différends entre la Cour de Rome & celle d'Angle-
 terre. Quoi qu'Henri V. se fut déclaré pour le Concile de Ferrare, ou de
 Florence, il approuvoit & faisoit observer les Reglemens de celui de Basle
 contre les Annates & autres Prétensions de cette nature. C'est à ce sujet
 que le Pape envoya en Angleterre l'Evêque de Bresse, Jurisconsulte celebre

Demélez
du Pape
avec le
Roi d'An-
gleterre.

(64) Labbei, Concil. Tom. XIII. p. 510.

(65) Raynaldi, an. 1439. §. 27.

An de J. C.
1439.

en ce tems-là, pour plaider la Cause des Annates en faveur de la Cour de Rome. On prétend que cet Evêque fut plus heureux dans cette Negociation, qu'en France, où il ne put jamais obtenir la suppression de la Pragmatique Sanction. Il y eut encore un autre Demêlé entre la Cour de Rome & l'Angleterre à cette occasion. L'Archevêque de Cantorberi (Henri Chicheley) aiant fait une Assemblée generale du Clergé, le Cardinal Legat, que le Pape avoit envoyé en Angleterre, s'y trouva, & y prit le rang sur l'Archevêque. Ce dernier, qui étoit Primat d'Angleterre, & Legat né à *Latere*, protesta contre cette Entreprife, & en appella au Pape, qui lui écrivit une longue Lettre, pour soutenir le Droit de son Legat, & la Prééminence de la Dignité de Cardinal (66).

Huit Con-
clusions
du Conci-
le de Basle
contre le
Pape.

Les Peres de Basle poursuivoient leur point avec une admirable Vigueur. Comme ils étoient resolus à déposer Eugene, ils établirent, cette année, huit Propositions Theologiques, dont la Conclusion nécessaire étoit que le Concile pouvoit & devoit procéder incessamment contre le Pape. Voici ces Propositions: 1. C'est une Verité de Foi Catholique, que le Saint Concile General a Puissance sur le Pape & sur tout autre. 2. Qu'un Concile General, legitimement assemblé, ne peut être, ni dissous, ni transféré, ni prorogé pour un tems, par l'Autorité du Pape, sans le Consentement du même Concile, ce qui est une Verité comme la précédente. 3. Quiconque resiste opiniâtement à ces Veritez, merite d'être censé Heretique. 4. Le Pape Eugene IV. a combattu ces veritez, lorsque, par la plenitude de sa Puissance Apostolique, il a attenté de dissoudre, ou transférer, le Concile de Basle. 5. Eugene averti par le Concile a enfin retracté les erreurs opposées à ces veritez. 6. La dissolution, ou la translation, du Concile attentée par Eugene une seconde fois est contraire à ces veritez, & renferme une erreur inexcusable dans la foi. 7. Eugene, tentant derechef de dissoudre, ou transférer le Concile, est retombé dans les erreurs qu'il avoit retractées. 8. Eugene, averti par le Concile de revoquer la seconde dissolution ou translation qu'il vouloit faire, & persistant dans sa revolte, après avoir été déclaré contumace, & voulant tenir un Conciliabule à Ferrare, se declare lui-même opiniâtre & obstiné dans l'erreur. Ces Veritez Catholiques furent envoyés à la Diete de l'Empire, qui se tenoit à Mayence, munies de leurs preuves (67).

Eugene
IV. depo-
sé.

Dans la 34. Session Eugene IV. fut depôsé; & la Sentence contenoit les motifs de cette conduite. Il fut jugé par contumace: & en vertu & par l'Autorité du Concile de Constance, tous les Fideles furent dispensés de lui rendre obéissance; on leur defend de ne le plus reconnoître pour Souverain Pontife, sur peine d'Herésie & de Schisme, de privation de tous honneurs, Benefices, Dignitez, comme on peut le voir dans la Sentence, où Eugene, que les Peres ne nomment plus que Gabriel, du nom qu'il portoit avant qu'il fut élevé au Pontificat, est traité de Perturbateur de la Paix

(66) V. l'Hist. d'Anglet.

(67) Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom. IV. pag. 672.

Paix de l'Union de l'Eglise, de Simoniaque, parjure, incorrigible, Schismatique, Heretique, obtiné dans ses erreurs, dissipateur des Biens & des Droits de l'Eglise, & Administrateur inutile & même dangereux du Souverain Pontificat, s'étant rendu indigne de tout titre, degré, honneur, & dignité (68). Le Concile donna avis de cette Déposition à toutes les Puissances de l'Europe: on la desapprouva, sur-tout en France. Eugene cassa dans son Concile la Sentence des Peres de Basle, & fit contr'eux un Decret, auquel on repondit avec beaucoup de vigueur (69).

An de J.C.
1439.

SIGISMOND:
ALBERT II.
FREDERIC III.
Empereurs d'Allemagne.

FELIX V.

CHARLES VII.
Roi de France.

CCXVI. P A P E.

EUGENE IV.

devenu

ANTI-P A P E.

Dans une Congregation qui se tint après la Déposition d'Eugene IV. on convint de tirer 32. Personnes des Membres du Concile, qui, conjointement avec le Cardinal d'Arles, éliroient un nouveau Pape. Mais Guillaume Archidiacre de Metz proposa une autre voie qui fut suivie, parce qu'on trouvoit trop de difficultés dans la première. Ce fut de choisir trois Personnes, dans le Concile, auxquelles on pourroit commettre le soin d'élire un Pape, & dont tout le Concile suivroit les intentions. Ces trois hommes furent Thomas Abbé de Donduno en Ecoffe, de l'Ordre de Cisteaux; Jean de Segovie; & Thomas de Corcellis, Chanoine d'Amiens, tous trois Docteurs Theologie: & on leur laissa le choix de 29. autres qui devoient concourir avec eux à l'Élection d'un Pape; à condition qu'ils seroient tous nommez en secret, & qu'ils ne rendroient cette Nomination publique, que la veille qu'ils entreroient en Conclave (1). Cela étant ainsi réglé, le Concile tint sa XXXVII. Session, où l'on ordonna que toutes les protestations, accords, sermens, & autres empêchemens de la future Élection, seroient nuls, & que selon les anciens Decrets, l'Élection du Pape futur se feroit au Concile, & non ailleurs; qu'elle seroit faite par le Cardinal d'Arles President, & autres 32. Prelats ou Ecclesiastiques qu'on choisiroit; que cette Élection seroit nulle, si les deux tiers n'y consentoient: que tous les Electeurs, avant que d'entrer au Conclave, prendroient ensemble la Ste. Eucharistie, & prêteroient le Serment selon le Decret de la 23. Session; que l'Elû seroit obligé d'accepter l'Élection, & jureroit qu'il gardera la Foi Catholique, selon la Tradition des Apôtres & des Conciles Generaux,

Conclave
pour l'É-
lection
d'un Pape.

(68) Tom. XII. Concil. p. 619.
(69) *Ubi supr.* p. 765.

(1) *Aeneas Sylvius, de Gest. Concil. Basst.*
Lib. 2.

Année J.C.
1439.

neraux: qu'il fera particulièrement executer les Decrets des Conciles de Constance & de Basle, & qu'il continueroit la celebration des Conciles Generaux, & la confirmation des Elections; qu'enfin pendant que les Electeurs seront au Conclave, on suspendra toutes sortes d'affaires, excepté les Audiénces de la Chambre (2). Le lendemain, on nomma ceux qui devoient faire l'Electio, & les Electeurs entrerent en Conclave après la 38. Sessio, qui se tint le 30. d'Octobre. Aenas Sylvius fait une ample Description de ce Conclave. Il parle de la qualité des viandes qu'on donnoit aux Electeurs. Leurs Cellules étoient si obscures, qu'il falloit de la Chandelle en plein midi; & avec cela l'endroit étoit si humide, que ceux qui étoient attaquez de rhumatismes sentoient vivement renouveler leur incommodité. On diminua aussi l'ordinaire des Conclavistes. Un Polonois, Archidiaque de Cracovie, qui n'étoit pas accoutumé à faire Diete s'en plaignit. On lui proposa l'exemple du Cardinal d'Arles: mais il repondit, Quelle comparaison! Vous me parlez d'un François, sobre, qui n'a point de ventre, ou pour mieux dire qui n'est point homme. Je puis voir, à travers le rideau qui nous separe, tout ce qu'il fait; je ne l'ai jamais vû encore, ni manger, ni boire: il ne dort, ni nuit, ni jour. Il lit perpetuellement, ou il negocie. Il ne songe à rien moins qu'à son ventre. Ce n'est point mon homme; je n'ai rien de commun avec de semblables gens (3). L'Archidiaque Polonois fut bien-tôt delivré des Loix du Conclave; car six jours après qu'on y fut entré, on élût Pape Amedée Duc de Savoie.

Retraite
d'Amedée
Duc de
Savoie à
Ripaille.

Ce Prince avoit gouverné ses Etats pendant 40. ans avec beaucoup de bonheur & de sagesse, lorsqu'en 1434. il lui prit envie de quitter le Monde pour se faire Ermite, à l'age de 56. ans. Dans cette vûe, laissant le Gouvernement à ses deux Fils, il choisit pour sa Retraite l'agreable sejour de Ripaille, Bourg situé sur le Lac de Geneve, où il bâtit un bel Hermitage, & fonda l'Ordre des Ermites de St. Maurice. Il fut le dernier Comte & le premier Duc de Savoie, aiant reçu des mains de Sigismond la Couronne Ducale. Il n'avoit avec lui dans cette Retraite qu'une vingtaine de Domestiques, & quelques Seigneurs. On a parlé differemment de la vie qu'il y menoit. Les uns disent, qu'au lieu d'eau, il buvoit des vins les plus exquis; & qu'au lieu de racines, il se faisoit servir les mets les plus delicats; & que même il ne s'étoit retiré, que pour se donner à ses plaisirs avec plus de Liberté. Daniel Desmarêts dit, qu'il y vécut *dans toutes sortes de Debauches*, & que *c'est de-là qu'est venu le Proverbe François, Faire Ripaille, c'est-à-dire mener une vie retirée avec de bons Compagnons dans toutes sortes de Debauches* (4). Mais, cette Accusation outrée est destituée de preuves. Car, d'autres Auteurs, comme Aeneas Sylvius contemporain & temoin oculaire, aussi bien que Jean Gobelin son Secretaire, ont soutenu qu'Amedée menoit à Ripaille une vie fort austere. L'equité veut, comme l'a remarqué

(2) *Acta Concil. Basl. Sess. 37. Tom. XII. lib. 2. Concil.*

(3) *Aeneas Sylvius, de Gestis Concil. Basl. pag. 145.*

(4) *Desmarêts, Tableau des Papes de Rome,*

marqué même un Auteur Protestant (5), qu'on les en croye preferablement à d'autres, qui peuvent n'avoir pas été si bien informez. Voici donc ce qu'en dit Aencas Sylvius : „ Amedée, premier Duc de Savoye de cette
 „ Maison, gouverna cette Province presque pendant 40. ans depuis la
 „ mort de son Pere, dont il augmenta considerablement les Etats. Il fut
 „ l'admiration & la terreur de son Siecle, & trouva l'art de se maintenir
 „ en Paix avec les Princes ses voisins, dont il s'attira l'amour & l'estime
 „ par sa sagesse. Une situation si glorieuse ne l'empêcha pas de quitter le
 „ Monde, pour se retirer dans un Ermitage, avec six Chevaliers seulement,
 „ gens agez & vivants dans le Celibat. Là, il prit une Robe d'Ermité, il
 „ s'appuioit sur un bâton noueux & tortu. C'est de cette Retraite, qu'on
 „ jetta les yeux sur lui à Basle, pour lui offrir le Pontificat, & qu'il
 „ l'accepta (6). „ Assurement, ce n'est pas-là le Portrait d'un Débauché.
 Mais, le même Historien dit encore là-dessus quelque chose de plus particulier ailleurs. C'est dans l'endroit de son Histoire du Concile de Basle, où il parle de l'Élection de ce Duc au Pontificat. „ Il y en eut un, dit-il,
 „ qui eut plus de voix que tous les autres. C'est le très-excellent Amedée,
 „ Duc de Savoye, Doyen des Chevaliers de St. Maurice de Ripaille, dans
 „ le Diocèse de Geneve. Les seize Electeurs, considerant qu'il étoit alors
 „ dans le Celibat, & qu'il vivoit en Religieux, le jugerent digne de gouverner l'Eglise. „ Ensuite, il introduit un des Membres du Concile faisant un long & magnifique Eloge d'Amedée, sur-tout de sa Devotion. Il dit entr'autres choses, *qu'il ne portoit d'Habits, que ceux qui étoient nécessaires pour se garantir du froid, & qu'il ne mangeoit que ce qu'il falloit pour ne pas mourir de faim* (7).

Quoiqu'Amedée l'emportât sur 17. qui avoient été nommez au Conclave, & que même il eut le nombre des voix prescrit, son Election ne laissa pas d'être contestée. On fit plusieurs Informations de sa vie & de ses mœurs. Les uns pretendoient, qu'il ne falloit pas si-tôt imposer les mains à un Laïque, ni élever tout d'un coup un Prince seculier à la premiere Dignité de l'Eglise. D'autres l'excluoient du Souverain Pontificat, parce qu'il avoit été marié, & qu'il avoit eu des Enfants. D'autres alleguoient son peu d'experience dans les Affaires Ecclesiastiques, n'ayant point été Docteur, & n'ayant point étudié les matieres qui concernent l'Eglise. Ceux, qui le favorisoient, repliquerent à toutes ces raisons, que si Amedée n'étoit pas Docteur, il étoit docte; qu'il s'étoit fort appliqué à l'étude, durant sa Jeunesse; qu'il avoit toujours été très-regulier dans sa Conduite, assidu aux Offices divins, exact à reciter tous les jours le Breviaire, quoique Prince Laïque. Ils prouwerent; par le temoignage des Anciens, qu'on n'étoit point exclu du Sacerdoce pour avoir été marié, puisqu'on y elevoit même
 ceux

Informations sur la Vie & les Mœurs d'Amedée, Duc de Savoye.

(5) Lonsant, Hist. de la Guerre des Hussites, pag. 310.
 Tom. II. p. 25.

(6) Aeneas Sylvius, Hist. Europ. cap. 43. pag. 167.

Tom. IV.

(7) Aeneas Sylvius, Concil. Basl. Lib. II.

An de J.C.
1439.

ceux qui avoient actuellement leurs femmes, en les obligeant toutesfois de s'en separer alors. Enfin, ils firent un Eloge si magnifique d'Amedée, que ceux, qui d'abord ne lui étoient pas favorables, furent pour lui, & qu'il fut élu Pape le 5. de Novembre 1439. Aussitôt, la joie parut sur le visage de tous les Assistans: on appella les Notaires & les Temoins, qui prirent Acte de son Election. On le nomma des fenêtres du Conclave à une heure après midi; &, après que le Cardinal d'Arles eut annoncé son nom au Peuple, tous les Electeurs sortirent sur les trois heures, revêtus de leurs Habits Pontificaux, & furent conduits à la Cathedrale par le Clergé, qui les attendoit à la Porte du Conclave (8).

Amedée
accepte le
Pontificat.

L'Election fut confirmée dans la XXXIX. Session du Concile de Basle. On députa aussitôt à Ripaille, pour prier le Duc d'accepter le Pontificat. L'Ambassade fut de 25. Personnes des plus considerables du Concile, à la tête des quelles étoit le Cardinal d'Arles, qui lui portoit les Habits Pontificaux, & la triple Couronne. Il se fit beaucoup prier, & il n'accepta qu'en pleurant le fardeau qu'on lui imposoit. Il prit le nom de FELIX V. D'abord, on le revêtit des Habits Pontificaux: le Cardinal d'Arles le benit, & lui donna l'Anneau du Pêcheur. Chacun le salua en qualité de Pape, dans l'Eglise du Monastere de St. Maurice, où il fut inthronisé. Le lendemain, il quitta Ripaille, & alla à Tonon, où il exerça les fonctions de sa Dignité (9).

Excom-
muni-
cations reci-
proques
des Con-
ciles de
Basle & de
Florence.

Dès qu'Eugene eut appris ce qui s'étoit passé à Basle & à Ripaille, il ne manqua pas de proceder contre Felix V., de le déclarer Heretique & Schismatique, d'excommunier ses Electeurs, Fauteurs, & Adherens, s'ils ne l'abandonnoient dans 50. jours. Les Peres de Basle lui firent paroli, & n'épargnerent pas leurs foudres: & Eugene, qui vouloit se maintenir sur le Thrône Pontifical, créa 17. Cardinaux, pour fortifier son Parti. Non content d'avoir excommunié tout le Concile de Basle en Corps, Eugene voulut écraser d'un Anatheme particulier Louis Allemand, Cardinal d'Arles, President de ce Concile, dont il étoit le constant Appui. Comme la Bulle depouilloit ce Prelat de toutes Charges & Dignitez, Eugene donna l'Archevêché d'Arles à Roger Evêque d'Aix en Provence. Il traita de la même maniere plusieurs Evêques qui avoient pris parti contre lui (10).

An de J.C.
1440.

Invectives
de Pogge
contte le
Concile de
Basle.

Eugene ecrivit à toute la Chrétienté une Lettre circulaire, qui n'est autre chose qu'une violente Invective contre le Concile de Basle & le Pape Felix. Pogge, Secretaire d'Eugene, eut alors une belle occasion d'exercer ce Style satyrique & virulent qu'on lui a justement reproché. *Les Peres de Basle, selon lui, ne font que des fots, des fous, des enragez, des barbares, des Bêtes farouches, qui ont à peine la figure d'hommes.* A l'égard d'Amedée de Savoye, *c'étoit un Cerbere renaissant, un Veau d'Or, un Mahomet,*

(8) *Aeneas Sylvius, ubi supr.*

(9) *August. Patrice, Hist. Concil. Basl. ☉*

Florent. §. 103. Tom XIII. Concil. p. 1580.

(10) *Raynaldi, an. 1440. §. 23.*

met, un *Ante-Christ*. Qui est-ce, disoit-il, qui a animé cette *Lie d'un Peuple* Barbare contre son *Maître* légitime? C'est *Amedée*. Qui est-ce qui a amorcé leur cupidité par l'éclat de l'argent? *Amedée*. Qui est-ce qui a érigé cette *Idole* contre *Jesus-Christ*? *Amedée* (11). Il n'y a pas des traits moins piquans dans une Lettre du Chancelier de Genes, qui est parmi les Manuscrits de Wolfembutel. „ Que vous dirai-je de celui que vous appelez *Felix V.*, „ & que j'appelle le premier de tous les Malheureux? Les plus grands „ crimes, dit quelqu'un, ne sont pas ceux qui ne regardent qu'un Etat; „ mais ceux qui vont à bouleverser tout l'Univers. Que dire d'un homme, „ qui a voulu devenir un Monstre horrible, pour troubler l'Eglise, & „ renverser la Foi; qui a depouillé toute humanité, pour revêtir les „ mœurs d'une Bête farouche; qui deshonne sa vicillesse par la plus „ horrible des impietez, comme pour mettre le comble aux iniquitez de „ sa vie passée (12)? „

Comme on a souvent fait mention de *Vitteleschi*, on ne sauroit se dispenser de parler ici de sa Mort tragique. Il étoit Patriarche d'Aquilée, & Archevêque de Florence. Il avoit été envoyé à Naples par le Pape Eugene, en qualité de Legat, pour s'opposer aux progres d'Alfonse d'Arragon. J'ai marqué par occasion une partie des grandes choses qu'il fit pour le service de son Maître. Je n'ai pas oublié de dire, que son zèle se rallentit; mais, je n'en ai pu decouvrir la cause. L'Histoire n'est pas nette sur ce point. Quoiqu'il en soit, il fut accusé cette année d'intelligence avec Philippe, Duc de Milan, contre les Venitiens & les Florentins, à qui il en vouloit, par plusieurs raisons qu'il seroit trop long de deduire ici, & qu'on peut voir dans l'*Histoire Florentine* de Pogge (13). Il agissoit ainsi contre le Pape. On pretend même que s'étant ouvert de son dessein à Nicolas Piccinino, General du Duc de Milan, il lui avoit offert de fournir les Troupes du Pape, & de livrer les principales Places de l'Eglise pour s'emparer de la Toscane, & même du Pontificat. Soit que ce Projet fût véritable, ou supposé par les ennemis de *Vitteleschi*, la perte de ce grand-homme fut aussitôt résoluë, & on en commit l'execution au Gouverneur du Château St. Ange. *Vitteleschi*, qui étoit alors à Rome, & qui, à ce qu'on disoit, avoit fait marcher devant lui des Troupes dans le Florentin, aiant voulu sortir de la Ville accompagné seulement de ses gens, le Gouverneur, sous prétexte de lui faire honneur, fit mine de le vouloir conduire à cheval, avec une negligence affectée, en passant sur le Pont. Le signal donné, on leva l'extrémité du Pont par où il falloit sortir de la Ville. Aussitôt, le Cardinal fut entourré de Gardes, & entraîné dans le Château, déjà blessé de plusieurs coups. Quand il se plaignit au Gouverneur d'avoir été trahi de la sorte, celui-ci, pour l'insulter, lui disoit d'avoir bon courage, & que le dessein du Pape étoit de le tirer des expéditions militaires, pour l'employer aux Affaires d'Etat. Le Cardinal n'en fut pas là

An de J. C.
1440.

Mort tragique de Vitteleschi.

(11) Pogge, Oper. Basil. 1558. Fol. 155. 156.

Hussites, Liv. XIX. pag. 111.

(12) Apud Lensant, Hist. de la Guerre des

(13) Pogge, Hist. Florent. Liv. VII. p. 338.

An de J.C.
1440.

la dupe. *Je ne suis pas si novice*, dit-il, *que je ne sache bien, que rarement ceux qui sont parvenus au faite des Grandeurs se relevent de leurs chûtes, quand même ils seroient les plus innocens du monde.* Vitteleschi mourut peu de jours après, soit de ses bliffures, soit de poison, & fut enterré sans obsèques & sans tombeau. Plusieurs Papes, dans la suite, ont relevé sa Mémoire par de grans Eloges (14). Au reste, ce trait peut faire juger de la *debonnairété* qu'on attribue d'ordinaire au Pape Eugene. Alfonso d'Arragon amusoit les deux Papes par de belles paroles, se réservant, par sa conduite equivoque, la liberté de conclure avec celui des deux qui lui seroit le plus utile; & pendant ce tems-là, il travailloit constamment à la Conquête du Roiaume de Naples.

Les Grecs
abjurent
l'Union de
Florence.

Ce fut au commencement de cette année, le 1. de Fevrier, que l'Empereur Grec & ses Evêques arriverent à Constantinople, fort mécontents d'eux-mêmes, parce qu'ils avoient agi contre leur Conscience au Concile de Ferrare. A leur arrivée, ils abjurèrent tout ce qu'ils venoient de conclure en Italie pour l'Union; & approuverent la Conduite de Marc d'Ephese, qui s'étoit constamment opposé au Pape. Le P. Maimbourg a donné une fausse Idée de la Conduite des Grecs, quand ils furent de retour à Constantinople. „ Plusieurs du Clergé, dit-il, & principalement les Abbez & les „ Moines, qui avoient du depit de n'avoir pas été choisis comme les autres pour assister au Concile, conspirerent contre l'Union qu'ils favoient „ y avoir été faite. Et comme ils avoient du credit parmi le Peuple, & „ sur-tout les Moines, qui estoient presque les seuls qui confessoient & qui „ gouvernoient les Consciences, parce qu'on n'alloit pas volontiers aux „ Prêtres Grecs qui estoient mariez, ils le firent entrer aisément dans leur „ Parti: desorte que, quand les Evêques & les autres Deputez arriverent à „ Constantinople, on leur dit mille injures; on les appelloit Azymites, „ Latins, traîtres à la Religion, infames, Apostats, & Renegats. Au „ contraire, tout retentissoit des Loüanges qu'on donnoit à Marc d'Ephese. On l'appelloit l'unique Defenseur de la Religion, qui avoit eü seul „ le courage de ne se pas rendre aux Latins, & de soutenir l'honneur de „ l'Eglise Greque. Enfin, toute la Populace, excitée par ces Ecclesiastiques „ & par ces Moines, l'adoroit & lui rendoit autant d'honneur, qu'elle faisoit d'outrage à tous les autres (15). „ Le Continuateur de l'Abbé Fleury, trompé, sans doute, par le Jesuite Maimbourg, a dit les mêmes choses, mais en meilleur style (16). Si ces deux Auteurs avoient consulté l'Historien Ducas, ils auroient appris de lui, que la chose se passa tout autrement. Voici ce qu'il dit, selon la Version du President Cousin: „ Lors- „ que les Prelats descendirent de dessus les Galeres, les Habitans de Constantinople vinrent les saluer, & leur demanderent: *En quel état sont nos*
Affai-

(14) Pogge, *Hist. Florent.* Lib VIII. St. Antonin, *Hist. tit.* 22. §. 10. Sponde, *an.* 1440. 5. 33.

(15) Maimbourg, *Hist. du Schisme des Grecs,*

Liv VI. pag. 266. 267.

(16) *Contin. de Fleury*, Tom. XXII. pag. 330. 331.

„ Affaires? Comment le Concile s'est-il passé? Quel fruit en avons-nous reçu? „
 Il n'y a rien là qui approche des clameurs d'une Populace mutinée. Les
 Prelats repondirent: „ Nous nous sommes fait une Foy. Nous avons chan-
 „ gé la pieté avec l'impieté; nous avons trahi le pur Sacrifice; & nous
 „ sommes devenus Azymites. „ Ce sont les Prelats eux-mêmes qui s'ac-
 „ cusent d'avoir trahi la Religion & leur Conscience. Ce n'est pas le Peuple
 „ soulevé par les Moines, qui leur en fait des reproches. „ C'étoient, ajoute Du-
 „ cas, ceux-là mêmes qui avoient signé l'Union, qui faisoient des reponses si
 „ honteuses. C'étoit Antoine Evêque d'Heraclee, & les autres. Quand
 „ on leur demandoit, Pourquoi ils avoient donc signé l'Union? Ils repon-
 „ doient, que c'étoit qu'ils avoient appréhendé les Italiens. Quand on leur
 „ demandoit, si les Italiens leur avoient apporté quelque violence, s'ils les
 „ avoient fouettez, s'ils les avoient mis en Prison? Ils repondoient que
 „ non, & n'avoient rien à dire, sinon que leur main, qui avoit signé l'Union,
 „ meritoit d'être coupée; que leur langue, qui en étoit demeurée d'accord,
 „ meritoit d'être arrachée. Il y eut des Archevêques, qui en signant le
 „ Decret, dirent: Nous ne signerons pas, si vous ne nous comptez l'ar-
 „ gent que vous êtes obligez de nous fournir. Et à l'heure même qu'on le
 „ leur avoit compté, ils mettoient la main à la plume. On fit des depen-
 „ ses immenses pour leur nourriture, & outre ces depenses on donna de
 „ l'argent à chaque Prelat. Cependant, lors qu'ils se sont repentis d'avoir
 „ signé, ils n'ont point reporté l'argent qu'ils avoient reçu; en quoi il est
 „ visible, que, par leur propre reconnoissance, ils avoient vendu leur foi, &
 „ étoient plus coupables que Judas, qui reporta aux Juifs le prix de sa
 „ trahison; mais Dieu, qui connoît ce peché, en a differé le Châtiment: le
 „ feu est allumé dans Jacob, & la colere est montée sur Israel (17). „
 Que Maimbourg vienne à present nous dire avec une grande sincerité, après
 avoir leû, dit-il, fort exactement ce qu'ont écrit les Latins & les Grecs Catholi-
 ques & Schismatiques qui s'y sont trouvez, qu'il n'y eut jamais de Concile dans
 l'Eglise, ni qui ait mieux mérité la qualité d'œcumenique (que celui de Florence),
 ni qui ait examiné avec plus de soin, d'exactitude, & de science les Points contestez,
 ni où la liberté ait été plus grande pour soutenir ses sentimens, en disant tout ce
 qu'on vouloit dans les Disputes (18). Nous lui repondrons, qu'apparem-
 ment l'Italie est le seul endroit du Monde, où des gens qui vendent leurs Suf-
 frages conservent pourtant la liberté d'opiner. Nous le ferons souvenir de
 Marc d'Ephese, à qui, de son propre aveu, le Pape prétendoit qu'on devoit
 faire le Procès, parce qu'il s'opposoit tout seul à tout le Concile, & refusoit de
 souscrire à ses Decrets: ce que Maimbourg regarde comme un Attentat qu'on
 n'avoit jamais souffert dans les autres Synodes œcumeniques (19): c'est à dire en
 bon François, que le débonnaire Pape Eugene vouloit que l'on punit Marc
 d'Ephese, parce que ce Prelat ne vouloit pas vendre sa Foi, ni agir contre
 sa Conscience. O! la plaifante Theologie! Si la Morale Jesuitique eut été
 con-

(17) Ducas, Hist des Empereurs Jean, Ma-
 nuel, Jean, & Const. Paleologues, chap. 31.

(18) Maimbourg, ubi supr. p. 362.

(19) Maimbourg, ubi supr. p. 265.

An de J.C.
1440.

Lettre de
l'Eglise de
C. P. aux
Bohe-
miens.

connue dans ce tems-là, & que Marc d'Ephese l'eut trouvée à son gré, que de chagrins il se feroit epargné! Une petite Restriction mentale l'auroit tiré de tout embarras. Il auroit pû dire tout haut: *Je jure, & tout bas, qu'on s'imaginera,* & continuer à haute voix, *que je crois,* &c. Il auroit pû, par cet expedient, signer la prétendue Union de Florence.

• Nous alleguerons enfin contre Maimbourg, & le Continuateur de Fleury, une Lettre de l'Eglise de Constantinople aux Hussites de Boheme, par laquelle il paroît manifestement, que dix ans après le Concile de Florence, toute cette Eglise (de Constantinople) detestoit de grand cœur tout ce qu'on y avoit fait pour l'Union. C'est une Piece qui merite d'être inserée en cet endroit, & sur laquelle le Lecteur fera ses Reflexions: „ La Sainte
„ Eglise de Constantinople, Mere & Maîtresse de toutes les Eglises, à
„ tous & à chacun de nos Illustres & chers Freres & Enfants, à la sublimé
„ Université de Prague, aux Nobles & Vaillans Princes, Capitaines,
„ Chefs, ou Ducs, Barons, Gentilshommes, aux Hommes Spirituels,
„ Zelateurs de la Foi, aux Maîtres & à tous les Conducteurs des Eglises,
„ aux Citoyens & Officiers (ou Officiaux) en quelque lieu qu'ils soient, à
„ tous les Orthodoxes au de-là des Monts, qui professent sincerement la
„ Verité de Christ, qui liront cet Ecrit de la Providence maternelle: Salut
„ par le Fils de la glorieuse Vierge, & accroissement au centuple des Bene-
„ dictions Spirituelles. La Sainte Epouse de l'Epoux celeste, qui est le
„ Chef de l'Eglise Universelle, ne peut avoir plus de joye, que quand elle
„ voit ses Enfants marcher dans la Verité: c'est pourquoi cette pieuse & be-
„ nigne Mere a appris avec un extrême plaisir, & comme un gage du
„ bonheur à venir, par notre Frere & Fils de notre Eglise, Constantin An-
„ gelique, Docteur & Prêtre venerable, Porteur des Presentes, qu'il y a
„ parmi vous un grand nombre de Personnes qui souffrent pour la Verité,
„ sans s'arrêter aux Innovations introduites par quelques-uns contre l'Egli-
„ se de Jesus-Christ, & qui s'attachent aux fondemens de la Foi, qui nous a
„ été donnée par notre Seigneur & par ses Disciples. Elle a resolu de vous
„ écrire, pour vous exhorter à vous unir avec elle; *mais, ce n'est pas selon*
„ *cette Union, mauvaise, simulée, de Florence, qui est plutôt une Desunion qu'une*
„ *Union, & que nous avons rejetée, bien loin de l'accepter.* L'Union que nous
„ vous proposons doit être formée sur une regle immuable, qui est l'E-
„ criture Sainte, comme nous apprenons avec joie que c'est celle que vous
„ avez opposée aux dangereuses Innovations de l'Eglise Romaine, aux
„ quelles on nous avoit fait entendre que vous n'étiez pas fort contraires,
„ & que même vous vous éloigniez en plusieurs choses de l'ancienne Tradi-
„ tion de l'Eglise Universelle. Mais, depuis peu de tems, nous avons été
„ pleinement instruits & persuadés, que vous revivez, pour ainsi dire,
„ en vous conformant au Culte des Chrétiens & à la vraie Religion, &
„ que vous avez un desir ardent de vous jeter entre les bras de la vraie Me-
„ re. C'est de quoi nous avons été entièrement éclaircis par la presence &
„ par le temoignage du venerable Prêtre dont on vient de parler. Il nous

„ a instruits en detail de ce qui se passe chez-vous, & nous a présenté sa
 „ propre Profession de Foi toute conforme à celle de la Sainte Mere, & a
 „ reçu d'elle la Doctrine de la vraye Foi qu'il vous rendra, & à laquelle se
 „ doivent conformer tous ceux qui desirent leur Salut. Ainsi, mes très-chers
 „ Freres & Enfans, si les choses sont comme nous l'apprenons, & comme
 „ nous l'esperons, hâtez-vous de vous unir à nous: car, où pourriez-vous
 „ trouver de quoi resister à vos ennemis, que dans le sein de la vraye Me-
 „ re, & dans le vrai fondement du Salut? Où pourriez-vous vous rafraî-
 „ chir plus agréablement, que dans la source des eaux vives? Vous tous, qui
 „ avez soif, venez donc aux eaux, venez & achetez sans argent le vin
 „ d'une sobre joye, & succès le lait des Consolations; car, nous esperons
 „ de la grace de Dieu, que vous vous accorderez en tout avec nous. Alors,
 „ nous prendrons un soin tout particulier de vous donner des Pasteurs, qui
 „ paîtront vos amies de la parole de vie, & dont le Gouvernement ne vous
 „ fera point onereux. Nous voulons bien, suivant l'exemple de l'Apôtre,
 „ condescendre à vos Ceremonies Religieuses dans ce qui partira d'un bon
 „ fondement & d'une intention droite, & ne sera pas contraire à celle de la
 „ Sainte Mere; car, nous n'estimons pas qu'on doive se faire aucune peine
 „ de tolerer quelques Differences dans les Coûtumes, quand elles n'ont rien
 „ que d'innocent. Veuille donc le Dieu tout-puissant vous maintenir
 „ dans l'Etat où il vous a mis, & vous faire la Grace d'accroître votre
 „ nombre, pour la multiplication des Enfans de la vraye Mere, à notre
 „ satisfaction commune, & à la gloire de Dieu (20). „ Cette Lettre est
 „ dattée de 1451. environ dix ou onze ans, après la prétendue Union de Flo-
 „ rence. Elle a été trouvée à Prague en Grec dans la Bibliotheque du Col-
 „ lege de l'Empereur Charles IV., & rendue publique par Gaspard Nyd-
 „ pruch, Conseiller de Maximilien II. Elle est signée de six Prelats Grecs à
 „ la tête desquels est Nicomede Macaire, sans doute Patriarche de Constan-
 „ tinople. On trouvoit dans le même Parchemin une Traduction de cette
 „ Lettre en Latin fort barbare.

Quoi qu'Eugene eut été depose par le Concile de Basle, il ne laissoit pas d'agir en Pape; & souvent même il se donnoit de grands airs, comme s'il eut été le Pape le micux affermi sur son Thrône. Un Gregoire VII. n'auroit pas pris certaines Affaires sur un plus haut ton. C'est ce qui parut dans un Demelé qu'Eugene eut cette année avec le jeune Alphonse Roi de Portugal, à cette occasion. Il y avoit à Basle un Portugais Evêque de Viseo, qui avoit été un des plus grands Promoteurs de sa Déposition, & de l'Electon de Felix V. Eugene l'anathematiza, & mit un autre Evêque à sa place. L'Evêque, ne se trouvant pas canoniquement depose par un Pape qui l'étoit lui-même, retourna en Portugal reprendre son Evêché, & en chassa son Competiteur. Le Roi approuva sa Conduite, & fit des Re proches à Eugene d'avoir empieté sur ses Droits. Le Pape lui repondit avec une extrême hauteur; mais, Alphonse n'y eut aucun egard. Le

An de J.C.
1440.

Demelé
d'Eugene
IV. avec
le Roi de
Portugal.

(20) Ercher, *Scriptores Rer. Bohem.* Part. I. pag. 235. 237.

An de J.C.
1440

Etat des
deux Pa-
pes.

premier Evêque fut confirmé, & l'autre depouillé par Autorité Roiale (21). Cependant, la France gardoit entre les deux Papes une espece de Neutralité, qui deplaisoit également aux deux Partis.

Le Concile de Basle continuoit ses Seances, & dans la XLII. tenuë le 6. d'Août, Felix V. ne pouvant rien tirer du Patrimoine de St. Pierre, les Peres ordonnerent que pendant cinq ans il auroit le dixieme denier de tous les Benefices Ecclesiastiques, tant Seculiers que Reguliers, pour son Entretien; ce qui ne se put executer, sans de grandes oppositions, sur-tout de la part des Allemands & des François. Ainsi se passa cette année, si-non dans un Schisme formel, au moins dans un Schisme fort avancé, chacun des Concurrents aiant son Parti. Celui d'Eugene étoit pourtant encore le plus fort. Il avoit pour lui l'Italie, la plus grande partie de l'Espagne, le Portugal, la France, l'Angleterre, la Hongrie, à la reserve du Parti de la Reine Elizabeth qui avoit reconnu Felix V. Ce dernier avoit dans son Parti le Roi d'Arragon; car ce Prince, après avoir long-tems amusé les deux Concurrents, lui avoit enfin envoyé à Basle des Lettres d'Adhesion: la Reine de Hongrie dont on vient de parler, Albert de Baviere, Albert d'Autriche Frere de Frédéric III., la Savoye, les Suisses, plusieurs Villes d'Allemagne, comme Strasbourg, Camin, &c. On peut mettre aussi, du nombre de ses Adherents, plusieurs Universitez de France, d'Allemagne, & de Pologne, qui avoient établi dans leurs Ecris la Superiorité du Concile de Basle, & soutenu que le Pape étoit obligé de lui obéir, comme celle de Paris, de Vienne en Autriche, d'Erford, de Cologne, & de Cracovie (22).

An de J.C.
1441.

Origine &
Réunion
des Jacobites à
l'Eglise
Romaine.

Le commencement de l'année 1441. fut signalée à Florence par la Soumission des Jacobites & des Ethiopiens au Siege de Rome. Eugene les y avoit invitez après l'Union des Grecs. L'Abbé, Chef de la Deputation des Jacobites, donna dans sa Harangue des Titres magnifiques au Pape. Eugene leur fit donner une Formule de Foi, qu'ils accepterent avec soumission. Voici, selon le Continuateur de Fleury, quelles étoient, & l'Origine, & les Opinions des Jacobites: „ Ils ont tiré leur Nom, dit-il, d'un certain „ Jacques, Syrien de Nation, Disciple d'Eutyches & de Dioscore, dont „ il foutint & etendit tellement l'Herésie dans l'Asie & dans l'Afrique, au „ commencement du VI. Siecle, qu'enfin toutes les autres Sectes différen- „ tes, dans les quelles les Eutychéens étoient divisez, se réunirent au VII. „ Siecle en celle des Jacobites, qui étoit la plus nombreuse & la plus eten- „ duë. Leur Patriarche Particulier est à Caremet, Ville de la Mesopota- „ tamie, & prend le Titre de Patriarche d'Antioche, quoiqu'il y ait un „ Schismatique Grec qui le soit, & qui à son Siege à Damas; & depuis „ le Schisme, les Jacobites ont tellement prévalu par dessus les Grecs, „ qu'ils se sont rendus presque tous seuls les Maîtres du Siege d'Alexan- „ drie, quoiqu'il y en ait un autre pour les Grecs; & il a sous lui celui „ de l'Ethiopie, où les Chrétiens sont presque tous Eutychéens ou

Ja.

(21) Raynaldi, an. 1440.

(22) Pagi, Brev. Rom. Pontif. T. IV. p. 633.

„ Jacobites. Ainsi leurs erreurs ne sont presque pas différentes de celles
 „ des Grecs (22). „ Les Ethiopiens, alors commandez par l'Empereur
 Constantin Vera Jacob, offrirent de se réunir, & se réunirent au Concile
 de Florence. Mais il y a lieu de douter de la sincérité de cette Réunion :
 car 1. elle n'eut pas de suite; & 2. il est constant par les temoignages que
 l'Histoire nous fournit, que les Ethiopiens ou Abyssins n'ont eu recours à
 Rome, & aux Portugais, que quand leurs affaires ont été en desordre; &
 qu'ils s'en sont moqués, aussitôt qu'ils ont eu quelque succès, ainsi qu'on
 peut le voir dans les Histoires des Portugais (24).

An de J.C.
 1441.

Un bel Esprit d'Italie en ce tems-là, François Philippe, Pensionnaire du
 Duc de Milan, écrivoit l'an 1440. aux Florentins, que Felix, gendre &
 même gendre cheri de ce Duc, ne put jamais le gagner, ni par prieres,
 ni par promesses. Le Duc disoit, que sa premiere Alliance étoit avec
 Dieu, & qu'il n'y a point d'honneur & de recompense comparable à celle
 que Dieu donne à la vertu (25). Si cet Héroïsme étoit sincere, il ne dura
 pas long-tems, puis que le Duc ordonna l'année suivante de traiter avec
 Felix, & de lui offrir de le rendre Maître de Bologne, & de lui remettre
 les Places de l'Eglise Romaine. Il est vrai, que, pour l'exécution de ses
 offres, & pour defendre ses propres Etats, il demandoit une somme consi-
 derable. „ On fit differens Projets de Traitez. Il y eut plusieurs Depu-
 „ tez, & beaucoup de Lettres ecrites de part & d'autre. Les Cardinaux
 „ de Felix & ses Amis l'exhortoient fort à accepter les Conditions qu'on lui
 „ proposoit; parce qu'attirant le Duc de Milan dans son Parti, il auroit
 „ bientôt Alphonse Roi d'Arragon, & une grande partie de l'Italie, que
 „ les Allemands & d'autres ne manqueroient pas de suivre. Felix, poussé
 „ par toutes ces raisons, promit vers la fin du mois d'Août au Duc de
 „ Milan de lui compter cinquante mille ecus d'or, trois semaines après qu'il
 „ auroit reconnu son Obedience, & qu'il lui auroit remis Bologne; ensui-
 „ te cinquante autres mille des revenus de cette même Ville, païables en
 „ differens termes. Le Vice-Camerier de Felix fut envoyé pour conclure
 „ le Traité. Il se remua beaucoup, allant trouver, tantôt le Marquis de
 „ Ferrare, tantôt Philippe. Enfin, dans le mois de Janvier, il fut ren-
 „ voïé vers son Maître avec promesse, que dans dix jours le Duc enverroit
 „ à Felix une celebre Ambassade, pour se mettre sous son Obéissance:
 „ mais, toutes ces belles esperances s'en allerent en fumée; & les Ambassa-
 „ deurs de Milan, depuis ce tems-là, ne parurent plus à Basle (26). „

Procedé
 du Duc
 de Milan
 à l'égard
 des deux
 Papes.

Le Roi d'Arragon, aiant deliberé long-tems auquel des deux Papes il se
 vendroit, se declara enfin pour Felix V. à qui il soumit ses six Roïaumes,
 irrité de l'obstination avec laquelle Eugene IV. lançoit une foule d'Ana-
 themes, en faveur de René d'Anjou. Mais le Roi de Castille demeura
 constamment dans l'Obedience d'Eugene. Il écrivit même au Roi de
 Fran-

An de J.C.
 1442.

Le Roi
 d'Arragon
 se déclare
 pour le
 Pape Fe-

(23) Contin. de Fleury, Tom. XXII. p. 352.

(24) Richard Simon, Hist. Crit. des Chrét.
 Orient. pag. 33.
 Tom. IV.

(25) Phileppe, Lib. IV. Epist 20.

(26) Contin. de Fleury, tom. XXII. pag.
 362.

An de J.C
1442.

lix. Il fait
la Con-
quête du
Roiaume
de Naples.

France pour l'engager à l'imiter à cet egard (27). Cependant, le Roi d'Arragon, qui ne perdoit pas de vuë l'ambitieux dessein de conquerir le Roiaume de Naples, parvint enfin à son but. Il faut faire parler ici l'Historien d'Espagne. „ La vigueur & les forces de la Faction Angevine com-
„ mençoient a languir. René d'Anjou avoit deja par précaution ren-
„ voié sa femme & ses Enfans à Marseille, ce qui étoit un grand préjugé
„ du peu d'esperance qu'il avoit alors de pouvoir conserver le Roiaume de
„ Naples: c'est ainsi que le Peuple interpretoit la démarche qu'il venoit
„ de faire, par le penchant naturel qu'il a de prendre toujours les choses
„ au pis, & de les regarder par le plus mauvais côté. La reputation, en
„ matiere de Guerre, contribuë infiniment au bon & au mauvais succès
„ des affaires. Le Duc d'Anjou fit encore une grande perte à la mort de
„ Jacques Caldora, très-habile General, & d'une haute reputation. Il
„ mourut subitement d'une Apoplexie entre les mains de ses Soldats, lors-
„ qu'il se preparoit à piller & à ravager une Ville de la dependance du Pa-
„ pe. Toute la Famille de Caldora, très-puissante & très-riche, se rangea
„ du Parti des Arragonois depuis la prise d'Averse. L'Armée des Sforces
„ fut battue dans l'Appouille auprès de Troye. Depuis cet echec, les Ar-
„ ragonnois prirent le dessus; & la Faction Angevine alla en decadence.
„ Cependant, le Pape Eugene, les Venitiens, les Florentins, & les Genoïis
„ firent une Ligue, pour tâcher de chasser les Arragonois de toute l'Italie.
„ Le Cardinal de Trente couroit les Frontieres du Roiaume de Naples, à
„ la tête de dix mille hommes. Les sentimens & les volontez n'étoient
„ guere d'accord dans cette Armée ramassée à la hâte, qui ne fut pas d'une
„ grande ressource. Pendant ce tems-là, les Troupes du Roi d'Arragon
„ allerent droit à Naples, où René d'Anjou s'étoit renfermé, par ce que
„ le succès de la Guerre dependoit de la prise ou de la conservation de cet-
„ te Ville. Ce Prince connoissoit & apprehendoit l'humour volage &
„ l'inconstance des Napolitains, ou peut-être aussi croïoit-il n'avoir pas
„ assez de forces pour combattre les Arragonois en Bataille rangée. Les
„ Genoïis lui apportèrent sur leur Flotte des vivres & quelques secours;
„ mais, c'étoit trop peu de choses, par raport à la grande multitude de
„ Peuple qui étoit dans Naples, & qui commençoit à souffrir par la ra-
„ reté & la cherté excessive du bled. Dans une Assemblée publique, on
„ conseilla au Duc d'Anjou de s'accomoder avec son Rival, à quelque
„ prix que ce fût. Cependant, le Siege tiroit en longueur, & les murmures
„ augmentoient avec la Misere & la Faim. Deux Maçons transfuges, A-
„ nel & son Frere, qui étoient passez dans le Champ du Roi d'Arragon,
„ l'assurerent, moyennant une bonne recompense, qu'ils lui enseigneroient
„ un moien infallible de prendre la Ville en peu de tems & à peu de
„ frais. Il y avoit sous terre un grand Aqueduc, par lequel on conduisoit
„ l'eau d'une source voisine, dans toutes les Fontaines de la Ville. On
„ choisit deux cens hommes des plus robustes, avec ordre d'obéir en tou-

(27) Raynaldi, an. 1441. §. 16.

„ tes choses aux deux Manceuvres. L'entrée étoit escarpée fort difficile
 „ & fort étroite; de sorte que la plûpart ne purent passer. Il n'y en eut
 „ que quarante qui purent suivre les Maçons, qui tâchoient de rassurer
 „ par leur courage & leurs exhortations ceux qui ne les suivoient qu'en
 „ tremblant. Après bien des peines & de grands efforts, ils arrivèrent
 „ enfin jusqu'au puits d'une pauvre femme de la Ville, qui fit un grand
 „ cri voyant de soldats entrer dans sa Maison par son puits. Ils la firent
 „ & la baillonerent, pour l'empêcher de crier davantage, & de les décou-
 „ vrir. Le Soleil étoit déjà levé, avant que le Roi d'Arragon reçut au-
 „ cune nouvelle du succès de l'entreprise. Il crut d'abord que tous les
 „ entrepreneurs avoient été massacrés. Les Troupes commandées pour
 „ soutenir l'attaque furent congédiées jusqu'au lendemain, ne voyant au-
 „ cun mouvement dans la Ville. Les quarante Soldats apperçurent une
 „ Tour entièrement abandonnée, & dans laquelle il n'y avoit point de gar-
 „ de, ils s'en firent incontinent. Le Roi d'Arragon fit avancer des
 „ troupes pour les soutenir. René d'Anjou accourt de son côté, pour les
 „ repousser, & pour reprendre la Tour nommée Sophie, en chassant les
 „ Arragonois, les quels entrant dans la Place en foule, repandirent par-tout
 „ l'Epouvante & la Terreur. Les Soldats de la Tour, voyant ce secours
 „ inopiné, reprirent courage. On faisoit déjà plusieurs petits combats
 „ dans la Ville. Enfin, les Portes aiant été forcées & enfoncées, les enne-
 „ mis s'y jetterent en foule de tous côtés. Le Duc d'Anjou se portoit
 „ dans tous les endroits où le peril étoit le plus pressant: il remplis par-
 „ faitement tous les devoirs de vaillant Soldat & d'habile Capitaine. Il tua
 „ même de sa main plusieurs ennemis, & se retira enfin dans la Citadelle.
 „ Aussitôt que le Roi d'Arragon fut entré dans Naples, le pillage & les
 „ massacres cessèrent. On ne brûla que quelques Maisons. Ce fut en
 „ cette maniere, que les Arragonois se rendirent Maîtres de Naples un Sa-
 „ medi second jour de Juin en l'année 1442. Les Soldats furent louez publi-
 „ quement & recompensez chacun selon son merite. Entre les autres, Chi-
 „ menne Urrea, Raymond Boici, Pierre Cardonnie, se signalerent, tous
 „ Chefs de grande Consideration parmi les Troupes. Pierre Martini ren-
 „ dit un signalé service, en conduisant ses Soldats par un chemin souterrain,
 „ pour les introduire dans la Ville. Les Savans remarquerent en cette
 „ Occasion, que le fameux Belisaire s'étoit servi du même artifice pour
 „ enlever aux Goths la Ville de Naples. René d'Anjou, après la perte de
 „ cette Capitale, n'ayant plus d'esperance de retablir ses affaires, fit son
 „ Traité, par lequel il lui fut permis de se retirer lui & les siens, où il
 „ voudroit. Il alla voir le Pape Eugene à Florence; & de-là, il passa
 „ en France. Depuis son depart, les Arragonois furent les Maîtres, &
 „ ne trouverent plus d'Obstacles à leurs Projets. L'Apoitille, & toutes les
 „ Villes de la Faction Angevine, se soumirent, & se rendirent aux vainqueurs;
 „ tâchant, par leur empressement à se soumettre, d'obtenir de meilleures

An de J.C.
1442.

Bulle
d'Eugene
contre les
Juifs en
Castille.

„ conditions, & une entiere Amnistie du passé. Toute l'Italie demeura
„ paisible, après la Conquête des Arragonnois (28). „

Il étoit nécessaire de rapporter un peu au long la Conquête du Roiaume de Naples; mais, il n'est pas moins important de remarquer ici, que cette année 1442. Eugene IV. envoya une Bulle en Castille, pour reprimer les Abus que les Juifs y faisoient de certaines Concessions qui leur avoient été accordées par le Siege de Rome. Il est defendu par cette Bulle aux Chrétiens de manger & de boire avec les Juifs, d'habiter en même Maison, de fréquenter les mêmes Bains, de recevoir aucun remede d'eux; & aux Juifs d'exercer aucun emploi public, de bâtir de nouvelles Synagogues, de courir les ruës pendant les Fêtes de Pâques, de temoigner contre les Chrétiens, de prendre des nourrices Chrétiennes, de blasphemer contre le nom Chrétien, & d'exercer l'Usure; tout cela, sous peine d'amandes arbitraires. Dans cette Bulle, les Sarrazins, ou Mahometans, sont joints avec les Juifs. Les Portugais aiant conquis la Ville de Ceuta, elle fut mise sous la Protection du Siege de Rome par une Bulle d'Eugene IV (29).

Reponse
d'Eugene
aux Am-
bassadeurs
de l'Em-
pereur.

Le Pape Eugene & le Concile de Basle faisoient de grands efforts pour attirer l'Empereur Frédéric III. chacun à son Parti. Ils lui envoyoient des Deputez, qui plaiderent leur Cause en sa presence: mais, il se declara pour la Neutralité, jusqu'à ce qu'un Concile indubitable eut terminé le Differend. Il resolut aussi d'envoyer des Deputez au Pape Eugene. Ce Pontife différa long-tems de repondre aux Propositions de l'Empereur; mais, il declara, qu'il s'étonnoit qu'on demandât la Convocation d'un Concile general, qu'il en tenoit actuellement un, Sacré, Oecumenique, d'Autorité Apostolique, de l'avis de tous les Patriarches de la Chrétienté, où il s'étoit fait des choses merveilleuses, qu'on ne pouvoit revoquer en doute, sans combattre la Foi Orthodoxe, & resister à l'Ordre de Dieu. Que s'il y en avoit dans cette erreur, il desiroit qu'ils fussent instruits; & que rejetant les insensées & perfides Résolutions de ceux de Basle, ils embrassassent la Doctrine du St. Siege, que Jesus-Christ a établi la Mere & la Maîtresse de la Foi. Qu'on pouvoit donc dans son Concile, composé d'un grand nombre de Prelats, prendre de justes mesures, & resoudre tous les doutes, s'il y en avoit. Que cependant, pour condescendre à la volonté de l'Empereur & des Princes, aussi-tôt qu'il seroit à Rome, où il avoit transferé le Concile dans l'Eglise de Latran, il assembleroit le plus grand nombre d'Evêques qu'il pourroit, & verroit avec eux, s'il est expedient de tenir un autre Concile, qui sont ceux qu'on y devoit admettre, & ceux qu'on devoit rejeter; & quel Ordre on y observeroit pour obvier aux pernicieuses violences qui ont paru de notre tems. Que néanmoins, il enverroit ses Legats pour en traiter avec l'Empereur & avec les Princes, quoiqu'il soit persuadé qu'on ne peut faire aucun bien

(28) Bellegarde, *Hist. Gener. d'Espagne*,
tom. IV. pag. 26. & suiv.

(29) Raynaldi, *an. 1442. §. 14.*

bien avec eux, s'ils ne renoncent auparavant à la Neutralité que la Foi de Jesus-Christ ignore; & s'ils ne reconnoissent le St. Siege, qui est le seul moien de rendre la Paix à l'Eglise. Que s'ils se soumettent, les autres Rois & Princes qui sont demeurez fermes, l'approuvant & le trouvant bon, il convoqueroit & tiendrait volontiers un autre Concile (30).

Le Pape Eugene quitta Florence, le 7. de Mars, pour se rendre à Rome, où il avoit transféré son Concile. Il arriva à Sienne le 10. du même mois, & il y fut visité de plusieurs Princes d'Italie, & de beaucoup d'Ambassadeurs pendant six mois qu'il y séjourna. Il fit la Paix avec Alphonse d'Arragon, s'étant fort adouci à son égard. Il l'avoit traversé, pendant que la Fortune ne s'étoit pas déclarée; mais, dès qu'elle eut jugé le procès au prejudice de la France, Eugene ne se piqua point de la vertu de Caton, dont Lucain a dit:

Victrix Causa Diis placuit, sed victa Catoni (31).

Il reconnut Alphonse legitime Possesseur du Roiaume de Naples, moyennant un certain Tribut annuel. Le Cardinal d'Aquilée fut envoyé de Sienne à Naples, pour negocier cet Accomodement. Les principales Conditions du Traité furent, qu'Alphonse reconnoitroit Eugene pour vrai Pape, & obligeroit ses Sujets à le regarder comme tel: Qu'il maintiendrait les Libertez Ecclesiastiques, & qu'il retabliroit celles qui avoient été enfreintes: Qu'il rendroit à l'Eglise Romaine les Places qu'il lui avoit ôtées: Qu'il équiperait six Galeres, pour envoyer contre les Turcs: Qu'il fourniroit au Pape 4000. Chevaux & 1000. Fantassins, pour defendre la Marche d'Ancone contre François Sforce. D'autre côté, Eugene promettoit de confirmer l'adoption que Jeanne II. avoit faite d'Alphonse pour le Roiaume de Naples; de ceder à ce Prince le Roiaume de Naples aux mêmes Conditions qu'il avoit été cédé par les autres Papes, avec cette Clause, *Nonobstant qu'il s'en fût emparé de force ou par la voie des Armes*; c'est à peu près ce que portoit le Traité public. L'Investiture du Roiaume de Naples fut donnée à Alphonse par le Pape en 1445. Les Lettres de cette Investiture portoient que si Alphonse ne laissoit aucun Heritier legitime, le Roiaume retourneroit à l'Eglise. Cependant, par un Traité secret, extorqué, à ce qu'on prétend, par Alphonse, le Pape promettoit que Ferdinand, Fils naturel d'Alphonse, & sa Posterité, heriteroit du Roiaume de Naples. Il est vrai qu'Eugene stipula, que, pendant sa vie, la Bulle de la Legitimation de Ferdinand ne seroit point publiée; comme si, dit Sponde, il valoit mieux encourir après sa mort une note éternelle d'infamie, lorsqu'il n'y a plus lieu de se corriger, que de la souffrir quelque tems pendant sa vie, & de retabliir les choses dans leur entier (32). On trouva plusieurs autres endroits honteux au Pape dans ce Traité, comme de s'être joué de Felix, & d'avoir abandonné René d'Anjou, contre ses engagements. Cependant, le Traité aiant été confir-

An de J.C.
1443.

Le Pape
Eugene
fait la Paix
avec Al-
phonse.

(30) *Contin. de Fleury, Hist. Eccl. tom. XXII. pag. 389.*

(31) *Lucanus, Pharsal. lib. 1. vs. 128.*

(32) *Sponde, an. 1448. §. 3.*

Ande J. C. 1443, mé par Eugene, fut notifié à toute la Chrétienté par Alfonse, qui disoit qu'une Revelation divine lui avoit fait connoître qu'Eugene étoit le vrai Pape. Peu de tems après, tous les Sujets d'Alphonse quitterent le Concile de Basle (33). „ Le Roi d'Arragon fit plus encore qu'il n'avoit promis „ au Pape, car il enleva aux Sforces plusieurs Villes & Forteresses, & les „ remit entre les mains du Pape. On accorda la Paix aux Genoïs, à con- „ dition qu'ils donneroient tous les ans au Roi un grand bassin d'or d'un „ poids raisonnable, en forme de tribut, pendant tout le tems qu'il vi- „ vroit (34). „

Retour du
Pape à
Rome.

Après six mois de séjour à Sienne, le Pape Eugene en partit pour se rendre à Rome, où il étoit rappelé par les Romains, qui n'avoient pas jöüi de sa présence depuis neuf ans. Il y fut reçu avec beaucoup de magnificence. Tous les Seigneurs qui se trouverent alors dans la Ville vinrent au devant de lui, & le Peuple lui temoigna sa joie par des acclamations publiques. Le lendemain 29. de Septembre, allant à l'Eglise de St. Pierre en Habits Pontificaux, il entendit les plaintes qu'on faisoit dans les rues, touchant la multiplication des impôts sur le vin. Il les abolit à l'instant, & aussitôt on entendit un Cri general de *Vive Eugene*, au lieu qu'auparavant on crioit, *Perissent les Impôts & leurs Inventeurs*. Quelques jours après, il alla au Palais de Latran, où il declara qu'il vouloit tenir un Concile General, pretendant par-là dissiper celui de Basle (35).

Fin des
Conciles
de Basle &
de Floren-
ce.

Peu de tems après, on vit éteindre les deux fameux Conciles, qui depuis tant d'années fixoient tellement toute l'attention de l'Europe, que les Annalistes ne parlent presque d'autre chose. Je copierai Mr. Du Pin, pour raconter de quelle maniere les Conciles de Basle & de Florence furent enfin terminez : „ L'an 1442. dit-il, le Pape Eugene trans- „ fera le Concile de Florence à Rome, dans l'Eglise de St. Jean de „ Latran, par la Bulle du 3. de May. Le Concile de Basle, de son côté, „ publia un long Decret, dans la Session 44. tenuë le 10. d'Août, pour „ mettre en sureté les Actes & les Personnes du Concile, & casser & an- „ nuller tout ce qui pourroit être fait contr'eux, ou à leur préjudice. Sur „ la fin de l'année, Felix se retira à Lausannë, avec une partie de ses Cardinaux. Cependant, le Concile continua de faire des Congregations à Bäle, „ & d'y regler diverses affaires particulieres: il condamna plusieurs Propo- „ sitions avancées par des Religieux Mandians contre les Droits des Curez, „ & entre autres celle-ci; que ceux qui meurent dans l'Habit de St. François „ ne sont point en Purgatoire plus d'un an, parce que St. François y des- „ cend une fois tous les ans, & en retire tous ceux de son Ordre. Il invita „ aussi Felix à revenir à Bäle: mais, quelque instance qu'on lui en fit, il ne „ voulut point y retourner, & créa quatre nouveaux Cardinaux. Enfin, „ les Guerres d'Allemagne, la Retraite des Prelats Sujets du Roi Alfonse, les

(33) *Surita, Raynaldi, an. 1443. §. 1. 9.*

Sponde ubi sup. etc.

(35) *Platine, in Eugen. IV.*

(36) *Du Pin, Bibliot. des Aut. Ecclesiast.*

(34) *Hist. Gener. d'Espagne, tom. IV. pag. 40. tom. XII. pag. 61.*

„ les instances que faisoit l'Empereur pour la tenuë d'un autre Concile,
 „ l'absence de Felix, & le peu de secours que les Prelats pouvoient esperer
 „ en demeurant à Basle, les obligerent enfin de se separer, après avoir in-
 „ diqué le Concile futur general, pour être tenu trois ans après dans la Vil-
 „ le de Lion, & continuer celui de Bâle dans cette Ville, si faire se pou-
 „ voit, ou dans celle de Laufanne, par le Decret publié dans la Session
 „ 45. du 16. de Mai de l'an 1443. Ainsi finirent les Conciles de Basle & de
 „ Florence, plutôt lassés du Combat que vaincus; car, ni l'un, ni l'autre,
 „ ne ceda: & ils trouverent le moien de cesser leurs debats sans faire de
 „ Paix, ni d'Accomodement, en se transférât en apparence dans un autre
 „ lieu, où il ne se fit presque plus rien. Le Schisme continua neanmoins
 „ jusqu'à la mort d'Eugene IV (36). „

An de J.C.
 1443.

„ Tout étant dans l'inaction par la rupture des deux Conciles, on ne s'oc-
 „ cupoit plus que du bon ou du mauvais succès qu'auroit la Guerre qu'on fai-
 „ soit aux Turcs en Hongrie. Ainsi, l'Histoire Ecclesiastique est ici fort ste-
 „ rile. Cependant, Eugene, aiant transféré son Concile dans l'Eglise de St.
 „ Jean de Latran, fit encore de nouvelles Conquêtes à l'Eglise Romaine.

An de J.C.
 1444.

Affaires
 d'Italie.

„ Le Patriarche des Syriens, qui habitent la Mesopotanie entre le Tigre
 „ & l'Euphate, lui envoya l'Archevêque d'Edesse nommé Abdala, pour
 „ recevoir le Rit Latin. Le Pape nomma des Cardinaux & des Docteurs,
 „ pour conférer avec ce Legat, & il accepta une Confession de Foi qui te-
 „ noit un milieu fort obscur entre le Nestorianisme & l'Eutychianisme. On
 „ peut juger de cette reduction, à peu près comme de celle des Grecs, des
 „ Armeniens, & des Jacobites. Mendicité de part & d'autre: l'Eglise
 „ Latine mendoit des Conversions, & l'Eglise Greque de l'argent. Eu-
 „ gene perdit cette année un de ses Cardinaux, par la mort d'Angeloto
 „ Tusco perfidement assassiné par un Domestique qu'il avoit élevé comme
 „ son Enfant (37). Le Pape lui substitua la même année un autre Cardi-
 „ nal, dont l'Élection lui fit plus d'honneur. Ce fut Alfonse Borgia, Es-
 „ pagnol, Archevêque de Valence, & devenu Pape sous le nom de Ca-
 „ lixte III. (38). „

„ Je ne dirai rien des Troubles de Bologne. Cette Ville, pour secouer le
 „ joug du St. Siege, se donnoit sans cesse à de nouvelles Factions. Elle as-
 „ piroit continuellement à la Liberté, & elle n'en jouissoit jamais. Je laisse
 „ le soin du detail aux Historiens d'Italie; mais, je dois nécessairement dire
 „ qu'Æneas Sylvius arriva cette année à Rome, où il étoit envoyé par l'Em-
 „ pereur Frédéric III. pour engager le Pape Eugene à la Convocation d'un
 „ Concile. Ce fut alors, qu'il demanda pardon au Pape de tout ce qu'il avoit
 „ fait contre son Autorité au Concile; & voici le Discours qu'il lui tint:
 „ Très-Saint Pere. Avant que de vous exposer les Ordres de l'Empereur,
 „ souffrez que je vous dise un mot de moi-même. Je ne doute pas qu'il ne
 „ soit venu à vos oreilles quantité de choses sur mon sujet, qui ne sont pas

An de J.C.
 1445.

Succès du
 voyage
 d'Æneas
 Sylvius à
 Rome,
 son Dis-
 cours à
 Eugene.

(37) Poggiana, Part. 4. pag. 161. 164.

(38) Lenfant, Hist. de la Guer. des Husses.

Liv. XXI, pag. 160. Part. 2.

An de J.C.
1445.

„ à mon avantage. Elles ne meritoient pas de vous être rapportées; mais,
 „ je dois pourtant avouer, que mes Délateurs n'ont rien dit que de vrai.
 „ Oüi, j'ai dit, fait, & écrit à Basle plusieurs choses contre vous. Je ne
 „ puis le nier. Ce n'a pourtant point été dans le dessein de vous nuire;
 „ mais plutôt d'être utile à l'Eglise. J'ai été avec un grand nombre de
 „ grands hommes, avec Julien, Cardinal de St. Ange; avec Nicolas, Ar-
 „ chevêque de Palerme; avec Louis du Pont (*Pontanus*), Secretaire de
 „ votre Siege; qui passoient pour les plus grandes lumieres dans le Droit,
 „ & pour des Docteurs de la Verité, sans parler des Univerfitez & des
 „ Colleges, dont la plûpart étoient contre vous. Qui est-ce qui n'auroit
 „ pas erré avec des Personnages de ce Caractere & de ce Merite? Il est vrai,
 „ que quand je m'apperçus de l'Erreur de ceux de Basle, je ne me refugiai
 „ pas d'abord vers vous, comme la plûpart ont fait. Mais, craignant de
 „ tomber d'une Erreur dans une autre, & comme on dit de Charybde en
 „ Scylle, je me suis rangé, après bien des consultations & des combats,
 „ avec ceux qui avoient pris le Parti de la Neutralité. J'ai demeuré pen-
 „ dant trois ans auprès de l'Empereur dans cette situation, où, après avoir
 „ entendu assidûment les Contestations entre ceux de Basle & vos Legats,
 „ j'ai été convaincu que la Verité étoit de votre côté. C'est par ce motif,
 „ que l'Empereur voulant m'envoyer à votre Clemence, j'ai accepté ce
 „ parti avec joie, dans l'esperance de rentrer en grace avec vous. Me voi-
 „ ci donc devant vous; & comme j'ai peché par ignorance, je vous prie
 „ de me pardonner. Après quoi, je vous expliquerai les intentions de l'Em-
 „ pereur (39). „ Ce fut-là le prelude des fameuses Retractations d'*Æneas*
 „ *Sylvius*. Le Pape lui accorda le pardon qu'il demandoit.

Eugene
depose
les Elec-
teurs de
Cologne
& de Tre-
ves.

Vers ce tems-ci, le Pape Eugene deposa Theodoric de Meurs Arche-
 vêque de Cologne, & Jacques Sotic de Trêves, parce qu'ils suivoient ou-
 vertement le Parti de Felix V. & du Concile Basle. Les autres Electeurs,
 choquez de cette Entreprise contre deux de leurs Collegues, & contre les
 Privileges de l'Empire, assemblerent une Diète à Francfort, pour en deli-
 berer, & sur d'autres points concernans les Libertez de l'Allemagne. Il
 y fut resolu, que si Eugene ne cassoit la Sentence de la Déposition des Ar-
 chevêques, n'otoit les Taxes dont la Nation étoit chargée par la Cour de
 Rome, & ne reconnoissoit la Superiorité des Conciles, comme elle avoit
 été décidée à Constance, ils se rangeroient du Parti de Felix. Ils depute-
 rent en même tems à l'Empereur, pour le prier de se liguier avec eux, &
 d'envoyer au Pape lui notifier cette Confederation. Il refusa d'entrer dans
 cette Ligue, qu'il regardoit comme une Rebellion; mais, il promit d'envoyer
 à Eugene, pour le prier de revoquer la Sentence de Déposition, & de ne
 traiter pas si cavalieremet les Electeurs. *Æneas Sylvius* fut encore choisi
 pour cette Ambassade. Il étoit chargé de représenter au Pape, que „ s'il
 „ vouloit retablir les Archevêques de Cologne & de Trêves dans leurs Di-
 „ gnitez, la Neutralité cesseroit en Allemagne, & que tout le Monde s'y
 „ decla-

. (39) *Raynaldi. an. 1445. §. 25.*

„ déclareroit pour lui : mais que, s'il persistoit à soutenir sa Sentence, il
 „ étoit à craindre, que le Schisme ne durât long-tems, & qu'on ne se de-
 „ clarât pour Felix, comme les Electeurs l'avoient déjà resolu dans un Trai-
 „ té particulier entr'eux. „ Sur cette Proposition, Eugene promit de faire
 tout ce que l'Empereur voudroit; mais, il n'étoit pas tout-à-fait le Maître
 de se dédire. Adolphe de Cleves, qu'il avoit élu à l'Archevêché de Colo-
 gne, étoit Neveu du Duc de Bourgogne : & Jean de Cambrai, élu à celui
 de Trêves, étoit Frere naturel de ce Duc. Il falloit donc avoir le consente-
 ment de ce dernier, pour destituer l'un & l'autre d'une Charge conférée à
 sa sollicitation. Le Duc y consentit, & le Pape promit de retablir les Pre-
 lats depouillez dans leurs Dignitez (40).

An de J.C.
1445.

Au mois de Septembre 1446. il y eut une Diète de l'Empire à Francfort.
 Eugene y envoya deux Legats, pour s'y faire reconnoître; mais, comme
 dans la Bulle dont ils étoient Porteurs, il ne parloit point des Archevêques
 deposez, on renvoya Æneas Sylvius au Pape, pour le faire expliquer sur
 cet important Article. Il paroît par l'Histoire, que ce Deputé fit au Pape
 les mêmes Propositions qu'on lui avoit déjà faites: la premiere, d'assembler
 un nouveau Concile Oecumenique: la 2. de reconnoître la Superiorité des
 Conciles Generaux: la 3. de remedier aux Grieffs de la Nation Germanique:
 la 4. de retablir les deux Archevêques dans leurs Dignitez. „ Ce sont-là,
 „ Saint Pere, fait-on dire à Æneas Sylvius, les Demandes de nos Princes.
 „ Elles sont grandes; mais, elles sont raisonnables, & en votre pouvoir. De
 „ la premiere dépend l'utilité publique. Par la seconde, vous faites un acte
 „ d'humilité: la troisieme est l'equité même; & la quatrieme fournit un
 „ exercice à votre Clemence (41). „

An de J.C.
1446.

Demêlez
des Alle-
mands
avec le
Pape.

Le Pontife contraint de ceder prit son parti de bonne grace, du moins
 en apparence; car, dans le fonds, il paroît par ses Bulles, qu'il n'oublia
 rien, pour brouiller la matiere, afin de se tirer d'intrigue par ses Equivo-
 ques. Ces Bulles portoient 1. une Amnistie de tout ce qui s'étoit passé en-
 tre le Concile de Basle & Eugene, aussi-bien que pendant la Neutralité,
 avec une Abolition de tous les Procès à cette Occasion. 2. A l'égard du
 Concile, que l'Empereur, les Electeurs, & les Princes d'Allemagne deman-
 doient dans l'une de ces cinq Villes, Constance, Strasbourg, Mayence,
 Wormes, Trêves, le Pape promettoit qu'on en assembleroit un dans dix
 mois, pourvu qu'on en pût obtenir l'agrément des autres Princes de l'Eu-
 rope; & au défaut de ce consentement, il offroit d'en assembler un dans
 dix-huit mois, dans le lieu qu'il jugeroit le plus convenable. Remarquez
 que cette Condition, par laquelle on demandoit le consentement des autres
 Puissances, étoit fort propre à gagner du tems. La moindre intrigue pou-
 voit fournir au Pape une excuse legitime. 3. A l'égard de la Superiorité des
 Conciles de Constance & de Basle, Eugene s'explique avec beaucoup d'ambi-
 guitez. Il reconnoît l'Autorité des Conciles Generaux *vraiment Oecumeniques*,
 ma-

Bulles
d'Eugene
pour la
Diète de
Francfort.

(40) *Lensant Guer. des Hussites Liv. 21. pag.*
 129. *Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom. IV. pag.*
 Tome IV.

643.

(41) *Cochlée, lib. IX. pag. 342.*

An de J. C.
1447.

Mort du
Pape Eu-
gene: son
Discours
aux Cardi-
naux.

matiere à longues discussions: encore ne met-il point cette Autorité au-dessus de celle des Papes. Et pour le Concile de Constance, il ne le regardoit que sur le même pied que Martin V. & ses Successeurs l'avoient reçu (42). On ne trouve rien dans cette Bulle touchant l'Autorité du Concile de Basse.

Cependant, comme Eugene promettoit de satisfaire aux griefs de l'Allemagne, & de rétablir les Archevêques, les Allemands furent apaisés. Ils abolirent la Neutralité, & reconnurent unanimement le Pape Eugene. Mais, à peine ce Pontife eut-il donné Audience aux Deputés d'Allemagne, qu'il tomba malade; & comme il fut obligé de tenir le lit, il chargea les Cardinaux de terminer l'affaire; ce qu'ils firent: & les Romains en témoignèrent leur satisfaction par des Réjouissances publiques. Les Medecins ayant jugé que le Pape ne réchaperoit pas de la maladie dont il étoit attaqué, Saint Antonin, Archevêque de Florence, vint trouver Eugene, pour lui administrer l'Extrême-Onction. Le Pape, le voiant entrer, lui dit avec beaucoup de fermeté: *D'où vient que vous venez-ici sans mes ordres? Que n'attendez-vous que je vous mande, pour recevoir les Sacremens?* Il croioit, en parlant de cette maniere, deguiser sa foiblesse, & éloigner la mort dont il sentoit les approches. Cette intrepidité apparente lui fut inutile, puisque sa dernière heure étoit venue. Le Roi d'Arragon, ayant appris ce qu'il venoit de faire, dit assez plaisamment: *Je ne m'étonne pas que le St. Pere vueille resister à la mort, puisqu'il s'est defendu si long-tems, contre le Comte François, contre moi, les Colonnes, & toute l'Italie, qui avoient pris les armes pour s'opposer à ses desseins.* Le Pape néanmoins, voiant enfin qu'il n'avoit plus que peu d'heures à vivre, fit venir dans sa Chambre tous les Cardinaux qui se trouverent à Rome; & après qu'ils eurent pris leurs Places, il leur parla ainsi avec un courage intrepide: „ Voici, mes chers Freres, le moment fatal qui me va
„ separer de vous. Je ne dois pas me plaindre de ce qu'il me faut quitter
„ la vie, puisque j'en ai joiü long-tems, & fort heureusement. Dieu
„ vueille me pardonner les fautes que j'ai pü commettre dans le Gouverne-
„ ment de l'Eglise. Ce qui me console dans ce dernier moment, c'est que sa
„ divine Misericorde regarde plutôt notre bonne volonté que le succès de
„ nos actions. Il est vrai, que la foiblesse humaine m'a fait prendre plaisir
„ à me voir élevé à la Dignité que je suis obligé de quitter presentement.
„ Cependant, je puis dire avec verité, que je n'ai pas recherché les hon-
„ neurs avec trop d'empressement. J'avoue, qu'il est arrivé plusieurs cho-
„ ses fâcheuses au Siege pendant mon Pontificat; mais, j'ai dû regarder ces
„ evenemens comme des moiens dont Dieu s'est servi pour me faire refle-
„ chir sur l'instabilité des choses humaines. Il envoie des Fleaux à ceux
„ qu'il aime, de peur qu'ils ne se méconnoissent dans la bonne fortune. Me
„ voiant sur le point de lui aller rendre compte de mes actions, j'ai voulu
„ vous donner la peine de venir ici, pour vous recommander la paix & une
„ parfaite union, comme Jesus-Christ fit à ses Disciples, avant que de se
livrer

(42) Raynaldi, an. 1446. §. 3.

livrer aux Ministres de sa mort & passion, en leur disant: *Je vous donne ma Paix.* Je vous laisse ma Paix, comme je vous ai donné à tous la Pourpre, à la reserve d'un seul que j'ai toujours traité comme mon fils. Je vous regarde comme mes Freres, & vous prie instamment de conserver cette sainte union, si nécessaire au bien de l'Eglise, & d'éviter le Schisme comme le plus grand malheur qui vous puisse arriver. Suivez le commandement de Jesus-Christ, qui vous ordonne de souffrir les defauts les uns des autres. L'Eglise qui est son Epouse va bientôt demeurer sans chef. Vous savez parfaitement les qualitez qui sont nécessaires à celui qui la doit gouverner après moi. Choisissez une personne qui ait de la Doctrine & de la Probité: bannissez toutes les considerations humaines, & considerez plutôt l'honneur de Dieu, le bien public, & la gloire de l'Eglise, que vos interêts particuliers. Si vous suivez mes conseils, vous eleverez plutôt à cette Dignité une personne medioere, qu'une autre d'un plus grand merite, si elle n'est pas agréable à tout le monde, parce que notre Seigneur est toujours où la Paix & la Concorde se rencontrent. Je vous supplie aussi très-humblement de ne vous amuser pas à me preparer des Obsèques magnifiques; je n'ai point d'autre intention que d'être enterré sans ceremonie comme le fut Eugene III. dont je porte le nom (43). Le St. Pere prononça ces paroles d'une maniere si touchante, que les Cardinaux ne purent s'empêcher de repandre des larmes. Après avoir gardé quelques momens le silence, ils le prièrent de rappeler le Cardinal de Capouë (Prosper Colonne) de l'exil où il l'avoit envoie: mais, il leur fit cette reponse de Jesus-Christ aux enfans de Zebedée: *Vous ne savez ce que vous demandez.* Il est plus propos qu'il demeure où il est, que de faire ce que vous desirez. Le Pape, aiant cessé de parler, fit approcher l'Archevêque de Florence, afin qu'il lui administrât le Sacrement de l'Extreme-Onction. Mais, à peine l'eut-il reçu, qu'il sentit les forces lui manquer. Il ferma les yeux pour la dernière fois, & finit ses jours le 23. de Fevrier 1447. Son corps fut aussitôt embaumé, & exposé dans l'Eglise de St. Pierre, afin que le Peuple vint lui baiser les pieds: ensuite, il fut placé auprès du tombeau d'Eugene III. comme il l'avoit désiré. Mais, quelque tems après, on le transporta dans le Monastere de St. Sauveur de la Congregation des Chanoines Reguliers dont il avoit été. Il étoit âgé de 64. ans, & avoit occupé le Siege de Rome seize ans, moins huit jours (44).

Le P. Maimbourg fait un Eloge magnifique de ce Pontife; & , quoi qu'il soit un peu long, je ne saurois me dispenser de le copier, parce qu'il contient quelques Particularitez, qui n'ont pû trouver place dans cet Article. Maimbourg dit donc, qu'Eugene laissa à la posterité dans la memoire de ses actions un parfait modele de toutes sortes de vertus & d'excellentes qua-

An de J.C.
1447.

Eloge
d'Eugene
IV.

(43) Histoire des Conclaves, pag. 29. & suiv.

(44) St. Antonin, tit 22. c. 12. Contin. de Fleury, Hist. Eccl. tom. XXII. pag. 461.

An de J.C.
1447.

qualitez, qui en ont fait l'un des plus grands Pontifes qui aient gouverné l'Eglise de Dieu. Dès sa plus tendre jeunesse, il eut dans l'ame un si grand fonds de piété & d'amour pour la perfection Evangelique, qu'après la mort de ses Parens, il vendit tout son Patrimoine, en distribua le prix aux Pauvres, & s'estant joint à Antoine Corario, d'une illustre Maison de Venise, son grand ami, à peu près de son âge, ils instituerent tous deux la Congregation des Chanoines de St. George *in Alga*, où il s'exerça en toutes sortes de vertus Religieuses. Maimbourg, continuant cet Eloge, ajoute que Gabriel Condemere fut, sans contredit celui de tous les hommes de son temps, en qui plus de perfections du corps, de l'esprit, & de l'ame concouroient, pour se faire craindre & aimer également dans la suprême Dignité de l'Eglise. Car il estoit d'une haute stature, & d'une taille extrêmement avantageuse & degagée, avec une parfaite proportion de toutes les parties, d'une complexion forte & robuste, aiant le visage naturellement assez plein, mais devenu maigre par la grandeur de ses austeritez, sans avoir rien perdu neanmoins de la beauté de ses traits, qui le rendoient très-agreable, ni de cet air majestueux, qui, sans le secours mesme de son Caractere & de sa Souveraine Dignité, le faisoit paroître, particulièrement dans les ceremonies publiques, comme la vive image de la Divinité sur Terre; sur-tout, quand il tenoit Chapelle, qu'il celebroit Pontificalement, ou qu'il donnoit la Benediction en Pape, c'estoit avec une si auguste Majesté, un si profond recueillement d'esprit, & tant de marques éclatantes du respect infini qu'on doit rendre à Dieu dans les divins mysteres, que tout le Peuple, saisi d'une sainte horreur en le voyant dans cet estat au-dessus de l'humain, temoignoit, par ses gemissemens & par ses larmes, les sentimens de respect, de devotion, & de crainte de Dieu, dont il se sentoient penetré à la seule vuë de ce grand Pontife. Et l'on assure aussi, qu'il rependoit tellement cet esprit sur tous les Cardinaux qui l'assistoient dans ces sacrées ceremonies, qu'ils étoient autour de son Throsne, à peu près comme les Anges sont au Ciel autour de celui de Dieu même. Et ce qu'il y a de plus admirable, c'est que cette majestueuse gravité, qui paroissoit sur son front, dans ses yeux qu'il ne levoit presque jamais en public, dans son marcher, dans son maintien, dans ses paroles, dans tous les mouvemens mesurés de son corps, & dans toutes ses actions, ne lui ostoit rien du tout d'un certain charme de douceur qu'on voioit dans le tour de sa bouche, & dans l'agreable feu de ses yeux, ni de cet agrément inexprimable qui plaisoit infiniment dans toute sa personne: desorte qu'en le voyant, on ne pouvoit s'empescher d'avoir tout ensemble de la veneration, de la crainte, & de l'amour pour luy. Voilà le Portrait d'un très-beau Garçon. Il est de la façon d'un Jesuite, qui represente ensuite les qualitez de l'Ame d'Eugene en ces termes: „ Mais, ce qui animoit toutes ces belles qualitez, estoient les perfections de son Ame, encore incomparablement plus grandes que celles d'un Corps si bien fait. Car,

pour

„ pour de l'esprit, il en avoit autant qu'un Prince & un grand Politique
 „ en doit avoir; & de l'esprit vif & aisé, qui par ses lumieres naturelles
 „ suppleoit au defaut des Connoissances qu'il eût pû acquerir par une plus
 „ longue application à l'estude, quoy qu'il en eut assez pour etcrire très-
 „ bien, comme il a fait contre les Erreurs des Hussites & des Grecs. Cette
 „ vivacité d'esprit étoit soustenuë d'un Jugement solide, d'un discernement
 „ très-delicat, d'une rare prudence, & d'une grande experience, qu'il
 „ avoit eus avant que d'estre Cardinal. Pour les Vertus Morales & Chrestien-
 „ tiennes, il retint tousjours celles d'un Particulier & d'un Religieux dans
 „ son éminente fortune, où il garda la mesme forme de vie qu'il s'é-
 „ toit prescrite dans sa Congregation de Chanoines, couchant sur la dure,
 „ ne s'endormant jamais que sur la Lecture d'un Livre, se levant la nuit
 „ pour reciter son Office avec ses Cameriers secrets, ne buvant que tres-
 „ rarement du vin, & ne mangeant que d'une sorte de viande, qu'il ne se fai-
 „ soit servir que quand il se sentoit pressé de la faim: mais, il y joignit aussi
 „ les vertus & les qualitez d'un grand Prince, & d'un Pape; la justice, la
 „ bonne-foi, la prudence, la magnanimité, la clemence, l'empire sur ses pas-
 „ sions, la Liberalité en un degré très-heroïque, n'épargnant rien pour le
 „ bien public, pour le soulagement de ses sujets, & principalement des
 „ Pauvres, dont il fut le Pere; pour l'entretien de ses Domestiques, aux-
 „ quels il étoit aussi doux qu'il estoit austere pour lui-mesme; & pour at-
 „ tirer à son service les plus sçavans hommes de son tems, qu'il honnoit
 „ de ses gratifications, & plus encore de son amitié, & de ses entretiens
 „ familiers sur toutes sortes de sciences. De plus, il fit hautement éclater
 „ sa magnificence dans les Edifices publics, & les ouvrages consacrez à
 „ Dieu; sa constance & sa fermeté dans la poursuite de ses entreprises; l'é-
 „ galité de son ame dans l'une & dans l'autre Fortune, & sur-tout cet in-
 „ vincible courage qu'il a montré durant tout son Pontificat, à tenir tou-
 „ jours ferme, & à n'abandonner jamais le gouvernail du Vaisseau de l'E-
 „ glise, malgré les vents & les orages, & les horribles coups de cette fu-
 „ rieuse tempête du Schisme, dont il fut batu, l'ayant heureusement con-
 „ duit au Port, où il se vit enfin, dans une grande tranquillité, victorieux
 „ de tous ses ennemis, qui ne furent jamais que ceux de l'Eglise, à sçavoir
 „ des Villes, des Provinces rebelles, & des Tyrans qu'il reduisit par les ar-
 „ mes à son obéissance; des Romains soulevez contre lui, qu'il obligea
 „ par ses bienfaits à se soumettre à une Domination aussi juste & aussi dou-
 „ ce que la sienne, des Grecs, des Armeniens, des Jacobites, des Ethio-
 „ piens, des Indiens, qu'il soumit à l'Eglise Romaine, de laquelle ils s'é-
 „ toient separez depuis tant de Siècles; & enfin des factieux & revoltez de
 „ Basle, qui avoient voulu soulever toute la Terre contre luy, & qu'il re-
 „ duisit au point de n'avoir plus pour appui que le seul Cardinal d'Arles Louis
 „ Allemand, homme fort devot & grand Schismatique par illusion, mais
 „ illusion soustenuë d'une prodigieuse opiniatreté, de laquelle, Dieu lui faisant
 „ misericorde comme à St. Pierre, il fit à son exemple une si grande & si

An de J.C.
1447.

„ parfaite penitence, qu'il en a merité après sa mort d'être mis au nombre
 „ des Bienheureux. Mais, comme il n'y a point d'homme si parfait, qui
 „ n'ait ses defauts, & que l'Historien ne doit pas faire comme l'Orateur,
 „ qui, en louant son Heros, n'en dit que le bien, & dissimule le mal, ou le
 „ deguise; sans m'arrêter aux calomnies trop manifestes des Basileens, &
 „ de l'Histoire de Savoye en faveur d'Amedée, dont la Vie fut une assez
 „ plaisante Comedie, où de Duc on le voit Hermite, d'Hermite Anti-Pa-
 „ pe, & d'Anti-Pape enfin Cardinal, par misericorde pour sauver son hon-
 „ neur: je dirai seulement, que le Pape Eugene fit d'abord une grande fau-
 „ te qui lui cousta bien cher. Car, ayant fait son Neveu Cardinal, & se
 „ trouvant un peu indisposé, il se laissa facilement aller à la tentation de
 „ l'aggrandir, en se reposant sur luy du Gouvernement des Affaires. Mais,
 „ ce Neveu, qui ne songeoit qu'à s'enrichir & à se divertir, en usa si mal en-
 „ vers les Romains, que ceux-ci, ne pouvant plus souffrir, & furieusement
 „ irritez d'un outrage signalé qu'il leur fit, prirent les armes contre le Pa-
 „ pe, qui eut bien de la peine à se sauver, travesti en Moine; & depuis ce
 „ tems-là Eugene, qui voulut profiter de sa faute pour l'avenir, sçut si
 „ bien moderer & retenir dans de justes bornes l'affection que l'on a natu-
 „ rellement pour ses parens, que, bien loin d'ériger pour eux en Duchez &
 „ en Principautez des Terres de l'Eglise, il ne voulut jamais donner à
 „ ses Neveux Laiques, qu'il retint auprès de sa personne, que les mêmes
 „ gages qu'avoient les autres Officiers & Gentils-hommes de sa Mai-
 „ son; & pour le Cardinal, il l'éloigna du Gouvernement auquel il
 „ s'appliqua luy-mesme; & ensuite, il ne fit plus rien, comme le re-
 „ marque un Historien (45), qu'avec cette sage Conduite & cette ad-
 „ mirable Prudence, qui le fit réussir dans toutes les choses qu'il entre-
 „ prenoit. Grand Exemple, qui fait bien voir, que comme les Papes ne
 „ sont jamais mineurs, puis qu'on ne les fait que dans un âge fort avan-
 „ cé; il faut aussi qu'ils gouvernent l'Etat spirituel & temporel de l'E-
 „ glise par eux-mesmes, en Peres & en Maistres, & non pas par leurs
 „ Neveux, en leur en confiant le Gouvernement avec celuy de leur
 „ Personne (46). „ Il y auroit bien des Reflexions Critiques à faire
 „ sur ce long & pompeux Eloge. Mais, j'en laisse le soin aux Lecteurs ju-
 „ dicieux.

FREDERIC III.
Empereur d'Allemagne.

NICOLAS V.

CHARLES VII.
Roi de France.

CCXVII. P A P E.

Le Roi
Alfonse
écrit au

DEs qu'Alfonse d'Arragon, Roi de Naples, eut appris la mort d'Eugene IV, il ecrivit au College des Cardinaux, & leur envoya une Amba-
 bas-

(45) Platine.

(46) Mairmbourg, *Hist. du Schisme des*

Gracs, Liv. VI. 2. part. pag. 278. 76.

bassade, pour les prier d'elire un Pape, qui eut de la Doctrine & de la Probité; & les assurer, que bien loin de traverser l'Electiion, il prendroit les Armes, pour la rendre parfaitement libre, si les Cardinaux le desiroient. Le Roi fut remercié de ces offres. Pendant les neuf jours, que durerent les Obseques d'Eugene, les 18. Cardinaux, qui étoient à Rome, s'assembloient toutes les après-dinées à la Minerve, pour prendre ensemble des mesures sur l'Electiion qu'ils devoient faire. Le Cardinal de Capouë, aiant appris la mort d'Eugene, se rendit incontinent à Rome. Le Peuple & la plus grande partie du Clergé temoignerent beaucoup de joye de son retour, & auroient désiré qu'il eut été élevé au Pontificat, parce qu'il étoit sçavant & d'un sainte vie; mais, leurs intentions ne se trouverent pas conformes à celles du Sacré College, où il avoit peu d'amis. Les trois Cardinaux Chefs d'Ordres, du consentement de tout le Sacré College, allerent poser des Gardes aux avenues du Conclave. Le Procureur des Carmes dechauffez eut la garde du Capitole, mais on ne voulut pas murer la Porte du Château St. Ange. Les Cardinaux resolurent de s'assembler dans l'Eglise de la Minerve, quoique les Chanoines s'y opposassent, & soutinssent que l'Electiion se feroit avec plus de Liberté dans le Palais du Vatican, où les Papes ont accoutumé de loger. Plusieurs Barons Romains voulurent entrer dans le Conclave, & se trouver à l'Electiion; mais, le Sacré College ne le voulut pas souffrir, de peur que, par leur credit, ils ne fissent faire un Pape à leur fantaisie, ou qu'en traversant l'Electiion, ils ne fussent cause d'un nouveau Schisme. De tous les Barons Romains, Jean Baptiste Savelli, homme de grande autorité & de grand merite, fut celui qui temoigna le plus de chagrin du refus qu'on avoit fait de l'admettre au Conclave, prétendant que c'étoit un Droit attaché à sa famille; mais, enfin il fallut qu'il obéit comme les autres à l'Ordre des Cardinaux. Dans le même tems, on supprima plusieurs Privileges dont la Noblesse avoit josti long-tems, parce qu'ils étoient à la charge du Peuple. Il fut enfin résolu, que le Conclave se tiendrait dans le Dortoir de la Minerve, & les Clefs des quatre portes furent confiées aux Archevêques de Ravenne, d'Aquilée, & de Sermonette, & à l'Evêque d'Ancone, qui allerent loger au Capitole, dont la Garde étoit commandée par l'Ambassadeur des Chevaliers de Rhodes. Le Conclave fut commencé dix jours après la mort d'Eugene, lorsque ses Obseques furent achevées. Les Cardinaux s'assemblerent dès le matin dans l'Eglise de la Minerve; &, après avoir fait prêter le Serment ordinaire aux Officiers du Conclave, & chanté le *Veni Creator*, avec la tête & les yeux baissés, ils firent la ProceSSION autour du Cloître, & ils se retirerent dans les Cellules qui leur étoient destinées, dont les unes étoient tendues de serge verte, & les autres de serge violette. Il n'y eut que le Cardinal de Bologne, qui voulut que la sienne fut tendue de blanc, pour marquer davantage la pureté de sa conscience. Le lendemain, après qu'on eut célébré la Messe du St. Esprit, on commença le Scrutin; mais, comme il y avoit dix huit Cardinaux, & qu'il en falloit douze pour être élu, on ne pût

An de J.C.
1447.

College
des Cardi-
naux. His-
toire du
Conclave,
où Nico-
las V. fut
elû.

rien

An de J.C.
1447.

rien faire de ce jour-là. Il étoit permis aux Cardinaux, pendant les cinq premiers jours du Conclave, de se faire servir toutes sortes de viandes; mais ensuite, pendant trois, ils ne pouvoient avoir qu'un plat de bouilli, ou de roti, à leur volonté; & ce tems expiré, on ne leur donnoit plus qu'une certaine portion de pain & de vin, jusqu'à ce que l'Élection fut achevée; & ils ne pouvoient se faire servir que par leurs Chapelains & leurs Portes-Croix. Il n'y avoit que deux Maîtres des Ceremonies, à qui, après la création du nouveau Pape, appartenoient les Meubles & la Vaiselle de leur Cellule. Dès que les Cardinaux entrèrent dans le Conclave, le bruit courut que Prosper de Colonne seroit Pape: mais, c'est un Proverbe ordinaire dans Rome, que celui qui entre Pape dans le Conclave, en sort toujours Cardinal: ce qui arriva à celui-ci, quoiqu'il y eut plusieurs amis, & entr'autres les Cardinaux d'Aquilée, de Trente, le Vice-Chancelier, & le General des Freres Mineurs. Le second jour, on fit le Scrutin. Le Cardinal Colonne y eut dix voix, & le Cardinal Firmano huit; mais, comme ce n'étoit pas assez, le reste du jour se passa en Conférences inutiles. Le troisieme jour, les avis furent si fort partagez, qu'on nomma même des Etrangers, savoir les Archevêques de Benevent & de Florence, & Nicolas de la Cosa; cependant, le Cardinal Colonne eut encore dix voix, & celui de Bologne trois. Le Cardinal Firmano, voyant que Colonne étoit sur le point d'être élevé au Pontificat, prit la parole: „ Pourquoi, dit-il, Messieurs, perdons-nous tant de tems en des contestations inutiles? Rien n'est si dangereux, que de faire durer si long-tems le Conclave. La Ville de Rome est divisée en deux Factions. Le Roi d'Arragon tient la Mer avec une puissante Flotte. Amedée Duc de Savoye nous est contraire, & le Comte François est notre ennemi. D'ou vient que nous demeurons insensibles au milieu de tous ces malheurs? Pourquoi ne donnons-nous pas un Chef à l'Eglise de Jesus-Christ? Voilà l'Ange de Dieu, qui nous montre le Cardinal Prosper Colonne, qui est doux comme un Agneau: pouvons-nous avoir un meilleur Pape? Il a deja dix voix. Il ne lui en faut plus que deux: qu'un de vous se le veuille donner, pour lui donner la sienne: un autre suivra bientôt son exemple. „ Quoique ce Cardinal parlât avec beaucoup de vehemence, pas un ne sortit de sa place; tous les Cardinaux demeurèrent immobiles comme des Statues. Celui de Bologne, voulant éviter les maux que ce retardement pourroit causer à l'Eglise, se leva pour donner sa voix à Colonne; mais, le Cardinal de Trente l'arrêta, & lui dit que des choses de cette importance ne se devoient pas faire par caprice, & qu'elles n'étoient jamais faites trop tard, pourvu qu'elles fussent bien faites: qu'il falloit y penser mûrement, puisqu'il ne s'agissoit pas seulement de donner un Gouverneur à une Ville, mais un Maître à tout le Monde, qui auroit le pouvoir de lier & de delier, de fermer & d'ouvrir les Portes du Ciel; & enfin le Vicaire de Jesus-Christ en Terre. Le Cardinal d'Aquilée prit la parole, & l'adressa au Cardinal de Trente. *Tout ce que tu fais, & tout ce que tu dis, repartit-il, n'est que pour empêcher l'Exaltation de*

de Colonne, & avoir un Pape à ta fantaisie. Dis moi un peu, reprit le Cardinal de Bologne, à qui veux-tu donner tu voix? Pour moi, répondit celui d'Aquilée, je n'affecte personne, & j'aurai pour agréable celui qui sera nommé. Le Cardinal Marin donna encore à Colonne sa voix, qui fut l'onzième; & alors, celui de St. Sixte se tourna vers lui: Et moi, dit-il, Thomas, je te fais Pape; en même tems, tous les autres Cardinaux lui donnerent leurs voix. Ce Cardinal voulut s'en excuser, protestant qu'il étoit indigne de cet honneur; mais enfin, il fut contraint de se rendre aux prières du Sacré Colledge. Pendant que les Maîtres des Ceremonies lui mettoient les Habits Pontificaux, on lui demanda quel nom il desiroit prendre. Il répondit, qu'il vouloit être nommé NICOLAS V., en consideration du Cardinal de Ste. Croix son Precepteur qui avoit porté le même nom (1).

Il s'appelloit Thomas de Sarzane, Cardinal Prêtre du titre de Ste. Suzanne, & Evêque de Bologne. Au raport de Platine, il étoit d'une naissance mediocre. Sa Mere s'appelloit Andrebla, & son Pere étoit Medecin. Mais, il étoit digne du Pontificat, par sa vertu, sa doctrine, sa douceur, ses grâces, sa liberalité, sa magnificence (2). L'Auteur de l'Histoire des Conclaves dit pourtant, qu'il étoit d'une naissance illustre, d'un esprit doux, & d'une profonde érudition. Il naquit, ajoute-t-il, dans un Château nommé Fidiano; mais sa famille étoit originaire de Lucques, petite Republique dans la Toscane (3). Eugene IV. le fit Cardinal, en recompense de ce qu'il avoit heureusement travaillé à faire quitter la Neutralité aux Allemands. Auffi-rôt qu'il fut élu, Colonne premier Diacre ouvrit, suivant la coutume, la fenêtre du Conclave; & ayant mis dehors la Croix, il annonça au Peuple l'Electon qu'on venoit de faire. Mais, comme la fenêtre étoit fort élevée, on ne pût entendre le nom du nouveau Pape, & plusieurs Personnes publierent que c'étoit ce Cardinal qui avoit été élevé à cette Dignité; ce qui donna l'allarme à ceux qui étoient de la Maison des Urfin, & les obligea de se fortifier dans leur Maison. Les Romains, au contraire, croiant avoir un Pape de leur Ville, temoignerent leur réjouissance par des feux, des danses, & des festins. Ce bruit étant appaisé, on alla piller la maison du Cardinal de Capouë: & lorsque la verité fut connue, on en fit autant à celle du Cardinal de Bologne; mais, il n'y perdit pas beaucoup, parce que ses Meubles étoient fort simples (4).

Lorsque le Roi d'Arragon apprit l'Electon de Nicolas, il ne temoigna pas en être fort content, parce qu'il desiroit l'exaltation du Cardinal de Colonne. Cependant, Nicolas lui aiant envoie le Cardinal de Fermo, il reconnut le Pape, restitua Tivoli & la Marche d'Ancone au Siege de Rome, aimant mieux aller faire la Guerre aux Florentins, comme il en étoit convenu avec Eugene, & avec Philippe Marie, Duc de Milan: mais, le Pape para le coup, en envoyant le Cardinal de Ste. Praxede à Ferrare, où l'on prenoit des mesures, soit pour la Paix, soit pour la Guerre. La Paix y fut

An de J.C.
1447.

Sa Naissance.

Le Roi
d'Arragon
reconnoit
Nicolas V.

(1) Hist. des Conclaves, pag. 33. & suiv.

(2) Platine, in Nicol. V.

Tom. IV.

(3) Hist. des Conclaves, pag. 38. 39.

(4) Ubi supr. pag. 37.

An de J.C.
1447.

Negociations de Nicolas V. pour engager Felix V. à lui ceder le Pontificat.

Edit de l'Empereur pour faire reconnoître Nicolas V.

fut concluë; mais, comme c'étoit sous des conditions, qui pouvoient ne pas accommoder le Duc, il lui envoya pour les lui faire agréer des Ambassadeurs qui le trouverent mort à leur arrivée, au grand soulagement de toute l'Italie (5).

Quoiqu'Amedée ou Felix V. n'eut presque plus dans son Obedience que les Suisses & la Savoye, il ne laissoit pas de se porter encore pour Pape à Lausanne, où il s'étoit retiré depuis quelques années. On dit même, qu'à la nouvelle de la mort d'Eugene, il crea de nouveaux Cardinaux pour renforcer sa Cour. C'est ce que Pogge lui reproche en termes fort injurieux dans l'Investive qu'il écrivit contre lui. „ Vous avez, dit-il, voulu orner „ la Victoire, que vous prétendiez remporter par la mort du Pape, en „ donnant un Chapeau rouge à plusieurs de vos Creatures, comme à des „ masques ridicules, pour conserver la Memoire de votre honteux acharnement à renverser l'Eglise. Non content de cela, vous avez d'abord „ envoyé des Ambassadeurs aux Princes de la Chrétienté, pour leur faire „ adorer votre Statuë, & encenser à Moloch, en abjurant la Foi & suivant „ l'Herésie; mais, ces offres ont été, ou sifflées de tout le monde, ou rejetées avec horreur comme du poison (6). C'est ce qui obligea Nicolas V. à envoyer l'Archevêque d'Aix en Provence, pour tâcher de le reduire, ou pour executer la Sentence d'Eugene IV. contre lui. La Bulle de ce Pape ordonnoit de confiscuer les Domaines & les Etats d'Amedée au profit du Roi de France. Il écrivit en même tems à ce Monarque, pour l'engager à continuer de donner ses soins à la Pacification de l'Eglise. Comme il étoit aisé de juger qu'Amedée se rendroit aux sollicitations de tout le Monde, en cedant le Pontificat, & en reconnoissant Nicolas V. le Pape ordonnoit à son Legat, en ce cas, de lever toutes les Censures portées contre Felix, & de le faire Cardinal Legat dans toutes les Terres de son Obéissance. On verra l'année suivante le succès de ces Negociations.

Le Cardinal Jean Carvajal, qui avoit déjà exercé plusieurs Legations, tant en Allemagne qu'en Boheme, notifia d'abord l'Élection de Nicolas V. à l'Empereur Frédéric III. Celui-ci assembla incontinent les Etats de l'Empire à Aschaffembourg en Franconie, dans l'Électorat de Mayence, pour delibérer sur la maniere dont on reconnoîtroit Nicolas V. Les sentimens étoient fort partagez, comme le rapporte Æneas Sylvius, témoin oculaire. Les uns étoient d'avis de ne reconnoître Nicolas, que sauf les Decrets du Concile de Basle. Le Legat prétendoit au contraire, qu'il ne falloit avoir aucun égard à ce Concile, comme tout opposé au St. Siege. Il y en avoit qui, tenant un milieu entre ces deux sentimens, qui leur paroissoient extrêmes, disoient qu'on pouvoit recevoir les Decrets du Concile de Basle jusqu'à un certain tems, & avec quelques limitations. Cet avis mitoyen l'emporta

(5) Lenzant, Hist. de la Guerre des Helvètes, Liv. XXII. pag. 202.

(6) Apud Raynald, an. 1447. §. 25.

porta au raport d'Æneas Sylvius (7). Ce ne fut pourtant pas sur ce pied-là que l'Empereur publia son Edit en consequence de cette Assemblée, puis que les Decrets du Concile de Basle y sont rejettés absolument. Cet Edit rouloit sur ces chefs principaux. 1. Qu'ayant trouvé à son avènement à l'Empire l'Eglise déchirée par des Schismes, & troublée par diverses erreurs, il avoit suivi les traces de son Predecesseur Albert pour y remedier, en embrassant la Neutralité que l'on croioit la voie la plus favorable, pour parvenir à l'Union. 2. Que cette voye n'ayant pas réussi après bien des Negotiations & des travaux, il avoit, avec la participation des Electeurs de l'Empire, & de l'avis de plusieurs Rois & Princes Chrétiens, resolu de se soumettre à l'Obédience d'Eugene IV. 3. Qu'Eugene étant mort, & Nicolas V. ayant été élu en sa place du consentement unanime des Cardinaux, il avoit crû ne pouvoir se dispenser de le reconnoître comme le legitime Successeur d'Eugene, dans l'Assemblée solemnelle d'Aschaffenbourg, où s'étoient trouvez les plus illustres Membres de la Chrétienté, par eux-mêmes, ou par leurs Legats. 4. Qu'en vertu de cette resolution, il ordonne à tous les Electeurs, Prelats, Princes, & autres Membres de l'Empire, de se ranger sans nulle restriction sous l'Obéissance de Nicolas V. comme le vrai & indubitable Vicair de Jesus-Christ, & Successeur de St. Pierre. 5. Il leur enjoit de renoncer absolument à tous autres Decrets, ou Mandemens, de quelque part qu'ils viennent, soit de celui qui a usurpé le Pontificat, soit du Concile de Basle. 6. Tout cela est ordonné, sous peine d'être puni selon les Canons de l'Eglise Romaine, & selon les Loix de l'Empire (8). Cet Edit est datté du 22. d'Août 1447.

An de J.C.
1447.

La même année, Nicolas V. passa un Concordat entre le Siege de Rome & l'Allemagne, par lequel elle étoit relevée, à plusieurs égards, des Usurpations du St. Siege, & remise à peu près dans l'état où elle étoit avant la grande Controverse sur les Investitures. Bzovius a inferé ce Concordat dans les Annales (9). Quoique la satisfaction qu'on y donnoit aux Allemans fut fort imparfaite, il fallut s'en contenter. Le Pape ne vouloit pas accorder davantage. Un savant Jurisconsulte a jugé ces Concordats tout-à-fait contraires à la reputation, à la gloire, à la Liberté, & aux interêts de l'Empire (10). Encore, tels que sont ces Concordats, ils ont été fort mal observés par la Cour de Rome, puisque, par la Capitulation de Charles V. & de ses Successeurs jusqu'à nos jours, l'Empereur s'oblige à travailler à faire donner par le Pape satisfaction à l'Allemagne sur la violation des Concordats (11).

Concordat du Pape avec l'Empereur.

L'exemple de Frédéric III. fut imité à peu près de toute la Chrétienté. On a vû la soumission du Roi d'Arragon. Le Roi de France étoit dans les mêmes dispositions. „ Il avoit adhééré quelque tems au Pape Felix, ou du moins

Nicolas V. est reconnu en France.

(7) Æneas Sylvius, Apolog. ad Meyer, ap. Raynald. an. 1447. §. 17.

(8) Cochlée pag. 345.

(9) Bzovius, an. 1448. §. 1.

(10) Hyppolitus à Lapide, P. 3. c. 2. §. 1. pag. 528. apud Jacob. Frider. Georg. Gravam. Imp. Lib. 1. c. 7. p. 239.

(11) Georg. ubi supr.

An de J.C.
1447.

„ moins gardé la Neutralité; mais, aiant appris que Nicolas avoit été élu en
„ la place d'Eugene, il voulut montrer à toute la Chrétienté, qu'il approu-
„ voit son Election. Ainsi, il lui envoya rendre obéissance par une grande
„ & celebre Ambassade: c'est peut-être celle-là, qui a donné lieu à la pom-
„ pe & à la depense de ces solempnelles Ambassades d'Obedience, que les Rois
„ envoient à chaque Pape (12). „

Et dans
les autres
Etats.

Felix V., soit par nécessité, soit, comme la plûpart des Historiens l'as-
furent, par inclination pour la Paix, paroissoit tout disposé à ceder, pour-
vû qu'il pût le faire avec honneur. C'est dans cette vûe, que Louis Duc de
Savoie, son Fils, alla trouver le Roi de France, pour le prier d'assembler un
Concile, avant que de reconnoître Nicolas. Cette voie plaisoit moins à
Charles VII., que celle de la Negociation. Ainsi, après plusieurs Confé-
rences avec le Duc, ce dernier promit d'y donner ses soins. Cependant, le
Roi de France voulut au préalable quitter la Neutralité, & se declarer, de
la maniere qu'on l'a dit, pour Nicolas V. Les Anglois l'avoient deja fait
par une Ambassade solempnelle. Les Ducs d'Orleans, de Bourgogne, de
Bretagne, d'Anjou, en firent autant (13). Toute l'Allemagne s'y rangea.
On trouve une Lettre de Nicolas V. à l'Evêque de St. André en Ecoffe, pour
ramener les Ecoffois qui avoient adheré jusqu'alors au Concile de Basse. Il leur
offroit une Amnistie en cas d'obéissance, & les menaçoit de l'Excommunica-
tion en cas de refus (14). Il y avoit en Pologne des Ambassadeurs des deux
Concurrents. L'affaire mise en deliberation, on se declara pour Nicolas V.
L'Archevêque de Gnesne, Vincent Cot, qui avoit reçu le Chapeau rouge de
Felix V. écrivit à Nicolas pour en obtenir le pardon. Ce Pape le lui accorda,
le confirma dans sa Dignité, & le rehabilita avec son Diocese (15).

Lettre du
grand
Maître
Jean de
Lastic au
Pape Ni-
colas.

Peu de tems après l'Election de Nicolas V., quelques Commandeurs de
Rhodes, qui étoient à Rome, lui firent des plaintes du Grand Maître Jean
de Lastic, sur ce qu'il avoit augmenté les *Responfions* ou Pensions que leurs
Commanderies devoient payer à l'Ordre. Ce Pape prévenu lui en écrivit en
termes fort durs, comme d'une entreprise contre l'Autorité du St. Siege,
contre les Statuts du dernier Chapitre qu'il lui envioit en même tems. Le
Grand Maître, mortifié de ces reproches qu'il croioit n'avoir pas meritez, as-
sembla son Conseil, & par son avis repondit au Pape: „ Que son Prede-
„ cesseur Eugene IV. après avoir fait examiner les comptes de la depense
„ que l'Ordre avoit faite pour soutenir le Siege de Rhodes, avoit approuvé
„ l'augmentation des Responfions, afin de satisfaire aux dettes que la Re-
„ ligion avoit été obligée de contracter pendant cette Guerre: Que ceux,
„ qui s'en plaignoient, étoient indignes de porter la Croix; gens, dit-il,
„ qui n'avoient jamais vû Rhodes, ou qui n'y avoient pas resté long-tems,
„ soit pour se dispenser de la Discipline Reguliere, & peut-être même
pour

(12) Mezeray, *Abregé Chronol.* tom. 3. pag.
413.

(13) *Contin. de Fleury*, tom. XXXII. pag.
470.

(14) Raynaldi, *ubi supr.* §. 20.

(15) Dlugos, *Cromer, de Reb. Polon.* an.
1447.

” pour éviter les perils ordinaires à la Guerre, & sur-tout dans un Siege
 ” aussi meurtrier : Que la plupart de ces Religieux, au lieu de resider au
 ” moins dans leurs Commanderies suivant leurs obligations, & dans l'exer-
 ” cice & les fonctions de l'Hospitalité, s'étoient attachez à la Cour de Ro-
 ” me; qu'ils y vivoient dans la mollesse & dans les plaisirs; qu'il conjuroit
 ” sa Sainteté de les renvoyer incessamment au Couvent & dans la Maison
 ” Chef de l'Ordre, pour apprendre, par l'exemple de leurs Confreres,
 ” quelle devoit être la vie d'un veritable Chevalier de St. Jean. A l'égard
 ” des Statuts que sa Sainteté lui avoit adressez, on étoit convenu dans le
 ” Conseil, & après une Collation exacte avec les Originaux, que ce ne pou-
 ” voit être l'ouvrage que de quelque Fausfaire, qui y avoit glissé differens
 ” Articles inconnus jusqu'alors dans l'Ordre, & qui n'avoient été inventez,
 ” que pour favoriser l'esprit de Propriété & de Libertinage de ces mauvais
 ” Chevaliers (16). ”

An de J.C.
1447.

On trouve dans la Collection des Conciles du P. Labbe une Bulle de
 Nicolas V. dattée du 18. de Janvier 1448. par laquelle il paroît, que dès
 l'année précédente Felix avoit promis de ceder; car Nicolas temoigne,
 que par les soins des Rois de France & d'Angleterre & d'autres Princes,
 Amedée ou Felix, du consentement de ceux qui avoient été à Basle,
 sous le nom de Concile General, & qui étoient alors à Lausanne, étoit
 disposé à ceder le Droit qu'il prétendoit avoir au Pontificat. Cette Bul-
 le contient une Amnistie generale, une Abolition totale de toutes Censu-
 res, Excommunications, peines, privations, dommages quelconques,
 Anathêmes portez contre Felix, contre le Concile de Basle, contre
 qui que ce soit, & en quelque lieu du monde que ce soit, à cette
 occasion; en un mot, un parfait retablissement de toutes choses en leur
 entier (17).

An de J.C.
1448.

Bulle de
Nicolas
touchant
Felix V.

Charles VII., Roi de France, avoit toujours fort à cœur la Paix de
 l'Eglise. Pour la procurer, il tint une Assemblée generale à Lion, où il
 fut resolu d'une commune voix d'envoier à Amedée, qui étoit alors à Gene-
 ve, pour convenir avec lui des conditions de sa Cession. Amedée parut
 entierement disposé à faire tout ce qu'on voudroit; & là-dessus le Roi en-
 voia au Pape Nicolas une Ambassade si solennelle, que les Romains qui se
 souvenoient de soixante ans n'en avoient pas vû de plus nombreuse & de
 plus magnifique (18). Les Historiens rapportent avec quelque diversité les
 Propositions que les Ambassadeurs avoient ordre de porter à Nicolas V.
 Mais, les voici telles que je les trouve dans le Continueur de Fleury :

Proposi-
tions de la
France
pour ter-
miner le
Schisme.

- ” 1. Que Felix donnera ses Lettres de Renonciation en bonne & due forme.
 ” 2. Que le Pape Nicolas revoquera toutes les peines, privations, suspen-
 ” sions, portées contre Felix, le Concile de Basle, & leurs Adherans. 3.
 ” Que ceux qui auront été privez de leurs Benefices, Dignitez, & Posses-
 sions,

(16) *Hist. de Malte, tom. II. pag. 255.*
Lenfant, Hist. de la Guer. des Hussit. Liv.
XXII. p. 208.

(17) *Concil. Labbei, tom. XIII.*

(18) *Concil. tom. XIII. pag. 1325.*

An de J.C.
1448.

», fions, y seront rétablis en forme. 4. Que les Cardinaux des deux Obé-
», diences conserveront leurs honneurs, prérogatives, emolumens: & que
», si deux ou plusieurs ont le même titre, on y pourvoira, comme on a
», fait dans le Concile de Constance. 5. Que tous les Officiers de la Cour
», de Felix demeureront dans leurs emplois. 6. Que le Pape Nicolas con-
», voquera par ses Lettres un Concile General, pour le premier de Septem-
», bre en un an, dans quelque Ville de la domination de France. 7. Que
», le même Pape approuvera & confirmera toutes les Provisions données
», par Felix & le Concile de Basle, pour quelque Benefice que ce soit. 8.
», Qu'il promettra par ses Lettres de pourvoir à l'état de Felix d'une ma-
», niere honnête, & qui lui soit convenable; ce qui sera approuvé dans le
», futur Concile. Tout ce que Felix demandoit se reduisoit à ces Arti-
», cles: 1. Qu'il seroit Cardinal, Evêque, Legat, & Vicaire perpetuel du
», St. Siege dans toutes les Terres du Duc de Savoie. 2. Qu'il auroit dans
», l'Eglise Romaine la premiere place après le Pape. 3. Que s'il paroïssoit
», jamais devant sa Sainteté, elle se leveroit de son Siege pour le recevoir,
», & le baiseroit à la bouche, sans exiger de lui d'autres marques de res-
», pect & de soumission en ces rencontres: 4. Qu'il conserveroit l'Habit &
», les Ornemens du Pontificat, excepté l'Anneau du Pêcheur, le Dais, & la
», Croix sur la chaussure; & qu'on ne porteroit point avec lui la Sainte Eu-
», charistie. 5. Que quand il sortiroit des Etats de Savoye, il auroit par-
», tout les Droits & la Puissance de Legat, & qu'il ne pourroit point être
», contraint de venir paroître à la Cour de Rome, ni dans un Concile ge-
», neral (19). »

An de J.C.
1449.

Fin du
Schisme.

Nicolas, que l'on represente comme un Pape assez enclin à la Douceur
& à la Paix, accepta ces Conditions. Felix, de son côté, selon les Con-
ventions, continua le Concile de Basle à Lausanne, pour y donner sa Ces-
sion: ce qu'il fit après avoir donné trois Bulles remarquables: par la pre-
miere, il retablissoit ceux qui avoient été deposez, ou depouillez par Eu-
gene IV. & par Nicolas V. à l'occasion du Schisme. Par la seconde,
il levoit toutes les Censures & Excommunications par lui lancées contre
ceux de l'Obéissance des deux Papes qu'on vient de nommer. La troi-
sieme confirmoit tout ce qu'il avoit fait pendant son Pontificat. Cela fait,
les PP. de Basle, qui s'étoient transportez à Lausanne, autoriserent la Ces-
sion de Felix, sous les Conditions marquées, & elurent de leur Autorité
Nicolas V. Ainsi finit le Concile de Basle, non seulement avec honneur,
mais reconnu de toute la Chrétienté, sans en excepter le Siege de Rome.
C'est ainsi que la Paix fut renduë à l'Eglise, par les soins infatigables du
Roi de France, comme le temoigne Mezeray, dont voici les termes:
», Le Conseil du Roy n'avoit pas moins de passion pour la Paix de l'Eglise,
», que pour celle de l'Etat; de sorte qu'à force de prieres, de Negociations,
», de menaces, il obligea Felix de donner les mains à la Réunion de l'E-
», glise: il renonça à la Papauté plus glorieusement qu'il ne l'avoit accep-
», tée.

(19) Contin. de Fleury, tom. XXII. pag. 480. 481.

,, tée. Ses conventions avec Nicolas V. furent telles qu'il sembloit la
 ,, quitter comme une chose qui lui appartenoit, & la conferer par grace
 ,, à son Rival. Car il fit sa Démission dans le Concile qu'il avoit exprès
 ,, transféré de Basle à Laufanne; &, après qu'il eût déposé les Ornaments
 ,, Pontificaux, ces Peres elurent Nicolas, qui le laissa Legat perpetuel
 ,, dans toutes les Terres de Savoye, Montferrat, Lyonnois, Pais des Suisses
 ,, & Alsace, & on reçut dans le Sacré College tous les Cardinaux qu'il avoit
 ,, créés (20). ,, Nicolas publia trois Bulles à ce sujet. Dans la premiere,
 ,, il ratifie tout ce qui s'est passé, & rend compte au Public de cette Nego-
 ,, ciation. Dans la seconde, il retablit en leur entier tous ceux qui avoient
 ,, été excommuniés & destituez de leurs Charges, Dignitez, & Benefices par
 ,, Eugene IV. à cause de leur adhesion à Felix & au Concile de Basle.
 ,, Dans la troisieme, il declare nulles toutes les Procédures faites contre Fe-
 ,, lix & contre le Concile de Basle en particulier, voulant que le tout
 ,, soit effacé des Registres, ainsi que de par-tout ailleurs, & qu'il n'en
 ,, soit plus fait aucune mention (21). Ce dernier fait est important par
 ,, rapport aux Controversistes Ultramontains, qui ont prétendu que le
 ,, Concile de Basle avoit cessé d'être legitime depuis la Déposition d'Eugene
 ,, IV. & l'Élection de Felix V. Cette prétension est totalement détruite,
 ,, par cette Bulle de Nicolas, mais encore plus fortement par l'Élection
 ,, que fit le Concile de ce dernier Pape suivant le Concordat. Car, si le Con-
 ,, cile de Basle n'eut pas été alors legitime, il s'ensuivroit de-là que Nicolas
 ,, V. & ses Successeurs n'auroient pas été non plus Papes legitimes. ,, Depuis
 ,, ce tems-là jusqu'à la fin du siecle, dit Mr. Du Pin, il ne s'est rien pas-
 ,, sé de considerable touchant les Matieres Ecclesiastiques dans l'Eglise de
 ,, Rome, & les Papes ont été plus occupez des Guerres d'Italie, des pro-
 ,, jets d'entreprises contre le Turc, du soin d'aggrandir leur Puissance tem-
 ,, porelle, & d'établir leurs Familles que des Affaires Ecclesiastiques. Il y
 ,, a néanmoins quantité de Lettres & de Bulles écrites en leur nom, sur les
 ,, Affaires qui sont ordinairement portées à la Cour de Rome, comme les
 ,, Canonizations des Saints, les Privileges des Monasteres, les Affaires des
 ,, Ordres Religieux, des Dispenses, des Procès entre les Eglises,
 ,, &c (22). ,,

A l'égard de Felix V., redevenu Amedée Duc de Savoye, & fait Cardinal
 de Ste. Sabine, il retourna dans sa Retraite de Ripaille, où il passa le
 reste de ses jours dans un honnête & pieux loisir, menant une vie fort in-
 nocente & fort reguliere avec ses Chevaliers de St. Maurice. Il ne survé-
 cut pas long-tems à sa Démission; car, bien que les Auteurs ne s'accordent
 pas sur l'année de sa mort, il est très-certain qu'elle arriva au commence-
 ment de 1450. Cela paroît manifestement par un Bref de Nicolas V. dat-
 té

An de J.C.
1449.

An de J.C.
1450.

Mort de
Felix V.

(20) Mezeray, *Abregé Chron.* tom. 3. pag. Fleury, tom. XXII. pag. 499.

415.

(22) Du Pin, *nouvelle Biblioth. des Auteurs Eccl.* tom. XII. pag. 62.

An de J.C.
1450.

té du 28. Fevrier 1450. où ce Pontife parle d'Amedée VIII. comme étant mort depuis peu (23). C'est ce que Mr. Lenfant ignoroit lorsqu'il ecrivoit son *Histoire de la Guerre des Hussites* (24): & le Continuateur de Mr. Fleury s'ait grandement trompé, en plaçant la mort de Felix V. à l'an 1452 (25). Philippe de Bergame avance, mais en l'air, qu'il se fit des Miracles à son Tombeau. *Æneas Sylvius*, bien loin d'avoir donné dans ce merveilleux, en a parlé assez séchement. „ Reconcilié, dit-il, avec „ Nicolas, il quitta le nom de Pape, & ne retint que l'honneur du Cardinalat. Il mourut peu de tems après dans cette Dignité, non sans la „ reputation d'un homme de bien. Trop heureux Prince, s'il n'eut pas „ deshonoré sa vicillesse par des titres Ecclesiastiques (26). „

Jubilé à
Rome.
Ce qui s'y
passa.

Dès l'année précédente, Nicolas V. avoit publié un Jubilé, selon la Constitution de Clement VI. qui en ordonne un tous les cinquante ans. Il croioit engager par ces Devotions publiques, & par le leurre de ces Indulgences, les Etats d'Italie & d'ailleurs à se reconcilier. Il se passa dans ce Jubilé des choses qui meritent qu'on en fasse le Récit, après *Æneas Sylvius*. „ Il y vint, dit-il, une quantité prodigieuse de Peuple de toute „ la Chrétienté. Quoiqu'il y eut tous les jours plus de quarante mille „ Etrangers qui couroient les Eglises & les Places, gens de mœurs, & de „ langues différentes, le Pape donna de si bons ordres, qu'on ne manqua „ de rien, & qu'il n'y eut point de querelle à démêler. Il arriva pourtant „ un affreux malheur sur la fin du Jubilé. Un jour, sur le soir, que le „ Peuple couroit en foule à la Basilique de St. Pierre, pour recevoir la „ Benediction, le Pont St. Ange s'enfonça. Il y eut quantité de Personnes noyées. D'autres furent écrasés sous les pieds des chevaux & des „ Mules. Il y perit deux cens Personnes. Le Pape fit soigneusement „ chercher leurs corps, & leur fit faire des obseques solempnelles. Il fit de „ plus construire dans cet endroit-là, une Chapelle de Marbre, où l'on „ fait tous les ans le service pour les ames de ces morts (27). Il y eut à ce „ Jubilé un bon nombre de grands Seigneurs & de personnes de distinction. On y vit entr'autres Jacques Electeur & Archevêque de Trèves, qui, dans cette conjoncture, obtint du Pape la permission d'ériger une Université dans sa Capitale. Frédéric, Comte de Gille, âgé de 90. ans, s'y rendit aussi. *Æneas Sylvius* dit que ce Comte étoit plongé dans la plus infame Luxure. „ Etant devenu amoureux d'une Concubine appellée Veronique, il tua de sa propre main sa femme, de la Maison des „ Comtes de Croatie. Herman son Pere fit noyer cette indigne Maîtresse; mais, après la mort du Pere, le Fils, continuant ses Debauches, enlevait les femmes à leurs maris, entretenoit chez lui un ferrail de filles, „ traitoit ses sujets en Esclaves, & faisoit venir de toutes parts des Fauxmonnoyeurs, des Empoisonneurs, des Devins, des Necromanciens.

Quoi-

(23) *Bibliot. Ital. tom. IX. pag. 103.*

(24) *Liv. XXIII. pag. 262.*

(25) *Hist. Eccl. tom. XXIII. pag. 500.*

(26) *Æneas Sylvius, Europa, Cap. 38.*

(27) *Æneas Sylvius, Vit. Frid. III. p. m. 76.*

„ Quoiqu'il fut allé à Rome agé de 90. ans, pour obtenir des Indulgences, il n'en revint pas meilleur. On lui demanda à quoi lui avoit servi Rome, puis qu'il reprenoit son train? *Mon Cordonnier*, dit-il, *est aussi allé à Rome; & à son retour, il s'est remis à faire des Bottes* (28). „ Ce fut pendant la solemnité de ce Jubilé, que Nicolas V. canonisa Bernardin de Sienne, de l'Ordre de St. François, l'un des plus fameux Predicateurs de ce siecle-là.

An de J.C.
1451.

Cette année, le Pape voulut s'entremettre, pour pacifier la France & l'Angleterre. Il envoya le Cardinal d'Estouteville, Legat en France, & l'Archevêque de Ravenne, de la Maison des Ursins, avec la même qualité en Angleterre. Charles VII. repondit au Cardinal, qu'il étoit très-disposé à finir la Guerre, qu'il ressentoit vivement les maux dont l'Eglise étoit affligée, qu'il étoit prêt de traiter avec l'Angleterre, pour employer ensuite ses Armes contre les Ennemis du nom Chrétien. Mais Henri, Roi d'Angleterre, ne se trouva pas dans les mêmes sentimens. L'Archevêque de Ravenne eut beau lui exposer la deroute des Anglois en Normandie, & les embarras des Guerres civiles dans son Roiaume; il repondit toujours fierement, que quand il auroit reconquis sur le Roi de France tout ce que ce Prince lui avoit enlevé depuis deux ans, il seroit tems d'entrer en Negociation, & que jusques-là il n'y falloit pas penser: ainsi la Guerre continua en Guienne (29). On en peut voir les Evenemens dans les Histoires de France & d'Angleterre.

Tentatives inutiles du Pape pour pacifier la France & l'Angleterre.

Constantinople étoit aux abois, & cet Empire, autrefois si formidable, se trouvoit alors renfermé dans les murailles d'une seule Ville. Encore ne pouvoit-on s'opposer à la Puissance des Turcs qui l'environnoient. Au rapport de l'Historien Ducas, Constantin Paleologue envoya une Ambassade à Rome, pour demander du secours au Pape, & pour faire mention de lui dans la grande Eglise, suivant l'Union de Florence, pour retablir le Patriarche Gregoire, & pour le prier d'envoyer des Ambassadeurs qui levassent le reste du scandale que le Schisme avoit causé (30). La Reponse de Nicolas V. fut Prophetique, si l'on en doit croire le P. Maimbourg; car, selon ce Jesuite, le Pape devint Prophete, „ lorsque récrivant à Constantin, qui donnoit lieu de croire alors qu'il n'agissoit pas trop sincerement, „ après luy avoir remontré en termes très-forts & très-pathétiques, qu'il y „ avoit déjà très-long-tems que les Grecs se jouoient de la patience de Dieu „ & des hommes, en differant toujours de se réunir à l'Eglise: il dit enfin, que, selon la Parabole de l'Evangile, on attendroit encore trois ans „ que le figuier, qu'on avoit jusqu'alors inutilement cultivé, portast du „ fruit; & que s'il n'en portoit, c'est-à-dire, que si dans ce temps-là, que „ Dieu donnoit encore aux Grecs, ils ne recevoient le Decret de l'Union, „ l'arbre seroit coupé jusqu'à la racine, & la Nation Greque entierement „ ruinée, par les executeurs de l'Arrest déjà porté par la justice divine contre elle

Negociations du Pape avec les Grecs.

(28) *Aeneas Sylvius, Europa, cap. 21.*

544.

(29) *Contin. de Fleury, tom. XXII. pag.*

(30) *Ducas, chap. 36.*

Année J.C.
1451.

„ tr'elle (31). „ Il ne faut pas être asmatique pour pousser une période de cette longueur. On n'a point la réponse entière de l'Empereur Grec à cette Lettre. *Les Grecs*, dit l'Abbé Choisy, *ne lui répondirent que par des paroles respectueuses, semblables aux anciens Hebreux, avertis inutilement par leurs Prophetes* (32). Mais, si l'on en croit Gennadius Patriarche de Constantinople, la réponse ne fut, ni trop respectueuse, ni trop obligeante. *Le Pape*, leur fait-il dire, *est un pecheur, & nous ne saurions lui adberer dans ce qui regarde la foi* (33). Ducas raconte toute cette affaire assez amplement, & il me semble à propos de mettre sous les yeux de mes Lecteurs ce qu'en dit cet Historien. Il marque d'abord, que le Pape avoit chargé Isidore de Thessalonique, Archevêque de Kiovie, de procurer la Reunion des Grecs, selon l'Accord de Florence. Ce Cardinal étoit, dit-il, „ Romain de Na-
 „ tion, homme sage & prudent, instruit dans la science de l'Eglise, &
 „ qui avoit assisté au Concile de Florence. Il monta sur un grand Vais-
 „ seau Genoïs, & aborda à Chio, où il demeura quelque tems, pendant
 „ que les Marchands à qui il appartenoit debitoient leurs Marchandises, en
 „ achetoient d'autres, & attendoient un autre Vaisseau, qui devoit faire
 „ voiles avec eux jusques à Capha. Il loua plusieurs Latins dans cette
 „ Isle, outre cinquante Italiens qu'il avoit amenez de Rome. Lorsque le
 „ Vaisseau qu'ils attendoient fut arrivé, ils partirent de Chio, & ils arri-
 „ verent à Constantinople au mois de Novembre. . . . L'Empereur lui
 „ fit une reception très-favorable, & lui rendit toutes sortes d'honneurs. Il
 „ parla ensuite de l'Union à laquelle l'Empereur & quelques particuliers con-
 „ sentirent. Mais, la plupart des Ecclesiastiques, des Religieux, & des Re-
 „ ligieuses, n'y consentirent point. Que, dis-je, la plupart? Ce que j'ai
 „ reconnu des Religieuses m'oblige d'écrire que personne n'y consentit, &
 „ que l'Empereur feignit seulement d'y consentir. Les Prêtres, les Dia-
 „ cres, les Ecclesiastiques, l'Empereur, & les Laiques, qui faisoient sem-
 „ blant de consentir à l'Union, s'assemblerent dans l'Eglise, pour y faire
 „ leurs prieres, & pour y celebrer les Saints Mysteres. Les Schismatiques
 „ coururent en même tems au Monastere de Pontocrator, & s'adressant à
 „ Gennadius, que l'on appelloit alors George Scholaire, ils lui dirent, *Que*
 „ *ferons-nous?* Comme il étoit enfermé dans sa Cellule, il prit du papier,
 „ & écrivit son avis en ces termes: Misérables Romains, pourquoi vous
 „ éloignez-vous de la verité, & pourquoi mettez-vous votre esperance
 „ dans les Italiens, au lieu de la mettre en Dieu? En perdant la foi, vous
 „ perdrez votre Ville. Aiez pitié de moi, Seigneur, je jure en votre pre-
 „ sence, que je suis innocent de ce crime. Misérables Citoïens, confidez
 „ ce que vous faites. Dans le même tems que vous renoncez à la Religion
 „ de vos Peres, & que vous embrassez l'Impieté, vous subissez le joug de
 „ la servitude. Malheur à vous lorsque vous jugez. Quand il eut écrit ce-
 la

(31) Maimbourg, *Hist. du Schisme des Grecs*, VI. pag. 164. 165.
 Liv. VI. 2. part. pag. 294.

(32) Choisy, *Hist. Eccl. Liv. XXII. Ch.*

(33) Raynaldi, *an. 1451. §. 3.*

„ la & quelque chose de plus, il l'attacha à la porte de sa Cellule, & se ren-
 „ ferma dedans. Les Religieuses, qui sembloient surpasser les autres fide-
 „ les par la Sainteté de leur vie & par la pureté de leur foi, suivant l'avis
 „ de Gennadius & de leurs Directeurs Spirituels, & les Prêtres, & les Lai-
 „ ques, condamnerent le Decret de l'Union, & prononcerent Anathême contre
 „ ceux qui l'avoient approuvé, ou qui l'approuveroient. Le menu
 „ peuple, en sortant du Monastere, entra dans les tavernes, & tenant en leurs
 „ mains des verres pleins de vin, ils condamnerent ceux qui consentoient à
 „ l'Union, & buvant en l'honneur de l'image de la Mere de Dieu, ils la
 „ supplioient de prendre la protection de la Ville, & de la defendre contre
 „ Mahomet, comme elle l'avoit autrefois défenduë contre Cosroës, &
 „ contre le Cagan. *Nous n'avons que faire, ajoutoient-ils, du secours, ni de*
 „ *l'Union des Latins. Loin de nous le Culte des Azimites.* Mais les Chrétiens,
 „ qui s'étoient assemblez dans la grande Eglise, après avoir fait les prieres,
 „ & avoir entendu un Discours du Cardinal, consentirent à l'Union; à cet-
 „ te condition néanmoins, que quand il auroit plû à Dieu de leur rendre la
 „ Paix, & de les delivrer du danger qui les menaçoit, le Decret seroit
 „ examiné par des personnes capables, & corrigé, si l'on le trouvoit à pro-
 „ pos. Après cela, ils demeurèrent d'accord, que l'on celebreroit dans la
 „ grande Eglise une Messe commune aux Italiens & aux Grecs, dans la-
 „ quelle on feroit mention du Pape Nicolas & du Patriarche Gregoire qui
 „ étoit alors en exil. Le 12. jour du mois de Decembre de l'an 6961. fut
 „ choisi pour cette ceremonie. Plusieurs s'abstinrent des Saints Dons qui
 „ avoient été offerts dans la ceremonie de l'Union, & les rejeterent com-
 „ me un sacrifice impur & abominable. Le Cardinal, qui, étant Grec de
 „ Nation, penetrait aisement dans les replis les plus cachez du Cœur des
 „ Grecs, & decouvroit leurs ruses & leurs tromperies, ne faisoit que de foi-
 „ bles offices pour leur obtenir du secours. Ce qui est arrivé depuis a four-
 „ ni au Pape une excuse suffisante de ce qu'il n'en a point donné, & le res-
 „ te a été attribué à la volonté de Dieu, qui dispose de tout pour le bien.
 „ Mais le Peuple, farouche & intraitable, ennemi du bien, racine d'orgueil,
 „ branche de vaine gloire, fleur de vanité, la lie de la Nation Greque qui
 „ meprise toutes les autres, bien qu'elle merite d'être meprisée plus que
 „ nulle autre, contoit pour rien tout ce qui avoit été fait. Ceux, qui
 „ avoient consenti à l'Union, disoient à ceux qui n'y avoient point contenti:
 „ *Attendez que nous voions si Dieu detruira ce grand Dragon qui veut engloutir*
 „ *notre Ville, & alors vous connoîtrez si nous nous sommes unis avec des Azimi-*
 „ *tes.* Pendant que ces miserables tenoient ces Discours & autres sembla-
 „ bles, ils ne songeoient pas que la Ville seroit reduite sous la Puissance de
 „ l'ennemi, & que leur nom seroit effacé de la Memoire des hommes, à
 „ cause du Serment avec lequel ils avoient juré l'Union des Eglises dans le
 „ Concile de Lion sous le premier des Palcologues, & dans le Con-
 „ cile de Florence sous le dernier de ces mêmes Palcologues, & dans

Année J. C.
1451.

Bulle de
Nicolas V.
en faveur
de la Mai-
son de Sa-
voie.

„ la dernière Messe, avec des imprécations faites au nom de la Très-Sainte
„ Trinité (34). „

Quittons l'Orient, où nous retournerons dans la suite, pour parler d'une
Bulle très-importante que Nicolas V. donna cette année 1451. le 4. de
Janvier, en faveur de la Maison de Savoye. Ce Pontife, voulant marquer à
cette Maison combien il étoit reconnoissant du sacrifice qu'Amedée VIII.
élu Pape par le Concile de Bâle, lui avoit fait de la Thiare, accorda une Bulle
en faveur de Louis, Fils & Successeur d'Amedée dans ses Etats, par la quelle
il promet à ce Prince : „ Que tant que lui & ses Sujets persévéreroient dans
„ l'Obéissance qu'il avoit temoignée jusqu'alors à sa Personne & au St. Sie-
„ ge, il ne pourvoiroit aucune Eglise Metropolitaine, Cathédrale, ni au-
„ cune Dignité Abbatiale, réservées à la Disposition du Pape, dans les
„ Etats du Duc, sans être premierement informé de l'intention du Duc,
„ & avoir son consentement par rapport aux Personnes propres à remplir ces
„ Places, ou ces Dignitez; soit de quelle personne on devra la pourvoir :
„ Que de plus il ne confereroit aucune Dignité de celles qui sont les plus
„ considérables après les Episcopales, ni Prieurez conventuels, ou autre-
„ ment réservés à sa Disposition, qu'à des Personnes capables des Etats du
„ Duc, ou qui lui seront agréables, & qu'il aggréera, si elles sont ori-
„ ginaires de quelque autre Etat; & que quant aux Prieurés de Talloire,
„ Ripaille, & Novalesé, & à la Prevôté de St. Bernard, situés sur la
„ Frontiere de ses Etats, il ne les confereroit non plus qu'après avoir sçu
„ de même premierement l'intention du Duc par rapport aux Personnes à
„ qui ils doivent être donnés; afin qu'aucune Promotion, de quelque Per-
„ sonne que ce soit, au Gouvernement de quelque Eglise ou Monastere, &
„ aucune Provision, de quelque Dignité que ce soit, ne puisse causer au-
„ cun préjudice aux Etats du Duc, & qu'il n'ait à craindre, par cet en-
„ droit, aucun malheur intestin: annullant par-là toutes Provisions à ce
„ contraires, qui pourroient être faites, sous quelque pretexte que ce soit,
„ & declarant aussi de nul effet toutes les Censures par lesquelles on vou-
„ droit contrevénir à ce que dessus. „ Ctte Bulle, qui a été depuis près
de trois Siecles le sujet d'un grand nombre de Contestations entre la Cour de
Rome & les Ducs de Savoye, vient d'être publiée en Langue Originale à
Turin, dans les Preuves d'une Relation Italienne de l'état de ces mêmes Dif-
ferents lorsque Benoit XIII. fut élevé au Souverain Pontificat (35). A
l'heure que j'écris, ces Differends son extrêmement echauffez; & tout ce
qu'il y a d'honnêtes gens en Europe admirent, louent, & approuvent la fer-
meté du Roi de Sardaigne à soutenir ses Droits. Dieu vueille qu'il ne soit
pas obligé de se relâcher! (*)

Ce qui arriva de plus memorable en 1451. est le Voyage de l'Empereur
Fre-

(34) *Ducas, Ch. 36.*

(35) *Relazione istorica delle Vertenze pendenti tra la Corte di Roma, & quella del Re di Sar-*

dagna, &c. fol 1731. Voyez aussi Biblior. Ital. tom. 9. pag. 97. &c.

(*) Cette Remarque est ajoutée en 1732.

Frédéric III. en Italie. Ce Prince étoit accompagné dans ce Voiage de la plus belle Noblesse de Boheme. Les Italiens n'avoient pas assez d'eux pour regarder ces nouveaux hôtes. Il avoit envoyé devant Albert Duc d'Autriche avec un beau Corps de Cavalerie. L'Italie se trouva fort partagée au bruit de son arrivée. Ceux qui étoient à leur aise, craignant quelque changement, n'étoient pas d'avis qu'on lui ouvrit les Portes de l'Italie. Les autres, opprimés par des Tyrans, & esperant leur delivrance par les armes & par l'autorité de l'Empereur, soupiroient après lui comme après leur Libérateur. Les premiers tacherent de donner des ombrages au Pape. Ils lui representoient, que Frédéric, jeune, puissant, ambitieux, allié avec Alfonso Roi d'Arragon & de Naples son Oncle, n'avoit d'autre vuë que d'envahir l'Italie, où il y avoit quantité de mécontents, d'opprimer le Clergé, & de se rendre Maître de Rome. On lui alleguoit même des Prophetes dont l'une portoit que Frederic III. s'empareroit de Rome. L'autre, que dans le mois de Mars, le Pape Nicolas mourroit, ou seroit fait Prisonnier. Le Pape étoit fort combattu entre ces terreurs, & l'envie qu'il avoit de ne pas mourir sans avoir eu la gloire de couronner un Empereur. La crainte l'emporta néanmoins sur cette ambition. Il donna donc ordre à un de ses Secretaires, qui alloit en Allemagne pour d'autres affaires, de représenter, comme il avoit déjà fait, à l'Empereur, qu'il feroit beaucoup mieux de ne pas venir en Italie en hyver, saison où l'on manquoit de tout, & où les chemins étoient impraticables, & d'attendre l'été; quoique l'année precedente, il eut été d'un avis tout contraire. En même tems, le Pape écrivit à Æneas Sylvius, qui étoit alors à Sienne, de venir à Rome, pour s'entretenir avec lui touchant l'arrivée de l'Empereur. Il répondit, qu'il avoit ordre de recevoir l'Imperatrice au Port de Talamone dans la Toscane, & de la conduire à Sienne, d'où il iroit à Rome. Cependant, il y avoit des Allemans dans cette Capitale, qui donnoient avis à Æneas de tout ce qui s'y passoit, sur-tout des Allarmes du Pape & de la Demarche qu'il avoit faite. C'est ce qui l'obligea à écrire au Pape une Lettre très-vive, très-forte, & très-hardie, pour lui reprocher son inconstance & sa mauvaise-foi, dissiper ses terreurs paniques, & même le menacer, s'il différoit le moins du Monde le Couronnement de l'Empereur. Æneas écrivit en même tems à l'Empereur de n'avoir nul egard aux Remontrances du Pape, & d'aller incessamment à Rome, de peur que s'il tarδοit davantage il n'y eut plus de retour. Le Pape lui-même, quoique mécontent des Lettres d'Æneas, prit le parti de consentir à recevoir l'Empereur aussitôt qu'il voudroit, & lui en écrivit lui-même dans les termes les plus obligeants & les plus empressez. L'Empereur fut reçu dans toutes les Villes d'Italie avec les Acclamations publiques. Il reçut à Florence deux Cardinaux que le Pape lui envoioit pour le conduire à Rome. Il reçut à Sienne l'Imperatrice Eleonor. L'Histoire dit, que pendant le séjour que l'Empereur fit en cette Ville, les Legats du Pape le pressoient beaucoup de prêter à sa Sainteté le Serment inseré dans les Clementi-

Ande J.C.
1452.

L'Empereur va en Italie pour y être couronné.

An de J.C.
1452.

nes (36), avant que d'entrer dans le Patrimoine de St. Pierre, prétendant que c'étoit l'ancienne coutume. Mais, Æneas Sylvius n'en croioit rien. Voici mot à mot ce qu'il dit: „ Je n'ai trouvé nulle part, qu'aucun Empereur ait prêté ce Serment, si ce n'est peut-être Charles IV. & Sigismond son Fils. „ Henri VII. nia d'avoir prêté Serment de fidelité au Pape, & on dit que „ c'est pour cela que se fit la Clementine. Louis de Baviere ne voulut „ pas le prêter, & il fut couronné par le Prefet de Rome au refus du Pape. On ne trouve point que les Predecesseurs de Charlemagne aient „ prêté ce Serment; mais, après lui, les Decrets des Papes nous apprennent „ que Louis I. & les Ottons ont juré. Cependant, ajoute Æneas, notre „ Frédéric, quoiqu'il trouvât cette Prétention fort etrange, voulut obéir „ en cela au Souverain Pontife, comme au Vicaire de Jesus-Christ (37). „ L'Empereur fit à Rome une Entrée magnifique, & il fut gracieusement reçu par le Pape. Le lendemain, on parla du Couronnement. Comme l'anniversaire de celui du Pape approchoit, il proposa d'attendre ce jour-là, pour couronner l'Empereur, afin d'en faire tous les ans une festivité commune. L'Empereur y consentit, quoiqu'il lui fit de la peine de demeurer jusqu'à ce tems-là sans rien faire. Cet intervalle fut employé à visiter les beaux Edifices de Rome. Æneas Sylvius, qui dit que l'Empereur s'entendoit fort bien en Architecture, rapporte qu'il trouva que les Edifices modernes de Nicolas surpassoient les siens en goût & en beauté. Quand il eut tout visité, il alla trouver le Pape, pour avoir quelque Conference avec lui sur les Affaires d'Autriche, ne doutant point qu'on ne l'eut prevenu contre lui. Voici la substance du Discours que l'Empereur tint là-dessus à ce Pontife: „ 1. Que c'étoit une ancienne coutume de la Maison d'Autriche, dont lui & Ladislas étoient fortis, que les Pupilles, leurs Throffors, leurs Domaines, & ce qu'ils ont de plus précieux, soient remis entre les mains des Ainez de la Maison, jusqu'à l'age de Puberté. „ 2. Qu'Albert son Oncle & son Predecesseur dans l'Empire étant mort depuis douze ans, & aiant laissé sa femme enceinte de Ladislas, dès que les Autrichiens apprirent sa mort, ils lui remirent à lui Frédéric le Gouvernement de l'Autriche, comme à l'ainé, comptant que, si la Reine avoit un Enfant Male, la tutelle lui en appartenoit, au lieu que si elle avoit une Fille, la Province seroit devoluë à lui & à son Frere. 3. Que la Reine aiant eu un Fils elle le fit couronner d'abord Roi de Hongrie; mais que, comme elle ne se trouvoit pas en état de tenir tête aux Autrichiens, qui avoient appelé de Pologne un autre Prince, elle le lui avoit remis entre les mains, & qu'il l'avoit gardé jusqu'alors. 4. Qu'il avoit gouverné l'Autriche avec toute forte d'Integrité, accordé des Fiefs, établi des Magistrats, muni les Forts, chassé les ennemis, & payé de son propre fonds, dès le commencement de son Administration, 70. mille Ecus d'Or, qui étoient dûs aux soldats. En un mot, qu'il les avoit traités comme ses

En-

(36) *Clement*, Lib. II. Tit. 9.

(37) *Vita Frid.* III. p. m. 133.

An de J.C.
1452.

„ Enfans & ses Freres; mais, que des ingrats, qui lui avoient fait serment
 „ de fidelité jusqu'à l'age de Puberté de leur Prince, aiant appris qu'il al-
 „ loit en Italie, ont conspiré contre lui, pour lui ôter le Gouvernement
 „ de l'Autriche, & la Tutelle de leur Maître, avant le tems. Quant à ce
 „ qu'ils disent, ajoute t'il, que je l'ai mené en Italie pour le faire mourir,
 „ je n'ai pas besoin de me purger là-dessus. Je suis entré en Italie en hy-
 „ ver, saison où l'air y est plus sain qu'en Allemagne. Si j'avois voulu
 „ m'en défaire, j'en aurois eu assez de moiens depuis onze ans. Les Hon-
 „ grois jugent des autres par eux-mêmes. Ils sont en possession de tuer
 „ leurs Rois Enfans & hommes faits. Au contraire, je lui ai toujours
 „ souhaité une longue vie. Nous ne sommes que quatre de la Maison
 „ d'Autriche; & chacun de nous est assez puissant, pour ne rien envier à
 „ l'autre. Nous manquerons plutôt aux Domaines, que les Domaines
 „ ne nous manqueront. Mais, j'ai crû qu'il seroit avantageux à cet En-
 „ fant de voir Rome, de connoître les mœurs d'Italie, d'entendre les
 „ Grands hommes, de contempler Votre Sainteté & son sacré Senat, afin
 „ de s'en souvenir quand il seroit plus avancé en âge. Votre Sainteté y
 „ est elle-même intéressée; puisque, pour conjurer contre moi, ils pren-
 „ nent le tems que je vais la visiter, pour prendre la Couronne Imperiale,
 „ & pour delibérer sur les Affaires de la Chrétienté. Deployez donc con-
 „ tre eux votre Autorité. Frappez du glaive spirituel, pendant que j'em-
 „ ployerai le temporel, pour dompter ces Rebelles. „ Ce Discours pro-
 „ duisit son effet. Le Pape, regardant la Cause de l'Empire & celle de
 „ l'Eglise comme une Cause commune, promit d'envoier en Autriche, &
 „ de menacer les Autrichiens de les excommunier, si dans 40. jours ils
 „ ne se rangeoient à leur devoir. Mais, en même tems, il l'animoit avec
 „ la même ardeur qu'auroit pû faire un General d'Armée, à les pousser à
 „ bout, sans nul quartier. *A quoi servira cela, disoit-il, si vous vous tenez
 „ les bras croisez, & si nous ne joignons nos Epées? Des gens, qui ont violé la foi
 „ jurée, craindront-ils les Censures de l'Eglise? Quand on ne croit point de Ciel, on
 „ ne le craint pas. On bâtime les Autrichiens quand ils sont Enfans; mais, quand
 „ ils sont hommes, ils se moquent du Batême, & ont regret à l'eau qu'on y a em-
 „ ployée* (38).

Après cette Affaire, l'Empereur en mit une autre sur le tapis. François Sforce, alors Duc de Milan, l'avoit invité à venir prendre la Couronne de Fer à Milan. Mais l'Empereur, qui ne se fioit pas trop à lui, s'en étoit excusé. Il proposa donc au Pape de la lui donner à Rome de la Plenitude de sa Puissance. Le Pape trouvoit l'Affaire delicate, parce que Sforce, à qui ce Droit appartenoit, étoit un homme redoutable au Siege de Rome. Cependant, aiant consulté là-dessus les Cardinaux, ils jugerent à propos de ne rien refuser à Frideric; & il fut en effet couronné à Rome Roi de Lombardie, au grand regret des Ambassadeurs Milanois, qui s'en plainquirent hautement (39). J'écarte le detail des Ceremonies qui se pratiquerent en cette

Couron-
nement
de l'Em-
pereur.

occa-

(38) *Aeneas Sylvius, ubi supr. p. 151.*(39) *Aeneas Sylvius, ubi supr.*

Ande J.C. 1452. occasion. On peut consulter Aeneas Sylvius, qui nous apprend encore, que, pendant la Ceremonie, la Mitre pensa tomber de la tête du Pape, ce qu'on prit à mauvais augure.

Ligue
contre
l'Empe-
reur.

Les Autrichiens, les Moraves, & les Hongrois firent publiquement une Ligue contre l'Empereur, & la notifierent de tous côtés. Ils envoierent des Ambassadeurs à Frideric III, qui ne voulut pas leur donner audience; & ils tirerent du jeune Ladillas une Lettre au Pape, que ces Ambassadeurs porterent à Sa Sainteté. Mais l'Histoire dit, qu'ils furent mal reçus à Rome. Le Pape, ne voulant rien relâcher de ses Droits, ne voulut pas non plus demordre de son Excommunication, & les renvoia comme des Rebelles; ajoutant néanmoins, qu'à l'égard de Ladillas, il l'appuieroit dans tout ce qui seroit juste. Dès que les Ambassadeurs d'Autriche eurent apporté la Réponse du Pape, on se prépara tout à fait à la Guerre. Ils emprunterent pour cela de l'argent de Louis Duc de Baviere, à qui ils engagerent une bonne partie de l'Autriche. On disoit même que ce Duc s'étoit ligué avec eux, aussi bien qu'Albert de Brandebourg (40).

Bulles du
Pape con-
tre les Au-
trichiens.

On apporta les Bulles du Pape à Saltzbourg, à Vienne, à Passaw, & à Olmutz, par lesquelles les Autrichiens étoient menacez d'Anathêmes, si, dans 40. jours, ils ne rendoient l'Administration de l'Autriche à l'Empereur. Ces Bulles ne purent être affichées nulle part. L'Archevêque de Saltzbourg, Legat né du Pape & Primat de la Germanie, ne jugea pas à propos de les recevoir, croiant pouvoir mieux accomoder ce Démêlé en ne prenant point de parti. Les Chanoines de Passaw, liguez avec les Autrichiens, arracherent les Bulles des mains du Porteur, & ne voulurent point les restituer, accompagnant leur refus d'injures contre le Pape, qu'ils traitoient d'homme de neant, & contre l'Empereur qu'ils traitoient de faineant & de lâche. Il en fut de même à Olmutz. Les Autrichiens arrêterent celui qui devoit afficher les Bulles, & lui firent mille insultes. Aiant ensuite assemblé leurs Docteurs, ils appellerent au Pape mieux informé, ou à un Concile Oecumenique, ou enfin à l'Eglise Universelle. L'Acte d'Appel fut affiché à Vienne, & publié à Saltzbourg. Pour la Bulle, elle fut publiée à Neustadt.

Les Autri-
chiens se
dechai-
nent con-
tre le Pa-
pe & con-
tre l'Em-
pereur.

L'Empereur avoit cité les Rebelles à comparoître devant lui. Les Autrichiens, irrités de cette citation & de l'excommunication du Pape, se dechainoient contre l'un & l'autre avec fureur. Ils disoient entr'autres choses, que Nicolas V, aiant été élu contre les Decrets du Concile de Basle, n'étoit point Pape, & que Felix le devoit être. Que Frideric avoit mal à propos tiré de Basle le Concile qui y étoit assemblé; qu'il avoit assisté Eugene déposé par ce Concile; que c'étoit par son moien, que Nicolas V. avoit envahi la Chaire de St. Pierre, & que ni le Pape, ni l'Empereur, n'étoient legitiment revêtus de ces Dignitez. Qu'il y auroit bien-tôt un Concile où l'on reprimeroit la temerité d'un Pape qui s'ingeroit dans des Af-
faires

(40) L'enfant, Hist. de la Guer. des Hussites, Liv. XXIV. pag. 288, 289. Part. 2.

An de J.C.
1453.

faïres feculieres, au préjudice du Roi de Hongrie: qu'ils vouloient se joindre aux François, & celebrer un Concile avec eux. On ne se bornoit pas à ces Discours. Il courroit des Ecrits qui ne pouvoient qu'aigrir les Esprits. Mais, malgré l'irritation reciproque, tout se borna en 1452. à quelques hostilitéz, & à se prendre quelques Forts de part & d'autre (41).

Je ne dirai rien des Evenemens Militaires qui signalerent le Siege de Constantinople: il suffira de dire, qu'elle fut prise d'assaut le 29. de Mai 1453. par Mahomet II. & subit ainsi le joug Ottoman. Les Grecs avoient imploré le secours du Pape avec cris & larmes; mais, c'étoit parler à un Rocher, & vouloir l'amollir. „ A qui devons-nous attribuer la perte de cette grande „ & puissante Ville & de tout l'Empire Grec, qu'à la malice & à la perfidie „ de la Cour Romaine, qui aime mieux voir perir le bras droit de la Chrétienté, que de le souffrir dans la Liberté. Maudite & execrable Ambition, qui a pû sacrifier ainsi à ses interêts le Sang même de Jesus-Christ, „ & trahir lâchement des Chrétiens qu'elle pouvoit facilement secourir (42)! „ Le Cardinal Isidore de Thessalonique, qui se trouvoit alors à Constantinople, en qualité de Legat du Pape, courut risque de la vie; mais, il n'échapa pas la prison dans cette occasion. Quand les Turcs furent Maîtres de la Place, ils chercherent le Legat pour le massacrer. Il se sauva de leurs mains, en prenant les habits d'un homme mort, & revêtant le cadavre des siens. Les Turcs y furent trompés. A la vuë de ce Cadavre revêtu Sacerdotalement, ils jetterent de grands cris de joye, & firent attacher sa tête couverte d'un bonnet rouge à une Lance avec ces mots: *C'est la tête du Cardinal Russe*. Cependant, le Cardinal fut pris, & n'étant pas connu pour ce qu'il étoit, on le traita en Esclave. Il se racheta pour une mediocre somme, & retourna à Rome (43). La premiere fureur du Soldat étant assouvie, Mahomet se montra fort favorable aux Chrétiens.

Prise de Constantinople par Mahomet II.

La perte de Constantinople ne pouvoit que causer beaucoup de chagrin & d'inquietude aux Princes Chrétiens, particulièrement à ceux que la Conquête du Sultan touchoit de plus près. Æneas Sylvius parut fort zélé en cette occasion. Le 21. de Juillet, il écrivit à Nicolas, Cardinal de St. Pierre, afin d'engager le Pape & tout le College des Cardinaux à n'épargner ni soins, ni depenses, ni argent pour remedier au mal, à convoquer les Rois & les Princes en quelque lieu, pour représenter les grands dommages que la Religion souffroit: de quelle consequence il étoit de chercher les moiëns d'y pourvoir, d'établir une paix solide entre les Princes Chrétiens, de prêcher par-tout la Croisade, enfin de ne rien négliger pour chasser du sein de l'Eglise le plus cruel de ses ennemis (44). Il écrivit en même tems au Pape, pour lui représenter, que la perte de Constantinople l'intéressoit plus

Æneas Sylvius exhorte les Princes à la Guerre contre les Turcs.

(41) *Lensant ubi supr.*(42) Heydegger, *Hist. Papat. Ætat 5. pag. 254. 1. part. de la traduction.*

Tom. IV.

(43) Æneas Sylvius, *Europa, pag. 247.**Eggs. Purpura Docta, Lib. 3. pag. 105. 112.*(44) Æneas Sylvius, *Epist. 155. & 105.*

Année J.C.
1453.

Conjuration formée contre le Pape.

plus que personne, & nuirait beaucoup à sa réputation, s'il ne faisoit ses efforts, pour en chasser le Turc, & recouvrer cette Ville.

Cette même année, le Pape dissipa une Conjuration formée contre lui & dans laquelle il pensa périr. Dès le commencement de son Pontificat, il avoit relegué à Boulogne un certain Etienne Porcario, qui sembloit vouloir troubler l'Etat de l'Eglise, à condition qu'il se présenteroit tous les jours au Cardinal Bessarion qui en étoit Gouverneur. Mais ce Porcario, aiant feint d'être malade, pour mieux tromper le Cardinal, retourna secrètement à Rome, sur l'avis que les Conjurez lui donnerent; afin que prenant les armes, ils excitassent le Peuple Romain à se saisir du Pape & des Cardinaux à l'heure même qu'il célébreroit la Messe le jour des Rois dans l'Eglise de St. Paul, & par-là se mettre en Liberté. Il avoit préparé une chaîne d'or pour lier le Pape, ne voulant pas qu'on le fit mourir jusqu'à ce qu'on se fût emparé du Château St. Ange. Sur l'avis que le Pape eut de tout ce complot, on chercha exactement Porcario dans Rome, parce qu'on savoit qu'il étoit parti de Boulogne, & on le trouva enfermé dans un coffre. On l'arrêta, & sur sa propre confession, on lui fit son Procès, & on le condamna à être pendu sur les Murailles du Château St. Ange: ses Complices furent aussi arrêtez dans la Maison où ils s'étoient assemblez & furent punis du même supplice, les uns dans le même lieu, les autres au Capitole. Il n'y eut qu'un nommé Baptiste Sciegra, qui, se faisant jour l'épée à la main à travers les Troupes du Pape, prit la fuite & se sauva, sans qu'on pût l'attraper (45).

Le Prince Henri de Castille repudia sa femme.

Ce fut aussi cette année, que le Prince Henri de Castille repudia Blanche son Epouse, comme si elle eut été rendue stérile par des sortilèges & des enchantemens. Ce fut le prétexte apparent de son divorce. Mais, en effet, elle portoit la peine du crime d'autrui, & fut punie pour l'incontinence & les amours illegitimes du Prince son Epoux. Le Roi avoit souvent taché de le ramener à la raison, & de le corriger de ce vice, qu'il commettoit contre les regles & les voyes ordinaires de la nature. On le croioit à demi-impuissant, & incapable d'avoir commerce avec une Vierge, ce qui avoit été confirmé par plusieurs experiences. Louis Acunha, Evêque de Segovie, Vicair du Cardinal Jean Cervante, prononça la Sentence de Divorce, qui fut confirmée dans suite par l'Archevêque de Toledo, du consentement du Pape Nicolas V. qui lui envoya un Bref exprès sur ce sujet. Blanche fut ainsi renvoyée, & le Prince Henri son Epoux se remaria incontinent après; ce qui surprit tout le Monde; car il étoit de la bienfiance qu'il gardât quelque tems le celibat (46).

Le Pape Nicolas ne veut point approuver le mariage du Comte de Douglas.

En Ecosse, le Comte de Douglas avoit épousé contre toutes les Regles la femme de son frere, que le Roi avoit tué de sa propre main, à cause de ses excès, & de son insolence. Le Comte demanda au Pape l'approbation de ce Mariage, pour retenir les biens de son Frere dans sa Famille. Mais le Roi

(45) *Contin. de Fleury, Hist. Escl. tom. XXII. pag. 584.*

(46) *Bollegarde, Hist. gener d'Espag. tom. IV. pag. 114. 115.*

Roi d'Ecosse envoya des Deputez à Rome, qui empêcherent le Pape de consentir à cette Union criminelle (47).

Il y avoit deja trois ans, que la Guerre étoit allumée en Italie à cette occasion. François Sforce, après avoir subjugué les Milanois, voulut faire la Guerre aux Venitiens, pour les obliger à restituer une Partie de ce Duché qu'ils retenoient encore. Les Florentins le favorisoient sous main, après avoir conclu un Traité de Ligue offensive & defensiva, qui donna de l'inquietude aux Venitiens, lesquels rompirent d'abord tout commerce avec les Florentins, & les ecartèrent de leurs Frontieres. Le Roi d'Arragon fut sollicité d'entrer en cette Ligue, par le Ministère & la Negociation de Leonel, Marquis de Ferrare, l'assurant que s'il vouloit faire la Guerre aux Florentins dans leur País, il seroit fort aisé d'insulter Sforce jusques dans le Centre du Milanez. Ce Traité d'Alliance étant conclu, Guillaume Marquis de Monferrat marcha vers les Frontieres d'Alexandrie, à la tête de quatre mille chevaux & de deux mille fantassins à la solde du Roi d'Arragon. Ferdinand son fils, pour repandre en même tems plus de terreur parmi les ennemis, eut ordre de se jeter dans le País des Florentins avec six mille chevaux & deux mille fantassins, aiant sous lui pour ses Generaux le Prince des Ursins & le Comte d'Urbino, qui prirent plusieurs Places, & firent de grands ravages de tous côtés. François Sforce appella de France à son secours René d'Anjou, en lui donnant l'esperance d'aller porter la Guerre dans le Roiaume de Naples, quand la Guerre Cisalpine seroit finie. Ce Prince aborda à Genes avec deux Vaisseaux seulement. Le mauvais état de sa Cour, & le peu de gens dont il étoit accompagné, commencerent à inspirer du mepris pour sa personne. De legeres circonstances peuvent changer dans un moment la face des plus grandes affaires. Louis Dauphin de France, qui fut dans la suite le Roi Louis XI, conduisit quelques Troupes de Terre jusques à Asti. L'empressement des François, qui avoient entrepris ce voyage avec assez de joie, se rallentit en peu de tems: car au bout de trois mois ils retournerent en leur País, sans que l'on ait pû demêler les raisons d'un depart si précipité. Ils accusoient le peu de talens du Duc René d'Anjou, qu'ils croioient absolument incapable de regner. Les affaires étoient dans une situation très-facheuse. Les Peuples d'Insubrie & de Florence, abandonnez de leurs Alliez, paroissoient hors d'état de pouvoir resister à leurs ennemis. Le malheur d'autrui leur fut favorable, & les sauva. La nouvelle de la prise de Constantinople etonna tous les Chrétiens, & les anima à se reconcilier & à se réunir contre leur ennemi commun. Car Mahomet II, devenu plus fier par ses Victoires, menaçoit de venir fondre sur l'Italie avec toutes les forces de l'Empire Ottoman. Cette crainte obligea les fideles d'étouffer les Discordes civiles, pour se mettre en état de lui resister. Simon Camerin, Religieux de l'Ordre de St. Augustin, homme plus prudent & plus zelé que sçavant, parcourant avec un zele infatigable tous les Etats d'Italie, eut enfin le bon-

An de J.C.

1454.

Etat de
l'Italie.(47) *Hector Boeth. Scot. Hist. lib. 18.*

Ande J. C.
1454.

bonheur de faire la Paix entre les Venitiens, les Florentins, & les Peuples de l'Infubrie. Le Roi d'Arragon eut du chagrin que ce Traité eut été fait à son insçu, & sans sa participation. Il accusoit les Venitiens d'Inconstance & d'Infidélité, & rappella auprès de lui à Naples le Prince Ferdinand son fils. On n'oublia rien pour appaiser le deuit de ce Prince, qui pouvoit être d'un grand secours dans la Cause commune, & dans la Guerre contre les Infideles. On lui envoya des Ambassadeurs à ce sujet, pour lui représenter qu'il devoit en cette Occasion sacrifier son chagrin & ses interêts particuliers au bien commun de toute l'Eglise (48).

Discours
de Capra-
nico au
Roi d'Ar-
ragon.

Pour achever d'ébranler ce Prince, dont les inclinations étoient naturellement portées à la pieté, le Pape lui envoya le Cardinal Dominique Capranico, Prelat de grande erudition, & d'une Probité toute singuliere. Il lui dit de la part du Pontife, qu'on lui demandoit une chose aisée: la Paix, qui lui feroit beaucoup d'honneur, & qui étoit absolument nécessaire à la Chrétienté dans la circonstance des Affaires. „ La Prise de Constantinople, „ ajouta-t'il, est une tache honteuse aux Chrétiens, & une playe qui „ seignera long-tems. En voulant préférer leurs interêts particuliers au „ bien de la Cause commune, ils ont, pour ainsi dire, laissé arracher un „ œil du Corps de l'Eglise. Les malheurs, qui nous sont arrivez par nos „ discordes civiles, pourront peut-être se reparer par notre bonne in- „ telligence, & par une Paix solide & durable entre tous les Princes „ Chrétiens. Il n'y a point d'autre remede à nos maux. L'ennemi im- „ placable du nom Chrétien, ce Barbare & ce fier Vainqueur, insulte à „ nos calamitez. Il a ravagé les plus belles Provinces de l'Orient. Il a „ porté le feu par-tout. Cette fameuse Ville de Constantinople a été „ dans un moment destruite & dévorée par les flammes. Les Meres de „ famille avec leurs jeunes filles ont été condamnées à une triste & hon- „ teuse captivité. La Sainteté des Temples a été profanée par les Infide- „ les. Tous ces spectacles d'horreur doivent nous animer à la vengeance. „ Mais, que dis-je? Ces Barbares prétendent pousser leurs Conquêtes en- „ core plus loin, & jusques dans le coeur de l'Italie. Ils se vantent de „ reduire bientôt sous leur Puissance Rome même, la Capitale & le Siege „ principal de la Religion. S'ils peuvent executer leur dessein, ils ne „ borneront pas leurs Conquêtes à l'Italie seulement; ils passeront bientôt „ les Alpes, & subjugueraient les autres Provinces de l'Occident, si vous ne „ vous mettez de bonne heure en état de résister à leurs Entreprises. Vous „ voiez avec étonnement l'Empire des Grecs renversé de fond en com- „ ble. Leur vaste Ambition les pousse à détruire tout le reste du Christi- „ anisme, que ces Barbares regardent avec horreur. Les Scythes, les „ Africains, Peuples nombreux, agguerris & endurcis aux fatigues de la „ Guerre, suivent les Enseignes des Othomans. Ces Nations formida- „ bles par leur nombre & par leurs cruautés ne doivent-elles pas exciter „ tous

(48) *Hist. gener. d'Espagne, tom. IV. pag. 119. &c.*

„ tous les Chrétiens à se liguier ensemble, pour s'opposer à leurs Conquêtes
 „ & à leurs ravages, pour secourir la Patrie, la Religion, & le reste du
 „ Christianisme? On a besoin dans cette Entreprise d'un Chef de reputa-
 „ tion, qui se charge de tout le poids de cette Guerre. C'est sur vous,
 „ grand Roi, que toute l'Italie a les yeux attachez. Vos propres inte-
 „ rêts vous y engagent personnellement. Vos Côtes & vos Etats mariti-
 „ mes seront les premiers exposez aux insultes des ennemis. Vos rares qua-
 „ litez, votre Prudence, la force de votre Esprit, l'autorité dont vous
 „ êtes revêtu, votre grande experience dans l'Art Militaire, le bonheur
 „ continuel qui accompagne vos Armes, font naître à tout le Monde l'es-
 „ perance d'un heureux succès de cette Guerre, si vous voulez vous en
 „ charger. Songez à la gloire que Charlemagne, Godefroi de Bouillon,
 „ l'Empereur Sigismond, le grand Hunniade, ont acquise en combattant
 „ les Infideles. C'est en marchant sur les traces de ces Heros, que vous
 „ acquererez un nom immortel sur la Terre & une gloire eternelle dans le
 „ Ciel. C'est pour concourir avec vous dans cette glorieuse Entreprise, que
 „ tant de Princes & de Peuples viennent de mettre bas les Armes de con-
 „ cert, etouffant leurs haines personnelles & renonçant à leurs interêts par-
 „ ticuliers, pour combattre l'ennemi commun. Tous leurs Ambassadeurs,
 „ qui sont en votre Cour, vous parlent par ma voix, & je ne suis que
 „ l'interprete de leurs sentimens. Le Saint Pontife Nicolas vous fait
 „ la même priere, les larmes aux yeux. A peine peut-il survivre
 „ ni résister à la douleur dont il se sent le coeur pressé. Cette seule es-
 „ perance le soutient, qu'après avoir établi & assuré la Paix d'Italie, vous
 „ vous joindrez aux autres Princes de l'Europe, pour repousser les efforts
 „ des Infideles. „

An de J.C.
1454.

Ce Discours, prononcé avec zele, toucha le Roi d'Arragon. Il répon-
 dit modestement, qu'on ne pouvoit pas lui reprocher d'avoir commencé la
 Guerre, & qu'il ne tiendrait pas à lui que la Paix ne se conclût incessam-
 ment: qu'il ne faisoit la Guerre que pour parvenir à la Paix; & qu'il n'a-
 voit pas accoutumé de se prévaloir & de profiter de la Paix, pour se dispo-
 ser à la Guerre. *Je correspondrai de ma part avec zele, dit-il, aux vœux de
 toute l'Italie. J'excuse en faveur de la Cause commune la Ligue qui a été faite à
 mon insçu. Je respecte, comme je dois, l'Autorité du Souverain Pontife, &
 j'acquiesce de bon cœur aux desirs de tous les Chrétiens. Je m'offre à être le Chef
 ou l'Associé, comme l'on voudra, dans cette Entreprise (49).*

Repon-
se du Roi
d'Arra-
gon.

Enfin, le Moine Simon, & le Cardinal Capranico, conclurent un Traité
 de Paix & d'Union pour 25. ans entre les Venitiens, François Sforce
 Duc de Milan, & les Florentins. En voici les Conditions, telles que Mr.
 l'Abbé de Bellegarde les rapporte dans son *Histoire Generale d'Espagne* (50):
 1. La Confederation entre les Princes d'Italie & le Roi Alphonse, pour le
 bien & le repos de leurs Etats, & pour s'opposer aux Entreprises & aux In-
 vasions des Turcs, continuera, sans interruption, pendant 25. ans, & même da-

Traité
d'Union
entre les
Puissances
d'Italie
contre les
Turcs.

(49) *Ubi supra.*

(50) *Tom. IV. pag. 126.*

An de J.C.
1454.

davantage, si tous les Alliez le jugent à propos. 2. Si quelque ennemi, soit Italien, ou Etranger, attaque pendant ce tems-là quelqu'un des Alliez, on le defendra à frais communs. 3. Le Roi Alfonse, les Venitiens, & le Duc de Milan, fourniront pour cela chacun huit mille hommes de pied & quatre mille chevaux. 4. Les Florentins auront toujours sur pied cinq mille Cavaliers & deux mille Fantassins. 5. Chaque Prince payera & entretiendra ses troupes à ses depens. 6. Si quelque ennemi faisoit la Guerre aux Alliez, ils ne pourront point conclure de Paix en particulier, mais seulement du consentement de toute la Ligue. 7. Chaque Prince donnera aux Affociez les Denrées & les Provisions de Guerre & de bouche, pour le même Prix qu'il les vend à ses propres sujets. 8. Si quelqu'un des Alliez declaroit la Guerre à son Ennemi, la Confederation ne sera pas rompue pour cela : il defraiera & nourrira les Troupes qu'on lui enverra pour le secourir. Tous les Seigneurs & toutes les Villes d'Italie, entrerent avec joie dans cette Ligue, à la reserve des Genoïs, de Sigismond Malatesta, & d'Astur de Faenza, que le Roi exclut nommément du Traité; les Genoïs, pour n'avoir pas exactement observé les Conditions de la dernière Trêve; Sigismond & Astur, pour s'être engagez avec les ennemis du Roi, après avoir reçu son argent pour leur faire la Guerre.

Etat des
autres Parties
de
l'Europe.
Divers
Obstacles à
la Guerre
qu'on me-
ditait
contre le
Turc.

Le Roi de France & l'Empereur n'étoient pas assez persuadez de l'interêt qu'ils avoient d'entrer dans ce Projet de Guerre; le premier, n'ayant rien à craindre des Turcs, qui étoient trop éloignez de ses Etats, & le second étant d'un naturel fort opposé à l'action. On tenoit alors à Francfort une nombreuse Assemblée, pour ce sujet; mais, Æneas Sylvius n'en esperoit aucun heureux succès, parce que l'Armée des Chrétiens n'auroit aucun Chef auquel elle voulût obéir, & qu'on ne rendoit point au Pape & à l'Empereur le respect qui leur étoit dû; qu'on les regardoit comme des Chefs sans Autorité qui n'avoient que le nom de Grand; que chaque Ville avoit son Seigneur; qu'il y avoit autant de Princes que de Maisons; de sorte qu'on ne pourroit persuader de prendre les Armes à tant de Chefs qui avoient des interêts particuliers si differens; qu'on ne sçauroit parmi tant de Rois à qui donner le Commandement des Armées; qu'on seroit embarrassé sur l'ordre, la Discipline, l'obéissance, la diversité des Langues & des humeurs de tant de différentes Nations, la difficulté pour trouver de quoi fournir aux frais; qu'il n'étoit pas aisé d'accorder auparavant les Anglois avec les François, les Genoïs avec le Roi d'Arragon, les Allemans avec les Hongrois & les Bohemiens: outre que si l'on envoioit peu de gens contre les Turcs, ils seroient bien-tôt defaits & battus: si l'on envoioit une Armée nombreuse & considerable, ce ne seroit que desordre & confusion. A tous ces obstacles, Æneas Sylvius ajoute celui des Venitiens, qui, aussi-tôt qu'ils eurent appris la perte de Constantinople, avoient envoié Barthelemi Marcel à Mahomet, & conclu la Paix avec ce Barbare; quoiqu'ils se fussent réservé la Liberté de prendre les Armes contre les Turcs, si les autres Chrétiens s'unissoient pour ce dessein. Les Rois de Castille, d'Arragon, de Navarre

re, & de Portugal n'étoient pas d'accord entr'eux; & même le premier mourut le 10. de Juillet de cette année 1454. D'ailleurs Jean Roi de Navarre, & Charles Prince de Viane son fils, étoient extrêmement brouillez. Quant au Roi de Portugal, il fit paroître plus de zele que les autres, en envoyant une flotte considerable en Italie, pour se joindre à celle des Princes. Mais, cela ne servit de rien, à cause du refroidissement des Italiens, & des nouveaux troubles qui survinrent entre les Siennesois & ceux de Genes. En France, il n'y avoit nulle apparence que le Roi, quoique delivré des Anglois, pût se resoudre à envoyer ses Troupes hors de son Roiaume: car, les Côtes de la Mer n'étoient pas tranquilles, & il avoit tout à craindre d'une Nation qui ne vouloit entendre à aucune Proposition de Paix. D'ailleurs, les Anglois étoient tellement divisez entr'eux par la nonchalance de leur Roi, qu'ils ne pensoient gueres aux affaires du dehors. Les Ecoffois, les Danois, les Suedois, & Norvegiens, étant situez, pour ainsi dire, aux extremitez du Monde, n'avoient aucun intérêt à porter si loin la Guerre. D'ailleurs, ils étoient divisez. Le Roi d'Ecosse étoit occupé à reduire ses sujets Rebelles: Les Rois de Suede & de Dannemarck étoient en Guerre, à cause de l'union de ces Roiaumes. Les Suedois s'étoient choisi un Roi particulier. Christiern Roi de Danemarck avoit écrit à l'Empereur que la situation de ses affaires ne lui permettoit pas de prendre des mesures contre l'ennemi des Chrétiens. Les Princes & les Villes d'Allemagne vivoient aussi dans une Division continuelle. Les Suisses conservoient depuis long-tems une haine implacable contre les Ducs d'Autriche. Les Prussiens, se plaignant depuis quelques années du joug insupportable des Chevaliers Teutoniques, se revolterent, & voulurent se mettre sous la Domination du Roi de Pologne. Le Pape Nicolas, informé de cette Révolte par son Legat, leur ordonna, sous peine d'Excommunication, de demeurer dans leur premier état; mais, ils n'eurent aucun égard à ces ordres. L'Empereur voulut aussi s'en mêler; & bien loin de raccomoder les affaires, il gâta, tout, en condamnant les Prussiens à l'amende de six mille florins, avec ordre d'obéir aux Chevaliers, qui, aux depens de leur vie, avoient retiré la Prusse des mains des Infideles. Cette Conduite de l'Empereur à l'égard des Prussiens les irrita tellement, qu'ils prirent les Armes contre les Chevaliers, en tuerent un grand nombre, ruinerent leurs Châteaux, & se rendirent Maîtres de 55. Bourgs; & comme ils sentoient le besoin qu'ils avoient de secours, ils se donnerent cette année à Casimir Roi de Pologne. Ce Prince entra dans la Prusse, reçut le serment de fidelité des Prussiens, diminua beaucoup les tributs & les impôts dont ils se plaignoient, & commença la Guerre avec les Chevaliers Teutoniques, ce qui dura plusieurs années (51). Voilà quelles étoient les difficultez que propofoit Æneas Sylvius, par raport à la situation des affaires de l'Europe, touchant la Guerre contre les Turcs.

Ce-

(51) *Contim, de Fleury, tom, XXII.*

An de J.C.
1455.

Mort de
Nicolas V.

Cependant, par le Decret de l'Assemblée de Francfort, on avoit resolu la Guerre contre les Turcs. Il ne s'agissoit plus que de travailler aux moïens de réunir les Princes, de leur faire fournir à chacun ce qu'ils voudroient, & de lever une Armée. On étoit prêt de conclure; & il y avoit lieu d'espérer qu'au commencement de l'été, il y auroit une nombreuse Armée en Campagne, lorsque la nouvelle qu'on apprit de la mort du Pape Nicolas V. renversa tous ces grands projets. Ce Pape mourut le 24. de Mars 1455. La goute, dont il avoit été presque toujours tourmenté depuis son élévation au Pontificat, jointe à la fièvre qui survint, & au chagrin qui ne le quitta jamais de la prise de Constantinople, lui ôtèrent la vie en peu de jours; & il sembla que l'Armée, qu'il avoit déjà mise sur pied pour l'envoier contre les Infideles, ne fut destinée que pour rendre sa pompe funebre plus magnifique. Il fut enterré avec beaucoup de pompe dans l'Eglise de St. Pierre, & on grava cette Epitaphe sur son Tombeau :

*Hic sita sunt quinti Nicolai Antistitis ossa,
Aurea qui dederat sæcula Roma tibi.
Consilio illustris, virtute illustrior omni,
Excoluit doctos, doctior ipse viros.
Abstulit errorem quo Schisma infecerat orbem.
Restituit mores, mœnia, templa, domos.
Tum Bernardino statuit sua sacra Senensi,
Sancta Jubilæi tempora dum celebrat.
Cinxit honnore caput Frederici conjugis auro.
Res Italas iusto sædere composuit.
Attica Romanæ complurima Volumina lingue
Prodidit. En tumulo fundite thura sacro (52).*

On peut ajouter à cette Epitaphe, que Nicolas V. fut heureux dans son Pontificat. Il fit rebatir plusieurs Eglises & autres Edifices publics, que le tems avoit ruinez. Il fit une Promotion de sept Cardinaux d'une grande naissance. Après avoir rappelé à Rome les Cardinaux qui s'en étoient éloignez, à cause du dernier Schisme, il fit emprisonner & trancher la tête à Etienne Porcario, qui étoit fort considéré du Peuple à cause de sa naissance & de ses bonnes qualitez; &, de peur que cette execution ne causât quelque Révolte en Italie, il retint tous les Couriers, jusqu'à ce qu'elle fut faite. Il acquit beaucoup de gloire. Tout lui réussit, à la reserve de la Guerre qu'il entreprit contre les Turcs (53). Platine loué sa Liberalité envers tout le Monde; mais sur-tout pour les gens de Lettres. Les Sciences lui doivent beaucoup. Il attiroit à Rome les hommes doctes par ses Liberalitez, ses bienfaits, & ses caresses. Il eut grand soin de recueillir les plus beaux Manuscrits Grecs & Latins pour enrichir sa Bibliotheque. Il fit rechercher par toute la Grece ce qu'il y avoit de bons Livres en toutes sortes de sciences, & re-

com-

(52) *Apud Platinam, in Nicol. V. pag. 280.*

(53) *Hist. des Conclaves, pag. 39.*

compensa liberalement ceux qui les traduisoient en Latin. Il en faisoit autant pour les Auteurs de l'ancienne Rome. Sa generosité alloit si loin, qu'il promit cinq mille Ducats à celui qui lui apporteroit l'Evangile de St. Mathieu en Hebreu. Il faisoit de grandes Aumônes. Il marioit & dottoit les pauvres filles. Il étoit prompt & bilieux; mais, il ne gardoit point de colere: & il étoit si éloigné de toute Avarice, qu'il ne vendit jamais aucun Benefice, ni aucune Charge. Il aimoit la Justice & la Paix. Il étoit clement & débonnaire, religieux Observateur des Ceremonies sacrées (54). La mort le surprit, dans le tems qu'il avoit cité Sigismond, Duc d'Autriche, à paroître devant lui, parce que ce Prince contesloit au Cardinal de Cusa l'exécution de sa Jurisdiction dans son Evêché de Brixen (55). L'Auteur de l'*Histoire des Conclaves* dit qu'il mourut d'une Colique (56).

An de J.C.
1455.

FREDERIC III.
Empereur d'Allemagne.

CALIXTE III.

CHARLES VII.
Roi de France.

CCXVIII. P A P E.

Les Obseques du defunt Pape étant achevées, les Cardinaux, au nombre de quinze, après avoir donné les ordres necessaires pour la sureté de la Ville & du Palais, entrerent dans le Conclave. Le Cardinal Doïen aiant célébré la Messe du St. Esprit, on fit entrer les Ambassadeurs & les Agens des Princes Chrétiens, auxquels on donna audience jusqu'à cinq heures du soir, & ensuite les Cardinaux Chefs d'Ordre firent fermer les Portes, & en prirent les Clefs. Le Conclave se trouva partagé en deux Factions; ce qui rendit les deux premiers Scrutins inutiles. Dans le troisieme, on proposa le Cardinal Bessarion de la Ville d'Orviete; mais, il y eut tant d'oppositions, qu'il fallut l'abandonner. Ces deux Partis n'aïant pû s'accorder, on élut celui auquel personne ne pensoit. Ce fut Alfonse Borgia, né à Valence en Espagne, du titre de Santiquatro. Il étoit d'une illustre Naissance, d'un Esprit solide, & grand Politique, mais d'un âge fort avancé qui passoit 70. ans. Lorsque Nicolas V. fut mort, il disoit à tout le monde qu'il seroit Pape; mais, comme il étoit fort vieux, on croioit qu'il révoit (1). Il s'engagea par un vœu exprès de procurer la Guerre contre les Turcs, & de soutenir la Sainte Ligue. Il avoit déjà formé & mis par écrit ce même vœu; promettant, que s'il devenoit Pape, il emploieroit toutes ses richesses & tout son credit, pour abbatre la puissance des Infideles. Il s'étoit même dès ce tems-là donné le nom de Calixte, tant il avoit bonne esperance de monter sur le St. Siege, selon une Prédiction de St. Vincent Ferrier. Son Merite personnel & sa Sainteté l'éleverent sur le Thrône Pontifical (2). Il fut couronné

Conclave
pour l'E-
lection
d'un Pape.

(54) Platine, ubi supr. pag. 281.

(55) Contin. de Fleury, Hist. Eccl. tom. XXII. pag. 612.

Tom. IV.

(56) Pag. 39.

(1) Hist. des Conclaves, pag. 40. 41.

(2) Hist. gener. d'Espagne, tom. IV. pag. 129.

An de J.C.
1455.

Qualitez
du nou-
veau Pape.

Il s'appli-
que à faire
réussir les
desseins de
Nicolas V.

Mesintelli-
gence en-
tre le Pa-
pe & le
Roi d'Ar-
ragon.

ronné le 20. d'Avril, avec les Ceremonies ordinaires; & il prit le nom de CALIXTE III.

Son genie étoit élevé & sublime, capable des plus grandes affaires (3). Platine dit de lui, qu'il étoit si grave & si sincere en opinant dans le Senat, qu'on ne lui entendit jamais dire aucune parole de flatterie; & Ciaconius ajoute, qu'étant Evêque ou Cardinal, il ne voulut jamais accepter aucun Benefice en Commende; disant, qu'il étoit content de son Epouse, qui étoit Vierge: il parloit de l'Eglise de Valence. Je vais decouvrir dans son Histoire les bonnes & ses mauvaises qualitez.

D'abord, le nouveau Pape s'appliqua à faire réussir les desseins de son Predecesseur, & donna des Indulgences à tous les Soldats qui s'étoient croisez contre les Turcs. Il envoya des Legats en France & en Hongrie, pour du secours. A peine fut-il élu, que les Florentins lui envoierent une illustre Ambassade, dont Antonin leur Archevêque étoit le Chef, pour lui promettre fidelité & obéissance. Il fit un excellent Discours au Souverain Pontife de la part de ses Diocésains; & Æneas Sylvius, que l'Empereur avoit chargé de la même Commission, s'en acquita avec beaucoup d'estime (4).

Le Pape Calixte se brouilla, dès le commencement de son Pontificat, avec Alfonso Roi d'Arragon & de Naples; & ils furent toujours divisez. Les Historiens ne font pas d'accord sur l'origine de cette facheuse mesintelligence. Selon l'Auteur de l'*Histoire generale d'Espagne*, Calixte avoit tort. „ Il temoigna d'abord, dit-il, beaucoup d'éloignement pour la personne „ du Roi d'Arragon, soit pour conserver le *decorum* de sa Dignité, soit que „ l'on sente une repugnance naturelle pour ceux dont on a reçu de grands „ biens, comme si l'on avoit de la peine à s'avouer debiteurs. Desorte que „ l'on ne pût jamais obtenir de sa complaisance, qu'il confirmât, par une „ Bulle expresse, le Droit d'Alfonse & du Prince son fils sur le Roiaume „ de Naples (5). „ A entendre le Continuateur de Mr. Fleury, la Con- „ duite du Pape n'étoit pas si blamable, & la brouillerie commença par la „ fierté du Roi d'Arragon. Voici les termes de ce savant Anonime. Parlant „ de la Ligue contre le Turc, il dit que „ le premier, qui commença à recu- „ ler, fut Alfonso Roi d'Arragon, qui étoit en possession du Roiaume de „ Naples. Comme il vouloit traiter de Paix avec le Pape, & le rendre en „ quelque maniere dependant de lui, il fit demander par ses Ambassadeurs „ comment sa Sainteté vouloit vivre avec leur Maître. *Qu'il gouverne son „ Roiaume*, répondit le Pape un peu fâché de cette demande, *& qu'il me „ laisse gouverner l'Eglise sans s'en mettre en peine*. Depuis ce tems-là, le Pa- „ pe & Alfonso furent toujours divisez; & celui-ci ne laissoit echaper au- „ cune occasion de marquer à Calixte sa haine & son ressentiment. Les „ uns blamoient le Pape de ne pas ménager ce Roi dont il étoit né sujet: „ les

(3) *Ibid.*

(4) *St. Antonin*, 3. part. tit. 22. c. 4. *Mari-
nus Siculus, de Reb. Hispan. lib. 11. Surita, An-*

nal. lib. 16. Æ. Sylvius, Europa, c. 54.

(5) *Hist. gener. d'Espagne, tom. IV. pag.
129. 130.*

„ les autres donnoient le tort à Alfonse, qui paroissoit n'avoir pas assez de
 „ respect pour le Vicaire de Jesus-Christ; & ces derniers peut-être n'avoient
 „ pas tant de tort, si l'on examine les motifs qui engageoient le Roi d'Ar-
 „ ragon à prendre des manieres si hautes: le Pape avoit été à son service,
 „ & n'avoit été fait Cardinal que par sa faveur & à sa recommandation. Il
 „ vouloit de plus, que le Souverain Pontife lui confirmât le Roiaume de
 „ Naples, non seulement pour lui-même, mais encore pour son fils naturel
 „ Ferdinand, que les Papes Eugene & Nicolas avoient légitimé à ce sujet;
 „ qu'il lui donnât encore la Marche d'Ancône, & beaucoup d'autres Pla-
 „ ces qui appartenoient au Patrimoine de l'Eglise. Mais, ce qui irrita davan-
 „ tage Alfonse fut que le Pape Calixte retira beaucoup de Places, & re-
 „ trancha plusieurs Droits, de ses deux Roiaumes de Naples & de Sicile,
 „ qu'Alfonse s'attribuoit, & qui appartenoient au St. Siege; qu'il y reta-
 „ bilit enfin la Jurisdiction de l'Eglise, voulant avoir la disposition des Be-
 „ nefices que le Roi faisoit souvent donner, ou donnoit lui-même, à ceux
 „ qui en étoient indignes, soit par leur âge, soit à cause de leur ignoran-
 „ ce, ou de leurs mœurs peu réglées; n'examinant pas les sujets qui se pré-
 „ sentoient, pourvû qu'il trouvât son compte, & qu'on lui donnât de l'ar-
 „ gent: car on l'accusoit, & le bruit étoit public, qu'il n'accordoit aucun
 „ Benefice à personne, qu'il n'en fût auparavant païé. Voilà ce qui fit la
 „ division, & ce qui justifie entierement le Pape, dont le devoir essentiel
 „ étoit de s'opposer à ces desordres, & de ne pas permettre le honteux tra-
 „ fic des choses saintes (6). „

An de J.C.
 1455.

On trouve dans la Collection des Conciles trois Lettres du Pape Calixte au Roi de France. Dans la premiere du 8. d'Avril de cette année, il apprend à ce Monarque, que Dieu l'a élevé sur la Chaire de St. Pierre, & que ses Freres les Cardinaux lui ont imposé une Charge qu'il ne peut porter, si le Seigneur, qui se plait à choisir les foibles, pour confondre les forts, ne le soutient par les prieres de sa Majesté. Il lui represente ensuite la triste situation des Affaires de la Religion, opprimée par l'ennemi du nom Chrétien, & l'exhorte à se joindre aux autres Princes, pour chasser le Turc, non seulement de Constantinople, mais des Frontieres de l'Europe. Il le prie de n'être point surpris s'il n'a point apposé le sceau à son Bref, ce qu'il n'a pû faire n'étant point encore couronné. Dans la seconde, le Pape rend graces au Roi de son attachement au St. Siege; & la troisieme qui est du 1. de May 1456, ne contient qu'un remerciement que le Pape lui fait d'avoir permis qu'on levât la dixme dans son Roiaume, pour aider aux grandes depenses qu'on est obligé de faire en faveur de la Guerre contre les Turcs (7).

Lettres du
 Pape Ca-
 lixte au
 Roi de
 France.

Il ne faut pas oublier, dans le Recit des Evenemens de cette année, une preuve eclatante du zele que le Parlement de Paris a toujours eu, & qu'il fait paroître encore aujourd'hui (8), avec une fermeté digne de l'admiration publi-

Arrêt du
 Parlement
 de Paris
 pour
 maintenir

(6) Contin. de Fleury, Hist. Eccl. tom. XXII. pag. 617.

(7) Tom. XIII. Concil.

(8) On ajoute cette Remarque en 1732.

An de J.C.
1455.

les Liber-
tez Galli-
cans.

publique, pour maintenir les Libertez de l'Eglise Gallicane. Guillaume de Maletroit, Evêque de Nantes, avoit appellé d'une Ordonnance du Roi Charles VII. en Cour de Rome. Le Parlement, à la Requête du Procureur General, rendit un Arrêt, qui faisit le temporel de cet Evêque à cause de son Appel, parce qu'il avoit en cela violé les Privileges de l'Eglise Gallicane, & les Loix fondamentales du Roiaume, qui defendent d'interjetter de semblables Appels; parce que le Roi ne tient son temporel que de Dieu seul, & ne reconnoît point en cette matiere d'autre Superieur sur la Terre. Le même Arrêt ajoute, que quoiqu'il soit vrai que le St. Siege puisse juridiquement l'excommunier, il n'a pas cependant le pouvoir de le priver de ses Etats, ni de les donner au premier qui s'en saisira, ni moins encore de dispenser ses Sujets du Serment de Fidelité. Les Droits du Prince ne doivent être plaidez qu'en sa Cour; & tant s'en faut que les Evêques puissent appeler de ses Ordonnances, & de ses Edits, pour les faire casser & annuler par les Papes, qu'ils ne peuvent pas même fortir du Roiaume sans sa permission, ni les mêmes Papes citer devant eux aucun de ses Sujets. Telles furent les Remonstrances du Procureur General, que le savant Continuateur de l'Abbé Fleury a inserées dans son *Histoire Ecclesiastique* (9).

An de J.C.
1456.

Le Pape
ordonne
des Prie-
res contre
le Turc.

Au commencement de l'année 1456. les petits fils du Roi d'Arragon, Alfonse Prince de Capouë, & la Princesse Eleonore, epouferent François & Hyppolite Sforce, fils & fille du Duc de Milan. Ces doubles Mariages chagrinerent le Pape. Cette augmentation de puissance lui parut très-redoutable contre son Autorité (10).

Le Pape ne cessoit d'exciter les Princes Chrétiens à s'unir contre les Turcs; & sur ces entrefaites, il parut au Ciel une Comete cheveluë, qui jetta l'effroi dans toute la Chrétienté. Le Pape, profitant en habile homme de la superstition & de la credulité des Peuples, qui craignoient que ce Phenomene ne fût le signe de quelque grand accident, les exhorta à la priere, & à la pratique des bonnes Oeuvres; afin, disoit-il, que s'il y avoit quelque malheur à craindre, le Ciel en preservât les Chrétiens. Il indiqua des Prieres & des Processions publiques, ordonna qu'on sonneroit tous les jours les Cloches vers le midi, afin d'avertir les Peuples de prier dans cette intention, & accorda des Indulgences à tous ceux qui reciteroient alors trois fois l'Oraison Dominicale, & la Salutation Angelique (11). Voilà l'Origine de ces Prieres, qui se disent encore aujourd'hui, au son des Cloches, le matin, à midi, & le soir. Platine croit que ces Prieres furent si efficaces, qu'elles firent remporter un grand avantage à l'Armée Chrétienne sur les Turcs devant Bellegrade (12). Les Chefs Chrétiens, qui remporterent cette Victoire, étoient le Grand Hunniade, Vaivode de Transylvanie, & le Moine Capistran qui s'étoit signalé en Boheme par son zele contre les Hussites. Cette Victoire fut la semence d'un violente jalousie entre ces deux

(9) Tom. XXII. pag. 623. 624.

(10) *Hist. gener. d'Espagne*, tom. IV. pag. 133.

(11) *Platine, Vita Callixti III.* pag. 283.

(12) *Ubi supr.*

deux Illustres ; car les Relations de Capistran, touchant la journée de Bellegrade, ne disoient pas un seul mot d'Hunniade ; & les Relations de celui-ci ne faisoient aucune mention de Capistran : Vanité basse dans deux hommes d'ailleurs également recommandables par leurs grandes qualitez. Capistran y avoit contribué, par sa Langue ; Hunniade, par sa valeur, son courage, & sa prudence ; & tous deux eussent mérité plus de gloire, si chacun n'eut pris que la part qui lui étoit due (13).

An de J.C.
1456.

Ces deux Chefs ne survécurent pas long-tems à la defaite des Turcs ; mais, leur mort ne rallentit point le zele du Pape contre les Infideles. En Castille, on prit d'assaut la Ville de Mena sur les Maures. On y massacra tous les Habitans, sans distinction d'âge, ni de sexe: cruel exemple, à la verité ; mais nécessaire, pour reprimer l'audace & l'insolence des Maures. Ils s'humilierent enfin, & demanderent la Paix avec beaucoup d'empressement. On leur accorda une Trêve de quelques années, à condition de paier chaque année douze mille Ecus d'Or par forme de Tribut, & de rendre six cens Chrétiens qu'ils avoient fait Esclaves, ou que s'ils n'avoient pas ce nombre, ils livreroient autant de Maures. Cette Condition leur parut dure & ignominieuse ; mais, ils étoient tellement epouvantez & consternez, qu'ils se soumirent à tout ce que l'on voulût exiger d'eux. On ajouta dans ce Traité, que les Castillans pourroient faire la Guerre sur les Frontieres de Grenade du côté de Jaen. Garcie Mauriquez, Comte de Castaneda, fut chargé de cette Expedition, & l'on ajouta encore deux mille chevaux à ses Troupes. Le Pape Calixte accorda une Croisade en faveur de cette Guerre contre les Maures avec une Indulgence pleniere, non seulement pour ceux qui perdroient la vie en combatant, mais aussi pour ceux qui étoient deja morts. Cette circonstance parut nouvelle & inusitée jusqu'alors en Espagne. Alfonse Spina, Deputé pour publier cette Croisade à Plaisance, où le Roi tenoit sa Cour, ne manqua pas d'avertir que toutes les aumônes ramassées en intention de la Croisade ne pourroient être détournées à d'autres usages. Le Pape permettoit à tout Prêtre d'absoudre de tout peché, & de tous les cas réservés à l'article de la mort, tous ceux qui prendroient les armes contre les Infideles, ou qui fourniroient quelque somme considerable pour leur faire la Guerre ; avec cette circonstance, que quand même le Moribond auroit perdu la parole, il recevroit cependant l'Absolution, pourvu qu'il pût donner quelque marque exterieure de repentir & de penitence. Ces facilités doublerent les aumônes, & ouvriront les bourses des Chrétiens. Le tems d'une Indulgence aussi commode fut fixé à quatre années, pendant les quelles on mit dans le Thresor Royal jusqu'à trois cens mille Ecus d'or ; mais, il n'y eut que la moindre partie de cette somme employée à la Guerre sainte, contre l'intention du Pape, & les termes exprès de la Bulle (14).

Croisade
contre les
Maures.

Ca

(13) *Aeneas Sylvius, Europa, Cap. 8. Sporda, Annal. Eccl. an. 1456. §. 3.*

(14) *Hist. Gener. d'Espagne, tom. IV. pag. 139. 140.*

An de J.C.
1456.

On s'op-
pose en
France &
en Alle-
magne à
la Levée
des Deci-
mes.

Calixte faisoit paroître une si grande confiance dans les Armes des François, qu'il avoit coutume de dire, que si le secours de la France ne lui manquoit pas, il se flattoit de détruire entièrement les Sectes de Mahomet & des autres Infideles. Mais, l'Université de Paris & le Clergé de Rouën, sans se laisser surprendre par ses louanges, interjetterent Appel au futur Concile, de la Bulle de ce Pape, par la quelle il avoit imposé des Decimes sur les Ecclesiastiques de France, pour secourir ceux qui se croisoient contre les Infideles. Calixte fut fâché de cet Appel & chargea le Cardinal Alain de se rendre au plutôt à Paris, pour engager l'Université à le révoquer; ce qui lui fut d'autant plus facile, que le Roi Très-Chrétien, & le reste de l'Eglise Gallicane, avoient déjà consenti à cette imposition, eû egard au danger auquel la Religion étoit exposée (15). Les Oppositions, qu'on fit en Allemagne à cette même Bulle, furent beaucoup plus considérables. Les Allemands se plaignoient des violences avec lesquelles on exigeoit d'eux ces Decimes, & du peu d'attention qu'on apportoit à l'obtention du Concordat fait avec la Nation. Le Pape en écrivit à l'Empereur Frédéric, & tâcha de justifier sa Conduite. Sa Lettre est du 31. d'Aout. *Aeneas Sylvius*, qui n'étoit pas moins porté que Calixte en faveur de la Guerre contre les Turcs, prétendit aussi prouver qu'on n'avoit aucune raison d'accuser le Souverain Pontife de ne pas observer les articles du Concordat fait avec les Allemands (16).

Les
Brouille-
ries aug-
mentent
entre le
Pape & le
Roi Al-
fonse.

Les Brouilleries entre le Pape Calixte, & *Alfonse Roi d'Arragon & de Naples*, augmentoient tous les jours; ce qui étoit un grand obstacle à la Guerre contre les Turcs. Le Roi étoit plus aigri que jamais, parce que le Pape lui avoit refusé tout récemment les Vicariats de Benevent & de Terracine, & à *Ferdinand* fils naturel de ce Prince l'Investiture du Royaume de Sicile. *Alfonse*, piqué au jeu, ne se contenta pas de reprocher au Pape, par son Ambassadeur, la Bassesse de son Extraction, les obligations qu'il lui avoit, & sa grande ambition pour élever ses neveux: il sollicita encore *Henri, Roi de Castille*, à ne lui point obéir, comme il avoit autrefois sollicité les Princes Chrétiens contre les Papes *Martin V.* & *Eugene IV.* Le Continuateur de l'Abbé Fleury, qui prend avec chaleur le Parti de Calixte, dit que ce Pape ne répondit à ces reproches que par des Bienfaits; & que, pour faire connoître à *Alfonse* qu'il vouloit lui rendre le bien pour le mal, il donna le Chapeau de Cardinal à l'Archevêque de Naples, qui lui étoit entièrement dévoué, & qui étoit Oncle d'une certaine *Lucrece Napolitaine*, que le Roi d'Arragon aimoit eperdument, & qu'il auroit même épousée, s'il eut été veuf (17).

Bulles du
Pape pour
& contre
les Reli-
gieux
Mandians.

Cette année, il y eut une violente Dispute entre les Religieux Mandians, & les Cûrez, à cette occasion. *Nicolas V.* avoit permis aux Moines, par une de ses Bulles, de confesser dans le tems de Pâques. L'Université de Paris appella de cette Bulle, & défendit aux Mandians de s'en prévaloir.

Les

(15) *Raynaldi, an. 1456. §. 56. Collect. Concil. tom. XIII. pag. 1393.*

(16) *Aeneas Sylvius, Epist. 338.*

(17) *Contin. de Fleury, tom. XXIII. pag. 7.*

Les Moines, aiant refusé d'obéir, furent exclus de l'Université. Ils portèrent leurs Plaintes au Pape Calixte, & obtinrent de ce Pape une Bulle qui confirmoit celle de Nicolas V. & cassoit toutes les Procédures de l'Université. Les Docteurs de Paris, qui ont souvent donné d'illustres marques de fermeté & de courage, ne changerent ni d'avis ni de conduite. Et comme les Mandians allumoient le feu aux quatre coins & au milieu du Roiaume, le Pape fut obligé de revoquer sa Bulle, & les Moines se virent contraints à la Soumission. Ils n'agissoient pourtant pas sincerement; ce qui fut cause que dans la suite cette Querelle fut souvent renouvelée.

An de J. C.
1456.

La Guerre contre les Maures, dont il a été parlé ci-dessus, aiant été heureusement terminée, le Legat du Pape vint de Rome à Madrid, où il apporta un Casque & une Epée de la part du Pape au Roi. On examina la veille de Noël les presens du Pontife, & ses Lettres très-obligeantes adressées au Roi, qui firent à ce Prince un plaisir extrême. Mais, sa joye fut bientôt troublée, par les fâcheuses nouvelles qu'il reçut de l'Armée. Le Comte de Castaneda, allant au devant des Maures pour les combattre, tomba dans une Embuscade. La plupart de ses Soldats furent tuez: il fut lui-même fait Prisonnier. On fut obligé de paier une grande somme d'argent pour sa rançon. Cet incident fit convertir la Trêve en Paix. Telle fut la fin de cette Guerre des Maures, qui donna occasion à de nouvelles entreprises (18). D'autre côté, Alphonse d'Arragon declara la Guerre aux Genoïs, & les pressa de telle sorte, qu'ils se virent obligés à se mettre sous la Protection du Roi de France.

An de J. C.
1457.

Le Pape
envoie au
Roi de
Castille un
Casque &
une Epée.

Le Pape agissoit toujours avec beaucoup d'ardeur, pour réunir les Princes Chrétiens contre les Turcs, quoiqu'il ne manquât pas d'occupations très-pénibles en Italie, où Piscinin, General des Troupes Arragonoises, le mettoit à l'étroit & faisoit de grands dégats dans le Siennois. L'Historien Ducas dit qu'il envoya „ onze Galeres sous la conduite du Patriar-
„ che d'Aquilée, pour le secours des Isles de Rhodes, de Chio, de Lesbos, de Lemnos, d'Imbras, de Samothrace, de Tasse, & des autres
„ voisines des Turcs. Elles aborderent à Rhodes, tant parce qu'elle appartenoit au Pape, que parce qu'elle avoit refusé de paier un Tribut au
„ Turc. De Rhodes elles vinrent à Chio, & ceux qui étoient dessus s'efforcerent de persuader aux habitans de souffrir plutôt la Guerre que d'accorder un Tribut, mais ils n'en purent venir à bout. Ils firent une semblable Proposition aux habitans de l'Isle de Lesbos, & en reçurent une semblable réponse. Les Galeres du Pape s'étant jointes à des Vaisseaux
„ Catalans, & à des Vaisseaux de Pirates, de sorte qu'en tout il y avoit
„ quarante Vaisseaux, ils arriverent à Lemnos, & s'en étant assurez, ils firent voile vers Samothrace, & de Samothrace vers Tasse, & après avoir
„ pourvû à la fureté de toutes ces Isles, s'en retournerent à Rhodes (19). „
Cette même année 1457. le Pape envoya encore au Cardinal d'Aquilée un

Le Pape
envoie des
Galeres
contre les
Turcs.

(18) *Hist. gener. d'Espagne*, T. IV. pag. 140.

(19) *Ducas*, Chap. 45. §. 5.

An de J.C.
1457.

Plaintes
des Alle-
mands &
justifica-
tion du
Pape.

nouveau secours d'argent & de deux Galeres. Il invita tous les Princes Chrétiens, & principalement ceux d'Espagne, à se croiser contre les Infideles. Les Rois de Castille & de Portugal firent publier la Croisade dans leurs Etats, & même Alfonse d'Arragon parut disposé à suivre l'exemple des autres Puissances: mais, tous ces preparatifs furent sans succès.

Tandis que le St. Pere s'emploioit avec tant de zele, & si peu de fruit, à arrêter les progrès des Turcs, les Allemands continuoient à se plaindre avec amertume. 1. Qu'il les opprimoit en exigeant beaucoup plus d'argent qu'il ne devoit, sous prétexte de pourvoir aux Fraix de la Guerre Sainte. 2. Que le Concordat étoit violé dans les Elections des Evêques & des Abbez, & dans les Reserves des Benefices. Le Pape chargea Æneas Sylvius de repondre à l'Empereur sur ces Plaintes, ce qu'il fit. Sa Lettre est du 31. d'Août. Sur le premier Article, il dit que le Souverain Pontife n'a rien demandé, ni exigé en son nom; que les Annates sont duës d'un Droit fort ancien; qu'il étoit vrai que le Pape n'avoit pas refusé l'argent qui lui avoit été donné pour la Guerre contre les Turcs, mais qu'il ne l'avoit point mis dans ses coffres: qu'il ne l'avoit pas employé à ses plaisirs: que l'usage qu'il en avoit fait étoit pour la defense de la foi contre ceux qui la vouloient ruiner; ce qui demandoit des depenses excessives, soit pour fournir à Scanderbegh les secours nécessaires, soit pour l'entretien des Nonces & des Legats en differens Païs, soit pour aider les Grecs & ceux d'Asie à se defendre contre les invasions de Mahomet. Enfin, il represente que cette depense n'a point été inutile; que le St. Pere peut se glorifier en Jesus-Christ d'avoir beaucoup affoibli la Puissance du Turc, malgré la lâcheté de presque tous les Princes Chrétiens; & rendu ses efforts inutiles dans la Hongrie, lorsque la Religion Chrétienne étoit menacée d'une ruine entiere; que sans les Vaifseaux qu'il avoit renvoyez à Rhodes, à Cypre, à Mitylene, & dans d'autres Isles, les Chrétiens n'auroient pû résister aux Infideles; & ce qui est à remarquer, que son Legat, par sa bonne conduite & par la force de ses Armes, les avoit non-seulement defenduës, mais encore avoit converti un grand nombre d'habitans, qui faisoient auparavant profession de Mahometisme: que l'Albanie eut été perdue, sans l'argent qu'on avoit envoyé à Scanderbergh. Voilà, dit Sylvius, l'usage que le Pape a fait de ces grandes sommes, qui font le sujet des Plaintes des Allemands. Quand au second chef de plaintes, que le Pape violoit le Concordat dans les Elections des Evêques, Æneas repond aux Allemands, que le Souverain Pontife n'étoit pas obligé, par ce Concordat, de confirmer toutes sortes d'Elections, mais celles-là seules qui avoient été faites canoniquement, & que s'il y avoit eu quelques Evêques de refusez, c'étoit, ou parce qu'ils n'avoient pas été élus dans les formes, ou parce qu'ils n'étoient pas des sujets qui convinssent aux Eglises auxquelles on les avoit nommez. Que pour ce qui regarde les Reserves, & les Provisions des autres Benefices, le Pape ne sçait pas qu'il s'y soit rien passé contre le Concordat: que, quoique son Autorité fut très-libre, néanmoins, à cause de son Amour pour la Paix, & de l'Amitié qu'il porte à
l'Em-

l'Empereur & à la Nation Allemande, il ne souffriroit jamais qu'on violât aucun Article du Concordat; que quand même il y auroit quelque chose à reprendre en la maniere dont s'étoit conduit le St. Siege, il ne convenoit, ni aux Evêques, ni à toute autre Personne, de vouloir user d'autorité préférablement au Chef de l'Eglise, ou de mépriser ses Ordres, à la destruction de la Hierarchie Ecclesiastique, à la confusion du corps mystique de Jesus-Christ, & à la perte des Ames; qu'il falloit plutôt avoir recours au St. Siege, lui exposer ses griefs, le prier d'appliquer le remede au mal, s'il y en avoit, & que l'Eglise Romaine n'auroit pas manqué de deferer aux desirs de ses Enfans pour ce qui regarde leur salut (20). On trouve plusieurs Lettres du Pape Calixte & d'Æneas Sylvius à diverses personnes sur le même sujet. Les Allemands ne manquerent pas de repliquer. On trouve une Réponse d'un certain Jacques de Wimphile pour la defense de la Nation. Jean, Evêque de Wirzbourg, fut un des plus oppozés au Pape. Il contraignit même les Nonces à se sauver, comme le Souverain Pontife s'en plaignit en écrivant à Thierrî, Archevêque de Mayence, qui s'interessoit beaucoup pour cet Evêque (21).

An de J.C.
1457.

Quelque zele qu'eut Æneas Sylvius à faire l'Apologie du St. Pere, le Continueur de l'Abbé Fleury avouë, qu'on ne peut nier qu'il ne se glissât de grands Abus dans l'emploi de l'argent destiné à la Guerre contre les Turcs. Le Roi de Castille, ajoute-t'il, en reserva la moitié, dont il se servit dans la Guerre contre ceux de Grenade; qu'il contraignit à lui paier un Tribut, comme je l'ai dit. Christiern Roi de Dannemarck en fit autant, & leürra le Nonce Marin, sous prétexte d'emploier les levées contre les Schismatiques qui étoient aux confins de ses Roiaumes (22). St. Antonin reproche aussi à la France d'avoir fait la même chose dans le besoin où se trouvoit Charles VII. de continuer la Guerre contre les Anglois (23); ce qui n'est pas vraisemblable, puisque, ni Meyer qui n'étoit pas favorable à la Nation Françoisë, ni Æneas Sylvius lui-même qui ne lui vouloit pas beaucoup de bien, à cause des affaires des Naples, n'ont rien dit de cette accusation. Tout ce qu'on trouve dans ce dernier Auteur est, que le Cardinal d'Avignon équipa 24. Galeres de l'argent levé sur la France; mais que Jean fils de René d'Anjou, employa ces Galeres contre Ferdinand Roi de Naples (24). Un autre Auteur ajoute, que ce Cardinal, voulant exiger en France les Décimes pour la Guerre Sainte, suivant l'ancienne valeur des Benefices, & non selon la taxe du tems, le Roi ne le lui voulut jamais permettre (25).

Abus dans
l'emploi
des Deci-
mes.

On continuoit toujours la levée de ces Décimes, & comme dans la Circonstance presente, il étoit de la dernière importance que l'Empereur & le jeune Ladislas, Roi de Hongrie, fussent bien unis, le Pape fut allarmé lors qu'il

Le Pape
travaille
à reconci-
lier l'Em-
pereur &
le Roi de
Hongrie.

(20) Æneas Sylvius, Epist. 371. St. Antonin, tit. 22. c. 14. Bosius, tom. 2. lib. 7.

(21) Extat tom. II. Rev. German. Edit. Freb.

(22) Cont n. de Fleury, tom. XXIII. pag. 24. Tom. IV.

(23) Antonin, tit. 22. c. 18. §. 1.

(24) Comment. Pii II. lib. 4.

(25) Aut. Anonim. apud Meyer, lib. 16.

An de J.C.
1458.

Le Pape
veut pri-
ver Ferdi-
nand du
Roiaume
de Naples
pour en
investir
son Ne-
veu.

Ferdinand
tache d'ap-
paifer le
Pape.

qu'il apprit que les broüilleries recommençoient entre ces deux Princes. Il en écrivit exprès au Cardinal de St. Ange son Legat en Allemagne, afin de s'unir avec Louis de Baviere, & de l'engager à employer ses bons Offices pour reconcilier l'Empereur & le Roi de Hongrie (26). Mais, les Differends cessèrent par la mort de Ladiflas, qui fut empoisonné bien-tôt après.

On a parlé de la mesintelligence d'Alfonse, Roi de Naples, & des Genoïs, & de la Guerre qui en fut une suite. Le Roi assigea la superbe Ville de Genes, par Mer & par Terre; mais, il mourut dans cette entreprise le 27. de Juin 1458. Avant sa mort, il avoit disposé du Roiaume de Naples en faveur de Ferdinand son fils naturel. On ne s'attendoit nullement à l'orage que le Pape Calixte s'avisa d'exciter, prétendant qu'on ne pouvoit donner à un Bâtard un Roiaume Tributaire de l'Eglise Romaine, & prétendoit absolument que ce Droit fût devolu au St. Siege, pour en investir Pierre de Borgia son Neveu, qu'il avoit créé Duc de Spolette. Ce Pontife avoit de l'Ambition, & tâchoit de procurer de nouveaux Etats & de nouvelles Dignitez à sa Famille. Quoiqu'il fût dans un âge fort avancé, où l'on est moins touché des choses humaines, il n'étoit pas encore content du haut degré de puissance & de grandeur où il se voioit alors élevé, ne se souvenant plus de sa fortune (27). D'abord, il conféra tous les Evêchez que le defunt Roi lui avoit empêché de donner, & déclara le Roiaume de Naples vacant. En consequence, il refusa l'Investiture à Ferdinand. Il defendit à ce Prince de prendre la qualité de Roi de Naples, sous peine d'Excommunication; & avertit les Princes & les Villes, sous les mêmes peines, de ne lui point obéir. Il tacha secretement de faire revolter ses Sujets contre lui, publiant par ses Lettres qu'il étoit fils supposé d'Alfonse, & non pas son veritable Enfant (28).

Ferdinand, en habile Politique, appliqua tous ses soins, & mit tout en œuvre, pour appaifer l'Esprit inquiet & ambitieux du Pape, craignant de voir le feu des Discordes civiles se rallumer dans l'Italie. Il lui écrivit à ce sujet des Lettres très-respectueuses & pleines de civilité. „ J'ai depuis peu, „ disoit-il, adressé à votre Sainteté des Lettres fort succintes, pour lui „ faire part de la mort du feu Roi mon Pere. La douleur, dont j'avois le „ cœur ferré, ne me permettoit pas de m'étendre davantage sur un sujet „ aussi triste. Maintenant, que j'ai repris mes Esprits, & que ma douleur „ est tant soit peu rallentie, je crois être obligé de dire à Votre Sainteté, „ que mon Pere en mourant ne m'a rien tant recommandé que de cultiver „ votre bienveillance, & votre amitié, par tous les moiens possibles. Je „ n'ai garde de m'attaquer à l'Eglise, quand même on m'y forceroit, bien „ persuadé que les desseins & les entreprises impies n'ont jamais d'heureux „ succès. Ce sont les Maximes dont je suis penetré, outre que vos bien- „ faits m'engageant à en avoir de la reconnoissance, je n'oublierai jamais que

(26) *Aneas Sylvius, Epist. 282. 229. 239.*

(28) *Surita, lib. 16. c. 38. etc.*

(27) *Hist. Gener. d'Espagne, tom. IV. pag. 145.*

que dès mes premières années on m'a confié à vos soins. Nous sommes partis d'Espagne ensemble, & le même Vaisseau nous a conduits aux bords d'Italie. C'est par une providence de Dieu toute particulière, que depuis ce tems-là vous avez été élevé sur la Chaire de St. Pierre, & que moi, je me vois assis sur le Trône. J'ose me flatter que ce rapport de nos Fortunes me sera très avantageux. Aiant été soumis à votre Pouvoir dès mon Enfance, je pretens vous être toujours dévoué jusqu'au Tombeau. De votre côté, ayez pour moi les sentimens d'un véritable Pere, & donnez moi des marques de votre paternelle bonté, & j'aurai pour vous une éternelle reconnoissance, & je conserverai toujours pour votre Paternité les sentimens d'un fils soumis & obéissant (29). Ces Lettres, quelque officieuses qu'elles fussent, ne toucherent point l'Esprit du Pape. Il se mit incontinent à solliciter les Princes & les Villes d'Italie à prendre les Armes. Cette Conduite irreguliere irrita Ferdinand, qui se disposa à lever une Armée, dans le dessein de venir à Rome, pour appeller du Pape au Concile. Il publia par-tout, qu'il respectoit la Dignité de Calixte, & non pas sa Personne: qu'il tenoit de Dieu son Droit au Roiaume de Naples par le bienfait de son Pere, par la concession des Papes Eugene & Nicolas, & par le consentement des Seigneurs, des Villes, & des Peuples: que les raisons de Calixte pour s'emparer de ses Etats étoient frivoles: qu'il ne craignoit, ni ses menaces, ni ses Armes, ni ses Censures (30). De sorte qu'on étoit sur le point de voir une furieuse Guerre allumée dans toute l'Italie.

Mais Dieu, qui confond assez souvent tous les desseins de la prudence humaine, dissipa l'orage par la mort du Pape Calixte III. qu'une maladie de 40. jours coucha dans le Tombeau le 6. d'Août 1458. Ferdinand se vit par-là délivré de beaucoup d'inquietudes, & resta paisible Possesseur de la Couronne de Naples. Calixte fit paroître durant son Pontificat deux grands Defauts, l'Ambition & l'Avarice, dont on ne sauroit l'excuser. Il étoit avare, puisqu'il laissa en mourant cinquante mille Ecus d'Or, selon Platine (31), ou cent cinquante mille selon St. Antonin (32). Il étoit ambitieux, puisqu'il avoit appliqué *tous ses soins à élever & à enrichir sa Famille au delà de ce que pouvoit permettre la decence & l'honneur de son Caractere. Ce fut le principal reproche que ses ennemis eurent à faire contre ses mœurs. Il honnora en un même jour de la Pourpre deux de ses Neveux; ce qui parut fort singulier* (33).

An de J.C.
1458.

Mort de
Callixte
III. & son
Caractere.

(29) Hist. Génér. d'Espagne, tom. IV. pag. 145. & suiv.

(30) Surita, ubi sup.

(31) Platine, in Callixt. III.

(32) Antonin. tit. 21. c. 26 §. 1.

(33) Hist. gen. d'Espagne, tom. IV. pag. 130.

An de J. C.

1458.

FREDERIC III.
Empereur d'Allemagne.

PIE II.

CHARLES VII.
LOUIS XI.
Rois de France.

CCXIX. P A P E.

Histoire
d'Æneas
Sylvius
avant son
Pontificat.

Æneas Sylvius Piccolomini, dont je vais écrire l'Histoire sous le nom de Pie II., naquit dans la Toscane de parens illustres, mais exilé, & si pauvres qu'il fallut d'abord qu'il y gagna sa vie à la sueur de son visage. Victoire Forteguerra sa Mere, étant enceinte de lui, avoit songé qu'elle accouchoit d'un Enfant mitré; & comme c'étoit alors la coutume de degrader les Clercs, en leur mettant une Mitre de papier sur la tête, elle crut qu'Enée seroit la honte & le deshonneur de sa Famille. Mais, la suite justifia le contraire. Comme il monroit du genie pour les Lettres, quelques amis de la famille prirent soin de ses Etudes. Il les poussa si loin & si heureusement, qu'il passa pour un des plus savans hommes, & un des plus grands Politiques de son siècle. Après avoir fait ses Etudes à Sienne, il alla en 1431. au Concile de Basle, avec le Cardinal Dominique Capranica, qu'on appelloit de Fermo, parce qu'il étoit Administrateur de cette Eglise. Æneas qui n'avoit alors que 26. ans, y fut honoré de la Charge de Secrétaire, & il y soutint pendant dix ans les intérêts de ce Concile avec beaucoup de chaleur contre le Pape Eugene IV. Le Cardinal Albergoti l'envoia en Ecosse. A son retour, il fut honoré par le Concile de Basle des Charges de Referendaire, d'Abbreviateur, de Chancelier, d'Agent general; fut envoyé plusieurs fois à Strasbourg, à Francfort, à Constance, en Savoye, chez les Grisons; & fut pourvu de la Prevôté de l'Eglise Collegiale de St. Laurent de Milan. Au milieu de ces Negociations, il publioit toujours quelque Ouvrage. Ce fut alors, qu'il composa ceux qui étoient favorables au Concile de Basle, & desavantageux au Pape Eugene IV. Felix V. voulut l'avoir pour Secrétaire; & l'Empereur Frédéric III., charmé de son merite & de sa capacité, l'appella en 1442. pour exercer le même Emploi. Il le fit son Conseiller, lui donna beaucoup de part dans les bonnes graces, l'honora de la Couronne Poétique, & l'employa en différentes Ambassades, à Rome, à Milan, à Naples, en Boheme, & ailleurs. C'est sous ce Prince, dont il suivoit les mouvemens, qu'on vit rallentir son zèle pour le Concile de Basle. Il embrassa premièrement la Neutralité. Il se declara ensuite ouvertement pour Eugene avec l'Empereur, qui même l'envoia en 1445. au Pape pour lui en porter la nouvelle. Ce fut dans cette occasion, qu'il lui demanda & qu'il en obtint le pardon de tout ce qu'il avoit dit & fait contre ses intérêts au Concile de Basle. En s'en retournant en Allemagne, l'Evêché de Trieste étant venu à vacquer, il en fut revêtu par Eugene, de concert avec l'Empereur. Après la mort d'Eugene, Æneas fut choisi pour être Protecteur du Conclave où fut élu Nicolas V. qui le fit Evêque de Sienne sa Patrie. Ce fut sous ce Caractere, que

que l'Empereur l'envoia en Boheme, tant pour des Affaires Politiques, que pour celles de la Religion. Calixte III. lui donna le Chapeau de Cardinal.

An de J.C.
1458.

On fait assez qu'Æneas Sylvius fut d'une complexion fort amoureuse, & qu'il aima les Femmes à bon escient. Lui-même nous en fournit des preuves incontestables. Dans une de ses Lettres, qu'il ecrivit à son Pere, il lui recommande un fils qu'il avoit eu d'une femme Angloise, qu'il avoit debauchée (1). Elle est assez longue & toute destinée à justifier cette action criminelle. Le Compilateur des *Amenitez Litteraires* rapporte un Fragment d'Æneas Sylvius, qui fait voir, que cet habile homme avoit le cœur tout ulceré des playes que l'Amour y avoit faites; & que même il regardoit l'Adultere comme un Divertissement. Voici ses paroles: „ Qu'y „ a-t'il dans tout le Monde de plus commun que l'Amour? Où est la Vil- „ le, le Bourg, la Famille qui n'en fournisse des Exemples? Y a-t'il quel- „ qu'un qui à l'âge de 30. ans n'ait commis quelque crime en faveur de „ l'Amour? Je juge des autres par moi-même. L'Amour m'a exposé à „ mille dangers. Je rends graces à Dieu, de ce que j'ai evité mille fois „ les embuchés qui m'étoient dressées; plus heureux en cela que le Dieu „ Mars, qui, aiant été surpris en flagrant delit avec Venus, fut enchainé „ par Vulcain, & exposé à la raillerie des autres Dieux (2). „ C'est ainsi que parloit & agissoit Æneas Sylvius, qui fut élu Pape, de la maniere que je vais dire.

Amours
d'Æneas
Sylvius.

Les Cardinaux, voiant que Calixte III. étoit sur le point d'expirer, tirerent le Château St. Ange des mains des Catalans, moiennant quelques milliers d'Ecus (3). Le Pape étant mort, & ses funerailles étant faites, les Cardinaux, qui étoient à Rome au nombre de 21., entrerent dans le Conclave dix jours après. On tint ce Conclave dans le Palais de St. Pierre. On y avoit préparé deux Salles & deux Chapelles. Dans la plus grande, on avoit construit dix Cellules, pour le logement des Cardinaux. L'Assemblée se tint dans la plus petite, qu'on appelloit la Chapelle de St. Nicolas; le reste du logement étant demeuré commun, pour le divertissement & la promenade des Conclavistes. On ne fit rien la premiere journée: la seconde fut employée à regler certains articles qui devoient être observez par le Pape qui seroit élu. Comme j'ai parlé ailleurs de l'Indult que Nicolas V. avoit accordé à la Maison de Savoye, je dois ajouter ici, qu'il n'y avoit pas encore sept ans que le Duc Louis jouissoit de cet Indult, qu'il fut comme anéanti, par les Conventions que les Cardinaux firent entr'eux dans ce Conclave assemblé pour l'Élection de Pie II (4). Par ces Conventions, chacun d'eux promettoit, que s'il étoit élu Pape, „ il n'accorderoit le „ Droit de presenter ou de nommer aux Eglises Cathedrales, Collegia- „ les, aux Monasteres, ou Dignités, ou à d'autres Benefices quelconques,

Histoire
du Con-
clave ou
Æneas
Sylvius fut
élu Pape

(1) Æneas Sylvius, Epist. 15.

(3) Ciaconius, in Callist. III.

(2) Æneas Sylvius, abud. Amoenitat. Litterarius, tom. I. pag. 267. 268.

(4) Bibliot. Italique, tom. IX. pag. 103. 104.

An de J.C.
1458.

„ à des Princes seculiers, ou Prelats Ecclesiastiques, de quelque condition
 „ état ou qualité qu'ils fussent, soit Imperiale, Roiale, Ducale, Archie-
 „ piscopale, Episcopale, soit d'aucune autre distinction, si ce n'est par
 „ le Conseil exprès, & le consentement du plus grand nombre des Cardi-
 „ naux. *Item*, qu'il ne permettra jamais d'expedier aucune Bulle, & qu'il
 „ n'en accordera à Personne, par laquelle il se lie envers des Princes, ou
 „ quelqu'un d'eux, ou leur donne des assurances, qu'il ne conferera aucu-
 „ nes Eglises Cathedrales, Collegiales, ou Monasteres, ou autres Bene-
 „ fices, que par leur bon plaisir, & qu'il revoquera les Bulles accordées
 „ (5). „ La troisieme journée, on fit des Conventicules, où les plus
 „ puissans briguerent des voix pour leurs amis, & emploierent les prieres,
 „ les promesses, & les menaces. Enfin, les Cardinaux agissoient avec tant de
 „ chaleur, qu'ils n'avoient repos, ni jour, ni nuit. Le Cardinal de Rouen,
 „ qui craignoit celui de Siene plus que tous les autres, disoit à chacun
 „ en particulier : „ A quoi pensez-vous, de vouloir elever au Pontifi-
 „ cat Enée Picolomini? Ne voiez-vous pas qu'il est pauvre & gouteux?
 „ Sa santé pourra-t'elle soutenir le poids de cette charge? Que savons-nous
 „ si l'inclination qu'il a pour l'Allemagne, d'où il n'est de retour que de-
 „ puis peu de jours, ne l'obligera pas d'y transferer le Siege de St. Pierre?
 „ Peut-on dire que cet homme ait la moindre teinture des belles Lettres &
 „ du Droit Canon? Un Poëte comme lui est-il propre à gouverner l'Egli-
 „ se? Il voudra la regir suivant les Loix des Gentils. Voudriez-vous aussi
 „ donner votre voix au Cardinal de Bologne, qui n'a pas assez d'esprit
 „ pour gouverner l'Eglise de lui-même, ni la docilité qui est nécessaire
 „ pour suivre un bon Conseil? „ Il avoit attiré dans son parti le Cardinal
 „ d'Avignon, homme entreprenant & interessé, qui agissoit pour lui forte-
 „ ment, tant parce qu'il étoit François, que parce qu'il esperoit gagner par
 „ cette Election l'Archevêché de Rouën, le Palais que ce Cardinal avoit à Ro-
 „ me, & la Charge de Vice-Chancelier. Il avoit aussi attiré dans son Parti
 „ les Cardinaux de Genes & de St. Sixte, qui avoient été tous deux de l'E-
 „ glise Greque. La veille du Scrutin, le Cardinal de Bologne alla trouver
 „ Picolomini à minuit, & lui dit : „ Sçavez-vous que le Cardinal de Rouën
 „ va être Pape? Sa Brigade est faite. Il n'attend plus que le jour du Scrutin.
 „ Je vous conseille de vous lever promptement, & de aller trouver
 „ pour lui offrir votre voix, de peur qu'il ne conserve quelque ressentiment
 „ de ce que vous avez été son Concurrent. Pour moi, je veux éviter le
 „ malheur qui m'arriva au dernier Conclave. Calixte III. ne m'a jamais
 „ regardé de bon ceil, parce que je n'avois pas été pour lui. Je vous don-
 „ ne le même conseil que je veux suivre. „ Lorsque ce Cardinal eut cessé
 „ de parler, Picolomini prit la parole, & lui repondit en ces termes : „ Vous
 „ pouvez faire ce qu'il vous plaira: pour moi, je ne veux pas donner mon
 „ suffrage à un homme que je trouve si indigne de ce sacré Caractere.
 „ Dieu me garde de commettre un si grand peché. Si d'autres lui don-
 „ nent leurs voix, ce sera à eux à en repondre. Je n'en veux pas charger

ma

(5) Raynaldi. an. 1458.

„ ma conscience. Vous dites qu'il est facheux de n'avoir pas le Pape pour
 „ ami : j'en conviens ; mais, que fera-t'il ? Il ne me tuera pas , pour ne lui
 „ avoir pas donné ma voix. Il ne me fera pas du bien, il ne me donnera
 „ pas de pension, ni le Plat des Cardinaux Pauvres, & il m'abandonnera
 „ dans ma misere: voilà tout ce que j'ai à craindre. La pauvreté n'est
 „ pas difficile à supporter, quand on y est accoutumé. J'ai vécu pauvre,
 „ & je mourrai pauvre. Il ne m'empêchera pas le commerce des Muses,
 „ qui me servent de consolation dans ma mauvaise Fortune. Au reste, je
 „ ne puis pas croire, que Dieu vueille permettre que son Epouse bien aimée
 „ ait un Chef si indigne d'elle, & qu'un homme convaincu de Simonie de-
 „ vienne son Vicaire en terre. Il ne permettra pas que ce Palais, qui a été
 „ la demeure de tant de Saints Papes, serve de logement à un ambitieux
 „ qui ne songe qu'aux honneurs & aux biens temporels. C'est Dieu, qui
 „ donne le Pontificat, & non pas les hommes. Il détruira ces Brigues in-
 „ justes. Demain, on verra clairement, que c'est lui qui fait les Papes, &
 „ non pas les hommes. Si vous êtes véritablement Chrétien, vous ne
 „ donnerez pas votre voix à un homme si indigne de ce rang. Ces paro-
 „ les firent changer de sentiment à Philippe, qui promit de ne point don-
 „ ner sa voix au Cardinal de Rouen. Le lendemain dès le matin, Picolo-
 „ mini alla trouver Rodrigue, qui étoit Vice-Chancelier, & lui demanda
 „ s'il étoit aussi engagé dans le Parti de l'Archevêque de Rouen? Ce Cardi-
 „ nal, prenant la parole, lui repondit : „ Puis-je m'en defendre, puisque sa
 „ Brigue est si forte, qu'il est assuré de son Election? Si je la traverse mal à
 „ propos, je ne ferai que m'attirer la haine du nouveau Pape, & je per-
 „ drai la Charge de Vice-Chancelier, dont je suis assuré par escrit, si je
 „ veux donner ma voix au Cardinal de Rouen. Vous n'avez guere de
 „ penetration, repartit Picolomini, de vous fier à l'ecrit d'un homme,
 „ qui n'a ni Foi, ni Religion. Gardez votre promesse, & le Cardinal
 „ d'Avignon aura la Chancellerie, à qui elle est promise aussi bien qu'à
 „ vous. Il y a apparence, qu'il manquera bien plutôt de parole à un Es-
 „ pagnol, qu'à un homme de son Pais. Seriez-vous assez fou, pour don-
 „ ner votre voix à un jeune homme qui est d'une nation ennemie de la
 „ vôtre! Si vous n'avez aucun egard au bien de l'Eglise, ni de la Chrê-
 „ tienté, considerez votre interêt particulier, & voyez ce que vous avez
 „ à craindre, sous le Pontificat d'un Pape François. „ Le Vice-Chance-
 „ lier écouta patiemment la Remontrance de son Ami, sans lui rien dire; &
 „ Picolomini, voyant que le Cardinal de Pavie, les ecoutoit attentivement,
 „ lui dit : „ Je connois bien, que vous êtes tellement engagé avec le Cardinal
 „ de Rouen, que vous ne pouvez plus vous en dedire. Il est vrai, re-
 „ pondit ce Cardinal, que j'ai promis de donner ma voix, pour n'être
 „ pas seul de mon Parti, étant assuré que le Cardinal de Rouen fera Pape.
 „ Je croïois, reprit Picolomini, que vous aviez un Esprit plus solide.
 „ Vous degenez bien des vertus de vos Ancêtres. Votre Oncle Mar-
 „ tin Brando, Cardinal de Plaifance, voyant que le Pape Jean XXIII.

avoit.

An de J.C
1458.

„ avoit passé les Monts, & repassé en Allemagne, où il avoit transferé
 „ le St. Siege, sous prétexte du Concile qui s'assembla à Constance, usa
 „ de tant d'adresse, qu'il le fit revenir en Italie, en elevant au Pontifi-
 „ cat le Cardinal de Colonne, qui prit le nom de Martin V. De maniere
 „ que, pour combattre les sentimens de votre Oncle, qui ramena le Pape
 „ d'Allemagne en Italie, vous voulez d'Italie le faire passer en France.
 „ Vous qui êtes Italien, vous voulez prendre le Parti des François contre
 „ ceux de votre Nation. Esperez-vous qu'il vous favorisera plutôt que
 „ ceux de son País? Vous me direz peut-être, qu'il a promis de ne point for-
 „ tir d'Italie, sans le consentement du sacré College, & qu'il ne pourra
 „ obtenir ce consentement. Mais, dites moi, de grace, quand il voudra
 „ sortir d'Italie, y aura-t'il un Cardinal assez hardi, pour s'opposer à ses
 „ sentimens? Vous ferez le premier, qui, après en avoir reçu quelques gra-
 „ ces, lui direz: *Saint Pere, allez où il vous plaira.* Qu'est-ce que l'Ita-
 „ lie, quand un Pape en est absent? Elle perd tout son lustre en perdant
 „ le Pape, & cependant vous donnerez votre consentement à ce qui doit
 „ ruiner votre Patrie. Ou le Pape ira en France, & l'Italie demeurera sans
 „ Chef & sans Pasteur; ou s'il demeure à Rome, nous aurons le chagrin
 „ de voir cette Ville, autrefois la Maîtresse du Monde, soumise à un Etran-
 „ ger: nous deviendrons les Esclaves des François, qui s'empareront de la
 „ Sicile, & de toutes les places fortes du Patrimoine de l'Eglise. Vous
 „ avez vû que, sous le Pontificat de Calixte, les Catalans étoient Maîtres
 „ de tout. Après avoir éprouvé la Tyrannie des Espagnols, vous voulez
 „ vous soumettre aux François. Vous vous repentirez bientôt de leur avoir
 „ laissé l'entrée en Italie. Vous verrez le College des Cardinaux plein de
 „ François. Ils s'y rendront si puissans, qu'il n'y aura plus de Pape que de
 „ leur Nation. Vous voulez donc donner des Fers à votre Patrie. A quoi
 „ songez-vous de vouloir faire Vicaire de Jesus-Christ un homme comme
 „ celui-là. Vous voulez choisir un étrange Epoux à l'Epouse de Jesus-
 „ Christ, & donner la Brebis en garde au Loup. Est-ce avoir de la con-
 „ science, & le moindre sentiment de pieté & de justice? N'est-ce pas man-
 „ quer de Prudence & de Jugement? N'avez-vous pas dit plusieurs fois, que
 „ l'Eglise de Dieu seroit ruinée, si elle étoit gouvernée par le Cardinal de
 „ Rouen, & que vous aimeriez mieux mourir, que de consentir à son Elec-
 „ tion? D'où vient que vous avez si tôt changé de sentiment? Est-ce que
 „ dans un instant, d'un Demon qu'il étoit, il est devenu un Ange? Ou
 „ vous même, d'Ange de lumiere, êtes-vous devenu un Ange de tenebres?
 „ Il faut que ce changement se soit fait en vous, puisque vous approuvez
 „ l'Avarice & l'Ambition de cet homme. Qu'est devenu l'Amour que vous
 „ aviez pour votre Patrie, que vous preferiez autrefois à toutes les Nations
 „ de la Terre? J'aurois crû, que vous ne l'auriez jamais abandonnée,
 „ quand même vous auriez vû vos plus chers Amis se revolter contr'elle.
 „ Vous m'avez bien trompé, ou plutôt vous vous trompez vous-même,
 „ & vous trompez votre Patrie, si vous ne sortez de cette erreur. „ Le Car-

Cardinal de Pavie fut si touché de ces paroles, qu'il ne pût retenir ses larmes, & après avoir poussé un soupir: „ Vous me donnez de la confusion, „ dit-il; mais, que puis-je faire? J'ai donné ma parole. Si j'y manque, je „ passerai pour un homme sans foi. He bien, reprit Piccolomini, aimez- „ vous mieux trahir votre Patrie, que le Cardinal de Roüen? „ Ces paroles acheverent de convaincre le Cardinal de Pavie, & il promit de se retirer de la Cabale des François. Celui de Ste. Marie la Neuve, aiant appris les Brigues qu'on faisoit pour le Cardinal de Roüen, pour qui il avoit conçu une haine implacable, fit assembler tous les Cardinaux Italiens, à la reserve de Prosper Colonne, dans la Chambre du Cardinal de Genes. Après leur avoir représenté les maux qu'on avoit à craindre, si on éliroit le Cardinal de Roüen, il les exhorta à montrer de la Fermeté, à s'attacher plutôt au bien de l'Eglise & de l'Italie, qu'à leurs interêts particuliers, & leur proposa Æneas Piccolomini, qui, étant Italien & homme de merite, étoit plus capable qu'aucun autre de remplir cette place. Piccolomini, feignit de se croire indigne d'un si haut rang. Après la Messe on alla au Scrutin, & Piccolomini eut neuf voix; mais, comme ce nombre ne suffisoit pas pour le faire Pape, on vint à *l'accessit*, & le Vice-Chancelier donna sa voix à Æneas Sylvius. Jacques Cardinal de St. Anastase suivit cet exemple; & Prosper Colonne fit la même chose, malgré les prieres & les efforts du Cardinal de Roüen. Ainsi, Æneas Sylvius Piccolomini fut élu Pape le 27. d'Août sous le nom de P I E II. J'ai tiré ce detail de l'*Histoire des Conclaves* (6), à l'exemple du Continuateur de l'Abbé Fleury.

Peu de momens après l'Electon, le Cardinal Bessarion, prenant la parole, tant pour lui, que pour les autres Partisans du Cardinal de Roüen, parla au nouveau Pape en ces termes: „ Saint Pere, nous ressentons tous une „ joye sensible de votre Exaltation; & il est aisé de voir par le choix qui a „ été fait de votre Personne, que c'est le St. Esprit, qui preside dans tous „ les Conclaves, & qui conduit les sentimens des Cardinaux, suivant le but „ qu'il s'est proposé pour le bien de l'Eglise. Si dans le commencement „ nous avons eu des pensées différentes; c'étoit dans la crainte, que vous „ ne pourriez resister aux fatigues qui accompagnent cette dignité, aiant „ une santé mal assurée, & étant souvent incommodé de la goutte. Il „ nous sembloit, que dans les perils dont l'Eglise est menacée, pendant la „ Guerre qu'on veut faire aux Infideles, il falloit à la place que vous venez „ d'occuper un homme plus jeune & plus agissant, & qui pût, sans s'incommoder, s'exposer à de grands Voiages. Ce n'est que vos infirmités, qui nous ont empêché de vous donner nos suffrages. Mais, puisque „ Dieu en a disposé contre nos sentimens, il donnera à Votre Sainteté les „ forces nécessaires, pour bien remplir les devoirs de cette Charge: & „ comme nous n'avons manqué que par ignorance, nous tâcherons, „ par notre fidelité, par l'exactitude de nos services, de reparer la „ faute

Discours
du Cardinal
Bessarion au
nouveau
Pape.

(6) Pag. 47. 50.
Tom. IV.

Année J.C.
1458.

Reponse
du Pape.

„ faite que nous avons faite , en voulant vous préférer le Cardinal de
„ Roüen. „

Le nouveau Pape repondit : „ Vous avez jugé plus favorablement de
„ ma personne que moi-même, puis que vous ne trouvez en moi d'autre
„ défaut, que celui de ma mauvaise santé & de ma goûté. Je me con-
„ nois tout-à-fait indigne du rang auquel on vient de m'élever ; & je puis
„ vous assurer, que je l'aurois refusé, si je n'avois craint de condamner le
„ Jugement de ceux qui m'ont donné leurs voix, & de m'attirer la colere
„ du Ciel qui a fait déclarer pour moi les deux tiers du Sacré Colle-
„ ge. Quoique je vueille me conformer à la vocation divine, je ne laisse
„ pas d'approuver le Jugement de ceux qui ont nommé le Cardinal de
„ Roüen, puisqu'après avoir suivi, en donnant leurs voix, les mouvemens
„ secrets de leur Conscience, ils n'ont pas laissé de confirmer mon Elec-
„ tion, lorsqu'ils l'ont regardée comme l'ouvrage du St. Esprit. Je vous
„ traiterai tous également comme mes Freres, puis que vous avez tous fait
„ votre devoir, quoiqu'avec une Conduite différente (7). „

Joie dans
Rome,
pour l'E-
lection
du Pape.

Dès que les Domestiques des Cardinaux eurent connoissance de l'Elec-
tion de Piccolomini, ils allerent piller sa Cellule, ses Livres, & sa Vaisselle
d'argent. L'Insolence du menu Peuple alla encore plus avant. Les pre-
miers qui entrerent dans cette Cellule en abbatirent les murailles, & em-
porterent les Marbres dont elle étoit bâtie. Ils passerent même aux Cellu-
les des autres Cardinaux, où ils firent les mêmes desordres, n'étant pas bien
informez du nom du Pape. Ils s'arrêterent long-tems dans celle du Cardi-
nal de Genes, dont ils confondirent le nom avec celui du Cardinal de Sien-
ne. Cependant, quoique les uns dissent qu'on avoit élu le Cardinal de
Roüen, d'autres celui de Genes, & d'autres encore celui de Milan, per-
sonne n'approuva leur Election: mais, lorsqu'on nomma celui de Sienne, la
joye parut universelle, & passa même, dit l'Historien des Conclaves, des
hommes aux animaux & aux choses insensibles. Le Peuple qui, peu de
tems auparavant, avoit pris les Armes, & sembloit ne respirer que sang &
que carnage, les quitta aussi-tôt qu'il apprit que Piccolomini étoit Pape.
Rome, qui quelques momens auparavant sembloit une Place de Guerre, de-
vint tranquille dans un instant, & on ne vit dans toutes les rues que tables
dressées & des feux de joie (8). Cette joie se repandit dans les autres Vil-
les d'Italie, & sur-tout à Sienne, dont les habitans se distinguèrent par leur ma-
gnificence, quoique les principaux Seigneurs de cette Republique eussent
été les ennemis du nouveau Pape étant Evêque de leur Ville & Car-
dinal.

Divers
sentimens
des Prin-
ces sur
l'Evela-
tion de
Pie II.

Cette Election ne fut pas également approuvée dans les Cours de l'Eu-
rope. Ferdinand Roi de Sicile en temoigna beaucoup de joie, esperant que
Pie II. lui seroit plus favorable que Calixte III. Quoique François Sforce,
Duc de Milan, eut désiré qu'un autre eût été élevé à cette Dignité, il ne
laisa

(7) *Hist. des Concl. pag. 50. 51.*

(8) *Ubi sup. pag. 52.*

laissa pas d'ordonner des rejouissances publiques dans tous ses Etats. Le Duc de Modene, qui avoit de l'obligation à Piccolomini, parce qu'il s'étoit employé auprès de l'Empereur Frédéric pour lui faire donner l'Investiture de ce Duché, ne voulut pas se montrer ingrat, afin qu'il lui continuât sa protection dans un tems où il étoit plus en état de lui faire du bien. Il fit faire un feu d'artifice à Ferrare, & ensuite un Tournoi magnifique. Il n'oublia rien pour témoigner sa joye. Les Marquis de Mantouë, de Montferrat, & de Saluces, qui étoient aussi amis du Pape, firent leur devoir en cette rencontre. Les Venitiens & les Florentins ne furent pas contens de cette Election; les derniers, parce qu'ils étoient ennemis depuis long-tems des Siennois: & ils furent si peu Maîtres de leurs ressentimens, que si quelqu'un leur disoit dans les ruës: *Dieu vous conserve*, ils lui repondoient des injures. Cependant, ils ne laisserent pas, aussi bien que les Venitiens, d'envoyer des Ambassadeurs à Rome, feliciter le nouveau Pape. L'Empereur Frédéric, qui avoit fait donner à Piccolomini le Chapeau de Cardinal, fut bien aisé de son Election. Le Roi d'Espagne en ressentit aussi beaucoup de joye; mais, ceux de France, d'Ecosse, de Dannemarck, de Pologne, de Hongrie, & de Cypre, ne temoignerent pas en être fort satisfaits (9).

An de J.C.
1458.

Pie II., marchant sur les traces de ses Predecesseurs, s'appliqua fortement à réunir les Princes Chrétiens contre le Turc. Pour cet effet, il convoqua une Assemblée à Mantouë, où il invita toutes les Puissances de l'Europe, & particulièrement Charles VII. Roi de France, qu'il louë comme le plus pieux Monarque & le principal Defenseur de la Religion Chrétienne. Il écrivit aussi à Pogebrac, à qui il donne le titre de Roi de Boheme. Enfin, il envoya le Cardinal Bessarion à l'Empereur; mais, ce Legat trouva les affaires d'Allemagne si fort brouillées, qu'on n'eut pas même le tems de lui donner audience. Je renvoie le detail de ces troubles à l'Histoire d'Allemagne. Nous verrons dans la suite le succès de l'Assemblée de Mantouë.

Le Pape travaille à réunir les Princes Chrétiens contre le Turc.

Le Pape vouloit établir une Paix generale dans la Chrétienté; & pour commencer par l'Italie, il en appaisa les principaux Troubles, en reconnoissant Ferdinand pour Roi de Naples, sans avoir egard aux oppositions de René d'Anjou & de Jean Duc de Calabre son fils. Mais, en faveur de ces deux Princes, on ajouta dans l'Acte d'Investiture, *sans préjudice du Droit d'autrui*. Ferdinand, de son coté, pour ne pas paroître ingrat envers le Pape, maria une de ses Sœurs avec Antoine Piccolomini Neveu de sa Sainteté, & lui donna le Duché d'Amalfi pour sa dot, avec une grande somme d'argent, que Meyer fait monter à six cens mille Ecus d'Or (10). Piccolomini fut fait Intendant de Justice dans tout le Roiaume de Naples. Par cet accord, Ferdinand devint paisible Possesseur du Roiaume que son Pere avoit conquis.

Il confirme le Roiaume de Naples à Ferdinand.

Au commencement de l'an 1459. le Pape fit tous les préparatifs nécessaires pour l'Assemblée qu'il avoit convoquée à Mantouë. Il partit de Rome

Le Pape se rend à Mantouë.

(9) *Hist. des Concl. pag. 53. 54.*

(10) *Collenacio, lib. 6. apud Meyer.*

An de J.C.
1459.

le 18. de Fevrier, & y laissa le Cardinal de Cusa son Legat, le Prince de Colonne en qualité de Gouverneur, avec quelques Cardinaux, Auditeurs de Rote, & Avocats, afin d'y tenir la Cour comme s'il eut été present. Il fit même un Decret, du consentement du Sacré College, qui portoit que si Dieu dispoit de lui, & qu'il vint à mourir hors de Rome, on ne pourroit élire son Successeur ailleurs que dans cette même Ville. Il fit son voiage à petites journées, s'arrêtant dans les Villes, plus ou moins, selon le besoin des affaires (11). Il arriva à Mantouë le 27. de Mai; & le 1. de Juin, on fit l'Ouverture du Concile. Les Evêques & les Princes y accoururent de tous côtez. Les Rois d'Espagne y envoient leurs Ambassadeurs. Tous les Princes voisins & les Etrangers furent sollicités de joindre leur forces contre l'ennemi commun des Chrétiens. David Empereur de Trebizonde, ancienne Ville située sur le Pont Euxin, Uffum Cassian, Roi d'Armenie, George, qui se disoit Roi de Perse, promirent d'envoier de bonnes troupes d'Infanterie & de Cavalerie, avec une nombreuse Armée Navale, parce qu'ils étoient les plus exposez aux insultes de l'ennemi, & que le peril les regardoit de plus près. Les Chrétiens ne faisoient pas grand fonds sur ces promesses, quelque magnifiques qu'elles fussent. Les Guerres intestines, qui divisoient les Roiaumes d'Occident, empêchoient de même d'en attendre de grands secours. L'Italie, la France, & l'Espagne, assez occupées de leurs démêlez & de leurs affaires particulieres, n'avoient pas beaucoup d'empressement pour faire la Guerre aux Turcs. Toutes ces difficultez ne rebute-
rent pas le courage invincible du Pape. Resolu de tout tenter, pour inspi-
rer ses sentimens aux Peres du Concile & aux Princes qui y assistoient, pour
les engager à concourir avec lui dans cette glorieuse entreprise, il leur ex-
posa pathetiquement le triste état du Christianisme, & le grand nombre
de Provinces que les Infideles avoient usurpées sur les Chrétiens, dont les
vices & les desordres avoient causé tant de malheurs à l'Eglise. „ Si les
„ malheurs publics vous touchent peu, leur disoit-il, craignez au moins
„ les maux qui vous menacent personnellement. Il faut que tout le mon-
„ de conspire & se ligue, pour se garantir de l'opprobre, de la servi-
„ tude, & de la mort, dont chacun est menacé en particulier. Nous
„ avons à combattre un ennemi formidable, que ses Victoires ont
„ rendu intraitable & feroce, & qui abuse insolentement de ses avanta-
„ ges, pour achever d'opprimer ceux qu'il a terrassez. S'il est vaincu, il
„ trouve des moiens aisez, & de prompts ressources, pour reparer ses per-
„ tes, & pour attaquer de nouveau ceux qui l'ont vaincu: si nous unissons
„ nos forces, il sera hors d'état de nous resister; & Dieu benira nos Ar-
„ mes, quand elles ne seront plus tournées contre les Chrétiens, & que
„ nous aurons fait cesser nos Discordes intestines. Souvenez-vous des fa-
„ meuses Victoires que nos anciens Capitaines ont remportées en Syrie sur
„ l'Impieté. Si nous temoignons du courage & de la fermeté dans nos
„ Guerres civiles, pourquoi serions-nous lâches & indolens, quand il s'agit
de

(11) Platina, in Pio II. Comment. Pii II. Lib. 2.

„ de combattre, pour sauver l'honneur de la Religion. Si nous ne trou-
 „ vons personne, qui vucille se presenter pour être le Chef de cette pieuse
 „ Guerre, je m'offre moi-même de bon cœur à conduire les Croifez qui
 „ auront le Courage d'entrer dans cette Sainte Ligue. Je me jetterai, la
 „ Croix à la main, au milieu des Troupes Infideles, & je ne doute point
 „ que mon exemple n'encourage un grand nombre de genereux soldats à
 „ me suivre. Si je ne suis pas assez heureux pour remporter la Victoire,
 „ peut-être au moins que mon sang appaisera la colere de Dieu. Ce sera le
 „ dernier service, que je rendrai à l'Eglise de Jesus-Christ., Ce Discours
 „ toucha toute l'Assemblée; mais, les interêts personnels des Princes, & le
 „ tems que les Ambassadeurs perdirent à regler leurs contestations particu-
 „ res, le rendirent entierement inutile pour la Cause commune (12).

An de J.C.
 1459.

Le Roi de France envoya ses Ambassadeurs au Concile de Mantouë, où
 le Pape les reçut assez bien, malgré sa haine pour les François. Après
 l'Audience publique, les Ambassadeurs en demanderent une seconde, dans
 laquelle le Bailli de Rouën, adressant la parole au Pape, loua fort les gran-
 des actions des François pour la defense de la Religion, & les services qu'ils
 avoient rendus au St. Siege; il exposa de quelle maniere le Roiaume de
 Sicile étoit échû à la France, & combien il avoit couté de sang pour le
 conquerir. Il ajouta, que si Alfonso s'en étoit rendu Maître, c'étoit par la
 force de ses Armes, sans y avoir aucun Droit; que le Pape s'étoit com-
 porté d'une maniere indigne en chassant les François, pour mettre en leur
 place le bâtard d'Alfonse, qui ne meritoit pas un si grand Roiaume: que
 c'étoit avoir agi contre toute justice, que d'avoir meprisé René, veritable
 Roi de Sicile, ce que le Pape Calixte n'avoit jamais voulu faire, quoi qu'Ar-
 ragonois. Ils demandoient en concluant leur Discours, que, puisque les
 François avoient souffert cette injure, le Pape revoquât avec deliberation
 ce qu'il avoit fait sans consulter personne; qu'il accordât ce Roiaume à
 René; & qu'il en chassât Ferdinand.

Demêlez
 du Pape
 avec les
 François.

Ce Discours releva le Courage des Amis de la France, qui ne croioient
 pas que le Pape osât y repondre. Mais le St. Pere, sans s'étonner, dit
 qu'il avoit compris les reproches qu'on lui avoit faits au travers de tout
 ce qu'on venoit de dire en faveur de René d'Anjou. Qu'il ne croioit
 pas les meriter, n'ayant rien fait dans l'affaire du Roiaume de Sicile,
 qu'après avoir consulté les Cardinaux. Que si l'on exigeoit qu'il re-
 voquât ce qui avoit été fait, il étoit juste de demander auparavant le
 Conseil des mêmes Cardinaux; & que, quand il les auroit consul-
 tez, il repondroit à leurs plaintes & à leurs demandes. Après ces pa-
 roles, il congédia l'Assemblée, parce qu'il étoit incommodé d'une toux
 violente, & de grands maux d'estomach. Mais, les François aiant publié,
 que la maladie du Pape étoit une maladie feinte, & qu'il n'agissoit ainsi
 que pour ne leur pas repondre, parce qu'il étoit dans l'impuissance de le
 faire, le Pape, informé de ces bruits, leur fit dire, qu'il leur repondroit,
 quand

Reponse
 du Pape
 aux Fran-
 çois.

(12) *Hist. Gener. d'Espagne, tom. IV. pag. 157. &c.*

An de J. C.
1459.

quand il devoit mourir au milieu de l'Assemblée, que la douleur ne diminueroit rien, de son courage, & que ses infirmités ne l'en empêcheroient pas. Il tint parole. Il tacha d'abord de justifier sa Conduite à l'égard du Roiaume de Sicile. Il donna de grands eloges aux François: enfin, il se plaignit amerement de la Pragmatique Sanction, que Charles VII. faisoit observer dans son Roiaume. Il parla près de trois heures, sans être interrompu. Il parut au commencement si pâle & si inquiet, qu'à peine pouvoit-il ouvrir la bouche; mais, quand il fut un peu animé, les expressions se presentoient d'elles-mêmes (13).

Le Pape demande une Taxe sur le Clergé de France. On la lui refuse.

Le Pape demanda que les François fournissent des Troupes pour faire la Guerre aux Infideles: mais, comme cela ne pouvoit se faire tandis que les Anglois feroient la Guerre à la France, il voulut inutilement procurer la Paix entre ces deux Couronnes; & enfin, il se contenta de proposer qu'il lui fût permis de lever une Taxe sur le Clergé de France pour les frais de la Guerre contre les Turcs. Les Ambassadeurs lui repondirent, que non-seulement ils n'avoient point d'ordre là-dessus, mais que sa Sainteté ne devoit point compter sur un tel fond. Qu'on avoit fait déjà depuis peu de tems une pareille levée d'argent, & qu'assurement on ne lui en accorderoit pas une nouvelle. Toutes ces reponses, jointes à la prévention où le Pape étoit déjà contre la France à cause de la Pragmatique-Sanction, firent qu'il ne cessa de chagriner les Ambassadeurs, & qu'il affecta dans toutes les occasions où il s'agissoit des Demêlez du Roi avec le Duc de Bourgogne, de prendre toujours les interêts de ce dernier, dans les vuës qu'il avoit d'empêcher que les François ne se rendissent trop puissans en Italie, où ils possedoient l'Etat de Genes, & où le Duc de Modene leur étoit devoüé, & les Florentins attachez depuis long-tems à leurs interêts. Il apprehendoit pour la Liberté de Sienne qui étoit sa Patrie, s'ils étoient Maîtres du Roiaume de Naples. Peu s'en fallut néanmoins, qu'il ne vit arriver ce que sa Politique apprehendoit si fort (14).

Le Pape prend des mesures pour chasser les François d'Italie.

Le zele du Pape ne se relâchoit point, malgré les grandes difficultez qui s'opposoient à ses pieules intentions; sur-tout les troubles du Royaume de Naples l'inquietoient. Les Napolitains étoient partagez en deux Factions, en faveur de René d'Anjou, & du nouveau Roi Ferdinand. La Noblesse, rebutée du joug des Arragonois, favorisoit la Faction Angevine, qui n'avoit ni forces, ni argent, ni troupes capables de resister à l'autre Faction. Antoine Centilia, Marquis de Crotone, aiant enfin recouvré sa Liberté, se préparoit à la Vengeance, & prit les Armes contre Ferdinand, lequel, usant d'une extrême diligence, prévint son ennemi avant qu'il eut le tems de se reconnoître, & le fit Prisonnier une seconde fois. Marcien, Duc de Sanguesa, méprisant l'Alliance du Roi, lui renvoia sa Sœur Eleonore, qu'il avoit epousée, & se declara Chef des Rebelles. Ce double affront fut très-sensible à Ferdinand. Un grand nombre de Noblesse, à l'exemple du Duc, prit parti dans cette Guerre, entr'autres le Prince de Tarente, Antoine

(13) *Dachery, spicil. tom. 8.*

(14) *Contin. de Fleury, tom. XXIII. pag. 91.*

roine Caldora, avec un grand nombre de petite Noblesse. Pendant que le Concile de Mantouë duroit encore, François Sforce, Duc de Milan, persuada au Pape de se joindre avec le Roi Ferdinand, & que c'étoit la voie la plus sûre & la plus prompte, pour chasser tous les François d'Italie, pour y établir une Paix solide & durable. Ce Prince étoit alors assiégué dans Barlette, petite Ville de la Pouille, & réduit à de grandes extremitez, hors d'état de pouvoir encore tenir long-tems contre ses ennemis qui gardoient tous les Chemins par Mer & par Terre, en sorte qu'il étoit impossible de lui envoier aucun secours.

Georges Scanderberg, qui s'étoit rendu en ce tems-là si fameux par tant d'actions memorables, envoya des Ambassadeurs en Epire. Le Pape & le Roi Ferdinand profiterent de cette conjoncture, pour l'appeller au secours de l'Italie. Ce grand Capitaine, aiant connu la volonté du Pape, acquiesça aux prieres de Ferdinand, croiant rendre en cela un service signalé à l'Eglise. Il envoya devant Strozzi à la tête de cinq cens chevaux, & se prepara lui-même à la suivre incessamment. Par bonheur, il avoit conclu alors pour un an une Trêve avec les Turcs. Il équipa une Flotte & se rendit à Raguse, d'où il vint incessamment devant Barlette. Les François ne jugerent pas à propos de l'attendre. Ils leverent le siege, & se retirerent promptement. Ferdinand, avec ce se cours, les Troupes du Pape, & celles du Milanez, après quelques legers combats, alla camper devant Troye. Les François n'en étoient éloignez que de huit mille, étant campez à Nocera. Les deux Camps s'embranlerent en même tems pour s'emparer du Mont Segian, qui separoit les deux Armées. Cette Affaire étoit de la dernière Consequence pour l'un & pour l'autre Parti. Scanderberg, & Jacqué Picin General de l'Armée Angevine, connoissant l'importance de ce Poste, partirent en même tems pour s'en emparer. La Bataille se donna. Les Angevins furent battus, taillez en pieces, & mis en fuite. Cette Victoire rendit les Arragonois Maîtres des affaires, & Possesseurs du Roiaume de Naples: tous les Bourgs, & toutes les Villes, qui tenoient encore pour le Parti des François, se soumirent en peu de tems (15).

Ce fut encore pendant la tenuë du Concile de Mantouë, que le Pape, ne pouvant tirer aucun secours, ni des Anglois, ni des François, pour l'exécution de ses desseins contre les Turcs, il eut recours aux Allemans: & n'y trouvant pas moins de difficultez, à cause des differends survenus entre les Ambassadeurs de l'Empereur & ceux des autres Princes; à peine put-il leur faire promettre, après leur avoir parlé à tous en general, qu'ils fourniroient le même nombre de soldats qu'ils avoient autrefois promis à l'Assemblée de Francfort, savoir 32. mille hommes d'Infanterie, & dix mille de Cavalerie; avec cette clause qu'ils tiendroient encore deux Dietes ce sujet, l'une à Nuremberg, & l'autre auprès de l'Empereur, où le Pape envoieroit exprès un Legat à *Latere*: ce que sa Sainteté accorda. Le Cardinal Bessarion fut choisi pour cette Legation, & l'Empereur Frédéric fut éta-

An de J.C.
1459.

Le Pape & le Roi de Naples appellent Scanderberg, contre les François.

Le Pape s'adresse aux Allemans, pour faire contribuer à la Guerre contre les Turcs.

(15) *Hist. Gener. d'Espagne, tom. IV. pag. 160. & suiv.*

An de J.C.
1460.

Decret du
Pape con-
tre les Ap-
pels du St.
Siege au
Concile.

bli Generalissime de l'Armée Chrétienne, avec pouvoir de mettre quelque Prince en sa Place, s'il ne pouvoit commander en Personne. Comme on étoit alors dans le Mois de Decembre, on attendit à l'année suivante à prendre encore des mesures. Pendant cet intervalle, le Pape donna une Bulle datée de Mantouë du 31. Decembre, pour l'établissement de l'Université de Basse, qui a toujours eu d'habiles Professeurs (16).

On a vû ailleurs, que le Pape Pie II, n'étant encore que Secretaire du Concile de Basse, avoit écrit en faveur de ce Concile avec une telle vigueur, que la Cour de Rome n'oublia rien pour gagner un Ecrivain si hardi. Elle l'interessa dans les Abus dont il se plaignoit. Il eut des Benefices, des Pensions, le Chapeau de Cardinal, & des Emplois très-considerables. Il modera insensiblement sa passion contre la Cour de Rome, & s'accoutuma à la regarder du côté par où elle lui pouvoit plaire. Les douceurs dont il jouissoit acheverent d'amollir ce qu'il y avoit de dur dans son Esprit, & il passa enfin du côté de ceux qu'il avoit persecutez, sans autre regret que de ne l'avoir pas plutôt fait (17). Etant devenu Pape, il imagina que les Appels des Jugemens du St. Siege au Concile, qui étoient en usage depuis long-tems, & dont la justice, & en bien des cas la nécessité, étoient incontestables, ne tendoient qu'à ruiner son Autorité. La premiere chose qu'il fit au commencement de cette année fut de condamner ces Appels comme erronez, detestables, nuls, & contraires aux Saints Canons, nuisibles à la Chrétienté, & même ridicules. La Bulle qui est du 18. de Janvier commence par ces mots terribles : *Execrabilis, & pristinis temporibus inauditus.* „ Il s'est glissé de notre tems, dit-il, un Abus execrable & inouï „ dans l'Antiquité, que quelques-uns, poussez par un Esprit de Rebellion, „ plutôt que par un sain Jugement, autorisent, en présumant, pour evi- „ ter la punition de leurs Pechez, d'appeller du Pontife de Rome, Vicai- „ re de Jesus-Christ, à qui il a été dit en la personne de St. Pierre, *Paif- „ sez mes brebis*, & *Tout ce que vous lierez sur la Terre sera lié dans le „ Ciel*; d'appeller, dis je, de ses Jugemens au Concile futur: ce que tout „ homme instruit des Regles du Droit doit regarder comme contraire aux „ Saints Canons, & préjudiciable à la Republique Chrétienne. Car, pour „ ne rien dire de tout ce qui en peut montrer l'Abus, qui ne voit le ridi- „ cule d'appeller à ce qui n'existe pas, & qu'on ne sçait pas s'il existera? „ Par ces Appels, les Pauvres sont opprimez en plusieurs manieres par les „ Grands: les crimes demeurent impunis: on entretient la Rebellion contre le premier Siege, tout le Monde a la liberté de pécher; en un „ mot, toute la Discipline de l'Eglise, & l'Ordre hierarchique, tombent „ dans le desordre & la confusion. Voulant donc éloigner de l'Eglise „ un poison si dangereux, & pourvoir au salut des Brebis qui ont été „ commises à nos soins, en éloignant toute occasion de scandale du „ bercail de notre Sauveur; de l'avis & du consentement de nos venerables „ Freres

(16) *Contin. de Fleury, tom. XXIII. pag. 96.*

(17) *Varillas, Mérité de St. Louis, etc.*

„ Freres les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, de tous les Prelats, &
 „ Docteurs en Droit qui suivent notre Cour, & de nôtre sience certaine,
 „ nous condamnons ces Appels, nous les reprouvons comme erronez,
 „ nous les declaronz inutiles, dangereux; & de nulle valeur, ordonnant
 „ qu'à l'avenir personne n'ose, sous quelque prétexte que ce soit, inter-
 „ jeter de semblables Appels de nos Jugemens, Ordonnances, de même
 „ que de ceux de nos Successeurs, ou y adherer, ou en faire usage. Que
 „ si quelqu'un fait le contraire, depuis le jour de la Publication de ces
 „ presentes dans notre Chancellerie Apostolique, après deux mois, de
 „ quelque Etat, Ordre, & Dignité qu'il soit, même Imperiale, Royale,
 „ & Pontificale, il encourra de fait la Sentence d'Excommunication, dont
 „ il ne pourra être absous que par le Souverain Pontife, si ce n'est à l'arti-
 „ cle de la mort. Les mêmes peines & censures seront aussi encouruës,
 „ par les Universtitez, Colleges, Notaires, Temoins, qui assisteront à ces
 „ Actes, & generalement tous ceux qui auront conseillé & favorisé ces
 „ sortes d'Appel (18).

An de J.C.
 1460.

Les François furent effraiez de cette Bulle; & les Ambassadeurs du Roi
 Charles VII. fortirent de Mantouë „ assez mal contens de ce que le Pa-
 „ pe ne faisoit nulle raison à René pour le Roiaume de Naples, & qu'il
 „ menaçoit d'excommunier le Roi, s'il ne cassoit la Pragmatique. Sur
 „ quoi Jean Dauvet, Procureur General du Parlement, fit des Protesta-
 „ tions, & en appella au futur Concile (19). „ Afin de faire connoître à
 „ mes Lecteurs le zele qu'on avoit alors pour maintenir nos Libertez, il faut
 „ joindre ici ce que je trouve sur cette Affaire dans Pierre Mathieu. „ Les
 „ Ambassadeurs du Roy, dit cet Historien, prindrent ces paroles (de la
 „ Bulle) pour esclairs du Tonnerre & menaces infaillibles de l'Excommuni-
 „ cation; & les ayant rapportées au Roy Charles VII. son Conseil creust
 „ que le Pape avoit resolu de mettre sous l'Interdit le Roy & son Royau-
 „ me, & tous ceux qui feroient observer les Decrets du Concile de Basle.
 „ C'est pourquoy il fut resolu, que son Procureur General au Parlement,
 „ Jean Dauvet, protesterait contre ces menaces, pour esviter les scandales
 „ que l'Eglise & la Chrestienté en pourroient recevoir, sauf en toutes cho-
 „ ses la reverence au St. Siege, & l'obeyssance qui est due au Pape con-
 „ formement aux Saints Decrets. Que le Pape seroit supplié & exhorté
 „ de meurement considerer l'importance de ceste Résolution, ayant que de
 „ proceder au retranchement d'une telle partie du corps de la Chrestienté,
 „ & combien il importoit qu'il gardast la Paix avec les Conciles, ne souf-
 „ frit point que l'Unité de l'Eglise fust violé en une saison où toutes les for-
 „ ces des Infideles estoient bandées & unies contre sa Concorde. Que
 „ comme le Roy avoit travaillé plus que tous les Princes Chrétiens, avec beau-
 „ coup de peine & une grande despence, de maintenir la Paix & l'Unité en-
 „ tre les Conciles & les Papes Eugene & Nicolas, afin qu'ils demeurassent
 „ paisibles en leurs Sieges, de même il desiroit que le Pape confirma cette

Sentimens
 des Fran-
 çois sur
 cette Bul-
 le.

Paix

(18) Concil, tom. XIII. pag. 1801.
 Tom. IV.

(19) Mezeray, Abregé Chron. tom. 3. pag. 430.

An de J.C.
1460.

„ Paix & bonne Union, faisant cesser les empeschemens contre les Canons
 „ de la Pragmatique-Sanction, ordonnée d'un consentement uniuersel; &
 „ considerer que tels empeschemens ne venoient que de ceux qui s'affec-
 „ tionnoient plus à leur commodité particuliere, qu'au Salut des Ames,
 „ ne pouuoient souffrir les Papes marcher avec les Conciles en l'Unité d'Es-
 „ prit, comme ils faisoient autresfois, lorsque la sollicitude temporelle n'es-
 „ toit pas si grande qu'elle est maintenant, & que l'on recherchoit ardem-
 „ ment devant toutes choses le Roiaume de Dieu. Que le Roy desiroit que
 „ le Pape convoqua un Concile en lieu de seureté, & de liberté, auquel
 „ tous les Prelats de l'Eglise & les hommes sçayans & craignans Dieu,
 „ qui auoient charge de s'y trouver, peussent dire leurs advis & leurs opi-
 „ nions fraternellement, charitablement, en tranquillité d'esprit, sur les oc-
 „ casions presentes, telles Assemblées estant nécessaires, pour adviser aux
 „ desseins des ennemis & persecuteurs de la Religion Chrestienne. Car, en-
 „ cores que sous ce prétexte on eut levé en diverses façons de grands de-
 „ niers, la Chrestienté toutesfois n'en auoit receu aucun soulagement:
 „ joint que les dix années dans lesquelles le Concile de Constance auoit or-
 „ donné que l'on tiendroit le Concile estoient expirées. Que le Roy
 „ proposoit se soubmettre à tout ce qui seroit déterminé & ordonné
 „ par le Concile, à ce que l'on establit un si bon ordre en l'Eglise,
 „ que Dieu fust mieux seruy, le Peuple Chrestien plus edifié; & afin que
 „ le Concile fust en toute Liberté, estoit nécessaire de choisir un lieu de fa-
 „ cile accès à tous ceux les quels s'y voudroient trouver. Qu'il n'estoit
 „ pas croyable, comme plusieurs l'auoient voulu faire croire, que le Pape
 „ eust resolu de le faire tenir en l'Eglise de St. Jean de Latran; veu que la
 „ Ville de Rome estoit de difficile accès quasi à toutes les Nations de la
 „ Chrestienté, & souvent subiecte aux grandes pestes; outre que, s'agis-
 „ sant principalement de la contradiction qu'il faisoit aux Canons des Con-
 „ ciles, les opinions n'y pourroient estre libres, & le Roy estoit bien ad-
 „ uerty de la Ligue qui s'estoit faite contre le Roy René de Sicile & ses
 „ Enfans, de laquelle on faisoit Chef le Pape. Que lorsqu'un lieu de seu-
 „ reté & de liberté seroit choisi en quelque autre Province, le Pape, si bon
 „ luy sembloit, s'y pourroit faire transporter avec moins de peine qu'il n'en
 „ receuroit s'il continuoit au dessein d'aller en Personne en Levant pour le
 „ bien de la Chrestienté, ou bien il y pourroit envoyer ses Legats comme
 „ auoient fait autresfois ses Predecesseurs. Que les derniers Conciles
 „ ayant esté tenus aux Villes d'Italie & d'Allemagne, la raison vouloit que
 „ maintenant la tenuë fût en France, comme le Pape Nicolas V. l'auoit
 „ promis; & pour cela le Roy offroit de pourueoir amplement à tout ce
 „ qui seroit nécessaire. Que sa Majesté ne se pouuoit imaginer que le Pape,
 „ par sa nouvelle Bulle contre les Appellations au Concile, eust voulu penser
 „ d'en interdire l'usage en telle sorte, qu'en nul cas, non pas mesme quand
 „ il seroit question de conservation de la Foy Orthodoxe, ou l'extirpation
 „ du Schisme, ou la reformation de l'Eglise Uniuerselle au Chef & aux
 „ Membres, ou pour les Grieffs que les Papes pourroient faire aux Princes
 „ &

An de J.C.
1460.

„ & à leurs Etats, il ne fust permis de recouvrir à ce remede, attendu que
 „ fous les Prohibitions generales, on ne pouvoit comprendre les choses
 „ qui requeroient une plus speciale & particuliere expreffion, & principa-
 „ lement celles qui regardoient les offenfes de la Religion & de l'Unité de
 „ l'Eglife, qui favoritoient les Schifmes, & troubloient l'Etat Univerfel
 „ de l'Eglife. Que partant, fi le Pape entreprenoit aucune chose contre
 „ l'obfervation des Sainéts Decrets de la Pragmatique Sanéction, le Roy
 „ entendoit de recourir au Concile, & , jufques à ce qu'il en eust cogneu, pro-
 „ teftoit de la nullité de toutes les Cenfures à la forme des Sanéctions Cano-
 „ niques, lesquelles en plusieurs cas declaroient nulles les Sentences & Cen-
 „ fures des Juges & des Pasteurs, fe foubmettant toutesfois aux Jugemens
 „ de l'Eglife Univerfelle. Que là où le Pape refuferoit, ou voudroit dif-
 „ ferer, la Convocation du Concile, le Roy declaroit, qu'il exhorteroit tous
 „ les Princes Chreftiens de travailler unanimement à ceste Convocation, ef-
 „ perant toutes fois que le Pape ne leur en donneroit la peine, après qu'il
 „ auroit confideré telles instances être juftes & néceffaires. Pour rendre cette
 „ proteftation plus folemnelle, & faire cognoiftre qu'elle eftoit affectonnée
 „ par le Roy, & devoit eftre confiderée par le Pape, pour n'irriter un
 „ Royaume, qui avoit tousjours efté l'Azyle & le Refuge des Papes, qui
 „ n'avoient jamais trouvé plus prompt ny meilleur fecours que l'efpée de
 „ France contre leurs ennemis, & qui ont avec raifon appellé ce Royaume
 „ l'admirable Carquois ceint au coûté de Dieu, duquel il tire les flefches
 „ choisies pour les defcocher avec l'arc de fon bras puiffant contre l'Infi-
 „ delle, fa Majesté voulut que Messire André de Laval, Seigneur de
 „ Loheac, Marefchal de France, y affifta & plusieurs Perfonnes de quali-
 „ té (20). „

Peu de jours après que le Pape eut donné fa Bulle *Execrabilis*, qui a paru
 au Continuateur, de l'Abbé Fleury *fi peu conforme aux veritables Regles du Droit*
Canon, & fi contraire à la Pratique ancienne & univerfelle de l'Eglife (21), fa
 Sainteté affembla dans l'Eglife de St. Pierre à Mantoué les Cardinaux, les
 Prelats, & tous les Ambassadeurs des Princes. Il leur expofa ce qui s'étoit
 fait dans cette Affemblée depuis huit mois qu'on y étoit, & ce qu'on en
 pouvoit esperer: „ Si les Hongrois, dit-il, font fecourus, ils attaqueront
 „ les Turcs de toutes leurs forces. Les Allemans promettent une Armée
 „ de quarante-deux mille hommes; le Duc de Bourgogne fix mille; le
 „ Clergé d'Italie, à l'exception des Venitiens & des Genoïs, accordera la
 „ Dixme de fes biens, les Laïques le trentieme de leurs revenus, & les
 „ Juifs le vingtieme; ce qui fuffira pour entretenir l'Armée Navale. Jean
 „ Roi d'Arragon fera la même chose. Ceux de Ragufe ofrent deux
 „ Galeres, ceux de l'Isle de Rhodes quatre. Tout cela a été folemnelle-
 „ ment promis par les Princes, ou par leurs Ambassadeurs. Quoique les
 „ Venitiens n'aient rien promis en public, je me flatte qu'ils ne manque-
 „ ront

Mesures
 que prend
 le Pape
 pour la
 Guerre
 contre les
 Turcs.

(20) Pierre Mathieu, *Hift. de Louis XI.*
Liv. II. pag. 57. & suiv.

(21) *Contin. de Fleury, tom. XXIII. pag.*
108.

An de J.C. 1460. „ ront pas au befoin, quand ils verront les autres tous difpofez à le faire; & „ que les François, les Caftillans, & les Portugais, fuivront leur exemple. Il „ ne faut rien efperer de l'Angleterre, à caufe des troubles qui divifent ce „ Roiaume, ni de l'Ecoffe cachée dans le fond de l'Ocean. Le Danne- „ marck, la Suede, & la Norwege, font trop éloignées pour pouvoir en- „ voier des gens de Guerre; & contens de leurs poiffons, ils ne peuvent „ fournir aucun argent. Les Polonois, étant voifins des Turcs par la Mol- „ davie, craindront d'exposer leur Pais en le dénuant. Les Bohemiens, ne „ pouvant pas combattre à leurs frais hors de leur Roiaume, feront entre- „ tenus & paiez. Les Hongrois armeront vingt-mille hommes de Cavale- „ rie, & autant d'Infanterie; & par la jonction des Allemands & des Bour- „ guignons, ils feront une Armée de quatre-vingt-huit mille hommes. „ Qui doute qu'on ne puiffe vaincre & abbatre les Turcs avec toutes ces „ Troupes? Ajoutez que Scanderberg viendra avec une Armée choisie de „ fes Albanois: que plusieurs dans la Grece quitteront le Parti des Infide- „ les: qu'en Afie, le Prince de Caramanie & les Armeniens chargeront les „ Turcs par derriere. Ne defesperons donc pas de la Victoire, & prions „ le Seigneur qu'il vueille feconder nos deffeins. Portez & racontez dans vos „ Pais ce qui s'eft fait ici, afin que vos Seigneurs & Maîtres executent fi- „ dellement leurs promeffes (22). „ C'eft ainfi que l'Affemblée de Man- „ touë fe termina, fans avoir pris aucunes mefures efficaces pour le fecours „ des Chrétiens contre les Turcs. Le Pape vint à Sienne, où il fit une Pro- „ motion de fix Cardinaux (23).

Differends
du Pape
avec quel-
ques Rois
touchant
la Colla-
tion des
Benefices.

Le Pape étoit encore à Sienne, lorsque l'Evêque de Leon le vint trouver de la part d'Henri IV, Roi de Caftille: mais, cet Ambaffadeur n'avoit que de belles paroles à donner au Pape, & nulle promeffe positive de contribuer aux depenfes de la Guerre contre les Turcs. Cet Evêque étant mort peu de tems après, le Pape lui donna pour Successeur le Cardinal de la *Tour-Brulée*. Le Roi de Caftille ne voulut point le recevoir; ce qui excita de grandes difputes entre cette Cour & celle de Rome. Pie II. eut auffi un differend avec Cafimir Roi de Pologne, parce qu'il avoit nommé à l'Evêché de Cracovie un Neveu du Cardinal Sbignée. La querelle fut portée aux dernieres extremitez. Le Pape fit gronder toutes les foudres du Vatican sur la tête de Cafimir; mais, ce Prince qui avoit donné l'Evêché de Cracovie à son Chancelier, foutint cette Election avec beaucoup de fermeté; protestant, qu'il perdrait plutôt son Roiaume, que de souffrir qu'il y eut dans fes Etats un Evêque malgré lui. Sbignée fut contraint de ceder, & le Pape d'avalier cette couleur (24). Il y eut auffi une querelle semblable au fujet de l'Evêché de Tournai. Le Roi Charles VII. vouloit y faire nommer le Cardinal de Coutance, & le Pape l'avoit donné à l'Evêque de Toul. Les deux Concurrans furent obligés de ceder; & le Roi

(22) Concil, tom. XXIII. pag. 1802.

(23) Gobelín, Comment, Pii II, Lib. 2. & 8.

(24) Cromer, de Rel. Polon. lib. 24.

Roi permit au Pape de donner le Siege de Tournai à Guillaume Phelufius, Religieux Benedictin (25). An de J.C.
1460.

Le Pape reçut à Sienne une Ambassade des Patriarches d'Antioche, d'Alexandrie, & de Jerusalem, qui avoient accepté l'Union de Florence, & qui assuroient le Pape de leur Soumission. D'autres Ambassadeurs vinrent donner au Pape une Ville du Peloponèse, nommée Monobasse, ou Monembasse. Le Pontife les reçut sous sa protection, & leur envoya un Gouverneur & des Vivres (26). Divers
Ambassa-
deurs
viennent
trouver le
Pape à
Sienna.

La longue absence du Pape avoit causé beaucoup de maux à Rome. Tiburce, fils d'un nommé Massian, que le Pape Nicolas V. avoit fait pendre aux Fenêtres du Capitole, pour avoir trempé dans la Conjuración d'Etienne Porcario, avoit excité de grands troubles dans cette Ville. A la tête d'un grand nombre de jeunes gens qui l'avoient choisi pour leur Chef, il comettoit impunement une infinité de crimes. Il s'étoit déjà saisi du Pantheon, autrement appelé Notre-Dame de la Rotonde, publiant qu'il vouloit delivrer Rome du Joug des Prêtres, sans que les Magistrats osassent lui résister. Sur les nouvelles que le Pape en reçut, il prit aussitôt la résolution de partir de Sienna, & arriva à Rome le 7. d'Octobre, au grand contentement des Romains. Quelques jours après, il fit arrêter ce Tiburce, qui fut pendu avec les principaux de sa Faction (27). Retour
du Pape à
Rome.

A peine le Saint Pere fut-il de retour à Rome, qu'il y reçut des Ambassadeurs de l'Empereur de Trebisonde, du Roi de Perse, des Princes des deux Armenies, & de plusieurs autres Princes Orientaux. Ils eurent audience dans un Consistoire. Ils promirent à sa Sainteté de répondre à ses vœux. Ils lui dirent, que les Princes qui étoient en Guerre avoient posé les armes aux premiers Ordres du Souverain Pontife; qu'ils étoient tout prêts à attaquer les Turcs en Asie; qu'ils s'avanceroient jusqu'à l'Hellepont, la Thrace, & le Bosphore, avec une Armée de douze mille hommes, pendant que ceux de l'Europe les attaqueroient de leur côté: que leur Legation n'avoit point d'autre motif que d'informer sa Sainteté de ces dispositions, & de lui rendre leurs devoirs, comme au Vicair de Dieu en terre. Pie II. loua beaucoup leur zele, accepta leurs offres, & leur dit qu'il étoit à propos qu'ils allassent trouver le Roi de France & le Duc de Bourgogne, parce qu'il étoit fort difficile & même impossible d'entreprendre quelque chose sans eux. Les Orientaux se mirent en chemin: ils furent defraiez; mais, cette Deputation ne produisit aucun effet (28). Il en fut de même de la Legation du Cardinal Bessarion en Allemagne. Il n'y trouva personne qui fût dans la disposition d'exécuter les belles promesses qu'on venoit de faire à Mantouë. Ambassa-
des des
Princes
d'Orient.

En 1461. le Prince Thomas Paleologue vint de Corfou à Rome, où le Pape

(25) Michou, Liv. 4. c. 68. *Æneas Sylvius*, Epist. 374. 375.

(26) Phranz, lib. 3. c. 24. *Comment. Pii II* lib. 3.

(27) Platine, in *Pio II. Comment. Pii II.* lib. 5.

(28) *Contin. de Fleury*, tom. XXIII. pag. 120.

An de J.C.
1461.

Le Pape
reçoit
Thomas
Paleolo-
gue, & il
excom-
munic divers Prin-
ces.

Abolition
de la Prag-
matique.

Pape le reçut avec beaucoup de bonté, & lui assigna une pension de trois cens Ecus d'Or par mois; les Cardinaux en ajouterent deux cens. Mais Sa Sainteté n'étoit pas si genereuse à l'égard des deux Sigismonds, l'un Duc d'Autriche, & l'autre sur-nommé Malatesta, qu'elle excommunia, le premier pour les violences qu'il avoit exercées contre le Cardinal de Cusa, & le second à cause du refus qu'il faisoit de paier les Cens de l'Eglise Romaine. Le Pape agit avec la même rigueur contre Diether, Archevêque de Maïence, parce qu'il n'avoit pas païé l'Annate de son Archevêché. Diether appella de cette Excommunication au futur Concile, & sollicita les Princes d'Allemagne à le soutenir dans son Appel. L'Affaire fut discutée en presence des Nonces du Pape & des Princes de l'Empire assemblés à Mayence. L'Archevêque forma ses plaintes. Les Nonces y responderent; & l'Assemblée se separa sans rien conclure. Diether, n'ayant pas eu la satisfaction qu'il esperoit, prit le parti de renoncer à son Appel; &, sans être absous, il exerça les Fonctions de sa Dignité. Le Pape, averti de ce mepris formel des Censures Ecclesiastiques, fit élire Archevêque de Mayence le Comte Adolphe de Nassau, qui contraignit Diether à ceder, & à passer le reste de ses jours en homme privé (29).

Ce fut cette année, que le Roi Charles VII. se laissa mourir de faim. Louis XI. lui succeda, & prit d'abord une Conduite toute opposée à celle de son Pere. Il faut entendre là-dessus Pierre Mathieu. „ Le nouveau „ Regne de Louis XI., dit cet Historien, fit cognoistre, que les choses „ maintenues si religieusement par le Roy Charles ne luy estoient pas en „ mesme Reverence, ny Religion. Le Pape, l'ayant bien recogneu, le „ fit exhorter à respecter le St. Siege, & d'apprehender le malheur de „ l'Excommunication. Il luy envoya son Nonce, pour le persuader à ce- „ la, (c'est-à-dire à revoquer la Pragmatique Sanction.) On trouvoit la „ poursuite de cette Révocation plus malséante au Pape Pie II. qu'à ses „ Predecesseurs; car, luy mesme avoit esté l'instrument de ces Decrets: il „ s'étoit trouvé aux resolutions; il les avoit escrits, & entrepris la deffence „ de l'Auctorité du Concile de Basle, contre celle d'Eugene. On met- „ toit tousjours sur le nez de ses Nonces, qu'il estoit honteux de se desdi- „ re, de renverser l'Oeuvre de ses mains, & que la Dignité de Pape avoit „ changé les Maximes de sa Conscience. On ne trouvoit personne au „ Conseil du Roi, qui jugeast raisonnable de rompre des Decrets si salu- „ taires; & le Roy, qui s'étoit trouvé auprès du Roy Charles son Pere „ en l'Assemblée de Bourges, se souvenoit comme ils avoient esté soigneu- „ sement examinez, solemnellement publiez, & utilement observez vingt- „ cinq ans entiers. Le Pape Pie II. n'avoit pas tort de presser si ar- „ demment cette Révocation, & ses Ministres en sollicitoient souvent le „ Roy, emplissant sa Conscience des frayeurs de l'Excommunica- „ tion, & ne cessoient de luy dire qu'il n'y avoit justice, necessité, uti- „ lité

(29) *Comment. Pii II. lib. 6. Naucler, Chron. 3. gener. 49. Serrarius, Rerum Moguntin. lib. 3.*

An de J.C.
1461.

lité, qui peut donner titre de Loy à ce qui estoit ordonné sans pouvoir, que c'est peché d'y assubjectir les subjects. Que le Cardinal d'Alby conduisoit ceste poursuite: la Balue, qui avoit beaucoup de creance auprès du Roy y apportoit de grandes difficultés, afin de faire cognoistre au Pape, que l'effect de ses intentions dependoit de luy. Mais, soudain qu'on luy eust promis de le faire Cardinal, il accomoda sa teste à ce Chapeau. La Balue, esprit remuant, desireux d'embrouiller les affaires, & d'exceller plustost par autorité que par merite, alla au Parlement, pour faire passer cette Révocation. St. Romain, Procureur General du Roy, s'y oppose. On le menace de la perte de son Estat, & de l'en faire repentir. Luy, qui aymoît mieux que toutes choses luy manquassent, que de manquer à son Devoir & à la Dignité de sa Charge, dit à la Balue: *J'ayme mieux perdre mon estat, tout mon bien, & ma vie, que de faire chose contre mon devoir & le bien du Royaume.* Quel Priscus Elvidius eut pû respondre plus genereusement? L'Université de Paris fit ses Remonstrances au Roy, pour ne permettre que les Decrets conformes aux plus pures Constitutions de l'Eglise pour la Discipline, Police, & Liberté, feussent enfraints. En ceste grande agitation d'Esprit, les Ministres du Pape promettoient au Roy, que la Révocation de la Pragmatique Sanction se feroit sans préjudice des anciennes Libertez de l'Eglise Gallicane, & que le Pape enverroit un Legat de France, pour conferer les Provisions des Benefices, sans que les François feussent tenus d'envoyer argent à Rome. Le Roy, sous ceste assurance, consentit à ceste Abrogation. Le Cardinal d'Alby fut envoyé à Rome, avec charge de dire au Pape: *Que le Roy soumettroit tout le fait de l'Eglise, & les biens d'icelle, à la volonté de nostre Saint Pere, pour user en ce Royaume, prout veller, sans aucun esgard aux Libertez de l'Eglise Gallicane.* Mais, quand il fut content, il ne se soucia de donner au Roy le contentement qu'il luy avoit promis, & souffrit que les Patentés fussent trainées honteusement par les Rués de Rome (30). Le Pape envoia au Roi une Epée, qu'il avoit benie la nuit de Noël, & dont le fourreau étoit enrichi de pierreries. Ce fut tout ce que Sa Majesté obtint du Pape pour le Devouement servile qu'il avoit eu pour lui. Mais, à bien dire, la Pragmatique ne fut jamais abolie, puis qu'on l'observa toujours, jusqu'au Concordat de François I. & de Leon X.

Il faut rapporter à ce tems-ci la fameuse Lettre du Pape Pie à Mahomet II. Elle a donné de l'occupation aux Controversistes. Elle peut, non seulement resister à un examen superficiel, mais ebloüir aussi ceux qui la lisent sans un esprit de critique, & leur faire paroître Pie II. sous une idée avantageuse & digne d'eloge. Ceux mêmes, qui l'examineroient severement, & qui ne considereroient ce Pape que sous la Notion d'un Prince souverain d'une partie de l'Italie, pourroient juger que sa Lettre est dans l'Ordre de la Prudence: mais, lorsqu'on la pete à la balance du sanctuaire, & que l'on songe que celui qui l'a écrite se dit le Vicaire de Jesus-Christ, & par

Lettre fameuse du Pape à Mahomet II.

(30) Pierre Mathieu, Hist. de Louis XI. liv. II.

An de J.C.
1461.

consequent le Protecteur de la Morale de l'Evangile, on ne le peut excuser. Il y a donc diverses faces dans cette question; & ainsi, l'on ne devra point trouver mauvais que je rapporte avec un peu d'entendüe les paroles des Avocats qui ont plaidé cette Cause. Du Plessis-Mornay fut l'Aggresseur par ces paroles: „ L'Ambition de Pie II. ne peut mieux esté reconnuë
 „ qu'en son Epistre 396. où il offre & promet l'Empire des Grecs à Ma-
 „ humed, Roy des Turcs, s'il se veut faire Chrestien, & secourir l'Eglise,
 „ sçavoir son Parti, luy aider à deschirer la Chretiené, comme il faisoit
 „ par Guerres continuelles; luy faisant entendre, qu'il estoit en sa donation,
 „ & qu'ainsi auroient ses Predecesseurs donné l'Empire d'Allemagne à
 „ Charlemagne (31). „ Coëffeteau enfla les voiles de son Eloquence, ou
 „ plutôt de sa colere, en repondant à cet endroit de Du Plessis. „ Est-il possi-
 „ ble, dit-il, que l'Herésie eteigne ainsi toute ingenuité, pour condamner
 „ ce qu'il y a de plus louïable ès actions de ceux qu'on veut diffamer? Il ne
 „ se peut rien voir de plus docte, ni de plus eloquent: il ne se peut rien
 „ voir de si solide & de si nerveux: il ne se peut rien voir de si humble &
 „ de si Chrestien: il ne se peut rien voir de si pieux & de si religieux,
 „ que ceste Epistre; & cependant Du Plessis en veut faire un trophée de
 „ l'insolence de son Auteur. Luy reste-t'il donc une seule estincelle de
 „ modestie, & un seul rayon de justice? Voicy les lieux d'où il veut re-
 „ cueillir l'Ambition de Pie. *Si tu veux, dit le Pape à Mahomet, esten-*
 „ *dre ton Empire parmi les Chrestiens, & rendre ton nom glorieux, tu n'as que*
 „ *faire ny d'or, ny d'argent, ny d'armées, ny de vaisseaux. Une petite chose*
 „ *te peut rendre le plus grand, le plus puissant, & le plus celebre de tous ceux*
 „ *qui vivent aujourd'hui. Tu demandes quelle elle est? Elle n'est pas difficile à*
 „ *trouver, & il ne la faut pas chercher bien loin: elle se rencontre en toutes les*
 „ *parties du Monde: C'est un peu d'Eau pour te baptizer, & te faire embrasser*
 „ *la Religion des Chrestiens, en croyant à l'Evangile. Si tu fais cela, il n'y*
 „ *aura Prince en l'Univers qui te surmonte en gloire, ou qui t'egalle en puissance.*
 „ *Nous t'appellerons Empereur des Grecs & de l'Orient, & ce que maintenant*
 „ *tu occupes avec violence, & injustice, tu le possederas de Droit & avec Equi-*
 „ *té. Tous les Chrestiens t'honoreront & te feront arbitre de leurs differends,*
 „ *&c. Et derechef: Si tu estois baptisé, & que tu entrasses avec nous dans*
 „ *la Maison du Seigneur, les Peuples ne redouteroient pas ton Empire, &*
 „ *nous ne les assisterions pas contre toy; mais plutôt, nous implorerions ton bras*
 „ *contre ceux qui usurpent quelquefois ce qui appartient à l'Eglise Romaine, &*
 „ *qui levent les cornes contre leur Mere. Et comme nos Predecesseurs Estienne,*
 „ *Adrian, & Leon, appellerent à leur secours Pepin & Charlemagne contre*
 „ *Astulphe & Didier Roys des Lombards, & après avoir esté par eux delivré*
 „ *de l'oppression des Tyrans, transfererent à leurs Libérateurs l'Empire des*
 „ *Grecs, nous aussi nous employrions ton assistance, & ne te serions point ingrats*
 „ *du bien-faiët que nous aurions receu. Lecteur, qui lis & qui medites ces*
 „ choses sans passion, remarque-tu doncques aucune trace de l'Ambition de
 „ Pie

(31) Du Plessis, *Mystere d'Iniquité*, pag. 541.

„ Pie en ceste Epistre? Plustoit n'est-ce pas son zele qui le fait ainsi parler,
 „ pour toucher le superbe courage de ce Barbare? Et promet-il rien à Ma-
 „ homet, dont toute la Chrestienté ne l'eut advoué, si ce Barbare eut
 „ voulu recevoir les Conditions que Pie luy proposoit (32)? „ Voilà un
 Langage très capable de prévenir contre Mr. Du Plessis ceux qui ne sont
 pas accoutumés à la Lecture des Livres de Controverse, j'entens une Lectu-
 re de discussion, & par laquelle l'on confronte & l'on collationne les pie-
 ces, pour bien comparer ensemble les reponses & les repliques. Rivet, re-
 pondant pour du Plessis, avoué que la longue Lettre de Pie II. contient
de fort bonnes choses contre la créance des Turcs pour la confirmation de la
Foi Chrétienne. „ Mais, ajoute-t'il, outre que le dessein paroît assez inutile
 „ d'avoir voulu convertir ce Prince par une Epistre, qui n'estoit pas cho-
 „ se apparente, il y a une Malice Diabolique. C'est qu'au lieu de faire
 „ paroître que les pauvres Chrestiens Grecs, sous l'Empire de ce Barbare,
 „ faisoient pitié à ceux de deça, & l'exhorter à les traiter humainement,
 „ il semble avoir entrepris cet Escrit pour les dénigrer, comme faux
 „ Chrestiens, & faire paroître que leur perte ne touche guere les Latins.
 „ Nostre Histoire adjutoit ce trait d'Ambition, par lequel propoçant à
 „ Mahomet, moyennant qu'il se fit baptizer, le paisible Empire de ce qu'il
 „ avoit usurpé, luy promettant que tous le feront juge de leurs debats,
 „ que de tout le monde on appelleroit à son Jugement (pensez si les Prin-
 „ ces de long-tems Chrestiens ne luy avoient pas une grande obligation)
 „ que plusieurs, d'eux-mesmes s'assujebtiroient à luy, subiroient son Tri-
 „ bunal, &c. Il adjouste, que la charité de l'Eglise Romaine sera envers
 „ luy, non seulement comme envers les autres Roys, mais d'autant plus
 „ grande, que plus il est élevé. *Notez ce Trait.* Enfin, il luy represente
 „ que l'Eglise Romaine imploreroit son bras, contre les mauvais Enfans,
 „ qui s'elevent contre la Mere. Et pour fin, se vantant que les Papes ont
 „ transferé l'Empire des Grecs aux François, il promet aussi, que s'étant
 „ servi de luy aux nécessitez de l'Eglise, il luy rendra la pareille pour ses
 „ Benefices. Il faudroit un long Commentaire sur ce Discours. 1. En peu
 „ de mots, cette façon de convertir les hommes, en leur promettant la
 „ Domination du Monde, n'est pas Apostolique. 2. C'est chose ridicule
 „ de promettre à un Prince estranger & puissant, ce dont il est déjà en
 „ possession. 3. C'est chose contraire à la charité, qui n'a point d'accep-
 „ tion de personnes, d'estre plus grande envers ceux qui sont plus eslevez
 „ au monde. 4. Contre la mesme charité de descouvrir à un Infidele les
 „ maux de la Chrestienté, & desirer sa conversion pour se servir de lui
 „ contre les Princes desjà Chrestiens. 5. C'est vanité, ambition, & pré-
 „ somption de se vanter que l'Empire de Charlemagne est une remunera-
 „ tion du Pape, & de prétendre qu'il puisse remunerer en semblable mon-
 „ noye, celui auquel il parle. Et que le Lecteur soit juge, si ce Discours
 „ estoit feant à celui qui se disoit assis sur la Chaire de Pierre. Est-ce là
 un

(32) Coëffereau, *Reponse au Mystere d'Iniquité*, pag. 1197.
 Tome IV.

An de J.C.
1461.

„ un Discours humble, Chrestien, modeste, & pieux? Sont-ce là condi-
 „ tions & promesses, dont toute la Chrestienté l'eut advoué (33)? „ Je ne
 fais si Coëffeteau, ou quelque autre Catholique, à repondu. Mais, il ne
 semble pas possible de repliquer quelque chose de bien fort aux Remarques
 de Rivet; & il semble, au contraire, qu'il soit très-possible de les rendre
 plus victorieuses; car, qu'y a-t'il de plus horrible & de plus honteux à la
 Religion Chrétienne, que de voir que Mahomet II, l'un des plus grands
 criminels qui aient jamais vécu, un homme qui avoit repandu tant de sang,
 & qui avoit depouillé de leurs biens tant de personnes par une suite conti-
 nue de cruauté & d'injustices, devienne possesseur legitime de toutes
 ses usurpations, pourvû qu'il se fasse batiser? Que deviendra cette Loi in-
 violable de la Morale Chrétienne, que le premier pas d'une repentance ex-
 piatoire du vol est la restitution du bien mal acquis? Que diroit-on, si
 un Juif, coupable d'une Banqueroute frauduleuse de trois millions, obte-
 noit par la simple Ceremonie du Baptême, & sans être obligé à restituer
 quoique ce soit, une pleine absolution de ses crimes, & le droit de possé-
 der ces trois millions? Les Infideles n'auroient-ils pas une raison très-vala-
 ble de décrier le Christianisme, comme la Peste de l'Equité & de la Mora-
 le naturelle? Ce qu'on feroit à l'égard du Banqueroutier ne seroit pourtant
 qu'une *Peccadille* en comparaison des offres que Pie II. a faites à Mahomet
 de le rendre legitime Possesseur de ses Conquêtes, moiennant quelques
 gouttes d'eau qu'on lui verseroit sur le visage. Que diroient les Apôtres,
 à la vuë d'une telle dispensation, & d'un tel usage des Clefs? Est-ce-là
 ce que disoit St. Paul: *Nous ne faisons pas Negoce de la Parole de Dieu, com-
 me plusieurs* (34)? Mais, que diroit Ovide même, qui n'étoit qu'un Poëte
 Païen (35)?

*O nimium faciles, qui tristia crimina cædis
 Fluminea posse tolli putatis aquâ (36)!*

Je ne dois pas oublier, qu'il y a des gens qui croient que la Lettre de Pie
 II. ne fut point écrite pour être envoiée à Mahomet. Voici de quelle
 maniere s'en exprime un Auteur de notre Communion. „ C'est ici qu'il
 „ faut dire un mot de cette longue Lettre que Francesco Sansovino a pu-
 „ bliée sous le nom du Pape Pie II. au Sultan Mahomet: car, elle marque
 „ que ce Pape l'écrivit dans le tems que la Conquête de Sinope, & de Tre-
 „ bizonde, faisoit craindre aux Princes Latins un pareil effort des Guerres
 „ Ottomanes. Elle montre fort au long les Avantages de la Religion
 „ Chrétienne sur la Mahometane, & pretend appeller le Sultan au Baptes-
 „ me par de grands exemples; luy representant, que comme il a été fort
 „ glorieux au grand Constantin d'avoir été le premier des Empereurs Ro-
 „ mains qui se soit fait Chrestien, & à Clovis d'avoir esté aussi le premier
 des

(33) Rivet, Remarques sur la Réponse au
 Mystere, d'Iniquité, 2. part. pag. 617.

(34) 2. Cor. ch. 2. 28. 17.

(35) Bayle, Dict. Crit. Art. Mahomet. II.
 Rem. Q.

(36) Ovide, Fastor. lib. II. v. 27.

des Rois de France qui ait embrassé l'Évangile, il ne lui sera pas moins honorable d'être le premier des Monarques Mahometans qui fassent profession de nostre foy. Il y a beaucoup de gens, qui, faisant reflexion sur l'humeur inaccessible & farouche de Mahomet, ne trouvent pas vray-semblable qu'une Lettre aussi delicate que celle-là ait jamais esté renduë à son adresse, ny qu'on ait osé en attendre la Reponse. Il ajoutent, qu'elle eut du moins trouvé fort peu de docilité dans l'esprit du Sultan, & qu'à moins d'un Miracle, sa Conversion ne pouvoit pas être l'effet des Remontrances d'une Lettre. Aussi, quand les Italiens ont parlé du peu de succès qu'il s'en falloit promettre, ils ont dit agréablement en leur Langue, *La penna non toglie il filo alla spada*: Que la plume n'emousse pas le trenchant de l'Épée. Il est donc probable qu'elle fut publiée parmi les Nations Occidentales, après la prise de Trebizonde, comme un Manifeste pour justifier les Armes de la Croisade, & reveiller l'ardeur des Guerriers de la Chrétienté, après leur avoir montré les vains efforts que le Pape avoit faits pour détourner les armes du Sultan par la voye tranquille des Remontrances (37). „

An de J.C.
1461.

Louis XI. & Pie II. ne cherchoient qu'à se tromper, selon le genie fourbe de l'un & de l'autre. Le Roi faisoit des promesses, qu'il n'avoit aucune envie d'exécuter; & le Pape maintenoit toujours Ferdinand contre l'Angevin, dans le Roiaume de Naples; ce qui chagrinoit le Roi de France. On lui mandoit de Rome, que, depuis l'Abolition de la Pragmatique, le Pape se declaroit plus ouvertement contre lui, & qu'il pressoit avec plus d'ardeur la Guerre de Sicile; ce qui étoit exactement vrai, quoique le Continuateur de l'Abbé Fleury dise que ces Lettres en imposeroient un peu à sa Sainteté (38). Louis XI. écrivit dans sa colere une Lettre vive au Pape en ces termes: „ J'avois crû, St. Pere, vous vaincre par mes bienfaits; j'ai abrogé la Pragmatique; je vous ai promis librement une obéissance entiere; j'ai offert du secours contre les Turcs: j'ai répondu durement à ceux qui m'ont demandé, soit une Assemblée, soit quelque autre chose qui auroit pû être préjudiciable au St. Siege; je n'ai rien fait en un mot qui dérogeât à votre Dignité. Qui n'auroit pas crû que tant de marques de mon respect & de mon affection pour vous auroient dû vous flechir & vous adoucir? Je croiois au moins, que si vous n'en deveniez pas plus traitable, ils ne vous irriteroient pas davantage. Je me suis trompé. Vous vous acharnez contre le Duc d'Anjou, qui est de mon sang; vous voulez le chasser de son Roiaume. Je ne sai plus que faire, pour appaiser votre Esprit inquiet. Prendrois-je une voie contraire à celle des Bienfaits, que j'ai suivi jusqu'à present? Non. L'Esprit de Jesus-Christ ne me permet pas de chagriner son Vicaire. J'agirai envers vous comme j'ai commencé. Je n'écouterai point les Conseils de ceux qui me pressent de m'élever contre vous. Peut-être

An de J.C.
1462.

Louis XI.
écrit fierement au
Pape.

(37) Guillet, *Hist. de Mahomet. II. tom. pag.*
461.

(38) *Contin. de Fleury, tom. XXIII. pag.*
157.

An de J.C.
1462.

„ que ma Patience & ma Complaisance vous vaincront enfin; que vous vous
„ repentirez de m'avoir hai; & qu'enfin, vous deviendrez mon ami & ce-
„ lui de mon Sang. „ L'Ambassadeur en dit plus que la Lettre du Roi
n'en contenoit. Il accusa le St. Pere de manquer à ses promesses. Il le
menaça de faire rappeler en France tous les François qui étoient à Rome
(39). Mais, le Pape fut inflexible, & persévera dans ses mauvais desseins.

Reponse
du Pape
aux Am-
bassadeurs
de France.

Il repondit fierement, qu'il ne changeroit point de resolution, tandis que
René d'Anjou, ou le Duc de Calabre son fils, continueroient la Guerre; &
que les François pouvoient, en toute Liberté, se retirer de Rome quand il
leur plairoit. Les Cardinaux, qui craignoient les suites de cette Réponse
trop fiere, & que les François ne se retirassent, supplierent le Pape d'em-
pêcher cette retraite qui seroit suivie de grands inconveniens. Mais le Pa-
pe, qui connoissoit le genie de la Nation Françoisé, dit que toutes les me-
naces qu'on lui faisoit n'étoient que des paroles, & qu'on n'en viendrait ja-
mais aux effets (40). J'ai appris d'un homme bien informé, que le Maza-
rin fit un jour une Réponse à peu près semblable à la Reine Mere de Louis
le Grand. Cette Princesse, allarmée des cris, des plaintes, & des mur-
mures du Peuple qui étoit accablé d'impôts onereux, representa au Cardinal
Ministre, qu'il y avoit tout lieu de craindre un soulèvement general dans
le Roiaume. *Rien moins que cela, Madame*, repondit le Politique Italien: *nous*
en serons quittes pour quelques Chansons.

Le Pape
presse la
Guerre
contre les
Turcs.

Quoique les choses fussent sur le point d'une brouillerie ouverte entre la
Cour de France & celle de Rome, le Pape étoit si convaincu que les Fran-
çois plieroient sous le joug, qu'il pressa Louis XI. de lui fournir dix mille
hommes de Troupes réglées pour la Guerre projetée contre le Turc. Il
somma le Duc de Bourgogne d'accomplir le vœu qu'il avoit fait de
se trouver en personne à cette Guerre. Le Legat du Pape trouva le
Roi de France fort irrité, & n'en put rien tirer. Le Duc de Bourgogne
lui fit de belles promesses, qui ne signifioient rien: mais le Pape en fut con-
tent (41).

Ambassa-
de Bohe-
me mal
reçue de
Pape.

Dès le commencement de cette année, Pogebrac Roi de Boheme envoya
une Ambassade celebre à Rome, pour dissiper les ombrages des Catholi-
ques, à qui il étoit suspect. Il promettoit une entiere obéissance au St.
Siege, à condition que le Pape accorderoit aux Bohemiens les Articles
qu'ils avoient presentés au Concile de Basle. Mais Pie II., loin d'accepter
la condition qu'on lui proposoit, s'emporta contre Pogebrac, & dit que
son Roiaume étoit infecté d'erreurs, & que lui-même étoit rebelle à l'E-
glise, & infidele dans la Doctrine, & qu'il devoit penser à s'unir à l'Eglise
Romaine, sans équivoque, qu'autrement son Roiaume ne pourroit subsi-
ster. Sur cette Reponse, Pogebrac s'emporta en invectives contre le Pape
& le St. Siege, & declara hautement qu'il prétendoit vivre & mourir dans
la pratique de la Communion sous les deux especes. Poussant plus loin son
ressen-

(39) *Comment. Pii II, lib. 8.*

(40) *Ubi supr.*

(41) *Ubi supr. lib. 8. c. 9.*

ressentiment, il fit emprisonner le Nonce de sa Sainteté. Mais, le premier feu de sa colere étant dissipé, il le remit en Liberté. Ensuite, par la mediation de l'Empereur Frédéric, le Pape agit avec plus de douceur; ce qui toucha si fort Pogebrac, qu'il fit faire au St. Pere des excuses de ce qui s'étoit passé (42).

An de J.C.
1463.

Scanderberg, aiant fait la Paix avec le Turc, en donna avis au Pape, qui ne le desaprouva point. Mais, sa Sainteté perseveroit toujours dans ses Dispositions guerrieres avec une admirable fermeté. Il sollicita tout de nouveau le Duc de Bourgogne, qui repondit favorablement. Mais, il n'y avoit pas de grandes dispositions en Italie pour la Guerre contre les Turcs. Les Venitiens étoient les seuls qui faisoient paroître du zele en cette occasion. Ils avoient commencé les hostilités, & enlevé une partie du Peloponese aux Mahometans. Les Florentins, ne consultant que leur jalousie, conseilloyent au Pape de laisser perir les Venitiens dans cette entreprise: mais, le St. Pere rejetta ce lâche Conseil, & tint un Consistoire secret, pour delibérer sur les moïens de conduire l'entreprise de la Guerre à une heureuse Execution. Sa Sainteté y parla à ses Cardinaux du grand zele qui l'animoit depuis qu'Elle étoit elevée au Souverain Pontificat, pour defendre la Religion contre les Infideles. Elle dit qu'elle n'y voioit presque plus d'obstacles à present; les François aiant été battus en Sicile, & Malatesta d'un autre côté. Elle leur déclara, que pour arrêter les Progrès des Turcs, Elle étoit resoluë d'employer tout le bien de l'Eglise à équiper une flotte sur laquelle Elle s'embarqueroit Elle-même, quoiqu'avancée en âge, & accablée d'infirmités: qu'Elle iroit en Grece & en Asie, parce qu'elle ne savoit pas de moien plus propre, pour inviter les Princes Chrétiens à en faire autant: qu'ils auroient peut-être honte de demeurer tranquilles dans leurs Etats, voiant le Vicaire de Jesus-Christ, leur Pere, accablé d'années, infirme, aller lui-même à la Guerre. Le Pape ajouta, qu'il se flattoit bien qu'il ne seroit pas seul, que la Flotte des Venitiens l'accompagneroit, & que les autres Seigneurs d'Italie feroient leur devoir; que le Duc de Bourgogne engageroit par son Exemple les Princes de l'Occident à le suivre: qu'il presseroit du côté du Nord les Hongrois & les Sarmates; que les Chrétiens de la Grece quitteroient le Turc pour se ranger sous les Etendarts du Souverain Pontife: que les Albanois, les Serviens, les Epirotes, seroient ravis de voir approcher le tems de leur delivrance; & qu'enfin le Prince de Caramanie & les autres Ennemis des Turcs en feroient de même de leur côté. Les Cardinaux conclurent tous à la Guerre; mais, le Pape ne trouva pas les mêmes dispositions dans les Princes d'Italie, quoiqu'il s'en fût flatté (43). Malgré tous ces obstacles, il publia un Decret, par lequel il menace de la vengeance du Ciel tous ceux qui apporteront quelque obstacle à cette Guerre (44). Il écrivit

Dispositions du Pape, touchant la Guerre contre le Turc

au

(42) *Cochlée, Hist. Hussit. lib. 12. Dubrav. passim in Epist. Aenea Sylvii. Nebious, lib. 8. Lib. 30. Papiensis, lib. 6. Comment. Pii II. lib. Foliet, lib. 11.*

10.

(44) *Aneas Sylvius, Epist. 412.*

(43) *Gobelin, Comment. Pii II. lib. 12. &*

An de J. C.
1463.

Mecon-
tément
du Roi de
France
envers le
Pape.

au Duc de Venise, & au Duc de Bourgogne, pour les encourager à prendre les Armes. Tout fut inutile. Les Venitiens perdirent ce qu'ils avoient enlevé au Turc, & le Duc de Bourgogne manqua de parole.

D'autre côté, la mesintelligence continuoit toujours entre sa Sainteté & le Roi de France. Celui-ci reprochoit au Pape, qu'il s'étoit déclaré l'ennemi de ceux de sa Famille: qu'il ne vouloit ni Paix, ni Trêve: qu'il étoit le Persecuteur de l'Eglise de Maïence: qu'il inquietoit publiquement par ses Bulles Sigismond, Duc d'Autriche: qu'il se servoit du prétexte de l'Herésie, pour chagriner le Roi de Bohême; qu'enfin, il ne laissoit personne en repos: lui faisant entendre avec assez d'aigreur, qu'il feroit beaucoup mieux d'établir la Paix parmi les Princes Chrétiens, avant que de penser à faire la Guerre aux Turcs. Il publia même trois Edits peu favorables à la Cour de Rome: le premier attribuoit à sa Majesté la Disposition de tous les Benefices vacans, jusqu'à ce que les Evêques eussent prêté le serment de fidélité, & le Jugement de tous les Procès intentez pour le Revenu de ces mêmes Benefices. Le second portoit, que les Presidents & Conseillers du Parlement jouïroient, dans la nomination aux Benefices, des mêmes Privileges que l'Université de Paris, ce qu'on appelle aujourd'hui Indult. Le troisieme, qui attribuoit encore au Roi le Jugement de tous les Benefices touchant le Possessoire (45). Le Pape, au lieu de répondre à tous ces reproches, envoya deux Legats, l'un de sa part, l'autre de la part des Cardinaux, avec des Instructions pour justifier sa Conduite, & pour tâcher d'adoucir le Roi qu'il vouloit toujours menager, dans l'esperance qu'il entreroit dans le Projet de la Guerre contre les Turcs, & qu'il y contribueroit comme Roi Très-Chrétien. Les Legats étoient même chargez de lui offrir & promettre une Trêve de cinq ou six ans à l'égard du Roiaume de Sicile, si Sa Majesté vouloit prendre les Armes contre Mahomet. On ignore le succès de cette Legation. On voit seulement dans les Historiens, que le Roi publia encore d'autres Edits contre ceux qui exigeoient les depouilles des Beneficiers, & contre les Expectatives: *Tant la Cour Romaine fournissoit de sujets de plaintes par ses exactions, comme le témoignent les Actes publics de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Espagne, & d'autres Roiaumes* (46). Au reste, la Guerre de Naples se termina au desavantage de la Maison d'Anjou. Le Duc de Calabre, fils de René, mourut fort à propos pour l'Arragonois dans le Château d'Altamura. Le Roi Ferdinand s'empara de son Threfor, qui montoit à plus d'un million; il en paia ses Troupes, & retablit fort bien ses affaires (47).

An de J. C.
1464.

Maladie
du Pape.

Cependant, le Pape pensoit toujours à faire la Guerre contre les Turcs. Il employa le Commencement de cette année à en faire les preparatifs. Il y mettoit tous ses soins, parce qu'il vouloit se trouver à Ancône le 5. de Juin. Cette ardeur, surpassant ses forces, lui fut nuisible: la fièvre le prit; les douleurs de ses gouttes redoublèrent. Comme le mal pressoit, les Me-

(45) *Comment. Pii II. lib. 12.*

(46) *Contin. de Fleury, tom. XIII. pag. 179.*

(47) *Comment. Pii II. lib. 12. Pontanus, lib. 6.*

An de J.C.
1464.

decins lui conseillèrent de prendre les bains dans le Diocèse de Sienne, quoi qu'on fut encore à la fin de l'hyver. Il s'y rendit, & songea à recouvrer sa fanté (48). Ce fut en cet endroit, qu'il apprit que le Duc de Bourgogne ne se trouveroit point à la Guerre qu'on vouloit declarer aux Turcs. Faché de ce contre-tems, il écrivit à ce Prince, pour tacher de lui faire executer sa premiere resolution (49). Mais, il n'en put obtenir que des promesses & un secours de deux mille hommes commandez par Antoine & Baudouin, tous deux fils naturels du Duc de Bourgogne.

Avant que de partir de Rome pour Sienne, le Pape avoit fait publier sa Bulle de Retracting des Actes du Concile de Basle qu'il avoit écrits: Monument éternel de la Honte dont il se couvrit sur la fin de ses jours. Il s'excu-
 „ cuoit sur ce qu'il les avoit composez dans sa Jeunesse; n'ayant pas alors as-
 „ sez de lumieres & de discernement, pour approuver ou condamner les cho-
 „ ses qui le meritoient. Il avoué, qu'il a failli en écrivant ces Actes; & il
 „ prie ceux de l'Université de Cologne, à qui il adresse sa Bulle, de ne point
 „ s'arrêter à ce qu'il a dit du Concile de Basle; de condamner Æneas Sylvius,
 „ & de suivre les sentimens de Pie II. „ Nous sommes hommes, dit-il, &
 „ nous avons erré comme hommes. Nous ne nions pas, qu'on ne puisse
 „ condamner beaucoup de choses que nous avons dites ou écrites. Nous
 „ avons peché par seduction comme Paul, & nous avons persecuté l'Egli-
 „ se de Dieu par ignorance. Nous imitons le Bienheureux Augustin, qui,
 „ aiant laissé échaper quelques sentimens erronez dans ses Ouvrages, les a
 „ retractez. Nous faisons la même chose, nous reconnoissons ingenuement
 „ nos ignorances, dans la crainte que ce que nous avons écrit étant jeunes
 „ ne soit l'occasion de quelque erreur, qui puisse dans la suite porter pré-
 „ judice au St. Siege. Car, s'il convient à quelqu'un de defendre & main-
 „ tenir l'eminence & la gloire du premier Thrône de l'Eglise, c'est à nous
 „ que le Dieu rempli de misericorde, & par sa seule bonté, a élevé à la Di-
 „ gnité de Vicaire de Jesus-Christ sans aucuns merites de notre part. Pour
 „ toutes ces raisons, nous vous exhortons, & nous vous avertissons dans le
 „ Seigneur, de ne point ajouter foi à ces Ecrits, qui blessent en toutes
 „ manieres l'Autorité du Siege Apostolique, & qui établissent des sentimens
 „ que la Sainte Eglise Romaine ne reçoit pas. Si vous trouvez donc
 „ quelque chose de contraire à sa Doctrine, ou dans nos Dialogues, ou dans
 „ nos Lettres, ou dans d'autres Opuscules qui soient de nous, meprisez ces
 „ sentimens, rejetez-les, suivez ce que nous disons à present: croiez-moi
 „ plutôt maintenant que je suis vieillard, que quand je vous parlois en jeu-
 „ ne homme: faites plus de cas d'un Souverain Pontife, que d'un Particu-
 „ lier; refusez Æneas Sylvius, & recevez Pie II (50). „ Le Pape, qui se
 „ propose dans cette lâche Retracting l'Exemple de St. Augustin, auroit
 „ bien mieux fait de publier un Livre de Confessions, où, à l'imitation de ce
 „ Pere de l'Eglise, il auroit deploré les Desordres de sa Jeunesse.

Lache Re-
tractation
du Pape.

Lc

(48) Papiensis, Epist. 50.

(49) Æneas Sylvius, Epist. 382.

(50) Concil. Tom. XIII. pag. 1407. & alibi.

An de J.C.
1464.

Le Pape
va à An-
cone, &
y meurt

Le Pape étant revenu à Rome y demeura quelques jours, pour donner ses ordres, & preparer tout ce qui étoit nécessaire à l'exécution de son entreprise. Il en partit le 18. de Juin pour se rendre à Ancone, où il arriva vers le milieu du mois de Juillet (51). Il y apprit que les Turcs s'approchoient de Raguse, à dessein de l'assiéger; ce qui le determina à s'y rendre lui-même en personne, & à partir au plutôt, quoiqu'il fut attaqué d'une fièvre assez violente; dans l'esperance que le succès heureux dont il se flattoit engageroit les Princes à le suivre. Mais, le depart de Sa Sainteté fut differé, parce qu'on sçut quelques jours après, que les Turcs s'étoient retirez. La joie qu'on eut de cette nouvelle fut augmentée par l'arrivée du Duc de Venise avec sa flotte. Cependant, la maladie du Pape augmentoit tous les jours. Il sentit bien que sa dernière heure approchoit. Il appella les Cardinaux, & leur parla pendant deux heures, pour les exhorter à ne consulter que le merite dans le choix d'un Successeur, à ne point faire de graces à ceux qui n'en meritoient point, & sur-tout à poursuivre le dessein de la Guerre contre les Turcs. Ensuite, leur aiant demandé pardon, il leur accorda des Indulgences, & voulut recevoir l'Extrême-Onction, malgré l'opposition de Laurent Roverella Evêque de Ferrare, qui pretendoit, qu'aiant reçu ce Sacrement, lors qu'il fut attaqué de la peste à Basle, il ne devoit pas le recevoir une seconde fois. Il mourut le 14. d'Août, âgé de 59. ans.

Ses Vertus
& ses De-
faits.

Le Cardinal de Pavie, dans le Discours qu'il fit à ses Collegues touchant l'Electiion d'un Successeur, dit de Pie II. qu'il fut un souverain Pontife rempli de vertus, qu'il s'étoit rendu recommandable par son zele pour la Religion, l'integrité de ses mœurs, la solidité de son Esprit, & sa profonde Erudition. Platine en fait un long & pompeux Eloge, que je vais traduire. „ Il envisagea la mort, sans horreur. En rendant le dernier soupir, il „ ne donna aucun signe de trouble, ou d'inconstance. Il s'endormit „ plutôt qu'il ne mourut, tant son corps étoit extenué par de longues „ infirmités. Il ordonna de transporter son cadavre à Rome, ce qui fut „ executé. La Cour de Rome suivoit le corps en habits de deuil, & en „ versant des larmes. Ses Obseques se firent, selon la coutume, dans „ l'Eglise de St. Pierre. Il fut enterré près de l'Autel de St. André, „ dans le Tombeau du Cardinal François de Sienne, avec cette Epitaphe: „ *Pius II. Pontifex Maximus, Natione Tuscus, Patria Senensis, Gente Pi-* „ *colnominus.* Il tint le St. Siege six ans. Il acquit une Gloire immense „ pendant ce court Pontificat. Il assembla les Chrétiens à Mantouë, „ pour la Foi. Au dedans & au dehors de l'Italie, il résista aux Ennemis „ du Siege Apostolique. Il canonisa Ste. Catherine de Sienne, & abro- „ gea en France la Pagmatique-Sanction. Il établit Ferdinand d'Arra- „ gon dans le Roiaume de Naples. Il augmenta la Jurisdiction Ecclesia- „ stique. Il fit travailler aux mines d'Alun qu'on decouvrit alors près de „ Tolse (*ad Tolfem*). Il aimoit la Justice & la Religion, & il étoit fort elo-

(51) *Papiensis, Comment. lib. I. & Epist. 34*

eloquent. . . . Il laissa aux Cardinaux par sa mort quarante cinq mille
 „ Ecus d'Or, qu'il avoit amassés pour faire la Guerre aux Turcs. Les
 „ Cardinaux donnerent cet argent au Duc de Venise, qui étoit alors au
 „ Port d'Ancone avec sa Flotte, à condition qu'ils emploieroient cette
 „ Flotte à tel usage qu'ils souhaiteroient, & fourniroient un subside au
 „ Roi de Hongrie qui étoit continuellement en Guerre avec le Turc. Pie
 „ étoit un homme d'une constance à toute epreuve, & d'une prudence
 „ singuliere. Il ne cessa de poursuivre, par les Armes, par les Censures
 „ Ecclesiastiques, par les Interdits, par les Anathêmes, les Rois, les
 „ Princes, les Peuples, & les Tyrans, jusqu'à ce qu'il les eut ramenez à
 „ leur devoir. Il ne pouvoit demeurer oisif. Il étoit né pour agir, &
 „ pour faire de grandes choses. Il travailla toujours à augmenter l'Auto-
 „ rité Pontificale. Il traversa Louis Roi de France, qui tachoit de re-
 „ trecir les bornes du Pouvoir Ecclesiastique, par la Pragmatique Sanction
 „ qui avoit été extorquée au Concile de Basle. Il fit de grandes menaces
 „ au Duc de Modene, parce qu'étant Tributaire de l'Eglise Romaine,
 „ il favorisoit les François, & Sigismond Malatesta ennemi de l'Eglise.
 „ Il poursuivit par les Censures Ecclesiastiques Sigismond Duc d'Autriche,
 „ qui avoit fait arrêter, & retenu Prisonnier, le Cardinal Nicolas de Cu-
 „ sa. Il fit chasser du Siege de Mayence Diether d'Isembourg, qui
 „ s'étoit déclaré contre l'Eglise Romaine, & mit en sa place Adolphe de
 „ Nassau. Il deposa l'Archevêque de Benevent, qui cherchoit à brouiller
 „ les affaires, & à livrer sa Ville aux François. Il depouilla de l'Episco-
 „ pat François Copin, qui, dans sa Legation d'Angleterre, causoit beau-
 „ coup de desordres & de grands carnages, en s'attribuant plus d'autoité
 „ qu'il n'en avoit reçu du St. Siege. Il soumit à l'Eglise, Terracine, Be-
 „ nevent, Sora, & une grande partie de la Campanie. Il n'accorda ja-
 „ mais rien aux Rois, aux Princes, ni aux Peuples, par crainte ou par a-
 „ varice. Il reprenoit severement ceux qui lui demandoient des choses
 „ qu'il ne pouvoit accorder qu'au préjudice de l'Eglise & de son honneur.
 „ Il sçut si bien intimider quelques Seigneurs d'Italie, qu'il les retint dans
 „ le devoir & dans la fidelité, par la crainte. Il ne fut pas moins hu-
 „ main & genereux envers ses amis, qu'obstiné à la perte de ses ennemis
 „ declarez. Il cherit beaucoup l'Empereur Frédéric, Mathias Roi de
 „ Hongrie, Ferdinand fils naturel d'Alfonse d'Arragon, Philippe Duc de
 „ Bourgogne, François Sforce, Louis Gonzaga. . . . Il partageoit si
 „ bien ses heures, qu'on ne pouvoit l'accuser de paresse. Il se levoit à la
 „ pointe de jour, prioit Dieu avec chasteté & devotion, & vacquoit en-
 „ suite aux affaires publiques. Il se promenoit dans ses jardins, pour se
 „ recréer, & dinoit sobrement. Il n'usoit point de mets recherchés, &
 „ mangeoit ce qu'on lui presentoit. Il buvoit peu de vin, & encore du
 „ plus foible. Après diner, il passoit une demi-heure à s'entretenir, ou
 „ à disputer, avec ses Domestiques. Il se retiroit dans sa chambre, où,
 „ après s'être un peu reposé, il lisoit & écrivoit jusqu'à ce qu'il fut obligé

Année J.C.
1464.

de se détourner pour les affaires publiques. Le soir il faisoit la même chose. Il lisoit & dictoit, de son lit, bien avant dans la nuit, & il ne reposoit que cinq ou six heures. Il étoit de petite taille. Sa tête blanchit avant le tems, & son visage le faisoit paroître plus vieux qu'il n'étoit. Il cachoit sa severité sous les apparences d'un abord prévenant. A l'égard de ses habilemens, il tenoit un milieu, entre la negligence & l'affectation. Il étoit fait au travail. Il souffroit patiemment la faim & la soif. Il étoit naturellement d'une complexion forte & robuste; mais, il étoit épuisé par ses voïages, ses fatigues, & ses pénibles veilles; outre ses maladies continuelles, la toux, la pierre, & la goutte, dont il étoit quelque fois si accablé, qu'il ne lui restoit d'un homme vivant que la voix. Quoiqu'il fût malade, il étoit d'un facile accès; il parloit peu, & ne refusoit qu'à regret les grâces qu'on lui demandoit. Il ne méprisoit pas l'argent; mais, il n'y étoit pas attaché, & il en donnoit autant qu'il en avoit. Il ne voulut jamais voir compter ses Thresors. Il ne parut pas liberal envers les Savans de son Siecle, parceque les trois guerres, qu'il avoit sur les bras, épuisoient ses coffres, & l'obligeoient même à contracter de grosses dettes. Mais, il recompensa plusieurs Savans par des emplois à sa Cour, & par des Benefices. Il entendoit volontiers reciter des Discours ou des Poëmes, & soumettoit ses Ecrits au Jugement des Doctes de son tems. Il haïssoit les Menteurs & les Delateurs. Il étoit prompt; mais, il ne gardoit pas sa colere. Il pardonnoit toujours à ceux qui attaquoient sa reputation par des reproches, ou par des Discours insolens, à moins que leurs injures ne tournassent au mépris du St. Siege, dont il soutenoit les interêts avec tant de force, qu'il s'attira souvent l'inimitié de Rois & de Princes puissans & redoutables. Il étoit honnête & bon dans son Domestique. Il reprenoit avec une charité paternelle ceux qui manquoient à leur devoir par paresse, ou par ignorance. Il ne reprima jamais ceux qui pensoient, ou qui parloient mal de lui, voulant que dans une Ville libre, chacun pût dire librement ce qu'il pensoit. Il ne mangeoit pas volontiers seul. Il aimoit les bons mots. Il étoit sincere, ouvert, sans dissimulation. Il méprisoit les Songes, les Phenomenes, & les Prodiges; & n'ajoutoit point foi aux Predictions des Astrologues. Jamais il ne donna aucune marque de timidité, ou d'inconstance. Il ne s'enflait pas dans la prosperité, & ne se laissoit point abbatre dans l'adversité. Il aimoit les Edifices, & il en fit ou en repara plusieurs &c. (52). J'ajoute, que Pie II. s'absentoit trop souvent de Rome, & qu'il aimoit trop à courir pour un Pape. Il avoit connu l'inutilité des grands mouvemens qu'il se donnoit pour la Guerre contre les Turcs; & comme il craignoit les railleries auxquelles il alloit s'exposer, son dessein étoit de s'embarquer seulement jusqu'à Brindes, d'y passer l'hyver, de retourner ensuite à Rome, & de ne plus penser à cette Guerre; & afin de n'être pas même accusé de l'avoir entreprise

(52) *Platine, in Pio II.*

prise trop legerement, on ajoute qu'il vouloit rejeter la faute du mauvais succès sur les Princes qui n'auroient pas voulu le seconder; mais, on a vû que sa mort prevint tous ces embarras. Mezerai nous donne de ce Pape une fort vilaine idée en peu de mots: *Jamais Particulier*, dit-il, *n'avoit plus travaillé à reduire la Puissance du Pape dans les termes des Canons, qu'Æneas Sylvius; & jamais Pape ne s'efforça plus de l'etendre au delà du Droit & de la Raison, que le même quand il fut Pie II* (53). Pierre Mathieu, à travers les Eloges dont il orne la Sepulture de ce Pontife, dit pourtant une chose qui merite d'être remarquée, & qui decouvre le genie fourbe du Pape Pie. „ Il ne devoit point, dit-il, avoir de regret d'avoir vescu, „ parce que sa vie avoit été honorée de si grandes & louables actions, „ qu'il pouvoit dire de n'avoir esté né en vain. On luy a seulement reproché d'avoir contredit étant Pape ce qu'il avoit escrit personne privée, avec tant de passion, qu'il representa le Pape Eugene pour le plus meschant homme du Monde, & sa Déposition pour la plus utile & sainte Action de l'Eglise (54). „

Mr. Du Pin donne une Notice assez exacte des Ecrits de ce Pape. Il suffira de copier ce que j'en trouve dans cet Auteur: „ Il a escrit, dit-il, „ avant que d'être Pape, deux Livres de Memoires de ce qui s'est passé „ au Concile de Bâle, depuis la Suspension d'Eugene, jusqu'à l'Electon „ de Felix, imprimées dans le Recueil de Gratius, & separement à Bâle „ en 1577. avec une Lettre touchant le Couronnement de Felix: l'His- „ toire des Bohemiens, depuis leur origine jusqu'à l'an 1458. imprimée à „ Rome en 1475. à Bâle en 1532. & 1575. à Hanover en 1602. & en „ d'autres endroits: un Abregé des Decades de Blondus Flavius, imprimé „ à Basle en 1533. deux Livres de Cosmographie, imprimés à Paris en „ 1534. & 1543. & à Cologne en 1573. deux Discours à la louange „ d'Alfonse Roi d'Arragon, & des Notes sur l'Histoire de ce Prince, „ composée par Antoine Poëte de Palerme, imprimées à Wittemberg en „ 1585. Un Poëme sur la Passion de notre Seigneur: des Traitez de l'E- „ ducation des Enfans, de la Grammaire, de la Rhetorique, & une To- „ pographie de l'Allemagne, imprimés à Rome en 1584. Un Traité de „ l'Empire Romain, dans le II. Tome de la Monarchie de Goldaste: „ deux Reponses aux Ambassadeurs des François dans l'Assemblée de Man- „ touë, rapportées dans le XIII. Tome des Conciles: un Traité des „ mauvaises Femmes, imprimé à Strasbourg en 1507. Un Recueil de „ 432. Lettres, dont plusieurs sont des Traitez sur différentes matieres, „ & quelques-unes sur des Questions de Theologie ou de Discipline Ec- „ clesiastique; la 130. qui est un Dialogue escrit contre les Taborites & „ les Bohemiens, touchant la Communion sous une espece: la 188. des „ Devoirs du Pape & de ses Officiers; la 369. qui est une excuse con- „ tre les plaintes de la Nation Allemande; la 386. de la Foi des Chrê- „ tiens

(53) Mezerai, *Abregé Chron. tom. III. pag.*
436.

(54) Pierre Mathieu, *Hist. de Louis. XI.*
pag. 90. Edit. de Paris, 1610. in fol.

Ande J.C.
1464.

» tiens & de la Vanité de la Secte de Mahomet, & les 131. 397. 398.
» & 399. qui sont des Discours sur la Guerre contre les Turcs. Ce
» Recueil de Lettres à été imprimé à Nuremberg en 1481. à Louvain
» en 1483. & à Lion en 1498. La Bulle de Retractation qu'il fit étant
» Pape, & celle des Apellations, sont dans les Conciles. On a encore
» quelques Constitutions & quelques Lettres de lui. Son Secretaire Jean
» Gobelin a écrit son Histoire en 12. Livres, ou, selon quelques-uns, a
» prêté son nom à ce Pape qui l'a lui-même composée. Elle a été im-
» primée à Rome en 1584. & 1589. & à Francfort en 1614. avec sept
» Livres de Memoires composés par Jacques Piccolomini Cardinal, qui
» avoit été Secretaire de Calixte III. & de Pie II. qui l'avoit fait Car-
» dinal; qui contiennent l'Histoire de ce qui s'étoit passé dans l'Eu-
» rope depuis le Voiage de Pie II. à Ancone, jusqu'à la Mort du Car-
» dinal Carvajal, c'est-à-dire depuis l'an 1464. jusqu'à l'an 1469 (55).
» On rend justice au savoir de Pie II. Il s'étoit fort appliqué à toutes sor-
» tes de belles Lettres avant que d'entrer en Dignité (56). Phileppe, dont il
» avoit été Disciple, le loue de la beauté & de la vivacité de son Esprit,
» de la douceur de ses mœurs, & des graces qu'il faisoit paroître dans ses
» Discours & dans ses Ecrits (57). Floridus Sabinus l'appelle un Orateur ve-
» hement, clair & naturel dans ses expressions, insinuant, & n'ayant rien de
» recherché, ni d'affecté; & il ajoute, qu'il n'étoit pas non plus un Poète
» du commun (58).

FREDERIC III.
Empereur d'Allemagne.

PAUL II.

LOUIS XI.
Roi de France.

CCXX. P A P E.

Assemblée
des Cardi-
naux à
Ancone,
d'où ils se
rendent à
Rome.

Élection
de Pierre
Barbo.

L Es Cardinaux s'assemblerent avec le Duc de Venise, qui loua beaucoup
en leur presence les grands & pieux desseins du Pape defunt. Il exhor-
ta le Sacré College à élire un Successeur qui fut animé du même zele, qui
prit autant à cœur l'execution du même dessein, & qui aidât les Venitiens
à continuer la Guerre qu'ils avoient commencée. Ces Conseils furent fort
bien reçus; mais, les Cardinaux crurent qu'il étoit à propos de faire l'Elec-
tion à Rome. C'étoit d'ailleurs l'intention du Defunt; & tous les Cardi-
naux n'étoient pas à Ancone: desorte que ceux qui s'y trouverent vinrent
rejoindre leurs Collegues; & tous ensemble convinrent de s'assembler en
Conclave au Vatican (1).

Le Sacré College étoit composé de vingt-six Cardinaux, mais il n'en
entra que vingt-un au Conclave. Pierre Barbo, Venitien, Cardinal du titre

(55) Du Pin, *Nouv. Biblioth. des Aut. Eccl.*
tom. XII. pag. 98. Edit. in 4.

(56) Baillet, *Jugemens des Savans, &c.* tom.
2. 1. part. Edit. in 8. pag. 340.

(57) Phileppe, *aud. Vossium, Hist. Lat.*

(58) Floridus, *Sabinus, Apolog. in Calum-
niat. ubi supr.*

(1) *Papiensis, Comment. lib. II. & Epist. 41.*

tre de St. Marc, eut douze voix. Il étoit d'un âge fort avancé, approchant de 83. ans, & c'étoit un grand Politique. Il ne lui manquoit plus que deux voix, & il en eut quatre à l'*accessit*. Le Cardinal Bessarion, Doïen du Sacré College, après avoir demandé à tous, s'ils approuvoient son Election, voyant que Personne ne s'y opposoit, l'alla embrasser, & lui dit : *Et moi aussi je vous fais Pape*. En même tems, tous les Cardinaux allerent l'adorer, & lui firent jurer l'observation des Articles qui avoient été arrêtez (2).

An de J.C.
1464.

Ces Articles ou Loix, que les Cardinaux avoient établies dans le Conclave, & qu'on fit jurer au nouveau Pape, étoient 1. qu'il continueroit le projet de la Guerre contre le Turc, autant que les facultés de l'Eglise Romaine le pourroient permettre. 2. Qu'il retablirait, selon la Discipline des Peres, les mœurs corrompues des Courtisans. 3. Qu'il ne transporterait point sa Cour de Province en Province, dans l'Italie, sans l'aveu du plus grand nombre des Cardinaux; & que, pour la transporter hors d'Italie, il faudroit le consentement de tous. 4. Que dans trois ans il tiendrait un Concile, pour animer les Princes Chrétiens à la defense de la Religion, & trouver des remedes pour guerir les parties malades de l'Eglise. 5. Qu'il n'augmenterait point le nombre des Cardinaux au de-là de 24. qu'il n'en créerait aucun qui n'eût plus de 30. ans, & qui ne fût habile dans le Droit Civil & Canon, & dans l'Écriture Sainte; & que de tous ses Parens, il n'en pourroit faire qu'un seul Cardinal, qui auroit toutes les qualitez nécessaires. 6. Qu'il ne pourroit commettre au Gouvernement des Evêchez que dans un Consistoire, après avoir entendu les avis des Cardinaux; qu'il n'accorderoit à personne le Droit d'y nommer; qu'il ne donneroit aucune Bulle par laquelle il fut engagé à disposer des grôs Benefices à la volonté de tel ou tel; & que si on avoit donné précédemment de pareilles Bulles, il les révoqueroit authentiquement. 7. Qu'il ne deposeroit aucun Evêque ou Abbé sur la demande de quelque Prince, à moins qu'ils ne fussent trouvez coupables, selon la forme du Droit. 8. Qu'il ne condamneroit aucun Cardinal, & ne feroit saisir son bien, que de l'avis des autres, & selon les Clausules de la Constitution Synodale *SS. Præsul*, &c. 9. Qu'il n'aliéneroit aucune partie du Patrimoine de l'Eglise, & ne diminueroit point ses revenus en faveur de qui que ce fût; à moins que les Cardinaux n'y donnassent leur consentement en souscrivant la concession. 10. Qu'il n'entreprendroit aucune Guerre, & ne feroit aucun Traité avec les Princes, que du consentement du Sacré College. 11. Qu'il laisseroit aux Sujets de la Cour Romaine toute liberté de faire leurs Testaments. 12. Qu'il n'établirait point de nouveaux Impôts, & n'augmenterait pas les anciens. 13. Qu'il n'accorderoit des Decimes à aucun Prince, que sur des raisons très-pressantes. 14. Qu'il feroit prêter serment aux Gouverneurs des Places & Châteaux de les remettre au pouvoir du Sacré College, le Siege vacant; que les Places plus importantes ne seroient confiées qu'à des Ecclesiastiques, qui ne seroient point.

Loix
qu'on fait
jurer au
Pape dans
le Conclave.

(2) *Hist. des Conclaves*, pag. 36.

An de J. C.
1464.

point Parens du Pape; & qu'il ne donneroit point à une même Personne le Gouvernement de la Ville & de la Citadelle. 15. Qu'il donneroit des Juges aux Presidens des Provinces, pour leur faire rendre compte de leur Gouvernement. 16. Qu'il ne donneroit point le Commandement de l'Armée de l'Eglise à une personne de sa Famille. 17. Que dans les Bulles qui seroient faites sans l'Avis des Cardinaux, il ne mettroit point cette Clause: *Du Conseil de nos Freres*. 18. Que tous les mois le Pape se feroit lire ces Loix en plein Consistoire, afin d'en conserver la Memoire. 19. Que les Cardinaux s'assembleroient deux fois tous les ans, sans le Pape, pour examiner si ces Loix étoient bien observées, & qu'en cas qu'elles ne le fussent pas, ils avertiroient le Pape jusqu'à trois fois de sa transgression & de son parjure, afin qu'il se corrigeât, & qu'il tint la main à l'execution de ces Articles (3).

Histoire
de Pierre
Barbo
avant son
Pontificat.

Le nouveau Pape aiant juré l'Observation de ces Loix, le premier Diacre, ouvrant la Fenêtre du Conclave, & montrant la Croix au Peuple, publia l'Election de Pierre Barbo, Cardinal de St. Marc. On lui demanda quel nom il vouloit prendre, & il repondit que c'étoit celui de Formose: mais, le Sacré College lui aiant representé, qu'étant beau & bien-fait de sa personne, on croiroit que c'étoit par Vanité qu'il s'étoit donné un nom qui en Langue vulgaire veut dire *beau*. Il ajouta, qu'il prendroit donc celui de Marc; &, voyant qu'on n'approuvoit pas encore sa pensée, il s'arrêta à celui de PAUL II. qui lui fut donné d'un commun consentement. Tous les Cardinaux l'adorerent de nouveau, quoique celui d'Aquilée semblât s'y opposer (4). Il étoit né à Venise. Son Pere se nommoit Nicolas Barbo, homme distingué, & sa Mere Polyxene Condemere, sœur du Pape Eugene IV. Il reçut en Baptême le nom de Pierre; & il fut si bien élevé, que les gens mariez à Venise souhaitoient d'avoir des fils semblables à ce jeune homme. Sa Mere l'instruisit dans la pieté; & comme elle frequentoit souvent les Eglises, elle se faisoit toujours accompagner par son fils. Devenu un peu plus grand, il surpassoit en devotion tous les Enfants de son âge. Quelquefois, il en assembloit un grand nombre, & les obligeoit d'aller aux Eglises faire leurs prieres; ce que Bzovius regarde comme un présage de l'élevation de Pierre Barbo au Pontificat (5). Il fit des progrès dans l'étude des Belles Lettres, des Arts, & des Sciences. Il eut toujours une Conduite réglée, & il meprisa les vanitez auxquelles presque tous les Jeunes Gens sont portés d'inclination. Avant que de s'appliquer à l'Etude, il se destina au Negoce qui est estimé à Venise. Il étoit prêt à s'embarquer. Son coffre & ses armes étoient deja sur le Vaisseau, lorsqu'il apprit que Gabriel Condemere son Oncle venoit d'être élu Pape sous le nom d'Eugene IV. Il changea de dessein, à la sollicitation de ses Amis, & il s'appliqua aux Sciences, sous la direction d'un Précepteur nommé Jacques Riccionio. Il ne fit pas de grands progrès, parce qu'il avoit employé à d'autres occu-

pa-

(3) Bzovius, an. 1464. §. 39.

(4) Hist. des Conclav. pag. 56. 57.

(5) Bzovius, an. 1464. §. 41.

An de J.C.

1464.

pations sa jeunesse, qui est le tems le plus propre à l'Etude. Eugene IV. lui donna l'Archidiaconé de Boulogne, l'Evêché de Cervie dans la Romagne, une charge de Protonotaire Apostolique, de ceux qu'on appelle Participans, & enfin un Chapeau de Cardinal. Il eut dans le Sacré College la reputation d'un homme de Probité. Pendant le Carême, il jeûnoit plusieurs jours au pain & à l'eau. Entr'autres vertus, il faisoit paroître une grande honnêteté & beaucoup de bonté; ce qui lui attira, après la mort de son Oncle, l'amitié de Nicolas V, de Calixte III, de Pie II, & de tous les Cardinaux. Il eut un grand credit sous Nicolas V, & ce fut lui qui engagea ce Pontife à diminuer l'Autorité du Camerier. Il étoit naturellement flatteur, & l'artifice le faisoit paroître humain & doux, quand il étoit nécessaire. Il pleuroit très-aisément, & il avoit recours aux larmes quand il manquoit de bonnes raisons pour persuader ce qu'il disoit, ou ce qu'il vouloit; & ce fut la raison pour laquelle Pie II. l'appelloit plaisamment *Notre-Dame de Pitié*. Il acquit beaucoup d'autorité, par ses artifices, sur l'esprit de Calixte III. desorte que ce Pontife ne faisoit rien sous le consulter. Il en obtenoit tout ce qu'il vouloit pour lui & pour ses amis. Il étoit fort porté à faire plaisir, & il soutenoit avec fermeté en toutes rencontres les interêts de ceux qu'il avoit pris sous sa protection. Il avoit toutes sortes de drogues & d'onguens; & il en donnoit à ceux qui étoient malades. Il faisoit ainsi le Medecin & l'Apothicaire. Sa porte étoit fermée aux Adulateurs, aux Parasites, & aux autres pestes de la société, & il ne la faisoit ouvrir qu'à des gens de probité, de savoir, & de vertu. Au reste, il étoit bien fait, comme on a déjà dit, magnifique, & se piquoit de faire toutes choses avec beaucoup d'éclat (6).

On a vû ci-dessus les prudentes mesures que les Cardinaux avoient prises au Conclave, avant que de proceder à l'Élection d'un Pape. On a vû encore, que Paul II. ayant & immédiatement après son Élection avoit juré d'observer les Loix qu'on vient de rapporter. Mais, quand il fut question d'accomplir ce serment, & de se conformer aux Articles du Conclave, ce fut la difficulté. Le Pape se mit peu en peine de son Serment. Il fut excité à le mepriser par deux Prelats savans & adroits ses Domestiques, Etienne Archevêque de Milan, & Theodore Evêque de Trêvise. Ils souffroient impatiemment d'être exclus, par ces Loix, du Cardinalat auquel ils aspiroient; & ils persuaderent au Pape, que les conditions qu'on lui avoit imposées ne convenoient point à sa Dignité. Comme le Souverain Pontife étoit fort prévenu en faveur de ses Droits & de ses Privileges, il écouta avec plaisir les avis qu'on lui donna: il fit de nouvelles Loix comme si les Cardinaux y avoient eu part, sous pretexte que les premieres étoient inutiles, & dit qu'il ne vouloit s'assujétir qu'aux dernieres. Il les presenta aux Cardinaux pour les signer. Quelques-uns le firent d'abord, sans même les voir, ni les examiner. D'autres ne se rendirent qu'a-

Paul II.
refuse
d'observer
les Articles
jurés au
Conclave.

près

(6) Platine, in Paul. II. Michael Canneffius, Vir. Pauli Niff. Biblioth. Vatic. No. 5826.

Ambrosius de Vignate, Orat. ad Paul. II.

An de J.C.
1464.

près avoir été intimidé par les menaces d'une Excommunication; en sorte que tous les signèrent, à l'exception du Cardinal Jean de Carvajal Espagnol qui tint ferme. Sa résistance fut cause que le Pape ensevelit ces nouvelles Loix dans son Cabinet, sans les vouloir montrer, ni permettre qu'on en tirât des copies. Il semble que Dieu voulut punir ceux qui avoient donné ce Conseil à Sa Sainteté. L'Archevêque de Milan frustré de l'esperance du Cardinalat, fut contraint de se retirer; & l'Evêque de Trévise, qui avoit été fait secrètement Cardinal, tomba en une langueur qui le conduisit au Tombeau, avec un vif regret de ne pouvoir jouir de cette Dignité pour laquelle il s'étoit donné tant de mouvemens. Le Cardinal de Pavie fut fortement irrité de la violence que le Pape avoit faite à ses Collegues: il se condamnoit lui-même d'avoir donné sa voix pour le faire élire; il accusoit ceux, qui avoient eu la même condescendance, & les exhortoit à se conduire avec plus de prudence & de circonspection à l'avenir, sans s'arrêter, ni à l'exterieur, ni aux paroles (7).

Prerogatives que le Pape accorde aux Cardinaux.

Le Pape, voyant l'alienation de la plupart des Cardinaux, voulut se concilier leur bienveillance en relevant leur Dignité par des marques éclatantes. Il leur fit prendre des Mitres de soie semblables à celles que les Souverains Pontifes seuls portoient auparavant, & defendit à tous autres Prelats d'en porter. Il permit que leurs Chevaux ou leurs Mules eussent des houffes de couleur d'écarlate: il voulut que les Bonnets des Cardinaux fussent de soie rouge; &, voulant multiplier leur nombre, il en créa huit; en quoi on ne peut l'excuser de Parjure.

Il veut reprendre la Guerre contre les Turcs.

Il meditoit en même tems des desseins plus considerables. C'étoit la Guerre contre les Turcs. Il nomma trois Cardinaux pour en conférer avec les Ambassadeurs des Princes d'Italie, qui étoient à Rome. Il vouloit que chacun donnât tous les ans une certaine somme tant que la Guerre dureroit; que cet argent fut mis entre les mains du Roi de Hongrie qui étoit plus exposé aux insultes des Turcs; &, sur ces propositions, chaque Prince se taxa suivant ses pouvoirs. Le Pape vouloit lui-même regler ces taxes; mais, aucun des Ambassadeurs n'y voulut consentir; & toute cette negociation se passa en différentes offres, qui étoient plutôt au profit des Princes qu'à l'avantage de l'Eglise (8). Cependant, le Pape envoya de l'argent en Hongrie, où les Venitiens alliez avec Mathias continuoient toujours la Guerre.

Consistoire touchant les Graces Expectatives & les Benefices en Com-mende.

Sur la fin du mois de Septembre, le Pape tint un Consistoire à Rome, où l'on traita des Graces qu'on appelle expectatives, pour savoir s'il falloit les accorder ou non; & sur les avis différens, on suivit celui du Cardinal Carvajal, qui remontra que le St. Siege, aiant eu tant de peine, pour obtenir le consentement des Ordinaires pour établir ces Expectatives dans leurs Dioceses, il ne falloit pas negliger ce Privilege; ajoutant, qu'on ne devoit rien determiner là-dessus de quelques mois, jusqu'à ce qu'on fut in-

(7) *Papiensis, Epist.* 180. 181. 182. *Platino, in Paul.* 11.

(8) *Papiensis, Epist.* 58. & 95. *Sabellius,* 3. *Decad.* 8.

informé dans tous les Pais de l'Electiõ du nouveau Pape. Dans un autre Consistoire, qui fut tenu le lendemain du Couronnement de Paul II, le Cardinal d'Ostie parla d'un celebre Monastere de France, qu'un certain Evêque demandoit en Commende par la Demission pure & simple de l'Abbé; qui étoit fort vieux & qui ne pouvoit plus agir. Carvajal s'opposa encore fortement à cette demande, & dit qu'il étoit à craindre que tous les Monasteres du Roiaume de France ne devinssent en Commende; que tout ce qu'on traitoit en Cour de Rome ne regardoit que cette matiere; & qu'il viendroit un regne auquel le Pape ni les Cardinaux ne pensoient pas, & où ils seroient regardez comme des personnes inutiles. Le Pape appua l'avis du Cardinal: & ajouta, qu'il croioit que depuis le Pontificat de Calixte jusqu'à present, il y avoit eu plus de cinq cens Monastere en Commende; de sorte qu'il y avoit lieu de craindre, que tous ces changemens ne causassent un grand scandale dans l'Eglise (9).

Les Chanoines Reguliers, que le Pape Eugene IV. avoit etablis pour deservir l'Eglise de Latran, en furent chassés par Calixte III. qui y mit des Prêtres seculiers. Paul II. voulut retablir les premiers; & pour anéantir les autres, il eut soin de ne nommer personne à la place de ceux qui mourroient. Cette Conduite irrita les Romains; & le Pape, n'y faisant pas assez attention, acheva de se rendre odieux en donnant les Canonicats de Latran à des Etrangers, au préjudice des habitans de Rome. On s'en plaignit, & on en murmura hautement contre le Pape (10).

Il y avoit en Hongrie un Evêque nommé Nicolas, qui exerçoit dans ce Roiaume la Charge de Nonce du Pape. C'étoit un Esprit fort remuant, qui se plaçoit à calomnier les principaux de la Cour & à prévenir le Roi contr'eux. Mathias, Roi de Hongrie, qui ne pouvoit souffrir la Médifance & la Calomnie, en avoit souvent repris ce Nonce. Mais, voyant qu'il ne se corrigeoit pas, il le fit venir en pleine Assemblée lorsqu'il y pensoit le moins, & lui demanda publiquement les noms de ceux qu'il disoit être les Ennemis de l'Etat. L'Evêque demeura muet; & le Roi ajouta, que sans le respect qu'il portoit au St. Siege, il lui apprendroit comment on traite les Calomniateurs; qu'il ne vouloit point de Nonce qui se plût à semer la Discorde dans son Roiaume, & à mettre la vie du Prince en danger; qu'il eut à fortir de ses Etats dans deux jours; qu'autrement, il lui feroit sentir combien ses manieres lui avoient déplû (11).

Ferdinand Roi de Naples envoya au commencement de cette année des Ambassadeurs à Rome, qui représenterent au Pape: 1. Que le tems auquel le fils du Roi leur Maître devoit epouser Hypolite, fille de François Sforce Duc de Milan étant expiré, & prierent la Sainteté d'envoyer un Legat

An de J.C.
1464.

Le Pape
odieux
aux Ro-
mans.

Le Roi
de Hon-
grie mal-
traite le
Nonce du
Pape.

An de J.C.
1465.

Ambassa-
de du Roi
de Naples
au Pape.

(9) *Papiensis, Epist. 92. & 93. Masson, Hist. Franc. lib. 4. in Ludovic. XI. & de Rom. Episc. lib. 6. in Paul. II.*

(10) *Platine, in Paul. II. Pennot, de Cleric. Tom. IV.*

c. non. lib. 3. cap. 30. §. 1.

(11) *Galcatius Martius, Rerum Hungar. tom. 13.*

An de J.C.
1465.

pour rendre cette Alliance plus solemnelle. 2. Que Mahomet II. avoit offert au Roi de Naples huit cens mille Ecus d'Or, s'il vouloit faire la Guerre à quelque Prince d'Italie, & lui avoit proposé le mariage de son fils avec une de ses filles, ou avec la fille d'un de ses premiers Officiers qui étoit Chrétienne. 3. Que Mahomet promettoit pour sa dot deux cens mille Ecus & d'avantage s'il le falloit. 4. Que le Roi Ferdinand n'avoit rien voulu décider sur cette dernière affaire, sans avoir consulté le Pape, qu'il attendoit ses avis pour prendre son parti, & qu'en suite il enverroit au Turc une Ambassade pour l'informer de ses résolutions. Après cet exposé, le Pape demanda les Avis des Cardinaux. Bessarion, qui étoit leur Doien, n'approuvoit pas qu'on accordât à Ferdinand le Legat qu'il demandoit, pour assister au mariage de son fils, & dit qu'il falloit deliberer, si on y enverroit un Cardinal ou un Evêque. A l'égard des Propositions du Turc, il loua la conduite de Ferdinand, & sa deference au St. Siege; mais il ajouta, que ces Ambassades de part & d'autre n'étoient pas de son goût (12). On ignore quelle fut la conclusion de ce Consistoire: mais, le Continuateur de l'Abbé Fleury dit qu'il „ est assez vraisemblable, que le „ sentiment de Bessarion fut suivi, & qu'on résolut que Ferdinand, sans „ s'arrêter à toutes ces Alliances, & à toutes ces belles paroles de Mahomet, „ feroit la Guerre au Turc pour la défense de la Religion Chrétienne „ dont ce Prince Infidèle cherchoit la ruine par ses subterfuges. Frédéric „ fils de Ferdinand, & Frere d'Alfonse, étant arrivé à Rome, pour de-là „ se rendre à Milan, & y prendre la Princesse fille de Sforce, les personnes les plus considerables de la Ville allèrent au devant de lui: le Pape „ Paul II. lui fit beaucoup d'honneur, & lui donna la Rose que les Souverains Pontifes ont coutume de benir & d'envoyer tous les ans à quel- „ que Prince (13). „

Le Pape
envoie des
Troupes
au secours
de Ferdi-
nand.

Le Roi de Naples vivoit alors en bonne intelligence avec la Cour de Rome. „ Après avoir dompté tous ses ennemis étrangers & domestiques, „ il établissoit solidement sa domination en Italie, quoiqu'il eut perdu „ dans la Campanie une grande Bataille. Le Pape lui envoya fort à pro- „ pos de nouvelles troupes à son secours, aussi bien que le Duc de Mi- „ lan, qui l'aiderent à se remettre, & à reprendre la superiorité par une in- „ signe Victoire qu'il remporta auprès de Troye dans la Pouille. Il pour- „ suivit sa Victoire, jusqu'à ce qu'il eut obligé le Duc de Lorraine de se „ retirer dans Isle Ischia, & qu'il eut forcé tous les Seigneurs qui exci- „ toient des Cabales & des Troubles à se tenir en repos. Le Duc de Lor- „ raine fut obligé de retourner en France, sans avoir rien fait de memo- „ rable (14). „

Brouille-
ries entre
le Pape &
Ferdinand
Roi de
Naples.

Mais, l'Union du Pape avec le Roi de Naples ne fut pas de longue durée. Voici le sujet qui les brouilla. L'Etat Ecclesiastique avoit souffert de

(12) Papiensis, Comment. lib. 9. Sponde, an. 223. 224.
1465. §. 1.

(14) Hist. Gener. d'Espagne, tom. IV. pag.

(13) Contin. de Fleury, tom. XXIII. pag. 201.

de longues vexations de la part du Comte Everſe, qui s'étoit conduit en vrai Tyran. Cet Everſe mourut preſque dans le même tems que Paul II. fut élu Pape; mais ſes fils marcherent ſur ſes traces, & encherirent même ſur les vexations de leur Pere. Le Pape, touché de ces deſordres, amaffa des Troupes en ſecret pour les ſurprendre. Ferdinand, comme Feudataire de l'Egliſe Romaine, en envoya auffi pour le même deſſein. Ce Corps d'Armée ſe mit en marche ſi ſecretement, qu'il ſurprit les Tyrans, & qu'en moins de quinze jours le Pape vit executer ce que ſes Predeceſſeurs, Eugene, Nicolas, Calixte, & Pie, n'avoient pû faire. Ferdinand s'attribua un ſuccès ſi prompt & ſi heureux, & vouloit qu'en recompenſe la Cour Romaine lui remît les Tributs des années précédentes, & qu'à l'avenir on diminuât ce qu'il devoit paier d'avantage en reconnoiſſance des grandes obligations qu'il avoit à l'Egliſe de Rome (15).

An de J.C.
1465.

On a dû remarquer dans la Vie de Pie II, que ce Pape n'étoit point favorable à Pogebrac Roi de Boheme. Paul II. prit une Conduite un peu differente. Il menagea ce Prince, à la recommandation de l'Empereur Frédéric III. & ſuspendit l'Accuſation formée contre lui; & ſur laquelle Pogebrac avoit été aſſigné par le deſunt Pape à comparoitre devant le St. Siege dans cent quarante jours (16). A la verité, cette Aſſignation étoit fort irreguliere, & bleſſoit manifeſtement la Majeſté Roiale, outre qu'elle n'avoit aucun fondement; car, quoique Pogebrac fût très-favorable aux Huſſites, & même dans leurs ſentimens, ſur-tout par raport à l'uſage de la Communion ſous les deux Eſpeces, il traitoit les Catholiques avec tant de douceur, qu'il leur permettoit même de prêcher en public contre la Doctrine de Rockiſane. Tolerance, qui devoit ſervir de modele à tous les Princes. Mais, le Pape trouva un prétexte de perſecuter Pogebrac dans la Conduite que ce Prince fut obligé de tenir à l'égard d'un Catholique, Grand Seigneur, & accuſé de crimes conſiderables, & même de crime d'Etat, autant que j'en peux juger par le Récit aſſez brouillé de l'Evêque de Pavie, & d'Henri de Sponde. Pogebrac enleva tous les biens à Zdencon ou Stençon, & voulut ſ'assurer de ſa perſonne, pour prevenir les mauvais deſſeins dont il étoit accuſé. Stençon s'étoit retiré dans Araſte. Pogebrac l'y tint aſſié. Reduit à l'extremité par l'Armée Roiale, il chercha à ſe ſauver; & en aiant trouvé les moyens, il vint à Rome demander du ſecours au Pape. Paul prit ſes interêts, & lui donna des Lettres qu'il adreſſoit à l'Empereur Frédéric. Il y excommunioit tous ceux qui continueroient le Siege d'Araſte. Pogebrac, l'aiant appris, fit écrire de ſon côté à Rome par la plûpart des Grands de ſon Roiaume, qui lui étoient favorables. Il rejettoit la faute ſur Stençon, & demandoit qu'on envoiât un Legat vers l'Empereur pour être informé de toute l'Affaire. Il ajoutoit, qu'on pourroit traiter en même tems de la reduction de la Boheme à la Religion Catholique. Le Pape reconnut les artifices de Pogebrac, perſiſta

An de J.C.
1466.

Affaires
de Boheme,
&
Conduite
du Pape à
l'égard de
Pogebrac.

(15) *Comment. Pii II. lib. 2. & II. Papienſis, Comment. lib. 2. Platine in Paul. II.*

(16) *Papienſis, Comment. lib. 9. Cochlée, Hiſt. Huſſit. lib. 12.*

An de J.C.
1466.

fista dans les Ordres qu'il avoit donnez, & envoya à Frédéric l'Evêque Rodolfe, qu'il chargea de ne point traiter avec le Roi de Boheme & les siens, qu'on n'eut auparavant levé le Siege d'Araſte. Mais Pogebrac preſſa ſi vivement les Aſſiegez, qu'il les contraignit de ſe rendre à compoſition. Le Pape traita cette Affaire fort cavalierement. D'abord, il fit ſolliciter tous les Princes d'Allemagne de ne point s'oppoſer au Jugement qu'il alloit prononcer contre le Roi de Boheme. Il fit traiter avec les Grands du Roiaume, & les porta à la Révolte, en les diſpenſant de leur ſerment de fidelité. Pogebrac fut ajourné pour comparoître à Rome; & le Legat Rodolfe eut ordre de faire prendre les Armes contre lui, & de publier même une Croiſade, ſ'il étoit néceſſaire; à quoi le Nonce ne manqua pas. Mais Pogebrac, ſans s'allarmer d'un Attentat ſi horrible, & d'une Conduite ſi violente, mepriſa toutes ces criminelles procedures. Le Pape, irrité du mepris que ce Prince faiſoit de ſa Puiſſance, le declara convaincu de Parjure, de Sacrilege, d'Hereſie, & prononça contre lui ſa Sentence d'Excommunication, dont il étoit menacé depuis long-tems. Le St. Pere étoit pourtant fort embarrasſé, ne trouvant perſonne qui voulût faire executer une Sentence ſi indigne. Mais, le Cardinal Carvajal le raffura par un Diſcours violent & impie, où il abuſa ſouvent du nom de Dieu. Deſorte que le Pape prononça publiquement ſon Decret, par lequel il privoit Pogebrac du Roiaume de Boheme, & de tout honneur, comme Heretique; diſpenſoit tous ſes ſujets de toute obéiſſance & fidelité; & le declaroit lui, ſes Enfans, & toute ſa Poſterité, incapables d'aucune Dignité (17). Cette Excommunication produiſit dans la ſuite de ſi grands effets ſur l'Esprit des Grands, & dans les Etats du Roiaume, que Caſimir Roi de Pologne, aiant refusé genereuſement la Couronne de Boheme, le Roi de Hongrie moins ſcrupuleux eut la lâcheté de prendre les Armes contre Pogebrac, & de lui declarer la Guerre.

Le Pape
ſe declare
pour Hen-
ri Roi de
Caſtille.

Dans la même année, le Pape tint une Conduite bien différente à l'égard d'un autre Prince. C'eſt Henri IV. Roi de Caſtille, qui ſe plongeoit ſans retenue dans les plus infames Débauches, & qui combloit d'honneurs & de bienfaits un homme de baſſe naiſſance, qui entretenoit un Commerce criminel & trop public avec la Reine. Le Roi ſe rendit odieux aux Grands & au Peuple, par une Conduite ſi peu meſurée; & il y eut un Soulevement general contre lui. Les Rebelles pouſſerent leur fureur juſqu'à depoſer Henri, & à donner ſon Roiaume à ſon frere Alfonſe; ce qu'ils firent par une Comedie qui eſt un Endroit fort divertiffant dans l'Histoire (18). Le Pape Paul fut preſque le ſeul qui n'abandonna pas Henri. Ses inclinations penchoient vers ce Prince; & il le ſecourut de toute ſa force dans le mauvais état de ſes affaires contre les Révoltes de ſes ſujets. Il envoya Antoine Venier, Evêque de Leon, en qualité de Legat & de Nonce Apoſtolique, pour tâcher d'appaifer les troubles

(17) *Papienſis, Comment. lib. 6. Sponde, an, 1466. §. 1. & ſeq.*

(18) *Mariana, Hiſt. Hiſp. lib. 23. c. 9. Papienſis, Epiſt. 122.*

bles de Castille. „ Ce Legat alla d'abord trouver le Roi par honneur à Medina del Campo. A peine les Rebelles purent-ils se refoudre à lui donner Audience: ils le renvoierent, en le traitant durement & avec des paroles offensantes, peu convenables à sa Dignité de Legat, qui le garantit de quelque traitement plus rude & plus indigne. Ils ajouterent, que le Pape ne devoit point se mêler du Gouvernement Politique de l'Etat, & ils appellerent au futur Concile de tout ce qu'il entreprendroit de faire à leur préjudice. Une nouvelle Deputation vint de la part du Pape aux Rebelles, pour tâcher de les ramener enfin à leur devoir; mais, voiant qu'ils demeuroient toujours plus obstinez que jamais, il les retrancha de la Communion des fideles. Les Séditieux n'en parurent point épouvantez, & ne changerent pas de conduite. Ils renvoierent à Rome les Legats. Cependant, ils n'eurent pas la permission d'entrer dans la Ville, & ne furent admis à voir le Pape; qu'après qu'ils eurent juré qu'ils n'accorderoient jamais la qualité ni le titre de Roi au Prince Alphonse, que les mécontents lui avoient donné. Il furent enfin reçus dans Rome, par la permission du Pape, qui leur ordonna de menacer les Rebelles de toutes sortes de malheurs, s'ils ne changeoient promptement de conduite; en leur declarant, que Dieu punissoit tôt ou tard les entreprises criminelles, & que s'ils se garantissoient de la justice des hommes, ils ne se mettroient pas à couvert de la justice & de la vengeance de Dieu. Ils menacerent aussi d'une mort prématurée le jeune Prince, qui n'étoit pourtant coupable que du crime d'autrui. La menace ne fut pas vaine, & cet Oracle ne tomba point à faux. Les soins du Pontife ne furent pas inutiles au bien des affaires du Roi (19). „

Je ne me lasse point d'admirer les foiblesses de l'esprit humain, & les étranges disparates que l'Histoire nous fait remarquer dans la Conduite des hommes. Je vous ai representé, il n'y a qu'un moment, Paul II. excommuniant Pogebrac, le privant de son Roiaume, & dispensant ses Sujets du Serment de fidelité, par des attentats horribles qui noircissent frequemment l'Histoire des Papes. Vous voiez ici le même Pontife, protegeant de toute son Autorité Henri IV. Roi de Castille, excommuniant les Rebelles qui avoient reduit ce Prince aux dernieres extremités, faisant perir même par des empoisonneurs le jeune Alphonse qui étoit le Chef de la Revolte. Qui ne croiroit, à juger sur les apparences d'une Conduite si inegale envers deux Princes que la Dignité Roiale rendoit également respectables: qui ne croiroit, dis-je, que Pogebrac étoit coupable de quelque grand crime, qui devoit armer contre lui le Ciel & la Terre; & Henri de Castille, un saint Roi injustement persecuté? C'étoit pourtant le contraire. Mais, voulez-vous penetrer la raison des actions contradictoires du St. Pcre? Considérez que Pogebrac, tout vertueux, & tout grand Prince qu'il étoit, vouloit communier sous les deux especes à la maniere des Apôtres; & voilà son crime. Henri étoit à la verité un parfait Débauché, qui n'avoit aucune

Reflexions
sur sa Con-
duite.

(19) *Hist. Gener. d'Espagne, tom. IV. pag. 224. & suiv.*

An de J.C. 1466. crainte, ni de Dieu, ni des Hommes, & que son infame Conduite rendit odieux à ses Sujets; mais, il étoit Orthodoxe, & cela suffisoit pour armer le Pape en sa faveur. Cela est dans l'ordre de la Politique Romaine, s'il n'est pas tout-à-fait dans l'ordre de Dieu.

Le Roi de Naples refuse les Cens à l'Eglise Romaine. Les Catalans revoltez se choisirent un Maître à leur gré, & se donnerent à René d'Anjou. Ferdinand Roi de Naples, voiant ce Prince engagé dans la Guerre de Catalogne, & d'un autre côté se sentant appuié par le Duc de Ferrare, & par Galeas Duc de Milan avec lequel il avoit fait Alliance, voulut se dispenser de paier au Pape les Arrérages du Tribut qu'il devoit à l'Eglise Romaine, depuis qu'il étoit parvenu à la Couronne. Il lui demanda même quelques Places qui étoient autrefois de la dependance du Roiaume de Naples: le Pape l'accusa d'ingratitude; & tous deux en vinrent à une entiere rupture (20).

La Pragmatique est maintenue en France. Le Pape n'étoit pas mieux autorisé en France, que dans le Roiaume de Naples. „ La Pragmatique subsistoit encore. Paul II. envoya pour Legat „ auprès du Roi le Cardinal Jean Jofridi, Evêque d'Albi, pour en faire veri- „ fier la Revocation. Jean Baluë, Cardinal, Evêque d'Angers, fut employé „ pour porter les Lettres du Roi au Chastelet & au Parlement. Il les fit „ passer au Châtelet sans opposition: mais, au Parlement, il trouva Jean „ de St. Romain, Procureur General, qui lui résista en face; & l'Université „ alla chez le Legat, lui signifier son Appel au futur Concile, & ensuite „ le faire enregistrer au Châtelet (21). „

An de J.C. 1467. Jeux publics à Rome. Le St. Pere signala le commencement de cette année par des Jeux magnifiques, qu'il fit célébrer à Rome. C'étoient des Courses, où, sans avoir égard à l'âge, ni à la Religion, chacun étoit admis. L'espace depuis l'Arc de Domitien dans le Cours, jusqu'au Palais de St. Marc, que le Pape avoit fait bâtir tout récemment, servoit de Lice. On y vit courir indifferemment des Enfans, de jeunes Gens, des Vieillards, des Chrétiens & des Juifs, montez sur des Chevaux, des Anes, & des Buffes. Divers prix étoient proposez pour ceux qui arriveroient les premiers au but (22). Le Cardinal de Pavie ne pût souffrir ce Spectacle. Il en reprit le Pape; en lui representant que ces Jeux, qui sentoient le Paganisme, étoient tout-à-fait indignes d'un Souverain Pontife, & qu'ils le deshonoreroient. Ce fut cette même année, que l'Institut des Minimes commença par le zele & la pieté de St. François de Paule, qui aimoit, sans doute, beaucoup plus la Soupe à l'huile, qu'au beurre.

Guerre des Florentins en Italie. L'Italie étoit alors agitée de grands Troubles. Cosme de Medicis étant mort en 1464. & Pierre de Medicis son fils aiant hérité de ses biens, Luc Pitti, d'une des plus considerables Familles de Florence, lui disputa une partie considerable de la Succession. Chacun se fit un Parti, pour appuier ses prétensions; & pour le rendre plus puissant, ils eurent recours aux Princes voisins dont ils implorerent le secours. Pierre fit alliance avec Galeas nou-

(20) *Contin. de Fleury, Hist. Eccl. tom. XXIII, pag. 253.*

(21) *Mezerai, Abregé Chron. tom. 3. pag. 452.*

(22) *Platine, in Paul. II.*

nouveau Duc de Milan, & Luc avec Borſe Duc de Modene. Le premier étoit fort riche, mais il n'étoit pas aimé du Peuple; deſorte que le bruit d'un accomodement entre les deux Partis s'étant repandu, quelques-uns des principaux de la Republique en furent ſi fort allarmés, qu'ils fortirent de la Ville & s'adreſſerent au General des Troupes Venitiennes, pour s'unir à eux, & travailler de concert à la ruine de Pierre; & les Venitiens y conſentirent. Les Florentins attachez à Pierre de Medicis choiſirent de leur côté un certain Frédéric grand Capitaine. Mais, tous ces Projets n'aboutirent preſque à rien; l'été ſe paſſa en legeres eſcarmouches, & dans la priſe de quelques Places. Enfin, le tout ſe termina à une Bataille dans la Campagne de Boulogne, ſans qu'on pût decider de quel côté fut la Victoire. Après cette action, les troupes ſe retirerent (23).

An de J.C.
1467.

Cependant, le Pape travailloit à réunir les Princes d'Italie. Il y trouvoit de grands obſtacles; mais, il ne ſe rebutoit point, & il termina heureuſement cette affaire. On peut juger de la joie qu'il en eut par les peines qu'il s'étoit données pour réuſſir. Il en temoigna ſa reconnoiſſance à Dieu par une Meſſe ſolemnelle d'actions de grâces, qu'il celebra à Rome le jour de l'Ascenſion de cette année; &, à l'*Agnus Dei*, il admit au baiſer de Paix non ſeulement les Cardinaux qui ſervoient à l'Autel, mais encore tous les autres & tous les Ambaſſadeurs des Princes. Après cette Ceremonie, Dominique Evêque de Breſſe fit un excellent Diſcours ſur la Paix. Il exhorto les Princes à la Guerre contre les Turcs, qui étoit le motif principal pour lequel le Pape avoit tant travaillé à cette Paix (24). Cependant, l'Historien de Louis XI. accuſe Paul II. de n'avoir pas eu grande pitié de voir ces tristes reliques de tant de Princes & de tant de Chefs de Macedoine & de toute la Grece, ny de la commune neceſſité & eminent peril de la Chreſtienté (25). Quoi qu'il en ſoit, ce Pontife réuſſit encore à retablir la Paix en Caſtille. Il y envoya une ſeconde fois en qualité de Legat Antoine Venier, qui affranchit les Rebelles du Serment de fidelité qu'ils avoient fait en faveur du Prince Alfonſe, & leur fit faire un nouveau Serment entre les mains du Roi (26).

An de J.C.
1468.

Le Pape
procure
la Paix en
Italie &
en Caſtille.

Ce fut cette année 1468, que l'Empereur Frideric accomplit le vœu qu'il avoit fait de venir à Rome. Il entra dans cette Ville la Veille de Noël, & ſi tard que le Pape avoit déjà commencé les Matines de la Fête. Il fut d'abord admis au baiſer des pieds, de la main, & de la bouche, & placé ſur un Siege entre le Souverain Pontife & les Cardinaux. Quatre jours après, il aſſiſta à un Conſiſtoire où l'on traita des moiens de s'oppoſer aux Conquêtes des Turcs; &, après de longues deliberations, on s'arrêta à deux choſes. 1. Qu'on écriroit aux Princes au nom du Pape & de l'Empereur, pour les inviter à envoyer leurs Ambaſſadeurs à Rome, le 1. de Novembre de

L'Empe-
reur à Ro-
me.

(23) Platine, ubi ſupr. Sabellicus, 10. Enn. 6. Papienſis, Comment. lib. 3. & 4.

(24) Papienſis, Comment. lib. 4. & Epist. 295. Platine, in Paul. II.

(25) Pierre Matthieu, Hiſt. de Louis XI. Liv. IV. pag. 156.

(26) Hiſt. Gener. d'Eſpagne, tom. IV. pag. 245.

An de J.C.
1466.

de l'année suivante, pour aviser avec Sa Sainteté aux moïens de conferver la Religion. 2. Qu'on accorderoit aux Venitiens, épuïsez par la longue Guerre qu'ils soutenoient contre les Turcs, les Decimes, le vingtieme du bien des Juifs, & le trentieme de celui des Seculiers sur leurs Terres, comme on avoit fait à Mantouë pour toute l'Italie. Mais, toutes ces mesures n'eurent pas plus d'effet que les précédentes. L'Empereur, après avoir demeuré dix sept jours entiers à Rome, s'en retourna en Allemagne, chargé de presens & d'indulgences. Il fut toujours magnifiquement traité aux depens du Pape, avec tous ceux qui l'accompagnoient au nombre de plus de fix cens Personnes à Cheval; Sa Sainteté se piquant de generosité en cette occasion, parce qu'elle étoit persuadée que l'Empereur lui avoit toujours été favorable contre les Factions d'Allemagne. Le Cardinal de Pavie, qui fut present à tout, nous a laissé une ample description de ce voiage (27). Platine dit, que le Pape fit venir dans Rome beaucoup de Cavalerie & d'Infanterie, de peur que les Romains n'excitassent du trouble dans la Ville; & que cette visite de l'Empereur couta au Pape dixhuit mille Ecus d'or (28). Il est certain au reste, que Frédéric n'étoit craint ni respecté de personne à Rome; ce qui a fait dire à Albert Krantz, que les Peuples virent avec étonnement que l'Empereur étoit encore vivant, parce qu'il ne l'avoit pas encore fait savoir par quelque action remarquable (29).

Persecution faite à Platine & à quelques autres.

En ce tems-là, Platine & quelques autres étoient en Prison, pour la raison que je vais exposer. Dès le commencement de son Pontificat, Paul II. cassa tous les Abbreviateurs, sans avoir égard aux Sommes qu'ils avoient déboursées pour cette Charge, ni aux Remontrances de Platine, qui le supplia très-humblement de faire juger leur Cause par les Auditeurs de Rote. Cette liberté fut mal reçûe du Pape, qui, regardant Platine de travers, lui répondit d'un Stile Anti-Chrétien. „ Est-ce ainsi que vous nous appelez „ devant les Juges? Ne savez-vous pas, que le Droit & les Loix sont toutes „ renfermées dans le Coffre de ma Poitrine (*in Scrinio Pectoris?*) La Senten- „ ce que j'ai prononcée subsistera. Que tous les Abbreviateurs quittent „ leurs Places. Qu'ils aillent où ils voudront. Je ne les retiens pas. Je suis „ Pape. Il m'est permis d'abolir, où d'approuver, à ma fantaisie, les „ Actes des autres (30). „ Les Abbreviateurs destituez de leur Charge firent pendant quelques jours tout ce qu'ils purent pour obtenir audience du Pape, & se virent rebutez avec le dernier mepris. Cela fut cause que Platine lui écrivit une Lettre, où il lui donnoit avis qu'ils s'en alloient par le Monde, afin d'exhorter les Princes à convoquer un Concile, qui examinât si les Abbreviateurs avoient dû être cassez. Sa Lettre fut prise pour un Acte de Felonie. On le mit en prison chargé de fers, & on le laissa en cet état pendant quatre mois, exposé à mille peines, & sans feu au cœur de l'hyver, dans une tour exposée à toutes sortes de vents. Après cela, il fut mis

(27) Papiensis, Comment. lib. 7.

(28) Platine, in Paul, II. pag. 304.

(29) Krantzius 13. Vandal. 1.

(30) Platine in Paul, II.

mis en liberté à la priere du Cardinal François de Gonzague; & il reçut ordre de ne point sortir de Rome. Il s'y tint pendant trois ans; & ensuite, il retomba dans une nouvelle persecution. On avoit persuadé au Pape, que Callimachus avoit conspiré contre lui, & que Platine étoit l'un de ses complices. Le Pape étoit à demi-mort de peur; & sa terreur fut encore augmentée par un certain homme surnommé le Philosophe, qui avoit été banni pour ses crimes, & qui avoit demandé avec la vie la permission de revenir dans sa Patrie. Cet homme vint rapporter faussement au Pape, qu'il avoit decouvert dans les bois de Veletri un Citoien Romain, appelé Lucas Totius, qui vivoit en exil à Naples, avec une grosse troupe d'autres bannis. Paul II. fut fort effrayé de cette fausse nouvelle, & craignit une Révolte au dedans & au dehors de la Ville. Plusieurs furent mis en Prison. Vanesius & les autres familiers du Pape augmentoient sa fraieur, pour monter à de plus grandes charges, & faire une plus grosse fortune à la faveur de ce trouble. La Maison de Platine fut entourrée de Satellites pendant la nuit. On brisa les Portes & les Fenêtres. On prit Demetrius de Lucques, & on apprit de lui que Platine soupoit chez le Cardinal de Mantoue. On y accourt, & on le traîne avec violence devant le Pape. *C'est donc ainsi, lui dit sa Sainteté, que, sous la conduite de Callimachus, vous avez conjuré contre nous.* Platine appuié sur son innocence repondit avec cette fermeté qui est le temoignage d'une bonne Conscience, & ne donne aucune marque de foiblesse. Paul II., pâle & defait, le menaçoit tantôt de la torture, tantôt de la mort, s'il ne disoit la verité. Platine, se voiant entourré de gens en armes, & craignant quelque violence, representa au Pape, qu'il n'étoit nullement croiable que Callimachus eut formé une Conspiration, ni même qu'il en eut eu la pensée, & il en allegua des raisons très-fortes (31). Il fut pourtant constitué Prisonnier, & mis à la question avec une cruauté & une insolence qui fait horreur; car, tandis qu'il étoit suspendu, & déchiré par les tourmens d'une affreuse torture, Vanesius demandoit à Sanga quelle fille lui avoit donné le collier qu'il portoit; &, après avoir parlé d'amour, il interrogeoit l'accusé. Qu'on juge des mœurs d'un Pape qui avoit des Officiers & des Favoris si barbares! Il se trouva enfin que cette Conspiration étoit une chimere, & néanmoins on ne relâcha aucun Prisonnier; car, on auroit eu honte de reconnoître, que, sur des soupçons malfondez, on avoit traité si cruellement des personnes de merite. Ainsi, pour un faux point d'honneur le Pape s'obstina à persecuter des gens dont il reconnoissoit l'innocence. Tant il est vrai, que de tous les Defauts de l'homme, la vanité est celui qui fait commettre le plus de crimes. Lorsque l'Accusation de crime d'Etat eut paru trop malfondée, pour en parler davantage, on passa à l'Accusation d'Herésie. Pomponius Lætus fut pris à Venise & amené à Rome. On lui faisoit un crime de ce qu'il changeoit les noms aux jeunes gens; & qu'au lieu d'un nom Chrétien, il leur donnoit un nom Païen. On pretend qu'il en usoit de la for-

te,

(31) *Platine, ubi supr. pag. 302.*
Tome IV.

An de J.C.
1466.

te, afin de les exciter davantage à l'honneur & à la vertu : mais, il se contenta de répondre : *Que vous importe à vous & au Pape, s'il me plaît de me donner le nom de Fenouil, pourvu que je le fasse sans malice?* Outre cela, on accusoit ces Prisonniers d'avoir embrassé la Secte de Platon, de mettre en dispute l'Immortalité de l'Ame, & l'Existence de Dieu, & de faire trop de cas du Paganisme. Ils répondirent : 1. Que s'ils aimoient Platon, ils ne faisoient qu'imiter le grand Augustin. 2. Que tous les Theologiens & les Philosophes de ce tems disputoient sur ces mêmes veritez, & les revoquoient en doute, dans la vuë d'en trouver la certitude; car c'est la Loi de la Dispute de ne point tenir pour certain ce de quoi il est question, mais d'en supposer pour un tems l'incertitude, afin de chercher sans préjugé les raisons & les fondemens de la croiance que l'on en a. 3. Que, selon St. Augustin, l'opiniâtreté à défendre ses erreurs fait l'Heretique, mais que pour eux, ils avoient été toujours soumis à la Discipline de l'Eglise. Platine, en particulier, représenta l'innocence de ses actions; qu'il n'avoit jamais oublié de se confesser & de communier une fois l'an; & qu'il n'étoit jamais sorti de sa bouche aucun terme contre le Symbole des Apôtres, ou qui sentit l'Herésie. Il remarque que personne ne temoignoit plus d'attachement aux Antiquitez Paiennes que le Pape, qui ramassoit toutes les vieilles Statuës pour en orner son Palais, &c. Tout cela n'empêcha pas que le Pape ne flétrit le nom d'Academiciens, & qu'il ne déclarât heretiques tous ceux qui parleroient désormais d'Academie, ou tout de bon, ou en raillant (32). Au reste, on trouve en plusieurs Ecrits, que Paul II. fut si ennemi de Sciences, qu'il défendit de prononcer le nom de College ou d'Academie. C'est une erreur grossiere. Ce Pape ne condamna pas ceux qui parleroient d'Academie, dans la signification de College, & de Maison où l'on enseigne les Sciences. Il ne condamna que l'Esprit Sceptique & Pyrrhonien des beaux Esprits de son tems, qui, sous prétexte de philosopher à la maniere de Platon, le Fondateur de l'ancienne Academie, reduisoient tout en probleme, & se faisoient craindre, par rapport aux fondemens de l'Evangile. Enfin, l'Accusation d'Herésie se dissipa comme l'autre; mais, les Prisonniers n'obtinrent leur liberté qu'au bout d'un an. Le Pape faisoit esperer à Platine, qu'il lui procureroit quelque bon établissement; & il l'empêcha ainsi de sortir de Rome. Deux ans se passerent dans la vaine attente de l'effet de ces promesses. Platine ne jouit d'un meilleur sort, que sous un autre Pontificat.

Le Pape
fait la
Guerre à
Robert
Malatesta.

Tandis que Platine & ses prétendus Complices étoient traitez à la rigueur, le Pape faisoit la Guerre à Robert Malatesta, Seigneur de Rimini, qui n'avoit point été compris dans le Traité par lequel le Pape avoit rétabli l'Union entre les Princes d'Italie. Paul II. Passiega dans sa propre Ville. Le St. Pere n'avoit pour lui que les Venitiens, & Malatesta étoit soutenu par Ferdinand Roi de Naples, Galeas Duc de Milan, & par les Florentins. Le Cardinal de Payie blame Ferdinand d'avoir pris ce Parti,

(32) Platine, ubi supr.

An de J.C.
1466.

& l'accuse d'ingratitude, parce que Pie II. l'avoit souvent secouru, & qu'il n'avoit point epargné les biens de l'Eglise pour sa defense. Paul II. ne l'avoit pas comblé de moindres faveurs. Il n'avoit point voulu écouter ses ennemis, lorsqu'il tâchoient de le decrier dans son Esprit, & de le detacher de lui; il lui avoit remis tous les Cens qu'il devoit pour le Roiaume de Naples: il avoit pourvû d'Evêchez, & de Benefices, ceux qui étoient dans ses interêts: enfin, à sa priere, il avoit accordé le Chapeau de Cardinal à l'Archevêque de Naples, qui étoit de la Maison Carafa (33).

Le même Cardinal de Pavie decouvre les motifs qui obligerent Ferdinand à garder avec le Pape une semblable Conduite, dans la quelle l'ambition & l'interêt eurent beaucoup plus de part que la raison. Dans le tems que le Prince de Soüane favorisoit la Maison d'Anjou contre Ferdinand, il fut attaqué par les troupes du Pape, & n'en vint à un Accommodement qu'à condition que sa Principauté demeureroit à l'Eglise, & ne seroit jamais comprise dans les Etats du Roi de Naples, qui lui-même en convint. Mais, Ferdinand aiant chassé le Duc de Calabre, & recouvré tout le Roiaume, oublia la Convention qu'il avoit faite, & demanda cette Principauté au Pape Paul II. N'ayant pû persuader au St. Pere de la lui remettre, il prit les armes, & s'accommoda avec Robert Malatesta, Bâtard de Sigismond, qui, s'étant d'abord assez adroitement insinué dans la faveur du Pape après la mort de son Pere, à qui l'on n'avoit accordé Rimini que pour un tems, avec une entiere dependance de l'Eglise Romaine, s'en rendit le Maître absolu, en chassa sa Belle-Mere, & se mit sous la Protection de Ferdinand qui fit lever le Siege de cette Ville aux troupes du Pape: mais, elles ne furent pas tellement defaites, que le Siege n'eut pû être recommencé, si le Capitaine des Venitiens se fût un peu plus haté avec le secours qu'il conduisoit (34).

An de J.C.
1469.

Demélez de Louis XI. avec le Pape au sujet du Cardinal de la Baluë.

Le Cardinal la Baluë, qui avoit un grand credit à la Cour, abusa de sa faveur, pour faire commettre au Roi de très-grandes fautes au préjudice de la Majesté Roiale, & du bien des Peuples. Ce fut lui, par exemple, qui engagea le Roi à se rendre à Perrone, & qui livra ainsi son Souverain au Duc de Bourgogne. Les principaux crimes dont ce Cardinal fut accusé & convaincu sont raportez dans la Chronique Scandaleuse, dont je vais citer les propres paroles: „ Au mois d'Avril ensuivant mil quatre „ cens soixante neuf, Maistre Jehan Baluë Cardinal d'Angiers, qui en peu „ de temps avoit eu de moult grands biens du Roi & du Pape par le moyen du Roy, qui pour l'avancer & faire si grand comme de Cardinal, „ & auquel Cardinal le Roy se fioit moult fort, & faisoit plus pour lui „ que pour Prince de son sang & lignaige. Et icelluy Cardinal, non ayant „ Dieu en memoire, ne l'honneur & prouffit du Roy ne du Royaulme „ devant ses yeux, mena le Roy jusques à Peronne, auquel lieu il le fist „ join-

(33) *Papiensis, Epist. 176. & Comment. lib. 5.*

(34) *Idem, ubi supr.*

An de J.C.
1461.

„ joindre avec icelluy Duc de Bourgogne, & leur fit faire ensemble une
 „ telle quelle Paix, la quelle fut jurée & promise entre les mains dudit
 „ Cardinal, & puis vult conseilla & ordonna que le Roy yroit & ac-
 „ compaigneroit ledit de Bourgogne jusques en la dicte cité du Liege,
 „ que paravant s'estoient eslevez & mis sus pour le Roi contre ledit de
 „ Bourgogne, & pour luy porter dammage & au moyen d'icelle, allée
 „ du Roy devant icelle Cité, les dits Liegeois & icelle Cité furent ainsi
 „ meurtris & destruis, tuez & fugitifs comme dit est devant; mais qui
 „ pis est, le Roy, mes Seigneurs de Bourbon, de Lyon, Beaujeu, &
 „ Evefque dudit Liege freres, & toute la Seigneurie estant devant la dicte
 „ Cité furent en moult grant dangier d'este morts & tous perils, qui eust
 „ esté fait la plus grant eiclandre qui oncques feust au Royaume de Fran-
 „ ce depuis la Creation d'icelluy. Et après que le Roy s'en fut retourné
 „ devers Paris, pour s'en retourner à Tours & aultres lieux environ, & le
 „ garda d'entrer en sa dicte bonne Ville & Cité de Paris, & le fist passer
 „ à deux lieues près d'icelle, en cuidant par luy à ceste cause mettre la
 „ dicte bonne Ville & Cité, ensemble les sujets d'icelle, en l'indignation
 „ du Roy. Et en faisant ledict voiage au dict lieu de Tours & Angiers
 „ par le Roy, il fist content Monsieur son frere de son appanaige, & luy
 „ bailla pour icelluy la Duchie de Guyenne & autres choses, dont il se
 „ tint à bien content du Roy; & voyant par icelluy Cardinal la Paix &
 „ bonne Union entre le Roy & aultres Seigneurs de son Royaulme, com-
 „ me devant avoit fait: car il envoya & mis sus messaige especial avec-
 „ ques Lettres & instrumens qu'il envoyoit audit de Bourgogne, en luy
 „ faisant assavoir que ledit accord ainsi fait estoit du tout à sa confusion
 „ & destruction, & n'estoit fait à aultre fin que pour l'aller destruire in-
 „ continent que le Roy & son dit frere seroient assemblez. Et que pour soy
 „ garder contre eulx, luy estoit besoing & necessité qu'il se mist en ar-
 „ mes comme devant avoit fait, & qu'il assemblast plus grand armée que
 „ oncques n'avoit fait, & mouvoit guerre au Roy plus que jamais, &
 „ aultres grandes & merveilleuses diableries qu'il escrivoit audit de Bour-
 „ gogne par ung sien serviteur, qui de ces dictes Lettres & Instructions
 „ qu'il portoit fut trouvé saisi, & promptement furent portées au Roy,
 „ lequel incontinent ces choses par luy sceuës fut icelluy Cardinal prins &
 „ saisi, & mené Prisonnier à Montbason, où il fut laissé en la garde de
 „ Mr. de Torcy & autres. Et après furent prins & saisi en la main du
 „ Roy tous ses biens & serviteurs, & furent lesdits biens prins par Inven-
 „ taire, & luy furent baillez Commissaires pour l'interroguer sur les cas &
 „ charges à luy imposez. C'est assavoir Messire Tanneguy du Chatel,
 „ Gouverneur de Roussillon, Messire Guillaume Confinot, mondit Sei-
 „ gneur de Torcy, & Maitre Pierre Doriolle General des Finances;
 „ tous les quels besognerent à l'interroguer & examiner sur les dits cas &
 „ charges. Et en après le Roy donna & distribua des biens dudit Car-
 „ dinal a son plaisir, c'est assavoir sa vaisselle d'argent fut vendue & l'ar-
 „ gent

gent baillé au Threforier des Guerres pour les affaires du Roy, la tapisserie fut baillée audit Gouverneur de Rouffillon, & la Librairie audit maître Pierre Doriolle, & un beau drap d'or tout entier contenant vingt quatre aunes & un quart, qui valoit bien douze cens Escus, & certaine quantité de martres febelines, & une piece d'escarlate de Fleurance, furent baillez & delivres à monsieur de Cruffol, & ses robes & ung peu de mesneige fut vendu pour payer les frais des Officiers & Commissaires qui avoient vacqué à faire ledit Inventaire (35). Le Pape ne fut pas content de ce procedé. Il vouloit que le Cardinal Baluë, & l'Evêque de Verdun, fussent envoiez à Rome pour y être jugés; offrant néanmoins d'envoier des Commissaires à Avignon, ou dans quelque autre Ville que le Roi choisiroit entre trois qui seroient nommés par le Pape, pour faire le Procès aux Criminels. Le St. Pere demandoit de plus, que les Prévenus eussent tout pouvoir d'agir & de faire agir pour leur defense. Que les Commissaires instruisoient le Procès jusqu'à Sentence definitive exclusivement. Qu'ils envoieroient aussitôt à Rome les pièces cachetées, qui seroient examinées en plein Consistoire devant sa Sainteté avec toute l'attention & l'exactitude nécessaires, & que la Sentence definitive y seroit dressée. Qu'on l'envoieroit aux Commissaires pour la prononcer dans les propres termes qu'elle seroit conçue; & que le Roy donneroit sa parole de la faire executer telle quelle seroit, sans y rien ajouter, diminuer, ni changer, & sans qu'on prétendît en France avoir Droit de l'interpreter autrement qu'elle seroit exprimée. Le Roi penetrait assez le dessein de la Cour de Rome; mais, il ne se mit pas en devoir de la satisfaire. Il agit contre les coupables de la maniere qu'on a dit, & il les punit encore par les incommoditez d'une très-longue & très-rigoureuse Prison. Le Cardinal Baluë y fut durant onze ans, & l'Evêque de Verdun quatorze ou quinze, enfermé dans une cage de fer dont il étoit l'Inventeur (36).

An de J.C.
1469.

On a vû de quelle maniere le Pape avoit procedé, sans menagement, contre George Pogebrac Roi de Boheme. Cette inique & trop vigoureuse Procédure alluma une Guerre sanglante entre Mathias Roi de Hongrie & Pogebrac. Enfin, le Roi de Pologne, souffrit que l'on nommât Vladislas son fils pour succéder à Pogebrac. Mathias en fut irrité, & regardant cela comme un affront qui lui étoit fait, il s'en plaignit amerement au Pape. Casimir, de son côté, sollicitoit le St. Pere de confirmer l'Election de son fils; mais, il ne pût l'obtenir. Paul II. lui envoya Alexandre Evêque de Forli, pour lui remontrer que Mathias aiant été choisi pour Roi de Bohême, & le St. Siege aiant d'ailleurs de grandes obligations à ce Prince, il ne pouvoit rien faire à son préjudice. Il l'exhortoit même à prendre les armes contre Pogebrac (37). Le 19. d'Avril de cette Année le Pape donna une Bulle par laquelle il ordonnoit que dès l'an 1475. il y

An de J.C.
1470.

Le Pape refuse de confirmer le fils du Roi de Pologne.

(35) Chroniq. Scandaluse, pag. 186. &c.

(36) Papiensis, Comment. lib. 7. Mémoires

de Comines, Liv. VI. Ch. 11.

(37) Groer, lib. 27. Du Bravius, lib. 30.

An de J.C.
1470.

Le Pape &
le Roi de
Naples en-
voient des
Galeres
aux Veni-
tiens.

auroit à l'avenir un Jubilé Uni versel tous les vingt cinq ans (38).

Les Venitiens aiant envoié demander du secours au Pape & à Ferdinand Roi de Naples, le St. Pere leur envoya vingt Galeres, & Ferdinand dix-sept, qui se joignirent à quarante-six que Pierre Mocenigo commandoit. Ce General, avec ce nouveau secours, courut tout l'Archipel, & y fit de grands ravages: il auroit fort inquieté les Turcs, si la mort de Paul II. qui arriva l'année suivante, n'eut arrêté tous ses progrès (39). On voit par-là, que le Pape ne perdoit pas de vuë le grand projet de la Guerre Sainte; & en effet l'Histoire dit qu'il étoit inquiet des Victoires que les Turcs remportoient sur les Chrétiens, & qu'il obtint de l'Empereur Frideric une Diète à Ratisbonne, où l'on ne prit pourtant aucune resolution efficace contre les Turcs. Ce qui a fait dire à Krantz, que les Allemands ne furent point reveillez, ni par les exhortations du Pape, ni par les Victoires des Turcs, ni par l'état deplorable dans lequel on voioit la Religion Chrétienne (40).

An de J.C.
1471.

Mort de
Paul II.
ses Vertus
& ses Vi-
ces,

On s'attendoit que le Pape, par sa mediation & son autorité, pourroit faire cesser les troubles de Castille; mais sa mort imprévuë fit évanouir toutes ces belles esperances. Il mourut d'apoplexie quelques jours après la Diète de Ratisbonne, sans que personne le vit expirer, & put lui donner aucun secours: ce qui arriva la nuit du 25. au 26. de Juillet. Il avoit tenu ce jour-là Consistoire, après lequel il avoit soupé à son ordinaire, & mangé deux Melons (41). Il fut toujours bien intentioné pour les Castillans, qu'il combloit de bienfaits (42). L'Historien de Louis XI. dit que le Pape Paul II. monstra une grande generosité, & qu'il augmenta la pompe de la Cour de Rome. „ Ce Pape, ajouta-t'il, a esté aussi blâmé d'un extrême desir de l'ar- „ gent, & de ne tenir pas les moiens les plus justes pour en avoir, & nean- „ moins sa magnificence en la sumptueuse fabrique du Palais de Saint Marc, „ & en la reparation de celui de Saint Pierre, oste l'opinion & le blafme „ à ceux qui sçavent que la Magnificence est fille de la Liberalité (43). „ On l'accuse encore d'avoir vendu effrontément toutes les charges, & d'a- „ voir été un homme de sang (44). „ Les Protestans, dit le Continuateur de „ l'Abbé Fleury, ont parlé très-desavantageusement de ce Pape, & ont teme- „ rairement avancé qu'il fut étranglé par un homme qui le trouva avec sa „ femme, ce qui est tout à fait contraire à la verité (45). „ Il faut avouer, qu'à juger sainement du Caractere de ce Pape, il a merité autant de louange que de blâme. Il étoit ennemi des Sciences, & il taxoit d'Herésie ceux qui s'y appliquoient, defendant aux Romains de faire étudier leurs Enfans; & voulant que la jeunesse se contentât de savoir lire & écrire (46).

SIX-

(38) Ext. Bull. tom. 1. Paul II. Constitut. 7.

(39) Contin. de Fleury, tom. 23. pag. 314.

(40) Crantzius, lib. 13. Wandalia, cap. 5.

Papensis, Epist. 337. Volaterranus, lib. 25.

(41) Pierre Mathieu, Hist. de Louis XI. liv. V. pag. 185.

(42) Hist. Gener. d'Espagne, tom. IV. pag. 272.

(43) Pierre Mathieu, ubi supr.

(44) Tableau des Papes, pag. 145.

(45) Contin. de Fleury, Hist. Eccl. pag. 321.

Il cite Du Plessis Mornay, Myllere d'Iniquité.

(46) Platine, in Paul. II. pag. 307.

FREDERIC III.
Empereur d'Allemagne.

SIXTE IV.

LOUIS XI.
Rois de France.

An de J.C.
1471.

CCXXI. P A P E.

FRancesco d'Albexola della Rovere, Successeur de Paul II., naquit le 22. de Juillet 1414. à Cella, Bourg de la Riviere de Genes, à cinq milles de Savonne (1). La Famille n'étoit pas illustre, puisque la plûpart des Auteurs le font fils d'un Leonard della Rovere, Pêcheur de sa profession, & disent qu'il avoit été lui-même Pêcheur ou Marinier; quoiqu'Onuphre le fasse issu d'une Maison noble, contre le sentiment de Bernard Justiniani envoyé par les Venitiens pour lui rendre obéissance, qui le loué seulement d'être noble par sa vertu & par son érudition, & non pas par ses Ancêtres. Le Continuateur de Fleury conjecture avec assez de vraisemblance, qu'il est peut-être arrivé que la noble Famille des Roveres, voiant un Pape de son nom, a voulu se faire honneur en l'adoptant, pour ainsi dire (2). More-ri avoit déjà dit dans son Dictionnaire, que ce Pape se fit aggreger à la Maison de la Rovere fort illustre dans le Piemont.

Histoire
de Sixte
IV. avant
son Ponti-
ficat.

Sixte IV. étoit savant. Il avoit reçu à Padouë le grade du Doctorat, & il avoit fait des Leçons publiques dans l'Université de Boulogne, à Pavie, à Siene, à Florence, & à Perouse. De cet emploi de Lecteur dans les Universtitez, il passa aux Charges. Il fut fait premierement Provincial de la Province de Ligurie, & puis Procureur General de l'Ordre à la Cour de Rome, & ensuite Vicair General de l'Italie, & enfin General des Cordeliers. Après cela, il reçut le Chapeau de Cardinal; il s'acquît beaucoup de reputation par les Ouvrages qu'il publia, & dont je parlerai à la fin de sa Vie.

Emplois
de Sixte
IV. avant
son Eleva-
tion.

L'Auteur de l'Histoire des Conclaves, que le Continuateur de l'Abbé Fleury a copié sans le nommer, dit des merveilles de ce Pontife. Il fut élu, dit-il, le 9. d'Août de cette année 1471. sous le nom de SIXTE IV. le Siege aiant demeuré vacant 14. jours. Il étoit âgé d'environ 53. ans. Quoique son Election pût donner de la jalousie à ceux qui étoient plus anciens que lui, son merite leur ferma la bouche. Depuis qu'il fut revêtu de la Pourpre, il mena une vie si exemplaire, qu'on eut pris son Palais pour un Couvent. Quoiqu'il s'acquît avec beaucoup d'exacritude des devoirs de cette auguste Dignité, il ne laissa pas de s'appliquer à l'étude. Le Cardinal des Ursins Romain, Rodrigue Borgia Vice-Chancelier, & François de Gonzague Cardinal de Mantouë, furent les trois qui appuierent le plus son Election. Lorsqu'il fut élevé au Pontificat, pour leur en marquer sa reconnoissance, il fit celui des Ursins Camerlingue, donna l'Abbaie de St. Jacques à Borgia, & celle de St. Gregoire à Gonzague. La Ce-
remo-

Son Elec-
tion.

(1) Chilini, Teatro, parte 2, pag. 93.

(2) Contin. de Fleury, tom. XXIII, pag. 323.

An de J. C.
1471.

Le nouveau Pape reprend l'Affaire de la Guerre contre les Turcs.

remonie de son Couronnement se fit le 23. d'Aout, & il s'y trouva tant de monde, qu'il auroit été étouffé dans la presse, en allant à St. Jean de Latran, si le Cardinal des Ursins n'eut fait, par son autorité, écarter la Populace (3).

Dès que Sixte IV. fut assis sur le Thrône Pontifical, il s'occupa serieusement des affaires de l'Eglise, & temoigna qu'il avoit dessein d'assembler un Concile dans le Palais de Latran, pour travailler à retablir la Discipline Ecclesiastique, & traiter de la Guerre contre les Turcs, en suivant les vuës de Pie II. Mais, l'Empereur y paroissant opposé, & ne voulant point de Concile à Rome, l'affaire traina en longueur, & l'on eut recours à d'autres moïens. Ces moïens furent, que du consentement du Sacré College, le Pape créeroit quatre Legats avec une pleine Autorité; le Cardinal Bessarion pour la France, le Cardinal Borgia Vice-Chancelier pour l'Espagne, Marc Barbo Cardinal d'Aquilée pour l'Allemagne & la Hongrie, afin de retablir la Paix parmi les Princes, & le Cardinal Caraffe pour commander la flotte contre les Turcs. On envoya aussi dans tous les Roïaumes Chrétiens des hommes pour lever les Decimes du Clergé, le 20. du bien des Juifs, & le 30. de celui des Catholiques, suivant le Decret de l'Assemblée de Mantouë. On accorda des Privileges & des Indulgences à ceux qui prendroient les armes pour cette Guerre, ou qui y enveroient en leur place, ou qui contribueroient de leurs biens. On écrivit à l'Empereur, aux Rois, & à tous les Princes, pour les prier de concourir à une œuvre si sainte. Le Cardinal de Pavie, que le Pape avoit envoyé en Hongrie aussitôt après son Election pour appaiser les troubles, parle d'une cinquieme Legation sans indiquer l'endroit; & écrivit aux Legats & à d'autres de ses Amis touchant ces Legations, & la Creation de deux jeunes Cardinaux qu'on lui avoit mandée de Rome, il leur dit qu'il appréhende fort que toutes ces Legations ne soient inutiles, comme il arriva en effet. Il se plaint fort de la Promotion de ces deux jeunes Cardinaux, que le Pape avoit faite, lui mandoit-on, pour être soulagé dans ses travaux, comme si, ajoute ce Cardinal, parmi ceux qui composent le Sacré College, on n'en auroit pas pû trouver. Il se plaint encore davantage du refus que faisoit le Pape de se soumettre aux Loix établies dans le Conclave, même à ses instances; & refute les raisons que sa Sainteté alleguoit, sur-tout celle-ci, qu'Elle n'étoit obligée à aucune Loi (4).

Caractere des nouveaux Cardinaux créés par Sixte IV.

On juge du Caractere d'un Prince par ceux qu'il approche de sa personne, & qu'il élève aux premieres Dignitez. Suivant cette Maxime, qu'une très-longue experience rend indubitable, il faut voir qu'elle étoit la Conduite des jeunes Cardinaux que Sixte IV. crea dès le commencement de son Pontificat. L'un étoit Julien de la Rovere, Neveu du Pape du côté de son frere. Il fut Pape sous le nom de Jules II. & on donnera amplement son Caractere dans sa Vie. Le second fut Pierre Rierio, aussi neveu du Pape

(3) *Hist. des Conclav. pag. 58. Contin. de Fleury, ubi supr. pag. 322.*

(4) *Papiensis, Epist. 407. 408. 414. & seq.*

pe du côté de sa sœur. Il l'avoit élevé de Jeunesse, & lui donna de grands Benefices. C'étoit un homme si desbordé en luxe, qu'il sembloit estre né pour perdre l'argent, ayant despendu, en deux ans qu'il vécut Cardinal, deux cens mil Escus pour son ordinaire, laissé soixante mil escus de debtes, & force riches meubles, & mourut tout pourri de voluptez à l'age de 28. ans (5). Il avoit obtenu du Pape le titre de Legat pour toute l'Italie. On peut voir dans les Lettres du Cardinal de Pavie quels furent ses excès en jeux publics, pour divertir le Peuple, en festins, & autres profusions encore plus mauvaises. L'Auteur de son Oraison funebre, qu'on trouve dans le Continuateur de Ciacconius, dit qu'il nourrissoit dans sa Maison plus de cinq cens personnes, tant Evêques, que Docteurs, Poëtes, Orateurs, & autres, qui excelloient dans quelque Profession; aiant coutume de dire, qu'il étoit le Pere nourricier de tous les honnêtes gens. Hierome, Frere de Pierre Riero, qui fut encore élevé à la Pourpre dans la premiere Promotion de Sixte IV. ne valut guere mieux, „ si nous voulons ajouter foy aux Historiens, excepté toutes fois „ qu'il n'estoit nullement adonné aux voluptez, sinon seulement au plaisir „ de la Chasse. Ce Hierosme, ayant esté fait par le Pape Prince d'Imola „ & de Forli, espousa la Bastarde du Duc de Milan; &, en faveur de ce „ Mariage, Sixte donna un chapeau de Cardinal à Ascagne fils du Duc. „ Sixte éleva encore Leonard fils de son frere, & luy fist espouser une Bastarde du Roy Ferdinand, le creant Gouverneur de Rome. Comme „ celui-là fut mort, il avança en sa place un autre sien nepveu frere . . . „ du Cardinal Julien, & le fist Prince de Sorre, & de Senegaille qui fut „ marié à Jeanne fille de Frederic de Montefeltro, Duc d'Urbain; & de ce „ mariage sortit François Marie, qui, après la mort de son Oncle Guy „ Ubaldin decedé sans hoirs masse, succeda par adoption à la Duché d'Urbain (6). „ Mr. Du Plessis-Mornay m'apprend une action abominable. C'est que „ Sixte avoit envie, pour l'accroissement de son Hierosme, de se rendre Maistre de Florence; & Laurens & Julian de Medicis „ luy faisoient obstacle. Il pratique François Pazzi, Chef de la Faction contraire, pour entreprendre sur leur vie; &, pour mener l'affaire plus sûrement, envoie à Florence Raphael Riere, Cardinal de Saint George, „ jeune homme, Neveu de Hierosme, pour enhardir les Conspirateurs. „ Un jour donc de Dimanche, en l'Eglise de Sainte Reparade, ils attaquèrent les Medicis au milieu du service: Julian y est tué, & Laurens blessé, „ que les Marguilliers retirerent en la Sacristie, &c. (7). „

La conséquence la plus avantageuse qu'on puisse tirer de ces faits, c'est de dire après Onuphre, que Sixte étoit fort indulgent à l'égard des siens, qu'il leur accordoit beaucoup de choses avec trop de facilité, & qu'il avoit beaucoup d'ambition pour avancer ses neveux & ses sœurs dont il avoit un grand nombre, & les élever à un haut rang (8). On a remarqué, qu'il fut bien

La Conduite de Sixte V. est très-blamable.

(5) Du Plessis Mornay, *Mist. d'Iniquité*, pag. 1205.

pag. 555. ex Volaterrano & Onuphrio.

(7) Du Plessis Mornay, *ubi supr.* pag. 556.

(6) Coeffeteau *Réponse au Mystere d'Iniquité*, Tom. IV.

(8) Onuphre in *Sixt. IV.*

An de J. C.
1471.

bien plus liberal envers les fils de ses sœurs, qu'envers les fils de ses freres, & qu'entre les fils de ses sœurs il favorisa principalement Pierre & Jérôme Riario, fils de sa sœur ainée. En quoi il fit paroître, au Jugement du Sr. Varillas, un excès d'ambition insupportable, accompagnée d'une bizarrerie d'Esprit qui n'étoit appuïe, ni sur l'interêt, ni sur la vraisemblance (9). Mais, ce ne seroit pas une pure bizarrerie, comme le dit cet Ecrivain: ce seroit une chose fort naturelle, s'il étoit vrai qu'il eut donné la vie, par un Commerce incestueux avec sa sœur, à Pierre & à Jérôme Riario, comme le prétendent quelques Auteurs. Machiavel est de ce nombre. Il dit que ces deux hommes n'étoient appelez Neveux de Sixte, que parce qu'on vouloit cacher sous ce mot honnête la Relation de Paternité (10). Jean Michel Brutus dit aussi que Sixte, n'étant encore que Cordelier, engendra ces deux Garçons; & que, pour cacher sa faute, il les éleva, sous le titre de Neveux (11). D'autres disent, qu'il n'étoit, ni Pere, ni Oncle, de Pierre & de Jérôme Riario, mais que c'étoient ses Mignons. Rivet a fondé cette prétension sur les paroles de Raphaël Volaterran, qui dit: *Petrum à puero, unâ cum Hieronymo fratre SIBI educaverat* (12).

Le Pape
veut re-
former les
Religieu-
ses de Ge-
nes,

Le beau dessein, que le Pape conçut dès le commencement de son Pontificat, pour la reformation des Religieuses de Ligurie, lui fait beaucoup d'honneur dans l'Histoire. Mathieu Bossus fut chargé de reprimer les Dérèglémens & le Libertinage honteux de ces Religieuses; & pour le récompenser de sa peine qui n'avoit pas été fort utile, le Pape lui offrit une bonne Prelature jusqu'à trois fois, & le pressa vivement de l'accepter; mais, Bossus s'en defendit, & porta le Pape par ses prieres à le laisser dans sa condition (13).

Eloge de
Sixte IV.

Le St. Pere retablit aussi dans l'Eglise de St. Jean de Latran les Chanoines Seculiers au lieu des Reguliers, que les Romains y avoient mis aussi-tôt après la mort de Paul II (14). Sixte, étoit si genereux, qu'il ne pouvoit rien refuser à personne, & que souvent il accordoit les mêmes graces à plusieurs qui le sollicitoient & l'importunoient par leurs prieres; ce qui l'obligea de charger Jean de Montmiral, homme adroit, exact, & fort versé dans les affaires, de signer toutes les Requêtes, afin d'ôter tout sujet de contestation & de dispute entre ceux qui demandoient des graces, & empêcher qu'ils ne sollicitassent ce qui avoit été accordé à d'autres (15).

An de J. C.
1472.

Le Pape
veut en-

Le Pape avoit choisi des Legats pour les envoyer aux Princes Chrétiens, qu'il vouloit armer contre le Turc. Ces Legats partirent de Rome au commencement de cette année 1472. Le Cardinal d'Aquilée étoit destiné pour

(9) Varillas, *Anecdotes de Florence*, pag. 68.

(10) Machiavelli, *delle Historie Florentine*, lib. 1. pag. m. 289.

(11) Joan. Michael Brutus, *Hist. Florent.* lib. 7. pag. 387. apud Joan. Zuingerum, *de festo Corp. Christ.* p. 133.

(12) Rivet, *Rem. sur la Rep. au Mystere d'Iniquité*, part. 2. pag. 623.

(13) Celsus de Rossnis, *in Lycao Lateranensi*, tom. 2. lib. 11.

(14) Pennot, *de Cleric. Can.* lib. 3. c. 30. §. 1.

(15) *Contin. de Fleury*, tom. XXIII. pag. 332.

pour l'Allemagne. Il s'y rendit. Il avoit des ordres très-précis d'engager l'Empereur Frédéric à prendre les Armes contre les Turcs, & à reconcilier les Rois de Pologne & de Hongrie brouillez à l'occasion du Roiaume de Boheme, autant que la Dignité de l'Eglise Romaine & la Majesté Imperiale pouvoient le lui permettre. De plus: le Legat avoit ordre d'assurer le Roi de Hongrie, qu'il ne seroit point abandonné dans ses entreprises sur la Boheme: que la Cour de Rome n'avoit point approuvé l'Electiion d'Uladiflas par les Bohemiens: mais, que comme les Bohemiens avoient plus d'inclination pour le fils du Roi de Pologne, sa Sainteté conseilloit au Roy de Hongrie d'en venir à un accomodement pour lequel on s'en rapporteroit à elle & à l'Empereur, qui tous deux s'interessoit à appaiser les troubles. Sa commission portoit encore, qu'il representeroit à Calimir Roi de Pologne, qu'après avoir si long-tems refusé la Couronne de Boheme que le Pape l'invitoit à recevoir, il n'avoit pas agi en Roi Catholique d'accorder son fils à des Heretiques, parce qu'ils le demandoient, & d'avoir déclaré la Guerre à Mathias qui étoit Catholique, qui avoit de l'expérience, & qui convenoit mieux aux Bohemiens; que le parti qu'il devoit prendre étoit celui de marier une de ses filles avec Mathias, afin que les Enfans qui naîtroient de ce Mariage fussent Rois de Boheme, ou que le Roiaume echût aux Polonois, au défaut de Posterité. Que si le Roi de Pologne ne vouloit pas accepter des conditions qui paroissent si équitables, le Legat ne manqueroit pas de publier la Bulle qui confirme la Couronne de Boheme à Mathias, avec menace d'excommunier les Polonois, s'ils refusoient d'y consentir. Le Legat fut reçu avec beaucoup d'honneur par le Roi de Pologne; mais, il ne put faire la Paix, à cause des difficultez que le Roi de Hongrie y apportoit: celui-ci vouloit avant toutes choses faire la Paix avec l'Empereur Frédéric, & se flattoit d'y réussir dans peu de jours (16).

Le Cardinal Bessarion, nommé pour aller en France en qualité de Legat, deliberoit s'il entreprendroit ce voiage, lorsqu'il reçut des Lettres de Louis XI. qui lui temoignoit sa joie de l'avoir pour Legat dans son Roiaume, & qui le prioit de hâter son depart, l'assurant qu'il seroit reçu avec tous les honneurs dûs à sa Dignité. Il partit; mais, il n'eut pas le succès dont il se flattoit: car, à peine fut-il entré en France, qu'il devint suspect au Roi; & il acheva de gêner tout, en visitant le Duc de Bourgogne avant le Roi. Brantome rapporte ce fait, en l'égaïant à son ordinaire. Voici ses termes: „ Le „ Pape aiant envoyé une fois vers Louis XI. un grand, suffisant, & docte „ personnage du Pais de Grece, & Archevesque de Nicée, nommée Bessa- „ rio, pour son Legat à moyenner la Paix entre luy & le Duc de Bourgo- „ gne Charles; ce bon Docteur, n'estant si bon Courtisan comme bon „ Philosophe, & ne sçachant discerner la grandeur de l'un à l'autre, & du „ Seigneur au Vassal, il s'en va premierement vers le Duc, duquel ayant „ eu sa depesche, s'en alla après fort nesciemment trouver le Roy, qui

An de J.C.
1472.

gager
l'Empe-
reur à la
Guerre
sainte, &
retablir la
Paix entre
la Pologne
& la Hon-
grie.

Le Cardi-
nal Bessa-
rion est
mal reçu
en France.

(16) *Papiensis, Epist. 436. & 440. Bzovius, an. 1472.*

An de J.C.
1472.

„ trouva fort estrange la façon de ce pauvre Philosophe, d'avoir abordé
 „ premier le Vassal que le Seigneur, cuidant que ce fut par quelque mepris :
 „ non-obstant, il ouit sa harangue Philosophale tellement quellement ; en
 „ après, d'un visage moitié courroucé, moitié ridicule & de mepris, & luy
 „ ayant mis la main doucement sur la barbe reverenciale, (de mesme que
 „ fit le bonhomme Hommenas quand il filoit les moustaches de la sienne,
 „ parlant des Miracles des Decretales dans le bon rompu Rabelais,) il luy
 „ dit, Monsieur le Reverend : *Barbara Græca genus retinent, quod habere sole-*
 „ *bant.* Et, sans luy faire autre réponse, le planta là tout esbahy ; & quant
 „ & quant luy fit dire par quelque autre, qu'il eust à se retirer, & qu'il n'au-
 „ roit autre réponse, ny de pesche ; de la quelle ledit pauvre Reverendissi-
 „ me eut tel déplaisir & depit, que, retournant à Rome, il en mourut.
 „ Où Diable ce Roy avoit-il appris ce vers, pour le dire & pratiquer si
 „ bien à propos ? Il ne redoutoit gueres le Pape ny d'autres de son temps ;
 „ outre quel humeur lui prist il la dessus de pointiller sur ce point d'honneur
 „ & de presceance, qui devoit pourtant excuser ce bon Prelat, il y alloit
 „ à la bonne foy, & en prenoit le Patron sur les ceremonies de l'Eglise :
 „ *Quia qui canit magnam Missam, vadit ultimus in Processione & est major.*
 „ Surquoy je laisse à discourir à de plus grands personnages que moy, si
 „ ce bon homme de Prelat faillit-là, & à qui on doit plustost adresser
 „ sa Parole & son Ambassade, au grand ou au petit (17). „ On
 „ dit que Bessarion avoit tenu cette Conduite incivile par ordre du
 „ Pape.

Legation
du Cardi-
nal Bor-
gia en
Espagne.

En Espagne, l'Evêque de Siguença souhaitoit avec ardeur de se voir
 honoré de la pourpre de Cardinal ; cet honneur étoit dû en quelque man-
 niere à la noblesse de sa naissance & à son merite personnel. Il n'oublioit
 rien, ni soin, ni sollicitations, ni assiduez à la Cour, pour engager le
 Roi à demander le Chapeau de Cardinal en sa faveur au Souverain Pontife.
 Le retardement & son impatience naturelle lui causoit de grandes inquietu-
 des & du chagrin contre le Roi ; desorte qu'il ne voulut point le suivre
 dans son voiage d'Andalousie & de Portugal, quoiqu'il eut été toujours
 un Courtisan fort assidu : les richesses, & la grandeur de la Maison dont il
 étoit sorti, lui donnoient un grand relief & un grand credit dans les af-
 faires les plus importantes. L'arrivée de Rodrigue Borgia, Cardinal de
 Valence, qui venoit en Espagne en qualité de Legat, redoubla plus que
 jamais son esperance de se voir bientôt Cardinal. Le Legat étoit deja ar-
 rivé dans le Roiaume de Valence ; ses Compatriotes le reçurent avec de
 grands honneurs, qui étoient dûs à son caractere, à sa naissance, & à sa
 Dignité. A son depart de ce Roiaume, il prit la route de Madrid, où il
 fut reçu sous un dais avec beaucoup de magnificence & d'appareil. Les
 Seigneurs & le Clergé lui furent au devant, pour lui faire honneur, le
 Roi marchant à sa gauche, ce qui est en Espagne la marque du plus grand
 respect. Lorsque le Legat fut arrivé à Madrid, il y convoqua tous les
 Evê-

(17) Brantome *Memoires des Hommes Illustres*, &c. 1. part. pag. 52. 53.

Evêques & tous les Ecclesiastiques du Roiaume. On parla des mesures qu'il falloit prendre pour conserver toujours la Paix dans les Royaumes d'Espagne, afin d'être mieux en état par cette concorde de faire la Guerre au Turc, ennemi perpetuel des Chrétiens. On y parla aussi des contributions que les Ecclesiastiques devoient donner pendant un certain nombre d'années, pour fournir aux frais de cette pieuse Guerre, & de cette espece de Croisade. On oppoisoit de grandes difficultés à ces levées d'argent extraordinaires, parce que tous les Peuples se trouvoient accablez & epuisez par les Guerres précédentes. Cependant, l'Autorité du Legat surmonta toutes fortes d'Obstacles, soutenuë du consentement & des exhortations du Roi. On accorda liberalement au Pape tous les subsides qu'il demandoit. Cet exemple fut comme le premier coup que l'on donna aux Immunités & aux Libertés Ecclesiastiques, & l'on commença à détourner à d'autres usages & pour le dehors l'argent qui se leve pour les besoins de l'Eglise & de l'Etat. Presque tous les Ecclesiastiques vivoient alors dans une grossiere ignorance par toute l'Espagne. A peine sçavoient-ils quelques mots Latins. Ils passoient leur tems à boire & à faire bonne chere. Les plus avarés augmentoient leurs revenus par des Usures, ou des Simonies. Ils vendoient publiquement sans scrupule, ni honte, les Benefices: cette Simonie publique étoit devenuë un métier où les plus habiles raffinoient. Les Prelats ni les Moines ne se mettoient point en peine d'un commerce abominable, qui attiroit la colere de Dieu sur leurs Etats, & ne prenoient nulles mesures pour y remedier, & pour en arrêter le cours. C'est presque un crime egal, de faire soi-même ce mauvais commerce, ou de le souffrir, quand on peut l'empêcher. On établit par la permission du Souverain Pontife dans chaque Eglise Cathedrale deux Chanoines approuvez de l'Evêque, pour enseigner la Theologie & le Droit Canon, afin que les Ecclesiastiques de chaque Diocese pussent vacquer avec plus de facilité à l'etude de la Theologie & du Droit Canon qui leur est si nécessaire pour reprimer l'insolence des Heretiques, & pour dissiper leurs fausses subtilitez, dont ils ont accoutumé de se servir pour eblouir & embarasser les ignorans. Le Cardinal Legat n'épargna, ni ses peines, ni ses remontrances, pour pacifier les troubles de Castille qui duroient depuis si long-tems, & qui recommençoient par intervalles (18). Borgia fit au Clergé un Discours, que le Cardinal de Pavie lui avoit composé, parce qu'il n'en étoit pas capable lui-même; & il obtint avec assez de peine quelque secours pour la Guerre contre les Turcs, sans toutesfois pouvoir appaiser les troubles de la Castille, parce que les Prelats étoient trop portez en faveur de Ferdinand d'Arragon, contre lequel le Roi Henri étoit fort irrité, pour avoir epousé sa sœur Isabelle malgré lui. On dit qu'il traita aussi de la Guerre sainte avec le Roi d'Arragon, les Ambassadeurs d'Edouard Roi d'Angleterre, & de Charles Duc de Bourgogne, qui se trouvoient en Castille fort à propos, & de l'Alliance contre Louis XI.

dont

(18) *Hist. Generale d'Espagne, tom. IV. pag. 280. & suiv.*

An de J.C.
1472.

dont il n'étoit nullement chargé. D'où l'on peut conjecturer quelle étoit déjà la prévention contre la France, qu'il fit eclater lorsqu'il fut élevé au Souverain Pontificat, sous le nom d'Alexandre VI. Enfin, après ces belles expéditions, il s'en retourna à Rome, où le Roi de Castille envoya bientôt après ses Ambassadeurs, pour se plaindre au Pape Sixte IV. de la Conduite de son Legat, dont il étoit très-mecontent (19).

Le Cardinal Caraffe Legat contre les Turcs.

Le Pape avoit fait armer dans le Tibre une Flotte de 24. Galeres, selon Onuphre, ou de vingt, selon Justiniani, pour faire la Guerre aux Turcs, avec la Flotte des Venitiens & celle de Ferdinand Roi de Naples. Il en donna le commandement au Cardinal Caraffe Napolitain. Mais, toutes ces flottes composées de plus de vint quatre Galeres ne firent pas de grands progresz (20).

Bienfaits du Pape envers le Roi de Naples

Le Pape s'étoit concilié Ferdinand Roi de Naples, par les faveurs dont il venoit de le combler. Il lui avoit confirmé l'Investiture que Pie II. lui avoit accordée. Il lui avoit rendu le Duché de Sorano, & remis ce que ses États devoient à l'Eglise depuis la mort de son Pere Alfonse, & ce que celui-ci devoit auparavant, à condition qu'il entretiendroit deux Galeres pour la garde du Port de Rome. Enfin, sa niece, ou plutot sa fille naturelle, fut mariée au Neveu du Pape, qui avoit le Gouvernement de Rome, & le Duché de Sorano fut la dot de la Princesse (21).

Le Pape envoi lever les Decimes, & les Allemands les refusent.

Cependant, le Pape envoioit de tous côtés des personnes pour lever les Decimes qui devoient être employées aux frais de la Guerre contre les Turcs, avec menace d'Excommunication contre ceux qui en retiendroient quelque chose. Mais les Allemands, & beaucoup d'autres, refuserent de les paier, & furent tous prêts d'en appeller au Concile. Il chargea aussi l'Archevêque de Cantorberi, qui étoit Cardinal, d'excommunier Robert Stillington, Evêque de Bath & Well & ses Partisans, parce qu'il avoit fait mettre en Prison Prosper Protonotaire & Nonce du St. Siege, qui levoit dans l'Angleterre les deniers de la Chambre Apostolique. Ce Prelat, qui étoit un homme seditieux, voiant qu'on le poursuivoit pour un autre fait comme criminel de Leze-Majesté, se refugia dans l'Université d'Oxford, d'où il fut tiré & enfermé dans une étroite Prison le reste de ses jours. Cependant, le Pape travailloit à la Reformation des Monasteres de Sicile (22).

Les Grands d'Ecosse s'opposent à la Legation de l'Archevêque de St. André.

Patrice Graan avoit succédé en Ecosse à son Frere uterin dans l'Evêché de St. André. Il vit avec chagrin, que tout étoit venal à la Cour, & la persecution qu'on lui fit l'obligea de se refugier à Rome. Le Pape érigea le Siege de St. André en Archevêché, & fit le Patrice Graan son Legat en Ecosse.

(19) Mariana, *Hist. Hispan.* lib. 23. c. 18. Papeyssi, *Epist.* 441. Swita, *Annal. Arrag.* lib. 18. c. 40. & seq.

Sixt. IV. Justiniani, lib. 9.

(21) *Contin. de Fleury*, tom. XXIII. pag. 249.

(22) *Krantz*, 13. *Wandal.* 7. *Reg. Sixt.* apud *Bzovium*, an. 1472.

Ecoffe. Celui-ci, voulant revenir dans sa Patrie, fit publier ses Bulles au mois de Septembre 1472. ce qui lui attira l'envie d'un grand nombre de personnes. Ceux qui avoient acheté des Dignitez Ecclesiastiques craignoient de les perdre avec leur argent; & ceux qui esperoient de monter à de plus grands honneurs, à force d'argent, ne pouvoient souffrir que le chemin des Dignitez leur fût fermé. Ceux, qui faisoient Negoce à la Cour des Benefices Ecclesiastiques, étoient au desespoir que cet infame profit leur echapât. Desorte que tous ensemble conspirerent contre le nouveau Legat, le chargerent de malediCTIONS avant qu'il fut arrivé dans le Pais, & se plainquirent à la Cour, que les anciennes Coutumes du Roiaume, & les nouveaux Edits des Rois, étoient violez; que les Romains formoient par-tout des projets dangereux, & que si on ne les prévenoit de bonne heure le Roi seroit bientôt leur Esclave. Le Roi, sa laissant prévenir, envoya defendre à Graan d'exercer aucune fonction de sa Dignité, jusqu'à ce qu'on eut examiné les plaintes portées contre lui, & lui ordonna de comparoître à Edimbourg. Il obéit. Il produisit la Bulle du Pape, qui le croit pour trois ans Primat d'Ecoffe & Legat du St. Siege. Le Clergé inferieur étoit bien aisé que cette eminente dignité eut été conferée à un homme du merite & du savoir de Graan; mais la crainte du Roi & des Grands empêcha tout le monde de parler en sa faveur; & pour rallentir les bonnes dispositions du Peuple, le Roi defendit à Graan de prendre les marques de la Dignité Archiepiscopale, jusqu'à ce que le Pape eut prononcé sur les plaintes formées contre lui. Il eut des ennemis fort puissans à Rome; & les Receveurs de la Chambre Appstolique, gagnez par le Roi, lui defendirent d'exercer ses fonctions, sous prétexte qu'il n'avoit pas encore païé ses Bulles. On le mit en prison: on le depouilla de son Archevêché: ses biens furent confisqués par les Officiers du Roi, & on le fit perir de misere (23). Henri de Sponde a remarqué que ce fut dans cette année, que les Rois d'Ecoffe commencerent à nommer aux Evêchez & aux Abbaïes; ce qui fit tomber les Benefices entre les mains des Courtisans, qui n'en faisoient pas un pieux usage (24).

Louis XI., craignant que le Pape ne fut fâché contre lui de la maniere dont il avoit reçu le Cardinal Bessarion, lui envoya dans cette année des Ambassadeurs, à la tête des quels étoit Thibaud de Luxembourg, Evêque du Mans. Ils eurent audience de sa Sainteté le huitieme de Juin dans un Consistoire, en presence des Cardinaux. Le Cardinal de Pavie, qui étoit du nombre, & qui parle de cette Ambassade, ne raporte point ce qui y fut dit. On dit que Louis demandoit au St. Pere par ses Ambassadeurs, qu'on convoquât un Concile à Liôn, où tous les Princes Chrétiens s'assembleroient, afin que reunis ensemble on prit des mesures justes & conformes au bien commun de la Religion: que Charles de Bourbon Prince du Sang & Archevêque de Lion fût crée Cardinal; qu'on n'admît point

An de J.C.
1472.

Louis XI.
envoie des
Ambassa-
deurs au
Pape.

d'Evê-

(23) Buchanan, *Hist. Scotia*, lib. 12. pag. 390. & suiv.

(24) Sponde, *an.* 1472. §. 47.

An de J.C.
1472.

d'Evêque en France, qui ne fut agréable au Roi : que les Ordinaires eussent du moins la Collation des Benefices de mois en mois à leur tour, avec le Pape ; que les Taxes des Benefices vacans fussent reduites selon le Decret du Concile de Constance : que les Procès ne fussent point évoquez à Rome en premiere instance : que le Clergé, déjà epuisé, ne fut point obligé de paier les Decimes pour la Guerre contre les Turcs : enfin, que certains Articles de la Pragmatique Sanction fussent moderez ou expliquez dans une Assemblée des Etats du Roiaume convoquée à ce sujet.

Reponse
du Pape.

A toutes ces demandes le Pape repondit, qu'il étoit hors de saison de demander la Convocation d'un Concile, qui exigeoit un tems considerable, lorsque le mal étoit pressant, & que les progres des Turcs rendoient les moindres delais très-préjudiciables à la Religion ; que les autres Princes Chrétiens, ou s'étoient déjà acquittez de ce qu'ils avoient promis, ou étoient prêts à le faire ; que le Roi de France devoit se joindre à eux, pour ne pas differer une œuvre si sainte, ni empêcher la levée des Decimes du Clergé dans ses Etats & les Aumônes des fideles : qu'en tout autre chose, le St. Siege lui donneroit des temoignages de sa bienveillance & de son affection, & qu'il ne manqueroit jamais de le lui faire connoître quand l'occasion s'en presenteroit (25). On trouve dans le Droit Canon une Bulle de ce Pape pour la France, datée du 7. d'Aout touchant les Benefices, les graces, les procès, & les taxes, conformément aux demandes du Roi Louis XI (27). Cependant, on croit qu'elle ne fut point mise à execution, parce qu'elle étoit contraire au Droit commun & aux Conciles de Constance & de Basle. L'Archevêque de Lion, pour lequel le Roi demandoit un Chapeau de Cardinal, ne l'eut que quatre ans après (27).

An de J.C.
1475.

Jubilé à
Rome.

Des Evenemens peu importans occupent dans les Annales de l'Eglise les années 1474. & 1475. aux quelles je ne m'arrête pas. L'An 1475. contient des faits que je ne dois pas supprimer. On a vû dans la Vie de Paul II., que ce Pape avoit reduit le grand Jubilé à tous les vingt cinq ans. Le nombre des fideles qui firent le voiage pour avoir part à cette indulgence, auroit été beaucoup plus grand, si la Guerre n'eut point été en France, en Angleterre, en Espagne, en Hongrie, & en Pologne. Ferdinand Roi de Naples fut le plus distingué de tous ceux qui vinrent à Rome ; & le Pape, pour le gratifier, lui remit le Tribut qu'il devoit à l'Eglise Romaine, à condition qu'il lui feroit presenter tous les ans une haquenée blanche, c'est-à dire un cheval blanc tout en-harnaché, comme une preuve perpetuelle que ce Roiaume relevoit du St. Siege à qui appartenoit le Fief. Cette ceremonie s'observe encore aujourd'hui, & on l'appelle le present de la haquenée. Un Ambassadeur la presente au Pape tous les ans, le jour ou la veille de la Fête de St. Pierre. On crut que le voiage que Ferdinand

fit

(25) *Papiensis, Epist.* 450. *Bzovius, an.* 1472.

(26) *Extr. Conc. lib.* 1. *tit.* 9. *Cap.* 1.

(27) *Contin. de Fleury, tom.* XXIII. *pag.* 349.

fit à Rome pour avoir part aux graces du Jubilé, ne fut qu'un prétexte dont il voulut se servir, pour rompre l'Alliance entre les Venitiens, le Duc de Milan, & les Florentins, comme il le fit en effet. Catherine, Reine de Bosnie, vint aussi à Rome avec quarante chevaux. Le Pape la defraia en tout, & lui fit beaucoup d'honneur. On croit qu'elle demeura à Rome jusqu'à sa mort. Le Roi de Bosnie & de Valachie fit aussi ce voiage dans un âge fort avancé, mais, on ne fait si ce fut dans l'année du Jubilé, que Charlotte Reine de Chipre y parut aussi (28).

Le Pape accorda les mêmes Indulgences au Roi, & à la Reine de Castille, & aux autres Princes qui ne purent pas venir à Rome, à condition de visiter certaines Eglises, & de faire quelques autres pratiques de pieté qu'il leur imposa. Ce fut apparemment dans cette circonstance, que les Rois de Castille & d'Arragon envoient leurs Ambassadeurs à Rome, & que, pour faire plus d'honneur au St. Pere, ils choisirent les personnes de la plus haute distinction & en grand nombre. Ils lui dirent, que la Guerre & les Dissensions intestines les avoient empêchés jusqu'alors de s'acquiter plutôt de ce devoir, protestant que les Rois leurs Maîtres demeureroient toujours attachez au St. Siege & à la personne du Pontife. Ils furent reçus de la part du Pape, avec de grands temoignages de bienveillance, leur promettant de favoriser en tout ce qu'il pourroit les interêts du Roi d'Arragon, à cause de l'Alliance qui étoit entr'eux, depuis que le Gouverneur de Rome son neveu avoit epousé une fille bâtarde de Ferdinand Roi de Naples. Ces promesses & ces Demonstrations de bienveillance chagrinoient infiniment le Roi de Portugal, qui disoit que le Pape devoit demeurer neutre, & spectateur indifférent de la querelle, sans pancher vers aucune des parties (29).

Louis XI., ne se trouvant pas disposé à menager la Cour de Rome, publia au mois de Janvier de cette année un Edit qui portoit que les Rois de France aiant obtenu du Concile de Constance le pouvoir de demander au Pape la Convocation d'un Concile General; & cela n'aïant pû s'executer à cause des Guerres, d'où il étoit arrivé beaucoup de maux & de scandales, il avoit resolu de demander ce Concile au plutôt, & qu'à ce sujet, il ordonnoit à tous les Archevêques, Evêques, & autres Prelats de se retirer dans leurs Dioceses, dans l'espace de six mois, à peine de saisie du temporel, & d'attendre-là le jour auquel ils seroient convoquez, pour se disposer à ce Concile. Cet Edit ordonnoit encore, à tous ceux qui viendroient de Rome, de montrer à l'entrée du Roïaume les Lettres, Bulles, & autres Ecrits dont ils seroient chargez, afin qu'on pût voir, s'il n'y avoit rien qui portât préjudice à l'Etat & aux interêts de l'Eglise Gallicane. Il defendit encore pour le même sujet, par un autre Edit du mois de Septembre, qu'aucun Abbé, Prieur, ou Religieux n'allât au Chapitre de son Ordre, s'il se tenoit hors du Roïaume, sur peine de bannissement & d'autres peines

(28) Ciaconius, & Onuphre, in Sixt. IV. Victorel, de Jubil. p. 7. Palmerius, in Chronic. Tom. IV.

(29) Histoire generale d'Espagne, tom. IV. pag. 347.

An de J.C.
1475.

Le Roi de
Castille
envoie
une cele-
bre Am-
bassade au
Pape.



Divers
Edits de
Louis XI.
concer-
nant les
Evêques
& les Re-
ligieux.

An de J.C.
1478.

Troubles
à Floren-
ce.
Louis XI.
foutient
les Floren-
tins contre
le Pape.

peines plus grieves (30). C'étoit pour intimider Julien, Cardinal de St. Pierre aux Liens, & Neveu du Pape, qui étoit venu en France en qualité de Legat.

Le Pape aiant fait executer une detestable Conjuracion contre les Medicis, la plupart des Conjurez, & entr'autres l'Archevêque de Pise, furent pris & pendus; ce qui fournit au Pape un prétexte pour excommunier les Florentins. Il excommunia aussi Laurent de Medicis, & fit insinuer aux Florentins, que s'ils vouloient chasser cet homme de leur Ville, ils seroient bientôt d'accord avec Sa Sainteté. Les Florentins au contraire irrités contre le Pape, qui avoit fait commettre un horrible Assassinat en la Personne de Julien de Medicis, implorèrent le secours du Roi de France, des Venitiens, & du Duc de Milan, assemblèrent les Evêques de Toscane, afin d'appeler du Pape au Concile general, & tacherent par leurs Lettres & par leurs Deputations d'exciter les Princes Chrétiens contre le Souverain Pontife, obligeant les Prêtres à celebrer la Messe & le Service divin malgré l'Interdit. Ils reçurent indirectement quelques secours des Venitiens; & le Roi de France, qui trouvoit ses interêts dans ces troubles, fit beaucoup pour eux. Il envoya d'abord Philippe de Comines, qui rassembla quelques troupes, avec lesquelles il soutint ceux de Florence. Le Roi assembla son Clergé à Orléans, pour retablir la Pragmatique Sanction, & abolir les Annates; ce qui intimida le Pape (31).

Sentiment
du Cardi-
nal de Pa-
vie sur
l'Ambassa-
de du Roi
Louis XI.
au Pape.

Cependant, le Roi envoya au Pape une celebre Ambassade, dont Gui d'Arpajon, Vicomte de Lautrec, étoit le Chef, pour demander au Pape, dit Mezeray, qu'il levât l'Excommunication qu'il avoit fulminée contre les Florentins, & qu'on punit severement tous les Complices de la Conspiration (32). Le Cardinal de Pavie, aiant sçu les ordres dont l'Ambassadeur de France étoit chargé, écrivit le 16. de Juillet au Pape pour lui en dire son sentiment (33). Il lui represente, que quelque parti qu'il prenne, il y a toujours de grands inconveniens à craindre. Que si l'on refuse au Roi ses demandes, des menaces il en viendra aux effets, ce qui mettroit l'Eglise en confusion & en danger, dans l'apprehension que beaucoup d'autres n'imitassent l'exemple de Louis XI. Que si d'un autre côté, on lui accorde ce qu'il exige, & que le Pape se retracte si promptement de ce qu'il vient de faire, ce sera une honte au Siege de Rome, & un affront plus insupportable que la mort, une très-grande breche à son autorité, qui ne pourroit plus desormais reprimer le mal, à cause du recours qu'on auroit à la Puissance seculiere contre les Censures de l'Eglise. Il conseille au Pape de prendre un milieu; de temoigner avec moderation à l'Ambassadeur de France, qu'il avoit beaucoup de chagrin que les impies eussent eu tant de pouvoir sur

(30) Bachel, in Decret. Ecol. Gallie. lib. 5. tit. 20. c. 38. Preuves des Libertez de l'Eglise Gallicane, tom. 1. pag. 430.

(31) Machiavel, Hist. Florent. lib. 8. Mem. de Comines, Liv. VI. Ch. 5. Gaguin, Hist. de

France, liv. 8. Paul. Emile, in Lud. XI.

(32) Mezeray, Abregé Chron. tom. III. pag. 291.

(33) Papiensis, Epist. 677.

sur l'esprit du Roi, d'un Monarque si fidele & si equitable, par les faussetez qu'ils lui ont exposees, que de l'engager à demander, contre la coutume de ses Predecesseurs, des choses si peu agreables à Dieu & si prejudiciables au St. Siege; que la cruauté des Florentins avoit été extrême contre les Prêtres & les Oints du Seigneur, en commettant des meurtres sans distinction de personnes, & arrêtant un Cardinal tout-à-fait innocent; ce qui meritoit une punition exemplaire. Que cependant il leur eut pardonné en bon Pere, s'ils eussent donné la moindre marque de repentir; mais, qu'ils sembloient plutôt livrez à leur sens reprové, malgré les Remontrances des Venitiens & de leurs autres amis. Enfin, que quoiqu'ils soient indignes de secours, & d'aucune communication, il ne refuse pas d'écouter les demandes du Roi, qu'il en comprenoit toute l'importance, & qu'il ne demandoit qu'une grace, c'étoit de les examiner avec maturité. Le Cardinal dit au Pape, qu'il ne lui donnoit pas ces avis comme un remede capable de guerir les maux qu'il craignoit, s'ils arrivoient, mais comme propres à les éloigner, & à faire gagner du tems. Il faut esperer, dit-il, que si on nous en laisse, nous trouverons des moïens pour nous sauver. Le prétexte de demander du tems étoit très-plausible. La peste affligeoit Rome. Le Pape avoit été contraint d'en sortir. Le lieu où il étoit contenoit à peine tout son Domestique; ainsi les Cardinaux s'étoient retirez en différens lieux. Les rassembler n'étoit pas chose facile. Ce n'étoit cependant qu'avec eux qu'il convenoit d'examiner ce que Louis demandoit. Le Cardinal ajoutoit à la fin de sa Lettre, que si le Vicomte de Lautrec gutoit cette reponse, le Pape auroit le tems d'y pourvoir; si-non qu'on imputeroit à son impatience tout le mal qui en arriveroit, vû qu'on ne lui avoit rien caché, & qu'on avoit seulement demandé du tems pour en deliberer.

Le Pape suivit en partie les avis du Cardinal; mais, il ne pût s'empêcher de parler avec vivacité sur les prétensions de la Cour de Rome, & de les confondre avec l'autorité legitime que les Canons lui accordent. Il repondit donc à l'Ambassadeur, que si le Roi très-Chrétien, si zelé pour la justice & si religieux Defenseur des Libertez de l'Eglise, eut écouté aussi volontiers quelqu'un de la part du St. Siege, que l'Envoïé de Laurent de Medicis, il ne lui auroit jamais député une pareille Ambassade; que tout ce que le St. Siege avoit fait étoit du consentement des Cardinaux, après une mûre deliberation; qu'il savoit que les Rois ne doivent point penser vouloir réformer les Jugemens de Dieu, pour ne point encourir les peines que meritent ceux qui rejettent les Sentences des Vicaires de Jesus-Christ; qu'ils pensent plutôt comme Charlemagne, de qui ils sont descendus, qu'en memoire du bienheureux Apôtre St. Pierre, il faut honorer la Sainte Eglise Romaine & le Siege Apostolique, afin que celle, qui est la Mere de la Dignité Sacerdotale, soit aussi la Maitresse des Jugemens Ecclesiastiques. D'ailleurs, ajouta le Souverain Pontife, quoique le Pape, suivant les Saints Canons, ne soit point obligé de rendre raison de sa Conduite à personne; cependant il l'a fait en particulier au Roi Louis par son Nonce, & il est encore prêt à le faire à ses Ambassadeurs, dès qu'après la pé-

Reponse
du Pape
au Vicomte
de Lautrec.

An de J.C.
1478.

Ce que le
Pape re-
pond tou-
chant la
Convoca-
tion d'un
Concile.

Sa Repon-
se tou-
chant la
Pragma-
tique
Sanction.

Conduite
de l'Amba-
ssadeur
de France
dans cet-
te Affaire.

te cessée, il lui sera permis de retourner à Rome. Que quant à ce que le Vicomte de Lautrec demandoit, qu'on ne traitât point du fond de l'Affaire, qu'on levât seulement les Censures, & qu'on posât les armes, si on vouloit l'empêcher d'exécuter son dessein (34), c'étoit soumettre l'Eglise à la volonté des séculiers.

Quant à la Convocation d'un Concile, sur laquelle l'Ambassadeur avoit insisté, le Pape lui dit, que s'il étoit facile de le convoquer, rien ne seroit plus avantageux pour lui, parce que les Rois ni les Princes Chrétiens n'y présidoient pas, mais seulement le Souverain Pontife; que parmi les Evêques & les Prêtres qui peuvent y assister de Droit, aucun d'eux ne seroit contraire à la Dignité ni à la Liberté de l'Eglise, ni au Droit que le Pape ne pouvoit leur ôter, & que Laurent de Medicis venoit de violer d'une manière honteuse, en faisant indignement mourir un Archevêque, sans avoir été dégradé, ni condamné juridiquement. Qu'il ne pouvoit donc rien souhaiter de plus favorable au St. Siege, que le Concile demandé par le Roi, mais qu'il n'en voioit point la nécessité; que d'ailleurs cette Convocation exigeoit un tems très-considérable, parce qu'il étoit nécessaire de consulter là dessus l'Empereur & les Princes Chrétiens, & d'y inviter les Evêques de toute la Chrétienté.

Le Pape tâcha de satisfaire encore l'Ambassadeur sur ses autres demandes. Il dit touchant la Pragmatique Sanction, que le Roi ne pouvoit, ni en conscience, ni avec honneur, penser à la rétablir: que si elle étoit juste, il avoit mal fait de l'abolir si solennellement par ses Edits; & que si elle ne l'étoit pas, il n'y avoit point de moien légitime qu'on pût employer pour la rétablir. Il ajouta, que pour le Jugement des Ecclesiastiques & des affaires de l'Eglise, il n'appartenoit point au Roi. Et parce que Louis XI. vouloit rappeler les François qui étoient à Rome, le Pape repartit, que c'étoit vouloir chercher querelle au St. Siege; qu'il croioit certainement, que si Sa Majesté eut attentivement considéré toute cette affaire, il n'eut pas chargé ses Ambassadeurs d'une pareille Commission, & leur eut plutôt ordonné d'engager Laurent de Medicis à reconnoître sa faute, & à faire pénitence du crime qu'il avoit commis. Il prétendit même qu'il étoit à propos de se soumettre à la Sentence prononcée contre lui quand elle seroit injuste, & de l'obliger d'y satisfaire avec humilité. La raison sur laquelle il appuia cette prétension étoit encore plus ridicule; c'est, dit-il, qu'en se soumettant ainsi, il est plus aisé d'en venir à un Accomodement (35).

L'Ambassadeur, qui eut raison d'être satisfait de cette Réponse, signifia au Souverain Pontife, de la part du Roi son Maître, qu'on tiendroit un Concile en France, & qu'on y rétablirait la Pragmatique Sanction. Il ordonna aux Prelats François, qui étoient à Rome, d'aller résider dans leurs Diocèses. Les Ambassadeurs des Venitiens, du Duc de Milan, & des Florentins en firent autant, comme on l'apprend par le Monitoire du Pape à l'Empereur Frédéric, dans lequel il expose toute l'Affaire à Sa Majesté Im-

(34) *Evovius, an. 1478.*

(35) *Ubi supr.*

periale; il accuse les Venitiens d'avoir très-mal repondu aux bonnes manieres dont il en a usé à leur égard, & de n'avoir pas été reconnoissans de tout le bien qu'il leur a fait. Il se plaint fort de la dureté de Louis XI. priant l'Empereur de lui en écrire, ce qu'il fit dans le tems même, sans quoi les choses auroient été poussées fort loin. Frederic obtint du Roi de France & des Princes d'Italie, qu'ils enveroient leurs Ambassadeurs à Florence, pour employer leurs soins à trouver quelque voie d'Accommodement. On y resolut d'abord, que les Florentins deputeroient vers le Pape, pour lui demander la Paix. Mais ces Republiquains, n'ayant pas voulu accepter les conditions proposées par sa Sainteté, la Guerre continua encore quelque tems, jusqu'à ce que Laurent de Medicis alla trouver Ferdinand à Naples, fit sa Paix avec lui, & ensuite avec le Souverain Pontife, comme je le dirai ci-dessous.

Il est de mon devoir de marquer les principales differences que je remarque entre les Auteurs qui m'ont précédé dans le Récit d'un fait important. De sorte qu'il faut mettre ici sous les yeux du Lecteur les particularitez que je trouve dans Pierre Mathieu, qui ont été mal à propos negligées par le sçavant Continuateur de l'Abbé Fleury. Pierre Mathieu dit donc, 1. Que le Pape reçut les Ambassadeurs de France „ avec beaucoup de contentement, comme les Anges & Messagers de la Paix. Que les Ambassadeurs du Roy, ajoute-t'il, comme arbitres & juges du différend, proposerent quelques articles pour le terminer & entr'autres; Qu'il y auroit „ suspension d'armes & de censures: Que le Cardinal de St. George seroit „ mis en Liberté: Que l'on ordonneroit quelques suffrages & prieres pour „ ceux qui avoient esté tuez au trouble de Florence: Que les Florentins & „ le Seigneur Laurent de Medicis s'humilieroient au Pape comme ils offroient de le faire pour la reverence du Siege Apostolique, & que tous „ ensemble demanderoient l'absolution à la forme ordonnée par l'Eglise, „ qu'ils bailleroient caution & assurance de leur obéissance & fidelité & „ de conserver les Libertez & Franchises de l'Eglise, que toutes les forces „ des uns & des autres seroient jointes & unies, & payées pour deux ou „ trois ans, afin de faire la Guerre au Turc. 3. Que le Roy de France se „ faisoit fort de faire consentir les Venitiens & les Florentins à tout ce qui „ seroit jugé raisonnable pour la satisfaction du St. Siege. 4. Que soubz „ cette assurance, les Ambassadeurs de Venise & de Florence furent les „ bien venus, car le Pape croioit qu'ils venoient pour faire tout ce que le „ Roy avoit promis. . . . Mais, comme on fut sur le Traicté, & que le „ Pape croioit qu'il n'y auroit autre difficulté que pour les Ceremonies & „ circonstances de la reparation qu'il devoit à l'offence faicte au St. Siege, „ un Courier arrive aux Ambassadeurs de Venise, leur apportant la nouvelle & l'accord qu'ils avoient faict avec Mahomet. 5. Que le Pape en fut „ extremement desplaisant, voyant que les fondemens du repos de la Chrestienté estoient renversez, & que le Roy estoit desadvoué de ceux au nom „ desquels il avoit fait tant d'instances pour une Ligue contre le Turc.

An de J.C.
1478.

Recit de
Pierre
Mathieu.

An de J.C.
1478.

„ 6. Que les Venitiens demandoient que les armes & les censures avant toutes choses fussent suspendues, adjoustant de grandes plainctes & que Sixte soustenoit contraires à la verité, & le prioient de les resoudre dans huit jours. 7. Que le Pape rapporta tout cela au Consistoire, où l'on trouva que c'estoit chose bien dure de suspendre l'Excommunication, avant que les excommuniés eussent donné aucune satisfaction à l'Eglise, ny faict demonstration de repentance; chose encore bien dure que l'Accusé donnât la Loi à son Juge, que le Juge se mist au devoir de l'Accusé, & l'Accusé fist l'Office de Juge. Ridicule que l'on demandast la suspension de ce qui n'avoit esté observé, & qu'on leur accordast ce qu'ils avoient déjà pris d'autorité privée, & l'on disoit s'ils craignoient les Censures, pourquoi les meprisent-ils? S'ils ne les craignent point, pourquoy veulent-ils qu'on leur accorde des choses qu'à leur Jugement ils n'estimoient pas nécessaires (36)? „ Cependant, le Roi Louis XI., qui n'avoit pas envie de faire au Pape tout le mal dont il le menaçoit, s'adoucit beaucoup, & ne tint point d'Assemblée à Lion comme il l'avoit publié.

Le Pape donne un Evêché à un Batard âgé de six ans.

Le vieux Roi d'Arragon avoit dans l'Esprit une Affaire qui lui donnoit de l'inquietude. L'Eglise de Sarragoce étoit alors vacante par la mort de l'Evêque Jean d'Arragon. Il avoit envie de faire donner ce Benefice à Alfonse d'Arragon, Bâtard de Ferdinand. Le Pape vouloit bien accorder la dispense de l'illegitimité, ou du défaut de naissance; mais, il ne vouloit pas accorder la dispense d'âge; car, cet enfant n'avoit encore que six années. Ces contestations firent durer long-tems la vacance de cette Eglise, qui fut enfin donnée au Cardinal d'Elpuce. Cette Affaire causa un grand dépit au Roi, qui ne fut pas en cette occasion assez le Maître de son chagrin; car, après plusieurs menaces, il s'en prit au Cardinal & à ses Parens, qu'il dépouilla de tous leurs biens. De sorte que par la Mediation du Roi de Naples, qui avoit tout pouvoir sur l'Esprit du Pape Sixte, le Roi d'Arragon obtint enfin que cette Eglise fut donnée à son petit fils âgé de six ans: exemple pernicieux & inouï jusqu'alors. L'importunité du Roi triompha de la constance & des refus du Pontife. Ces violemens de la Discipline Ecclesiastique seront toujours deplorés & toujours pratiqués, à cause de l'ambition & de la cupidité des Princes, qui veulent que tout leur cede. C'étoit alors une coutume reçue dans toute l'Espagne, de ne donner aux Eglises d'Evêques, que ceux qui étoient agréés par les Rois qu'ils demandoient ou qu'ils nommoient. On vit à ce sujet une grande Contestation pour l'Eglise de Tarragone après la mort du Cardinal André Ferricio. Le Pape y nomma pour Evêque André Martino. Le Roi Ferdinand s'opposa à cette nomination. Il obligea le Pape se dedire, voulant avoir un autre Cardinal pour succéder au défunt. Cette Contestation finit quelques années après, lorsque le Pape Sixte ayant nommé Raphaël Galeotte à l'Eglise de Cuença, le Roi fit encore changer la nomination, pour donner cet Evêché au Pere Alfonse de Burgos son Confesseur, de l'Ordre de St. Domi-

(36) Pierre Mathieu, *Hist. de Louis XI. Liv. VIII.*

Dominique, avec cette Clause & cette Prérégative, qu'à l'avenir les Rois de Castille nommeroient toujours aux Evêchez. Il y avoit déjà quatre ans, que le même Pontife avoit accordé au feu Roi Henri un Privilege exclusif, par lequel les Prêtres Etrangers ne pourroient plus demander d'Expectatives pour aucun Benefice Ecclesiastique dans tout le Roiaume d'Espagne; ce qui avoit causé dans tous les tems des procès & des contestations continuelles entre les Papes & les Rois (37).

An de J.C.
1478.

Quoique le Pape Sixte eut accordé au Roi de Portugal la Dispense de parenté pour epouser la Princesse Jeanne, il abrogea pourtant sa Dispense, & le mariage fut cassé, au grand étonnement de tout le monde. Cet Evènement fut le fruit des Negociations du Roi de Naples, qui avoit un grand ascendant sur l'Esprit du Pape Sixte, lequel revoqua par pure complaisance la Dispense qu'il avoit lui-même accordée. Cette affaire lui attira de grands reproches d'inconstance & de partialité (38).

Le Pape annulle une Dispense.

La Paix entre le Pape & les Florentins ne se fit pas aussi promptement qu'on s'étoit imaginé, quelques Remontrances & quelques Menaces que firent les Ambassadeurs de France. Entre les Lettres du Cardinal de Pavie, on en trouve une dattée du 1. de Janvier de cette année 1479. qu'un ami lui escrivoit de Rome, pour l'informer de l'état des Affaires de Milan. Il lui apprend que les Ambassadeurs envoiez de toutes parts à sa Sainteté n'avoient pû rien gagner sur son Esprit, ni la fléchir, parce qu'elle demandoit pour premiere condition, qu'on chassât de Florence Laurent de Medicis, & qu'on le remit entre ses mains. Ce même ami exhorte fort le Cardinal à remonter au Pape, qu'on s'étoit assez battu; qu'il n'y avoit pas tant de raisons pour presser la vengeance de la mort de l'Archevêque de Pise; que l'Armée des Turcs déjà aux Frontieres d'Italie profitoit de ces divisions (39). Mais, la colere du Souverain Pontife ne s'appaîsa que plus d'un an après. Celui, qui prêchoit sans cesse aux Rois & aux Princes Chrétiens l'Union entr'eux, pour faire la Guerre aux Turcs, ne vouloit point accorder la Paix à des Chrétiens. Si l'on en croit la plupart des Historiens, il cherchoit par cette Conduite à se venger des Medicis (40).

An de J.C.
1479.

Le Pape refuse la Paix aux Florentins.

Mais, l'année suivante le Pape, effraî des progrès des Turcs, tâchoit de procurer la Paix entre les Princes Chrétiens. Pour cet effet, il envoya en France le Cardinal Julien de la Rovere son neveu, qui étoit fort propre à cette Negociation, parce qu'il avoit l'inclination toute Françoise & sembloit être né pour les grandes choses. Il trouva Louis XI. plus disposé à la Paix qu'il n'avoit osé l'esperer. Ce Prince avoit déjà fait une Trêve avec l'Archiduc d'Autriche; mais, celui-ci refusa d'entendre le Legat, sous prétexte qu'il vouloit conferer avec son Conseil. Maximilien d'Autriche vouloit bien recevoir Julien comme Cardinal, mais non comme

An de J.C.
1480.

Le Cardinal de St. Pierre aux Liens est envoyé en France pour procurer la Paix.

(37) *Hist. Gener. d'Espagne, tom. IV. pag. 400. 401.*

(38) *Ubi supr. pag. 410.*

(39) *Papiensis, Epist. 680.*

(40) *Contin. de Fleury, Hist. Eccl. tom. XXIII. pag. 494.*

An de J.C.
1480.

me Legat. Le Pape, qui avoit été informé d'abord de ce refus, envoya un Bref à l'Archiduc où il lui représente que le Cardinal avoit déjà fait la fonction de Legat en France, & le prie de le reconnoître & de le recevoir en cette qualité. Ce Bref n'ayant point fait changer de résolution à l'Archiduc, le Legat lui écrit de Peronne pour le prier de ne le pas laisser davantage en suspens sur son voiage dans les Pais-Bas, attendu qu'il ne peut pas sans deshonneur demeurer où il est. Et en même tems il donna une Lettre de Creance à Marc, Archevêque de Colocza en Hongrie, & à un Docteur en Droit qu'il envoyoit à Maximilien, pour savoir sa volonté. Comme l'Archiduc persistoit toujours dans son refus, le Legat se plaignit vivement du peu d'égard qu'il avoit au Bref du Pape, & le pria de l'informer du parti qu'il devoit prendre. Cette Lettre est datée de Peronne le cinquieme d'Octobre. Il lui en écrit une autre le 20. du même mois, pour lui demander la permission de se rendre auprès de lui, au moins dans un lieu neutre, & sans aucunes conditions; esperant que par cette voie il quitteroit les injustes soupçons qu'il avoit conçus contre lui. L'Archiduc envoya enfin ses Instructions à Jean d'Auffay, Maître des Requêtes de son Conseil, pour traiter avec le Legat. Il prit ce parti sur une Lettre qu'il reçut du Roi d'Angleterre, dans la quelle sa Majesté lui mandoit qu'il pouvoit donner audience au Legat, & le prioit en même tems de ne rien conclure avec lui sans l'en avoir auparavant averti. Le Legat étoit trop habile, pour n'avoir pas informé la Cour d'Angleterre du sujet de sa Legation, & la Douairiere de Bourgogne des vuës que le Roi avoit de la remarier richement. D'un autre côté, Maximilien négocioit separement pour tâcher de s'accorder avec Louis XI. & pour y réussir, il convint de cette Conference dont on a déjà parlé, qui devoit se tenir le quinziesme d'Octobre, & proposa même une Entrevuë avec le Roi Edouard, qui n'auroit pas été fâché que le Legat fut entré dans cette Negociation. Il croioit son entremise necessaire, pour fixer la legereté de l'Archiduc, qui s'obstinoit toujours à ne point recevoir ce Cardinal qui lui étoit suspect, en sorte que, malgré les Instructions qu'il avoit envoyées à un de ses Conseillers, il lui refusa toujours une Audience particuliere. La maladie dangereuse de Louis XI. derangea ces Negociations (41). „ Le Legat „ neveu du Pape prit son tems, à l'occasion de cette maladie, d'interceder „ pour le Cardinal Baluë, qui de son côté scut si bien feindre une reten- „ tion d'urine, que le Roi croyant qu'il ne vivroit plus gueres, & ayant „ conscience de le laisser mourir en Prison, le mit en liberté vers la fin de „ Novembre, à condition qu'il vuideroit le Royaume. En effet, il en for- „ tit, & se retira à Rome (42). „

Le Pape
accorde de
la Paix
aux Flo-
rentins.

Le Siege, que les Turcs avoient mis devant Rhodes, fut en partie cause de la Paix que le Pape accorda aux Florentins, qui pourtant ne purent rentrer en grace avec lui qu'en se soumettant aux plus honteuses humiliations.

(41) *Mém. de Commines, Liv. VI. Contin. de Fleury, ubi supr. pag. 514.*

(42) *Mozzerai, Abrégé Chron. tom. III. pag. 493.*

tions. Jamais amende honorable ne fut plus rude que celle qu'il leur imposa. Le Pere Bonanni à beau dire, que Jean Michel Brutus se plaint à tort de la dureté de la reponse qui fut faite par ce Pape à leurs Deputez: ce qu'il rapporte, & ce qu'il avouë, temoigne suffisamment la grandeur de la Mortification qu'ils esfuierent (43). En effet, les Ambassadeurs de Florence ne furent admis à l'audience du Pape, qu'à condition qu'ils accepteroient les Conditions de Paix proposées par le Pape, & par Ferdinand Roi de Naples; ce qu'ils promirent. On les admit donc à l'entrée de l'Eglise de St. Pierre, où étant prosternez, on leur donna l'Absolution, & chacun d'eux reçut un coup de verge. Un des Articles de cette Paix étoit, que les Florentins fourniroient quinze Vaisseaux au Roi Ferdinand pour s'opposer aux Turcs, & les entretiendroient à leurs depens, tant que l'Armée de Mahomet seroit en Italie, où les Infideles vinrent faire beaucoup de ravages, irriter & furieux de n'avoir pû forcer Rhodes. Cependant, la Paix aiant été faite à l'insçu des Venitiens, ceux-ci s'en plainquirent hautement, irriterent fort le Pape, & causerent dans Florence de grands troubles, qu'on ne put appaiser qu'en envoyant aux Venitiens des Deputez pour les informer du fait (44).

An de J.C.
1480.

Les Turcs, aiant levé le Siege de Rhodes, se rabbatirent sur Otrante, qu'ils prirent facilement. Cette nouvelle Conquête allarma tellement toute l'Italie, qu'on pensoit plutôt à prendre la fuite qu'à la defendre. Bonfinius ajoute, que le Pape eut dessein d'abord de quitter Rome & de se retirer en France, mais qu'étant un peu revenu de sa crainte & de sa timidité, il prit de plus justes mesures, pour conserver les Terres de l'Etat Ecclesiastique. Il fit la Paix avec les Florentins comme on a vû plus haut. Il engagea Ferdinand Roi de Naples à faire revenir son fils Alfonso de la Toscane. Il exhorta l'Empereur, les Rois, & les Princes à donner du secours aux Chrétiens, & fit conduire dans la Pouille, avec tout le soin & toute la diligence qu'on y put apporter, les 24. Galeres qu'on avoit préparées pour secourir les Chevaliers de Rhodes. Enfin, il invita les Princes & les Prelats à se trouver à Rome au plutôt, pour prendre tous ensemble les mesures nécessaires à la conservation de la Religion Chrétienne. Ces précautions étoient de la derniere importance, pour arrêter les Progrès du Bacha Achmet qui prit encore quelques Places, & courut toutes les Côtes de la Mer Adriatique, dans le dessein d'aller piller Notre Dame de Lorette. Mais, dès qu'il eut apperçu la Flotte des Chrétiens, il prit le parti de se retirer. Ferdinand & Isabelle, Rois de Castille & d'Arragon, firent quelques efforts qui n'eurent point de succès. Mathias Roi de Hongrie envoya deux-mille hommes de bonnes troupes aguerries pour secourir son beau-Pere Ferdinand Roi de Naples; & le Roi d'Ecosse sacrifia ses propres interêts, pour obéir aux ordres du St. Siege, dans un tems où il avoit son Armée toute prête, pour tirer vengeance de l'injure qu'il avoit

Soins du
Pape pour
s'opposer
aux Turcs,

re-

(43) Bonanni, *Namismaz. Pontific. Rom.*
tom. I. pag. 102.

Tom. IV.

(44) *Volaterran. lib. 5. Brutus, Hist. Flo-*
rent. lib. 7.

An de J.C.
1481.

reçue des Anglois. Le Cardinal, qui étoit Legat en Angleterre, aiant défendu à ce Prince de passer outre, il obéit, quoique l'Armée des Anglois, fans aucun egard aux Ordres du Pape, ne laiffât pas de faire beaucoup de degât dans l'Ecoffe (45). Heureusement pour toute l'Italie, Mahomet II. mourut bientôt après (46).

Guerres
en Italic.

Mais les Chrétiens, au lieu de profiter de la Guerre Civile qui s'étoit allumée entre les deux fils de Mahomet, recommencerent leurs divisions, après avoir repris Otrante. Alfonse, fils du Roi de Naples, arrêta & mit à sa solde quinze cens Turcs, pour s'en servir dans la Guerre qu'il venoit de declarer aux Florentins & aux Venitiens. Le Pape, sous prétexte de conserver la Liberté, & de maintenir les Droits de l'Eglise, s'allia d'abord avec les Venitiens contre Ferdinand de Naples: ensuite il les quitta, parce que tous les Princes d'Italie avoient fait une Alliance contr'eux pour s'opposer à leur trop grande puissance. Le Souverain Pontife alla même jusqu'à les excommunier: de quoi ils se mirent fort peu en peine, & en appellerent au futur Concile. Cette guerre, après avoir duré deux ans au grand dommage de toute l'Italie, fut enfin terminée par une Paix que le Pape n'approuva pas (47).

Conduite
Financiere
du Pape.

Toutes ces Guerres epuiserent tellement la Cour Romaine, qu'il fallut avoir recours à de nouveaux tributs, augmenter les anciens, établir de nouvelles charges qu'on rendit venales, pour avoir dequoi fournir à toutes les depenses. Les Parens du Pape y trouvoient leur compte; & le St. Pere lui-même faisoit de grandes depenses en presens, dont il gratifioit ses Amis avec une espece de Prodigalité, & en bâtimens superbes (48). La place que Polydore Virgile lui a donnée parmi les Inventeurs des choses n'est guere honorable. Voici comme cet Auteur en parle, selon la Version Françoisé de Belleforest: „ Pie II. . . . fuyvant l'exemple de Jean „ XXII. créa des Abregeurs, & en fit un estat qui aussi bien s'achetoit que le „ reste. Après cecy Paul II. (homme consciencieux) osta & cassa ces „ sangsués de sa Maison, mais Sixte les remit comme serviteurs nécessaires à un Maistre, qui ne veut qu'attraper argent de quelque part qu'il „ vienne: & fit encore pis, dressant une bande de solliciteurs, de recors, „ & de Promoteurs, sans lesquels on ne pouvoit dresser aucune patente, „ de celles qu'on dit Bulles, afin qu'icelles estant examinées par plusieurs „ ne fussent pas sitost corrompues ny falsifiées. Après il fit enfin neuf „ Controllers, ou Sur-intendans au Thresor, aux quels il donna gage, „ afin que leurs Etats se vendissent plus facilement. Et ne fut point „ trompé en son opinion; car, ce qui se vendoit auparavant cinq cens Ducats, pour l'allechement de tels gages, se vendoit & mille & deux & „ trois mille Ducats le plus souvent, si accortement prennent egard à leurs

(45) *Bonfinius*, 4. Decad. 6. *Brutus*, *Hist. Florent.* lib. 7. *Onuphre*, in *Sixt. IV. Mariana*, lib. 24. c. 21.

(46) *Chalcondil. Hist. des Turcs*, l. II. n. 30.

(47) *Onuphre*, in *Sixt. IV. Bovius*, an. 1481.

(48) *Onuphre*, *ubi supr.*

„ leurs affaires ceux qui en achetent la charge. Ce prouffit appasta telle-
 „ ment Innocent VIII. Successeur de Sixte, qu'il dressa une Chambre
 „ de Secretaires. . . . & en accreut le nombre premier (49). „ C'étoit
 „ non seulement un moïen illegitime d'amasser de l'argent, mais aussi un très-
 „ mauvais exemple qui ouvrit la porte à de plus grands maux. Mr. Varillas
 „ en a aussi parlé avec indignation. „ Il ne restoit plus à Riaire, dit-il,
 „ pour achever de s'établir, que de mettre le pié dans l'Umbrie, d'où il
 „ lui auroit été facile de s'étendre dans la Romagne, & peut-être encore
 „ dans la Toscane; mais, comme il n'avoit point de troupes, & qu'il fal-
 „ loit beaucoup d'argent pour en lever, son Oncle ne fit point de scrupu-
 „ le de mettre en rente les Offices de la Chancellerie, & de la Cour de
 „ Rome, qui sous les Papes précédens avoient toujourns été le prix de la
 „ suffisance, ou de la vertu. Il créa cinq Colleges par les mains desquels
 „ il falloit que passassent successivement toutes les Expéditions de la Da-
 „ terie, & neuf Offices nouveaux dans la Chambre Apostolique, qui fu-
 „ rent achetez bien cher. Il ne fit reflexion, ni sur le Commerce hon-
 „ teux qu'il alloit introduire, ni sur l'honnête Liberté qu'il ôtoit à la
 „ Cour de Rome, ni sur les inconveniens qui arriveroient dès lors que
 „ l'on auroit fait cesser le travail & l'industrie des plus rafinez Italiens, en
 „ retranchant les Dignitez gratuites, qui leur servoient d'amorce, & qui
 „ fomentoient leur emulation. Il accrût les anciens Impôts & en crea de
 „ nouveaux. Il crea d'extraordinaires Décimes (50). „ Telle fut la source
 „ d'un Desordre qui alla toujourns en croissant.

Si l'on ne peut s'empêcher de blamer la Conduite Financiere de Sixte
 IV. il faut lui donner les justes eloges que merite son Amour pour les
 Sciences. Ce fut lui qui enrichit la celebre Bibliotheque du Vatican de
 Manuscrits très-rares, recherchez dans toute l'Europe. Il y établit des
 Bibliothequaires, Grecs, Latins, & Hebreux. Platine y eut de l'emploi, &
 passa ainsi le reste de ses jours dans son Element (51).

Cependant, je trouve un fait qui n'est guere propre à justifier la Libe-
 ralité du Pape envers les gens de Lettres. Lorsque le pauvre Theodore de
 de Gaza, qui avoit dedié à Sixte IV. le Livre d'Aristote de la Nature
 des Animaux, lui en presenta un Exemplaire, bien doré & couvert d'une
 Ettoffe de Soye, ce Pape lui demanda combien lui avoient couté les Orne-
 mens de ce Livre; & , aiant appris qu'on y avoit depensé 40. Ducats, il
 les fit rendre à l'Auteur, sans y ajouter une maille (52). On pourra se sou-
 venir en cet endroit d'une question qui devoit être traitée dans la Somme
 Dedicatoire, *si on doit mettre en consideration les frais faits à la Relieure, Des-
 seins, Estampes, Vignettes, Lettres Capitales, & autres Depenses faites pour*
 con-

An de J.C.
1481.

Son
Amour
des Let-
tres.

Il recom-
pense mal
une Epitre
Dedicatoi-
re.

(49) Polydore Virgile, de Inventor. Rer. lib.
8 c. 2. Voyez Du Pleffis Mornay, Myst. d'Iniq.
pag. 556. 558. Notez que Belleforest fit im-
primer à Paris en 1582. in 8. sa Traduction
de Polydore Virgile.

(50) Varillas Anecdotes de Florence, pag. 70.
(51) Ghilini, Teatro d'Humini Letterati,
tom. 2. pag. 93.
(52) Leonardus Cassandus de Magisterio antiq.
Philosoph. Geneve 1684. in 12.

An de J.C.
1484.

Sixte IV.
n'a point
autorisé la
Sodomie.

contenir les Portaits, Chiffres, Armes, & Devises du Seigneur encensé (53). Picrius Valerianus dit que Theodore de Gaza jetta dans le Tibre le chetif present que le Pape lui avoit fait, & se laissa mourir de chagrin (54).

Il ne faut pas negliger une Accusation atroce, que les Protestans ont intentée contre Sixte IV. & qui a été renouvelée sur la fin du dernier Siécle (55), par un d'entr'eux, qui s'est distingué par une espece de zele qui tenoit de la fureur. Je parle du Sr. Jurieu, qui dans ses *Préjuges legitimes contre le Papisme*, dit entr'autres choses, que Sixte IV. „ étoit debauché „ & vicieux au delà de ce qui se peut imaginer; & c'est de lui, ajoute-t'il, „ qu'un Auteur Papiste a écrit, qu'on lui presenta une Requête de la part de „ la famille du Cardinal de Ste. Lucie, à ce qui leur fut permis d'exercer „ l'Acte de Sodomie durant les trois plus chauds mois de l'année, Juin, „ Juillet, & Août. Il écrivit au bas de la Requête: *Soit fait ainsi qu'il est requis* (56). „ L'Equité naturelle ne me permet pas de passer legerement sur cette enorme Accusation; & voici quelques Remarques, qui peuvent servir à la refuter invinciblement. 1. Mr. Jurieu l'a avancée trop legerement sur la foi de Du Plessis Mornay (57), qui a dit l'avoir tirée du Traité des Indulgences de Wesselus de Groningue. Mais 2. ce Traité des Indulgences, cité par Du Plessis, & publié par Goldast bon Calviniste, ne contient pas un seul mot touchant la prétenduë Requête présentée au Pape. 3. Flaccius Illiricus, aiant extrait des Oeuvres de Jean Wesselus, & inseré dans son Catalogue des Temoins de la Verité, tout ce qu'il crut favorable à son dessein, n'allegua pas ce qui concerne cette Requête, sans doute parce qu'il n'y trouva aucune trace d'un fait si odieux (58). D'où je conclus 4. que l'on ne sçait que sur la foi de Baleus, que Wesselus ait parlé de la Requête en question (59). Or, ce Baleus est un temoin très-decrié, & infiniment detesté dans la Communion de Rome. 5. Mr. Jurieu fait paroître son ignorance, ou son excessive mauvaise foi en soutenant que Wesselus étoit *Papiste*. Le contraire paroît manifestement par l'éloge que Luther fait de lui dans une Preface mise au devant d'un Ouvrage de ce Wesselus (60). 6. Il y a parmi les Manuscrits de sa Majesté Prussienne, un Journal de Sixte IV. écrit en Italien par un Auteur contemporain. Ce Pape n'y est point epargné; mais, cette vilaine concession ne s'y trouve point. 7. Il est fait mention dans Wesselus d'une Dispense condamnable, accordée par Sixte IV.; mais cela regarde la Religion du Serment, & nullement la Permission Sodomitique qu'on lui attribue. 8. Il faut avouer que cette Calomnie choque extrêmement la vraisemblance. S'il se fût trouvé des gens capables de presenter une pareille Requête, & de se servir de la Permission qu'on leur auroit accordée, ils n'auroient pas eu assez de conscience pour se foudrier d'une telle Permission.

Affu-

(53) Voyez le Roman Bourgeois, sur la fin.

(54) Apud Bayle, Nouvel. de la Rep. des Lett. Juin 1685. art. IV.

(55) En 1686.

(56) Jurieu, Préjug. legit. tom. I. pag. 246.

(57) Mystere d'Iniquité, pag. 557.

(58) Gretserus, in Examine Mysteriorum Plessaeni, pag. 545.

(59) Baleus, cent. 8. cap. 50.

(60) Gesner, dans sa Bibliothéque fol. 628.

An de J.C.

1484.

„ Affurez vous, dit judicieusement Bayle, que de telles gens n'attendoient pas à se plonger toute l'année dans le crime, que le Pape eut repondu leur Requête. Et puis, quelle necessité y avoit-il de dresser une Requête dans les formes, & d'en attendre la Réponse par écrit? Ne suffisoit-il pas de dire cela à l'oreille, & d'obtenir à voix basse la Permission, sans s'exposer à rendre temoins de son Impudence abominable plusieurs Personnes? Enfin, on me persuaderoit plutôt la verité, que la vraisemblance, d'un tel fait. Les gens les plus criminels gardent presque toujours le *Decorum*, quand il leur est inutile, ou même nuisible, de le violer. Si ce Pape vouloit accorder un Privilege, il le pouvoit faire verbalement, sans commettre sa reputation. S'il l'accorde par écrit, il n'appaise pas mieux la conscience des suppliant, & il s'expose au danger d'être convaincu d'une Infamie execrable par sa propre signature. Les habiles scelerats font-ils de ces fautes (61)?, 9. Le docte Bayle me fournit une autre Observation qui est assez propre à persuader que ce Conte n'est pas veritable. On suppose que la famille du Cardinal de Ste. Lucie demanda la Permission d'exercer l'Acte de Sodomie pendant les trois plus chauds mois de l'année, Juin, Juillet, & Août. Il y a-là une erreur de fait, qui rend suspect tout le reste. On suppose que les impudiques sont plus tourmentez de leur passion en Italie pendant les grandes chaleurs, qu'en un autre tems. C'est supposer faux. Consultez les Medecins. Ils vous diront, que de toutes les saisons de l'année l'é-té est celle où les hommes desirent le moins l'exercice venérien. La chaleur les abat & les énerve. Mr. Bayle cite de bons Auteurs pour le prouver (62). C'est ce que les Espagnols expriment par cette espece de Proverbe: *Junio, Julio, y Augusto, Dieta olguetta, & quatre nodios in braguetta*, c'est-à-dire en notre langue: *Diète humide en Juin, Juillet, & Août, & quatre nœuds en la brayette* (63).

Mais, s'il est vrai que Sixte IV. n'accorda jamais l'horrible Permission d'exercer la Sodomie, il n'est pas moins vrai qu'il établit un très-noble Bordel à Rome: ce sont les termes de Corneille Agrippa qui ajoute, selon la version de Du Plessis-Mornay, que les Courtisannes de Rome payent par chaque semaine un *Jule* au Pape, duquel le Revenu annuel passe quelque fois vingt milles Ducats, & est tellement cest Office affecté aux principaux de l'Eglise, que le Loier des Maquerelages est conté avec les Revenus des Eglises; car, dit-il, j'ay ouy quelquefois faire le compte en ceste sorte: il a deux Benefices, une Cure de vingt Ducats, un Prieuré de quarante, & trois Putains au Bordeau, qui luy rendent chaque semaine 20. *Jules* (64). Chose execrable, & qui suffit pour rendre éternellement la Memoire de Sixte IV. très-odieuse, sans avoir recours à des Fables malicieusement inventées, & tout à fait contraires à la vraisemblance. C'est peut-être avec la même injustice, que la plupart des Auteurs

Le Pape Sixte établit un Bordel à Rome.

Pro-

(61) Bayle, *Dict. Crit. Art. Sixte IV. Rem. C.*

pag. 302.

(62) Bayle, *ubi sup.*(64) Du Plessis Mornay, *Myst. d'Iniquité;*(63) Bachot, *Erreurs Populaires touchant la Medecine & Régime de Santé, liv. 2. chap. 9,*pag. 557. Agrippa, de *Vanit. Scientiar. cap. 64.*

Année J. C.
1484.

Protestans, qui ont eu occasion de parler de Sixte IV., ont appliqué à ce Pontife des Vers très-fatiriques de Baptiste Mantuan. Après avoir bien examiné les judicieuses Reflexions que Mr. de la Monnoye communiqua à Mr. Bayle, il me paroît qu'il y a beaucoup plus de Malice, que de Jugement, dans l'application de ces vers, qui peuvent designer certains traits de la vie peu édifiante de quelques Papes, & de quelques Prelats, dont la memoire étoit encore recente; mais qui ne peuvent être ajustés à Sixte IV. dans l'intention du Poëte. Car, dans le même Ouvrage, où Mantuan deploro la Corruption de son Siecle, il va jusqu'à dire, que si cette Corruption n'eût été portée à un tel excès qu'elle surmontoit la force de tous les remedes, ce Pape eut pû la guerir (65).

Mort de
Sixte IV.
ses Vertus
& ses Vi-
ces.

Après ces Reflexions, où je n'ai pû me dispenser de mêler de la Critique, il faut marquer la Mort de Sixte IV. arrivée le 13. d'Aout 1484. lorsqu'il étoit dans sa 71. année commencée. On lui reproche des vices enormes, la luxure, l'ivrognerie, & même l'adultere. On ne fauroit douter de son avarice. On le blame encore 1. d'avoir commis beaucoup d'injustices en faveur de ses Creatures. 2. D'avoir excité la Guerre mal à propos dans l'Italie. 3. D'avoir lancé la foudre de l'Excommunication sur la tête de Laurent de Medicis. 4. D'avoir attaqué ensuite les Florentins par toutes sortes d'hostilitez. On croit assez communement, qu'il mourut du chagrin qu'il conçut en apprenant que la Paix étoit conclue entre le Duc de Ferrare & les Venitiens. Il avoit déclaré à la Republique de Venise, en faveur du Duc de Ferrare, une Guerre qu'il vouloit faire durer; mais ses Alliez l'abandonnerent, & firent la Paix sans le consulter. Il ne survécut que cinq jours à la nouvelle qu'il en reçut, & qui augmenta les douleurs de la goutte dont il étoit tourmenté. De sorte qu'il étoit bien digne de cette Epitaphe:

Pacis ut hostis eras, pace peremptus obis.

Alcyonius l'a accusé de se plaindre à la Guerre, & l'a regardé comme le Perturbateur du Repos de l'Italie (66). Il fut le premier qui institua la Fête de la Conception & de la Presentation de la Sainte Vierge, comme aussi de Ste. Anne & de St. Joseph, & celle de St. François d'Assise. Il canonisa St. Bonaventure, & lui donna une Fête parmi celles du Palais Apostolique (67). Il retablit une Devotion, que St. Bonaventure avoit inventée & qui étoit interrompue; ce fut celle du Rosaire & du Psautier de la Ste. Vierge (68).

Ses Ecrits.

Il acquit beaucoup de Réputation par les Livres qu'il publia, 1. Du Sang de Christ. 2. De la puissance de Dieu, imprimez à Rome en 1471. 3. De la Conception de la Vierge. 4. Des futurs contingents. 5. Une Explication du Traité de Nicolas Richard touchant les Indulgences accordées pour les Ames du Purgatoire. Cette Explication fut imprimée avec l'ou-

(65) Bayle, *Dict. Art. Sixte IV. Rem. A. A.*

(66) Petrus Alcyonius, in *Medice legato*

posteriore, fol. I. verso.

(67) *Vita Sixt. IV. ad calcem Platina. Bonanni, Numismat. Pontific. tom. I. pag. 91.*

(68) *Bonanni, ubi supr.*

An de J. C.
1484.

l'Ouvrage même en 1481. Il composa aussi un Livre pour faire voir que Thomas d'Aquin & Jean Scot, qui sont si opposés en paroles, sont au fond dans les mêmes Sentimens (69). Mr. Baluze a donné une Lettre de ce Pape à Charles de Bourgogne, dans laquelle il tache de satisfaire ce Duc sur plusieurs Plaintes qu'il lui avoit faites; entr'autres de ce qu'il n'avoit pas fait Cardinal un nommé de Clugnoc pour lequel le Duc l'avoit prié. Le Pape lui avoit préféré deux de ses propres parens: voilà ce qui fâchoit le Duc. Il reprochoit à Sixte, que c'étoit par un amour charnel pour ses Parens, qu'il les avoit préférés. Sixte tache de se disculper de ce reproche, & assure qu'il n'a consulté que leur mérite. Il y a dans cette Lettre des Reflexions fort sensées. Enfin, l'on voit encore aujourd'hui dans Rome la Magnificence des Edifices qu'il y fit bâtir, entre autres le Pont du Tibre, qu'il fit si utilement reparer, & qui porte son nom, au lieu de celui d'Antonin qu'il avoit auparavant. Ce fut lui qui chargea Platine de composer les Vies des Papes.

MAXIMILIEN.
Empereur d'Allemagne.

INNOCENT VIII.

CHARLES VIII.
Roi de France.

CCXXII. P A P E.

L'Historien des Conclaves dit que le Corps de Sixte IV. fut porté sans Ceremonie & sans suite à St. Pierre, précédé de quelques torches. Ce Cadavre étoit devenu si noir, & sa gorge si enflée, qu'on ne pouvoit le regarder sans horreur. Tout le monde lui donnoit des maledictions, & personne n'en disoit du bien. Il n'y eut qu'un Religieux de St. François, qui demeura toujours auprès de lui, sans craindre la mauvaise odeur qui exhaloit de son Cadavre. On fit quantité de vers contre lui, parce qu'il avoit témoigné toujours beaucoup d'averfion pour les gens de bien & les savans. Le lendemain de ses funeraillies, plusieurs jeunes gens prirent les armes & allerent au Palais du Comte Jérôme, neveu ou fils de Sixte IV. à dessein de l'insulter. Mais, n'y trouvant personne, & voiant qu'il étoit presque tout „
„demeublé, ils se mirent à crier *Colonne, Colonne*, & en même tems ils „
„pillèrent ce qui y étoit resté: ensuite, ils rompirent les fenêtres à coups de „
„hâche; & arracherent tous les arbres qui étoient dans le jardin. Ils brisèrent ou emporterent toutes les Colomnes de Marbre, qui étoient dans „
„ce superbe Palais. Le lendemain, ils allerent dans le Fauxbourg qui est „
„au de-là du Tibre, & pillèrent deux Magazins qui étoient au delà de la „
„Riviere, & qui appartenoient à des Marchands Genoïs. Ils emmenerent „
„ensuite deux batteaux chargez de Marchandises, qu'avoit fait venir „
„un Marchand de la même Nation. De-là étant revenus dans la Ville, „
„ils en userent de même dans toutes les Maisons des Genoïs qu'ils pillèrent „
„avec une insolence incroyable. Quelques-uns allerent au Château du Jubilé, dont le Comte Jérôme étoit Seigneur, enleverent „
„envi-

Desordres
du Peuple
à Rome,
après la
mort du
Pape.

(69) Ghilini, Teatro, part. 2. p. 9. 4.

An de J.C.
1484.

Élection
du Cardi-
nal Cibo
sous le
nom d'In-
nocent
VIII.

„ environ cent Vaches, & grand nombre de Chevres, de Mulets, de
„ Cochons, d'anes, d'oyes, & de poules; emporterent beaucoup de viande
„ salée, & de fromage de Parme. Quelques-uns allerent à l'Eglise de
„ St. Theodore; & , aiant enfoncé la porte des Greniers de Ste. Marie la
„ Neuve, enleverent tout le bled que le Pape defunt y avoit fait porter,
„ esperant le bien vendre cette année-là, & mieux qu'il n'avoit fait la pre-
„ cedente (1). „

Le desordre aiant encore duré plusieurs jours malgré les defenses des
Magistrats, vingt-cinq Cardinaux entrerent au Conclave le 26. d'Aout,
& voici comment ils procederent à l'Élection d'un nouveau Pape. „ Le
„ Samedi, sur le soir, les Cardinaux étant allez au Scrutin, le Cardinal de
„ St. Pierre aux Liens dit à celui de St. Marc, qui avoit onze voix, que
„ s'il vouloit promettre de donner son Palais au Cardinal d'Arragon, fils du
„ Roi Ferdinand, il lui feroit encore donner trois voix qui lui manquoient
„ pour aller jusques à quatorze qu'il falloit avoir pour parvenir au Ponti-
„ ficat. Mais, le Cardinal de St. Marc crut devoir refuser cette Proposi-
„ tion, parce qu'étant fait Pape de cette maniere, il ne croiroit pas son
„ Élection Canonique, & que d'ailleurs son Palais étant fort proche du
„ Château St. Ange, il causeroit peut-être un mal irreparable à l'Eglise,
„ & à toute la Chrétienté, parce qu'il fourniroit par-là un moien infail-
„ lible à ce Prince & à ses Successeurs, d'entrer quand ils voudroient dans
„ le Château, & de se rendre Maîtres de la Ville. Le Cardinal de St.
„ Pierre aux Liens, n'ayant pas réussi dans cette tentative, se ligua avec le
„ Vice-Chancelier, & lui promit, pour l'attirer dans son Parti, de tra-
„ verser l'Élection du Cardinal de St. Marc, qui étoit le seul pour lequel
„ ce Cardinal avoit de l'aversion. La nuit aiant obligé tous les Cardinaux
„ de se retirer dans leurs Cellules, & de s'aller coucher, celui de St. Pierre
„ aux Liens, avec le Vice-Chancelier, prirent ce tems, pour cabaler en
„ faveur du Cardinal de Melfe, dans l'esperance de gouverner sous son
„ Pontificat. Il n'y eut que six des plus anciens Cardinaux aux quels ils
„ n'oserent s'ouvrir. . . . Lorsque ces Cardinaux furent éveillez, ceux
„ de la Cabale les allerent trouver, & leur dirent qu'ils avoient fait un
„ Pape; &, s'étant un peu fait presser pour augmenter leur curiosité, ils
„ leur nommerent le Cardinal de Melfe, & leur dirent que pendant leur
„ sommeil ils s'étoient assemblez sans eux, & étoient convenus de lui
„ donner leurs voix. Ces vieux Cardinaux, voiant qu'ils ne pouvoient
„ empêcher cette Élection, puisqu'ils n'étoient pas six ou sept, contre
„ dix-huit ou dix-neuf, cederent au plus grand nombre. Le lendemain;
„ on découvrit les moïens dont on s'étoit servi pour gagner plusieurs voix,
„ & on sçut, que pour y reussir, on avoit donné à Savelli le Château de
„ Monticelli dans l'Isle, avec la Legation de Bologne; à Colonne le
„ Château de Ceperani, avec la Legation du Patrimoine de St. Pierre,
„ & vingt-cinq mille Ducats pour le rembourser des pertes qu'il avoit
„ souf-

(1) *Hist. des Conclav. pag. 59. & suiv.*

„ souffertes, lorsqu'on avoit abbatu & brulé sa maison, avec promesse de
 „ lui conférer un Benefice de sept mille Ducats de rente, lorsqu'il en va-
 „ queroit un de pareil revenu; au Cardinal des Ursins le Château de Ser-
 „ veterre, avec la Legation de la Marche d'Ancone, qu'on ôta au Ca-
 „ merlingue; à Martinusius le Château de Capranique, & l'Evêché d'A-
 „ vignon; au fils du Roi d'Arragon, Pontecorvo; & au Cardinal de Parme,
 „ le Palais de St. Laurent *in Lucina*, où logeoit le nouveau Pape avant
 „ son exaltation. Le St. Pere fit aussi le Cardinal de Milan, Archiprêtre
 „ de l'Eglise de St. Jean de Latran, & Legat d'Avignon. Il donna au
 „ Cardinal de St. Pierre aux Liens, & à son Frere qui étoit Prefet de Ro-
 „ me, Fano, avec cinq autres Terres voisines, & promit de le faire pre-
 „ mier General des Troupes Ecclesiastiques, d'appeller le dernier dans ses
 „ Conseils les plus secrets, & de ne résoudre aucune affaire importante
 „ sans sa participation. On donna encore au Cardinal des Ursins la Gar-
 „ de du Palais, avec des appointemens considerables, pour lui & pour la
 „ compagnie d'Archers qu'il commandoit; mais, il n'exerça cette charge
 „ qu'un jour, & sortit de la Ville fort en colere d'avoir été si maltraité.
 „ Personne n'eut bonne opinion du Gouvernement de ce Pape, parce
 „ qu'il étoit jeune & Genoïse, & avoit mené une vie assez dereglée,
 „ aiant eu de plusieurs femmes sept enfans; & enfin, parce qu'il n'étoit par-
 „ venu au Pontificat, que par des moïens illicites (2). „ Il prit le nom
 „ d'INNOCENT VIII.

Sa Famille étoit originaire de Grece, & se nommoit Cibo. Aaron
 étoit le nom de son Pere, & lui s'appelloit Jean Baptiste. Il naquit l'an
 1432. Il fut long-tems au service d'Alfonse d'Arragon, Roi de Naples, &
 de Ferdinand son fils & son Successeur. Etant venu à Rome, il logea
 avec Philippe Calendrin, Cardinal de Boulogne, qui lui laissa en mou-
 rant son superbe Palais de St. Laurent *in Lucina*. Notre Jean Baptiste
 Cibo étoit déjà Cardinal. Paul II. lui donna l'Evêché de Savone, & Six-
 te IV. celui de Melfe, & le fit Dataire. Il eut d'abord le titre de Ste.
 Balbine, & ensuite celui de Ste. Cecile. Onuphre en dit assez de bien.
 Il loue sa douceur & sa bonté, & ne blame que son avarice, quoi-
 qu'il le reconnoisse pour avoir été assez genereux envers les Pauvres & les
 affligez (3).

Son Ori-
gine.

Le premier soin du nouveau Pape fut de travailler à accorder les Diffé-
 rens des Princes d'Italie, & réunir avec le St. Siege ceux que la trop
 grande severité de son Predecesseur en avoit éloignez. Il tâcha aussi d'u-
 nir les Princes Chrétiens contre les Turcs. Il exhortoit les Ambassadeurs
 des Rois & des Republiques qui étoient à Rome, ou qui y venoient de tou-
 tes parts, pour lui rendre obéissance au nom de leurs Maîtres, à porter à
 la Paix ceux qui les avoient envoiez. Il parloit beaucoup des dangers &
 des incommoditez de la Guerre, & ajoutoit que les Chrétiens ne devoient
 la

Commencemens de
son Pon-
tificat.

(2) *Hist. des Conclaves*, pag. 64. & suiv.

(3) *Onuphre*, in *Innocent. VIII. ad calcem Platin.*

An de J. C.
1484.

la faire entr'eux, que lorsqu'ils y étoient contraints. Il envoya ses Legats à tous les Princes, pour les engager à s'opposer aux Turcs; mais, son zele n'eut pas le succès qu'il en attendoit. Il fit la Paix entre les Colonnes & les Ursins, & obligea ces Seigneurs, qui étoient puissans à Rome, & qui se faisoient une rude guerre, à sacrifier leurs querelles & leurs inimitiez à la tranquillité de l'Eglise, & au repos de l'Etat. Cependant, sa Sainteté fut contrainte elle-même de faire la Guerre à Ferdinand Roi de Naples, tant parce que ce Prince, qui étoit *Vassal & Feudataire* du St. Siege, que parce qu'il refusoit de paier le Tribut, dont il étoit redevable à l'Eglise Romaine. Cette Guerre ne dura que deux ans, après lesquels on fit la Paix, à condition que le Roi de Naples paieroit tous les cens dûs à l'Eglise, & qu'il accorderoit le pardon aux Seigneurs d'Italie qui avoient pris les armes contre lui (4). Le nouveau Pape confirma cette année 1484. l'Institut des Religieuses de la Conception, que Beatrix de Sylva, d'une Famille noble de Portugal, avoit fondé à Toledé (5).

Plaintes
des François
contre la
Cour de
Rome.

Les Etats du Roiaume de France s'assemblerent à Tours au commencement de l'été de cette année 1484. On y porta de grandes plaintes contre la Cour de Rome: & il paroît qu'elles étoient bien fondées; car, il s'étoit passé depuis peu une Affaire qui reveilla l'attention des François. Voici le fait dans les termes de Mezerai. „ Le Cardinal Baluë, après sa delivrance, étoit allé à Rome; & comme cette Cour-là est un Pais de perpetuelles Intrigues, il y avoit si bien réussi, qu'il s'étoit acquis beaucoup de credit & de bons Benefices. Il obtint même du Pape Sixte IV, qu'après la mort de Louis XI. il l'envoyât en France Legat à *Latere*. Il y entra avec tant d'arrogance, qu'il usa de ses facultez, avant que d'en avoir eu le consentement du Roy, & de les avoir présentées au Parlement comme il le devoit, pour voir si elles n'avoient rien de contraire aux Droits de la Couronne, & aux Libertez de l'Eglise Gallicane. Le Parlement, offensé de cette entreprise, lui defendit de prendre les marques de la Legation, & d'en exercer les pouvoirs: neanmoins, le Conseil du Roi (Charles VIII.) quand il lui eut exposé ses raisons, & fait les soumissions necessaires, ordonna qu'il seroit reçu en cette qualité avec tous les honneurs accoutumez, & qu'il en exerceroit les fonctions. Ce qu'il fit durant quelques jours: au bout des quels, aiant appris les nouvelles de la mort du Pape Sixte, il reprit le chemin de Rome, avec un present de mille ecus d'or seulement, que le Roi lui donna, pour lui aider à supporter les frais de son voiage (6). „ L'ambition de la Cour de Rome étoit insupportable. Pour en arrêter le torrent, le Clergé porta ses plaintes aux Etats de Tours. Jean de Retz ou de Rely, Docteur de Sorbonne, & Chanoine de Notre-Dame de Paris, fit un long Discours, dans lequel il s'éleva fortement contre les vexations des Romains,

(4) *Contin. de Fleury, tom. XXIII. pag. 399. 600.*

(5) *Le Mire, Orig. des Relig. liv. 5. Ch. 13.*

(6) *Mezerai, Abregé Chron. tom. IV. pag. 5.*

ains, & supplia le Roi de delivrer l'Eglise Gallicane, dont il étoit le Protecteur des exactions onereuses de la Cour de Rome. Il ajouta, que le Prince ne devoit point souffrir que le Pape fit quelque chose au préjudice de la Pragmatique Sanction contre les Libertez de l'Eglise de France, les Droits de Roi, & les Canons des Conciles de Constance & de Basle. Il conclut enfin, que s'il se trouvoit quelque chose d'injurieux au St. Siege dans les Decrets de la Pragmatique, les trois Etats du Royaume étoient prêts de deferer au Jugement du Concile General qui devoit se tenir. La Seance ne se passa pas sans contestation. Le tiers Etat se plaignit aussi de la disette d'argent dans le Roiaume, causée par le transport que les Legats du Pape en faisoient lorsqu'ils s'en retournoient à Rome. Mais, le Roi ne decida rien sur ces plaintes, parce qu'il ne vouloit pas se brouiller avec le Pape (7).

An de J. C.
1484.

Bajazet, Empereur des Turcs, faisoit toujours de nouvelles Conquêtes, & ses nouveaux préparatifs sembloient menacer l'Italie. Le Pape en étoit alarmé. Il exhorta de nouveau les Princes Chrétiens à terminer leurs différends, pour s'opposer aux progrès de l'ennemi commun du Christianisme. Il écrivit en particulier à Ferdinand, Roi de Naples, qu'il alloit faire équiper soixante Galeres, & Vaisseaux de haut-bord, pour defendre les frontieres de l'Etat Ecclesiastique. Il lui parloit aussi des efforts que chacun devoit faire pour contribuer à la depense; l'assurant de sa part, qu'il étoit prêt de sacrifier, non seulement ses biens, mais encore sa propre vie, pour une cause qui interessoit toute l'Eglise. Ses exhortations ne furent pas inutiles à l'égard des Princes d'Italie. Il n'y eut que les Florentins qui reculerent sous divers prétextes; & comme ils avoient la Guerre avec les Genoïs, le Pape travailla à retablir la Paix entr'eux; mais, cette paix ne se fit que l'année suivante. Il fit pourvoir de bonnes garnisons & de vivres les Villes de la Marche d'Ancone (8). Tandis que le Pape étoit occupé de la sorte, ceux de Chio implorerent son secours contre les Vexations des Turcs; & à sa priere, d'Aubusson, Grand Maître de Rhodes, persuada à Bajazet de laisser ces Insulaires en repos (9). Le Pape reçut presqu'en même tems des Ambassadeurs des Rois de France, d'Angleterre, & de Danemarck, des Ducs de Milan, & de Bretagne, de Berthold Archevêque de Mayence, de Jean Archevêque de Trêves, tous deux Electeurs, de l'Empire, des Chevaliers de Rhodes, & de la Republique de Genes. Il les exhorta tous à la Paix, & à la Réunion, pour s'opposer en commun aux efforts des Turcs. Mais, ces exhortations furent à peu près inutiles, à cause des Guerres qui dechiroient l'Allemagne (10).

An de J. C.
1485.

Le Pape travaille à former une Ligue contre les Turcs.

Quoique le Pape fût occupé à former une Ligue contre le Turc, il ne negligeoit pas les interêts temporels de l'Eglise. Cela paroît assez par les Lettres qu'il écrivit cette année au Roi de France. Il y en a une du 18. de

Lettres du Pape au Roi de France.

(7) *Observat. sur l'Hist. de Charles VIII. pag. 404.*

an. 1485.

(8) *Onuphre, in Innoc. VIII. Raynaldi, ad*

(9) *Bosius, Hist. Equit. Jerosolimit. lib. XIV.*

(10) *Onuphre, in Innoc. VIII.*

An de J.C.
1485.

de Juin, où il se plaint des Magistrats, qui violoient, disoit-il, les Immunités Ecclesiastiques dans la Provence, annexée depuis peu à la Monarchie Françoisé, & qui ne cherchoient que leurs interêts, sous prétexte de maintenir l'Autorité Roiale. Il exhorte le Roi à y apporter un prompt remède, & à reprimer ces abus. Comme on avoit indiqué une Assemblée du Clergé pour le premier jour du mois d'Août, & que le Souverain Pontife craignoit qu'on n'y donnât quelque atteinte à son Autorité, parce que plusieurs demandoient le Retablissement de la Pragmatique Sanction dans son entier sa Sainteté prie Charles VIII. dans une autre Lettre du 25. de Juillet de respecter le Siege Apostolique, dont ses Ancêtres ont toujours pris la défense, & de ne point suivre les Conseils de ceux qui ne cherchent qu'à détruire son Autorité (11).

Le Pape
fait la
Guerre au
Roi de
Naples.

J'ai déjà dit un mot de la Guerre que le Pape fit au Roi de Naples; mais il en faut ici marquer les motifs & les evenemens. Ce fut l'Ambition du Pape, & les plaintes de quelques Seigneurs du Roiaume de Naples, qui donnerent la naissance à cette Guerre. Le Roi avoit maltraité quelques Grands, qui implorèrent le secours du Pape, & il refusoit le Tribut au St. Siege, sous prétexte que la Reine Jeanne n'avoit cédé le Comtat d'Avignon à l'Eglise Romaine, que pour remplacer ce Tribut, qui montoit à quarante mille écus. Ce refus suffisoit pour faire prendre les armes au Pape; & le mécontentement des Grands du Roiaume lui fournissant une occasion favorable, il la saisit avidement. Quoique Mariana & Commines ne parlent pas si nettement, la conséquence que je tire de leurs aveux me paroît nécessaire (12).

Ferdinand
seme la
Division
dans Ro-
me, &
fait la Paix
avec le
Pape.

Ferdinand, pour s'opposer au Pape, commença par appaiser les Seigneurs de son Roiaume. Il rendit la Liberté au Comté & à la Comtesse de Montoire qu'il retenoit en Prison, & tâcha d'engager le Souverain Pontife dans une Guerre Civile, afin qu'ayant de l'occupation dans Rome, il ne portât pas ses armes ailleurs. Aiant attiré dans son Parti le Duc des Ursins, il ne pensa plus qu'à semer la division dans Rome. Il fit des courses jusqu'aux portes de cette Ville. Il employa les promesses, les menaces, & toutes sortes d'artifices, pour faire revolter les Cardinaux & le Peuple contre Innocent VIII. Il eut soin de repandre des Ecrits, qui faisoient voir que l'Electioin du Pape n'étoit pas legitime, aiant été faite par des Cardinaux revêtus de la Pourpre sans aucun droit; & il promettoit son secours aux factieux, pour élire un autre Souverain Pontife. Innocent se trouvoit fort embarrassé. Les dangers l'environnoient de tous côtés. Ses ennemis s'étoient déjà rendus maitres du Pont Lamentano: & y avoient mis une forte Garnison, qui ravageoit tous les environs de Rome. San-Severino, qui commandoit l'Armée du Pape, arrêta ces incursions. Il s'avança avec son Armée, chassa l'ennemi du Pont qu'il occupoit, & fit mourir tous ceux qu'on arrêta. Ces desordres mirent toute l'Italie en feu. Ferdinand étoit appuié des

(11) Raynaldi, an. 1485. §. 36.

(12) Mariana, Hist. Hisp. lib. 25. c. 7. Mem.

de Commines, liv. 7. Ch. 1.

des Florentins, & de Sforce Duc de Milan. Le Pape avoit pour lui les Vénitiens & les Genoïs. Mais le Roi de Naples fut le premier à écouter les Propositions de Paix qui lui furent faites par quelques Cardinaux. Les voici telles qu'il les accepta. 1. Il s'engagea à paier au Pape 80. mille Ecus d'or, à la place de la Haquenée ou du Cheval blanc, dont Sixte IV. s'étoit contenté tous les ans, comme d'un hommage pour le Roiaume de Naples. 2. Il promit de traiter les Grands avec douceur. 3. Que ceux d'Aquilée auroient la Liberté de se soumettre au St. Pere, ou au Roi de Naples. 4. Que tous les Benefices du Roiaume seroient conferez à la volonté du Souverain Pontife, qui pourroit fournir des vivres, & donner passage aux François, s'ils tentoient de recouvrer Naples. 5. Que Virginio des Ursins, qui s'étoit revolté contre le Pape, viendroit lui demander pardon à genoux, nuds pieds, & tête nuë, avec la corde au cou; & que les autres de la même Famille des Ursins subiroient le chatiment que sa Sainteté voudroit leur imposer (13).

An de J. C.
1485.

Le Pape ne devoit pas se flatter que Ferdinand observeroit des conditions si indignes de la Majesté Roiale: aussi ce Prince ne voulut-il point paier le Tribut à l'Eglise. Il se moqua même des Avis & des Remontrances du Pape, qui enfin prononça une Sentence d'Excommunication contre lui, & le declara privé de son Roiaume en faveur du Roi de France, qui prétendoit y avoir un Droit legitime (14). Le Pape, voiant ses threlors epuïsés par les Guerres qu'il avoit excitées pour satisfaire son Ambition, il créa de nouvelles charges à l'exemple de son Predecesseur, établit des Scelleurs de Bulles en plomb, & un College de Secretaires (15). Il accorda les Decimes sur le Clergé au Roi d'Arragon, pour continuer la Guerre contre les Maures (16).

Le Pape
excom-
munie le
Roi de
Naples.

Le Duc de Lancastre, aiant remporté une pleine Victoire sur le Roi Richard III., prit possession de la Couronne d'Angleterre; &, pour l'assurer à sa posterité, il fit confirmer par le Pape son Mariage avec Elizabeth d'Yorck sa parente au quatrieme degré. La Bulle de Confirmation est accompagnée d'une autre qui confirmoit la Couronne à Henri par la *Plenitude du Pouvoir Apostolique*, comme si le Pape avoit eu quelque Droit sur ce Roiaume. Le Pontife, après l'énumération des titres d'Henri VII. la Bataille de Bosworth, sa naissance, le consentement unanime de ses sujets, son mariage, declaroit legitimes de son propre mouvement les Enfants à naître de son Mariage avec Elizabeth d'Yorck, en vertu de la Dispense ci-devant accordée; ratifioit l'Acte du Parlement sur le Droit d'Henri, & la Succession de sa Posterité; suppleant, ajoutoit-il, par l'Autorité Apostolique à tous les defauts qui pourroient s'y rencontrer; ordonnoit par cette même Autorité à tous les Anglois, de quelque qualité qu'ils fussent, d'obéir à Henri; excommunioit tous ceux qui le troubleroient, sans qu'ils pussent être

An de J. C.
1486.

Le Pape
confirme
le Mariage
d'Henri
VII. & la
Succession
des Lan-
castres.

(13) Raynaldi, an. 1485. §. 42. Onuphre & Ciaconius, in Innocens. VIII.

(14) Mariana, Hist. Hispan. lib. 25. c. 7.

(15) Bzovius an. 1487.

(16) Raynaldi, an. 1485.

An de J.C.
1486.

absous que par le St. Siege, excepté à l'article de la mort; enjoignoit sous les mêmes peines de reconnoître les Enfans qu'Henri pourroit avoir d'une seconde femme, en cas qu'Elizabeth mourut sans lui en laisser; combloit de benedictions ceux qui l'assisteroient contre ses ennemis, & leur accordoit même Indulgence pleniere de tous leurs pechez (17). On parle d'une autre Bulle, dont on ignore la veritable datte, par la quelle le Pape prie Henri VII. de soustraire les Ecclesiastiques de son Roiaume à la Jurisdiction seculiere (18).

Le Roi de Hongrie brouillé avec le Pape.

J'ai marqué ci-dessus l'Excommunication prononcée contre le Roi de Naples, qui la meprisa; & ce fut, sans doute, à la sollicitation de ce Prince, que Mathias, Roi de Hongrie, se declara aussi contre le Pape, & appella au Sacré College des Sentences qu'Innocent avoit prononcées contre Ferdinand. Le Pape s'en plaignit à Mathias, l'exhorta d'avoir plus de deference pour les Jugemens du St. Siege; & lui manda, que s'il avoit du credit, il ne devoit l'emploier que pour faire revenir son Beau-Pere de ses égaremens, & l'empêcher de se deshonnorer par de nouveaux crimes. Mais, bien loin que ces Remontrances produisissent quelque effet, il survint une nouvelle brouillerie entre le Roi de Hongrie & le Pape, au sujet de l'Archevêque de Colocza, que Mathias fit mettre en prison. Le Pape irrité demanda la Liberté du Prelat, & pretendoit, que s'il étoit coupable du Crime de Leze-Majesté, on devoit porter sa cause au Tribunal Apostolique, parce qu'il étoit indigne de traduire un Archevêque devant un Juge Laïque (19). Tout fut inutile.

An de J.C.
1487.

Persecution contre les Vaudois.

Innocent VIII. étoit d'un naturel sanguinaire. On en peut juger par un Bref qu'il écrivit le 30. de Septembre à l'Evêque de Bresse & à l'Inquisiteur de Lombardie, pour les exciter à punir les Heretiques: & comme leurs Officiaux refusoient d'en venir à ces extremitez, le Pape declara qu'ils seroient excommuniés, si, aiant été requis de faire leur devoir, après six jours ils ne font pas executer les Sentences de l'Inquisition (20). Il publia même une Croisade contre les pauvres Vaudois, dont on peut voir les particularités dans l'Histoire de Mr. Leger, avec la Bulle d'Innocent VIII. dont l'Original se trouve dans la riche Bibliotheque de Cambridge (21).

Le Pape promet du secours au Roi de Pologne.

Casimir, Roi de Pologne, s'étoit adressé au Pape, pour lui demander du secours contre les incursions des Turcs, qui ravageoient la Lithuanie & la Russie. Le St. Pere lui promit de l'assister, & exhorta par un Bref toutes les Nations voisines de la Pologne, les Prussiens, les Livoniens, les Allemands, les Bohemiens, à prendre les Armes, & à se joindre à Casimir pour l'aider à defendre la Religion; leur promettant le pardon leurs pechez, & l'esperance d'une heureuse immortalité; & d'un autre côté excommuniant tous ceux qui contreviendroient aux ordres du Souverain Pontife & viole-

(17) *Ast. Publ. tom. XII. pag. 294. & 297.*

(18) *Raynaldi, an. 1486. §. 46. Concil. som. XIII. pag. 1467.*

(19) *Raynaldi, ubi sup. §. 20. 38. Bonf-*

nins, Decad. 4. lib. 5. infm. & lib. 6.

(20) *Raynaldi, an. 1487. §. 55.*

(21) *Leger Histoire generale des Eglises Vaudoises, liv. II. Ch. 2.*

roient la Trêve faite avec la Pologne, pendant que le Roi seroit occupé à la Guerre contre les Turcs (22).

An de J.C.
1487.

D'autre côté le Pape travailloit à retablir la Paix en Italie; &, pour donner l'exemple aux autres, il la fit avec les Venitiens, & traita avec eux une Alliance pour vingt-cinq ans. Les Venitiens étoient alors en Guerre avec Sigismond Duc d'Autriche. Le Pape & l'Empereur Frédéric firent la Paix entre ces deux Puissances. Et comme l'Empereur paroissoit avoir de bonnes intentions, Sa Sainteté lui accorda la permission de lever des subides sur son Clergé pour fournir aux frais de la Guerre contre les Turcs; mais, ce Prince ne put executer les desseins du Pape (23).

Il fit la Paix avec les Venitiens.

Bucolini, si connu par ses desordres, après s'être emparé d'Osma, ou Osimo, Ville de la Marche d'Ancone, avoit fait Alliance avec les Turcs pour s'y maintenir. C'est ce qui inquiétoit beaucoup le Pape. Il en écrivit au Grand Maître de Rhodes & le pria d'employer son zele pour unir les Princes de l'Europe, en faveur de la Cause Commune, en s'opposant au Turc. En effet, Bucolini en attendoit de grands secours. Il avoit promis à Bajazet, qu'en moins de six mois il le rendroit Maître de toute la Marche d'Ancone, s'il lui envoie dix mille Turcs, avec lesquels il pourroit conquérir tout le reste de l'Italie, à cause des Divisions qui regnoient parmi les Princes. Innocent VIII. ne se contenta pas d'avoir écrit au Grand Maître de Rhodes. Il envoya le Cardinal Julien investir Osma, & lui donna pour Lieutenant General Jacques Trivulce, avec mille Cavaliers. Louis Sforce & le Cardinal Baluë lui amenerent des Troupes Auxiliaires. Mais, toutes ces précautions furent inutiles. Il fallut traiter avec Bucolini. Laurent de Medicis lui envoya pour cela l'Evêque d'Arezzo. On lui promit sept mille écus d'or, à condition qu'il rendroit Osma, & qu'il renonceroit à l'Alliance qu'il avoit faite avec le Turc. Bucolini accepta le Traité, & se retira à Florence auprès de Laurent de Medicis, dont il fut très-bien reçu. Mais Sforce l'ayant fait venir à Milan, il le fit pendre (24).

Crainte du Pape à l'occasion des Turcs.

Ferdinand, Roi de Naples, après avoir invité les principaux Seigneurs de l'Etat Ecclesiastique à un Festin & à quelques parties de plaisir, les fit tuer. Innocent VIII. qui ignoroit cette cruauté, mais qui sçavoit qu'il étoit toujours animé contre lui & ses amis, lui écrivit le huitieme de Juillet de cette année, & l'avertit de rentrer dans son devoir, & de ne point maltraiter les sujets de l'Eglise Romaine. Ferdinand avoit fait jeter dans la Mer les corps de ceux qui avoient été tuez; &, pour ne point se rendre odieux au Peuple, & lui faire accroire que ces Seigneurs vivoient, il leur faisoit porter tous les jours à manger, comme s'ils eussent encore été dans la Prison. Le Pape, ignorant & la cruauté & la dissimulation de ce Prince, manda à l'Evêque de Cefene son Internonce de menager la Liberté de ces Seigneurs, qu'il croioit avoir été livrez à la Justice seculiere, & de

La Division recommence entre le Roi de Naples & le Pape.

(22) Raynaldi, an. 1487.

(23) Naucler, Chronie. gener. 50. Raphaël

Volaterran, lib. 4. Surita Annal, lib. 20. et 79.

(24) Raynaldi, hoc an.

An de J.C.
1488.

Vaudois
persecu-
tez.

de faire casser tous les Actes faits contr'eux, sous peine des Censures Ecclesiastiques. L'Internonce étoit encore chargé d'engager Ferdinand à paier le Tribut qu'il devoit à l'Eglise. Mais, il ne reçut que des réponses fort dures de ce Prince; ce qui engagea le Souverain Pontife à le priver de son Roiaume, & à presser le Roi de France de venir s'en rendre Maître conformément au Droit legitime qu'il y avoit (25).

Paul Perrin, qui a écrit l'Histoire des Vaudois, marque sous cette année la Persecution cruelle qui leur fut faite en consequence de la Bulle du Pape qu'on a citée ci-dessus. Voici les termes de cet Historien: „ Albert de „ Capitaneis, Archidiacre de Cremona, envoyé contr'eux par Innocent VIII. „ commença, dit-il, à implorer l'assistance du Lieutenant du Roy en Dau- „ phiné, nommé Hugues de la Palu, lequel pour cest effet leva des trou- „ pes & s'achemina aux lieux où le dit Albert lui dit qu'il y avoit des „ Vaudois, sçavoir en la Val Loyse: Et afin que la chose fust parfaite „ avec forme de justice, & pour autoriser mieux ce que par eux seroit „ executé, ledit Lieutenant de Roy print en sa Compagnie un Conseiller „ de la Cour nommé Maître Jean Rabot. Arrivés en ladite Val Loyse, „ ils ne trouverent aucun des habitans d'icelle à qui parler: car ils s'esto- „ yent tous retirés au haut de la Montagne dans des Cavernes, y aiant porté „ leurs petits Enfants, & tout ce qu'ils avoyent de plus précieux & propre „ pour s'y alimenter. Ce Lieutenant de Roy fit appliquer quantité de „ bois à l'entrée des dites Cavernes, & y mettre le feu, tellement que la „ fumée qui les estouffoit, ou le feu qui les bruloit, en contraignit grand „ quantité de se precipiter du haut des dites Cavernes en bas sur des Ro- „ chers, où ils demeuroyent morts, brisés, & en pieces; & s'il y en avoit „ quelqu'un qui se remuast, il estoit promptement achevé d'estre tué par „ les Soldats dudit Comte de Varax, Sieur de la Palu. Ceste Persecution „ fut extrême; car, on trouva dans les dites Cavernes quatre cens petits „ Enfans estouffés en leurs berceaux, ou entre les bras de leurs Meres „ mortes. Cela a été tenu pour chose certaine entre les Vaudois des Val- „ lées circonvoisines, qu'il mourut alors plus de trois mille personnes de „ la dicte Vallée, Hommes ou Femmes; & de fait, ils y furent entiere- „ ment exterminés, en sorte que depuis ce tems-là que la dite Vallée fut „ peuplée de nouveaux habitans, il n'y a eu aucune famille des dits Vau- „ dois qui y ait pris pied: preuve certaine que tous les habitans d'icelle „ de tout sexe y moururent en mesme temps. Ce Lieutenant de Roy „ aiant destruit les dits habitans de la Val Loyse, craignant que les Vau- „ dois circonvoisins ne se jettassent de rechef en icelle, & qu'ils n'eussent „ la même peine un jour de les en chasser, donna les biens & possessions „ de la dite Vallée à ceux que bon lui sembla; ce qui ne peut estre si tost „ partagé, que les Vaudois de Pragela, & de Fraissinieres, n'eussent pour- „ veu à leur sureté, attendans les ennemis aux passages & destroits de leurs „ Vallées; desorte que, lorsque ledit Lieutenant de Roy se presenta pour „ les

(25) Surita, *Annal. lib. 20. c. 66. Onaphre Panvini, in Innocent. VIII.*

„ les forces, il fut contraint de se retirer honnestement: & Albert de Ca-
 „ pitaineis, appellé ailleurs par sa commission, subrogea un certain Moine
 „ de l'Ordre de Saint François, nommé François Ploireri, lequel com-
 „ mença à informer de nouveau contre les Vaudois de Frailliniere (26). „
 Le Lecteur peut voir l'Ouvrage cité.

An de J.Ci
 1489.

Le savant Continueur de l'Abbé Fleury nous fait remarquer, que les
 Privileges accordez aux Aziles s'étoient tellement accrus en Angleterre, &
 l'Abus qu'on en faisoit étoit si manifeste, qu'il n'étoit pas possible de le
 diffimuler plus long-tems. De quelques crimes qu'on pût être coupable,
 l'on étoit à couvert des poursuites de la Justice, quand on s'y étoit une
 fois retiré. On voioit tous les jours des Rebelles, des seditieux, des
 gens accablez de dettes, des scelerats chargez de toutes sortes de crimes,
 accourir aux Eglises, & trouver dans ces lieux consacrez à Dieu l'impu-
 nité contre ses propres Loix, & une protection assurée contre la justice
 qu'il a lui-même établie. Comme il n'étoit rien de plus facile que de se
 mettre ainsi à couvert de la punition des plus grands crimes, le nombre
 des criminels augmentoit tous les jours. Les Loix & la Religion étoient
 sans cesse exposées aux attentats les plus enormes (27).

Inconve-
 niens des
 Aziles en
 Angletter-
 re.

Henri VII., voulant remedier à de si grands abus par l'Autorité du Pape,
 envoya un Ambassadeur extraordinaire à Rome: mais, tout ce qu'il put ob-
 tenir de sa Sainteté fut une Bulle qui contenoit les Articles suivans: 1. Que
 quiconque, après s'être retiré dans un Azyle, l'auroit quitté pour commet-
 tre quelque nouveau crime, ou continuer celui qui l'avoit obligé de re-
 courir à la protection des Eglises, n'y pourroit plus être reçu, & seroit pri-
 vé pour toujours du Droit d'Azyle, n'étant pas juste que les Lieux saints
 servent à fomenter les crimes. 2. Que les Debiteurs, qui pour éviter les
 poursuites de leurs Creanciers auroient eu recours aux Azyles, pourroient
 être saisis & seroient sujets aux formalitez ordinaires de la justice, l'inten-
 tion de l'Eglise n'étant pas de favoriser les fraudes, ni de priver personne
 des dedommagemens qu'il a droit de prétendre. 3. Qu'un Criminel de Le-
 ze-Majesté, qui aura été reçu dans un Azyle, n'en pourra être tiré; mais
 que le Roi l'y pourra faire garder à vuë, & empêcher qu'il ne dise ou fasse
 quelque chose contre son service; l'équité naturelle ne permettant pas que
 des graces accordées par des Princes tournent à leur préjudice, ni qu'elles
 favorisent les perturbateurs de la tranquillité publique. Cette Bulle fut
 publiée & executée dans toute son étendue; & quoique le Clergé eut envie
 de s'y opposer, Henri, qui étoit en état de se faire obéir, fit qu'on s'y ac-
 coutuma peu à peu (28).

Le Pape
 en modi-
 fie les Pri-
 vileges.

La mesintelligence augmentoit tous les jours entre le Roi de Naples, &
 le Pape; & les choses furent portées si loin, que le Pape fulmina cette an-
 née deux Excommunications contre le Roi Ferdinand, qu'il priva de son
 Roiaume, & fit publier une Croisade contre lui, comme contre un Re-
 belle

Le Roi
 de Naples
 est excom-
 munié de
 nouveau
 par le Pa-
 pe.

(26) Paul Perrin, Hist. des Vaudois, pag.
 129. & suiv.
 Tom. IV.

(27) Contin. de Fleury, tom. XXIV. pag. 83.

(28) Bacon, Hist. Henrici VII.

An de J.C.
1489.

belle à l'Eglise, qui accumuloit crimes sur crimes, & sollicitoit les Princes Chrétiens contre le Vicaire de Jesus-Christ (29). Mais, d'autre côté, le St. Pere combloit de Faveurs & de Bienfaits le Roi & la Reine d'Arragon Ferdinand & Isabelle. Il leur permit cette année de lever des subsides dans la Castille & dans le Roiaume de Leon, pour subvenir aux frais de la Guerre contre les Maures (30).

Differends
entre la
Reine de
Suede &
Stenon.

Il y avoit alors un Differend assez echauffé entre Dorothee, Reine de Suede, & Stenon Stur, Gouverneur des Roiaumes de Suede & de Norwege, au sujet de la Forteresse d'Orobra. Le Pape, qui se méloit de plus que des fonctions de sa charge, s'entremet pour accorder ce Differend, & il en donna la Commission à quatre Prelats. Mais, n'ayant pas réussi, l'affaire fut évoquée au St. Siege, & jugée en faveur de la Reine. Le Pape chargea aussi les mêmes Prelats d'user de Censures envers Stenon, s'il n'obéissoit pas (31).

Le Parle-
ment de
Paris s'op-
pose aux
Decimes
qu'on veut
imposer
sur le
Clergé.

Cette même année, le Parlement de Paris s'opposa aux Decimes qu'on vouloit lever sur le Clergé de France. Ceux qui les vouloient exiger alleguoient pour raison, que le Thresor étoit epuisé par les Guerres de Flandres & de Bretagne, & qu'on ne pouvoit les soutenir sans un semblable secours. La Proposition ne fut pas bien reçue du Clergé, ni du Parlement. La Vacquerie premier President, & les Conseillers, remontrèrent au Roi, que le Pape n'accordoit jamais de semblables Decimes, qu'il n'en eut la meilleure partie; que par-là, elles étoient absolument inutiles à l'Eglise; & que pour les recueillir on étoit obligé à des frais qui absorboient ce qu'on levoit; outre que, dans cette levée, il s'y commettoit beaucoup de tromperies; qu'enfin, le Roi exigeoit de son Peuple de grandes sommes d'argent, qui avec ces Decimes l'epuisoient entierement; que les Ecclesiastiques ne recevoient qu'avec beaucoup de peines & fort tard les Revenus de leurs Benefices; ce qui leur causeroit une trop grande charge, si outre cela on leur imposoit les Decimes; en un mot, que si les Plaintes du Clergé venoient au Parlement, on se croiroit obligé de lui rendre justice. Ces Remontrances eurent leur effet, & la chose n'étant pas allé plus loin, on laissa le Clergé tranquille (32).

Zizim est
remis en-
tre les
mains du
Pape.

Il y avoit long-tems, que divers Princes souhaitoient d'avoir en leur pouvoir l'infortuné Zizim, Frere de Bajazet, que le Grand Maître de Rhodes faisoit garder sur les Terres du Roi de France. Mais, le Pape l'obtint; & ce Prince fut présenté à sa Sainteté dans un Consistoire public par l'Ambassadeur de France & le Grand Prieur. Le Maître des Ceremonies l'avertit de faire la Reverence à sa Sainteté, en lui baissant les pieds. Quelques Historiens, entr'autres Mathieu Bossé de Verone temoin oculaire, disent qu'on ne put jamais l'obliger à cette lacheté (33). Cependant, Sponde as-
sûre

(29) *Savita, Annal. lib. 20. c. 82. Vialard, in Vita Innoc. VIII. Bzovius, hoc anno 1489.*

(30) *Lib. Bullar. 46. pag. 39.*

(31) *Contin. de Fleury, tom. XXIV. pag. 88.*

(32) *Faligny, Hist. de Charles VIII.*

(33) *Mat. Bossé Veron. Epist. 30.*

furé qu'il le fit, mais avec indignation, en prononçant quelques Paroles que son Interprete expliqua (34).

Comme le Pontife voioit de grandes dispositions à une Guerre ouverte entre le Roi de France & l'Empereur Maximilien, & qu'il jugeoit que le gros de l'Orage tomberoit sur la Flandre, il mit toute sa Politique en usage pour l'en détourner. Ses Nonces eurent ordre d'inspirer des pensées de paix & d'union à toutes les Puissances, à qui la nécessité de leur Confederation devoit faire prendre quelque engagement. Son entremise eut tout le succès qu'il pouvoit s'en promettre (35). Et si l'on ne conclut pas une véritable Paix, on fit du moins un Traité, qui merite le nom de suspension d'aigreur & de ressentiment entre les deux Princes.

Le Pape, se voiant maître de la Personne de Zizim, feignit de vouloir en profiter pour faire la Guerre à Bajazet, qu'il vouloit, sans doute, intimider par de grands preparatifs, pour en tirer une grosse pension. Dès le commencement de cette année, il envoya des Nonces à l'Empereur, aux Rois, aux Princes, & aux Republiques, les exhortant à deputer de nouveaux Ambassadeurs à Rome, pour le 25. de Mars, jour de l'Annonciation de la Ste. Vierge, afin de prendre avec eux les mesures nécessaires à l'entreprise de la Guerre. Les Princes se rendirent aux exhortations du Souverain Pontife. On resolut avec leurs Envoyez, que chacun contribueroit selon son pouvoir en argent, armes, ou Soldats; & l'on convint de laisser au Pape une entiere Liberté de lever les Annates, les Decimes, & les autres Contributions, de publier des Indulgences, des Privileges, & une Croisade. Le Pape promit de sa part, que si l'un des trois Rois, de France, d'Espagne, ou d'Angleterre, se chargeoit de la conduite des troupes, il s'y trouveroit lui-même en Personne; que si aucun Roi n'étoit Chef, il se contenteroit de nommer des Legats, l'un pour l'Armée de Mer, l'autre pour celle de Terre; que les Italiens, les François, les Espagnols, & les Anglois, serviroient dans la premiere: les Allemands, les Bohemiens, les Hongrois, & les Polonois dans la seconde. Les Legats & les Nonces furent envoyez dans toutes les Provinces à ce sujet; mais, tous ces grands projets furent sans execution. Les Princes n'avoient garde de preferer le bien public à leurs interêts personnels; & le Souverain Pontife lui-même, si l'on en croit quelques Historiens, quelques belles apparences de zele qu'il fit paroître, étoit dans les mêmes sentimens (36).

Tandis qu'on travailloit à ces inutiles preparatifs, dont le Pape tiroit seul un grand profit, Bajazet envoya des Ambassadeurs à Rome, pour traiter avec Innocent VIII., faire Alliance avec lui, & lui promettre six-vingt mille écus d'or, pourvu qu'il voulut arrêter Zizim, & le retenir Prisonnier. Cette Ambassade fut reçue avec beaucoup d'honneur. Tous les Cardinaux & les Officiers du Pape allerent au devant de l'Ambassadeur Turc, qui étoit chargé de l'Argent que Bajazet promettoit, avec beaucoup de pierres & de

An de J.C.
1489.

Le Pape travaille à la Paix entre le Roi de France & le Roi des Romains.

An de J.C.
1490.

Le Pape sollicite les Princes Chrétiens à la Guerre contre le Turc,

Le Pape traite avec Bajazet.

(34) *Sponde, an. 1489. §. 2.*

(35) *Vialard, Vit. Innoc. VIII.*

(36) *Bzovius, an. 1490. Vialard, Vita Innoc. VIII.*

An de J.C.
1490.

Le Soudan
d'Egypte
demande
Zizim au
Pape.

Bajazet
veut faire
empoison-
ner son
Frere.

Le Pape
continue
ses Nego-
ciations
contre le
Turc.

de presens; ce qui devoit servir à paier trois ans de la pension de Zizim, à quarante mille écus d'or par chaque année. Il paroît que le Pape accepta les Propositions de Bajazet, & qu'il reçut tous les ans la somme dont on étoit convenu pour l'entretien de Zizim (37).

D'autre côté, le Soudan d'Egypte envoya au Pape Antoine Milan, Gardien des Cordeliers de Jerusalem, qui avoit ordre de demander Zizim, pour le faire Chef de l'Armée du Soudan, & offrir en échange quatre cens mille Ducats & la Ville de Jerusalem, qui seroit sous la Domination des Chrétiens, à qui l'on accorderoit une entiere Liberté pour faire le voiage de la Terre-Sainte, sans paier aucun Tribut. Il promettoit encore de remettre au Pape toutes les Conquêtes qu'on feroit sur Bajazet, quand ce seroit même Constantinople. On ne decida rien sur ces Propositions (38). Le Pape préféra l'argent comptant de Bajazet, aux esperances incertaines que le Soudan d'Egypte vouloit lui donner.

Cependant, il y a lieu de s'étonner que le Pape ait pû se confier à Bajazet, puisque, quelques mois auparavant, ce Prince Infidele avoit tenté de faire empoisonner son frere Zizim; voici comment il s'y étoit pris. Un certain Christoffe Macrin, surnommé le Picentin, fort irrité d'avoir été privé & même chassé de son emploi par les gens du Pape, s'en alla à Constantinople, & promit au Sultan de mettre fin à la Guerre en tuant le Pape & Zizim. Le Mufti lui procura plusieurs conferences avec Bajazet. On le chargea d'or, de pierres precieuses, & d'autres presens. On lui promit le Gouvernement de l'Isle de Negrepoint, & une Flotte de deux cens Galeres, s'il pouvoit empoisonner la Fontaine dans la quelle on puisoit l'eau pour la boisson du Pape & de Zizim. On lui donna même une phiole pleine d'un poison très-violent. Christophle promit des merveilles. Il partit de Constantinople, & vint à Rome, où aiant été arrêté pour d'autres crimes, on l'appliqua à la question, dans laquelle il confessa le dessein qui l'avoit amené à Rome. Sur son aveu, on le condamna au dernier supplice, & cette sentence fut executée d'une maniere terrible. Il fut conduit par la Ville & déchiré avec des tenailles ardentes, & ses Membres exposés à différentes portes de Rome, pour inspirer de la terreur aux Complices de son crime (39).

Le Pape, aiant été assez depourvû d'honneur pour accepter l'Alliance & l'Argent de Bajazet, auroit dû se piquer de generosité, & couvrir l'infamie de sa premiere demarche, en demeurant fidele aux Turcs. Bien loin de cela, il travailloit toujours à réunir les Princes pour leur faire la Guerre. Il s'adressa à Maximilien Roi des Romains, qui promit de contribuer. Il envoya aussi Bernard Stich à Naples. Mais le Roi Ferdinand, bien loin de satisfaire Sa Sainteté, ne pensoit qu'à l'inquieter & à la chagriner. Il lui enleva dans cette année Benevent, dont il avoit chassé les Magistrats qu'Innocent y avoit établis (40).

L'an-

(37) Raynaldi, an. 1490 §. 2. & 3.

(38) Raynaldi, ubi supr. §. 4.

(39) Raynaldi, ubi supr. §. 5.

(40) Contin. de Fleury, tom. XXIV. pag. 106.

L'année suivante, le Pape toujours plein d'ardeur, au moins en apparence, pour faire la Guerre au Turc, envoya ordre au Cardinal Rainault, son Legat en Hongrie, en Pologne, en Prusse, & en Russie, d'exciter les Princes à executer la promesse qu'ils avoient faite de lever deux Armées, l'une pour faire irruption dans la Bulgarie & dans la Thrace; l'autre pour ravager les Provinces Frontieres des Etats du Sultan. Mais, tous ces beaux Projets s'en allerent en fumée. Le Pape ne cherchoit qu'à amasser de l'argent, sous le pretexte specieux de cette Guerre, qu'il n'avoit nulle envie d'executer. Il avoit deja reçu deux cens mille écus d'or pour équiper une Flotte, & on avoit imposé des Decimes sur le Clergé de France. Cela lui suffisoit. Bajazet ne fut point troublé dans l'execution de ses entreprises, & il porta tout à son aise la desolation en Hongrie (41).

Le Pape agissoit avec plus de bonne foi & plus de vigueur pour les prétensions du Siege de Rome. On y faisoit de frequens Appels, & par-là on se soustraïoit aux Juges des Lieux. Ces Appellans trouvoient souvent des Opposans de la part de leurs Adverses parties; & quelquefois même ceux qui étoient en cause, voulant éviter un jugement de Rome, faisoient ce qu'ils pouvoient pour transférer leur cause aux Juges seculiers. Le Pape crut que les uns & les autres blesoient en cela l'Autorité du St. Siege; & pour empêcher ce qu'il appelloit un mal, il donna une Bulle le 23. de Fevrier 1491. par laquelle il excommunie les uns & les autres, & declare qu'ils ne pourront être absous que par le St. Siege, excepté à l'article de la mort, s'ils ont donné des marques de repentir. Il prononce aussi des peines contre les Notaires qui auront prêté leur Ministère à ces Personnes, & ordonne aux Evêques de faire publier incessamment cette Constitution dans leurs Dioceses (42).

Comme le Roi de France pensoit deja serieusement à porter ses armes dans le Roiaume de Naples, & faisoit pour cela ses preparatifs, la crainte qu'en eut Ferdinand le porta à se reconcilier avec le Souverain Pontife. Le Roi d'Arragon s'étant rendu Mediateur, ce Prince, & Alfonso Duc de Calabre son fils, firent leur Paix avec le Pape le 28. de Janvier de cette année; & sur la fin du mois de Mai, Ferdinand envoya à Rome son petit-fils Ferdinand Prince de Capoue, pour demander pardon à Innocent VIII. au nom de son Aieul & de son Pere, promettant de paier exactement chaque année le Tribut dû à l'Eglise Romaine, & de ne plus bleffer son Autorité dans la collation des Benefices du Roiaume de Naples. Ce Prince fut reçu du Pape avec beaucoup d'honneur, & en reçut de grands temoignages de bonté. L'on trouve une Bulle de Sa Sainteté du 4. de Juin de cette année, qui assure à Alfonso la Succession au Roiaume de Naples & au Prince de Capoue son fils, en cas qu'Alfonse mourut avant Ferdinand son Pere. On y lit aussi la Formule du Serment qu'il devoit en faire au Souverain Pontife (43).

An de J.C.
1491.

Suites des
mêmes
Negocia-
tions.

Constitu-
tion du
Pape pour
maintenir
les Liber-
tez de
l'Eglise.

Le Pape
fait la
Paix avec
Ferdinand
Roi de
Naples.

(41) *Vialard, Vita Innoc. VIII.*

(42) *Bullar. Innoc. VIII. Const. 17.*

(43) *Surita, tom. 4. lib. 20. cap. ult. Maria-
na, lib. 26. c. 18. Rainaldi, an. 1492. §. 10.*

An de J.C.
1491.

Bulles de
la Crucia-
de accor-
dées au
Roi de
Portugal.

Mort d'In-
nocent
VIII.

On a vû que le Pape avoit permis au Roi d'Arragon de lever des Deci-
mes sur le Clergé, pour faire la Guerre aux Maures. C'est ce qu'on ap-
pelloit des Bulles de la *Cruciade*. „ Les Historiens de Portugal nous ap-
„ prennent, que leur Roi Jean II. en ayant obtenu une d'Innocent VIII.
„ pour le secourir dans la Guerre qu'il avoit en Afrique, ce Pape la lui
„ vendit bien cher, en ôtant au Roiarme la Liberté qu'il avoit de ne re-
„ cevoir aucune Bulle venant de Rome, qu'elle ne fût auparavant examinée
„ dans le Conseil du Roi. C'étoit une coutume des Rois de Portugal, dit
„ l'Auteur de la Vie de ce Prince, qu'on vient de donner au Public, de ne
„ permettre point qu'on mit en execution aucun Decret venant de Rome,
„ avant que le grand Chancelier & les autres Officiers Royaux eussent exa-
„ miné s'il ne contenoit rien, qui pût nuire aux Droits du Roi. Ce que
„ les Papes avoient peine à souffrir, parce qu'ils croioient que cela étoit
„ contraire à leur Autorité Souveraine. Innocent se servit de cette occa-
„ sion, écrivant au Roi Jean; & l'ayant prié d'ôter cette coutume qui étoit
„ opposée au Droit des Souverains Pontifes, il l'obtint de lui (44). „

Un mois après que le Pape Innocent eut accordé la Paix au Roi de Na-
ples, il mourut le 25. de Juillet. Depuis l'attaque d'Apoplexie qu'il avoit
euë deux ans auparavant il n'avoit pû jouir d'une santé parfaite. Ne trou-
vant aucun soulagement à ses maux dans l'Art de la Medecine, un Juif lui
prepara un breuvage composé du sang de trois jeunes garçons qui venoient
d'expirer; & le Pape l'ayant sçu, il en eut une si grande horreur, qu'il
donna aussitôt ordre d'arrêter ce Juif, & de le punir; mais celui-ci évita
le chatiment par la fuite. Innocent VIII. mourut à l'age de soixante ans,
avec pieté, si l'on en croit quelques Historiens (45), quoique durant sa vie
il eut tenu une Conduite fort irreguliere, vendant publiquement les Benefi-
ces, & aiant des gens apostez qui les mettoient à prix. Le Continuateur
de Fleury dit que ce Pape avoit été marié, avant que d'entrer dans l'Etat
Ecclesiastique, & qu'il lui restoit deux Enfans de ce mariage, lorsqu'il par-
vint au Souverain Pontificat; un fils nommé François, qu'il maria à une
des filles de Laurent de Medicis, l'une des plus belles Princesses de son
tems, après l'avoir fait Comte d'Anguillare & General des Troupes de l'E-
glise Romaine; & une fille nommée Theodore, qu'il combla pareillement
de biens: il avança de même le reste de sa famille, & on n'a pû s'empê-
cher de lui reprocher qu'il avoit fait pour elle des choses peu équitables (46).
J'ai lû ailleurs, qu'Innocent avoit huit Fils & autant de Filles (47).

(44) Emanuel Telles, de *Reb. gestis Joan. 2.* in *Innoc. VIII.*
Edit. de Lisbonne, 1659. Richard Simon, Hist.

(46) *Contin. de Fleury, tom. XXIV. pag. 138.*

des Rev. Eccl. pag. 173.

(47) *Desmarets, Tableau des Papes, pag.*

(45) Onuphre, Ciaconius, Papyre Masson, 147.

MAXIMILIEN I.
Empereur d'Allemagne.

ALEXANDRE VI.

CHARLES VIII.
LOUIS XII.
Rois de France.

CCXXIII. P A P E.

Commen-
cemens
d'Alexan-
dre VI.

DE l'aveu de tous les Historiens, le Pape dont je vais parler fut le plus scelerat de tous les Hommes. Il descendoit du côté de sa mere de l'illustre Maison de Borgia, & il étoit neveu du Pape Calixte III, dont la sœur Joanna Borgia avoit epousé un nommé Godefroi Lenzolio natif de Valence. Elle eut de ce mariage cinq enfans, dont l'un nommé Roderic naquit en 1431. & fut ensuite Pape. Godefroi, voiant que sa Famille n'étoit pas aussi illustre que celle de sa femme, changea, du consentement de son Beau-Frere le Pape Calixte, le nom de Lenzolio, qu'il avoit auparavant, pour celui de Borgia, que ses descendans ont toujours porté depuis (1). Il avoit acquis de grands biens dans les divers emplois qu'il posseda à la Cour d'Espagne. Son fils Roderic donna dès l'enfance des marques d'une vivacité peu commune, & fit voir un genie très-propre aux Sciences. Mais, en même tems, il paroissoit en lui une si grande disposition à la Mechanceté & à la Cruauté, qu'on pouvoit fort bien prévoir dès-lors quel fruit un tel arbre pourroit produire, quand il seroit en état d'en porter (2). Il commença ses etudes sous les meilleurs Maîtres, & les continua jusqu'à ce qu'il fut parvenu à l'âge de dix-huit ans; auquel tems son Pere lui confia le soin de plusieurs affaires importantes, dont il s'acquitta avec un esprit & une activité qu'on trouve rarement dans ceux de son âge. Le Droit étoit alors ce qui convenoit le plus à son genie. Il y fit de si grands progrès, & se distingua si fort par son habileté à discuter des causes epineuses où il fut souvent employé comme Avocat, que dans très-peu de tems il acquit des biens considerables, qu'il auroit pû augmenter tous les jours, s'il n'eut pas été si leger & si inconstant; car, quoique sa profession lui apportât des profits considerables, cependant, n'étant pas content de son état, & aspirant à des choses plus relevées, il fit tout d'un coup paroître une grande envie de faire quelques Campagnes, à l'imitation de son Pere, & de paroître dans le Monde en Homme d'Epée. Cette nouvelle profession le rendit bientôt sensuel. Il devint amoureux d'une certaine veuve, qui avoit deux filles, & qui étoit depuis peu venue de Rome avec sa famille. Mais, les passions de Roderic étoient si deregées & si brutales, que non content de jouir de la Mere, il tâchoit encore de faire servir les filles à sa cupidité, ne trouvant sa satisfaction que dans les crimes les plus enormes. La Mere étant morte, il mit l'une des filles dans un Couvent, & continua ses incestes avec l'autre, que quelques-uns nomment Catherine, & d'autres Rosa Vanozza. Il en eut cinq enfans, dont

(1) Voyez l'Appendice de Genealogia Familia Borgia art. 1. Ciacomus, Panvinius, &c.

(2) Alexandre Gordon, Hist. d'Alexandre VI. &c. I. part. pag. 4.

An de J.C.
1491.

dont l'un fut le fameux Cesar Borgia, qui auroit surpassé les crimes de son Pere, si le Demon même eut pû les egaler. Roderic fut un Pere tendre à l'égard de ses Enfans. Il leur donna une belle Education, & à chacun d'eux une assez grande portion de son bien, pour les faire vivre à leur aise. Il entretenoit Vanozza dans une Maison contiguë à celle où il logeoit; & il fit faire une porte de communication, afin de la voir plus librement: il conduisit ses Amours avec un si grand secret, qu'il se conserva alors la bonne reputation qu'il s'étoit acquise.

Roderic
entre dans
les Digni-
tez Eccle-
siastiques.

La Fortune ne se laissoit point de combler Roderic de ses faveurs. Pendant qu'il étoit plongé dans ses Amours criminelles, il apprit l'Elevation de son Oncle au souverain Pontificat, sous le nom de Callixte III. Roderic lui écrivit une Lettre de felicitation & pleine de respect, dans laquelle il prioit sa Sainteté de lui continuer l'honneur de sa Protection, & lui souhaitoit un Pontificat long & heureux. Le Pape fit une Réponse fort tendre à son Neveu, qu'il prioit de venir incessamment à Rome, pour y être employé aux Affaires d'Etat. Mais, Roderic ne pouvoit se résoudre à quitter sa belle Vanozza, & ses Enfans: outre qu'il avoit d'assez grands biens pour n'en pas souhaiter d'avantage; car, on dit qu'il jouissoit d'un revenu annuel de trente deux mille Ducats. Le Pape, s'apercevant des délais de son Neveu, sans en connoître les causes, lui dépêcha un Prelat, avec ordre de l'amener à Rome, & lui donna en même tems un Benefice de 12000. Ecus par an, ce qui joint à son propre bien le mettoit en état de faire une figure de Prince. Il ne pouvoit pourtant point se résoudre à quitter sa Concubine & ses Enfans. Mais, après avoir deliberé avec sa chere Vanozza, le resultat de leur entretien fut qu'ils iroient en Italie par differens chemins, après quoi ils partirent lui pour Rome, & Vanozza & ses Enfans pour Venize. Don Roderic alla d'abord rendre ses respects au Pape, à qui il donna une grande idée de son merite. Et, en effet, il faut avouer, que s'il avoit de très-méchantes qualitez, il en avoit aussi de bonnes, les unes & les autres dans un souverain Degré (3). Callixte demeura si convaincu de la grande capacité de son Neveu, qu'il le fit Archevêque de Valence; & le 12. Septembre 1496. il le fit Cardinal Diacre du titre de St. Nicolas *in Carcere Tulliano*. Il l'eleva à la Charge de Vice-Chancelier de l'Eglise, poste eminent & de confiance, dont l'exercice doit se faire avec beaucoup de pompe & d'eclat, à quoi le Pape ajouta un revenu de 28000. ecus an. Cependant, on eut de la peine à lui persuader d'accepter le Cardinalat; & ce ne fut que l'esperance d'être un jour Pape, qui le determina. Dans cette nouvelle Dignité, il affecta une piété & une humilité peu communes; & jouant le personnage de l'hypocrite le plus rusé & le plus consommé, sa tête étoit toujours penchée, & ses yeux toujours baissés vers la terre. Il prêchoit sans cesse la foi & la repentance. Il frequentoit les Eglises, haranguoit en public, s'insinuoit dans la bienveillance des Peuples, en leur offrant sa protection dans toutes sortes

(3) *Refl. Polit. de Gracian, pag. 181. Not. 130.*

fortes d'occasions. Il paroïssoit ennemi des richesses, visitoit constamment les hopitaux, faisoit de grandes Liberalitez aux pauvres, & publioit qu'à sa mort ils seroient ses heritiers. De tels artifices le firent paroître un saint aux yeux du Monde. Il s'acquit la reputation d'un Salomon pour la sagesse, d'un Job pour la patience, d'un Moïse pour la publication de la Loi de Dieu, & enfin d'un des plus saints hommes du Monde (4).

An de J.C.
1492.

Pendant qu'il s'occupoit ainsi à jeter de la poussiere aux yeux du Monde, il ecrivit une Lettre fort tendre à sa Maîtresse, par la quelle il lui marquoit en substance son Elevation au Cardinalat, & l'assuroit que par-là, il s'étoit ouvert un champ vaste pour parvenir à la Dignité suprême, voulant dire au Pontificat: il lui recommandoit sur-tout le secret, & l'exhortoit pareillement à la chasteté jusqu'à ce qu'il eut l'honneur de la voir; qu'alors, elle pouvoit être persuadée qu'il lui donneroit des marques sensibles d'un amour le plus passionné & le plus tendre. Callixte mourut sur ces entrefaites, & je ne trouve pas qu'il soit fait mention du Cardinal Roderic sous le Pontificat de Pie II. ni sous celui de Paul II. Mais il en est parlé dans l'Histoire de Sixte IV. qui lui donna l'Abbaye de Subiaco, & l'envoia en qualité de Legat auprès des Rois d'Arragon & de Portugal. Ce fut-là, qu'il retomba dans ses premiers vices; & mena une vie dissoluë & scandaleuse, s'abandonnant à la sensualité & à des intrigues avec les Dames; & ne s'occupant qu'à piller les Pais où il étoit appelé par son titre de Legat. Des richesses qu'il accumula dans l'exercice de cette charge, il en chargea une Galere qui perit avec tout son Equipage. Il est assez apparent, que ce vicieux Cardinal ne fut pas en grande consideration sous Innocent VIII. „ Quoiqu'il en soit, après que le Cardinal fut de retour de Portugal à Rome, il reçut plusieurs Lettres de „ Venise de la part de Vanozza, qui lui furent remises par un certain confident; à la reception des quelles, se trouvant fort gêné sous le Pontificat d'Innocent, & impatient de voir sa famille, il sollicita Sa Sainteté „ pour avoir permission d'aller à Venise, sous prétexte qu'il y avoit des „ affaires pressantes: mais le Pape, qui peut-être connoissoit ses desseins, lui refusa non seulement sa demande, mais encore lui defendit de sortir „ de Rome, sous quel que prétexte que ce fût; ce qui mortifia si fort le „ Cardinal, qu'il se determina à ne point obéir aux ordres de sa Sainteté „ quelque chose qu'il en pût arriver; desorte qu'étant très-mecontent de „ la maniere dont le Pape agissoit envers lui, il partit le jour de St. Michel pour Marino, où, feignant d'être indisposé, il resta plusieurs jours. „ Cependant, il ecrivit une Lettre à Vanozza, par la quelle il lui marquoit de quitter Venise, & de venir au plutôt à Rome, & qu'à son „ arrivée elle prit son logement dans quelque quartier reculé de cette „ Ville; que pour lui, il avoit resolu, nonobstant les Ordres réitérez du Pape, de rester à Marino, jusqu'à ce qu'il eut reçu sa réponse.

Il écrit à
Vanozza.

(4) Gordon, Hist. d'Alex. VI pag. 12. 1. part.
Tom. IV.

An de J.C.
1492.

„ ponse. Mais, il est très-naturel de croire, que la repugnance qu'il
 „ avoit de retourner à Rome venoit de la penible gêne que lui causoit la
 „ nécessité d'y continuer le rôle de saint, que la fourberie lui avoit fait entre-
 „ prendre. C'étoit faire violence à son naturel. Cependant, il savoit
 „ très-bien, que sans cette dissimulation, il y avoit peu d'esperance pour lui
 „ de parvenir au Souverain Pontificat (5). Il revint à Rome, & y aiant attiré sa
 „ Vanozza, il continua avec elle son Commerce amoureux, sous pré-
 „ texte de faire amitié avec le Comte Ferdinand de Castille. C'est le nom
 „ que prenoit le Gentilhomme, qui passoit pour le Mari de la Dame, &
 „ qui n'étoit que son Intendant. Roderic passoit les nuits entre les bras de sa
 „ Maîtresse, & il employoit les jours à visiter les Eglises & les Hôpitaux.

Histoire
du Con-
clave après
la Mort
d'Inno-
cent VIII.

Roderic vécut de la sorte jusqu'à la Mort d'Innocent VIII. Il avoit mis dans ses interêts les Cardinaux Sforce & Riario; & ce fut par leur moien, qu'il parvint au Souverain Pontificat, de la maniere que je vais dire. „ Les
 „ rues de Rome étoient si remplies de filoux, d'assassins, & de Bandis, que
 „ les Cardinaux furent obligez de faire entrer des Compagnies entieres de
 „ Mousquetaires dans leur Palais, & de pointer des Canons aux avenues,
 „ pour empêcher qu'ils ne fussent pilléz. Cette précaution les garentit
 „ des insultes qui leur seroient arrivées infailliblement, s'ils n'y avoient
 „ pourvû de cette maniere. Les rues des Fauxbourgs furent fermées avec
 „ de grosses poutres, derriere les quelles on posta des Mousquetaires, pen-
 „ dant que les Chevaux-Legers de la Garde faisoient incessamment le tour
 „ du Palais (6). „ On proposa d'abord dans le Conclave l'Evêque de
 „ Pampelune. Mais, la Faction de Roderic Borgia prit le dessus. Sforce &
 „ Riario avoient toujourns ce Cardinal en vuë, comme le plus offrant; & Ro-
 „ deric, de son côté, pour se mieux assurer de leurs suffrages, fut un matin
 „ dans la Cellule de Sforce pour conclure le Marché avec eux, & avec leurs
 „ Creatures: voici quelle fût leur Convention, selon le Journal de Burchard
 „ (7): Que le Cardinal Orfino auroit le Palais de Roderic, avec les Châteaux
 „ de Monticelli & Sariani; qu'Afcagne Sforce, après la Promotion de Roderic
 „ à la Papauté, lui succederait dans sa Charge de Vice-Chancelier de l'Eglise:
 „ que le Cardinal Colonne auroit l'Abbaie de St. Benoit, avec tous les Châ-
 „ teaux & le Droit de Patronage pour lui & sa Famille à perpetuité. Il pro-
 „ mit au Cardinal de St. Ange l'Evêché de Porto, & de lui en delivrer la Tour
 „ & tout ce qui y étoit, entr'autres choses une cave pleine de vin. La Vil-
 „ le de Nepi fut promise au Cardinal de Parme. Il transféra à Savelli la Ville
 „ de Cita-Castelana, avec l'Eglise de Ste. Marie-Majeure. On raporte qu'il
 „ donna plusieurs milliers de Ducats à d'autres; mais, sur-tout, qu'il consentit
 „ de donner à un Moine blanc de Venise, qui depuis peu avoit été fait Car-
 „ dinal, cinq mille Ducats d'Or, pour sa voix; mais, les Venitiens n'eurent pas
 „ plutôt appris cette insigne Simonie de la part de leur Compatriote, qu'ils
 „ le priverent de tous les Benefices Ecclesiastiques qu'il possédoit dans leurs
 „ Etats

(5) Gordon, ubi supr.

(6) Hist. des Conclaves, pag 63. & 68.

(7) Specim. Hist. arcan. Alexand. VI. pag. 3.

Etats, defendant expressement à qui que ce fut d'avoir aucun commerce avec lui. Il y eut pourtant cinq Cardinaux, qui ne voulurent jamais avoir la moindre part à la maniere illegitime & scandaleuse dont on traitoit les affaires, & qui declarerent unanimement qu'ils desapprouvoient ce maquignonnage. Malgré cette Opposition, le 2. jour d'Août 1492. le Cardinal Roderic Borgia, aiant les voix de 22. Cardinaux, fut déclaré Pape sous le nom d'ALEXANDRE VI. *Suis-je donc Pape, dit-il, le Vicaire de Christ?* Sforze lui repondit: „*Oui St. Pere, & nous esperons par votre Election de*
 „ donner gloire à Dieu, repos à l'Eglise, & joie à la Chrétienté; vû que
 „ vous êtes choisi par le Tout-Puissant, comme le plus digne de tous vos
 „ Freres. „ A quoi le nouveau Pape repondit: „ Nous esperons que Dieu
 „ nous accordera son puissant secours, non-obstant notre foiblesse; souhai-
 „ tant avec ardeur de suivre les Preceptes du St. Esprit, & de publier avec
 „ intrepidité ses Saintes Loix, qui sont deja ratifiées dans le Ciel. Quoi-
 „ que le fardeau dont nous sommes chargé soit pesant, cependant nous es-
 „ perons que Dieu nous accordera le même secours qu'il accorda autrefois
 „ à St. Pierre, quand il lui mit les Clefs des Cieux entre les mains, & qu'il
 „ lui confia le Gouvernement de l'Eglise; ce qui est une trop grande char-
 „ ge pour un mortel sans un secours celeste, mais Dieu lui promit que son
 „ Esprit le dirigerait. Nous ne doutons pas non plus que vous n'aiez tous
 „ cette Sainte Obéissance qui est due au Chef de l'Eglise, en imitation de
 „ celle que le Troupeau de Christ étoit obligé d'avoir pour le Prince des
 „ Apôtres. „ D'abord, Alexandre se revêtit des Habits Pontificaux, avec
 une précipitation extraordinaire; & le Cardinal de Medicis dit à Lorenzo Cibo ces mots à l'oreille: *Monseigneur, nous nous sommes livrez à la gueule du Loup le plus vorace qui ait peut-être été jamais dans le Monde, & qui nous devorera infailliblement, si nous ne le prevenons par la fuite* (8).

Cependant, les Romains, qui ne connoissoient pas assez les mœurs du Pape, temoignoient une grande joye de son Election. Les rues par où il passoit pour aller à St. Jean de Latran étoient tapissées, & il y avoit des Arcs de triomphe en plusieurs endroits (9). D'autre côté, tous les Princes Chrétiens lui temoignerent par des Ambassades solemnelles la joie qu'ils ressentoient de son Exaltation; tant on avoit bonne opinion de cet hypocrite. Il n'y eut que Ferdinand Roi de Naples, Prince d'une grande experience, qui versa des larmes à la nouvelle de son Election, prévoyant dès-lors tout ce qu'on devoit appréhender pour l'avenir (10).

Un homme possédé par une grande cupidité ne se gouverne plus par les lumieres de la Raison. Il ne la connoit plus. La passion armée & toute puissante ne peut être retenuë pas le frein de la honte, ou de la pudeur, ni par les remords de la conscience. Ainsi Alexandre, se voyant Pape, ne fit plus mystere de ses Amours, qu'il avoit cachées jusqu'alors avec tant de soin, que personne n'en avoit eu le moindre soupçon. Il recommença de

Rejouif-
sances au
sujet de
l'Election
d'Alexan-
dre.

Mœurs
d'Alexan-
dre VI.

(8) Gordon, *ubi sup.* pag. 34.

(9) Bern. Corius, *part.* 7.

(10) Mariana, *lib.* 26. c. 2. Guichardin, *Hist.*
lib. 12.

An de J.C.
1492.

nouveau à lâcher la bride à ses passions; la vanité, l'ambition, les plaisirs sensuels, & sur-tout le desir immodéré d'agrandir sa famille (11). Ses mœurs, selon Guicciardin, étoient très-malhonnêtes. Il n'y avoit en lui, ni foi, ni sincérité, ni Religion. Il étoit dominé par une avarice insatiable, une ambition effrenée, une cruauté plus que barbare, un grande passion pour avancer ses batards (12). Paul Langius dit de lui, que sous son Pontificat, Rome, l'Azile des Peuples, devint une Boucherie & un Marché public où toutes les choses sacrées & profanes étoient venales (13). Nous verrons dans son Histoire des preuves indubitables de vices, & de crimes plus effroiables, que l'Enfer n'en peut produire.

An de J.C.
1493.

Etat de
l'Italie.

Dès lors, Charles VIII. formoit le vaste Projet de la Conquête du Roiaume de Naples; & le Roi Ferdinand, pour s'y maintenir, fit ligue avec les Florentins contre Ludovic Sforze, Duc de Milan. Mais celui-ci, aiant découvert le secret, tacha d'animer le nouveau Pape contre le Roi de Naples & les Florentins. Il proposa au St. Pere, & à la Republique de Venise, une Alliance defensive; mais le Pape, qui avoit toujourns en vue l'Elevation de ses Enfans, qu'il appelloit ordinairement ses neveux, quoiqu'il donnât à entendre à tout le monde qu'ils étoient ses fils, refusa d'abord cette proposition, sous prétexte du desir qu'il avoit d'entretenir la Paix: aiant formé le plan de marier son Fils cadet avec la Fille naturelle d'Alfonse, & d'obtenir, par voie de Douaire, quelque riche Terre dans le Roiaume de Naples; mais il eut de la part d'Alfonse, Duc de Calabre, qui detestoit la vanité & l'ambition du Pape, une espeece de refus auquel il ne s'attendoit pas. Sa Sainteté, regardant ce refus comme un très-grand affront, resolut de nouveau d'embrasser les mesures que Ludovic Sforze avoit prises: ainsi, quoique la Republique de Venise eut d'abord paru éloignée d'entrer en aucune alliance avec le Pape, aiant tous les jours de nouvelles preuves de son inconstance & de son ambition demesurée; cependant, par l'adresse, & par les instances réitérées de Ludovic, la Ligue fut conclue cette année 1493. entre le Pape, la Republique de Venise, & Jean Galeassé Duc de Milan, au nom du quel tout se faisoit dans ce Duché. Le Duc de Calabre, & Pierre de Medicis, allarmez de cette Union, écouterent plus volontiers la Proposition que leur firent Fabricio & Prospero Colonna, qui, avec le Cardinal de St. Pierre aux Liens, offroient, s'ils étoient joints par la Faction des Ursins, & secourus par le Parti des Guelfes, d'aller attaquer Rome & s'en mettre en possession; aux conditions toutesfois, que le Duc de Calabre mettroit en trois jours ses forces en état de venir à leur secours. Mais, le Roi de Naples fut entierement contraire à ce dessein, & resolut même de s'accomoder avec le Pape, à quelque prix que ce fut (14).

Le Roi de France se prepare à la Conquête du Roiaume de Naples.

Cependant, Ludovic Sforze ne fut pas long-tems à s'apercevoir que la Ligue qu'il venoit de conclure avec les Venitiens ne pouvoit lui être d'aucune utilité, à cause des interêts opposés des Parties contractantes, & de

(11) Guicciardin, lib. 1. pag. 3. Edit. de Veni-

(13) Langius, Cytix Chron.

se 1580.

(14) Guicciardin, lib. 1. pag. 5. 6.

(12) Ubi supr.

la mauvaife-foi du Pape. Pour remedier aux dangers qu'il prevoioit, il appella le Roi de France à son secours. Ce Monarque fit d'abord de grands preparatifs pour la Conquête du Roiaume de Naples; & pour endormir le Roi Ferdinand, il publioit que ses Armes étoient destinées contre les Turcs. Les plus sages du Conseil de Charles VIII. s'opposoient à cette Expedition; mais, le Roi, animé du desir de la gloire, conclut secretement son Traité avec les Ambassadeurs de Ludovic Storze (15). Le Roi de Naples ne put douter, que tous ces preparatifs tendoient à sa ruine; & pour se maintenir, il fit proposer au Pape une Alliance defensiva pour la conservation reciproque de leurs Etats, avec des Conditions très-avantageuses à Sa Sainteté. Le Pape, qui s'apercevoit du danger, & qui trouvoit dans les Propositions de Ferdinand l'Accomplissement de ses vuës pour l'Elevation de sa Famille, accepta ces offres avec beaucoup de plaisir. Mais, Ferdinand mourut peu de tems après, & Alfonso son Fils & son Successeur s'unit avec le Pape contre les François (16).

An de J.C.
1493.

Alexandre s'occupoit en même tems de beaucoup d'autres affaires: il travailloit à réunir les Hongrois, & à ramener les Hussites à l'Eglise. Il promettoit de grandes Indulgences à ceux qui prendroient les Armes contre le Turc (17). Il chargea l'Evêque d'Avila de faire reparer les anciennes Eglises du Roiaume de Grenade, & d'y établir quatre Cathedrales (18). Il donna au Roi Ferdinand d'Arragon, & à la Reine Isabelle, les Pais decouverts par Christophle Colomb (19). Il fit enfin une Promotion de douze Cardinaux, & il approuva l'Ordre des Minimes.

Quelques
Actions
du Pape.

Alfonse ne fut pas plutôt monté sur le Thrône de Naples, qu'il envoya des Ambassadeurs à Rome, avec toute la pompe & la magnificence imaginables. Ils étoient chargez de quantité de presens d'un grand prix pour le Pape & pour son Fils le Cardinal Valentin; mais, leur principale affaire étoit d'obtenir l'Investiture du Roiaume de Naples pour Alfonso & un Legat Apostolique pour assister à la solemnité de son Couronnement, & sur-tout de persuader à Sa Sainteté de demeurer ferme dans l'Alliance conclüe entr'eux vers la fin du Regne de Ferdinand: car, dès ce tems-là même on avoit douté de la constance du Pape, parce, que, dans cette Alliance, il auroit bien pû exiger de Ferdinand de plus grands avantages, puisque Ferdinand se trouvoit avoir plus besoin de son secours qu'auparavant, & qu'en le menaçant d'abandonner ses interêts, il auroit pû le porter plus promptement à persuader au Cardinal de la Rouere de retourner à Rome. Ce Cardinal, aiant l'année précédente soupçonné que Sa Sainteté avoit resolu de le faire mourir & de s'emparer de ses effets, pour enrichir Valentin & ses autres fils des depouilles de sa Famille, s'étoit sagement retiré à Ostie, où, comme Sous-Doyen du Sacré College, il jouissoit du titre d'Evêque de

An de J.C.
1494.

Traité du
Pape avec
Alfonse
Roi de
Naples.

(15) Guicciardin, ubi supr.

(16) Tom. Tomasi, Vie du Duc de Valentinois, pag. 47.

(17) Bonfinius, Decad. 5. l. 3. Naucler, gener.

50. Cromer, lib. 3. Raynalli, an. 1493. §. 6.

(18) Bullar. lib. 4. p. 230.

(19) Ubi supr. pag. 42.

An de J.C.
1494.

de cet Endroit. Mais, comme le Roi de France acceleroit sa marche vers l'Italie, le Pape trouva qu'il étoit plus de son intérêt de persister dans ses premières résolutions: de sorte qu'il fit non seulement une Alliance défensive avec Alfonse, mais il voulut même qu'on en publiât les Articles, dont voici la teneur: Que le Pape, & le Roi de Naples, feroient une Alliance entr'eux pour la défense de leurs Etats, & qu'ils assigneroient un certain nombre de troupes pour se secourir mutuellement, quand l'un ou l'autre seroit attaqué: que Sa Sainteté donneroit à Alfonse l'Investiture du Roiaume de Naples, & diminueroit le Tribut qu'on paioit ordinairement en cette occasion; que le Pape enverroit à Naples un Legat Apostolique, pour assister au Couronnement d'Alfonse; & qu'enfin il élèveroit au Cardinalat Don Ludovic d'Arragon, Neveu du Roi. Alfonse promit de son côté de paier d'abord 30000. Ducats à Sa Sainteté. Ils conclurent outre cela de faire le Mariage de Dona Sancia, fille d'Alfonse avec Giuffre, le plus jeune fils du Pape; & que le Roi, en donnant à Giuffre le titre de Prince de Squillace, & de Comte Cariati, lui donneroit aussi un revenu de 10000. Ducats par an, & lui paieroit trois cens hommes d'armes, pour la garde de sa personne: de plus, qu'il donneroit à Giuffre le Protonotariat de Naples, qui est une des sept grandes Charges de ce Roiaume. Alfonse fut encore obligé de donner au Duc de Gandie, fils aîné du Pape, un bien de 10000. Ducats de rente, & de promettre de le revêtir d'une autre des grandes Charges du Roiaume, à la première vacance, & d'un Commandement considérable dans son Armée; pareillement de pourvoir le Cardinal Valentin des meilleurs Benefices vacans dans le Roiaume de Naples: enfin, Alfonse s'engagea de faire tous ses efforts pour porter le Cardinal de la Rouere à retourner à Rome, & en cas de refus de la part dudit Cardinal, que lui Alfonse se joindroit avec Sa Sainteté, pour se rendre Maître du Chateau d'Ostie; ce qu'il eut bientôt occasion d'exécuter (20).

Caractère
de Lucre-
ce Borgia.

Le mariage de Don Giuffre, & de Dona Sancia, ayant été beni à Naples par le Cardinal de Monreale, les deux nouveaux mariez s'acheminèrent vers Rome, où le Pape souhaitoit de les voir. Alexandre, toujours attentif à ce qui pouvoit flatter sa vanité, fit entendre à ses Courtisans, qu'il seroit bien aise qu'on reçut son fils & sa bru avec toute sorte d'honneur & de respect. Valentin ne manqua pas d'augmenter ce faste, soit par des invitations, soit par les ordres qu'il envoya par les Courriers du Pape dans tous les endroits de l'Etat Ecclesiastique, où Giuffre & son Epouse devoient passer. Lucrece, fille aînée du Pape, qui étoit mariée avec Jean Sforze, Seigneur de Pesario, voulant contribuer autant que les autres à la magnificence de cette Fête, invita les Dames Romaines à venir en augmenter l'éclat par leur présence. Lucrece étoit la grande favorite de son Pere, & la plus débordée de toutes les femmes, puisqu'elle tomboit dans l'inceste avec

(20) Tom. Tomasi, pag. 49. Guicciardin, lib .I. pag. 15.

avec ses Freres & avec son Pere, comme il paroît par ce Distique de Pontanus: An de J.C.
1494.

*Hoc tumulo dormit Lucretia nomine, sed re
Thais: Alexandri filia, nupta, nurus (21).*

Elle se dispensoit des bienfiances avec si peu de menagement, qu'on pouvoit bien s'imaginer qu'elle étoit fort impudique, & il est sur qu'elle avoit dans Rome une autorité fort propre à scandaliser les gens. Elle avoit d'ailleurs beaucoup d'esprit & d'erudition, & étoit capable des grandes affaires. Voici un morceau d'une Lettre adressée par un Anonime à Silvius Savello, & dattée du camp des Espagnols sous Tarente. C'est un temoignage authentique de l'Impudence de Lucrece Borgia. „ Qui est „ ce de grace, qui n'auroit pas horreur de faire le recit de tant & de si „ horribles Impuretés, qui se commettent dans la Maison d'Alexandre VI. „ à la vuë de tout le monde, au mepris de Dieu, & sans aucune honte „ des hommes: combien d'adulteres, de violemens, combien d'incestes, „ combien d'Impuretés des enfans & des filles, combien de femmes de „ mauvaise vie, ou pour mieux dire de putains, voit-on courir dans le Pa- „ lais de St. Pierre? Combien de troupeaux de Lions, combien d'assem- „ blées impudiques dont l'insolence & l'effronterie vont à un tel point, „ que les Bordels & les Lieux plus infames sont par-tout plus modestes & „ plus retenus? On a vû le premier jour de Novembre, qui est la Fête de „ tous les Saints, que cinquante Putains de la Ville ont été invitées au „ Palais, les Ceremonies étant faites, & qu'elles y ont donné un specta- „ cle extrêmement honteux & vilain, & même tout-à-fait detestable; jus- „ ques-là même qu'on exposa en public les jours ensuite une Jument, „ en presence du Pape & de ses Enfans, afin que les Etalons, animés d'une „ ardeur venerienne, devinssent furieux les uns contre les autres, comme „ si on eut eu besoin de tels exemples pour mal faire (22). „ Pour l'Auto- „ rité de Lucrece, elle étoit sans bornes. Le Pape „ la combloit, selon ses „ desirs, de richesses, lui accordoit toutes les graces qu'elle vouloit, „ luy donnoit même le maniment des affaires; & ce qui est encore bien „ plus, elle avoit tousjours l'entrée du Palais ouverte, estant de nuit & „ de jour en conversation avec le Pape si publiquement, & avec tant d'o- „ stentation, qu'on le voioit en quelque tems que ce fut: que si la Sainteté „ sortoit de Rome, ce qui arrivoit assez souvent, depuis la depouille des Ba- „ rons Romains, elle la substituoit, nonseulement pour loger dans son appar- „ tement & dans son Palais (parce que le Duc la suivoit toujours „ dans ses voïages) mais même à la Surintendance du Gouvernement, „ à l'ouverture des Lettres, à l'expédition des affaires, avec le pou- „ voir d'appeller auprès d'elle les Cardinaux, afin de les consulter sur les

(21) *Apud Joh. Zuinger, de Feslo Corp. 382. Specimen Hist. Arcana, Alex. VI. pag. Christi, pag. 136. 77. 78.*

(12) *Thomasi, Hist. Duc Duc. Valent. pag.*

An de J. C.
1494.

Reception
que le Pa-
pe fit à
Don Giuf-
fre, & à
Dona
Sancia.

„ les choses de grande importance, comme elle fit bien souvent par vanité
„ té (23). „

Enfin, Don Giuffre & son Epouse arriverent à Rome. J'emprunterai
encore de Thomasi les particularités de la reception qui leur fut faite:
„ Lucrece Borgia. . . , dit-il, la quelle estant extrêmement chérie du
„ S. Pere, avoit une telle autorité & se voioit élevée à un si haut degré de
„ grandeur, qu'on n'en avoit jamais veu de pareille dans la Cour des Pa-
„ pes, ne fut pas, ni moins splendide, ni moins ambitieuse, ni moins ar-
„ dente que son frere, à rendre cette entrée solennelle, pour ce qui estoit
„ d'inviter les Dames: si bien que les Epousés furent reçus avec beaucoup
„ plus de magnificence qu'on n'esperoit; parce que les sousmissions de
„ ceux qui obéissoient estoient plus grandes que la superbe de ceux qui
„ commandoient; & on vid mesme que le Pape, qui avoit esté le premier
„ autheur de cette pompe, voulut enfin la terminer par ses propres hon-
„ neurs: car, il recut les nouveaux mariez d'une telle façon, qu'on eut
„ dit que c'estoit un Consistoire public, soit qu'on considerât la qualité
„ de la Salle, la forme de son Throfné, le grand nombre de Cardinaux &
„ de Seigneurs qui s'y estoient rencontrés; ou bien qu'on eut creu à la
„ verité, voyant des principales Dames de la Cour dans cette Assemblée
„ des cuiffins préparés auprès de sa Sainteté pour Madame Sancia & Ma-
„ dame Lucrece, & par les agreables entretiens qu'il y eut pendant quel-
„ ques heures, que c'étoit plutôt une des indignes Assemblées du dernier
„ Roi des Assyriens, que le Consistoire d'un Pontife Romain, qui doit
„ faire paroistre sa Sainteté aux yeux de tout le Monde, puis qu'il en
„ porte le nom. Que si la veille de la Pentecôte se passa dans une si di-
„ gne fonction, les Ceremonies qu'on garda le lendemain, pour celebrer
„ la venuë du St. Esprit, ne furent pas moindres (24). „ Burchard en a
„ conservé la Memoire dans son Journal. Voici les termes negligés, mais
„ sinceres, de cet Ecrivain: *Venit Papa in Basilicam Apostolorum. Steterunt*
apud eum super Pulpitum marmoreum, in quo Canonici S. Petri Epistolam &
Evangelium decantare consueverant, Sancia & Lucretia filia, cum multis aliis
mulieribus, totum ipsum Pulpitum & terram circum circa occupantibus, cum
magno dedecore, ignominia, & scandalo populi (25).

Le Pape
propose
une Alli-
ance à
Bajazet
contre
Charles
VIII.

Pendant qu'on employoit ainsi le tems à Rome & à Naples, dans le Faste
& dans le Luxe, sans reflexir sur le danger qui les menaçoit, les François se
preparoient sans relache à allumer le feu qui devoit consumer l'Italie. Le Pape
envoia à Venise l'Evêque de Calahorra, pour presser le Senat d'entrer dans
la Ligue contre les François; & en cas qu'il n'y pût réussir, engager du
moins la Republique à contraindre Ludovic de renoncer à l'Alliance de Charles
VIII, en le menaçant de la Guerre, s'il le refusoit. Mais, ces deux Pro-
positions furent également rejeitées; ce qui deconcerta fort & le St. Pe-
re & Alfonse. L'expedient, qu'ils trouverent pour arrêter les François,
fut

(23) Thomasi, ubi supr. pag. 358. Voyez les
Diarium de Burchard, pag. 75.

(24) Idem, ibid. pag. 54.

(25) Ubi supr.

fut d'avoir recours à Bajazet, Empereur des Turcs. Le Pape avoit chargé son Agent de représenter au Sultan le danger dont ce Roiaume étoit menacé, par une puissance à la quelle l'Italie seule ne pouvoit résister; & que le Pape ne desiroit que le repos du Turc, en considération de la bonne & mutuelle amitié qui étoit entr'eux; & qu'il étoit de l'intérêt du grand Seigneur d'arrêter dans l'Italie, le plus long-tems qu'il lui seroit possible, les Armes d'un si dangereux ennemi (26).

An de J.C.
1494.

Bajazet écrivit en conséquence plusieurs Lettres au Pape, dattées de Constantinople les 15. & 18. de Septembre. Dans une de ces Lettres, il lui mande, qu'il a reçu son Envoié avec beaucoup de plaisir, & qu'il peut ajouter foi à tout ce qu'il lui dira de sa part. Dans une autre, il lui parle d'un Archevêque, qu'il le prie de faire Cardinal à sa recommandation; c'étoit Nicolas Cibo, Archevêque d'Arles, désigné Cardinal par le Pape Innocent VIII. Il tâche de lui persuader de faire mourir son frere Zizim, qu'il avoit en son pouvoir, lui promettant pour récompense trois cens mille Ducats, & une amitié constante pendant toute sa vie. Quelques Auteurs ont ajouté, que Bajazet s'étoit obligé à fournir au Pape & au Roi de Naples six mille Cavaliers de vieilles troupes, & autant de fantassins; & que le Traité fut si secret de la part du Souverain Pontife, que l'on ne le sçut que long-tems après (27). En même tems, le Pape s'adressa à Ferdinand & à Isabelle, Rois de Castille & d'Arragon; mais, il n'en obtint aucun secours. Il fit faire aussi des Remontrances à Charles VIII. pour le détourner de ses desseins; mais, ce Monarque n'y eut aucun égard (28); & ce fut en vain que le Pape repandit des Brefs, pour l'obliger à retourner en France, le menaçant des Censures Ecclesiastiques, s'il ne cessoit tout Acte d'Hostilité (29).

Reponse
de Bajazet
au Pape.

Le Roi Charles ne fut pas plutôt retabli de la petite Verole, qu'il entra en Italie avec une puissante Armée, à la persuasion du Cardinal Julien de la Rouere, qui, par ses instances, fit renaître à sa Majesté le dessein de persister dans ses premieres résolutions (30). Les progrès qu'il fit dans la Lombardie donnerent de grandes inquietudes au Pape, & à son fils Valentin, qui commencerent à craindre pour eux-mêmes, & à songer de quelle maniere ils pourroient mieux parer le coup dont ils étoient menacez. Ils envoierent des Ambassadeurs au Roi, pour traiter avec lui; mais, cette Negociation n'ayant pas eu le succès qu'on en attendoit, le Pape & ses Adherens se determinerent à lever autant de troupes qu'ils pourroient, pour s'opposer aux desseins de Charles (31).

Le Roi de
France en
Italie.

Cependant, le Roi de France avança toujours du côté de Rome; & le Pape, ayant fait arrêter les Ambassadeurs François, Charles fit parler au

Le Roi de
France
menace le
Pape d'un
Concile.

(26) *Mem. de Commines, Nouv. Edit. tom. 5. pag. 469.*

(27) *Commines, ubi supr. pag. 474. Daniel, Hist. de France, tom. 5. pag. 91. V. Wicfort, l'Ambass. Liv. 1. pag. 143.*

(28) *Commines, Mem. Liv. 7. ch. 5. Ray- Tom. IV.*

naldi, an. 1494. §. 16. Surita, tom. 5. lib. 1. cap. 30.

(29) *Guicciardin, lib. 1.*

(30) *Gordon, Hist. d'Alex. VI. 1. part. pag. 72. 73.*

(31) *Thomas, pag. 67. 68.*

An de J.C.
1494.

Pontife en termes très-fiers, pour lui faire sentir sa faute. Mr. de Wicquefort en parle ainsi : „ Il ne se peut rien voir de plus fort, que ce que
 „ Charles VIII. Roi de France fit dire à Alexandre VI, à qui il fit aussi
 „ demander l'Investiture du Roiaume de Naples. Son Ambassadeur lui
 „ dit : Que le Pape devoit considerer, que le Roi s'étant allié avec le
 „ Roi des Romains, il seroit toujours en son pouvoir de le depouiller de
 „ la Dignité Papale, non-seulement par les Armes, mais aussi par la Rai-
 „ son & par la Justice, en convoquant un Concile General. Qu'on pou-
 „ voit verifier par de bonnes preuves, qu'il avoit été élu par Simonie
 „ qu'il étoit profane en sa vie & ses mœurs, que le bruit couroit qu'il
 „ étoit Complice de plusieurs meurtres, & qu'on lui pouvoit prouver
 „ qu'il étoit heretique. Le Pape, qui meritoit bien ce reproche, & quel-
 „ que chose de plus, ne s'en ressentit point contre l'Ambassadeur, parce
 „ que le Roi venoit avec une puissante armée en Italie; mais, il trouva
 „ bientôt l'occasion de se venger du Roi même, en lui faisant perdre le
 „ Roiaume de Naples (32). „

Rodo-
montades
du Pape,
qui veut
armer
l'Empe-
reur con-
tre la
France.

Le Pape temoignoit pourtant un grand courage dans l'extremité où il étoit réduit. Les Ambassadeurs de France, qui lui proposoient un Accomodement, ne reçurent de sa part que des refus, & cela même en des termes fort hardis & fort injurieux; leur ordonnant de dire au Roi, qu'il étoit resolu de n'accorder à l'Armée de France, ni provision, ni passage dans les terres de l'Eglise; prétendant qu'ils n'étoient venus pour aucune autre fin, que pour troubler le repos de l'Italie. La réponse de Valentin ne fut pas moins offensante. Les Borgia s'imaginoient que la grandeur de leur Maison devoit quelque jour être détruite par les François; c'est la véritable raison pour la quelle les Borgia leur étoient si fort opposés. Ils auroient souhaité que tous les Princes de la Chrétienté se fussent liguez contre les François: ils faisoient tous leurs efforts pour les y porter, par le moien des Ambassadeurs que ces Princes avoient à Rome, & s'appliquerent particulièrement au Prince d'Anhalt, Ambassadeur de l'Empereur. Le Pape le fit un jour venir à une Audience particuliere, en présence du Ministre du Roi de Naples, & de Lopez son Dataire. Là, sa Sainteté peignit le Roi de France avec des couleurs affreuses, assurant que ce Prince n'agissoit pas seulement au préjudice du St. Siege, mais qu'il avoit encore formé de perfides desseins contre l'Empire; aiant une ambition demesurée d'imiter Charlemagne; & ne pouvant se contenter de rien moins, que de mettre la Couronne Imperiale sur la tête des Rois de France. Il ajouta que pour lui, il étoit resolu, *quand même il auroit une épée nue à la gorge*, de faire tous ses efforts, pour s'opposer à des projets si injustes & si ambitieux; & qu'il esperoit que l'Ambassadeur ne manqueroit pas de donner avis à l'Empereur Maximilien des desseins de Charles, afin que sa Majesté Imperiale pût, comme Chef Protecteur de l'Eglise, se joindre avec les autres Princes Chrétiens, non seulement pour la

(32) Wicquefort, l'Ambassad. & ses Fonst. Liv. II. pag. 106. 107.

defendre, mais auffi pour conferver les droits de l'Empire & la Liberté de toute l'Italie. L'Ambassadeur promit de faire favoir à fa Cour tout ce que le Pape lui avoit communiqué ; cependant, ce Ministre & plusieurs autres furent ensuite pleinement convaincus, que les Déclamations du Pape n'avoient pas plus de fondement, que son courage avoit de constance (33).

An de J.C.
1494.

En effet, l'Armée de France ne fut pas plutot arrivée sur les confins de l'Etat Ecclesiastique, qu'Alexandre commença à douter du parti qu'il avoit à prendre. Et quand le Roi fut aux Portes de Rome, Alexandre perdit entierement courage. „ Le 31. Decembre, dit Burchard, le Maître des Ceremonies fust pas ordre du Pape au devant du Roi de France, pour luy dire les ordres accoutumés, & qu'il avoit charge de faire ce qu'il ordonneroit : avecq luy estoit le Secretaire du Pape, le Doyen de la Rote, & quelques Citoyens Romains : & trouverent le Roi *citrad Galeram*. Ils ne descendirent point de cheval, le temps estant fort pluvieux, & les chemins fort sales : les fusnommez parlerent au Roy & luy exposerent ce qu'ils avoient charge de dire de la part du Pape, le Roy leur dit, qu'il avoit desir de venir à Rome, sans host (34) (sans armée). „ Mais, il y fit une Entrée triomphante. Il faut entendre Brantome sur cette entreprise de Charles VIII. „ Il entreprit, dit-il, le voyage & la conquête de Naples, contre le Conseil pourtant de tous ses grands Capitaines, & l'opinion d'aucuns de ses Etats, voire sans argent, qui pis est, estant le nerf de la Guerre. Il partit de son Royaume, & n'ayant pas fait la moitié de son chemin l'argent luy faut, dont il fut contraint d'emprunter les Bagues de Madame la Duchesse de Savoie & de Madame la Marquise de Montferrat, toutes deux très-bonnes Françoises, royales & charitables, qu'il engagea très-bien, & par ainsi poursuivit son chemin d'une audace très-assurée, epouvantant toute l'Italie d'un seul sentiment de sa venue : envoya des Mareschaux des Logis & Fourriers devant, la craye à la main, marquer les Logis comme il leur plait, sans aucune recontre, ni resistance de porte fermée, chacun luy fait place. Le Pape s'enhardit certainement de luy faire barriere de ses fulminations & excommunications ; mais, il passe outre, & marche droit vers Rome, luy faisant reponse gentiment, que dès long-tems il avoit fait un voeu (hé quelle gentille invention & feintise de voeu) à Monsieur St. Pierre de Rome, & que nécessairement il falloit qu'il l'accomplist au peril de sa vie. Le voilà donc entré dans Rome, bravant & triomphant, luy mesme armé de toutes pièces, la lance sur la cuisse, comme s'il eut voulu aller à la charge ; ce qui estoit beau, & donner à entendre, s'il y a rien qui branle, me voici prest avec mes armes & mes gens pour charger & foudroier tout : si bien que cette façon d'entrée ne sentoit nullement sa pompe ny bravement, mais un vray tremblement ou fou-

Entrée de
Charles
VIII. à
Rome.
Narré de
Brantome.

(33) *Tomasi*, pag. 70.

(34) *Specimen Hist. Arcana Alex. VI.* p. 13.

An de J.C.
1494.

„ foudre de Guerre. Ainsi donc, marchant en ce bel & furieux Ordre de
 „ bataille, trompettes sonnantes, & tombours battans, entre & loge par
 „ mains de ses fourriers là où il lui plait, fait asseoir son corps de garde,
 „ & pose ses sentinelles par les Places & Quartiers de la noble Ville, avec
 „ force Rondes & Patrouilles, planter ses Justices, Potences, & Estrapades
 „ en cinq ou six endroits, ses Bandons faits en son nom, ses Edicts &
 „ Ordonnances publiées, & criées à son de trompe comme dans Paris.
 „ Allez-moy trouver jamais Roy de France qui ait jamais fait de ces
 „ coups, fors que Charlemagne; encore pensé-je qu'il n'y proceda d'une
 „ autorité si superbe & imperieuse. Que restoit-il donc à ce grand
 „ Roy de plus, si-non qu'il s'impatronizât bien à plein de cette glo-
 „ rieuse Ville, qui avoit dompté tout le monde autrefois, comme il
 „ estoit en sa puissance, & comme peut-être il l'eut bien voulu, selon son
 „ ambition, & selon aucuns de son Conseil. Mais, le violement de la sainte
 „ Religion le retira & le reproche qu'on luy eust peu faire d'avoir offensé
 „ sa Sainteté, bien qu'elle luy en eust donné sujet: & se doutoit-on bien
 „ qu'il luy en donneroit un autre, comme il fit, & pour ce force gens le
 „ pouffoient à luy rendre la pareille, quand ce n'eust esté que pour se tenir
 „ sur ses gardes; mais, tant s'en faut, qu'il luy rendit tout honneur & tou-
 „ te obéissance, en luy baissant en toute humilité sa pantoufle (35). „

An de J.C.
1495.

Traité du
Pape avec
le Roi de
France.

„ Quoique Charles VIII. fut Maître absolu dans Rome, le Pape ne se de-
 „ termina qu'avec peine à voir ce Monarque. Dans leur premiere Entrevüe,
 „ pour éviter le ceremonial, il feignit de tomber évanouï, & se jetta dans un
 „ fauteuil, tandis que le Roi s'assit sur un tabouret proche de la fenêtre.
 „ Le Roy, dit Commynes, estoit encores à Rome, où il séjourna environ
 „ vingt jours, où plusieurs choses se traictoient. Avec luy estoient bien
 „ dixhuit Cardinaux, & d'autres qui venoyent de costé & d'autre: & y
 „ estoit ledit Monseigneur Ascaigne Vice-Chancelier & frere du Duc de
 „ Milan, & *Petri ad Vincula*, qui estoient grands ennemis du Pape, & amis
 „ l'un de l'autre. Celui de Guesé, (c'est le Cardinal Gurck) Sainct De-
 „ nis, Saint Severin, Savelli, Colonne, & autres: qui tous vouloient faire
 „ Election nouvelle, & qu'au Pape fut fait procès, lequel estoit au dit
 „ Chasteau St. Ange. Deux fois feust l'artillerie preste, comme m'ont
 „ dit des plus grands, mais tousjours le Roi par sa bonté y resista. Le
 „ lieu n'est pas deffensable; car la motte est de main d'homme faicte & pe-
 „ tite. Or, alleguoient-ils bien, que ces murs estoient tombez par miracle;
 „ & le chargeoient d'avoir acheté cette Sainte Dignité, & disoient vray:
 „ mais, ledit Ascaigne en avoit été le principal Marchand, qui avoit tout
 „ guidé, & en eut grand argent: & si eust la maison dudit Pape, luy
 „ estant Chancelier, & les meubles qui estoient dedans, & son Office de
 „ Vice-Chancelier, & plusieurs Places du Patrimoine. Car, eux deux
 „ estoient à l'envy qui seroit Pape: toutes fois je croy qu'ils eussent consen-
 „ ty tous deux d'en faire un François; & ne scauroye dire si le Roi feist
 „ bien

(35) Brantome, Hommes illust. 1 part. pag. 3. 4. 5.

„ bien ou mal: toutesfois je croy qu'il feit le mieux d'appointer; car il
 „ estoit jeune & mal accompagnè pour conduire un si grand œuvre que de
 „ reformer l'Eglise, combien qu'il eust le pouvoir: mais qu'il l'eust seeu
 „ faire, je croy que toutes gens de cognoissance & de raison l'eussent tenu
 „ à une bonne, grande, & saincte besongne: mais il y faudroit grand mys-
 „ tere: toutesfois le vouloir du Roy estoit bon, & l'est encore; en cas, s'il
 „ y estoit aidé. Le Roy appointa avec le Pape un appointment qui ne
 „ pouvoit durer: car il estoit violent en aucun point, & fut grande cou-
 „ leur de faire une Ligue, dont après sera parlé. Par cestuy appointe-
 „ ment devoit être paix entre le Pape & ses Cardinaux & autres: & de-
 „ voient lesdits Cardinaux estre payez du droit de leur Chapeau, absens
 „ comme presens. Il devoit prester au Roy quatre Places, Terracine,
 „ Civita Vechia, & Viterbe (que tenoit le Roy) & Spolette aussi (mais il
 „ ne la bailla point, combien qu'il l'eust promise) & se devoient rendre au
 „ Pape, comme le Roy partiroit de Naples: & ainsi le feit, combien que
 „ le Pape l'eust trompé. Il bailla au Roy, par cestuy appointment, le fre-
 „ re du Turc, dont il avoit soixante mille Ducats par an dudit Turc, &
 „ le tenoit en grand crainte. Promettoit de ne mettre aucun Legat en lieu
 „ ne place de l'Eglise, sans le consentement du Roy: & y avoit d'autres
 „ articles qui touchoient le Consistoire, & bailloit en ostage son fils le
 „ Cardinal de Valence, qui alloit avec ledit Seigneur pour Legat: & luy
 „ feit le Roy l'Obedience filiale, en toute humilité que le Roy sçauroit fai-
 „ re, & luy feit le Pape deux Cardinaux: c'est à sçavoir le General Bris-
 „ sonet, qui jà estoit Evêque de Saint Malo, qui a esté souvent appellé
 „ General, & l'autre l'Evêque du Mans, de la Maison de Luxembourg,
 „ qui estoit par deçà (36). „

Tout étant ainsi réglé, & le Roi croiant avoir pourvû à tout, sortit de
 Rome, pour conquerir le Roiaume de Naples. Le Cardinal Gurck, de
 Saintonge, qui avoit rendu d'importans services à Charles VIII. & persua-
 dé à plusieurs Villes de recevoir ce Monarque (37), vint faire ses soumis-
 sions au Pape; mais il arriva, qu'au lieu d'une reconciliation, ils se quitte-
 rent plus grands ennemis qu' auparavant; car, dans l'acte même de soumis-
 sion de la part du Cardinal, le Pape aiant lâché quelques expressions hau-
 taines & piquantes, l'humeur bouillante du Cardinal, incapable de souffrir
 un tel traitement, prit feu, de sorte qu'en termes pleins d'indignation, il
 appella le Pape fourbe & trompeur, lui reprocha son crime de Simonie dans
 le tems de son Election, sa lasciveté, sa fausseté, sa dissimulation de foi, &
 sur-tout la correspondance qu'il avoit alors avec les Turcs. Il l'accusa,
 que, pour ses interêts particuliers, il avoit donné avis au grand Seigneur des
 desseins du Roi de France, & de l'Expedition qu'il meditoit contre les
 Turcs, & qu'au lieu de le secourir dans un si pieux dessein, qui me-
 ritoit le concours de tous les Princes Chrétiens, il avoit épousé les Inte-
 rêts

Reproches
 faits au
 Pape par
 le Cardi-
 nal Gurck.

(36) *Commines, Memoires, Liv. VII. ch. 12.*
pag. 256. Edit. de Paris 1615. in fol.

(37) *Specimen Hist. Arcana, pag. 11.*

An de J.C.
1495.

Conquête
du Roiaume de
Naples.

rêts des Infideles, à la honte de celui qui prétendoit être le Vicaire de Jesus-Christ (38).

Cependant, le Roi de France continuoit sa marche, pour l'exécution de ses desseins. Tout plioit devant lui. Toutes les Villes ouvroient leurs portes à l'envi, sans attendre d'être forcées, ne se croiant pas en état de résister au premier feu, & à la première impetuosité des François (39). Le 21 de Fevrier, il fit son Entrée publique dans Naples, où il fut reçu avec une joie inexprimable. Les gens de toute condition, de tout sexe, & de tout âge; & même ces ingrats qui devoient, eux, ou du moins leurs Ancêtres, leur Fortune à la Famille d'Arragon, couraient au devant de lui, comme s'il eut été le Pere & le Fondateur de cette Ville. Et à bien considérer l'Expedition de Charles, elle doit être regardé de tout le Monde, comme l'effet d'un bonheur le plus extraordinaire, dont on ait peut-être jamais entendu parler, & qui a même surpassé celui de Jules Cesar. Charles a conquis avant que de voir la Conquête, & le tout avec une si grande facilité, qu'il n'eut jamais occasion de déployer un étendart, ou de rompre une Lance avec l'ennemi en pleine Campagne. Le Pape Alexandre disoit ordinairement à ce sujet, que les François avoient envahi toute l'Italie avec des Eperons de bois (40). „ La Grece, dit Mezerai, fut sur le point de suivre le même branle que l'Italie. Bajazet, frappé de la dernière épouvente, en avoit retiré toutes ses Garnisons, pour garder sa Ville de Constantinople. Les Grecs étoient prêts d'égorger tous les Turcs; & les Turcs tournoient les yeux sur Zemes ou Zizim, & le souhaitoient pour leur Souverain. La jalousie des Venitiens & du Pape fit avorter ces belles esperances. Ils avoient empoisonné Zizim avant que de le mettre entre les mains des François; & ils donnoient avis à Bajazet de toutes les intelligences que le Roi avoit en ce Pais-là. Ce qui couta la vie ou la ruine à plus de cinquante mille Chrétiens, auxquels le Roi devoit envoyer des armes pour se saisir de plusieurs Villes maritimes, quand il seroit sur le point de passer en Grece (41). „

Le Pape
fait sommer
Charles VIII.
de se retirer
avec ses Trou-
pes.

Charles VIII., aiant mis ordre aux affaires de Naples, reprit le chemin de Rome. Le Pape l'avoit trop irrité par sa mauvaise-foi pour l'attendre. Il se retira à Orviète, & negocia avec les Princes Chrétiens une Ligue formidable contre les François, tâchant de faire accroire au Monde, que ce qu'il faisoit n'étoit qu'un effet du zèle qu'il avoit pour la gloire de Dieu, le bien public, & l'avantage du St. Siege. Lorsque le Traité fut sur le point d'une conclusion, il fit sommer le Roi de sortir dans dix jours de l'Italie avec ses Troupes, & de rappeler incessamment celles qu'il avoit dans le Roiaume de Naples. Que s'il y manquoit, il l'assignoit à comparoître devant lui dans Rome, sur peine d'Excommunication. Le Roi fit à cette Sommaton la Reponse qu'elle meritoit; &, tournant la chose en raillerie, il dit

(38) Tomasi, pag. 95. Specimen Hist. Arc.

(40) Guicciardin, lib. I p. 38.

pag. 33.

(41) Mezerai, Abregé Chronol. tom. IV.

(39) Hist. gener. d'Espagne, tom. IV. p. 217. pag. 37.

dit à l'Envoïé du Pape, qu'à son retour de Naples, il s'étoit rendu à Rome, pour baiser les pieds de sa Sainteté, sans qu'elle l'y eut voulu attendre; qu'il étoit surpris qu'aujourd'hui elle le pressât d'y aller; que cependant, pour lui obéir, il tacheroit de s'y rendre, & qu'il prioit seulement le Pape de l'y attendre; afin qu'il ne fit pas encore le même voiage inutilement. Cette Réponse fit rire les Courtisans; & l'Envoïé se retira, content de n'avoir pas reçu d'autre mauvais traitement. Le Pape n'avoit fait cette démarche, qu'à la sollicitation des Venitiens & de Ludovic, à qui il vouloit faire connoître, qu'il ne gardoit plus de menagement avec la France: mais, il étoit bien convaincu que le Roi ne feroit aucun cas, ni de ses menaces, ni de ses Excommunications (42).

Sous l'an 1496. les Annales ne parlent presque d'autres choses que des Evenemens de la Guerre de Naples, où les François eurent du dessous, & furent contraints d'abandonner entierement leur Conquête. Mais, je trouve pourtant, par rapport à Alexandre VI, un affreux détail des moïens illégitimes, sacrilèges, & infames, que cet horrible Pontife mettoit en usage pour s'enrichir. Il nomma à la place de Dataire un homme prêt à toutes fortes de crimes, pourvû qu'il pût par-là gagner les bonnes grâces du Pape. Ce detestable Ministre s'appelloit Jean-Baptiste Ferrara. Il étoit natif de Modene & Evêque de Patria: ce fut lui qui fit pratiquer tant de Simonies au Pape, qu'il fut cause qu'on fit contre Sa Sainteté cette piquante Pasquinade:

Vendit Alexander, Claves, Altaria, Christum:

Emerat ille prius, vendere jure potest.

De vitio in vitium, de flamma transit in ignem,

Roma sub Hispano deperit imperio.

Sextus Tarquinius, Sextus Nero, Sextus & iste:

Semper sub Sextis perdita Roma fuit.

Ce que je viens de lire dans un des Volumes de la *Bibliothèque Italique* mérite d'être inséré en cet endroit, puisque les Imprimeurs ont fait rouler leur Presse assez lentement, pour me donner le tems de faire cette Découverte. Il s'agit de l'Origine de Pasquin, qu'il est naturel de rapporter à cette Pasquinade. On croit communément, que Pasquin est le nom d'un Tailleur goguenard, qui attiroit les Rieurs dans sa boutique. Après sa mort, on trouva près de-là une vieille Statue tronquée, à qui le Peuple donna d'abord le nom de Pasquin. Elle fut dressée dans le Carrefour, & servit de Bureau d'Adresse pour toutes les Satires & les Railleries qu'on vouloit debiter. Voilà le Sentiment vulgaire; mais, voici ce que je lis dans la *Bibliothèque Italique*.

„ Quelqu'un, dit l'un des Auteurs de ce Journal, m'a conté la chose un
„ peu autrement. Il y avoit un Cardinal du tems d'Alexandre VI. qui se
„ plaisoit à rassembler chez lui nombre de Beaux-Esprits, & à exciter en-
„ tr'eux de petites Guerres Poétiques. L'Imprimeur, qui debitoit ces Com-
„ positions s'appelloit Pasquillo, & demouroit justement au Carrefour
„ dont

An de J.C.
1495.

An de J.C.
1496.

Simone
horrible
d'Alexan-
dre VI.

Origine de
Pasquin.

(42) Guicciardin, *Hist. Ital. lib. 2. Sponde, an. 1495. §. 19.*

An de J.C.
1496.

„ dont nous avons parlé: de sorte que la Statuë du coin seroit fort à
 „ propos de Colonne pour les Affiches. Peu à peu son nom passa à la Sta-
 „ tuë. On la nomma comme lui Pasquillo, & par corruption Pasquino.
 „ Quelqu'un lui prêta ses Pensées; & la Fiction paroissant commode, dès
 „ qu'un Auteur Satyrique vouloit se cacher, c'étoit toujourns Pasquin qui
 „ parloit. Il fallut après cela lui trouver un Camarade pour repondre, &
 „ pour faire le Dialogue. Une vieille Statuë, qui est près du Capitole, parut
 „ propre à cela. On l'anima aussi, & son nom fut *Marforio*, qui vient de
 „ *Martis-Forum*, à ce que l'on croit (43). „

Suites de
la Simonie
du Pape.

Après que Ferrara, cet instrument mercenaire de l'Avarice du Pape, eut amassé des richesses immenses, il devint bientôt la Victime de Valentin, qui, pour avoir les biens mal-acquis de ce malheureux, lui fit prendre une dose de ce funeste poison, qui en avoit fait perir tant d'autres. Mais, quoique la Simonie du Pape lui raportât des sommes considerables, l'argent qui en revenoit n'étoit qu'une bagatelle en comparaison des sommes immenses dont il avoit besoin, pour soutenir le faste de sa Famille: c'est pourquoi il inventa un autre moïen d'avoir de l'argent, ce fut d'eriger un nouveau College pour les Brefs, qui devoit être composé de quatre-vingt Membres, vendant tous ces emplois & autres, pour remplir ses coffres (44). Il est certain qu'Alexandre, habile à extorquer des sommes considerables par toute sorte de moïens, n'épargna pas même les personnes du plus haut rang, comme il le fit voir dans la suite, par la maniere barbare dont il traita ces petits Souverains de la Romagne ses Feudataires, qu'on appelloit Vicaires de l'Eglise. Il est vrai aussi, qu'il avoit une aversion naturelle pour les Italiens en general. On en a de tristes preuves. Valentin, ce diabolique instrument de sa cruauté & de sa lacheté, a été cause que le sang de plusieurs Italiens a été repandu, que plusieurs Villes d'Italie ont été saccagées & detruites, & qu'un grand nombre d'illustres Familles ont été ruinées & etcintes: mais, le College des Cardinaux même fournit une preuve suffisante de l'aversion du Pape pour les Italiens, puis que de trente-six Cardinaux qu'il avoit faits, il y en avoit vingt-deux qui étoient Espagnols, & que les Italiens ne composoient que le plus petit nombre des autres quatorze qui étoient presque tous Etrangers. Mais, de tous les Italiens, ceux qu'il avoit le plus en aversion étoient les Barons Romains. Il les appelloit ordinairement *les Menotes du Pape* (45), & on lui entendoit souvent dire que jusqu'à ce que leur pouvoir fût réduit à un tel point qu'ils ne pussent plus former de Factions entr'eux, l'Autorité du Pape seroit toujours en quelque maniere assiegée, & Rome toujours en danger. Aussi ne fut-il pas plutôt élevé au Pontificat, qu'il commença à travailler à leur ruine. Les Ursins furent les premiers qui sentirent l'effet de son injustice & de sa cruauté, parce que Virgino Orfino avoit acheté de François Cibo Anguillara & Cervetri: mais, comme l'arrivée de l'Armée de France avoit en quel-

(43) *Bibliot. Ital. tom. 7. p. 65.*

(44) *Tomasi, p. 222.*

(45) *Paul Jovii, lib. 4. pag. 193. Tomasi, pag. 206.*

que maniere detourné le coup, dont cette illustre Famille étoit menacée : aussi Alexandre ne différa-t'il que pour un tems de faire eclater sa vengeance sur elle. Après les Orfini, la Famille des Colonnes fut celle qui éprouva la haine du Pape d'une maniere particuliere. Après avoir surpris le Château d'Ottie, il agit contre Prosper & Fabrice Colonne & leurs Adherens, avec tant de passion & de violence, qu'après les avoir sommez de comparoître devant lui, il les declara rebelles, confisqua leurs biens, & fit raser leurs Maisons jusques aux fondemens. Le progrès des Armes du Roi de France, sous l'etendart duquel ils combatoient, les garentit de leur perte totale; & ce Prince, dans l'accord qu'il fit avec le Pape, eut un soin tout particulier des interêts de cette Famille. Cependant, quoique ces circonstances empêchassent Alexandre d'opprimer quelques-uns de ceux qu'il vouloit detruire, elles ne purent jamais changer son humeur cruelle: il ne se vit pas plutôt delivré de la crainte des François, qu'il chercha à executer ses perfides desseins, & à machiner de nouveau la perte des Barons Romains, sous prétexte de quelques sujets de mécontentement; & il parvint en quelque maniere à son but par la perfidie du jeune Ferdinand Roi de Naples (46).

An de J.C.
1496.

Cependant, Constantin Roi des Georgiens envoya au Pape Alexandre VI. un Religieux de St. Basile nommé Nil, pour le reconnoître comme Vicair de Jesus-Christ, & le prier d'engager les Princes d'Occident à se joindre aux Orientaux, pour faire la Guerre aux Sarrasins: il lui faisoit demander aussi de renouveler l'Alliance avec le St. Siege, & qu'il lui envoiât le Decret du Concile de Florence, qui condamnoit les Erreurs des Grecs. Le Pape reçut le Moine Nil avec de grandes Demonstrations de joie, & en le revoiant lui remit un Bref pour le Roi, par lequel il le felicite de son Amour pour la Religion, l'assure que de son côté il fait tout ce qui est en lui pour faire triompher le Christianisme des ennemis de la Religion, & lui dit qu'il lui envoie le Decret qu'il lui demande, & qu'il le prie de le faire publier chez lui. Ce Bref est du 7. de Juillet. Il lui en adressa plusieurs autres, où il établit les Dogmes de l'Eglise Catholique sur la Proceffion du St. Esprit, du Pere & du Fils, comme d'un seul & unique Principe. Il n'y oublie pas la Primauté du Pape, qu'il étale quelque fois avec trop d'ostentation, on pourroit dire même avec exageration. Il accorde aussi d'amples Indulgences à ceux qui s'opposeroient aux Incurfions des Moscovites dans la Suede, la Livonie, & autres Provinces Septentrionales (47).

Le Roi
des Geor-
giens de-
pute au
Pape.

Il y avoit alors en Espagne un Prelat, qui fuioit le Luxe avec autant de soin, qu'on s'y livroit à Rome avec les derniers excès. Je veux parler de François Ximenés de Cisneros, Archevêque de Toledé, qui, dans ce haut rang, où son merite & la faveur de la Reine Isabelle l'avoient elevé, menoit une vie fort pauvre. Ses envieux attribuerent à bassesse, ou à hy-

Humilité
de l'Ar-
chevêque
de Tole-
de. Le
Pape lui
ordonne
de vivre
avec éclat.

(46) Paul Jove, Liv. IV. pag. 181. Arnold. Ferron. de Reb. gestis Gallor. p. 52.

Tom. IV.

(47) Raynaldi, an. 1496. §. 21. Contin. de Flourey, tom. XXIV. pag. 321.

An de J.C.
1496.

pocrisie, ce qui partoit d'un grand fond de Religion. Ses amis mêmes lui remontrèrent, que c'étoit avilir sa Dignité, & que le train d'un Archevêque de Toledo devoit être bien différent de celui d'un Provincial des Cordeliers. Les plaintes en furent portées jusques à Rome, & le Pape Alexandre VI. lui en écrivit en ces termes: „A notre bien aimé Fils, François, Archevêque Toledo, Alexandre VI. Salut & Bénédiction Apostolique. Notre cher Fils. La Sainte Eglise, comme vous savez, ressemble à la Jerusalem celeste: toute modeste & humble qu'elle est, selon l'Ecriture, elle a ses parures & ses ornemens. Comme c'est un défaut de les rechercher avec trop de soin, c'en est un aussi de les rejeter avec trop de mepris. Il y a des regles & des bienseances à chaque état, que Dieu approuve & qu'il faut garder, pour s'accomoder à l'usage & à la foiblesse des hommes. Ainsi, les Ecclesiastiques, & principalement les Evêques, doivent éviter toutes les singularitez, & vivre en sorte qu'on ne puisse les accuser d'orgueil, pour une trop grande magnificence, ni de superstition, pour une trop grande simplicité. L'un & l'autre affoiblit l'Autorité des Ministres de Jesus-Christ, & blesse la Discipline de son Eglise. C'est pourquoy, nous vous exhortons & avertissons de mener une vie conforme au rang que vous tenez; & puis que le St. Siege vous a élevé d'un Ordre inferieur à la Dignité d'Archevêque, il est raisonnable, que comme vous vivez selon Dieu, dans votre Conscience, dont nous ressentons une grande joie, vous observiez dans vos habits, dans votre train, dans vos meubles, & dans toute votre conduite extérieure, la décence de votre état. Donné à Rome ce 15. jour de Septembre 1496. & le 4. de notre Pontificat. „ Ximenés ceda aux Remontrances du St. Pere: & quelque peine qu'il eut à se relâcher de sa premiere severité, il augmenta sa Maison & sa Depense; & depuis, étant appelé au Gouvernement de l'Etat, & reconnoissant combien les hommes sont frappez de cette grandeur extérieure, & combien il importe pour le bien public, de se rendre venerable à ceux qu'on gouverne, il devint honorable & magnifique, comme il convenoit à sa Dignité. Il prit donc des Robes de soye, mais de la couleur de son Ordre, & si courtes, qu'on voioit par dessous le pauvre Habit de St. François, qu'il recouvoit lui-même de tems en tems, de peur d'oublier ce qu'il avoit été. Il ne portoit point de linge, & dormoit ordinairement sur la dure, defaisant tous les matins son Lit, comme s'il eut couché dedans. Aussi ne voulut-il jamais qu'aucun de ses Domestiques assistât à son levé ou à son couché. Il se fit servir par des Enfans de bonnes Familles, comme ses Predecesseurs avoient fait; mais, il les retenoit dans une très-exacte Discipline; &, quoiqu'il leur donnât de sages Gouverneurs, il leur demandoit souvent compte lui-même de leurs occupations & de leurs exercices; & sur-tout du progrès qu'ils faisoient dans la pieté. Enfin, il se regla si bien, qu'en faisant tout l'honneur qu'on vouloit qu'il fit à sa charge, il garda pour sa personne toute l'austerité qu'il avoit resolu de pratiquer (48).

La

(48) *Esprit Flechier, Hist. du Card. Ximenés, tom. 1. pag. 67. & suiv.*

La Famille des Ursins aiant remporté une Victoire signalée sur l'Armée du Pape, Alexandre, craignant un plus grand ehec, se reconcila avec cette Maison, plutôt par politique & par pure nécessité, que par une volonté bien sincere. Et, quoique la Guerre de Naples ne fut pas encore terminée, Gonzalve marcha vers Rome au secours du Pape avec des Troupes choisies. Il fut le principal Mediateur de la Reconciliation du Pape avec les Ursins: ce bon Office lui acquit l'amitié de toute cette Maison, qui se donna toute entiere, avec toutes ses Troupes, au service du Roi de Castille. Les choses aiant été arrêtées & réglées de la sorte, Gonzalve, à la priere du Pape, alla se presenter devant Ottie, qui jusqu'alors avoit toujours été occupée par les François; ce qui chagrinoit & incommodoit infiniment les Romains par la dillette des vivres, dont on empêchoit le libre transport, & qui étoient aussi rares à Rome, que si une Armée ennemie eut été autour des Murailles de la Ville. L'entreprise réussit, malgré les difficultés: & Gonzalve, voulant retourner à Naples, vint trouver le Pape, pour le prier d'agréer son depart. Après un assez long entretien, le Pontife lui dit, que Ferdinand & Isabelle lui étoient redevables de grandes sommes d'argent prêté, & que cependant ils ne correspondoient guere par leur reconnoissance aux obligations qu'ils lui avoient, & que personne ne les connoissoit mieux que lui. „ Je n'ai pas de peine à le croire, repliqua vivement Gonzalve: vous pouvez, sans doute, les bien connoître, puis-que vous êtes né leur Sujet. Avez-vous oublié, que vous leur êtes redevable du Pontificat, & que c'est par la Protection du Roi d'Espagne, que vous vous soutenez dans le rang où vous êtes élevé, malgré votre Vie licentieuse, & les Debauches de votre Maison? Reformez, je vous prie, ces Desordres, de peur que le Roi mon Maître, pressé de quelques remords, ne se croie obligé en conscience d'abandonner un Pape, qui par le dereglement de ses mœurs deshonnore le St. Siege & la Religion. „ Gonzalve lui rapella le souvenir des obligations que toute sa Maison, & lui en particulier, avoient au Roi Catholique & à ses Predecesseurs; & dit encore plusieurs choses semblables, aux quelles Alexandre ne sçut que répondre. En effet, dit Mariana, ses Debordemens étoient montez à un tel excès, qu'il n'osa rien repliquer, & qu'il fut contraint de souffrir cette Liberté d'un Homme d'Epée, qui lui perdit le respect impunément (49).

Les maux, dont les Peuples Chrétiens étoient accablés, engagerent les Rois de Castille & de Portugal à presser le Pape, par des Ambassadeurs réiterés, de finir la Guerre, & de travailler de tout son pouvoir à retablir le Calme & la Paix dans l'Italie. Mais, tous leurs soins furent inutiles. Ils ne purent rien obtenir d'un homme ambitieux & obstiné, esclave de ses passions, & qui n'écoutoit plus la raison & l'équité: de sorte qu'ils resolurent de le pousser à bout, & de se servir pour cela de remedes violens, pourvû qu'ils

An de J.C.
1497.
Reproches
faits au
Pape.

On de-
mande la
Reforma-
tion de
l'Eglise.

(49) Mariana, Hist. Hispan. Lib. XXVI. §. 81.

An de J.C.
1497.

qu'ils pussent être utiles à leurs desseins (50). Voici un detail assez curieux de leurs demarches. „ Ce fut, dit Mr. de Wicquefort, en l'an 1497. & „ en l'an 1498. que le mesme Roy Ferdinand, & Emanuel Roi de Portu- „ gal, firent redoubler leurs instances pour la Reformation, par Don Ini- „ go de Cordouë, Philippe Ponce, Don Rodrigue de Castro, & Don „ Henri Coutinho, leurs Ambassadeurs. Le Pape, au lieu d'écouter leurs „ Remontrances, leur dit des Injures, & n'épargna pas mesme leurs Maî- „ tres. Ils eurent une deuxieme audience vers la fin de Decembre, & ap- „ perçurent fort bien en entrant, que l'on avoit renforcé les Gardes; mais „ cela ne les empescha pas de dire au Pape, que tout le monde sçavoit les „ moyens illegitimes qu'il avoit employés pour se faire élire, & que son „ Election estoit scandaleuse & vicieuse. Le Pape, en interrompant leurs „ Discours, repartit, que le Roy & la Reine d'Espagne ne tenoient pas leurs „ Roiaumes à si juste titre, qu'il tenoit le Siege de Rome: qu'ils les „ avoient usurpés, mais qu'il avoit été canoniquement élu. Après cela, „ en s'adressant à Philippe Ponce en particulier, il luy dit, qu'il le feroit „ chastier comme un fou, parce qu'il avoit osé parler mal de son Elec- „ tion. Inigo, prenant la parole, dit au Pape, que ce n'étoit pas de cette „ maniere qu'il falloit traiter des Ambassadeurs, & particulierement eux „ qui representoient de si grands Princes. Le Pape leur dit, qu'il excom- „ muniroit Ferdinand *in Cæna Domini*. Les Ambassadeurs avoient ordre „ de faire en plein Consistoire la mesme Déclaration qu'ils avoient faite au „ Pape, à qui ils firent une Sommation formelle, le 23. Janvier 1498. en „ la presence des Cardinaux de Ste. Croix & Sforce: ce qui le mit dans une „ si grande colere, qu'il dit, que si le Duc de Valentinois estoit là, ils n'o- „ seroient lui tenir ce Langage. Que du tems du Pape Sixte, le Comte „ Hierosme de Riario avoit bien dit aux Ambassadeurs d'Espagne, qu'il „ les feroit jeter dans le Tibre; qu'ils lui avoient dit plusieurs fois les mes- „ mes choses, & qu'il n'en vouloit plus ouïr parler: qu'ils se gardassent „ bien d'en ouvrir la bouche au Consistoire, parce qu'ils n'obtiendroient „ rien, & s'en trouveroient mal. Ces Ambassadeurs avoient leurs ordres „ exprès, qu'ils étoient obligés de suivre, quoiqu'ils sceussent qu'ils avoient „ affaire à un homme, qui, après avoir violé le Droit de la Nature en tou- „ tes ses parties, n'auroit pas grande consideration pour celui des Gens; „ qu'il n'y avoit pas plus de fureté à Rome pour les Ambassadeurs, „ que parmi les Tartares de Daguesthan; & que le Duc de Valenti- „ nois estoit bien aussi dangereux pour le moins que le Comte Hierome de „ Riario (51). „

Represen-
tations de
l'Ambassa-
deur d'Es-
pagne au
Pape.

Dans l'Assemblée des Cardinaux où l'on parla de confirmer le Roiaume de Naples à Frideric, on proposa avec chaleur de donner au Duc de Gandie la Ville de Benevent, qui étoit de la dependance du Pape. Ce Pontife avoit encore dans l'Esprit de donner à ce meme Duc de Gandie les Revenus

an-

(50) *Hist. gener. d'Espagne, tom. V. pag. 316.*

(51) *Wicquefort, l'Ambassadeur & ses Fonc-
tions, Liv. II. pag. 107. 108.*

annuels que les Rois de Castille & de Portugal paioient à l'Eglise, & qui se montoient à la somme de cent mille écus d'or par chaque année. Garfie-Las, Ambassadeur d'Espagne, résista en face au Pape, & à son ambition effrenée; protestant, que son Maître y sçauroit bien mettre ordre, si cette affaire passoit contre les interêts & volonté, qu'il ne souffriroit jamais que la Ville de Benevent, qui étoit de la dependance de l'Eglise, en fût détachée pour quelque particulier que ce pût être (52).

Alexandre, voyant echouer ses desseins, sema la division entre les principales Familles Romaines, particulièrement entre celle des Colonnes & des Savelli; croiant, que si, par leur haine mutuelle, elles pouvoient s'affoiblir reciproquement, il ne manqueroit pas d'occasions pour profiter de leur foiblesse, & s'emparer de leurs biens: mais, les deux Partis penetrerent son dessein & s'accoderent. Alexandre, à qui rien ne pouvoit faire perdre son objet de vuë, executa pourtant son premier projet; ce qui ne fit qu'avancer la perte du Duc de Gandie; car, tout ce que le Pape faisoit en faveur de ce Duc, redoubloit l'envie que lui portoit Valentin. Mais, à cette envie, qui naissoit de l'élevation du Duc, se joignoit encore une jalousie qui venoit de l'Amour. Les deux Freres avoient pour Maîtresse leur propre Soeur. Ils ne s'envioient pas les plaisirs de l'Inceste; mais, Valentin étoit jaloux de la préférence qu'il croioit que le cœur accordoit au Duc (53). Il prit donc la résolution de faire assassiner son Frere, & il l'executa peu de tems après, de la maniere que le rapporte Burchard (54). Le Pape, voyant qu'on ne trouvoit point son Fils, fut saisi d'une douleur si vive, qu'il parut y succomber. La parole lui manquoit pour l'inquietude de son Ame. On lui entendoit repeter de tems en tems ces mots, d'une voix triste & foible: *Qu'on s'informe & qu'on nous fasse savoir de quelle maniere ce jeune-homme infortuné est mort.* On trouva son Cadavre dans le Tibre, percé de neuf coups de poignard. Le Pape crut d'abord que ce meurtre venoit des ennemis de sa Famille. Il en fut dans une rage d'autant plus grande, qu'il ne savoit pas sur qui s'en venger. Mais, quand il n'eut que trop de raisons de croire, que le coup partoît d'une personne qui lui appartenoit d'aussi près, il fut accablé de douleur, s'enferma dans sa Chambre, sans prendre aucun repos, ni aucune nourriture, s'abandonnant entierement à son inquietude & à son desespoir. Il fut en cet état trois jours, après lesquels il n'ouvrit sa porte qu'aux prieres reiterées du Cardinal de Segovie, qui étoit demeuré constamment à la porte de sa Chambre, pour le prier de se moderer, & de n'être pas la cause de sa mort à force de se chagriner pour celle d'autrui, qu'il ne pouvoit plus empêcher. Alexandre admit ce Cardinal avec quelques autres, & on parvint enfin à lui faire prendre quelque nourriture (55).

Assassinat
du Duc de
Gandie fils
ainé du
Pape.

II

(52) *Hist. Gener. d'Espagne, tom. V. pag. 316.* Tomasi. pag. 247. Guicciardin, ubi sup. pag. 96.
(53) *Guicciardin, Lib. III. pag. 96.*
(54) *Specimen Hist. arcan. pag. 36. & suiv.* (55) *Gordon, Hist. d'Alex. VI. tom. I. pag. 266.*

An de J.C.
1497.

On dit
que le Pa-
pe veut
abdiquer.

Il parut d'abord, s'il en faut croire quelques Ecrivains, que ce coup fatal avoit fait rentrer Alexandre en lui-même, & qu'il avoit résolu de mieux vivre. On ajoute, qu'il nomma des Cardinaux pour travailler à reformer les Désordres de sa Cour; mais, cela n'est point vraisemblable (56). On dit encore, qu'il conçut le dessein d'abdiquer le Souverain Pontificat, & que le Roi Catholique, à qui il s'en ouvrit, lui conseilla de ne point prendre de résolution que sa douleur ne fut apaisée (57). Si le fait est vrai, quoique contraire à toutes les apparences, il est certain que l'Abdication ne fut point exécutée, non plus que la Réforme, à la quelle il paroît qu'on ne s'empres- sa pas même de travailler; & le Pape reprit le cours de ses anciens Dés- ordres.

Il conti-
nue sa vie
scandaleu-
se avec son
fils Valen-
tin.

Cependant, Valentin étoit à Naples, d'où il revint, lorsqu'il crut qu'on ne pensoit plus au meurtre de son Frere. Peu de jours après son retour, le Pape & lui firent une partie, pour aller prendre à Ostie le divertissement de la Chasse. Ils furent suivis à l'ordinaire d'un très-grand nombre de leurs Courtisans, & entr'autres des Cardinaux Giorgento & Perugia. Ils s'y fi- rent accompagner par les Gardes du Pape, au nombre de 500. Chevaux & 600. Fantassins. Ils y passerent quatre jours à se divertir à la Chasse ou à se plonger dans toutes les Débauches, que les plus sensuels ne se refu- sent pas, & que la modestie empêche de rapporter. Rome étoit devenuë une Caverne de Voleurs, & un Sanctuaire d'Iniquité. L'Argent, la Vio- lence, & l'Amour, regloient toutes les démarches du Pape & de son Fils Va- lentin (58).

Excès du
Pape & de
son fils
Valentin.

Puis que j'en suis à ces Excès, j'en rapporterai d'autres, que je viens de lire dans la nouvelle Histoire d'Alexandre VI. par Alexandre Gordon, Auteur estimé, & connu par une Traduction Angloise de Tacite. Quoique les Faits que je vais rapporter ne me fussent pas inconnus, lorsque je travaillois à mes Recueils pour cet Ouvrage, je les avois supprimés, à cause de l'Hor- reur qu'ils m'inspiroient. De sorte que je fais à present une Addition consi- derable à mon ancien Manuscrit.

1. Ferdinand & Isabelle, Roi & Reine de Castille & d'Arragon, se plain- gnirent vivement par la bouche de leurs Ambassadeurs d'une Dispense que le Pape avoit accordée à une Religieuse, Héritiere unique de la Couronne de Portugal, pour se marier avec un fils naturel du feu Roi de Portugal; ce qui ne pouvoit se faire qu'au préjudice de Ferdinand, qui avoit des pré- tensions sur ce Roiaume. Le Pape avoit alors en vuë de marier son fils Va- lentin avec Charlotte fille de Frederic Roi de Naples, & pour cet effet Va- lentin devoit bientôt renoncer au Cardinalat. Mais, comme Frederic & le Roi de Castille étoient proche parens, & qu'il y avoit une étroite Alliance entr'eux, les Borgia crurent que leur dessein pourroit bien echouer, s'ils desobligeoient l'un ou l'autre de ces Princes: cependant, ils ne savoient com-

(56) *Contin. de Fleury, Hist. Eccl. tom. 5. lib. 2. c. 1.*

XXIV. pag. 328.

(57) *Raynaldi, an. 1497. §. 4. Surita, tom.*

(58) Tomaso Tomasi, pag. 290.

comment s'excuser au sujet de la Dispense; mais enfin Valentin trouva le secret d'y remédier: ce fut de jeter la faute sur un autre, & de nier hautement que le Pape eut jamais accordé cette Dispense; mais de soutenir, qu'elle avoit été forgée par Florida Archevêque de Cozense & Secrétaire des Brefs, & qu'il l'avoit donnée de son propre mouvement, sans la participation du Pape. Là-dessus, l'Archevêque fut cité devant le Pape. Il fut accusé de fausseté, & sur-tout d'avoir falsifié cette Dispense & environ cent onze autres Brefs. Florida, à cette Accusation, fut comme un homme frappé de la foudre: cependant, comme il se sentoît innocent, il nia le fait avec beaucoup de fermeté; mais, cela ne lui servit de rien, car le Pape, pour mieux couvrir sa perfidie, le fit prendre incontinent & enfermer dans le Château St. Ange; & afin de tirer de la bouche même de l'Archevêque une espèce d'Aveu du crime dont il étoit accusé, il fit agir quelques-uns des principaux instrumens de sa méchanceté, & sur-tout un certain Jean Merades. Cet homme fut voir le Prisonnier, sous prétexte de jouer aux échecs avec lui, & l'assura, que quoiqu'il fut innocent, si cependant il vouloit prendre la faute sur lui pour de certaines raisons de conséquence, il rentreroit dans les bonnes grâces du Pape, qui lui rendroit non seulement tous les Benefices dont on l'avoit dépouillé, mais encore l'éleveroit à de plus grandes Dignitez. Le pauvre Archevêque, déçu par ces promesses, & attiré par l'esperance de sa Liberté & de son Avancement, accepta la proposition & confessa le crime. Après cette confession qui se fit en présence des témoins qu'Alexandre avoit envoieés dans ce dessein, on proceda contre l'Archevêque dans un Consistoire qui se tint pour cet effet; & deux jours après, le Pape, en présence du Gouverneur de Rome, de l'Auditeur de la Chambre Apostolique, de l'Avocat & de Procureur Fiscal, prononça une Sentence contre lui, par la quelle il fut privé de tous ses Benefices Ecclesiastiques, dégradé des Ordres, tous ses Biens confisqués, & sa Personne livrée entre les mains du Magistrat civil. Dans l'exécution de cette Sentence, tous les effets & l'argent de l'Archevêque furent donneés à Valentin, afin qu'il eut une recompense proportionnée à la grandeur de l'exécrable Calomnie dont il étoit l'Auteur. L'Archevêque fut mis dans une basse fosse au Château St. Ange; mais, avant que de l'enfermer dans ce lieu affreux, on lui ôta ses habits, & on lui donna une robe d'un très gros drap blanc qui lui descendoit jusqu'aux genoux, des caleçons de même, un sur-tout, une paire de gros souliers, un double bonnet de nuit, & un crucifix de bois. On le conduisit dans cet équipage, de l'endroit où on lui avoit lû sa Sentence, jusqu'au cachot où il devoit rester jusqu'à la mort. On lui alloia seulement un lit, un Breviaire, une Bible: on lui donna outre cela un barril d'eau, deux livres de pain, une fiole d'huile, & une Lampe, avec ordre de lui en fournir à mesure qu'il en auroit besoin, & de le visiter pour cet effet tous les trois jours. Le pauvre Archevêque languit ainsi dans ce triste état, jusqu'à ce qu'enfin la mort le delivra de ses peines (59).

2. Vers

(59) *Tomasi, pag. 294. Specimen Hist. Anecd. Alex. VI, pag. 4. &c.*

An de J.C.
1497.

2. Vers le même tems que Florida fut mis dans le Cachot, un certain More Espagnol, étant amoureux d'une femme de joie appellée Cursetta, alloit ordinairement chez elle en habit de femme, pour mieux couvrir son intrigue; & dans ce deguifement, il étoit connu sous le nom de la Barbaresque Espagnole. Le Pape, en aiant été informé, & croiant que c'étoit un trop grand crime pour le laisser impuni, ou plutôt voulant satisfaire sa cruauté, les fit mettre tous deux en prison, & les fit ensuite trainer sur une claye dans toutes les rues de Rome; avec ordre, que la Courtisane fut habillée comme le More, mais que les habits ne fussent point fermés par devant; & que le More fut en habits de femme, les bras par derriere, & sa chemise trouffée jusqu'au nombril. Ils furent exposez de cette maniere à la vuë de toute la Ville, après quoi on congédia Cursetta, & on remit le pauvre More en Prison. Le septieme jour de Juin suivant, on le conduisit ignominieusement avec deux voleurs dans la Place appellée *Piazza Giudea*. Ces trois malheureux étoient precedez d'un des Sbirres ou Huissiers monté à rebours sur un âne, & tenant en sa main une longue perche, au haut de laquelle on avoit attaché les parties naturelles d'un Juif, à qui on les avoit coupées, pour avoir eu commerce avec une Chrétienne. Les deux voleurs furent pendus, & le pauvre More fut destiné à être brulé. Pour cet effet, on l'attacha à un poteau. On mit autour de lui des fagots & autres choses combustibles, & on tâcha d'y mettre le feu, mais inutilement; car la pluye excessive, qui survint alors, empêcha le bois de prendre feu, comme si le ciel eut eü horreur de la cruauté qu'on alloit exercer sur la personne de ce pauvre malheureux (60).

3. Ce même jour, six Païsans furent fouettez, parce qu'étant marchands d'huile, ils avoient laissé baigner dans leurs tonneaux des gens qui avoient le mal de Naples, & avoient ensuite vendu leur huile à d'autres, comme bonne & pure (61).

Mort de
Savona-
role.

4. Vers le même tems, Jérôme Savonarole, „ prêchoit hardiment la
„ Réformation des Princes & de la Cour Romaine, soutenoit que Dieu
„ avoit guidé le Roi par la main, & defendoit genereusement sa Patrie
„ contre toutes les Factions qui la vouloient opprimer; marques infailibles
„ de l'homme de bien. Aussi le Pape l'aiant excommunié, les Cordeliers
„ prêchant contre lui, Sforce & les Venitiens sollicitant sa mort, les Ma-
„ gistrats Florentins de la Faction contraire à la sienne le firent bruler tout
„ vif. Beaucoup de gens zelez, le voiant sur le bûcher, crurent y voir avec
„ lui la Verité & la Liberté Evangeliques, qui alloient être étouffées dans
„ les mêmes flames (62). „

Le Roi
de France
consulte la
Faculté de
Theologie
sur la Re-
forma-
tion.

5. C'étoit avec trop de justice, que Savonarole prêchoit la Nécessité de la Réformation; car, les Mœurs du Clergé étoient si corrompues, que le Roi de France consulta la Faculté Theologie de Paris, & lui fit presenter quel-

(60) Burchard, Specimen Hist. Anecd. pag. 44.

(61) Burchard ubi supr.

(62) Mezerai, Abrégé Chronol. tom. IV. pag. 48.

quelques Propositions, pour y être examinées & décidées. 1. Si le Pape est tenu d'assembler le Concile représentant l'Eglise Universelle, tous les dix ans, & même à present, attendu le desordre manifeste qui est dans l'Eglise, tant en son Chef, que dans ses Membres. 2. En cas de necessité pressante, comme dans le cas present, lorsque dix ans sont ecoulez depuis le dernier Concile, si le Pape est prié & sommé de l'assembler, s'il le neglige, ou le differe. Le Roi demande si dans ces cas, les Princes, tant Ecclesiastiques, que Seculiers, & autres Parties de l'Eglise, se peuvent assembler d'eux-mêmes; s'ils feront le Saint Concile representant l'Eglise Universelle, sans être assemblez par le Pape. 3. Si en cas de necessité pressante, comme de present, & après dix ans passez, une grande & notable partie de la Chrétienté, comme le Roiaume de France, & le Roi qui le represente, prie, somme, & avertit le Pape & les autres Parties de s'assembler, afin de pourvoir à la nécessité de l'Eglise, & que ces parties soient negligentes, refusent, ou different; savoir si ceux, qui s'y trouveront, pourront celebrer ledit Concile sans les autres qui refusent, & pourvoir à la nécessité de l'Eglise (63).

An de J. C.
1497.

La Faculté de Theologie de Paris s'assembla pour deliberer l'onzieme de Janvier 1497. & envoya le même jour la reponse au Roi. Elle contient 1. Que le Souverain Pontife est obligé d'assembler un Concile General representant l'Eglise Universelle, de dix en dix ans, & qu'il y est plus etroitement tenu dans le tems present, où il y a tant de desordres si notoires dans le Chef & dans les Membres de l'Eglise. 2. Que si le Pape est prié, requis, & sommé d'assembler ce Concile après dix ans expirez, refuse de le faire, ou pense à le différer dans un autre tems eloigné, alors les Princes tant Ecclesiastiques que Seculiers, & les parties notables de l'Eglise, peuvent s'assembler, quoique le Pape n'ait point convoqué cette Assemblée representant l'Eglise Universelle. 3. La Faculté definit, que s'il est absolument necessaire de tenir ce Concile, & qu'une partie notable de la Chrétienté, comme le Roi de France, après avoir prié, exhorté, pressé le Souverain Pontife de le faire, afin de pourvoir aux necessitez de l'Eglise; celui-ci toutes fois refuse de le faire, alors ceux qui seront presens & qui comparoîtront, pourront, sans les autres qui refusent, celebrer le Concile & pourvoir aux besoins de l'Eglise (64). Charles VIII. ne vecut pas assez long-tems pour faire usage de ces avis. Il eut pour successeur le Duc d'Orleans, sous le nom de Louis XII.

Reponse
de la Fa-
culté de
Theolo-
gie.

Dès le commencement de ce nouveau Regne, on entama diverses Negotiations, qui aboutirent enfin, 1. à procurer au Cardinal Valentin le titre de Duc de Valentinois avec un revenu de 20000. francs outre 20000. autres qu'il avoit comme Capitaine de cent Lances, dont sa Majesté très-Chrétienne lui avoit donné le Commandement. 2. A faire dissoudre le Mariage de Louis XII. avec Jeanne fille de Louis XI. Prince-
se

Negocia-
tion de la
France
avec quel-
ques Puif-
sances d'I-
talie.

(63) D'Argenteré, Collabt. Jud. tom. 1. pag.
335.
Tom. IV.

(64) Ex 1. Regist. MS. Consular. Facult.
Paris. fol. 147. d'Argenteré, ubi supr.

An de J.C.
1497.

Plaintes
des Rois
Catholi-
ques con-
tre le Pa-
pe.

se horriblement laide & sterile. 3. A l'Abdication que Cesar Borgia fit du Cardinalat, pour entrer dans le Monde, & se marier, selon ses inclinations (65).

Ferdinand & Isabelle, Roi & Reine de Castille & d'Arragon, ne purent voir tranquillement l'Alliance du Pape avec la Cour de France. Garcilasso de la Vega leur Ambassadeur à Rome n'ayant pû empêcher le Pape de consentir au divorce de Louis XII. pour epouser Anne de Bretagne, declara fierement à sa Sainteté, qu'il falloit qu'Elle songeât à la Reformation, à cause des scandales que la Cour de Rome donnoit tous les jours. „ Et „ afin que le Pape sceust qu'il luy parloit en ces termes par le commande- „ ment exprès de son Maître, il luy leut l'ordre qu'il avoit par escrit. „ Le Pape s'en mist tellement en colere, qu'il arracha le billet des mains „ de l'Ambassadeur, & le menaça comme s'il excedoit ses ordres. Gar- „ cilasso repartit, qu'il ne disoit & ne faisoit rien que ce qu'un Ambassadeur „ & un homme de bien estoit obligé de dire & de faire pour le service de „ son Prince. Qu'il vouloit bien que le Pape sceust, que tant qu'il de- „ meureroit dans sa Cour, il lui diroit avec grande Liberté tout ce qui „ lui seroit ordonné, & qu'il jugeroit être du bien de la Chrétienté. Que „ si le Pape en étoit incommodé, il le pouvoit faire retirer, & qu'il en „ seroit bien aisé, parce qu'il savoit aussi bien, que le sejour qu'il y faisoit „ étoit inutile (66). „ L'animosité se mettant des deux côtéz, il se dit des paroles très-dures, jusques-là que les Ambassadeurs jurèrent que Valen- tin se repentiroit un jour de la resolution qu'il avoit prise d'abandonner l'E- tat Ecclesiastique, & le Pape d'y avoir donné les mains. Ils dirent même sans detour à Alexandre, que tant qu'il persisteroit à penser comme il fai- soit alors, les Princes leurs Maîtres ne le reconnoitroient plus pour le Pere commun des Chrétiens, puisque, pour aggrandir sa Famille, il souffroit que tant de choses scandaleuses se fissent au préjudice de l'Eglise. Alexan- dre repliqua, qu'il avoit été choisi par Dieu, & non par les Hommes, pour être le Pere des Princes, & qu'il étoit tel en depit de ses ennemis; qu'il ne convenoit point à la Dignité de Pere d'essuier les caprices de ses En- fans, mais que c'étoit le devoir des Enfans d'obeir aux ordres de leur Pere; qu'ainsi, il ne regarderoit jamais que comme Bâtards ceux qui le contredi- roient: à quoi un des Ambassadeurs repondit: *Il y a deja un assez grand nombre de Bâtards dans Rome, sans qu'on en mette d'autres dans l'Eglise.* Alexan- dre fut si piqué de cette Réponse, qu'il leur dit en fureur, que ce qu'il avoit fait étoit bien fait, & que s'il étoit à le faire, il le feroit encore, en depit de ceux qui auroient la hardiesse de s'y opposer. Après quoi il leur tourna le dos, & se retira brusquement dans sa Chambre. Mais les Am- bassadeurs qui étoient aussi en colere que le Pape, declarerent, qu'il ne for- tiroient point de-là, qu'ils n'eussent fait leur Protestation devant un Notaire pu-

(65) Guicciardin, lib. 3. Tomaso Tomasi, pag. 311. Burchard, pag. 57.

(66) Wicquefort, l'Ambassadeur & ses Fon- ctions, Liv. II, pag. 107.

public; & , sans aucun respect pour le lieu où ils étoient, ils s'emportoient & frapoyent des pieds dans la Chambre. Le Pape, regardant cela comme une Insulte qu'il ne devoit pas souffrir, sortit en fureur de son Cabinet, & leur ordonna de se retirer promptement, & d'aller faire leur Protestation dans leur Pais, s'il avoient envie d'en faire (67). Desorte qu'Alexandre demeura incorrigible, tant par raport à la corruption de ses mœurs, que sur le sujet de son Alliance avec Louis XII. C'est ce qui attira l'année suivante (1499) les François en Italie.

An de J.C.
1498.

Le quinziesme Siecle finit par les Evenemens de la Guerre d'Italie; & le seiziesme fut encore remarquable par l'horrible conduite du Pape Alexandre & de ses Enfans. Les desordres affreux du Clergé furent portés à des excès si criants, que les honnêtes-gens, qui gemissoient sous la tyrannie du vice & de l'ignorance, secouerent enfin le joug, & etablirent une nouvelle Doctrine qu'ils appellerent Reformation. C'est cette même Doctrine, qui se maintient encore aujourd'hui sous les noms de Calvinisme & de Lutheranisme, qu'on vit éclore en ce Siecle.

An de J.C.
1500.

Caractere
du Seizié-
me Siecle.

Dès le 12. d'Avril, le Pape avoit publié le Jubilé seculaire, Source inepuisable de scandales pour les gens de bien, & de thresors immenses pour la Cour de Rome. Dans la premiere Bulle, que le Pape publia sur ce sujet, il suspendoit toutes les autres Indulgences, & etendoit les pouvoirs accordez aux Prêtres, pour entendre ceux qui s'adresseroient à eux pour le Jubilé. Le vingtieme de Novembre suivant, il donna une seconde Bulle, par laquelle il permettoit à tous les Chrétiens éloignez de Rome de gagner ce Jubilé, sans être obligez de faire le voiage, à condition qu'ils paieroient une certaine somme. Il prenoit pour prétexte, qu'il avoit resolu de publier une Croisade contre les Turcs, ce qui ne pouvoit se faire sans dépense, & qu'il étoit deja convenu avec les Ambassadeurs de divers Princes, que les Hongrois, les Polonois, & les Bohemiens, iroient faire la Guerre aux Turcs dans la Thrace; les François & les Espagnols dans la Grece; & que lui-même, avec le Roi d'Angleterre, les Venitiens, & les Princes d'Italie, qui étoient les plus puissans sur Mer, iroient attaquer Constantinople. Qu'en conséquence de cette resolution, il avoit envoie des Nonces dans toutes les Cours, pour exhorter les Souverains à terminer leurs Differends à l'amiable, afin que toutes les forces des Chrétiens pussent s'unir ensemble pour une si pieuse Entreprise (68).

Jubilé se-
culaire à
Rome.

Le Jubilé fut ouvert la veille de Noël. Une multitude innombrable de fideles se rendit à Rome de tous les endroits de la Chrétienté, pour gagner l'Indulgence pleniére que le Pape accorderoit liberalement. Pendant ce Jubilé, la Licence & le Dereglement regnerent à Rome plus qu'en nul autre lieu du Monde. Le crime y étoit sur le trône, & jamais peut-être on n'avoit vû une plus monstrueuse corruption de mœurs, sur-tout parmi les Ecclesiastiques, qui, par la sainteté de leur caractere, auroient dû

Desordres
qui re-
gnoient à
Rome
pendant
ce Jubilé.

(67) Tomasi, pag. 319. Burchard, Diarium,
pag. 58. 59.

(68) Raynaldi, an. 1499. §. 25.

An de J.C.
1500.

Le Pape
est blessé
sous les
ruines de
son Palais.

dû animer les autres fideles, à la pratique de la vertu, & leur servir de modele (69).

Il semble que Dieu voulut chatier cette licence, & ces desordres en punissant le Chef, pour intimider les autres, & les rendre plus sages par la crainte de ce Châtiment exemplaire. Le jour de la Fête des Apôtres, sur les quatre heures après midi, on vit tout à coup s'élever une violente tempête, mêlée de grêles & de tonnerres, qui combattoient contre les vents & la pluie avec la plus grande violence dont on eut encore entendu parler. Un tourbillon suivi d'un éclat de tonnerre vint fondre tout à coup sur l'appartement du Duc de Valentinois, où le Pape étoit alors en conversation. Le premier appartement fut d'abord enlevé & renversé par l'orage; & de trois Florentins, qui attendoient dans l'Anti-Chambre le paiement d'une somme que le Duc de Valentinois leur devoit, deux furent renversés roides morts aux pieds du Pape, & le troisieme dangereusement blessé respiroit encore. Par bonheur pour le Pape, plusieurs poutres & solives, qui se croiserent dans ce debris au dessus de sa tête, lui servirent comme d'un casque, & empêcherent qu'elle ne fut fracassée, ou que la poussiere ne l'aveuglât. Les Officiers de la Cour du Pape accoururent promptement à son secours, & le tirerent avec peine de dessous les ruines, dangereusement blessé à la main & à la tête. Ils le porterent sur son lit, aiant perdu toute connoissance, & comme un homme prêt d'expirer. Le Cardinal de Capoue, & quelques autres, qui étoient auprès du Pape dans l'embrasure d'une fenêtre, n'eurent point de mal. Le Peuple, qui aime toujours à interpréter en mauvaise part les Evénemens extraordinaires, tira plusieurs conséquences fâcheuses sur celui-ci, & en parla d'une maniere fort licentieuse. Le Pape, lorsque cet accident arriva, étoit âgé de 70. ans accomplis. Ses blessures, quand on eut levé le premier appareil, parurent dangereuses. Le Peuple impatient lui nommoit déjà plusieurs successeurs. Cependant, le Duc de Valentinois tâchoit de fortifier sa Faction par les troupes de France, afin de faire nommer un Pape qui fût plus à sa devotion, sans beaucoup se soucier des interêts de l'Eglise, ou de la Republique; mais, la prompte convalescence du Pape dissipa tous ces vains projets (70).

Dispenses
accordées
par le Pa-
pe.

Ce fut environ ce tems-là, que le Pape ratifia le Divorce de Ladislas Roi de Hongrie, qui avoit repudié Beatrix d'Arragon son Epouse, fille du vieux Ferdinand Roi de Naples, & proche parente du Roi d'Espagne. Depuis la Sentence de Divorce prononcée par le Pape, Anne Fille de Gaston de Foix, Seigneur de Candale, fut marié au Roi Ladislas. Ce Roi Catholique n'avoit plus qu'une fille nommée Marie, qui étoit recherchée par de grands Princes. Frédéric Roi de Naples souhaitoit avec ardeur l'obtenir pour le Prince son fils, Duc de Calabre, afin de tâcher par cette grande Alliance d'affermir sa Couronne qui flottoit sur sa tête. Le Roi

(69) *Maxima*, lib. 27. §. 39.

(70) *Hist. gen. d'Espagne*, tom. V. pag. 442. & suiv.

de Portugal ne la desiroit pas avec un moindre empressement. Il étoit veuf, & ses prétensions paroissoient bien mieux appuiées que celles du Roi de Naples. Mais, il y avoit une grande difficulté à lever pour obtenir la Dispense d'affinité au premier degré; car, il avoit epousé en premieres nôces la propre sœur de la Princesse. On n'avoit point encore vû d'exemple d'une pareille Dispense. Quoique le Pape ne fût, ni scrupuleux, ni superstitieux, il faisoit pourtant le difficile, & temoignoit une grande repugnance à accorder la Dispense qu'on lui demandoit. Il la refusoit par complaisance pour le Roi de France. On passa bien du tems pour terminer cette dispute, avant que de convenir des faits, qui regardoient les intérêts & les prétensions du Roi de France. Enfin, le Pape se pressa d'accorder sans aucun delai la Dispense que le Roi de Portugal lui demandoit, pour epouser la sœur de la feuë Reine son Epouse; de sorte que ce Mariage fut conclu à Grenade, & celebré au commencement du mois d'Août (71).

An de J.C.
1500.

Le Roi de France s'étant rendu en Italie, & aiant fait de nouvelles Conquêtes, le Pape sentit, des mouvemens guerriers qui le porterent à s'emparer à tort & à travers de quelques Terres sur lesquelles il n'avoit nul Droit, & entr'autres de celles que la Maison de Sforce possédoit dans l'Etat Ecclesiastique. Pour cet effet, il se rendit à Nepi, où ses Enfans se rassemblerent & se divertirent avec lui pendant quelques jours, après quoi le Pontife revint à Rome, afin de travailler incessamment à depouiller les autres Barons Romains de leurs Etats & de leurs Droits, croyant qu'il n'avoit déjà été que trop long-tems dans l'inaction de ce côté-là, & afin de se servir de l'autorité des François pour enrichir par la force des armes ses autres fils & neveux, de la maniere que le Duc de Valentinois alloit s'enrichir lui-même. Il fit prendre Jacques Cajetan sous quelque prétexte frivole, & le fit mettre en prison dans le Chateau St. Ange. Il donna en même tems ordre qu'on se feroit du fils unique de Nicolas Cajetan, qui devoit heriter de l'Etat de Sermoneta, & le fit étrangler quelque tems après; ce qui ne fut pas plutôt executé, qu'il declara que la Ville de Sermonetra, & les autres Etats appartenans aux Cajetans, étoient legitimelement devolus à la Chambre Apostolique; & en consequence, il s'en mit en possession au nom de l'Eglise: mais, sa veritable vuë étoit d'en revêtir Lucrece, qui en donna quatre vingt mille Ducats à la Chambre Apostolique (72).

Perfidie du
Pape.

Le Duc de Valentinois faisoit la Guerre avec succès. Sans perdre de tems, il mit le siege devant Forli où Catherine Sforze Femme de Jérôme & Mere d'Octavian Riario Seigneur de cette Place avoit ramassé toutes ses forces pour la defendre. C'étoit une Dame d'une prudence singuliere, & d'un Courage heroïque; mais, se voiant destituée de tout secours, elle

Conjuration
contre le Pa-
pe,

(71) *Ubi supr. pag. 449. & suiv.*

(72) *Tomaso Tomasi, dans la Vie du Duc de*

Valentinois, part. 2. pag. 34. Burchard, p. 64.

An de J. C.
1500.

ne put pas faire une longue résistance. Cependant, si le dessein d'un de ses fideles sujets avoit réüssi, vraisemblablement elle auroit eü le plaisir de voir ses Etats, & même toute l'Italie, exempte du joug des Borgia. Un certain Tomafino, natif de Forli & Musicien du Pape, étant retourné à Rome avec des Lettres qu'il avoit forgées comme venant de la part de la Communauté de Forli, pour demander la Paix au Pape, & pour implorer sa misericorde, avoit trouvé le secret d'empoisonner ces Lettres, & s'étoit servi d'un poison si subtil, qu'en les ouvrant une mort subite étoit inevitable. Il avoit eu soin de les rouler dans une cane creusée; & afin de pouvoir être introduit chez le Pape, & lui remettre ses Lettres en main propre, il envoya chercher, en arrivant à Rome, un de ses Concitoyens nommé Tomaso ou Tomafino qui étoit domestique de sa Sainteté, & lui découvrit tout le secret. Celui-ci, poussé par l'amour de sa Patrie, & par l'ardent desir de servir son Souverain, entra volontiers dans les mesures du Musicien, & promit de lui être fidele. Cependant ce dessein vint à la connoissance du Pape, qui fit d'abord saisir les Conjurés, & les fit mettre en Prison. Ils firent aux Juges un aveu sincere de leur crime; & lorsqu'on demanda au Musicien, s'il n'avoit point fait reflexion qu'en commettant une action si horrible, il lui seroit impossible d'éviter le supplice? Il répondit ingenuement, que comme il n'avoit eu d'autre dessein en faisant mourir le Pape, que de delivrer Catherine Sforze de la cruelle Guerre que lui faisoit Cesar Borgia, il étoit encore, en qualité de son fidele sujet, prêt à sacrifier mille vies pour son service (73). On ne dit point de quelle maniere ce crime projeté fut puni; mais, on peut hardiment supposer, que les Borgia n'oublièrent rien pour satisfaire leur cruauté.

Ses Injustices criantes.

Rome & tout l'Etat Ecclesiastique étoient alors remplis d'assassins; car les Borgia, se voyant puissamment protegez par les François, ne mettoient point de bornes à leurs mechancetez. Ils depouilloient les uns de leur Biens & de leurs Droits par la force des Armes; & faisoient assassiner les autres, afin de s'emparer de leurs Richesses, pour fournir aux fraix de la Guerre qu'ils avoient injustement entreprise. Cela parut par ce qui arriva à Agnelli Archevêque de Cosenze, qui fut empoisonné à sa propre table par quelques-uns des scelerats que les Borgia emploioient à cet usage. Cet Archevêque avoit soupé chez lui, & avoit agréablement passé la soirée avec quelques uns de ses Parens & Amis, & on le trouva mort le lendemain avec toutes les marques d'un poison qui l'avoit si fort desfiguré, qu'on ne pouvoit le voir sans horreur. Le Pape, incontinent après, fit saisir tous les effets & les richesses de cet Archevêque, dont il donna l'argent & les Meubles à Valentin quoiqu'il fut absent; & l'Archevêché à François Borgia, qui selon quelques uns étoit fils de Calixte III. Ensuite la place de Clerc de la Chambre dont Agnelli étoit revêtu fut vendue 5000 Ducats à un Marchand Genois nommé Ventura Benassai. Car, le Pape reclamoit comme sien tout ce que les Ecclesiastiques laissoient après leur mort. Il leur

(73) Tomasi, part. 2. pag. 41. Burchard, pag. 62.

leur étoit inutile de faire un Testament, & de laisser quelque chose à leurs Parens. Quand même ce qu'ils laissoient ne seroit en aucune maniere provenu du bien de l'Eglise, le Gouverneur de Rome avoit des ordres exprès de saisir leurs meubles & leur argent, & de les envoyer directement au Pape. Outre cela, les Chefs de la Daterie étoient chargés de retirer pour le propre usage du Pape l'argent qui provenoit des Benefices vacants & des autres qu'on vendoit aussi librement que les Marchandises. Cette Simonie étoit parvenue à un tel excès à Rome, que le Cardinal Bembo remarque, que pour remedier à un si grand mal les Princes seculiers furent obligez de défendre à leurs sujets, sous peine de bannissement perpetuel & de confiscation de leurs biens d'aller à Rome y acheter aucun Benefice (74). C'est de cette maniere scandaleuse, que les Borgia ramassoient de l'argent, pour continuer leur guerre injuste contre les Vicaires de la Romagne. Mais, le changement qui arriva dans la fortune des François en Italie permit aux opprimez de respirer, & deconcerta les Projets du Pape.

An de J.C.
1500.

Suites des
Injustices
du Pape.

Cependant, les Borgia ne perdirent pas courage. Ludovic Sforze, qui avoit eu d'abord de grands avantages sur les François, n'ayant pû résister longtems à leur puissance, & le Pape & son fils Cesar se virent bien flattez de l'esperance d'accomplir leurs desseins. Il ne leur manquoit plus qu'assez d'argent, pour continuer la Guerre qu'ils avoient entreprise; & aiant vû que les taxes ordinaires, la vente des Benefices, les biens des Particuliers dont ils s'emparoiert après les avoir fait mourir par le Poison ou autrement, ni même la Daterie, ni les autres Revenus du St. Siege, ne leur produisoient pas d'assez grosses sommes pour l'execution de leurs desseins, ils eurent recours à des moïens plus generaux & plus puissans, qui, quelque scandaleux & violens qu'ils fussent, ne les embarrassoient point, pourvû qu'en les mettant en usage ils pussent parvenir à leur but. C'est pourquoi ils firent courir le bruit, que les Turcs menaçoient alors d'envahir la Chrétienté, afin que sous prétexte de faire la Guerre aux Infideles, & sous le voile de la Religion, ils pussent plus facilement extorquer de l'argent de tous les Chrétiens. Ainsi, Alexandre publia deux Bulles, l'une pour lever dans toute l'Europe la dixieme partie des Revenus Ecclesiastiques de quelque nature qu'ils fussent, sans même excepter les Monasteres, ni les Revenus des Cardinaux; l'autre pour obliger les Juifs à païer la même somme: & ces deux Bulles contenoient des excommunications & des peines très-severes contre ceux qui oseroient s'y opposer. Les grosses sommes qu'Alexandre leva par ces deux moïens surpassent presque toute croyance; quoiqu'il parût évidemment que son unique dessein étoit d'amasser de l'argent pour continuer la Guerre que son fils Valentin avoit commencée, la quelle étoit réellement plus sacrilege que toutes les Guerres que les Infideles eussent jamais entreprises (75).

Ou-

(74) Tomasi, part. 2. pag. 50. 54. Bembo, Hist. Vener. tom 11. lib. VI. pag. 217. Gordon, Hist. d'Alexandre VI. part. 2. p. 42. &c.

(75) Tomasi, part. 2. pag. 91. Guicciardin, liv. V. p. 133.

Année J. C.
1500.

Impiété
d'Alexandre VI.

Outre toutes ces Horreurs, le Pape porta l'Impiété à un excès inoui. Tomasi rapporte, que dans une petite Chapelle qui est à la gauche du grand Autel de l'Eglise de Ste. Marie del Populo, il y avoit le Portrait de Vanozza, Maitresse ou Concubine d'Alexandre VI; & que ce Portrait, dont le mystere étoit inconnu aux devots, étoit l'objet de leur culte (76).

Année J. C.
1501.

Lettre Satirique
contre le
Pape.

Tout ce qu'on pouvoit faire au milieu de cette calamité, c'étoit de se vanger des Tyrans par de piquantes Satyres, dont les Auteurs ne manquoient pas d'être punis severement, quand on pouvoit les decouvrir. Je trouve dans le Journal de Burchard & dans Tomaso Tomasi une Lettre anonime dont j'ai déjà parlé ci-dessus. On la fit courir sous le manteau dans Rome; & elle vint à la connoissance du Pape. Elle est trop importante, pour s'en tenir à l'endroit que j'en ai cité plus haut. Ainsi, je vais la donner toute entiere, pour la satisfaction de mes Lecteurs: „ A très-noble Seigneur Silvius Savelli, à la Cour du Roi des Romains. Monseigneur, „ nous avons été informez par les Lettres que nous avons reçues de nos „ Amis, qu'il y a quelque tems que vos biens ont été pillés & exposez en „ vente par la perfidie & la sceleratesse du Pape, sans qu'on pût vous im- „ puter aucun crime; & que par votre fuite de Rome, vous aviez evité „ la fureur & la rage de ce voleur. Nous avons pris beaucoup de part à „ votre disgrâce, quoique d'ailleurs nous aions été bien aises d'apprendre „ que vous étiez heureusement arrivé en Allemagne, & que vous y aviez „ été bien reçu de l'Empereur. Mais, quand nous avons appris que vous „ aviez obtenu des Lettres de recommandation, & que vous vous étiez fait „ des Amis pour interceder auprès du Pape, pour l'entiere restitution de „ vos biens, nous avons été surpris de voir qu'en cette affaire votre pruden- „ ce doit à votre credulité, ou plutôt à votre foiblesse, si vous voulez bien „ nous permettre de parler sincerement. Esperer que celui qui a trahi tout „ le monde, & qui a passé sa vie dans la debauché des femmes, dans les lar- „ cins & dans la perfidie, puisse ou même vueille faire aucun cas de la jus- „ tice, à moins que la crainte ou la force ne l'y contraignent; c'est avoir „ tort: & vous verrez, mon cher Ami, que vous avez été trompé, si vous „ vous imaginez de pouvoir jamais obtenir la Paix d'un Chef de l'Eglise si „ monstrueux: & puisque, sans autre raison que celle de son avarice & de sa „ perfidie, vous avez été trahi, exilé, & abandonné à la destruction, vous „ ne sauriez mettre fin à cette guerre éternelle, que par des hostilités aussi „ éternelles. Il faut donc tenter d'autres moyens, & faire voir à l'Empe- „ reur, & aux autres Princes de l'Empire, quelle est cette peste publique, „ avec tous les ravages que ce monstre si infame & si cruel a commis au „ grand desavantage de la Republique Chrétienne. Apprenez-leur les cri- „ mes detestables qu'il a commis au mepris de Dieu & au renversement de „ la Religion. Ils sont si atroces & si horribles, qu'on ne peut les decrire. „ Il faut faire savoir ces choses à la Diète & aux Assemblées des Princes, &

en

„ en faire imprimer beaucoup de Copies pour les mettre entre les mains de
 „ tout le Monde. C'est folie de nous plaindre de ce que Mahomet, l'an-
 „ cien ennemi de la Religion Chrétienne, a seduit une infinité de Peuples,
 „ & leur a fait abandonner la foi, puisque ce nouveau Mahomet l'a infiniment
 „ surpassé en iniquité, & a presque éteint les derniers restes du Chris-
 „ tianisme. Apprenez-leur que l'Ante-Christ, si souvent prédit par les Pr-
 „ phetes, est déjà venu au monde; car, il n'y a jamais eu, ni on ne sauroit
 „ s'imaginer, de plus grand Destructeur de notre Foi & de notre Religion.
 „ Les Dignitez Ecclesiastiques & les Benefices, qui, selon les anciens Dé-
 „ crets des Saints Peres, devroient être donnez par des hommes eminens
 „ & capables d'operer le Salut des Ames, sont aujourd'hui exposez en
 „ vente, & ne sont conferez qu'à ceux qui les achètent au plus haut prix;
 „ de sorte qu'on peut acheter à present dans le Palais du Pape tous les My-
 „ teres de la Religion. On voit dans le Palais le Cardinal de Modene, ce
 „ Marchand de Benefices, Ministre d'Iniquité du Pape, & que sa Sainte-
 „ té a commis à lever l'argent, qui n'est que pour contenter son avarice;
 „ on voit, dis-je, ce Cardinal comme un Cerbere à la Porte de l'Enfer,
 „ qui abboye contre tous ceux qui passent, & qui avec la dernière impu-
 „ dence examine ce que portent tous ceux qui arrivent. Si c'est une per-
 „ sonne riche, & qui ait de l'argent, elle ne manque point d'être reçue: au
 „ contraire, on ferme la porte à ceux qui sont pauvres. Tout se vend
 „ sous un tel Pontificat, les Dignitez, les Honneurs, les Mariages, leurs
 „ Dissolutions, les divorces, la cassation des contrats de Mariage, & tant
 „ d'autres, qui ne scauroient s'accorder avec le Christianisme, & qui étoient
 „ inconnus à nos Ancêtres. On permet même qu'il se repandé ouverte-
 „ ment parmi le Peuple, & au mepris de notre Sauveur, de nouvelles
 „ Doctrines & de nouveaux Principes. Il n'y a point de mechanceté, qui
 „ ne regne à present à Rome, & dans l'appartement même du Pape; où
 „ l'on surpasse les Tartares dans le Vol, les Carthaginois dans la perfidie &
 „ la fraude, Neron & Caligula dans la cruauté & la debauche. On ne
 „ viendroit jamais à bout de faire un detail des Meurtres, des rapines, des
 „ Debauches, & des incestes qu'on y commet. Alfonso d'Arragon, ce jeu-
 „ ne Prince, n'a-t'il pas été fait mourir, & ne l'a-t'on pas en quelque fa-
 „ çon massacré deux fois? N'a-t'on pas mis à mort Perot dans les bras de
 „ ce Prince? Le Vatican, autrefois si reveré, n'a-t'il pas été souillé de leur
 „ sang, pendant que les Courtisans dans la crainte & dans la consternation
 „ abandonnoient le Palais? Il faudroit beaucoup de tems pour rapporter tou-
 „ tes les particularitez de ceux qui ont été blessez, mis à mort, jettez dans
 „ le Tibre, ou empoisonnez; & quoique le nombre en soit en quelque ma-
 „ niere infini, cependant le mal ne fait que croître. Enfin, il n'a épargné
 „ aucune personne qui eut ou merite, ou quelque autorité; & il n'y a à
 „ present à Rome aucun particulier, qui ne soit dans des fraieurs extrêmes,
 „ ou pour soi-même, ou pour sa famille. Qui pourroit sans horreur descri-
 „ re les Debauches monstrueuses qui se commettent publiquement dans le

An de J.C.
1501.

An de J.C.
1501.

Palais du Pape, au grand mepris de Dieu & des Hommes? Que de prostitutions! Que d'incestes! Que d'abominations de ses fils & de ses filles! Quelle foule, quel concours, de malheureuses & de corrupteurs de jeunesse, qui remplissent le Palais de St. Pierre! Que de lieux infames & remplis de prostituées! (*). Quelles extorsions, quelles sommes n'a-t'on pas levées dans toute la Chrétienté, pour fournir au luxe des Enfans du Pape. Pour cet effet, on a publié une Guerre contre les Turcs. On ordonne des prieres solennelles dans toutes les Eglises de Rome; & l'on vend des Pardons & des Indulgences dans toutes les Villes des Pais Etrangers; & tout cela ne se fait que pour pouvoir amasser des sommes immenses, afin non-seulement d'enrichir sa fille, & qu'elle porte pour tribut à son mari, en or & en joyaux, les depouilles de l'Eglise, ce qui est sans exemple; mais encore afin de se mettre par-là en état de faire la Guerre à des Villes anciennement libres, & à des Princes les anciens Possesseurs: il a banni la plus grande partie de la Noblesse Romaine, il a enlevé aux anciens Seigneurs du Latium leurs Biens Patrimoniaux, afin de fonder sur leurs ruines des Etats & des Roiaumes, dont il investit ses fils & ses petits-fils, cette generation incestueuse, & dont il y en a encore quelques-uns qui sont des Enfans dans le berceau. Qui est-ce qui n'a point ouï parler des ravages qu'on a faits dans toute la Romagne? Qui ignore les calamités aux quelles ont été reduites Imola & Forli? On a pris d'assaut Faenza. On s'est rendu maître de Rimini, & on en a chassé les Evêques. A ces Villes, le Pape a ajouté celles de Cesene, Fano, & Bertinoro, Places qui appartiennent au Patrimoine de St. Pierre, & dont le Pontife les a alienées, pour en faire un nouvel Etat, où son fils, le vrai portrait du Pere, puisse s'ouvrir un chemin spacieux à toute sorte de Rapines & d'Usurpations; & qui, aiant de plus grandes vuës, se preparoit à porter la Guerre dans les Etats de Camerino & d'Urbain: de sorte qu'en se rendant Maître de ces Places, il pourroit avec le secours du Pape s'emparer plus facilement de toute la Marche d'Ancone, & enfin après avoir détruit tous ces Etats, il pourroit usurper aussi les Droits de l'Eglise & de l'Empire; car on dit qu'il a déjà en son pouvoir les Fortereffes les plus considerables de l'Etat Ecclesiastique, comme Spolète, Civita Vecchia, Isola, Nepi, Terracine; & que toute la Garnison du Château St. Ange est composée de ses troupes. Enfin, les choses en sont à un tel point, que rien ne se fait que selon son bon plaisir. Il ne se comporte point dans ses Etats comme un Prince, ou comme le Protecteur des Peuples, mais plutôt comme un ennemi déclaré, qui ravage & qui détruit tous ces Pais. C'est en cela seul, que son Pere l'avoué & le chérit; puisque, comme lui, il exerce tant de cruauté & tant de vexations contre toutes sortes de gens: de sorte qu'il

(*) Ces points, qui marquent une lacune, tiennent la place du passage que j'ai rapporté ci-devant, & que je ne dois pas copier une seconde fois.

„ qu'il ne seroit pas facile de savoir lequel est le plus infame & le plus de-
 „ testable. L'année dernière, ce Duc, après avoir marché dans la Roma-
 „ gne, détruisit & ravagea plusieurs Villes de l'Etat Ecclesiastique, comme
 „ s'il avoit été dans un Pais ennemi, & vint enfin à Faënza. Dans cette
 „ expedition, l'Ombrie, une partie de la Marche d'Ancone, & toute la
 „ Romagne, furent abandonnées au Pillage: & afin qu'à son retour on ne
 „ s'aperçut point que sa conduite eut changé, il mena son Armée contre
 „ Piombino, & de là dans Florence, où quoiqu'on fut tranquille & que
 „ les Florentins ne le soupçonnassent d'aucun mauvais dessein, cependant
 „ il permit au Soldat de piller pendant quelques jours sans discretion, &
 „ leur continua ensuite l'entiere liberté de voler autant qu'ils pourroient:
 „ de sorte qu'ils laisserent par-tout des marques de rapine, de violence, & de
 „ meurtre, & ils n'épargnerent, ni le fer, ni le feu. Ces malheurs se repandirent
 „ comme une peste, parmi les Peuples qu'il avoit vaincus; de sorte que To-
 „ di, Viterbe, Rieti, & Tivoli, Villes remarquables, ne pouvant trou-
 „ ver aucun sujet de faire la Guerre à leurs voisins, ou plutôt manquant de
 „ pretexte pour pallier leurs ravages, tournerent leurs Armes contre elles-
 „ mêmes, & les factions que ce Duc y avoit allumé, & qu'il avoit soin
 „ d'entretenir, qui d'ailleurs n'étoient que trop encouragées par la licence
 „ des tems, se massacroient impitoyablement les unes & les autres, &
 „ remplissoient toutes ces Places de desolation par le meurtre de leurs pro-
 „ pres Citoyens. Cependant, le bon Pontife se livre entierement à toutes
 „ ses Passions. Il ramasse de tous côtés des bijoux & des pierreries, qu'il
 „ donne à pleines mains à sa fille qu'il veut marier avantageusement. Il
 „ veut pour ainsi dire accabler son mari de richesses; & par-là ce Pere a si
 „ bien gagné l'affection de sa fille, qu'il la fait consentir à un crime qu'on
 „ ne doit pas seulement nommer. Il est si éloigné de punir & d'empêcher
 „ le vice, qu'au contraire il l'encourage ouvertement, & permet que tout
 „ le monde s'y abandonne, afin que cela fournisse un pretexte d'exterminer
 „ ceux qu'il a bannis comme ses adversaires, & qui sont attachez au
 „ parti de l'Empereur, & qu'après avoir confisqué & vendu leurs biens, il
 „ en puisse fonder sur leurs ruines des Principautez pour les Enfans qui sont
 „ nez de ses incestes. Les Cardinaux gardent un profond silence. S'il s'en
 „ trouve dans ce College qui soient des gens de bien, car les plus puissans
 „ ont été chassés ou opprimés, il n'y en a aucun qui ose temoigner son
 „ mecontentement; & les autres, qui se sont élevés avec beaucoup d'infamie
 „ par leurs crimes, & par leur argent, tâchent par leurs bassesses de se
 „ conserver dans leurs Dignitez. Ils flattent le Pape. Ils le louent. Ils
 „ l'admirent, pendant qu'ils sont dans des craintes continuelles de la part
 „ de son fils ce fratricide, qui de Cardinal est devenu Assassin. Tout se
 „ fait à son gré, & selon son caprice; pendant que, comme le Turc, au mi-
 „ lieu d'une foule de Concubines, & environné de ses Gardes, on tue, on
 „ massacre, on jette dans le Tibre, ou on empoisonne qui il lui plaît. On
 „ confisque, on fait, leurs biens & leurs meubles, tant à la Ville qu'à la

Ande J.C.
1501.

” Campagne: ils ne se nourrissent que de rapines: ils n’ont soif que du sang
 ” humain; dans la crainte de tant d’outrages si cruels, les familles les plus
 ” nobles de Rome sont obligées d’abandonner cette Ville. La plus saine
 ” partie des habitans se cachent, & à moins que l’Empereur ne porte un
 ” prompt remede à tant de maux, tout le monde pensera à se retirer de
 ” Rome, & à s’échaper comme on pourra. Dans quelle horrible situation
 ” sont les affaires! O tems detestables! Qu’on est éloigné de la Sainteté
 ” des anciens Papes! Qu’on est degeneré de leur Justice! A peine croira-
 ” t’on dans la suite, que ce boutefeu ait été capable de pousser tant de flam-
 ” mes pour consumer le genre humain. Pendant que les Princes Chrê-
 ” tiens delibèrent de quelle maniere on pourra étendre la Religion, com-
 ” ment peut-on pretendre faire la Guerre aux Turcs & aux Arabes, si on
 ” n’éteint premierement ce Feu Domestique, qui du tems du Roi Charles
 ” VIII. & pendant ses differends avec Alfonse, porterent jusqu’à solliciter
 ” les Infideles par beaucoup de promesses à faire débarquer 6000. Chevaux
 ” dans la Pouille? Etoit-ce pour cette fin, qu’autrefois tant d’illustres
 ” Princes faisoient des vœux pour la defense & pour la propagation de la
 ” Religion Chrétienne, & pour reprendre Jerusalem, qui a couté aux He-
 ” ros Chrêtiens, tant de sang, tant de travaux, & tant de fatigues? Etoit-
 ” ce, dis-je, afin qu’après avoir acheté la Tiare par ses crimes, Rodrigue
 ” Borgia, le plus detestable & le plus grand scelerat qu’il y eut jamais, ren-
 ” versât toutes les Loix divines & humaines? Que les Princes prêtent donc
 ” leurs mains pour soutenir la Religion qui est chancelante. Qu’ils rame-
 ” nent dans le Port la Barque de St. Pierre, qui est battuë de la tempête.
 ” Qu’ils rendent à Rome la tranquillité. Qu’ils y retablissent la justice &
 ” qu’ils en bannissent cette peste publique, qui ne semble être au monde
 ” que pour la Destruction du Christianisme. Et en cela ils feront voir à l’a-
 ” venir, que les gens de bien peuvent vivre en sureté dans l’entiere jouïssan-
 ” ce de leurs biens. Il faut, Silvius, mettre en ordre dans un Discours
 ” toutes ces choses, qui ne sont que trop veritables, & les représenter har-
 ” diment & avec force dans quelque Diete des Princes, ou du moins dans
 ” quelque Assemblée Ecclesiastique, & en faire des Copies que vous com-
 ” muniquerez aux Rois absens. Adieu donc: souvenez-vous que vous êtes
 ” Romain & notre Ami. Nous vous disons encore à Dieu (77).

*Au Camp Royal de Tarente,
le 15. de Novembre.*

Cette Lettre, qui ne contenoit que des Verités connues de tous les Ro-
 mains, penetra de rage & de colere le cœur du Pape & de Valentin. Ils
 s’y voioient depeints comme l’horreur du genre humain; & cependant ces
 accusations publiques ne firent aucune impression salutaire sur leur Esprit.
 Ils avoient trop de penchant à la sceleratesse. Ils étoient trop incorrigibles,
 eux qui fouloient aux pieds toute crainte de la justice divine, sans egard,
 ni à leur propre reputation, ni à leur caractère, meprisant toute sorte de
 bien-

(77) Burchard, *Specimen Hist. Anecd. Alex.* VI. p. 80.

bienfiance, & n'ayant pour objet qu'un intérêt fordide, des plaisirs infames, & l'usurpation d'une puissance qui les rendit formidables à tout le monde (78).

An de J.C.
1501.

Cependant, le Pape n'oubloit pas ses intérêts, & ce fut vers ce tems-là que son Armée, sous le commandement de Valentin, fit la Conquête de Piombino (79). Aiant appris que les Colonnes avoient caché dans leurs Terres les armes dont ils étoient Maîtres, afin que leurs ennemis ne pûssent s'en saisir, & dans l'esperance qu'ils pourroient les recouvrer un jour & s'en servir dans le besoin, Alexandre résolut d'y aller en personne; & à force d'emprisonnemens, de tortures, & de menaces, il se les fit decouvrir par les Paisans, & après les avoir fait deterrer, il les fit conduire à Rome, où il entra d'une maniere triomphante. Le Pape & son fils Borgia firent ensuite un voiage à Piombino. Ils donnerent à connoître que ce n'étoit que pour prendre possession de leurs nouvelles Conquêtes; mais ils vouloient munir d'Armes toutes ces Places, afin d'avoir de l'Artillerie toute prête, pour attaquer la Toscane, si l'occasion s'en presentoit. Ils s'arrêterent quelques jours à Piombino. C'est-là qu'on fit sommer le Peuple du Pais pour y venir prêter Serment à Valentin, & pour lui rendre hommage comme à leur Souverain legitime. On employa une partie du tems qu'ils y resterent à visiter les autres Villages du Pais & l'Isle d'Elbe, où ils ne s'arrêterent qu'une nuit à en examiner les fortifications & à donner des ordres pour les tenir en bon état. On y tint Chapelle le troisieme Dimanche de Carême. Le Cardinal Cofenza celebra la Messe, & le Pape y assista pontificalement. Après, ils s'y livrerent à toutes sortes de Plaisirs & de Divertissemens. On fit venir les plus belles Filles du lieu devant sa Sainteté, pour y danser à la maniere du Pais. Le Pape & tous ceux de sa suite ne faisoient aucun scrupule de manger de la Viande, quoiqu'on fut en Carême; & afin de mettre dans ses intérêts tous les habitans du Pais, & de leur donner une grande idée de sa Liberalité, on y fit des festins avec tant de profusion que cela surpassa toute croyance (80).

Voiage
scandaleux
du Pape &
de sa Fa-
mille.

Les Princes d'Italie ne voioient qu'avec un œil jaloux les Conquêtes du Pape & du Duc de Valentinois son fils, qui par-là assuroient d'avantage leur puissance & leur autorité. Le Roi de France, cependant, étoit plus tranquille que les autres sur cet article, soit qu'il se crût assez bien établi en Italie, pour ne pas craindre le Souverain Pontife, soit qu'il prévît que les excès & la vie tout-à-fait dereglée du Duc de Valentinois ne pouvoient finir que par quelque Catastrophe, qui n'aboutiroit qu'à sa ruine entiere après la mort du Pape. D'ailleurs, tous les Princes d'Italie recherchoient l'amitié de Sa Majesté, & les Pisans, les Florentins, ceux de Lucques & de Sienne, dependoient entierement d'elle. Mais, ce Prince avoit ses vuës, en menageant le Duc de Valentinois (81).

Jalousie
des Prin-
ces d'Italie
contre &
Pape &
son Fils.

Ce-

(78) Tomasi, pag. 213. Gordon, part. 2. pag. 167.

(80) Gordon, part. 2. p. 168.

(81) Guicciardin, lib. 5.

(79) Guicciardin, lib. 5.

An de J.C.
1503.

Mort fu-
nelle du
Pape Ale-
xandre VI.

Cependant, le Pape Alexandre jouoit son Rôle en Italie, où tout étoit en confusion, & où il ne cherchoit qu'à profiter du desordre. Mais, il parvint enfin à la dernière scene, qui se passa d'une manière fort tragique. De sorte que ce monstreux Pontife trouva dans ses crimes le Châtiment qu'il meritoit; car, je ne dois pas diffimuler les circonstances surprenantes qui accompagnèrent sa mort. Je vais rapporter ici tout ce que les Auteurs en ont dit. La plupart, même parmi les Italiens, disent que le Duc de Valentinois, aiant besoin d'argent pour augmenter ses troupes, en demanda au Pape; mais, que le Thresor d'Alexandre se trouvant epuisé & le credit manquant, ce Duc, à qui les plus grands crimes ne coutoient rien, lui proposa de se defaire du Cardinal Adrien Corneto & de deux ou trois autres du Sacré College, qui passoient pour être les plus riches & qui d'ailleurs étoient fort menagers, & portoient l'epargne jusqu'à l'avarice. L'expedient étoit sûr, les Papes étant alors en possession d'heriter des Cardinaux; &, quand cela n'auroit pas été, Corneto étoit de si basse naissance, qu'aucun de ses Parens n'auroit osé se presenter pour disputer au Pape la succession du Defunt. Alexandre, qui n'étoit pas plus scrupuleux que son fils, approuva la Proposition, & resolut d'empoisonner Corneto avec ses Collegues; mais, parce qu'ils se feroient de fiez de lui, s'il les eut invitez lui-même à souper, il persuada au Pape son Pere de les traiter dans la Vigne du même Cardinal, qui étoit assez proche du Vatican. Ainsi, le Pape devint complice du crime de son fils, par la même raison qui l'avoit fait consentir à tant d'autres, c'est à dire par un excès d'ambition & de complaisance aveugle, qui ne lui permettoit pas de rien refuser au plus mechant homme qui fût au monde. On prepara par son ordre un Repas magnifique dans cette Vigne. Les Cardinaux, dont on vouloit se defaire, y furent invitez. Sa Sainteté avoit envoyé devant un de ses Domestiques avec quelques bouteilles remplies d'un vin empoisonné, lui defendant d'en donner à personne sans son ordre; & l'Officier, croiant qu'on ne lui defendoit de donner de ce vin à aucun, que parce qu'il étoit le meilleur de ceux qu'on devoit servir, en presenta au Pape, qui, après être arrivé, demanda à boire avant le souper, parce qu'il faisoit très-chaud. Quelques Historiens disent, qu'il n'y avoit qu'une bouteille empoisonnée entre quelques autres du plus excellent vin d'Italie: qu'on en avertit le Maître d'Hotel, & qu'on n'oublia aucune des précautions qui devoient l'empêcher de se meprendre. Que comme il faisoit alors une Chaleur extraordinaire, le Pape & le Duc, en arrivant à la Vigne, voulurent se rafraichir; &, que quelque soin qu'on eut pris de bien instruire le Maître d'Hotel, il se trompa, & donna de la bouteille empoisonnée à Sa Sainteté & au Duc de Valentinois. Il y en a qui assurent, que ce Maître d'Hotel qui savoit le secret, étant allé en quelque endroit pour donner ses Ordres, un autre, qui n'étoit point instruit du poison, leur donna de ce vin. Quoiqu'il en soit, ils en burent: l'effet fut prompt; & le Pape, qui ne trempoit pas beaucoup son vin, sentit aussitôt une colique violente qui degenera en de cruelles convulsions. Le Duc, plus jeune, qui ne buyoit que de l'eau rouge

gie, eut les mêmes symptomes, quoique moins violens. Il leur fut aisé d'en deviner la cause, & l'on eut recours aux remedes les plus convenables, qui furent toutesfois inutiles au Pape. Une convulsion l'emporta quelques heures après qu'il eut avalé le Poison (82). Telle fut la fin d'Alexandre, au sujet duquel on peut bien dire,

- - - - *Neque est Lex justior ulla,
Quàm necis Artifices arte perire sua.*

Il mourut le 18. d'Aout, l'an 1503. âgé de 72. ans.

Cette Relation de la Mort d'Alexandre VI. n'est pas tout-à-fait conforme au Récit qu'en fait Pierre Martyr d'Angleria. Il dit dans une de ses Lettres, que le Duc de Valentinois forma lui seul le dessein d'empoisonner les Cardinaux dont on a parlé, & que le Pape n'en étoit point Complice. Qu'aussitôt que sa Sainteté fut arrivée à la Vigne où le festin étoit préparé, elle appella le Maître d'Hotel qui favoit seul le secret de la Bouteille empoisonnée, pour lui donner quelque commission; que le Duc pria le Pape de la donner à un autre, ce qu'il fit; mais, qu'un demi-quart d'heure après, il survint une nouvelle affaire dont le Pape crut que le Maître d'Hotel s'acquiteroit mieux qu'un autre; qu'il l'en changea; & que le Duc n'ôsa s'y opposer, de crainte de lui donner du soupçon, ou d'être obligé de lui decouvrir le secret. Qu'il se contenta d'avertir le Maître d'Hotel de bien instruire celui à qui il confieroit le soin du buffet; ce qu'il fit avec toute la précaution possible; mais que celui qu'il substitua, faute de memoire ou d'application, ne se souvint pas de ce qu'on lui avoit dit; qu'il ne put démêler la bouteille empoisonnée d'entre les autres; & que le Pape & le Duc lui aiant demandé à boire, il leur versa le poison préparé pour d'autres; que le Pape en mourut peu d'heures après le Samedi 17. du mois d'Août, & que le Duc beaucoup plus jeune & plus robuste en echapa à force de remedes (83). Odoricus Rainaldus, l'un des Continuateurs de Baronius, temoigne sur la foi de plusieurs bons Manuscrits, à ce qu'il dit, que l'envie qu'on portoit au Pape fut cause de ces Calomnies qu'on repandit sur sa mort. Que le Samedi 10. du mois d'Aout 1403. Alexandre VI. commença de se trouver mal dès le matin; que vers le midi il fut attaqué d'une fièvre qui lui causa la mort; que le 15. s'étant fait saigner, elle fut changée en tierce; le lendemain il prit Medecine, & se confessa à Pierre Evêque de Rieti, qui ensuite celebra la Messe en sa presence, & lui donna la Communion dans son Lit: il la reçut avec beaucoup de devotion, & se leva sur son seant, quoiqu'il fût dans une grande foiblesse, pour marquer plus de soumission. Les Cardinaux de Consenze, de Montreal, d'Arborre, de Caseneuve, & de Constantinople, s'étant trouvez alors auprès de lui, il leur dit après la Messe, qu'il sentoit augmenter son mal: il

Autre Relation de la Mort de Pape.

(82) *Raphael Volaterran, lib. 22. Onuphre Panvini in Alex. VI. Mariana, lib. 28. § 14. Guicciardin, de Reb. Ital. lib. 5. Surius, Append. ad Naucler. pag. 538. Daniel, Hist. de France, tom. 5. pag. 220. Du Chesne, Hist. des*

Papes. Vie d'Alexand. VI. Raynaldi, an. 1533. §. 11.

(83) *Petrus Martyr Angler, Epist. 264. ad Episc. Granat. Sponde, an. 1503. §. 5.*

An de J.C.
1503.

Portrait
d'Alexan-
dre VI.

reçut ensuite l'Extreme-Onction par les mains du même Evêque de Rieti, & expira peu de tems après en présence de cet Evêque, du Dataire, & de quelques Palfreniers qui étoient alors dans la Chambre (84). Cette Relation étant tirée du Journal de la Maison de Borgia, qui étoit celle du Pape, paroît avec raison suspecte, & ne peut prévaloir sur tant d'autres qui n'ont point été faites de concert.

Il faut avouer, dit un Auteur, que le Pape Alexandre avoit un air majestueux, qu'il avoit tous les talens & toutes les qualitez requises pour gouverner un Empire tel que celui d'Alexandre le Grand; mais, les Sauvages les plus barbares n'en purent jamais fournir un qui l'egalât en Tyrannie, en concupiscence, & en cruauté. Il a aussi été le plus infame de tous ceux qui, depuis le tems de Jesus-Christ, ont été établis ses Vicaires; sa vie & ses mœurs aiant toujours été tout-à-fait opposées à la Religion qu'il professoit exterieurement (85). Mais, pour ne rien ôter à Alexandre de ce qu'on a dit en sa faveur, il est certain qu'en general tous ces Auteurs conviennent qu'il fut d'un jugement très-penetrant, & un grand Maître dans l'art de persuader, soit qu'il parlât, soit qu'il écrivît. Sa Memoire étoit si heureuse, qu'il se souvenoit des moindres actions qu'il avoit faites dans sa Jeunesse. Son assiduité sans egale, & son Eloquence naturelle, l'avoient fait choisir par le Pape Sixte & par Innocent VIII. pour diverses Ambassades. C'étoit l'homme du Monde qui proposoit les choses avec le plus d'art, & qui savoit mieux gagner les Esprits, & faire plutôt tomber dans ses sentimens les Personnes à qui il s'adressoit. Personne ne sçut mieux que lui s'accommoder à l'humeur & au genie des autres. S'agissoit-il d'une affaire serieuse, c'étoit un homme grave: s'agissoit-il au contraire de badinage, c'étoit un homme plaisant. Il sembloit, de la maniere qu'il en agissoit avec les Ambassadeurs, les Cardinaux, & autres Personnes de distinction, qu'il n'avoit rien tant à cœur que le bien commun de la Chrétienté, sur-tout quand il ne s'agissoit que d'affaires indifferentes, & qui ne le concernoient en rien. Ce fut par ce stratagème, qu'il vint à bout de duper le Sacré College, & de se faire elever à la Papauté. Il combloit ordinairement ses Ennemis d'honnêtetés & de paroles engageantes; & par-là il en faisoit tomber plusieurs dans ses pieges. Etoit-il engagé dans quelque partie de plaisir? son esprit paroissoit tout-à-fait degagé d'affaires. Il étoit intrepide dans le danger. Avoit-il quelque chagrin, il le dissimuloit si bien, qu'on ne pouvoit le remarquer sur son visage. Jamais homme n'a mieux sçu cacher ses passions: il ne negligeoit jamais ce qu'il croioit être affaire d'importance, pas même au milieu des plus grands plaisirs. Il étoit très-vigilant, & se contentoit d'un leger sommeil; ce ne fut jamais son défaut que demander de temperance & d'ordre dans ses affaires. Il aimoit les Arts liberaux, mais sur-tout la Jurisprudence. Il ne frustroit jamais les Docteurs en ces Facultez de leurs justes honoraires; ni ne retenoit la paye du soldat,

(84) Raynaldi, an. 1503. §. II. ex MS.
Diar. Archiv. Vatic. Signat. lit. I.

(85) Tomaso Tomasi, ubi supr.

dat, ni le salaire de l'ouvrier ; c'est ce qui lui faisoit souvent dire à Valentin, que quiconque vouloit prendre les Grands, ne devoit pas donner peu aux petits : c'est ce qui faisoit qu'il avoit toujours son Armée à sa devotion ; car en effet, il est presque incroyable, que son abominable Tyrannie, en depouillant un si grand nombre de Barons Romains, ne causât point un soulèvement qui tendît à le depouiller lui-même. Ce qu'il y avoit entr'autres de plus louable dans Alexandre étoit le grand soin qu'il avoit à tenir Rome munie de Provisions & de Bled dans le tems même de la plus grande disette (86). Il est vrai, ainsi qu'on ne l'a que trop vû, que le nombre & l'enormité de ses crimes obscurcissoient entiere-ment tout ce qu'il pouvoit avoir de bon. Il est certain qu'il fut un très-mechant Pape.

Dès que ce Pontife fut mort, le Duc de Valentinois, tout malade qu'il étoit lui-même, donna ordre à Don Micheletto de faire fermer toutes les Portes par où l'on pouvoit entrer dans l'appartement du Pape. Celui-ci aiant trouvé sur ses pas le Cardinal de Caleneuve, il le menaça de l'étrangler, ou de le jeter par les Fenêtres, s'il ne lui donnoit les Clefs du Thresor du Pape. Ce bon homme épouvanté les lui remit aussi-tôt entre les mains ; & Don Micheletto, passant outre, ouvrit la Porte, visita les endroits les plus cachés, & fit emporter sur le champ tout l'or & l'argent que le defunt Pape avoit amassé, & qu'on fait monter à cent mille Ducats ; ce qui ne s'accorde pas avec ce qu'on vient de dire, que ses Thresors se trouvoient épuisez, lorsque le Duc de Valentinois lui demanda de l'argent. Dom Micheletto ne laissa pas d'emporter ce qu'il trouva ; & lorsqu'il eut mis ce thresor en lieu de sûreté, il fit ouvrir toutes les Portes, & publia la mort d'Alexandre VI. Les Domestiques du defunt Pape se saisirent de sa Garde-Robe qui n'étoit pas fort considerable (87).

La nouvelle de la mort d'Alexandre VI. causa une joie inexprimable dans Rome, aussi bien que dans toute la Chrétienté. Les scelerats de la Famille de Borgia furent les seuls qui ne se rejouirent point de la perte de cette tête qui avoit souillé tout le corps ; ni ne virent pas avec plaisir la fin de cette Tyrannie qui avoit fait trembler tout l'Univers ; de sorte qu'Alexandre fut à peu près autant méprisé & abhorré du Genre humain après sa mort, qu'il en avoit été redouté pendant sa vie. Il ne se trouva aucun de ses Parens ou Amis qui voulût se mêler de ses funeraillies. Ils avoient d'autres affaires. Chacun d'eux ne songeoit qu'à se mettre à couvert de la furie d'un Peuple enragé, dont rien ne pouvoit arrêter la vengeance, que les Soldats de Valentin qui étoient pour lors postez au tour du Vatican. Après la mort d'Alexandre, le Vice-Chancelier envoya des ordres aux Officiaux du Clergé, aux Superieurs des Couvents, & aux Confrairies des Seculiers, de ne pas manquer, sous peine d'être depouillez de leurs Dignitez & Offices, à se rendre, selon la coutume ordinaire, chacun avec sa Compagnie au Palais du Va-

An de J.C.
1503.

Le Duc de Valentinois fait enlever les Thresors du Pape.

Funeraillies d'Alexandre VI.

(86) *Alexandre Gordon, Hist. d'Alex. VI. part. 2. pag. 301.* (87) *Contin. de Fleury, tom. XXIV. p. 481.*

An de J.C.
1503.

Vatican, pour assister aux funeraillles du Pape, positivement après en avoir reçu les ordres. Toutes ces Compagnies tant regulieres que seculieres s'y rendirent fort ponctuellement, non pas tant dans le dessein de faire honneur à ce Pape, que pour avoir le plaisir de voir eux-mêmes la destruction de ce Monstre d'Iniquité, qui pendant sa vie s'étoit rendu odieux tant au Clergé qu'aux Laïques, & même à tous les Chrétiens. Mais, comme le corps entroit dans l'Eglise de St. Pierre, il s'éleva tout d'un coup un si grand tumulte parmi les Soldats aux Gardes, qu'ils arracherent avec violence les torches allumées des mains du Clergé qui assistoit aux funeraillles, & qui par-là fut contraint de se retirer dans la Sacristie; ne se souciant gueres à la verité, s'il feroit les prieres, ni les ceremonies accoutumées dans une pareille occasion, ou non. Ce desordre fit qu'il ne resta aucun Prêtre avec le corps; mais, une Multitude de Personnes de toutes conditions & de tout sexe y accoururent, pour voir le cadavre de ce serpent, qui avoit mordu tant d'innocens; & qui par son ambition, son avarice, sa cruauté, & sa concupiscence, avoit infesté tout l'Univers. Le corps avoit cependant été transporté jusqu'au grand Autel de St. Pierre, & y étoit exposé à la vuë du Public, quelque horrible & quelque épouvantable qu'en fût le spectacle; car il étoit devenu si noir, si difforme, & si prodigieusement enflé, qu'il n'étoit presque pas reconnoissable. Il couloit de son nez une matiere toute putrescée. Sa bouche étoit ouverte d'une maniere effroiable; & sa Langue étoit si monstrueusement enflée, qu'elle remplissoit toute la bouche. C'étoit enfin un objet si effroiable, qu'on ne le pouvoit regarder sans horreur, ni en souffrir la puanteur, sans craindre d'en être infecté: aussi chacun se retiroit-il au plus vite; & quoique ç'ait toujours été la coutume pratiquée aux funeraillles des Papes que de leur baiser la main, personne ne se presenta pour donner à Alexandre cette marque de respect. Sur les six heures du soir, le corps fut porté par quelques Crocheteurs & deux Charpentiers à la Chapelle où on devoit l'enterrer. Pendant tout le tems qu'ils le portoient, on remarqua qu'ils se railloient les uns & les autres sur cet emploi; & comme le cercueil se trouva trop court, ils y ajusterent le corps, en l'y forçant à grands coups de poings, lui parlant par derision comme s'il avoit été vivant; disant que Rome pouvoit s'assurer à present qu'il n'en fortiroit jamais. Ils traiterent ainsi le corps de ce Pape avec un mepris presque incroyable, & le placerent à la gauche du grand Autel de l'Eglise de St. Pierre sous une assez vilaine tombe (88).

Son Epitaphe.

Le Poëte Sannazar eut soin de lui faire une Epitaphe dans la quelle il exprima une partie des horreurs de la vie de ce Pontife. Cette piece est trop curieuse pour être supprimée. En voici les termes:

Fortasse nescis cujus hic tumulus fiet.

Adsta, Viator, ni piget.

Titulum quem Alexandri vides, haud illius

Magni est; sed hujus qui modò

Li.

(88) *Giacomius, Vita Pontific. pag. 151. Tomasi, p. 305. 322.*

*Libidinosa sanguinis captus siti,
Tot civitates inclytas,
Tot regna vertit, tot Duces Letbo dedit,
Natos ut impleat suos.
Orbem rapinis, ferro, & igne funditus
Vastavit, hausit, eruit:
Humana jura, nec minus Cœlestia,
Ipsos que sustulit Deos;
Ut scilicet liceret (heu scelus!) Patri
Natæ sinum permingere:
Nec execrandis abstinere nuptiis,
Timore sublato semel (89).*

MAXIMILIEN I.
Empereur d'Allemagne.

P I E I I I.

LOUIS XII.
Roi de France.

CCXXIV. P A P E.

IL est presque impossible d'exprimer combien de Troubles il arriva en Italie après la Mort d'Alexandre, & qui furent presque tous suscités par ceux dont les Borgia avoient usurpé les biens, du nombre des quels étoient ceux de la Maison de Colonne, qui, comme nous l'avons déjà dit, par le secours des armes Victorieuses des Espagnols, rentrèrent dans leurs biens dans l'Abbruze, dont les Orfini avoient eu la possession; de sorte qu'en ayant obtenu la permission de Gonsalve, ils s'avancerent dans l'État Ecclesiastique, pour y recouvrer les Terres que les Borgia leur avoient enlevées. Valentin, qui, dans cette conjoncture, en avoit tout à craindre aussi bien que des Orfini, fut contraint, pour sa sureté, d'en venir à une espece d'accommodement avec eux, & pour cet effet il les remit en possession de leurs Terres. Le Duc d'Urbin ne perdit point de tems à se rendre Maître de ses Etats, y ayant été rappelé par ses fideles sujets. François Marie de la Rouere rentra aussi dans les biens qu'on lui avoit pris: les Seigneurs de Pesara, Camerino, Citta di Castello, & Piombino, en firent de même. Malatesta fit aussi tous ses efforts avec les autres pour recouvrer les Etats de Rimini. Mais, comme il n'y étoit pas fort aimé de ses sujets, il trouva une grande opposition dans ceux qui gardoient toujours le Château pour Valentin; desorte qu'il fut obligé de le laisser encore à ses Ennemis. Mais Baglione, avec Louis d'Orfino, le Comte Petigliano & Alviano, prirent Perouse à Valentin, & en chasserent tous ceux de son parti, par le secours des Troupes Venitiennes. Tout Rome étoit dans la plus grande confusion du Monde. Les Cardinaux étoient dans la necessité de songer à se mettre à couvert, & à chercher les moïens de prévenir les desordres auxquels il y avoit plus d'apparence que jamais; desorte que leur principale occupation étoit de mettre toutes les af-

Desordres
à Rome &
en Italie.

An de J.C.
1503.

Conclave
pour l'E-
lection de
Pie III.

fares en ordre pour le Conclave prochain. Le Vatican étoit pour lors comme assiégé par les Troupes de Valentin, qui, par raport à sa Maladie, en avoit donné le commandement à Michelleto. Les Cruautez & les Brigandages que ces Troupes commettoient par-tout donnerent une grande terreur aux habitans, & même aux Cardinaux, qui se virent enfin obligez de lever des Soldats, pour leur sureté (1). Et la tranquillité ne fut retablie, que par l'éloignement des Orfini, des Colonne, & de Valentin lui-même, qui furent tous obligés de fortir de Rome avec leurs Troupes.

Cependant, les Cardinaux avoient encore de grandes inquietudes, parcequ'ils voioient les François & les Espagnols en Armes, ceux-ci pour faire élire un homme de leur nation; ceux-là pour élever le Cardinal d'Amboise leur Compatriote sur le Thrône Papal. Il s'assembla alors environ 37. Cardinaux, qui reglerent les affaires du Conclave. Ils faisoient leurs brigues. Plusieurs, dit l'Abbé de Bellegarde, se fiant plutôt sur leur manège & leurs cabales, que sur leurs vertus & la probité de leurs mœurs, emploioient toute leur industrie & le credit de leurs creatures, pour se placer sur le Thrône Pontifical. Le Cardinal d'Amboise avoit de grandes prétensions. L'Approche de l'Armée Françoisé tenoit Rome en respect, favorisoit & soutenoit la brigade de ce Cardinal. Il avoit amené de France avec lui le Cardinal d'Arragon & le Cardinal Ascagne, qui pouissoient sa Faction & la soutenoient ouvertement avec beaucoup de vivacité. Julien de la Rouere s'y opposoit de toute sa force, quoiqu'il fût dans les interêts de la France; mais, son ambition lui persuadoit qu'il pouvoit remplir ce poste aussi bien qu'un autre, & ne le vouloit ceder à personne. Le grand Gonsalve appuioit de tout son credit Bernardin Carvajal. Les Victoires qu'il venoit de remporter sur les François, le grand nombre de partisans qui s'étoient joints à sa Faction, la rendoient très-considerable. Il fit venir au Conclave le Cardinal Colonne, qui s'étoit réfugié en Sicile, & qui s'y tenoit pour se mettre à couvert de la persecution que le defunt Pape faisoit à toute sa Famille. Il envoya en même tems Prosper Colonne & Diegue Mendoce avec des troupes, sous le specieux pretexte d'empêcher que l'on ne fit violence au Conclave, à cause que l'Armée Françoisé étoit dans le voisinage de Rome, & qu'elle auroit pû troubler la liberté des suffrages. On convint d'un commun accord, que le Pape, qui seroit élu à la pluralité des voix, emploieroit tous ses soins & toute son autorité pour assembler, au bout de deux ans, un Concile general, a fin de remedier aux maux qui affligeoient l'Eglise. Tous les Cardinaux en general & en particulier s'y obligerent par un serment exprès. Trois grandes Factions partageoient tout le Conclave; mais, quoique le nombre de leurs Creatures fût grand, & leurs cabales bien appuiées, elles ne purent empêcher que le Cardinal de Sienne, François Piccolomini, ne fût élu au bout de 35. jours. C'étoit un homme d'une vie exemplaire, que sa probité, sa modestie, l'innocence de ses mœurs, faisoit respecter de tout

le

(1) Guicciardin, lib. VI. pag. 162. Tomasi, Continuateurs de Platine, pag. 327. Parovinius, Cicarelli, & les autres

le monde. On crut qu'un Pontife de ce caractère étoit très-propre, pour reformer les mœurs & la licence du Clergé. Cette grande Dignité ne lui inspira aucun orgueil, n'altera en rien la modestie de ses sentimens, & ne fit aucun changement dans sa conduite. Après son Exaltation, il prit le nom de P I E III. en memoire de Pie II. son Oncle (2).

An de J.C.
1503.

Ce temoignage avantageux se trouve confirmé par un autre Ecrivain, qui dit que l'Élection du Cardinal de Sienne fut universellement applaudie. „ Chacun le jugea digne d'être préféré à ses Competiteurs. Nul en effet „ ne paroissoit plus propre à corriger les abus qui s'étoient glissez, sous le „ dernier Pontificat. On ne vit après son Elevation nul changement en „ lui, ni fierté, ni orgueil, ni hauteur, ni dureté, ni molesse: toujours „ la même modestie, la même douceur, & la même regularité. Il avoit „ un desir ardent de reformer l'Etat Ecclesiastique, sur-tout la Cour de „ Rome, & d'ôter le scandale de quelques Cardinaux, qui deshonoreroient „ par leur Faute, leur Luxe, & des vices encore plus honteux, la Pourpre „ dont ils étoient revêtus (3).

Temoi-
gnage en
faveur de
Pie III.

A peine le nouveau Pontife fut-il élu, qu'il donna ordre aux François de sortir au plutôt de l'Etat Ecclesiastique. Le Cardinal d'Amboise, après avoir été fort mal reçu du Pape, & avoir essuïé les railleries des Romains, voulut faire de nouveaux Traitez avec les Ursins & les Baglioni. Mais ces Seigneurs, qui s'étoient servi de l'argent de France pour lever des troupes, quitterent son Parti, & allerent se joindre aux Espagnols, dès qu'ils virent que la France soutenoit le Duc de Valentinois (4).

Il se decla-
re contre
les Fran-
çois.

Le nouveau Pape exposa ses sentimens, & le desir qu'il avoit de retablir la Discipline Ecclesiastique, dans une grande Assemblée de Cardinaux qu'il convoqua avant son Couronnement; disant, qu'il ne pouvoit se résoudre d'attendre encore deux années pour assembler un Concile General des Evêques, & qu'il avoit pris la resolution de le convoquer incessamment. Une mort prématurée interrompit les bons desseins de ce pieux Pontife, & repandit une douleur universelle dans l'Eglise, qui se voioit privée en si peu de tems d'un Pape plein de bonnes intentions, & très-capable de reformer les desordres & les abus qui s'étoient introduits parmi les Chrétiens, & principalement dans le Corps des Ecclesiastiques (5). Il se trouva si mal dès le sixieme jour de son Election, qu'il lui fut dès-lors impossible de vacquer aux affaires. Il languit vingt jours entiers. Le Mardi 13. d'Octobre, se sentant fort malade, il se fit donner l'extrême-onction, & ensuite le viatique, par son Confesseur, & mourut sur le midi, vingt-six jours après son Election, universellement regretté de tous les gens de bien, qui le regardoient comme un homme envoyé de Dieu, pour le bien & l'honneur de l'Eglise, & le plus propre à reparer les desordres passez. Quelques Historiens ont cru qu'il

Sa Mort.

(2) L'Abbé de Bellegarde, *Hist. gener. d'Espagne*, tom. V. pag. 587.

(3) Petr. Delphin., *Liv. Epist.* 84. *Contin. de Fleury*, tom. XXIV. p. 492.

(4) Raphael Volaterran. *lib.* 22. Raynaldi, *an.* 1503. §. 12.

(5) *Hist. gener. d'Espagne*, tom. V. p. 588.

An de J.C.
1503.

Sentimens
sur sa
Mort.

qu'il fut empoisonné par Pandolfe Petrucci, qui gouvernoit dans Siene (6).
Il mourut le 18. d'Octobre.

Ferdinand Roi d'Espagne, & les personnes les plus sensées, regardoient cette mort comme une perte irreparable pour la Republique Chrétienne. Les Libertins, accoutumez à vivre avec toute licence, appréhendoient la severité & les bonnes intentions de ce pieux Pape. Les Politiques craignoient qu'il ne troublât le repos de l'Italie par le trop grand attachement qu'il avoit aux interêts & au parti du Roi d'Espagne. Gonsalve, qu'un long usage rendoit attentif à toutes fortes d'evenemens, avoit les mêmes apprehensions. Les honneurs suprêmes ne contribuent guere à la reformation des mœurs, ni à les rendre meilleures: les passions en deviennent plus vives & la cupidité plus ardente; on ne change que rarement d'inclinations dans un âge fort avancé (7).

MAXIMILIEN.
Empereur d'Allemagne.

JULES II.

LOUIS XII.
Roi de France.

CCXXV. P A P E.

Conclave
où Jules
II. est élu.

Les Cardinaux differèrent pendant quelques jours l'ouverture du Conclave, pour donner le tems aux troupes des Orfini de fortir de Rome: de sorte que l'Élection d'un nouveau Pape fut concertée, & pour ainsi dire conclue, sans Conclave; car, le Cardinal de St. Pierre aux Liens avoit par ses Amis, & ses grandes Richesses, attiré une si grande partie du Sacré College dans son Parti, que les autres ne furent pas en état de s'opposer à son Élection; car, il avoit sollicité le Cardinal Ascagne de le soutenir, & le faire soutenir par les siens; & lui promit, s'il étoit Pape, de retablir les Sforces dans Milan. Ascagne flatté se laissa seduire. Il gagna de même le Cardinal de Carvajal, Chef de la Faction Espagnole, en le flatant qu'il conserveroit le Roiaume Naples pour leurs Majestez Catholiques. Enfin, il eut recours au Duc de Valentinois, avec lequel il s'aboucha dans le Palais du Vatican, en présence des Cardinaux Espagnols de sa Faction, & ils se reconcilierent ensemble, après s'être fait reciproquement de magnifiques promesses. En consequence, ils conclurent un Traité, par lequel entr'autres choses le Cardinal de St. Pierre aux Liens s'engagea, en cas que le Duc par sa brigue le fit elever au souverain Pontificat, de lui conférer la Charge de Gonfalonier, & celle de General des Troupes Ecclesiastiques. Le Duc de son côté promit au Cardinal de lui procurer les suffrages des Creatures d'Alexandre VI. qui, pour plus grande sureté, s'y engagerent par serment. Ces mesures étant prises, trente-cinq Cardinaux entrerent en procession dans le Conclave; & le Cardinal de St. Pierre aux Liens fut élu Pape sous le nom de J U L E S II, la premiere nuit qu'on fit la formalité ordinaire

re

(6) Mariana, lib. 28. n. 18.

(7) Hist. gener. d'Espagne, tom. V. p. 589.

re pour l'ouverture du Conclave; qui fut le 1. jour de Novembre, ou le dernier d'Octobre 1503 (1).

An de J.C.
1503.

Caractere
de Jules
II.

Je ne dirai rien ici de la Famille du Cardinal Julien de la Rovere. On peut voir ce que j'en ai écrit dans la Vie de Sixte IV. qui l'an 1471. eleva à la Pourpre son neveu Julien, sous le titre de St. Pierre *ad Vincula*. Je me contenterai de tracer ici le Caractere du nouveau Pontife. Erasme & Hadrien Junius assùrent, qu'il avoit été Batelier (2); & le Bandel, que ce Pontife se vançoit lui-même d'avoir conduit un petit Bateau (3). Car, c'est le sentiment commun, que la Famille de la Rovere n'étoit nullement distinguée, avant Sixte IV. quoique Germonius Archevêque de Tarantaise ait soutenu qu'elle étoit noble & dans un très-grand éclat avant cette Epoque (4). On a pû remarquer par ce qui precede, qu'il y eut quelque chose de fort singulier dans l'Electiion du Cardinal Julien. Il entra Pape dans le Conclave, & il evita le coup de ce Proverbe assez commun, que qui entre Pape au Conclave en fort Cardinal (5). C'est qu'il avoit assuré sa brigade par tant de promesses, & qu'il avoit en main tant de moïens d'enrichir ceux qui lui seroient favorables, qu'il n'étoit pas possible que la Dignité Papale lui manquât. Outre les richesses qu'il avoit déjà acquises, il eut en main celles d'autrui. Chacun s'empressa de lui offrir son argent, & même ses Benefices; desorte qu'il se vit en état de promettre plus qu'on ne lui demandoit. Voilà les voies iniques par où il monta au Pontificat. Ce n'est pas un Protestant qui le dit; c'est Guicciardin (6). S'il n'eut pas employé cette Simonie, comment eut-il pû porter les Cardinaux à lui donner leurs suffrages, lui, qui avoit toujours fait paroître un naturel si inquiet & si terrible, & qui s'étoit fait beaucoup d'ennemis? L'argent vient à bout de tout: il fit un Pape avant qu'on se fût assemblé pour l'Electiion, chose qui ne s'étoit jamais vuë (7). Le Sr. Varillas nous revele un Anecdote qui me paroît de la dernière importance; c'est que le Cardinal de la Rovere, mit le Duc de Valentinois dans ses interêts, en faisant entendre à ce Duc, qu'il étoit son Pere. Il faut citer les paroles de mon Auteur: „ Les „ François, dit-il, accuserent Jules II. d'être monté sur le Thrône de „ S. Pierre par deux voies irregulieres, qui étoient celles de la Simonie & „ de la Fourberie. Pour justifier la Simonie, ils marquerent les Benefices, „ & les Legations promises dans le Conclave, & données après l'Electiion „ aux Cardinaux qui étoient Chefs de Faction, & specifierent les sommes „ d'argent que d'autres Cardinaux avoient touchées pour prix de leurs „ suffrages. Pour demontrer la Fourberie, on remontra au même Pape, „ que

(1) Papyr. Masso, in Jul. II. Raymaldi, fol. 219. verso.

av. 1503. §. 18. Belcar. lib. 3. Guicciardin, lib. 6. Bembo, Hist. Venet. lib. 12.

(2) Erasme, Adag. Chili. 3. Centur. 4. n. 86. pag. m. 725. Hadrien Junius, Adag. Cent. 6. n. 43.

(3) Bandel, Nouvelle 31. de la 1. partie,

(4) Theophile Raynaud, Hoplotheca, Sect. 2. Serie 3. c. 1. pag. 304.

(5) Memoires des Intrigues de la Cour de Rome, pag. 20. Edit. de Paris 1677.

(6) Guicciardin, lib. 6.

(7) Idem, ibid.

An de J.C.
1503.

„ que les Cardinaux Espagnols s'étant engagés par serment à ne donner
 „ leur voix qu'à celui, qui leur seroit proposé par le Duc de Valentinois;
 „ le Cardinal de St. Pierre aux Liens, qui étoit ennemi juré de ce Duc,
 „ lui fit persuader par des personnes apostées, qu'il étoit son Pere; qu'il
 „ avoit entretenu sa Mere dans le tems qu'elle sembloit ne s'abandonner
 „ qu'au Cardinal Borgia, qui fut depuis Alexandre VI; que la jalousie,
 „ que le même Borgia en avoit conçue, avoit été la seule cause de la per-
 „ secution qu'il lui avoit faite durant plus de dix ans; mais que mainte-
 „ nant, qu'il s'agissoit de faire un autre Pape, s'il le vouloit favoriser, il
 „ le traiteroit en fils. Le Duc de Valentinois avoit ajouté foi à ce qu'on
 „ lui disoit en confidence, & s'étoit relâché jusqu'à consentir que
 „ les Cardinaux de sa Faction élussent St. Pierre aux Liens (8). „ L'Ex-
 „ altation de ce Cardinal redoubla les chagrins & les inquietudes du Roi
 „ Ferdinand, qui redoutoit le genie entreprenant & plein d'ardeur du
 „ nouveau Pontife, & son attachement déclaré pour les interêts de la Fran-
 „ ce (9).

Le Pape
reçoit plu-
sieurs Am-
bassades.

Dès que la Nouvelle de l'Exaltation de Jules II. fut répandue en Italie, il arriva à Rome deux Ambassadeurs de Ferrare, qui vinrent rendre hommage au St. Pere au nom de leur Ville. Quelque tems après, il en vint d'autres de Siene, de Florence, & de Genes, pour s'acquiescer du même devoir. Mais, il y eut quelque chose de particulier à l'égard des Ambassadeurs d'Angleterre, qui n'arriverent à Rome que l'année suivante. Dans l'Audience qu'il eurent de sa Sainteté, ils lui presenterent les Lettres de creance du Roi leur Maître, dont les premieres paroles étoient conçues en ces termes: *Henri par la grace de Dieu, Roi d'Angleterre & de France, & Duc d'Hibernie.* Robert, Evêque de Roussillon, Ambassadeur de France, s'y étant trouvé, se mit à genoux devant le Pape, & le pria de ne pas recevoir les Ambassadeurs d'Angleterre en cette Qualité; ce qui lui fut accordé. Les Anglois reformerent par Ordre de sa Sainteté les Qualitez de leur Maître, à qui ils ne donnerent plus que le Titre de Roi d'Angleterre, & de Duc d'Hibernie, dont l'Ambassadeur fit dresser dans le moment même un Acte en bonne forme (10). Avant ce tems-là, le Pape avoit perfidement depouillé le Duc de Valentinois de la Romagne, & l'avoit lui-même fait arrêter Prisonnier. C'est ainsi que Valentinois tomba tout d'un coup de la hauteur de sa Grandeur, & éprouva les effets de ces mêmes Impostures dont son Pere & lui se servoient pour tromper, opprimer, & détruire les autres (11).

Le Pape
permet au
Prince de
Galles
d'épouser
la Veuve
de son
Frere.

Ce fut cette même année 1503., que les Rois Catholiques & d'Angleterre s'unirent pour demander au Pape la Dispense nécessaire, afin de marier legitimement Henri Prince de Galles avec Catherine d'Arragon Veuve du Prince Artus. Le Pape, plus formaliste que scrupuleux, assembla une Con- gre-

(8) *Varillas, Anecdotes de Florence, p. 229.*

(9) *Hist. gener. d'Espagne, tom. V. p. 594.*

(10) *Contin. de Fleury, Tom. XXIV. p. 499.*

(11) *Guicciardin, lib. VI. p. 176, Paul Ja-
ve, lib. VII. p. 276.*

gregation composée de Cardinaux, de Theologiens, & de Canonistes, & fit examiner en sa presence, si l'on pourroit permettre à une femme d'epouser successivement les deux freres. Les sentimens furent partagés, tant à Rome, qu'en Angleterre; mais le Pape, sans avoir egard à ce partage de sentimens, donna la Bulle de Dispense, le 26. de Decembre 1503 (12).

An de J. C.
1504.

Comme il s'étoit glissé beaucoup d'Abus dans les Elections des Papes, dont quelques-uns avoient été promus par des voies peu Canoniques, en promettant des Emplois & des Benefices considerables pour avoir les voix des Cardinaux, ce qui étoit une vraie Simonie: Jules II, pour remedier à ces Abus, dont son Election n'avoit été nullement exempte, donna une Bulle le 14. de Janvier de cette année 1505. afin d'ôter la honte qui diffamoit ainsi le St. Siege. Il ordonne par cette Bulle, que si l'on commettoit quelque Simonie dans l' Election des Papes, tant de la part de l'Elû que du côté des Electeurs, l' Election sera regardée comme nulle; qu'on pourra agir contre l'Elu, comme contre un Heretique, & implorer le secours du bras seculier pour le punir par la Deposition. Que lui, & tous ceux qui auront concouru à cette Election, seront privez du Cardinalat, & de tout Benefice, Fief, Dignité, & biens qu'ils pourroient posseder; qu'enfin les Cardinaux, qui n'auront point consenti à cette Simonie, pourront elire un autre Pape & convoquer un Concile general à ce sujet. Remede utile & plein de Religion, à la verité; mais très-difficile dans l'execution, vû l'ambition demesurée de la plupart des hommes, & qui est presque toujours plus grande dans ceux qui se voient en état de la satisfaire. Jules donna le 28. de Juillet de la même année une autre Bulle où il ne paroissoit pas si desinteressé. Il y ordonnoit à tous les Beneficiers, qui, selon l'usage moderne, avoient besoin de prendre des provisions de la Cour de Rome, de ne pas manquer de s'y adresser & de paier les Annates. Il confirmoit toutes les Bulles que ses Predecesseurs avoient données à ce sujet (13).

Bulles de Jules II. touchant l' Election des Papes, & les Provisions des Benefices.

Jules II, étoit fort mécontent des Venitiens, qui, les années précédentes, avoient conquis un grand nombre de Places que le Duc de Valentinois avoit possédées, & que le Pape prétendoit lui appartenir. Pour s'opposer à ces Republicains, Jules forma une Ligue formidable avec l'Empereur & le Roi de France. Les pretensions du Pape étoient considerables. Il comptoit sur Ravenne, Cervia, Faenza, Rimini, Imola, Cesene, & tout le Territoire de ces Villes. L'Empereur y trouvoit son compte. Le Roi de France entroit dans les Droits des Ducs de Milan. „ Le Duc de Ferrare, le Marquis de Mantouë, la Republique de Florence, & le Roi de „ Hongrie devoient aussi entrer dans cette Ligue; en sorte que les Venitiens étoient par-là menacez d'une ruine entiere. Mais, ils trouverent leur

Puissante Ligue formée par le Pape contre les Venitiens.

(12) *Apud Raynaldi, an. 1503. §. 22.*

¶ 4. *Sponde, an. 1505. §. 1. Raynaldi, eod.*

(13) *Ex Bullar. Julii II. tom. I. Constit. 3.*

§. 1. & 2.

An de J.C.
1506.

Humeur
guerriere
du Pape.

leur salut dans les lenteurs de l'Empereur Maximilien, & dans l'inconstance ou plutôt dans la perfidie du Pape, qui abandonna ses Alliez, & s'accorda avec les Venitiens, dont il reçut dix Places, avec leurs Territoires & leurs Dependances (14).

Le Pape ne laissa pas de se préparer à la Guerre, y étant porté plus qu'homme du Monde, par son temperamment. De-là vient que Guillaume Budé l'a nommé un Chef sanguinaire de Gladiateurs (15), & a touché d'une grande force le scandale que formoit un Pape qui à l'âge de 70. ans se faisoit voir en habit de Guerre, pendant que le Peuple demandoit à Dieu la Paix processionnellement (16). Voici ce que Jean le Maire, Historiographe de Louis XII, à écrit de l'humeur guerriere de ce Pape.

„ Encores, dit-il, declairerons-nous une autre merueilleuse difference, en
 „ la fin de c'est œuvre: c'est de la gracieuseté & tractabilité du Soudan
 „ envers le Roy très-Chrestien, au regarder de la rigueur & obstination
 „ du Pape moderne, lequel tout martial & tout rebarbatif en son har-
 „ nois, comme s'il deust faire parler de ses Armes terribles & belliqueu-
 „ ses, comme du grand Tamburlan Empereur & Soudan des Tartres, veult
 „ tousjours perseverer à la Guerre, la quelle luy est aussi bienseant, com-
 „ me à un Moyne houzé de danser. Si ne fera-il pas un nouveau mon-
 „ de tout monstrueux, comme il cuide: car, tousjours pourceaux paistront
 „ glands (17). „

Il reprend
Perouse &
Boulogne.

Ce fut pour satisfaire ses inclinations martiales, que le Souverain Pontife, assuré que rien ne le traverseroit dans l'exécution de ses desseins, leva des troupes & se mit lui-même à leur tête. Il commença par Baglioni comme le plus foible; & ce Seigneur, quoique le plus déterminé des hommes, maître d'une Ville bien pourvue avec une forte Garnison, envoya au devant du Pape ses deux fils, pour lui demander pardon, & pour lui servir d'otages. Le St. Pere profita de sa consternation, & ne lui laissa emporter de Perouse, que ses Meubles, & ses Bijoux. La terreur passa de Baglioni à Bentivoglio. Il eut recours à la clemence de sa Sainteté, qui lui laissa le Domaine utile des Terres que ses Ancêtres avoient acquises dans le Bolonois; & lui accorda la permission de se retirer dans le Duché de Milan avec tout ce qu'il y pût emporter. Le Pape entra dans Boulogne, y établit de nouveaux Magistrats, & accorda plusieurs privileges aux habitans, afin d'adoucir par-là le joug de sa Domination, contre laquelle on étoit fort prévenu. Il avoit fait la même chose à Perouse (18).

Ingratitu-
de du Pa-
pe, qui
fait revol-
ter Genes
contre la
France.

Le Roi de France inspiroit alors de la jalousie au Pape & aux Venitiens contre l'Empereur; & voici ce que dit Mezerai à ce sujet. „ Lorsque Ju-
 „ les eut reconnu le Genie & la Conduite de ces Princes, il crut, comme il

(14) Mariana, lib. 28. n. 74. Guicciardin, lib. 6.

(15) Budæus, de Assè, apud Hottinger, Hist. Eccl. tom. 5. pag. 545.

(16) Budæus, ubi supr. Flaccius Illyricus, Catal. Testium Verit. Lib. 20.

(17) Jean le Maire de Belges, Prologue sur le Traité des Schismes, pag. 2. Edit. de Lion 1549. in fol.

(18) Guicciardin, liv. 6. Paris. de Grassis, in Itin. Julii II. MS. Archiv. Vatic. p. 18.

„ il étoit présomptueux & superbe, être bien au dessus d'eux tous, en
 „ force d'Esprit, aussi bien qu'en Dignité: qu'ainsi, il les pourroit mener
 „ à baguette, & à la fin, les détruisant l'un par l'autre, les chasser tous de
 „ l'Italie pour y dominer luy seul. Il est vrai aussi que de leur côté ils
 „ eurent assez de foiblesse pour croire qu'ils ne pouvoient rien sans lui: ain-
 „ si, par leur timidité, ils eleverent sa puissance. Il fit bien valoir au Roi
 „ le pouvoir qu'il lui donna de disposer des Benefices du Milanez, & de
 „ deux Chapeaux de Cardinal, l'un pour le neveu du Cardinal d'Amboise,
 „ l'autre pour celui du Seigneur de la Trimouille; car, il obtint pour ce-
 „ la que le Roi l'assistât de ses forces à lui recouvrer Bologne sur Jean
 „ Bentivogle. Ce Seigneur, se voyant attaqué par celui même qui l'avoit
 „ toujours protégé, le pria au moins d'emploier son intercession auprès de
 „ Jules, pour avoir seulement la Liberté de fortir de la Ville avec sa Fa-
 „ mille & ses Meubles. Jules ne temoigna point en faveur plus de gré
 „ aux François: au contraire, il les en meprisa davantage; bien qu'ou-
 „ tre cette obligation il leur en eut d'ailleurs de très grandes. Car, sous
 „ le Pontificat d'Alexandre son ennemi Capital, il avoit trouvé son refuge
 „ en France, & beaucoup d'affection auprès de Louis, six ans durant;
 „ desorte qu'ils alloient souvent ensemble à tous les divertissemens. Mais,
 „ bien loin de se souvenir de tant de graces, quand il avoit la tête echauf-
 „ fée de vin, il s'évaporoit en discours injurieux contre le Roi & la France.
 „ Aussi le Roi, & les gens de la Cour, ne manquoient pas de lui rendre son
 „ change, par des traits d'autant plus piquans, qu'ils étoient ingénieux, &
 „ qui laisserent des pointes très-sensibles dans cette Ame hautaine & im-
 „ placable. La première occasion importante où on reconnut manifeste-
 „ ment sa haine, ce fut dans l'Affaire de Genes. Ses Emissaires y travail-
 „ lerent si bien, qu'une Emotion, qui étoit arrivée entre les Nobles & le
 „ Peuple pour leurs differends, se changea en une Revolte contre le Roi.
 „ Le Peuple étant fort mutin, y étant en une petpetuelle discorde avec
 „ les Nobles très-insolens, elurent huit Tribuns, lesquels se saisirent des
 „ Places que tenoit Louis de Fiesque le long de la riviere; & bien loin
 „ de les rendre, comme le Roi l'ordonna, ils assiegerent Monaco. Telle-
 „ ment que Ravestein, ne se sentant pas en sûreté à Genes, en fortit; &
 „ alors ils elurent un Duc, qui étoit un simple Teinturier nommé Paul de
 „ Nove (19). „ Il ne fallut rien moins que la presence du Roi, & une
 „ bonne Armée, pour reduire ces Rebelles. „ Le Pape n'avoit oublié aucu-
 „ nes pratiques pour exciter cette Rellion: l'Empereur, de son côté, avoit
 „ soufflé le feu autant qu'il avoit pû; & toutes fois l'un & l'autre laisserent
 „ ces malheureux dans le peril où ils les avoient poussez, & ne leur don-
 „ nerent, ni conseil, ni secours (20). „ Ce qui est un exemple de la plus
 „ infigne lacheté.

Mais

(19) Mezeray, *Abregé Chronol.* tom. IV.
pag. 95.(20) *Ubi supr.* p. 96.

Année J. C.
1507.

Le Pape
previent
l'Empe-
reur con-
tre la
France.

Mais, le Pape prit ombrage de l'entrée de Louis XII. en Italie, persuadé qu'une affaire comme celle de Genes ne demandoit pas la presence d'un si grand Monarque; & comme il n'ignoroit pas les justes alarmes & les grandes inquietudes que Charles VIII. avoit causées à Alexandre VI. il craignit de se trouver reduit à une semblable extremité, s'il n'en prevenoit le coup par quelque artifice politique, qui le mit à couvert de ses fraïeurs. Il ne trouva rien de plus propre à son dessein, que d'allarmer l'Empereur en lui faisant regarder l'Entreprise de Louis XII, comme un pretexte pour troubler le repos de l'Italie, & pour rendre encore une fois la France Maître de l'Electio[n] des Papes, par le Ministère du Cardinal d'Amboise, qu'il vouloit elever sur le Thrône de St. Pierre, pour recevoir ensuite de sa main la Couronne Imperiale, & se moquer de Maximilien & des Electeurs, en s'amparant de tout ce qu'ils avoient de puissance en Italie (21). L'Empereur prêta l'oreille à cet artifice. Il convoqua une Diète à Constance, où l'on prit en très-peu de tems de terribles mesures contre Louis XII. (22). Mais, c'étoit inutilement, puisque ce Prince n'avoit pas le dessein que le Pape lui imputoit malicieusement. „ Il lui eut été facile „ avec une Armée victorieuse, & dans l'etonnement où se trouva toute „ l'Italie, d'y faire de grand progrès de quel côté qu'il eut voulu: mais, il „ apprehendoit si fort de facher le Pape, & d'attirer dans le Milanez un „ debordement de toute l'Allemagne, fort irritée contre lui par les Ha- „ rangues que Maximilien avoit faites dans la Diète, que pour leur „ ôter tout soupçon à l'un & à l'autre qu'il eut dessein de rien entre- „ prendre, il congédia ses troupes. Il fut même revenu tout à l'heure en „ France, n'eut été qu'il attendoit le Roi Ferdinand qui desiroit confe- „ rer avec lui (23). „ En effet, ils eurent une Entrevue à Savonne, où „ l'on tient qu'il prirent des mesures pour faire déposer Jules II. dans un Con- „ cile (24).

Les Veni-
tiens refu-
sent le pas-
sage à
l'Empe-
reur.

Quoique le prompt retour de Louis XII. eut dissipé tous les Ombrages dont le Pape s'étoit servi pour donner de la jalousie à l'Empereur; celui-ci néanmoins, étant déjà en marche avec une Armée de huit mille Chevaux, & de 22. mille hommes de pied, continua sa route; alleguant, pour changer la premiere idée de son voiage, qu'il n'entroit en Italie qu'en Prince pacifique, & seulement à dessein d'aller recevoir la Couronne des mains du Pape, suivant l'ancienne coutume de ses Predecesseurs dans l'Empire. Les Venitiens, qui penetraient plus avant, ne se laisserent pas seduire par ces belles apparences. L'Empereur leur fit demander par ses Ambassadeurs la Liberté de passer, & leur fit proposer une Ligue offensive contre la France. Mais, les Venitiens refuserent absolument ce passage. Ils dirent, que pour aller recevoir une Couronne, qu'on favoit que le Pape ne refuseroit pas,

(21) Raynaldi, an, 1507. §. 7. & 8.

(23) Mezerai, ubi supr. pag. 97.

(22) Guicciardin, lib. 7. Trithe[m]e, in Chron. Spanheim, hoc an. Basel. in Addit. ad Naucler. Bizard, lib. 18.

(24) Contin. de Fleury, tom. XXIV. pag. 578. §. 134.

pas, il n'étoit pas nécessaire de se faire accompagner par une Armée de plus de trente mille hommes. Ils furent d'ailleurs portez à ce refus par les Ambassadeurs de France, qui représenterent que la Paix de l'Italie en dependoit; & que s'ils accorderoient le passage à l'Empereur, le Roi Louis ne pourroit se dispenser de venir lui-même en Italie avec toutes ses forces, pour s'opposer à Maximilien. Ce refus irrita si fort l'Empereur, que dans le moment même il prit la résolution de s'en venger, en portant la Guerre en Italie, contre les François & les Venitiens (25). S'il en faut croire notre Mezerai, le Pape avoit bien joué son Rôle dans cette Comedie Politique. „ Au bruit qui courut, dit cet Historien, de ce grand ap- „ prêt de Guerre, le Roi, le Pape, les Suisses, quoique d'ailleurs ennemis „ entr'eux, se réunirent promptement, pour empêcher que l'Empereur ne „ descendit en Italie. Et, en effet, comme il voulut passer par la Vallée „ de Trente avec cinq à six mille hommes seulement, appareil bien petit „ pour tant de bruit qu'il avoit fait, les Venitiens lui fermerent le pas- „ sage. Il en demeura fort outré, & plus encore de ce que Barthelemi „ d'Alviane leur General, ayant défait quelques-unes de ses troupes, fut „ reçu en triomphe dans leur Ville. C'étoit assez pour eux, d'avoir „ arrêté son Armée: après cela, ils lui accorderent une Treve pour un „ an (26). „

An de J.C.
1507.

Jules II. toujours plein de zele pour recouvrer les Domianes de l'Etat Ecclesiastique, qui étoient passez en des mains étrangères, après avoir chassé les Bentivoglio de Boulogne, attaqua les Venitiens. Outre Cervia, que ceux-ci occupoient depuis près de deux siècles, & Ravenne depuis l'an 1441., ils étoient encore Maîtres de beaucoup de Places de la Romagne. Jules redemanda d'abord tout ces Domaines avec moderation; mais, voyant que cette voie n'étoit pas efficace, il eut recours aux Armes. Incapable de soutenir seul une Guerre qui surpassoit de beaucoup ses forces & ses moïens, il oublia le ressentiment qu'il avoit contre l'Empereur Maximilien, Louis XII Roi de France, & Ferdinand Roi d'Arragon, & ne pensa plus qu'à menager une Alliance avec ces trois Princes: il vint à bout de ce Projet. La Ligue fut conclüe à Cambrai; & on la connoit dans l'Histoire, sous le nom de cette Ville (27). L'Empereur & Louis XII. ratifierent incessamment le Traité. Mais le Pape, sans desavouer expressement la signature que le Cardinal d'Amboise avoit faite en son nom, montra par sa conduite, qu'il n'eût pas voulu aller si vite. Il craignoit les suites de l'établissement de l'Empereur en Italie. Il n'aimoit pas assez Louis XII. pour augmenter son pouvoir; & il eut bien voulu recouvrer les Domaines de l'Etat Ecclesiastique, sans favoriser aucun de ces deux Princes.

An de J.C.
1508.

Le Pape redemanda aux Venitiens les Domaines de l'Eglise.

Comme

(25) *Contin. de Fleury, ubi supr.*

(26) *Mezerai, Abregé Chron. tom. IV. pag. 98.*

(27) *Machiavel, Hist. lib. 4. Ferron, lib. 2. Nicol. Basel. in addit. ad Naucler. Mariana lib. 29. c. 15. Belleforest, 6. c. 16. Raynaldi,*

an. 1509: §. 1. Guicciardin, lib. 8. Seyssel, Hist. de Louis XII. Hist. de la Ligue de Cambrai, 2. vol. in 12. Paris, 1709. tom. 1. liv. 1. pag. 50. Mariana Hist. Hispan. lib. 29. c. 65.

An de J.C.
1508.

Comme les Venitiens eurent bientôt connoissance de la Ligue & en parurent allarmez, le Pape pressentit d'abord leur Ambassadeur, pour favoir si ses Maîtres seroient dans la disposition de donner quelque satisfaction au St. Siege, en rendant du moins Faenza & Rimini. Mais, n'en ayant eu aucune bonne reponse, il s'adressa à Badoère son Colleague. Il lui representoit le peril eminent qui menaçoit sa République, si la Ligue étoit executée; & lui dit, que l'unique moien pour l'empêcher de la ratifier, étoit de restituer au St. Siege Faenza & Rimini, parce qu'il trouveroit dans cette restitution une excuse suffisante pour ne point ratifier le Traité qui tomberoit aussitôt que lui Pape n'en seroit pas l'appui. Badoère en écrivit à la République. Mais le Sénat, sur les Remontrances de Trevisani, refusa de s'accomoder avec le Pape, qui, sur ce refus, accepta & ratifia la fameuse Ligue de Cambrai. Son acte de ratification en forme de Bulle est du 22. de Mars 1509 (28).

An de J.C.
1509.

Bulle du
Pape contre les
Venitiens.

En execution de la Ligue, Louis XII. envoya ses Troupes en Italie & s'y rendit lui-même pour commencer les Hostilitez contre les Venitiens. Jules II. lança ses Foudres sur la République de Venise, dès qu'il eut appris que le Canon des François tiroit contre elle. Il publia un Monitoire terrible en forme de Bulle, dans lequel, après une amble deduction de leurs Entreprises sur la Jurisdiction Ecclesiastique, & des autres usurpations dont il se plaignoit, il les admonestoit de reparer leurs malversations dans 24. jours, & de restituer les Domaines usurpez & les fruits qu'ils en avoient reçus; sous peine, s'ils n'obéissoient pas, de mettre la Ville de Venise en interdit, & toutes les Terres qui en dependoient, & de donner pouvoir à un chacun de s'emparer de leurs biens, de reduire leurs personnes en servitude, & que nul ne pourroit leur donner, ni aide, ni retraite, sans encourir les mêmes Censures (29).

Appel des
Venitiens
au Concile.

Mais, ce coup de Foudre, lancé par la fausse idée d'un pouvoir chimerique, ne mit le feu nulle part. Le Sénat, suivant l'ancienne coutume, appella du Pape au futur Concile; & Venise en fut quitte pour la desertion de quelques Moines que l'ignorance ou l'Interêt attachoit aux preventions de la Cour de Rome. Ils emporterent avec eux à Ferrare un petit butin qu'ils avoient composé du pillage des sacristies, apparemment pour commencer à executer la Bulle du Pape. Le reste du Clergé seculier & regulier demeura dans l'Obéissance due au Souverain. Le Sénat dans son Acte d'Appel repondoit à la Bulle de Jules, & se plaignoit fortement de sa conduite & de celle du Roi de France (30).

Bulle du
Pape contre cet Appel.

Dès que le Pape eut connoissance de cet Appel, il donna une autre Bulle, par laquelle il pretendoit le detruire. Elle est du 1. Juillet. On y voit tout le ressentiment qui l'animoit. Il traite l'Appel des Venitiens de hardiesse insupportable, & de temerité. Pour excuser leur conduite, dit-il,

(28) Guicciardin, lib. 8. Petrus de Angleria, Epist. 409. Raynaldi, an. 1509. §. 3.

(29) Raynaldi, an. 1509. §. 6. & 10. Spon-

de, eod. §. 1.

(30) Guicciardin lib. 10. apud Continuat. de Fleuri, tom. XXV. pag. 20. 21.

il, ils alleguent sans raison, que la Bulle de Pie II. ne lie que ceux qui étoient Appellans dans le tems qu'elle fut rendue. Jules, croiant que cette Bulle auroit un pouvoir plus efficace, s'il la revêtoit de son autorité, ordonne par celle-ci, qu'elle aura force, tant au delà qu'au deçà les monts, contre les Ecclesiastiques & les Seculiers, de quelque Dignité qu'ils soient, Rois, Cardinaux, Chapitres, Universitez, Communautéz, Colleges, Congregations, Parlemens même. Il declare qu'elle aura toujours force, quand même on auroit omis de la publier; qu'outre les peines portées contre ceux qui la violeroient, ou qui consentiroient au violement, ils seroient tenus pour Schismatiques & Heretiques; subiroient les peines qu'elle prononce, & qu'ils seroient damnez avec Dathan & Abiron. Il conclut, que l'Appel des Venitiens est nul, & que tous les Lieux qu'ils habitent sont interdits (31).

An de J.C.
1509.

Je n'entre point dans le detail des Conquêtes que le Roi de France, l'Empereur, & le Pape firent sur les Venitiens. On en peut voir l'Histoire dans plusieurs Auteurs qui en ont parlé avec exactitude. Mais, je dois remarquer, que les Venitiens, reduits à l'extremité, sollicitèrent l'Empereur d'entrer en Accomodement; ce qu'ils ne purent obtenir. Le Pape ne se montra pas plus traitable. Il se rendit Maître de la Citadelle de Ravenne, dont il fit la garnison prisonniere. Les Cardinaux Grimaldi & Cornaro étant venus lui demander, au nom de leur Patrie, qu'il levât les Censures portées contre la Republique, puis qu'il étoit Maître des Places qu'elle tenoit auparavant dans le Domaine de l'Eglise, il ne voulut pas voir ces Ambassadeurs, ni leur parler. Il exigeoit des Venitiens la restitution des fruits qu'ils avoient reçus pendant la jouissance de ces Domaines, & une satisfaction entiere de leurs Entreprises temeraires sur la Jurisdiction Ecclesiastique. Cette demande du Pape irrita tellement le Sénat, qu'il n'y eut point d'Invectives qu'on ne fit contre sa Sainteté, qu'on traita même de Bourreau du Genre humain, qui prenoit envain la qualité de Pere commun. Il y en eut quelques-uns qui proposerent d'envoier au grand Seigneur, pour lui demander du secours; mais, les plus sages d'entre les Senateurs arrêterent ces premieres faillies, & firent prendre des mesures plus conformes à la situation de leurs affaires (32).

Dureté du
Pape à l'égard des
Venitiens.

Le Doge ecrivit au Pape dans les termes les plus soumis, & le laissant Maître de la satisfaction qu'il exigeroit, sans aucune reserve, pourvû qu'il voulût bien ecouter six Ambassadeurs que la Republique envoioit demander l'Absolution des Censures qu'elle avoit encourues, & les admettre à baiser ses pieds. Jules, ne tenant plus contre cette humiliation, repondit au Doge avec bonté. Il fit plus. Malgré les instances des Princes liguez, qui lui representoient qu'il contrevenoit au Traité de Cambray, il proposa dans le Consistoire, d'admettre les Ambassadeurs de la Republique. Les Cardinaux le lui conseillerent; & il suivit leur avis, parce qu'il étoit conforme

Le Pape
se laisse
flechir.

au

(31) Raynaldi, *hoc an.* §. 13. Ext. Bulla
n. 1. Jul. II. Const. 22.

(32) Bembo, *Hist. Venet. Lib. 3.*

Ande J.C.
1509.

au sien (33). Le véritable motif de cette Demarche du Pape fut la jalousie qu'il conçut des progrès du Roi de France & de l'Empereur. Il vouloit humilier les Venitiens; mais, il n'avoit pas dessein de les ruiner, bien moins de souffrir que Maximilien & Louis XII. se rendissent Maîtres en Italie. Deforte que le Pape, en se réunissant avec les Venitiens, changea entierement la face des affaires, à l'avantage de ces derniers.

Traité du
Pape avec
Louis XII.

Comme le Pape n'aimoit pas les François, il devoit de plus en plus favorable aux Venitiens. Cependant, Louis XII. qui étoit revenu en France, ou quelques Affaires l'appelloient, avoit fait à Biagrassa un nouveau Traité avec Jules II. qui lui envoya à cet effet le Cardinal de Pavie. Par ce Traité, ils se promettoient la defense reciproque de leurs Etats; ils se rendoient la Liberté de traiter avec les autres Princes ou Etats, sans préjudice de l'un des deux. Deplus Louis XII. consentit que le Pape nommât à tous les Evêchez actuellement vacans dans ses Etats, sans y comprendre ceux qui vacqueroient dans la suite, que sa Sainteté ne pourroit conferer que sur la nomination du Roy, & seulement pendant un certain tems. Enfin, Jules II. promettoit un Chapeau de Cardinal à l'Evêque d'Alby, neveu du Cardinal d'Amboise, pourvû qu'il le vint recevoir à Rome, & il lui envoya par avance la Bulle de la nomination (34).

Brouillerie
entre le
Pape &
Louis XII.

Mais, l'Article des Evêchez vacans fut bientôt un sujet de brouillerie entre le Roi & le Pape. Louis XII. prévenu de l'averfion de Jules II. en conçut aussi contre lui, & il ne la cachoit pas assez. Il s'étoit même oublié quelque fois jusqu'à designer le Pape par le nom d'yvrogne; & cet outrage étoit avec raison très-sensible à Jules. Mezerai parle de cette mesintelligence en ces termes: „ De jour en jour, dit-il, le Pape s'alienoit „ plus fort du Roi, & formoit à toute heure des plaintes contre lui, pour „ des choses de neant, & le plus souvent sans justice. Au contraire, le „ Roi recherchoit tous les moiens de lui regagner l'Esprit; mais ses soins „ & ses bons Offices furent inutiles pour cela. Jules lui suscitoit des „ ennemis de tous côtés: en même tems, il sollicitoit les Suisses contre „ lui, par le moien de Mathieu Schiner Evêque de Sion, dont les Haran- „ gues vehementes emouvoient & agitoient ce peuple sauvage comme le „ vent fait les flots. Il animoit aussi le jeune Roi d'Angleterre Henri „ VIII. qui desiroit fort signaler son nom & son avènement à la Couron- „ ne par quelque glorieuse Entreprise (35). „ Dans ces dispositions de haine reciproque, on n'est pas surpris que tout serve à exciter de nouvelles brouilleries. L'Article, dont j'ai parlé, le fit bien connoître. Le Pape, suivant la coutume etablie par ses Predecesseurs, de conferer les Benefices de ceux qui meurent à la suite de leur Cour, avoit conferé de sa pleine

(33) Guicciardin, lib. 8. Raynaldi, an. §. 21.
1509. §. 14. 15.

(35) Mezerai, Abregé Chron. tom. IV. pag. 104.

(34) Guicciardin, lib. 8. Raynaldi, hoc an. 104.

autorité un Evêché de Provence, dont le titulaire étoit mort en Cour de Rome. Le Roi prétendit que c'étoit une infraction à leur dernier Concordat. Mais, comme il est triste de poursuivre une satisfaction en Cour de Rome, où l'on ne se presse jamais de la donner, Louis XII., pour se faire plus promptement raison, fit saisir le revenu de tous les Benefices que les Prelats de la Cour de Rome possédoient dans le Milanéz. Jules, irrité du procédé du Roi, refusa le Chapeau de Cardinal à l'Evêque d'Alby, qui s'étoit expès rendu à Rome sur sa parole. Mais, c'étoit une foible Vengeance. Le Roi lui en laissa tout le contentement, persuadé que tenant ferme de son côté, il sçauroit bien le faire changer, si-non de disposition, au moins d'action. En effet, le Pape, voyant qu'il n'étoit pas le plus fort, ceda au Roi. Il conféra l'Evêché de Provence, sur la nomination de ce Prince, & promit d'agir de même à l'avenir. Il donna aussi le Chapeau de Cardinal à l'Evêque d'Alby. Le Roi de son côté accorda la main levée aux Benefices Milanois (36).

On trouve une Bulle du Pape, datée du 24. de Fevrier 1510. par laquelle il prononce Anathême & les autres Censures Ecclesiastiques contre ceux qui se battent en Duel, & qui pour des causes assez legeres, sont assez barbares, que de s'entretuer & repandre leur sang (37).

Cependant, le Pape ne comptoit pas pour un crime la plus detestable perfidie; car, il souleva toutes les puissances contre Louis XII. Ferdinand Roi de Castille n'osa pourtant pas se declarer ouvertement, quoique tous les Princes d'Italie le sollicitassent avec empressement d'aller en ce Pais-là, & lui demandassent du secours, en l'assurant d'un heureux succès. Il se contenta de renouveler, en presence du Nonce du Pape, & des Ambassadeurs de l'Empereur, son serment, par lequel il s'engageoit d'employer tous ses soins, pour soutenir les interêts du Roiaume de Castille, selon les articles dont on étoit convenu auparavant, & selon les obligations que lui imposoit le Caractere d'Administrateur du Roiaume. Ce Prince étoit encore fort en peine, comment il pourroit accorder les interêts du Pape & du Roi de France qui paroissoient si brouillez, & contenter ces deux Puissances en même tems, sans se faire des affaires avec l'un ou avec l'autre. Il prit donc la resolution de demeurer neutre, & de se menager habilement entre ces deux Princes: desorte qu'ayant donné Ordre à Fabrice Colonne de conduire à l'Armée du Pape trois cens Cavaliers Napolitains, pour servir dans ses troupes, il lui recommanda en même tems de ne point faite la Guerre, sur les frontieres du Pais qui appartenoit au Roi de France, se contentant d'assister le Pape contre le Duc de Ferrare. Pour empêcher que le Roi de France ne s'offensât de ce secours donné contre ses Alliez, il envoya les onze Galeres arrivées depuis peu d'Afrique à Naples, il les envoya sur les Côtes de Toscane, pour tenir en respect les Genoïs, & pour les empêcher de se revolter contre le Roi de France, & de

An de J.C.
1509.

An de J.C.
1510.

Bulle du
Pape con-
tre les
Duels.

Conduite
du Roi
Ferdinand.

(36) Guicciardin, lib. 8. Paris de Grassis,
tom. 3. pag. 485. Raynaldi, loc. an. §. 20.
Tom. IV.

(37) Bullar. in Jul. II. Const. 19.

An de J.C.
1510.

Accord
des Veni-
tiens avec
le Pape.

secouer la Domination Françoisé, ce qu'ils avoient envie de faire depuis long-tems (38).

Mais l'Empereur, qui avoit regagné ses anciens Domaines avec le secours des Armes de France, loin d'écouter les perfides sollicitations du Pape, fit un nouveau Traité avec Louis XII. contre les Venitiens. Ceux-ci, allarmez & sans ressource, se mirent absolument à la Discretion du Pape (39), qui, le 25. de Fevrier 1510. leur accorda l'Absolution aux conditions très-dures qu'il prescrivit lui-même, & que Guicciardin rapporte en ces termes: 1. Que la Republique se desisteroit de l'Appel qu'elle avoit interjetté au Concile. 2. Qu'elle ne confereroit à l'avenir aucun Benefice que ceux de Patronage Laïque, & ne troubleroit en aucune maniere la possession & la jouissance de ceux qui auroient obtenu des Provisions en Cour de Rome: qu'il seroit permis à tous ses Sujets d'y porter leurs Procès du ressort de la Jurisdiction Ecclesiastique. 3. Qu'elle ne pourroit mettre aucune imposition sur les Biens Ecclesiastiques. 4. Qu'elle renonceroit à tous Droits & Pretensions sur les Terres de l'Eglise, & specialement au Droit de tenir un Vidame à Ferrare. 5. Que les Sujets de l'Etat Ecclesiastique pourroient naviger sur le Golfe, sans que leurs Bâtimens, de quelque nature de Marchandises qu'ils fussent chargez, ou pour leur compte, ou pour celui des Etrangers, pussent être soumis à aucune visite ou imposition. 6. Que la Republique n'entreroit en aucune maniere en connoissance du traitement que le Pape pourroit faire à ses Vassaux, aux quels elle ne donneroit, ni secours, ni retraite. 7. Que si dans les Traitez qu'elle avoit fait avec les Predecesseurs de Jules, ils lui avoient accordé quelques graces préjudicia- bles à la Chambre Apostolique, elles seroient nulles, sans qu'il fut besoin d'une plus expresse declaration. 8. Qu'elle repareroit les Dommages qu'elle avoit causez aux Eglises & à leurs biens dans le cours de la Guerre (40). Par ce Traité, Jules fut pleinement satisfait. Il prit tellement la protec- tion des Venitiens, qu'il permit aux Sujets de l'Eglise Romaine, de com- battre à leur solde. Et cette Republique, qui depuis plusieurs siecles, étoit celle de toutes les Puissances d'Italie, qui se fut moins étonnée des Foudres du Vatican, s'humilia pourtant dans une cause, où il ne s'a- gissoit que de Politique, & fut obligée de subir les Conditions imperieuses d'une Paix arbitraire, telles qu'un Souverain altier & heureux voulut les imposer (41).

Le Pape
met les
Suisses
dans ses
intérêts.

Les Venitiens, ainsi reconciliez, leverent une Armée, pour retablir leur Republique; mais, ils comptoient principalement, sur l'averfion du Pape pour la France; & ils ne cherchoient qu'à aigrir Jules contre ce Roiaume, afin de partager ses attentions & ses forces. Jules entroit dans toutes leurs vues,

(38) *Bellegarde, Hist. gener. d'Espagne, tom. VI. pag. 258.*

(39) *Petrus de Angleria, Epist. 34. Buonacursus, in Diariis. Belcar. lib. 11. n. 49. Mariana, lib. 29. Raynaldi, hoc an. §. 1.2.*

(40) *Guicciardin, lib. 8. & 9. Raynaldi, an. 1510. §. 2. & 7. Paris de Grassis, tom. 3. Diar. Cerem. n. 5.*

(41) *Petr. Justin lib. 11. Delphin. lib. 9. Epist. 65.*

An de J.C.
1570.

vuës, & deja il cherchoit à former une Ligue contre la France, & à y faire entrer les Suiffes. La conjoncture pour cela étoit favorable. Mathieu Scheiner Evêque de Sion, Prelat ambitieux, cherchoit l'occasion de s'avancer à la Cour de Rome. Jules, aiant connu son deffein, favorifa sa paffion, pour contenter la fienne propre. Il promit à Scheiner le Chapeau de Cardinal, s'il pouvoit gagner les Suiffes, & les faire entrer dans la Ligue qu'il meditoit. D'abord, Scheiner brouilla les Cantons avec la France; & enfuite il n'eut pas de peine à les faire devouer entierement au Pape (42). Jules II., rejoui de cette nouvelle Conquête, fut fort liberal de titres, & de plusieurs marques d'honneurs envers les Cantons., Au lieu que ses Prede-
 ,, cesseurs donnoient des Privileges aux Mandians, cestui-ci en accorda aux
 ,, Cantons de Suisse, lors principaux Executeurs de ses hautes entreprises,
 ,, aux quels il donna le titre perpetuel de *Defenseurs de la Liberté Ecclesiasti-*
 ,, *que*, avec plusieurs Bulles, Estendarts, Epée, & Bonnet d'Or, & autres
 ,, presens, pour les obliger à tous ses Mandemens (43)., C'est ainfi,
 qu'à l'exemple de Sixte IV. son Oncle, il menoit par le nez cette
 Nation simple, mais genereuse, & affectionnée à ceux qu'elle veut servir (44). Les Suiffes firent une puissante diversion, qui fut très-utile au Pape.

Dans ces circonstances, ,, un petit sujet d'interêt acheva de mettre Ju-
 ,, les aux champs. Alfonso Duc de Ferrare avoit des Salines à Comachio,
 ,, & le Pape possédoit celles de Cervia: ce dernier avoit accoutumé de de-
 ,, biter son sel dans la Lombardie; mais Alfonso avoit traité avec le Roi
 ,, de l'en fournir à beaucoup meilleur marché. Or, Augustin Chisi, Fer-
 ,, mier des Salines du Pape, s'en étant plaint à son Maître, il commanda
 ,, au Duc de rompre les Pactes faits avec le Roi; & sur son refus, il lui
 ,, commença la Guerre, à deffein, comme il parut depuis, d'y embarrasser
 ,, le Roi, & d'avoir sujet de le quereller. . . . Le Seigneur de Chau-
 ,, mont, Gouverneur du Milanez, étant allé au secours du Ferrarois,
 ,, chassa les Venitiens de son País, où ils étoient entrez à l'instigation de
 ,, Jules, & par la prise de plusieurs Places les remit dans leur premiere epou-
 ,, vante (45)., Sur ces entrefaites, le Cardinal Georges d'Amboise mou-
 ,, rut, regretté de tout le monde, excepté du Pape Jules, qui ,, en eut de
 ,, la joie, parce qu'étant monté, comme il avoit fait, dans le St. Siege,
 ,, par des voies peu canoniques, il apprehendoit que si le Roi devenoit le
 ,, plus fort en Italie, ce Cardinal ne lui fit faire son Procès, & qu'on ne
 ,, le dégradât. Il sembloit que sa haine, n'étant plus enflammée par cet
 ,, objet, devoit s'appaiser: mais, tout au contraire, n'étant plus retenuë par
 ,, la crainte qu'il lui donnoit, elle éclata avec toute sa violence, & nean-
 ,, moins sans effet pour cette heure là. Car son Armée s'étant par deux
 fois

Le Pape
fait la
Guerre au
Duc de
Ferrare.(42) Raynaldi, hoc an. §. 12. Guicciardin, pag. 580.
lib. 8. Buonacursus, in Diar. Bembo, Hist. Venet.

(44) Heydegger, Hist. Papatus at. 15.

(45) Mezerai. Abregé Chron. tom. IV.

(43) Du Plessis Mornai, Mystere d'Iniquité, pag. 105.

An de J.C.
1510.

Conduite
du Pape
au Siege
de la Mi-
randole.

„ fois approchée de Genes, ne la fut faire remuer, parce qu'on avoit jet-
„ té du renfort dedans; & Chaumont boucha si bien les passages du Mi-
„ lanez aux Suiffes, qu'ayant tenté en vain de passer par divers endroits,
„ ils s'en retournerent chez eux (46). „

La Conduite du Pape, dans cette Guerre, & sur-tout au Siege de la Mi-
randole, merite d'être remarquée. „ Resolu, dit du Pleffis, d'attaquer
„ Ferrare, & conseillé de prendre premierement la Mirandole, & ennuié,
„ de ce que le Siege nes'avançoit pas à son gré (chose non attenduë & non
„ jamais advenue,) s'y trouve en personne contre une Ville Chrestienne,
„ le Vicaire de Christ en terre, dit Guicciardin, vieil & malade, & une
„ guerre par luy suscitée contre les Princes Chrestiens, si aheurté, si im-
„ petueux, que rien ne se fait assez tôt: tousjours à crier aqres les Capitai-
„ nes, tousjours en furie, logé prez de la batterie, jusques-là que deux
„ hommes luy font tuez dans sa cuisine, quelque remonstrance que ses
„ Cardinaux luy fissent, du scandale dont il chargeoit & sa personne &
„ son siege. . . . Il delaisa la Chaire de St. Pierre, pour prendre le tiltre
„ de Mars Dieu des Batailles, desploier aux Champs les trois Couronnes,
„ & dormir en eschauguete: Et Dieu sçait comme ces Mîtres, croix, &
„ crosses, estoient belles à voir voltiger par les champs: le Diable n'avoit
„ garde d'y estre; car on faisoit trop bon marché de Bededictions (47). „
Guicciardin represente bien fortement ce qui concerne le Siege de la Mi-
randole; car il observe que le Pape n'avoit nul égard au froid horrible de
la saison, qui retardoit les travaux des assiegeans. En se plaignant de ses Ca-
pitaines, il encourageoit les soldats par l'esperance du pillage; car, il leur
promettoit de ne point capituler avec la Ville, mais de la leur laisser sacca-
ger (48). La Mirandole aiant été prise d'affaut, le Pape se fit porter dedans
par la brèche (49).

Le Pape
accorde
l'Investi-
ture du
Roiaume
de Naples
à Ferdi-
nand.

Le Roi Catholique souhaitoit passionnement que la Couronne de Naples
demeurât pour toujours réunie à celle d'Arragon; & d'autre côté le Pape
ne desiroit pas avec moins d'ardeur d'armer ce Monarque contre la France;
desorte que Ferdinand & Jules II. n'eurent pas grande peine à convenir des
Conditions de l'Investiture du Roiaume de Naples, pour satisfaire la Cour
d'Espagne. La Narration du Sr. Varillas peut repandre beaucoup de lu-
mieres sur cette Intrigue Politique. Le Pape, dit-il, „ n'hesita plus sur ce
„ qu'il devoit faire, & pensa seulement quelle Methode il devoit garder,
„ pour satisfaire sa passion d'une part, & pour couvrir de l'autre la repu-
„ tation de l'Eglise, qui seroit interessée, s'il accordoit tout à l'Espagne,
„ sans que l'Espagne relâchat quelque chose du sien. Après avoir delibe-
„ ré long-tems, il trouva cet expedient d'accorder l'Investiture, sembla-
„ ble en toutes choses à celle des Arragonois; excepté que le Roi Catho-
„ lique estoit obligé de plus de tenir prêts en tout tems trois cens hom-
mes

(46) Mezerai, *ubi sup*,

(47) Du Pleffis Mornay, *Myst. d'iniquité*,
pag. 578.

(48) Guicciardin, *lib. 9. fol. 262. 263.*

(49) Mezeray, *Abregé Chron. tom. IV.*
pag. 455.

„ mes d'Armes pour servir l'Eglise au premier Commandement qui leur
 „ en seroit fait par les souverains Pontifes. Ainsi les quarante mille Du-
 „ cats, que le Pape Alexandre VI. avoit exigés, dans la dernière Investi-
 „ ture, furent réduits à l'Equivalence de cette Clause, & sa Sainteté par-
 „ vint à la fin qu'elle prétendoit, en ce qu'elle ne douta plus que cette as-
 „ sistance rendue au St. Siege, en un tems ou la Guerre de Ferrare appel-
 „ loit les François à la protection de ce Duc, ne les brouille infaillible-
 „ ment avec l'Espagne, & ne contraignit le Roi Catholique de changer la
 „ qualité d'auxiliaire en celle d'ennemi déclaré (50). „ Mais, quoique le
 „ Pape eut accordé l'Investiture de Naples à Ferdinand, il ne la donna que
 „ par contrainte, & voici comment Varillas raconte ce trait curieux de l'a-
 „ dressé Espagnole: „ Les trois cens hommes d'armes, que l'Espagne avoit
 „ promis de fournir au Pape, après avoir marché à petites journées depuis
 „ Naples jusques à la riviere de Trante, qui separoit leur État de celui de
 „ l'Eglise, s'arrêterent tout court; & Fabrice Colonne, qui les condui-
 „ soit, répondit au Courier que le Pape envoioit pour hâter leur Marche,
 „ qu'il avoit ordre de n'avancer pas plus outre, jusques à ce que sa Sainteté
 „ eut consigné l'Investiture qu'elle avoit promise à Jérôme Vitré Ambassa-
 „ deur ordinaire d'Espagne auprès d'Elle. Le Pape, qui se voioit en
 „ danger de tomber au pouvoir des François, & qui n'avoit point enco-
 „ re reçu les gens de Guerre que les Venitiens, par un Traité particulier,
 „ s'étoient obligés de lui fournir pour cette expedition, fut contraint de
 „ faire ce que l'Espagne souhaitoit; mais, ce qu'il y eut de plus admirable
 „ en ce procédé, consistoit en ce que les Espagnols persuaderent au Roi
 „ Très-Chrétien, que le séjour de leurs troupes sur la Frontiere de Naples
 „ ne contenoit point d'autre mystere, que la crainte qu'avoit sa Majesté
 „ Catholique de rompre avec la France (51). „

Louis XII. n'apprit qu'avec chagrin ce que le Pape venoit de faire, à
 son prejudice, & en faveur de Ferdinand. Il se plaignit de la tromperie
 de ce dernier, & il accusa le Pape de n'avoir suivi que les mouvemens de
 sa passion & de sa haine, & le menaça de se venger par la voie des armes,
 s'il ne revoquoit au plutôt ce qu'il venoit de faire. Mais le Pape, qui cher-
 choit alors un prétexte de rupture entiere avec Louis XII., demanda à ce
 Prince, quelques Villes sur les quelles le St. Siege avoit quelques préten-
 sions. Louis, qui ne reconnoissoit point ces vaines pretensions du Pape, &
 qui appercevoit bien le motif de sa demande, la lui refusa: & sur ce refus
 auquel Jules s'attendoit, ce Pape l'excommunia, mit son Roiaume en In-
 terdit, & le donna au premier qui pourroit s'en saisir. Il fulmina la mé-
 me excommunication contre tous les Princes qui tiendroient le Parti du
 Roi, & donna aussi leurs Terres & Seigneuries à ceux qui pourroient les en-
 vahir. Et pour ne pas s'en tenir aux seules armes spirituelles, dont il con-
 noissoit la foiblesse en cette occasion, il marcha à la tête de ses troupes

An de J.C.
1510.

Conduite
de Louis
XII. dans
cette
Affaire.

(50) Varillas, Politique de Ferdinand, Liv. 3. Disc. 4. pag. 80.

(51) Varillas, ubi supr. pag. 81.

An de J.C.
1510.

contre le Duc de Ferrare. L'Agent de Florence, qui lui conseilloit de s'acomoder avec le Roi de France, en fut traité si durement, qu'il fut plusieurs jours sans oser paroître. Un Envoié secret du Duc de Savoie, aiant osé offrir, à sa Sainteté la mediation de son Maître, elle le traita d'espion, elle le fit mettre à la question, & le retint long-tems en prison comme l'emissaire de ses ennemis (52). Quoique le Roi eut toute la veneration possible pour la Dignité du Pape, il fit néanmoins peu de cas de l'Excommunication dont nous venons de parler, comme étant notoirement nulle, parce que le Pape avoit excédé les bornes de son Autorité.

Assemblée
du Clergé
de France
à Tours.

Ainsi, le Roi, considerant qu'il ne pouvoit éviter de faire la Guerre au Pape, convoqua sur la fin de Septembre 1510. une Assemblée de l'Eglise Gallicane à Tours. On y fit huit Propositions, qui servent beaucoup à caractériser le Pape, & que je dois rapporter, pour cette raison. Le Roi demandoit 1. Si un Pape pouvoit en conscience declarer la Guerre, lever des Troupes, les entretenir, & les mettre en action, lorsqu'il ne s'agissoit ni de la Religion, ni du Domaine de l'Eglise; & il fut repondu, qu'il ne le pouvoit, ni le devoit. 2. S'il est permis à un Prince qui defend sa personne & son bien, nonseulement de repousser l'injure par la force des armes, mais même de saisir les Terres de l'Eglise possédée par le Pape son ennemi déclaré, non avec intention de les retenir, mais seulement pour empêcher que le Pape ne devienne plus puissant par le moien de ces Terres, pour nuire à ce Prince: il fut repondu que cela est permis à un Prince avec ces Conditions. 3. S'il est permis à un Prince à cause de cette haine déclarée, de se soustraire de l'obéissance du Pape, vû-même que le Pape a suscité d'autres Princes contre lui, & qu'il les a portez à se rendre les Maîtres de ses Terres: il fut déterminé sur ce point qu'il le pouvoit faire, & se soustraire de l'obéissance du Pape, non pas en tout, mais seulement pour la defense de ses Droits temporels. 4. Supposé cette soustraction, ce que doit faire un Prince & ses Sujets, les Prelats, & autres Personnes Ecclesiastiques, dans les choses pour les quelles on avoit coutume auparavant d'avoir recours au St. Siege; on repondit, qu'il falloit garder le Droit ancien, & la Pragmatique Sanction du Roiaume, prise des Decrets du St. Concile de Bâle. 5. S'il est permis à un Prince Chrétien de prendre la defense d'un autre Prince Chrétien, qui lui est allié, & dont il soutient legitiment les interêts (cet article regardoit le Duc de Ferrare:) & l'on repondit qu'il étoit permis. 6. Si le Pape prétend avoir un Droit sur quelque Terre comme dependante du Patrimoine de l'Eglise de Rome; & si le Prince au contraire assure que cette Terre est de son Domaine, & offre de s'en rapporter à l'avis des gens d'honneur; on demande s'il est permis au Pape, sans autre connoissance de cause, de faire la Guerre à ce Prince; & en cas qu'il la fasse, s'il est permis au Prince d'y résister, & si les autres Princes peuvent se joindre à celui-ci, principalement lorsqu'ils lui sont Alliez, quand d'ailleurs il paroît certain qu'il n'y a pas cent ans que l'Eglise Romaine est

(52) Guicciardin, lib. 9. Fol. 249. & 262.

en possession de cette Terre. C'étoit le cas des Bentivoglio, que Jules II. avoit chassé de Boulogne après une possession centenaire. La Décision fut qu'on pouvoit en conscience prendre la protection & la défense de ce Prince. 7. Si le Pape ne veut point accepter les Offres que le Prince lui fait de s'en rapporter au jugement des arbitres dont on conviendra, ni les autres voies juridiques, & qu'il rende quelque Sentence contre lui, est-il obligé d'obéir, principalement lorsqu'il n'est pas sûr à ce Prince d'aller ou d'envoyer à Rome pour défendre son Droit? Il fut répondu que ces Censures devoient être estimées nulles, & ne pouvoient obliger. 8. Si le Pape, sans garder aucune justice ni formalité du Droit, n'employant que ses Armes & les voies de fait, publie des Censures contre ce Prince & contre ceux qui le protegent & le defendent, faut-il y déferer? L'Assemblée prononça que de telles Censures seroient nulles, & que selon le Droit elles ne lieroient point (53).

Dès que le Conseil d'Etat eut examiné les Décisions de l'Assemblée de Tours, il tâcha de persuader au Roi de partir à l'heure même & de porter la Guerre en personne dans le Boulonois, afin d'obliger le Pape à sa propre sùreté. Mais, le bon Roi différa son départ, dans l'esperance que le Pape rentreroit en lui-même. Il conclut un nouveau Traité avec l'Empereur, par lequel il fut accordé, que ces deux Princes travailleroient conjointement à la Convocation d'un Concile General (54). On trouve dans une Lettre de Maximilien au Baron de Liechtenstein, que cet Empereur avoit envie d'être Pape après la mort de Jules II. ou après sa Déposition (55): & Mariana dit positivement, que le but de ce Prince dans ses liaisons avec le Roi de France pour la Convocation d'un Concile, étoit de parvenir à faire déposer Jules pour se faire élire en sa place (56).

Le Pape, trop habile pour ne pas prévoir les suites du Traité que l'Empereur venoit de conclure avec Louis XII. & des articles de l'Assemblée de Tours, fulmina publiquement des Censures contre ceux qui obéiroient aux Decrets du Clergé de France, qu'il regardoit comme un attentat contre l'autorité du St. Siege. Il changea le Monitoire publié contre le Duc de Ferrare en une Excommunication, & comprit dans ses Censures les troupes Françoises auxiliaires, & nommément le Maréchal de Chaumont qui les commandoit, Jean Trivulce, & tous les autres Officiers qui portoient les armes en Italie au service & à la solde du Roi de France: aussi bien que contre les Evêques & Ecclesiastiques qui se trouveroient aux Assemblées du Clergé de France, & au Concile que l'on voudroit y tenir (57).

Tou-

(53) Belcar, in Comm. Rev. Gallic. lib. 12. p. 348. Raynaldi, hoc an. §. 20. d'Argental, Collect. Jud. de nov. error. tom. 1. pag. 349. Maff. in Chronic. ad an. 1510. Jean Bachet, Annal, Aquit. part. 4. Genebrard, Chron. lib. 4. Hist. Universit. Paris. tom. VI. le P. Alexandre, Hist. Eccl. tom. 8. pag.

(54) Guicciardin, lib. 9. Raynaldi, ad hunc an. §. 21.

(55) Monita Politica ad S. I. R. Principes. Edit. de Francfort 1609.

(56) Mariana, Hist. Hisp. lib. 30.

(57) Mariana, Hist. Hisp. lib. 30. §. 15. Bullar. in Jul. II. Const. 27.

An de J.C.
1510.

L'Empe-
reur a des-
sein de se
faire Pape.

Censures
du Pape
contre le
Clergé de
France, &
le Maré-
chal de
Chau-
mont.

An de J.C.
1510.

Quelques
Cardinaux
abandon-
nent le
Pape.

Toutes les mesures qu'on avoit prises en France inquieterent d'autant plus sa Sainteté, qu'elle fut informée que les Cardinaux entroient dans ce dessein, & que cinq d'entr'eux l'avoient déjà quitté dans son voiage de Rome à Boulogne, & se preparoient à agir contre lui. En effet, lorsque Jules II. partit de Rome, pour aller faire la Guerre au Duc de Ferrare, il avoit ordonné à tous les Cardinaux de le suivre, sans qu'aucun pût prétendre de s'en dispenser, ni de s'excuser sur quelque prétexte que ce pût être. Plusieurs de ces Prelats, choquez de la hauteur & de la severité du Pape, ou secretement attachez aux interêts de la France & desireux de choses nouvelles, resolurent de se refugier à Naples. Le Vice-Roi, aiant été sondé sur ce projet, refusa ouvertement de recevoir les Cardinaux sur les Frontieres du Roiaume, se desiant qu'ils agissoient par Cabale, & qu'il y avoit du mystere dans le voiage de Naples que l'on propoisoit. Ils changerent donc d'avis par necessité, & se retirerent à Florence. Le Pape cependant ne cessoit de les presser, avec de grandes instances, de se rendre incessamment auprès de lui. Son importunité le rendoit encore plus suspect. On étoit persuadé qu'il avoit quelque dessein, & que cet empressement affecté cachoit sa mauvaise volonté. Cette crainte rendoit encore les Cardinaux plus reservez, & leur suggeroit chaque jour quelque nouvelle excuse pour les empêcher de partir & d'obéir au Pape. Ils attendoient quelque revolution dans les affaires, pour se resoudre & prendre des mesures conformes à leurs interêts dans les differentes conjonctures (58).

Le Pa-
pe craint
d'être en-
levé par
l'Armée
de France.

Dans le tems que le Pape étoit à Boulogne, & que son Armée demeueroit campée autour de Modene, le Maréchal de Chaumont parut tout à coup devant Boulogne, avec ses troupes, comme aiant formé le dessein d'insulter & d'enlever cette Place. Les Bentivoglio bannis de cette Ville étoient les Auteurs de l'Entreprise, & promettoient à Chaumont de le soutenir de toutes leurs forces, & de toutes celles de leur Faction, l'assurant que les portess'ouvreroient dès le moment qu'il se presenteroit avec ses troupes devant la Place. Le succès ne repondoit nullement à ces belles promesses, ni aux esperances qu'on avoit conçues (59). Les Ecrivains sont partagez dans le Jugement qu'ils portent sur ce dessein. L'Abbé de Bellegarde dit, dans son *Histoire General d'Espagne*, que le Connétable de France le forma plutôt par ostentation & pour faire parler de lui, que par une esperance bien fondée d'acquérir une veritable gloire. Il ajoute, que *l'entreprise étoit chimerique, & bien au-dessus de ses forces* (60). Mais, le savant Continuateur de l'Abbé Fleury, dit que Chaumont pouvoit entrer dans Boulogne, & se saisir de toute la Cour de Rome, s'il eut écouté les Bentivoglio. Il ajoute, que le Maréchal voulut absolument remettre la partie au lendemain, & que ce delai lui fit manquer son coup (61). Les

(58) Mariana, lib. 30. n. 4. Raynaldi, hoc an. §. 19. *Hist. Gener. d'Espagne*, tom. VI. pag. 259.

(59) Mariana, ubi supr. Paris de Grassis,

tom. 3. pag. 597. Raynaldi, hoc an. §. 22. & 23.

(60) *Hist. gener. d'Espagne*, tom. VI. pag. 261.

(61) *Contin. de Fleury*, tom. XXV. pag. 93.

termes de Mr. de Mezerai ne sont pas moins précis : „ Chaumont, dit-il, eut une belle occasion de prendre le Pape dans Boulogne, où il s'étoit temerairement engagé ; mais, au lieu d'assiéger chaudement la Ville, il se laissa amuser trois jours durant par des Propositions d'Accommodement (62).

Il est certain, qu'à l'Approche de Chaumont, la Consternation fut grande dans la Ville, & principalement à la Cour du Pape. La crainte étoit d'autant mieux fondée, qu'il n'y avoit pas moyen de se retirer, à cause des courses que faisoit la Cavalerie Françoisé au de-là de Boulogne (63). La présence de Fabrice Colonne, qui arriva tout à propos avec les Troupes, fortifia le Pape & les Cardinaux ; que la peur avoit saisis dans le grand peril dont ils se virent tout à coup menacés. Les Citoïens n'osèrent branler, & furent contenus en respect. Les François perdirent courage, & l'espérance qu'ils avoient de réussir dans leur Entreprise : de sorte que, levant promptement le Siege, ils retournerent sur leurs pas (64).

Dans le peril où la Cour de Rome s'étoit vuë, les Cardinaux voulurent persuader au Pape de s'accomoder avec Chaumont ; & , pour l'y déterminer, ils lui représenterent que les Bourgeois n'étant pas trop affectionez au St. Siège, c'étoit assez pour former une Conspiration qu'il falloit prévenir ; que les François avoient toujours temoigné, qu'ils s'accorderoient à des conditions raisonnables ; & qu'en tout cas, l'on en seroit quitte, pour les laisser jouir paisiblement du Milanois. Mais Jules, plus emporté que jamais, n'écoula point ces Remontrances. Il fit venir l'Ambassadeur de Venise, & lui reprocha vivement la lenteur du secours que la Republique lui avoit promis : „ Je vous donne encore, dit-il, jusqu'à demain pour tout delai ; & si le secours que vous m'avez fait esperer n'arrive point, je traiterai avec Chaumont aux depens de ceux qui me manquent de parole. „ Il querella fort aussi l'Ambassadeur d'Arragon pour un pareil sujet : „ Sans vous, dit-il, je n'aurois pas deposé l'Acte de l'Investiture de Naples entre les mains du Cardinal de Reggio. Je ne l'ai fait qu'à votre consideration, parce que vous, m'aviez assuré que l'on m'enverroient des Troupes Espagnolles ; & cependant elles ne paroissent point. Enfin, ne sachant plus sur qui decharger sa colere, il manda les Magistrats de Boulogne & les Corps de Metiers, pour leur faire valoir la bonne opinion qu'il avoit eue de leur fidelité. Il leur exagera la Tyrannie de Bentivoglio. Il remit tous les impôts, & demanda seulement que le Peuple prit les Armes pour la defense du St. Siege. Mais, chacun se renferma dans sa Maison, & n'eut aucun egard à ses instances (65). Ce fut alors, que le Pape amusa Chaumont par une Negociation dont on peut voir le detail dans Guicciardin (66). Aiant été delivré de la maniere qu'on l'a dit, il s'emporta en Invectives contre Louis XII. & ne parla plus que de Combats & de Sie-

An de J. C.
1510.

Consternation du Pape. Il est rassuré.

Reproches du Pape aux Ambassadeurs de Venise & d'Arragon.

(62) Mezerai, *Abregé Chron. tom. IV. pag.*

108.

(63) Raynaldi, *an. 1510. §. 23.*

Tome IV.

(64) *Hist. gener. d'Espagne, pag. 261.*

(65) *Contin. de Fleury, tom. XXV. p. 93.*

(66) *Guicciardin, lib. 9.*

An de J.C.
1510.

Maladie
du Pape.
Intrigues
des Cardi-
naux.

Sieges. Il declara, qu'il vouloit absolument se faire porter devant Ferrare; & il le fit; mais, il leva bientôt le Siege. Il prit ensuite quelques Places, & forma le Siege de la Mirandole, ainsi que je l'ai raporté ci-dessus (67).

A peine le Pape étoit-il revenu de la terreur que l'Entreprise des François lui avoit causée, qu'il tomba dangereusement malade, en telle sorte que les Medecins desespererent de sa guerison & de sa vie. Dans cette Conjoncture, les Cardinaux commencerent ouvertement leurs cabales, pour parvenir à l'honneur du suprême Pontificat, sans se soucier d'observer les bienséances, ni de menager leur reputation & les regles de la Modestie. Leurs soins furent inutiles; car, la santé fut rendue au Pape, qui apprit avec un chagrin extrême tout ce qu'avoient fait les Cardinaux dans le tems qu'ils le croioient prêt à expirer. Il les en reprit aigrement, après les avoir tous assemblez: trouvant fort mauvais, qu'ils prissent des mesures pour lui donner un Successeur, lorsqu'il étoit encore envie, protestant que cette audace meritoit un Châtiment. Les Souverains regardent toujours d'un mauvais oeil tous ceux qui se mettent en devoir de leur chercher un Successeur à contre-tems. Dès le commencement de son Pontificat, Jules avoit fait une Bulle fulminante contre les Simoniaques. Cette Bulle, dont j'ai parlé ci-dessus, n'avoit point encore été publiée pour plusieurs raisons, & differens obstacles qui se succederent les uns aux autres. Le séjour d'une partie des Cardinaux à Florence donnoit encore au Pontife de nouveaux chagrins & de nouvelles inquietudes. Ils avoient toujours refusé de se rendre auprès de lui à Boulogne. Ce Pape défiant étoit persuadé, qu'ils tramoient tous ensemble quelque dessein tragique, & capable de troubler le Repos & l'Union de l'Eglise (68).

Le Che-
valier
Baïard en-
treprend
d'enlever
le Pape.

Lors que le Pape se mit en chemin pour se rendre devant la Mirandole que ses Troupes assiegeoient, le celebre Chevalier Baïard concerta un Projet tout-à-fait hardi: c'étoit de se saisir du Pape, & de le conduire à Milan. Aiant appris que sa Sainteté devoit partir de St. Felix pour se rendre au Camp, il manda son dessein au Duc de Ferrare, & le pria de faire passer le Pô à une partie de sa Cavalerie pour être soutenu. Il partit au commencement de la nuit avec cent hommes d'armes. Jules étoit monté en litiere précédé de ses Equipages, & de quelques-uns de sa Cour. Mais, heureusement pour lui, le mauvais tems l'obligea de revenir sur ses pas, & de suivre l'avis du Cardinal de Pavie, qui lui conseilla de remettre le depart à l'après-midi. Il n'étoit pas encore rentré dans St. Felix, lorsque Baïard parut avec ses Soldats, & vint fondre sur ceux de la Cour du Pape. Jules descendit au plus vite de sa litiere, précipita sa marche, & se refugia dans le Château. Il ne perdit dans cette occasion que quelques Mulets qui portoient son Bagage, quelques-uns de ses Domestiques, & deux

(67) Voyez Guicciardin, lib. 9. Mariana, lib. 10. n. 10.

(68) Bellegarde, Hist. gener. d'Espagne, tom. VI. pag. 262.

deux Evêques qui furent conduits au Duc de Ferrare (69).

Le Roi d'Espagne, quoique vivement pressé par l'Empereur & par le Roi de France de se déclarer contre le Pape Jules, pour le faire déposer dans un Concile, aima mieux faire le personnage de Mediateur, & assembler des Plenipotentiaires à Mantoué pour traiter d'Accomodement (70). Le Ministre de l'Empereur pour cette Negociation étoit l'Evêque de Gurck. Le Pape, qui étoit alors à Ravenne, connoissant le credit de ce Prelat, l'engagea à le venir trouver. „ Il croioit le gagner à force de pro-
 „ messes, & par l'eclat d'un Chapeau de Cardinal, lequel il avoit nou-
 „ vellement communiqué à huit autres Prelats fort considerables en Doc-
 „ trine ou en Credit. . . ., pour s'appuier de leurs suffrages contre le Con-
 „ cile dont il étoit menacé. Mais l'Evêque, qui estimoit plus la Dignité
 „ de son Caractere que la Pourpre Romaine, ne tint compte de ses offres,
 „ & le traita avec une hauteur inouïe. Car il l'obligea de venir au devant
 „ de lui jusques à Boulogne, s'assit sur un siege pareil, & ne voulut confe-
 „ rer qu'avec lui-même, laissant à ses Gentilshommes le soin de traiter
 „ avec les Cardinaux que le Pape envoioit. Du reste, il tint ferme pour les
 „ Interêts de l'Empereur, & pour ceux du Roi, & s'en retourna sans rien
 „ faire (71). „ De sorte que l'Assemblée de Mantoué s'étant dissipée, Tri-
 „ vulce recommença la Guerre (72).

Ce General, qui venoit de succeder au Maréchal de Chaumont, s'empara de Concordia & de Boulogne. Les Bentivoglio furent reçus dans cette dernière Ville comme les Souverains legitimes. Les Boulonois firent alors eclater leur haine contre le Pape Jules, en abattant & mettant en pièces la statue qui étoit l'ouvrage du fameux Michel Ange. Jules étoit représenté de bout dans une attitude de Soldat, elevant néanmoins la main droite au ciel comme pour donner la Benediction. Sa Sainteté l'avoit fait elever, lorsqu'elle prit possession de Boulogne, après en avoir chassé les Bentivoglio. Aussi fut-elle d'abord un sujet de scandale pour le Peuple de Boulogne, qui demanda plusieurs fois, si c'étoit pour le benir ou pour le maudire, que cette terrible Statue levoit le bras. Une fois que le Pape fut informé de cette demande, il repondit: *c'est ou pour l'un, ou pour l'autre, suivant que les Boulonois meriteront d'être punis ou recompensez.* Ils se ressouvinrent de cette parole en cette occasion, & ce souvenir excita encore plus leur indignation & leur fureur (73).

Après la perte de Boulogne, Trivulce auroit pû facilement se rendre Maître de toute la Romagne, qui lui tendoit les bras. Mais, retenu par les Ordres de la Cour, il laissa agir le Duc de Ferrare, qui s'empara de plusieurs Places, & se vangea sur-tout d'Albert Pio, Prince de Carpy, pour les mau-

An de J.C.
1511.

Hauteur
& fierté
de l'Evê-
que de
Gurck en
traitant
avec le
Pape.

Les Bou-
lonois
mettent
en pièces
la Statue
du Pape.

Le Cardi-
nal de Pa-
vie est as-
sassiné en
pleine rue
par le Duc
d'Urbain.

(69) Hist. du Chevalier Bayard, ch. 24. Seb. Champier, Vie de Baiard.

(70) Guicciardin, lib. 9. Sammarth. Gallia Christ. Raynaldi. an. 1511. §. 5. Paris de Grassis, tom. 3. p. 667.

(71) Mezerai, Abregé Chron. Tom. IV. pag. 109. 110.

(72) Petrus de Angleria, Epist. 452. & 453. Guicciardin, lib. 9. pag. 271.

(73) Ciaconius, in Jul. II. tom. 3. p. 229.

An de J.C.
1511.

mauvais Offices qu'il lui avoit rendus auprès du Pape. Cependant, le Pontife étoit à Ravenne dans une crainte mortelle de se voir depouillé, même du Pontificat. On attribuoit la perte de Boulogne à la lacheté & même à la trahison du Cardinal de Pavie, qui, voulant se justifier de cette Accusation, ne craignit point de rejeter toute la faute sur le Duc d'Urbin Neveu de sa Sainteté, lui reprochant de s'entendre avec le Duc de Ferrare, dont il avoit épousé la Niece. Le Duc d'Urbin résolut de chatier l'Insolence du Cardinal, & l'assassina en pleine rue (74). Ce coup étoit plein d'audace & de temerité, & marquoit l'excès de la douleur de celui qui ôtoit se vanger avec tant d'éclat. La faveur & l'autorité du Pape mit le Duc d'Urbin à couvert du Chatiment. Comme les hommes sont naturellement méchans, enclins à mal penser & à parler mal des actions extraordinaires, plusieurs s'imaginèrent & le publièrent, que ce meurtre, avoit été commis de l'aveu & par le Conseil du Pape, qui avoit facilité à son Neveu les moïens de s'enfuir pour se mettre à couvert des poursuites de la justice. Quelques Auteurs se sont appliquez à justifier Jules sur cette Accusation. Pour moi, sans en juger, je me contenterai de faire deux remarques, qui peuvent servir à decharger la memoire de ce Pontife d'un si grand blâme. 1. La Douleur, dont fut frappé le Pape, lorsqu'il apprit l'Assassinat du Cardinal de Pavie, passa jusqu'aux cris & aux larmes (75). 2. Le Cardinal de Pavie étoit le *Mignon* du St Pere (76). On fait ce que ce terme signifie; & comment on entend ces mots, les *Mignons d'Henri III.*

Le Pape
parle
d'Accom-
mode-
ment.

Le Pape étoit dans la dernière consternation. Le séjour de Ravenne lui étoit insupportable depuis le meurtre du Cardinal de Pavie; ce qui lui fit reprendre le chemin de Rome, où il ne voioit cependant aucune sécurité pour lui, si l'armée du Roi Victorieuse l'y poursuivoit. Pour comble d'affliction, il vit en passant à Rimini les placards affichez, pour intimer l'Indiction du Concile General, qui devoit se tenir à Pise pour le mois de Septembre. Se voiant sans ressources, il tenta d'amuser Trivulce, en lui envoyant le Cardinal de Nantes, pour lui parler d'Accommodement. Mais, la Negociation ne fut qu'entamée, & n'eut point de suite (77).

Les Cardi-
naux, pro-
tegez par
le Roi de
France &
par l'Em-
pereur,
se dispo-
sent à te-
nir un
Concile.

Une autre Affaire occupoit beaucoup plus le Pape; c'étoit la Convocation du Concile de Pise, où on l'avoit sommé d'assister & de comparoître. Il faut reprendre les choses de plus haut. J'ai dit ci-dessus, que la Retraite de cinq Cardinaux donnoit de grandes inquiétudes au Pape. Pour rompre leur dessein, Jules trouva bon qu'ils se retirassent à Naples, comme ils l'avoient souhaité d'abord. La crainte le rendoit doux & complaisant; mais, il n'en voulurent rien faire. Après toutes les démarches qu'ils avoient faites, ils se crurent trop avancez pour reculer. Deux de ces Cardinaux plus

(74) *Mariana, lib. 9. n. 11. Raynaldi, an. 110.*

1511. §. 66. *Rubeus, Hist. Raven. lib. 8.*

(75) *Contin. de Fleury, tom. XXV. p. 21.*

(76) *Mozzerai, Abrégé Chron. tom. IV. pag.*

(77) *Guicciardin, lib. 9. & 10. Aubery, Hist. des Cardinaux. d'Argentré, Hist. de Bretagne, l. 30.*

plus hardis, ou plus temeraires que les autres, prirent la resolution d'aller à Pavie, pour indiquer le Concile General, dont on parloit depuis long-tems. Ils avoient en vuë la Reformation des Mœurs, qui étoient alors fort depravées & dans un grand dereglement parmi les Chrétiens, jusques là qu'ils proposoient même de deposer le Pape, si cela étoit nécessaire pour le repos & l'avantage de l'Eglise. C'étoit-là, sans doute, un grand projet, mais qui pouvoit avoir d'étranges suites. L'Empereur & le Roi de France entrerent de concert dans les vues & les desseins de ces Cardinaux, & les prirent sous leur protection. Le Pape temoigna par des Anathêmes la douleur que cette hardiesse lui causa. Les Cardinaux, assemblez dans les derniers Conclaves, pour l'Electiion d'un souverain Pontife, avoient réglé d'un commun accord, & du consentement general du sacré College, que celui d'entr'eux, qui seroit élu Pape à la pluralité des suffrages, convoqueroit dans l'espace de deux ans un Concile General des Evêques dispersez dans toute l'étendue du Monde Chrétien. Cette Convention unanime fut confirmée par le serment de tous les Cardinaux assemblez, qui se soumirent volontairement à toutes sortes de maledictions & d'anathêmes, s'il venoient à manquer de parole & à violer une promesse aussi authentique. Ils croioient que ce remede étoit absolument nécessaire, pour guerir les maux de la Republique Chrétienne. Jules obtint le Pontificat, mais il oublia bien-tôt la promesse, & le serment qu'il avoit faits avec tous les autres Cardinaux; persuadé, que la souveraine puissance, dont il se voioit revêtu, suffisoit pour l'en affranchir. C'étoit un homme hardi, entreprenant, arrêté à ses volontez, ne cedant aux Remontrances & aux Conseils qu'autant qu'ils étoient agréables & flatoient ses préjuges. Il n'eut pas de grands egards pour les Decrets des Conciles de Constantance & de Basle, qui avoient ordonné que l'on rassembleroit le Concile tous les dix-ans, avec menaces de punir tous ceux qui s'opposeroient à une aussi sainte Institution. Pendant le Pontificat d'Alexandre & de Jules, on vit plusieurs evenemens, qui ne faisoient guere d'honneur à l'Eglise Romaine, & qui remplirent de desordre & de confusion la Cour Pontificale. Les gens de bien souhaitoient avec empressement, que l'on reformât tous ces abus; mais, le mal étoit parvenu à un tel excès, qu'il paroissoit sans remede. Les vices étoient passez en habitude par la licence que chacun se donnoit de les commettre impunément, après avoir banni toute crainte & toute pudeur, tant la depravation étoit generale, d'autant plus que la corruption se repandoit du Chef dans les Membres. La haine ouverte & declarée de l'Empereur & du Roi de France contre le Pape fit naître à deux Cardinaux Italiens, & au Cardinal de Narbonne qui se joignit encore à eux, la pensée de convoquer une Assemblée generale de tous les Evêques Chrétiens: ils se transporterent à Pavie, pour executer leur dessein, dont le motif principal étoit de mettre des bornes à la puissance exorbitante des Papes, & de reformer la licence & les abus qui regnoient dans les mœurs des Ecclesiastiques, & surtout dans la Cour de Rome. On crut que ce remede étoit specifique pour

An de J.C.
1511.

guerir le mal dont on se plaignoit, quoiqu'il soit sujet à de grands inconveniens; car, il faut toujours craindre la licence de la multitude dans une Assemblée generale. Ces Cardinaux étant sortis de Pavie se transporterent à Milan. Ils y publièrent un Decret pour assembler le Concile general, dans le tems même que la Guerre de Ferrare étoit le plus allumée & se faisoit avec plus d'ardeur & d'animosité. Ils exposèrent les raisons de leur procédé, qu'ils fondoient sur la situation presente de l'Eglise, & la nécessité indispensable de travailler promptement à la reformation des mœurs par un Concile general, auquel on avoit toujours eu recours dans tous les siècles, pour remedier aux besoins & aux maux pressans de l'Eglise. Les raisons de cette Convocation étoient plausibles, eu égard aux desordres & à la corruption generale qui regnoient dans les mœurs des Ecclesiastiques & des Seculiers. Plusieurs Evêques de France adhererent au projet des Cardinaux, & se joignirent à eux pour obtenir la Convocation d'un Concile General. Les Ambassadeurs du Roi de France & de l'Empereur concoururent aussi dans le même dessein, & fortifierent tous par leurs suffrages le Parti des Cardinaux qui publierent enfin leur Decret pour l'Assemblée du Concile General. Dans ce Decret, on citoit le Pape lui-même, en termes assez forts, à comparoître au Concile de Pise (78).

Le Pape
convoque
un autre
Concile à
Rome.

Jules fut si allarmé, qu'il resolut d'abandonner ses Projets de Guerre, & de retourner promptement à Rome, pour tenter s'il pourroit par son Adresse & son Habileté conjurer la tempête prête à eclater. Il se trouvoit dans un cruel embarras: il s'agissoit de traverser les Projets des Cardinaux qu'il regardoit comme Schismatiques, & de reprimer leurs desseins, qu'il appelloit audacieux. Enfin, après beaucoup de tentatives inutiles, informé de la froideur où étoit Maximilien pour la tenuë du Concile, & de ses Irresolutions sur le choix du lieu, sa Sainteté, sur l'avis que lui donna le Cardinal Delmonte, d'opposer Concile à Concile, fit publier une Bulle le 18. de Juillet, qu'il adressa à tous les Princes Chrétiens, par laquelle il convoqua un Concile General à Rome dans l'Eglise de St. Jean de Latran, & ordonna à tous les Evêques du Monde Chrétien, de s'y rendre au plutôt, à faute de quoi ils seroient degradez de leurs Dignitez, & privez de leurs Benefices. Il en indiqua l'ouverture au Lundi 19. d'Avril de l'année suivante 1512 (79).

Bulle du
Pape pour
la Convo-
cation
d'un Con-
cile &
pour se
justifier.

Il expose dans cette Bulle tout le Progrès de l'Affaire dont il étoit question, en se justifiant & blamant beaucoup ses ennemis. Il dit qu'allant à Boulogne pour recouvrer quelques terres de l'Eglise Romaine, certains Cardinaux lui avoient demandé permission de se rendre à Florence pour de là venir à Boulogne le joindre: que bien loin d'obéir, ils s'étoient retirez à Pavie, sans aucune cause legitime, escortez par des soldats & armez eux

(78) *Hist. gener. d'Espagne, tom. VI. pag. 326.*
276. *Raynaldus, an. 1511. §. 2. 5. 7. Mariana,*
lib. 23. n. 12. Sponde, nn. 1511. §. 12. Paris
de Grassis, tom. 3. pag. 680. Ciaconius, in

Jul. II. tom. 228.

(79) *Bullar. tom. 1. Jul. II. Const. 17.*
Concil. Lab. Coll. tom. 13. & 14. Ciaconius,
in Jul. II. tom. 3. p. 228.

eux mêmes; qu'ensuite, touchez du repentir de leurs fautes, ils lui avoient fait demander pardon, à quoi il s'étoit rendu volontiers, leur offrant avec bonté sa faveur & son amitié; que cependant ils étoient assez temeraires que de s'attribuer l'Autorité Pontificale, de convoquer un Concile General, de designer le lieu & le tems, de l'afficher aux portes des Eglises & autres endroits publics, & de declarer avec fausseté & impudence, que quelques autres Cardinaux leur étoient unis pour un dessein si pernicieux, quoique ces Cardinaux aient fait savoir, & par écrit, & de vive voix, qu'ils n'y avoient point consenti. Quant aux reproches qu'on lui fait de n'avoir pas assemblé de Concile deux ans après son Election selon sa promesse avec serment dans le Conclave, & suivant les Decrets du Concile de Constance, dans lequel cas les Cardinaux soutiennent, que s'agissant des crimes du Souverain Pontife qui causent un grand scandale dans l'Eglise, la Convocation d'un Concile n'appartient point au Pape, mais aux Cardinaux qui ne l'ont point autorisé dans ces desordres: Jules repond, que tous ces motifs sont controuvez, qu'ils procedent de haine, & non d'un zele pour la Religion; en ce que tous savent très-bien qu'il n'avoit rien tant souhaité durant les onze dernières années de son Cardinalat, que la Convocation d'un Concile & la Reformation de l'Eglise Romaine; que c'étoit la raison par laquelle Alexandre VI. l'avoit tant persecuté; que depuis qu'il a été élevé au souverain Pontificat, il n'a pas changé de sentimens; qu'on n'ignore pas ce qu'il a fait pendant deux années entieres, avertissant, exhortant, pressant les Princes à la Celebration d'un Concile, afin de terminer la Guerre avec les Turcs; que si ce Concile n'avoit pas été tenu, il ne falloit pas s'en prendre à lui, mais au malheur des tems, & à la nécessité de recouvrer les Terres & les Droits de l'Eglise Romaine; ce qui étoit un obstacle invincible. Il ajoute, que si ces Cardinaux souhaitoient un Concile avec tant d'ardeur, ils devoient suivre la pratique des Siècles passez, & la Doctrine des Saints Peres, qui defèrent aux Papes seuls le Droit de convoquer les Conciles Generaux, qui, sans cela sont nuls; que la Bulle du Concile de Constance n'avoit point été observée depuis plus de quatre vingts ans, & que quand elle auroit été mise à execution, il l'auroit pû violer pour les causes déjà raportées; qu'enfin il n'avoit point agi contre son serment & le vœu qu'il avoit fait dans le Conclave d'indiquer un Concile, parce que des empêchemens legitimes l'en avoient detourné. Quant aux crimes qu'on lui reprochoit, il repond que telle étoit la coutume des Schismatiques, qui, selon St. Jérôme, ont recours aux Calomnies, quand ils croient leur cause mauvaise; qu'il paroît par l'exemple de Jean XXIII. qu'il n'appartient qu'au Pape d'assembler le Concile, quoiqu'on y doive traiter de ce qui le regarde; que le Pape étant le plus interessé dans l'affaire, les Prelats n'avoient par crû pouvoir agir contre lui, sans sa Convocation expresse; qu'enfin ces Cardinaux s'abusent fort, en ce que s'attribuant une autorité qui ne leur convient pas, ils n'avoient donné que trois mois & demi pour se rendre à leur Concile,

Année J.C.
1511.

cile, & qu'ils avoient assigné un lieu fort incommode. C'est pourquoi, toutes choses considérées, du conseil & du consentement des Cardinaux, & de la plénitude de sa puissance apostolique, il declare nulle & vaine cette indiction du Concile de Pise, avec les Ecrits faits par les Procureurs, au nom de Maximilien Empereur élu des Romains, & de Louis Roi de France très-Chrétien; les reprouvant avec tout ce qui en depend, les revouquant & defendant sur peine d'excommunication & de malediction eternelle a toutes personnes, de quelque Dignité qu'elles soient, Ecclesiastique ou Seculiere, de les favoriser en aucune maniere.

Le St. Pere
implore
le Secours
du Roi
d'Espagne.

Le Pape comptoit beaucoup sur la Protection du Roi Ferdinand; c'est pourquoi il donna avis à ce Monarque, comme à son ami & son allié, que quelques Cardinaux soutenus par le Roi de France, sans avoir egard qu'il étoit le Chef de l'Eglise & l'Oint du Seigneur, avoient conspiré contre lui, & se vantoient publiquement qu'ils alloient le déposer. Que le seul sujet, qu'ils avoient de l'inquieter ainsi, étoit qu'il n'avoit, ni voulu, ni pû en conscience, consentir à leurs Conseils pernicieux, & à leurs Passions immodérées: Qu'ils venoient d'assembler tumultuairement un Concile à Pise, & que par un attentat qui meritoit tous les foudres de l'Eglise, ils vouloient reconnoître, de l'aveu du Roi de France, un autre que lui pour souverain Pontife: Que Bernardin de Carvajal Espagnol étoit le Chef de cette Conspiration, & que selon le pouvoir qu'il tenoit du ciel, il lui avoit oté le Chapeau & l'avoit dégradé, luy & les autres Cardinaux de sa Faction: Qu'ainsi il recouroit au Roi Catholique, qu'il regardoit comme le veritable fils de l'Eglise, & le Protecteur du St. Siege, & le prioit de l'assister contre les Entreprises de la France, puis qu'il étoit de sa gloire & de son interêt d'arrêter l'aggrandissement & les desseins de cette Nation, qui oseroit tout, puis qu'elle ôtoit s'en prendre au Vicaire de Jesus-Christ même. Que la premiere grace qu'il lui demandoit, c'étoit de priver Carvajal, qu'il avoit excommunié dans toutes les formes, de tous les Benefices qu'il possédoit en Espagne, de le declarer infame, & de le bannir à perpétuité de tous ses Etats (80).

Bulle contre les trois
Cardinaux
principaux
Auteurs
du Concile
de Pise.

On peut juger du Ressentiment de Jules II. par la Bulle qu'il avoit publiée peu de tems auparavant contre les Cardinaux de Carvajal, de Borgia, & Briçonnet, qui étoient les principaux Auteurs du Concile de Pise. Ils sont avertis dans cette Bulle, que si dans 65. jours ils ne comparoissent pas à Rome, ils seront privez de la Dignité de Cardinal & de tous leurs Benefices: ce qui fut un coup de foudre, dit Mariana, pour ces Cardinaux mécontents; car, cette Demarche adroite du Pape Jules deconcerta leurs mesures, en leur ôtant le prétexte specieux dont ils s'étoient servis pour se separer de leur Chef. Le Pape, cependant, qui étoit extrêmement vif, & qui n'avoit convoqué le Concile de Rome que malgré lui, ne put se contenir dans les bornes de la moderation: son depot & son chagrin eclatoient dans

(80) *Esprit Flechier, Hist. du Card. Ximenes, Liv. 3. pag. 451.*

dans toutes les rencontres. Il publioit par-tout, que dans le Concile, il vouloit traiter de plusieurs Affaires importantes, casser le mariage de la Reine Anne avec le Roi très-Chrétien, comme nul; dispenser les Peuples de Guienne & de Normandie du serment de fidelité prêté au Roi de France, qui retenoit ces deux Provinces injustement usurpées par ses Predecesseurs sur les Anglois (81). Jules ne faisoit ces menaces, que pour intimider la France. La colere, que l'on sçait adroitement cacher est dangereuse, mais, il est aisé de s'en garantir, & d'en détourner l'effet, quand elle se fait remarquer.

Ferdinand, Roi d'Arragon, parut entierement opposé à toutes les Entreprises de Louis XII, de l'Empereur, & des Cardinaux, contre le Pape. Il emploia ses bons Offices & ses Sollicitations pour en détourner l'Empereur, en lui representant tous les malheurs & toutes les calamitez dont l'Italie venoit d'être affligée, que ses playes saignoient encore, & que l'on s'exposoit à les rouvrir par ces nouveaux desseins qui paroissoient hors de saison. En voulant reformer d'anciens Abus, on s'expose à ébranler les fondemens des Empires, & à une ruine totale, au lieu d'arrêter de certains desordres que l'on peut dissimuler sagement dans les circonstances où l'on se trouve, en attendant quelque occasion plus favorable; car souvent l'on s'expose à des dissensions eternelles, & à un Schisme funeste, en voulant pousser les choses à bout par un excès de rigueur & de severité. Le Roi d'Espagne fit faire aussi quelques demarches par son Ambassadeur à la Cour de France, pour détourner Louis XII. de ses Entreprises. Mais, ce Prince ne vouloit accorder la Paix qu'à des conditions qui paroissoient fort onereuses au Pontife. C'étoit un homme d'un Esprit intraitable & hautain, qui prétendoit donner la Loi à tout le Monde (82).

Ferdinand, qui se faisoit honneur de proteger le St. Siege quand il venoit à ses interêts, & qui étoit lié avec le St. Pere plus par Politique, que par Religion, fit beaucoup de bruit de cette affaire. Il assembla dans son Palais tous les Seigneurs, & tous les Evêques, qui se trouverent à la Cour, pour deliberer sur la conjoncture; & ils conclurent tous, qu'en vain on alloit chercher en Afrique les ennemis de la Religion, lorsqu'on attaquoit à Rome celui qui en étoit le Chef. Ferdinand, ravi de pouvoir rompre avec honneur son Entreprise contre les Maures, & d'avoir un pretexte specieux pour passer en Italie & pour tourner ses armes contre les François, fit semblant de quitter à regret le dessein de conquerir l'Afrique: il ôta à Carvajal l'Evêché de Siguença dont il avoit été pourvû, & nomma en sa place Frédéric de Portugal. Ximenés, qui se trouvoit obligé à ce Pape, & porté d'une affection particuliere pour sa personne à cause de sa fermeté & de son courage, lui fit dire par les Agens qu'il tenoit à Rome, qu'il ne s'étonnât point des Lignes qui se faisoient contre lui; qu'il tint

An de J.C.
1511.

Le Roi
d'Espagne
se declare
pour le
Pape.

Il agit
contre le
Cardinal
de Carva-
jal.

(81) Guicciardin, Lib. 10. Sponde. hoc. an. pag. 160.

lib. 15. Mariana, lib. 30. n. 17. Raynaldi,
an. 1511. S. 24. Append. Aët. Concil. Pisan.

Tom. IV.

(82) Hist. gener. d'Espagne, tom. VI. p. 280.

An de J.C.
1511.

tint ferme contre la puissance & l'artifice de ses Adverfaires, & qu'il n'abandonnât pas l'Eglise aux passions de quelques esprits factieux, qu'il falloit chatier rigoureusement. Qu'au reste, pour lui temoigner l'estime qu'il faisoit de sa personne, & le respect qu'il avoit pour le Saint Siege, il lui feroit toucher au plutôt par ses Banquiers une somme considerable pour lui aider à se maintenir dans ses Droits, & à se faire rendre le respect qui lui étoit dû (83).

Le Roi
Ferdinand
prend les
Armes en
faveur du
Pape.

Ferdinand, animé de tout le zele que son interêt lui inspiroit, & voyant que ses Remontrances & ses Sollicitations auprès de l'Empereur & du Roi de France étoient inutiles, resolut d'employer des moïens plus violens, & la force de ses Armes, pour se faire craindre. Mais, il prenoit grand soin de cacher le dessein qu'il avoit d'aller secourir le Pape. Il devoit s'embarquer à Malaga au commencement du Printems, faire voile vers l'Afrique, & tourner tout d'un coup vers l'Italie; mais, il ne put si bien faire, qu'on ne découvrit ses intentions. Le Roi de France en fut averti, & dit un jour en presence de tous ses Courtisans: *Je suis le Maure & le Sarrazin contre qui l'on arme en Espagne.* Il fit aussi ses preparatifs, & tout se disposa à la Guerre dans toute l'Europe (84).

Lettres
des Cardi-
naux de
Pise à ceux
de Rome.

Les Cardinaux, quoi qu'intimidez par les demarches que le Pape faisoit contr'eux, ne laisserent pas de poursuivre leur dessein, & de se preparer à l'Ouverture de leur Concile à Pise. Il envoierent des Procureurs pour le commencer. Ils répondirent à l'Evêque d'Alexandrie, qui leur avoit escrit de la part des Cardinaux de Rome le 6. d'Août, que voulant travailler à la Reformation & à la Paix de l'Eglise, ils s'étoient retirez dans ce dessein de la Cour de Rome; & qu'ayant communiqué leur idée à d'autres Cardinaux & aux Princes, ils se sont crûs obligez de prendre des mesures contre les Lettres publiées de tous côtés à leur desavantage; agissant néanmoins dans la verité & avec humilité. Ils leur rendent grace des Offices de charité qu'ils temoignent leur avoir rendus, quoiqu'ils aient lieu de se plaindre du consentement qu'ils ont donné aux Monitions & Censures dont le Pape s'étoit servi contr'eux, pour les faire venir dans un lieu où il n'y avoit pas de sureté pour leurs personnes. „ Nous vous assurons, leur disent-ils, qu'il ne tenoit pas à nous que nous ne fussions dans l'Obéissance filiale du Pape. Mais, Innocent IV. nous apprend, que quand il y a du danger pour le salut, quand l'Eglise Universelle est exposée à de grands maux, on doit alors se retirer. L'Ordre, qui nous a été signifié de comparoître en personne à Rome, nous faisoit craindre pour notre vie; & cette crainte étoit juste & bien fondée, de quelque saufconduit que nous eussions été munis. Combien de fois les Cardinaux & les Papes mêmes se sont-ils retirez de Rome dans des tems moins fâcheux, que celui ou nous sommes? „ Ils ajoutent, qu'ils ne se sont retirez de Florence, que pour la sureté de leur vie, leur liberté, & la Reformation de l'E-

(83) Flechier, *Hist. de Card. Ximenes*, Liv. 3, pag. 453.

(84) Flechier, *ubi supr.* p. 454.

l'Eglise, à laquelle ils vouloient procurer le bien qui dependoit d'eux; ce qu'ils avoient signifié au Pape par leurs Commissaires, qui ont été epouvantez, menacez, nullement ecoutez, & renvoiez sans reponse. „ Nous sommes persuadez, disent-ils, que l'Indiction du Concile de Pise est très-juste, que nous avons eu droit de la faire, & de nous joindre aux Princes qui la demandoient & la vouloient faire de leur autorité. Nous nous étions flattez que le Pape leur auroit repondu avec plus de charité sur la monition qu'ils lui avoient faite. Nous remettrons à traiter de ce qui regarde la Cour de Rome, jusqu'à ce que le Pape vienne lui-même au Concile, qu'il ait cassé tout ce qu'il a fait contre nous, & qu'il soit convenu d'un lieu sûr & neutre où l'on puisse s'assembler avec lui. La Ville de Rome, dans la conjoncture presente, n'est pas un endroit libre, ni sûr. Ses citadelles, les gens de guerre accoutumez à violer les Droits les plus sacrez, nous intimident avec raison. Les Peres dans un Concile doivent être libres, pour être conduits & dirigez par le St. Esprit, suivant cette Maxime de St. Paul, Qu'où est l'Esprit du Seigneur, là est aussi la Liberté (85). Nous croions donc, que tous les Cardinaux, qui ont de bonnes intentions, se joindront à nous, & ne nous demanderont pas de consentir à des choses où il y va de notre salut & du peril de notre vie. Il ne convient pas de tenir deux Conciles Generaux en même tems, puis que l'Eglise Universelle, étant une, ne peut se trouver que dans un seul Concile, & puisqu'il n'y a point eu de Concile General depuis tant d'années, qu'on n'en compte que cinq depuis plus de cent ans, savoir ceux de Pise, de Constance, de Sienne, de Basle, & de Florence, dans lesquels on fit naïtre mille chicanes & mille difficultés, pour empêcher la Reformation de l'Eglise, dont les desordres se sont tellement accrûs, qu'il n'est point d'autre remede pour les ôter qu'un Concile General. „ Cette Lettre du 4. de Septembre 1511 (86).

Peu de jours après, les Cardinaux publierent une Apologie de leur Concile, où ils se plaignent du Pape en termes assez vifs (87). Ensuite, ils protesterent contre ce qui avoit été fait par le Pape au préjudice de leur Concile, & ils chargerent deux personnes de signifier en leur nom un Acte d'Appel de sa Citation, de la defense qu'il leur avoit faite de tenir le Concile, avec pouvoir de convenir d'un lieu qui fut neutre & dans lequel on put être en sureté. Ces deux Procureurs étant arrivez à Rome se presenterent devant le Pape, & le College des Cardinaux, au nom de ceux qui étoient à Milan, & qui avoient indiqué le Concile à Pise; offriront de vivre en Paix, & dans une parfaite union & obéissance; & exposerent le sujet de leur commission, qui consistoit dans la nécessité d'assembler un Concile libre pour la Reformation de l'Eglise, dans l'impossibilité de le tenir à Rome, où il n'y avoit aucune sureté pour ceux qui s'y rendroient.

Mais,

(85) 2. Cor. III. 17.

(86) *In Act. Concil. Pis. an. 1411. Raynaldi, hoc an. §. 20*

(87) *In Act. Concil. Pis. II. Raynaldi, an.*

1511. §. 4. 6. & 7.

An de J.C.
1511.

Les Cardinaux de Pise font signifier un Acte d'Appel de la Citation du Pape.

An de J.C.
1511.

Ce qui se
fit au Con-
cile de
Pise.

Mais, leurs Propositions furent rejetées, & on leur repondit qu'on ne pouvoit leur accorder qu'un delai de huit jours pour comparoître, & qu'on leur faisoit de nouvelles defences de tenir le Concile. Les Cardinaux opposez au Pape, croiant qu'il valoit mieux obéir à Dieu qu'aux Hommes, se preparerent à se rendre à Pise, après avoir rendu publique l'Apologie dont on vient de parler (88).

Tous ces incidens firent differer l'Ouverture du Concile de Pise jusqu'au 1. de Novembre 1511. Mr. de Mezerai nous donne une pauvre Idée de cette Assemblée. Il observe, que la negligence du Roi, & les chimeriques irresolutions de l'Empereur, haussioient le courage du Pape. „ Car l'Em-
„ pereur, dit-il, toujours lent & irresolu, n'ayant pas d'abord pressé l'af-
„ faire comme il falloit, n'eut pas le credit d'envoier ses Prelats à Pise.
„ Le Roi, traitant une chose serieuse comme un jeu, n'y fit aller que seize
„ Evêques de France & du Milanez, avec quelques Abbez, Docteurs, &
„ Procureurs des Universitez; & le Concile ne s'ouvrit que le 29. d'Oc-
„ tobre, parce qu'on eut peine d'en obtenir, la permission des Florentins,
„ sous la Seigneurie desquels étoit la Ville de Pise, car ils l'avoient enfin
„ reduite par force deux ans auparavant. Le Cardinal de Ste. Croix en
„ étoit le President, Odet de Foix Lautrec le Gardien, & Philippe Dece,
„ excellent Jurisconsulte, l'Avocat. Les Pisans eurent peu de respect
„ pour cette Assemblée; & le Peuple, soit de lui-même, ou par la secre-
„ te suscitation des Emissaires de Jules, ou des Florentins même, qui ap-
„ prehendoiient ses furieux ressentimens, faisoit souvent querelle aux sol-
„ dats François. Les Peres en prirent tellement l'epouvente, que, dès la
„ troisieme Session, ils se transfererent à Milan, où ils ne furent pasmieux
„ reçus, ni plus long-tems en repos (89). „ Avant cette translation,
voici en peu de mots ce qui se fit à Pise. On y decida, dans la troisieme
Session. 1. Qu'un Concile General legitimement convoqué ne tient son
autorité que de Jesus-Christ, & que toutes sortes de personnes, même le
Pape, doivent lui obéir dans les choses qui appartiennent à la foi, à l'extir-
pation des Schismes, & à la reformation de l'Eglise. 2. Que toute personne,
de quelque état & condition qu'elle soit, même le Pape, qui refuseroit
opiniatement de se soumettre à tous les Reglemens & Decrets d'un tel
Concile, sur les trois Chefs proposez, & leur dependance, seroit soumis
à une penitence convenable, & puni selon sa faute, à moins qu'un repentir
ne la suivit; qu'on auroit même recours aux autres voies de Droit, s'il
étoit nécessaire. Et parce que le Concile de Pise avoit ordonné dans la
seconde Session, qu'aucun Prelat, Docteur, ou autres ne pourroit se retirer
avant la fin du Concile, à moins qu'il n'y eut des causes legitimes qui se-
roient examinées par des Deputez; on nomma pour ce sujet des Juges &
des Commissaires, quatre Cardinaux, deux Archevêques, & quatre Evê-
ques, pour examiner les raisons qu'on auroit de se retirer, & pour en ac-
cor-

(88) *Act. Concil. Pisan. II. Edit. de Paris tom 2.*
in 4. pag. 71. 74. Goldast, de Monarchiâ,

(89) *Mezerai, Abregé Chron. tom. IV. p. III.*

corder la permission, pourvû qu'il y eut au moins deux Cardinaux d'entre les quatre, & deux Prelats d'entre les six, qui y consentirent (90). On fut bientôt obligé de prendre de nouvelles précautions, à cause des embarras que Jules causoit continuellement à l'Assemblée, par ses Excommunications, dont il étoit infiniment prodigue (91).

An de J. C.
1511.

Toutes les raisons, qu'on pouvoit alleguer au Pape, pour disculper les Cardinaux de Pise, ne faisoient qu'aigrir son Esprit, & il regardoit presque tous les Cardinaux comme ses ennemis. Tant de chagrins, joints à sa conduite, le firent tomber dans une maladie dangereuse, au commencement du mois d'Août. Le 17. il eut une défaillance si considérable, que ses Domestiques le crurent mort: le bruit s'en repandit même dans la Ville; plusieurs Cardinaux absens se preparoient déjà pour se rendre à Rome: quelques Seigneurs commençoient à exciter le Peuple à recouvrer sa Liberté. Le Pape en revint pourtant; mais, le danger continua encore quelques jours, & lui-même mettoit toujours ordre à ses affaires comme devant bien-tôt mourir. Il exhorta les Cardinaux à lui donner un Successeur, selon les loix, & confirma la Bulle qu'il en avoit publiée (92). Quelques Auteurs raportent, qu'il se reconnut assez dans ce danger, pour laisser une Bulle qui devoit être publique seulement après sa mort, dans la quelle il revoquoit les Excommunications fulminées contre le Duc de Ferrare, les Bentivoglio, & leurs Fauteurs (93). Si cela est, on peut le comparer à ces Impies, qui redoutent la Justice Divine dans leur maladie, & qui la bravent dès que la santé leur a été renduë; car, à peine le Pape fût-il hors du danger, qu'il reprit ses premiers desseins de faire éclater sa haine irréconciliable contre la France.

Maladie
du Pape.

Pendant la maladie de Jules, l'Evêque de Catane aiant obtenu un Passeport fit le voiage d'Espagne. C'étoit un homme d'une vaste ambition, & qui formoit sa brigade dès le vivant même du Pape, pour se faire élire après sa mort. Un grand nombre de Partisans appuierent sa Cabale; car, les Cours sont toujours remplies de Flateurs devouez à favoriser les desirs & les passions des personnes ambitieuses. Le Cardinal de San Severin se faisoit remarquer entre les autres par sa complaisance & ses assiduités. Non seulement il l'assuroit du Pontificat, mais il lui promettoit même de lui faire avoir une partie du Roiaume de Naples par le credit de sa Famille & de ses creatures, en haine du Nom & de la Domination d'Espagne. Ces esperances furent vaines, & tous ces projets s'en allerent en fumée (94).

Brigues de
l'Evêque
de Catane.

Le Pape travailla avec tant d'application à former une Ligue offensive & défensive contre la France, qu'il vint enfin à bout de conclure un Traité (95), avec le Roi Ferdinand & les Venitiens; & cela fut nommé la *Ligue*

Ligue
Sainte en-
tre le Pa-
pe, le Roi
Ferdin-
and, & les
Venitiens.

(90) *Ex Actis Concil. Pis.*

(91) *Mariana, lib. 30. n. 28. Nicol. Basel, in Addit. ad Chron. Naucler. an. 1511. Raynaldi, an. 1511. n. 32. Petr. Delph. lib. 10. c. 138.*

(92) *Guicciardin, lib. 10. Sponde, an. 1511.*

§. 17. *Raynaldi, hoc an. n. 61.*

(93) *Hist. de la Ligue de Cambray, tom. 2. liv. 3. p. 48.*

(94) *Hist. gener. d'Espagne, Tom. VI. pag. 287.*

(95) *Le 5. d'Octobre 1511.*

Année J. C.
1512.

Sainte, par un étrange abus des termes (96). Mr. L'Abbé de Bellegarde nous apprend que les conditions de cette Alliance parurent très-onéreuses au Pape, sur-tout par rapport à l'Article de l'argent; mais, il fut forcé d'y souscrire par nécessité, par ce que, pendant sa maladie, la Noblesse & le Peuple de Rome s'étoient soulevés, & avoient pris les Armes; se plaignant, que l'on violoit leurs Privilèges, qu'on les opprimoit sous une servitude tyrannique, & qu'on leur avoit imposé un joug insupportable depuis le commencement, & pendant tout le cours du Pontificat de Jules (97).

Suite du
Concile de
Pise trans-
feré à Mi-
lan.

Le Concile, pour les raisons qu'on peut voir dans d'autres Auteurs (*), ne se trouvant pas en sûreté dans la Ville de Pise, se transféra à Milan, où il fut plus nombreux. 1. On donna un terme de 30. jours au Pape, pour se déterminer sur les offres qu'on lui avoit fait faire. 2. On fit un autre Decret contre ceux qui impetroient, ou accepteroient, les Benefices des Membres du Concile, quand même ils auroient été pourvus par le Pape. Et comme les Excommunications, que Jules fulminoit sans cesse contre ceux qui se trouvoient à Milan, en avoient intimidé plusieurs, ce qui causa la desertion d'un grand nombre des Domestiques des Prelats, le Concile leur fit défense de se retirer, sans la permission de leurs Maîtres, sous prétexte de Monition fulminée par le Pape. 3. On cita encore le Pape à comparoître au Concile. 4. Les Peres assemblez à Milan cassent & annullent la Convocation que le Pape avoit faite d'un Concile à Latran. 5. Ils prononcent Excommunication contre tous ceux qui favorisoient le Concile Romain, déclarent que le Pape, n'ayant choisi aucun lieu pour assembler un Concile dans le terme de 30. jours qui lui avoient été donnez, n'a plus aucun droit de nommer ce lieu, & que le pouvoir en est devolu aux Peres de Pise assemblez à Milan. 6. Ils mirent sous la Protection de leur Concile, l'Empereur Maximilien & le Roi de France Loius XII., par l'avis desquels il avoit été convoqué, pour defendre eux & leurs Etats contre toutes les Censures, Excommunications, & Interdits que le Pape pourroit fulminer contre eux. 7. Et par ce que les Peres voioient que Jules, malgré toutes les Remontrances, exhortations, prières réitérées qu'on lui avoit faites, persistoit toujours dans son refus, & ne vouloit entendre aucune Proposition, ils lui enjoignirent, par un autre Decret, de retracter dans l'espace de 24. jours tout ce qu'il avoit fait contre le Concile de Pise, après lequel tems il seroit procedé contre lui, s'il n'y satisfaisoit: ils apportent pour justifier leur Conduite, les Decrets de la Session 5. du Concile de Constance, & de la Session 11. de celui de Basse (98).

Journée
de Raven-
ne.

En execution de la *Sainte Ligue*, la Guerre se faisoit en Italie avec la dernière fureur. Mais le Pape, qui avoit allumé ce grand feu, n'y trouva pas son compte; car, les François remporterent sur les Confederez une Victoire

(96) *Petrus de Angleria, Epist. 465. Guicciardin, lib. 10. Raynaldi, an. 1511. n. 34. Mariana, lib. 30. n. 21.*

(97) *Hist. gener. d'Espagne, Tom. VI, pag. 289.*

(*) *Guicciardin, lib. 10. Raynaldi, an. 1511. §. 42. Sponde, eod. §. 25.*

(98) *Tiré des Actes du 2. Concile de Pise, Edit. de Paris in 4.*

toire memorable, qui consterna toute l'Italie (99). Le Bourgeoisie de Rome n'en fut pas moins troublée, que si les François eussent été à ses Portes. Les Cardinaux coururent au Palais du Pape, se jetterent à ses pieds, & le conjurerent d'avoir compassion de lui-même & du Sacré College. Ils lui dirent, qu'il y avoit tout lieu de craindre un Soulevement des Barons Romains; que plusieurs s'entendoient avec les François; que le Duc d'Urbain étoit aussi d'Intelligence avec eux: & qu'il y avoit de violens soupçons que le dessein de ce Duc étoit de joindre ses deux cens Lances & ses quatre mille hommes de pied aux Troupes que Pompée Colonne, Robert Ursin, Antoine Savelli, Pierre Margano, & Laurent Mancini, avoient levées en differens endroits de l'Etat Ecclesiastique, pour les unir aux Troupes Françoises. Jules II. étoit sur le point de ceder aux Importunités des Cardinaux, lorsque les Ambassadeurs de Ferdinand & des Venitiens accoururent pour l'affermir. Ils diminuerent, autant qu'il leur fut possible, la perte qu'on avoit faite, & lui représenterent que le mal n'étoit pas si grand qu'on n'y pût aisément remedier, & que l'Armée Françoisé étoit demeurée comme un Corps sans Ame, par la mort de Gaston de Foix son General (100).

An de J.C.
1512.

Mais, tout ce que les Ambassadeurs purent 'dire ne rendit guere le Pape plus tranquille. Il est vrai qu'il fremissoit à la Proposition de se refugier dans les Etats d'un autre Prince, comme le lui conseilloyent les Cardinaux. Il craignoit de montrer de la foiblesse, & d'appréter à rire si le danger n'étoit pas si pressant, & qu'on pût connoître qu'il avoit eu beaucoup de fraieur pour peu de chose. Pour sortir de cet embarras, il resolut d'amuser les François, en traitant avec eux par la mediation des Florentins. Il alloit jouer son Personnage dans cette Comedie politique, lors qu'il fut entierement rassuré par le Cardinal de Medicis, qui lui fit savoir l'état des Affaires de France (1). Car ce Cardinal Prisonnier, abusant des bontés dont les François usoient à son égard, „ faisoit peur aux Soldats des Cen-
„ sures que le Pape avoit lancées contr'eux, mais qui en effet étoient
„ des traits inutiles, & qui ne retomboient que sur leur Auteur: il leur
„ persuadoit, qu'ils les avoient encourués avec leur Prince; &, quand il
„ les avoit effraiez, il leur promettoit, pourvû qu'ils voulussent deserter
„ avec leurs Armes, & emmener avec eux les Chevaux de leurs Officiers,
„ de leur en donner l'absolution au nom du Pape, qui lui en avoit donné
„ le pouvoir. Il parvint ainsi, par cet indigne manége, à debaucher plusieurs braves Soldats; ce qui auroit merité une punition severe, si le respect que les François ont toujous eu pour le Siege de Rome, malgré les hauteurs de cette Cour, ne les eut retenus (2). „

Le Pape
est rassuré
par le Cardinal de
Medicis.

II

(99) Mariana, lib. 30. n. 35. Guicciardin, an. §. 22.

lib. 10. Sponde, an. 1512. n. 5. Hist. du Chevalier Baiard, c. 52. Rossi, lib. 8. Raynaldi, an. 1512.

(100) Guicciardin, lib. 10. Raynaldi, hoc

(1) Guicciardin, lib. 10. Raynaldi, an. 1512. §. 22. 23. Buonacursus in Diariis,

(2) Contin. de Fleury, Tom. XXV. p. 197.

An de J. C.
1512.

Pourquoi
les Fran-
çois ne
profitent
pas de la
Victoire
de Raven-
ne.

Il est certain, que la *Ligue Sacrée* avoit reçu un terrible échec par la Bataille de Ravenne, & que si l'on avoit sù ou pû profiter de cet avantage, on seroit sans doute venu à bout de Jules II. malgré sa fierté; au lieu qu'on lui permit de se relever de ce rude coup, par le peu d'usage que l'on fit de cette Victoire. Il s'en releva si bien, que la même année les François furent contraints d'abandonner le Milanéz. Rien ne fut aussi préjudiciable à Louis XII., que la Superstition d'Anne de Bretagne son Epouse. Elle se remplit la tête de tant de scrupules sur la Guerre que la France faisoit au Pape, qu'elle retardoit tous les bons desseins de son Mari. C'étoit la Cour de Rome, qui faisoit agir cette Princeesse. Et, par des motifs de conscience, par des caresses, des intrigues, des importunités, elle defarçoit souvent le Roi, & le ralentissoit (3).

Septieme
Session du
Concile de
Pise à Mi-
lan.

Dans ces tristes conjonctures, les Peres de Pise poursuivoient toujours leur Concile à Milan. Ils tinrent leur septieme Session le 12. d'Avril. Les Promoteurs presenterent un Acte pour demander qu'on declarât que le Pape Jules avoit encouru, par contumace, la suspense *ipso facto* pour l'Administration, tant spirituelle que temporelle du Souverain Pontificat, la quelle étoit devoluë de plein Droit au Concile.

Huitieme
Session,
où l'on
suspend le
Pape.

Dans la huitieme Session, l'Evêque d'Autun lut à haute voix le Decret qui suspendoit le Pape, & qui étoit conçu en ces termes: „ Au nom du
„ Pere, du Fils, & du St. Esprit. Le Sacré Concile General de Pise le-
„ gitimement assemblé au nom du St. Esprit, representant l'Eglise Uni-
„ verselle, & transferé à Milan. Entre les Saints Decrets des Conciles
„ Generaux, ce qu'on doit particulièrement observer, est de prendre gar-
„ de qu'on n'empêche ou qu'on n'interrompe l'Ouvrage souhaitable & né-
„ cessaire de la Liberté Ecclesiastique, & de la Reformation du Chef &
„ des Membres de l'Eglise. Pour y réussir, il faut éloigner tout obsta-
„ cle. Otez, dit le Seigneur (4), par le Prophete Isaie, de la voie de mon
„ Peuple tout ce qui peut le faire tomber. Et dans l'Apotre St. Paul
„ (5): Retranchez le mal du milieu de vous; car, un peu de levain aigrit
„ toute la pâte. Puisqu'il faut donc retirer le Peuple des mains de Go-
„ liath, & de la ruine dont les Philistins le menacent, c'est-à-dire, de ce
„ deluge de crimes qui inondent l'Eglise dans son Chef & dans ses Mem-
„ bres, que la Foi periclite, que l'Eglise tombe en ruine, & que les gens
„ de bien souhaitent qu'il s'eleve un nouveau David, le Saint Concile ici
„ present s'est assemblé pour être ce David, & enlever l'Eglise des mains
„ des Infideles. Tel a été le dessein de cette Assemblée, qui a été si tra-
„ versée par tant d'Obstacles depuis son commencement, attaquée & trou-
„ blée principalement par celui qui devoit la proteger; quoiqu'on ait tout
„ employé, prieres, sollicitations, avis frequens, humilité, douceur,
„ bonté, pour engager le Souverain Pontife, par les entrailles de la Mi-
„ sericorde de celui que St. Paul appelle le Chef de l'Eglise, qui est son
pro-

(3) Mezerai, *Abregé Chron. Tom. IV.*
pag. 114.

(4) *Esaie XXVII. 14.*

(5) *1. Cor. V. 13.*

„ propre corps, à rentrer dans lui-même, sans qu'il ait voulu nous écouter; qu'au contraire, il se soit élevé contre les Decrets de ce Saint Concile; qu'il ait menacé ceux qui le composent, d'interdits, de privation de leurs Benefices, & d'autres Censures; qu'il ait employé toutes sortes d'artifices pour s'opposer à l'exécution de nos pieux desseins, pour diviser, dissoudre, diffamer, détruire, & ancantir nos travaux, &c. „ Le Concile entre ici dans un grand détail de tout ce qu'il a fait auprès du Pape, pour l'engager à lui accorder sa protection, & conclut ainsi: „ C'est pourquoi le St. Concile exhorte les Cardinaux, les Patriarches, les Archevêques, Evêques, Abbez, Prevôts des Cathedrales, & Chapitres des Collegiales, Rois, Princes, Ducs, Marquis, Comtes, Barons, Universitez, Communautéz, Vicaires de la Sainte Eglise Romaine, Vassaux, Gouverneurs, Feudataires, & Sujets, Reguliers & Seculiers, de quelque Dignité, Etat, & Condition qu'ils soient, enfin tout le Peuple Chrétien, à ne plus reconnoître le Pape Jules, & defend de lui obéir à l'avenir, puisqu'il est déclaré notoirement Perturbateur du Concile, contumace, Auteur de Schisme, incorrigible, & endurci. Il ajoute: Nous jugeons que, comme tel, il a encouru les peines portées par les Saints Decrets des Conciles de Constance & de Basse; & nous prononçons, qu'il est suspens de toute Administration Pontificale, qui est devoluë de plein Droit au Concile. „ Ce Decret fut reçu & autorisé en France par Lettres Patentes de Louis XII. Ce fut presque la dernière action du Concile de Pise transféré à Milan; car, ne se trouvant plus en sûreté dans cette dernière Ville, il s'enfuit à Lion (6).

Jules, plus irrité que jamais contre la France, donna une Bulle par laquelle il pretendoit annuller tout ce qui s'étoit fait à Pise, à Milan, & à Lion. Mais, comme cette Bulle donnoit encore des Bornes trop étroites à sa colere, il l'étendit sur le Roiaume de France. Il excommunia Louis, mit son Roiaume en Interdit, & dispensa tous ses sujets, particulièrement les Normands & les Gascons, du serment de fidelité. Et, parce que la Ville de Lion avoit donné retraite aux Cardinaux & aux autres Prelats de Pise, qu'il regardoit comme des Rebelles & des Excommuniez, & comme il le dit, des Enfants de perdition, il prétendit priver cette Ville du Droit qu'elle avoit de tenir des Foires franches, & transporta ce Droit à Geneve (7).

Le Roi de France, dont les affaires étoient alors en mauvaise situation, protesta contre cette Bulle, & comme le dit le President de Thou, „ il passa si avant, que, sans écouter les avis de ceux qu'il avoit coutume de consulter & de suivre, il repliqua avec hauteur aux vaines Imprécations d'un Vieillard moribond, par une Excommunication contraire, qu'il fit porter contre lui. Il fit même battre des Pieces d'Or, qui d'un côté representoient son Image avec les Titres de Roi de France & de Naples, &

An de J.C.
1512.

Jules met
le Roiaume de
France en
Interdit.

Louis XII.
proteste
contre cet
Interdit.

(6) Tiré des Actes du 2. Concile de Pise,
pag. 110. &c.
Tom. IV.

(7) Raynaldi, an. 1612. §. 92. 93.

An de J.C.
1512.

„ & au revers les Armes de France avec cette Inscription: *Perdam Babylo-*
 „ *nis nomen*: Je ruinerai Babylone. „ Mr. De Thou ajoute, qu'on trouve
 encore aujourd'hui plusieurs de ces Pieces: *quales adhuc hodie multi reperiu-*
tur (8). Les savans Auteurs du Journal Litteraire de la Haye ont crû que
 cette Medaille pouvoit être supposée. „ Un Partisan de Louis XII, disent-ils,
 „ aura imaginé cette Medaille; quelqu'un en aura fait mention enfin dans
 „ les Memoires du tems; & divers Ecrivains l'auront cité depuis, sans
 „ en examiner la certitude (9). „ Si l'on pese avec quelque attention les pa-
 roles du President de Thou, on aura de la peine à adopter la Critique de ces
 Journalistes: il ne s'agit pas ici d'une Medaille, dont il n'est fait mention
 que dans des Livres; car, elle se trouvoit encore assez communement, lors-
 que de Thou ecrivit son Histoire. D'ailleurs, toutes les circonstances con-
 courent à certifier ce fait.

Le Roi
d'Angle-
terre se
declare
contre la
France.

On fait que le Roi d'Angleterre Henri VIII. se declara contre la Fran-
 ce, à l'instigation du Pape; mais, l'Histoire ne developpe pas les motifs
 qu'eut ce Prince, pour s'engager dans la Sainte Ligue. Guicciardin rap-
 porte, que le Pape envoya une Galere chargée de vin, de fromages, & de
 jambons au Roi d'Angleterre: & Mr. de Sponde insinué, que ce fut le re-
 gal qu'on en fit au Peuple, qui determina les Anglois à se declarer contre la
 France (10). D'autres croient, que la Religion fit agir Henri VIII (11).
 Mezerai ne separe point ces deux motifs (12). Voici ce que j'en pense.
 Les Emiffaires de Rome purent facilement persuader au Peuple Anglois,
 qu'il étoit de leur honneur, & de leur salut, de défendre le St. Siege atta-
 qué par le Roi de France; & Henri VIII, qui n'étoit guere susceptible
 d'un leurre si grossier, consulta son intérêt, & sentit réveiller en lui cette
 ancienne haine de sa Nation pour la nôtre. L'Acquisition de la Guienne pa-
 rut aux Anglois une chose si avantageuse, & en même tems si glorieuse au
 commencement de ce regne, que la Cour d'Angleterre rompit sans scrupule
 la Paix qu'elle venoit de renouveler avec la France (13). Il n'est pas néces-
 saire de chercher d'autres Causes de la Guerre qu'Henri VIII. declara à la
 France.

Le Pape
cherche
à aller
contre sa
Signature.

Jules se trouva par-là au comble de ses desirs. Moins capable de se mo-
 derer dans la Prosperité, qu'il n'avoit fait dans l'Adversité, il ne chercha
 plus qu'un prétexte qui l'autorisât d'aller contre la signature du Traité
 qu'il avoit envoyé en France. Deja il avoit dressé un Monitoire contre le
 Roi, par lequel il demandoit à ce Prince qu'il relâchât le Cardinal de Me-
 dicis son Legat pris à la Bataille de Ravenne; & le frapoit, en cas de re-
 fus, des Censures les plus severes: mais, ne voulant pas en faire usage, sans
 l'Avis des Cardinaux, il assambla le Consistoire, & leur fit faire Lecture

(8) Thuanus, *Hist. lib. 1. pag. 7. Edit. de Francfort 1625. in fol.* pag. 81.

(9) *Journal Litteraire de la Haye, tom. V. 2. part. pag. 283.* tom. IV.

(10) Sponde, *an. 1512. §. 3.*

(11) Varillas, *Hist. de Louis XII. liv. 8.*

(12) Mezerai, *Abrogé Chron. pag. 113.*

(13) Rapin Thoyras, *Hist. d'Anglet. tom. 5. pag. 38.*

de cette Piece. Les Cardinaux, qui prevoioient mieux que lui les suites d'une telle extremité, parce qu'ils agissoient avec moins de passion, remontrèrent à Jules, qu'il valloit mieux solliciter Louis XII. de rendre la Liberté à leur Confreere, & suspendre son Monitoire, jusqu'à ce qu'on eut employé tout ce qui pouvoit engager ce Prince à se laisser fléchir. Jules se rendit enfin à leurs avis (14).

An de J.C.
1512.

Mais, s'il en faut croire quelques Auteurs, il agit plus severement envers le Roi de Navarre, qui avoit embrassé les interêts de Louis XII. Le Pape, aiant reconnu que ce Prince favorisoit ses ennemis, tint un grand Conseil avec les Cardinaux qui lui étoient affidez, & prit une resolution que l'on ne prend qu'à l'extremité contre les Princes Rebelles, quand on desespere absolument de les ramener à leur devoir. Après cette violente Resolution, le Roi & la Reine de Navarre furent excommuniés, selon les Ceremonies que l'Eglise Romaine observe en pareilles occasions, & privé de leurs Etats qui furent abandonnez au premier qui pourroit s'en rendre le Maître. Cette Sentence d'Excommunication fut fulminée à Rome le 18. jour de Fevrier. On crut qu'elle avoit été obtenüe par le manège & les artifices du Roi Ferdinand. Cette conjecture étoit fondée sur l'affectation qu'il eut de garder long-tems cette Bulle avant que de la faire publier, voulant connoître la disposition des Esprits, & de quelle maniere on pensoit à cette occasion (15). Ce Récit est confirmé par l'illustre Fléchier, Evêque de Nismes: „ Vers ce tems-là, dit ce celebre Auteur, le Pape Jules, piqué „ contre la France & ses Alliez, abusant du pouvoir que Dieu lui avoit „ donné, & faisant servir la Religion à ses passions particulieres, se porta „ jusqu'à cette extremité de vouloir excommunier les Rois, & les depouiller de leurs Roiaumes. La Grandeur de Louis XII. le mettoit à „ couvert de ces vexations, & la France se soutenoit de ses propres forces, „ sans craindre, ni la violence du Pape, ni l'ambition de ceux qui auroient „ voulu en profiter, en attaquant cette Couronne. Le malheur tomba „ sur Jean d'Albret, Roi de Navarre, qui n'étant, ni assez prévoiant pour „ se garder des surprises, ni assez puissant pour se defendre contre un voisin armé, & attentif à toutes les occasions d'aggrandir sa Monarchie, „ avoit été excommunié, parce qu'il s'étoit uni avec le Roi de France; „ & fut enfin chassé de ses Etats, sous prétexte qu'il avoit contribué à la „ convocation & à la tenuë du Concile de Pise contre le St. Siege. Ferdinand, en vertu de cette Bulle d'Excommunication, qu'on croit que le „ Pape lui avoit envoieé secretement, avant que de l'avoir fulminée, fit „ avancer ses troupes sans bruit, & se mit en etat d'attaquer le Roi de „ Navarre, avec qui il vivoit en bonne intelligence, & qui ne se desioit „ de rien. Il sentoit bien en sa Conscience l'injustice qu'il alloit faire, „ & il ne doutoit pas qu'on ne lui reprochât son Invasion; c'est pourquoy „ il manda au Cardinal Ximenés de venir le trouver à Logrogno où il „ étoit

Sentimens
partagez
sur l'Ex-
communi-
cation du
Roi de
Navarre.

(14) Mariana, lib. 30. Guicciardin, lib. 10. (15) Hist. gener. d'Espagne, tom. VI. p. 313.

An de J.C.
1512.

„ étoit, pour autoriser par sa présence, au moins à l'égard de ses sujets, une
„ Guerre qui d'ailleurs étoit malfondée (16). „ Mezerai, & le Continua-
„ teur del'Abbé Fleury, doutent que le Pape ait jamais fulminé aucune Bulle
„ contre le Roi de Navarre. Elle ne se trouve nulle part, disent-ils. Et quand
„ même elle existeroit, elle ne donneroit point de Droit sur une Couronne
„ qui ne relève que de Dieu (17).

Concile
de Latran.

Les circonstances ne pouvoient être plus favorables au Pape, & ce fut
pour en profiter, que le St. Pere se prepara à tenir le Concile qu'il avoit
convoqué à Latran. Il avoit établi une Congregation de huit Cardinaux
pour examiner mûrement ce qu'il faudroit proposer, pour le rétablissement
de la Discipline, pour la Reformation des mœurs, pour reprimer la Li-
cense de la Cour Romaine, & ôter les abus qui s'y étoient gliffiez. „ Car
„ quel scandale pour les Evêques qui se rendroient à Rome (disoit-il) de
„ trouver le dereglement, la licence, l'impieté, & la profanation enraci-
„ nées dans un lieu qui devoit être le séjour de la vertu & le centre de la
„ Sainteté, & où toute l'Eglise vint puiser, comme dans une source pure,
„ les Regles & les Maximes des mœurs, aussi bien que les principes de
„ la Religion. Le Souverain Pontife doit sanctifier ceux qu'on y eleve,
„ & l'on ne doit y elever que des Saints (18). „ S'il est vrai que le Pape
„ tint ce Langage, quel fond d'hypocrisie ne doit-on pas lui supposer? Quoi-
„ qu'il en soit, le Pape fit l'Ouverture du Concile de Latran le 3. de Mai
1512. L'Assemblée fut nombreuse (19).

Discours
du Gene-
ral des
Augustins
contre la
Corrup-
tion.

Gilles de Viterbe, General des Augustins, l'un des plus celebres Predi-
cateurs de son tems, fit un Discours d'un ton Prophetique, où il censura
avec hardiesse la corruption des mœurs. Il est necessaire de donner l'Ana-
lyse de cette Piece. Le Predicateur dit d'abord, que s'étant vû obligé, il
y avoit quelques années, d'expliquer l'Apocalypse en Chaire, il avoit predi-
dit que l'Eglise étoit menacée des plus affreux malheurs; que cependant il
y avoit quelque esperance de les pouvoir detourner, ou d'y apporter le re-
mede, par la Reformation des mœurs: „ Je me rejouis, dit-il, de voir au-
„ jourd'hui que ma Prediction n'est pas entierement fausse. Les choses
„ sont reduites aux dernieres extremitez: nous nous voions plongez dans
„ un abîme de maux, des orages furieux grondent de tous côtez & sont
„ prêts à fondre sur nos têtes; mais, ce qui doit nous consoler, c'est qu'après
„ tant de miseres un rayon d'esperance commence à luire. Après une obs-
„ cure nuit, les tenebres se dissipent. Le jour paroît, après la tempête:
„ nous nous flattons de voir revenir le calme. „ Il parle ensuite de l'ex-
„ cellence & de la nécessité des Conciles. Il exhorte les Peres à se réunir
ensemble, pour chercher tous de concert les moïens les plus prompts &
les plus efficaces de conserver le sacré & précieux depôt de la foi, & de
main-

(16) Fléchier, *Hist. du Card. Ximenés*, liv. 3. tom. I. pag. 469.

(17) Mezerai, *Abregé Chron. tom. IV. pag. 116. Contin. de Fleury. tom. XXV. pag. 249.*

(18) Mariana, *lib. 30. n. 43.*

(19) Labbai *Concil. tom. XIV. pag. 4. Sponte, an. 1512. §. 7.*

maintenir la pureté de la Morale. Il fait une description assez vive des derniers malheurs. „ Peut-on voir aujourd'hui (dit-il) sans gemir, & sans
 „ verser des larmes de sang, les defordres continuels, & la corruption de
 „ ce Siécle pervers, le dereglement monstrueux qui regne dans les mœurs,
 „ l'ignorance, l'ambition, l'impudicité, le libertinage, l'impiété, triom-
 „ pher dans le lieu saint, d'où ces vices honteux devoient être éternelle-
 „ ment bannis? Qui de nous pourroit regarder, les yeux secs, & sans être
 „ pénétré de douleur, les Campagnes d'Italie, teintes, arrosées, & si
 „ j'ose m'exprimer ainsi, plus imbibées du sang humain, qu'elles ne le
 „ sont des eaux du Ciel. L'innocence est opprimée, les Villes nagent
 „ dans le sang de leurs habitans egorgez sans pitié, les Places publiques
 „ sont jonchées de corps morts, toute la Republique Chrétienne a recours
 „ à vous. Elle implore votre protection, & il n'y a qu'un Concile qui
 „ puisse remedier au deluge de miseres qui l'inonde & la desole. „ L'Eloge
 du Pape n'est pas omis dans ce Discours. Il le louë du glorieux projet
 qu'il a formé, & d'avoir heureusement executé ce que d'autres Papes n'au-
 roient jamais osé entreprendre, d'avoir rassuré les chemins, chassé ou pu-
 ni les Bandits; arrêté les meurtres, les vols, les brigandages; contenu
 dans le devoir les mutins, & réuni à l'Eglise plus de villes qu'aucun de ses
 Predecesseurs: actions, qui le couvrent d'une gloire immortelle, & qui ren-
 dront la Memoire de son Pontificat chere & venerable à toute la Posterité.
 „ Mais l'Europe Chrétienne, continue-t'il, attend encore de votre pru-
 „ dence, de votre courage, de votre zele, quelque chose de plus grand,
 „ & si je l'ose dire, de plus digne de votre Sainteté: retablir la Paix en-
 „ tre les Princes Chrétiens, les réunir tous, les engager à tourner leurs
 „ Armes contre l'ennemi commun, à employer toutes leurs forces pour
 „ exterminer ce cruel & redoutable ennemi de notre Sainte Religion, est
 „ un dessein plus glorieux, & seul capable de vous immortaliser. Si vous
 „ voulez que le succès en soit infaillible & heureux, posons les Armes que
 „ nous n'avons, ce semble, pris, que pour les tremper dans le sang des fi-
 „ deles; reprenons-en d'autres plus conformes au caractère sacré dont nous
 „ sommes revêtus, & plus proportionnées à la Milice Sainte dans laquelle
 „ nous sommes engagez. Declaronz une Guerre éternelle & implacable à
 „ cette foule de Vices enormes, qui ont inondé la face de l'Eglise, & qui
 „ deshonnorent la Religion. „ Il finit par une Apostrophe aux Apôtres
 St. Pierre & St. Paul (20).

Le 10. de Mai, on tint la premiere Session du Concile de Latran. Après
 les devotions ordinaires, le Pape fit un Discours, dans lequel il exhorta
 les Peres du Synode à regler avec soin tout ce qui concernoit l'Erat & la
 Paix de l'Eglise, l'extinction du Schisme, la Reformation de l'Eglise, &
 l'union entre les Princes Chrétiens (21). Les Chevaliers de St. Jean de
 Je-

An de J.C.
 1512.

Sessions
 du Concile
 de La-
 tran.

(20) Mariana, lib. 30. n. 45. Sadolet, in
 Epist. ad Card. Bemò. Labb. Concil. tom.

XIV. pag. 18.

(21) Tom. XIV. Concil. pag. 27. & 50.

An de J.C. 1512. Jerusalem avoient reçu un Bref du Pape, qui leur mandoit qu'il leur avoit destiné la Garde de sa Personne dans le Concile. Le dessein de Jules, qui aimoit la Guerre, étoit d'attirer les Chevaliers dans son Armée; mais, ceux-ci, persuadés qu'il s'agiroit moins dans ce Concile des interêts de la Religion, que des Projets de sa Sainteté, ne jugerent pas à propos de prendre parti dans ces mouvemens qui avoient si peu de rapport à leur Institut. Ils s'excusèrent donc d'y aller sur l'absence de leur Grand-Maitre, qui étoit Gui de Blanchefort; & néanmoins, pour deferer en quelque sorte aux Ordres du Pape, on ordonna à Fabrice Carette, Procureur General de la Religion, qui residoit à Rome, de tirer de l'Italie & des Etats du Pape un nombre de Chevaliers pour servir de Gardes à la personne de Jules (22). La seconde Session du Concile de Latran se tint le 17. de Mai; il ne s'y fit rien qui doive m'arrêter.

Progrez de la Sainte Ligue en Italie. Ce fut alors, que les François virent leurs affaires aller en decadence. Boulogne fut la premiere Place qui secoua leur Domination; & Antoine Colonne y commit des cruautés, dont les seuls Turcs pouvoient être capables; & cela, au mepris de la Capitulation qu'il avoit accordée à la Garnison François. Cet exemple de mauvaise-foi resserra les nœuds qui unissoient les Florentins à la Fortune de la France. On craignoit avec raison la fureur des Saints Liguez. En même tems, une Armée de dixhuit-mille Suisses fit irruption dans le Milanéz, en faveur du Pape, tandis que l'Empereur, qui s'étoit laissé gagner, envoya ordre à ses Allemans de quitter l'Armée de France. La Palice, ne pouvant plus tenir conte la Sainte Ligue, étoit obligé de se retirer d'une Place à l'autre, & perdit tout le Milanéz: ce qui le contraignit de se retirer en Piemont (23).

Le Pape rentre dans Boulogne. Ainsi, le Pape Jules II., qui peu de mois auparavant s'étoit trouvé dans un état des plus facheux, se vit au comble de ses desirs par cette surprenante Revolution, qui lui fit recouvrer Ravenne, Boulogne, toute la Romagne, & chassa les François d'Italie. Les Bentivoglio occupoient toujours Boulogne; mais, craignant toute la fureur du Pape s'ils y étoient investis, ils renvoierent les trois-cens Lances Françoises qui faisoient partie de leur Garnison, & se retirerent. On poursuivit ces Troupes fugitives, & elles furent taillées en pieces. Il ne s'en sauva aucun Archer. Le Magistrat de Boulogne se jeta aux pieds du Pape, & lui demanda de pardonner à la Ville; mais, l'humiliation la plus grande ne fut pas capable de le fléchir, & Boulogne fut traitée avec rigueur (24).

Projets du Pape, & comment il les execute. Il restoit encore quatre choses à faire à Jules, pour consommer ses ambitieux desseins. C'étoit de depouiller le Duc de Ferrare, de retablir la Maison de Sforce à Milan, celle des Medicis à Florence, & enfin de chasser les Allemans & les Espagnols d'Italie. Il étoit absolument resolu de

(22) De Vertot, Hist. de Malthe, tom. 2. pag. 408. na, lib. 30. n. 47. Surita, lib. 9. c. 59. Paul. Jove. etc.

(23) Rubens, Hist. Raven. liv. 8. Raynaldi, an. 1512. §. 55. Buonacorsus. Guicciardin, l. 10. Paris de Grassis, tom. 3. pag. 854. Maria-

(24) Guicciardin, lib. 10. Paris de Grassis, apud Raynaldi, an. 1512. §. 57.

perdre le Duc de Ferrare; mais, il eut recours à la perfidie. Il feignit de lui pardonner, & demanda seulement que le Duc vint à Rome pour recevoir l'Absolution, selon les formalitez ordinaires. Il lui accorda même un sauf-conduit: mais le Duc de Ferrare, qui connoissoit la duplicité du Pape, ne voulut pas s'y fier. Il n'y eut que les instances & la garantie des Colonnes, qui le rassurerent: il vint donc à Rome, où le Pape le reçut assez bien en apparence. Le St. Pere ne fit connoître ses mauvaises intentions que quand il fallut traiter de matieres serieuses. Alors, il voulut depouiller le Duc de sa Ville de Ferrare, & parut si obstiné, que les Colonnes & l'Ambassadeur d'Espagne connurent facilement qu'il les jouoit. Ils s'en plainquirent vivement; & dans une Audience qu'ils eurent à ce sujet, ils comprirent que le Pape Jules, peu scrupuleux sur les moïens de se satisfaire, avoit dessein de faire arrêter le Duc de Ferrare sous main, à l'aide de quelque mechante procedure qu'il lui feroit susciter. Ainsi, dès le même jour, le Duc sortit de Rome, déguisé, & regagna ses Etats par de chemins détournés. Le Pape entra en fureur, lorsqu'il sçut que cette proye lui étoit échappée. Il s'en vangea sur les Florentins, dont il fit maltraiter la Cavalerie par Baglione, General des Venitiens, & par le Cardinal de Sion (25).

Le Pape fit enfin consentir les Plenipotentiaires de l'Empereur, assemblez à Mantouë, au retablissement de Maximilien Sforce dans le Duché de Milan. Il fut convenu que l'Evêque de Gurck iroit incessamment trouver le Pape, pour convenir des conditions de l'Investiture que l'Empereur seroit tenu de donner à Sforce (26).

Dans le même Congrès de Mantouë, on parla & rétablir les Medicis à Florence. Mais, l'Evêque de Gurck fit échouer cette Entreprise, que le St. Pere executa pourtant bien-tôt après. Jules II., sachant que Julien de Medicis étoit à Mantoue, lui avoit envoyé Bernard Bibiena, pour lui servir de Colleague, avec la Commission d'agir en qualité de Ministre du St. Siege. Ce Bibiena emploïa les plus fortes raisons en faveur des Medicis, & la resistance des Florentins determina le Pape à leur faire la Guerre. Cardonne eut le soin de cette Guerre. Il se rendit Maître de Prato, & par cette Conquête il obligea les Florentins à recevoir les conditions qu'il voulut leur imposer. Les Medicis rentrerent dans Florence comme simples particuliers; mais, par leurs brigues, & par leur argent, ils gagnerent les Espagnols, & se retablirent dans le Gouvernement (27).

Il ne manquoit plus au Pape que de chasser les Allemands & les Espagnols de l'Italie: mais, l'Entreprise n'étoit pas d'une facile execution. Se livrant à toutes les vuës chimeriques, que la Prosperité imprévuë pouvoit faire naître dans son Esprit, il ne parloit que de Réunions & de Conquêtes, & souvent il lui échappoit de dire, que tous les Barbares établis en Italie,

An de J.C.
1512.

Maximilien Sforce
établi à
Milan.

Le Pape
entre-
prend de
rétablir les
Medicis à
Florence.

Jules II.
travaille
à chasser
les Fran-
çois de
Genes.

(25) Buonacursus, in Diariis, Raynaldi, an. 1512. §. 71. 72. 76. Paris de Grassis, tom. 3. pag. 870.

(26) Raynaldi, an. 1512. §. 91. Basel. in

append. ad. Chron. Naucler.

(27) Mariana, lib. 30. §. 57. Et. Raynaldi, an. 1512. §. 61.

An de J.C.
1512.

auroient bien-tôt le même sort que les François. Mais, il vouloit auparavant tout-à-fait depouiller ceux-ci : & , comme ils étoient toujours Maîtres de Genes qui étoit sa Patrie, il ne pensa plus qu'à lui procurer la Liberté. Ceux, que Louis XII. avoit exceptez de l'Amnistie , furent gagez par le Pape. Il leur fit tenir de l'argent, il leur donna rendez-vous dans la Romagne: il mit à leur tête Janus Fregose, de tout tems ennemi mortel des François. Il les fit approcher secrettement des Frontieres de l'Etat de Genes. Il engagea le Cardinal de Sion à faire un detachment de son Armée, pour les renforcer, & leur fournit une intelligence qui les rendit si promptement Maîtres de la Ville, que les François eurent de la peine à se sauver dans le Château, & dans le Fort de la Lanterne. Le Chateau & la Citadelle se rendit peu de tems après (28). Les François, qui n'avoient plus en Terre-ferme que la Ville de Creme, la rendirent aux Venitiens, le 9. de Septembre suivant (29).

Liberalité
du Pape
envers
l'Evêque
de Gurck.

L'Evêque de Gurck, Plenipotentiaire de l'Empereur, prit le chemin de Rome, selon qu'on en étoit convenu au Congrès de Mantouë. Il fut reçu en Souverain dans toutes les Villes de l'Etat Ecclesiastique où il passa. Le Pape le defraïa somptueusement, quoiqu'il eut trois cens personnes à sa suite. Il le reçut en plein Constoire, & lui fit beaucoup d'accueil, parce qu'il avoit besoin de la Mediation de ce Prelat auprès de l'Empereur (30).

Le Pape
abandon-
ne les Ve-
nitiens, &
se ligue
avec
l'Empe-
reur.

Le Pape & l'Evêque de Gurck entrerent en Negociation, & traiterent plusieurs Articles, dont le plus important étoit l'Accord entre l'Empereur & les Venitiens. On ne put rien conclure à cet egard. Les Allemans demeurèrent fermes à ne rien relâcher & les Venitiens à ne rien accepter (31). Jules, ne pouvant les rapprocher, & ne consultant que son intérêt, abandonna les Venitiens, & se liguâ contr'eux avec sa Majesté Imperiale. Maximilien reconnut l'autorité du Concile de Latran, & abandonna celui de Pise (32).

Suite du
Concile de
Latran.

Cependant, le Concile de Pise transferé à Lion continuoit ses Seances dans cette Ville. Il repaissoit les Princes de son Parti de belles promesses, & leur offroit de grands presens de choses qui n'étoient pas en sa puissance (33). Mais, le Concile de Latran, beaucoup plus nombreux & plus autorisé, tonnoit avec bien plus de force, particulièrement depuis que l'Empereur l'eut reconnu. Dans sa troisieme Session, qui se tint un Vendredi 16. de Novembre, fut luë une Bulle, qui condamnoit l'Assemblée de Pise, ses Fauteurs & Adherens, & confirmoit les Excommunications & Dégradations, que Jules avoit fulminées contre les Cardinaux

(28) *Hist. de la Ligue de Cambray*, tom. 2. liv. 3. pag. 201. *Mariana*, lib. 30. n. 60. *Guicciardin*, lib. 10. *August. Justiniani*, lib. 6. *Folietta*, lib. 12.

(29) *Guicciardin*, lib. 11. *Mariana*, lib. 30. n. 55.

(30) *Raynaldi*, an. 1512. §. 86. *Michaël*

Concin. de Bell. Ital. Rer. German. tom. 2. *Basel. in add. ad Naucler.*

(31) *Petrus de Angleria*, *Epist.* 512.

(32) *Guicciardin*, lib. 11. *Petrus Justiniani*, lib. 11. *Raynaldi*, *hoc an.* §. 91.

(33) *Hist. Gener. d'Espagne*, tom. VI. pag.

409.

„ naux & Evêques qui le composoient. On y lut aussi des Lettres Monitoires du 14. d'Aout, par lesquelles il mettoit le Roiaume de France en Interdit, excepté la Duché de Bourgogne, & transféroit les Foires de Lyon à Geneve. Dans la quatrieme, qui fut l'onzieme de Decembre, il fit lire un Decret, qui ajournoit le Roi & les Prelats, Chappitres & Parlemens, à comparoître devant lui dans soixante jours, & dire les raisons pourquoi ils ne vouloient pas que la Pragmatique fut abrogée (34). „

An de J.C:
1513.

Il y avoit un grand refroidissement entre la Cour de Rome & celle d'Espagne. Le Roi Ferdinand avoit promis au Pape d'aller le secourir, & au Roi d'Angleterre d'attaquer la Guienne avec lui; mais il s'excusa comme il put à l'un & à l'autre, & il crut que la Conquête du Roiaume de Navarre justifoit assez l'irregularité de sa conduite (35). Cependant, le Pape commença à faire eclater ses mauvaises intentions contre les Espagnols par des plaintes assez aigres. Il disoit par-tout, que les Espagnols aspiroient à la Monarchie Universelle, & qu'ils avoient formé le dessein de se rendre les seuls Maîtres de l'Italie. Quel avantage retirerons-nous, ajoutoit-il, d'avoir chassé les François au delà de nos Frontieres, si nous avons le malheur de retomber sous la servitude & le joug des Espagnols qui les surpassent encore en avarice, en méchanceté, & en cruauté? Cardonne meprisoit les plaintes & les murmures du Pontife, & continua ses Conquêtes. L'Envoïé du Pape voulut l'arrêter devant Bresse; mais, Cardonne lui repondit, que quand la Guerre seroit finie avec honneur, on se conformeroit absolument aux volonte de St. Pere (36).

Plaintes
du Pape
contre les
Espagnols.

Jules n'eut pas lieu d'être fort satisfait de cette reponse; & toujours plein de vastes projets, il forma le dessein d'une nouvelle Croisade contre les Turcs, ou plutôt contre les Espagnols, quoiqu'il eut soin de publier par-tout qu'il n'avoit point d'autre desir que de réunir tous les Princes Chrétiens pour agir avec succès contre les Infideles: Artifice, qui fut pénétré par les bons Politiques du tems. Son dessein étoit de se servir des Suisses, & d'en introduire au moins trente mille dans le Roiaume de Naples. L'Alliance, que les Cantons avoient avec l'Espagne, étoit un obstacle à ce Projet: mais, comme le Traité alloit expirer, Jules se mit en tête d'en empêcher le renouvellement; ce qu'il fit par une seule Lettre, où, sans decouvrir aux Suisses ce qu'il pensoit, il se contenta de représenter à leurs Magistrats, que s'ils renouvelloient l'Alliance avec le Roi Catholique, ils contraindroient les Venitiens à se liguier avec la France. Il leur manda donc, qu'ils lui seroient un vrai plaisir de suspendre le renouvellement de cette Alliance, & ils eurent pour lui toute la complaisance qu'il souhaitoit; croiant peut-être qu'il y auroit plus à gagner pour eux avec sa Sainteté, qu'avec les Espagnols. Dès que Jules s'étoit vû hors de danger, il n'avoit plus four-

Jules II.
forme le
dessein
d'une
Croisade;
& veut
chasser les
Espagnols
d'Italie.

(34) Mezerai, *Abregé Chron.* tom. IV. pag. 115. 116. V. *Concil. Lab.* tom. 14. pag. 91. 100.
(35) Flechier, *Hist. du Card. Ximenes*, liv. Tom. IV.

3. tom. I. pag. 475.

(36) *Hist. gener. d'Espagne*, Tom. VI. pag. 467. 468.

An de J.C.
1513.

ni à l'Armée Espagnole l'argent qu'il avoit promis tous les mois, comptant par-là l'obliger à se retirer, afin qu'il n'y eut point en Italie d'autres Troupes Etrangères que les Suisses, que sa Sainteté auroit pû renvoyer en les payant bien, parce qu'ils ne faisoient la Guerre qu'en Mercenaires, selon le Genie de cette Nation. Le Roi Ferdinand s'aperçut bientôt des desseins du Pape, & resolut de s'accomoder avec la France (37).

Mort de
Jules II.

Pendant ces Negotiations, le Pape fulmina de nouveau contre la France. Il faut entendre là-dessus Mr. de Mezerai. „ La colere de Jules, dit-il, „ n'avoit point de bornes, il avoit composé un Decret au nom du Conci- „ le, pour transferer le Roiaume de France, & le Titre de *Très-Chrétien* „ au Roi d'Angleterre. Comme il étoit sur le point de le faire publier, le „ Ciel, prenant pitié de lui & de la Chrétienté, l'appella hors du Monde, „ le 23. de Fevrier. Il mourut d'une fièvre lente; causée, disoit-on, „ par un Chagrin qu'il eut de n'avoir pû porter les Venitiens à s'accomo- „ der avec l'Empereur: tant ses passions étoient furieuses, & plus conve- „ nables à un Sultan des Turcs, qu'au Pere commun des Chrétiens (38). „ Voici un detail plus circonstancié de ses dernières actions. Il y avoit long- „ tems que sa santé étoit attaquée. Ses inquietudes & ses soins achevoient de l'accabler. Les moindres accidens peuvent deranger la Constitution d'un corps déjà affoibli par l'âge. Tout le monde voioit assez que Jules aiant plus de 70. ans ne pouvoit pas aller loin. Il le sentit lui-même, & employa le peu de tems qui lui restoit à vivre, à regler les affaires qu'il croioit les plus pressées. En qualité de Julien de la Rouere, il pardonna aux Cardinaux de Pise; mais non en qualité de Pape. Il ne parut se souvenir de sa Famille, que pour tirer du Sacré College une promesse que les Cardinaux consentiroient à l'inféodation de Pezaro au Duc de Urbin son Neveu. Donna Felice de la Rouere, le voiant sur le point d'expirer, lui demanda un Chapeau de Cardinal pour Gui de Montefalcone son Frere uterin: il le refusa, & lui repartit froidement, que le sujet n'en étoit pas digne. Il tourna ensuite la tête de l'autre coté, & il expira. Il ne fut nullement regretté, pas même de ceux qu'il avoit servis, parce qu'il le faisoit de mauvaisé grace (39).

Son Ca-
ractere.

L'humeur Guerriere de ce Pape a donné lieu à une infinité d'Ecrivains de dire, qu'il jetta un jour dans le Tibre les Clefs de St. Pierre, afin de ne se servir que de l'Epée de St. Paul. Mais, on peut faire de bonnes Remarques pour affoiblir cette Narration; car elle n'est fondée que sur la fragile autorité d'un certain Poëte nommé Gilbertus Ducherius Vulto, Aquaperfanus: outre que les Ecrivains qui en parlent se copient les uns les autres, sans citer un bon Auteur Original (40). Quoiqu'il en soit, on peut dire, que si ce Pape n'avoit pas les Qualitez d'un bon Evêque, il avoit du moins

(37) Mariana, lib. 30. §. 55.

(38) Mezeray, Abregé Chron. tom. IV. pag.

717.

(39) Guicciardin, lib. 11. Bembo, Hist.

Venet. lib. 12. Raynaldi, an. 1513. §. 7. & 8.

Ferron, in Ludov. XII. Victorel, in Addis. in Ciacon. Paris de Grassis, Papyr. Masson.

(40) Bayle, Dict. Art. Jules II. Rem. F.

moins celle d'un Prince Conquerant. Il avoit un grand courage & une habileté politique, par laquelle il formoit des ligues, & les dissipoit, selon l'exigence de ses interêts. Il aimoit le vin & les femmes. A l'égard du premier Defaut, on produit une Exclamation de l'Empereur Maximilien : *Bon Dieu! Que deviendroit le Monde, si vous n'en preniez un soin tout particulier, sous un Empereur comme moi, qui ne suis qu'un pauvre Chasseur, & sous un Pape aussi mechant & yvrogne que Jules II* (41) ! Il y a des Historiens, qui remarquent que ce Pontife inventa un nouveau nom, pour accuser les François de boire beaucoup de vin, & de s'en décharger tout aussitôt par les urines; c'est pourquoi il les appelloit *Pisciavini* (42). On conte qu'un de ses Officiers, Normand de Nation, lui dit un jour là-dessus : *Ma foi, St. Pere, vous êtes donc un veritable François, car vous êtes un des grands Pissevins de la Terre* (43). Passons à son Impudicité. Il avoit une Fille, qu'il maria avec Jean Jourdain des Ursins; & on lui fait dire dans un Dialogue avec St. Pierre, qu'il avoit eu la Verole (44). On l'accuse aussi du Peché contre nature, sur l'Autorité d'un Ecrit que les Theologiens de Paris firent contre lui (45). Il n'y a sorte de crimes dont on ne l'accuse dans un Dialogue que l'on feint qu'il eut à la Porte du Paradis avec St. Pierre. C'étoit, selon cette sanglante Satyre, un scelerat découvert, un yvrogne, un homicide, un Simoniaque, un Empoisonneur, un Parjure, un Voleur, souillé de toutes sortes de vices & de crimes, & tout rongé de Verole (46). On attribua cette Piece à Erasme, mais il s'en justifia bien feruement dans une de ses Lettres (47). Wolfius a inseré cette Satyre dans ses *Lectiones memorabiles* (48); & Rivet assure, qu'on l'imprima à Paris avec Privilege du Roi, l'an 1612. à la fin des Actes du 2. Concile de Pise (49). La haine, que Jules II. conçut contre la France, où il avoit trouvé un si bon azyle sous le Pontificat d'Alexandre VI., fut si enorme, qu'il commanda de tuer tous les François qu'on rencontreroit; & il promit recompense à quiconque executeroit cet Ordre (50). L'Histoire de Venise, composée par le Cardinal Bembo, suffit pour montrer l'emportement, la mauvaise-foi, & l'Ambition prodigieuse de Jules II. quoique cet Historien soit là-dessus moins prolix que Guicciardin. „ Quel homme étoit-ce que „ le Pape Jules, dit l'Auteur de l'*Evangile du Cardinal Palavicin*. C'étoit „ un naturel feroce, en qui les vapeurs d'une Bile echauffée dominoient si „ violemment, qu'il s'étoit emporté à des exploits de Guerre peu convena- „ bles à la Sainteté de son rang. . . . Il avoit affaire à Louis XII. ce bon „ Roi, surnommé le Pere du Peuple, qui est tout dire. Cependant, les fu-

(41) *Apud Du Plessis, Myst. d'Iniquité, pag. 580.*

(42) *Arnoldus Ferronus, in Lud. XII. fol. 52.*

(43) *Bayle, Dict. ubi supr. Rem. L.*

(44) *Ibid.*

(45) *Du Plessis, Myst. d'Iniquité, pag. 581. Wolfius, Lection. Memor. tom. 2. p. 21,*

(46) *Joannes Zuinger, de Festo Corp. Christ. pag. 140.*

(47) *Erasmus, Epist. 1. lib. 12.*

(48) *Tom. 2. p. 61.*

(49) *Rivet, Remarques sur la Rep. au Myst. d'Iniquité, 2. part. p. 634.*

(50) *François Hotman, Brutum Fulmen, p. 109. 110.*

An de J.C.
1513.

„ sujets d'un tel Roi favorisoient un tel Pape, qu'eussent-ils donc fait, si
 „ ce Pape eut eu la sublimité de la vertu qui est requise en celui qui doit
 „ être adoré avec le surnom de très-Saint, & en qualité de Mediateur en-
 „ tre le Ciel & la Terre? Cet exemple seul fait voir tout ensemble, com-
 „ bien est puissant un Pape reveré par le Peuple, & combien est puissant
 „ le Peuple qui est animé par l'Esprit de Religion. Mais, d'un autre côté,
 „ cet exemple doit apprendre aux Papes ce qu'ils ont à craindre, quand
 „ ils abusent de leur autorité surnaturelle & toute divine, & qu'ils font
 „ injure à la puissance seculiere, parce qu'alors les Peuples changeant leur
 „ veneration en abomination, ils abandonneroient ses interêts, & au lieu
 „ de demeurer superieure, elle deviendroit meprisée (51). „ Le Bandel
 „ raconte une chose plaisante, que je ne dois pas oublier. Les Allemans, dit-il,
 „ aiant demandé au Pape la permission, quand la St. Martin arriveroit un
 „ jour maigre, de manger de la viande, Jules, ne voulant pas ouvertement
 „ leur refuser cette grace, la leur accorda, à condition que le même jour
 „ ils ne boiroient point de vin (52). „ C'étoit trop grande mortification
 „ pour des Allemans. Forcadelle, que j'ai cité dans l'Article de la Papeſſe
 „ Jeanne, dit que Jules II. fut assez malin, pour inventer une Fable inju-
 „ rieuse à la memoire de Gaston de Foix Duc de Nemours, & qui pouvoit
 „ augmenter au desavantage de la France la superstition des Peuples. Cet-
 „ te Fable portoit, que l'on avoit vû fortir un Serpent du tombeau du Duc de
 „ Nemours. Forcadelle dit que les Prêtres (*Sacrificuli*) furent les prin-
 „ cipaux promoteurs du Conte, & que c'est assez leur coutume de debi-
 „ ter des prodiges. Il raporte ensuite comme le Pape trompa le Cardi-
 „ nal George d'Amboise, & fit retentir le son des Armes dans Rome, & com-
 „ bien il se plaisoit aux vers satyriques contre la France. Il pardonna plusieurs
 „ crimes à un Poëte, & lui fit compter une bonne somme d'argent, pour le
 „ Distique suivant :

Julius evulſit Gallis Cythereius alas :

Martius hic priſco Cæsare major erit.

Forcadelle oppose à ces deux vers un autre Distique bien piquant qui fut fait
 contre ce Pape :

Fæx Ligurum Romam, ponti fæx concutit armis

Julius: huc Brutum Gallia fortis alit.

Quelques-uns, continué-t'il, observerent que le tems étoit revenu où un
 autre Jules, par des Profusions d'argent emprunté, avoit obtenu le Pontifi-
 cat & supplanté ses Competiteurs; mais, que le nouveau Jules n'avoit rien
 de commun avec l'autre, ni quant à la science, ni quant à la clemence,
 ni quant à la bonne foi; ni rien aussi de commun avec l'Apôtre St. Pier-
 re, non pas même quant à la Barque de Pêcheur, puisque cet Apôtre ne
 s'en servoit qu'à des usages innocens, & que Jules s'en étoit servi, disoit-on,

(51) *Evangile Nouveau du Card. Palavicin,*
p. 114. 115.

(52) *Bandel, Nouvelle 31. premiere part.*
fol. 219. verso.

à pirater (53). Mr. le Duchat, & Mr. Bayle, ont crû que Rabelais avoit en vuë le Pape Jules II. dans le Chapitre 50. de son 4. Livre, où il fait dire à Panurge qu'il a vû les derniers Papes de ce tems-là, *non aumusse, ains armet en teste porter, tymbre d'une Tiare Persique* (54).

An de J.C.
1513.

MAXIMILIEN
CHARLES V.
Empereurs d'Allemagne.

L E O N X.

LOUIS XII.
FRANÇOIS I.
Rois de France.

C C X X V I. P A P E.

DE's que Jules II. fut mort, le Peuple Romain prit les Armes, & se souleva. Ces defordres arrivent à Rome quand le Siege est vaquant, sur-tout quand le Gouvernement a été dur & sever. Le Peuple tache de se vanger & de se dedommager comme il peut. Les Colonnes que le Pape avoit persecutez, les Urains qu'il avoit favorisez, prirent les Armes les uns contres les autres, & coururent à la vengeance, transportez de jalousie & de haine. Le Peuple en fureur exerça d'abord sa rage contre le Monastere de St. Paul, de l'Ordre de St. Benoit, qui fut pillé & ravagé: on fit encore d'autres Brigandages, & plusieurs Massacres, en differens endroits de la Ville (1).

Defordres
à Rome.

Les Cardinaux entrerent au Conclave le 4. de Mars 1513., & le lendemain les Conclavistes dresserent un Memoire des Privileges qu'on a coutume de leur accorder, & dont les principaux étoient: „ Que les Cardinaux „ ne pourroient disposer des Benefices qui sont à leur Collation, qu'en fa- „ veur des mêmes Conclavistes; qu'ils ne pourroient revoquer la reserva- „ tion faite en leur faveur, & qu'en cas de mort les Conclavistes choisi- „ roient un autre Cardinal qui se chargeroit de la reserve faite par le „ defunt Pape: Que si les Conclavistes étoient nobles, Comtes Palatins, „ ou Officiers du Pape, ils auroient à pretendre à trois Benefices, qui „ leur seroient conferez à tour; & que lorsqu'ils auroient eu le premier, „ le tour recommenceroit: Qu'ils pourroient tenir quatre Benefices incom- „ patibles, & même un Benefice à charge d'Ames, pendant leur vie, sans „ payer d'Annate pour quelque Benefice que ce fut, quand même les Bul- „ les par eux obtenues des autres Papes ne porteroient pas dispense de tou- „ te forte d'irregularité, sans que pour cela ils fussent obligez à aucune „ restitution de fruits. Qu'en cas que les Conclavistes resignassent leurs „ Benefices, ce Privilege passeroit au Resignataire. Que la supplique qui „ seroit donnée par un Cardinal, après qu'elle seroit enregistree par son „ Secretaire, en presence d'un Prelat, seroit authentique & seroit foi en „ justice. Que les Lettres expediees sous le Sceau du Cardinal seroient „ aussi valables que si elles étoient sous le plomb; & qu'on nommeroit trois

Les Car-
dinaux en-
trent au
Conclave.

Car-

(53) *Forcatulus, de Gallor. Imper. & Philo-
sophia, lib. 4. pag. 555.*

Edit. in fol.

(54) *Voyez les Lettres de Bayle, 281. 282.*

(1) *Bellegarde, Hist. gener. d'Espagne, tom.
VI. pag. 420.*

An de J.C.
1513.

Jean de
Medicis
elû Pape.
Son Ca-
ractere.

Pourquoi
il fut elû
Pape.

Cardinaux pour l'exécution de ces articles. On approuve aussi le payement des quinze cens Ducats, que devoit faire le Conclaviste du nouveau Pape. . . . Il y avoit alors 32. Cardinaux, mais il n'en entra que 25. au Conclave (2). „

L'onzieme de Mars 1513. le Cardinal Jean de Medicis fut elû Pape d'une commune voix, & prit le nom de LEON X. Il étoit fils de Laurent de Medicis & de Clarice des Ursins, & n'avoit alors que trente-six ans. A l'age de 14. ans, Innocent VIII. l'avoit fait Cardinal. Ange Politien, Demetrius, Chaclondyle, & Urbain Bolzane avoient été les Maîtres: Pic de la Mirandole, Marcile Ficin, Jean Lascaris, Christophle Landi, & plusieurs autres Sçavans, ses Amis particuliers. Cette Education fit qu'il aima les Sciences comme son Pere, & qu'il se fit honneur de proteger les Sçavans, & de faire refleurir les beaux Arts; mais, ces bonnes qualitez étoient obscurcies par un grand nombre de mauvaises; & on l'accusa d'être partial & ambitieux. Il est vrai qu'il n'étoit, ni si fougueux, ni si hautain, que son Predecesseur: mais, il étoit bien plus artificieux & plus adroit (3). Son Histoire fera mieux juger de son Caractere.

On prétend, & c'est un Ecrivain très-zelé de notre Communion qui l'a dit, que rien ne contribua d'avantage à élever Jean de Medicis à la Papauté, que les blessures qu'il avoit reçues dans les Combats Veneriens. C'est le sens des paroles de Mr. Varillas, que je vais rapporter: „ Il n'y avoit point encore trois mois, dit-il, que le Cardinal de Medicis étoit rentré dans Florence, lorsque la mort du Pape Jules II. l'obligea d'en sortir, pour aller à Rome. Il se fit porter en litiere, à cause d'un abcès qu'il avoit aux parties que la pudeur defend de nommer; & voyagea si lentement, que les obseques du Pape étoient déjà faites, & le Conclave commencé, quand il y arriva. . . . Le Conclave n'eut pas si-tôt fini, par ce que les jeunes & les vieux Cardinaux persisteroient dans une égale obstination, sans une Avanture bizarre qui les mit d'accord. Le Cardinal de Medicis, s'étant agité extraordinairement par le nombre de visites qu'il faisoit chaque nuit à tous les Cardinaux de sa Faction, son abcès s'ouvrit, & le pus qui en sortit exhala une telle puanteur, que toutes les cellules, qui n'étoient séparées que par de legeres cloisons, furent empestées. Les vieux Cardinaux, dont le temperement étoit moins capable de resister aux malignes impressions d'un air si corrompu, consulterent les Medecins du Conclave, sur ce qu'il y avoit à faire pour eux; & les Medecins, qui voioient le Cardinal de Medicis, jugeant de sa constitution, plutôôt par les mauvaises humeurs qui sortoient de son corps, que par la vigueur de la nature à les pousser dehors, repondirent, après qu'ils eurent été gagnez par les promesses de Bibiana, que le Cardinal de

(2) *Hist. des Conclaves*, p. 92.

(3) *Ciaconius*, in *Leon X.* tom. 3. pag. 309.
Coecil. Lab. tom. XIV. pag. 129. *Raynaldi*, an.

1513. §. 14. *Bembo*, *Hist. Venet.* lib. 12. *Papyr.*
Masson, in *Leon X.*

de Medicis n'avoit pas encore un mois à vivre. Cette condamnation le fit Pape, en ce que les vieux Cardinaux, pensant être plus fins que les jeunes, leur voulurent donner une satisfaction, qu'ils presumoient ne devoir pas être de longue durée. Ils les allerent trouver, & leur dirent qu'ils cedoient enfin à leur opiniastreté, à condition qu'on leur rendroit la pareille une autre fois. Ainsi, le Cardinal de Medicis fut élu Pape, sous un faux donné à entendre, n'ayant pas encore 36. ans accomplis; & comme la joye est le plus souverain des remedes, il recouvra bien-tôt après une santé si parfaite, que les vieux Cardinaux eurent sujet de se repentir d'avoir été trop credules (4). „ L'Equité m'oblige à remarquer: 1. Que Paul Jove ne met point l'abcès aux mêmes parties que Varillas, & n'en marque pas une Origine honteuse (5). 2. D'autres disent que c'étoit une tumeur à la gorge (6). 3. Si nous en croïons Paul Jove & Guicciardin, ce Pape monta sur le Throne avec une grande reputation de chasteté; & depuis son Adolescence, il passoit pour fort continent (7). D'où il s'enfuit donc, que la Dignité Papale fut ce qui corrompit les mœurs de ce Pontife; ainsi qu'il est arrivé à beaucoup d'autres qui se sont gâtés où ils auroient dû se corriger: tout au contraire de Vespasien que la suprême autorité rendit meilleur.

Leon X. fut couronné l'onzieme d'Avril, le même jour qu'il avoit perdu la Bataille de Ravenne & la Liberté l'année précédente. Il ne voulut pas imiter ses Predecesseurs, qui s'étoient fait porter en chaise, en faisant leur Entrée dans Rome. Il monta le Cheval Turc qu'il avoit eu le jour de la Bataille de Ravenne; car, l'ayant retiré des mains des François à rançon, il l'aima d'une façon particuliere, & le fit nourrir jusqu'à une extreme vieillesse avec un grand soin (8). Et comme il avoit la tête toute remplie des Magnificences de l'ancienne Rome, & des Journées triomphales des anciens Consuls, il tâcha de renouveler ces beaux Spectacles; & il fut si bien servi dans ce dessein, qu'on n'avoit point vû à Rome, depuis l'Irruption des Goths, une Pompe plus magnifique que la sienne. Il lui en couta cent-mille Ducats (9). La Ceremonie n'étoit pas encore finie, que la Nouvelle de la mort de Raphaël Pucci, Archevêque de Florence, arriva à Rome. Leon donna à l'instant ce Benefice au Commandeur de Medicis son Confin Germain, qui avoit porté les Armes, & qui le suivoit actuellement en Cavalcade armé de toutes pièces (10). Ce Pape avoit la Vuë extrêmement foible; mais, approchant un Livre de son nez, il pouvoit lire les plus petits Caracteres (11). De-là vient, que voulant designer l'Année de son Pontificat

Depenses
prodigieuses
qu'il fit
à son Couronnement.

(4) Varillas, *Anecdotes de Florence*, Liv. 6. pag. 253. 257.

(5) Paul Jove, *Vita Leonis X. lib. 3. pag. 158.*

(6) *Contin. de Fleury*, Tom. XXV. p. 263.

(7) Jovius, *ubi sup. pag. 193.* Guicciardin, *lib. 11. fol. 328.*

(8) Paul Jove, *ubi sup. p. 129. 130.*

(9) Paul Jove, *ubi sup. Guicciardin, lib. 11. fol. 326.* Ciaconius, *in Vit. Leon. X. tom. 2. pag. 311.* Sponde, *an. 1513. n. 3.*

(10) *Contin. de Fleury*, tom. XXV. pag. 267.

(11) Paul Jove, *pag. 211.* Lucas Gauricus, *Tract. Astrologico*, pag. 18. *Edit. de Venise, 1552. in 4.*

An de J.C.
1513.

Sa bonne
fortune
au com-
mence-
ment de
son Ponti-
ficat.

Incertitu-
des du Pa-
pe pour
prendre
un Parti
sur les Af-
faires.

cat par ces Lettres numerales M. CCCC. LX. elles furent malicieuse-
ment interprétées par ces mots : *Multi Cardinales Cæci Crearunt Cæcum Leo-
nem X* (12). Cependant, la Vuë de ce Pontife étoit à la Chasse d'une portée
surprenante (13). Remarquons ici en passant, que Marfile Ficin avoit
predit le souverain Pontificat à Jean de Medicis, qui n'étoit encore qu'un
Enfant; mais, Ficin abusa des termes de l'Ecriture d'une maniere impie &
icandaleuse (14).

Quand on demanda au nouveau Pape la maniere dont il vouloit être trai-
té, il repondit que ce fut en grand Prince. Un bonheur auquel il nes'at-
tendoit pas le delivra de la crainte d'un Schisme. Les Cardinaux de Car-
vajal & de St. Severin, restez à Lion, où ils avoient beaucoup de peine à
soutenir leur Parti qui s'affoiblissoit tous les jours, s'étoient mis en chemin,
pour prendre la route d'Italie, & se trouver au Conclave, où ils avoient
Droit, & où ils esperoient d'entrer par le credit de Prosper Colonne, qui
se dispoit lui-même à se rendre au plutôt à Rome, dans la resolution de
donner de sa main un Chef à toute l'Eglise; mais le Viceroi de Naples l'em-
pêcha de partir, dans la crainte que sa personne n'excitât de nouveaux
troubles à Rome. Les deux Cardinaux s'embarquerent à Marseille, & ar-
riverent par Mer à Ligourne. Dès qu'ils eurent mis pied à terre, les
troupes placées de tous côtés pour fermer les passages les arêterent, &
les conduisirent à Pise, d'où Jules de Medicis, Cousin Germain du nou-
veau Pape, en donna aussi-tôt avis à sa Sainteté. Elle ordonna qu'on les
conduisit à Viterbe, & ensuite à Civita Vecchia, où ils demeureroient Pri-
sonniers jusqu'à ce que l'on eut examiné & jugé ce qu'on devoit en faire (15).

On étoit dans l'impatience de savoir quel Parti prendroit Leon X. dans
les Affaires qui troubloient l'Italie: mais, il fut long-tems à se determiner.
D'un côté, il ne souhaitoit pas que les François revinssent en Italie; d'un
autre, il se desioit du Roi Catholique, dont il n'étoit pas Ami, quoiqu'il
eut obligation aux Espagnols du rétablissement des Medicis à Florence,
mais il avoit à cœur la Revolte de Parme & de Plaisance, à laquelle le Vi-
ceroi de Naples avoit donné lieu. Leon X. faisoit peu de cas des Suisses,
qui ne servoient que pour de l'argent, & qui se mutinoient dès qu'ils ne tou-
choient pas leur paie à jour nommé. Maximilien Sforce Duc de Milan
étoit un Prince foible, qui seroit toujours à charge au St. Siege. L'Em-
pereur lui paroissoit un Ami inconstant, sur lequel on ne pouvoit faire au-
cun fonds, & en même tems dangereux. Enfin, les Venitiens venoient de
conclure un Traité d'Alliance avec Louis XII. Il ne pouvoit donc pas
compter sur eux sans s'unir avec la France (16). Toutes ces Reflexions po-
litiques jettoient le Pape dans de grandes incertitudes.

Les

(12) *Des Accords, Bigarrures, chap. 12. fol. 105.*

(13) *Paul Jove, Vit. Leon X. pag. 211.*

(14) *Amoenit. Litter. tom. 1. pag. 78. 79.*

(15) *Mariana, lib. 30. n. 82. Petrus de An-*

gloria, Epist. 515. & 516. Sponde, ad an.

1513. n. 4. Guicciardin, lib. 11. Paris de

Grassus, Cerem. Roman. tom. 4. pag. 47.

(16) *Ubi supr.*

Les François, sous le commandement de la Trimouille, recommençant la Guerre en Italie, le Pape, qui s'étoit comporté jusqu'alors avec beaucoup d'égalité, fut pressé de se déclarer, pour arrêter les progrès de la France & des Venitiens. Il avoit fait tout son possible pour empêcher ceux-ci de ratifier le Traité avec Louis XII. mais ses prieres furent inutiles. Il avoit envoie au Roi un de ses favoris nommé Cinthio, pour lui protester de sa part, qu'il ne suivroit pas l'exemple de son Predecesseur, & qu'il agiroit en Pere commun; qu'il étoit l'héritier des sentimens respectueux de la Maison de Medicis pour la Couronne de France; mais, qu'étant Pape depuis un mois seulement, il ne pouvoit pas si-tôt rompre les engagements du St. Siege contractez par son Predecesseur; qu'il étoit tres-bien disposé en faveur des François, mais qu'il ne pouvoit se déclarer ouvertement, sans exciter contre lui la plûpart des Princes; qu'il supplioit le Roi de ne lui point imputer quelques demarches qu'il seroit obligé de faire pour le traverser dans la Conquête du Milanez, parce que son cœur n'y auroit aucune part. Enfin, il supplioit sa Majesté de trouver bon, qu'il l'exhortât par un Bref à ne rien entreprendre contre le Repos de l'Italie. Louis XII. connut ces artifices. Il étoit persuadé, qu'un nouveau Pape change souvent d'Inclination en recevant sa Dignité; entraîné par les interêts de la Cour de Rome, qui d'ordinaire sont toujours les mêmes sous differens Pontificats. En effet, la Conduite de Leon X. ne fut pas differente de celle de Jules II. quant à l'essentiel. Il est vrai que les manieres n'étoient pas les mêmes; mais, par differentes voies, il tendit au même but, qui étoit de diminuer la puissance des François. Il sollicita le Roi d'Angleterre de faire une descente en France, & redoubla ses instances auprès de Ferdinand Roi d'Arragon pour l'animer contre la France. Leon avoit saisi un moment heureux, & il obtint du Roi Catholique tout ce qu'il pouvoit desirer. Desorte que, par l'Avis de Jérôme Moron, envoie de Maximilien Sforce, il emprunta quarante deux mille Ecus qu'il envoya aux Suisses pour lever des Troupes; ce qui fut executé; & cette Armée desit celle de France (17).

Cependant, les Venitiens étoient affligés du secours que le Pape venoit d'envoyer à leurs ennemis. Ce secours, qui ne consistoit qu'en deux cens Lances & quelques Compagnies d'Infanterie, étoit à la verité peu de chose; mais, il marquoit que sa Sainteté leur étoit contraire, & qu'elle étoit disposée à executer le Traité que Jules II. avoit signé contr'eux avec l'Empereur. Leon X. s'en expliquoit assez clairement; mais, il étoit encore plus prévenu contre la France: & comme il lui avoit ôté l'esperance de recouvrer le Duché de Milan durant cette Campagne, il vouloit pour-tant empêcher qu'elle ne se portât à quelque extremité préjudiciable au St. Siege, & qu'elle ne se separât de la Cour de Rome. Il savoit qu'on y étoit

An de J. C.
1513.

Il se déclara
contre
la France.

Les Veni-
tiens se
plaignent
du Pape.

(17) Mariana, lib. 30. n. 83. lib. Brev. an.
1513 & 1514. p. 71. Raynaldi, an. 1513. n.
57. Bembo, lib. 4. Epist. 1. Sc. Guicciardin,
Tome IV.

lib. 11. Belcar. lib. 14. Mem. du Bellai, liv. 1.
Ferron. in Lud. XII. Memoires du Maréchal
de Fleuranges. Petrus Justiniani, lib. 11.

An de J. C.
1513.

étoit fort aigri contr'elle, & sur-tout les Univerfitez qui vouloient faire valoir le Concile de Pife, nom feul qui faisoit peur à fa Sainteté. C'est ce qui la determina à donner quelque fatisfaction à Louis XII. Et comme ce Prince avoit souvent déclaré, qu'il n'écouteroit aucunes Propositions de Paix, qu'après que les Cardinaux depofez pour avoir afsemblé le Concile de Pife & de Milan feroient retablis dans leur Dignité, & rentrez dans le Sacré College, le Pape voulut bien travailler de concert avec la Reine pour les reconcilier avec le St. Siege (18). Mais, en attendant la Reconciliation, Leon X. continua le Concile de Latran.

Le Pape fe
justifie au-
près du
Roi de
France.

Le Pape eut besoin de se justifier auprès du Roi de France, sur un Article qu'il ne faut pas supprimer. L'argent que l'on avoit fait donner aux Suiffes n'avoit pas été distribué si secretement, qu'il n'en fut parvenu quelque bruit jusqu'à Louis XII. Ce Prince en fit faire des plaintes au Pape par Cinthio, comme aiant été contre sa parole; & il croioit deja que le Pape étoit infidele sur-tout le reste, en quoi il ne se trompoit pas beaucoup: mais, Leon gagna Cinthio, & l'engagea de nier les faits sur lesquels il n'y avoit point de preuves convaincantes, & de colorer ceux qui étoient trop notoires pour être defavouez. Cinthio affura donc le Roi, qu'il étoit faux que Leon X. eut envoié de l'argent aux Suiffes, ni qu'il les eut exhortez à faire tout ce qu'ils avoient fait contre ses interêts dans le Milanez; qu'il étoit vrai, que, comme Pere commun, il s'étoit employé à raccomoder les Venitiens avec l'Empereur; mais, qu'il n'avoit jamais pretendu que les Princes, Enfans de l'Eglise, demeurassent depouillez des Etats qui leur appartenoient comme heritiers de leurs Ancêtres; qu'il ne desapprouvoit pas que les Venitiens aidassent le Roi à se remettre en possession du Patrimoine de Valentine Visconti son aïeule, puisqu'il n'avoit lancé contr'eux aucunes Censures, quoique son Predecesseur se fût obligé par le Traité d'Union de les poursuivre avec les Armes spirituelles & temporelles: qu'il respectoit les Amis de la France, dans ceux que le St. Siege avoit declarez ses Ennemis: que la Querelle avec le Roi ne dureroit qu'autant que sa Majesté soutiendrait le Conciliabule de Pife, & que c'étoit par-là qu'il falloit commencer avant que de parler d'autre chose (19).

Louis XII.
se soumet
au Con-
cile de La-
tran.

Le Roi resolut enfin de s'accomoder avec le Pape, sollicité par la Reine son Epouse, toujours superstitieuse, & prévenuë en faveur de la Cour de Rome. Mr. de Mezerai s'explique si nettement là-dessus, que je ne faurois mieux faire que de le citer. Le Roi, dit-il, „ avoit une peine „ domestique plus grande que celle que lui faisoient tous ses ennemis. „ C'étoit sa propre femme, qui, touchée des scrupules ordinaires à son „ Sexe, ne pouvoit souffrir, qu'il fut mal avec le Pape, & qu'il entretint „ un Concile contre lui. Comme elle lui rompoit perpetuellement la tête „ sur ces deux points, il étoit souvent contraint, pour avoir la Paix „ avec elle, d'arrêter ses armes, lorsque ses affaires alloient le mieux & qu'il

(18) Guicciardin, lib. II. Contin. de Fleury, tom. XXV. pag. 287. 288.

(19) Contin. de Fleury, tom. XXV. pag. 289.

„ qu'il étoit sur le point d'amener Jules à la raison. Enfin, étant tout à
 „ fait vaincu par ses importunités, & par les Remontrances de ses Sujets,
 „ qu'on fuscitoit de tous côtés à lui en faire, particulièrement les Eccle-
 „ siastiques: d'ailleurs se flatant de l'esperance que le Pape, qui avoit ruiné
 „ ses affaires en Italie, les retabliroit lorsqu'il se seroit bien remis avec lui;
 „ il renonça à son Concile de Pise, & adhera à celui de Latran par ses
 „ Procureurs, qui firent lire son Mandement dans la 8. Session le 14. de
 „ Decembre, le Pape (Leon X.) y presidant. Il promit de comparoitre
 „ pour le Fait de la Pragmatique: mais, à cause des ennemis qui l'environ-
 „ noient de tous côtés, il demanda un delai competent qui lui fut accor-
 „ dé (20). „

An de J.C.
1513.

Nous avons l'Acte de cette Soumission rampante. Les Procureurs du
 Roi (ce sont les paroles de l'Acte) „ aians en main Lettres patentes du
 „ dit Roy Très-Chrétien, scellées de son sceau, & par luy signées, & ex-
 „ pediées de son Mandement, se sont, après la reverence & humilité en tel
 „ cas requis renduë, departis entierement du prétendu Concile de Pise,
 „ & pleinement renoncé à iceluy. Et se sont purement, librement, &
 „ simplement arrestez au très-Sainct Concile de Latran, comme au vray,
 „ unique, & legitime. En outre, suivant leur Procuracion susdite, ils
 „ ont promis que desormais ledit Roy Très-Chrétien ne donnera aucune
 „ faveur, ni assistance, en quelque maniere que ce soit, au dit prétendu
 „ Concile: ains plustost, que tous ceux qui se trouveront en sa Ville de
 „ Lyon, ou autre part en son Royaume, Terres, & Seigneuries qui lui ap-
 „ partiennent, persistant sous le nom dudit prétendu Concile de Pise, il
 „ les en fera vuidier dans un mois prochain; & ceux qui y contreviendront
 „ opiniastrement, de quelque estat, grade, dignité, ou condition qu'ils
 „ soient, Seculiers ou Ecclesiastiques, il les en chassera & les reputera
 „ pour Schismatiques, & comme tels, à tout mandement dudit Saint Pere,
 „ il les poursuivra par main armée s'il en est besoin. En outre ont prom-
 „ mis lesdicts Procureurs au nom que dessus, que le susdit Roy Très-
 „ Chrétien effectuera que six Prelats & quatre Docteurs ou Graduez des
 „ plus apparens, du nombre de ceux qui se sont trouvez au dit prétendu
 „ Concile de Pise, & representant le corps de tous ceux qui ont adheré à
 „ iceluy, comparoistront entre icy & le premier de Janvier en personne de-
 „ vant sa Sainteté, afin de renoncer audit Concile de Pise, purement &
 „ simplement, & iceluy abjurer, après avoir requis & receu la remission
 „ & l'absolution de sa Sainteté, humblement & en forme convenable. Et
 „ qu'au surplus ils adhereront & s'incorporeront au dit Concile de La-
 „ tran, comme au vray, unique, & indubitable, tant en leur nom, que
 „ des autres leurs Adherans. Que s'ils se rendent reffusans de ce faire, le
 „ susdit Roy ne donnera aucun secours, assistance, ou faveur contre l'au-
 „ thorité du Sainct Siege Apostolique, à aucun de ceux qui se sont
 „ trouvez, ou qui ont favorisé audit prétendu Concile de Pise: au contrai-

Acte de
la soumissi-
on du
Roi au
Concile
de Latran.

(20) Mezerai. *Abregé Chron. tom. IV. pag. 122.*

An de J.C.
1513.

„ traire, il fera de tout son possible executer les Sentences, Decrets, &
 „ Censures de nostre Sainct Pere, voire à main armée, si besoin est, sans
 „ dissimulation, ny fraude aucune (21). „ On peut faire un grand nom-
 „ bre de Reflexions importantes sur cette Demarche de Louis XII. mais
 „ il suffira d'en indiquer deux: La 1. c'est que les Princes ne sont presque
 „ jamais sortis de leurs Demêlez avec Rome, qu'à leur confusion. La 2. c'est
 „ qu'il est etonnant, qu'il se trouve encore des Prelats qui préferent leur
 „ Prince Temporel à leur Prince Spirituel, & qui s'attachent au Parti du
 „ Roi dans ses Demêlez avec Rome, puisque d'ordinaire on les sacrifie au
 „ Pape quand on s'accomode. Les Cardinaux de Ste. Croix & de San-Se-
 „ verin en sont un exemple. Ils „ allerent à Rome se jeter aux pieds du
 „ Pape Leon, & s'étant présentez au Concile en habits de simples Prê-
 „ tres, demandant pardon à genoux, reconnoissant avoir été degradez
 „ justement par le Pape Jules, & detestant l'Assemblée de Pise comme
 „ Schismatique, furent retablis dans leur Dignité, & reprirent leur place
 „ dans le Sacré College. Après ces soumissions, Leon temoigna en ap-
 „ parence être satisfait du Roy; mais, sous main, il ne laissa pas d'inciter
 „ l'Empereur à lui faire la Guerre, afin qu'il eut tant d'embarras, qu'il
 „ ne put songer à revenir en Italie (22). „ Neanmoins, le Pape favori-
 „ soit secrettement les Venitiens. Il avoit du chagrin du malheur de cette
 „ Republique, qu'il voioit en danger d'être renversée de fond en com-
 „ ble. Il fit des demarches auprès de Cardonne pour l'empêcher de por-
 „ ter les choses à la derniere extremité, & pour trouver des expediens, afin
 „ de faire cesser les desordres & les malheurs de la Guerre (23).

Le Pape
ne veut
pas la Paix
entre
l'Empe-
reur, le
Roi Ca-
tholique &
Louis
XII.

Quoique ce Pape voulut paroître pacifique, il ne vouloit point de Paix
 qui pût borner son Ambition, ou préjudicier à ses interêts. De-là vient
 qu'il n'approuvoit point celle qui se negocioit alors entre l'Empereur, le
 Roi Catholique, & Louis XII. Il n'étoit pas fâché que ce dernier eut
 assez d'affaires dans son Roiaume, pour l'empêcher de repasser en Italie.
 D'ailleurs, il prevoioit bien que l'on ne pouvoit conclure cette Paix, à
 moins que Louis ne se relâchât de ses Droits sur le Duché de Milan, pour
 le ceder à l'Archiduc Ferdinand. Il sçavoit qu'on pensoit à faire un Ma-
 riage entre cet Archiduc, qui étoit frere puîné de l'autre Archiduc Char-
 les, & Renée de France seconde fille de Louis XII. ce qui formeroit en-
 tre ces Princes une Alliance qui ne s'accomodoit pas avec ses prétensions.
 Une seule chose le rassuroit un peu, c'est qu'il savoit que Louis XII. de-
 mandoit deux conditions dont il ne vouloit pas se desister; l'une, que la
 Princesse qui n'avoit que quatre ans, demeureroit à la Cour de France,
 jusqu'à ce qu'elle fut nubile; l'autre, que jusqu'à la celebration des noces,
 il pourroit recouvrer & conserver le Duché de Milan; mais le motif qui
 rassuroit le Pape étoit foible. Louis avoit besoin des deux Princes, pour
 em-

(21) *Apud Coëffeteau, Reponse an. Myst. 123.*

d'Iniq. pag. 1221. & suiv.

(23) *Hist. Gener. d'Espagne, tom. VI. pag.*

(22) Mezerai, Abregé Chron. tom. IV. pag. 439.

empêcher le Roi d'Angleterre & les Suiffes de lui faire du mal; & , quelque envie qu'il eut d'exiger les deux conditions, il y avoit toute apparence, que la nécessité les lui feroit abandonner (24).

Dans la huitieme Seffion du Concile de Latran, un des Procureurs de ce Concile presenta une Requête au Pape contre le Parlement de Provence, qui ne vouloit pas permettre qu'on observât les Lettres de Grace & de Justice, accordées par sa Sainteté, à moins qu'on n'en eut auparavant la permission du même Parlement; s'attribuant, selon les termes de la Requête, sur les Clercs & sur leurs Benefices une Autorité qui ne leur convenoit pas; ce que la même Requête appelle *lever sa tête contre le St. Siege en imitant l'Orgueil de Satan*. Elle accuse encore les Conseillers de visiter les Eglises à l'insçu des Ordinaires, de diminuer à leur gré le nombre de ceux qui les desservent, de retenir l'argent destiné pour les reparations, de citer les Evêques & les Prêtres, de les obliger à comparoître devant eux, & d'autres reproches semblables; mais, l'Accusation la plus sensible à la Cour de Rome étoit d'introduire la Pragmatique-Sanction en Provence, & de faire observer cette Loi, au mepris du St. Siege. Le Pape repondit à cette Requête; & , de l'approbation du Concile, il decreta un Monitoire contre les Membres du Parlement, pour les obliger à comparoître en personne dans trois mois, sous peine d'encourir toutes les Censures Ecclesiastiques (25).

Cette Procedure me paroît si importante, que je suis obligé d'y joindre quelques Reflexions. 1. Le Parlement de Provence n'avoit d'autre vuë que de maintenir les Libertez de l'Eglise de France, & de defendre son Droit d'Annexe, en vertu duquel toutes les Bulles, Brefs, Rescrits, & Mandats Apostoliques pour la Collation des Benefices, Jubilez, Indulgences, Dispense de vœux, d'age, enfin toutes les Expeditions de la Cour de Rome, & de la Legation d'Avignon, ne pouvoient être mises à execution dans l'étenduë de son ressort sans sa permission & son enterinement, ou *pareatis*, ce qu'on appelloit Annexe. Ce Droit étoit aussi ancien que la Monarchie Françoisë, & avoit été souvent confirmé par nos Rois. 2. Mais comme il rétreffoit la grande Autorité de la Cour de Rome, les Papes n'ont rien oublié pour lui donner atteinte & le supprimer, s'ils avoient pû. 3. Après la Bataille de Marignan, le Pape, aiant quitté le Parti de l'Empereur pour s'unir à la France, convint de ces articles avec le Seigneur de Solieres: Que le Parlement donneroit une Satisfaction publique à la Sainteté; qu'il demanderoit l'Absolution des Censures, & se soumettroit à tout ce qui étoit porté par le Monitoire: & le Pape de son côté promit d'accorder certains Articles par lesquels il confirmeroit le Droit d'Annexe, & consentiroit que le Parlement continuât d'en jouir à l'avenir comme auparavant.

De

(24) *Contin. de Fleury tom. XXV. pag. 310.*
311.

(25) *Raynaldi, an. 1513. §. 91. Paris de Grassis, Diar. n. 5.*

An de J.C.
1513.

Requête,
présentée
au Pape
contre le
Parlement
de Pro-
vence.

Reflexions
sur cette
Requête.

Année J. C.
1514.

Decret du
Concile
de Latran
touchant
la Nature
de l'Ame.

Sentimens
impies at-
tribués à
Leon X.

Bulles du
Pape pu-
bliées dans
la 8. Ses-
sion du
Concile
de Latran.

De Solieres demanda l'Absolution au nom du Parlement, & la regut dans une Audience particuliere en Novembre 1515 (26).

Il ne faut pas oublier ici un Decret fort curieux de sa Sainteté, approuvé par le Concile de Latran, contre quelques Philosophes qui pretendoient que l'Ame humaine étoit mortelle, & qu'il n'y en avoit qu'une seule dans tous les hommes. Le Pape defend très-étroitement d'enseigner de tels Dogmes, regardant tous les Partisans de ces Erreurs, comme des Heretiques detestables, qui ne tendent qu'à detruire la Foi Catholique. „ Nous „ ordonnons, ajoute-t'il, à tous les Philosophes enseignant dans les Uni- „ versitez, de combattre les Sentimens qui s'ecartent de la Foi, comme la „ Mortalité de l'Ame, son Unité dans tous les Hommes, l'Eternité du Mon- „ de, & d'autres semblables, & d'instruire leurs Disciples du contraire (27). „ C'étoit couper une grosse branche du Spinozisme (28).

A cette occasion, je me souviens des Sentimens impies attribuez à Leon X. On dit que ce Pape traita un jour de pure Fable toute la Doctrine Chrétienne. La Tradition est, qu'ayant ouï alleguer à son Secrétaire Bembus quelque chose de l'Evangile, il lui repondit: *On fait de tems immemorial combien cette Fable de Jesus-Christ nous a été profitable.* Quand on examine le Fait, on trouve à la verité que trois ou quatre cens Auteurs l'ont rapporté, mais sur la foi de Baleus leur unique témoin, qui est refusable, par ce qu'il étoit en Guerre ouverte avec le Pape & avec toute l'Eglise Romaine. On rapporte un autre Conte, qui est exposé à la même batterie que le premier. On dit que Leon, ayant ouï disputer deux hommes, dont l'un nioit & l'autre affirmoit l'Immortalité de l'Ame, prononça que l'affirmative lui sembloit vraie, mais que la negative étoit plus propre à donner de l'embonpoint (29). C'est Luther, qui dit cela. Si l'on veut, on pourra croire qu'il a raison; mais, on ne doit point alleguer son temoignage: c'est un homme en guerre ouverte avec le Pape. C'est un ennemi persecuté & foudroïé d'anathêmes. La pratique judiciaire demande qu'il soit refusé, & que son serment même ne soit point reçu. Il doit, ou prouver, ou ne rien dire (30).

Pour reprendre le fil Historique, je remarquerai que dans la huitieme Session du Concile de Latran, on publia plusieurs Bulles du Pape. La premiere s'adressoit aux Princes Chrétiens. Elle les exhortoit à la Paix & à l'Union, & à tourner leurs Armes contre les Infideles qui causoient de plus en plus de très-grands dommages à la Religion Chrétienne. Il fut ordonné qu'on la leur enverroit. La seconde Bulle étoit en faveur des Bohémiens. Comme leur Doctrine faisoit toujours de grands progrès en Bohême, on voulut les engager à venir au Concile; &, afin qu'ils pussent s'y

(26) Mr. de Mauillac, Conseiller au Parlement, Recueil des Titres & Pieces touchant l'Annexe, in 4. imprimé à Aix en 1727.

(27) Raynaldi, an. 1513. §. 92. Sponde, an. 1513. §. 19. & 20.

(28) Bayle, Dict. Art. Spinoza, rem. L.

(29) Luther, Commentar. in Caput 19. Genesis, 20. 13. fol. 132.

(30) Bayle, Dict. Art. Leon X. Rem. H.

rendre en sureté, on leur donnoit par cette Bulle un saufconduit en bonne forme. La troisieme concernoit la Reformation des Offices de la Cour Romaine, dont les Cardinaux & les Prelats se plaignoient fort, par ce qu'ils exigeoient pour les provisions des Benefices, & autres Expeditions, beaucoup au de-là ce qui étoit dû. Pour arrêter ces desordres, la Bulle prononce Excommunication contre les Contrevenans, & declare qu'ils ne pourront être absous que par le Pape, si ce n'est à l'article de la mort. Elle les suspend aussi de leurs fonctions pour six mois, pour la premiere fois, & pour toujours, s'ils ne se corrigent pas (31).

An de J.C.
1513.

Cependant, le Pape Leon, qui avoit le cœur noble & élevé, & qui favorisoit les beaux Arts, avoit entrepris, dès le commencement de son Pontificat, de continuer le grand dessein que son Predecesseur avoit commencé, & de faire achever cette fameuse Eglise de St. Pierre, qui passe aujourd'hui pour un des plus grands Ouvrages du Monde. Il fit chercher tout ce qu'il y avoit d'Architectes, de Sculpteurs, & de Peintres celebres: & parce que c'étoit un travail immense, & qu'il n'étoit pas en état de fournir à de si grandes depenses, il envoya en Espagne certaines Bulles qu'il fit publier, du consentement du Roi, par lesquelles il accorderoit de grandes Dispenses à ceux qui donneroient de l'argent pour ce Bâtiment. Ximenés, qui étoit très-zelé pour la Discipline de l'Eglise, ne voulut jamais recevoir ni publier ces Bulles dans son Diocese, & repondit aux personnes qui s'en étonnoient: Qu'il louoit ceux qui par une veritable Pieté contribuoient de leurs Biens à ce saint Edifice; mais, qu'il ne pouvoit approuver que par une aumône qui devoit être pure & gratuite, on favorisât le relâchement en dispensant des anciennes Coutumes & Observances de l'Eglise. Il en dit sa pensée au Roi, & il en écrivit au Pape avec Prudence, mais avec une grande Liberté (32).

Leon X.
fait ache-
ver l'Egli-
se de St.
Pierre.

On prenoit des mesures pour faire la Paix des Venitiens avec l'Empereur, par la Mediation du Pape, qui fut choisi pour arbitre de ce grand differend, à condition que l'on ne decideroit rien, ni pour l'une, ni pour l'autre des parties, que du consentement & de l'aveu du Roi d'Arragon. Le Pape se chargea volontiers de cette importante Negociation. Le Pontife aiant pesé murement cette affaire, & bien demêlé le Droit des Parties, prononça que les Villes de Veronne, & de Vicenze, appartiendroient à l'Empereur, & que Bresse & Bergame seroient renduës aux Venitiens, qui lui paieroient outre cela presentement deux cens cinquante mille écus d'or, & trente mille de pension annuelle & perpetuelle. Mais, toutes les peines, que se donna le Pape pour finir heureusement cette Negociation, furent inutiles. Car les Venitiens, se croiant maltraitez & lezés dans la Decision du Pape, n'y voulurent point consentir. De sorte que la Paix d'Italie ne put être encore conclüe, quoique tous les Princes fussent fort fatiguez & épuisez par la Guerre. La Trêve conclüe entre la France & l'Espagne étoit pré-

An de J.C.
1514.

Le Pape
travaille à
faire la
Paix entre
l'Empe-
reur & les
Venitiens.

(31) Labbe, Concil. tom. pag. 189. 191. Raynaldi, an. 1513. §. 95.

(32) Fléchier, Hist. du Card. Ximenés, tom. I. Liv. 3. pag. 478.

An de J.C.
1514.

N'ayant pû
réussir, il
se vange
sur les Ve-
nitien.

Le Pape
n'est pas
content de
la Paix
entre la
France &
l'Angle-
terre.

Decrets de
la 9. Ses-
sion du
Concile
de Latran.

te à expirer; ces deux Puissances temoignoient une égale repugnance, pour reprendre les Armes & pour recommencer la Guerre. Quintana, Secrétaire du Roi d'Espagne, & chargé de ses affaires à la Cour de France, fit si bien par son Adresse & ses Negociations, que la Trêve prête à expirer fut prolongée jusqu'à la conclusion d'une Paix durable & solide (33).

Du reste, le Pape, voyant qu'il ne pouvoit rapprocher l'Empereur & les Venitiens, se vangea sur ces derniers. Il envoya pour investir Creme sous les Ordres de Prosper Colonne & de Savelli; mais, Rance de Ceri, Gouverneur de cette Ville, fit une sortie, battit ces troupes, & en tua plusieurs. Savelli se sauva, Prosper leva le blocus, & se retira dans la Romagne (34).

Louis XII. conclut enfin la Paix avec l'Angleterre, & par-là il se mit dans une entiere & pleine liberté de reconquerir à son gré les Etats qu'il avoit perdus en Italie dans le Cours de la Guerre; ce qui chagrina le Pape. Il est vrai que sa Sainteté avoit écrit à Henri VIII. pour l'exhorter à la Paix: mais, comme il n'y avoit rien de sincere dans ce procédé, elle fit en même tems tous ses efforts pour traverser la Negociation. Elle conclut même une Ligue defensive avec le Roi d'Arragon pour un an. Le Pontife craignoit de rester seul; & selon les menées ordinaires à sa nation, il negocia avec les deux Partis. Il proposa une Alliance avec le Roi de France, non pour faciliter à ce Prince la Conquête du Milanez, mais pour chasser les Espagnols du Roiaume de Naples, & le faire tomber à Julien de Medicis son frere. L'Empereur lui en promettoit l'Investiture, de même que du Fief de Reggio; mais, il avoit raison de ne se pas trop fier à Maximilien, qui ne cherchoit que ses interêts propres. C'est pourquoi il écoutoit, sans jamais conclure, les Propositions qu'on lui faisoit, en faisoit faire de même, & ne laissoit pas d'employer ses soins & son argent, pour engager les Suisses, & les exhorter à demeurer fermes dans la Résolution de maintenir Maximilien Sforce dans le Duché de Milan (35).

Le 5. de Mai, Leon X. tint la 9. Session du Concile de Latran, où il fit publier des Decrets qui meritent notre attention. 1. Les Prelats de France y renoncerent, par Procureurs, au Concile de Pise; & demanderent l'Absolution des Censures qu'ils croioient avoir encouruës: ce qui leur fut accordé, avec de nouveaux Ordres de se rendre au Concile de Latran. 2. On lut une Bulle, qui enjoignoit encore de faire des prieres dans toute la Chrétienté, & accordoit des indulgences pour la Paix entre les Princes Chrétiens, & leur Union contre les Infideles; avec defenses expresses d'empêcher directement ou indirectement les Traitez que le Pape procuroit par ses Nonces ou par ses Legats. Pures Fourberies! 3. L'Archevêque Naples lut un ample Decret touchant la Reformation de la Cour Romaine. Il renfermoit les Articles suivans. I. Qu'on choisira des personnes dignes,

(33) *Hist. Gener. d'Espagne, tom. VI. pag. 461. 462.*

(34) *Contin. de Fleury, tom. XXV. p. 324.*

(35) *Belcarius, lib. 14.*

dignes, de bonnes mœurs, & d'age competent pour remplir les Benefices, les Evêques à 27. ans, & les Abbez à 22. Que le Cardinal chargé de faire le raport de l'Electiion, postulation, ou provisiion, avant que de proposer la personne eluë dans le Consistoire, s'adressera au plus ancien Cardinal de chaque Ordre, pour examiner le tout, entendre les opposans, s'il y en a, consulter des temoins dignes de foi, & en faire son raport au Consistoire. II. Qu'aucun Evêque ou Abbé ne pourra être privé de sa Dignité, de quelque crime qu'il soit accusé, même notoire, à moins que les Parties n'aient été auparavant ouies, & qu'aucun ne pourra être transferé, malgré foi, d'un Benefice à un autre, si ce n'est pour des raisons justes & nécessaires. III. Que les Commendes étant très-préjudiciables aux Monasteres, tant pour le Temporel, que pour le Spirituel, après la mort des Abbez reguliers, leurs Abbaies ne pourront être données en Commende, si ce n'est pour la conservation de l'Autorité du St. Siege; & que celles qui sont en Commende cesseront d'y être après la mort des Abbez commendataires, ou ne seront données en Commende qu'à des Cardinaux ou autres Personnes qualifiées: que les Commendataires, qui ont une menſe separée de celles des Moines, fourniront la quatrieme partie de leur menſe pour l'entretien du Monastere; & si leur Menſe est commune avec celle des Religieux; on prendra la troisieme partie de tout le revenu pour l'entretien des Moines & du Monastere. IV. Que les Cures & les Dignitez, dont le revenu n'est pas de deux cens Ducats, ne seront pas données en Commende aux Cardinaux, si ce n'est qu'elles vacquent par la mort de leurs Domestiques, auquel cas elles pourront leur être données en Commende, à condition qu'ils les remettront dans six mois entre les mains de ceux qu'ils agreront. V. Qu'il ne se fera aucun denombrement, ni aucune Union, d'Eglises, si ce n'est dans les cas permis par le Droit, & pour une cause raisonnable: que l'on n'accordera point de dispenses pour posseder plus de deux Benefices incompatibles, si-non aux personnes qualifiées, ou pour des raisons pressantes; que ceux qui possedent plus de quatre Benefices, Cures, Vicairies, ou Dignitez, même en Commende, ou sous titre d'Union, seront tenus, dans deux ans, de se reduire au nombre de quatre, & de remettre les autres qu'ils possedent au de-là, entre les mains des Ordinaires. 4. Ce Decret regle encore ce qui concerne en particulier les Cardinaux & les Officiers de la Cour de Rome. Il dit des premiers, que leur Dignité étant la plus eminente dans l'Eglise après celle du Souverain Pontife, ils doivent mener une vie exemplaire, assister à l'Office divin, celebrer la Messe avoir leurs Chapelles dans un lieu propre & convenable; que leur Maison, leurs Meubles, & leurs Tables, ne se ressentent point de la pompe du siecle: qu'ils se contentent de tout ce qui convient à la modestie sacerdotale: qu'ils recoivent favorablement ceux qui viennent à la Cour de Rome: qu'ils traitent honnorablement les Ecclesiastiques qui sont auprès d'eux, & qu'ils ne les emploient jamais à des fonctions basses & peu honnêtes; que sans aucune partialité, ils prennent également soin des affaires des pauvres,

An de J. C.
1514.

comme de celles des Princes; qu'ils visitent tous les ans une fois par eux-mêmes, ou par un Vicaire, s'ils sont absens, les Eglises dont ils sont titulaires; qu'ils aient soin des biens du Clergé & du Peuple, y laissant un fond pour entretenir un Prêtre, ou y faisant quelque autre fondation; qu'ils ne depensent pas mal à propos les biens des Eglises, mais qu'ils en fassent un bon usage; qu'ils aient soin que les Eglises Chathedrales, qu'ils ont en Commende, soient desservies par des Vicaires ou Evêques suffragans; qu'ils aient un nombre suffisant de Religieux dans leurs Abbaies, & que les Bâtimens des Eglises soient bien entretenus; qu'ils evitent le Luxe & tout soupçon d'Avarice dans leur train; que les Ecclesiastiques qui sont chez eux portent l'habit de leur état, & vivent clericalemment; que les Legats se rendent au lieu de leur Legation, & ne s'en absentent que pour de bonnes raisons & très-peu de tems. ¶ A l'égard des autres Officiers, il est ordonné aux Maîtres d'Ecoles d'avoir soin d'enseigner à leur Ecoliers ce qui regarde la Religion & les bonnes Mœurs. Les Blasphemateurs, les Concubinaires, & les Simoniaques, y sont condamnez à différentes peines: Un Clerc ou Prêtre, qui blasphême, privé du revenu de son Benefice pendant un an, si c'est la premiere fois: pour la seconde, il en fera tout-à-fait privé: une troisieme fois, il sera inhabile à en posseder jamais aucun. Un Laique Blasphemateur, s'il est noble, est condamné à vingt-cinq Ducats d'amende. On redouble la somme s'il y retombe, & enfin degradé de sa Noblesse, s'il continue. S'il est homme du Peuple & roturier, il sera mis en Prison, & aux Galeres, s'il ne se corrige pas. Les Juges sont aussi exhortez à en faire bonne justice; si-non, on les foumettra à la peine, de même que ceux qui ecoutent les Blasphemateurs, & qui ne les denoncent pas. On y foumet à la rigueur des Canons les Concubinaires Ecclesiastiques & Laiques, de même que les Simoniaques. On y oblige tous ceux qui ont des Benefices à charge d'Ames, ou non, six mois après les avoir obtenus, de reciter l'Office divin, sur peine d'être privez des fruits, à proportion du tems qu'ils ne l'auront point recité, & même du Benefice, s'ils ne se corrigent pas: mais, pour être privez du titre de leurs Benefices, le Decret ordonne qu'ils soient quinze jours au moins, sans l'avoir recité deux fois. Il defend aussi aux Rois, aux Princes, & generalement à tous les Seigneurs & à tous les Laiques, de sequestrer, ou de saisir, sous quelque pretexte que ce soit, les Biens Ecclesiastiques, sans la permission du Pape, à qui l'on suppose que l'Administration & la Disposition en appartient. Il renouvelle les Loix touchant l'exemption des Personnes & de biens Ecclesiastiques de la Jurisdiction Laique, & la defense de faire des impositions sur les Clercs. Enfin, il ordonne qu'il sera procedé par les Inquisitions contre les Heretiques, les Juifs, les Relaps, refusant tout pardon à ces derniers (36).

Voilà tout ce qu'on fit dans le Concile de Latran touchant le Reformation;

(36) Labbe, Collect. Concil. tom. 14. pag. lib. 9. Mariana. lib. 30. n. 110. Paris de Graf-
203. & suiv. Raynaldi, an. 1514. §. 3. Osorius, sis, tom. 4. pag. 47. &c.

tion; mais, tous ces Reglemens ne faisoient qu'effleurer la matiere, & ne regardoient en aucune maniere les Grieffs dont la France & l'Allemagne se plaignoient.

An de J.C.
1514.

Le Pape
veut paci-
fier les
Princes
Chrêtiens
& les réu-
nir contre
le Turc.

Il y avoit deja long-tems, que l'Empereur des Turcs étoit en Guerre avec ses Freres qui s'étoient revoltés, soutenus & protegez par Ismael Roi de Perse, lequel s'étoit déclaré en leur faveur contre le Sultan; mais celui-ci, aiant mis ses freres à la raison, preparoit une Flotte de 150. Vaisseaux, pour venir attaquer l'Italie, que ce Prince Barbare regardoit comme le Boulevard & le plus fort Rempart de la Republique Chrétienne. Il avoit résolu d'attaquer d'abord les Villes maritimes de la dépendance du Pape. Lorsque des Citoïens sont en dispute & en discorde, s'il survient quelque ennemi, le peril qui les menace au dehors les reconcilie sur le champ, pour être plus en état de se defendre contre l'ennemi commun. Les Princes Chrêtiens, mal d'accord ensemble, se faisoient la Guerre depuis long-tems, & se détrui-voient les uns les autres. Le Pape se servit du motif de la Guerre du Turc, & du peril qui les menaçoit de ce coté-là, pour les reconcilier. Il fit d'abord des instances auprès de l'Empereur & du Roi d'Espagne, afin de les engager à joindre leurs Armes aux siennes contre un Prince redoutable, ennemi perpetuel de tous les Chrêtiens. Ce Pontife fit entrer dans cette Alliance le Duc de Milan & les Genoïis, se flatant que tous les autres Princes auroient le même zele pour la defense de la Religion, principalement les Rois de France, & d'Angleterre, & de Portugal. Mais, ce fut un grand bonheur pour la Republique Chrétienne, de ce que le Turc se trouvoit alors embarrassé en d'autres Guerre qui l'empêcherent de tourner ses armes contre les Chrêtiens comme il l'avoit projeté alors (37).

Le Pape avoit fait d'inutiles efforts pour réunir l'Empereur & les Vénitiens contre le Turc. Quand le danger fut dissipé, il fit encore de nouvelles & de vaines tentatives pour reconcilier ces deux Puissances. Dès que Louis XII. eut été informé de ces Demarches du Pape, il vit bien qu'il ne devoit plus le regarder que comme un Traître, & un Ennemi, qui se montroit à lui sous le dehors d'un Ami sincere, & qui au fond ne cherchoit qu'à lui faire de la peine. Cependant, il voulut toujours garder quelques menagemens avec lui: il lui fit représenter, qu'ayant fait sa Paix avec l'Angleterre, il alloit se disposer à passer en Italie avec ses Troupes aussitôt après l'hyver; qu'il lui demandoit son amitié, ou du moins qu'il parût neutre, & qu'il signât un Traité, par lequel il retirât ses troupes de l'Armée des Alliez, & s'engageât à ne traverser, ni directement, ni indirectement la Conquête du Milanez. Leon X cluda les propositions de Louis XII. par des assurances assez vagues d'une parfaite amitié; & se sentant pressé par l'Envoïé du Roi, toutes ses reponses se terminerent à dire, qu'il avoit des Alliez à menager; qu'il avoit lieu de craindre d'en être insulté, à la premiere démarche qu'il feroit en faveur de la France; qu'il prioit le Roi de le dispenser d'une Alliance que sa Majesté regardoit elle-même-

Plaintes de
Louis XII.
contre le
Pape.

(37) *Hist. Gener. d'Espagne, tom. VI. pag. 467.*

An de J.C.
1514.

même comme inutile au succès de ses affaires, & qui seroit très-préjudiciable à sa Sainteté; & qu'enfin les grands avantages de la Puissance Ottomane ne permettoient pas qu'il contribuât à renouveler une Guerre qui ne se pouvoit terminer qu'après beaucoup de sang Chrétien répandu. Louis XII, jugeant aisément par cette réponse, que le Pape ne lui seroit pas favorable, se determina à employer tous ses soins pour recouvrer l'Etat de Milan. Il auroit bien voulu être lui-même à la tête de cette Entreprise; mais, ses infirmités l'obligerent à s'en reposer sur le Comte de Montpensier (38). Ce Monarque mourut au commencement de l'année suivante, & François I. lui succéda.

An de J.C.
1515.

Dixieme
Sessi n du
Concile de
Latran.

Ce Prince, entrant dans les vuës de son Predecesseur, voulut aussi reconquerir le Duché de Milan; &, pour lever les Obstacles que le Pape pourroit apporter à ce dessein, il fit prier sa Sainteté d'être neutre dans cette affaire. A quoi Leon X. consentit. Ce fut dans ces entrefaites, que le Pape tint la 10. Session du Concile de Latran. Le premier Decret qui s'y fit concerne les *Monts de Pieté*. C'est ainsi qu'on nomme en Italie une Bourse ou Magasin public, pour prêter sans usure de l'argent, & autres choses nécessaires, à ceux qui sont dans le besoin, en donnant des gages qu'on peut vendre, le tems du prêt étant expiré. Ces *Monts de Pieté* ne sont point usuraires, & ce qu'on reçoit de plus que le sort principal de l'argent qu'on a prêté, pour la dépense qu'il faut faire dans l'entretien de la Maison destinée à ces prêts, n'est point une chose illicite; quoiqu'il fût plus parfait d'établir des lieux où l'on prêtât de l'argent gratuitement. Le Lecteur pourra faire beaucoup de Reflexions sur ce Decret. Peut-être y trouvera-t'il quelques traces de ces criminelles Restrictions mentales, que l'ingenieux Pascal a si bien frondées dans ses *Lettres Provinciales*. Le 2. Decret concerne le Clergé, la Liberté Ecclesiastique, & la Dignité Episcopale. Le Pape ordonne, que les Chapitres exempts ne pourront se prévaloir de leur exemption pour vivre d'une maniere peu reguliere, & eviter la correction des superieurs; que ceux, à qui le St. Siege en a commis le soin, puniront les coupables; que s'ils negligent de le faire, ils seront avertis de leur devoir par les Ordinaires; & si, après avoir été avertis, ils refusent de punir ceux qui sont en faute, les Ordinaires pourront dans ce cas instruire le Procès, & l'envoyer au St. Siege. Il permet aux Evêques Diocesains, de visiter une fois l'année les Monasteres de Filles soumis immédiatement au St. Siege. Il declare, que les exemptions qui seront données à l'avenir, sans juste cause & sans y appeller les Personnes interessées, seront nulles. Cependant il accorde le Droit d'exemption aux Protonotaires & aux Commenfaux des Cardinaux. Il ordonne que les causes qui concernent les Benefices, pourvû qu'ils ne soient point reservez, & que leur revenu n'excede pas 24. Ducats, seront jugées en premiere instance par devant les Ordinaires, & qu'on ne pourra appeller de leur Jugement, avant qu'il y ait une Sentence definitive, si ce n'est que l'interlocutoire contienne un grief qui

(38) Guicciardin, lib. II.

An de J.C.
1515.

qui ne puisse pas être réparé par la Sentence definitive. Que si l'un des Plaideurs craint le credit de son adverfaire, ou a quelque autre raison particuliere, dont il pourroit faire une semi-preuve autre que le serment, les causes seront portées en premiere instance à la Cour de Rome. Il fait defenes aux Princes & aux Seigneurs de molester les Ecclesiastiques, de s'emparer des Biens des Eglises, d'obliger les Beneficiers de les leur vendre, ou donner à bail emphitheotique. Enfin, il enjoint aux Metropolitains de tenir des Conciles Provinciaux, conformément aux Dispositions des Saints Canons. Un 3. Decret concernoit l'Impression des Livres. Il defend d'imprimer à l'avenir aucun Livre, ni dans Rome, ni dans les autres Villes & Dioceses, qu'au paravant il n'ait été examiné à Rome par le Vicaire de sa Sainteté, & par le Maître du Sacré Palais; & dans les autres Villes, par l'Evêque du Diocese, ou par quelque Docteur que l'Evêque aura nommé, ou par l'Inquisiteur du lieu où se fera l'Impression, & qui y aura mis son Approbation signée: & le tout sur peine d'Excommunication, qui sera prononcée sans delai. Leon X. est le premier Pape qui ait fait un Decret de cette nature (39). Enfin, il y eut un quatrieme Decret, qui concernoit le dernier terme donné aux François, pour répondre aux raisons qu'ils pouvoient avoir de s'opposer à l'Abolition de la Pragmaticque Sanction. On decerne contre eux une Citation peremptoire & finale avant le 1. d'Octobre, pour tous les Evêques, Abbez, & Ecclesiastiques de France, que cette affaire regarde; après lequel tems expiré, il sera procedé à un Jugement definitif, & les parties interessées condamnées par contumace, qui sera prononcée dans la Session suivante. Ce Decret aiant été lû, le Seigneur de Solieres, un des Ambassadeurs de France, fit remontrer au Pape, que les Prelats du Roiaume ne pouvoient pas se rendre à Rome à cause des troubles de la Lombardie; mais, le St. Pere n'eut aucun egard à cette Remontrance (40).

Cependant, le Pape cherchoit une Alliance considerable pour Julien de Medicis son frere. Le Roi Catholique lui avoit offert Isabelle de Cardonne; mais, sa Sainteté prefera Philiberte de Savoie, Sœur de Charles Duc de Savoie, & de Louise mere du Roi François I. Le Roi de France, sous pretexte de faire un Compliment à Leon X. sur cette Alliance, lui envoya Guillaume Budé, un des plus savans hommes du Roiaume, pour prendre avec lui les moiens de renouer un Traité avec le St. Siege. On lui donna pour Ajoint Antoine Marie Pallavicin, Seigneur Milanois. Ils furent fort bien reçus du Pape, Budé sur-tout gagna son affection, & en profita pour lui parler d'Accomodement avec la France. Il lui promit, qu'en cas que le Roi son Maître recouvrât le Duché de Milan, l'on formeroit pour Julien de Medicis un Etat composé de Parme & de Plaisance qui seroient detachez du Milanez, & qu'on joindroit à Modene & à Reggio, que

Le Pape
marie
son Frere
avec Philiberte de
Savoie.(39) Conringius, *Præfat. Principis Machiavel. apud Magirum, Eponymol. pag. 548.*(40) Labbe, *Concil. tom. XIV. pag. 245. &c.*Zechus, *de Usuris. Scardeoni, Hist. Patav. Raynaldi, an. 1515, §. 3. &c.*

An de J.C.
1515.

Cardonne
connoit le
peu de
fond qu'il
faut faire
sur l'Al-
liance du
Pape.

Allarmes
que la
Victoire
des Fran-
çois cau-
se au
Pape.

Entrevuë
de Fran-
çois I. &
du Pape à
Boulogne.

que l'Empereur avoit cedées à sa Sainteté, & dont Julien seroit investi en qualité de Feudataire de l'Eglise. Cette Proposition, quoique conforme, aux intentions du Pape, ne fut pourtant pas reçue, par ce qu'il étoit entré dans la Ligue, que l'Empereur, le Roi Catholique, le Duc de Milan, & les Suisses venoient de conclure contre la France (41).

Le Roi François I. se mit alors en chemin pour venir en Italie; & le Pape voiant, qu'il étoit de son interêt de se rendre ce Monarque favorable, songea à se detacher de ses Alliez, pour se réunir avec la Couronne de France. Voici de quelle maniere cette Negociation secrete vint à la connoissance des Espagnols. Cinthio, revenant de traiter de la part du Pape avec le Roi de France, fut arrêté. On lui prit ses papiers, & on les porta au Vice-Roi de Naples. Celui-là les lut, & découvrit que le Pape avoit non seulement negocié avec les François, mais encore qu'il étoit presque d'accord avec eux sans sa participation. Il soupçonna aussi-tôt, que ce ne pouvoit être qu'aux dépens du Roi Catholique son Maître. Sa défiance n'étoit pas seulement fondée sur les Lettres de Cinthio; il avoit encore depuis deux jours intercepté une Lettre de Laurent de Medicis, Neveu du Pape, dans laquelle il protestoit à François I., que c'étoit contre son gré qu'il commandoit l'Armée Ecclesiastique contre Sa Majesté, & l'assuroit qu'il serviroit la France autant que sa reputation, & ce qu'il devoit à son Oncle, le permettoient. Cardonne, par tous ces faits, connut quel fonds il falloit faire sur une Allié tel que le Pape (42).

Cependant, cette Negociation tomba; car, le Roi de France entra en Italie les Armes à la main, & defit les Suisses, à la Journée de Marignan. Aux premieres nouvelles de cette Victoire, le Pape fut fort allarmé; & quelque soin qu'il prit pour cacher ses inquietudes, elles se firent assez connoître. Il craignoit que le Roi ne chassât les Medicis de Florence, pour y retablir le Gouvernement Republicain. Il envoya sur le champ ordre à son Nonce à la Cour de France de conclure au plutôt son Accomodement avec François I.; ce qui se fit d'abord, à des conditions avantageuses au Pape & à la Maison de Medicis: & cependant, sa Sainteté, jalouse de voir les François retablis dans le Milanez, ne se determina qu'avec peine à ratifier le Traité que son Nonce avoit conclu (*).

Mais, la nouvelle de la reddition du Chateau de Milan l'obligea de conclure incessamment avec le Roi, & de lui faire demander une Entrevuë à Boulogne; ce qu'il obtint. Comme il avoit un talent admirable pour bien manier les Esprits, il se flattoit d'obtenir du Roi une bonne partie de ce qu'il voudroit, entr'autres l'Abolition de la fameuse Pragmatique, contre laquelle ses Predecesseurs s'étoient si inutilement aheurtez. Dans l'Entrevuë de Boulogne, le Roi fut charmé de la bonne-grace de Leon X. à dire

(41) Mariana, lib. 30. n. 114. Machiavel, 370.
Hist. Florent. lib. 4. Paul Jove, Vit. Leon X.

Ang. Polit. lib. 5. Guicciardin, lib. 11.

(42) Contin. de Fleury, tom. XXV. pag.

(*) Belcarus, lib. 16. n. 12. Guicciardin, lib. 22. Bembo, lib. 11. Epist. 3. 19. Raynaldi, an. 1515. §. 39. & 40.

An de J.C.
1515.

dire la Messe. Le Pape rendit au Roi les honneurs qui lui étoient dûs : le Roi prêta au Pape l'obedience que les Princes Catholiques prêtent aux Souverains Pontifes au commencement des nouveaux regnes, le Chancelier Antoine du Prat portant la parole, à genoux, pendant que le Roi la confirmoit debout, couvert, baissant la tête & les épaules : ce qui a fait dire à Brantome, que François I. „ après la Bataille gagnée de Marignan, „ mit sous ses pieds tous les mauvais offices & les faicheuses guerres que „ le Pape Leon avoit faits au feu Roy Louis son beau Pere & à luy, pour „ luy faire perdre l'Estat de Milan, & vint s'arraisonner avec luy à Boulogne & luy prester l'obedience & humiliation, comme son bon fils aîné de l'Eglise devoit faire. Il y a force Empereurs, Roys, & grands Princes Souverains, qui n'eussent pas fait cela, tenant en mains une si belle victoire qu'il avoit, & de si belles & victorieuses forces, qui ne demandoient seulement, où y a-t'il à donner (43) ? „

Le Sujet des Conférences que le Pape eut avec François I. fut : 1. sur la confirmation de leur Alliance. 2. Le Roi fit rendre au Duc de Ferrare, Modene & Reggio. 3. Le Duc d'Urbain étoit regardé comme Rebelle au Pape, parce qu'il avoit refusé de servir dans l'Armée de l'Eglise, contre la France, & par cette raison François I. protegeoit ce Prince; mais, plus notre Monarque insistoit pour engager Leon à ne point inquieter son Feudataire, plus la Sainteté se defendoit avec fermeté, pour ne rien promettre de positif. Ce qui rendoit le Pape inflexible étoit que le Duché d'Urbain paroissoit trop à la bienséance de la Maison de Medicis, pour laisser échapper un prétexte de l'usurper, quelque leger qu'il fût, puisqu'il confinoit à la Toscane, & qu'en le joignant à l'Etat de Florence, on eut formé une Souveraineté, qui se seroit étendue depuis la Mer de Toscane, jusqu'au Golfe de Venise. C'est ce qui fit qu'on rendit le Duc d'Urbain plus coupable qu'il n'étoit, par ce qu'on vouloit le depouiller de son Etat. 4. On parla de la Conquête de Naples, & de la Paix entre l'Empereur & les Vénitiens. Sur le premier Article, le Pape engagea le Roi à différer la Conquête du Roiaume de Naples, qui ne pouvoit alors lui échapper, jusqu'à la mort du Roi Ferdinand. Quant à la Paix entre l'Empereur & les Vénitiens, Leon X. & François I. resolurent d'envoyer en Allemagne, pour faire rendre à la Republique de Venise les Villes de Verone & de Bresse. 5. On parla de la Pragmatique, dont le Pape demandoit absolument l'Abolition; ce qu'il obtint l'année suivante par le fameux Concordat que le Chancelier du Prat conclut avec le St. Pere. De sorte que le Roi & le Pape se separerent assez contents l'un de l'autre, au moins en apparence (44).

Affaires traitées dans l'Entrevue de Boulogne.

Mr. Amelot de la Houffaye m'apprend, que l'on „ conserve encore au „ jourd'hui précieusement dans la Maison de Sourdis un Diamant de grand „ Prix, que le Pape Leon X. donna à Marie Gaudin, de la Beauté de laquelle

Le Pape donne un Diamant à une Belle.

(43) Brantome, Hommes Illustres, 1. part. pag. 226. 227.

(44) Guicciardin, lib. 12. Belcarinus, lib. 15. Raynaldi, ad. an. 1515. §. 81.

Année J.C.
1516.

„ quelle il fut charmé, lorsqu'il la vit à Boulogne, où elle étoit allée à l'occasion de l'Entrevue du Pape & du Roi François I. Ce joyau est appelé par tradition domestique le *Diamant Gaudin* (45). „

L'Empereur Maximilien n'étoit pas content des Engagemens que Leon X. venoit de prendre avec la France; & l'on dit qu'il s'ecria, lorsqu'il en fut informé, *Si Leon ne m'eut pas trompé, il auroit été le seul Pape dont j'aurois eu lieu de louer la bonne-foi* (46). Ce fut alors, que Maximilien resolut de se faire un nom dans le Monde en declarant la Guerre aux François. Profitant de l'absence du Roi, qui étoit revenu dans ses Etats, il entra en Italie avec une puissante Armée (47). Le Pape, ebloüi du succès de l'Empereur, crut pouvoir violer ses Engagemens avec la France. Il envoya à Maximilien Marc Antoine Colonne, avec deux cens hommes d'Armes, & il choisit le Cardinal Bibiena, pour aller vers sa Majesté Imperiale en qualité de Legat. Cependant, pressé par Antoine Marie Pallavicin, que le Duc de Bourbon lui avoit envoyé, de satisfaire à l'Article de son Traité avec la France, qui portoit que sa Sainteté entretiendroit cinq cens Lances & trois mille Suisses, pour la defense du Duché de Milan lors qu'il seroit attaqué, il promit d'abord de l'exécuter, & offrit ensuite au Duc de Bourbon ce secours en argent dont il avoit besoin. Pallavicin l'accepta, mais le Pape n'exécuta ni l'un ni l'autre (48).

Le Pape dépouille le Duc d'Urbin, & conspire contre la France.

Leon X, voyant que les François ne temoignoient aucun ressentiment de ses contraventions au Traité, chassa le Duc d'Urbin de son Etat en 22. jours; & pour empêcher le Connétable de Bourbon de le rétablir, il lui suscita de l'embarras dans le Milanez, engageant le Chancelier Moron, qui ne voioit qu'à regret sa Patrie sous une Domination étrangere, à lui rendre la Liberté. Il avoit menagé une Conspiration avec les Colonnes & les Bannis de Milan; mais, sur le point d'eclater, elle fut decouverte par un Espion du Connétable, qui sçut que le Pape y étoit entré, & qui demanda permission au Roi de faire eclater son ressentiment contre la Cour de Rome. François I. lui repondit, qu'il falloit ramener sa Sainteté avec douceur, & ne point l'irriter par de facheuses extremités. Le Connétable remit aussitôt entre les mains du Roi le Gouvernement du Milanez, prévoyant que la Cour de Rome le feroit bientôt perdre à la France, & Lautrec lui succéda (49).

Fausles Predic-tions en faveur de la Maison de Medicis.

Le Pape investit Laurent de Medicis du Duché d'Urbin. L'Ambition de ce Pontife étoit agréablement flattée par les vaines Predic-tions de quelques Astrologues, qui, dans les premiers mois de son Pontificat, publierent comme chose infaillible, que Julien son Frere deviendroit Roi de Naples, & Laurent son Neveu Duc de Milan. Mais, les effets, dit

(45) Amelot de la Houffaye, *Memoires Histor.* lib. 12. Raynaldi, an. 1516. §. 75. 79. Petrus Jusliniani, lib. 11.

(46) Seckendorf, *Hist. Lutheran.* lib. 1. pag.

(48) Sponde, an. 1516. §. 4.

43.

(49) Cimarelli, *Hist. d'Urbin.* Guicciardin, lib. 12. Mem. du Bellai, lib. 1.

l'Historien Nardi (50), furent bien differens des desirs du Pape & de sa Famille, & des raisonnemens de ses Courtisans; car Julien mourut deux ans après; & Laurent, qui vécut trois ans davantage, eut assez de peine à conserver le Duché d'Urbain, bien loin d'être en état d'acquiescer celui de Milan (51).

An de J.C.
1516.

Du Prat, que le Roi avoit laissé en Italie pour terminer l'Affaire de la Pragmatique, trahit lâchement la Cause du Roi & du Roiaume par un Concordat qu'il fit, au nom de son Maître, avec la Cour de Rome. Par ce Concordat, le Pape laissoit les Benefices du Roiaume à la Nomination du Roi; & le Roi, de son côté, accorda au Pape les Annates des gros Benefices. Dans cet accord, chacun ceda ce qui ne lui appartenoit pas; & on donna le dernier coup aux Libertez de l'Eglise Gallicane (52). Cependant, les motifs que Brantome attribue à François I. auroient été fort louables, s'ils avoient été bien fondez. „ J'ay ouy dire, raconte Brantome, à une „ grande Dame, d'avoir entendu dire autrefois à ce grand Roy François, „ que le fujet qui le porta le plus à faire ce Concordat avec le Pape Leon, „ pour abolir du tout les Elections des Evesques, Abbez, & aucuns Prie- „ rez, & s'en prévaloir des Nominations, fut les grands Abus qui s'y fai- „ soient en telles Elections, parmi les Moines: car, sans'aucun egard à la „ suffisance, bien que de ce tems-là ne s'en trouvoit gueres dans les Cloi- „ stres ni de sçavoir non plus, qu'il leur estoit defendu *in Statutis Ordinis*. „ Je m'en raporte à ce qu'en dit le bon Frere Jean dans le Livre de nostre „ bon Pere Rabelais, si-non de s'amuser à faire leurs Prieres & leurs Offi- „ ces. Cela n'estoit pas le pire de leurs vacations & exercices, mais très- „ bon, si assiduellement s'y fussent amusez, sans s'adonner à d'autres, non „ pas trop bien seans à leur Ordre. Ils elisoient le plus souvent celuy qui „ estoit le meilleur Compagnon, qui aimoit plus les Garces, les Chiens, & „ les Oiseaux, qui estoit le meilleur Biberon, bref qui estoit le plus de- „ bauché: afin que l'aient fait leur Abbé ou Prieur, par après il leur per- „ mît faire toutes pareilles Debauches, Dissolutions, & Plaisirs; comme de „ vray l'en faisoient auparavant très-bien obliger par bons Sermons, & fa- „ loit qu'ils le tinssent par amour ou par force. Le pis estoit quand ils ne „ se pouvoient accorder en leurs Elections, le plus souvent s'entre-bat- „ toient, se gourmoient à coups de poings, venoient aux braquemars, & „ s'entre bleffoient, voire s'entretuoient; bref, il y avoit plus de tumultes, „ ligue, & brigues, qu'il n'y a en la creation du Recteur de l'Université de „ Paris. . . . De plus, aucuns elisoient quelque simple bon-homme de „ Moine, qui n'eust osé grouiller, ni commander faire autre chose si-non „ ce qui leur plaisoit, & le menagoient s'il vouloit trop faire du galant „ & rogue Superieur. D'autres elisoient par pitié quelque pauvre Here de „ Moine,

Concordat
de Leon
X. & de
François I.

(50) Nardi, *Hist. Florent.* lib 6.

(51) Amelot de la Houssaye, *Morale de Ta- cite*, pag. 238.

(52) Pinsson, *Hist. Pragm. & Concord. p. Tom. IV.*

727. Du Puy, *Hist. de la Prag. & du Concord.* Edit. de Paris 1652. Pitou, *Comment. sur les Libertez de l'Eglise Gallic.*

An de J.C.
1516.

„ Moine, qui en cachette les deroboit & faisoit bourse à part, & mourir
 „ de faim ses Religieux, dont s'en trouvoient de grandes plaintes & au-
 „ tant d'appauvrissement de l'Abbaye. . . . Bref, une infinité d'Abus se
 „ commettoient en ces Elections & Creations, que j'attiray pour ce coup.
 „ De plus: ce grand Roy, considérant les bons services que la Noblesse luy
 „ faisoit ordinairement, & ne la pouvant recompenser des finances de son
 „ Domaine, & des deniers de ses tailles, car il falloit le tout convertir
 „ aux fraix de ses longues & grandes Guerres, il trouva meilleur de recom-
 „ penser ceux qui l'avoient bien servy de quelques Abbayes & Biens d'E-
 „ glise, que les laisser à des Moines Clostraux, gens inutiles, disoit-il, qui
 „ ne servoient de rien qu'à boire & manger, taverner, jouer, ou à faire des
 „ Cordes d'arbalestes, des poches de furet, à prendre des conils, de
 „ siffler des linottes. Voilà leurs exercices, & faire une debauche, que l'Oi-
 „ siveté leur apportoit: aussi, disoit-on en Proverbe commun alors, Il ne
 „ fait rien, non plus qu'un Prêtre ou un Moine; aussi disoit-on, Avare &
 „ Paillard comme un Prestre & un Moine, ainsi que dit l'Italien, *Pretri,*
 „ *fratri Monachi, & pulli, mai non son fatulli.* Davantage, ce qui faisoit
 „ plus ce grand Roy, disoit-il encore, que le Pape dispoit du sien,
 „ comme s'il en eut été vray propriétaire, & qu'il ne luy vouloit plus
 „ conceder cette autorité & prerogative, veu que selon aucunes gens de
 „ bien & zele qui maintiennent les Droits de la Couronne de France,
 „ comme ont fait tousjours inviolablement ces grands & suffisans Senateurs
 „ Messieurs de la Cour de Parlement de Paris, affirmant que les Roys
 „ peuvent vendre, disposer, & user des Biens temporels de l'Eglise, pour
 „ les nécessitez de leurs Etats, sans qu'il soit besoin d'en avoir permission
 „ du Pape; & c'est ce que sceut très-bien remontrer ce grand Chancelier
 „ de l'Hospital au Roy Charles & à son Conseil, lorsqu'il salut faire l'alie-
 „ nation du bien Ecclesiastique; mais, aucuns rompirent ce coup & s'ay-
 „ derent de l'autorité du Pape. . . . Or, il faut noter, que s'il y a eu
 „ des Abus en ces Elections & Creations Monachales, il y en a bien eu au-
 „ tant es Canoniales & celles des Evêques, qui pour avoir les voix des
 „ Chanoines, & de ceux qui en tenoient les principales Dignitez, on les
 „ gaignoit & achetoit à purs deniers, les autres on les corrompoit par pre-
 „ sens & promesses de force biens pour l'avenir. Desorte que cela s'appel-
 „ loit plutôt une vraye Simonie, qu'une legitime & sainte Election, pre-
 „ nant exemple sur plusieurs Papes de ce tems-là, qui gaignoient ainsi les
 „ voix & les suffrages des Cardinaux. Bien souvent aussi faisoient-ils en
 „ leurs Chapitres des tumultes, seditions, ligue, & brigues, jusques à
 „ s'entre-battre, se frapper, se tuer, & s'entre-blesser, comme cela s'est
 „ fait autrefois en Allemagne que j'ay ouï dire; car les Chanoines étoient
 „ mauvais Garçons, comme encore ils sont, & s'y aidoient aussi bien de
 „ l'Epée que du Breviaire. Les Evêques eslevez, parvenus à ces grandes
 „ Dignitez, Dieu sçait quelles vies ils menoient: certainement, ils étoient
 „ bien plus assidus en leurs Dioceses qu'ils n'ont esté depuis, car ils n'en
 bou-

„ bougeoient; mais quoy? c'estoit pour mener une vie toute dissoluë
 „ après chiens, oiseaux, festes, banquets, confrairies, nopces, & putains,
 „ dont ils en faisoient des ferrails, ainsi que j'ay oüy parler d'un de ce
 „ vieux temps, qui faisoit rechercher de jeunes, belles, petites filles, de
 „ l'age de dix ans, qui promettoient quelque chose de leur beauté à l'ave-
 „ nir, & les donnoit à nourrir & elever qui ça qui là parmy leurs Paroif-
 „ ses & Villages, comme les Gentilshommes de petits chiens, pour s'en
 „ servir lorsqu'elles seroient grandes. Tout cela leur estoit permis, car
 „ nul n'eust ôsé leur remontrer ny censurer, tant ils étoient craints, & ne
 „ craignoient nullement d'estre scandalifez. J'en dirois davantage, mais
 „ je ne veux pas scandalifer. Nos Evesques d'aujourd'huy sont plus dif-
 „ crets, au moins plus sages hypocrites, qui cachent mieux leurs vices
 „ noirs (me dit un jour un grand personnage); & ce que j'en dis des uns
 „ & des autres, tant du vieux temps que du moderne, & de leurs abus,
 „ ce n'est pas de tous, à Dieu ne plaife; car de l'un & de l'autre temps,
 „ il y en a eu force gens de bien, tant de reguliers que seculiers, & de
 „ très-bonne & sainte vie, comme encore il y en a force & y aura,
 „ moyennant la grace de Dieu, qui aime & n'abandonne jamais son Peu-
 „ ple (53). „ Ce long Passage est doublement utile & nécessaire en cet en-
 „ droit: 1. il represente les Raisons de François I. pour l'Abolition de la
 „ Pragmatique. 2. il caracterise le XVI. Siecle, par raport à la Corruption
 „ du Clergé.

Cependant, le Pape, n'ayant aucun egard aux mecontentemens trop bien
 fondez que sa conduite peu reguliere donnoit à la Nation Françoisé, tint
 l'onzieme Session de son Concile de Latran, le 19. de Decembre. Ce qui
 s'y passe merite un peu de detail. 1. Les Deputez de Pierre, Patriarche des
 Maronites du Mont Liban, y furent admis pour rendre obéissance au Pa-
 pe, au nom de leur Patriarche. 2. On lut une Bulle qui établiffoit les Re-
 gles que les Predicateurs devoient observer en prêchant la Parole de Dieu.
 3. Le Pape fit approuver la Bulle par laquelle il abroge la Pragmatique
 Sanction. C'est une Piece si importante, & si propre à faire connoître le
 Caractere de Leon X, que je suis obligé d'en donner le Precis. D'abord,
 le Pape fait un pompeux eloge de l'obéissance. Il expose les soins de Ju-
 les II. pour l'Abolition de la Pragmatique, qu'il appelle la *Depravation du*
Roiaume de France, & continuë ainsi: „ Dans le dessein que nous avons
 „ d'abolir cette Pragmatique, deja revoquée par le Roi Très-Chrétien
 „ Louis XI, après avoir consulté les Cardinaux de la Sainte Eglise Ro-
 „ maine, & beaucoup de personnes très-sçavantes, nous jugeons à pro-
 „ pos de l'abolir entierement, comme fit Leon I. notre Predecesseur, dont
 „ nous suivons les traces, lorsqu'il fit revoquer dans le Concile de Calce-
 „ doine ce qui avoit été temerairement ordonné dans le Concile d'Ephese
 „ contre la Foi Catholique & la Justice. C'est en l'imitant, que, pour sa-
 „ tisfaire à notre Conscience, & à l'Honneur de l'Eglise, nous croions de-
 „ voir

Onzieme
 Session du
 Concile de
 Latran.

(53) Brantome, *Memoires, Homme illustres, part. 1. pag. 251-257.*

An de J.C.
1516.

„ voir & pouvoir abolir cette pernicieuse Pragmatique, & tout ce qu'elle
 „ contient, sans nous arrêter à l'autorité qu'elle a reçue, & dans le Con-
 „ cile de Basle, & dans l'Assemblée de Bourges; l'Acceptation n'en aiant
 „ été faite qu'après la Translation de ce Concile par le Pape Eugene IV.
 „ ce qui lui ôte toute vigueur; d'autant plus qu'il est manifeste que le
 „ Souverain Pontife a une Autorité entiere & une pleine Puissance sur les
 „ Conciles pour les convoquer, transferer, & dissoudre: ce qu'on demon-
 „ tre, non seulement par le temoignage de l'Ecriture Sainte, des Saints
 „ Peres, des Papes nos Predecesseurs, des Saints Canons; mais par l'aveu
 „ des Conciles mêmes, puisque St. Leon transfera le Concile d'Ephefe à
 „ Chalcedoine: & cette louable Pratique, si bien fondée, nous auroit
 „ épargné beaucoup de chagrins & d'inquietudes, si ceux de Basle & de
 „ Bourges l'eussent approuvé. „ Le Pape eut été bien embarrassé de pro-
 „ duire ces Autoritez; aussi n'étoit-ce pas ce qu'il cherchoit: il ne vouloit
 „ qu'ebloüir & l'emporter. „ Desirant donc finir cette affaire, continue ce
 „ Pape, de notre certaine science & par la plenitude de notre Puissance &
 „ Autorité Apostolique, avec l'Approbation du St. Concile, nous or-
 „ donnons & declérons, que la Pragmatique-Sanction n'est d'aucune autori-
 „ té. Nous cassons tous les Decrets, Satuts, Reglemens, & Ordonnan-
 „ ces qui y sont contenuës, ou qu'on y a inferées, de quelque maniere
 „ qu'ils soient emanés, ou qu'on les ait observez jusqu'à ce jour. „ Le
 „ Pape traite tout cela d'Abus, & continuë: „ Nous condamnons aussi &
 „ annullons pour plus grande Sureté & Précaution, ce qui s'est fait à ce
 „ sujet dans l'Assemblée de Bourges, & toute Approbation qu'on auroit
 „ pû donner à la dite Pragmatique. Et comme il est nécessaire au salut,
 „ que tout fidele soit soumis au Pontife Romain, suivant la Doctrine de
 „ l'Ecriture & des Saints Peres, & la Constitution du Pape Boniface VIII.
 „ qui commence par ces mots *Unam Sanctam*, nous renouvelons cette
 „ Constitution avec l'Approbation du present Concile, sans préjudicier à
 „ celle de Clement V. qui commence par ceux-ci, *Meruit*, &c. defen-
 „ dant, en vertu de la Sainte Obedience, & sous les peines & censures mar-
 „ quées plus bas, à tous fideles, Laïques, & Clercs, Seculiers, & Regu-
 „ liers, Religieux Mandians, de quelque Ordre, état, & condition
 „ qu'ils soient, même aux Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, aux
 „ Patriarches, Princes, Archevêques, Evêques, & autres Constituez en
 „ Dignité, à tous Chapitres & Couvents, aux Abbez & Prieurs, Ducs,
 „ Princes, Comtes, Barons, Parlements, Officiaux, Juges, Avocats,
 „ Notaires, vivans dans le Roiaume de France & en Dauphiné, d'user à
 „ l'avenir de cette Pragmatique, sous quelque prétexte que ce soit, di-
 „ rectement ou indirectement, de l'alleguer & de juger aucune cause,
 „ en se conformant pour la decision aux reglemens de cette Pragmatique.
 „ Nous leur defendons de la conserver dans les Archives, ou en Particu-
 „ lier. Nous leur enjoignons de la biffer & lacerer dans l'espace de six
 „ mois, sous peine d'Excommunication Majeure, de privation de Benefi-
 ce,

ce, ou Dignité pour les Ecclesiastiques, & les declarons inhabiles à en posseder. Et quant aux seculiers, outre l'excommunication encouruë, nous les privons de tous fiets obtenus de l'Eglise Romaine, ou d'une autre, pour quelque cause que ce soit. Nous voulons qu'ils soient dechûs de toutes fonctions de leurs charges, incapables d'en faire aucun Acte; qu'ils soient declarez infames & criminels de Leze-Majesté, sans aucune autre Declaration (54). „ 4. Toute l'Assemblée reçut cette Bulle. Le seul Evêque de Tortone en Lombardie eut le Courage de s'y opposer; mais le Pape, qui n'étoit pas-là pour entendre des raisons, ni pour ceder à l'équité, n'eut aucun egard aux Remontrances de ce genereux Prelat. 5. Le Concordat fut donc substitué à la Pragmatique, & Eglise de France reduite sous l'Esclavage de la Cour de Rome. 6. Le Pape fit encore approuver, malgré les contradictions de quelques Prelats, une Bulle touchant les Privileges des Religieux (55).

An de J.C.
1516.

Le 16. de Mars 1517. on tint la 12. Session du Concile de Latran. Ce qui se fit de plus remarquable, fut l'Imposition des Decimes, sous prétexte d'une Croisade contre le Turc. La Bulle du Pape exhortoit tous les Beneficiers à permettre qu'on les levât sur leurs Benefices. Ainsi finit le Concile de Latran (56).

An de J.C.
1517.

Douzieme
& derniere
Session
du Con-
cile de La-
tran.

On trouve à la fin des Oeuvres de Pic de la Mirande un Discours, que quelques Auteurs prétendent avoir été lû dans cette derniere Session. Il est très-vif & attaque fortement les Mœurs corrompues de ce tems-là. „ On a souvent proposé, dit l'Auteur, de faire de nouvelles loix; mais, „ qu'on s'attache à maintenir & à faire observer les anciennes, contre le „ luxe, la cupidité, l'avarice. Aujourd'hui, l'on ne voit plus, ni pieté, „ ni justice. Les Princes ont changé l'ancienne simplicité de nos Peres „ en ruses & en finesses, la chasteté en dissolution, la liberalité & l'e- „ pargne, en luxe ou en avarice. La plupart des Prelats, qui doivent „ être la lumiere du Monde, & éclairer les Peuples par leur Doctrines, en „ les edifiant par leur pieté, n'ont presque plus, ni religion, ni pudeur, ni „ modestie; la Justice est changée en Brigandage, la Pieté à presque de- „ generé en Superstition; du vice on fait une vertu; le soin des Eglises est „ commis à des ouvriers dereglez: la Bergerie du bon Pasteur à des „ Loups ravissans. Enfin, l'on fait un trafic honteux des choses saintes. „ Pic exhorte le Pape à y apporter du remede, & à contraindre un chacun d'observer les Loix de l'Eglise; & il lui propose, pour l'animer, l'exemple du grand Prêtre Heli, qui fut severement puni, pour n'avoir pas reprimé les desordres de ses Enfans (57).

Discours
de Fran-
çois Pic de
la Miran-
de sur la
Reforma-
tion des
Mœurs.

Quelque tems après la fin du Concile, le Pape eut avis qu'il y avoit une Conjuratation formée contre lui. Les Auteurs étoient deux Cardinaux, Al-

Conspira-
tion con-
tre le Pape
decouver-
te & pu-
nie.

(54) Labbe, Concil. tom. 14. pag. 283. &c. Paris de Grassis, MS. Biblioth. Vatic. tom. IV.

Grassis, ubi supr.

(55) Labbe, ubi supr. pag. 315. & seq.

(57) Excat in fine Operum Pici Mirand. Apud Orthuin. Grat. in Fascic. Rev. &c.

(56) Labbe, ubi supr. pag. 324. Paris de

An de J.C.
1517.

fonse Petrucci Cardinal de Sienne, & Bendinelli de Sauli. Ils étoient piquez contre la Sainteté de ce qu'elle avoit enlevé le Duché d'Urbin à François Marie de la Rovere, Neveu de Jules II, qui en étoit Souverain. Petrucci étoit de plus irrité personnellement d'avoir été chassé de Sienne avec ses deux freres Borghese & Fabius, quoique cette Republique fût l'Heritage de leur Pere Pandolfe, qui avoit beaucoup contribué à retablir la Famille des Medicis dans Florence. Petrucci, pour se venger du Pape, resolut, ou de retablir le Duc d'Urbin dans sa Souveraineté, ou de faire empoisonner le Souverain Pontife. Il tâcha de mettre dans son parti quelques Cardinaux deja prevenus contre la Sainteté pour d'autres sujets; mais, quoiqu'ils ne parurent pas entrer dans son dessein, il ne laissa pas de chercher les moïens de l'executer. Il gagna enfin un Chirurgien, qui traitoit le Pape d'un ulcere; mais, ce coup aiant encore manqué, il sortit de Rome avec le Cardinal Bendinelli, & s'alla joindre au Duc d'Urbin & à Charles Baglioni. Le Pape, en étant informé, lui ecrivit, pour l'engager à revenir, à rentrer dans son devoir, & à n'exciter aucun trouble dans Sienne; ces avis furent mal reçus. Petrucci, voyant qu'il n'avoit pû exciter aucune sedition dans cette Republique, reprit son premier dessein de tuer le Pape. Quelques Lettres, qu'il avoit ecrites sur ce sujet, furent interceptées & remises à Leon X. & decouvrirent ainsi tout le Complot. Leon, craignant pour sa personne, usa d'artifice. Il tâcha d'attirer Petrucci à Rome, sous prétexte de le retablir à Sienne. Le Cardinal donna dans le piege, & se rendit auprès du Pape, qui aussitôt le fit arrêter & mettre en Prison avec Bendinelli son Complice. Ensuite, il assembla les Cardinaux & les Ambassadeurs, leur expola la cause de cette detention, leur decouvrit toute la Conjuration, en montra les preuves, & ajouta qu'il abandonnoit cette affaire au jugement du Sacré College. Trois Cardinaux furent choisis pour la juger. Ils examinerent le crime de Petrucci, & en firent leur rapport. On mit les deux Coupables à la question, & sur l'aveu de leur crime, ils furent degradez par Sentence des Cardinaux, & livrez aux Juges seculiers, qui firent étrangler A fonse Petrucci dans la Prison le 22. de Juin. Bendinelli eut eu le même sort, si le Pape n'eut changé son supplice en une Prison perpetuelle: neanmoins, il fut retabli peu de tems après, à force d'argent, mais avec cette clause, qu'il n'auroit aucune voix, ni active, ni passive, dans le Consistoire. Les Cardinaux de Woltere & de St. Chrysogone vinrent se jeter aux pieds du Pape, & s'accuserent d'avoir été instruits du crime, & de ne l'avoir pas revelé, mais ils furent aussi degradez: d'autres en furent quittes pour de l'argent; quelques autres Complices, qui étoient de famille peu considerable, furent ecartelez (58). Le Pape fit en suite une Promotion de 31. Cardinaux.

Tous

(58) Guicciardin, lib. 13. Paul Jove Vit. tom. 4. pag. 200. Raynaldi, ad an. 1517. §. 92. Leon. X. Vitoriel, Addit. ad Ciacon. Bembo, 93. 94. &c. lib. 15. Epist. 23. Paris de Grassis, MS. Vatic.

Ande J.C.
1517.

Les François s'opposent au Concordat & appellent au Concile.

Tous les gens de bien en France faisoient éclater si publiquement leur Indignation contre le Concordat, que François I. ne pouvoit pas ignorer les véritables sentimens de la Nation à cet egard. Mais, ce Prince étoit trop avancé dans cette affaire, & croiant faussement qu'il étoit de son honneur de faire recevoir un Accord si contraire à ses Interêts & à ceux du Roiaume, il entreprit d'obliger le Parlement à l'enregistrer. Il y trouva d'abord de grandes difficultez; &, pour intimider ce Tribunal, il menaça de son Indignation ceux qui s'opposeroient à sa volonté, & voulut, malgré les Remontrances qu'on lui fit, que le Bâtard de Savoie son Oncle assistât aux Deliberations de l'Assemblée. Le Parlement ne trahit pas en cette occasion les Interêts de la Patrie. Résistant à la violence qu'on lui faisoit, & à la crainte qu'on vouloit lui inspirer, il conclut, après mûres Deliberations, que la Cour ne pouvoit, ni ne devoit, faire publier, ni enregistrer, le Concordat, mais garder & observer la Pragmatique comme auparavant: qu'on devoit se joindre à l'Université de Paris, & aux autres, & leur accorder l'Audience qu'elles demandoient; qu'il falloit appeler de la Cassation de la Pragmatique; & que si le Roi vouloit presser la publication de ce Concordat, il étoit nécessaire d'assembler l'Eglise Gallicane. L'Université de Paris ne s'elevoit pas avec moins de vigueur contre le Concordat. Le Recteur fit afficher aux Carrefours un Mandement, par lequel il defendoit à tous les Libraires & Imprimeurs d'imprimer ce Concordat, sous peine d'être retranchés du Corps de l'Université. Et dans un autre Mandement, l'Université declare que Leon X. avoit condamné dans son Assemblée de Rome, sans aucun Droit & contre la Foi Catholique, ce que le Concile de Basle avoit si sagement ordonné, par un certain Traité qu'on appelle Concordat, qui annulle les Elections aux Prelatures, & declare nulles les Provisions des Benefices dont on n'aura pas exprimé la juste valeur; ce qui ôte aux Personnes sçavantes toute esperance de parvenir à aucun Evêché (59). L'Université joignit à cela un Acte d'Appel de la Révocation des Decrets du Concile de Basle & de la Pragmatique Sanction au Pape mieux conseillé, & à un futur Concile legitime, tenu en lieu sûr & libre. Cet Acte, qui est du 27. de Mars 1517, fut reçu par le Doien de l'Eglise de Paris, imprimé & affiché aux Carrefours & Places de la Ville. Il porte en substance, que le Vicair de Jesus-Christ en Terre, qu'on appelle le Pape, quoiqu'il ait immédiatement de Dieu sa Puissance, ne devient pas pour cela impeccable, & n'a pas reçu le pouvoir de ne point pecher; que s'il commande quelque chose d'injuste, ou contre les divins Preceptes, on a droit de lui resister, & de lui refuser l'Obéissance; que si, soutenu de l'Autorité des Princes, ou inspiré par de mauvais Conseillers, il veut forcer les fideles de lui obéir, le Droit naturel ne laisse point d'autre remede que celui de l'Appel, que le Prince ne peut ôter, étant fondé sur le Droit divin, naturel, & humain. On parle

en

(59) Pinsson, *Hist. Pragm. & Concord.* fol. 729. 731. Du Pui, *Hist. de la Pragm. & du Concord.* Du Boulai, *Hist. Universit.* tom. 6.

Au de J.C.
1517.

ensuite des avantages que le Concile de Basle avoit procuré à l'Eglise, & que l'Eglise de Rome a détruit, parce qu'elle n'y trouvoit pas le moïen de satisfaire son Ambition & sa Cupidité. On se repand en Injures contre Leon X. On s'élève contre le Concile de Latran, qui n'a point été convoqué, dit-on, dans l'Esprit du Seigneur, parce que l'Esprit Saint ne statue rien contre la Loi Divine & les Sacrez Conciles; qui a aboli de pieux reglemens contre la foi Catholique, & l'autorité des Sacrez Canons. On accule enfin le Souverain Pontife de ne penser qu'à la ruine de l'Eglise, en conférant les Benefices aux plus indignes, pour en priver ceux qui les méritent; ce qui engage l'Université à appeller au futur Concile, & à protester de nullité, d'abus, & d'injustice de tout ce qui se fera contre la Pragmatique. Plusieurs Predicateurs, enhardis par cet exemple, declamerent aussi ouvertement dans leurs Sermons, contre le Roi & le Chancelier; & l'on parloit hautement contre le Concordat, & la Cour de Rome. François I. se plaignit de ce Procédé seditieux, & ordonna au premier President Olivier de reprimer ces Discours peu respectueux, & de faire le Procès au Recteur de l'Université. Mais le Parlement, plus attentif au Bien public, qu'aux Ordres du Roi qui étoient préjudicables à sa Majesté même, n'eut aucun egard à cet Edit (60).

Le Pape
veut lever
des Deci-
mes sur
l'Espagne.

Leon X, qui aimoit la depense, ne trouvoit, ni dans les Revenus de l'Etat Ecclesiastique, ni dans ceux qu'il recevoit des autres Provinces Chrétiennes, de quoi se satisfaire. Il fut donc obligé d'avoir recours à des voies extraordinaires; & comme l'Espagne faisoit profession d'une grande dependance à l'égard des Papes & du St. Siege, auquel les deux Archevêques de Toledé & de Sarragoce, qui la gouvernoient, paroïsoient entierement devouez, l'on adressa une Bulle au Nonce, qui étoit alors en Espagne, par laquelle il étoit ordonné à tous les Ecclesiastiques de païer au Pape pendant trois ans le dixieme de leurs revenus (61). Cette Bulle excita partout de grands murmures, fit repandre des bruits très-désavantageux contre la reputation du St. Pere (62). Le prétexte que le Pape prit étoit la defense de la Chrétienté, & la Guerre contre les Infideles. Selim, Empereur des Turcs, venoit de remporter une celebre Victoire, où il avoit défait le Soudan d'Egypte, & l'on craignoit qu'après cet heureux succès, il ne tournât ses Armes contre l'Italie. Le Pape, pour lui en fermer l'entrée, avoit resolu de fortifier les Places maritimes; & dans la dernière Seance du Concile de Latran, il proposa aux Peres qui étoient assemblez de lever pour ce dessein, durant l'espace de trois ans, la dixieme partie des fruits de tous les Revenus Ecclesiastiques. Quelques Evêques ne furent pas de cet avis, & representèrent qu'il étoit rude de charger les Benefices de cette sorte d'exaction: Que les Decrets des autres Conciles & les Ordonnances

(60) D'Argentré, Collect. Jud. de Novis Angleria, Epist. 596.

Error, tom. 1. 357.

(62) Bellegarde, Hist. gener. d'Espagne, tom.

(61) Gomez, in Vit. Xim. lib. 7. Petrus de VI. p. 368.

nances des autres Papes le defendoient, & qu'avant que de lever ces Contributions extraordinaires sur les Prêtres, il falloit inviter les Princes Chrétiens à preparer les Armées de Mer & de Terre, sans lesquelles on travailleroit en vain à resister à ces Barbares. Le Pape soutenoit au contraire, qu'on avoit le même Droit qu'avoit eu le Concile de Constance sous le Pontificat de Martin V. & qu'on se trouvoit dans une pareille nécessité, & qu'il ne voioit rien de plus pressant que le danger où étoit l'Italie & Rome même d'être attaquée par l'ennemi commun du nom Chrétien. Le Clergé d'Arragon, où presidoit l'Archevêque de Sarragoce, Regent de ce Roiaume, pretendoit être exempt de cette sorte de tribut, par un privilege particulier, & delibera dans ses Synodes, s'il devoit payer celui-ci. Mais, parce qu'il importoit de savoir les sentimens du Cardinal Ximenés, & d'être appuyé de son credit à Rome, l'Archevêque de Sarragoce, & les autres Evêques d'Arragon, luicrivirent, pour le prier de proteger l'Eglise d'Espagne, & de ne pas souffrir que sous une Regence comme la sienne, elle perdit ses Immunités. Le Cardinal, qui n'avoit pas permis que cette levée se fit dans la Castille, leur repondit tres-civilement, & promit qu'il emploieroit ses soins & ses Offices auprès du Pape, pour conserver les Libertés Ecclesiastiques; que cependant il les prioit de rompre leur Assemblée, & d'attendre en repos l'evenement de cette affaire, & qu'il esperoit faire en sorte que le Clergé seroit content. Il encrivit au Roi Catholique, & lui manda que son avis étoit de convoquer des Synodes dans la Castille, comme on avoit fait en Arragon, où l'on examinât à fond quelles étoient les causes legitimes de ces exactions, & si celle qu'on proposoit étoit dans les regles? Au-même tems, il envoya ordre à son Agent à la Cour de Rome, de s'informer précisément de ce que le Concile de Latran avoit ordonné là-dessus, & d'aller cependant offrir au Pape, non-seulement les Decimes, mais encore tous les Revenus du Diocese de Toledo, & même s'il étoit nécessaire tout l'or & l'argent des Eglises d'Espagne; en faisant entendre néanmoins à sa Sainteté, qu'il la supplioit de vouloir déclarer nettement ce que c'étoit que cette Guerre Sainte, dont il ne voioit nul préparatif; parce que, s'il n'y avoit un sujet pressant & raisonnable, il ne souffriroit jamais que le Clergé d'Espagne, sous son Gouvernement, devint Tributaire. Le Pape lui fit repondre par les Cardinaux Pucci & de Medicis, qu'il n'avoit point encore imposé de Decimes, & qu'il n'en imposeroit que dans la dernière extremité, suivant le Decret du Concile. Il desavoüa même son Nonce, & promit qu'il n'inquieteroit jamais le Clergé d'Espagne, & ne feroit rien là-dessus sans le consentement des Prelats, & sur-tout d'un homme comme lui, dont il connoissoit la sagesse & l'autorité. Ximenés ne laissa pas de faire assembler les Evêques à Madrid, qui refuserent tous d'une voix cette Imposition. Il les loua, & leur promit sa protection, s'il le falloit; & le Pape se contenta de lever cet Impôt sur les Benefices de l'Etat Ecclesiastique (63).

II

(63) Flechier, *Hist. du Card. Ximenés*, Liv. V. pag. 665.
Tom. IV.

An de J. C.
1517.

Affection
du Pape
pour Xi-
menés. Il
dispense
ce Cardi-
nal de ses
mortifica-
tions.

Il n'est pas étonnant que le Pape se rendit ainsi aux Remontrances du Cardinal Ximenés. Il connoissoit la fermeté, le merite, & la reputation de ce Prelat, & il avoit beaucoup d'affection pour lui. Le St. Pere aiant été informé de la vie dure que ce Cardinal menoit, il l'exhorta tendrement à menager davantage une santé qui étoit si nécessaire au bien de toute l'Eglise, & que ses mortifications pourroient abreger. Voici le Bref très-obligeant qu'il lui encrivit: „ A notre cher Fils François, Cardinal Pré-
tre de Ste. Balbine, Archevêque de Toledé, Salut & Benediction Apo-
stolique. Nous avons appris, qu'encore que vous soiez agé de près de
„ 80. ans, & usé des fatigues & des soins que vous avez pris dans la Con-
„ duite de votre Diocèse, dans la Regence des Etats de Castille & de
„ Leon, & dans la Charge d'Inquisiteur General, que vous exercez avec
„ tant de reputation; cependant, contre l'avis de vos Medecins, & sans
„ avoir egard à votre foiblesse, ni aux infirmités que votre grand age & vos
„ travaux continuels vous ont causées, vous continuez à observer, non-seu-
„ lement les Jeûnes & les Abstinenances que l'Eglise ordonne, mais encore à
„ pratiquer toutes les Austeritez qui sont en usage dans l'Ordre de St. Fran-
„ çois: Que vous en portez l'Habit & la Ceinture, que vous couchez dure-
„ ment, tout habillé, sans Linge, & avec une Tunique de Laine, & que
„ vous vivez ainsi dans une grande austerité. Quoique cette maniere de
„ vie, Notre très-cher Fils, soit edifiante, & doive plutot vous attirer des
„ louanges que des censures, & que nous connoissions par-là, que sur la fin
„ de votre Carriere vous marchez à grands pas, pour remporter la Cou-
„ ronne que vous donnera le juste Juge; toutes fois, parce que votre âge
„ & votre complexion ne peuvent plus porter de si grandes austeritez,
„ comme on nous a fait connoître, & de plus, après avoir porté le poids
„ du jour & de la chaleur, & pratiqué depuis long-tems toute la severité
„ de la Regle, vous avez merité de jouir du repos dû à vos travaux & à
„ votre grand âge: Nous, considerant combien vous êtes nécessaire à la
„ Sainte Eglise Romaine, à la Religion, & aux Roiaumes que vous gou-
„ vernez, & combien vous pouvez être utile pour l'expedition generale
„ que nous avons proposée contre le Infideles, que vous avez tenus en crain-
„ te, & dont vous avez souvent arrêté les forces: Nous ressouvenant aussi
„ de la Conversion du Roiaume de Grenade & de la Conquête d'Oran, &
„ de plusieurs autres grandes choses que vous avez faites, & qui sont con-
„ nuës de tout le Monde: De notre propre mouvement, sans aucune in-
„ stance que vous nous aiez faite, ou que d'autres nous aient faite de vo-
„ tre part, mais de notre certaine science & pleine puissance Apostolique,
„ en vertu de la Sainte Obedience dont vous connoissez le pouvoir & l'ef-
„ ficace, & par la soumission que vous avez toujours eüe pour le St. Sie-
„ ge, & sous peine de notre indignation, Nous vous mandons & ordon-
„ nons, que durant le tems qui vous reste à vivre, aux jours de Jeûne, ex-
„ cepté les Vendredis & les jours de la Semaine Sainte seulement, vous
„ mangiez des œufs & de la viande: voulant, qu'en nourrissant trois pau-
vres

„ vres ces jours-là, votre aumône remplace le merite de votre Jeûne ; & An de J.C.
 „ qu'aux jours mêmes, que nous exceptons, vous vous nourrissiez, selon 1517.
 „ que les Medecins vous l'ordonnent. Nous desirons aussi, que vous cou-
 „ chiez dans un Lit, que vous quittiez votre habit, que vous dormiez
 „ dans du Linge, & que vous suiviez là-dessus & en toutes choses les Con-
 „ seils de vos Médecins, afin que votre santé se maintienne ; & le tout,
 „ non obstant toutes les Constitutions generales & particulieres, faites
 „ dans les Conciles Generaux ou Provinciaux, Coutumes de l'Eglise, Ser-
 „ mens, Vœux, & Reglemens Apostoliques, auxquels Nous derogeons
 „ pour cette fois seulement à l'effet des présentes. Donné à Rome le der-
 „ nier jour de Mai, l'an 1517. & le 5. de notre Pontificat (64). „ Il se
 relâcha sur les Jeûnes, pour marquer son Obéissance ; mais, il retint toujours
 son Habit.

Cependant, le Roi de France n'oublioit rien pour gagner l'amitié du
 Pape, dans la crainte où il étoit que ses intrigues ne rallumassent une nou-
 velle Guerre, pour lui faire perdre le Duché de Milan : „ Ce fut pour
 „ cette raison, dit Mezerai, qu'il l'assista de ses forces contre François-
 „ Marie de la Rouere qui lui faisoit la Guerre pour rentrer dans sa Duché
 „ d'Urbain. . . . De plus, la Reine sa femme étant accouchée de son pre-
 „ mier fils, le dernier Fevrier, il voulut que Laurent de Medicis, qui
 „ étoit venu en France, . . . le tint sur les Fonts au nom du Pape son
 „ Oncle. . . : & le Roi, desirant assurer la Confederation avec le Pape par
 „ de nouveaux nœuds, lui remit entre les mains l'Ecrit par lequel il s'étoit
 „ obligé de rendre Rege & Modene au Duc de Ferrare (65). „ Pour re-
 „ connoître tant de faveurs, le Pape accorda au Roi des Decimes sur le
 Clergé de France, sous prétexte de la Guerre qu'on devoit faire aux
 Turcs. Il pressoit de même tous les Princes Chrétiens de contribuer
 à cette Guerre. Henri VIII. Roi d'Angleterre fut sollicité comme
 les autres, & le Pape trouva moïen d'y faire entrer ses sujets, en le-
 vant une Decime sur le Clergé, dont le Cardinal Volfey fut établi Col-
 lecteur (66).

François I.
tâche de
gagner
l'Amitié
du Pape
par toutes
sortes de
moïens.

Leon X. apporta au Pontificat plusieurs belles Qualitez, qui sentoient sa
 Naissance illustre, & l'excellente Education, qu'on lui avoit donnée. Il
 étoit homme d'Erudition, & comme tel il aimoit extraordinairement les
 Gens de Lettres, & leur faisoit beaucoup de bien. Il avoit une douceur
 admirable, & accompagnoit toutes ses manieres d'un certain agrément plus
 qu'humain. Aussi diloit-on, que, depuis très-longtems, on n'avoit point
 vû de Pape qui eut possédé de si grands talens pour le Commerce du
 Monde, ni même qui en eut approché de loin ; de sorte que ce Pontife eut
 été un homme accompli, si, avec tant de belles parties, il eut eu quelque
 connoissance des choses de la Religion, & un peu plus d'inclination à la
 pie-

Trafic des
Indulgen-
ces.

(64) Ciaconius, Vit. Leon. X.

(66) Bembo, lib. 4. Epist. 2. Raynaldi, an.

(65) Mezerai, Abregé Chron. tom. IV. pag. 1517. §. 6.

145. 146.

An de J.C.
1517.

piété, dequoy il ne se mit jamais guere en peine. Enfin, comme il étoit très-liberal de son naturel, & qu'il entendoit très-bien à depenter, il n'étoit point propre à rien amasser: ce qui étoit réparé par l'industrie du Cardinal Laurent Pucci, de Santi-quattro, qui savoit bien ce métier. Le Pape fongeoit alors aux moiens de retablir ses finances, qu'il avoit epuifées, par les dons excessifs faits à ses Parens & à ses Courtisans, & par les pensions des Professeurs & des Savans qu'il entretenoit à Rome (67). Il eut recours aux Avis du Cardinal Pucci son Grand Penitencier, qui lui persuada d'envoyer des Indulgences plenières dans tous les Roiaumes Chrétiens (68). Ce moien, qu'on avoit deja mis sovvent en usage, pour remplir les Coffres de la Chambre Apostolique, parut spécifique; & la Croisade, que le Pape proposoit contre le Turc, étoit un prétexte plausible. Les Indulgences furent accordées très-amplement à tous ceux qui les paieroient. On faisoit de cela une espece de Monopole, on mettoit en parti les Indulgences. Les Commissaires, préposés au recouvrement des sommes, achetoient du Pape leur Commission, ensuite de quoi ils se servoient d'une Exaction rigoureuse; & gardoient si peu le *Decorum*, qu'ils jouoient dans les Cabarets la Faculté de tirer les Ames du Purgatoire (69). Le mecontentement des Peuples devint plus grand, lorsqu'on sçut l'usage à quoi ces sommes étoient destinées. Presque tout l'argent qui se levoit en Allemagne tournoit au profit de la Sœur du Pape. C'étoit Magdelaine de Medicis, Femme de Franceschetto Cibo, fils naturel du Pape Innocent VIII. Cette Dame,

„ pour faire valoir le Don de son frere, donna la Commission de faire
 „ prêcher & vendre les Indulgences en Saxe, à l'Evêque Arembaud, qui,
 „ en revêtant la Dignité Episcopale, n'avoit point depouillé l'Avarice,
 „ ni les autres Qualitez de bon Marchand Genois. Ce Prelat vendit ce
 „ Droit indifferement à ceux qui lui en offrirent davantage (70). „

Naissance
du Luthé-
ranisme.

Tout le Monde fait, que ce fut ce honteux Trafic, qu'on autorisoit du nom de sa Sainteté, qui donna naissance au Lutheranisme, & ensuite à une infinité d'autres Sectes, qui se devorent actuellement les unes les autres. Martin Luther, né à Islebe, Ville du Comté de Mansfeld, l'an 1483. est trop connu pour m'arrêter en cet endroit sur son Histoire. Il suffira de marquer ici à quelle occasion il repandit sa nouvelle Doctrine. C'étoit la coutume en Saxe, que toutes les Indulgences y étoient publiées par les Augustins. Luther, Moine de cet Ordre, & Professeur de Theologie à Vitemberg, excité par Jean Staupitz son Vicaire General, ne put souffrir que cette Commission fut entre les mains des Dominicains, qui, pour encherir sur les Augustins leurs emules, & faire une plus grande somme qu'eux, prêcherent plusieurs Nouveautés impertinentes & scandaleuses. Ajoutez à cela la mauvaise vie que menotent ces Quêteurs, qui depensoient dans les Cabarets, dans les Brelans, & dans les Lieux infames, tout ce que le Peuple

s'e-

(67) Frà-Paolo, *Hist. du Concile de Trente*, Liv. I. pag. 3. & 4. de la Traduction d'Amelot, in 4. Edit. d'Amsterdam, 1713.

(68) Thuanus, *Hist. Lib. I.*

(69) Guicciarain, lib. 13. fol. 375.

(70) Frà-Paolo, *ubi sup.* p. 5.

s'épargnoit & retranchoit de ses nécessitez, pour gagner ces Indulgences. C'est ce qui obligea Martin Luther de parler contre eux. Aigri & provoqué par leurs injures & par leurs menaces, il etudia la matiere, & publia 95. Propositions sur les Indulgences, le Purgatoire, la Penitence, & la Charité. Cette Dispute fit beaucoup de bruit: il y eut quelques Ecrits publiez de part & d'autre; & ce conflit étant parvenu à la connoissance de Leon X, ce Pape ne put s'empêcher de dire, que Luther étoit un excellent Esprit, & que toute la Querelle n'étoit fondée que sur une Jalousie de Moines (71). D'une Question, on passe aisément à une autre, quand la dispute est echauffée. De sorte que Luther se vit insensiblement engagé à combattre l'Autorité du Pape, & l'efficace des Indulgences. Le Pape n'y fit pas beaucoup d'attention; & Luther, s'échauffant de plus en plus, s'attiroit un grand nombre d'Auditeurs (72), & se plaçoit à ravalier la Puissance Papale, parlant néanmoins toujours fort modestement de la personne de Leon, & s'en rapportant quelques fois à son jugement. Mais, de tous ceux qui écrivirent contre Luther, personne ne s'y prit mieux qu'un Inquisiteur Jacobin, nommé Fr. Jacques Hochstrate, qui exhortoit le Pape de le convaincre par le fer & par le feu, sans s'amuser à disputer davantage (73). Ce Zèle cruel est assez ordinaire parmi nos Moines.

An de J.C.
1517.

Luther entâmant tous les jours de nouvelles questions, & le mal empirant, le Pape Leon comprit la nécessité où il étoit de s'opposer à ces Progrès. Il cita Luther à comparoître à Rome dans soixante jours, devant les Juges qu'on lui assigna. Il écrivit en même tems à Frédéric, Electeur de Saxe, pour le prier de ne point accorder sa Protection à Luther, & lui donner avis de la Citation qu'il en a faite à Rome, & de l'Ordre qu'il a donné au Cardinal Cajetan son Legat, sur la conduite qu'il doit tenir dans cette affaire. Il exhorte l'Electeur à remettre Luther entre les mains de ce Legat, afin qu'il soit justifié, s'il est innocent; ou qu'on l'oblige à se repentir, s'il est coupable. Il avoit déjà écrit dès le mois de Fevrier au Pere Gabriel, Prieur des Augustins, pour lui donner Ordre de reprimer son Religieux, & de l'empêcher d'infecter toute l'Allemagne par ses Erreurs & ses Dogmes pernicieux; mais, les soins du Prieur n'arrêterent pas Luther (74).

An de J.C.
1518.

Suite de
l'Affaire de
Luther.

Le Pape ne s'étoit pas contenté d'exhorter les Princes, & les autres, de livrer Luther entre les mains de son Legat; il avoit menacé d'Excommunication, d'Interdit, & de Privation de biens, tous ceux qui le protegeroient; mais, malgré ces menaces, l'Electeur de Saxe, & l'Université de Wittemberg, écrivirent si fortement au Pape en sa faveur, & lui demanderent si instamment de faire examiner l'Affaire en Allemagne, que le Pape y consentit, à condition néanmoins que l'Electeur permettroit que Luther, au lieu

Soumission de
Luther au
Pape.

(71) Bandel, Preface sur la 25. Nouvelle de la 3. part. *Apud Colomiés, Recueil de Particularitez*, p. m. 111.

(72) Cochlaus, de *Actis & Scriptis Lutheri. Micrelins, in ejus Vita à Seckendorf, Hist. Lu-*

theran. Lib. 1. Ulemburg. Lutheri Vita à Florim. de Remond, Naiss. de l'Herésie, l. 1. c. 5.

(73) Frà Paolo, *Hist. du Concile de Trente*, Liv. 1. p. 6.

(74) Raynaldi, an. 1518. §. 91. 92. 93.

An de J.C.
1518.

de demeurer en Saxe, se rendroit en Suabe, pour y comparoître devant le Cardinal Legat; ce qui se fit: mais, Luther fut si peu content du procedé de ce Legat, qu'il appella de lui au Pape, & se retira secretement (75). Du reste, ce qui avoit porté l'Electeur Frederic à écrire au Pape en faveur de Luther, c'est qu'il prétendoit que les Ecclesiastiques d'Allemagne ne pouvoient pas être traduits hors de leur País, & qu'ils devoient être jugez sur les lieux: mais l'Université, non contente de demander la même grace au Pape, s'adressa encore à Charles Miltitz son Camerier, pour le prier d'assurer Sa Sainteté, que Luther n'étoit point coupable; qu'il n'avoit rien avancé contre la Doctrine de l'Eglise; qu'il étoit vrai qu'on pouvoit lui reprocher de s'être un peu avancé dans la dispute, & d'avoir débité quelques Propositions un peu trop hardies; mais qu'au reste il ne les avoit jamais soutenues comme des Decisions, puisqu'il ne demandoit qu'à écouter la voix de l'Eglise, & la suivre. Ce fut en ces termes qu'il en écrivit lui-même au Cardinal Cajetan: „ Je confesse, disoit-il, que je me suis em-
„ porté indiscretement, & que j'ai manqué de respect envers le Pape; je
„ m'en repens: quoique poussé, je ne devois pas repondre au fou qui écri-
„ voit contre moi, selon sa folie. Daignez rapporter l'Affaire au St. Pere,
„ je ne demande qu'à suivre sa decision. „ Il lui dit encore que l'Appella-
tion, quant à lui, ne lui sembloit pas nécessaire, puisqu'il demuroit tou-
jours soumis au Jugement du Pape; mais, il s'excusoit d'aller à Rome, à cause des frais du voiage: & d'ailleurs, disoit-il, cette Citation du Pape étoit inutile à l'égard d'un homme qui n'attendoit que son Jugement pour y obéir (76).

Decret du
Pape sur la
Validité
des Indul-
gences.

Luther s'étant reriré d'Augsbourg, intimidé par les menaces du Legat, lui écrivit en termes très-soumis, promettant d'être plus retenu à l'avenir, de contenter le Pape, & de ne plus parler des Indulgences, à la charge que ses ennemis en usassent de même. Mais, ni eux, ni lui, ne purent garder le silence. Au contraire, ils se provoquerent de part & d'autre avec tant d'animosité, que la Querelle fut plus grande que jamais. La Cour de Rome en rejeta toute la faute sur le Cardinal Cajetan, & parla de lui avec beaucoup de mepris; le blamant d'avoir traité Luther avec trop de rigueur, & de l'avoir irrité par des injures & par des menaces, au lieu de le ramener par les promesses d'un bon Evêché, ou même d'un Chapeau de Cardinal (77). Le Pape, apprehendant quelque Nouveauté en Allemagne, publia le 9. de Decembre un Decret en faveur des Indulgences, & l'adressa au Cardinal Cajetan. Il y declare, que la Doctrine de l'Eglise Romaine, Maîtresse de toutes les autres, étoit que le Souverain Pontife, Successeur de St. Pierre & Vicaire de Jesus-Christ, avoit le Pouvoir de remettre, en vertu des clefs, la coulpe & peine des pechez: la coulpe, par le Sacrement de Penitence; & la peine temporelle, due pour les Pechez actuels à la

(75) *Slidan, de Statu Relig. ad an. 1518.*

(76) *Act. Luther. av. Cajet. Epist. Universit. ad Carol. Miltitz & ad Leonem, inter Opera*

Lutheri, tom. 1. Ulemburg, c. 2. & 3.

(77) *Frà Paolo, Hist. du Concile de Trente, Liv. 1. p. 7. 8.*

An de J.C.
1518.

la justice divine, par le moïen des Indulgences; qu'il les peut accorder pour de justes causes aux fideles qui sont les Membres de Jesus-Christ; que leur utilité ne s'étendoit pas seulement aux vivans, mais encore aux fideles decedez dans la grace de Dieu; que ces indulgences sont tirées de la surabondance des merites de Jesus-Christ & des Saints, du Thresor desquels, le Pape est le Dispensateur, tant par forme d'Absolution, que par forme de Suffrage; que la creance de ces Articles est indispensable; que quiconque croira ou prêchera le contraire sera retranché de la Communion de l'Eglise Catholique, & excommunié d'une Excommunication reservée au Souverain Pontife. Enfin, sa Sainteté enjoint à son Legat de notifier ce Decret à tous les Archevêques & Evêques d'Allemagne, & de le faire mettre à execution; ce qui fut exactement observé (78).

Ce Decret contraignit Luther de prevenir, par un second Appel, l'éclat de la foudre dont il étoit menacé; & voiant bien qu'après ce Jugement, il ne pouvoit manquer d'être condamné, il fit dresser un Acte le 28. de Novembre, par lequel il declaroit, que son intention n'étoit pas de s'éloigner des sentimens de l'Eglise, ni d'affoiblir l'Autorité des Papes dans leurs Constitutions; qu'il ne prétendoit, ni douter de la Primauté du St. Siege & de sa Puissance, ni rien dire qui fut contraire au Pouvoir du Souverain Pontife bien avisé & bien instruit. Que cependant, comme Leon X. n'étoit point exempt des Imperfections communes, & que, tout Pape qu'il est, il peut errer, aussi bien que St. Pierre, lorsqu'il fut repris par St. Paul, ceux qui se croient lesez par son Autorité, & opprimez sans raison, ont la Voie d'Appel pour se delivrer de l'oppression; qu'ainsi, aiant appris que l'on procedoit contre lui à Rome, & que ses Juges pretendus, sans avoir égard à sa soumission & à ses protestations, pensoient à le condamner, il se trouvoit obligé d'appeller du Pape Leon X. mal informé, au Concile General legitimement assemblé, representant l'Eglise Universelle, qui est au dessus du Pape dans les causes qui concernent la foi, de tout ce qu'on pourroit faire contre lui, instruction de Procès, excommunication, censures, & tout ce qui s'en étoit ensuivi & s'ensuivroit; protestant de poursuivre cet Appel, & de le relever autant qu'il jugeroit à propos (79). La Cour de Rome fut d'autant plus irritée de cet Appel, qu'elle sentoit que le Decret de Leon X. ne servoit qu'à decrier les Indulgences, au lieu de les faire valoir. Et d'ailleurs, Luther continua ses progrès. Il s'acquit pour Disciple Philippe Melanchton, qui partagea constamment avec lui sa bonne & sa mauvaise fortune (80). En même tems, Zuingle repandoit en Suisse les Semences de la Reformation, ou de la Doctrine des Sacramentaires. Par-tout, on étoit las de porter le Joug de l'Eglise Romaine, & on écoutoit avec avidité les nouveaux Predicateurs qui annonçoient la Liberté de l'Evangile. Le penchant à la Nouveauté leur aquit un prodigieux nombre de Disciples.

Appel de
Luther au
Concile.

Les

(78) Pallavicini, *Hist. Conc. Trid. lib. 1. c. 12.*(80) Florim. de Remond, *Naissance de l'He-*(79) *Appellat. Lutheri ad Concil. tom. 1. Oper. pag. 215.**resie, liv. 2. chap. 9. Camerarius, Vita Melanchton.*

An de J. C.
1518.

Le Pape
prend des
mesures
pour em-
pêcher le
Turc de
venir en
Europe.

Les troubles de Saxe, qui menaçoient la Religion Catholique d'une ruine prochaine dans une bonne partie de l'Allemagne, n'empêcherent pas le Pape de poursuivre le Projet d'une Croisade contre les Turcs, & de réunir tous les Princes Chrétiens pour reprimer le Sultan Selim, qui se vançoit, dit-on, de tourner ses Armes contre la Chrétienté en Europe, de détruire la Monarchie du Pape, & de s'enrichir de ses Thresors. Leon X, qui craignoit en effet ce malheur, ou qui feignoit de le craindre, ordonna des Prières publiques avec des Processions solemnelles à Rome, pour détourner ce fleau de dessus lui, & en même tems il pressa l'Empereur Maximilien de contribuer à cette Guerre. Il voulut même y engager les Africains & les Tartares, les Scythes, le Roi de Pologne, l'Angleterre, le Dannemarck, la France : cependant, Selim ne fit aucune tentative du côté de l'Italie (81).

An de J. C.
1519.

Plaintes
contre le
Pape.

L'année 1519. se passa en Contestations de la part des Sectateurs de Luther & de leurs Adversaires. Cependant, il venoit à Rome de continuel Avis des troubles d'Allemagne & de Suisse, augmentés par les bruits de Ville, selon la coutume du Peuple, qui encherit toujours sur la verité, principalement quand les nouvelles viennent de loin. Et Leon étoit accusé de negligence, pour n'avoir pas apporté le remede convenable à de si grands maux ; mais particulièrement par les Moines, qui disoient qu'il ne songeoit qu'au luxe & à ses plaisirs, la Chasse, la Comedie, & la Musique, pendant qu'il avoit de si grandes Affaires sur les bras. Pour se delivrer des importunités continuelles des Moines de Rome, & satisfaire aux instances des Prelats d'Allemagne, & des Universtitez, qui, après avoir condamné les Ecrits de Luther, devoient pour leur honneur soutenir leur Censure, & imploroient pour cela l'Autorité Papale, Leon X. se laissa aller à l'Opinion commune, & erigea une Congregation de Cardinaux, de Prelats, de Theologiens, & de Canonistes, à laquelle il remit tout le maniment de cette Affaire (82).

An de J. C.
1520.

Lettre de
Luther au
Pape.

On travailloit incessamment à faire rentrer Luther dans les sentimens de l'Eglise Romaine. Mais, tout ce qu'on pût obtenir de lui fut, qu'à la consideration de ses Superieurs il écrivoit au Pape, pour tâcher de l'appaiser ; mais, la maniere dont il le fit étoit plus propre à irriter le mal, qu'à le guerir (83). Il mande au Pape, qu'encore qu'il eut appelé du St. Siege au Concile, il n'avoit pas pretendu l'offenser, ni mettre sa Dignité en compromis ; qu'il a au contraire toujours demandé à Dieu toutes sortes de biens pour sa Personne & pour son Siege, & qu'il en a toujours parlé honorablement dans ses Ecrits ; que s'il en eut parlé peu honorablement, il le desapprouveroit ; qu'il étoit vrai, qu'il n'avoit pas parlé avantageusement de la Cour

(81) Raynaldi, an. 1518. §. 7 8. *Et. Mezerai*, Contin. de Chalcondyle, *Hist. des Turcs*, liv. 13. *Victorel*, *Addit. ad Ciac. Petrus de Angleria*, *Epist.* 607. *Guicciardin*, lib. 13.

(82) *Frà-Paolo*, *Hist. du Conc. de Trente*,

Liv. I.

(83) *Pallavicini*, *Hist. Concil. Trid. lib. 1. c. 14.* *Cochlaus*, de *Act. & Script. Lutheri*, an. 1520. *Raynaldi*, an. 1520. §. 51. *Ulemburg*, c. 5. *Sleidan*, *Comment. lib. 2. av. 1529.*

An de J.C.
1520.

Cour de Rome, en comparant sa personne à un Daniel au milieu de Babylone, pour marquer l'innocence & la pureté qu'il avoit conservée au milieu d'une Cour si corrompue, qui étoit indigne de l'avoir pour Chef; mais, qu'il ne voioit pas, qu'un Chrétien animé d'un peu de zele pût s'en dispenser: que la Cour de Rome étoit visiblement plus corrompue que Babylone & que Sodome, & qu'il le plaingnoit d'être le Chef de tant de gens dont la conduite étoit si peu réglée; que St. Bernard aiant tant appréhendé pour le salut d'Eugene III. sans en avoir été repris, quoi que sa Cour ne fût point alors si depravée qu'elle l'est aujourd'hui, il pouvoit bien tenir le même langage, sans être coupable. Il parle ensuite du Cardinal Cajetan, qui pouvoit procurer la Paix à l'Eglise, en imposant silence à ses Adversaires, comme il avoit promis lui-même de se taire à cette condition; & du Nonce Miltitz, avec lequel il avoit eu deux Conférences sans succès, parce que ses ennemis ne pouvoient demeurer en repos. Il ajoute, que la Conférence de Leipsic n'avoit servi qu'à mettre les choses dans une plus grande confusion. Enfin, il finit en disant au Pape: „ Je hais les Disputes: je n'attaquerai „ personne; mais aussi, je ne veux pas être attaqué. Si on m'attaque, puis- „ que j'ai Jesus-Christ pour Maître, je ne demeurerai pas sans replique. „ Pour ce qui est de chanter de la palinodie, que personne ne s'y attende. „ Votre Sainteté peut finir toutes ces Contestations par un seul mot, en „ évoquant l'Affaire à Elle, & en imposant silence aux uns & aux au- „ tres (84). „ Le Pape ne repondit point à cette Lettre; mais Luther lui dedia en même tems son Livre de la Liberté Chrétienne. Leon, voiant qu'il n'y avoit plus esperance de ramener Luther par la douceur, écrivit à son Nonce en Espagne d'engager l'Empereur Charles V. à faire arrêter ce Moine: mais, l'Empereur repondit au Nonce, que Luther étoit dans un País où l'on ne dispoit pas des personnes aussi facilement qu'en Italie; & que, d'ailleurs, il ne pouvoit exercer aucune Jurisdiction dans l'Empire, avant la Cere monie de son Couronnement à Francfort (85).

Cela determina le Pape à prendre une dernière Resolution sur cette Affaire; & dans une Congregation qu'il forma pour cet effet, le Cardinal d'Ancone travailla au Projet de la Bulle (76). Ce fut sur ce Projet, que fut dressée la fameuse Bulle de Leon X. contre Luther, qui fut publiée le 15. de Juin de cette année 1520. Le Pape la commença par ces paroles du Pseaume 73. *Ps. 23. & suiv. Levez-vous, mon Dieu! defendez votre cause; souvenez-vous des injures qu'on vous fait, de celles que vous avez reçu de l'insensé pendant tout le jour; n'oubliez pas les blasphemes de vos ennemis. Rendez-vous favorable à nos prieres, parce que des Renards ravagent votre vigne, dont vous avez été le pressoir.* C'est ainsi qu'il s'adresse d'abord à Jesus-Christ; ensuite, il invoque le secours de St. Pierre & de St. Paul comme Fondateurs de l'Eglise Romaine, & ses premiers Martyrs. Il appelle Luther un

Bulle de
Leon X.
qui con-
damne 4r.
Proposi-
tions de
Luther.(84) *Inter. Epist. Lutheri ad Leon. X. tom. 2. ol. 82.*(86) *Sleidan, ubi supr. Cochlaus, in Actis Lutheri, an. 1520.*(85) *Sleidan, Comment. Lib. 2. Tome IV.*

An de J.C.
1520.

un nouveau Porphyre, „ parce que, comme cet Heretique autrefois a re-
 „ pandu ses Calomnies contre les Saints Apôtres, de même, dit-il, celui-ci
 „ dechire les Saints Pontifes nos Predecesseurs, & ne craint point d'em-
 „ ploier les injures, lorsqu'il manque de raisons, suivant la Coutume des
 „ Heretiques, dont la dernière ressource, selon St. Jérôme, est de repan-
 „ dre le venin de leurs Calomnies, lorsqu'ils se voient prêts d'être con-
 „ damnez. „ Ensuite, après avoir invoqué les Saints & l'Eglise Univer-
 „ selle, qui étant la Depositaire des Saintes Ecritures „ voit, dit-il, avec
 „ douleur, que quelques-uns, dont le Pere du Mensonge a aveuglé l'Es-
 „ prit, detournent ses paroles en des sens mauvais & depravez; en sorte
 „ que ce n'est plus l'Evangile de Jesus-Christ, mais l'Evangile de l'Hom-
 „ me, & ce qui est pire, du Diable. „ Il ajoute, qu'on renouvelloit en
 „ Allemagne les Erreurs des Grecs & des Bohemiens déjà condamnées par les
 „ Conciles & les Constitutions de ses Predecesseurs; que c'est ce qui lui cau-
 „ se une douleur d'autant plus vive, que les Papes, & lui en particulier, ont
 „ toujours cheri la Nation Allemande, à qui le St. Siege a de grandes obli-
 „ gations, ses Princes ayant toujours protégé l'Eglise, sa Doctrine, & sa Li-
 „ berté. Il parle du Concile de Constance qui a condamné les Wiclefites &
 „ les Hussites, des Guerres des Allemands contre les Bohemiens, de la nou-
 „ velle Censure des Universitez de Cologne & de Louvain, contre une partie
 „ de ces Erreurs. Enfin il dit, que le devoir de sa charge Pastorale, ne lui
 „ permettant plus de diffimuler, il a cru devoir condamner en particulier les
 „ Erreurs suivantes en 41. Articles tirées des Ecrits de Luther, selon cet Or-
 „ dre. 1. C'est une opinion Heretique assez commune de dire que les Sacre-
 „ mens de la nouvelle Loi conferent la grace justifiante à ceux qui n'y met-
 „ tent point d'obstacle. 2. Nier que le peché demeure dans un Enfant,
 „ après qu'il a reçu le Baptême, c'est fouler aux pieds Jesus-Christ & St.
 „ Paul. 3. Le foier du Peché actuel suffit pour empêcher une Ame à la for-
 „ tie du corps d'entrer dans le Ciel. 4. La Charité imparfaite d'un homme
 „ mourant emporte avec soi nécessairement une grande crainte, qui toute
 „ seule fait la peine du Purgatoire, & l'empêche d'entrer dans le Ciel. 5. La
 „ division de la penitence en contrition, confession, & satisfaction, n'est fon-
 „ dée, ni sur l'Ecriture Sainte, ni sur l'Autorité des anciens Docteurs du Chri-
 „ stianisme. 6. La contrition qui s'acquiert par la discussion, la recherche, &
 „ la detestation des pechez, par laquelle un Penitent repasse ses années dans
 „ l'amertume de son Ame, en pesant la grieveté, la multitude, & la laideur
 „ de ses pechez, la perte de la Beatitude éternelle, & la peine de l'Enfer
 „ qu'on merite; cette contrition ne sert qu'à rendre l'homme hypocrite &
 „ plus grand Pecheur. 7. La maxime la plus excellente & la meilleure de
 „ tout ce qu'on a dit jusqu'à present touchant la contrition, c'est que la nou-
 „ velle vie est la meilleure & la souveraine penitence, en ne faisant plus ce
 „ qu'on a fait. 8. Ne présumez en aucune maniere de confesser tous les Pe-
 „ chez veniels & même les mortels, parce qu'il est impossible que vous les
 „ connoissiez tous: d'où vient que, dans la primitive Eglise, on ne confes-
 „ soit

soit que les pechez mortels manifestes. 9. Quand nous voulons entierement confesser tous nos pechez, nous ne faisons autre chose que de ne vouloir rien laisser à pardonner à la Mitericorde de Dieu. 10. Les Pechez ne sont remis à aucun, s'il ne croit qu'ils lui sont remis, quand le Prêtre les lui remet; & le peché demeureroit, si on ne croioit pas qu'il fut remis; car la remission du peché & le don de la grace ne fussent pas, il faut croire encore que le Peché est remis. 11. N'aiez pas cette confiance, que vous êtes absous par la vertu de votre contrition; c'est par la force de ces paroles de Jesus-Christ: *Tout ce que vous aurez delié sur la Terre, &c.* Croiez, dis-je, si vous avez obtenu l'absolution du Prêtre, & croiez fortement, que vous êtes absous, & vous serez veritablement absous, quoiqu'il en soit de votre contrition. 12. Si par impossible celui qui se confesse n'étoit pas contrit, ou que le Prêtre l'eut absous par derision, & non serieusement; si toutefois il croit être absous, il l'est veritablement. 13. Dans le Sacrement de Penitence, & dans la remission de la coulpe, le Pape ou l'Evêque ne fait pas plus que le dernier des Prêtres: bien plus, quand il n'y a point de Prêtre, chaque Chrétien, même une Femme & un Enfant, peuvent alors exercer cette fonction. 14. Aucun ne doit repondre à un Prêtre, s'il a de la contrition ou non, & le Prêtre ne doit pas l'interroger là-dessus. 15. C'est une grande erreur dans ceux qui s'approchent du Sacrement de l'Eucharistie, fondez sur ce qu'ils se sont confessez, & qu'ils ne se sentent coupables d'aucun peché mortel, & qu'ils s'y sont preparez par des prieres: tous ceux-là mangent & boivent leur condamnation; mais s'ils croient & s'ils ont cette confiance qu'il recevront la grace, cette foi seule les rend purs & dignes de recevoir l'Eucharistie. 16. Il seroit à propos que l'Eglise dans une Assemblée, ou dans un Concile, ordonnât que les Laïques communiaissent sous les deux especes; & les Bohemiens, qui communient de cette maniere, ne sont pas Heretiques, mais seulement Schismatiques. 17. Que les tresors de l'Eglise, d'où le Pape donne les Indulgences, ne sont, ni les merites de Jesus-Christ, ni ceux des Saints. 18. Les Indulgences sont de pieuses tromperies des fideles, des dispenses de bonnes œuvres, & du nombre des choses qui sont permises, mais qui ne conviennent pas. 19. Les Indulgences dans ceux qui les gagnent veritablement ne leur remettent pas les peines duës à la justice divine pour le pechez actuels. 20. C'est se tromper & se seduire de croire que les Indulgences soient salutaires & utiles. 21. Les Indulgences sont seulement necessaires pour les crimes publics, & ne s'accordent proprement qu'aux endurecis & aux impenitens. 22. Elles ne sont, ni necessaires, ni utiles, à six sortes de personnes; aux morts, ou à ceux qui sont sur le point d'expirer; aux malades, ou à ceux qui ont des empêchemens legitimes; à ceux qui n'ont point commis de crimes; à ceux qui n'en ont commis que de secrets; & à ceux qui pratiquent les œuvres de la plus haute perfection. 23. Les Excommunications ne sont que des peines exterieures, qui ne privent pas l'homme de la participation aux prieres spirituelles & publiques de l'Eglise. 24. Il faut

An de J.C.
1523.

enseigner aux Chrétiens à plus aimer les Excommunications, qu'à les craindre. 25. Le Pontife Romain successeur de St. Pierre n'a pas été établi par Jesus-Christ son Vicaire dans toutes les Eglises du Monde dans la personne de St. Pierre. 26. Cette parole de Jesus-Christ à St Pierre: *Tout ce que vous aurez lié sur la Terre, &c.* ne s'étend seulement qu'à ce que ce Saint a lié sur la Terre. 27. Il est certain qu'il n'est pas au pouvoir de l'Eglise & du Pape d'établir des Articles de Foi, ni même des Loix touchant les Mœurs & les bonnes Oeuvres. 28. Si le Pape avec une grande partie de l'Eglise avoit décidé telle & telle chose, & que sa Decision fut véritable, il n'y auroit, ni peché, ni heresie, de penser le contraire, principalement dans une chose non necessaire au salut, jusqu'à ce que le Concile General eut approuvé un sentiment & condamné l'autre. 29. Nous avons une voie pour rapporter l'Autorité des Conciles, & contredire librement leurs Actes, & juger de leurs Decrets, & avouer avec confiance tout ce qui semble véritable, soit qu'un Concile l'ait approuvé, ou rejeté. 30. Quelques Articles de Jean Hus condamnez dans le Concile de Constance sont très-Orthodoxes, très-vrais, & tout-à-fait Evangeliques; & l'Eglise Universelle ne pouvoit les censurer. 31. Le Juste peche dans toutes les bonnes Oeuvres. 32. Une bonne Oeuvre, quoique saintement faite, est un peché veniel. 33. Bruler les Heretiques, c'est agir contre la volonté de l'Esprit Saint. 34. Combatre contre les Turcs, c'est aller contre les Ordres de la Providence divine, qui se sert de cette Nation infidele, pour visiter les Iniquités de son Peuple. 35. Personne n'est certain qu'il n'offense pas toujours Dieu mortellement, à cause du Vice très-caché de l'Orgueil qui est en nous. 36. Le libre arbitre depuis le peché n'est plus qu'un vain titre, & l'homme peche mortellement quand il fait ce qui est en lui. 37. On ne peut prouver le Purgatoire par l'Ecriture Sainte, dont le livre soit au rang des Canoniques. 38. Les Ames, qui sont en Purgatoire, ne sont pas assurées de leur salut, du moins toutes; & on n'a pas pu prouver par aucune raison, ni par l'Ecriture, qu'elles y soient hors d'état de meriter & de croître en charité. 39. Les Ames en Purgatoire pechent sans interruption, tant qu'elles cherchent le repos, & qu'elles ont horreur des peines. 40. Les Ames delivrées du Purgatoire par les suffrages des vivans ne jouissent pas d'un bonheur si parfait, que si elles satisfaisoient par elles mêmes à la justice divine. 41. Les Prelats Ecclesiastiques, & les Princes seculiers, ne feroient point mal, s'ils abolissoient toutes les Befaces des Mandians. Le Pape ajoute dans cette même Bulle, qu'après avoir examiné ces Propositions avec tout le soin que demandoit l'importance de l'affaire, & pris l'avis des Cardinaux, des Generaux d'Ordres, des Theologiens, & des Canonistes, il les avoit trouvées dignes de Censures, & les condamnoit comme respectivement heretiques, ou scandaleuses, ou fausses, ou choquant les Oreilles pieuses, ou capables de seduire l'Esprit des simples, ou contraires à des Veritez Catholiques; qu'il faisoit defenses, sous peine d'Excommunication, & de privation de toutes Dignitez, qui seront encourues par le seul fait,

de

de croire ces Propositions, de les soutenir, de les defendre, & même de les favoriser, de les prêcher, & de souffrir que d'autres les enseignent directement ou indirectement, tacitement ou en termes exprès, en public ou en particulier; ordonnant aux Ordinaires & autres de faire une exacte perquisition des Ecrits qui contiennent ces Propositions, & de les faire bruler solennellement en presence du Clergé & devant tout le Peuple, sous les mêmes peines. Le Pape expose ensuite tout ce qu'il a fait, pour ramener Luther, & lui faire quitter ses Erreurs; qu'il l'a cité à Rome, voulant le traiter avec beaucoup de douceur; qu'il l'a exhorté par ses Legats & par ses Lettres à rentrer en lui-même; qu'il lui a offert un sauf-conduit & de l'argent pour les frais de son voiage, en lui promettant toute sureté, persuadé que s'il eut fait cette demarche, il auroit reconnu sincerement ses Erreurs, & ne se seroit pas si furieusement emporté contre la Cour de Rome qu'il a dechirée par les plus insignes Calomnies: mais, qu'ayant meprisé cette citation, & poussé sa desobeïssance & sa temerité jusqu'à appeller du St. Siege au Concile, contre les Constitutions de Pic II. & de Jules II. qui ont déclaré ces Appels punissables des peines imposées aux Heretiques; sa Sainteté declare, qu'elle pourroit dès à present le condamner comme heretique; que cependant, pour imiter la clemence du Seigneur, qui ne veut point la mort du pecheur, mais sa conversion, de l'avis de ses chers Freres les Cardinaux, elle se contente pour cette derniere fois de l'avertir charitablement de revoquer ses Erreurs dans soixante jours, & de bruler ses Livres; après lequel tems, si lui & ses Adherens n'ont satisfait, elle declare qu'ils ont encouru les peines portées contre les Heretiques, elle defend de les frequenter & de les recevoir, elle veut qu'on leur courre sus & qu'on se saisisse de leurs Personnes, elle interdit tous les lieux où ils se retireront, & n'oublie aucune des formalitez requises en pareil cas (87).

Il paroît que Luther ne s'attendoit pas à une Condamnation si subite; car il avoit engagé Seguingue à prier l'Empereur de lui menager une Reconciliation honorable avec le St. Siege; mais, lorsque la Bulle de Leon X. eut été publiée, il ne garda plus de mesures. Il publia son Livre de la Captivité de Babylone, où il attaqua sans ménagement divers Dogmes essentiels de l'Eglise Romaine (89). Il appella de ce Jugement; ne croiant pas que le Decret du Pape pût obliger personne, que la cause n'eut été mûrement examinée dans un Concile. Il étoit alors fort appuié; car, la Bulle de Leon donnoit de l'étonnement à tout ce qu'il y avoit de gens, qui entendoient les Affaires. „ Premièrement, dit Frà-Paolo, la Forme de la Bulle paroît „ soit extraordinaire, d'autant que le Pape y traitoit, en termes de Juris- „ consulte, une matiere où il ne falloit employer que les paroles de l'Ecri-
ture

An de J.C.
1520.

Remar-
ques sur
cette Bul-
le.

(87) Labbe, *Concill. tom. XIV. pag. 309.*
& seq. Cochlaus, *de Act. & Script. Lutheri,*
an. 1520. Ulemburg, *Vit. Lutheri,* c. 5, Ray-
naldi, an. 1520. §. 51.

(88) Pallavicin, *Hist. Conc. Trid. lib. 1. c.*
21.

(89) Sleidan, *de Statu Relig. & Reip. lib. 2.*
Cochlaus, *ubi supr.*

An de J.C.
1520.

ture Sainte. Outre qu'il y avoit inseré des clauses si longues & si confuses, qu'il n'étoit pas presque possible d'en prendre le vrai sens, aiant fait comme s'il eut eu à prononcer sur quelque cause civile: il y avoit une de ses clauses laquelle étoit si prolixie, qu'entre les mots, *inbibentes omnibus, ne præfatos errores*, par où elle commençoit, & *asserere præsumant*, par où elle finissoit, il y en avoit plus de quatre cens autres. Ceux, qui approfondissoient davantage, remarquoient, que dans le denombrement des 41. Propositions condamnées comme heretiques, scandaleuses, & tendantes à seduire les Esprits simples, il n'expliquoit point celles qui étoient heretiques, ni celles qui étoient scandaleuses; & que, leur attribuant seulement une qualité incertaine par le mot *respectivo*, il augmentoit la Controverse, au lieu de la decider. Par où l'on voioit, qu'il étoit besoin de recourir à une autorité & prudence superieure pour la terminer. Quelques-uns ne pouvoient concevoir comment le Pape disoit, que ces 41. Conclusions contenoient des Erreurs des Grecs déjà condamnées. Il paroissoit étrange à d'autres, que tant de Questions en matiere de Foi eussent été decidées à Rome par le seul Avis des Courtisans, sans en avoir rien communiqué, aux Evêques, aux Universitez, ni aux Savans. Cependant, les Universitez de Louvain & de Cologne, ravies de voir leur Jugement autorisé par la Bulle du Pape, brulerent publiquement les Livres de Luther; & lui en revanche fit jeter au feu, non seulement la Bulle de Léon, mais aussi les Decretales des Papes, par le Jugement des Docteurs de l'Université de Wittemberg, qu'il avoit assemblés. Puis, il publia un long Manifeste, où il rendoit compte de cette action; accusant le Pape d'exercer un Empire Tyrannique dans l'Eglise, de corrompre la Doctrine Chrétienne, & d'usurper la Puissance legitime des Magistrats (90). La Cour de Rome ne negligeoit pas ses interêts dans ce pressant besoin. Elle fit solliciter l'Electeur de Saxe, qui étoit à Cologne, de remettre Luther entre les mains du Pape, ou de le faire mourir (91).

An de J.C.
1521.

Suites de
l'Affaire
de Luther.

La Cour de Rome, ne gagnant rien contre Luther, on esperoit que la Diete de Wormes frapperoit de plus grands coups. Cette Diete se tint en effet au mois de Janvier. Jerome Aléandre, Legat du Pape, y declama vivement contre Luther, & tacha de convaincre ce Religieux de plusieurs Heresies. Luther lui-même y comparut, sur le sauf-conduit de l'Empereur; & sans la genereuse Opposition de l'Electeur Palatin, les Avis de l'Assemblée concluoient à le traiter de la même maniere que le Concile de Constance avoit traité Jean Hus & Jérôme de Prague. Luther fut interrogé sur sa Doctrine; & pressé de repondre précisément à la question, voici ce qu'il dit: „ Puisque vous m'ordonnez, très-grand Empereur, & très-illustres Princes, de repondre simplement & précisément aux demandes qu'on m'a faites, j'obéirai, & voici ma reponse: si l'on ne me convainc par des temoignages de l'Ecriture Sainte, & par des preuves évidentes, je ne puis rien retracter de ce que

(90) *Fra Paolo, Hist. du Concile de Trente,*
Liv. 1. pag. 11. 12.

(91) *ibid.*

„ que j'ai écrit ou enseigné; car, je ne dois point agir contre ma Conscience, ni ne me crois obligé de croire au Pape & aux Conciles, ni de recevoir leur autorité, puisqu'il est constant, qu'ils se sont trompez souvent, qu'ils se sont contredits & qu'ils peuvent errer. Ainsi, je ne veux, ni ne puis, rien retracter, parce qu'il n'est, ni sûr, ni innocent, d'agir contre sa conscience. „ L'Electeur de Treves eut quelques Conferences avec Luther, qui, demeurant ferme dans ses sentimens, fut congedié, & enlevé sur le chemin, par ordre de l'Electeur de Saxe, qui vouloit le ravir, par ce stratagème, à ses ennemis. Luther fut renfermé pendant 9. mois dans le Château de Versberg, sans aucune communication au dehors (92).

An de J.C.
1521.

„ Le 8. de Mai suivant, Charles-Quint publia un Edit à Wormes, où aiant exposé qu'il est du devoir d'un Empereur d'accroître la Religion, & d'étouffer les Heresies dès leur naissance, il raconte comment Martin Luther tachoit d'infecter l'Allemagne de cette contagion, & le danger eminent où cette Nation étoit de tomber dans le précipice, si l'on n'y remedioit de bonne heure. Que le Pape Leon, après avoir exhorté paternellement ce Moine, mais en vain, avoit été obligé avec le Sacré College, de condamner ses Ecrits & de le declarer Heretique, si dans un certain tems qu'il lui prescrivoit, il ne revoquoit ses Erreurs. De la quelle Sentence Jérôme Aleandre, Nonce Apostolique resident auprès de sa personne, lui avoit donnée une Copie, le priant de la part du Pape, comme le vrai Protecteur de l'Eglise, de la faire publier & executer partout l'Empire & dans toute l'étendue de ses Etats. Que cependant Martin, au lieu de s'amender & de rentrer dans son devoir, écrivoit de jour en jour des Livres en Latin, & en Allemand, remplis non seulement d'Heresies, dont il specifie quelques unes, mais encore de celles que les sacrés Conciles avoient condamnées par le passé. Qu'il n'y a pas un seul de ses Ecrits qui ne soit pestiféré, ou qui ne porte quelque éguillon mortel, ni même une parole qui ne soit un pur poison. Que pour ces causes, voulant suivre les traces des Empereurs Romains, ses Predécesseurs, après en avoir conféré avec les Electeurs, les Princes, & les Etats de l'Empire, comme aussi avec son Conseil particulier, composé de personnes choisies de toutes les Nations soumises à sa Domination, de leur avis & consentement unanime, & pour ôter tout sujet de plainte & de contestation à ceux qui disoient qu'il falloit l'écouter, avant que de proceder à l'execution de la Bulle du Pape (quoique peut-être il ne fut pas à propos d'entendre un homme condamné par le Pape, obstiné dans ses mechantes opinions, & connu publiquement pour Heretique) il l'avoit fait citer par un de ses herauts, non pas pour connoître, ni pour juger des choses de la foi, ce qui appartient seulement au Pape; mais pour le ramener dans le bon chemin par de fortes & salutaires exhortations. En suite

Edit de
l'Empe-
reur Char-
les V. con-
tre Lu-
ther.

(92) Cochlaus, ubi supr. an. 1521. Ulemberg, c. 6. Pallavicin, Hist. Conc. Trid. lib.

I. c. 25. Sleidan, lib. 3. Lutheri Opera, tom. 2

An de J.C.
1521.

„ suite, il dit comment Martin fut introduit de l'Assemblée, sur quoi il
 „ fut interrogé, & ce qu'il repondit; & enfin la maniere dont il avoit été
 „ congedié & renvoié chez lui. Pour conclusion, il ajoute, que pour sa-
 „ tisfaire à l'obligation qu'il a envers Dieu, à ce qu'il doit au Pape, & à la
 „ Dignité Imperiale dont il est revêtu, du Conseil & consentement des
 „ Electeurs, des Princes, & des Etats de l'Empire, & en execution de la
 „ Sentence du Pape, il declare qu'il tient Martin Luther pour heretique
 „ notoire, & commande qu'il soit tenu de tout le Monde pour tel. De-
 „ fend à tous de le recevoir, ni de le proteger en aucune façon. Or-
 „ donne à tous les Princes & Etats de l'Empire, sous les peines accoutu-
 „ mées de le prendre & emprisonner, après le terme de 21. jours expiré,
 „ & de poursuivre tous ses Complices, Adherens, & Fauteurs, les depouil-
 „ lant de tous leurs Biens, meubles & immeubles. Il defend encore de li-
 „ re, ni de garder, aucun de ses Livres, quand même il y en auroit quel-
 „ qu'un où il se trouveroit de bonnes choses. Ordonnant aux Princes &
 „ aux Magistrats de les bruler & abolir entierement. Et d'autant qu'il
 „ s'est fait & imprimé en divers endroits des Abregés de ses Livres, il de-
 „ fend absolument de les imprimer, comme aussi de tirer, ni garder aucu-
 „ nes de ces Estampes, ou Images, où le Pape, les Cardinaux, & les Pre-
 „ lats sont representés avec des habits, des postures, & des manieres ridicu-
 „ les. Commande aux Magistrats de s'en saisir, & de les bruler; punissant
 „ les Imprimeurs & tous ceux qui en vendront & qui en acheteront. En-
 „ fin, il fait une defense generale d'imprimer aucun Livre en matiere de
 „ Foi, si petit qu'il puisse être, sans la permission de l'Ordinaire (93). „
 „ Mais, ni cet Edit rigoureux de l'Empereur, ni les Peines des Docteurs &
 „ des Prelats de l'Eglise Romaine, ni la Bulle du Pape, ne suffisoient pas pour
 „ extirper cette nouvelle Doctrine, qui faisoit tous les jours de nouveaux pro-
 „ grès. Desorte que l'on commença à desirer ardemment un Concile, comme
 „ l'unique remede à un si grand mal. Ce fut vers ce tems-ci, que l'Uni-
 „ versité de Paris condamna la Doctrine de Luther, & qu'Henri VIII. Roi
 „ d'Angleterre écrivit contre ce Docteur un Livre des sept Sacremens, qui
 „ lui valut le Titre de *Defenseur de la Foi*, que le Pape lui accorda comme
 „ une recompense due au zele d'un si grand Monarque (94).

François I.
menage
un Traité
avec le
Pape, qui
conclut
avec l'Em-
pereur au
préjudice
de la Fran-
ce.

Pendant que les Affaires de la Religion alloient ainsi en decadence, il sur-
 „ vint une rupture entre la Cour de France & celle d'Allemagne, au
 „ sujet du Roiaume de Navarre, dont François I. entreprit la Conquête.
 „ Guicciardin, Historien sincere, accuse le Pape d'avoir excité ces divi-
 „ sions (95). Le Roi d'Angleterre s'entremet d'Accomodement; mais,
 „ François I., qui paroissoit disposé à la Paix, menageoit avec le Pape un
 „ Trai-

(93) *Apud Fra-Paolo, Hist. du Conc. de Trente, Liv. 1. pag. 14. 15.*

(94) *D'Argentré, Collect. Jud. de nov. Error. pag. 365. &c. Cochlaus, de Actis Lutheri, &c. an 1521. Sleidan, Comment. Lib. 3.*

Pallavicin, Hist. Conc. Trid. lib. 2. c. 1.

(95) *Guicciardin, lib. 14. Petrus de Angleria, Epist. 721. Dom Juan Antonio de Vera, Hist. de Charles V. pag. 68. Memoires du Bellai, Lib. 1.*

Traité pour faire ensemble la Conquête du Roiaume de Naples. Il n'est pas apparent que le Pape agit de bonne-foi; aussi, profitant des delais que le Roi apportoit à la ratification du Traité, il conclut une Ligue avec l'Empereur, pour chasser les François du Milanez. Bien-tôt après la Guerre fut declarée.

Ande J.C.
1521.

Les succès furent heureux pour le Pape, & l'on dit qu'il mourut de joie en apprenant le mauvais état des Affaires des François (96). Sa mort ne fut pourtant pas subite, & fut causée par une fièvre qui dura quelques jours; ce qui fait douter qu'il soit en effet mort de plaisir: car ceux, qui meurent de joie, meurent tout à coup, opprimez, selon toutes les apparences, par une trop grande effusion de sang dans les ventricules du cœur. Si l'on résiste aux premières impressions d'une grande joie, comme fit ce Pape, on s'en porte mieux dans la suite, bien loin qu'on se trouve saisi quelque tems après d'une fièvre dangereuse, lorsque d'autres raisons ne la causent pas (97). Quoiqu'il en soit, Leon mourut le 1. de Decembre 1521. âgé de 44. ans, après avoir gouverné l'Eglise huit ans, huit mois, & 20. jours (98). Quelques Historiens disent qu'on l'empoisonna.

Mort de
Leon X.

Ce Pape, qui dans le rang de Cardinal avoit mérité de grands Eloges, mena, sur le premier Trône de l'Eglise, une vie peu convenable aux Successeurs des Apôtres & tout à fait voluptueuse. On ne peut accuser Paul Jove d'avoir épargné l'encens à Leon X., mais il s'explique assez nettement sur les vices de ce Pape, pour ne laisser pas en peine un Lecteur intelligent. Les plaisirs, dit-il, où il se plongeoit trop souvent, & les impudicitez qu'on lui objectoit, ternirent l'éclat de ses vertus. Il ajoute, qu'un naturel plus facile & plus complaisant que corrompu le fit tomber dans ce précipice, n'ayant eu auprès de lui que des gens qui, au lieu de l'avertir de son devoir, ne lui parloient que de parties de plaisir. Paul Jove avoue que Leon X. fut diffamé pour le crime de Sodomie. Il parle du luxe de sa table, & des bouffonneries qui s'y faisoient. Il lui reproche sa passion extrême pour la chasse; & il nous apprend en détail, que ce Pontife en connoissoit & en observoit les Loix bien mieux que celles de l'Ecriture. Il ne pouvoit souffrir que l'on y troublât ses plaisirs. Il n'y avoit point de quartier pour ceux qui, par imprudence ou autrement, étoient cause qu'on ne prenoit pas la bête. Il l'accabloit d'injures. Il étoit de si mauvaise humeur, quand la chasse ne lui réussissoit pas, qu'on se gardoit bien alors de lui demander des grâces; mais, si elle étoit heureuse, il en sentoît tant de joie, que c'étoient les momens les plus favorables pour obtenir tout ce qu'on lui demandoit (99). Comme il avoit eu des Precepteurs qui l'avoient parfaitement bien instruit aux belles Lettres, il aima & il protegea les Savans & les beaux Esprits. Il favorisa principalement les Poètes, & cela sans garder

Son Ca-
ractere.

tou-

(96) Jean Cerespin, *État de l'Eglise, an.*
1521.

(98) *Contin. de Fleury, tom. XXVI. p. 74.*

(97) *Contin. de Fleury, tom. XXVI. pag.* 191. 196.

(99) *Paul Jove, Vit. Leon. X. pag. 188.*

An de J.C.
1521.

toujours les mesures de gravité que son Caractere demandoit. Cela parut en plusieurs rencontres. Quernus, qui avoit été couronné solennellement & promu à la Dignité d'*Archi-Poëte* (100), pouvoit passer pour un Farceur. Il se trouvoit aux repas de Leon X. & mangeoit à la fenêtré les morceaux qu'on lui envoioit de main en main. On lui donnoit largement à boire du vin du Pape; mais, c'étoit à condition qu'il feroit des *impromptu* sur les sujets qu'on lui marqueroit. Il falloit que pour le moins il fournit deux vers; &, s'il y manquoit, ou si ses vers ne valoient rien, on lui imposoit la peine de boire son vin fort trempé (1). Quelquefois le Pape se mettoit aussi à faire des *impromptu* avec son *Archi-Poëte*; ce qui faisoit éclater de rire la Compagnie. Paul Jove en donne cet Exemple. On ordonna à l'*Archi-Poëte* de faire des vers sur lui-même, & il commença par celui-ci:

Archi-Poëta facit versus pro mille Poëtis.

Comme il hesitoit, le Pape y joignit celui-ci:

Et pro mille aliis, Archi-Poëta bibit.

Quernus repliqua:

Porrige, quod faciat mihi Carmina docta Falernum.

A quoi le Pape repondit:

Hoc etiam enervat, debilitatque pedes.

Un jour un Poëte lui presenta quelques vers, Latins rimez. Le Pape pour se divertir ne lui donna point d'autre recompense qu'un *impromptu* qui contenoit pareil nombre de vers sur les mêmes rimes. Le Poëte, indigné de voir que Leon ne lui donnoit rien, lui décocha ce Distique:

Si tibi pro numeris numeros Fortuna dedisset,

Non esset capiti tanta Corona tuo.

Alors, le Pape usa envers lui de sa Liberalité accoutumée (2). On peut connoître par-là qu'il employoit tout pour se divertir. Mais, voici un fait qui temoigne clairement l'Esprit farceur qui regnoit alors au Palais du Pape. Un homme aiant quelque chose à demander à Leon X., & se voyant amusé depuis plusieurs jours par des delais incommodes, qui lui faisoient perdre toute esperance d'être introduit, s'avisa de cette ruse. Il fit entendre au grand Camerier de Leon qu'il vouloit montrer au Pape les plus admirables vers qu'on eut jamais vûs. Le Camerier part de la main, & tout transporté de joie va dire au Pape, qu'il y avoit-là un *Archi-Fou* qui seroit très-propre à le divertir. C'étoit la Methode des Courtisans de Leon X. Ils cherchoient des gens à demi-fous, & ils achevoient de les demonter pour le divertissement du Chef de l'Eglise (3). Mais, ils furent la dupe du prétendu Poëte dont je parle ici; car, dès qu'il fut auprès du Pape, il lui avoua la veritable raison qui l'avoit porté à faire semblant d'être un fou de Poëte, & lui exposa

(100) Jovius, in *Elog.* c. 82.

(1) *Ibid.*

(2) Tiré d'un Livre intitulé, *la Sage Folie*, traduit de l'Italien d'Antoine Marie Spelle.

Historiographie du Roi d'Espagne, et imprimé à Rouen 1635. 1. part. pag. 103. 104.

(3) Paul Jove, *Vit. Leon. X.* lib. 4. p. 189.

posa ce qu'il avoit à lui dire (4). Etoit-ce encore garder le *Decorum* de la Papauté, que d'expedier une Bulle en faveur des Poësies de l'Arioste ? Le Cardinal Hipolyte d'Est, à qui l'*Orlando Furioso* de ce Poëte fut dédié, en jugea très-bien, lorsqu'il demanda à l'Auteur: *Messer Lodoico, dove Diavolo havete pigliato tante Coionerie?* Leon X., infiniment plus debonnaire, „ pres-
 „ qu'au même tems qu'il foudroya ses Anathêmes contre Martin Luther,
 „ n'eut point de honte de publier une Bulle en faveur des Poësies profa-
 „ nes de Louis Arioste; menaçant d'Excommunication ceux qui les bla-
 „ meroient, ou empêcheroient le profit de l'Imprimeur (5). „ Il faut
 „ avouer en un mot, que les gens doctes & les bouffons partagerent également
 „ son Amitié (6): mais, il ne gouta pas beaucoup les Études de Theologie,
 „ de l'aveu du Cardinal Pallavicin (7). Il assista un jour à la Comedie, au
 „ scû de tout le Monde. Ce fut à la priere du Cardinal Bibiena, qui étoit bon
 „ Poëte Italien, & qui composa une Piece de Theatre en l'honneur de la Du-
 „ chesse de Mantouë (8). Au reste, voici un Passage du Sr. Varillas, qui ca-
 „ racterise assez bien notre Leon X. „ Guichardin, dit-il, . . . nous don-
 „ ne ce Pape pour un modele achevé de la Politique moderne, & pour le
 „ plus grand homme de Cabinet de son Siecle: il le met au dessus du Roi
 „ Ferdinand le Catholique, & le fait triompher en sa jeunesse des ruses de
 „ ce vieil Usurpateur. C'est à lui qu'il attribue le secret de faire bongré
 „ malgré feconder tous ses desseins par le Conseil d'Espagne. Après avoir
 „ établi ces merveilleux principes, il n'est point de vertus éclatantes qui
 „ ne relevent la peinture de Leon X. Il forme, dès l'age de douze ans,
 „ qu'il fut fait Cardinal, ses vastes Projets, qu'il executa depuis lorsqu'il fut
 „ élevé sur la Chaire de St. Pierre. Il negocie avec les États de Venise,
 „ pour sauver les debris de sa Maison, qui avoit échoué contre la fortune
 „ de notre Charles VIII. Il ne change point de resolution pour avoir vû
 „ perir son frere au passage d'une riviere. Il n'a de penées que pour élever
 „ le fils unique que ce frere avoit laissé dans le Berceau; & là-dessus il re-
 „ tourne à Rome, où ses intrigues lui donnent accès à la faveur du Pape
 „ Jules II. & le font élire Legat dans l'Armée destinée à chasser les Fran-
 „ çois d'Italie. Il est fait prisonnier à la Bataille de Ravenne, mais
 „ il se sauva dans une conjoncture fatale pour lui, puisque Jules ve-
 „ noit d'expirer. Il entre dans le Conclave, où il profite si bien du
 „ Caprice des jeûnes Cardinaux, qui s'étoient mis en tête de faire un
 „ Pape de leur âge, qu'il fait pancher leurs Suffrages en sa faveur. Il se
 „ joint aux Espagnols, & menage leur amitié, tant qu'elle lui est utile pour
 „ retablir sa Maison dans les principales fonctions de la Magistrature à
 „ Florence; mais, dès que la fortune leur tourne le dos, & qu'il decouvre
 „ que leur Conseil n'est pas d'humeur à souffrir qu'il usurpe le Duché
 „ d'Ur-

(4) *Janus Nicius Erythraus, Pinacoth. 2. cap. 33 p. 110.*

(5) *David Blondel, Examen de la Bulle d'Innocent X. p. 3.*

(6) *Pierre Mathieu, Hist. de Henri IV. Liv. 7. tom. 2. p. 716.*

(7) *Cap. 2. n. 2. pag. 50.*

(8) *Paul Jove, ubi supr. p. 189.*

Ande J.C.
1521.

„ d'Urbain, pour en investir son Neveu, il traite avec les François à
 „ cette condition: il dressé le fameux Concordat dans lequel il se joué des
 „ Stratagèmes & de la longue Experience du Chancelier Du-Prat. Il ca-
 „ resse François I. tant que ce Roi est en état de lui faire du bien; mais,
 „ il n'en a pas plutôt tiré tout ce qu'il prétendoit, qu'il le quitte, pour
 „ se reconcilier avec Charles-Quint. Il projette avec celui-ci une Ligue,
 „ pour retablir les Sforces dans le Duché de Milan (9). „ Les Gens de
 „ Lettres, de quelque Religion & de quelque Nation qu'ils soient, doivent
 „ louer & benir la Memoire de ce Pape, à cause de l'attachement qu'il eut à
 „ faire chercher les Manuscrits des Anciens. Il n'épargna, ni ses soins, ni
 „ son Argent, pour une telle recherche, & pour procurer de fort bonnes Edi-
 „ tions. L'illustre Bayle a publié deux Lettres Anecdotes, qui font une
 „ preuve de cela (10). L'Apologie de Paul Jove pour Leon X. est si foible,
 „ qu'elle a fait mettre en question, s'il doit passer pour Athée (11). J'ou-
 „ bliois un bon-mot de ce Pape. Un Chimiste, lui aiant dédié un Livre
 „ où il se vançoit d'apprendre la maniere de faire de l'Or, s'attendoit à rece-
 „ voir un magnifique present. Le Pape lui envoia une grande bourse toute
 „ vuide, & lui fit dire, que, puisqu'il favoit faire de l'Or, il n'avoit besoin
 „ que d'un lieu où il le pût mettre (12). Je dois avertir mes Lecteurs, que
 „ Paul Jove, Guichardin, & le P. Paul, les trois Personnes du Monde, qui
 „ ont pû le mieux connoître Leon X, & qui ont le plus travaillé à exprimer
 „ au vif son Genie, s'expliquent si diversément, que les trois principaux
 „ Heros de l'Italie ne sont pas plus differens entr'eux de mœurs & de con-
 „ duite, qu'il l'est de lui-même dans les Ecrits de ces trois Auteurs (13). Ce
 „ Pontife craignit si fort que ses Brefs ne fussent remplis de termes barbares,
 „ comme ceux de ses Predecesseurs, qu'il choisit pour ses principaux Secre-
 „ taires Bembe & Sadolet, les deux hommes du Monde qui escrivoient le
 „ mieux en Latin. Il tournoit lui même une Lettre aussi bien qu'eux quand
 „ il lui en prenoit envie, témoin celle qu'ilcrivit au Cardinal de Medicis
 „ en l'envoiant à Milan en qualité de Legat, & les agreables Billets qu'il
 „ adressoit à sa Sœur ainée (14). Je ne ne fais à quoi me determiner sur le
 „ Monitoire plein de Menaces que Leon X, au raport de Guichardin, ex-
 „ pedia contre l'Electeur de Saxe. Pallavicin traite cela de Mensonge
 „ (15). Il n'y eut jamais de Pape, dont la Table fut aussi delicate que la sien-
 „ ne. On s'insinuoit dans ses bonnes graces par l'invention des ragouts; &
 „ il y eût quatre grands Maîtres en bons Morceaux, qui devinrent ses Mi-
 „ gnons, ou ses Favoris. Ils inventerent une sorte de Saucisses qui n'étoient
 „ excusées que de la chair la plus delicate des Paons (16); car, il aimoit extre-
 „ me-

(9) Varillas, *Prof. des Anecd. de Florence.*

(10) Bayle, *Dict. Art. Leon X. Rem. S.*

(11) Voetius, *Disput. tom. I. p. 104. Voyez*
Bayle ubi supr. Rem. O & P.

(12) Bayle, *Nouv. de la Rep. des Lettres,*
Juin 1684. Art VI. pag. 73. & l'edit. in fol.

(13) Varillas, *Prof. des Anecd. de Florence.*

(14) Bayle, *Rep. des Lett. Mai 1685. Art. I.*
pag. 281.

(15) Pallavicin, *Istor. del Concil. lib. 2.*
cap. 2. n. 8.

(16) Paul Jove, *Vir. Leon. X. p. 191. Var-*
illas, Anecd. de Florence, p. 297.

mement la chair de ces oifeaux. Je trouve qu'il avoit depensé dans ses différentes Guerres 14. millions. *Leo X. Pontif. Max. bellando consumpsit quatuordecies centena millia aureorum, relicta ingenti vi eris alieni* (17). Voici, sur son compte une Epigramme qu'il ne faut pas oublier :

*Dum Leo conatur falso pessundare pacto
Lutherum Sancta Religione virum,
Irrita fecerunt Superi mala vota Leonis,
Et pro Luthero mortuus ipse Leo* (18).

Difons, en un mot, que Leon X. fut également remarquable par ses bonnes & par ses mauvaises Qualitez, & qu'il a eu tant de part à tout ce qui s'est fait dans le Monde durant sa Vie, que son Hiftoire peut à bon droit passer pour univèrfelle, de la maniere qu'elle à été écrite par Paul Jove, & traduite par l'Abbé de Pure.

CHARLES V.
Empereur d'Allemagne.

ADRIEN VI.

FRANÇOIS I.
Roi de France.

CCXXVII. P A P E.

Après la Mort de Leon X. les Troupes qu'il entretenoit se diffiperent. Lautrec, Gouverneur du Milanez, quoique fort affoibli, auroit peut-être profité du trouble où l'on étoit, si le Chancelier Moroné n'eut employé tout son credit, pour faire contribuer les Peuples aux fraix de la Guerre, & ne se fût servi de l'Eloquence d'un Predicateur Augustin, nommé André de Ferrare, pour prévenir les habitans du Milanez contre la France. Ce Predicateur feditieux perfuada si efficacement ses Auditeurs de contribuer pour renvoyer les François au de-là des Alpes, que ceux qui n'avoient que deux Ducats lui en partoient un, & ceux qui pouvoient porter les Armes offroient de servir sans folde (1).

En attendant qu'on procedât à l'Election d'un nouveau Pape, tous les Cardinaux assembles, excepté ceux de Medicis, de Cortone, de Cornaro, & Cibo, nommerent les Officiers qui devoient servir pendant la Vacance. Ils donnerent le commandement des troupes à Constantin Commin Duc de Macedoine; le Gouvernement de Rome à Vincent Caraffe, Archevêque de Naples; & la Garde du Palais à Annibal Ramigo, Evêque de Spolète. Ils tâcherent aussi de regler plusieurs affaires, & nommerent les Cardinaux de Monti de l'Ordre des Evêques, Piccolomini Prêtre; & Coefis Diacre, pour terminer celles qu'on n'avoit pû finir ou arranger dans cette premiere Congregation.

Cependant, les Cardinaux differerent d'entrer en Conclave, parce que le Cardinal Ferrier venoit d'être arreté à Pavie, par Prosper Colonne; & ils demanderent la Liberté de leur Colleague. L'ayant obtenué, ils procederent

An de J.C.
1521.

L'Armée des Confederes se diffipe après la Mort de Leon X.

Preparatifs pour le Conclave.

Les Cardinaux entrent en Conclave & elifent.

(17) *Amœnit. Litterar. tom. IV. pag. 396.*

(18) *Amœnit. Litterar. tom. II. p. 512.*

(1) *Guicciardin, lib. 14. Mem. du Bellai, liv. 2.*

An de J.C.
1521.

le Cardi-
nal A-
drien
Doïen de
Louvain.

rent à l'Élection d'un Pape. Le Cardinal Grimani s'étant trouvé indisposé, & voyant plusieurs Intrigues aux quelles il ne pouvoit donner les mains sans blesser sa Conscience, aima mieux sortir du Conclave, quoique tous les autres Cardinaux fissent tous leurs efforts pour l'arrêter. Le Cardinal Egidio s'emporta fort contre le Cardinal Farnese, ce qui fit qu'on en vint au 7. Scrutin, où Jaconocci eut onze voix. Le 8. Scrutin fut aussi sans succès. Le Cardinal Volsey, Ministre d'Angleterre, n'épargnoit ni peines ni argent pour pour se faire élire, mais ce fut aussi inutilement que le Cardinal de Medicis, qui remua aussi beaucoup, pour avoir le plus grand nombre de voix. Volsey crut pendant quelque tems, que ce seroit lui qui l'emporteroit, parce que l'Empereur, qui avoit un Parti dans le Conclave, lui avoit promis de le faire élire. Mais, ce Prince n'avoit nul dessein de lui tenir parole. Il vouloit faire élire le Cardinal Adrien Florent d'Estrufen, Evêque de Tortose, qui avoit été son Precepteur (2). Cette Intrigue fut menagée si adroitement, & avec un si grand secret, que les Cardinaux du Parti de l'Empereur, sans rien faire connoître de leurs desseins, se contentoient de rompre les mesures du Cardinal de Medicis, en attendant que l'occasion se présentât de faire réussir ce qu'ils pretendoient. L'Empereur n'étoit pas moins secret; mais, il étoit si bien servi dans le Conclave, qu'il n'apprehendoit pas de manquer son coup. Enfin Adrien, qui n'avoit point encore eu de voix, en eut quinze dans le neuvième Scrutin, qui fut fait le 9. de Janvier. Celui, qui commença à le proposer, s'étendit beaucoup sur ses grandes qualitez & sur les avantages que l'Eglise recevroit de son Exaltation. Le Cardinal de St. Sixte, autrement de la Minerve, appuia ce qu'on venoit de dire, & ajouta qu'il lui donnoit aussi sa voix. Treize autres Cardinaux suivirent cet Exemple. Plusieurs se joignirent à ces premiers; desorte qu'Adrien eut les deux tiers des voix, & l'Élection devint ensuite si unanime, qu'elle passa pour miraculeuse dans l'Esprit de ceux qui ignoroient l'Esprit de Cabable qui y avoit dominé (3): ce qui détruit le Récit de Guichardin, qui assure qu'aucun Cardinal n'avoit intention d'élever Adrien au Pontificat; & que ceux, qui lui donnerent leurs suffrages, vouloient seulement amuser le Bureau cette matinée (4).

Histoire
du nou-
veau Pape.

Adrien Florent d'Estrufen étoit né à Utrecht l'an 1459. Son Pere s'appelloit Florent Boyens, & gagnoit sa vie à faire des Barques (5). Quelques-uns le font Tisserand, d'autres Brasseur de Bierre, & d'autres Tapissier. N'ayant pas les facultez nécessaires pour faire étudier son fils, en qui l'on reconnut dès l'Enfance un grand fond d'Esprit, il le mena à Louvain, & lui procura une Bourse dans le College des Porciens, où l'on nourrissoit de pauvres Ecoliers gratuitement. On conte, qu'il alloit lire la nuit

(2) *Contin. de Fleury, tom. XXVI. pag. 90. 91.*

(3) *Swartius, Athen. Bel. p. 95. Ciaconius, tom. 3 pag. 423. Sponde, hoc anno, S. II. Paul*

Jove, Vit. Adrian. VI. p. 249.

(4) *Pallavicin, Istor. del Concil. Trid. lib. 2. c. 2. n. 7.*

(5) *Valere André, Bibliot. Belg. p. 19.*

nuit à la lumiere des Lampes, qui étoient allumées dans les Eglises, ou aux coins des ruës (6): preuve admirable de son Indigence & de son Esprit studieux. Il fit de très-bons progrès dans toutes sortes de sciences, sur-tout en Philosophie & en Theologie: mais, il n'eut aucun gout pour la Poësie, & ne se soucia point de devenir une bonne plume. Ses mœurs étoient exemplaires, & l'on ne vit jamais homme qui s'intriguât moins que lui. La Cure, qu'on lui donna en Hollande, l'alla chercher sans qu'il s'y fût attendu. La seule reputation de sa probité & de sa science brigua pour lui auprès des personnes qui l'eleverent; & ce fut pour cela, que quand il prit le bonnet de Docteur l'an 1491. Marguerite d'Angleterre, Sœur d'Edouard IV. Roi d'Angleterre, alors veuve de Charles le Hardi Duc de Bourgogne & Gouvernante des Pais-Bas, voulut elle-même faire la dépense de cette ceremonie (7). Un peu après, Adrien fut Chanoine de St. Pierre de Louvain, Professeur en Theologie dans la même Ville, Doien de St. Pierre, & Vice-Chancelier de l'Université.

Notre Adrien souhaitoit passionnement d'introduire parmi les Ecclesiastiques la Reformation des Mœurs. Dès qu'il se vit élevé au Doienné de St. Pierre de Louvain, qui est une Dignité fort considerable & annexée à de belles prérogatives, il s'attacha plus que jamais à prêcher d'exemple; car il favoit bien que les efforts, qu'il vouloit faire pour ramener ses Collegues au bon chemin, seroient beaucoup plus efficaces s'il pratiquoit lui-même les devoirs de la temperance. Il continua de vivre frugalement. Il y eut plus de propreté que d'abondance à sa table; & quand il donnoit des repas, il ne pressoit personne à boire, & ne portoit jamais cette espece de santé qui oblige tous les conviez à vuidier le même verre. Il ne souffroit point non plus qu'on la lui portât. Il se mettoit au dessus de cette prétendue civilité germanique. Ses festins ne duroient qu'une heure, & il faisoit lire quelque endroit de la Parole de Dieu pendant une partie de ce tems-là. Il auroit fait lire pendant tout le repas, s'il n'avoit craint de déplaire à quelqu'un des Conviez (8). Il continua aussi de vivre fort chastement. On ne remarquoit rien de lascif, ni dans ses gestes, ni dans ses Discours; & il ne souffroit pas que l'on proferât des Obcenitez en sa presence, quoique d'ailleurs il se plût à dire & à entendre des plaisanteries honnêtes. Il ne se contentoit pas de s'eloigner actuellement de l'Impureté: il en evitoit avec soin les apparences & les soupçons. Il se fit un devoir tout particulier d'inspirer à ses Collegues la même morale, pratique. Il les y exhortoit fortement dans les Discours qu'il faisoit aux Assemblées capitulaires, & il censuroit âprement ceux qu'il connoissoit adonnez au vin & au jeu, & sur-tout ceux qui entretenoient une Concubine. Il n'oublioit rien pour les obliger à rompre ce mauvais commerce. Mais, il trouva tant d'Obstacles, à cause que quelques-uns des plus âgez & des plus puissans

An de J.C.
1521.

Etant
Doien de
Louvain,
il travaille
à la reform-
ation des
mœurs.

(6) *Naudæus, in Pentade Quæst. Iatrophilol. pag. 81. 91.*

Addit. ad Ciacon. Pallavicin, lib. 1. c. 2.

(7) *Paul Jova, Vit. Adriani VI. Victorol, ex Gerardo Moring, Vita Adrian. VI.*

(8) *Bayle, Diss. Art. Hadrien VI. Rem. V.*

An de J.C.
1521.

fans s'opposoient à son dessein, qu'il y renonça. Peu s'en fallut que son zèle ne lui coutât la vie. Il seroit mort empoisonné, si son Medecin n'eut trouvé un bon remede contre l'arsenic. On crut que la Concubine d'un Chanoine, qui l'avoit prié à diner, avoit fait ce coup (9). Quand il vit que l'amendement des mœurs n'étoit point à esperer, & que ses efforts lui attiroient beaucoup d'ennemis, il s'en desista tout-à-fait, & declara que les Doïens des Chapitres étoient beaucoup moins responsables de ces desordres que les Evêques: car, il faloit que les Doïens reçussent des gens dont la corruption étoit une maladie inveterée; mais, rien n'obligeoit les Evêques ou leurs Vicaires à donner les Ordres & à conferer les Benefices, comme ils faisoient, à des infames Debauchez. C'est un Prêtre qui fournit tout ce détail. On peut voir, dans le Dictionnaire de Bayle, les Reflexions importantes que ce judicieux Ecrivain joint à ce Recit (10).

Il est établi
Precepteur de
Charles-
Quint.

Outre les Dignitez Ecclesiastiques, dont j'ai fait mention, notre Adrien en eut encore d'autres, qu'il ne faut pas oublier. Il fut Doïen de Notre-Dame à Anvers, Chanoine & Thresorier à Notre-Dame la Grande à Utrecht, & Prevôt de St. Sauveur dans la même Ville. Les Emplois qu'il eut la Cour le distinguerent davantage. En 1507. il fut établi Precepteur de l'Archiduc Charles, petit-fils de l'Empereur Maximilien, & qui fut depuis le grand Empereur Charles-Quint. Ce jeune Prince ne fit pas de grands progrès dans le Latin: & son Precepteur se contenta de l'avertir, qu'il se repentiroit un jour de sa negligence; ce qui arriva en effet (11).

Et envoyé
en E'pa-
gne.

Vers l'an 1515. l'Archiduc Charles eut des avis de plusieurs endroits de la maladie de Ferdinand Roi d'Espagne. On lui mandoit que son Aieul se trainoit encore, mais qu'il étoit attaqué d'un mal qui l'emporteroit en fort peu de tems; qu'il prit là-dessus ses mesures, & qu'il s'assurât des Roïaumes qui devoient lui appartenir, & dont on pourroit le frustrer. Pour prevenir ce malheur, le Conseil de Flandre jugea à propos d'envoyer en Espagne Adrien Florent, sous pretexte de proposer le Mariage de l'Archiduc avec Renée de France fille du Roi Louis XII. Mais, son Instruction secrette portoit qu'il observât ce qui se passoit à la Cour d'Espagne, qu'il donnât des avis de l'état du Roi Ferdinand; &, qu'en cas de mort, il prit possession du Roïaume, & le gouvernât, s'il étoit nécessaire, jusqu'à nouvel ordre. On lui avoit donné des Pouvoirs fort amples pour tout cela, & on lui avoit recommandé le secret sur toutes choses. Le Doïen arriva vers le mois de Decembre, & fut reçu fort honorablement à sa premiere Audience. Mais, quoiqu'il eut fait entendre qu'il avoit des Affaires à proposer, & des Conseils à demander, Ferdinand, qui avoit l'Esprit penetrant, & que son infirmité rendoit encore plus soupçonneux, se douta bien du veritable sujet de son Ambassade. Il le regarda comme un Espion; &, lorsqu'Adrien sollicitoit une seconde Audiance, il repondit avec chagrin: *Que veut-il? Veut-il savoir*

(9) *Moringus, ubi supr.*

(10) *Bayle, ubi supr.*

(11) *Paul Jove, Vit. Adriani VI. pag. m.*

voir si je me meurs? Dites lui qu'on ne me voit point aujourd'hui. Il le vit pourtant peu de jours après par le Conseil de ses Ministres, & lui dit qu'il ne se portoit pas assez bien pour traiter d'affaire avec lui; qu'il se retirât à Guadalupe dans le Couvent des Religieux de St. Jérôme; & qu'aussi-tôt que la Santé le lui permettroit, il le feroit appeller, ou il l'iroit trouver lui-même. Il lui donna des Officiers, en apparence pour le servir, mais en effet pour le garder, & pour empêcher que des gens qui lui étoient suspects n'eussent commerce avec lui. Peu de tems après, il traita avec ce Ministre des moïens de faire disgracier Chievres, Gouverneur de l'Archiduc, qui lui avoit déplû en diverses rencontres, mais l'affaire n'eut pas le succès qu'il en attendoit (12). Au reste, Adrien menagea les choses avec beaucoup plus d'adresse, que l'on n'en devoit attendre d'un homme qui avoit humé si long-tems l'air de l'Université; & c'est à tort que Varillas a dit qu'Adrien n'étoit bon que pour enseigner dans un College; qu'il n'entendoit pas la Politique, & qu'il ne savoit pas la Science du Cabinet (13): car, Adrien ramena le Roi Ferdinand, qui étoit fort mécontent de la maniere dont son gendre en avoit usé envers lui, & de l'attachement que la Noblesse avoit temoigné pour les Autrichiens. Adrien effaçâ ces mauvaises impressions dont les suites étoient à craindre, & fut honoré peu après de l'Evêché de Tortose; ce qui n'arriva, selon les Auteurs modernes que je cite, qu'après la mort du Roi Ferdinand (14): & ce fut alors, qu'il partagea la Regence avec le Cardinal Ximenés (15), quoique sa part fut la plus petite, pour ne rien dire de pis. L'an 1517. Léon X. lui donna le Chapeau de Cardinal, à la recommandation de l'Empereur Maximilien (16).

Ximenés voulant trop faire le Maître, l'Archiduc Charles le renvoia chez lui, lorsqu'il alla en personne prendre possession de ses Roiaumes d'Espagne; &, quelque tems après, il en donna le Gouvernement à Adrien, d'une maniere fort honorable; ce qui arriva, lorsqu'il en partit pour aller en Allemagne, où la Couronne Imperiale l'appelloit. Adrien se trouva fort embarrassé du Gouvernement de tant de Roiaumes, parce qu'il s'y forma une dangereuse Sedition, qu'il n'auroit pas été capable de surmonter, si l'on ne lui eut associé deux Collegues, savoir le Connétable & l'Amirante de Castille. L'Invasion de la Navarre par les François fut un autre grand embarras pendant son Gouvernement. Il s'en tira avec honneur; & il jouissoit du plaisir d'avoir recouvré la Navarre, lorsqu'il reçut la nouvelle de son Election à la Papauté. Il ne voulut point changer son Nom, & on l'appella ADRIEN VI. Il temoigna en toutes choses un éloignement du faste & des voluptez, contre lequel la prescription étoit déjà surannée.

Adrien
gouverne
l'Espagne;

Cette

(12) Flechier, *Hist. du Card. Ximenés*, Liv. 3. Flechier, *Hist. du Car. Ximenés*.

(13) Varillas, *Pres. de la Prat. de l'Educat.*

(15) Paul Jove, *ubi supr.*

(14) Marsolier, *Hist. du Minist. de Ximenés*.

(16) Paul Jove, pag. 230.

An de J. C.

1522.

Adrien
n'est point
agréable
aux Ro-
mains.

Cette Election ne fut point agreable aux Romains, qui vouloient un Pape Italien; & le Peuple en particulier fut si fâché de ce choix, qu'il poursuivit les Cardinaux quand ils sortirent du Conclave, & leur dit beaucoup d'Injures. Ce qui l'irritoit encore plus, c'est qu'on avoit fait courir le bruit qu'Adrien demeureroit en Espagne, ou qu'il iroit en Hollande, du moins pour y faire un long voiage. Paul Jove rapporte, que dans une de ces Emotions, le Cardinal Gonzague, qui passoit sur le Pont St. Ange avec beaucoup de Cardinaux, se tourna d'un air riant vers les plus mutins, & les remercia. „ Parce, dit-il, qu'il trouvoit qu'ils en étoient quittes à bon marché, puisqu'on se contentoit de leur dire des Injures, & qu'on ne les lapidait pas, comme ils le meritoient (17). „

Arrivée
du nou-
veau Pape
à Rome

Cependant, Adrien VI. s'embarqua à Tarragone le 2. d'Août de cette année. Il arriva en peu de jours à Genes, où il séjourna trois jours. Il vit cette Ville encore desolée du pillage qu'elle avoit souffert deux Mois auparavant, lorsque les Troupes de l'Empereur l'enleverent aux François. Neanmoins, le Senat lui rendit tous les honneurs dont il fut capable. François Sforce nouveau Duc de Milan, Prosper Colonne, & le Marquis de Pescaire, vinrent lui baiser les pieds, & le prier de les absoudre, s'ils avoient encouru quelques Censures dans le Sac de Genes. Mais Adrien, qui avoit été irrité de cette action, ne fut point touché de leur Humiliation; & il leur répondit d'un ton sec: *je ne le peux, ni ne le dois, ni ne le veux.* De Genes, le Pape se rendit au Port de Livourne, où il fut reçu du Cardinal de Medicis, & de cinq autres Ambassadeurs des Princes d'Italie, & de François de Gonzague, Chef de l'Armée Ecclesiastique. Ils le conduisirent tous à Civitta Vecchia, où les Cardinaux Pompée Colonne, & François des Ursins, Deputez par le Senat, vinrent au devant de lui à son débarquement, & le conduisirent sous un dais jusqu'à l'Eglise. Le lendemain, il s'embarqua pour Ostie avec dix huit Galeres, & monta sur le Tibre jusqu'au Monastere de St. Paul. Le 29. d'Août, il fit son Entrée au Vatican, & il fut couronné le lendemain dans l'Eglise de St. Pierre. Il defendit les Arcs de Triomphe, que les Romains avoient coutume de faire dans ces circonstances, & en fit interrompre un qui étoit déjà fort avancé, & qui coutoit plus de cinq cens Ducats d'Or; parce qu'il regardoit ces sortes de Decorations, disoit-il, comme des restes du Paganisme, qui ne convenoient point à des Chrétiens (18).

Le Pape
veut réta-
blir la Dis-
cipline Ec-
clesiasti-
que.

A son arrivé en Italie, le Pape trouva tout en combustion, à cause de la Guerre entre l'Empereur & le Roi de France; le St. Siege en rupture ouverte avec les Ducs de Ferrare & d'Urbin; Rimini nouvellement occupé par la Maison Malatesta; les Cardinaux divisez & en defiance les uns des

(17) Paul Jove, *Vit. Adriani VI.* p. 250.(18) Ciacon. *de Vit. Pontif. in Adrian. VI.* tom. 3. pag. 426. Du Chesne, *Hist. des Papes, Vie d'Adrien VI.* pag. 383. Aug. *Justin. lib. 6.*Foliet, *lib. 12.* Bizar. *lib. 190.* Raynaldi, *an.* 1522. §. 16. Pallavicin, *lib. 2. c. 3.* Ciaconius, *tom. 3. p. 462.* Onufre *in Vit. Pontif.*

dés autres; l'Isle de Rhodes assiégée par les Turcs; toutes les finances de l'Eglise épuisées; & tout l'Etat Ecclesiastique tombé en desordre par une Anarchie de huit mois. Néanmoins, il appliqua toutes ses pensées & tous ses soins, à pacifier les Differends de la Religion en Allemagne. Et comme il avoit passé sa jeunesse à l'Etude de la Theologie Scholaistique, il en trouvoit les Opinions si claires, qu'il ne croioit pas qu'aucun homme raisonnable en pût avoir de contraires. C'est pourquoi, il appelloit la Doctrine de Luther, insipide, extravagante, & sans raison; & tenoit pour assuré, que personne ne la pouvoit croire, sinon des ignorans, ou des fous: que ceux, qui la défendoient, savoient en leur Conscience que les Opinions de Rome étoient les meilleures; & qu'ils ne les contredisoient, que par un ressentiment des vexations & des injustices qu'on leur avoit faites. Qu'ainsi, il étoit fort aisé d'étouffer cette nouvelle Doctrine, qui étoit fondée sur la passion & sur l'interêt, & de guerir, par quelque satisfaction convenable, un corps qui faisoit semblant d'être plus malade qu'il n'étoit en effet. Mais, avant que d'entamer aucune Négociation sur ce sujet, il crut y devoir disposer les Esprits, en commençant de reformer les Abus qui causoient les dissensions & les desordres presens (19). Dans ce dessein, il se choisit deux hommes excellens & d'une probité connue: le premier fut Jean Pierre Caraffe, Archevêque de Theate, vulgairement Chieti, & le second Marcel Gaëtan de Thiene. Adrien prenoit leur Conseil, & suivoit leurs Lumieres. Quand ils lui faisoient voir un Abus, il examinoit avec eux les moïens de le reformer, & leur permettoit de les mettre en œuvre. Sensible aux maux que la predication des Indulgences & leur multiplication avoient fait à l'Eglise, il s'appliqua particulièrement à en empêcher les Abus. Il ôta aux Freres Mineurs le pouvoir de prêcher celles qui avoient été accordées en faveur de ceux qui contribueroient à la Construction de l'Eglise de St. Pierre. Il defendit qu'on vendit les Charges & les Offices de la Cour Romaine, comme on avoit fait sous son Predecesseur, qui avoit autorisé cette venalité. Il modera les Taxes de la Daterie, abolit les Coadjutoreries & les Regrès, & fit ensorte que les Benefices ne fussent conferez qu'à des personnes capables & de bonnes mœurs. Quelques personnes de distinction lui en aiant demandé un assez considerable pour son propre Neveu, à qui il en avoit déjà donné un de soixante & dix Ecus d'Or, ce qui étoit peu de chose pour le Neveu d'un Pape, il les refusa, & dit qu'il souhaitoit ardemment qu'on donnât les Hommes aux Benefices, & non pas les Benefices aux Hommes. Cette attention ne l'empêchoit pas de veiller aux interêts temporels de l'Eglise Romaine, & de lui faire restituer ce qu'on avoit usurpé sur elle. Ce fut ainsi qu'il recouvra Rimini, dont Sigismond & Pandolfe Malatesta s'étoient emparez. Adrien les força par les Armes de lui rendre cette Ville. Ce n'est pas qu'il aimât la Guerre; mais, il croioit qu'il étoit nécessaire au bien de l'Eglise Romaine d'obliger les Ulurpateurs de son Domaine à restituer ce qu'ils ne vouloient pas

(19) *Frà-Paolo, Hist. du Concile de Trente, Liv. I. p. 18. 19.*

An de J.C.
1522.

pas rendre de bon gré. Au reste, Adrien n'exigeoit pas toujours tout à la rigueur. Il pardonna au Duc d'Urbin, & leva les Censures dont Leon X. l'avoit frappé, & l'investit de nouveau de son Duché, avec la clause néanmoins, sans préjudice des Droits contraires. Il reçut aussi en grace Alfonse d'Est Duc de Ferrare, qu'il investit une seconde fois de tout ce qu'il possédoit avant la Guerre entre Leon X. & les François. Il y joignit les Bourgs de St. Felix & de Final, que ce Prince avoit repris pendant la Vacance du St. Siege (20).

Le Pape se
plaint de sa
Condition.

Mais, notre bon Pape travailla en vain à la Reformation des Abus odieux de la Cour Romaine. Les Courtisans rendirent tous ses bons desseins infructueux. De-là vient, que s'entretenant un jour avec Guillaume Enckenword, qu'il fit depuis Cardinal, & Theodoric Heze, ses plus intimes Confidens, il leur dit, que la Condition des Papes étoit bien malheureuse, puisqu'ils n'avoient pas la Liberté de bien faire, quoiqu'ils en eussent fort la Volonté, & qu'ils en cherchassent les moïens. Concluant, qu'il n'étoit pas possible de mettre à execution aucun des Chefs de la Reformation, avant le voiage qu'il meditoit de faire lui-même en Allemagne. Que néanmoins, il falloit compter sur ses promesses, qu'il étoit bien resolu de tenir, quand même il devoit se passer d'avoir un Domaine temporel, & se reduire à la Pauvreté de la Vie Apostolique. Cependant, il leur commanda expressement d'apporter beaucoup de précaution, dans la concession des Indulgences, des Dispenses, des Regrès, & des Coadjutoreries, jusqu'à ce que l'on eut trouvé le moïen de regler tout cela par une Loi positive & perpetuelle (21). „ Il ne faut pas, dit „ Mr. Bayle, s'étonner que la Couronne Papale ait été trouvée pesante par „ Hadrien VI. ; car, les affaires generales de la Chrétienté furent dans un „ grand desordre sous son Regne; & il ne connoissoit pas assez le genie des „ Italiens, pour ne leur deplaire pas en mille choses. Les nouvelles qu'il „ apprenoit tous les jours des progrès & des menaces des Ottomans, & son „ peu d'experience dans les Affaires d'Italie, lui brouilloient tellement la „ tête, qu'il avoit eu plus de plaisir à gouverner un College de Louvain, „ qu'à gouverner toute l'Eglise Chrétienne. S'il n'avoit pas été capable de „ connoître par lui-même, que ses irresolutions & sa lenteur causoient du mal „ & des murmures, il l'auroit sçu par les Reproches que lui fit en face l'Am- „ bassadeur de Ferdinand (*), qui commença ainsi sa Harangue: *Fabius* „ *Maximus, sanctissime Pater, Rem Romanam cunctando restituit; tu verò pa-* „ *riter cunctando Rem Romanam, simulque Europam, perdere contendis.* Ce „ debut deconcerta tellement le Pape, que comme les Cardinaux ne l'ai- „ moient pas, ils penserent eclater de rire (22). „

Lettre du
Pape à
l'Electeur
de Saxe.

Comme le Lutheranisme faisoit tous les jours de nouveaux progrès, & qu'à l'exemple de Carlostad, on voïoit continuellement des Prêtres & des
Moi-

(20) *Ciaconius, tom. 3. pag. 426. Raynaldi,* les V.
an. 1522. n. 19.

(21) *Frà-Paolo, ubi supr. p. 23.*

(*) Archiduc d'Autriche, Frere de Char-

(22) Bayle, *Dict. Art. Hadrien VI. Rem. M.*
Voyez Paul Jove, pag. 262. 276.

Moines quitter leurs engagements pour se marier, les uns dans la vuë de satisfaire leurs passions, les autres pour éviter les impuretés du celibat. Adrien VI., qui regardoit cela comme de grands desordres, en écrivit à Frédéric Electeur de Saxe, pour tacher de les arrêter. Il temoigne à ce Prince dans sa Lettre avec quelle joie il a appris qu'on devoit tenir sur la fin de cette année une Diète à Nuremberg, où Frédéric devoit assister lui-même; qu'il esperoit qu'on y prendroit toutes les mesures nécessaires pour le bien de la Religion, afin d'appliquer le remede convenable aux maux dont l'Eglise étoit affligée; que c'étoit la raison pour laquelle, de l'avis des Cardinaux, il avoit resolu d'envoyer un Legat en Allemagne, & qu'il avoit fait prendre les devans à Jerome Rorario son Camerier, pour assurer l'Electeur de son Amitié, & du zele avec lequel il pourvoiroit au bien commun, comme il en seroit beaucoup mieux informé par son Legat qui arriveroit dans peu. Le Pape exhorte Frédéric de prendre les interêts de l'Eglise Romaine, à la conversation de laquelle il doit veiller, comme un des plus qualifiez de l'Empire; de procurer la Paix, & la tranquillité publique; & de suivre en cela les vestiges de ses Ancêtres. Enfin, il le prie de recevoir Rorario, de s'entretenir avec lui, de l'honorer de sa bienveillance, & d'ajouter foi à tout ce qu'il lui dira. Cette Lettre est du 5. d'Octobre (23).

An de J.C.
1522.

La Diète de l'Empire se tint à Nuremberg, sur la fin de Novembre. Ferdinand d'Autriche, Frere de l'Empereur Charles V., l'avoit indiquée & y presida. Le Pape y envoya en qualité de Legat François Cheregat, Evêque de Teramo, qu'il avoit connu en Espagne; & dans cette occasion, il agit avec une Franchise qui n'a point été agreable au Cardinal Pallavicin (24); car, il ne dissimula point les grands Abus qu'il remarquoit dans l'Eglise, il les avoua publiquement, & d'une maniere très-forte, dans l'Instruction qu'il donna au Nonce Cheregat. Il y deplora la mauvaise vie du Clergé, & la corruption des mœurs qui avoit paru dans la personne de quelques Papes. Mais, dans sa Lettre aux Princes & aux Deputez des Villes de l'Empire, il se plaignoit vivement de Luther & de ses Sectateurs (25). Dans l'Instruction même, il y a un trait qu'on ne sauroit approuver, pour peu qu'on ait d'Equité naturelle. Il y est dit, Que si quelqu'un dit que Luther a été condamné sans être ouï, & sans lui avoir permis de se defendre; & qu'il faut entendre ses raisons; le Nonce doit repondre, qu'il est bien juste de l'écouter pour ce qui concerne le fait, qui est de savoir s'il a prêché ou écrit telle Doctrine, mais non pas de lui permettre de defendre ce qu'il a enseigné sur les matieres de foi: d'autant que l'on ne doit jamais mettre en doute ce qui a été une fois approuvé par les Conciles Generaux & par toute l'Eglise. Le meilleur de cette Piece est assurément la Confession ingenue, que le Nonce devoit faire de la part du Pape, que la Confusion

Diète de
Nurem-
berg. Fran-
chise du
Pape.

(23) Sleidan, in Comment. lib. 3. Labbe, lib. 2. c. 3.
Collect. Concil. tom. XIV. p. 402.

(25) Frà-Paolo, Hist. du Conc. de Trente,

(24) Pallavicin, Istor. del Conc. Trident. ubi supr.

An de J. C.
1522.

tion qui regnoit dans l'Eglise étoit un pur effet des pechez des hommes & particulièrement de la Corruption des Ecclesiastiques. Que, depuis quelques années, il s'étoit commis beaucoup d'abus & d'abominations dans l'administration des choses spirituelles, & d'excès dans l'exécution des preceptes. Qu'enfin, tout s'étoit perverti; que la contagion avoit passé de la Tête aux Membres, des Papes aux Prelats & aux autres Ecclesiastiques, dont il y avoit à peine un seul qui fit son devoir. A quoi voulant remedier, il dit que, pour satisfaire à son Inclination & aux Obligations de sa Charge, il est resolu d'employer tout son Esprit & toutes ses Forces à la Reformation de la Cour Romaine, qui est peut-être la cause d'un si grand mal, avant que de penser aux autres affaires; d'autant plus que cela est ardemment desiré de tout le Monde. Mais, qu'il ne faut pas que personne se plaigne, ni s'étonne, si tous ces Abus ne sont pas sitôt corrigez; vû que le mal aiant pris racine, & s'étant multiplié de toutes parts, il faut aller pas à pas dans sa guerison, & commencer par les choses de plus grande importance, de peur de gâter tout, en voulant faire tout à la fois (*).

An de J. C.
1523.

Reponse
de la Diète
au Nonce
du Pape.

Ce fut au mois de Janvier 1523., que Cheregat se presenta à la Diète de Nuremberg, où il fit un Discours fort pathetique sur les Desordres du Lutheranisme; après quoi, il presenta ses Instructions & les Lettres du Pape. Ferdinand d'Autriche & les Princes de l'Empire donnerent leur Réponse par escrit au Legat, & en voici la substance. 1. Que s'ils avoient differé d'exécuter la Sentence de Leon X. & l'Edit de Charles-Quint contre Luther & ses Adherens, c'étoit dans la crainte de causer de plus grands maux. 2. Que le meilleur remede étoit d'ôter un grand nombre d'Exactions & d'autre Abus de la Cour de Rome, & de satisfaire à quelques Chefs que les Princes seculiers donneroient par escrit, sans quoi il étoit impossible de retablir la Paix entre les Ecclesiastiques & les Seculiers. 3. Qu'il ne s'agissoit pas seulement d'arrêter Luther, & de le faire rentrer dans son Cloître, ce qui ne seroit pas difficile, mais de remedier à une infinité d'Abus & de Vices enracinez dans le long espace de tems qu'avoient duré les relachemens de la Discipline, la negligence de quelques Prelats, le mauvais exemple & l'ignorance grossiere de quelques Pasteurs. 4. Qu'ils ne voioient point de remede plus propre & plus convenable, que de convoquer au plutôt en Allemagne un Concile libre & universel (26) Le Legat ne fut point satisfait de cette Réponse; & il y repliqua de maniere que la Diète en fut aussi mécontente. Le Legat s'étant retiré assez subitement, la Diète se separa, & les Lutheriens s'étendirent en Dannemarck & en Suede. Ils penetrerent même en Flandres & en France; mais, ils y furent exposez à la Cruauté des Persecuteurs.

Les

(*) Pallavicin, *Istor. del Concil. l. 3. c. 7.*
Frà Paolo, liv. 1. pag. 24. 25. Goldast, tom. 1.
pag. 448. Onuphre, Vit. Adrian. VI. Sleidan,
Comment. de Stat. Relig. & Reip. lib. 4.

(26) Pallavicini, *Hist. Concil. Trid. lib. 2.*
c. 8. Goldast, tom. 1. pag. 452. Raynaldi, an.
1523. n. 2. Sleidan, lib. 3.

Les cent Grieffs, que les Allemans publierent avec le Recès de la Diète de Nuremberg, furent portez jusqu'à Rome, où l'Aveu ingenu que le Pape faisoit, que la Cour de Rome & les Ecclesiastiques étoient la premiere source du mal, deplaisoit fort aux Prelats, qui trouvoient que le Pape les rendoit encore plus odieux au monde, & se plaignoient que cette démarche seroit cause, que les Peuples les mepriseroient, & que les Lutheriens en deviendroient plus insolens. Et ce qui leur pesoit davantage sur le cœur, c'est qu'ils voioient une porte ouverte pour introduire cette Réformation, qu'ils avoient en horreur, & qu'ils ne pouvoient plus esquiver, sans montrer manifestement, qu'ils étoient incorrigibles, & qu'ils avoient le cœur endurci. Mais ceux, qui vouloient excuser Adrien, en attribuoient la faute au peu de connoissance qu'il avoit des ressorts du Pontificat, qui ne se maintient que par la reputation: c'est pourquoi ils louoient la prudence de Leon, qui avoit eu l'adresse de persuader aux Allemans, que s'ils eussent mieux connu la Cour de Rome, ils en eussent eu bien meilleure opinion; & que si Luther y fut venu, comme il y étoit appelé, il n'y eut pas trouvé les Abus, ni les Dereglemens, qu'il se figuroit. Mais, les ennemis de cette Cour en Allemagne interpretoient finistrement la Candeur & l'Inguité d'Adrien, disant que c'étoit un des Artifices ordinaires des Papes de confesser le mal & d'en promettre le remede, pour endormir les ignorans & les simples, par de vaines esperances, & gagner toujours du tems, jusqu'à ce qu'ils eussent pris leurs mesures avec les Princes, & trouvé les moiens d'affervir les Peuples à tel point qu'ils ne pussent plus s'opposer à leur volonté, ni contrôler leurs defauts. Ils trouvoient même en raillerie ce que le Pape disoit, que l'on ne peut pas faire tout à la fois, mais qu'il faut aller pas à pas pour ne rien gêner; repliquant, qu'en effet, on iroit bien pas à pas, parce qu'on mettroit l'espace d'un siecle entre chaque pas. Mais, les gens de bien jugeoient plus sagement des bonnes intentions d'Adrien, qui avoit toujours mené une vie exemplaire, & tenu une conduite uniforme dans les differens états de sa fortune. De sorte que, bien loin de douter de sa sincerité, ils s'attendoient à lui en voir faire encore plus qu'il n'en promettoit (27).

L'Histoire nous fait remarquer, que le Pape Adrien fut fort partial pour l'Empereur Charles V. Et je n'en suis pas surpris, quand je considere, qu'il avoit élevé ce Prince, & qu'il lui étoit redevable de sa Dignité. De sorte que par affection & par reconnoissance, il ne manquoit gueres d'occasion de contribuer à son aggrandissement. Il lui envoya un Bref, par lequel il lui donnoit pouvoir, & à tous les Rois d'Espagne ses Successeurs, d'elire & de presenter des Sujets à tous les Benefices du Roiaume. Par une autre Bulle du 24. de Septembre, il affecta à perpetuité à la Couronne de Castille l'Administration de l'Ordre de Calatrava & des autres Ordres établis en Espagne, au lieu que les Papes ses Predecesseurs n'avoient accordé cette Administration que pour un tems aux Rois de Castille. Par la même Bul-

Privileges-
que le Pa-
pe accorde
à Charles
V.

(27) *Frà-Paolo, Hist. du Conc. de Trente, Liv. I.*

An de J.C.
1523.

le il rend la Charge de Grand-Maître hereditaire, d'elective qu'elle étoit auparavant. Dans ce tems-là même, l'Empereur reçut en Espagne la Nouvelle que le Duc de Sessa son Ambassadeur à Rome avoit fait en son nom avec le Pape une Ligue offensive & defensiva au sujet de la Liberté de l'Italie, pour en éloigner les François, & pour la Guerre d'Allemagne contre les Lutheriens (28). Il faut reprendre les choses de plus haut.

Le Pape
veut faire
une Treve
entre les
Princes
Chrétiens.

La Perte de l'Isle de Rhodes étant arrivée en partie par la faute du Pape Adrien, il y alloit de son honneur de la reparer. Dans cette vûe, & animé du desir de rendre son Pontificat illustre, il employa tous ses soins pour menager la Paix, ou du moins une Treve, entre les Princes Chrétiens, afin qu'ils pussent ensuite unir ensemble toutes leurs forces contre les Infideles. Il envoya pour cet effet des Legats à l'Empereur, aux Rois de France & d'Angleterre, pour les solliciter à se réunir: „ Mais c'étoit, „ dit le P. Daniel, un Ouvrage au dessus du Genie du St. Pere, plus „ homme de bien, qu'habile dans le Maniment des Affaires & des Esprits: „ en qui François I. ne pouvoit avoir de confiance; & qui, malgré ses „ bonnes intentions, ne pouvoit s'empêcher d'être beaucoup partial (29). „ Adrien, bien differend de Jules II. & de Leon X. ses Predecesseurs, au lieu de faire servir les Princes à ses desseins, servoit lui-même, sans le savoir, aux desseins d'autrui; & au lieu de se comporter comme un Pere commun, il devint bientôt partial & ennemi de la France à decouvert. Il le fit assez connoître par la maniere dont il traita le Cardinal Soderini Florentin, qui pratiquoit des Intelligences dans la Sicile pour y introduire les François, & escrivoit des Lettres à l'Evêque de Xaintes son Neveu, qu'il chargeoit d'avertir le Roi des voies qu'il devoit mettre en usage pour réussir. Le porteur des Lettres fut arrêté, & livré aux Ministres d'Espagne, qui l'obligerent à force de tourmens à reveler tous ses complices; & sur sa deposition, le Pape envoya le Cardinal en Prison dans le Château St. Ange (30). Ensuite, à la persuasion de Charles de Lanoy, Vice-Roi de Naples, son Compatriote & son Ami, il entra dans la Ligue que l'Empereur venoit de former contre la France (31). Peu de tems après, sa Sainteté fit publier à Rome, le 15. d'Aout, une Declaration de Guerre contre la France, & le même jour elle fut attaquée de la fièvre (32).

Mort d'A-
drien VI.

Au commencement, cette indisposition parut legere; mais, elle eut bientôt réduit le Pape à l'extremité; & il mourut le 14. de Septembre sur le soir, âgé de 64. ans, 6. mois, & 13. jours, après un an, 8. mois, & six jours de Pontificat (33). Un Ecrivain Protestant dit que les Cardinaux concurent

(28) *Contin. de Fleury, Tom. XXVI. p. 184.*

(29) *Daniel, Hist. de France, tom. 7. pag. 496. Edit. de 1719.*

(30) *Petrus de Angleria, Epist. 781. Guicciardin, lib. 15.*

(31) *Guicciardin, lib. 15.*

(32) *Bosso, Hist. de Rhodes, liv. 2. p. 20.*

(33) *Ciaconius, Vit. Pontif, tom. 3, p. 426.*

Du Chesne, Hist. des Papes, Vie d'Adrien VI. Valere André, Bibliot. Belgic. Paul Jove, in Vit. Adriani VI. Le Mire, Bibliot. Ecc. & Dog. Belg.

urent un si vif ressentiment de ce que le Pape Adrien avoit deshonoré la Cour de Rome dans la Diète de Nuremberg, & de ce qu'il avoit fait bruler un homme pour le crime de Bestialité, qu'ils abregerent sa vie (34).

An de J.C.
1523.

La Nouvelle de sa Mort repandit la joie dans Rome; ce qu'on doit regarder comme un grand Eloge pour lui: car, rien ne le rendoit plus odieux, que l'envie qu'il avoit de faire cesser les pechez criants, & d'employer pour cela des peines severes. Le bruit couroit, qu'il alloit publier de terribles Bulles contre les Judaïsans, contre les Moqueurs des Choses Saintes, contre les Simoniaques, contre les Usuriers, & contre les Sodomites. Ce dernier Point jetta l'Allarme à la Cour & à la Ville; & il y eut des jeunes gens, qui, après sa mort, mirent des Festons sur la Porte de son Medecin, avec cette Inscription en grosses Lettres, AU LIBERATEUR DE LA PATRIE (35). Pouvoit-on se rejouir de la mort d'un tel Souverain, sans que ce fût une preuve de sa vertu (36)? Pendant sa vie, on avoit temoigné plusieurs fois publiquement, qu'on desiroit sa mort; & il y eut plus d'une caabale pour la lui procurer. Paul Jove dit, qu'un certain Marius de Plaisance, irrité contre ce Pape qui lui avoit oté quelque emploi, conçut le dessein impie de le tuer, lorsqu'il sortiroit de sa Chambre; & qu'ayant attendu quelque tems inutilement, il se perça lui même de son epée, sans doute par l'apprehension d'un plus grand supplice, parce que celui à qui il avoit communiqué son dessein criminel manqua de venir à l'heure marquée. Un autre jour, ayant couru risque de sa vie, par la chute de la voute de la Chapelle Pontificale, où il alloit pour celebrer la Messe, les Prelats de sa suite, qui virent quelques Suisses écraser auprès de lui, temoignoient par leurs manieres, qu'ils n'auroient pas été fachez si ce malheur fût tombé plutôt sur sa personne que sur ceux-ci. Le Peuple même fut assez impie, pour faire des imprécations contre la Providence qui lui avoit sauvé la vie. L'Aumônier d'un Cardinal, ayant tenu de semblables discours, reçut des applaudissemens de son Maître, au lieu des reprimandes & du chatiment qu'il meritoit (37).

Attentat
sur sa Vie.

Le bon Adrien VI. étoit haï, non seulement parce qu'il avoit en vuë de reformer les Abus de la Cour de Rome, mais parce qu'il en avoit déjà retranché plusieurs dans les Offices de la Cour Romaine, dans la collation & la reserve des Benefices, dans les depenses superflues, dans la dispensation des Indulgences. D'ailleurs, il étoit Etranger, & il paroïssoit ennemi déclaré de la grandeur & de la magnificence que ses Predecesseurs avoient tant recherchées. Il apporta beaucoup d'attention à reformer le Luxe de Leon. X. comme cela paroît par une Lettre de Jérôme Niger, écrite de Rome le 1. de Septembre 1522. Elle se trouve dans Recueil de Ruscelli traduit par Belle-forest: & on y lit ces paroles: „ L'autre jour les

Pourquoi
& com-
bien
Adrien
VI. étoit
haï.

(34) *Novor. Episcop. Belgic. Diviso*, p. 79. Edit. de 1576.

(36) *Bayle, Dict. Art. Hadrien VI. Rem. R.*

(35) *Paul. Jove, Vita Adriani*, p. 281. Tom. IV.

(37) *Paul Jove, ubi supr.*

An de J.C.
1523.

„ les Pallefreniers (ou Ecuyers) du defunt Pape Leon deputerent un
 „ Embassadeur d'entr'eux, & l'envoyerent au Pape (Adrien) pour lui por-
 „ ter parole pour tous les autres. Le Pape s'enquit combien ils étoient à la
 „ fuite de Leon, cestuy respond qu'ils estoient cent. Adrian faisant le
 „ signe de la Croix, comme estonné de telle superfluité, dit que quatre luy
 „ suffiroient bien, mais qu'il estoit content que douze fussent mis en état,
 „ puisqu'il en falloit avoir, afin qu'il surmontast le nombre de ceux que
 „ tiennent les Cardinaux. En somme, l'opinion commune est que ce Pape
 „ doit est bon mesnager, & encoffre deniers pour l'Eglise; ce qui est à
 „ vray parler très-nécessaire, eu esgard à la prodigalité de son Predeces-
 „ seur. „ En effet, il prit tellement le contrepied de Leon X. à cetegard,
 qu'il ne depenfoit pas plus de 12. Ecus par jour. Il étoit si peu accou-
 tumé aux friandises de Rome, qu'il n'y avoit point de Poisson qu'il prese-
 râit au Merlus; desorte que le prix de ce poisson haussa considerablement
 sous son Pontificat, non sans faire rire toute la poissonnerie. Au lieu de
 le louer de cela, Paul Jove a eu la hardiesse de dire, qu'il n'avoit pas plus
 de goût à l'egard des viandes, que de jugement pour l'administration des
 affaires (38). D'autre côté, les Romains satiriserent cette grande frugalité,
 & dirent que le Vatican étoit devenu semblable aux Maisons que le retour
 des Esprits fait deserter (39). Il y a beaucoup d'apparence, qu'on ne se mo-
 qua pas moins de la preference qu'Adrien donnoit à la Biere sur le Vin, que
 de celle qu'il donnoit au Merlus sur tous les autres Poissons. Sa boisson
 ordinaire étoit la Biere, & on attribua à cela sa derniere maladie: il avoit
 grand soin de sa santé, & il se mettoit à table à une heure si réglée, qu'il
 quittoit brusquement les affaires les plus importantes, dès qu'on l'avertif-
 foit que le repas étoit prêt (40). Ces manieres d'agir firent passer notre A-
 drien pour un Misanthrope. Pierius Valerianus en fait un homme qui fuioit
 la societé humaine, & qui, dans les Cavalcades, s'eloignoit le plus qu'il
 pouvoit des Courtisans. Il donnoit de l'Eperon à son Cheval, dès qu'il se
 voioit joint par d'autres. Pour voir la Satyre de cet Auteur dans toute son
 etendue, il faut consulter l'Edition de Basle 1575 (41). Consultez aussi le
 Capitolo du Bernia contre ce Pape.

Accusa-
 tions atro-
 ces contre
 Adrien
 VI.

Les personnes vertueuses sont d'ordinaire celles qu'on dechire le plus
 impitoyablement par des Calomnies atroces. On ne se contenta pas
 d'accuser Adrien d'une avarice prodigieuse. On divulgua qu'on avoit
 enfin decouvert pour quoi il se retiroit tous les jours dans un reduit du
 Vatican, où il ne laissoit entrer personne; & que ce n'étoit point comme
 Numa, afin d'apprendre d'en haut la maniere de bien gouverner, mais afin
 d'y caresser une belle femme: c'étoit sa Nimphe Egérie. On ajoutoit que
 la maladie, dont il mourut, procedoit d'un trop frequent usage du plaisir
 venerien; & qu'il ne se contentoit pas de se divertir avec les femmes, mais
 qu'il

(38) Paul Jove, de Piscibus Romanis, c. 7.

(39) Christofle Battus, apud Wolfium, Lect.
 Memor. tom. 2, pag. 192.

(40) Paul Jove, Vit. Hadriani VI pag. 283.

(41) Hieroglyph. lib. 19.

qu'il lui falloit pis (42). Ce ne fut pas tout. On publia qu'il avoit été Magicien, & que ses Amis, voulant éluder les preuves que l'on tiroit de je ne sais combien d'Instrumens Magiques, qui avoient été trouvez dans sa Chambre après sa mort, disoient qu'il avoit travaillé à la Pierre Philosophale. Comme on ne pouvoit nier qu'il n'eut l'exterieur d'un homme de bien, on se retranchoit à dire, que ce n'étoit qu'un Tartuffe, & que ce défaut est plus commun en Allemagne que l'on ne pense (43). On a mis dans le Supplement de la (44). Chronique de l'Abbé d'Uirperg, qu'on trouva parmi les Papiers secrets de ce Pape quelques Livres de Magic; & qu'il y a des gens qui prétendent, qu'il parvint au Papat par ce mauvais Art. Mais, on fera bien de n'en rien croire; &, à l'égard de la Sodomie, Gerard Moringus observe, que ce bon Pape, aiant sçu que les Italiens formoient de mauvais soupçons sur ce qu'il avoit amené d'Espagne quelques jeunes gens, les renvoia tout aussitôt en leur País (45). On l'accuse encore d'avoir permis de sacrifier aux Divinitez du Paganisme, pour faire cesser la Peste; ce qui doit être regardé, selon toutes les apparences, comme un affreux mensonge (46). Au reste, Guichardin n'est pas celui qui l'a le plus épargné; car il prétend, que ceux, qui confererent la Papauté à ce Barbare, se porterent à cela, plutôt par impetuositè aveugle, que par choix & par deliberation; & que ne sachant donner aucune raison de leur extravagante conduite, ils s'en dechargeoient sur le St. Esprit, qui avoit de coutume, à ce qu'ils disoient, d'inspirer les Cardinaux pendant l'Electiion des Papes (47). En effet, si l'on a egard aux Vers satyriques de Pierius Valerianus, on se persuadera que la Creation d'Adrien fut un coup de hazard & de depit. Voici ces Vers, qui sont très-beaux :

*Cum fluctuaret Cymba, quæ magnos Deos,
Romæ Penates quæ vehit,
Leone adempto: providum, vigilem, parem
Optabat infelix ducem.
Dum tota is Ora quæritur Ligustica,
Totoque Thyrreno mari,
Per Adriani amne litus, per Padi
Ripas, Lemani per Juga:
Per Celtiberos, Gaditanos, Gallici
Vastos per Oceani sinus
Quaque æstuosum Sarmatas lambit solum,
Qua circuit Britannias;
Repentè nobis hunc dedit vecors furor
Regione Rheni ab ultima;*

Nil

(42) Battus, apud Wolfium, Luc. Memor.
tom. 2. pag. 192.

(43) Ubi sup.

(44) Voyez, Jean Crespin, Etat de l'Eglise,
ad an. 1523.

(45) Moringus, in Vit. Hadriani VI.

(46) Jean Larus, Compen. Hist. Amster-
dam 1661. Voyez Bayle, Dict. Art. Hadrien
VI. Rem. 5.

(47) Guicciardin, lib. 14.

An de J.C.
1523.

*Nil tale Patribus facere se putantibus:
Nihil minus volentibus
Quam quem eligebant, nil minus poscentibus
Quam quem vocabant. O mare!
O terra! votis Adrianus omnium
Fit Pontifex; sed omnibus,
Quis credat? invitis. Deum vis hæc, Deum,
Deum abditum hoc arbitrium est.
Ut qui natantis despuunt regnum trabis,
Parere discant viperæ!
Ut invicem qui se oderant Patres, duces
Invisum haberent omnibus,
Malarum ut esset sævus Ultor Mentium,
Acri ipse Mente in singulos (48).*

Il ne favo-
rifa pas les
beaux Es-
prits, &
pourquoi?

Nicolas V. avoit établi des fonds pour la subsistance des gens doctes qui vinrent de Grece en Italie; mais Adrien VI. supprima ces gratifications. „ Tous les Savans de son tems se promirent de l'avancement à son „ avancement au Pontificat, à cause qu'il devoit aux Lettres son Exalta- „ tion, & ce qu'il avoit de bonne fortune. Cependant, ils demeurèrent „ fort étonnez, voyant qu'il étoit plein de mauvaise volonté contre tous „ ceux qui se plaisoient à la belle Litterature, les appellant *Terentianos*, & „ les traitant de telle sorte qu'on croit qu'il eut rendu les Lettres tout à „ fait barbares, s'il ne fut mort dans la seconde année de sa suprême Di- „ gnité. Paul Jove dit gentiment, qu'il usoit de ce mauvais traitement „ contre les plus beaux esprits de son siecle, avec le même sens & le mê- „ me jugement, dont il preferoit la Merluche de ses Pais-Bas à toute au- „ tre Viande & aux meilleurs Poissons qui se mangeassent en Italie (49). „ Il faut faire deux Remarques sur cette Autorité. 1. Paul Jove ne dit point ce que la Mothe le Vayer lui attribue. 2. S'il y avoit eu sous le Pontificat d'Adrien VI. d'habiles gens en Theologie, je ne doute pas que ce Pape ne les eut favorisez. Mais, il n'y avoit que des Poëtes; & il avoit des raisons très-fortes, qui autorisoient le mepris qu'il en fit. Les Poëtes avoient produit les mêmes mauvais effets qu'ils produisirent depuis en France (50). Le Paganisme, qu'ils repandoient dans leurs Ouvrages, ne contribua pas peu à la froideur qu'Adrien leur temoigna; car, il n'entendoit point raillerie là-dessus. Ce n'étoit point un homme accomodant sur ces matieres. Il detourna ses yeux, lorsqu'on lui voulut faire voir la Statuë de Laocoon, & dit que c'étoient des Simulachres de l'Impieté (51).

Les Poë-
tes se van-
gent de ses
mepris.

Les Poëtes lui firent voir, qu'on n'avoit pas dit sans raison, *genus irritabile*

(48) Notes sur les Poësies de Sannazar, pag. 236. Edit. d'Amsterdam, 1689.

(49) La Mothe le Vayer, tom. II. pag. 436.

Ex Pierio Valeriano, de Infelicit Litterat. lib. 2.

(50) Thuanus, Hist. lib. 22. ad. an. 1559.

(51) Paul Jove, in ejus Vita, pag. 277. 283.

vatum; car, ils se vangerent cruellement de ses mepris. Je n'en veux pour Preuve que cette Epigramme dont Sannazar le regala :

An de J.C.
1523.

*Classe, virisque potens, domitoque Oriente superbus
Barbarus in Latias dux quatit arma domos:
In Vaticano noster latet; hunc tamen alto,
Christe, vides caelo, (proh dolor!) & pateris.*

La Statue de Pasquin étoit continuellement bigarrée de Vers Satiriques contre Adrien ; à quoi ce Pontife fut si sensible, qu'il eut dessein de faire jeter dans le Tibre les Statues de Pasquin & de Marforio. Il entendit pourtant raison, lors qu'on lui représenta, que le remede dont il se vouloit servir contre la Licence des Pasquinades seroit inutile. Emploions ici les paroles de Mr. Flechier Evêque de Nismes : „ Une infinité de Libelles couroient „ alors par toute l'Espagne contre la Cour de Flandres & contre Ximenés „ lui-même. Les Flamans, qui n'étoient pas accoutumés à ces fortes de Sa- „ tyres piquantes & ingénieuses, en firent des plaintes, & le Cardinal eut „ ordre d'en rechercher les Auteurs & les Imprimeurs, & de les châtier ri- „ goureusement. Il fit faire par forme quelque visite chez les Libraires, „ mais si legerement que personne n'en fut en peine. Il étoit d'avis de lais- „ ser aux Inferieurs la Liberté de vanger leur douleur par des Paroles ou par „ des Ecrits, qui ne durent qu'autant qu'on s'en offense, & perdent leur agré- „ ment & leur malignité quand on les meprise. Alfonso de Castille, Gouver- „ neur de Madrid, aiant surpris quelques-uns de ces Ouvrages injurieux „ contre le Cardinal Adrien & contre La-Chaux, Ambassadeurs de Char- „ les, il les leur fit voir, & ils en eurent un très-sensible déplaisir; sur-tout „ Adrien en fut quelque tems inconsolable. On raporte, qu'étant depuis „ élevé à la Chaire de St. Pierre, & ne pouvant souffrir les Statues de Pas- „ quin & de Marforio, que les Esprits plaisans & malins ont choisis pour „ les Confidens & pour les Auteurs de leur Medifances, il avoit ordonné „ qu'on les jetta dans le Tibre; ce qui auroit été executé, si le Duc de „ Sessa Ambassadeur d'Espagne ne lui eût dit fort sagement: *Que faites- „ vous, Saint Pere? Encore vaut-il mieux pardonner à ces deux Personnages „ muets, que de faire parler toute la Ville. Quand vous les jetterez dans l'eau, „ les Grenouilles nous chanteront les Railleries qu'ils nous faisoient lire en passant; „ & ce que deux Pierres ne diront plus, toutes les Bouches vivantes le publi- „ ront.* Le Pape profita de cet avis, & fut dans la suite moins delicat sur „ ce sujet (52). „

L'un des plus justes Reproches que l'on puisse faire au Pape Adrien, c'est d'avoir contrevenu aux belles Leçons qui étoient sorties de sa plume contre la Pluralité des Benefices. N'étant encore que Professeur de Louvain, il soutenoit que cette Pluralité étoit mauvaise; & qu'un homme, qui est une fois parvenu à un Benefice capable de l'entretenir honnêtement, s'en doit contenter, & s'y borner. Mais on vit, qu'étant à la Cour de Charles d'Autriche, il accepta plusieurs Dignitez, & se souvint peu de son Dogme. Cet-

Adrien
posseda
plusieurs
Benefices.

(52) Flechier Hist. du Card. Ximenes, Liv. VI. pag. 814. & suiv.

An de J.C.
1523.

Cette inconstance fut un scandale pour quelques Personnes (53). „ Il y en
 „ avoit, dit un Ministre Wallon, qui s'esmerveilloient le voir faire contre
 „ certaine Harangue, qu'il avoit faite à Louvain y étant *Magister nosler*, im-
 „ prouvant la multiplication de plusieurs Benefices, & l'entassement d'i-
 „ ceux sous un seul chapeau: qu'alors, estant Pape, il le faisoit & notamment
 „ des Benefices ès Pais-Bas. Il leur respondit ce que S. Paul avoit dit,
 „ *Quand j'estois enfant, je parlois comme Enfant*, &c. 1. cor. 13. (54). „
 Quand Adrien canonisa Antonin & Bennon, il ne souffrit pas les
 depenses, qu'on a coutume de faire dans ces fortes de Ceremonies:
 il les defendit comme une chose contraire à la Sainteté de la Canonisa-
 tion (55).

Ce que le
 Cardinal
 Pallavicin
 a dit de ce
 Pape.

Le Cardinal Pallavicin dit d'Adrien VI., qu'encore qu'il fût très-homme
 de bien, desintereffé, pieux, savant, amateur de la Reforme, c'étoit
 neanmoins une pauvre Pape; parce qu'il ne savoit pas son Monde, ni les
 souplesses de l'Art de regner, s'accomodant peu aux circonspections du Sie-
 cle, & formant des desseins zelez, qui n'étoient que des Idées Platoniques.
 Il faut entendre là-dessus le Janseniste, qui a écrit l'*Evangile nouveau*. „ Il
 „ est certain, que le Pape Adrien VI. estoit un bon Prestre. . . Il usoit d'un
 „ si grand menage pour sa propre Personne, & pour sa Maison, qu'il étoit
 „ bien éloigné de trouver dans l'épargne qu'il pouvoit faire les secours dont
 „ il auroit eu besoin, pour assister comme il se le proposoit les Chrétiens
 „ contre le Turc. . . On pouvoit dire, qu'il avoit oublié pleinement la
 „ Chair & le Sang. . . Nonseulement, il n'avoit point recherché cette Di-
 „ gnité, mais au contraire il avoit terriblement balancé à l'accepter ou à
 „ la refuser. . . Et lorsque son Election fut assurée, il en fut si peu tou-
 „ ché & si peu emû, que cette indifférence parut stupidité à ceux qui ne
 „ distinguent pas la vertu heroïque de l'insensibilité d'un Esprit insen-
 „ sé. . . Enfin, ce ne fut point le desir de commander qui lui fit accepter
 „ cette Dignité si importante, mais la crainte de desobéir à Dieu, ny
 „ moins encore le dessein d'enrichir ses Parens, mais le desir de reformer l'E-
 „ glise & de remplir tous les devoirs d'un Souverain Pontife. Il estoit
 „ d'ailleurs très-savant; il avoit été long-tems Professeur en Theologie; sa
 „ vie avoit toujours été exemplaire: il avoit esté comme Aaron appelé
 „ à toutes les Charges où il avoit passé, aussi bien qu'à celle de Souverain
 „ Pontife. Il étoit né pauvre; il aimoit les Pauvres, & la Pauvreté. Les
 „ Heretiques, aussi bien que les Catholiques, reconnoissoient ces veritez:
 „ mais, avec tout cela, dit le Cardinal Pallavicin, *c'estoit un fort mediocre*
 „ *Pape*. La raison est qu'il estoit trop franc & trop sincere. Il aimoit les
 „ gens ouverts & sans artifice; ce qui faisoit, par exemple, que l'humeur
 „ de Cheregat lui estoit agréable. . . Son naturel estant candide, il haïss-
 „ soit & avoit en horreur tout artifice. Ce fut aussi ce qui le rendit mal
 agréa-

(53) *Moringus, Vit Hadriani VI.*

(54) *Jeremie de Pours, Melodie du St. Psal-
 miste, pag. 859. Voyez aussi Novor. Episc. Belg.*

Diviso, pag. 78. 79.

(55) *Blasius Ortizius, apud. Bollandistas,
 tom. 7. Maij. pag. 555.*

„ agréable à la Nation Italienne; car, comme elle est ingénieuse, c'est
 „ le propre des Naturels ingénieux d'estre aussi artificieux. . . Voilà donc
 „ tout le mal qu'on pouvoit remarquer en ce bon Pape: c'estoit une
 „ vertu heroïque, selon le Cardinal Pallavicin même, mais avec la quelle
 „ néanmoins il ne fut qu'un Pauvre Pontife, parce qu'il n'avoit par l'in-
 „ dultrie, l'adresse, la science de distinguer dans les artifices des Italiens
 „ la Vérité d'avec le déguisement & la feinte. . . . Aussi trouva-t'on
 „ extrêmement à dire en luy qu'il n'eut pas une prudence plus accomo-
 „ dée aux circonspectiions du Siecle, & on auroit voulu, que son zele
 „ eut été accompagné de moins d'indiscretion. . . . Il reconnoissoit
 „ de trop bonne-foi la verité des Abus qui avoient regné dans la
 „ Cour de Rome, sous ceux qui l'avoient immédiatement précédé. . . .
 „ Adrien VI. pensant donc serieusement à la Reformation de
 „ la Cour de Rome, il lui sembla d'abord qu'il devoit retrancher les Re-
 „ venus de la Datterie, & ces Droits qu'on tiroit de l'Expedition des Bul-
 „ les & autres graces qui s'accordent à Rome; mais, comme il ignoroit les
 „ sages leçons de l'experience, & les judicieux raisonnemens qu'elle four-
 „ nit à ses Disciples, . . . le bon homme ne voioit pas que ces desseins si
 „ zelez n'estoient que des idées abstraites, belles véritablement à contem-
 „ pler, mais que la forme n'en avoit encore aucune convenance avec les
 „ dispositions de la matiere. . . Car, c'est le point le plus essentiel de toute
 „ la Politique de savoir discerner si la forme est proportionnée aux dispo-
 „ sitions de la matiere, c'est à-dire, si les Loix ont raport au gout & aux
 „ inclinations des Peuples, soit pour le tems, les Lieux, & les autres circons-
 „ tances nécessaires. Voici par exemple une Maxime de Cheregat Nonce
 „ d'Adrien à la Diete de Nuremberg, qu'il ne faut pas permettre le mal,
 „ afin qu'il en arrive du bien. . . . Cette Maxime prise ainsi universelle-
 „ ment n'est pas véritable; cela paroît par la permission que l'on donne aux
 „ femmes de mauvaise vie d'exercer leur commerce en paix & sans qu'on
 „ puisse les y troubler. . . En effet, cette Maxime n'est vraye, que lorsque
 „ la permission de quelque mal en causeroit un plus grand qu'il n'en arrive-
 „ roit en le punissant; mais quand, au contraire, en voulant arrêter ce mal,
 „ il en arrive un plus grand, on le doit assurément tolerer; ainsi, un des
 „ points de la Politique Religieuse les plus importans, est de discerner en-
 „ tre les maux & les abus ceux que l'on doit faire cesser, d'avec ceux qu'il
 „ faut permettre, comme on permet celui des femmes de mauvaise vie se-
 „ lon les Regles de la Politique Religieuse *de la Chair*. Mais, comme dans
 „ les occasions où il faut deliberer de pareilles choses, les sentimens des hom-
 „ mes sont differens, & qu'ils sont fertiles en raisons apparentes de part &
 „ d'autre, le point le plus important de toute la Politique Religieuse *de la*
 „ *Chair* est de savoir en qui doit resider l'Autorité suprême de gouverner l'E-
 „ glise, & quelles regles on doit suivre, pour ne se pas tromper dans ces
 „ discernemens, & afin que l'Eglise soit plus heureusement gouvernée selon
 „ la Chair. Le Cardinal Pallavicin soutient, que sur-tout il se faut garder de
 ces

An de J.C.
1523.

„ ces personnes zelées, mais sans experience d'affaires civiles & du cours
 „ du Monde Politique d'à present, . . . tel que fut le Pape Adrien VI. Un
 „ Pape fait comme celui-là, qui avoit oublié le Sang & la Chair, n'est
 „ pas propre à ce discernement. Il faut aussi se garder d'une Politique qui
 „ soit simple, sincere, & sans deguisement comme la sienne, qui n'avoit
 „ point été raffinée dans aucune Cour celebre telle que celles d'Italie (56). „
 Il est bon de voir la Lettre de Mr. de Launoi, où il fait l'Apologie de notre
 Adrien, contre le Cardinal Pallavicin (57). Je dirai seulement par occasion,
 que, si l'Eglise Chrétienne étoit ce qu'elle devoit être, les mêmes vertus,
 qui suffiroient à un bon Ecclesiastique, suffiroient aux Papes; mais,
 dans l'Etat où l'Eglise Romaine se trouve depuis long-tems, sous un Chef
 dont la Puissance Spirituelle est tellement incorporée avec la Puissance
 Temporelle, que la Conservation de l'une dépend de la Conservation de
 l'autre, c'est une folie, que de prétendre qu'un Pape, qui n'entend point le
 manege de la Cour, & les souplesses de la Politique, puisse remplir ses devoirs.

Ouvrages
d'Adrien
VI.

Du reste, Adrien VI. a composé quelques Ouvrages, qui l'ont fait mettre
 au nombre des Auteurs Ecclesiastiques, sçavoir un Commentaire sur le qua-
 trieme Livre des Sentences, qu'il composa étant Professeur de Theologie
 à Louvain, & qu'il fit réimprimer étant Pape, sans y rien changer, non
 pas même cette Maxime, Que le Pape n'est point infallible, & qu'il peut
 errer, même dans les Questions qui appartiennent à la Foi. Il y a aussi de
 lui douze Questions sous le titre de *Quæstiones quodlibeticæ*, imprimées à
 Louvain en l'année 1515, & à Paris en 1516. & 1531; Le Compte de
 l'Homme étant aux abois de la Mort; & un Sermon de l'Orgueil. Il avoit
 fait encore ces Traitez pendant qu'il enseignoit la Theologie à Lou-
 vain. On ne connoit point d'Ouvrages qu'il ait donnez depuis son Pontifi-
 cat, si ce n'est quelques Lettres adressées à Marc Marule, aux Princes
 d'Allemagne, & en particulier à Frederic Electeur de Saxe, pour l'engager
 à ne point proteger Luther & à le bannir de ses Etats. Ce Pape fut inhu-
 mé dans l'Eglise de St. Pierre entre Pie II. & Pie III. sous une tombe af-
 fez simple avec cette Epitaphe: *Ici repose Adrien VI, qui n'estima rien de
 plus malheureux pour lui, que de commander.* Mais, dans la suite, le Cardinal
 Enkenwoert, en reconnoissance des bien-faits, qu'il en avoit reçus, lui fit
 ériger un Tombeau de Marbre enrichi de superbes Sculptures & de magnifi-
 ques Ouvrages en relief, qui fut placé dans l'Eglise de Ste. Marie des Alle-
 mands, avec une Inscription assez longue, qui contient un Sommaire de la
 Vie & des Dignitez qu'il avoit remplies (58).

(56) *Evangile Nouveau, &c. pag. 19. & suiv.*

(57) *Launoi, Epist. lib. IV. Epist. 7.*

(58) *Du Chesne, Hist. des Papes, Vie d'Adrien VI, pag. 385. Ciaconius, tom. 3. pag. 438.*

CHARLES V.
Empereur d'Allemagne.

C L E M E N T VII.

FRANÇOIS I.
Roi de France.An de J. C.
1523.

C C X X V I I I . P A P E .

Après les obseques d'Adrien, les Cardinaux entrerent dans le Conclave au nombre de trente-six, & l'on en donna la garde au Grand-Maitre de Rhodes. Medicis & Colonne avoient chacun un Parti formé en leur faveur, ce qui causa beaucoup de Brigues. Dès que le Parti de l'un paroïsoit pouvoir l'emporter, celui de l'autre faisoit jouer ses ressorts pour l'affoiblir & s'accréditer lui-même. Le Conclave n'étoit presque partagé en effet qu'entre ces deux Cardinaux, comme ceux qui avoient, si-non plus de merite, au moins plus de naissance & de biens; mais, comme ces deux Concurrents se barroient mutuellement, les anciens qui étoient pour Colonne, las de cette division, firent aussi des brigues, pour le faire elire; mais les jeunes, qui étoient pour Medicis, empêcherent le coup. Pour faire diversion, Medicis fit proposer par tous ceux de son Parti le Cardinal des Ursins grand ennemi de Colonne. Celui-ci, qui craignoit cette Election, voulut faire elire le Cardinal Farnese, mais le nombre de voix ne fut pas competent. Enfin, plusieurs Cardinaux, ennuyez de ces Contestations qui duroient depuis plus de six Semaines, dirent hautement en pleine Congregation, qu'il étoit tems de faire un Pape, & que ces retardemens cauloient beaucoup de mal à la Chrétienté. Medicis & Colonne remoiagnerent en même tems vouloir aussi finir ces partialitez; & il fut resolu que le lendemain l'on ne se separeroit pas que l'Election ne fût faite, parce que le Peuple commençoit à murmurer beaucoup, & avoit fait prier le Sacré College de finir promptement le Conclave. Le lendemain d'assez bonne heure, plusieurs Cardinaux se rendirent à la Cellule de Medicis, & tout le Monde commençoit à publier qu'il y avoit un Pape d'elû, sans neanmoins qu'on pût dire son nom. Colonne, aiant appris que Medicis sortoit de sa Chambre accompagné de plusieurs Cardinaux, & qu'il disoit tout haut qu'il alloit faire un Pape, craignit qu'on n'elût le Cardinal des Ursins; & il se confirma encore plus dans cette pensée, lorsqu'il le vit marcher à côté de Medicis d'un air gai & content. Après avoir fait Reflexion sur toutes ces circonstances, il crut que, s'il s'opiniâtroit à donner l'exclusion à Medicis, ce Cardinal feroit infailliblement elire celui des Ursins, & qu'ainsi il auroit le chagrin de voir elever au Souverain Pontificat le plus grand Ennemi des Colonnes: cela le fit resoudre à donner sa voix à Medicis. Il fit neanmoins proposer auparavant, par ceux de sa Faction, plusieurs autres sujets, pour donner l'exclusion au Cardinal des Ursins. Pallavicin marque, qu'il voulut engager les anciens à elire Dominique Jacobati, & que sur la reponse qu'on lui fit que ce Cardinal étoit trop attaché au Parti de l'Empereur, il s'ecria en colere: *C'est donc un*

Tome IV.

Kkk

Chef

Conclave
où Julien
de Medici
fut élu
Pape.

An de J.C.
1523.

Chef de Parti qu'il faut elire, & non pas un Vicaire de Jesus-Christ ! On nomma aussi Santi-Quatro, qui avoit beaucoup de merite & d'erudition, & on tacha de persuader à ceux du Parti de Medicis de lui donner leurs voix ; mais, quoique lui-même y consentit, plusieurs de ses Amis s'y opposerent (1). On proposa encore d'autres Sujets & entr'autres le Cardinal d'Ostie, qui étoit agreable à plusieurs, parce qu'il étoit fort âgé, qu'il avoit le Jugement solide, & qu'il étoit un grand Politique. Monti, qui s'ennuioit de toutes ces longueurs, dit que ces contestations iroient à l'infini, si l'on ne nommoit quelqu'un, qui plût également aux Cardinaux Medicis, des Ursins, & Colonne. „ Cesarini entra dans le même sentiment, & proposa „ Farnèse, qui avoit toutes les qualitez nécessaires, pour bien remplir „ cette suprême Dignité. Mais Medicis, qui savoit que Colonne avoit „ temoigné à ceux de son Parti qu'il consentoit à son Election, craignit „ qu'il ne changeât de sentiment. Pour empêcher qu'il n'en vint-là, il „ remit sur le tapis le Cardinal des Ursins. Ce qui obligea Monti de se „ mettre entre Medicis & des Ursins, & de dire: *Qu'allons-nous donc faire ? Un Pape*, repondit Medicis. *Il me semble que nous avons assez differé.* Colonne, voyant que tout le Monde murmuroit, craignit qu'on n'elût des Ursins ; & se tournant vers ceux du Parti de Medicis, qui se dispoient à sortir: *Où allez-vous*, leur dit-il, *en si grande troupe ? Allez-vous elire le Cardinal des Ursins ?* L'un d'eux, prenant la parole, lui repondit: *Nous ne savons pas précisément quel est le dessein du Cardinal de Medicis ; cependant, il y a apparence qu'il panche de ce côté-là.* Ces paroles aiant augmenté l'allarme de Colonne, il temoigna qu'il étoit prêt de tenir la parole qu'il avoit donnée de consentir à l'Election de Medicis (2). „ Pallavicin raconte la chose un peu differemment. Il dit que Colonne, aiant rencontré Medicis, le pria de proposer quelque jeune Cardinal de sa Faction pour être elû ; qu'il en proposa deux ou trois, sans faire aucune mention de lui, & que Colonne lui aiant demandé pourquoi il s'oublioit ainsi : „ Parce que je ne veux pas, repliqua Medicis, avancer mes affaires malgré ceux qui me sont opposez. „ Que Colonne fut si charmé de cette moderation, qu'il s'informa aussi-tôt combien il avoit de suffrages pour être elû, & qu'il lui donna sa voix (3). De quelque maniere que la chose se soit passée, il est toujours vrai que la Faction de Colonne n'ayant pû s'accorder sur les choix d'un Pape, parce que le Chef en vouloit faire elire un qui n'étoit pas au gré de ses Amis, le depit qu'il conçut de leur Obstination fit qu'il alla se reconcilier avec le Cardinal de Medicis. Guichardin dit que celui-ci lui promit par escrit de le faire Vice-Chancelier & de lui donner son Palais, qui étoit un des plus magnifiques de Rome (4).
Co-

(1) Du Chesne, *Hist. des Papes*, Vie de Clement VII. pag. 387. Guicciardin, *Hist. lib. 15. Onuphre, Vit. Pontific. Pallavicin, Hist. Concil. Trid. lib. 2. c. 9.*

(2) *Hist. des Conclaves*, p. 104. 105.

(3) Pallavicin, *Hist. Concil. Trid. lib. 2. cap. 9.*

(4) Guicciardin, *lib. 15.*

Colonne lui aiant donc donné sept à huit voix dont il pouvoit disposer, il ne se trouva plus de difficulté à son Election, qui fut faite d'un commun Consentement le 19. de Novembre de cette année 1523. Jules de Medicis avoit alors 45. ans. Tous les Cardinaux vinrent lui baiser les pieds. Il les embrassa les uns après les autres avec beaucoup de douceur. Il vouloit retenir son nom de Jules; mais, quelqu'un lui aiant dit, que ceux qui ne changeoient pas leur nom mouroient bientôt, il eut la foiblesse de le croire, & se fit appeller CLEMENT VII. sans avoir egard l'Anti-Pape qui avoit porté le même nom (5). Le Narni raconte une chose singuliere; „ qui est, qu'un Gentilhomme Florentin felicitant la Femme de Philippe „ Strozzi (Clarice de Medicis) sur l'Exaltation de Clement, son Cousin, „ il dit, qu'il étoit fâché de ce que le Pape avoit pris ce nom, se souve- „ nant, que le Jacobin Savonarole lui avoit dit, la nuit d'avant sa mort, „ que les grandes tribulations de la Ville de Florence arriveroient sous le „ Pontificat d'un Clement (6). C'est en effet sous lui, que la Republique „ de Florence perdit sa Liberté (7). „

Ce Pape étoit Fils posthume & naturel de Julien de Medicis, qui avoit été tué à Florence dans la Conjuracion des Pazzi en 1471. & d'une Demoiselle nommée Floretta. Laurent de Medicis, sauvé du Massacre arrivé dans cette Conjuracion, prit grand soin de son Education, & le fit instruire dans sa propre Maison par d'habiles Maîtres. Il fut d'autant plus aimé dans la Famille, qu'il avoit tous les traits de son Pere, & lui ressembloit fort pour la taille & pour le visage. Il fut d'abord Chevalier de Rhodes & Grand Prieur de Capouë; mais son Cousin Julien de Medicis, aiant été élu Pape sous le nom de Leon X. lui fit embrasser l'Etat Ecclesiastique, & le nomma à l'Archevêché de Florence le jour même de son Couronnement, & le fit Cardinal dans le mois de Septembre 1513. & Chancelier de l'Eglise Romaine. Le vice de sa naissance ne l'arrêta point; & pour prévenir même les plaintes qu'on auroit pu lui en faire, il l'avoit déclaré legitime, dès qu'il avoit été élevé sur le Siege de Rome. Il étoit fondé sur une deposition du Frere de la Mere de Jules, & le raport de quelques Religieux, qui certifierent qu'il y avoit eu entre le Pere & la Mere une Promesse de Mariage, ce qui avoit même autorisé la Demoiselle à se déclarer Femme legitime dès que Julien fut mort. Jules se retira à Florence après la mort de Leon X, & revint à Rome au commencement de cette année. Il s'y maintint avec beaucoup d'honneur, & sut si bien gagner les bonnes graces du Pape Adrien VI. qu'il supplanta le Cardinal Soderini de Volterre, qui étoit premier Ministre, & le fit mettre au Château St. Ange. Depuis ce tems-là, il s'empara de la direction de toutes les affaires du Pape dont

Histoire
du Pape
Clement
VII.

(5) Du Chesne, *Hist. des Papes*, pag. 388.
Sponde, an. 1523. §. 25. Guicciardin, lib. 15.
Raynaldi, an. 1523. §. 125. Ciaconius, in
Clem. VII. tom. 3. p. 443.

(6) Narni, *Hist. Florent. lib. 7.*
(7) Amelot de la Houffaye, *Traduction de
l'Hist. du Concile de Trente de Frà-Puolo*, Note
(e) pag. 62.

An de J.C.
1523.

Le nouveau Pape
protege les
Chevaliers
de Rhodes,
Il écrit au
Roi de
France.

dont il s'acquie de plus en plus l'estime, sur-tout en temoignant beaucoup de zele pour unir tous les Princes Chrétiens contre les Turcs (8).

De tous ceux qui prirent part à la joie presque commune de l'Élection de Jules de Medicis au Souverain Pontificat aucun n'en temoigna tant que Villiers-l'Isle-Adam, Grand-Maître de Rhodes. Il esperoit que ce nouveau Pape n'oublieroit pas un Ordre dont il étoit Membre, & qu'il lui procureroit un azile, où il put se reparer de ses pertes, & se mettre en état de continuer de defendre la Religion contre les Infideles. Il ne se trompa pas. Dès que le Pape fut debarrassé du premier Ceremonial qui a coutume d'accompagner & de suivre ces sortes d'Élections, il lui donna une Audience en plein Consistoire. Le Vice-Chancelier de l'Ordre raconta d'une maniere si touchante ce que s'étoit passé dans le siege & à la prise de Rhodes, tant du côté des Assiegez, que de la part des Infideles, que toute l'Assemblée fut emuë de compassion, & ne put retenir ses Larmes. Le Pape, aussi touché que les autres, promit de secourir l'Ordre de tout son pouvoir (9). Le nouveau Pontife, avant son Couronnement, écrivit au Roi de France, pour lui faire part de son Élection, & l'assura qu'il trouveroit en lui un Pape qui s'appliqueroit à la Paix & à la Tranquillité des Rois & des Princes Chrétiens, à la conservation de la Foi contre la Tyrannie des Turcs, & qu'il ne laisseroit echaper aucune occasion de temoigner à la Nation Françoisé combien il la cherissoit, & qu'il prendroit ses interêts avec zele, quand ils seroient conformes à ceux de Dieu. Le 26. de Novembre il fut couronné à St. Pierre par les mains de Marc Cornelius, Archidiacre de l'Eglise Romaine. L'Etat de l'Eglise fut assez paisible au Commencement de son Pontificat. Le Duc de Ferrare, qui, durant la Vacance du St. Siege, avoit recouvré Reggio, & tachoit de reprendre encore Modene, sachant l'Élection du Cardinal Jules de Medicis qu'il estimoit beaucoup, se retira aussitôt à Ferrare, & demeura en repos; & dans toute l'étendue de l'Etat Ecclesiastique, aucun ne remua; mais, la fuite ne fut pas si heureuse, & l'on trouve peu de Papes dont le Regne ait été agité de plus grands troubles (10).

An de J.C.
1524.

Clement
VII. veut
remedier
aux Trou-
bles d'Al-
lemagne.

D'abord, Clement VII. donna ses soins aux Affaires d'Allemagne. Mais, comme il étoit grand Politique, il ne tint pas la route de son Predecesseur, qu'il trouvoit avoir été trop ingenu à confesser les defauts de la Cour Romaine, contre l'ordinaire des Pontifes, trop facile à promettre la Reformation des Abus, & trop humble avec les Allemans, qu'il avoit consultés sur les moïens de terminer les Différends de la Religion; par où il s'étoit attiré la Demande d'un Concile, & ce qui tiroit bien plus à consequence, la Prétension de le tenir en Allemagne. Outre qu'il avoit tellement haussé le courage à ces Princes, qu'ils avoient eu l'Audace, non seulement de lui en-
voier

(8) Du Chesne, *Hist. des Papes*, pag. 387.
Ciaconius, tom. 3. pag. 443. Pallavicin, *Hist.*
Concil. Trid. pag. 174. Vertot, *Hist. de Malthe*,
tom. 3. p. 25.

(9) Bosio, *Hist. Equit. Rhod. lib. 2.*

(10) Ciaconius, tom. 3. p. 445. *Contin. de*
Fleury, tom. XXIV. p. 214.

voïer, mais encore de faire imprimer, & de semer par-tout, le Memoire des *Cent Grieffs*: Ecrit injurieux au Clergé d'Allemagne, & beaucoup plus à la Cour Romaine. Après avoir bien pensé à tout cela, il jugea necessaire de donner quelque satisfaction aux Allemans, mais de telle sorte que son Autorité n'en courût point de risque, & que sa Cour ne perdît rien de ses profits ordinaires. Considerant donc, que la plupart des *Cent Grieffs* concernoient les Evêques, leurs Officiaux, les Cures, & les autres Prêtres d'Allemagne, il se persuada, que si les Abus qui venoient de ce côté-là étoient reformez, la Nation ne se mettroit pas en peine de ce qui touchoit la Cour de Rome, & que par là il éluderoit la Demande du Concile. Il resolut donc d'envoyer un homme de tête & d'Autorité à la Diète qui se devoit tenir dans trois mois à Nuremberg, avec ordre de suivre les traces que je viens de dire, & sur-tout de feindre d'ignorer entierement les Propositions faites par Hadrien, & les Reponses données à son Nonce, pour ne point embarrasser sa Negociation, & pouvoir traiter *ut in re integra*. Il nomma pour cette Legation Laurent Campege, Cardinal du titre de Sainte Anastasie (11).

Ce Legat, étant arrivé à Nuremberg, eut Audience de la Diète; & quoiqu'on s'aperçût de la dissimulation, il fut jugé à propos de nommer quelques Princes pour traiter avec lui: mais, ils n'en purent rien obtenir qu'une simple promesse de reformer le Clergé d'Allemagne; car, pour ce qui concernoit les Abus de la Cour de Rome, il ne leur fut jamais possible de l'engager à rien, d'autant, disoit-il quand on lui en parloit, que c'étoit une Heresie, que de les reprendre, ou du moins qu'il en falloit traiter avec le Pape, à qui il appartenoit d'en ordonner. Campege se contenta donc de reformer le bas Clergé d'Allemagne; ce qui fut sans effet, parce qu'on regarda ce remede comme un Jeu de la Cour de Rome, pour amuser les Allemans, & les reduire insensiblement à une plus dure servitude. Ainsi, la Diète publia son *Recès* le 18. d'Avril, avec un Decret qui portoit, que le Pape, du Consentement de l'Empereur, intimeroit au plutôt un Concile en Allemagne: Decret, qui deplut également au Pape & à Luther (12).

Dans le cours de cette même année, il s'éleva de grands Troubles parmi les Lutheriens. Carlostad & Luther étoient divisez depuis long-tems, & ils en vinrent enfin à une Rupture ouverte. Ils écrivirent violemment l'un contre l'autre, & la Cour de Rome eut le plaisir de voir ces deux Chefs de Partis s'entredire leurs veritez d'un stile virulent, qui la vangeoit en quelque maniere des Libelles que Luther & ses Sectateurs publioient contre elle depuis quelques années. En même tems, la Secte impie & ridicule des Anabaptistes fut prêchée par Thomas Munzer, homme extrêmement violent, qui se vantoit d'inspiration. Et, pour comble de malheur, cet infame Enthou-

An de J.C.
1524.

Mais il y
travaille
inutile-
ment.



Etat du
Luthera-
nisme.
Lettre
d'Erasmus
au Pape.

(11) Frà-Paolo, *Hist. du Concile de Trente*, Liv. I. p. 29.

(12) Frà Paolo, *ubi supr.* pag. 31. Voyez aussi Cochlaus, *de Actis & Script. Lutheri*, an.

1524. Sleidan, *Comment. lib. 4. Ughello, Ital. Sacr. Pallavicin, Hist. Concil. Trid. lib. 2. c. 10. Raynaldi, an. 1524. n. 1. Ulemberg, Vita Lutheri. Florimond, Origine de l'Herese, liv. 1.*

An de J.C.
1524.

thouffiaffe fit revolter les Païsans de Souabe; Exemple, qui embrasa bientôt toute l'Allemagne du même feu (13). La même Secte fit de grands progrès en Suisse, particulièrement dans le Canton de Zurick, par l'esprit, la hardiesse, & l'opiniâtreté de Balthazar Hubmeyer, qui, aiant été arrêté par ordre du Magistrat, promit de se retracter; ce qu'il refusa ensuite. On le remit en Prison, d'où il ne sortit qu'après avoir demandé pardon à Dieu & aux Magistrats de Zurick (14). Au milieu de ces Troubles, le savant Erasme écrivit au Pape Clement VII, pour lui temoigner l'attachement inviolable qu'il avoit pour l'Eglise Catholique. Sa Lettre est dattée du 13. Fevrier 1524. Après avoir félicité ce Pape sur son Elevation au Souverain Pontificat, il l'assure que les sollicitations des Princes, ni les liaisons qu'il avoit avec les gens de Lettres, ni la haine que lui portoient les Theologiens & les Moines, ne l'ont pû engager à embrasser le parti de Luther, & conspirer contre le S. Siege; que s'il y a quelque chose dans les Ecrits qu'il a faits avant que Luther s'élevât, qui puisse être pris en mauvaise part, il ne l'auroit pas écrit, s'il eut prévu ce qui est arrivé: qu'il avoit changé ces Endroits dans les dernieres Editions de ses Ouvrages, & qu'il étoit prêt de changer aussi les autres, si on l'en avoit averti charitablement. Qu'il s'étoit toujours soumis au Jugement de l'Eglise Romaine, & qu'il ne s'y opposeroit jamais, quand même elle ne lui seroit pas favorable; mais, qu'il avoit tant de confiance en la Justice de sa Sainteté, qu'il étoit persuadé, qu'il ne souffriroit pas qu'il fut la victime de la haine du petit nombre de ses ennemis. En finissant sa Lettre, il souhaite au Pape, qu'il surpassât la gloire de ses Predecesseurs, en apaisant les Troubles causez par les guerres & par la difference des opinions: „ Vous y réussirez, dit-il, Saint Pere, si vous „ êtes également favorable à tous les Princes, & si vous changez les choses qui peuvent être changées sans faire tort à la Religion (15). „

Resolutions prises à Rome sur les Affaires d'Allemagne.

Cependant, tout le monde desiroit un Concile general, pour remedier efficacement à tant de desordres. Les Novateurs le demandoient, dans l'esperance d'y faire triompher leurs opinions. Les gens pieux le souhaitoient, pour y voir reformer les abus criants & la corruption du Clergé. Les Princes seculiers ne le desiroient pas avec moins d'empressement, se flattant d'y trouver les moïens de retablir la tranquillité publique. Il n'y avoit que la Cour de Rome, qui craignoit les suites de cette Assemblée. Clement VII. refusoit la tenuë d'un Concile general, dans la crainte de n'y être pas assez le Maître; & dès le tems qu'il étoit Cardinal, il disoit qu'un Concile n'étoit utile, que quand on n'y traitoit point de l'Autorité du Pape, & qu'il étoit pernicieux, dès qu'on venoit à remuer cette Question. On juge aisément, qu'il n'avoit pas changé de sentiment en montant sur le Siege de Rome. Pallavicin lui-même convient, que ce Pape appréhendoit qu'on n'y ré-

(13) Bossuet, *Hist. des Variat. tom. 1. in 4.*
Liv. 2. p. 52. *Hospinianus, 2. part. fol. 132.*
Cochlaus, ubi. supr. Pallavicin, lib. 2. c. 12.
Ludovicus Lanaterus, Hist. Sacramentar. an.

1524. *Hist. des Anabaptistes.*

(14) *Sponde, an. 1524. §. 14.*

(15) *Erasmi, Lib. 19. Epist. 1.*

réveillât la Question incommode de la Superiorité du Concile au-dessus du Pape. Les Cardinaux, qui craignoient la Reformation des Mœurs dont le Concile auroit traité, empêchoient aussi Clement VII. d'écouter les demandes des Allemands, qui vouloient qu'on en assemblât un. Ainsi, au lieu d'un Concile, on se contenta pour lors d'une simple Assemblée de Cardinaux dont les Décisions ne pouvoient être d'une fort grande Autorité. Voici les Resolutions qui y furent prises. 1. Que l'Empereur seroit instamment prié de faire executer son Edit de Wormes contre Luther. 2. Qu'on prieroit les Rois d'Angleterre & de Portugal de menacer les Villes libres d'Allemagne de rompre tout Commerce avec elles, si elles n'exécutoient cet Edit. 3. Que le Legat engageroit les Princes Catholiques à empêcher l'Assemblée de Spire, ou à faire leurs Protestations contre, s'ils ne pouvoient l'empêcher, afin de pouvoir menager par-là les Droits du St. Siege. 4. Que le même Legat, sur la Demande du Concile, repondroit que Sa Sainteté étoit toute disposée à sa tenuë; mais, qu'elle ne pouvoit le convoquer tant que les Princes Chrétiens seroient en Guerre. 5. Que sur les Griëfs, il repondroit que la plupart de ces Griëfs, dont les Allemands se plaignoient, avoient été levez par le Concile de Latran; que le Pape avoit ordonné l'exécution de ses Decrets; & que si l'on ne jugeoit pas cela suffisant, Sa Sainteté auroit soin d'y travailler avant la tenuë du Concile futur, & établirait une Congregation particuliere uniquement destinée à cette Affaire (16).

An de J.C.
1524.

Les François s'étant retirez d'Italie, sous la conduite du Comte de St. Pol, l'Empereur & le Roi d'Angleterre penserent aux moïens d'attaquer François I. dans son Roiaume. Toutes ces mesures étoient prises contre l'intention du Pape Clement VII, qui avoit envoyé l'Archevêque de Capoue en Espagne, pour représenter à l'Empereur, qu'il devoit se contenter de ses Etats, & ceder le Duché de Milan à François I. auquel il appartenoit de Droit; qu'il s'acqueroit par-là une reputation immortelle: que toute la Terre le regarderoit comme un Prince pieux, & un Empereur veritablement Auguste. Mais l'Empereur, prévenu qu'il y avoit quelque mauvais dessein caché sous ces belles Exhortations du Pape, ne donna point de Reponse favorable à son Envoïé. La vanité du Cardinal Volsy empêcha aussi que Clement VII. ne réussit auprès du Roi d'Angleterre (17). De sorte que le Roi Henri VIII. fit un nouveau Traité contre la France avec l'Empereur Charles-Quint (18).

Le Pape exhorte l'Empereur & le Roi d'Angleterre à la Paix.

François I, pour s'opposer aux desseins de ces deux puissans Ennemis, passa les Alpes avec une Armée, fut reçu à Milan, & vint mettre le Siege devant Pavie. Lanoy & Pelcaire Generaux de l'Armée Imperiale consentirent à une Trêve de cinq ans, que le Pape fit proposer; mais, l'Amiral Bonnivet empêcha le Roi de l'accepter. Ce contre-tems engagea le Pape à faire un Traité particulier avec ce Prince. Il le fit negocier par le Com-

Le Pape traite secretement avec le Roi de France.

te

(16) Pallavicin, in Apparatu ad Hislor. Concil. Trid. lib. 2. c. 10.

(17) Guicciardin, lib. 15.

(18) Memoires de Bellai, liv. 2.

An de J.C.
1524.

te Albert de Carpi son Agent auprès du Roi; & lorsque les principaux Articles en eurent été reglez, il dépêcha pour la Conclusion Gibert Evêque de Verone, le même qui avoit fait la Proposition de la Trêve: mais, comme il falloit que cet Agent passât par le Camp des Imperiaux, on s'avisâ, pour deguïser la veritable cause de son voiage, de lui faire proposer à Lanoy, non plus une Trêve, mais une Paix aux mêmes Conditions. Comme le Viceroi avoit reçu des Lettres de Bourbon, qui lui mandoit, que Fronsperg étoit déjà sur la Frontiere d'Italie avec dix mille Allemans, il n'écoula aucune Proposition. L'Evêque de Verone, qui souhaitoit qu'il prît ce parti, n'insista plus, & demanda seulement un sauf-conduit, qui lui fut accordé. Muni de cette Piece, il alla trouver le Roi, qui signa le Traité dont on vient de parler. La France s'y obligeoit à protéger le S. Siege, la Maison de Medicis, & l'Etat de Florence; &, reciproquement, le Pape engageoit sa personne, sa famille, qui ne consistoit alors que dans Alexandre & Hypolite de Medicis, & les Florentins à ne donner aucun secours aux Imperiaux. La Confédération ne devoit être terminée que par la mort de Sa Sainteté, ou par celle du Roi, & n'avoit pas besoin d'être confirmée, lorsque les François seroient paisibles Possesseurs du Duché de Milan. Tout ce qu'il y avoit de particulier pour le St. Siege, étoit qu'il se reservoit le pouvoir de rendre le Traité public quand il le jugeroit à propos, & que cependant le Roi Très-Chrétien ne pourroit le reveler, ni le faire connoître (19). En consequence de ce Traité, Sa Sainteté persuada au Roi d'attaquer le Roïaume de Naples depourvû de gens de Guerre, offrant passage sur les Terres de l'Eglise, & des vivres aux troupes pendant leur marche.

An de J.C.
1525.

Irritation
de l'Em-
pereur
contre le
Pape.

Dès que les François furent entrez dans les Etats de l'Eglise, le Pape ne fit plus de Mystere de son Accomodement avec la France. Il le publia, comme s'il eut été nouvellement fait, & envoya en Espagne un Nonce à Charles V. pour l'en informer, & lui fit dire qu'il y avoit été forcé. Quoique l'Empereur eut beaucoup de flegme, il ne put s'empêcher, en cette occasion, de temoigner un extrême ressentiment contre le Pape. Il repondit, que les mauvaises intentions de sa Sainteté pour lui étoient connues, & qu'il ne pouvoit plus croire que ses Exhortations fussent sinceres, depuis que, renonçant à la qualité de Pere commun, elle avoit pris parti & s'étoit liguée avec ses ennemis, sans qu'il lui en eût jamais donné aucun sujet; que ce n'avoit été qu'à la sollicitation de Leon X, qu'il avoit entrepris la defense de l'Italie; que c'étoit Clement lui-même, qui avoit sollicité Adrien VI. à signer la Ligue; & que, depuis qu'il étoit devenu Pape, il l'abandonnoit dans son plus grand besoin, & le laissoit poursuivre seul une Guerre; qu'il esperoit pourtant de s'en tirer à son honneur, & à la confusion de ceux qui lui tournoient si lâchement le dos. Il envoya cette Réponse au Duc de Sessa son Ambassadeur à Rome, avec ordre de la donner lui-même au Pape (20).

Ce-

(19) Raynaldi, an. 1524. S. 96. Belcarinus, lib. 18. n. 15. 16.

(20) Guicciardin, lib. 15.

Cependant François I. s'obstinoit au Siege de Pavie; mais, bien loin de venir à bout de ses desseins, il perdit la Liberté, & huit ou neuf mille Hommes de son Armée, dans la Bataille que les Imperiaux lui livrerent devant cette Place (21). L'Amiral de Bonniwet fut du nombre morts. C'est lui qui fut le seul & principal Auteur de la Bataille de Pavie, contre l'Opinion de ces vieux, grands, & experimentez Capitaines, qui étoient-là (22). Ce fut encore lui seul, qui conseilla au Roy de passer les Monts, & suivre Monsieur de Bourbon, ayant laissé Marseille; non tant pour le bien & service de son Maître, que pour aller revoir une grande Dame de Milan, & des plus belles, qu'il avoit faite pour Maîtresse quelques années devant, & en avoit tiré plaisir, & en vouloit retaster. J'ay ouï dire ce Conte à une grande Dame de ce temps-là, & mesme qu'il avoit fait cas au Roy de ceste Dame, qu'on dit qui s'appelloit la Signora Clerice, pour lors estimée des plus belles de l'Italie, & luy en avoit fait venir l'envie de la voir, & coucher avec elle; & voilà la principale cause de ce passage du Roy, qui n'est à tous connuë (23). „

La Victoire, que l'Armée Imperiale venoit de remporter devant Pavie, allarma les Venitiens. Ils proposerent au Pape une Ligue contre l'Empereur, & sa Sainteté gouta cette Proposition. Elle envoya même en poste Jérôme Ginucci, Clerc de la Chambre Apostolique, en Angleterre, pour engager Henri VIII. à y entrer. Mais l'Evêque de Capouë, principal Agent du Pape, étant allé de Plaisance à Pavie, pour faire compliment à Lanoy du gain de la Bataille, le trouva si disposé à un Accomodement, qu'il retourna incontinent à Rome, & detourna le Pape du Projet de la Confederation. Ainsi Clement VII, par une inconstance dont il fut bien-tôt après puni, contraignit le Duc d'Albanie de s'embarquer avec son Armée à Civita Vecchia pour retourner en France, & rappella Ginucci de Calais, où il étoit déjà; en sorte que, preferant son interêt particulier au general, il se hâta de faire son Traité avec le Vice-Roi de Naples, qui agissoit au nom de l'Empereur: voici quels étoient les principaux Articles. 1. Que l'Empereur donneroit à François Sforce l'Investiture du Duché de Milan dont il seroit remis en possession. 2. Que les Florentins, c'est-à-dire le Pape pour eux, païeroient cent mille ecus à l'Armée Imperiale, sous prétexte qu'ils les lui devoient par l'Article de la Confederation avec le defunt Pape, qui portoit que les Contributions seroient continuées un an après la mort des Contractans; & que si l'Empereur ne ratifioit dans quatre mois le present Traité, les cent mille Ecus seroient restituez. Il y avoit de plus trois Articles separez, qui regardoient le Pape en particulier. 1. Que les Habitans du Milanez n'useroient point d'autre sel que de celui de la Romagne, qui leur seroient vendu au Prix dont on étoit convenu avec Leon

An de J. C.
1525.

Pertes des
François
en Italie.

Traité du
Pape avec
l'Empe-
reur.

(21) Guicciardin, lib. 15. Memoires du Bel-
lai, liv. 2. Don Antonio de Vera, Hist. de
Charles V. pag. 95. Belcarius, lib. 95. Le Feron,
Continuat. de l'Hist. de P. Emile. Petrus de
Angleria, Epist. 815. Paul Jove, in Elog. Sle-
Tom. IV.

dan. in Comment. lib. 4.

(22) Brantome, Hommes Illustres, tom. 1.
pag. 204.

(23) Brantome, ubi supr. p. 208.

An de J. C.
1525.

Leon X. 2. Que l'Empereur obligerait le Duc de Ferrare à rendre à l'Eglise les Villes de Reggio & de Rubiera, dont il s'étoit emparé après la mort du defunt Pape. 3. Que le Souverain Pontife auroit la disposition des Benefices dans le Roiaume de Naples, & que l'Empereur renonceroit au Droit prétendu par la Constitution du Pape Urbain II. sur les Ecclesiastiques de Sicile. Enfin, par un autre Article le Pape s'obligeoit de donner cent mille Ecus à l'Empereur, & de recevoir en grace le Duc de Ferrare, pourvû qu'il payât à Sa Sainteté une pareille somme (24).

L'Empereur usé d'Artifice avec le Pape.

Le Duc de Sessa, aiant reçu à Rome les Resolutions que l'Empereur avoit prises au sujet de ce Traité, alla trouver le Pape, & lui dit, que l'Empereur son Maître étoit prêt d'exécuter le Traité, & de montrer combien il étoit fidele à sa parole; mais, qu'il avoit seulement quelques Observations à lui faire faire, au sujet des trois Articles, qu'il n'avoit pas crû devoir ratifier. 1. Qu'à l'égard de la Restitution des Villes tenuës par le Duc de Ferrare, l'Empereur ne pouvoit préjudicier au Droit de l'Empire, ni obliger le Duc à céder à sa Sainteté Reggio, qui en étoit un Fief. 2. Qu'à l'égard du Sel que les Habitans du Milanez devoient prendre dans les Terres du Pape, le Vice-Roi n'avoit pu en traiter avec le St. Siege, parce que cela regardoit uniquement le Duc de Milan, & que sa Majesté Imperiale ne pouvoit s'engager pour autrui. 3. Qu'enfin, il ne pouvoit pas laisser l'Article, qui concernoit les Benefices de Naples, à moins qu'on n'y ajoutât, qu'on se conformeroit à ce qui avoit été observé sous les Rois de Naples ses Predecesseurs. Le Pape, voiant que l'Empereur refusoit de ratifier ces trois Articles, refusa d'accepter la Ratification du reste du Traité, & tous deux demeurèrent sur le même pied qu'ils étoient auparavant.

Le Pape fait une Ligue contre l'Empereur.

Mais, Clement VII. jetta ses vûes d'un autre côté, pour se garantir de la Puissance formidable de l'Empereur. „ L'intention des Princes d'Italie, en chassant les François de Milan, n'avoit pas été d'y introduire les Espagnols, mais d'y retablir François Sforce; & néanmoins l'Empereur en usoit comme le Maître absolu: & le malheureux Sforce n'étoit, à proprement parler, que le Thresorier qui paioit ses Troupes, aux depens de son pauvre Peuple. Hierosme Moron, son Chancelier, & son principal Conseil, cherchoit donc à mettre son Maître & son Pais en Liberté, & le Pape & les Venitiens offroient d'y contribuer: tous ensemble s'aviserent, qu'ils se pourroient servir du mecontentement de Pescaire, & lui proposerent de le faire Roi de Naples, l'occasion étant favorable, tandis que Lanoy étoit en Espagne, & que les Troupes étoient presque toutes debandées. Le Pape, Seigneur Souverain de ce Fief, intervint en cette Négociation, & l'approuva. Pescaire feignoit d'y prêter l'oreille, mais faisoit le scrupuleux & l'homme d'honneur, doutant s'il pouvoit servir le Seigneur Souverain qui étoit le Pape, au préjudice du Seigneur utile qui étoit l'Empereur. Il falut, pour le résoudre, consulter la question, sous des

(24) Contin. de Fleury, tom. XXVI. p. 320.

des noms supposez, à tous les plus grands Jurisconsultes de ce tems-là. A la fin, il fit semblant de se rendre à leurs Avis, & de traiter une Ligue avec le Pape, la Regente (de France,) & les Venitiens, pour cette Entreprise. Quand il en eut appris tout le fin, il la decouvrit à l'Empereur, & lui confirma son raport par la Confession même de Moron, qui s'alla imprudemment mettre entre ses mains. Depuis, il racheta sa vie pour vingt mille Ecus. Là-dessus, Pescaire prit prétexte d'ôter la Duché au malheureux Sforce: il lui tira par adresse ses plus fortes Places, & puis l'enferma dans le Château de Milan avec une circonvallation. Mais, il mourut au commencement de Decembre, avant que d'avoir pû recueillir le fruit de sa Perfidie. C'étoit un homme sans ame & sans cœur, d'un esprit vif & perçant, mais rusé, malin, & qui, au lieu d'honneur, n'avoit que de l'arrogance (25). „

An de J.C.
1525.

Dès qu'on sçut en Italie, que l'Empereur étoit informé du Complot, les Conjurez furent dans un extrême embarras. Cependant, les Venitiens, résolus de tout hazarder, plutôt que de souffrir la Domination de la Maison d'Auriche en Italie, declarerent nettement, qu'ils ne se départiroient jamais des interêts de Sforce Duc de Milan. Si le Pape avoit temoigné la même fermeté, l'Empereur se seroit trouvé assez embarrassé; mais, ce Pontife, en voulant agir trop finement, se laissa prendre à un Piège, où il avoit déjà été pris une autre fois. Il avoit à Madrid le Cardinal Salviati son Legat, qui traitoit avec l'Empereur, pendant qu'il negocioit lui-même avec les Ambassadeurs de France & de Venise, pour conclure une Ligue contre ce Prince. Il attendoit avec beaucoup d'impatience le succès de la Negociation de son Legat; & comme la conclusion se faisoit trop long-tems attendre, il avoit marqué le jour pour signer la Ligue avec la France & Venise, lorsqu'il reçut la nouvelle, que son Traité étoit conclu à Madrid, & que l'Empereur consentoit à faire restituer Reggio & Rubiera au St. Siege. Dès lors, Sa Sainteté prit son parti, & ne vouloit plus entendre parler de Ligue avec la France & les Venitiens. Le Commandeur Errera porta ce Traité en Italie, & l'envoia au Duc de Sessa, Ambassadeur de Charles V. à Rome, pour le faire ratifier au Pape; mais Clement, l'ayant lû, le trouva si rempli d'équivoques & d'ambiguité, qu'il refusa sa Ratification. Le Duc de Sessa, feignant d'être lui-même surpris des termes ambigus dans lesquels le Traité étoit conçu, soutint fermement que cela s'étoit fait sans dessein, & dit au Pape, qu'il pouvoit faire dresser le Traité de la maniere qu'il le jugeroit à propos, & qu'il s'engageoit à le faire signer par l'Empereur dans deux mois, pourvû que Sa Sainteté s'engageât de son côté à attendre ce tems-là, & à ne point entrer dans la Ligue avec la France & les Venitiens. Clement VII. se laissa seduire par l'assurance avec laquelle l'Ambassadeur lui parloit, & consentit à tout, contre l'Avis de plusieurs de ses Amis, qui jugeoient sainement que l'Empereur vouloit le tromper (26). Ceci se passoit dans le mois de Novembre 1525.

Conduite
du Pape
dans cette
Affaire.

Ce-

(25) Mezerai, *Abregé Chron.* tom. IV. p. 201.

(26) *Contin. de Fleury*, tom. XXVI. p. 335.



An de J. C.
1525.

Mariage
de Luther.

Particula-
rités sur la
Femme de
Luther.

Sentimens
de Melan-
chton
sur le
Mariage
de Luther.

Cependant, les Troubles d'Allemagne, loin de diminuer, alloient toujours en augmentant; & Luther, voyant tous les jours grossir son Parti, résolut enfin de se marier; ce qu'il executa vers la fin du mois de Juin. Lui-même nous apprend dans ses Lettres les Raisons qui le determinerent à faire cette demarche; & je vais les produire. 1. Il y étoit exhorté par son Pere qui desiroit d'être aieul (27). 2. Il vouloit faire depit au Monde & au Diable (28). 3. Il vouloit engager ceux, qui avoient encore quelque retenue, à mepriser, comme lui, les vœux monastiques (29). 4. Il crut avoir une vocation particulière de Dieu, pour l'Etat du Mariage (30). 5. Il avoit avec Catherine de Bore, qui fut depuis sa femme, des familiarités, qui faisoient parler le Monde; & ce fut pour faire taire les Medisans, & pour prévenir la Mort, qu'il se hata de se marier (31). 6. Enfin, il voulut se depouiller entierement de tout ce qu'il pouvoit encore avoir de commun avec la Religion de Rome (32).

Perfuadé par toutes ces Raisons, & peut-être aussi pour satisfaire aux besoins de la nature, Luther epoufa, à petit bruit, Catherine de Bore, qui avoit été tirée en 1523. du Couvent de Nimptschen, avec huit autres Religieuses. On dit que cette None, aiant été menée à Wittenberg, y vecut avec toute sorte de Liberté parmi les jeunes Etudians de l'Université, & leur accorda des Baisers avec profusion (33). Erasme dit même, comme on le verra bientôt, que depuis long-tems elle avoit cessée d'être Vestale. Mais les Lutheriens soutiennent, qu'elle se comporta toujours honnêtement (34). „ On a remarqué, qu'elle s'en faisoit un peu trop accroire, & qu'elle „ étoit trop imperieuse; mais, cela étoit excusable, vû la gloire qui envi- „ ronnoit son Mari. Elle étoit d'un côté trop menagere, & de l'autre trop „ prodigue: elle epargnoit quant à l'interieur de son Domestique, & faisoit „ trop de depense en Batimens. C'est le propre d'une habile Femme qui aime „ le faste (35). „ Catherine de Bore ne fut pas sterile, & Luther eut pour elle tant d'amitié & d'estime, qu'on lui a ouï dire, qu'il ne troqueroit point sa Femme contre le Roiaume de France, ni contre les Richesses des Venitiens (36). L'onzieme d'Aout 1526. il ecrivit à Michel Stifelius, que l'Obéissance de sa Femme le rendoit si content, qu'il ne changeroit pas sa Pauvreté, avec les Richesses de Cresus (37). Il y a peu de Maris qui en puissent dire autant.

Tout le Monde fut surpris du Dessin que Luther venoit d'executer. Ses Amis l'en blâmerent comme ses Ennemis. Ses Disciples les plus soumis en parurent etonnez. Voici ce qu'en ecrivoit Melanchton à Camerarius, dans une Lettre écrite en Grec: „ Luther, dit-il, a epoufé la Bore, lorsqu'on

(27) *Epist. ad Amdorf, apud Seckendorf, Hist. Lutheranismi, lib. 2. n. 2.*

(28) *Schultetus, Annal. ad an. 3525. pag. 274. Seckendorff, ubi supr. n. 8. 9.*

(29) *Opera Lutheri, tom. 3. fol. 140.*

(30) *Ibid. Vide Seckendorf, tom. 2. n. 36.*

(31) *Opera Lutheri, tom. 3. fol. 150. n. 295. Vide Seckendorf, ubi supr. n. 4. 8.*

(32) *Lutherus, fol. 150. tom. 3.*

(33) *Cochlaus de Act. & Script. Lutheri, pag. 102. Lindanus, Dubit. Dial. 1. p. 104.*

(34) *Seckendorf, Hist. Lutheran. lib. 2. p. 15.*

(35) *Bayle, Dict. Art. Bore (Catherine de)*

(36) *Bavarus, tom. 1. pag. 229. apud Seckendorf, lib. 3. p. 657. lit. n.*

(37) *Lutheri, Epist. 318.*

„ qu'on y pensoit le moins, & sans en dire mot à ses Amis; aiant prié à
 „ souper Pomeranus (c'étoit le Pasteur,) un Peintre, & un Avocat, on
 „ fit les ceremonies accoutumées. On sera étonné, dit-il, de voir que
 „ dans un tems si malheureux, où les gens de bien avoient tant à souffrir,
 „ Luther n'ait pas eu le courage de compatir à leurs maux, & qu'il ait
 „ paru au contraire se peu soucier des malheurs qui les menaçoient; lais-
 „ sant même affoiblir sa Réputation, dans le tems, que l'Allemagne avoit le
 „ plus besoin de son aorité & de sa prudence: „ Ensuite, Melanchton
 „ raconte à son Ami les Causes de ce Mariage, & lui dit: „ Qu'il fait assez
 „ que Luther n'est pas ennemi de l'humanité, & qu'il croit qu'il a été
 „ engagé à ce Mariage par une nécessité naturelle; qu'il ne faut donc
 „ point s'étonner que sa magnanimité se soit laissée amolir; que cette ma-
 „ niere de vie est basse & commune, mais saine; & qu'après tout l'E-
 „ criture dit que le Mariage est honorable. Que tout ce qu'on peut
 „ blâmer dans cette action, c'est le Contre-tems dans lequel Luther avoit
 „ fait une chose si peu attenduë, & le plaisir qu'il alloit donner à ses enne-
 „ mis, qui ne cherchoient qu'à l'accuser. Au reste, qu'il le voit tout
 „ chagrin & tout troublé de ce changement, & qu'il fait ce qu'il peut
 „ pour le consoler (38). „ En effet, Luther avouë lui-même, que son Ma-
 „ riage le rendoit si meprisable, qu'il eseroit que cette Humiliation donne-
 „ roit de la Joie aux Anges, & du Chagrin aux Diables (39). Il reprit bien-
 „ tôt courage, & la naissance d'un fils le rendit fort content de son mar-
 „ ché (40).

Erasme n'étoit pas bien alors avec Luther. Informé du Mariage de cet
 Herefiarque, il en communiqua la Nouvelle à Daniel Mauchius jeune
 homme de merite, qui étoit au service du Cardinal Campege. J'ai entre
 les mains l'Original de la Lettre qu'il lui en écrivit, & où il dit: „ Que
 „ ce soit à la bonne heure! Luther, aiant quitté le Manteau de Philoso-
 „ phe, a pris une Femme de l'illustre Famille de Borne (41), âgée de 26.
 „ ans, & fort belle, mais sans bien, & qui n'est pas Vierge depuis long-
 „ tems. Et, afin que vous sachiez que les Noces ont été célébrées sous de
 „ bons auspices, je vous dirai, que la nouvelle mariée est accouchée peu
 „ de jours après son Mariage (42). „ Le même fait se trouve dans une
 Lettre imprimée du même Auteur (43). Erasme écrivit encore cette fausse
 Nouvelle à Nicolas Everard President du Haut Conseil de Hollande à la
 Haye. L'Original de sa Lettre, qui n'avoit point été renduë publique, fut
 communiqué à Mr. Bayle par Mr. de Wilhem, Conseiller à la Cour de Brabant;
 & Mr. Bayle ne manqua pas de l'inferer dans son Dictionnaire. On y lit,
 que Catherine de Bore étoit accouchée quatorze jours après son Mariage
 avec

Lettres
Anecdotes
d'Erasme
sur le Ma-
riage de
Luther.

(38) Melchior Adam, Vita Luther.

(39) Lutheri, Epist. ad Spalatium, apud
Seckendorf, lib. 2. n. 5.

(40) Bayle, Dict. Art. Bore (Catherine de).

(41) C'est une Erreur. Catharine de Bore

étoit Fille d'un simple Gentilhomme. Secken-
dorf, Hist. Lutheran. lib. 1. pag. 273. lit. d.

(42) Lettre MS. d'Erasme, datée de Bast
6. id. Octob. 1525.

(43) Erasmi, lib. 18. Epist. 11.

An de J. C.
1525.

avec Luther (44). Mais, Erasme reconnut bientôt après que cela n'étoit qu'un faux bruit: car, sa 22. Lettre du 18. Livre contient ces paroles: *De conjugio Lutheri certum est, de partu maturo sponse vanus erat rumor; nunc tamen gravida esse dicitur. Si vera est vulgi Fabula Antichristum nasciturum ex Monacho & Monacha, quemadmodum isti jactitant, quot Anti-Christorum millia jam olim habet mundus (45)?* „ Il est certain que Luther est marié; „ à l'égard de l'Accouchement prématuré de sa Femme, c'étoit un faux „ bruit: on dit qu'elle est enceinte. S'il étoit vrai, comme on le dit „ parmi le Peuple, que l'Ante-Christ doit naître d'un Moine & d'une Re- „ ligieuse, combien de milliers d'Ante-Christ, y auroit-il depuis long- „ tems dans le Monde? „ Voilà ce que la Qualité d'Historien impartial m'a obligé de dire sur ce fait. J'ay ajouterai, qu'il est assez étonnant, qu'Erasme ne parle pas de ce qu'il avoit écrit à deux ou trois personnes, que Catherine de Bore avoit perdu sa Virginité depuis long-tems. Le Silence de cet Auteur n'autorise-t'il pas à croire, que ce fait est véritable? S'il en avoit reconnu la fausseté, n'auroit-il pas rendu justice à la personne accusée?

An de J. C.
1526.

Ligue
contre
l'Empe-
reur.

François I. sortit enfin de Captivité par un Accord qu'il n'avoit pas dessein d'observer; car, s'étant rendu à Cognac, lieu de sa naissance, il y conclut une Ligue contre l'Empereur avec les Ambassadeurs du Pape, ceux des Venitiens, & ceux du Duc de Milan, qui vinrent le féliciter sur sa Délivrance. Ce Traité fut conclu le 22. de Mai, & publié à Cognac l'onzième de Juin, sous le nom de *Ligue Sacrée*, parce que le Pape étoit à la tête. Les Suisses & les Florentins y entrèrent aussi. Le But de cette Ligue étoit de rétablir François Sforce dans le Duché de Milan, & de mettre l'Italie en Liberté (46). On en peut voir les Conditions dans les deux Livres que je cite en marge (*). La Guerre continua en Italie; & les Venitiens & le Pape mirent leurs Armées en Campagne, comptant sur le secours de la France & de l'Angleterre.

Perfidie
des Co-
lonnes
envers le
Pape.

Mais, la lenteur de François I. & les Troubles que les Colonnes exciterent dans Rome, lorsque le Pape s'y attendoit le moins, empêcherent les Confederez de nuire beaucoup à l'Empereur. A l'égard des Colonnes, il faut reprendre les choses d'un peu plus haut; & nous verrons qu'il n'y a guere de gens plus sujets à être disgraciez, que ceux qui ont rendu des services trop importans. Voici les paroles de l'Auteur qui m'en fournit la preuve. „ Le Cardinal Pompée Colonne, s'étant employé & ayant fait que Cle- „ ment monta au St. Siege Apostolique, à ce que le Cardinal Franciotto „ Orfin n'y parvint, depuis que Clement fut Pape, Pompée obtint de luy „ beaucoup de graces & honneurs; mais, se promettant qu'on ne luy refu- „ seroit chose qu'il demandast, & l'importunant une fois, de luy demander cho-

(44) Apud Bayle, *Dict. Art. Bore* (Cathe- rine de) Rem. L.

(45) Erasmi, *Lib. 18. Epist. 22.*

(46) Guicciardin, *lib. 15.*

(*) D. Antonio de Vera, *Hist. de Charles V.* pag. 131. *Memoir. Hist. & Polit. de la Maison d'Autriche*, tom. 1. p. 230.

An de J.C.
1526.

„ choses, que par aventure le Pape jugeoit être injustes, & ne pouvoir
 „ être par Sa Sainteté octroyées a son honneur, Pompée ne les pouvant
 „ impetrer, commença à luy reprocher, que par son moyen il estoit de-
 „ venu Pape. Et sa Sainteté luy fit responce, qu'il estoit vray, mais
 „ qu'elle le prioit de le laisser Pape, sans le vouloir estre lui-mesme, puis-
 „ que, procedant en ceste maniere, il venoit à luy oster ce que premie-
 „ rement il luy avoit donné (47). „ Cette Reponse aigrit les Colonnes contre
 le Pape; & depuis ce tems-là, ils ne manquerent aucune occasion de
 lui nuire. Mais, par la mediation de Dom Hugues de Moncade, qui
 commandoit à Naples en la place du Vice-Roi, Clement VII. s'étoit re-
 concilié avec eux, & avoit consenti que Vespasien Colonne, fils de Pros-
 per, & Chef de sa Maison, dont la probité étoit connuë, vint à Rome
 pour cet effet. L'Accomodement fut conclu le 22. d'Aout, aux Condi-
 tions que les Partisans des Colonnes fortiroient d'Anagnie, & des Châteaux
 dont il s'étoient emparez; que leurs Troupes se retireroient hors des Terres
 de l'Eglise, & qu'elles pourroient aller servir l'Empereur dans le Roiaume
 de Naples; moiennant quoi, les Colonnes pourroient jouir paisiblement de
 leurs biens, & le Pape les protegeroit contre les Ursins. Mais, environ un
 mois après, Vespasien prit de secretes mesures avec Moncade, & permit
 au Cardinal Pompée Colonne son Cousin Germain, la nuit du 19. au 20.
 de Septembre, de s'avancer vers Rome, au fortir d'Anagnie, avec huit
 cens chevaux & trois mille hommes de pied, sous la conduite de Cesar Fil-
 letino grand partisan de leur Maison, qui se rendit Maître de trois Portes
 de la Ville. Le Pape n'apprit cette Perfidie, que par un Prelat qui lui vint
 dire que les Troupes des Colonnes entroient en Armes dans Rome par la
 Porte du Vatican, qui leur avoit été ouverte. Tout ce que put faire le Pa-
 pe dans cette allarme fut de se retirer dans le Chateau St. Ange, encore
 eut-il bien de la peine, à cause de l'ardeur avec laquelle on le poursui-
 voit (48).

Comme il n'étoit pas trop en sureté dans cette Forteresse, où il n'avoit
 rien de ce qui étoit nécessaire pour soutenir un Siege, Moncade se rendit
 auprès de lui; & après lui avoir representé le danger où il se trouvoit,
 & que d'ailleurs Rome alloit être saccagée, il lui persuada de faire avec
 l'Empereur une Trêve de quatre mois, où les Confederez pourroient en-
 trer dans l'espace de deux mois, s'il le vouloient. Dès que la Trêve fut
 signée, les Troupes du Pape, commandées par le Duc d'Urbin, fu-
 rent appellées à Rome; ce qui contribua beaucoup à la ruine des Confe-
 derez (49).

Moncade
oblige le
Pape à fi-
gner une
Trêve
avec l'Em-
pereur.

Cependant, le Pape étoit extraordinairement surpris de la lenteur de
 François I., qui, quoique principal Auteur de la Ligue, ne faisoit encore
 aucun effort, pour obliger l'Empereur à lui rendre ses Enfans. Afin de le

Le Pape
feint de
vouloir
aller en
1^e-
Espagne.

(47) *Considerations Civiles sur plusieurs His-
toriens, &c. par le Sr. Remy, Florentin, &
mises d'Italien en François, pour l'utilité publi-*

que, chap 68. p. 179.

(48) *Sponde, an. 1526. §. 7. 8.*

(49) *Contin. de Fleury, tom. XXVI. p. 413.*

An de J.C.
1526.

veiller en lui causant quelque jalousie, il declara qu'il avoit dessein d'aller en Espagne, pour conferer avec l'Empereur, & concerter avec lui les moïens de procurer la Paix à l'Europe. Cette Declaration intrigua beaucoup les Ambassadeurs de France, & d'Angleterre. Ils craignoient, qu'il n'y eut quelque mystere caché dans un voiage si extraordinaire; & dans cette crainte ils firent tous leurs efforts pour en detourner le Pape, & lui faire comprendre le danger auquel il s'exposoit en quittant Rome & en se livrant entre les mains de l'Empereur. Henri VIII. se servit d'un moïen plus efficace, en lui faisant present de trente mille Ducats; ce qui rompit absolument le dessein prétendu de ce voiage.

Il se vange des Colones.

Avec cet argent, le St. Pere fit de nouveaux Projets. Il rompit l'Accord qu'il avoit fait avec les Colones; & se servant des Troupes qu'il avoit fait venir à Rome, il les fit marcher dans leurs Terres, après les avoir excommuniées, & privé Pompée Colonne de la Dignité de Cardinal. Il forma ensuite un Corps de dix huit mille hommes, à la tête desquels il mit le Comte de Vaudemont, pour aller sur les frontieres du Roïaume de Naples reveiller les restes de la Faction Angevine; mais, la Marche des Allemands conduits par Fronsberg arrêta ce dessein (50).

Grands Desseins du Pape contre les Turcs sans succès.

Tandis que tout étoit en combustion dans les Etats Chrétiens, les Turcs, profitant de ces desordres, firent de grands progrès en Hongrie. Clement VII. ayant appris la Victoire de Soliman sur les Hongrois, assembla tous les Cardinaux pour leur exposer son chagrin, assurant que de son côté il n'avoit rien oublié pour exhorter les Princes Chrétiens à secourir ce Roïaume, & de soldats, & d'argent. Il ajouta, que cet evenement regardant d'une maniere toute particuliere sa Charge de Pasteur Universel, & sa Qualité de Pere commun, il avoit resolu, sans que les perils & les incommoditez pussent l'arrêter, de monter sur Mer, & d'aller exhorter & même conjurer, les larmes aux yeux, tous les Princes Chrétiens, de faire la Paix entr'eux & de se réunir; qu'il se flatoit que les Cardinaux l'aideroient dans une si bonne Oeuvre, & imploreroient pour lui l'assistance du Ciel; que si ses pechez arrêtoient les misericordes de Dieu, il lui seroit toujours glorieux d'en avoir tenté l'entreprise, & de mourir dans un si pieux dessein, d'autant que rien ne pourroit arriver de plus funeste à la Religion, que de ne pouvoir éteindre cet embrasement. Mais, tous ces beaux Projets demurerent sans execution (51).

Suites de la mesintelligence du Pape & de l'Empereur.

Cependant, Clement avoit passé toute l'année précédente en des fraïeurs continuelles. Il s'imaginait tantôt de voir Charles, avec les Armes à la main, s'emparer de l'Etat Ecclesiastique, & rentrer en possession de la Ville de Rome, que les Papes ses Predecesseurs avoient acquise par leurs artifices; tantôt de le voir dans un Concile faire le Reformateur de l'Autorité du Pape sur l'Eglise, pour renverser après sa Puissance temporelle: & outre cela, il avoit pris un mauvais Augure, de ce que tous ses Ministres en-

(50) *Ubi supr. pag. 414.*

(51) *Sponde, an. 1526. n. 14.*

envoies en France, pour traiter avec la Reine Mere pendant la captivité du Roi, étoient peris en chemin. Mais la Ligue, qu'il venoit de conclure avec la France, lui avoit rendu le courage; & il dispensa François I. du Serment, qu'il avoit prêté en Espagne, d'observer les conventions faites avec Charles V. Se sentant delivré de toute crainte, qui étoit en lui une passion dominante, & se figurant d'être alors en pleine liberté: Irrité, non-seulement de ce qu'on avoit publié en Espagne, & à Naples, quelques Reglemens préjudiciables à la Cour de Rome; mais bien plus, de ce qu'un Notaire Espagnol avoit eu l'audace de comparoître quelques jours auparavant à la Rote, & de defendre, de la part de l'Empereur, à deux Napolitains, qui étoient en Procès, de plaider davantage devant les Juges; ce qui l'avoit piqué jusqu'au vif (52): Animé enfin d'un violent desir de vengeance, il prit la Resolution d'écrire à l'Empereur fort au long en forme d'Invective, où il reprochoit à ce Prince de s'être emparé des Terres & des Biens de l'Eglise, de ne vouloir pas accomplir le Traité que le St. Siege avoit fait avec Lanoy, d'avoir fait publier en Espagne & à Naples des Loix préjudiciables à l'Eglise Romaine, & d'avoir excité une nouvelle Guerre en Italie, en y envoyant le Duc de Bourbon avec des Troupes. Après ces plaintes, le Pape proposoit à l'Empereur, ou la Paix à de justes Conditions, ou sa colere sans ménagement. Le lendemain de l'expédition de ce Bref, il en écrivit un autre, où, sans faire mention du premier, il paroissoit beaucoup plus moderé. L'Empereur suivit le stile de ses Brefs. Il repondit au premier assez vivement, & au second en termes radoucis (53). Mais, les Brouilleries continuerent, & il n'y avoit point d'apparence à une reconciliation prochaine.

An de J.C.
1526.

Les soins, qu'on prenoit à Rome pour mettre Clement VII. en bonne odeur, étoient inutiles. L'Empereur écrivit le 6. d'Octobre au Sacré College sur les sujets qu'il avoit de se plaindre du Pontife. Il l'accuse d'avoir troublé la Paix qu'il venoit d'établir par son Traité avec le Roi de France.

L'Empe-
reur écrit
au Sacré
College
pour se
plaindre
du Pape,

„ Que comme il croioit, que sa Sainteté ne l'avoit pas fait sans la partici-
„ pation des Cardinaux, & qu'elle ne prenoit pas sans eux des resolutions
„ de cette consequence, il avoit trouvé bien étrange, qu'un Pape & des
„ Cardinaux si religieux, se fussent laissé aller à des menaces de Guerre,
„ & à des Conseils pernicious, contre un Empereur si affectionné au St.
„ Siege; lequel, pour leur complaire, avoit bouché les Oreilles à toutes
„ les Prieres & les Remonstrances faites à la Diète de Wormes, contre les
„ oppressions de la Cour de Rome, & s'étoit roidi contre les demandes
„ raisonnables d'un Concile, qui étoit desiré comme le remede de toutes
„ ces vexations, & le vrai moien d'extirper l'Herésie de Luther. Que
„ pour le Service du St. Siege, il avoit defendu de tenir la Diète de Spire,
„ prévoiant que c'eut été le commencement de la separation de l'Allema-
„ gne d'avec le Pape. Qu'il avoit appaisé les plaintes des Princes par la
pro-

(52) Frà-Paolo, *Hist. du Concile de Trente*,
pag. 35.

Tom. IV.

(53) Guicciardin, *lib. 18. Pallavicin, Hist.*
Concil. Trid. lib. 2. c. 13.

M m m

An de J.C.
1526.

„ promesse d'un Concile, & qu'en aiant rendu compte au Pape, il en
 „ avoit été remercié, avec prieres de remettre la demande du Concile à un
 „ autre tems. Que bien qu'il eut eu plus de soin de contenter sa Sainteté,
 „ que de satisfaire aux justes desirs de l'Allemagne, elle ne laissoit pas de
 „ se plaindre de lui & de le blamer, parce qu'il ne lui accordoit pas des cho-
 „ ses, qu'elle n'avoit pas raison de demander, ainsi qu'ils le verroient par
 „ la copie de ses Lettres, qu'il leur envoioit, afin qu'ils la detournassent
 „ d'une si pernicieuse resolution; ou que, si elle y persistoit, ils l'exhor-
 „ tassent à convoquer le Concile, pour secourir la Religion Chrétienne,
 „ qui alloit en ruine. Qu'enfin, si sa Sainteté differoit, ou refusoit de le
 „ tenir, selon l'Ordre prescrit par la Loi, il les prioit de le convoquer
 „ eux-mêmes dans les formes ordinaires. Autrement, qu'il useroit de son
 „ autorité, & des remedes qu'il jugeroit necessaires pour arrêter le cours
 „ du mal (54). „ Cette Lettre ne changea rien dans l'état des affaires, & le
 „ Pape ne se rendit pas encore.

An de J.C.
1527.

Embarras
du Pape
sur les len-
teurs des
Rois de
France
& d'An-
gleterre.

Il ne s'étoit engagé à commencer la Guerre avec les Venitiens, que dans
 l'esperance que François I. y enverroit une puissante Armée, & que le
 Roi d'Angleterre feroit une diversion du côté des Pais-Bas, ou que du
 moins à son ordinaire il fourniroit de l'argent pour entretenir la Guerre.
 Mais ce Monarque, devenu plus sage par l'experience, n'étoit pas alors d'hu-
 meur à s'épuiser pour les affaires d'autrui; & le Roi de France se contenoit
 de faire de belles promesses au Pape & aux Venitiens, pour entretenir
 la Guerre en Italie. Desorte que le Pape étoit fort inquiet sur la lenteur
 des deux Monarques. Il sollicitoit fortement Henri de prendre en
 main la defense de l'Eglise, & il n'en recevoit que des reponses generales;
 & les depenses, qu'il étoit obligé de faire, le jettoient dans de grands em-
 barras. Clement VII. étoit d'une humeur tout-à-fait opposée à celle de
 la Maison de Medicis dont il étoit sorti. Ses Ancêtres, sans excepter au-
 cun, avoient aimé la magnificence au de-là de ce qu'il sembloit être permis
 à des particuliers, & n'avoient pas appréhendé d'inspirer par leur Luxe de
 la jalousie aux Florentins; mais, pour lui, son penchant étoit du côté de
 l'épargne. Il avoit une averfion extrême pour la depense, & rien ne lui
 deplaisoit tant que d'avoir été élu Pape, dans une conjoncture où il falloit
 emprunter souvent, au lieu qu'il s'étoit proposé d'épargner la meilleure
 partie de son revenu. Il avoit à penser à l'entretien de deux Armées tou-
 tes composées d'Etrangers, qu'il falloit paier chaque mois à point nom-
 mé; autrement les soldats eussent deserté & passé dans l'Armée Imperiale,
 à cause de la repugnance qu'ils avoient à servir des Ecclesiastiques. Les Im-
 positions extraordinaires ne se levoient pas sans peine dans l'Etat Ecclesiasti-
 que, & la crainte d'obliger les Peuples à la revolte empêchoit qu'on ne
 les pressât trop vivement (55).

Le Pape
fait une
Trêve

Ajoutez à cela, que le Pape fut horriblement troublé quand il apprit que
 le Connétable de Bourbon étoit entré dans la Romagne; & que Fronsberg
 avec

(54) *Frà-Paolo, ubi sup. p. 38.*

(55) *Contin. de Fleury, tom. XXVI. p. 449.*

avec ses Allemans, qui étoient la plupart Lutheriens, menaçoit d'abandonner Rome au pillage, & faisoit porter, près de l'Enseigne, une Corde, dont il vouloit, disoit-il, étrangler le Pape (56). Desorte que le Pape, ne sachant précisément à quoi se déterminer, lia une Negociation secrete avec le Vice-Roi de Naples, & conclut enfin une Trêve pour huit mois. Il s'engagea à paier soixante mille Ducats à l'Armée du Duc de Bourbon, à lever les Censures fulminées contre les Colonnes, & à retablir le Cardinal de cette Maison. Cette Trêve étant publiée, le Pape licentia ses Troupes (57). Mais, Bourbon ne voulut pas accepter la Trêve. Fronsberg étant mort d'Apoplexie, il prit le commandement de toute l'Armée, & vint assiéger Rome le 5. de Mai sur les quatre heures du soir. Il fut tué d'un coup d'Arquebuse, en dressant une échelle contre la Muraille, pour encourager ses gens à monter à l'assaut. Le Prince d'Orange cacha cette mort, & fit continuer l'attaque avec tant de vigueur, que, malgré le Canon du Chateau St. Ange, la Ville fut prise (58).

An de J.C.
1527.
avec le Vice-Roi de Naples.

Le Pape, au lieu de se sauver par la Porte proche du Vatican, & de se retirer dans quelques Fortereffes de l'Etat Ecclesiastique, comme il lui étoit aisé de le faire, avec l'assistance de ses Gardes à Cheval, se laissa tromper par Berard Palavicini, qui lui persuada de s'enfermer dans le Château St. Ange, où il se retira accompagné d'une partie des Cardinaux & des Ambassadeurs (59). L'Armée Imperiale profita du peu de résistance qu'elle trouva, pour assouvir sa cruauté: „ Tout ce qu'on peut s'imagi-
ner de Barbaries, d'Impietez, de sacrileges, d'horribles & de cruelles
actions, hormis les incendies, fut commis dans le Sac de cette grande
Ville. Il dura deux mois entiers, pendant lesquels les Espagnols, qui se
disent si bons Catholiques, surpasserent de beaucoup en cruauté les
Allemans, qui professoient ouvertement d'être sectateurs de Luther, &
ennemis jurez de la Papauté (60). „ Rome éprouva alors tout ce que
peut un soldat furieux & debandé, à qui on laisse toute liberté. Les Mai-
sons des Citoyens furent pillées, les femmes & les filles violées, les Tem-
ples saccagés & changés en Ecuries, les choses saintes profanées. Il ne
seroit pas possible d'exposer tous les excès qui se commirent. Ils surpassent
infiniment tout ce que Rome avoit déjà éprouvé dans les huit différentes
fois qu'elle avoit été prise. Quelques Historiens ajoutent même que tous
ces Saccagemens pris ensemble n'enleverent pas tant de Richesses que celui-
ci seul, parce que Rome n'avoit jamais été si riche, sur-tout à l'égard des
Eglises, qu'elle l'étoit alors. On les pilla entierement; on convertit les

Sac de Rome.

Vases

(56) Fr. à Paolo, ubi supr. p. 41.

(57) Memoires du Bellai, liv. 3. Guicciardin, lib. 18. Pallavicin, Hist. Conc. Trid. lib. 2. c. 14 pag. 200.

(58) Memoires du Bellai, Liv. 3. Paul. Fo-ve de Expugnat. Roma. Sleidan, in Comment. lib. 6. Cochlaus, de Actis et Script. Lutheri, an. 1527. Guicciardin, lib. 18. Cas. Glorieri, Hist.

Expugnat. Urb. Pontanus, lib. 3. Sansovino, lib. 15.

(59) Ciaconius, in Clem. VII. tom. 3. pag. 447. Du Chesne, Hist. de Clement VII. pag. 390. Du Bellai Mem. liv. 3. Mezerai, Abregé Chron. tom. IV. pag. 336.

(60) Mezerai, ubi supr. pag. 214.

An de J.C.
1527.

Vases Sacrez en des usages profanes. Les Dames Romaines qui s'y étoient refugiées n'y trouverent pas plus d'azile que celles qui étoient demeurées dans leurs Maisons. Elles n'y purent conserver leur pudicité; & la Maison du Seigneur ne servit qu'à rendre plus abominable le crime de ces sacrileges. Les Citoyens, à qui l'on sauva la vie, furent depouillés de tous les biens, & l'on voulut qu'ils trouvassent encore de quoi se racheter. On mit en usage, pour les y obliger, tous les supplices que l'Impieté payenne avoit inventez durant trois cens ans contre les Chrétiens. La plus grande partie mourut dans les tourmens, & le reste ne se sauva que pour achever leur vie dans la misere. Les Espagnols & les Italiens, plus cruels & plus avarés que les Allemans Lutheriens, s'acharnerent sur les personnes riches & de qualité, Prelats, Evêques, Abbez, Magistrats, Banquiers, Marchands, qui furent tourmentez en mille manieres effroiables, pendus par les pieds, brulez, dechirez à grands coups d'Etrivieres, afin de les obliger à paier d'excessives rançons aux quelles ils ne pouvoient satisfaire; en sorte que plusieurs, pour se delivrer tout à coup de tant de maux, se donnerent la mort, ou s'échappant des mains de ces furieux se précipiterent par les Fenêtres dans les ruës où leurs corps demeurèrent sans sepulture (61).

Il paroît à Rome un nouveau Jonas.

Huit jours avant que la Ville de Rome eut été prise, pillée, & saccagée par l'Armée Imperiale, on vit dans les Ruës de Rome un nouveau Jonas, qui imita la conduite que l'ancien Jonas avoit tenuë dans Ninive. C'étoit un homme habillé en Hermite qui alloit criant dans les Places publiques & les Carrefours de la Ville: *La Colere de Dieu va bientôt tomber sur Rome.* On le fit mettre en Prison pour l'obliger à changer de Langage; ce qu'il ne voulut jamais faire, quelques promesses, ou quelques menaces, qu'on lui fit. La prise & le pillage de Rome, & la prison du Pape, ne justifient que trop les prédictions de cette espece de Prophete. Le Prince d'Orange le fit mettre hors de Prison, & lui offrit de l'argent, qu'il refusa. Il sortit de Rome, sans que l'on ait pû apprendre ce qu'il étoit devenu (62).

Luther est élu Pape à Rome.

On raconte une chose singuliere, que les Lutheriens firent à Rome. Ils s'assemblerent, & parmi eux il y avoit de grands Seigneurs, qui voulurent tourner en ridicule le Pape & tout le Clergé. Ils prirent les Habits des Cardinaux, s'en revêtirent, & firent une Cavalcade, dans laquelle un d'entr'eux, qui avoit l'air le plus majestueux & la taille la plus avantageuse, parut en Habits Pontificaux, avec la triple Couronne sur la Tête, & monta sur un Cheval vigoureux: ce qui representoit parfaitement les pompeuses Cavalcades des Souverains Pontifes. Celui, qui representoit le Pape, allongeoit les doigts, à son exemple, pour donner la Benediction au Peuple. Etant las d'aller à Cheval, il se fit porter sur les Epaules de quelques personnes

(61) Du Bellai, Mem. liv. 3. Guicciardin, §. 18. & 19.
lib. 18. Pontanus, lib. 3. Cas. Glorieri, de dirept.

(62) Ballegarde, Hist. Gener. d'Espagne, tom. VII. pag. 35.

sonnes de sa suite. De tems en tems, on lui presentoit un grand verre, il buvoit à la santé du Pape, lui souhaitant une Prison perpetuelle. Tous ceux qui le suivoient, representant les Cardinaux, faisoient la même chose. Ensuite, il leur fit prêter serment de fidelité & d'obéissance à l'Empereur, comme à leur unique Souverain legitime; il y ajouta l'obéissance qui est due aux Magistrats, selon le precepte de l'Apôtre, & contre le sentiment du Pape & de ses Cardinaux, qui avoient souvent excommunié les Princes Chrétiens, seulement parce que ces Princes refusoient de soumettre leurs Couronnes à l'horrible Orgueil des Souverains Pontifes (63). Enfin, ils s'assemblerent dans le Conclave, où ils degraderent le Pape Clement; & les suffrages de tous conspirerent à elever Martin Luther sur le St. Siege, & à le proclamer Pape: & parmi tous les soldats, on entendit ce cri de joie, *Vive le Pape Luther, Vive le Pape Luther*. Tout cela se passa à la vuë de Clement VII. qu'on assiegeoit dans le Château St. Ange (64).

An de J.C.
1527.

Comme le Pape avoit trouvé peu de munitions dans le Château St. Ange, & que l'on n'avoit pû y en introduire d'autres, elles furent consumées en peu de tems, & le Pape avec sa suite reduit à l'extremité. Paul Jove rapporte, qu'une vieille femme, aiant sçu l'indigence où ils étoient, avoit mis des laitues dans un panier, qu'on avoit lâché par une corde le long du mur, pour y recevoir ce qu'on pourroit apporter; & il ajoute, que le Commandant des Troupes Espagnoles la fit pendre devant la porte même du Château St. Ange; ce qui étoit conforme aux Loix de la Guerre. Le Pape, temoin de ce spectacle, en fut si emû pendant six jours, que, se laissant aller à son indignation, il fit des vœux pour voir un jour cet Officier puni du même supplice (65).

Le Pape est reduit à l'extremité.

Toute l'Armée victorieuse, jusqu'aux moindres soldats, s'enrichissoit des depouilles de Rome. Mais, les chaleurs excessives de l'Eté, la bonne chere, l'ivrognerie, la debauche, causerent une espece de peste, qui en fit perir la plus grande partie. L'Empereur reçut la nouvelle de la prise de Rome, & de l'emprisonnement du Pape, au même tems que l'Impératrice son Epouse accoucha de Philippe II. le 21. jour de Mai. Charles ne voulut point permettre que l'on fit des feux de joie pour la naissance de l'Infant. Il prit même le deuil, & fit faire des Processions publiques en Espagne pour demander à Dieu la delivrance du Pape, comme si lui-même eut été deux differentes personnes, savoir en Italie un barbare Persecuteur, & en Espagne un zélé Serviteur du St. Siege (66). On fit à Rome beaucoup de Paquinades sur cette Conduite de l'Empereur, qui vouloit que le Pape fut mené en Espagne. Mais, voiant que tous les Prelats & les Peuples detestoyent ce dessein comme ignominieux à la Chrétienté, il s'en desista, pour

Tristesse affectée de l'Empereur lors qu'il apprit le Sac de Rome.

(63) Collect. Monument, &c ab. Hofmanno, tom. 1. pag. 538.

(64) Hofman, ubi supr. pag. 540. Voiez Coblens, in act. & script. Lutheri, an. 1527. pag. 167.

(65) Paul. Jove, Hist. lib. 26. La Bizardiere, Hist. Gestorum in Ecclesia Memorabilium, pag. 16. Decadis 2.

(66) Mezerai, Abregé Chron. pag. 216.

An de J.C.
1527.

ne se pas rendre plus odieux (67). En effet, la Prison du Pape étoit généralement desapprouvée, & elle excita par-tout l'envie contre l'Empereur. Le Nonce, à la tête de dix Evêques vêtus de Deuil, demanda la Liberté du Pape à Charles-Quint. Il se contenta de leur dire, qu'il la desiroit plus qu'eux. Dans le Conseil qui fut tenu à Madrid pour la delivrance du Pape, le Duc d'Albe dit, qu'il seroit d'avis qu'on le mit en Liberté, si le Pape n'étoit un Prince temporel, qui avoit levé une Armée contre sa Majesté Imperiale, & tramé une Ligue avec tant de Princes contr'elle, & s'il ne l'eut trompé plusieurs fois par de faux Sermens. *Plus le Pape, ajouta-t'il, sera detenu long-tems dans le Château St. Ange; plus deviendra-t'il sage à ses depens. Il faut donc mettre les affaires en tel état, que l'on puisse faire une bonne Paix pour toute l'Europe* (68).

Le Pape
capitule
avec le
Prince
d'Orange.

Cependant, le Pape souffroit beaucoup dans le Château St. Ange, tant parce qu'il y manquoit de vivres & de munitions nécessaires, que parce que la peste qui étoit à Rome commençoit à penetrer dans ce Château. Il prit donc la Resolution de mander le Vice-Roi de Naples, pour capituler avec lui; mais l'Armée, qui avoit élu le Prince d'Orange pour General, n'ayant pas beaucoup de confiance au Vice-Roi, ne voulut pas se laisser conduire par ses Conseils. Le Pape fut donc obligé de signer dans le mois de Juin, avec le Prince d'Orange & les principaux Officiers, une Capitulation, qui portoit que sa Sainteté paieroit à l'Armée quatre cens mille Ducats, savoir cent mille comptant, cinquante mille dans deux jours, & deux cens cinquante mille dans deux mois, en assignant pour cela une imposition sur tout l'Etat Ecclesiastique; qu'il mettroit entre les mains de l'Empereur le Château St. Ange, Civita-Vecchia, Citta-Castellana, Parme, Plaisance, & Modene; que le Pape, & les treize Cardinaux qui étoient avec lui, demeureroient Prisonniers dans la Château St. Ange, jusqu'à ce qu'il y eut cent cinquante mille Ducats de païés; & qu'en suite, ils seroient conduits à Naples, ou à Gaïette, pour y attendre ce qu'il plairoit à l'Empereur d'ordonner sur leur sujet; que le Chevalier Gregoire Casali Ambassadeur d'Angleterre, Rence de Ceri, & tous les autres qui s'étoient refugiez dans le Château, excepté le Pape & les treize Cardinaux, en pourroient sortir, pour aller où ils voudroient; que les Colonnes seroient absous de toutes Censures; que quand le Pape sortiroit de Rome, il y laisseroit un Legat, & le Tribunal de la Rote (69). La Capitulation étant signée, le Capitaine Alarcon, qui avoit gardé François I. lorsqu'il étoit Prisonnier, entra dans le Château St. Ange avec trois Compagnies de Soldats Espagnols & autant d'Allemands, & y garda le Pape & les Cardinaux avec beaucoup d'exactitude. Pour paier la somme dont on étoit convenu, le Pape fut obligé de vendre tout l'or & l'argent qui se trouvoit dans le Château St. Ange; & quelques Historiens ont ajouté que la somme n'é-

tant

(67) Pallavicin, *Istor. del Concil. Trid. lib. VII. pag. 34.*
 2. c. 14. pag. 220. Guicciardin, *lib. 18.* (69) Du Chesne, *Hist. des Papes Vie. de Clem.*
 (68) Bellegarde, *Hist. Gener. d'Espagne tom. VII. pag. 391.*

tant pas suffisante, on mit à l'enchere trois chapeaux de Cardinaux pour les vendre au plus offrant (70).

An de J.C.
1527.

Negocia-
tions pour
la Liberté
du Pape.

Cependant, l'Empereur, apparemment contraint par la situation des affaires du Roiaume de Naples, envoya en Italie François Quignones avec ordre de remettre le Pape en liberté, aux conditions que Clement VII. paieroit les arrérages dûs à l'Armée, & donneroit des suretez, afin qu'après avoir obtenu sa Liberté, il se separât de la Ligue; & ces suretez consistoient en bons ôtages, & en places: mais, comme cette derniere condition paroissoit fort rude au Pape, outre qu'il ne lui étoit pas aisé de trouver l'argent nécessaire pour paier l'Armée, cela fut cause que la Negociation traîna en longueur. D'ailleurs, Moncade, qui n'aimoit pas le Pape, en retardoit la Conclusion. Enfin, Clement fut obligé de donner pour ôtages cinq Cardinaux, qui trouverent bientôt le secret de se sauver par la cheminée de la Chambre dans la quelle on les avoit enfermez (71). Lorsqu'ils furent en Liberté, le Pape, n'ayant plus rien à menager, se hazarda de solliciter les deux Personnes qui avoient alors le plus de credit dans l'Armée Imperiale, savoir le Chancelier Moroné, homme d'un bon conseil, & le Cardinal Colonne. Moroné ne manqua pas de faire ses affaires aux depens de l'Armée, & accepta volontiers l'Evêché de Modene pour son fils, & pour lui une traite foraine des bleds qui étoient dans Cornetto. Comme l'Avarice n'étoit pas le foible de Colonne, le Pape le gagna par une autre voie; il l'engagea d'abord dans une visite de ceremonie, & depuis dans un entretien secret, où il lui fit entendre, qu'il vouloit lui avoir obligation de sa delivrance, afin qu'on pût dire dans le monde, que comme les Colonnes avoient pû humilier les Papes, on dît de même qu'ils les avoient retablis dans leurs Dignitez. Ce compliment charma si fort le Cardinal, qu'il promit au Pape de ne rien epargner pour sa Liberté, & sur le champ Sa Sainteté lui promit le plus riche Gouvernement de l'Etat Ecclesiastique, qui étoit alors la Legation de la Marche d'Ancone. Moroné & Colonne ainsi gagnez conseillerent au Pape de traiter avec l'Armée, & de ne se pas mettre en peine de ce qu'on lui feroit signer, pourvû qu'on le tirât du Château St. Ange, où la peste avoit deja penetré, & qu'on le menât dans Orviette, Spolette, ou Perouse, afin d'avoir occasion de se sauver (72).

Moncade conclut donc avec Clement VII. un Traité qui portoit en substance, que le Pape n'agiroyt point contre l'Empereur dans les affaires qui regardoient Naples & Milan; qu'il accorderoit une Croisade en Espagne & les Decimes dans les autres Etats de ce Prince; que Charles-Quint garderoit Civitta Vecchia, Ostie, Citta di Castellana, & le Château de Forli; que le Pape paieroit comptant aux Troupes Allemandes soixante sept mille Ecus, & trente trois mille aux Espagnols: que quinze jours après, il leur paie-

Condi-
tions pour
la Liberté
du Pape,
qui se sau-
voit.

(70) Guicciardin, lib. 18.

(72) Paul Jove, lib. 25. Raynaldi, an. 1527.

(71) Guicciardin, lib. 17. Raynaldi, an. 1627.

§. 46. Ciaconius, tom. 3.

§. 3. & 29. Paul. Jove, lib. 25.

An de J.C.
1527.

paieroit une certaine somme, & dans les trois mois suivans tout le reste de ce qui étoit dû à l'Empereur, montant à plus de trois cens cinquante mille Écus; qu'en attendant que les deux premiers payemens fussent faits, le Pape seroit conduit dans un lieu sûr hors de Rome. Mais le Pape ne put attendre le tems limité. Craignant toujours quelque chicane de la part de Moncade, il se sauva la nuit du 9. au 10. Décembre, déguisé en Marchand, & Colonne le fit conduire à Orviette. Sa Sainteté écrivit d'abord à Lautrec, & lui fit entendre qu'ayant été contraint d'accorder aux Impériaux tout ce qu'ils avoient voulu exiger de lui, il ne se croioit pas obligé de leur tenir parole (73).

Du Divorce d'Henri VIII. Roi d'Angleterre.

Ce fut cette année que commencerent les Negociations en Cour de Rome sur le fameux Divorce d'Henri VIII. à l'instigation de l'Evêque de Tarbes, de Longland Confesseur du Roi, & de l'artificieux Wolsey, qui, n'étant que fils de Boucher, se voioit élevé à la Pouppe & à la Dignité de Chancelier d'Angleterre. L'Histoire ne penetre pas les motifs que put avoir Henri VIII. pour faire casser son Mariage avec Catherine d'Arragon; mais, après y avoir bien pensé, voici ce qui m'a paru de plus vraisemblable, laissant à part toutes les Impostures de Sanderus, & des Ecrivains sans jugement qui l'ont copié. La puissance formidable de l'Empereur Charles-Quint donnoit de l'ombrage à l'Angleterre; &, pour mortifier ce Monarque, Henri VIII. ne pouvoit mieux s'y prendre, que de repudier Catherine Sœur de Jeanne d'Arragon, Mere de Charles-Quint. Joignez à cela l'inconstance naturelle dont Henri VIII. a donné d'horribles preuves dans ses differens mariages, & l'ambition d'avoir un fils qui pût heriter de son Nom & de sa Couronne: ce sont, à mon avis, ces trois motifs, que l'on fonda sur ce que la Reine Catherine avoit epousée en premières noces, Arthus frere du Roi, & furent autant de prétextes artificieusement inventez, pour faire réussir le dessein du Roi. Voilà ce que j'ai pu recueillir des divers Auteurs que j'ai consultez sur cette grande affaire, & que j'indique en marge (74).

Le Pape veut traiter l'Affaire en Longueur.

Le Roi fut confirmé dans son dessein, par l'amour qu'il conçut cette année pour Anne de Boleyn, qui étoit nouvellement revenue de la Cour de France, & qui étoit fille d'honneur chez la Reine Catherine. Cette Demoiselle, jeune, belle, & bien faite, joignit à ces dons naturels tant d'artifices, que, refusant de satisfaire la passion du Roi, elle s'en fit aimer pour le Sacrement. Henri VIII., persuadé qu'il ne jouiroit jamais de cette aimable personne, qu'après l'avoir epousée, resolut de faire casser, à quelque prix que ce fût, son mariage avec Catherine d'Arragon. Ses Ambassadeurs en Cour de Rome eurent ordre de presser l'Affaire. Clement VII., qui devoit encore menager l'Empereur, dont il craignoit la puissance

(73) Guicciardin, lib. 18. Ciaconius, Vit. Clem. VII. tom. 3. pag. 447.

(74) Le Grand, Hist. du Divorce d'Henri VIII. in 12. Burnet, Hist. de la Refor. d'Anglet. in 4.

Raynaldi, an. 1528. Polidore Virgile, lib. 27. Harpsfeld, Hist. Eccl. Anglic. Petrus Haylin, de Ref. Eccl. Anglic. Cavendish, de Vita Wolsey. Rapin Thoyras, Hist. d'Anglet. tom. 3.

ce & le ressentiment, ne fit d'abord que de belles promesses de tout hazarder pour satisfaire le Roi d'Angleterre; ce qui ne contenta pas les Ministres de ce Prince, qui vouloient finir promptement cette Affaire. On prétend que le Pape, se trouvant fortement pressé, accorda la Commission au Cardinal Wolsey, pour la dissolution du mariage, & la Bulle de dispense pour le Roi; & promit à Casali & à Knigh, Ambassadeurs d'Angleterre, d'expedier dans la suite une nouvelle Bulle, & de la datter du tems auquel Lautrec arriveroit aux environs d'Orviette: ajoutant, qu'Henri VIII. devoit être content de sa conduite & de sa bonne volonté. Mr. Burnet dit, que, par les Lettres de ces deux Ministres, il paroît que le Pape avoit signé & datté ces deux Actes du tems qu'il étoit Prisonnier au Château St. Ange; en sorte que, quand le Roi les eût reçus, il ne jugea pas à propos de s'en servir, afin qu'on ne lui opposât pas que sa Sainteté ne les avoit accordés, qu'en vuë d'obtenir sa Liberté par le secours qu'il eseroit d'Angleterre, d'autant plus que les Actes faits par un Prisonnier doivent être censés nuls. Mr. Du Pin reconnoît, que le Pape accorda une Bulle, par laquelle il permettoit à Henri VIII. d'épouser telle personne qu'il voudroit, au cas que son Mariage avec Catherine fût nul; & Mr. Le Grand, en ne l'assurant pas positivement, ne le nie pas (75). Mais, tout ce que le Pape venoit de faire n'avançoit pas les Affaires d'Henri VIII. puisque la question sur la validité de son Mariage restoit toujours à décider: aussi n'en fut-il pas fort satisfait, trouvant qu'à la fin de l'année 1527. il n'avoit encore rien fait.

An de J. C.
1527.

Cependant, les Negociations continuerent sur cette Affaire. Les Clausules que le Pape avoit mises dans sa Bulle chagrinoient le Roi Henri; & il donna ordre à Gregoire Casali, son Ambassadeur en Cour de Rome, de demander des Bulles moins sujettes à contestation. Casali en parla souvent au Pape, qui repondit enfin à ce Ministre; „ Que l'Affaire étoit en la Puissance d'Henri; qu'il falloit, ou qu'en vertu de la Commission déjà donnée, ou que par l'Autorité du Legat Wolsey, on procedât au Jugement de la Cause; que si ce Prince trouvoit sa Conscience blessée de son Mariage, il n'avoit qu'à faire rendre une Sentence avec peu de bruit. Car, ajoutoit le Pape, il n'y a point de Theologien qui puisse mieux resoudre que le Roi lui-même, si son Mariage est legitime, ou non. Aussi-tôt que la Sentence aura été prononcée, votre Maître n'a qu'à se marier, & en même tems il nous priera de lui envoyer un Legat pour confirmer ce Mariage. Nous aurons beaucoup moins de peine à ratifier toutes choses après qu'elles seront faites, qu'à terminer promptement un Procès intenté selon l'usage de notre Cour; puis que Catherine protestera sans doute contre le Lieu comme non libre, & contre les Juges comme suspects: en ce cas, les Loix de l'Eglise veulent que nous défendions au Roi de contracter de

An de J. C.
1528.

Suite des
Negociations pour
le Divorce
d'Henri
VIII.

(75) Burnet Hist. de la Reform. d'Anglet. tom. 1. pag. 77. De Rapin Thoiras, Hist. d'Anglet. tom. 5. pag. 251. Du Pin, Bibliot. des Tom. IV.

Aut. Eccl. tom. 13. in 4. p. 149. Le Grand, Hist. du Divorce, tom. 1. pag. 72.

An de J.C.
1528.

„ de nouveau, jusqu'à ce que le Procès ait été jugé, & nous serions obligé d'évoquer la cause à nous. Il y a outre cela plusieurs formalitez inevitables dans un Procès en Cour de Rome, & dont on voit à peine la fin. Mais, si la Sentence est donnée en Angleterre, & que le Roi se remarque aussi-tôt, nous ne manquerons point de raison pour justifier notre conduite, quand nous voudrions confirmer des choses si avancées; & alors, nous enverrions à Londres tel Cardinal que le Roi d'Angleterre voudra choisir (76). Le Roi Henri, regardant cela comme un Artifice dont le Pape vouloit se servir pour l'engager dans une mauvaise Affaire, envoya à Rome Staphiley, le Docteur Etienne Gardiner, & Edouard Fox Grand-Aumonier, pour amener Clement VII. à son but. Le 18. de Février, le Cardinal Wolsey écrit à Sa Sainteté, pour la déterminer à satisfaire le Roi. Mais, le Pape ne se pressa pas. Il envoya en Angleterre le Cardinal Campege, pour amuser Henri, tandis qu'il prenoit des mesures pour faire son Traité avec l'Empereur, & cherchoit des prétextes pour se separer des Rois de France & d'Angleterre, depuis que les Affaires de France prenoient un mauvais tour en Italie (77). Le Roi, poussant cette Affaire avec toute l'ardeur qui lui étoit naturelle, envoya encore à Rome les Docteurs Knygt & Benet, qui firent diverses propositions au Pape, pour terminer le Divorce. Et comme Clement VII. étoit d'un naturel fort timide, ils lui firent entrevoir, que s'il n'étoit pas favorable à Henri, il pouvoit compter que l'Angleterre étoit perdue pour lui, & que les Anglois étoient déjà tout disposez à se soustraire au St. Siege. Le Pape repondit en gemissant, qu'il se trouvoit entre l'Enclume & le Marteau; que, de quelque côté qu'il se tournât, il ne voioit que des précipices, & qu'il ne mettoit son esperance que dans la protection de Dieu, qui n'abandonneroit pas son Eglise. Qu'au reste, il avoit fait pour le Roi d'Angleterre plus que ce Prince ne pouvoit raisonnablement attendre, en commettant le jugement de sa cause à deux Legats qui lui étoient devouez. Que non content de cela, il le pressoit de faire encore davantage, & de passer par dessus les regles que l'Eglise avoit accoutumé d'observer en pareille occasion, & de lui sacrifier ouvertement l'Empereur, l'Archiduc son frere, la Reine Catherine, l'Honneur, la Dignité, & les Interêts du St. Siege. Que c'étoit lui demander trop, & que du moins le Roi devoit souffrir que cette Affaire passât par le Jugement des Legats, qui avoient été commis à cet effet. Que ce n'étoit pas sa faute, si elle avoit été retardée, & que si c'étoit par la negligence de Campege, ce Legat avoit agi contre ses Ordres. Cette reponse fit assez comprendre aux Envoyez ce que le Pape pensoit: aussi firent-ils entendre au Roi; qu'il ne devoit rien attendre de lui, & que toute la ressource qui lui restoit étoit de faire incessamment juger l'Affaire par les Legats (78). En effet, le Pape, qui voioit les Affaires de France entierement ruinées en

Ita-

(76) Burnet, *Hist. d'Anglet.* tom. 1. pag. 78.

(77) Guicciardin, lib. 19.

(78) *Contin. de Fleury*, tom. XXVII. pag. 49.

Italie, craignoit plus que jamais d'offenser Charles V, & il le ne diffimuloit pas.

Ande J.C.
1528.

On fera bien aise de trouver en cet endroit la traduction d'une Lettre de Luther, dont j'ai l'Original écrit de la main de cet Heresiarque à Guillaume Prawest, Pasteur de la nouvelle Religion dans le Holstein. Voici comment Luther parle à cet Ami sur les Ceremonies de l'Eglise: „ Je sçais, „ mon Frere en Christ, lui dit-il, qu'il arrive plusieurs scandales, sous pré- „ texte de l'Evangile, & qu'on me les impute tous: mais que ferai-je? Il „ n'y a personne d'entr'eux, qui ne se croie cent fois plus savant que moi, „ & ils ne mécoutent point: j'ai une plus forte Guerre avec eux, qu'avec „ le Pape; & ils me sont plus contraires. Je ne condamne que les Cerémo- „ nies qui sont opposées à l'Evangile: je garde toutes les autres dans mon „ Eglise: j'y conserve les Fonds Baptismaux; & on y administre le Bap- „ tême, à la verité en Langue vulgaire, mais avec toutes les Ceremonies „ qui étoient d'usage auparavant. Je souffre qu'il y ait des Images dans le „ Temple, quoique des furieux en aient brisées quelques-unes avant mon „ retour. Je celebre la Messe avec les Ornemens & les Ceremonies accou- „ tumées; si ce n'est que j'y mêle quelques Cantiques en Langue vulgaire, „ & que je prononce en Allemand les Paroles de la Consécration. Je ne „ prétens point détruire la Messe Latine; & si on ne m'eut fait violence, „ je n'aurois jamais permis qu'on la celebrât en Langage commun. Enfin, „ je hais souverainement ceux qui condamnent des Ceremonies indifferentes, „ & qui changent la Liberté en Nécessité. Si vous lisez mes Livres, vous „ verrez que je n'approuve pas ces perturbateurs de la paix, qui détruisent „ des choses qu'on peut laisser sans crime. Je n'ai aucune part à leur fu- „ reur, ni aux troubles qu'ils excitent. Car nous avons, par la grace de „ Dieu, une Eglise fort tranquille & fort pacifique, & un Temple libre „ comme auparavant; excepté les troubles que Carlostad y a excités avant „ moi. Je vous exhorte tous à vous desier de Melchior, & de faire ensorte „ que le Magistrat ne lui permette point de prêcher, quand même il mon- „ treroit des Lettres du Roi. Il nous a quitté fort en colere, parce que „ nous ne voulions pas approuver ses Réveries. Il n'est, ni propre, ni appel- „ lé, à enseigner. Dites cela de ma part à tous nos Freres, afin qu'ils le „ fuient & l'obligent à garder le silence. A Dieu, priez pour moi, & me „ recommandés à nos Freres. MARTIN LUTHER. „ La Datte de „ cette Lettre est: *Sabbatho post Reminiscere*. 1528. Si le celebre Bossuet l'avoit „ connue, il n'auroit pas manqué d'en faire usage dans sa belle *Histoire des „ Variations*, en la comparant avec les Ecrits antérieurs de Luther, d'où il „ résulte une difference notable de sentimens & de conduite. Au reste, con- „ cluons hardiment, que, selon le Patriarche des Lutheriens, la Messe celebrée „ en Latin, le Baptême administré selon toutes les Ceremonies usitées dans „ l'Eglise, les Images admises dans les Temples, &c. sont des choses qui peu- „ vent subsister sans crime, & qui n'ont été retranchées du Culte public que „ par des furieux, des enragez, & des brouillons.

Lettre
Anecdote
de Luther,
où l'on
voit ses
Sentimens
sur les Ce-
remonies
de l'E-
glise.

An de J.C.
1529.

Conduite
artificieuse
du Pape.

Comme le Pape n'avoit point de plus grands desirs, que de voir sa Maison rétablie dans la Souveraineté de Florence d'où elle avoit été chassée, il n'eut pas beaucoup d'égards aux grandes instances que les Confederez lui faisoient, pour le porter à se declarer ouvertement contre l'Empereur, de l'excommunier, & de le priver du Roiaume de Naples & de l'Empire, puisque Rome, étant delivrée, le Pape n'avoit plus lieu de temporiser, ni de se menager avec lui. „ Mais comme Clement se sentoit abbatu de fatigues „ & d'ennuis, & prévoioit que si les Alliés restoient les plus forts, ils voudroient maintenir la Liberté de Florence; bien loin de vouloir se vanger de l'Empereur, il resolut de se joindre avec lui, à la premiere occasion, „ pour recouvrer cette Ville. Cependant, pour couvrir son dessein, il „ s'excusa envers eux, disant, que dans le deplorable état de ses affaires, il „ ne pouvoit leur être qu'à charge, & que la deposition de l'Empereur seroit soulever l'Allemagne, par la peur que ces Princes auroient, qu'il ne „ voulût s'arroger l'autorité de créer l'Empereur. Et comme il s'apperçut „ que ses Alliez penetroient sa pensée, lui, que la nature & l'art avoient instruit à cacher ses sentimens, fit semblant de ne prendre plus de part aux „ affaires du monde. Et, pour imprimer cette opinion dans les Esprits, il „ fit entendre aux Florentins par diverses gens, que ce n'étoit nullement „ son dessein de se mêler de leur Gouvernement. Qu'il ne desiroit rien „ d'eux, que d'en être reconnu comme Pape, & honoré, comme le reste „ des Princes Chrétiens; les priant de cesser de persecuter sa Famille, & de „ souffrir que les Armoiries en restassent sur les Edifices faits par ses Ancêtres. Enfin, il ne parloit plus que de reformer l'Eglise, & d'y ramener „ les Lutheriens; disant, qu'il vouloit aller en personne en Allemagne, & „ qu'il y donneroit un si bon exemple, qu'il les convertiroit tous. Si bien „ que la plupart des gens croioient que c'étoit le fruit des afflictions, que „ Dieu lui avoit envoiées pour s'amender. Mais, la suite fit voir aux gens „ de bien, que cette semence étoit tombée sur la Pierre & le long du Chemin; & les plus éclairez connurent, qu'il n'avoit point eu d'autre vuë, „ que d'endormir les Florentins (79).

Traité
avantageux du
Pape avec
l'Empereur.

Il ne cessoit de presser, ou plutôt d'importuner l'Empereur par des Lettres écrites de sa propre main, le priant de lui vouloir envoier quelque personne, avec plein pouvoir de conclure, par un Traité solide, une bonne Paix. Charles V, qui ne souhaitoit rien tant que de faire plaisir à Sa Sainteté, & la guerir de la haine qu'elle pourroit avoir conçue contre lui, envoia en Italie Antoine de Leve, qui conclut avec Clement VII. le 26. de Juin, un Traité, dont voici les principaux Articles. 1. Que Sa Sainteté se transporterait à Boulogne avec toute sa Cour, au plus tard sur la fin de l'année suivante, pour y couronner l'Empereur. 2. Qu'aussi-tôt après la Ceremonie du Couronnement, Sa Majesté Imperiale envoieiroit une puissante Armée devant Florence, & que ses Troupes ne se retireroient qu'après la Prise de la Ville. 3. Qu'Alexandre de Medicis, petit neveu du Pape, seroit

(79) *Frà Paolo, Hist. du Conc. de Trente, Liv. I. pag. 43.*

roit fait Prince & Souverain de la Ville & Etat de Florence. 4. Qu'on marieroit ce Prince avec Marguerite, fille naturelle de l'Empereur, dès qu'elle auroit atteint l'age nubile. 5. Que le Pape fourniroit pour le Siege de Florence huit mille hommes, qui seroient paieez à ses depens & agiroient conjointement avec l'Armée de l'Empereur. 6. Qu'en même tems, Sa Sainteté expedieroit une Bulle en faveur de l'Empereur & de tous ceux qui lui succederoient à perpetuité, par laquelle sa Majesté Imperiale auroit le Droit de nomination & de presentation aux huit Archevêchez du Roiaume de Naples, Brindes, Lanciano, Matera, Otrante, Reggio, Salerne, Trani, & Tarente, & à seize Evêchez. 7. On remettoit le Pape en possession de Cervia, de Ravenne, de Modene, de Reggio, de Rubiera. On lui abandonnoit le Duc de Ferrare, & on le rendoit maître du fort du Duc de Milan; & à ces conditions Sa Sainteté accorderoit à l'Empereur l'Investiture du Roiaume de Naples, n'exigeant' qu'une Haquenée blanche qu'on lui présenteroit tous les ans. Elle donneroit passage à l'Armée Imperiale sur les Terres de l'Eglise, accorderoit l'Absolution à tous ceux qui avoient trempé dans le Sac de Rome, & permettroit à Charles V, & à Ferdinand son frere, d'emploier le quart des Revenus Ecclesiastiques de leurs Etats, pour fournir aux frais de la guerre contre les Turcs (80). En même tems, l'Empereur fit aussi la Paix avec la France; &, s'étant rendu en Italie, il ratifia les deux Traitez.

Le Pape fit faire tous les preparatifs pour le Couronnement; mais, avant que de se rendre à Boulogne, où l'on devoit celebrer cette auguste Cere- monie, il fit un Decret datté du 6. d'Octobre, par lequel, après avoir exposé les desseins de Sa Majesté Imperiale, pour s'opposer aux progrès de Soliman, qui vouloit s'emparer du Roiaume de Hongrie, il dit que, pour repondre à de si pieux desirs, & prendre des mesures avec l'Empereur pour le couronner dans Boulogne, comme il le souhaite, il se transporte avec joie dans cette Ville, laissant à Rome toutes ses Lettres Apostoliques, afin que s'il venoit à mourir avant son retour, l'Electon de son Successeur se fit dans cette Capitale de la Chrétienté, & nullement dans le lieu de son decès, ni en aucune autre Ville, à moins qu'il n'y eut des obstacles invincibles, que Rome ne fut exposée à l'Interdit, ou manifestement rebelle, ou qu'il y eut quelque violence à craindre: alors, continue le Pape, je nomme Civitta-Castellana, ou Orviette, ou Perouse; ensorte que toute Election faite en d'autres lieux sera nulle. Le lendemain de la publication de ce Decret, il partit de Rome, précédé de la Sainte Eucharistie, qu'il fit porter avec lui, & accompagné de seize Cardinaux, de quelques Evêques, & de tous les Officiers de la Cour. Etant arrivé à Boulogne, il alla descendre à l'Eglise de St. Pierre. L'Empereur étant arrivé quelques jours

Decret du
Pape
avant son
depart
pour Bou-
logne.

(80) *Memoires de Bellay, Liv. 3. Guicciardin, lib. 18. Belleforest, l. 9. c. 44. Sleidan, Comment de Statu Relig. & Reip. lib. 6. Belcarinus, Lib. 20. Onuphre Panvini, in Clem. VII.*

Raynaldi, an. 1529. §. 60. Dom Antonio de Vera, Hist. de Charles V. p. 161. Pallavicin. Istor. del Concil. Trid. lib. 3. cap. 2.

An de J.C.
1529.

L'Empe-
reur veut
faire con-
sentir le
Pape à un
Concile.
Raisons de
Sa Sainte-
té pour
éluder cet-
te Propo-
sition.

jours après dans cette Ville, y fut reçu en grande ceremonie, & voulut baiser les pieds du Pape; mais, le Souverain Pontife ne le voulut point permettre, & fit en cela une action digne d'une éternelle louange. Après les complimens de part & d'autre, Charles V. fit present au Pape d'une cassette d'argent où il y avoit des medailles d'or du poids de douze livres, & Sa Sainteté donna à l'Empereur une Aigle Imperiale d'or du poids de deux livres, & enrichie de pierreries très-précieuses (81).

L'Empereur & le Pape eurent diverses Conferences, qui roulerent la plupart sur le Concile, que les Novateurs demandoient. Charles V. n'oublia rien pour faire goûter au Pape cette proposition; mais, il ne put y réussir. Clement VII. qui ne craignoit rien davantage qu'un Concile, sur-tout, s'il se tenoit librement & de-là les Monts, où on n'étoit pas si favorable à ses prétensions, employa toutes sortes de raisons pour persuader à l'Empereur, que le Concile, bien loin de pacifier les Troubles d'Allemagne, y ruinerait l'Autorité même Imperiale. Il remontra, que l'Herésie avoit infecté le Peuple & les Princes dont l'Empire étoit composé; que le Peuple n'auroit pas plutôt obtenu la permission de revoquer en doute les matieres de la Religion, & de demander un plus grand éclaircissement sur un sujet si delicat, qu'il prétendroit se mêler du Gouvernement, & diminuer à sa mode l'Autorité de ses Maîtres; étant probable, qu'il n'épargneroit pas la Jurisdiction temporelle, si jamais on lui permettoit d'examiner la Puissance Ecclesiastique. Qu'il étoit bien plus aisé de resister aux premieres demandes d'une populace, que de la contenir dans les bornes du devoir & de la justice, quand une fois on lui a relaché quelque chose pour la contenter. Quant aux Princes qui demandoient le Concile, le Pape ajoutoit, qu'ils n'agissoient pas par un motif de pieté, mais par un pur intérêt. Qu'ils n'avoient embrassé l'Herésie, que pour posséder les Biens Ecclesiastiques qu'elle leur offroit, & pour devenir tout à fait absolus, en ne dependant point de l'Empire, & ne pensant qu'à se soustraire de l'Obéissance de l'Empereur. Que s'il y en avoit encore quelques-uns exempts de cette contagion, c'étoit faute d'avoir penetré ce secret; mais, que venant à le decouvrir, ils ne manqueroient pas d'imiter les autres. Que sans doute les Papes perdroient beaucoup en perdant l'Allemagne, mais que l'Empereur & la Maison d'Autriche y perdroient encore davantage. Que le meilleur expedient étoit d'exercer rigoureusement son Autorité; pendant que la plupart des Villes obéissoient, & de venir promptement aux remedes, avant que le Parti contraire s'accrût davantage, par la decouverte des commodités de cette nouvelle Religion; ce que l'on ne pouvoit faire, si l'on continuoit à parler de Concile; parce qu'il falloit des années pour l'assembler, & que rien ne s'y pouvoit traiter qu'après de longues deliberations: outre qu'il surviendroit mille empêchemens de la part d'un grand nombre de personnes, qui, pour leurs intérêts particuliers,

(81) *Ex Bullar. tom. 1. Clem. VII. Const. Sin, lib. 19. Paul Jove, Hist. lib. 27.*
26. *Rajnaldi, an. 1529. §. 75. 77. Guicciar.*

en empêcheroient, ou du moins en retarderoient, la tenuë sous divers pre-
textes pour faire ensuite tout manquer. Il disoit encore, qu'il n'ignoroit
pas, que c'étoit le bruit commun, que les Papes ne veulent point de Con-
ciles, dans l'appréhension qu'on n'y donnât atteinte à leur Autorité; mais,
qu'il n'en pensoit pas ainsi, parce que Jesus-Christ, de qui il tenoit immé-
diatement toute sa puissance, avoit promis que les Portes de l'Enfer ne pré-
vaudroient point contre l'Eglise. De plus, ajoutoit-il, l'expérience du
passé montre que l'Autorité Pontificale n'avoit jamais été diminuée par
aucun Concile; qu'au contraire, elle avoit toujours été reconnuë pour
absoluë & sans bornes, comme elle l'est véritablement, selon les paroles de
Jesus-Christ. L'Empereur pouvoit lui repondre, que ces paroles de Jesus-
Christ s'entendoient de toute l'Eglise, & non du Pape, ni de la Cour de
Rome, en particulier; & qu'ainsi ses raisons tomboient d'elles-mêmes,
étant appuyées sur un faux principe: mais Charles lui laissant étaler toutes
ses prétensions, il ajouta encore, que quand les Papes s'étoient abstenus,
ou par humilité, ou par quelque autre motif, d'exercer leur Puissan-
ce toute entière, les Peres des Conciles les avoient toujours portez à
s'en servir dans toute son étenduë. Que tous les Conciles tenus par les
Papes, soit contre les Heretiques, soit pour d'autres besoins de l'Eglise,
avoient toujours augmenté cette Autorité; & que d'ailleurs, laissant à part
la promesse de Jesus-Christ, qui est l'unique fondement du Pontificat, le
Concile ne pouvoit manquer d'être utile au Pape, étant composé d'Evê-
ques, dont le véritable intérêt est de soutenir la Grandeur Papale, qui leur
sert d'appui contre les Entreprises des Princes & des Peuples. Qu'il étoit
de l'intérêt des Rois, & des autres Souverains habiles dans le Gouvernement,
de favoriser toujours l'autorité apostolique, n'ayant pas d'autre moien
pour reprimer les Prelats, qui passent les bornes de leur pouvoir. Qu'en-
fin il pouvoit prophétiser, que le Concile produiroit encore de plus grands
desordres en Allemagne, parce que ceux, qui le demandoient, le fer-
voient de cette demande comme d'un prétexte, pour demeurer dans leurs
erreurs, jusqu'au tems de la celebration de ce Concile, & qu'aussitôt qu'el-
les seroient condamnées, comme il arriveroit infailliblement, ils se servi-
roient d'autres moïens pour éluder sa Decision. Enfin, le Pape conclut ses
Remonstrances, en assurant qu'il devoit en être crû, d'autant plus qu'il n'é-
toit animé que du seul desir de voir l'Allemagne réunie à l'Eglise, & entie-
rement soumise à l'Empereur. Ce qui ne réussiroit pas, s'il ne retournoit
promptement pour faire executer la Bulle de Leon X. & l'Edit de Wor-
mes, sans se laisser fléchir par tout ce que les Protestans lui pourroient
dire, soit en demandant un Concile pour éclaircir leurs doutes, soit en
alleguant leur Protestation & leur Appel au même Concile, ou quelque
autre prétexte pour couvrir leur Impieté. Qu'au premier refus qu'ils fe-
roient d'obéir, il falloit emploïer la force; ce qui n'étoit pas difficile,
l'Empereur ayant tous les Princes Ecclesiastiques & la plûpart des Seculiers
à sa devotion. Qu'il devoit ce Service à l'Eglise Romaine, dont il étoit le
Pro-

An de J.C.
1529.

L'Empe-
reur paroît
se rendre
aux Rai-
sons du
Pape.

Le Pape
evoque
l'Affaire
du Divor-
ce d'Henri
VIII. à
Rome.

Protecteur comme Empereur & Roi des Romains, & qu'il y étoit enco-
re obligé par le Serment qu'il'avoit prêté dans la Ceremonie de son Cou-
ronnement à Aix-la-Chapelle, & par celui qu'il feroit bientôt entre ses
mains en recevant la Couronne Imperiale (82).

Rien n'étoit plus facile que de detruire les Raisons du Pape, dont le peu
de solidité se montroit aux yeux des moins eclairez. L'Empereur le sen-
toit, sans doute, comme les autres; mais, il étoit foible, avoit beaucoup
de complaisance pour le Pape, & craignoit trop de le chagriner, pour in-
sister plus vivement sur une Proposition qui paroissoit lui deplaire si forte-
ment. Il se reduisit donc au dessein de tenir seulement d'abord une As-
semblée Generale des Etats de l'Empire, où il pretendoit faire les derniers
efforts, pour réunir les Lutheriens avec les Catholiques; après quoi, s'il ne
réussissoit pas, on en viendroit, dit-il, à la convocation d'un Concile (83).
C'est ainsi que les meilleurs Projets echouent souvent, manque de fermeté
dans ceux qui peuvent les faire executer.

On continuoît en Angleterre à traiter du Divorce d'Henri VIII. avec
Catherine d'Arragon; mais, l'Affaire n'avançoit pas, malgré les instances
continuelles que les Ambassadeurs d'Angleterre faisoient auprès du Pape:
car, le St. Pere, qui étoit alors sur le pied d'un Accomodement avec l'Empe-
reur, ne pouvoit point satisfaire aux desirs d'Henri VIII. Celui-ci resolut
donc de poursuivre la Cause devant les Legats Wolfey & Campege, qui,
par des delais affectés, donnerent le tems à Clement VII. de conclure son
Traité avec Charles V. & d'évoquer la Cause à Rome. Je ne touche ici
que les principales circonstances de cette grande Affaire, seulement pour
avoir occasion de remarquer que le Roi fut bientôt informé qu'il étoit ci-
té à Rome avec la Reine Catherine son Epouse. Sur cette Nouvelle,
Henri chargea Gardiner de dire au Cardinal Wolfey, qu'il ne vouloit pas
qu'on lui signifiât l'Evocation, ni rien qui pût porter quelque préjudice à
son Autorité souveraine, de peur que ses Peuples ne crussent qu'il reconnois-
soit au dessus de lui quelque Puissance étrangere. Comme la Bulle, par la-
quelle le Roi & la Reine étoient sommez de comparoître à Rome dans
quarante jours, renfermoit encore quelques Censures en cas de desobéif-
sance, le Pape, craignant que cette conduite n'irritât le Prince, lui adressa
un Bref datté du 9. d'Aout, où il declaroit, qu'il ne prétendoit point user
de menaces, ni emploier contre lui des Censures qu'on avoit inserées dans
la Bulle contre son intention: mais, quant à la Citation, il se contenta de
prolonger le delai jusqu'à Noël. Le Roi, de son côté, après avoir engagé
les Legats à declarer sur le Bref du Pape, que leur Commission étoit finie,
& qu'ils n'avoient plus de pouvoir, se retira à Grafton avec Anne de Bo-
leyn, & donna ordre à la Reine de se retirer. Wolfey fut ensuite dis-
gracié, par un juste Jugement de la Providence, qui voulut le punir
des

(82) *Contin de Fleury, tom. XXVII. pag.*
94. & 6. *Ex Pallavicin, stor. del Concil. Trid.*
lib. 3. c. 7. Frà-Paolo, Hist. Concil. Trid. lib.

1. *Raynaldi, an. 1529. §. 48. & seq.*

(83) *Guicciardin, lib. 19. Raynaldi, an 1529.*
§. 50.

dès ce monde de l'acharnement qu'il avoit à poursuivre le Divorce, pour se vanger de ce que l'Empereur ne l'avoit pas fait elire Pape, lors qu'Adrien VI. fut mis sur le St. Siege. Le Cardinal Campege se crut fort heureux d'avoir la Liberté de fortir d'Angleterre, pour retourner à Rome (84).

An de J. C.
1529.

Les Negociations de Boulogne furent enfin terminées par le Couronnement de l'Empereur. Je cite les Auteurs qui nous ont donné un detail de cette Ceremonie (85). Le Pape obtint de sa Majesté Imperiale, que Florence seroit reduite, par la voie des Armes, sous la Tyrannie des Medicis. Mais, les Florentins resolurent de defendre leur Liberté, & leverent une Armée. De sorte que la Guerre commença assez vivement. Florence fut obligée de capituler avec Gonzague, & Alexandre de Medicis fut reconnu Prince & Souverain de cet Etat: & ce fut-là l'origine de la Puissance des Grands Ducs de Toscane, qui doivent ainsi toute leur fortune à l'Empereur Charles V (86).

Florence
perd sa
Liberté.

Clement VII. ne fut pas si content du Jugement que ce Prince porta sur l'Affaire du Duc de Ferrare. Comme ce Duc lui avoit remis ses Interêts entre les mains, Charles crut devoir examiner quelle étoit la justice qui lui étoit due, afin de la lui rendre; & l'examen fait, il prononça que Modene & Reggio appartenoient de Droit à ce Duc, & qu'il recevroit seulement une nouvelle Investiture de ce Duché, en payant cent mille Ducats au Souverain Pontife, avant le 29. de Juin, Fête des Apôtres St. Pierre & St. Paul. Clement VII. fut tellement irrité de ce Jugement, qu'il ne voulut point le ratifier, ni recevoir le paiement des deniers, dequoi l'Empereur se mit fort peu en peine. Il fallut pourtant que le St. Pere en passât par-là (87).

Le Pape se
plaint du
Jugement
de l'Em-
pereur en
faveur du
Duc de
Ferrare.

L'Empereur, aiant réglé ses Affaires en Italie, revint en Allemagne, pour assister à la Diete d'Ausbourg, où les Protestans presenterent leur Confession de Foi. Mais, n'aiant pas été ecoutez favorablement, ils prirent des mesures pour la Defense de leur Doctrine (88). Pendant que ces Sectaires se divisoient de plus en plus d'avec la Cour de Rome, les Venitiens se raccomoderent avec elle, au sujet du Differend qu'ils avoient avec les Papes touchant la collation des Evêchez. Autrefois, le Senat de Venise

An de J. C.
1530.

Differend
du Pape
avec les
Venitiens
terminé.

(84) Le Grand, Hist. du Divorce, tom. 1. Burnet, Reform. d'Angl. tom. 1. pag. 105. &c. Milord Herbert, Vie & Hist. d'Henri VIII. Acta Publica Angl. tom. 4. pag. 295. & seq. Sanderus, de Schism. Anglic. lib. 1. Raynaldi, an. 1529. §. 93.

(85) Sleidan, in Comment. lib. 7. Guicciardin, lib. 20. Card. Pascal. lib. de Cronic.

(86) Guicciardin, ubi supr. Paul Jove, lib. 27. Sleidan, lib. 7.

(87) Guicciardin, lib. 20. Paul Jove, lib. 27. Du Chesne, Hist. des Papes, Vie de Cle-

ment VII. pag. 394.

(88) Don Anr. de Vera, Hist. de Charles V. pag. 179. Sleidan, lib. 7. Belcarius, lib. 20. Sponde, an. 1530. n. 3. Georg. Sabin. Carm. de Ingres. Cesar. August. Cochlée, de Act. & Script. Lutheri pag. 205. Maimbourg, Hist. du Luther. tom. 1. Liv. 2. pag. 260. Pallavicin, Hist. Conc. Trid. lib. 3. c. 5. Chitrée, Hist. Confession. August. Coelestii, Hist. Confes. Aug. tom. 3. fol. 1. Raynaldi, an. 1530. §. 79. & seq. Ulemberg, in Vit. Luther. c. 21. Bossuet, Hist. des Variat. tom. 1. in 4. liv. 3.

An de J.C.
1530.

avoit la Nomination de tous les Evêchez & de toutes les Abbaies de son Etat de Terre, & de Mer; mais, il y avoit renoncé tout-à-fait par le Traité de Paix fait en 1510. avec le Pape Jules II. pour le detacher de la Ligue de Cambrai. L'an 1525. il tacha de revendiquer ce Droit, voulant profiter de l'occasion favorable de la Vacance de l'Eglise de Trevisé, arrivée dans le tems que le Pape Clement VII. étoit tenu Prisonnier par l'Armée Imperiale. Mais, dès que Clement fut en liberté, il envoya l'Evêque de Siponte à Venise, pour y demander la Revocation du Decret que le Senat avoit fait l'année precedente, au sujet de la Nomination des Evêchez. Le Differend dura jusqu'à cette année 1530. qu'il fut terminé; les Venitiens renonçans à leurs pretensions (89).

Decret du
Pape contre les Heretiques d'Italie.

Comme plusieurs Allemands étoient venus faire la Guerre en Italie, plusieurs Italiens paroissent fort disposez en leur faveur, non seulement parmi les Laiques, mais encore dans le Clergé, & le mal s'étoit repandu en differentes Provinces. Le Pape, pour y rapporter un prompt remede, fit un Bref datté de Boulogne le 15. de Janvier, qu'il adressa à Paul General des Jacobins & Inquisiteur de la Foi à Ferrare & à Modene, par lequel il lui commande de faire une exacte recherche de ces Heretiques, & des Religieux-mêmes, qui s'étoient laissé corrompre par cette nouvelle Doctrine (90).

Ses soins pour les Chevaliers de Rhodes,

Mais, ce qui releve le plus la Charité du Pape furent ses sollicitations & ses instances, auprès de l'Empereur, pour les Interêts de l'Ordre de St. Jean de Jerusalem, dans lequel il avoit été élevé; car, on peut dire que c'est à Clement VII. & aux sentimens genereux de Charles V. que cet Ordre doit son Rétablissement. Depuis la Prise de Rhodes par Soliman en 1522. le Grand-Maitre Philippe de Villiers l'Isle-Adam, qui avoit acquis beaucoup d'honneur dans la defense de cette Place, avoit tenté de rentrer dans cette Isle, mais sans succès. Enfin, le Grand-Maitre préfera l'Etablissement de son Ordre dans l'Isle de Malthe, à des esperances incertaines. De sorte que, par l'entremise du Pape, ils obtinrent cette Isle de Sa Majesté, qui leur en fit une Donation authentique (91).

Suites de l'Affaire du Divorce.

Henri VIII. poursuivoit toujours avec chaleur l'unique Affaire qu'il eut alors à cœur. C'étoit celle de son Divorce avec Catherine d'Arragon. Mais, ses instances n'étoient plus reçues en Cour de Rome; & bien loin de tirer du Pape la satisfaction qu'il desiroit, Charles V. obtint de sa Sainteté un Bref, par lequel il étoit defendu au Roi d'Angleterre de passer à un second Mariage, jusqu'à ce que le Procès fut terminé à Rome. Ce fut alors, que l'on consulta les Universités sur cette Affaire. Mais, je m'engagerois dans une trop longue discussion, si je voulois rapporter les sentimens qu'on eut à cet egard dans toute l'Europe. Pour ecarter ce detail, qui

n'a

(89) Guicciarain, lib. 20.

(90) Bullar. tom. 1. Clem. VII. Consist. 27. & in Direct. Inquist.

(91) Bosio, tom. 3. lib. 5. & 6. Raynaldi,

an. 1528. §. 78. Dom Antonio de Vera, Hist. de Charles V. pag. 120. Vertot, Hist. de Malthe, tom. 3. in 4. pag. 493.

n'a qu'un raport indirect à mon sujet, j'indique en marge les Ouvrages qu'on doit consulter sur ce point (92). Les Seigneurs Anglois écrivirent enfin au Pape, pour lui représenter, „ que le mariage du Roi aiant été „ condamné par un grand nombre de celebres Universitez, par plusieurs „ sçavans Canonistes, & par d'habiles Theologiens, le Pape eut dû lui même rendre justice à ce Prince sans en être sollicité: qu'il eut dû encore „ considerer les obligations que toute l'Eglise en general & le St. Siege „ en particulier avoient à Henri: que cependant la justice de la chose & „ les infrances du Roi n'aïant rien produit, c'étoit avec beaucoup de „ regret qu'ils se plaignoient d'un traitement si indigne; mais que l'An- „ gleterre étant menacée des calamitez d'une Guerre civile, à moins qu'on „ ne rendit incontestable la succession à la Couronne, ils ne pouvoient „ plus garder le silence; que le moien de prevenir ces malheurs étoit de „ mettre le Roi dans un état à attendre des Enfans mâles, en lui permet- „ tant de se marier. Qu'il conjuroient sa Sainteté de lui donner une promp- „ te satisfaction là-dessus; que si elle en usoit autrement, on se croiroit „ abandonné du St. Siege, l'on prendroit tout delai pour un refus, & „ l'on iroit chercher des remedes ailleurs. Que pour prévenir de plus „ grands maux, l'on pourroit bien se porter à quelque extremité fâcheuse; „ mais qu'enfin un malade cherche du soulagement par-tout où il croit en „ trouver (93). „

An de J.C.
1530.

Le Pape, craignant les suites de cette resolution, fit promptement repon- se aux Seigneurs Anglois, tâchant de justifier la conduite qu'il avoit tenue dans cette Affaire. Il se plaint d'abord des expressions fortes que les Sei- gneurs avoient employées dans leur Lettre; mais, voulant les menager, il s'en plaint modérement, & les attribue au zele qu'ils avoient pour leur Prince. Ensuite, il avoue qu'il a de grandes obligations au Roi; mais il leur remontre, qu'on n'a pas raison de l'accuser d'injustice & d'ingratitude, & qu'il n'a pas tenu à lui que l'Affaire du Divorce ne fut jugée: qu'il a envoyé des Legats en Angleterre dès qu'on lui en a demandé, consultant plus en cela son affection que les Loix; que la Reine n'a pas voulu les reconnoître, qu'elle a appellé de tout ce qu'ils avoient fait; & que son Consistoire, trou- vant qu'il ne pouvoit se dispenser de recevoir cet Appel, il s'étoit toujours préparé à juger la cause; mais que le Roi, bien loin de presser qu'on la ter- minât, lui avoit fait demander du delai. Il ajoute, que d'autres que les Mi- nistres de Henri lui ont fait voir les Decisions des Universitez, mais qu'el- les ne sont appuïées d'aucunes preuves, & qu'il ne peut juger là-dessus; que d'ailleurs, si Henri apporte pour lui le sentiment de quelques Docteurs, on lui peut alleguer la Loi de Dieu, & de grandes Autoritez tirées des Ecri- vains

Reponse
du Pape
aux Sei-
gneurs
Anglois.

(92) *Cambridge, Vie du Card. Wolsey. Burnet, Hist. de la Reform. tom. 1. liv. 2. Sanderus, du Schism. lib. 2. Le Grand, Hist. du Divorce, tom. 1. Actes Publics d'Anglet, tom. 14. p. 413. Woord, de Antiq. Oxon. Le Grand, Defense de Sanderus, pag. 89. & dans les Preuves du*

Divorce, la Lettre de Guillaume du Bellay au Roy. D'Argentré, *Collect. Jud. tom. 2. in fol. p. 100.*

(93) *Burnet, Hist. de la Reform. d'Anglet. tom. 1. liv. 2. pag. 146. Rimer, Acta Publica Angl. tom. 14. p. 405.*

An de J. C.
1530.

vains Latins & Hebreux, qui sont fortes, pour la defense de Catherine. Il ajoute, qu'il souhaite au Roi des Enfans mâles; mais, qu'il n'est pas Dieu, pour lui en donner. Il les exhorte, en finissant, à avoir un Esprit de Paix, & à ne point avoir recours à des remedes extraordinaires qui blefferoient leur Conscience & leur honneur; qu'au pis aller un Medecin n'est point coupable, lorsque le malade s'impatiente & ne fait que ce qui lui est contraire; que quoiqu'il fasse beaucoup de cas de leurs sollicitations, il considere davantage le Roi, puisqu'il ne lui a jamais rien refusé, tant que sa conscience & son honneur le lui ont permis; qu'enfin ce Prince peut se promettre du St. Siege toutes sortes de faveurs, pourvû qu'elles ne bleffent ni la Justice, ni la Religion; qu'autrement, tout ce qu'on feroit seroit inutile (94).

Henri defend de recevoir aucune Bulle de Rome.

Sur cette reponse, Henri craignit qu'il n'arrivât en Angleterre quelque Bulle favorable à Catherine. C'est ce qui l'engagea à defendre à ses sujets, sous de grosses peines, de recevoir aucune Expedition de la Cour de Rome, qui fut contraire à son Autorité Souveraine. Il resolut aussi de prendre d'autres voies, pour faire declarer son Mariage nul: ces voies étoient de porter son Affaire au Parlement & à l'Assemblée du Clergé; &, après avoir mis ces deux corps dans ses Interêts, de faire juger la Cause en Angleterre, sans se mettre en peine de ce que le Pape pourroit faire contre lui. Toute la difficulté de ce Projet consistoit à prevenir le Peuple en sa faveur. Pour le tenter, il eut grand soin de faire imprimer & publier un Abregé des Raisons qu'il avoit de demander son Divorce avec la Reine, afin que ces Raisons étant connus de tout le Monde, il trouvât moins d'opposition dans le Parlement (95).

An de J. C.
1531.

Etat de la Religion en Allemagne.

Les Affaires du St. Siege n'étoient pas sur un meilleur pied en Allemagne; car, malgré les divisions intestines des Novateurs, ils s'accordoient tous à ruiner l'Autorité Pontificale. La Ligue de Smalkalde faisoit peur à Charles V. Ce Prince venoit de tenir une Diète, dans laquelle il avoit été obligé de promettre un Concile aux Protestans. Je me souviens à ce sujet d'un Trait curieux qu'on lit dans Frà-Paolo. Le Cardinal Mathieu Lang, Archevêque de Salzbourg, ,, disoit à tout le monde, que la Reformation de la ,, Messe étoit honnête, la permission de toutes les viandes convenable, & ,, la demande de l'abolition de tant de préceptes humains juste & nécessaire; mais que, pour cela, il n'étoit pas convenable qu'ils fussent tous reformez par un miserable Moine. Et Corneille Scoper, Secrétaire de l'Empereur, disoit aussi, que si les Docteurs Protestans eussent eu de l'argent, ils eussent pû aisément acheter des Italiens telle Religion qu'ils eussent voulu; mais, que faute d'or, ils ne pouvoient esperer que la leur fit jamais bonne figure dans le Monde (96).

Conduite du Pape au sujet d'un Concile.

Cependant, le Pape, aiant appris ce qui venoit de se passer dans la Diète d'Allemagne, en ressentit une étrange mortification. Car, bien que Charles V.

(94) *Le Grand, Hist. du Divorce, tom. I. d'Henri VIII.*
pag. 203. & suiv.

(96) *Frà-Paolo, Hist. du Concile de Trente, Liv. I. p. 52.*

V. eut, selon son Conseil, employé l'autorité & les menâces, il ne trouvoit pas néanmoins, qu'il eut fait le devoir d'Avocat & de Défenseur de l'Eglise Romaine, auquel il n'appartient pas de prendre connoissance de la Cause, mais seulement d'exécuter les Decrets du Pape. A quoi il avoit contrevenu, en faisant lire les Confessions des Protestans, comme aussi en assignant une Conférence, pour accorder les Controverses. Il lui pesoit sur le cœur, que l'on eut accordé de certains points, & sur-tout que l'on eut consenti à l'abolition de quelques Ceremonies; lui semblant, que c'étoit usurper son autorité, que de traiter des choses de si grande importance, sans sa participation. Ce qu'il eut eû moins de peine à digérer, si son Legat y fut intervenu. D'ailleurs, il consideroit que le consentement donné à cette action par les Prelats, lui portoit un très-grand préjudice. Et ce qui le faisoit encore davantage, c'étoit la promesse d'un Concile, dont il avoit tant d'horreur. Outre que de lui prescrire le terme de six mois, pour le convoquer, & d'un an pour le commencer, cela lui paroissoit une entreprise sur le St. Siege, & faire l'Empereur le Principal, & le Pape le Ministre. Par ces commencemens, il jugeoit qu'il y avoit peu de satisfaction à esperer du côté de l'Allemagne, & qu'ainsi il falloit trouver un expedient, pour empêcher que le mal ne gagnât les autres parties de l'Eglise. Mais, comme le passé ne se pouvoit defaire, il étoit de sa prudence de ne point temoigner que ce qui s'étoit fait fût contre son gré, mais au contraire de s'en faire lui-même l'Auteur pour sauver sa reputation. Il écrivit à tous les Rois & les Princes de Lettres de même teneur, où il disoit: Qu'il avoit esperé que la presence de l'Empereur pourroit abbatre l'Herésie de Luther, & que dans cette pensée il étoit allé à Boulogne, pour lui en faire instance, bien qu'il y fut déjà très-porté de lui-même; mais, qu'ayant appris par ce Prince & par son Legat, que les Protestans étoient devenus plus obstinez, & connoissant, après en avoir delibéré avec les Cardinaux, qu'il n'y avoit point d'autre remede à employer qu'un Concile General, il les exhortoit à vouloir favoriser une si Sainte Cause, en assistant personnellement, ou du moins en envoyant leurs Ambassadeurs, au Concile General, qu'il étoit resolu de convoquer au plutôt dans quelque lieu commode en Italie. Ces Lettres firent grand éclat dans le Monde. Les Ministres & les Partisans du Pape en feroient par-tout des copies, non pas que le Pape ni la Cour de Rome voulassent en nulle façon le Concile, dont leur pensée étoit très-éloignée; mais, pour amuser les hommes par l'attente d'une Reformation prochaine, & les tenir par-là dans l'Obéissance. Mais, peu de gens s'y laisserent tromper; car, il n'étoit pas difficile de decouvrir, que l'instance faite aux Princes d'envoyer leurs Ambassadeurs au Concile, dont le Pape ne determinoit ni le tems, ni le lieu, ni la forme, étoit un artifice & une pure affectation (97). Cependant, tout étoit plein de soupçons & de defiances, & de plus en plus le mal devenoit incurable.

An de J. C.
1531.

Tan-

(97) *Frà Paolo, ubi supr. p. 53. 54.*

An de J.C.
1531.

François I.
propose
le Mariage
de son fils
avec la
niece du
Pape.

Contesta-
tion entre
l'Empe-
reur & le
Pape au
sujet du
Siege
Episcopal
de Mal-
the.

Tandis que l'Empereur travailloit à faire la Paix avec les Princes Proteftans, François I. cherchoit à le brouiller avec les autres Princes, & à profiter contre lui du mécontentement étoit le Pape, au sujet du Jugement que ce Prince avoit prononcé sur l'Affaire du Duc de Ferrare, & qu'on a rapporté plus haut. Dans cette vuë, François I., attentif à mettre le Pape dans ses interêts, lui fit proposer le Mariage de Catherine de Medicis, fille du Duc Laurent, avec Henri Duc d'Orleans son second fils; honneur, auquel la Maison de Medicis n'auroit jamais osé aspirer, si le Roi ne l'eut offert de son propre mouvement. Le Pape en fut touché; & moins l'Affaire paroiffoit vraisemblable, plus il se sentoit d'inclination pour le Roi de France qui la proposoit volontiers; plus, par consequent, il se trouvoit disposé à entrer dans les vues de ce Prince contre l'Empereur, contre qui il étoit deja aigri (98).

Il s'éleva une autre Contestation entre le Pape & l'Empereur, au sujet de l'Evêché de Malthe, qui vacqua dans ces circonstances. Frere Thomas Bosio, Italien, fut recommandé particulièrement par le Grand-Maître, à cause de son merite. Le Pape, aiant lui-même beaucoup de consideration pour ce sujet, n'eut pas de peine à le recommander à l'Empereur. Sur cette recommandation, l'Empereur fit dire à Clement VII. par son Ambassadeur, que dans peu de tems il lui donneroit satisfaction, avec d'autant plus de joie, que ses vuës s'accordoient avec les siennes. Il lui écrivit aussi en termes fort obligeants, & lui fit connoître qu'il ne manqueroit pas de repondre au plutô à ses vœux & à ceux du public, & de lui temoigner combien il avoit de desference pour ses recommandations. En effet, il nomma Bosio à l'Evêché de Malthe. Mais, lorsque Bosio vint à Rome, pour recevoir ses Bulles & remercier Sa Sainteté, Clement VII. dit, „ Que l'Eglise de Malthe étoit deja pourvuë; qu'il avoit nommé à cet Evêché le „ Cardinal Ghinucci; & que l'Ordre ne pouvoit pas esperer un plus grand „ honneur, que d'avoir pour son Evêque un Cardinal d'un si grand merite; & qu'il eseroit qu'on recevrait sans aucun obstacle le grand Vicair „ que le Cardinal seroit incessamment passer à Malthe, pour prendre possession de l'Evêché. „ L'Ambassadeur de l'Ordre, qui avoit presenté Bosio à Sa Sainteté, surpris de ce discours, & cachant son chagrin, repondit assez modestement, que cette Affaire regardoit uniquement l'Empereur, qui sans doute seroit étonné d'un changement si subit. „ C'est à „ nous, repartit le Pape en colere, & non pas à Charles, à pourvoir à cette Eglise, depuis que le Gouvernement de cette Isle a passé en d'autres „ mains. „ Et, après ces paroles, il congédia l'Ambassadeur & Bosio. Le Grand-Maître, agissant prudemment, parut ne prendre aucun parti dans cette Affaire, pour ne se pas trouver entre deux Puissances qu'il avoit un égal interêt de menager. Mais l'Empereur, qui avoit toujours connu Clement pour être d'un Caractere fort changeant, aiant été informé de cet événement par la Lettre de son Ambassadeur à Rome, ne put s'empêcher de dire, même

(98) Contin. de Fleury, tom. XXVII. p. 272.

me en plein Conseil, „ Qu'il ne s'étoit jamais fié au Pape, parce qu'il avoit „ toujours connu, que dans toutes ses actions il y avoit quelque finesse „ secrette & cachée; mais, pour cette fois, ajouta-t'il, j'avoué, à ma hon- „ te, que j'ai été trompé, parce que je ne me suis pas assez défié de ses „ manieres vives & empressees en apparence, dont, il sollicitoit lui-même la „ nomination de Bosio. „ On dit que Clement avoit été fâché du retarde- ment que l'Empereur avoit apporté dans cette nomination, quoiqu'il n'eut pas été long, & qu'il avoit dit à ce sujet devant quelques Cardinaux, „ Que quand les Souverains Pontifes prient en semblables occasions, leurs „ Prières doivent être reçues comme des Commandemens. „ Mais il y a lieu de croire, que ce ne fut-là qu'un prétexte de son changement, & que la vraie raison est qu'il vouloit que cet Evêque ne dependit que du St. Siege, & que la nomination en appartint toujours aux Papes; mais, l'Empereur poursuivit toujours son Droit & engagea Bosio à ne se point laisser de solli- citer sa nomination (99).

An de J. C.
1531.

L'Empereur, aiant chassé le Turc de l'Autriche, vint à Boulogne, pour s'a- boucher avec le Pape. On traita de plusieurs Affaires dans les Conférences, & particulièrement du Concile. Dans les Negociations précédentes, le Pa- pe avoit réduit ses Demandes sur ce point à cinq Chefs. 1. Qu'il seroit seu- lement assemblé, pour procurer du secours contre les Turcs, pour faire rentrer les Lutheriens dans l'Eglise, éteindre les Heresies, & punir les Re- fractaires. 2. Que l'Empereur y seroit présent, & que s'il se retiroit, le Concile seroit censé dissous & séparé. 3. Qu'il seroit assemblé en Italie dans une des trois Villes designées par le Pape, savoir Boulogne, Plaifance, ou Mantouë. 4. Que ceux-là seuls y auroient voix, qui auroient droit selon les Canons. 5. Que les Lutheriens demanderoient le Concile, & promet- troient de se soumettre à ses Decisions. L'Empereur avoit répondu à ces cinq Articles 1. Qu'il étoit à propos, pour contenter les Protestans, de con- voquer le Concile, sans y mettre aucune limitation, & qu'il dependroit ensuite du Pape d'y prescrire les matieres qu'on y devoit traiter. 2. Que si le Concile étoit bientôt assemblé, il quitteroit toutes choses pour s'y rendre, & y demeureroit aussi long-tems qu'il y croiroit sa présence néces- saire. 3. Que toutes les Villes nommées par Sa Sainteté, pour assembler le Concile, lui étoient agréables; mais, que Mantouë & Milan étoient celles qui seroient le plus du gout des Allemands. 4. Que l'on y observeroit la forme & l'usage gardez dans les Conciles précédens. 5. Que l'on ne pou- voit pas esperer que les Protestans fissent ce que le Pape demandoit; mais, que cela n'étoit pas nécessaire, puisque le Concile seroit assemblé contr'eux. Ce fut sur l'examen de ces Raisons apportées de part & d'autre, que roulerent les Conférences que l'Empereur eut avec Clement VII. à Boulogne au sujet de la Convocation du Concile. Ces Conférences furent plus solennelles, que celles où il ne s'étoit agi que d'Affaires civiles. On y convint de deux cho- ses

An de J. C.
1532.

Entrevuë
du Pape
& de
l'Empe-
reur à
Boulogne,
où l'on
traite du
Concile.

(99) Sangro & Sandoval, *Vida del Imper.* pag. 274. 275.
Carol. V. apud Continuat. Fleury, tom. XXVII.

Ande J. C.
1532.

Suites du
Divorce
d'Henri
VIII.

ses. L'une, que Sa Sainteté enverroit un Nonce aux Princes d'Allemagne, & Sa Majesté Imperiale un Ambassadeur, qui tous deux de concert disposeroient les Esprits des Princes, & prendroient avec eux les mesures nécessaires. L'autre, que S. Sainteté écrivoit à Ferdinand Roi des Romains, & aux Princes de l'Empire, que sur les pressantes sollicitations de l'Empereur, elle avoit resolu de convoquer au plutôt un Concile general; mais, que ne le pouvant faire que tous les Princes Chrétiens n'y concourussent, il les solliciteroit d'y donner leur consentement (100).

Cependant, le Roi d'Angleterre, n'ayant aucune esperance de faire casser son mariage à Rome, resout enfin de terminer lui-même cette grande Affaire. Il epousa secrettement Anne de Boleyn, & le premier fruit de cette demarche fut que les deux Chambres du Parlement se réunirent pour se declarer contre la Cour de Rome, en faisant de concert une Loi pour ôter aux Papes les Droits des Annates, pour les premiers fruits des Benefices, les Palliums, & les Bulles des Evêchez (1). Quelques jours après, le Parlement tenta d'abolir le Serment que les Evêques pretoient au Pape; mais cette Affaire ne put pas être poussée, à cause de la peste qui survint à Londres (2). Le Pape, qui apprenoit avec beaucoup de douleur tout ce qui se passoit en Angleterre, avoit déjà écrit au Roi dès le 25. de Janvier, & lui marquoit, qu'il voioit avec beaucoup de chagrin Catherine supplantée par Anne de Boleyn; qu'une Conduite si scandaleuse étoit d'autant plus à condamner, qu'Henri avoit fait cette demarche avant que le Procès fut fini, & contre les Defenses expresses du St. Siege. Que néanmoins sa Sainteté, aiant egard aux services de ce Prince, & considerant qu'il alloit ternir tout d'un coup la gloire de plusieurs années, il l'exhortoit de rappeler Catherine, de chasser Anne, & de reparer le Scandale qu'il venoit de causer à toute la Chrétienté. On ne fait pas quelle Réponse Henri fit à cette Lettre; mais, on trouve encore un autre Bref du même Pape beaucoup plus fort que le premier, & datté du 15. de Novembre 1532. dans lequel le Souverain Pontife, après avoir exposé au Roi tout ce qu'il a fait pour le ramener à son devoir, lui represente, qu'il ne peut refuser d'entendre les justes plaintes de la Reine, qui se voit chassée de la Cour & supplantée par une certaine Anne, avec laquelle il habite & qu'il traite comme son Epouse, au mepris des Censures de l'Eglise, & contre les Defenses expresses du St. Siege. Il l'exhorte d'eloigner cette femme, & de reprendre sa femme legitime; le sommant, en cas de desobéissance, de comparoître à Rome avec Anne de Boleyn, pour y repondre sur le scandale qu'ils causoient l'un & l'autre en vivant comme mari & femme. Le Pape finit son Bref, en assurant le Roi, que c'est avec un vrai chagrin, qu'il est obligé d'en venir à ces extrémitez; que s'il ne s'agissoit que de ses interêts particuliers,

il

(100) Pallavicin, *Hist. Concil. Trid.* lib. 3. net, *Hist. de la Reform.* tom. 1. liv. 2. pag. 286.
c. 12. Sleidan, lib. 8. Guicciardin, lib. 20. Le Grand, *Hist. du Divorce*, tom. 1.

Raynaldi, an. 1532. s. 54. & 55.

(2) Burnet, *Hist. de la Reform.* liv. 2. p. 483.

(1) Sanderus, *du Schism.* liv. 1. p. 58. Bur-

il les lui remettroit de bon cœur entre les mains; mais que, comme il y va de la gloire de Dieu & de son salut éternel, il se voit malgré lui contraint d'emploier ces sortes de remedes (3). Mais Henri VIII, entre les bras de sa nouvelle Epouse, meprisoit les menaces du Pape, & toutes les foudres du Vatican.

J'ai parlé ci-dessus du Mariage de Catherine de Medicis avec Henri Duc d'Orleans. Ce fut cette année qu'on en regla les Conditions. Jusqu'alors l'Empereur avoit crû que ce n'étoit qu'un jeu; mais, quand il vit que la chose étoit sérieuse, il voulut inutilement rompre cette Alliance. Le Pape, fier de l'honneur que la Cour de France lui faisoit, forma le dessein de dotter sa Niece de Reggio, Modene, Rubiera, Pise, Livourne, Parme, & Plaiffance; d'unir son Armée à celle des François, pour reprendre le Duché d'Urbain; & d'aider le Roi de France dans la Conquête du Duché de Milan (4).

Les Conditions du Mariage étant réglées, le Pape conduisit lui-même, sur les Galeres de France, sa Niece à Marseille. La Ceremonie étant faite, on entra en Conference sur les Matieres qui concernoient la Religion, & l'on prit quelques mesures pour empêcher que la France ne fut infectée des Erreurs de Luther, qui commençoient déjà à y faire des Progrès. Le Pape donna une Bulle en particulier contre ceux qui semoient les Heresies, ou qui les fomentoient, & menaça des foudres de l'Eglise tous ceux qui contribueroient de quelque maniere que ce fut à les repandre; mais, le remede étoit trop foible, pour la grandeur & les Progrès du mal, auquel il n'y avoit qu'un Concile qui pût apporter du soulagement, & le Pape n'avoit pas beaucoup d'inclination pour cette voie. Il craignoit, qu'en y entrant, on n'allât trop loin sur ce qui le regardoit lui-même, & qu'on n'ataquât ses excessives prétentions (5).

On trouve dans les Annales d'Aquitaine une Galanterie qui merite de trouver ici sa place. Je rapporterai le Fait dans les termes de l'Auteur contemporain, qui parle de l'Entrevuë de François I. & de Clement VII. à Marseille: „ A ceste veuë du Pape & du Roy, où tout le Sang de France „ estoit, & plusieurs Princes & Seigneurs, & aussy la Royne de France „ & sa suite, fust fait, comme le commun bruit estoit, ung joyeux tour „ digne de memoire à trois Dames de la Royne, vertueuses, chastes, & „ devotes. C'est que ces trois bonnes Dames, qui estoient veufves, de „ petite complexion, & souvent malades, voulurent avoir permission du „ Pape de pouvoir manger de la chair les jours prohibés; & pour ce „ impestrer du Pape, en feyrent Requeste à Monsieur le Duc d'Albanie „ nyc, son proche Parent, qui leur en fait promesse, & les fait venir au „ logis du Pape en ceste esperance. Le Duc d'Albanie, fort familier des dit-

An de J.C.
1533.

On con-
vient du
Mariage
de Cathe-
rine de
Medicis
avec le
Duc d'Or-
leans.

Entrevuë
du Pape &
du Roi de
France à
Marseille.

Plaiffante-
rie galante
du Duc
d'Albanie.

(3) Le Grand, dans les Preuves de l'Hist. du Divorce, tom. 3. pag. 530. & 558.

(4) Memoires du Bellai, liv. 7. pag. 141, 144.

(5) Du Bellai, ubi supr. Pallavicin, Istor.

del Concil. Trid. lib. 3. c. 14. Paul Jove. Belca-
rius, in Comment. Rer. Gal. lib. 20. pag. 640.

Sleidan, lib. 9. Guicciardin, lib. 20. Giacomius,
Vit. Pontif. tom. 3. p. 525.

An de J.C.
1533.

„ dittes veufves, pour donner quelque passe-temps au Pape & au Roy, dit
 „ au Pape: Pere Saint, il y a trois jeunes Dames, qui sont veufves, & en
 „ âge de porter Enfans: j'estime qu'elles soient tentées de la Chair, parce
 „ qu'elles m'ont prié vous faire requeste de pouvoir avoir approchement
 „ d'homme hors Mariage, si & quant elles en seront pressées. Comment,
 „ dit le Pape, mon Cousin! Ce seroit contre le Commandement de Dieu,
 „ dont je ne puis dispenser? Je vous prie, Pere Saint, les ouïr parler, &
 „ leur faire ceste Remonstrance, à quoy s'accorda. Si entrèrent les dites
 „ Dames en la Salle où estoit le Pape, & après s'estre jettées de genoux
 „ devant luy, & baifé ses pieds, l'une d'elles luy dit: Pere Saint, nous
 „ avons prié Mr. d'Albanye vous faire une Requeste pour nous, &
 „ vous remonster nos aages, fragilité, & petites complexions. Mes Fil-
 „ les, leur dit le Pape, la Requeste n'est raisonnable; car, ce seroit contre
 „ le Commandement de Dieu. Les dites veufves, ignorant le propos
 „ que le dit Duc d'Albanye luy avoit tenu, luy respondirent: Pere Saint,
 „ vous plaife nous donner congé trois fois la sepmaine pour le moins en
 „ Carefme, & sans scandale. Comment! dit le Pape, de vous permettre
 „ le Peché de Luxure. Je me damnerois, aussi je ne le scaurois faire. Les
 „ dites Dames entendirent incontinent, qu'il y avoit de la Raillerie, & luy
 „ dit une d'icelles: Nous demandons congé de manger de la Chair seule-
 „ ment es jours prohibez. Et le Duc d'Albanye leur dit: Je pensois,
 „ mes Dames, que ce fût chair vive. Le Pape entendit le Passe-temps, &
 „ se print à sousrire, disant au Duc d'Albanye: Mon Cousin, vous avez
 „ fait rougir ces Dames-là; la Royne n'en sera pas contente quand elle le
 „ scaura. Le Roy, la Royne, & les Princes, sceurent incontinent cette
 „ Comedie, qui fut trouvée bonne (6). „ Brantome a raconté le même
 „ Fait, & voici comment il finit: „ L'on m'a nommé les trois Dames, Ma-
 „ dame de Chasteau-Briant, Madame de Chastillon, & Madame la Bailli-
 „ ve de Caen, toutes très-honnestes Dames. Je tiens ce Conte des anciens
 „ de la Cour (7). „

Commen-
cemens du
Schisme
d'Angle-
terre.

„ Tout ne fut pas Raillerie dans l'Entrevuë de Marseille. Entr'autres Affai-
 „ res graves on y traita serieusement du Divorce d'Henri VIII, Roi d'An-
 „ gleterre. François I. fit de grandes instances auprès du Pape, pour faire
 „ terminer cette Affaire à la satisfaction des Anglois; & deja Clement avoit
 „ promis qu'il satisferoit Henri VIII; mais, la conduite des Envoiez d'An-
 „ gleterre gâta tout. Bonner, qui, sans doute, n'étoit pas instruit des bon-
 „ nes dispositions du Pape, aiant demandé d'être admis à son Audience, lui
 „ notifia, en parlant à lui-même, un Appel au futur Concile de la Sentence
 „ donnée contre le Roi son Maître, ou qui se pourroit donner dans la suite.
 „ Le Pape lui repondit, qu'avant que de se declarer, il vouloit prendre les
 „ Avis des Cardinaux qui étoient avec lui. Quelque tems après, aiant fait
 „ appeller Bonner, il lui dit que son Appel n'étoit pas recevable. Mais,
 „ l'Am-

(6) Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine*,
fol. m. 267.

(7) Brantome, *Femmes Galantes*, tom. 2.
pag. 389. 391.

l'Ambassadeur Anglois, sans s'étonner de cette Reponse, lui notifia de la même maniere, de la part du Roi & de Cranmer, nouvel Archevêque de Cantorberi, un semblable Appel de tout ce qui avoit été fait à Rome; ce qui mit le Pape dans une extrême colere, & l'irrita si fort, qu'au lieu d'écouter les Raisons de François I. il travailla à le detacher lui-même des Intérêts de Henri: mais, ce Prince assura sa Sainteté, qu'il seroit toujours ami du Roi d'Angleterre; qu'il le soutiendrait envers & contre tous; & redoublant encore ses prieres, il la conjura d'oublier tout le passé: mais, quelque chose qu'il put dire, Clement repassa en Italie fort irrité contre Henri, qui ne garda plus de mesures (8).

Dès le mois de Fevrier, le Parlement avoit porté un coup terrible à l'Autorité du Pape, par un Statut, qui defendoit expressement de porter aucun Appel à la Cour de Rome. Cranmer, qui avoit reçu ses Bulles du Pape pour l'Archevêché de Cantorberi, n'oubloit rien pour ruiner entierement l'Autorité Pontificale en Angleterre. Anne de Boleyn, aiant été couronnée Reine, accoucha bientôt d'Elizabeth, que nous verrons dans la suite occuper le Thrône avec une Gloire qui egale celle des plus grands Monarques. Dès qu'on apprit à Rome ce qui s'étoit passé en Angleterre, & que les Anglois publioient par-tout differens Traitez contre la Puissance des Papes, Clement VII. en fut vivement irrité, & resolut dès lors de proceder contre Henri, & contre Cranmer, qui avoit cassé le premier Mariage du Roi. Les Cardinaux du Parti de l'Empereur, voulant profiter de ces dispositions, presserent fort Clement de donner une Sentence definitive en faveur de Catherine, & de ne pas souffrir l'Insulte qu'on venoit de faire à l'Autorité du St. Siege. Mais, d'autres plus moderez lui presenterent qu'il ne falloit point pousser les choses si loin, & qu'on ne devoit rien précipiter dans une Affaire de cette consequence, qui exposeroit un Roiaume entier à se separer de l'Eglise. Cet avis étoit sage; mais le Pape, entraîné par les poursuites des Imperiaux, donna une Bulle, qui cassoit la Sentence de l'Archevêque de Cantorberi, & declaroit que le Roi lui-même meritoit d'être excommunié, & le seroit en effet, si, dans tout le mois de Septembre, il ne remettoit les choses dans l'état auquel elles étoient auparavant, & s'il ne renvoioit Anne de Boleyn. Henri informé de cette menace d'Excommunication, attaqua la Bulle du Pape, en fit voir les Nullitez; & poussant plus loin son ressentiment, il rappella les Agens qu'il avoit à Rome (9). C'est ainsi que le Pape perdit l'Angleterre, pour avoir procedé dans une Cause de Mariage avec colere & passion, plutôt qu'avec la prudence requise dans les grandes Affaires (10). Henri

An de J.C.
1533.

Statuts du
Parlement
d'Angle-
terre con-
tre la Cour
de Rome.

(8) *Memoires du Bellay*, liv. 4. pag. 155. *Le Grand*, *Hist. du Divorce*, tom. 1. pag. 285. *Sanderus*, *du Schisme d'Angleterre*; traduit par *Mr. de Mauverois*, liv. 1. p. 97.

(9) *Memoires du Bellay*, liv. 4. *Le Grand*, *Hist. du Divorce*, tom. 1. pag. 265. etc. *Sande-*

rus, *du Schisme d'Angleterre*, lib. 2. *Milord Herbert*, in *Hist. Regni Henrici VIII*. *Burnet*, *Hist. de la Reform.* liv. 2. *Pitfeus*, *de Script. Angl. Acta Publica Angl.* tom. 14. pag. 472.

(10) *Frà Paolo*, *Hist. du Concile de Trente*, Liv. 1. pag. 63.

An de J.C.
1534.

VIII. publia un Edit par où il se declaroit Chef de l'Eglise Anglicane, defendant à tous ses Sujets, sous peine de la vie, de dire, que le Pape eut aucune Autorité en Angleterre; & fit approuver sa Declaration au Parlement, qui ordonna que le Collecteur du Denier de St. Pierre seroit chassé: que tous les Evêchez du Roiaume seroient conferez desormais par l'Archevêque de Cantorbœi; & que le Clergé paieroit au Roi la somme de 150000. livres sterlings par an, pour la Defense de l'Etat contre tous ses Ennemis (11).

Mort de
Clement
VII. & son
Caractere.

Cependant, Clement VII. étoit tombé malade, au commencement de l'Été, d'une violente douleur d'estomac, à laquelle survint la fièvre, qui le tourmenta long-tems, & le conduisit enfin au tombeau le 25. de Septembre 1534. âgé de 56. ans. „ La Cour de Rome fut très-joyeuse de cette „ Mort. Car, bien qu'elle admirât dans ce Pape une gravité naturelle, „ accompagnée d'une dissimulation profonde, & d'une temperance exem- „ plaire, elle haïssoit bien d'avantage son avarice & sa cruauté, qui avoit „ paru plus que jamais durant sa maladie (12). „ Il étoit de mauvaise-foi, & n'aimoit pas à faire du bien (13).

Particula-
ritez tou-
chant ce
Pape.

Il augmenta la Bibliotheque du Vatican d'un grand nombre de Volum-
es recherchez avec beaucoup de depense. On a de lui plusieurs Lettres
au Roi de France, au Roi d'Angleterre, à Salviati, à Sannazar, & à d'au-
tres (14). Il beatifia Louis Alamandus, qui étoit mort excommunié par
le Pape Eugene IV. Clement VII, dans la Bulle de Beatification, lui as-
socioit Pierre de Luxembourg, mort aussi dans le Schisme (15). Ces deux
Exemples font un peu embarrassans pour nos Controversistes, & appren-
nent aux Schismatiques, qu'ils peuvent prétendre au Grade de Saint, mal-
gré ce que nous leur disons, que hors de l'Eglise il n'y a point de Salut, &
que pour être dans l'Eglise, il faut être uni au Pape. Aussi ce Pontife
defendit, par une Bulle, de contraindre les Juifs avant l'âge de 14. ans, à
quitter leur Religion (16). Et encore, même à cet âge, un Enfant est-il
bien capable de raisonner sur une Demarche de cette importance?

CHARLES V.
Empereur d'Occident.

PAUL III.

FRANÇOIS I.
HENRI II.
Rois de France.

CCXXIX. P A P E.

Élection
du Cardi-
nal Far-
neze.

Les Obseques de Clement VII. étant achevées, les Cardinaux entrèrent
processionnellement au Conclave l'onzieme d'Octobre 1534. Avant que
de s'y enfermer, ils avoient resolu d'élire Alexandre Farneze, Doien du Sa-
cré College, & quelques Historiens rapportent que Clement, malade à l'ex-
tre-

(11) Frà Paolo, ubi supr. pag. 65. 66.

(12) Frà-Paolo, ubi supr. pag. 67.

(13) Guicciardin, lib. 20.

(14) Paul Jove, in Elog. & in Hist. lib. 34.
Clasonius, tom. 3. pag. 418. De Chesne, pag.

397.

(15) Launoï, Epist. II. part. 1. p. 79.

(16) Gregorio Leti, Theatro Britannico, lib.
8. part. 1.

tremité, avoit dit en presence de plusieurs Cardinaux, qu'on devoit regarder Farneze comme son Successeur. Independemment de l'impression que ces Paroles pouvoient faire sur les Esprits, Farnese meritoit d'être Chef de l'Eglise. Il y avoit 41. ans qu'il étoit Cardinal. Il avoit une parfaite connoissance de toutes les Affaires de la Chrétienté. D'ailleurs, il étoit bien faisant, d'un Esprit propre au Gouvernement, & son age qui étoit de 68. ans l'avoit rendu moderé. Comme le précédent Conclave avoit duré 64. jours, on craignoit que celui-ci ne durât aussi long-tems: & on le craignoit avec fondement, parce que les Partisans de l'Empereur avoient resolu, de concert avec l'Ambassadeur de ce Prince, de prolonger l'Élection du nouveau Pape, jusqu'à ce qu'on eut reçu avis d'Espagne de l'intention de Sa Majesté Imperiale; & ils le firent assez connoître dès les premiers jours, mais ce fut sans succès. Pour prevenir ces longueurs, on lut la Bulle de Boniface VIII. qui porte, qu'après vingt jours de Conclave, on ne donnera plus aux Cardinaux pour nourriture que du pain & du vin. Quelques-uns représenterent au Sacré College, que les Contestations qui avoient été entre les Cardinaux Colonne, des Ursins, Cesarini, Jaconacci, Casis, Frani, & Farnese, avoient été cause de la longueur du precedent Conclave. Ce dernier Cardinal prit de-là occasion de faire voir adroitement les maux que caufoient à la Chrétienté de semblables dissensions, & les dangers dont Rome étoit menacée par ces longueurs; que les bons & les mechans accusoient également les Cardinaux de ces desordres. Il ajouta ensuite, que ceux qui, aux depens de leurs travaux & de leurs continuelles fatigues, avoient rendu leur corps si celebre, ne devoient pas le laisser decréditer par leurs divisions. Qu'on les accuseroit de manquer de Jugement, & de n'avoir plus aucun sentiment pour le bien de leur Patrie, & pour la gloire du St. Siege. Il demanda aux Cardinaux, s'ils croioient qu'il leur fût plus avantageux d'être gouvernez par un Tyran, ou par un étranger, que par un Citoïen Romain; & pour finir son Discours comme il l'avoit commencé, il les exhorta de quitter tout sentiment d'animosité, pour ne s'attacher qu'au bien de l'Eglise. Ce Discours de Farnese, joint à la Resolution qu'on avoit déjà prise, avant que d'entrer au Conclave, de l'élire Pape, acheva de réunir les Esprits en sa faveur. Le Cardinal Trivulce, qui gouvernoit ceux qui étoient attachez à la France, & qui seul pouvoit empêcher son Exaltation, y donna les mains, dans l'esperance de parvenir lui-même au Pontificat après la mort de Farnese, qu'il ne croioit pas fort éloignée, tant à cause de son grand âge, que des frequentes indispositions dont il étoit attaqué. Trivulce donna sa parole à Hypolite de Medicis, quoique le Cardinal Lorraine protestât, qu'en se declarant pour Farnese, il agissoit contre les Interêts du Roi son Maître. Les Cardinaux attachez à l'Empereur, aiant plus mûrement consideré toute l'Affaire, crurent que l'Empereur agréeroit plus volontiers cette proposition. Ainsi, 34. Cardinaux, qui composoient le Conclave, l'élurent unanimement le 13. d'Octobre: & il se fit nommer PAUL III (1).

(1) Giacomius, in Vita Pauli III. tom. 3. pag. 532. Hist. des Conclaves, p. 106. & suiv.

An de J.C.

1534.

Histoire
du nou-
veau Pape.

Il étoit Romain, Fils de Pierre-Louis Farnese & de Janelle Cajetan, né à Carin en Toscane l'an 1468. Son premier Maître fut Pomponius Lærus, un des plus savans Hommes de son tems, qui lui enseigna les Humanitez à Rome. Dans la suite, on l'envoia à Florence, pour se perfectionner dans la Langue Latine, & apprendre le Grec sous les savans Professeurs qui y enseignoient. Albert Pigghius l'instruisit dans les Mathematiques: il apprit aussi l'Astronomie, & il écrivoit assez poliment en vers. Etant de retour à Rome, Innocent VIII. le fit Protonotaire Apostolique. Alexandre VI. lui donna l'Evêché de Montefiascone, & le Chapeau de Cardinal sous le titre de St. Côme & de St. Damien en 1493. n'étant alors âgé que de 26. ans. Dès lors, les plus grands Emplois lui furent confiez, & il s'en acquitta dignement: il fut envoyé à Viterbe en qualité de Legat, pour recevoir Charles VIII. Roi de France, qui alloit faire la Conquête du Roiaume de Naples. Il eut ensuite la Legation de la Marche d'Ancone. Jules II. le gratifia de l'Evêché de Parme, l'emploia dans le Concile de Latran, & changea son titre en celui de St. Eustache, qui étoit d'un plus gros revenu. Leon X. l'ordonna Cardinal Evêque de Tusculum. Sous Clement VII. Il fut successivement Evêque de Palestrine, Sabine, Porto, Ostie. Il avoit 67. ans quand il fut élu Pape (2).

Son Ca-
ractere.

La Maison Farnese est redevable de sa Grandeur à Paul III. Il avoit de l'Esprit & du Savoir; mais, il étoit peu versé dans les matieres Theologiques, & il s'embarassoit peu de la Religion. Son grand penchant étoit pour les Connoissances Phisiques & Naturelles, qui, dans ce tems-là, étoient un champ bien sterile, & où l'on ne trouvoit que du verbiage. Il donna surtout dans les anciennes Ephemerides; courant volontiers dans les espaces imaginaires de l'Astrologie Prophetique, & se faisant initier de bonne-foi aux mysteres impenetrables de l'Horoscope & des autres Predictions. On pretend même, que l'intelligence du vieux Grimoire n'étoit pas au dessus de sa portée. Il perçoit, dit-on, les tenebres affreuses de la Magie; & c'étoit peut-être dans le sentiment de son habileté en Sorcellerie, que, dans ses emportemens, il menaçoit d'appeller le Diable à son secours. Il parut dans la Republique des Lettres quelques Morceaux qui lui firent honneur. Ses Lettres à Erasme, au Cardinal Sadolet, furent assez estimées pour le tour & pour l'Erudition. Il s'ouvrit le chemin de la Fortune en s'attachant au Cardinal de Medicis. Il s'y prit si adroitement, qu'il entra dans la Confiance de ce Prince; & ce fut à sa puissante recommandation, qu'il reçut l'honneur de la Pourpre. Il ne se derouta point dans sa nouvelle Dignité. Il observa exactement la Neutralité si nécessaire pour se rendre Papable. Il parut desintéressé entre l'Empereur & le Roi de France, & ne prit aucune part aux grands mouvemens de ces deux Monarques. Sa balance ne fut pas moins égale au milieu des Guelfes & des Gibellins; & quelque violente que fût en Italie l'agitation de ces deux Factions, le Cardinal Farnese demeura immobile, sachant bien que la moindre partialité entre les Ursins &

les

(2) Pallavicin, *Hist. Conc. Trid.* lib. 3, c. 16.

les Colonnes pouvoit l'éloigner du Pontificat. Au reste, il fit valoir sa Dignité de Cardinal par des Services considerables. Tandis que Clement VII. étoit Prisonnier au Château St. Ange, Farnese fut député vers l'Empereur, & il remplit sa Commission avec tant de prudence & de dexterité, qu'il obtint la Liberté du Pontife (3). Frà-Paolo dit que Paul III. avoit de très-bonnes qualitez; mais, qu'il n'en aimoit pas une à l'égal de sa Diffimulation (4).

An de J. C.
1534.

Les maux de l'Eglise attirerent d'abord l'attention & les premiers soins du nouveau Pontife. Comme il étoit consommé dans les Affaires d'Etat, où il avoit eu bonne part sous les six Pontificats précédents, il ne montra point de Crainte du Concile, comme son Predecesseur. Il croioit, qu'il étoit de l'interêt d'un Pape de feindre de le desirer & de le vouloir absolument; étant bien certain, qu'il ne pouvoit être forcé de le tenir, ni dans un lieu qui ne lui fût pas commode, ni d'une maniere qui fût à son desavantage; & que quand il vouloit l'empêcher, l'horreur que la Cour de Rome & tout l'Ordre Ecclesiastique en avoient, lui serviroit de pretexte. Il jugeoit, même que c'étoit un moien de conserver la Paix en Italie, d'où dependoit toute la Tranquillité de son Gouvernement. Que la promesse du Concile lui pourroit servir de couverture à beaucoup de choses, & d'excuse legitime, pour n'en faire aucune de celles qui seroient contre son gré. C'est pour cela, qu'il declara d'abord, qu'il n'eut prêté aucun serment dans le Conclave, il vouloit néanmoins observer l'Article de la Convocation du Concile (5). Il semble que Pallavicin ait pris tout cela au serieux (6); & je crois que le savant Continueur de l'Abbé Fleury est une Dupe de ce Cardinal (7).

Diffimula-
tion du
Pape sur
la Tenue
d'un Con-
cile.

Pour en imposer au monde, le Pape voulut assembler le Sacré College, avant que d'être couronné, & proposa aux Cardinaux dans une Congregation generale le 16. d'Octobre la Convocation du Concile. Il leur remontra vivement, que sa Tenue ne pouvoit plus se differer; que sans cela il étoit impossible de voir les Princes Chrétiens vivre en bonne intelligence, & les Heresies extirpées. Il nomma trois Cardinaux, pour deliberer du tems, du lieu, de la forme, & des autres preparatifs nécessaires, avec ordre de lui en dire leurs Avis au premier Consistoire qui se tiendroit après son Couronnement; & il ajouta que comme l'Ordre Ecclesiastique devoit être reformé par le Concile, & qu'il ne convenoit pas d'y reformer aussi les Cardinaux, il falloit que dès lors ils se reformassent eux-mêmes, sans quoi il ne pourroit tirer le fruit qu'il prétendoit de ce Concile, dont les Decrets n'auroient que très-peu de force, si les Cardinaux n'étoient les premiers à donner l'exemple. Dans cette vue, le nouveau Pape assemble le premier Consistoire

Il feint de
prendre
des mesu-
res pour le
Concile.

(3) Gueudeville, Parallele de Paul III. & de Clement XI. Art. 1. 2. & 3. J'ai retranché les Bouffonneries du stile de cet Auteur.

(4) Frà-Paolo, Hist. du Concile de Trente, Liv. I. pag. 67.

(5) Frà-Paolo, ubi supr.

(6) Pallavicin, Hist. Concil. Trid. lib. 3. cap. 17.

(7) Contin. de Fleury, tom. XXVII. pag. 399. & 400.

An de J.C.
1534.

histoire après son Couronnement le 13. de Novembre, & dit, qu'avant toutes choses, il falloit procurer l'Union des Princes Chrétiens, ou du moins prendre des assurances d'eux, que tant que le Concile dureroit ils ne se feroient point la Guerre; qu'à cet effet, il leur enverroit des Nonces, pour en traiter avec eux, aussi bien que des autres Articles que le Saeré College jugeroit à propos. Il rappella d'Allemagne son Nonce Verger, pour apprendre de lui les dispositions dans les quelles se trouvoient les Protestans, & les remedes qu'on pouvoit apporter aux maux qui desoloient l'Empire. Verger, étant arrivé, assura Sa Sainteté, que le seul moien pour appaiser les troubles, & faire revenir les Protestans dans l'Eglise, étoit d'assembler un Concile; & sur ce rapport, le Pape le renvoia en Allemagne en qualité de Nonce, & le chargea de prendre des mesures avec les Princes, tant Catholiques, que Protestans, pour la Tenue du Concile, d'empêcher qu'on ne tint un Synode National en Allemagne, & de proposer la Ville de Mantoué pour le lieu du Concile General (8).

Il fait
deux de ses
petits-fils
Cardinaux.

On crut d'abord que le Pape feroit des merveilles, & on attendoit de grandes choses de sa prudence; mais, on se desabusa bientôt, par la Promotion qu'il fit de deux Enfans ses petits-fils. L'un étoit Alexandre Farnese, âgé de quatorze ans, & fils de Pierre Louis son fils naturel: l'autre étoit Gui Ascagne Sforce de Sta. Fiore, âgé de 16. ans, fils de Bosio Sforce, & de Constance Farnese, fille naturelle du Pontife. On murmura assez hautement de cette Promotion, & on s'étonna que le Pape eut donné la Pourpre à des Enfans qui ne connoissoient pas les Devoirs de leur Dignité; mais le St. Pere dit pour excuse, qu'il suppleoit à leur Jeunesse par son âge decrepit. Depuis ce tems-là, Paul III. ne parla plus de Reformation, ne pouvant plus se servir de ce masque pour se deguiser, après s'être laissé voir tout à decouvert par une action de si grand éclat. Cependant, la Proposition du Concile étoit toujours sur le tapis (9).

Suites du
Schisme
d'Angle-
terre.

La Mort de Clement VII. ne derouta pas les Anglois. Henri VIII., continuant ses Projets, fut confirmé par le Parlement dans la Qualité de Chef Souverain de l'Eglise Anglicane. On lui adjugea les Premices, les Decimes, & les Annates. Quelque tems après, on vit paroître une Proclamation de la part du Roi, qui defendoit de donner le nom de Pape à l'Evêque de Rome, & ordonnoit d'effacer ce nom de tous les Livres où il se trouvoit, afin d'en perdre la memoire, s'il étoit possible; & l'on fit prêter aux Evêques le Serment par lequel ils renonçoient expressement à l'Obéissance du Souverain Pontife, qu'on n'appelloit plus qu'Evêque de Rome (10). Cependant, Henri n'oublioit rien pour maintenir le Catholicisme dans ses Etats, jusqu'à faire bruler impitoyablement les Sectateurs de Luther. Mais, cette Cruauté n'empêcha pas les progrès de la nouvelle Reforme, qui étoit assez ouvertement protégée par la Reine Anne de Boleyn, par

(8) Pallavicin, ubi supr. Ciaconius, tom. 3. Liv. 1. p. 68.

p. 553. Contin. de Fleury, ubi supr.

(10) Burnet, Hist. de la Reform. Liv. 2. pag.

(9) Frà-Paolo, Hist. du Concile de Trente, 229. & 230.

par Cranmer, Archevêque de Cantorberi, & par Thomas Cromwel, Vicaire General du Roi pour le spirituel (11). La nouvelle Reforme faisoit aussi des Progrès en France; & François I, imitant la cruelle vigueur d'Henri VIII, faisoit bruler sans misericorde les personnes convainçues de Lutheranisme (12).

An de J.C.
1535.

Le Pape, usant toujours de dissimulation par rapport au Concile, tint un Consistoire le 16. de Janvier 1535. où „ il fit un long & grave Discours „ aux Cardinaux, pour les porter à prendre une bonne resolution la-dessus, „ attendu que de proceder si lentement, c'étoit faire croire au monde, que „ l'on ne vouloit point de Concile, & que l'on en faisoit la feinte pour „ amuser les gens par de vaines esperances. Il parla en des termes si forts, „ que tous les Cardinaux en furent émûs (13). „ Il fut resolu d'envoier des Nonces à l'Empereur, au Roi de France, & aux autres Princes Chrétiens, pour les presser de favoriser une si sainte entreprise, & les pressentir sur le lieu où ils souhaiteroient qu'il fut assemblé, afin de les pouvoir opposer les uns autres. Verger, qui fut renvoié en Allemagne, étoit chargé entr'autres choses de voir Luther, & de traiter avec lui; car le Pape „ blamoit dans „ toutes les rencontres le Cardinal Cajetan, d'avoir refusé en 1518. le parti, que Luther lui proposoit de se tenir dans le silence, pourvû qu'on „ l'imposât à ses adversaires, & de l'avoir mis au desespoir en exigeant de „ lui une retractation avec trop d'opiniâtreté & de rigueur. Ce qui, disoit-il, coutoit deja tant à l'Eglise, & couteroit encore au Pape la perte de la moitié de son Autorité. Qu'il ne vouloit pas faire en cela comme „ Leon, qui s'étoit figuré que les Moines étoient des instrumens propres, „ pour reprimer les nouveaux Docteurs en Allemagne. Qu'il n'y avoit que „ deux moïens de reduire les Protestans, la Force & la Negociation, & „ qu'il les emploieroit tous deux, voulant un Accord à quelque prix que ce „ fut, sauf l'Autorité Papale. Et comme il avoit besoin pour cela de gens „ d'esprit & d'experience, il fit le 21. de Mai 6. Cardinaux, & peu de „ jours après un septieme, tous gens de grand merite, particulièrement „ Jean Fischer, Evêque de Rochester, qui avoit refusé d'obéir à l'Edit du „ Roi d'Angleterre, & étoit digne de cet honneur pour la Persecution qu'il souffroit, pour la defense du Saint Siege (14). „ Mais, quelque semblant que le Pape fit de vouloir un Concile, dont l'Allemagne fût contente, neantmoins ceux-mêmes, avec qui le Pape en traitoit plus confidentement, disoient que le Concile ne se pouvoit tenir hors d'Italie, d'autant que par-tout ailleurs il ne seroit pas libre, & que pour l'Italie, on n'y pouvoit pas choisir un autre lieu que Mantoué.

Le Pape
envoie des
Nonces en
France &
en Alle-
magne,
pour la
tenue du
Concile.

Tandis que le Pape donnoit tous ses soins à en imposer au Monde, par une infinité d'artifices, les Docteurs Protestans faisoient toujourns de nouveaux

La Ville
de Geneve
embrasse
la Refor-
mation.

(11) Burnet, ubi supr. Sanderus, de Schism. lib. 1. Bossuet, Hist. des Variat. liv. 7.

(12) Florimond de Raymond, Naissance de l'Herésie, liv. 7. chap. 4. Sanderus, in Comment. lib. 9. Voyez le Dict. de Bayle, à l'Art. Na- Tom. IV.

varre. Memoire du Bellay, liv. 1.

(13) Frà-Paolo, pag. 69.

(14) Frà-Paolo, ubi supr. Pallavicin, ubi supr.

Ande J.C.
1535.

veaux Progrès. Deja les Cantons de Berne & de Zurick avoient embrassé la nouvelle Reformation, & cette année deux Ministres celebres, Farel & Viret l'introduisirent à Geneve, & firent abolir le Catholicisme dans cette Ville, qui passe aujourd'hui pour la Metropole du Calvinisme.

Le Pape
excommu-
nie
Henri
VIII.

Pendant que Geneve secouoit le Joug des Papes, Paul III. jugea qu'il ne devoit plus rien menager avec le Roi d'Angleterre, qui, comme je l'ai dit ci-dessus, s'étoit affranchi de la Tyrannie Papale. Le St. Pere se crut en Droit d'excommunier ce Prince; & sans faire attention que les Rois ne tiennent leurs Couronnes que de Dieu, & que leurs crimes ne préjudicient point à leur puissance temporelle, il ne se contenta pas de menacer d'excommunier sa personne, il declara que tous ses sujets seroient deliez de leur Serment de fidelité, & qu'il donneroit son Roiaume au premier occupant. La Bulle porte que ces menaces auront leur effet, si Henri VIII. ne comparoit à Rome en personne ou par Procureur dans l'espace de trois mois. Outre ces peines, il enjoint à tous les Ecclesiastiques de se retirer des Pais de sa Domination; il ordonne à la Noblesse de prendre les Armes contre lui. Il met le Roiaume d'Angleterre en Interdit, & defend à tous les Chrétiens d'avoir aucune Communication avec les Anglois. Il casse tous les Traitez que les Princes Souverains auront faits avec lui avant son Mariage avec Anne de Boleyn, & declare infames & bâtards tous leurs Enfans nez ou à naître, exhortant tous les Grands & Nobles de prendre les Armes contre ce Prince, de s'emparer de ses biens & de ceux de ses Partisans, & de reduire en servitude ceux de ses sujets qui refuseront d'obéir à cette Bulle. Il ordonne enfin à tous les Prelats de la publier dans leurs Eglises, & condamne aux mêmes peines ceux qui s'opposeront à cette Publication; & afin qu'Henri n'en put prétendre cause d'ignorance, il commanda que cette Constitution fut attachée dans tous les lieux des Pais-Bas, les plus voisins de l'Angleterre. Mais, cette Bulle ne fut publiée que plus de deux ans après (17).

Ande J.C.
1536.

Le Nonce
Verger
revient à
Rome, où
l'Empe-
reur se
rend, &
pourquoi.

J'ai dit ailleurs, que Verger faisoit en Allemagne les fonctions de Nonce, pour pressentir les Protestans sur le sujet du Concile, & pour negocier le retour de Luther dans l'Eglise. Verger eut en effet quelques Conférences avec cet Heresiarque; mais, de retour à Rome, au commencement de cette année 1536. il rapporta au Pape, que les Protestans ne recevroient jamais aucun Concile, à moins qu'il ne fût libre & tenu dans quelque lieu commode de l'Empire, ainsi que l'Empereur le leur avoit promis. Qu'il n'y avoit plus rien à esperer de Luther ni de ses Compagnons, & qu'il ne falloit plus penser qu'à reduire ce Parti par les Armes. Il fut recompensé de l'Evêché de Capo-d'Istria sa Patrie, & envoyé à Naples, faire le même Récit à l'Empereur, qui y étoit pour regler les Affaires du Roiaume. Le raport de Verger fit prendre à Charles V. le parti de venir lui-même à Rome,

(17) Bullar. tom. 21. Paul III. Const. 7. Hist. Regni Henrici VIII. Burnet, Hist. de la Reform. d'Angl. tom. I. liv. 3. pag. 288. Spoude, ad an. 1535. §. 14. Milord Herbert,

An de J.C.
1536.

me, conferer très-secretement avec le Pape sur les Affaires d'Italie, & sur les moiens de pacifier l'Allemagne. Mais, l'Empereur fit auparavant celebrer à Naples le Mariage de sa Fille naturelle Marguerite,agée de 13. ans avec le Prince de Florence, Alexandre de Medicis, qui en avoit plus de 50 (18). L'Empereur fut reçu à Rome avec des Honneurs extraordinaires. Depuis plusieurs Siecles, Rome n'avoit pas vû une Entrée plus superbe. On employa trois mois entiers à en faire les préparatifs, & on alla jusqu'à demolir le Temple de la Paix, qui étoit un Edifice très-ancien, pour élargir une Ruë, par laquelle l'Empereur devoit passer. Mais, le Pape fit reparer cet Edifice après cette Ceremonie, ce qui cousta des sommes immenses, qui ne servirent qu'à charger le Peuple (19). Dans les Conferences particulieres que l'Empereur eut avec Paul III. celui-ci disoit que, pour pacifier l'Allemagne, il ne restoit plus d'autre moien, que la Guerre. „ Au „ contraire, l'Empereur, qui avoit des Affaires en Italie, dont il ne pou- „ voit se démêler, qu'en cedant l'Etat de Milan, qui faisoit le principal „ objet de ses pensées, alleguoit, que la Guerre contre les Protestans n'é- „ toit pas de saison, pendant que l'on avoit à defendre Milan contre les „ François. Mais le Pape, qui mettoit tout son esprit à faire tomber ce „ Duché entre les mains d'un Italien, & qui proposoit la Guerre d'Alle- „ magne autant pour detourner l'Entreprise de Milan, que pour opprimer „ les Lutheriens, comme il le disoit publiquement, repliquoit, qu'en se joi- „ gnant avec les Venitiens, il lui seroit aisé de faire desister le Roi de Fran- „ ce, soit par les Armes, ou par la Negociation, si l'Empereur ne s'en mé- „ loit point. Mais Charles, aiant penetré l'intention du Pape, feignit adroi- „ tement de le croire, & d'être porté à la Guerre d'Allemagne; disant „ pourtant, que, pour n'avoir pas tout le monde sur les bras, il falloit en „ justifier auparavant la Cause, & montrer par la Convocation du Concile, „ que l'on avoit tenté tous les autres moiens. Le Pape n'étoit pas fâché „ qu'ayant à le convoquer, cela se fit dans un tems que l'Italie alloit être „ toute en feu, à cause de la Guerre des François qui avoient déjà occupé „ la Savoie & le Piemont, d'autant que ce lui seroit un prétexte honnête, „ pour environner d'armes tout le Concile, sous couleur de le gar- „ der & de le defendre. Mais, il le vouloit sous de telles conditions, „ que l'on ne pût deroguer, ni à l'Autorité, ni à la Reputacion, du St. Sie- „ ge (20). „

En plein Consistoire, l'Empereur repandit toute sa bile contre les François; mais le Pape, qui aimoit ces derniers, l'aïant écouté patiemment, répondit enfin, qu'il louoit les bonnes intentions de l'Empereur pour la Paix, & pour faire un bon Accord entre lui & le Roi de France, & déclara qu'a- fin d'être plus utile aux uns & autres, il se tiendrait dans une parfaite neutralité, & que, sans donner le moindre ombrage, il feroit de son côté tout son possi-

Politique
du Pape,
& mecon-
tentement
des Fran-
çois con-
tre l'Em-
pereur.(18) Pallavicin, *Istor del Conc. Trid. lib. 3. cap. 19.*Du Bellay, *Mem. liv. 5.*(20) Fra-Paolo, *Hist. du Conc. de Trente,*(19) Heiss, *Hist. de l'Emp. Liv. 3. pag. 462. liv. 1 p. 73. 74.*

An de J.C.
1536.

possible pour parvenir à une heureuse fin; priant l'Empereur de vouloir bien embrasser ce parti, & d'être persuadé que François I. de son côté ne manqueroit pas de faire la même chose. L'Empereur, dans son Discours, avoit proposé un Duel, qui fut desaprouvé par le Pape, comme nullement convenable à la Dignité des Personnes, & pernicieux à la République Chrétienne. Velli, & l'Evêque de Mâcon, Ambassadeurs de France, ne furent pas si moderez que le Pape; & le Cardinal du Bellay, qui étoit présent, fut aussi très-sensible à la maniere injurieuse dont on venoit de traiter son Prince & la Nation François. Le Pape entra dans les Ressentimens de ces trois personnes, & l'Empereur se vit obligé d'adoucir publiquement l'aigreur de son Discours, par des interpretations douces & favorables. Paul III. parut très-content de la Declaration de Charles V. qui partit de Rome le 18. d'Avril (21).

Le Pape travaille en vain à reconcilier l'Empereur & le Roi de France.

Les deux Monarques, piquez au jeu, se préparoient à la Guerre. Mais, comme le Pape desiroit ardemment de reconcilier ces Princes, il dépêcha les Cardinaux Carpi & Trivulce, celui-ci vers le Roi de France, & celui-là vers l'Empereur, pour les exhorter à terminer leurs Differends à l'amiable, plutôt que d'employer la voie des Armes, au grand scandale de toute la Chrétienté, au hazard de leurs Personnes, à l'avantage des Infideles & des Heretiques, & à la ruine de leurs sujets. Ces Exhortations determinerent le Roi de France à donner ordre à l'Amiral de ne rien entreprendre, de mettre seulement une forte Garnison dans Turin & dans Fossan ou Coni à son choix, afin d'y retenir quelque tems l'Empereur s'il s'y presentoit, & de ramener le reste de ses Troupes en Dauphiné. Suivant cet Ordre, l'Amiral laissa dans Turin Annebaut en qualité de Lieutenant de Roi. Mais, le Cardinal Carpi ne trouva pas autant de facilité auprès de Charles V. qui avoit déjà déclaré à l'Ambassadeur de France, qu'il n'écouteroit aucunes Propositions qu'on n'eut auparavant retabli le Duc de Savoie dans toutes les places qu'on lui avoit enlevées (22). Ainsi l'Empereur porta la Guerre en Provence.

Le Pape convoque le Concile de Mantoue.

Dès que le Pape vit la Guerre allumée, il n'hésita plus à convoquer le Concile à Mantoué. Ses Nonces en France, & en Allemagne, remirent la Bulle de Convocation à François I. & à Charles-Quint. Elle avoit été dressée & publiée en Consistoire le 2. de Juin, ou le 29. de Mai. Le Pape y dit, que depuis le commencement de son Pontificat, il n'a rien souhaité avec plus d'ardeur que de purger l'Eglise des erreurs & des heresies nouvelles, & d'y retablir l'ancienne Discipline: que n'ayant point trouvé de moien pour y réussir que d'assembler un Concile general, comme il s'étoit toujours pratiqué autrefois en de semblables occasions, il en avoit souvent écrit à l'Empereur & aux autres Rois, dans l'esperance d'obtenir, non seulement

(21) Pallavicin, *Hist. Concil. Trid.* lib. 3. cap. 19. Du Bellay, *Mem.* liv. 5. Daniel, *Hist. de France*, tom. 5. in 4. pag. 664. Balcarius, *Mem. Hist. & Polit. de la Maison d'Autriche*, tom. 1.

pag. 256. Raynaldi, *an.* 1536. §. 6. &c. Paul Jove, *Hist.* lib. 31.

(22) Du Bellay, *liv.* 5. pag. 254. Raynaldi, *an.* 1536. §. 14. 15. & 16.

lement cette Convocation, mais encore l'union de tous les Princes Chrétiens contre les Infideles, la liberté d'un grand nombre de Chrétiens qu'ils tiennent en servitude, & la conversion des autres à la foi. Qu'à cet effet, en vertu du plein pouvoir que Dieu lui avoit donné, en le chargeant du soin de son Eglise, il convoquoit le Concile general de toute la Chrétienté, pour le 23. de Mai de l'année suivante 1537. à Mantouë, lieu fertile & commode pour une telle Assemblée. Qu'il ordonnoit à tous les Evêques & Prelats de s'y trouver au jour prescrit, selon l'obligation du serment qu'ils ont prêté au St. Siege, & sous les peines enoncées dans les Saints Canons. Qu'il prioit l'Empereur, le Roi de France, & tous les autres Souverains & Princes, de contribuer au repos & au Salut de la Chrétienté, en assistant en personne à ce Concile, ou du moins en y envoyant leurs Ambassadeurs, comme ces deux Monarques l'avoient promis à Clement VII. son Predecesseur & à lui-même, & en obligeant tous les Prelats de leurs Etats à s'y rendre, & à y demeurer jusqu'à la fin, pour y determiner ce qui seroit necessaire à la Reformation de l'Eglise, à l'extirpation des Heresies, & à l'entreprise de la Guerre contre les Infideles (23).

Le St. Pere „ publia encore une autre Bulle, pour nétoier, disoit-il, „ toutes les Ordures de la Ville de Rome, qui est la capitale de toute la „ Chrétienté, & la source de la Doctrine des Mœurs & de la Discipline; „ afin qu'ayant purgé sa propre Maison, il put plus facilement purger toutes les autres. A quoi ne pouvant suffire lui seul, il nomma les Cardinaux d'Ostie, St. Severin, Ginuce, & Simonete, & quelques Evêques. Cette Congregation se mit aussi-tôt à travailler à la Reformation de la Penitencerie, de la Daterie, & des Mœurs de la Cour. Mais, avec tout cela, rien ne s'executa. Quant à la Convocation du Concile, elle parut, à tous ceux qui avoient tant soit peu d'esprit, faite hors de saison, l'Empereur & le Roi de France ayant la Guerre en Picardie, en Provence, & en Piemont. Les Protestans, ayant vû la Bulle, écrivirent à l'Empereur, qu'ils ne savoient pas comment les Affaires se traitoient en ce Concile. Que comme ils en avoient toujours demandé un qui fut pieux, libre, & tenu en Allemagne, ils esperoient qu'il leur tiendrait la parole, qu'il leur avoit donnée (24). „

En même tems, Anne de Boleyn fut punie en Angleterre du dernier supplice; ce qui doit être regardé comme un juste chatiment du crime que son ambition lui avoit fait commettre, en supplantant la Reine Catherine. Les accusations intentées à Anne de Boleyn me paroissent fausses; mais, elles servirent de prétexte au Roi, pour faire perir son Epouse sur un Echaffaut, afin de satisfaire, sans obstacles, la nouvelle passion qu'il avoit conçue pour Jeanne de Seymour (25). Ce changement fit esperer au Pa-

An de J.C.
1536.

Autre Bulle pour reformer la Cour de Rome.

Le Pape veut se reconcilier avec le Roi d'Angleterre.

(23) Pontanus, *Rer. Memor. lib. 3. Pallavicin, Concil. Trid. lib. 3. c. 19. n. 10. Raynaldi, an. 1536. §. 33. & seq. Sleidan, lib. 10.*

(24) Frà-Paolo, *Hist. du Concile de Treute,*

liv. I. pag. 75.

(25) Sanderus, *de Schism. lib. 1. Burnet, Hist. de la Reform. liv. 3. p. 266.*

An de J.C.
1536.

pe quelque revolution en sa faveur ; mais, les choses prirent un tour encore moins favorable. En vain Paul III. fit de nouvelles tentatives pour se remettre en possession de son Autorité en Angleterre. Il pria Cafali, qui avoit été Ambassadeur d'Henri VIII. à Rome, d'écrire à ce Prince sur ce sujet, & de lui faire entendre avec quelle ardeur il desiroit se reunir avec lui.

„ Sous le Pontificat de mon Predecesseur, disoit le Pape, j'ai été très-favorable à ce Prince, il est bon de l'en informer. A l'égard de la Sentence d'Excommunication que j'ai portée contre lui depuis mon élévation, j'y ai été forcé ; d'ailleurs elle n'est pas encore publiée, & je lui promets de ne pas aller plus loin. Assurez-le aussi, que j'embrasserai volontiers tous les moïens que l'on jugera les plus propres & les plus convenables, pour procurer un bon Accomodement entre lui & le St. Siege. „ Mais, ces bonnes intentions, étant marquées trop tard, furent inutiles : car, Henri étoit alors très-éloigné de songer à faire sa Paix avec le Pape ; &, pour lui en ôter toute esperance, son Parlement fit deux Loix, dont l'une condamnoit à de grieves peines tous ceux qui feroient quelque tentative, pour retablir en Angleterre l'Autorité de l'Evêque de Rome, & tous les Magistrats qui negligeroient de punir ceux qui auroient la hardiesse de violer ce Statut : l'autre cassoit & abolissoit toutes dispenses, exemptions, & privileges, émanez de la Cour de Rome, sauf à l'Archevêque de Cantorberi à confirmer ce qui ne seroit pas contraire à la Loi de Dieu, ou à l'honnêteté publique (26).

Henri
VIII. pro-
teste con-
tre le Con-
cile de
Mantoue.

Bientôt après, Henri publia une longue Protestation contre le Concile qui étoit indiqué à Mantouë, dans laquelle il prétendoit faire voir, que le Pouvoir de convoquer ces Assemblées Universelles de l'Eglise n'appartenoit nullement au Pape ; que les Empereurs étoient autrefois dans cette possession, & que depuis eux les Princes Chrétiens y avoient tous part ; qu'outre cela l'Evêque de Rome n'ayant aucune Autorité dans le Roïaume d'Angleterre, rien ne lui donnoit le pouvoir d'en appeller les sujets à ce Concile. Que le lieu n'étoit, ni libre, ni commode ; que d'ailleurs on ne feroit rien de bon dans un Concile où le Pape présideroit, puisque le principal but d'une semblable Convocation étoit de reduire la Puissance des Pontifes Romains à ses anciennes bornes. Que pour lui, il souhaitoit extrêmement un Concile libre ; mais, qu'en premier lieu celui de Mantouë ne pouvoit l'être, & que de plus c'étoit mal prendre son tems que de vouloir assembler l'Eglise, lorsque toute la Chrétienté étoit en feu, & que l'Empereur & le Roi de France se faisoient la Guerre. Il ajoutoit, que le Pape avoit choisi lui-même cette conjoncture, afin que les Prelats ne pouvant se mettre en voiage pour le Concile, sa brigade y fut plus puissante : que pour ces considérations, il n'iroit à aucun Concile assemblé par l'Evêque de Rome ; mais que si la Paix étoit retablie entre les Princes, il consentiroit avec joie qu'on assemblât un vrai Concile. Que jusques-là, il conserveroit la vraie foi dans son Roïaume, au peril même de sa Vie & de sa Couronne. Que dans cette

Re-

(26) Burnet, *Hist. de la Reform.* tom. I. liv. 3. p. 288. Sanderus, *de Schism.* lib. I.

An de J.C.
1536.Calvin
s'établit à
Geneve.

Resolution, il protestoit contre tout Concile assemblé par l'Evêque de Rome, qu'il ne le reconnoîtroit point pour legitime, & qu'il ne se soumettroit jamais, ni à ses Decrets, ni à ses Decisions (27).

Je dirai en passant un mot de Jean Calvin, à l'occasion de son Etablissement à Geneve. Cet homme celebre nâquit à Noïon en Picardie, le 10. de Juillet 1509. Comme on le destinoit à l'Eglise, on lui obtint de bonne heure une Chapelle dans la Cathedrale de Noïon, & ensuite la Cure du Pont-l'Evêque. Le jeune Calvin, seduit par Robert Olivetan, se mit à étudier la Religion dans sa source, & resolut de renoncer aux Superstitions. Son Pere, aimant mieux le faire Avocat que Theologien, l'appliqua aux Etudes de Jurisprudence. Il fit de grands Progrès dans cette Science, mais il n'en fit pas moins dans les Saintes Lettres par ses Etudes particulieres. Etant venu à Paris après la Mort de son Pere, il composa un Commentaire sur le Traité de Seneque de *Clementia* : mais, les liaisons qu'il eut avec les nouveaux Docteurs l'obligerent à se retirer en Xaintonge, d'où il revint à Paris l'an 1534. Contraint d'en sortir une seconde fois, il se retira à Basle, où il publia son Institution Chrétienne; Ouvrage, dont les Calvinistes font autant de cas, que les Turcs de l'Alcoran. Il alla ensuite à Ferrare, où la Duchesse protegeoit la nouvelle Religion; mais le Duc, ne voulant pas se brouiller avec le Pape, chassa Calvin, qui se rendit à Geneve où il s'établit dans cette année 1536. Le Magistrat & le Consistoire l'arrêterent, pour le faire Professeur en Theologie & Predicateur (28). Ainsi la Reformation, soutenue par la plume & par la voix de cet esprit vif & sublime, continua ses Progrès.

Cependant, l'Eglise de Malthe étoit toujours sans Pasteur, depuis que Clement VII. & Charles V. avoient nommé chacun de leur côté un sujet pour remplir ce Siege. Ghinucci nommé par le Pape n'y residoit pas. Bofio ou Bofius nommé par l'Empereur n'y pouvoit aller, n'ayant point de Bulles. Il y avoit trois ans que cette Affaire duroit sans se terminer. Enfin, l'Empereur chargea son Ambassadeur à Rome d'agir conjointement avec celui de Malthe & avec Bofius, afin d'obtenir les Bulles qu'on demandoit en faveur de ce dernier. Ces Ministres ne manquerent pas d'employer toutes leurs sollicitations pour réussir; & le Pape ne paroïssoit pas éloigné de favoriser les Droits & les Interêts de l'Empereur; mais, il tiroit l'Affaire en longueur par des reponses ambigues & équivoques, sur lesquelles on ne pouvoit faire aucun fond. Bofius, voyant les delais du Pape, alla trouver l'Empereur à Naples où il s'étoit arrêté à son retour d'Afrique, & l'informa de l'état de son affaire, & du refus que faisoit la Cour de Rome de lui expedier des Bulles. Ce raport chagrina Charles V. qui ne pouvoit supporter qu'on lui refusât une chose qui lui étoit due de Droit; ce qui lui fit prendre la resolution d'écrire lui-même à Paul III. en termes extre-

Charles V.
reprend
l'Affaire
de l'Evê-
que de
Malthe.

ment

(27) Sleidan, in Comment. lib. II. p. 368. Hist. de Geneve, liv. 3. Bayle, Dict. Art.

(28) Papyre Masson, in Vita Calvini. Beze, Calvin (Jean).
ibid. Drelincourt, Defense de Calvin. Spon,

An de J.C.
1536.

ment forts & pressants. Il lui mande, qu'au milieu des fêtes & des triomphes dont le Peuple honnore ses Victoires, il a senti un vrai chagrin en voyant Bofius à Naples, & apprenant de lui le refus qu'on fait à Rome de lui expedier ses Bulles pour l'Evêché de Malthe; qu'il ne s'étoit déterminé à ce choix qu'après les sollicitations & les instances continuelles qu'on lui avoit fait de la part de Clement VII, dont il lui envoie la Lettre, en faveur de Bofius, afin qu'il juge du procedé de son Predecesseur, qui, après des recommandations si pressantes, avoit nommé Ghinucci. L'Empereur ajoute qu'il avoit crû, qu'aussitôt qu'il se seroit vû élevé sur le Siege de St. Pierre, il n'auroit pas differé à reparer l'affront qu'il avoit reçu & à rendre Justice à Bofius; qu'il apprend néanmoins que Ghinucci continué à faire valoir ses injustes prétensions, en vertu d'une nomination mal conçue, & contre toutes les formes, au mepris de sa Personne Imperiale, & du grand Maître de son Ordre; qu'il se trouve obligé de recourir à lui, pour le supplier de finir incessamment cette affaire, en donnant ordre que les Bulles soient expedies en faveur du Chevalier qu'il a nommé. Il finit par ces paroles: „ Je ne veux pas, St. Pere, vous représenter que Charles V, Empereur des Romains, merite cette grace de votre Bonté paternelle, de peur qu'il ne semble que je mandie ces glorieuses faveurs, que V. S. fait si bien dispenser par pure inclination; mais seulement je la supplie d'être persuadée, que je souffrirai difficilement qu'on me depouille de ces Droits qui m'appartiennent avec raison & avec tant de justice. „ Cette Lettre fut envoyée par un Courier exprès à l'Ambassadeur de l'Empereur à Rome, avec ordre de la rendre en main propre au Pape: outre cela, on enjoignit à ce Ministre de faire ensorte de s'aboucher avec le Cardinal Ghinucci en quelque endroit hors de chez lui, & de lui faire entendre que l'Empereur avoit fort desaprouvé, qu'il se fût fait nommer à l'Evêché de Malthe, & qu'il se portât comme Concurrent du Chevalier Thomas Bofius, nommé auparavant par ce Prince, en vertu de ses Droits legitimes. Qu'on avoit bien voulu l'excuser pendant la vie de Clement VII. dans la persuasion que ce Pape, qui s'étoit déclaré ennemi de l'Empereur, l'avoit forcé à accepter cette nomination; mais que Charles V. voyant que sous le nouveau Pontificat de Paul III. il continuoit ses prétensions illegitimes & se servoit de mille artifices pour exclure Bofius, ce Prince étoit obligé de lui faire savoir, que si ses oppositions, qui ne pouvoient que l'irriter, empêchoient l'Installation de Bofius à l'Evêché de Malthe, il devoit s'assurer que ni lui, ni aucun de ses Parens ou de ses Amis, ne possederont cette Dignité pendant la vie de l'Empereur & de ses Successeurs à la Couronne de Sicile, quelques moïens qu'ils pussent employer pour y parvenir. Ces plaintes ne firent pas beaucoup d'impression sur l'esprit de Ghinucci, qui déclara qu'il vouloit se mettre en possession de l'Evêché, à quelque prix que ce fût. Le bruit courut même, qu'on avoit donné ordre d'expedier des Bulles pour lui, & l'Ambassadeur de Charles à Rome crut devoir en avertir ce Prince. Sur cet Avis, l'Empereur écrivit aussitôt au Grand-Maître de Mal-

Malthe, pour lui enjoindre expressement, tant à lui qu'à tout son Chapitre, qu'en cas qu'on leur présentât des Bulles du Pape, pour prendre possession de l'Evêché de Malthe au nom du Cardinal Ghinucci, qu'on lui envoie ces Bulles, & qu'on ordonnât à celui qui en seroit le porteur de sortir de cette Isle dans trois jours; & qu'en cas que la Cour de Rome fût indignée de cette conduite, & voulut éclater, l'Ordre devoit lui laisser le soin de l'appaier, en se servant des moïens qui conviendroient à son Honneur & à celui de la Religion. Cette fermeté de l'Empereur intrigua beaucoup le Pape, qui, sentant bien qu'il ne pourroit rien gagner sur ce Prince, prit le parti de représenter à Ghinucci, que, ne voulant pas se brouiller avec l'Empereur, en soutenant, contre les raisons legitimes qu'il alleguoit, l'Entreprise de son Predecesseur dans laquelle on connoissoit aisément qu'il y avoit plus de passion que de zele, il le prioit de faire Reflexion qu'il n'y auroit aucune prudence à refuser à un si grand Prince une justice qu'il demandoit comme une grace, dans un tems auquel il venoit de procurer de si grands avantages à l'Eglise en reduisant les Infidèles. Ghinucci entra dans les vuës du Pape, voyant qu'il ne pouvoit faire autrement; & il fut conclu, que ce Cardinal écrivoit une Lettre très-respectueuse à l'Empereur, pour lui declarer, que connoissant le desir qu'il avoit qu'on fatisfit le Chevalier Bosius, il remettoit l'Affaire à la Decision de Sa Majesté, la priant seulement d'user envers lui de sa bonté, & d'avoir quelque soin de son Honneur. Charles V., qui étoit naturellement porté à faire du bien, concilia les interêts des deux Concurrents, en obligeant Bosius à paier au Cardinal une Pension annuelle de neuf mille livres; & l'Empereur, qui croioit qu'il y alloit de sa gloire, que celui auquel il avoit procuré l'Evêché en jouit pleinement, le voulut dedommager de la Pension en lui donnant en Sicile une Abbaie de pareille valeur. Par ce moien, tous les differends furent terminez dans cette année 1536. & Bosius fut pourvû de l'Evêché de Malthe (29).

Dès le commencement de l'année suivante, on negocia en Allemagne, pour attirer les Protestans au Concile, & les soumettre au Jugement de cette Assemblée. Mais, il survint un incident qui rompit les mesures du Pape. Outre que les Lutheriens rejettoient tout Concile tenu en Italie, le Duc de Mantouë refusa sa Ville pour la tenuë de ce Concile. D'abord, pour complaire au Pape, il la lui avoit accordée, sans y penser d'avantage; jugeant, selon l'opinion commune, que la Guerre de l'Empereur avec la France, & l'opposition des Allemands, rendoient le Projet du Pape chimérique. „ Mais, après l'Intimation, il se mit à considerer comment il „ assureroit sa Ville. Il fit représenter au Pape, qu'un si grand nombre de „ gens aiant à venir à Mantouë, il y faloit une grosse garnison; mais, qu'il „ ne souffriroit pas qu'elle obéit à d'autres qu'à lui, ni ne vouloit pas l'en- „ tretien à ses depens. Le Pape repondit, que cette Assemblée n'en étant „ pas une de gens de Guerre, mais de gens d'Eglise & de gens de Lettrés,

An de J. C.
1536.

An de J. C.
1537.

Le Duc de
Mantouë
refuse sa
Ville pour
la tenue du
Concile.

(29) De Vertot, *Hist. de Malthe*, tom. 3. liv. 10. pag. 119.
Tom. IV.

Année J. C.
1537.

„ il seroit aisé de contenir un chacun dans le devoir, avec un Magistrat,
 „ qu'il nommeroit, pour administrer la Justice, & avec une petite Garde.
 „ Qu'une Garnison seroit suspecte à tous ceux qui viendroient au Concile,
 „ & d'ailleurs mal seante dans un lieu où il ne devoit paroître que de
 „ la concorde & de la bonne-foi. Que quand même il faudroit quelque
 „ milice, il ne seroit pas raisonnable, qu'elle fût sujette à d'autre qu'au
 „ Concile même, c'est-à-dire au Pape qui en est le Chef. Le Duc, qui
 „ voioit que la Jurisdiction tiroit toujours après soi la Souveraineté, repli-
 „ qua qu'il ne vouloit nullement que la Justice fut rendue dans Mantoue par
 „ d'autres gens que par ses propres Officiers. Le Pape, à qui il n'arrivoit
 „ gueres d'entendre des Reponses imprévues, fut surpris de celle-ci, & re-
 „ partit à l'Envoié qu'il n'eût jamais crû, qu'un Prince Italien, dont la
 „ Maison avoit de si grandes obligations au St. Siege, & qui avoit alors
 „ un frere Cardinal, dût lui refuser ce que jamais personne n'avoit contesté
 „ au Pape; étant chose qui lui appartenoit par les Loix divines & humain-
 „ es, & que les Lutheriens mêmes ne lui disputoient pas, que le Juge-
 „ ment suprême des Ecclesiastiques. Qu'il trouvoit ce procedé d'autant
 „ plus étrange, que le Duc ne contesloit pas à l'Evêque de Mantouë le
 „ Jugement des Causes de ses Prêtres. Que non seulement les Ecclesiasti-
 „ ques étoient exemts de la Jurisdiction seculiere, mais encore leurs Fa-
 „ milles, & même leurs Concubines, au sentiment de tous les Docteurs;
 „ & que cependant le Duc le vouloit empêcher de tenir un Magistrat à
 „ Mantouë, pour y rendre la Justice aux Ecclesiastiques durant le Concile.
 „ Mais, avec tout cela, le Duc s'y opposa toujours, & continua de deman-
 „ der au Pape de quoi paier une Garnison. Conditions, que Paul trouva du-
 „ res, & contraires, disoit-il, à l'ancien usage, à la Dignité du St. Siege,
 „ & à la Liberté Ecclesiastique. Aussi lui firent-elles passer l'envie de tenir
 „ le Concile à Mantouë, se souvenant de ce qui étoit arrivé à Jean
 „ XXIII. pour en avoir tenu un dans un lieu où il étoit le plus foible (30). „

Bulle pour
proroger
le Concile.

Le parti qu'il prit fut de publier une Bulle le 20. de Mai, par laquelle
 il prorogeoit l'Ouverture du Concile, jusqu'au commencement du mois de
 Novembre, ou pour mieux dire jusqu'aux Calendes Greques. Il se reser-
 voit le Droit de choisir un autre lieu commode, qu'il ne nommoit pas (31).
 Mais, le 8. d'Octobre suivant, il publia une autre Bulle, par la quelle il de-
 signoit la Ville de Vicenze, dependante de la Republique de Venise, pour
 le lieu de l'Assemblée du Concile, qu'il prorogeoit jusqu'au 1. de Mai
 1538. (32). On fit à ce sujet une ingenieuse Pasquinade conçue en ces
 termes:

*Quid est tibi, Papa, quod Concilium fugisti? Et vos Cardinales quia con-
 versis*

(30) Frà Paolo, Hist. du Conc. de Trente, pag. 254. & seq.
 Liv. I. pag. 77. Voyez Pallavicin, lib. 4. c. 3.
 n. 1. Sleidan, lib. II.

(31) Extat in Amœnit. Litterar. tom. VII.

(32) Ciaconius, Vit. Pontif. tom. 3. pag. 535.
 Pallavicin, lib. 4. c. 5.

verſi eſtis retrorſum? A facie Reformationis mota eſt Curia; a facie Reformationis veræ, quæ converteret Papam in Pauperem Plebanum, & Cardinales in miſeros Capellanos (33). Cependant, le Pape, voulant rehabiliter ſa reputation, reſolut de faire marquer les Abus de ſa Cour, afin de perſuader au monde qu'il avoit deſſein de ſe reformer: mais, cela n'eut point de ſuite (34).

An de J.C.
1537.

Cependant, Paul III, feignant de vouloir lever les obſtacles qui pouvoient arrêter la tenuë du Concile qu'il venoit d'indiquer à Vicence, crut qu'il étoit important de reconcilier l'Empereur & le Roi de France dont les diviſions nuïſſoient beaucoup aux intérêts de l'Egliſe. A cet effet, il envoya les Cardinaux Criſtophle Jacobatii & Renaud Carpi pour moiënnier cette affaire; & l'on obtint que ces deux Princes, favoir l'Empereur & le Roi de France, auroient une Entrevuë avec le Pape à Nice en Savoie (35).

Le Pape travaille à reconcilier l'Empereur & le Roi de France.

Ces trois Puïſſances ſe rendirent au lieu de l'Entrevuë; mais le Roi de France & l'Empereur ne ſe virent point. Ils virent en particulier le Pape, & traiterent avec lui ſeparement; Paul III. portant la parole, pendant tout le tems que la Negociation dura. Quinze jours ſe paſſerent, ſans rien conclure, & enfin le Pape conclut entr'eux une Trêve de dix ans (36). Dans cette Entrevuë, quelques Dames, qui n'étoient pas des plus laides, allerent baiſer la Pantoufle du Pape: „ Sur quoy un Gentilhomme ſe mit à dire, „ qu'elles eſtoient allées demander à Sa Sainteté diſpenſe de taſter de la „ chair crue ſans ſcandale, toutesfois & quantes qu'elles voudroient. Le „ Roi le ſceut; & bien ſervit au Gentilhomme de ſe ſauver, car il eut „ été pendu, tant pour la reverence du Pape, que du reſpect des „ Dames. . . . Madame d'Uzez fit bien mieux. . . . Elle eſtant „ Madame du Bellay, & qui de ſa Jeuneſſe a fait toujours de plaiſant traits & dit de bons mots, un jour ſe proſternant devant ſa Sainteté „ la ſupplia de trois choſes. La premiere, qu'il luy donnât l'Abſolution, „ d'autant que petite fille à Madame la Regente, & qu'on la nommoit „ Tallard, elle perdit ſes Cifeaux en faiſant ſon ouvrage; elle fit vœu à St. „ Alivergot, de le luy accomplir ſi elle les trouvoit, ce qu'elle fit, mais „ elle ne l'accomplit, ne ſçachant où giſoit ſon corps ſaint. La deuxieme „ Requeſte fut, qu'il luy donnât pardon, dequoi quand le Pape Clement vint à Marſeille, elle eſtant fille Tallard encore, elle prit un de „ ſes oreillers en la ruëlle de lit, & s'en torcha le devant & le derrière; „ dont après Sa Sainteté reposa deſſus ſon digne Chef, & viſage, & bouche „ qui le baiſa. La troiſieme, qu'il excommuniât le Sr. de Tayefart, parce „ qu'elle l'aimoit, & luy ne l'aimoit point; & qu'il eſt maudit & eſt excommunié „ celui qui eſt aimé & n'aime point. Le Pape eſtonné de ces „ demandes, & s'eſtant enquis au Roi qui elle eſtoit, il ſceut ſes cauſeries, „ & en rit ſon ſaoul avec le Roy (37). „ Enſuite, l'Empereur & le Pape

An de J.C.
1538.

Entrevuë de l'Empereur, de François I, du Pape, à Nice.

(33) *Amœnit. Litter. ubi ſupr. p. 254.*

(34) *Sleidan, lib. II.*

(35) *Raynaldi, an. 1537. §. 8. Pallavicin, lib. 4. c. 6. n. 1.*

(36) *Sadolet, lib. 2. Epist. 4. Antonio de Vera*

Hiſt. de Charles V. pag. 206. Du Bellay, liv. 8.

Belcarus, in Comment. lib. 22. n. 25.

(37) *Brantome, Femmes Galantes, tom. II. p. 389. 391.*

An de J.C.
1538.

Ligue
contre le
Turc.

Mariage
d'Octave
Farnèse.

Le Pape
confirme
l'Indult
accordé au
Parlement
du Paris.

Manifeste
du Roi
d'Angle-
terre con-
tre le Con-
cile indi-
qué à Vi-
cenze.

se rendirent à Genes, où ils conclurent plusieurs affaires, & se separerent, Paul III. pour revenir à Rome, & Charles V. pour aller en Espagne (38).

Les Progrès de Soliman allarmerent toute la Chrétienté; & pour s'opposer à cet Ennemi redoutable, l'Empereur, les Venitiens, & le Pape conclurent une Ligue contre les Turcs: mais la conduite lâche ou politique de Doria fit perdre aux Confederez les fruits qu'ils attendoient de leur puissant Armement (39).

Cependant, le Pape s'occupoit à Rome à faire de superbes preparatifs pour le Mariage d'Octave Farnèse son neveu, avec la veuve d'Alexandre de Medicis, fille naturelle de Charles V. Le Cardinal de Medicis fut envoyé à Florence avec une belle suite de Prelats, de Gentilshommes, & de Dames, pour conduire la Princesse à Rome, où elle fut reçue avec beaucoup de magnificence; & le Mariage se fit le matin du 3. de Novembre (40).

Vers le même tems, François I. obtint du Pape une confirmation des Indults accordez autrefois par Eugene IV. au Roi Charles VII. en faveur du Chancelier de France & du Parlement de Paris. Cet Indult du Parlement est une Grace singuliere, purement expectative, mais perpetuelle, en vertu de laquelle les Chanceliers de France, les Presidens, les Maîtres des Requêtes, & les Conseillers du Parlement de Paris, ont Droit, une fois pendant leur vie, ou plutôt pendant l'exercice de leurs Charges, de se presenter au Roi, s'ils sont capables de Benefices, ou de presenter des Clercs à leur place, pour être ensuite nommez par le Roi à un Collateur de France, & ce une fois pendant le tems de la Prelature du Collateur, à l'effet que le nommé soit pourvû en vertu de la Concession du St. Siege & de la Nomination du Roi, qui se fait par Lettres du grand Sceau, du premier Benefice seculier ou regulier, de la qualité, valeur, & revenu requis, venant à vacquer par mort ou autrement, & étant à la disposition du Collateur, chargé de la Nomination du Roi pour Indult (41).

Mais, le St. Pere étoit toujours dans de grands embarras au sujet du Concile qu'il avoit indiqué à Vicenze, seulement pour en imposer au Monde. Sans perdre ce point de vuë, Paul III. prorogea encore l'Ouverture du Concile jusqu'à Pâques de l'année suivante (42). Sur ces entrefaites, Henri VIII. Roi d'Angleterre publia un nouveau Manifeste contre la Convocation de ce Concile à Vicenze, & l'adressa à l'Empereur & aux Rois. Il y disoit, qu'ayant déjà informé le Public des Raisons qu'il avoit de recuser le Concile que le Pape feignoit de vouloir tenir d'abord à Mantouë, il ne lui sembloit pas nécessaire de protester toutes les fois qu'il prendroit envie au Pape

(38) D. Antonio de Vera, *Hist. de Charles V.* p. 207.

(39) Raynaldi, *an.* 1538. §. 3. & 6. Paul Jove, *Hist. lib.* 37. *Maurocen. lib.* 5. *Justiniani, lib.* 13.

(40) Paul Jove, *Hist. lib.* 37. *Giaconius, tom.* 3. p. 535. *Onuphre in Paul. III.*

(41) *Extat tom.* 5. *Collect. Rer. Gallic.*

(42) *Pallavicin, lib.* 4. c. 6. n. 8. & 9.

An de J.C.
1538.

Pape de faire de nouvelles feintes. Que comme son précédent Manifeste defendoit sa cause & celle de son Roiaume, contre toutes les entreprifes qui se pourroient faire, ou par Paul, ou par ses Successeurs, il vouloit seulement le confirmer par cet écrit; declarant, qu'il n'iroit pas plus à Vicenze qu'à Mantouë, quoique personne ne desirât plus que lui un Concile General, libre, & saint. Que n'y aiant rien de plus saint qu'une Assemblée generale des Chrétiens, rien aussi ne pouvoit apporter plus de dommage à la Religion, qu'un Concile corrompu par l'Interêt, & gagné pour confirmer des erreurs. Qu'un Concile s'appelle General, lorsque tous les Chrétiens y peuvent dire leurs Avis; & qu'ainsi celui-là ne l'étoit pas, où l'on devoit écouter seulement ceux qui dependoient absolument du Pape, ou les mêmes personnes étoient Juges & Parties. Que Vicenze souffroit les mêmes difficultez que Mantouë; & après avoir repeté succinctement la teneur de son premier Manifeste, il disoit: „ Si Frédéric Duc de Mantouë n'a pas accordé sa Ville au Pape, de la maniere que Rome le prétendoit, pour-
 „ quoi aurions-nous la complaisance d'aller où il lui plait? Si le Pape a reçu
 „ de Dieu le pouvoir d'appeller les Princes où bon lui semble, pourquoi
 „ n'a-t'il pas celui de choisir le lieu qu'il veut, & de se faire obéir? Si le
 „ Duc de Mantouë peut justement refuser le lieu que le Pape a choisi,
 „ pourquoi les Rois & les autres Princes n'auront-ils pas la Liberté de n'y
 „ pas aller? & si tous les Princes leur refusoient leurs Villes, où seroit sa
 „ Puissance? Que seroit-il arrivé, s'ils se fussent mis en chemin, & qu'ar-
 „ rivant à Mantouë, ils eussent trouvé les Portes fermées? Ne peut-il pas
 „ arriver la même chose à Vicenze (43)? „

Cependant, Henri VIII. persecutoit avec une égale Fureur les Ecclesiastiques de la Religion, & les Sacramentaires. A l'égard de ces derniers, il repondoit aux vûes charitables & chrétiennes du Pape, en les faisant bruler: mais, le St. Pere ne pouvoit souffrir que ses Satellites'eussent part à la Persecution. Il fut sur-tout irrité de ce que le Roi fit bruler les cendres de Thomas Becquet, ce fameux Rebelle, qui tenoit le Siege de Cantorberi dans le XII. Siecle, & qui trouva dans une Mort violente le Châtiment dû à sa Revolte. A cette nouvelle, Paul III, qui jusqu'alors n'avoit fait que menacer de ses Foudres, résolut d'excommunier authentiquement le Roi d'Angleterre. Il fit afficher en plusieurs Villes la Bulle d'Excommunication, dans la quelle il disoit, que comme Vicaire de Jesus-Christ, pour deraciner & pour detruire suivant les Paroles de Jeremie, il se sentoit obligé d'avoir recours aux corrections, puisque les voies de douceur ne produisoient aucun effet. Qu'Henri, aiant abandonné la foi, dont il avoit été auparavant un zelé Defenseur, aiant chassé sa Femme legitime contre les Defenses du St. Siege, pris en sa place une nommée Anne de Boleyn, fait diverses ordonnances dangereuses & impies, entrepris d'ôter au Pontife Romain la qualité de Chef de l'Eglise, usurpé ce titre lui-même, contraint ses sujets sur peine de mort de le lui donner, & fait mourir l'Evêque de Rochester, qui

Henri
VIII. est
excom-
munié.

s'op-

(43) Pallavicin, lib. 4. c. 7. n. 1.

An de J.C.
1538.

s'opposoit à ces Heresies, s'étoit rendu indigne par tous ces Excès de l'Auto-
rité que Dieu lui avoit confiée, & étoit devenu plus endurci que Pharaon.
Que ces crimes étant avertis, il se croioit obligé après, avoir long-tems usé
de douceur, d'emploier enfin contre ce Prince les Censures de l'Eglise:
Qu'ainsi, de l'Avis des Cardinaux, il exhortoit de nouveau ce Prince, & tous
ses fauteurs, à revenir de leurs égaremens, à annuller leurs Loix injustes, &
à en arrêter l'exécution: que s'ils ne le faisoient, il les privoit, lui de son
Roiaume, & eux de leurs biens: qu'il ordonnoit au Roi de comparoître à
Rome dans trois mois au plus tard en personne, ou par Procureur, & à ses
Complices & Adherens de s'y rendre dans 60. jours, sous peine des plus
grièves Censures: Qu'il prononçoit outre cela, que si le Roi & ses compli-
ces ne comparoissoient dans le tems marqué, ils étoient dechûs, lui de son
Roiaume, & eux de leurs biens: Que la Sepulture Chrétienne leur seroit ab-
solument refusée quand ils viendroient à mourir, que dès-lors tout le Roiau-
me seroit en Interdit; qu'il étendoit la même peine à tous les Enfans d'Hen-
ri & d'Anne, & à tous les Enfans de ses Complices, quoique d'âge, les de-
clarant incapables de posséder aucun Emploi & aucune Dignité. Par une
suite de cette Puissance sans bornes que Paul III. s'attribue ici sans aucun
fondement & contre tout Droit, ce Pape dispensoit de tous sermens & en-
gagemens les Vassaux d'Henri & de ses Adherens, defendant qu'on les re-
connût lui pour Souverain, & eux pour Seigneurs: il les declaroit infames,
& les rendoit incapables de tester, ou de porter temoignage. Ensuite, il de-
fendoit à toutes autres personnes, sous peine d'excommunication, d'avoir
aucune correspondance avec lui, ni avec eux, soit pour affaire de commer-
ce, ou pour quelque autre raison que ce pût être; &, dans cette vuë, il
annulloit tous leurs contrats, & abandonnoit au premier venu les choses
dont on seroit Commerce avec eux. De plus, il commandoit à tous les
Ecclesiastiques de se retirer d'Angleterre, cinq jours après que le terme
donné à Henri seroit expiré; & de ne laisser dans le País qu'autant de Prê-
tres qu'il en faudroit pour baptizer les Enfans, & pour administrer les Sa-
cremens aux personnes qui mourroient penitentes; tout cela, sous peine
d'excommunication & de privation de biens. Il chargeoit ensuite la No-
blesse, & en general tous les Sujets du Prince, de prendre les armes contre
lui, & de le chasser de son Roiaume; leur defendant de se declarer pour
lui, ou de lui donner quelque assistance. Il absolvoit de même les autres
Princes des Alliances faites ou à faire avec lui. Il conjuroit très-instamment
l'Empereur & tous les Princes Catholiques, sous les mêmes peines, de ne
plus entretenir aucun commerce avec lui; &, en cas qu'ils en usassent aut-
rement, il mettoit aussi tous leurs Etats en Interdit. Il ordonnoit même à
tous les Princes & à tous les Gens de Guerre, en vertu de la Sainte Obéis-
sance qu'ils doivent au Vicaire de Jesus-Christ (mais non pour de telles ac-
tions) de faire la Guerre à ce Prince, pour l'obliger à rentrer dans son de-
voir, de confisquer tous ses biens & ceux de ses Adherens, par-tout où ils
les trouveroient. Il donnoit outre cela un ordre aux Evêques, que trois
jours après le tems expiré, ils eussent à signifier cette Sentence au Peuple
dans

dans toutes les Eglises, & vouloit qu'on l'affichât dans les Villes voisines d'Angleterre, afin qu'Henri & ses fauteurs en eussent connoissance: il declaroit, que quiconques'opposeroit à l'execution de cette sentence, ou tacherait d'en diminuer la force, encourroit l'indignation de Dieu, & celle des Saints Apôtres St. Pierre & St. Paul (44).

An de J. C.
1538.

A cette premiere Bulle, Paul III. en joignit une autre, dattée du 17. de Decembre 1538. pour faire executer la premiere. Voici ce qu'il dit dans cette seconde: „ Après que nous eumes resolu de faire executer nos Bulles, „ nous fumes priez par quelques Princes, & autres Personnes considerables, „ d'en surseoir l'execution pour quelque tems, pendant lequel Henri pour- „ roit prendre de milleurs Conseils & se repentir; ce que nous leur accor- „ dames par une facilité commune à tous les hommes, de se persuader ai- „ sement ce qu'ils souhaitent avec ardeur, & dans l'esperance que ce retar- „ dement opereroit la conversion d'Henri, loin d'augmenter son obstina- „ tion & sa folie, ainsi que l'évenement l'a fait connoître. Mais, comme „ après trois ans de patience, nous ne voions aucune marque de repentir, „ & que non seulement ce Prince se confirme tous les jours dans son endur- „ cissement & sa temerité, mais qu'il y ajoute de nouveaux crimes, après „ avoir recommandé cette affaire à Dieu, nous avons jugé à propos de ne „ plus accorder d'autre delai à l'execution de nos Bulles, que celui qui y „ est porté, afin que dans ce tems le nommé Henri, ses fauteurs, com- „ plices, adherans, & Conseillers, se repentent de leurs nouveaux excès, ou „ encourent les peines portées par nos Bulles (45). „ Mais, le Roi d'An- „ gleterre, meprisant ces foudres, fit declarer presque tous les Evêques de son „ Roiaume contre le St. Siege; il permit l'impression de la Bible en Anglois, „ & la mit entre les mains du Peuple, ce qui suffisoit pour ruiner entierement „ l'Autorité Papale (46).

Nouvelle
Bulle du
Pape con-
tre Henri,
pour faire
executer
la premie-
re.

Au commencement de l'an 1539. il se tint une Diète à Francfort, sur les Affaires de Religion qui étoient toujours fort brouillées en Allemagne: & il y fut arrêté qu'on établiroit des Conférences à Nuremberg, pour concilier les Catholiques avec les Lutheriens, ce qui deplut infiniment au St. Siege. Au milieu de ces Troubles, le Pape reculoit toujours la tenué du Concile, qui devenoit de plus en plus nécessaire. Enfin, craignant que sa propre reputation ne souffrit de ces delais, il dit, qu'il vouloit finir cette Affaire, & pour ne laisser aucun doute sur ce qu'il pensoit, il tint un Consistoire, où il proposa cette Affaire avec vivacité. Les sentimens furent fort partagez dans cette Assemblée. Quelques Cardinaux vouloient qu'il ne fût plus question d'un Concile, & qu'on revoquât tout ce qui avoit été fait jusques alors pour s'y preparer. Leur prétexte étoit que les Princes Chrétiens étant en Guerre les uns contre les autres, on ne pouvoit s'assembler sûrement, ni

An de J. C.
1539.

Suspense
du Conci-
le.

uti-

(44) Pallavicin, lib. 4. c. 7. Ciaconius, tom. 3. pag. 534. Extat Bull. tom. I. Const. Pauli III. Const.

(45) Sanderus, de Schism. lib. I. pag. 175.

Pallavicin, ubi supr.

(46) Burnet, Hist. de la Reform. liv. 3. Sleidan, lib. XII.

An de J. C.
1538.

Luther
permet au
Landgrave
de Hesse
d'épouser
deux
Femmes,
après
pourtant
lui avoir
fortement
conseillé
le contrai-
re.

utilement : d'autres, plus prudens, insisterent pour la tenuë du Concile, mais suivant les vues ordinaires de la Cour de Rome, qui craint toujours tout ce qui peut donner atteinte à ses pretensions : ils se contenterent de parler en faveur de la Convocation du Concile, sans rien faire pour en hâter la tenuë, & conclurent même qu'il falloit laisser au Pape le choix du tems & du lieu où on l'assembleroit. Ce parti fut accepté, & le 13. de Juin le Pape fit une Bulle qui suspendit le Concile convoqué pour le tems qu'il plairoit au Pape & au Siege Apostolique de le tenir (47).

On peut remarquer dans toute l'Histoire Ecclesiastique, depuis les Apôtres jusques à notre tems, qu'une Secte n'a pas plutôt pris le dessus, qu'elle se donne toutes sortes de Licences. Le Lutheranisme en particulier prouve cette verité. Le Landgrave de Hesse voulant garder une Concubine avec sa Femme, consulta les Theologiens de sa Religion. Luther, dont les Avis étoient reçus comme des Oracles, n'eut garde de refuser au Prince la satisfaction qu'il desiroit. On s'assembla donc à Wittemberg & l'on examina l'Affaire avec toutes les précautions qu'on jugea capables d'empêcher que ce qui y seroit décidé ne fût tourné en ridicule. On previt les fâcheuses suites de ce qu'on alloit faire ; mais enfin, la crainte de desobliger le Prince l'emporta chez Luther & ses principaux Disciples sur la Loi de Jesus-Christ, sur la Conscience, sur la Reputacion, & sur les autres Raisons divines & humaines : ensorte que les Ministres Protestans permirent au Prince de prendre une seconde Femme, par la Réponse qui suit, & qui est digne d'attention :

„ Nous avons appris de Bucer, & lû dans l'Instruction que V. A. lui a
 „ donnée, les Peines d'Esprit & les Inquietudes de Conscience où elle est
 „ presentement ; & , quoiqu'il nous ait paru très-difficile de repondre sitôt
 „ aux doutes qu'elle propose, nous n'avons pas néanmoins voulu laisser
 „ partir sans Réponse le même Bucer, qui étoit pressé de retourner vers
 „ Votre Altesse. Nous avons reçu une extrême joie, & nous avons loué
 „ Dieu, de ce qu'il a gueri V. A. d'une dangereuse maladie, & nous le
 „ prions qu'il la vueille long-tems conserver dans l'usage parfait de la San-
 „ té qu'il vient de lui rendre. Elle n'ignore pas combien notre Eglise est
 „ pauvre, miserable, petite, & abandonnée de Princes regens & vertueux
 „ qui la protegent ; & nous ne doutons point que Dieu ne nous en laisse
 „ toujours quelques-uns, quoiqu'il menace de tems en tems de l'en priver,
 „ & qu'il la mette à l'épreuve par différentes tentations. Voici donc ce
 „ qu'il y a d'important dans la Question que Bucer nous a proposée. Vo-
 „ tre Altesse comprend assez d'elle-même la difference qu'il y a d'établir
 „ une Loi universelle, & d'user de Dispense en un cas particulier pour de
 „ pressantes Raisons, & avec la Permission de Dieu : car, il est d'ailleurs évi-
 „ dent, que les Dispenses n'ont point de lieu contre la premiere des Loix,
 „ qui est la divine. Nous ne pouvons pas conseiller maintenant que l'on
 „ introduise en public, & que l'on établisse comme par une Loi dans le
 „ Nouveau Testament, celle de l'Ancien, qui permettoit d'avoir plus d'une
 Fem-

(47) Pallavicin, lib. 4. c. 9. Sleidan, lib. 12. Frà Paolo, liv. I. p. 84.

„ Femme. Votre Altesse fait, que si l'on faisoit imprimer tout ce que l'on
 „ pense sur une matiere si delicate, on le prendroit pour un précepte, d'où
 „ il arriveroit une infinité de troubles & de scandales. Nous prions V. A.
 „ de considerer les dangers où seroit exposé un homme convaincu d'avoir
 „ introduit en Allemagne une semblable Loi, qui diviseroit les familles, &
 „ les engageroit en des Procès éternels. Quant à l'Objection que l'on fait,
 „ que ce qui est juste devant Dieu doit être absolument permis, on y
 „ doit repondre en cette maniere. Si ce qui est équitable aux yeux de
 „ Dieu est d'ailleurs commandé & nécessaire, l'Objection est veritable; s'il
 „ n'est, ni commandé, ni nécessaire, il faut encore, avant que de le permet-
 „ tre, avoir égard à d'autres circonstances: &, pour venir à la Question
 „ dont il s'agit, Dieu a institué le Mariage, pour être une société de deux
 „ personnes, & non pas de plus, supposé que la nature ne fut pas corrom-
 „ pue; & c'est-là le sens du passage de la Genese, *Ils seront deux en une seule*
 „ *chair*. C'est ce qu'on observa au commencement. Lamech fut le pre-
 „ mier qui epousa plusieurs Femmes, & l'Ecriture remarque que cet usage
 „ fut introduit contre la premiere regle. Il passa neanmoins en coutume
 „ dans les Nations Infideles; & l'on trouve même depuis, qu'Abraham &
 „ sa posterité eurent plusieurs femmes. Il est encore constant par le Deu-
 „ teronome, que la Loi de Moise le permet ensuite, & que Dieu eut en
 „ ce point de la condescendance pour la foiblesse de la Nature. Puisqu'il
 „ est donc conforme à la Creation des Hommes, & au premier établissement
 „ de leur société, que chacun d'eux se contente d'une seule femme, il s'en-
 „ suit que la Loi qui l'ordonne est louable; qu'elle doit être reçue dans
 „ l'Eglise; & que l'on n'y doit point introduire une Loi opposée, parce
 „ que J. C. a répété, dans le 19. Chapitre de St. Mathieu, le passage de
 „ la Genese, *ils seront deux en une seule chair*, & y rappelle dans la me-
 „ moire des Chrétiens quel avoit dû être le Mariage, avant qu'il eut dege-
 „ neré de sa pureté. Ce qui n'empêche pourtant pas, qu'il n'y ait lieu de
 „ Dispense en certaines occasions. Par exemple, si un homme marié, detenu
 „ captif en Pais éloigné, y prenoit une seconde Femme, pour conserver
 „ ou recouvrer sa santé, ou que la sienne devint lépreuse, nous ne voions
 „ pas qu'en ce cas on pût condamner le fidele qui épouserait une autre fem-
 „ me par le Conseil de son Pasteur, pourvû que ce ne fût pas à dessein d'in-
 „ troduire une Loi nouvelle, mais seulement pour satisfaire à son besoin.
 „ Puisque ce sont donc deux choses toutes differentes, d'introduire une Loi
 „ nouvelle, & d'user de Dispense à l'égard de la même Loi, nous supplions
 „ V. A. de faire Reflexion sur ce qui suit. 1. Il faut prendre garde avant
 „ toute chose, que la pluralité des femmes ne s'introduise point dans le
 „ Monde en forme de Loi que tout le Monde puisse suivre, quand il en au-
 „ ra le desir ou le caprice. 2. Il faut que V. A. ait égard à l'effroyable
 „ scandale qui ne manquera pas d'arriver, si elle donne occasion aux enne-
 „ mis de l'Évangile de s'écrier, que nous ressemblons aux Anabaptistes qui
 „ font un jeu du Mariage, & aux Turcs qui prennent autant de Femmes
 „

An de J.C.
1539.

„ qu'ils en peuvent nourrir. 3. Que les actions des Princes sont plus en
 „ vuë, & par consequent plus exposées à l'imitation, que celles des Parti-
 „ culiers. 4. Que les Inferieurs ne sont pas plutôit informez que les Supe-
 „ rieurs se sont emancipez en quoy que ce soit, qu'ils s'imaginent qu'il leur
 „ est permis d'en faire autant; & que c'est par-là que la licence devient si
 „ generale. 5. Que les Etats de V. A. sont remplis d'un grand nombre
 „ de Gentilshommes d'une humeur farouche; qu'il n'y a là, comme pres-
 „ que par-tout ailleurs dans l'Allemagne, que les Personnes Nobles qui puis-
 „ sent posséder les Benefices des Eglises Cathedrales; que ces Benefices sont
 „ de très-grand revenu; que ceux qui les tiennent ont beaucoup d'aversi-
 „ on pour la pureté de l'Evangile qu'ils jugent leur être contraire: nous savons
 „ les impertinens Discours que les plus illustres d'entr'eux ont tenus; & il est
 „ aisé de juger quelle seroit la disposition de Votre Noblesse & de vos au-
 „ tres Sujets, si V. A. introduisoit une semblable nouveauté. 6. V. A.,
 „ par une Grace particuliere de Dieu, est en grande reputation dans l'Em-
 „ pire & dans les Pais Etrangers, & il est craindre que l'on ne diminuë
 „ beaucoup de l'estime & du respect que l'on a pour Elle, si Elle execute
 „ le projet d'un double mariage. La multitude des scandales qui sont ici
 „ à craindre nous oblige à conjurer V. A. d'examiner la chose avec toute
 „ la maturité de Jugement que Dieu lui a donné. Ce n'est pas aussi avec
 „ moins d'ardeur que nous la conjurons d'éviter en toute maniere la forni-
 „ cation & l'adultere; & pour avouër sincerement la verité, nous avons
 „ eu long-tems un regret sensible de voir V. A. abandonnée à de telles im-
 „ puretés, qui pouvoient être suivies des effets de la vengeance divine, de
 „ maladies, & de beaucoup d'autres inconveniens: nous prions encore V.
 „ A. de ne pas croire que l'usage des femmes, hors le Mariage, soit un pe-
 „ ché leger & meprisable, comme le monde se le figure, puisque Dieu a
 „ souvent chatié l'impudicité par les peines les plus severes; que celle du
 „ Deluge est attribuée aux Adulteres des Grands; que l'Adultere de Da-
 „ vid a donné lieu à un Exemple terrible de la vengeance divine; que St.
 „ Paul repete souvent, qu'on ne se mocque point impunement de Dieu, &
 „ que les Adulteres n'entreront point dans son Roiaume; car il est dit au
 „ second Chapitre de la premiere Epitre à Thimothee, que l'obéissance
 „ doit être Compagne de la Foi, si l'on veut éviter d'agir contre sa Con-
 „ science. Au troisieme Chapitre de la premiere Epitre de St. Jean, que
 „ si notre cœur ne nous reproche rien, nous pouvons avec joie invoquer le
 „ nom de Dieu, & au Chapitre huitieme de l'Epitre aux Romains, que
 „ nous vivrons, si nous mortifions par l'Esprit les desirs de la chair; mais
 „ que nous mourrons au contraire en marchant selon la Chair, c'est-à-dire
 „ en agissant contre notre propre conscience. Nous avons raporté ces
 „ passages, afin que V. A. considere mieux, que Dieu ne regarde point
 „ comme une bagatelle le Vice d'Impureté, comme le supposent ceux qui,
 „ par une extrême audace, ont des sentimens Paiens sur une Doctrine si
 „ constante. C'est avec plaisir, que nous avons appris le trouble & les re-
 „ mords

„ mords de Conscience où V. A. est maintenant pour cette sorte de défauts ;
 „ & que nous avons entendu le repentir qu'elle en temoigne. V. A. a
 „ presentement à negocier des affaires de la dernière importance, & qui
 „ concernent tout l'Univers. Elle est d'une complexion fort delicate &
 „ vive, elle dort peu ; & ces trois raisons, qui ont obligé tant de personnes
 „ prudentes à menager leur corps, sont plus que suffisantes, pour autoriser
 „ V. A. à les imiter. On lit de l'incomparable Scanderberg, qui défit en
 „ tant de rencontres les deux plus puissans Empereurs des Turcs, Amu-
 „ rath II. & Mahomet II., & qui tant qu'il vecut preserva la Grece de
 „ leur Tyrannie, qu'il exhortoit souvent ses Soldats à la chasteté, & leur
 „ disoit qu'il n'y avoit rien de si nuisible à leur profession que le plaisir de
 „ l'Amour. Que si V. A., après avoir épousé une seconde femme, ne vou-
 „ loit pas quitter sa vie licentieuse, le remede, dont elle propose de se fer-
 „ vir, lui seroit inutile. Il faut que chacun soit le Maître de son corps
 „ dans les actions exterieures ; & qu'il fasse, selon l'expression de Saint
 „ Paul, que ses Membres soient des armes de Justice. Qu'il plaise donc
 „ à V. A. d'examiner serieusement les considerations du scandale, des tra-
 „ vaux, du soin, du chagrin, & des maladies qui lui ont été representées ;
 „ qu'elle se souviene que Dieu lui a donné de la Princesse sa Femme un
 „ grand nombre d'Enfans des deux Sexes, si beaux & si bien nez, qu'elle
 „ a tout sujet d'en être satisfaite ; combien y en a-t'il d'autres qui doivent
 „ exercer la patience dans le mariage par le seul motif d'éviter le scandale ?
 „ Nous n'avons garde d'exciter V. A. à introduire dans sa Maison une
 „ nouveauté difficile. Nous attirerions sur nous, en le faisant, les
 „ reproches & la persecution, non seulement des Peuples de la Hesse,
 „ mais encore de tous les autres Allemands ; & même de tous les
 „ Chrétiens. Ce qui nous seroit d'autant moins supportable, que Dieu
 „ nous commande, dans le Ministère que nous exerçons, de regler,
 „ autant qu'il nous sera possible, le Mariage & les autres Etats de
 „ la Vie humaine, selon l'Institution divine ; de les conserver en cet
 „ état, lorsque nous les y trouvons ; & d'éviter jusqu'aux moindres
 „ apparences de scandale. C'est maintenant la coutume du Siecle de rejet-
 „ ter sur les Predicateurs de l'Evangile toute la faute des actions où ils
 „ ont eu tant soit peu de part, lorsqu'on y trouve à redire. Le cœur de
 „ l'homme est également inconstant dans les conditions les plus relevées &
 „ dans les plus basses, & l'on a tout à craindre de ce côté-là. Quant à ce
 „ que V. A. dit, qu'il ne lui est pas possible de s'abstenir de la vie impudi-
 „ que qu'elle mene, tant qu'elle n'aura qu'une femme, nous souhaiterions
 „ qu'elle fût en meilleur état devant Dieu, qu'elle vecût en sureté de Con-
 „ science, qu'elle travaillât pour le Salut de son Ame, & qu'elle donnât à
 „ ses sujets un meilleur exemple. Mais enfin, si V. A. est entièrement re-
 „ solué d'épouser une seconde femme, nous jugeons qu'elle doit le faire se-
 „ cretement, comme nous avons dit à l'occasion de la Dispense qu'elle de-

An de J.C.
1539.

An de J.C.
1539.

„ mandoit pour le même sujet, c'est-à-dire, qu'il n'y ait que la personne
 „ qu'elle époufera, & peu d'autres personnes fideles, qui le sachent, en les
 „ obligeant au secret sous le sceau de la Confession. Il n'y a point ici à
 „ craindre de contradiction, ni de scandale considerable; car, il n'est point
 „ extraordinaire aux Princes de nourrir des Concubines; & quand le menu
 „ Peuple s'en scandalisera, les plus éclairés se douteront de la vérité; & les
 „ personnes prudentes aimeront toujours mieux cette vie modérée, que l'a-
 „ dultere & les autres actions brutales. On ne doit pas se soucier beaucoup
 „ de ce qui s'en dira, pourvu que la conscience aille bien. C'est ainsi que
 „ nous l'approuvons, & dans les seules circonstances que nous venons de
 „ marquer: car, l'Évangile n'a, ni révoqué, ni défendu, ce qui avoit été per-
 „ mis dans la Loi de Moïse à l'égard du Mariage. Jésus-Christ n'en a point
 „ changé la Police extérieure; mais, il a ajouté seulement la justice & la vie
 „ éternelle pour récompense. Il enseigne la vraie manière d'obéir à Dieu,
 „ & il tâche de réparer la corruption de la nature. V. A. a donc dans cet
 „ Écrit, non seulement l'Approbation de nous tous, en cas de nécessité, sur
 „ ce qu'elle desire, mais encore les Reflexions que nous y avons faites:
 „ nous la prions de les peser en Prince Vertueux, Sage, & Chrétien; &
 „ nous prions Dieu qu'il conduise tout pour sa gloire & pour le salut de V.
 „ A. Pour ce que Votre Altesse marque dans son Instruction, que si elle
 „ nous trouve inexorables, elle s'adressera à l'Empereur pour cette Dispen-
 „ se, quelque argent qu'il lui en pût coûter, ce qu'il n'accordera pas sans
 „ la Dispense du Pape dont elle ne se soucie guère, nous répondons que ce
 „ Prince met l'Adultere au nombre des moindres pechez; & il y a beaucoup
 „ à craindre, que sa Foi étant à la mode de celle du Pape, des Cardinaux,
 „ des Italiens, des Espagnols, des Sarrazins, il ne traite de ridicule la
 „ Proposition de V. A., ou qu'il n'en prétende tirer avantage, en amusant
 „ V. A. par de vaines paroles. Nous savons qu'il est trompeur & per-
 „ fide, & qu'il ne tient rien des Mœurs Allemandes. Votre Altesse voit
 „ qu'il n'apporte aucun soulagement sincère aux maux extrêmes de la Chrê-
 „ tienté, qu'il laisse le Turc en repos, & qu'il ne travaille qu'à diviser
 „ l'Empire, afin d'agrandir sur ses ruines la Maison d'Autriche. Il est
 „ donc à souhaiter, qu'aucun Prince Chrétien ne se joigne à ses pernicieux
 „ Deseins. Dieu conserve V. A. Nous sommes très-prompts à lui rendre
 „ service. Fait à Wittemberg, le Mercredi après la Fête de St. Nicolas l'an
 „ 1539 (48). „ Cette Consultation est munie de la Signature de huit
 „ Theologiens Protestans, aiant leur Patriarche Luther à leur tête. Dès
 „ que le Landgrave eut cette Décision, il ne pensa plus qu'à obtenir l'agre-
 „ ment de sa Femme Christine de Saxe; & n'ayant pas eu beaucoup de peine
 „ à l'avoir, en lui promettant de ne pas prendre une femme d'égale qualité,
 „ afin de ne faire aucun tort aux Enfants qu'il avoit déjà, il jeta les yeux sur
 Mar-

(48) Bossuet, *Hist. des Variat.* tom. I. liv. 6. Decad. 3. p. 20. Contin. de Fleury, tom. XXVIII.
 La Bizardiere, *Hist. Gestor. in Eccl. Memor.* pag. 227, & suiv.

Marguerite de Saal, fille orpheline d'un simple Gentilhomme de Saxe, & l'époufa.

An de J.C.
1539.

Remarques sur cette Consultation, & sur la Polygamie.

Il est nécessaire de joindre ici quelques Reflexions importantes, auxquelles je prie le Lecteur de faire une serieuse Attention. 1. On a long-tems ignoré toute cette Intrigue; mais, ce mystere fut decouvert par les Pieces que l'Electeur Palatin Charles-Louis a fait imprimer, & dont le Prince Ernest de Hesse manifesta une partie, lorsqu'il se fut fait Catholique. Le Livre, que le Prince Palatin fit imprimer, a pour Titre: *Considerations consciencieuses sur le Mariage, avec un Eclaircissement des Questions agitées jusqu'à present touchant l'Adultere, la Separation, & la Polygamie.* Le Livre parut en Allemand, l'an 1679. sous le nom emprunté de Daphneus Arcuarius, sous lequel étoit caché celui de Laurentius Bæger un des Conseillers de ce Prince (49). 2. Entre les Raisons que le Landgrave Philippe allegua pour faire approuver un double Mariage, il exposa, qu'il n'avoit jamais aimé la Princesse son Epouse, & quelle étoit si degoutante, & si sujette à s'enivrer, qu'il ne pourroit & ne voudroit jamais s'abstenir des autres femmes pendant qu'il ne seroit marié qu'à elle, & que neanmoins il ne vouloit point encourir les peines que l'Ecriture denonce aux Fornicateurs & aux Adulteres (50). 3. On ne peut nier que les Ecrits de Luther ne contiennent plusieurs choses favorables aux Polygames (51). Le Sr. Lyserus en donne diverses preuves (52). 4. Il s'est trouvé des Ministres, qui n'ont pas eu toute la prudence nécessaire, en repondant pour Luther. Ils ont avancé des principes manifestement pernicious, & ce qu'ils alleguent de plus supportable est d'une telle nature, qu'il eut mieux valu n'en rien dire (53). Seckendorf est celui de tous qui a le mieux repondu à l'Evêque de Meaux (54). Mr. Basnage a fait paroître aussi beaucoup de Jugement dans cette Querelle. Il a dit. 1. Que Luther ne devoit pas accorder au Landgrave de Hesse, la permission d'épouser une seconde femme, lorsque la premiere étoit encore vivante, & que Mr. de Meaux a raison de le condamner sur cet Article. 2. Que les Papes sont tombez dans des excès beaucoup plus énormes, d'où il s'ensuit que la faute de Luther, reprochée par des Catholiques, n'a aucune force; car, si cette faute l'empêchoit de pouvoir être un instrument en la main de Dieu pour redresser l'Eglise, nous aurions tort de croire, que les Papes, qui se sont rendus coupables de plusieurs pechez plus crians que celui-là, n'ont pas laissé d'être l'Oracle vivant de l'Eglise & les Vicaires de Jesus-Christ (55). 6. Pour justifier Luther, ne pourroit-on pas raisonner sur ce Principe de Theologie? Dieu ne peut approuver le mal; il a approuvé, sous la Loi Mosaique, l'Usage de la Polygamie. Il est donc certain que cet Usage n'est point un mal. Je laisse à ceux, qui prennent Interêt à l'Honneur

(49) Bossuet, *Hist. des Variat. Liv. 6. n. 1.*

(50) Bossuet, *ubi supr.*

(51) Saldenus, *in Orit. Theologicis*, p. 363.

(52) *Polygamia Triumphatrix.*

(53) Bayle, *Diçl. Art. Luther (Martin).*

(54) Seckendorf, *Hist. Lutheran. lib. 3. n. 79. addit. 3.*

(55) Basnage, *Hist. de la Relig. des Eglises Reformées*, tom. 1. p. 443.

An de J.C.
1539.

Mariage
de Calvin.

neur de Luther, le soin de pousser ce Raisonnement; en les avertissant, qu'ils doivent, ou justifier la Polygamie, ou souffrir qu'on insulte aux Manes de leur Patriarche.

Vers le même tems que l'on traitoit à Wittemberg du Mariage du Landgrave de Hesse, Jean Calvin voulut goûter les douceurs de cet état, afin de donner en sa personne un exemple de la Liberté qu'il accordoit à ceux de sa Secte d'user d'une Femme. Mais, il n'avoit fait aucun Vœu de Contenance, n'ayant jamais tenu à l'Eglise que par la simple Tonsure (56). Il épousa une nommée Idelette Burie, veuve d'un Anabaptiste, à laquelle il avoit fait changer de Sentimens & de Secte, afin de s'eliever à elle. Il n'en eut qu'un fils qui mourut avant lui (57).

An de J.C.
1540.

Etablis-
sement des
Jesuites,
par Ignace
de Loyola.

Depuis quelque tems, Ignace de Loyola couroit le Monde, pour former une nouvelle Societé Religieuse dans l'Eglise. J'avoue, qu'il est bien difficile d'éviter la Satyre, en parlant des Jesuites & de leur Fondateur; mais, la crainte d'être taxé mal à propos de Partialité ne m'empêchera pas d'exposer avec franchise les veritez desagrees qui s'offriront à ma plume sur ce sujet. Ignace de Loyola „ naquit l'an 1491. dans la Province Guipuscoa en Espagne. Il fut élevé à la Cour de Ferdinand & d'Isabelle, & dès que son age lui permit de porter les armes, il chercha les occasions de se signaler. Il donna des preuves d'un grand courage au Siege de Pampelonne (l'an 1521.) & il y fut même blessé d'un coup de canon qui lui fracassa la jambe droite. Pendant qu'il y guerissoit de cette blessure, il forma la resolution de renoncer aux vanitez de la Terre, & d'aller à Jerusalem, & puis de mener un genre de vie fort distingué. Dès qu'il fut guerri, il prit le chemin de Notre Dame de Monferat (en Catalogne), & lorsqu'il y fut arrivé, il fit appendre ses armes sur l'Autel de la Sainte Vierge, & se consacra à son service la nuit du 24. de Mars 1522. Il imita autant qu'il put les Loix de l'ancienne Chevalerie, en se rangeant sous les Etandarts de cette Milice spirituelle (58). „ Mr. Stillingfleet a plaignanté là-dessus d'une maniere qui merite d'être rapportée. „ La premiere chose, dit-il, qu'il faut remarquer en St. Ignace est qu'il fut converti en lisant les Legendes des Saints, comme Dom Quichotte le fut à la Vie Romanesque, en lisant de vieux Romans. . . Son Compatriote ne fut jamais plus touché des Avantures des premiers Chevaliers, qu'Ignace le fut des Histoires de St. Dominique & de St. François; car ce sont celles qui le toucherent particulièrement, & devant que prendre une ferme resolution de courir comme un Religieux errant par le monde, il se presenta les difficiles Avantures de ces deux illustres Heros, & trouva qu'il avoit assez de courage pour en entreprendre autant. Ainsi, dans un accès de zele, il se jeta une nuit de son lit, se mit à genoux devant l'Image de la Bienheureuse Vierge, & dans cette posture, voüa d'être son

(56) Bayle, *Dict. Art. Calvin (Jean) Rem. Vita Calvinii, ad an. 1599.*

(58) Bayle, *Dict. Art. Loyola (Ignace de)*

(57) Pappyr. Masson, *Elog. pag. 418. Beze,*

An de J.C.
1540.

„ son Chevalier; ce qui est une si considerable circonstance, que je m'es-
 „ tonne que Maffée l'ait omise, aussi bien que l'esfrange bruit qui se fit
 „ dans la Maison, le tremblement de la Chambre, & le fracassément de
 „ toutes les vitres des fenêtres, qui arriva pour lors, marque, dit Orlandin,
 „ que le Diable lui dit adieu. Après ceci, la Vierge lui apparut avec
 „ beaucoup de gloire, tenant son fils en son giron, ce qui l'encouragea de
 „ sorte dans son premier dessein, qu'un peu après il prit le chemin de
 „ Monserrat, qui est un lieu de grande devotion à la Vierge. En y allant,
 „ il pensa commencer sa premiere Avanture par se battre contre un More,
 „ qui, avouant que la B. H. Vierge avoit été Vierge jusqu'à son Enfante-
 „ ment, nioit qu'elle l'eut esté après. Car St. Ignace, considerant de qui il
 „ étoit Chevalier, devint si enragé, qu'il se crut absolument obligé de
 „ vanger sur le More l'Affront qu'il avoit fait à sa Maîtresse: mais, consul-
 „ tant un peu ce qu'il feroit, le More prit une autre route, & lui, laissant
 „ l'affaire au jugement de sa Mule, luy mettant la bride sur le col, resolu
 „ de lui ôter la Vie, si au premier carrefour elle prenoit le chemin qu'il
 „ avoit pris. La bonne Mule, sachant assez bien l'intention de son Maître,
 „ laissa le grand chemin, & prit celui de Monserrat, où estant arrivé, il s'y
 „ acquita d'une ceremonie remarquable que voici. Ignace, comme
 „ Orlandin & Maffée le disent expressement, aiant leu dans les Livres de
 „ Chevalerie, que les anciens Chevaliers, prenant sur eux cet honorable
 „ emploi, avoient toujours eu de coutume de veiller toute la nuit dans leurs
 „ Armes, il se crut obligé de commencer de même. Il vous pendit donc
 „ son Epée & sa Bayonnette devant l'Autel de la Vierge, se revestit de ses
 „ habillemens, & au lieu d'armes éclatantes, prit une longue Robe de fort
 „ gros drap, qu'il ceignit d'une grosse corde, à quoy il attacha une bou-
 „ teille, pour mettre de l'eau: au lieu de lance, il prit un simple baston,
 „ marchant un foulier d'ozier dans un pied, & l'autre nud, sans prendre de
 „ morrion en teste, pour l'exposer aux injures du tems. Devant qu'entrer
 „ en Ville, il attacha tous ces vestemens qu'il s'étoit procuré par le che-
 „ min, au pommeau de sa celle, dit Maffée, de peur que le Peuple ne le
 „ crût en son bon sens, & ne les vestit point qu'il ne fut au lieu où par les
 „ Loix de Chevalerie il devoit veiller ainsi harnaché à sa guise. Etant
 „ venu au dit lieu, il les mit, & veilla, dirent-ils, tantôt en se tenant de
 „ bout, tantôt en s'agenouillant, & se consacrant ainsi de tout son pouvoir
 „ au service de la B. V. Ceci fait, il s'en alla de grand matin, ce qui est
 „ une circonstance necessaire aux Avanturiers, à Manresa, où il se logea
 „ dans l'Hopital de la Ville, laissant croître ses Cheveux & ses Ongles,
 „ mandiant de porte en porte, jeunant toujours six jours de la semaine, se
 „ donnant la Discipline trois fois le jour, demeurant sept heures tous les
 „ jours en prieres vocales, & ne se couchant que sur la terre simplement,
 „ afin de se mieux preparer pour ses Avantures vers Jerusalem (59). „ Ce
 „ fut

(59) *Stillingfleet, de Fanat. de l'Eglise Romaine, pag. 288. Voyez Jurieu, Apol. de la Reformat. tom. 1. chap. 1. p. 51.*

An de J.C.
1540.

fut à Manrese, qu'Ignace écrivit son Livre des Exercices Spirituels. S'étant embarqué à Barcelonne pour son voiage de Jerusalem, il arriva à Gaëtte dans cinq jours, & ne voulant point continuer son entreprise, sans avoir reçu la Benediction du Pape, il vint à Rome, d'où après avoir fait la reverence à Adrien VI. il s'en alla à Venise. Il s'y embarqua le 14. de Juillet 1523. & arriva à Joppe le dernier d'Août, & à Jerusalem le 4. de Septembre de la même année. Aiant satisfait en ce Pais-là sa devote curiosité, il revint à Venise, d'où il fut s'embarquer à Genes, pour retourner à Barcelone, où il s'arrêta comme à un lieu très-commode au dessein qu'il avoit fait d'étudier la Langue Latine. Je ne parle point des Aventures miraculeuses de son voiage; je n'aurois jamais fait, si je voulois copier là-dessus ses Historiens. Il se mit aux Rudimens de la Grammaire l'an 1524. & trouvant que la lecture d'un Livre d'Erasme ralentissoit sa devotion, il ne voulut plus ouïr parler de cet Ecrivain, & s'attacha à Thomas à Kempis. Au bout de deux ans, on jugea qu'il avoit fait assez de progrès, pour être admis aux Leçons de Philosophie. Il s'en alla donc à Complute l'an 1526. Sa vie de mandiant, son Equipage, & celui de quatre Compagnons qui s'étoient deja attachez à sa fortune, & les instructions qu'il donnoit à plusieurs personnes qui s'atroupoient autour de lui, obligerent l'Inquisition à examiner ce que c'étoit. La chose alla si avant, qu'on le fit mettre en Prison, d'où il ne sortit, qu'à condition qu'il s'abstiendroit de dogmatiser pendant quatre ans. Cette Loi ne s'accomodoit nullement à son dessein. Ne voulant donc pas s'y foumettre, il se retira à Salamanque, où il continua de discourir sur les matieres de devotion. On l'emprisonna tout de nouveau, & on ne le mit en liberté qu'aux conditions de Complute. Ce fut alors qu'il resolut d'aller à Paris. Il y arriva au commencement de Fevrier 1528. avec une ferme resolution de bien étudier; mais, la misere où il se trouva réduit, qui l'obligea à mandier par les ruës & à se mettre dans l'Hopital de St. Jacques, traversa extremement son dessein. Il se servit de plusieurs expediens pour lever tous ces obstacles; mais, à mesure qu'il se delivroit d'une facheuse difficulté, il s'élevoit d'autres embarras, parce que l'on apperçut que l'empressement, avec lequel il exhortoit les jeunes gens à la Spiritualité, les portoit à une maniere de vie très-particuliere. On le defera à l'Inquisiteur de la Foi, & peu s'en fallut qu'on ne lui donnât le fouet au College de Ste. Barbe. Tous ces embarras n'empêcherent point qu'il ne fit son cours de Philosophie, & son cours de Theologie, & qu'il n'attirât un certain nombre de Compagnons qui s'engagerent par vœu à une nouvelle vie. Ils firent cela dans l'Eglise de Mont-Martre, le 15. d'Août 1534. & ils renouvelerent deux fois de suite au même lieu, & à pareil jour, & avec les mêmes Ceremonies leur engagement. D'abord, ils n'étoient que sept, en y comptant Loyola même; mais, enfin, ils furent dix. Il fut arrêté entr'eux, qu'Ignace retourneroit en Espagne, pour y regler quelques affaires, & qu'ensuite il s'en iroit à Venise, & qu'ils partiroient de Paris le 25. de Janvier 1537. pour l'aller joindre. Il s'en alla en Espagne l'an 1535. Il y prêcha la repentance,

An de J.C.
1540.

ce, & s'y fit suivre par une foule prodigieuse d'Auditeurs. Il se souvint des affaires que ses Compagnons lui avoient recommandées; après quoi, il passa par Mer à Genes, & s'en alla à Venise, où ils le rejoignirent le 8. de Janvier 1537. En les attendant, il ne se tint pas oisif. Il gagna des ames, & il fit connoissance avec Jean Pierre Caraffa, qui s'étoit joint avec quelques autres Devots, pour former la Congregation qu'on nomme les Theatins. Comme il s'étoit engagé par vœu au Voiage de Jerufalem, ils se preparerent à cette Course: mais, ils voulurent avant toutes choses saluer le Pape, & obtenir sa benediction & sa permission. Ils allerent donc à Rome, & obtinrent ce qu'ils souhaitoient. Etant retournez à Venise, pour s'y embarquer, ils n'en trouverent aucune occasion. La Guerre, qu'on avoit avec la Porte, fit cesser entierement le transport des Pelerins. Là-dessus, pour n'être pas sans rien faire, ils resolerent de se repandre dans les Villes des Venitiens. Ils y prêcherent dans les Ruës, & ils allerent dans les Villes d'Academie pour gagner des Ecoliers, & enfin ils retournerent à Rome. Ce fut-là qu'Ignace forma le Plan d'une nouvelle Societé, que le Pape Paul III. confirma l'an 1540. avec quelques limitations (60). J'indique les Auteurs qu'on doit consulter pour avoir de plus amples Eclairciffemens sur le sujet d'Ignace (61). Cet homme important & celebre a fondé une Societé qui nourrit des sujets propres à toutes sortes de desseins bons & mauvais; & la mort funeste d'Henri le Grand contribue beaucoup à rendre cet Etablissement odieux. En effet, il n'y a aucun Bien que les Jesuites ne puissent faire, & il n'y a point de Maux dont ils ne soient capables. Je n'ai pas dessein de caracteriser ces Messieurs. L'Entreprise est beaucoup au-dessus de mes forces, puisque les Arnauds, & les Pascals, n'ont encore fait qu'effleurer la matiere. Je remarquerai seulement en general, après le docte Richard Simon, que les plus savans Canonistes mettent les Peres de la Societé de Jesus au nombre des Religieux Mandians; ce qui paroît d'abord un étrange Paradoxe, puisque ce Corps formidable possède des Biens immenses.

„ Pour entendre ce Paradoxe, l'on remarquera que la Societé n'est pas un
 „ Corps fait comme les autres, qui sont composez de Membres faits d'une
 „ même sorte. Les Benedictins, par exemple, sont tous également Be-
 „ nedictins, mais les Jesuites ne sont pas tous également Jesuites. Cela est
 „ un peu difficile à entendre, mais il n'en est pas moins vrai. Ce qui a
 „ fait dire au Pere Layman, dans un Livre qu'il a composé pour ceux de
 „ sa Societé contre les Benedictins d'Allemagne qui les accuserent d'avoir
 „ usurpé les Biens de quelques-uns de leurs Monasteres, qu'elle n'est pas
 „ un Corps homogenée, *Corpus Societatis non esse homogeneum*; mais, qu'elle
 „ a des Membres de differentes sortes. La Societé renferme, sans parler
 „ des Novices, trois Classes; savoir les Profez, les Coadjuteurs formez, &
 les

(60) Bayle, *Dict. Art. Loyola (Ignace de)*(61) Ribadeneira, *Vita Ignatii*. Maffée, *ibid.* Orlandin, *Hist. Societ. Bonhours, Vie de St. Ignace*. Pasquier, *Catechisme des Jesuites*.Arnaud, *Morale Pratique des Jesuites*. Voyez aussi la *Monarchie des Solipses*. Pascal, *Lettres Provinciales*.

An de J.C.
1540.

„ les Ecoliers ou Gens de College. Il n'y a que ceux qui sont dans les
 „ Colleges, qui puissent jouir des biens & revenus; les autres sont mandians,
 „ comme il est expressement marqué dans une Bulle de Pie V. . . . ; d'où
 „ Fagnani conclut, que tout le Corps, même la troisieme Classe, qui con-
 „ tient ceux qui sont dans les Colleges, doivent aussi être mis au nombre
 „ des Mandians; parce qu'autrement leur General ne seroit plus le Chef
 „ d'un Ordre, mais de deux, & que ceux qu'on nomme Ecoliers feroient
 „ un Corps different des Profes & des Coadjuteurs formez. Emmanuel
 „ Rodriguez, qui ne pouvoit comprendre comment on pouvoit être Man-
 „ diant *non fide*, comme porte la Bulle de Pie V. & posseder en même
 „ tems de grands revenus, a crû que ceux qui sont dans les Colleges, *Scho-*
 „ *lares*, ne sont point proprement du Corps de la Societé, mais qu'ils
 „ sont dans les Colleges, comme dans un Seminaire; ce qu'il pretend prou-
 „ ver par les Bulles de Jules II. & de Paul III. Mais, le P. Layman assure
 „ le contraire. Il avouë néanmoins, que la Societé, prise dans la rigueur
 „ pour les Profes & les Coadjuteurs formez, ne contient point les Eco-
 „ liers; & que c'est pourquoi, bien qu'ils aient fait leurs trois vœux, &
 „ qu'ils ne puissent par consequent se retirer du Corps sans tomber dans l'A-
 „ postasie, le General a toujours Droit de les en exclure. Cela semble
 „ être contraire à toutes les Loix; car, s'ils sont de veritables Membres du
 „ Corps, ils en doivent être inseparables. A quoy Layman repond, qu'un
 „ Corps moral, n'est pas comme un Corps physique; ce qui me paroît un
 „ peu subtil. Dans toutes les Societez, soit Ecclesiastiques ou Religieu-
 „ ses, chaque Membre jouit également des Privileges. Dans quelque Re-
 „ ligion que ce soit, aussi tôt qu'on a fait ses vœux, on est censé du Corps,
 „ & l'on ne peut plus en être exclus. Mais, ce qui est encore plus surpre-
 „ nant, c'est que tous les biens & revenus qui sont dans la Societé n'appar-
 „ tiennent qu'à ceux qui sont dans les Colleges, & nullement au General &
 „ aux Profes, parce qu'ils sont incapables d'avoir aucuns immeubles; &
 „ cependant le General en est comme le Maître, puis qu'en les excluant
 „ de la Societé, il leur ôte des biens qui sont à eux par leur état. Il n'en
 „ est pas de même des autres Communautz Religieuses; car, aussi tôt que
 „ les Particuliers sont devenus Membres du Corps par leurs vœux, ils ont
 „ leur part aux revenus, & l'on ne peut plus les en priver. Pour concilier
 „ toutes ces Difficultez, le P. Layman compare le General des Jesuites,
 „ qui a l'Administration des biens de la Societé appartenans aux Ecoliers,
 „ à un Tuteur qui prend le soin des biens de son Pupile, bien qu'il n'en
 „ soit ni le Maître, ni le Possesseur. C'est sur ce pié-là, que les Profes ne
 „ peuvent pas agir en justice à leur nom, pour demander la restitution des
 „ Biens des Colleges, mais ils agissent au Nom & au Droit de ceux qui sont
 „ dans ces Colleges. . . . Mais, la Comparaison ne paroît pas tout à fait
 „ juste; car, un Tuteur, qui n'a que l'Administration des biens, ne peut
 „ pas ôter à son Pupille ce qui est à lui; & ainsi il semble que selon le droit
 „ commun, il ne doit point être au pouvoir du General des Jesuites d'ex-
 „ clure

An de J.C.
1541.

„ clure de la Societé ceux qu'on nomme Ecoliers; puisqu'étant véritable-
 „ ment du Corps par leurs vœux, ils ont acquis un Droit qu'on ne peut
 „ plus leur ôter: s'il le fait, ce ne peut être que par des Privileges. Com-
 „ me ceux qui entrent dans cette Societé en sont avertis, ils ne peuvent
 „ point se plaindre qu'on ne leur rend pas justice, si on les en exclut après
 „ y avoir passé plusieurs années, *Volenti enim non fit injuria*. De plus, les
 „ Jesuites aiant fait homologuer leurs Constitutions dans les Cours supe-
 „ rieures des lieux où ils sont établis, les particuliers, qui ont été exclus,
 „ ne sont point en droit de se pourvoir, pour être jugez conformément aux
 „ Loix communes (62). „

Diverses Négociations pour la Réunion des Lutheriens avoient occupé
 les Allemands, l'année précédente; & enfin l'Empereur convoqua une Die-
 te à Ratisbonne, „ dans l'esperance de reduire l'Allemagne à une seule
 „ Religion. C'est pour cela, qu'il avoit prié le Pape d'envoyer un Legat
 „ habile & discret, avec Plein-pouvoir de terminer sur le Champ ce que
 „ l'on jugeroit à propos, sans être obligé d'envoier à Rome; disant que
 „ c'étoit par ce motif, qu'il avoit cédé aux instances faites par son Nonce,
 „ pour la rupture du Colloque de Wormes. Paul envoya le Cardinal Gas-
 „ par Contarin, personnage d'eminente Sageffe & Doctrine, auprès de qui
 „ il mit des gens instruits des interêts de la Cour de Rome, avec quelques
 „ Notaires, pour passer Acte de tout ce qui se traiteroit. Ce Legat avoit
 „ ordre de prendre bien garde à tout ce qui se feroit dans la Diete, & l'in-
 „ terrompre, en cas qu'il y vit faire quelque chose au préjudice de l'Auto-
 „ rité du Pape, proposant le Concile General comme l'unique remede. Et
 „ s'il arrivoit que l'Empereur fut obligé de rien accorder aux Protestans
 „ qui fut au desavantage des Catholiques, il s'y opposât au nom du St.
 „ Siege, en declarant nul tout ce qui seroit fait, puis se retirât de la Die-
 „ te, mais non pas d'auprès de l'Empereur. Quand ce Legat fut à Ratis-
 „ bonne, la premiere chose qu'il fit fut d'excuser le Pape de ne lui avoir
 „ pas donné le Plein-pouvoir, que l'Empereur desiroit, d'autant que ce
 „ pouvoir est inseparable du Pontificat, & consequemment incommunica-
 „ ble; le privilege de ne pouvoir faillir dans la decision des matieres de foi
 „ n'ayant été donné qu'au Pape, lorsque Jesus-Christ avoit dit à St. Pierre:
 „ *Ego rogavi pro te, Petre*. Il dit ensuite, qu'il avoit tout pouvoir d'ac-
 „ corder avec les Protestans, pourvû qu'ils admissent les Principes, c'est-à-
 „ dire, la Primauté du Siege Apostolique instituée par Jesus-Christ; la
 „ Doctrine des Sacremens, telle qu'elle est enseignée dans l'Eglise Romai-
 „ ne; & les autres points marqués dans la Bulle de Leon; s'offrant de
 „ donner satisfaction entiere aux Allemands sur tous les autres Chefs. En-
 „ fin, il supplia l'Empereur de n'accorder aucune Demande aux Protestans,
 „ sans la participation des autres Nations, de peur qu'il n'en arrivât quelque
 „ division dangereuse dans la Chrétienté (63). „ Au reste, la Diete de
 Ra-

Affaires de
Religion.

(62) Richard Simon, *Hist. de l'Origine des Revenus Eccles.* pag. 333.

(63) Frà-Paolo, *Hist. du Concile de Trente*, Liv. 1. pag. 87. 88.

An de J.C. 1541. Ratisbonne obligea le Pape de presser ardemment l'Ouverture d'un Concile, dont les Protestans étoient degoutés.

Entrevuë
de l'Em-
pereur &
du Pape à
Lucques.

Après la Diète de Ratisbonne, l'Empereur vint en Italie, pour s'aboucher à Lucques avec le Pape, comme ils en étoient auparavant convenus par Lettres. On étoit aussi convenu qu'ils se verroient & se rendroient visite, sans aucune Ceremonie, & qu'il suffiroit que le Pape allât une fois seulement *incognito* visiter l'Empereur; que pour le reste, les Conférences se tiendroient dans l'appartement du Pape. Le sujet de leur entretien roula principalement sur le Concile, & sur la Guerre contre les Turcs: quant au premier Article, quelques-uns ont dit, qu'il fut proposé de convoquer le Concile à Lucques, & que les Magistrats s'en défendirent par de très-humbles Excuses; ce qui n'est pas vraisemblable. Il y a plus de fondement à croire, que le Pape, consentant à la tenuë du Concile, insista sur la Ville de Vicenze, où il l'avoit déjà convoqué; mais, que la Republique de Venite, qui ne trouvoit pas à propos de recevoir une si grande Assemblée dans une de ses Villes, ni de permettre qu'elle servît à traiter de la Guerre contre les Turcs, répondit que l'Accord qu'elle venoit de conclure avec Soliman aiant changé la face des Affaires, elle ne pouvoit plus donner cette satisfaction au Pape, d'autant que le Sultan ne manqueroit pas d'en prendre ombrage, comme d'un dessein qu'on auroit de conclure une Ligue de tous les Princes Chrétiens contre lui. Ainsi Paul III. fut contraint de prendre d'autres mesures. N'aïant pû réussir de ce côté-là, il chercha les moïens de détourner Charles V. du dessein qu'il avoit d'aller faire la Guerre en Afrique, & de l'engager plutôt de tourner toutes ses forces du côté de la Hongrie, où le peril paroïssoit plus pressant & plus grand; mais, l'Empereur lui déclara, qu'il ne vouloit pas à quelque prix que ce fut changer de résolution. Il prit donc congé du Pape, après avoir reçu sa benediction. Paul III. partit aussi, & après avoir passé les monts qui sont entre Pistoïe & Bologne, il se rendit à Rome, où il entra *incognito* comme il l'avoit ordonné, afin d'éviter la depense & l'embarras. Deux jours après, il fit publier dans tout l'Etat Ecclesiastique un Jubilé, & fit faire des Processions & des Prieres extraordinaires, pour implorer l'assistance & la benediction du Ciel sur la personne & les armes de l'Empereur, qui alloit exposer sa vie contre les ennemis de la foi. Il fit faire la même chose en Allemagne par son Nonce; mais, il ne voulut pas rendre ce Jubilé general, dans l'apprehension que les François & les Venitiens ne refusassent de le publier (64).

On se
plaint de
Contarin.

Cependant, le Legat Contarin eut à essuier les Calomnies de ses ennemis, qui l'accusoient d'être dans les Interêts des Lutheriens. Ceux, qui l'épargnoient davantage, disoient que, faute de vigueur & de fermeté, il avoit mis l'Autorité du Pape en danger. Il n'y avoit que le Cardinal Fregose, qui le defendoit vigoureusement. Mais, étant de retour, il rendit si bon compte

(64) Dom Antonio de Vera, *Hist. de Char-*
les V. pag. 221. Paul Jove, *Hist. lib. 40. Ral-*

lavicin, lib. 4. c. 16. Contin. de Fleury, tome
XXVIII. p. 338. & suiv.

de sa Legation, que Paul, quoique prevenu contre lui, en demeura très-content (65).

An de J.C.
1542.

Le Conci-
le est con-
voqué à
Trente.

Sa Sainteté n'ayant plus de prétexte d'é luder la Convocation du Concile, puisque les Princes Catholiques d'Allemagne venoient d'accepter la Ville de Trente pour le lieu de cette Assemblée, publia le 22. de Mai de cette année la Bulle d'Indiction, pour le 1. de Novembre suivant. Il disoit dans cette Bulle, que depuis son exaltation, il avoit cherché tous les reme- des propres aux maux de la Chrétienté; Que n'en ayant poit trouvé de meilleur que de tenir un Concile, il s'étoit enfin resolu de le convoquer. Et, après avoir parlé des deux Convocations précédentes à Mantouë & à Vi- cence, il exposoit les raisons qui l'avoient contraint de le suspendre si long- tems, pour attendre celui que Dieu avoit destiné pour l'exécution de ce pieux dessein. Mais, que venant à considérer que tout tems est bon, quand il s'agit de son service, il avoit pris la resolution de n'attendre pas davanta- ge le consentement des Princes. Que puisqu'il ne pouvoit plus disposer de Vicence, & que les Allemands desiroient la Ville de Trente, quoiqu'une autre Ville plus avancée dans l'Italie lui eut été plus commode, il vouloit bien, par une affection paternelle, s'accommoder à leurs desirs, & desi- gnoit le premier jour de Novembre suivant, pour ouvrir le Concile; don- nant ce terme, afin que sa Bulle put être publiée par-tout, & que les Evê- ques eussent le loisir de s'y rendre. Il ajoutoit ensuite, que se confiant sur l'Autorité de Dieu, le Pere, le Fils, & le St. Esprit, & des bien-heureux Apôtres St. Pierre & St. Paul, laquelle il exerçoit sur la Terre, de l'avis & du consentement des Cardinaux, la suspension du Concile préalablement levée, il convoquoit à Trente, Ville libre & commode à toutes les Nations, le Concile Oecumenique & General, pour être commencé à la Toussaint, puis continué & achevé, y appellant tous les Patriarches, Archevêques, Evêques, Abbez & tous autres, qui de Droit ou par Privilege, ont voix deliberative dans les Conciles Generaux; leur enjoignant, en vertu de la Sainte Obéissance, & du Serment qu'ils lui ont prêté, aussi bien qu'au St. Siege, & sous les peines portées dans les Canons contre les desobéissans, de s'y trouver en personne; & en cas qu'ils eussent quelque empêchement legitime, d'en justifier, & d'y envoyer leurs Procureurs; priant l'Empereur, le Roi Très-Christien, & les autres Rois, Ducs, & Princes, d'y vouloir aussi assister, ou du moins d'y envoyer leurs Ambassadeurs, gens de vertu & de merite, & tous les Evêques leurs sujets. A quoi il invitoit encore plus expressément les Prelats & Princes d'Allemagne, puisque c'étoit principa- lement à leur occasion que le Concile étoit convoqué & dans une Ville qu'ils avoient désirée, afin que l'on put traiter avec plus de succès les affaires de la Religion Chrétienne, la Reformation des Mœurs, l'union & la concorde des Princes & des Peuples, & les moiens de s'opposer aux entreprises des Barbares & des Infideles (66).
Certe:

(65) Frà Paolo, Hist. du Concile de Trente, Liv. I. pag. 93.

Collect. Concil. tom. XIV. pag. 726. & seq. Paic. Sleidan, lib. 14.

(66) Rauli III. Bulla 33. in Bullar. Labbe,

An de J.C.
1542.

Le Pape
veut re-
concilier
l'Empe-
reur & le
Roi de
France.

Cette Bulle parvint aux Princes dans une facheuse conjoncture. Le Roi de France avoit declaré une sanglante Guerre à l'Empereur, & avoit en même tems attaqué ce Prince. Desorte que ces deux Monarques firent l'un contre l'autre des Plaintes très-vives au Pape; l'Empereur vouloit rendre suspect le Roi de France, qui, pour se justifier dans l'Esprit du Souverain Pontife, donnoit des Edits cruels contre les Lutheriens, & faisoit bruler impitoyablement ces Heretiques (67). Le Pape, voulant faire le devoir de Pere commun, à l'exemple de ses Predecesseurs, nomma deux Legats, pour exhorter ces deux Princes à quitter leurs inimitiez particulieres en faveur de la Cause publique, de peur que leur Discorde ne fut un obstacle à la Concorde de la Religion. Peu de tems après, Contarin étant mort, le Pape lui substitua Michel de Silva, Cardinal & Evêque de Viseu en Portugal, au grand étonnement de la Cour de Rome, qui savoit que l'Empereur n'aimoit pas ce sujet. Et bien que la Guerre fut allumée en tant d'endroits, le Pape, qui croioit qu'il y alloit de sa reputation de ne pas differer davantage le Concile, envoya à Trente Pierre-Paul Paris, Jean Moron, & Renaud de Pôole, pour Legats; le premier, comme grand Canoniste; le second, comme bon Politique & Negociateur; & le troisieme, pour montrer, que bien que le Roi d'Angleterre fut separé de l'Eglise Romaine, ce Roiaume ne laissoit pas d'avoir grande part au Concile. Il leur expedia le Bref de leur Legation, avec ordre d'entretenir adroitement les Prelats & les Ambassadeurs, qui viendroient au Concile, sans faire aucune action publique jusqu'à ce qu'ils eussent reçu leurs Instructions, qu'il leur enverroit, quand il en seroit tems (68). Il fit aussi partir quelques Evêques d'Italie, firent cependant le voyage assez lentement. Les Imperiaux, s'y étant trouvez au tems prescrit, presenterent aux Legats les Lettres de l'Empereur, & demanderent avec beaucoup d'instances l'Ouverture du Concile. Mais, les Legats le refuserent; ne jugeant pas à propos de le commencer avec un si petit nombre d'Evêques, dans un tems où la Guerre étoit allumée de toutes parts. Granvelle repliqua, qu'on pouvoit du moins, en attendant, travailler à la Reformation, où il n'y avoit pas beaucoup de difficultés. Mais les Legats repondirent, que comme cette matiere regardoit plusieurs Nations, il falloit qu'on la traitât devant tous, & remirent la decision à l'avis du Pape, qui leur manda, au commencement de l'année suivante, de se retirer, remettant le Concile à un autre tems (69).

Bernardin
Ochin, Ge-
neral des
Capucins,
quitte la
Religion
Romaine.

Tous ces Artifices ouvrirent les yeux à une infinité de gens qui gémissoient sous la Tyrannie du Pape. De sorte que, malgré les violentes Persecutions & les Buchers allumez de toutes parts (70) contre les Lutheriens & les Sacramentaires, plusieurs quittoient le Catholicisme pour embrasser la

(67) *Sleidan, lib. 14. Pallavicin, Hist. Conc. Trid. lib. 5. c. 1. n. 1.*

(68) *Frà-Paolo, Hist. du Concile de Trente, liv. 1. pag. 95. & 96.*

(69) *Contin. de Fleury, tom. XXVIII. pag. 379.*

(70) On fit mourir cette année en Hollande, pour crime d'Herésie, des Femmes enceintes qui accoucherent en expirant. *Brandt, Hist. de la Reform. des Pais-Bas, tom. 1. pag. 75.*

la nouvelle Reformation. Bernardin Ochin, ou Okini, fut de ce nombre. Il étoit General des Capucins, homme d'une vie exemplaire (71), & à qui nos Auteurs les plus prevenus, & les moins scrupuleux à calomnier les Adversaires, ne peuvent reprocher que son Changement de Religion, & son Mariage avec une fille de Lucques qu'il emmena à Geneve (72).

Herman de Weiden, ou Wida, Archevêque & Electeur de Cologne, de l'illustre Maison des Comtes de Weiden, se declara aussi pour les Protestans. Ce Prelat étoit de très-bonnes mœurs. Convaincu des Abus de l'Eglise, il resolut de reformer son Diocese, puisqu'on ne pouvoit attendre aucun remede efficace de la Cour de Rome. Il fit venir Martin Bucer, & l'établit Predicateur dans la Ville de Bonn l'an 1542. L'année suivante, il appella Melanchton, Pistorius, & quelques autres des plus fameux Docteurs Protestans; mais, son Clergé s'opposa vivement à ses desseins: & sur le refus que le Prelat fit de renvoyer ses Ministres Lutheriens, le Chapitre de Cologne appella au Pape & à l'Empereur, comme Protecteur de l'Eglise, des ordonnances & du procédé du Prelat (73).

L'Empereur ne manqua pas d'écrire au Conseil de Cologne, qu'il avoit appris que certains Predicateurs faisoient tous leurs efforts, pour leur faire quitter l'ancienne Religion, en faveur de laquelle ils paroissent avoir beaucoup de fermeté, qu'il s'en rejouissoit, & qu'il les exhortoit à preserver & à entretenir les Citoyens dans leur devoir. Le Pape avoit aussi écrit au même Conseil, & le premier de Juin il avoit mandé au Chapitre de l'Eglise Cathedrale, que, parmi les Inquietudes & les Chagrins que lui causoit la conduite insensée de leur Archevêque, il étoit fort consolé de leur constance & de leur pieté, qui n'étoit pas seulement salutaire à leur Ville, mais encore à leurs voisins; puisqu'après Dieu on pouvoit dire que c'étoit à eux à qui la Province étoit redevable de son salut. C'est pourquoi il les congratule de ce qu'ils se sont si sagement comportez, & leur promet d'en conserver un éternel souvenir. Mais il ajoute qu'ils doivent continuer, de peur que s'ils se relâchoient l'Archevêque ne prit le dessus & ne se vangeât. Ne cessez donc point, ajoute-t-il, de defendre le nom de Dieu & la Religion Catholique, d'où depend votre Salut & votre Liberté. Je sçais bien que vous n'avez pas besoin d'avis là-dessus, mais je crois qu'il est de mon devoir de vous exhorter à empêcher que celui qui porte d'une maniere si scandaleuse le nom d'Archevêque de votre Ville n'infecte les habitans par ses erreurs, & à ne point le reconnoître pour votre Pasteur, mais plutôt pour ennemi. De ma part, je vous aiderai de mes Conseils & de ma Puissance Apostolique (74).

Paul

(71) Florimond de Raymond, liv. 3. c. 5. n. 7. Boverius, Annales des Capucins.

(72) Tomase Costo, Supplem. ad Mambrin. l. 4. apud Sponde, an. 1547. §. 22. Bzovius, an. 1542. n. 34.

(73) Surius, in Comment. Sleidan, lib. 15. Chrytraus, ad an. 1542. Pontanus, lib. 4.

(74) Sleidan, lib. 15. Raimaldi, an. 1543. §. 22.

An de J. C.
1542.

L'Archevêque de Cologne fait la même chose.

An de J. C.
1543.

Lettres du Pape & de l'Empereur à ceux de Cologne.

An de J.C.
1543.

Entrevue
du Pape &
de l'Em-
pereur.

Paul III. affectoit toujours de montrer son impatience pour la tenuë du Concile. Voulant en conférer avec Charles V. qui venoit en Italie, il lui envoya plusieurs personnes pour l'engager à avoir avec lui une Entrevue sur ce sujet; & ce Prince l'ayant promise, le Pape resolut de se rendre à Buffeto, petite Ville sur la riviere d'Ougina, à une lieuë du Pô, entre Plaisance & Parme, par où l'Empereur devoit nécessairement passer. Ce voiage du Pape aiant été proposé dans un Consistoire, plusieurs Cardinaux opinerent qu'il ne lui convenoit pas d'aller trouver l'Empereur, eu égard à sa Dignité, à ses infirmités, & à son grand âge, dans une conjoncture, où il ne paroïssoit aucune esperance d'heureux succès; qu'il convenoit mieux d'envoier des Nonces pour traiter avec ce Prince; mais, comme il paroïssoit que Paul III. desiroit fort de faire ce voiage, l'opinion pour l'affirmative l'emporta; le Pape, sans considerer ni sa vieillesse, ni la longueur du chemin, ni les grandes chaleurs de la saison, laissa le soin du Gouvernement de Rome au Cardinal Carpi, & s'en alla à Buffeto. Il envoya devant lui deux Legats, Parisio qu'il avoit rappellé de Trente & Cervin, pour aller recevoir l'Empereur, & il y arriva lui-même le 23. de Juin, le même jour que l'Empereur, qui étoit accompagné du Cardinal Farnese (75).

Sujet de
leurs Con-
ferences à
Buffeto.

Ils logerent tous deux dans le même Palais, & le lendemain, Fête de St. Jean Baptiste, le Pape celebra la Messe après laquelle il se rendit dans son Appartement avec l'Empereur. Charles V. connut dès cette premiere Conference, qu'il avoit pensé juste, en croiant, que le Pape n'avoit d'autre dessein, que de le porter à faire la Paix avec François I. puisque ce fut la premiere chose qu'il proposa. Le Cardinal Grimani, que le Pape avoit mené avec lui comme un homme très-habile dans les Negociations, fit un long Discours à l'Empereur pour l'exhorter à cette Paix; mais, ce fut inutilement: ce Prince declara toujours, qu'il n'y avoit point de consideration qui pût l'obliger de pardonner à un homme qui n'avoit cherché qu'à le surprendre en tant d'occasions; & que quand Roi de France lui-même demanderoit la Paix, il ne la lui accorderoit pas. Il s'expliquoit avec une certaine aigreur, qui faisoit assez voir, combien il étoit éloigné de tout Accomodement. Il se plaignoit particulièrement de ce que le Roi de France avoit fait tous ses efforts, par ruses, par cabales, & par argent, pour corrompre les Princes d'Allemagne, même ceux qui lui étoient les plus affectionnez, pour les obliger à quitter son Parti, & à prendre les armes contre lui, en leur proposant des Traitez fort avantageux, comme il y avoit réussi à l'égard du Duc de Cleves. Il ajouta, que pour montrer le Caractere de ce Prince, il suffisoit de considerer l'Alliance qu'il avoit faite avec les Turcs, dont les Infideles mêmes avoient été scandalisez, & dit encore beaucoup d'autres choses (76).

Le

(75) Antonio de Vera, *Hist. de Charles V.*
p. 230. Pallavicin, *Hist. Concil. Trid. lib. 3.*
cap. 2.

(76) Pallavicin, *ut supra. c. 2. n. 5.* Bel-
carius, *in Comment. lib. 23. n. 31.*

Le Pape ne parut pas persuadé des raisons de l'Empereur. Il le pria même avec douceur de considerer, qu'il ne pouvoit jamais faire d'action plus glorieuse, ni plus utile à la Religion, que de pardonner à un ennemi, qu'il avoit vaincu, & par ses armes, & par sa magnanimité. Quelles Benedictions, lui dit-il, la Chrétienté ne vous donnera-t'elle pas, si elle voit que vous lui donniez la Paix? Quelle gloire ne vous acquererez-vous pas dans toute la Terre, si, au lieu de porter les Armes contre les Chrétiens, vous les tournez contre les Turcs? Quel triomphe n'en feront pas les Anges-mêmes dans le Ciel, si, par votre moien, ils entendent chanter parmi les hommes ce même Cantique qu'ils chanterent autrefois à la naissance de celui qui est appellé dans l'Ecriture le Roi Pacifique? Un Discours si pathétique n'ébranla point l'Empereur. Il étoit trop irrité, pour écouter de semblables Propositions: ainsi, les Conférences après avoir duré trois jours se rompirent, sans avoir rien conclu sur ce qui regardoit la France. Charles V, après avoir pris congé du Pape, partit pour l'Allemagne par le chemin le plus court, qui est celui de Trente, sans s'arrêter en aucun lieu; & le Pape s'en retourna à Rome, sans autre fruit que d'avoir imposé silence aux medifans, qui lui auroient reproché de s'être un peu trop menagé, s'il n'avoit pas entrepris ce Voiage (77).

An de J. C.
1543.

Le Pape exhorte l'Empereur à faire la Paix avec le Roi de France.

On peut juger de la Mortification que ce mauvais succès donna au Pape, par les grands Projets qu'il rouloit dans sa tête, pour l'aggrandissement de sa Famille. „ Voulant profiter de l'occasion, il tentoit de faire investir ses „ petits-fils du Duché de Milan. Ce qu'il croioit pouvoir obtenir, à cause „ de Marguerite, fille naturelle de l'Empereur, femme d'Octave Farnese, „ Duc de Camerin. Pour arriver à son but, il promettoit à l'Empereur „ de se liguier avec lui contre la France, de faire plusieurs Cardinaux à sa „ Nomination, de lui paier pendant quelques années 150000. Ecus, & de „ le laisser Maître des Châteaux de Milan & de Cremone. Mais les Im- „ periaux, demandant un million de Ducats d'argent comptant, & un au- „ tre à paier dans un certain tems fort bref, rien ne se fit alors. Et la Ne- „ gociation fut remise entre les mains des Ministres du Pape, qui accom- „ pagnoient l'Empereur en Allemagne (78). „

Veritables
Desseins
du Pape.

Quoique l'Empereur & le Pape se separassent avec de grandes Demonstrations d'amitié, celui-ci ne se fiant pas à Charles V. commença à pancher plus fortement pour la France, craignant quelque dessein sur le Milanez. Joignez à cela le Traité d'Alliance de Sa Majesté Imperiale avec Henri VIII. Roi d'Angleterre. Prince ennemi du St. Siege, & publiquement excommunié. Une troisieme raison aliena entierement le Pape des Interêts de l'Empereur; ce fut un Decret de la Diète de Spire, qui étoit favorable aux Protestans. Ce Decret suspendoit de nouveau l'execution de l'Edit d'Ausbourg, avec defenses expressees d'inquieter personne pour cause de Religion.

An de J. C.
1544.

Le Pape commence à s'alienner de l'Empereur.

(77) *Extat in Aef. Constf. Scriptis ab Alex. Farneso Vicecancel. MS. Card. Spada Sign. 133. pag. 410.*

(78) *Frà Paolo, Hist. du Conc. de Trente, Liv. 1. p. 97.*

An de J. C.
1544.

Lettre du
Pape à
l'Empe-
reur sur
ce Decret.

ligion. Il ordonnoit de plus, que jusqu'à la celebration du Concile, on remettroit la decision de tous differends à la prochaine Diete. Que chacun des deux Partis jouiroit paisiblement des Biens Ecclesiastiques, dont ils étoient en possession, soit Catholiques, soit Protestans, & que les Biens seroient employez à l'entretien des Ministres, à l'établissement des Ecoles, & au soulagement des Pauvres. Que les Juges de la Chambre Imperiale acheveroient leur tems, & qu'ensuite on choisiroit, pour la composer, moitié Catholiques, & moitié Lutheriens, à commencer du premier jour auquel on a accoutumé de renouveler les Juges; que tous les Procès demeureroient en suspens; que l'on puniroit néanmoins les Anabaptistes suivant les Loix faites contr'eux, en exhortant les Magistrats à choisir des hommes doctes & pleins de Religion, pour les instruire & les convaincre de leurs erreurs (79).

Les Protestans furent très-satisfaits de ce Decret, & ne parloient plus de Charles V. que comme du plus juste & du plus zelé Empereur pour le Bien Public. Mais, les Catholiques en furent extremement affligez, & s'en plainquirent hautement. Le Nonce alla même jusqu'à protester de nullité contre le Decret, & le Pape ne put s'empêcher de s'en plaindre avec amertume. Ce n'étoit pas la seule chose qui lui avoit fait de la peine dans cette Diete. Il étoit encore chagrin de ce que Charles V. s'étoit ligué avec le Roi d'Angleterre, & de ce qu'il n'avoit accepté aucun des partis avantageux que le Cardinal Farnese lui avoit proposez, pour l'Investiture du Duché de Milan, en faveur de son petit-fils; comme aussi de ce que, pour complaire aux Protestans, il n'avoit pas voulu permettre au Legat d'assister à la Diete. De plus, considerant que le Decret de cette Assemblée portoit un grand préjudice à son Autorité, & à la Dignité du St. Siege, il crut devoir pour sa reputation faire connoître à l'Empereur son mécontentement. Il lui en écrivit une longue Lettre en date du 24. d'Aout 1544. dans laquelle il se plaint entr'autres choses de ce qu'on y avoit resolu, sans le consulter, de tenir un Concile general ou National, ou une Assemblée Imperiale, pour traiter des affaires de l'Eglise. En second lieu, que des Laiques, & même des Heretiques, avoient entrepris de porter leur Jugement sur cette matiere, & faire des Reglemens sur les Biens de l'Eglise. Enfin, de ce qu'on y avoit accordé aux Protestans des conditions favorables, au prejudice des Edits faits auparavant contr'eux. Il ajoute, qu'il devoit comme un bon Pere lui decouvrir ses sentimens, pour ne pas tomber dans la faute du grand Prêtre Heli, que Dieu punit si rigoureusement à cause de la trop grande Indulgence qu'il exerçoit envers ses Enfans. Que le Decret de Spire alloit à la perte de son Ame, & au trouble de l'Eglise; qu'il favoit très-bien qu'il n'appartenoit qu'à l'Eglise Romaine de porter un Jugement sur les matieres de Foi, & que néanmoins sans faire attention que le Pape est seul en Droit par les Loix divines & humaines de convoquer les Conciles & d'ordonner les choses de la Religion, il avoit eu la pensée d'en tenir un, avoit permis

(79) Sleidan, lib. 15. Belcarius, lib. 23. ad an. 1544.
Pallavicin, & Frà-Paolo. Sponde, & Raynalés,

à des Heretiques, & à des Ignorans, de juger de ce qui concerne la Foi, s'étoit mêlé de faire des Ordonnances sur les Biens Ecclesiastiques, & avoit retabli dans les Honneurs & Dignitez des Rebelles à l'Eglise, condamnez auparavant par ses propres Edits. Qu'il vouloit croire, que tout cela ne venoit point de son propre mouvement, mais des Conseils pernicieux de quelques ennemis de l'Eglise Romaine, pour lesquels il trouvoit d'autant plus mauvais qu'il eut une si grande deference, que l'Ecriture étoit remplie d'exemples de la colere de Dieu, contre les Usurpateurs des Droits du Souverain Prêtre. Que de dire, comme l'on fait, que ces Decrets sont seulement provisionels, & en attendant le Concile, c'est seulement une defaite qui n'est pas recevable, parce qu'une chose de soi-même bonne & sainte devient mauvaise & impie à l'égard de celui qui n'a aucun Droit de la faire. Le Pape entre ensuite dans un detail d'exemples tirez des Princes & des Laïques, que Dieu a severement punis, pour avoir usurpez les Droits de l'Eglise, & manqué de respect au St. Siege; au lieu qu'il a toujours comblé de ses faveurs & de ses dons les Princes affectionnez à l'Eglise de Rome, & qui lui ont été fideles, temoins Constantin le Grand, Theodose, Charlemagne; au lieu que ceux qui se sont declarez ses ennemis, qui ont manqué de respect à son égard, & qui ont usurpez ses Droits, ont tous fini malheureusement, comme un Anastase le premier Empereur de ce nom qu'on trouva mort d'un coup de foudre, un Maurice à qui Phocas fit couper la tête, un Constantin II. qui après avoir pillé Rome fut tué dans le bain par ses Officiers, un Philippe, un Leon, & quelques autres: le Pape cite encore l'Exemple d'Henri IV., qui fut depouillé de l'Empire par Henri son fils, & qui mourut miserablement à Liege, & de Frederic II. qui fut étranglé dans son lit par Manfred son fils naturel. Il est vrai, dit le Pape, que les Rebelles à l'Eglise n'ont pas toujours été punis en cette vie, qu'on les a vus quelque fois au contraire comblez de biens; mais, Dieu n'agit ainsi, que pour empêcher de croire qu'il n'y a point de Jugement dans l'autre vie, si tous les mechans étoient châtiés dans celle-ci. Aucun peché ne demeurera impuni, & la plus grande marque de la colere de Dieu est, quand ceux qui pechent croient pouvoir le faire impunement. La punition divine, continue-t'il, n'est pas seulement tombée sur les Princes, mais encore sur des Nations entieres, sur les Juifs pour avoir crucifié Jesus-Christ, & sur les Grecs, pour avoir meprisé son Vicaire en terre. Ce qui doit donner à l'Empereur d'autant plus de crainte, qu'il tire son origine d'Empereurs qui avoient reçu plus d'honneur de l'Eglise Romaine, qu'ils ne lui en avoient fait. Enfin, le St. Pere dit, qu'il loué la passion que Charles V. avoit pour la Reformation de l'Eglise, mais qu'il doit laisser ce soin à ceux que Dieu en a chargez. Que ce Prince peut secourir la Religion, mais non pas s'en declarer le Maître, ni le Chef; qu'il ne desiroit pas moins que lui cette Reformation qu'on demande, & qu'il l'avoit fait assez voir en convoquant le Concile toutes les fois qu'il avoit entrevû quelque raïon d'esperance pour le pouvoir assembler; que si le succès n'avoit pas encore repondu à l'attente

An de J. C.
1544.

publique, il ne falloit pas s'en prendre à Sa Sainteté, qui avoit toujours regardé la convocation comme l'unique remede aux maux de la Chrétienté, & particulièrement de l'Allemagne qui en avoit le plus de besoin. Que la Guerre étant la cause de la suspension du Concile, c'étoit à l'Empereur à procurer sa celebration, soit par une bonne Paix, ou par une Trêve durant sa tenuë. Enfin, il l'exhorte à suivre ses avis paternels, d'empêcher à l'avenir qu'on ne traite dans les Dietes Imperiales de ce qui regarde l'Eglise & la Religion, de renvoyer la connoissance de ces affaires, & de ce qui concerne les Biens Ecclesiastiques au Tribunal de l'Eglise, de revoquer ce qu'il avoit accordé à ceux qui étoient Rebelles au St. Siege: faute de quoi il sera forcé, pour ne point manquer à son devoir, d'user de severité envers lui, quelque éloignement qu'il ait pour la rigueur (80).

Reponse
de l'Em-
pereur au
Pape.

Ce Bref fut porté en Allemagne, par David Oedatius de Bresse, Camerier du Pape, qui fut chargé de la Reponse en Espagnol, dans laquelle l'Empereur dit, qu'il avoit pesé les raisons importantes contenues dans le Bref, & considéré en même tems les dangers auxquels il exposoit sa Dignité & sa reputation, en agissant autrement; qu'il feroit dans un autre tems plus favorable une Reponse plus ample; & que, pour le present, ils se contenteroit de représenter à Sa Sainteté, qu'il n'avoit jamais donné occasion aux maux qui desoloient la Republique Chrétienne; qu'au contraire il avoit employé tous ses soins pour y remédier autant que le Devoir & la Dignité d'Empereur l'exigeoient, & que la Religion d'un Prince Catholique sembloit le demander. Que si chacun dans son Etat, dans sa condition, eut fait la même chose, & s'y fut livré autant que lui, on ne verroit pas aujourd'hui la Religion exposée à tant de malheurs; qu'ainsi les reproches du Pape devoient retomber sur ceux qui les meritoient, & que la pureté de ses intentions & de ses sentimens mettoit sa conduite à couvert de ces reproches & de toute Calomnie (81).

Nouvelle
Bulle du
Pape,
pour indi-
quer le
Concile à
Trente.

La Guerre entre l'Empereur & le Roi de France ne dura pas long-tems. Elle fut terminée par la Paix de Crespi en Valois, le 14. de Septembre, à condition que les deux Monarques travailleroient de concert à la Réunion de l'Eglise & à la Reformation de la Cour de Rome, d'où venoient toutes les Dissensions: & que pour cela ils prioient le Pape de convoquer le Concile, que le Roi très-Chrétien tâcheroit de faire accepter aux Protestans en leur envoyant un Ambassadeur exprès à la Diète de l'Empire. Le Pape, dit Frà-Paolo, ne s'effraia point de ce Projet, tenant pour assuré, que quand il faudroit en venir à l'exécution, il ne mettroient guere à se brouiller ensemble, par la contrariété de leurs vuës & de leurs intérêts; par où il feroit échouer tous leurs desseins, & réussir les siens. D'ailleurs, considérant, que s'il assembloit le Concile à leur instance, on croiroit qu'il y auroit été forcé, ce qui feroit tort à sa reputation & augmenteroit le courage à ceux qui meditoient de ravaler la Puissance du Pape, il ne voulut point se

(80) Sleidan, lib. 16. Pallavicin, Hist. Concil. Trid. lib. 5. c. 6.

(81) Pallavicin, Hist. Concil. Trid. lib. 5. c. 7.

An de J.C.
1545.

se laisser prévenir. Dissimulant donc le despit qu'il avoit de la Paix faite sans sa participation, & même avec des articles préjudiciables à son Autorité, il publia une Bulle où il invitoit l'Eglise à se rejouir d'une Paix qui levoit tous les obstacles du Concile, qu'il assignoit de nouveau à Trente, pour le 15. du mois de Mars suivant (82). En même tems, il donna une autre Bulle, pour declarer, qu'en cas que le St. Siege devint vacant pendant la tenuë du Concile, de quelque maniere que cela arrivât, l'Electio[n] d'un Souverain Pontife se feroit à Rome par les Cardinaux (83).

L'Empereur, qui, pour sa gloire, vouloit avoir la principale part à la tenuë du Concile, fut peu satisfait de la Conduite du Pape. Mais celui-ci, qui vouloit avoir l'honneur de tout, precipita le depart de ses Legats, & ordonna incessamment l'Ouverture du Concile, avant même que les Evêques Etrangers fussent arrivées, afin que les Prelats Italiens, qui lui étoient devouez, fussent en état de donner la Loi aux autres, & de les obliger, à mesure qu'ils arriveroient à Trente, de se conformer aux mesures qu'ils auroient déjà prises (84). Mais, divers obstacles firent avorter les desseins de sa Sainteté; car, l'Empereur n'étoit plus porté pour le Concile, & ne voulant pas irriter les Protestans, il arrêtoit tout, & tenoit les choses en suspens.

Ces dispositions de l'Empereur jettoient le Pape dans de grandes inquietudes, ce qui le fit resoudre d'envoyer Jérôme Dandini, Evêque de Caserte, à ce Prince, pour lui proposer l'Ouverture du Concile ou la suspension pour un tems; & si cela ne lui plaisoit pas, de le transferer en Italie. Charles V. repondit, qu'il ne vouloit, ni suspension, ni translation, & continua à faire naître des difficultés sur l'ouverture, parce qu'il vouloit attendre l'effet de la prochaine Diète, qui avoit été assignée au mois de Janvier prochain dans la Ville de Ratisbonne. Enfin, vers le milieu du mois d'Octobre, il consentit qu'on ouvreroit le Concile, pourvû qu'on ne touchât point aux Dogmes, qu'on n'y traitât d'aucune matiere qui eut raport à l'Herésie des Lutheriens, de peur de les irriter; & qu'on ne parlât que de la Reformation. Quoique ces conditions dûssent irriter le Pape, puisqu'on donnoit par-là gain de cause aux Lutheriens, & qu'on fortifioit leur Parti, cependant il voulut bien dissimuler son mécontentement, & il manda à son Nonce, que, pour complaire à l'Empereur, il alloit ouvrir le Concile sans differer, & qu'il promettoit qu'on y procederoit avec une entiere Liberté, & dans les formes ordinaires, sans faire mention de l'ordre qu'on y observeroit; si l'on commenceroit par la matiere de la Reformation, ou si l'on traiteroit les questions du Dogme preferablement aux autres (85).

Ainsi le 31. d'Octobre, il envoia à ses Legats une Bulle, qui portoit que, puisqu'on n'avoit pû ouvrir le Concile le Dimanche *Lætare*, quatrieme de Carême, on ne manquât pas d'en faire l'Ouverture le 13. Decembre. Les

Le Pape
depute
vers
l'Empe-
reur.

Le Pape
indique
l'Ouvertu-
re du
Concile au
13. De-
cembre.

(82) *Frà-Paolo, ut supr. Liv. II. p. 101.*(83) *Onuphre, in Vit. Pauli III.*(84) *Frà-Paolo, ut supr.*(85) *Pallavicin, ut supr. lib. 5. c. 15.*

An de J.C.
1545.

Evêques arrivez à Trente furent d'autant plus joieux de cette nouvelle, qu'ils avoient fort apprehendé de rester long-tems en cette Ville sans rien faire. Outre cela les Legats reçurent un Bref particulier qu'ils avoient demandé pour être mis dans les Actes, dans lequel on declaroit, que le long retardement de l'Ouverture du Concile ne retomboit pas sur eux, & que maintenant elle se faisoit avec une mûre Deliberation. De plus, on accordoit aux Evêques d'Allemagne la Liberté d'y assister par Procureurs, à cause de l'Herésie, dont les ravages demandoient leur presence dans leurs Dioceses; & afin que les autres Prelats ne se prévalussent pas de cette indulgence, on accordoit aux Legats le pouvoir de la dispenser avec prudence & sagesse, selon les besoins réels de chacun (86).

Commen-
cement du
Concile
de Tren-
te.

Enfin, tout étant prêt pour le Concile, les Legats en firent l'ouverture, au jour marqué par la dernière Bulle du Pape. Mais, tout ce qu'on y fit fut de declarer, que le Concile étoit commencé, pour l'extirpation de l'Herésie. On tint ensuite une Congregation generale, pour établir quelques Reglemens, afin d'entretenir le bon Ordre dans l'Assemblée (87).

Action
scanda-
leuse du
Pape.

Cependant, le Pape avoit donné l'Investiture de Parme & de Plaisance à son fils, ce qu'il fit à la fin du mois d'Aout, sans se soucier d'ouïr dire, que, pendant qu'il se parloit de reformer le Clergé, le Chef de l'Eglise n'avoit pas honte de donner des Principautez à un fils né d'un infame Concubinage. Tout le Sacré College trouvoit à redire à cette action; mais, il n'y eut que le Cardinal Jean Dominique de Cupis, qui s'y opposa, encore fut-il soutenu de peu de gens. Jean Vega, Ambassadeur de l'Empereur, refusa d'assister à cette Investiture, quoique le Pape en eut traité auparavant avec l'Empereur; & Marguerite d'Autriche n'en fut point contente, parce qu'elle vouloit qu'on la donnât à Octave Farnese son mari, qui perdoit le titre de Duc de Camerin, & n'en recouvroit point d'autre (88).

Deman-
des Le-
gats au
Pape.

Les Legats écrivirent au Pape, pour lui rendre compte de ce qui s'étoit passé dans l'Ouverture du Concile, & pour lui demander son avis sur l'ordre qu'il falloit observer dans la reception des Ambassadeurs, sur la maniere de recevoir les suffrages; si l'on opineroit par Nations comme on avoit fait aux Conciles de Constance & de Basse, ou si chacun auroit en particulier son suffrage libre, en decidant à la pluralité des voix comme on en avoit usé au dernier Concile de Latran, sous Jules II. & Leon X; si l'on commenceroit par les Heresies en general, ou en particulier; & si l'on condamneroit la Doctrine avec les personnes conjointement; en quelle forme le Concile écriroit, quel seroit son cachet & le titre de ses Decrets (89).

Le

(86) Pallavicin, ut supr. n. 5.

(87) Pallavicin, ut supr. c. 17. n. 8. Labbe, Concil. tom. XIV. pag. 732. Raynaldi, an. 1545. n. 43.

(88) Frà Paolo, Hist. du Concil. de Trente, Liv. II. p. 118.

(89) Pallavicin, lib. 6. c. 1. n. 7. Raynaldi, ad an. 1545. §. 47.

Le Pape, avant que de repondre à toutes ces Demandes, établit à Rome une Congregation de Cardinaux & d'Officiers, & après avoir deliberé avec eux sur les Lettres des Legats, il leur manda, qu'il ne pouvoit rien déterminer encore d'une maniere précise sur l'ordre qu'on devoit garder, parce qu'on ne voioit pas assez clair dans les affaires; qu'ils devoient néanmoins, par rapport aux suffrages, suivre l'Ordre observé dans le dernier Concile de Latran, où chaque particulier donnoit sa voix; qu'il falloit traiter des points de Religion, en condamnant la mauvaise Doctrine, sans toucher aux personnes, & ne s'attachant pas seulement aux propositions generales, mais encore aux particulieres, qui sont en vigueur aujourd'hui, & qu'on regarde comme les fondemens des Heresies. Qu'on ne traitera de la Reformation, ni avant les Dogmes, ni conjointement avec eux, parce que ce n'est pas la principale cause de la tenuë du Concile; ce qu'ils doivent observer néanmoins avec beaucoup de précaution, pour ne pas donner aux autres lieu de croire, qu'on vueille éviter la Reformation, ou la differer jusqu'à la fin du Concile: qu'ils doivent assurer au contraire, qu'aussitôt qu'on aura commencé à proceder sur les affaires principales, on traitera de la Reformation, comme il conviendra de le faire. Que s'il s'élève quelque dispute ou querelle sur ce qui concerne la Cour de Rome, il faudra écouter les Prelats, non pour les satisfaire dans le Concile, mais pour en informer le Souverain Pontife, qui appliquera les remedes convenables. Que toutes les expeditions & actes seront signez au nom du Concile, des Legats, des Presidens, & du Pape qu'ils representent, en sorte qu'il paroisse pourtant que sa Sainteté a toute l'Autorité; & ces actes seront scellez des trois cachets des Legats, ou du moins de celui du premier. Que les Decrets commenceront par cette Formule: *Le Saint Concile Oecumenique, legitiment assemblé sous la Conduite du St. Esprit, les Legats Apostoliques y presidant.* On leur mandoit encore d'expedier les affaires aussi promptement qu'ils le pourroient, à moins qu'ils ne reçussent des ordres contraires, afin d'employer utilement leur tems, & d'arrêter les medisans, qui blâmeroient un trop long delai. De plus, on donnoit aux Legats la faculté d'accorder quelques indulgences; mais, en prenant bien garde de faire paroître que ce fut le Concile qui les accordât, vû qu'il n'a, ni ce Droit, ni cette Autorité. Enfin, on les exhortoit à soutenir la Dignité de la Présidence, avec tout l'eclat convenable à des Legats du St. Siege, sans pourtant donner à personne aucun sujet de mécontentement; mais sur-tout d'observer que les Prelats ne s'ecartent jamais des bornes d'une honnête Liberté, & ne perdent point le respect dû au St. Siege. Et comme plusieurs étoient trop pauvres, pour pouvoir subsister à leurs depens durant la tenuë du Concile, le Pape fit expedier un Bref, pour les exempter du Payement des Decimes, & pour leur accorder tous les fruits & les emolumens qu'ils pourroient retirer étant dans leurs Dioceses. Il en voia encore deux mille Ecus aux Legats pour être distribuez aux Prelats pauvres, avec permission de rendre ces Liberalitez publiques, d'autant plus qu'el-

An de J.C:
1545.

Reponse
du Pape
aux Legats.

Trouvé de
Roi de
France en
1545.

An de J.C.
1545.

Démélé
entre le
Pape & le
Duc de
Florence.

qu'elles feroient honneur au Pape, dont on loueroit le zèle & la charité pour foulager les Membres du Concile (90).

Le Pape avoit auffi des Affaires assez delicates en Italie. Le Luthéranisme commençoit à s'y étendre; mais, le Cardinal de Mantouë en arrêta les Progrez. D'autre côté, plusieurs Florentins, ennüiez de l'Etat Monarchique, & esperant de voir bientôt revivre leur ancienne Republique, faisoient connoître assez publiquement la vanité de leurs pensées, & donnoient lieu de craindre quelque soulèvement. Ils debitoient, pour appuyer leurs idées, que Jérôme Savonarolle, Religieux Dominicain, dont on a parlé en son tems, & qu'ils regardoient comme un Prophete, avoit prédit ce changement qu'ils esperoient. Les Dominicains de Florence les entretenoient dans ces pensées, & par cette inconsideration, ils rendoient le danger plus grand, & le mal plus à craindre. Le Duc, l'ayant appris, ordonna d'abord à ces Religieux de demeurer en repos, & de tenir une conduite plus pacifique; mais, ceux-ci n'obéissant pas, il en fit mettre quelques uns des plus seditieux en prison, & par un Edit qu'il rendit public il leur ordonna de fortir dans un mois des trois Monasteres qu'ils avoient dans Florence; ce qu'il furent contraints d'exécuter, & le Duc mit dans leur Couvent de St. Marc, qui étoit le principal, des Augustins, dont le Monasteré avoit été ruiné depuis peu. Le Pape, offensé de cette Entreprise, & s'imaginant que le Duc auroit dû le consulter auparavant, ordonna aux Augustins de quitter le Monasteré dans lequel ils étoient entrez, & enjoignit au Duc, sur peine d'Excommunication, de retablir les Dominicains. Il le prenoit d'un ton si haut, & il menaçoit avec tant de vivacité, que le Duc craignant que cette affaire n'eut de facheuses suites pour lui, s'il s'obstinoit à soutenir ce qu'il avoit fait, jugea à propos de céder au tems, & de retablir les Dominicains (91).

Envoié du
Roi d'E-
thiopie au
Pape.

Le Pape fut un peu consolé de toutes les traverses qu'il essuioit, & en particulier des Progrès de l'Herésie, par la Protestation qu'on lui fit de la part de Claude Roi d'Ethiopie, de se soumettre à l'Eglise Romaine, en abjurant le Schisme de Diocore. Ce Claude avoit succédé à son Pere David, & demandoit au Pape des Ouvriers Apostoliques, pour instruire ses Sujets des Dogmes de la Religion Chrétienne, & établir des Prêtres. Paul III. reçut avec beaucoup d'honneur l'Envoié, qui étoit un Prieur de Religieux, nommé Paul, & connu par les Lettres du Monarque, que, depuis quelques années, il avoit fait partir un autre Deputé, qui étoit mort dans le voiage. Le Pape renvoia ce Prieur avec un Bref pour le Roi d'Ethiopie, dans lequel il lui marquoit, qu'il rendoit ses actions de graces à Dieu, d'avoir éclairé de ses lumieres un si grand Prince, qui marchoit si dignement sur les traces de son Pere David; que la reputation de sa probité étoit venuë jusq'à Rome, & qu'il ne doutoit pas, qu'ayant été l'Heritier de son Roiaume, il heriteroit de même de sa Pieté, de sa Religion envers Dieu, & de son

(90) P. Alexander, *Hist. Eccles. part. 4. Sec. XVI. Dissert. XII. pag. 81.*

(91) Joannes Baptista Adriani, *Hist. ad an. 1545.*

son attachement inviolable au Siege Apostolique, dont il lui donnoit deja des preuves solides dans ses Lettres. Il lui promet, avec le secours de Dieu, de lui envoyer dans peu de Saints Missionnaires distinguez par leur Doctrine & par leur pieté, & très-propres à instruire ses sujets dans la foi. Il le flatte enfin, qu'il n'oubliera rien pour lui envoyer un Nonce Apostolique, afin de repandre les consolations spirituelles sur lui & sur tous ses Peuples. Ce Bref est datté de Rome le 29. d'Août (92).

An de J.C.
1546.

Sur la reponse que le Pape fit à ses Legats dans les termes rapportez ci-dessus, on tint à Trente une Congregation, où l'on disputa beaucoup sur le titre du Concile; car, si le Pape étoit jaloux de maintenir la Superiorité qu'il pretendoit au dessus du Concile, les Evêques étoient encore plus zelez à ne se point laisser dominer par les Legats (93). Les contestations étant enfin terminées à la pluralité des voix, on tint la seconde Session, le 7. de Janvier 1546. On n'y fit que le Decret suivant, qui fut lû par l'Evêque de Castellamare en ces termes: „ Le St. Concile de Trente, legitime-
 „ mement assëmlé sous la conduite du St. Esprit, les trois Legats du Sie-
 „ ge Apostolique y présidant, reconnoissant avec l'Apôtre St. Jacques,
 „ que tout bien excellent & tout don parfait vient d'enhaut, & descend
 „ du Pere des lumieres, qui depart la sagesse avec abondance & sans repro-
 „ che à tous ceux qui la lui demandent: & sachant aussi que la crainte du
 „ Seigneur est le commencement de la sagesse, a resolu d'abord & jugé à
 „ propos d'exhorter, comme il fait aujourd'hui tous & chacun des fideles
 „ Chrétiens qui se trouvent à présent dans cette Ville de Trente, de se
 „ corriger des vices & des pechez qu'ils peuvent avoir commis jusques ici,
 „ pour vivre à l'avenir dans la crainte de Dieu & s'abstenir des desirs de la
 „ Chair, de s'appliquer à la priere, de frequenter les Sacremens de Peni-
 „ tence & d'Eucharistie, de visiter souvent les Eglises, & que chacun en-
 „ fin s'efforce de tout son pouvoir d'accomplir les commandemens du Sei-
 „ gneur, & fasse tous les jours quelques prieres particulieres pour la Paix
 „ entre les Princes Chrétiens & pour l'union de l'Eglise. Quant aux Evê-
 „ ques, & à tous les autres de l'Ordre Sacerdotal, qui composent dans cette
 „ Ville le Concile General, ou qui y assistent: qu'ils s'appliquent assidu-
 „ ment à benir Dieu, & à lui presenter continuellement l'offrande de leurs
 „ prieres & de leurs louanges: & qu'au moins chaque Dimanche qui est le
 „ jour auquel Dieu a créé la lumiere, & auquel notre Seigneur est res-
 „ suscité & a repandu le Saint Esprit sur ses Disciples, ils aient soin d'of-
 „ frir le Sacrifice de la Messe, faisant, comme le St. Esprit l'ordonne par
 „ l'Apôtre, des supplications, des prieres, des Demandes, & des actions
 „ de graces, pour Notre Saint Pere le Pape, pour l'Empereur, pour les
 „ Rois, & pour tous ceux qui sont élevez en Dignité, & generalement
 pour

2. Session
du Conci-
le de
Trente;

(92) Raynaldi, ad an. 1545. §. 61. & in Libro Brev. Pauli III, sign. 2891.

(93) Pallavicin, Hist. Concil. Trid. lib. 4. c. 2. n. 2. & seq. Angel. Massarel, in Actis MS.

Conc. Trid. Archiv. Vatic. Sign. 3188. & aliqd n. 3232. Raynaldi, an. 1546. §. 1. & 2. Sponde, eod. §. 1.

An de J.C.
1546.

„ pour tous les hommes, afin que nous menions une vie paisible & tran-
 „ quille, & que nous voions l'accroissement de la foi. Le Saint Con-
 „ cile les exhorte de plus à jeuner au moins tous les Vendredis, en memo-
 „ re de la Passion de Notre Seigneur, & de faire des aumônes aux Pauvres;
 „ que dans l'Eglise Cathedrale, on dise tout les Jedis la Messe du St. Es-
 „ prit, avec les Litanies & les autres prieres ordonnées à ce dessein; & que
 „ dans les autres Eglises on dise, le même jour, au moins les Litanies &
 „ les prieres; & que sur-tout pendant qu'on celebrera les sacrez mysteres,
 „ on s'abstienne de toute sorte d'Entretiens & de Discours frivoles, qu'on
 „ y soit attentif, & qu'on y reponde aussi bien de l'Esprit que de la Bou-
 „ che. Et parce qu'il faut que les Evêques se montrent irréprochables,
 „ sôbres, chastes, & intelligens en la conduite de leur propre famille; le
 „ Saint Concile leur recommande premierement, que chacun observe à sa
 „ table une telle frugalité, qu'il n'y ait aucun excès, ni superfluitez, dans
 „ les mets; & comme il est ordinaire de se laisser aller dans les repas à des
 „ Discours vains & inutiles, ils feront faire pendant leur repas quelque lec-
 „ ture de l'Ecriture Sainte. Ensuite, à l'égard des Domestiques, que cha-
 „ cun ait soin de les avertir de n'être point querelleux, yvrognes, debau-
 „ chez, interessez, arrogans, blasphemateurs, ni dereglez dans leurs mœurs,
 „ mais qu'ils évitent toute sorte de vices, qu'ils s'affectionnent à la vertu,
 „ & que dans toutes leurs actions, leurs habits, & leur maniere exterieure,
 „ ils fassent voir une modestie & une honnêteté digne des Serviteurs & des
 „ Domestiques qui appartiennent aux Ministres du Seigneur. De plus, le
 „ soin, l'attention, & le dessein principal du Saint Concile, étant de diffi-
 „ per les tenebres des Heresies, qui depuis tant d'années ont couvert toute
 „ la face de la Terre, en reformant tout ce qui se trouvera avoir besoin de
 „ reforme, & faisant paroître dans tout son éclat la purété & la lumiere de
 „ la verité de la Religion Catholique, à la faveur & par la protection de
 „ Jesus-Christ qui est la veritable lumiere: il exhorte tous les Catholiques
 „ qui se trouveront dans la suite, particulièrement ceux qui sont verséz dans
 „ les Saintes Lettres, de s'appliquer chacun avec une serieuse attention à
 „ la recherche & à la decouverte des moiens par lesquels une si sainte inten-
 „ tion puisse être conduite à sa fin: de maniere que par les voies les plus
 „ promptes, les plus prudentes, & les plus convenables, on parvienne à con-
 „ damner ce qui ne sera digne d'approbation; & qu'ainsi, par toute la terre,
 „ tous les hommes puissent d'une même bouche, & par une même profession
 „ de foi, benir & glorifier Dieu, Pere de Notre Seigneur Jesus-Christ.
 „ Au reste, dans les Suffrages, conformement aux Statuts de l'Eglise de
 „ Toledé, lorsque les Prêtres du Seigneur tiendront leurs seances dans le
 „ lieu de Benediction, aucun ne doit s'emporter jusqu'à troubler l'Assem-
 „ blée par des bruits & des tumultes indiscrets, ou par des cris & des paro-
 „ les inconsiderées, ni par des contestations vaines, opiniâtres, & mal fon-
 „ dées; mais, chacun tachera d'adoucir tout ce qu'il aura à dire par des ter-
 „ mes si affables & des expressions si honnêtes, que ceux qui les entendront
 n'en

„ n'en foient point offenfez, & que la droiture du Jugement ne foit point
 „ alterée par le trouble de l'Efprit. Enfin, le Saint Concile a ordonné &
 „ déclaré, que s'il arrive par hazard, que quelqu'un n'ait pas feance dans son
 „ rang, & en la place qui lui est due, & se trouve obligé d'opiner & de
 „ donner son avis, même par le mot *Placet*, & d'affifter aux Affemblées,
 „ ou d'avoir part à quelqu'autre acte que ce puiſſe être, pendant le Concile
 „ dans les différentes Congregations; perſonne dans la fuite n'en fouffre
 „ pour cela aucun préjudice, & perſonne n'en puiſſe prétendre l'acquiſi-
 „ tion d'un nouveau Droit (94). „

An de J.C.
 1546.

Il ſe tint enfuite pluſieurs Congregations, dont le détail ſeroit trop long;
 ce qui m'engage à renvoyer aux Hiſtoriens qui en ont parlé (95). On ar-
 rêta dans une de ces Congregations, qu'on traiteroit enſemble les matieres
 de la Foi & celles de la Reformation. Les Legats, qui crurent avoir beau-
 coup gagné en confondant ces deux points, rendirent compte au Pape de
 cette reſolution. Mais, on n'eut pas à Rome des idées ſi avantageuſes;
 & lorsque les Legats ne s'attendoient qu'à recevoir des louanges, les Car-
 dinaux Farnèſe & Maſſée leur écrivirent de ne point executer le dernier
 Decret; & le Pape leur manda, qu'il étoit fort en colere qu'ils euſſent con-
 ſenti à l'examen de la Reformation; qu'ils devoient executer les premiers
 Ordres qu'il leur avoit donnez; & qu'abſolument il ne falloit pas per-
 mettre qu'on traitât dans le Concile d'autres matieres que de celles qui
 concernent la Foi, malgré la réſolution qu'on venoit de prendre dans la der-
 niere Congregation (96). Cette Lettre donna beaucoup de chagrin aux
 Legats, qui tinrent la troiſieme Seſſion du Concile, le 4. de Fevrier 1546.
 mais on n'y decida rien. La Cour de Rome, qui trembloit au ſeul nom
 de la Reformation, prenoit plaifir à voir amufer le Concile dans les Preli-
 minaires, eſperant que le tems apporteroit quelque changement favorable;
 & l'on voioit courir des Paſquinades très-piquantes, ſelon la coutume des
 gens de cette Cour, qui ne ſauroient ſe paſſer de dire de bons mots. Les
 uns louoient par ironie les Peres de Trente d'avoir fait un Decret ſi digne
 d'un Concile General, & les autres leur confeilloient de faire un meilleur
 uſage de leur ſcience & de leurs talens (97).

3. Seſſion
 du Conci-
 le de
 Trente.

Tandis qu'à Trente on paſſoit le tems en de vaines conteſtations, Mar-
 tin Luther mourut à Iſlebe ſa Patrie, le 18. de Fevrier 1546. âgé d'envi-
 ron 63. ans. Sa mort fut aſſez tranquille, & même edifiante, de l'aveu
 de ceux qui en furent temoins. Jamais tant de variations qu'on en trouve
 ſur ſon ſujet, dans les Ecrivains Catholiques & Proteſtans; mais, ſans m'en-
 gager à rapporter les ſentimens des uns & des autres, voici ce que je penſe
 du Caractere de Luther. Il avoit de la force dans le genie, de la vehe-
 mence dans ſes Diſcours, une éloquence vive & impetueuſe qui entraînoit
 les Peuples & les raviffoit, une hardieſſe extraordinaire, & un air d'auto-
 rité

Mort de
 Luther &
 ſon Ca-
 ractere.

(94) Labbe, Concil. Tom. XIV. pag. 741.

(95) Pallavicin & Fra Paolo.

(96) Pallavicin, lib. 6. c. 7. n. 4. & 12.

(97) Fra-Paolo, Hiſt. Concil. Trid. Liv. II.
 pag. 135.

An de J.C.
1546.

rité qui faisoit trembler devant lui ses Disciples: mais, il avoit dans l'ame un fond d'orgueil & de presumption, qui lui inspiroit le mepris de tous ceux qui n'entroient pas dans ses sentimens, & cet esprit d'insolence avec lequel il traita outrageusement tous ceux qui s'opposèrent à son Herefie, sans respecter, ni Roi, ni Pape, ni Empereur; incapable de retracter ce qu'il avoit une fois avancé; colere, vindicatif, imperieux, voulant être toujours le Maître, & aimant fort à se distinguer par la nouveauté de sa Doctrine, qu'il vouloit établir à quelque prix que ce fût (98). Il faut mepriser les Calomnies, dont nos mauvais Auteurs ont voulu noircir la Reputacion de ce fameux Personnage (99).

4. Session
du Conci-
le de
Trente.

Dans un grand nombre de Congregacions, il y eut des Disputes assez vives sur le Canon de l'Ecriture, sur les Traductions de ce même Livre & leur Autorité, sur les Traditions, & sur d'autres points qui devoient faire le sujet de la 4. Session du Concile, où l'on fit deux Canons, dont le premier fixa le nombre des Livres Canoniques de l'Ancien & du Nouveau Testament. Le 2. Decret, qui concerne l'Edition & l'Usage des Livres sacrez, declare la Vulgate authentique, malgré les defauts sans nombre de cette Version. Un Evêque Espagnol n'étoit pas de mon Sentiment. C'est Don Nicolas Ramo, qui faisoit tant d'estime de la Vulgate, & si peu de cas de l'Hebreu & du Grec, que, voyant la Bible Polyglotte du Cardinal Ximenès, où la Vulgate est placée entre l'Hebreu & le Grec des Septante, ôsa dire que le Latin étoit comme Jesus-Christ crucifié entre deux Larrons (100). Mais, il ne faut pas croire, que quand le Concile de Trente a déclaré authentique cette Vulgate, il ait prétendu déclarer qu'elle n'avoit aucun defaut, & qu'elle meritoit plus de créance que le Texte Hebreu & le Texte Grec. Le Concile a seulement ordonné qu'on se servit de celle-là préferablement à toutes les autres Versions Latines qui s'étoient fort multipliées.

Attention
du Pape
pour ses
interêts.

Dès que les Decrets de la quatrieme Session furent rendus publics, on se donna la licence de les critiquer, sur-tout en Allemagne. Quelques-uns trouvoient étrange que 5. Cardinaux & 48. Evêques eussent décidé si librement les plus importans Articles de la Religion, laissez jusqu'alors indecis, en declarant canoniques des Livres incertains & apocryphes, & rendant authentique une Version contraire au Texte original. Le Pape même, aiant considéré l'importance des Decrets de la Session, jugea que le Concile demandoit plus d'attention qu'auparavant. Il augmenta donc le nombre des Cardinaux & des Prelats, à qui il avoit donné la direction des affaires du Concile, & par leur Conseil il ordonna trois choses aux Legats: 1. De ne publier à l'avenir aucun Decret sans l'en avertir auparavant; & de fuir les longueurs, mais encore davantage la précipitation qui pourroit leur

(98) *Contin. de Fleury, Hist. Eccl. tom. tin.*
XXIX. pag. 65.

(100) *Amelot de la Houffaye, Memoires Politiques, tom. I. pag. 419.*

leur faire passer des Decrets mal digerez, & leur ôter le tems de recevoir les ordres de Rome. 2. De ne point travailler sur des matieres qui n'étoient point en Controverse, comme ils sembloient avoir fait dans la derniere Session. 3. De ne souffrir jamais que l'on en vint à disputer de l'Autorité du Pape, sous quelque prétexte que ce fut (1).

An de J.C.
1546.

Ce fut vers ce tems-là * que le Pape envoya un Bref aux Evêques de Sion & de Coire, & à quelques Abbez du Pais des Suisses, pour les inviter à se trouver au Concile General qui se tenoit à Trente. Il leur mandoit, qu'il étoit juste que ceux qui representoient l'Eglise de Suisse y parussent, d'autant plus qu'il affectionnoit leur Nation préferablement à toutes les autres, regardant les Suisses comme les Enfans particuliers du St. Siege, & les Defenseurs de la Liberté Ecclesiastique. Il ajoutoit, qu'un grand nombre d'Evêques se rendoient tous les jours à Trente, d'Italie, de France, d'Espagne: ce qui devoit leur causer quelque confusion, voiant qu'ils étoient les plus proches, & néanmoins les plus lents. Que leur Nation, étant la plus infectée des Heresies, avoit plus besoin du Concile que toute autre; enfin, il les exhortoit de reparer leur negligence, & de venir à Trente, sans aucun delai, s'ils ne vouloient pas encourir les peines prescrites par les Loix contre les Enfans desobéissans à l'Eglise & au St. Siege, en considerant qu'ils lui avoient tous juré obéissance & fidelité. Il disoit en finissant, que son Nonce Jérôme Franco leur diroit le reste, & qu'il les prioit d'y ajouter foi (2). Mais, ces Remonstrances du Pape ne produisirent pas un grand effet, & la plupart des Evêques resterent dans leurs Dioceses.

Le Pape
écrit aux
Evêques
de Suisse.

J'ai dit ailleurs que l'Archevêque de Cologne s'étoit déclaré Lutherien. J'ai passé sous silence les Procedures de son Clergé contre lui, parce que ce detail n'auroit eu qu'un raport indirect à mon sujet; mais, je ne dois pas oublier, que le Clergé & l'Université de Cologne sollicitèrent si vivement le Procès qu'ils avoient à Rome contre lui, que le Pape prononça enfin le 16. d'Avril de cette année la Sentence d'Excommunication, qui commandoit à tous les Sujets de l'Archevêque de ne lui plus obéir, & les dispensoit du serment de fidelité; parce que, se separant de la communion de l'Eglise, il avoit oublié son salut: il s'étoit revolté contre la Doctrine Orthodoxe, contre les Traditions des Apôtres, & les Ceremonies de la Religion Chrétienne, meprisant la Censure de Leon X. publiée contre Luther & ses Adherens. Les Evêques de Liege & d'Utrecht, avec l'Université de Louvain, s'étoient joints à ceux de Cologne: & cette Sentence du Pape fut imprimée à Rome dans le mois d'Août, avec une autre Bulle, par la quelle le Pape ordonnoit d'obéir à Adolphe Comte de Schawenbourg, que l'Archevêque avoit pris pour son Coadjuteur. L'Empereur ne voulut point faire executer cette Sentence, quelques instances que

Le Pape
excom-
munie
l'Archevê-
que de
Cologne.

(1) Frà-Paolo, *Hist. du Conc. de Trente*,
Liv. II. pag. 149. 150.

(2) Raynaldi, *an. 1546. S. 57. Sleidani*,
lib. 17.

* L'Onzieme d'Avril.

An de J.C.
1546.

lui en fit Rome. Il continua toujours d'avoir les mêmes Correspondances avec l'Electeur, & le traita d'Archevêque dans ses Lettres. La raison qu'on en rend est que ce Prince, aiant resolu de faire la Guerre aux Protestans, vouloit engager ce Prelat à ne leur accorder aucun secours, & à refuser le passage à leur Troupes, en l'obligeant d'obéir aux Generaux de l'Empereur; ce qui étoit important pour la Religion (3). „ Paul ressent „ toît vivement cet affront; mais, comme il n'y voioit point de remede, „ ni d'apparence de rien gagner à se plaindre, il mit cette offense avec „ les autres qu'il croioit avoir reçûes de Charles-Quint. La Sentence fit „ un autre mauvais effet, qui fut de confirmer les Protestans dans l'opi- „ nion qu'ils avoient, que ce Concile n'étoit assemblé que pour les „ tromper (4). „

Ordres du
Pape pour
le Concile.

Cependant, les Legats amusoient le tapis à Trente, par des Congregations, où l'on parloit des moindres Abus de l'Eglise, sans chercher les remedes propres à les corriger, parce que les Legats, qui avoient écrit au Pape, vouloient gagner du tems pour recevoir de nouveaux ordres: ils les reçurent enfin, ces ordres, qu'ils attendoient avec tant d'impatience, & ils eurent la satisfaction d'y voir que le Pape approuvoit fort leur Projet; mais, il les avertissoit de trois choses. 1. Qu'en traitant de la Reformation des mœurs, & de la Jurisdiction des Evêques, ils fussent attentifs à éviter tous les Ecueils; qu'ils ne parussent point lents à decider sur les matieres de Foi, pour repondre aux desirs des Princes, parce que les Dogmes paroissent si nécessaires à l'Eglise, qu'ils ont été le principal objet de la tenuë du Concile. 2. Qu'en éloignant les principaux obstacles de la Jurisdiction des Evêques & de l'exercice de leur fonction, qu'on prétend avoir été introduits par les Ministres du Siege Apostolique, ils apportassent en même tems le remede aux empêchemens qu'y mettoient les Princes seculiers, afin de guerir entierement le mal, & que chacun se renfermât dans les bornes de son devoir. 3. Que comme le Pape consentoit que le Concile fit un Decret sur cette Question, qui étoit proprement du ressort du Pape même, le Concile devoit convenir, qu'il ne définiroit rien, sans le consentement du premier (5).

Ligue
contre les
Protestans.

Tandis qu'à Trente on commençoit à fulminer contre quelques Points de la Doctrine des Protestans, l'Empereur prenoit sourdement des mesures, pour faire la Guerre à ces Sectaires. Il envoya le Cardinal de Trente à Rome, pour menager une Ligue avec le Pape, & le Traité fut conclu à ces conditions. Que le Pape fourniroit à l'Empereur douze mille hommes d'Infanterie Italienne, & cinq cens chevaux, paiez pour six mois; de plus qu'il feroit compter à l'Empereur cent mille ecus d'or, qui seroient incessamment deposez à Venise, outre cent mille autres qui avoient été déjà comptés à Ausbourg, lesquels ne seroient point employez à d'autres usages.

(3) Pallavicin, *Hist. Concil. Trid.* lib. 7. c. 1. n. 1. Sleidan, lib. 17. De Thou, *Hist.* lib. 2.

(4) Frà-Paolo, *Hist. du Conc. de Trente*, Liv. II. pag. 151.

(5) Pallavicin ubi *supr.*

ges. Que Charles V. jouiroit pour l'année courante de la moitié des revenus des Eglises d'Espagne, avec la permission de pouvoir aliener jusqu'à la somme de cinq cens mille ecus des biens des Monasteres du Roiaume; le tout en vuë de cette Guerre, & à condition que par engagement il leur laisseroit autant de ses biens, ou qu'à la volonté du Pape il donneroit caution & garantie; conditions introduites, parce que l'affaire étoit sans exemple. Que si quelqu'un entreprenoit de les traverser dans cette entreprise, ils lui resisteroient à forces communes; & l'un & l'autre reciproquement pendant cette guerre s'entr'assisteroient, & même six mois après qu'elle seroit finie; qu'il seroit permis à un chacun d'entrer dans cette Ligue, & d'y participer au Gain & aux Charges. Que toutes les troupes du Pape seroient commandées par le Seigneur Octavien Farnese son Neveu *, en qualité de General de l'Eglise, qui ne recevroit les Ordres qu'immédiatement de l'Empereur, ou du Duc d'Albe son Lieutenant; & que le Cardinal Alexandre, son autre Neveu, quelque besoin qu'il en eut à Rome, iroit auprès de l'Empereur en qualité de Legat aux depens du St. Siege (6).

An de J.C.
1546.

Dès que la Ligue fut conclüe, le Pape publia à Rome le 15. de Juillet un Jubilé, dont la Bulle parloit du soin que le Pape avoit apporté, pour procurer le Salut de ceux qui s'étoient separez de l'Eglise, du Concile qu'on avoit commencé, de l'opiniatreté des Heretiques, qui meprisoient toutes les Loix. Il exhorte les fideles à recourir à Dieu par les jeûnes & par les prieres, par la reception des Sacremens, afin que le Seigneur repande ses benedictions sur la guerre qu'on va entreprendre, pour la defense de son saint nom, l'extirpation des Heresies, & la Paix de l'Eglise. L'Empereur voulut aussi faire un coup d'éclat, en faisant publier dans toutes les Provinces de ses Etats, avec les Ceremonies accoutumées, qu'il avoit mis au Ban de l'Empire, comme traîtres & rebelles, Jean Frédéric, Electeur de Saxe; & Philippe Landgrave de Hesse; qu'il les declaroit Perturbateurs du Repos public, Violateurs de la Foi qu'ils lui avoient jurée, Rebelles aux Loix inviolables de l'Empire, Usurpateurs & Ravisseurs des Biens de l'Eglise & des Provinces entieres; qui, pour mieux couvrir leur fraudes, se servoient du prétexte de la Religion, de la Paix & de la Liberté publique d'Allemagne, pour seduire plusieurs Princes & Etats de l'Empire, n'épargnant aucun artifice pour les tirer de l'obéissance qu'ils devoient à l'Empereur; ce qui faisoit connoître jusqu'où étoit allé leur perfidie, leur mechanceté, & leur injuste rebellion contre l'Eglise & contre l'Etat (7). Mais les Protestans, qui avoient pénétré les desseins de l'Empereur, s'étoient mis en état de n'être pas surpris. De forte que l'Empereur, aiant mis ses Troupes en Campagne, la Ligue de Smalkalde lui opposa les siennes.

Bulle du
Pape con-
tre les
Protestans.

Pendant cette Guerre, le Pape songeoit à dissoudre le Concile, ou du moins à le transférer, pour disposer plus absolument de ses Decisions. Le

Le Pape
songe à la
Dissolu-
Le-

* C'étoit son petit fils.

(6) Sleidan, lib. 17. Belcarinus. De Thou,

Hist. lib. 2. ad an. 1546.

(7) Sleidan, lib. 17. De Thou, lib. 2. n. 7.

An de J.C.
1546.

tion, ou à
la Transla-
tion du
Concile.

Demar-
ches pour
& contre
la Transla-
tion.

Brouille-
ries entre
l'Empe-
reur & le
Pape.

Legats travailloient à cette Translation, & l'on reçut à Trente des Lettres par les quelles Paul III, informé de l'Allarme que causoit le voisinage de l'Armée ennemie, consentoit à la Translation du Concile, sur les raisons qui lui avoient été mandées par ses Legats; & il leur envoioit une Bulle dans laquelle on avoit inseré cette Clause, que le Concile ne seroit transféré, qu'à condition que la plupart des Peres le demandassent & le voulussent. Le Pape enjoignit de même à ses Legats, que si la chose arrivoit, ils proposassent la Ville de Lucques comme hors des Etats de l'Eglise, & affectionnée à l'Empereur, enforte qu'on ôteroit par-là tout soupçon. Il leur ordonnoit encore de ne rien décider, sans avoir pris auparavant l'avis de ce Prince, & leur marquoit qu'il souhaitoit fort qu'avant qu'on changeât de Ville pour le Concile, on établit le Decret de la Justification & celui de la Residence des Evêques, afin que les Peres ne fussent pas oisifs. Que cependant les Legats devoient moins penser à executer ce qu'ils souhaitoient, qu'à examiner ce qui se pouvoit faire (8).

Le Cardinal Farnese, qui n'étoit pas encore parti de Trente lorsque ces ordres du Pape arriverent, les fit voir aux Prelats de l'Empire, qui en furent très-emûs. Ils s'y opposerent fortement, & obtinrent enfin, qu'on ne prendroit aucunes mesures sur la Translation, jusqu'à ce qu'on eut reçu de nouveaux ordres du Pape. Le Legat Marcel Cervin mettoit cependant tout en œuvre pour persuader à Farnese de ne point desister & de poursuivre vivement son Entreprise. Il lui representa la situation facheuse dans la quelle ils étoient tous exposez, prêts à se voir emmenez captifs, si les armes des Protestans avoient l'avantage; que de cette Translation dependoit la Dignité du Siege Apostolique, la sureté des Evêques, la liberté ou la dissolution du Concile; que si les armes de l'Empereur avoient un heureux succès, & qu'il y eut quelque esperance de faire accepter les Decisions du Concile aux Peuples qui s'étoient separez de l'Eglise, alors les Peres pourroient retourner à Trente avec bienséance, & même avec avantage, sans que leur personne courût aucun danger.

Le dessein de transferer le Concile n'étoit point agréable à l'Empereur, & augmenta le mécontentement qu'il avoit de la Conduite du Pape; car, la Bulle du Jubilé dont j'ai parlé ci-dessus, faisant regarder la Guerre d'Allemagne comme une Guerre de Religion, fit perdre à Charles V. les secours qu'il attendoit des Suisses, & reciproquement le Pape trouvoit mauvais le pretexte que l'Empereur avoit donné à cette Guerre dans son Ban contre l'Electeur de Saxe & contre le Landgrave de Hesse. Le violent desir, que la Cour de Rome avoit de rompre le Concile, acheva de brouiller Charles V. & Paul III. L'Empereur en fut si aigri, qu'il fit menacer le Cardinal de Ste. Croix, qu'on accusoit de conseiller la rupture du Concile, de le faire jeter dans l'Adige, s'il lui arrivoit de rien faire contre les intentions de l'Empereur. Le Pape, contraint de ceder à la

ne-

(8) Pallavicin, Lib. 8. c. 8. n. 2. & 3. Ex Litteris Sanctæ Floræ ad Legatos, 3. & 4. Augusti.

nécessité du tems, manda aux Legats d'amuser les Peres, sans rien décider (9).

An de J.C.
1546.

Suites de
ces brouil-
leries.

Les brouilleries augmentèrent par la Victoire que l'Empereur remporta sur les Protestans. Le Pape, regardant la prospérité de ce Prince avec des yeux d'envie, commença de penser à sa fureté avant que toute l'Allemagne fût sous le joug. „ Les Troupes que son petit-fils commandoit étoient „ beaucoup diminuées ; le Cardinal Farnese en aiant emmené une partie, „ & la fatigue en aiant fait deserter d'autres. Au mois de Decembre, le „ reste partit par l'ordre du Pape, qui rappelloit Octave en Italie, avec „ charge de dire à l'Empereur, que le terme de six mois étant expiré, le „ Pape avoit satisfait à sa promesse, & ne pouvoit pas soutenir davantage „ la depense ; joint que l'Allemagne aiant fait joug, l'on avoit tout ce „ qu'on s'étoit proposé dans la Ligue. L'Empereur ne laissa pas de se „ plaindre d'être abandonné au besoin : disant, qu'il n'y avoit rien de fait, „ puisque les Chefs subsistoient ; que bien qu'ils se fussent retirez dans „ leurs Etats, on ne pouvoit pas dire qu'ils fussent vaincus ; qu'après qu'ils „ auroient mis ordre à leurs affaires, on les verroit retourner avec des for- „ ces plus redoutables, & combattre avec plus d'ordre qu'auparavant. Le „ Pape repondoit, que l'Empereur avoit fait sans lui des Traitez avec les „ Villes & les Princes, au grand préjudice de la Foi Catholique, en tole- „ rant l'Herésie qui se pouvoit exterminer aisément. Qu'il n'avoit point „ partagé avec lui les avantages de la Guerre, ni l'argent qu'il avoit reçu „ des Villes, quoique ce fut une des conventions de la Ligue. Qu'il fai- „ soit beau voir l'Empereur se plaindre du Pape, qui étoit l'offensé & le „ meprisé, non sans deshonneur de la Religion. Non content de cela, „ Paul lui fit entendre, que, les six mois étant passez, les Eglises d'Es- „ pagne ne devoient plus rien paier. Et quoique les Ministres Imperiaux „ lui remontrassent fortement, que la cause de la concession durant enco- „ re, la concession devoit aussi durer, sans quoi leur Maître ne pourroit „ achever la Guerre, ils ne purent jamais le fléchir. Les Fiesques de Ge- „ nes, aiant fait en ce tems-là une Conspiration contre les Dorics, qui te- „ noient le Parti de l'Empereur, ce Prince ne manqua pas d'en croire le „ Pape, & le Duc de Plaisance son fils, les Auteurs, & d'ajouter cette plain- „ te aux autres. Le Pape tenoit pour certain, que l'Empereur avoit de la „ besogne pour long-tems en Allemagne, & conséquemment ne pourroit „ tourner ses forces contre lui : mais, il craignoit que l'Empereur ne lui fit „ de la peine par le moien des Protestans, qu'il enverroit au Concile. „ Le remede de le rompre lui paroissoit scandaleux, & violent, sur-tout „ après avoir été sept mois à traiter la matiere de la Justification. Il re- „ solut donc d'en faire publier le Decret ; estimant, qu'après cela, les Pro- „ testans refuseroient d'aller au Concile, ou, s'ils y alloient, seroient con- „ traints d'accepter ce Decret, qui étoit le pivot sur quoi rouloient tou- „ tes les Controverses. De forte que, de façon ou d'autre, il auroit toujours

la

(9) *Frà-Paolo, Hist. du Concile de Trente, Liv. II. pag. 184. & suiv.*
Tom. IV.

An de J. C.
1546.

„ la Victoire. D'ailleurs, comme l'Empereur desiroit, que l'on s'abstint
„ de decider les points de foi, il trouvoit que par cette même raison l'on
„ devoit les decider, ceux qui ont des fins contraires devant tenir une rou-
„ te différente. Il savoit bien, que l'Empereur s'en offenserait; mais, ils
„ étoient tous deux si mal ensemble, qu'il ne lui en pouvoit guere arriver
„ pis. Joint que toutes les fois qu'il lui survenoit quelque affaire, où les
„ raisons pour & contre le tenoient en suspens, il avoit coutume de se de-
„ terminer en disant le Proverbe Florentin, *Cosa fatta capo ha*, (chose fai-
„ te vaut mieux que chose à faire.) Dans les fêtes de Noël, il écrivit donc
„ aux Legats de tenir la 6. Session (10). „

An de J. C.
1547.

Bulle du
Pape pour
l'Inquifi-
tion.

Tandis que Charles V. se rendoit le Maître de toute l'Allemagne, les
Peuples de Naples excitoient des seditions, pour se delivrer du facheux
joug de l'Inquisition qu'on vouloit leur imposer par les Conseils du Pape
qui en pressoit l'Empereur. Ce Prince y consentit enfin, quoiqu'à regret,
prévoiant bien que cette nouveauté irriteroit le Peuple, & pourroit causer
quelque desordre. On publia donc dans Naples une Bulle du Pape sur la
nécessité d'établir l'Inquisition. Le Vice Roi fit de même publier un Edit
de l'Empereur, en confirmation de la Bulle, pour l'établissement d'un
Tribunal du St. Office dans la Ville de Naples. Alors, tout le Peuple,
transporté de fureur, perdant le respect, n'écoutant plus ni raisons ni bien-
seances, court de tous côtés, & crie, *aux Armes*. Don Pedro de Toleda,
Vice Roi de Naples, ne pût arrêter les seditieux, qui protesterent de de-
fendre leur Liberté au peril de leur vie, & qu'ils ne se tiendroient en repos,
qu'après avoir obtenu de l'Empereur un Edit de Révocation (11).

Le Pape
évoque à
Rome
l'Affaire
de la Re-
formation.

Cependant, le Concile deliberoit sur la matiere des Sacremens, & sur les
Abus qui s'y étoient introduits, de même que sur la matiere des Benefices.
Le Pape, craignant une Reformation qui lui seroit préjudiciable, s'en refer-
va la connoissance, par une Bulle que les Legats ne produisirent pas d'a-
bord, voulant auparavant sonder les Esprits, en faisant dire aux Evêques
par leurs confidens, que puisqu'il y avoit tant de difficulté à convenir sur la
Reformation, l'on seroit beaucoup mieux de renvoyer toute l'Affaire au Pa-
pe. Mais, les Prelats attachez à l'Empereur s'y opposerent très-fortement,
& dirent que cela bleseroit l'honneur du Concile: à quoi presque tous les
autres applaudirent; ce qui fit connoître aux Legats, que la Bulle n'étoit
pas de saison, & qu'il ne falloit pas la produire. Ils en écrivirent au Pape,
& lui manderent qu'il y avoit trop d'opposition, pour lui remettre toute
l'affaire de la Reformation; qu'on pourroit seulement la partager, & lui lais-
ser ce qui concerne les Cardinaux & les Dispenses; qu'on n'avoit qu'à pré-
venir le Concile en publiant à Rome une Bulle, sous le titre de *Reformation
de la Cour*, où personne ne trouveroit à redire, parce que c'étoit-là sa pro-
pre affaire: ajoutant, qu'il ne seroit pas besoin de publier cette Bulle à Tren-
te, & que le Concile pourroit être content, quand on le laisseroit Maître
de

(10) Frà-Paolo, *Hist. du Concile de Trente*,
Liv. II. pag. 204.

(11) Bellegarde, *Hist. gener. d'Espagne*, tom.
VII. pag. 149.

de tout le reste. Cependant, ils avertissoient, le Pape, que le Concile ne demanderoit pas seulement un reglement pour l'avenir, mais encore la revocation des dispenses qui, pour le present, causoient du scandale dans l'Eglise. Ainsi la Bulle fut supprimée (12).

Les Evêques Espagnols, voiant qu'ils ne pouvoient avoir satisfaction sur les Abus dont ils se plaignoient, donnerent un Memoire aux Legats; & il fallut attendre la reponse du Pape, qui ne fut pas satisfaisante. Sa Sainteté, pour fortifier son Parti contre celui de l'Empereur, fit aller à Trente les Prelats Venitiens, & „ remit à la prudence de ses Legats & de leurs „ confidens d'en user comme il leur plairoit, soit pour tout accorder, ou „ pour tout refuser, s'ils se voioient assez forts pour le faire. Il leur manda ce qu'il avoit fait avec les Evêques Venitiens, avec ordre de tenir la „ Session au tems determiné; d'omettre la Doctrine des Sacremens qui ne „ se pouvoit pas expliquer sans danger, & de ne publier que leurs Anathêmes; comme aussi de supprimer entierement le Decret des Abus du „ Batême & de la Confirmation, de peur d'offenser tous les pauvres Prêtres & Religieux, & de donner trop de prise aux Heretiques, par cet „ Aveu d'avoir approuvé auparavant de grandes Absurditez. Et enfin de „ mettre Ordre que la Session se passât le plus doucement qu'il se pourroit; mais toujours à la gloire du Siege Apostolique. Ruminant depuis „ sur les Avis reçus de Trente & de son Nonce d'Allemagne, il commença de craindre avec ses confidens, que le Concile ne couvât quelque „ chose de sinistre contre le Pontificat. Il consideroit les Factions entre „ les Theologiens, particulièrement entre les Jacobins & les Cordeliers, „ anciens emules, qui avoient souvent outre-passé les bornes dans leurs „ Disputes. Qu'il y avoit entr'eux d'aussi grands differends, qu'entre les „ Catholiques & les Lutheriens, puisqu'ils se taxoient reciproquement „ d'Herésie; & qu'il falloit être incessamment après eux pour les accorder. Il repassoit dans son Esprit la dispute de la residence, & l'audace „ d'un Caranza, qui, à l'instigation d'autrui, n'avoit point feint d'appeler Doctrine Diabolique l'Opinion que la Residence n'est pas de „ Droit divin. Combien étoit à craindre un autre Schisme semblable à „ celui de Luther. Que le Pontificat étoit aneanti. si la Residence devenoit un article de foi. Que toutes les Reformations tendoient à retraindre l'Autorité du Pape & à amplifier celle des Evêques. Qu'après „ lui avoir fait esperer, qu'on lui remettroit toute la Reformation, en vuë dequoi il avoit fait une Bulle qui l'avoquoit à Rome, le Concile „ l'avoit traitée plus ardemment, sans nul egard pour sa personne. Il prit „ ombrage de l'esprit & de l'animosité des Espagnols, d'autant plus que cette prudente Nation ne fait rien à la volée, montre plus de respect au „ dehors qu'elle n'en a au dedans: & se tenant toujours recueillie en elle „ même, ne fait jamais un pas, sans recourir à cent autres plus loin. Il „ s'étonnoit qu'ils se fussent avisez de s'assembler, pour former ensemble „ une

An de J.C.
1547.

Embarras
& Inquietudes du
Pape.

(12) *Contin. de Fleury, tom. XXIX. pag. 313. 314.*

An de J.C.
1547.

„ une Censure. Que croire, sinon que cela venoit de l'Empereur, dont
 „ l'Ambassadeur traitoit tous les jours avec eux. Outre que ce Prince
 „ lui étoit suspect par divers autres endroits, mais particulièrement par la
 „ prospérité de ses affaires, parce que les hommes ne sauroient se borner
 „ quand ils ont le vent en Poupe. Comme il le voioit conniver à la Reli-
 „ gion des Protestans, il se figuroit que c'étoit pour se concilier leur
 „ affections. Il pensoit aux plaintes, que Charles & ses Ministres avoient
 „ faites, lors du depart des troupes Italiennes, *qu'on l'abandonnoit au be-*
 „ *soin.* Il savoit que le Duc de Plaisance son fils étoit crû l'Auteur de la
 „ sedition de Gennes. Mais sur-tout il remâchoit les paroles que Char-
 „ les avoit dites à son Nonce, qu'il n'avoit point de plus grand ennemi
 „ que le Pape. Il craignoit que si ce Prince se rendoit une fois le Maî-
 „ tre absolu en Allemagne, il ne lui prit envie de l'être en Italie, & de se
 „ servir du Concile même, pour opprimer le Pontificat. Il le voioit à
 „ la veille d'être l'arbitre de la Chrétienté, la mort du Roi de France,
 „ qui avoit une maladie incurable, étant prochaine, & le Dauphin jeune
 „ & sans experience. Il tenoit même pour certain, que dès que l'Empe-
 „ reur auroit levé le masque, les Evêques, qui jusqu'alors avoient tenu pour
 „ la Cour de Rome, se declareroient pour lui, ou par crainte de sa puis-
 „ sance, ou par jalousie de l'Autorité du Pape, contre qui ils ne manque-
 „ roient pas d'éclater, quand ils verroient le chemin ouvert à l'humi-
 „ lier (13). „

Transla-
tion du
Concile.

Le Pape se delivra de toutes ces inquietudes par ses artifices & par ceux de ses Legats. On repandit malicieusement le bruit, que la peste étoit à Trente, & qu'on alloit rompre tout commerce avec cette Ville. Desorte que le Concile y seroit également en danger de perir, ou par la maladie contagieuse, ou par la famine. Plusieurs Prelats se retirerent, & les Sattellites du Pape proposerent la Translation du Concile à Boulogne, ce qui fut agréé de tous ceux qui étoient dans les interêts de la Cour de Rome. Le Cardinal de Monte fit lire une Bulle du Pape (14), qui autorisoit cette Translation, & qui *montrait clairement la Servitude du Concile. Car, si deux Legats pouvoient commander à tous les Prelats ensemble de quitter Trente, & les y contraindre par Censures, je voudrois bien savoir où étoit la Liberté des Peres* (15)? Le Cardinal Pacheco, à la tête des Espagnols, s'opposa à la Translation; mais, dans la 8. Session du Concile, les Legats la firent approuver par 38. Prelats, qui partirent de Trente le 12. de Mars, & arriverent à Boulogne le 20. du même mois.

Conduite
du Pape à
l'égard de
la Transla-
tion.

Les Espagnols & les Imperiaux se plainquirent avec aigreur de la Translation du Concile; mais le Pape, qui étoit parvenu à son but, en temoigna sa joie dans la Congregation des Cardinaux établie pour les affaires du Concile. Il loua fort le parti qu'avoient pris ses Legats. Il approuva leur con-

(13) *Frà-Paolo, Hist. du Concile de Trente, liv. II. pag. 239. 240.*

(14) *Apud Labbe, Concil. tom. 14. p. 783.*

(15) *Frà-Paolo, ubi supr. pag. 250.*

conduite comme remplie de sagesse & de prudence: cependant, il changea bientôt de langage. Il fit écrire à ses Legats par Maffée, que s'ils avoient différé cette Translation de deux mois seulement, elle lui auroit été beaucoup plus agreable; parce qu'en deux Sessions on auroit achevé toutes les matieres qui concernent les Dogmes de la Foi & la Reformation des mœurs, & qu'alors on auroit pû non seulement transferer le Concile, mais même le dissoudre: qu'il ne lui sembloit pas qu'on dût aujourd'hui précipiter l'examen des matieres, eu egard à l'état present du Concile, puisque dans les deux dernieres Sessions on avoit pris toutes les mesures nécessaires, pour maintenir la Dignité du St. Siege, & le respect qui lui est dû. Cependant, l'Empereur fit faire des plaintes au Pape, & demanda le retour du Concile; mais le Pape, pour adoucir ce Prince, luicrivit & s'excusa lui-même en ces termes: „ Je n'ai eu aucune part, lui disoit-il, à ce qui s'est fait à Trente. Mes Legats pressés par la nécessité „ ont agi d'eux-mêmes. La plupart des Evêques étant déjà partis & „ les autres tout disposés à le faire, il a été plus à propos de transferer „ le Concile, que de le dissoudre entierement. J'ai eu assez de chagrin „ qu'on n'ait pû rester à Trente, pour y continuer le Concile qui commençoit à être si avantageux à la Religion pour l'establissement des „ Dogmes de la foi & de la reformation des mœurs; & je suis persuadé „ que si V. M. connoissoit les justes raisons que les Legats ont eues de „ faire cette Translation, aiant autant de Religion qu'elle en a, elle se soumettroit aux ordres de la Providence, & prendroit des mesures avec „ moi pour le Bien & les Interêts de la Religion. „ Mais l'Empereur, aiant entendu lire cette Lettre, peu content des raisons que le Pape y apportoit, & ne les regardant que comme de vaines paroles sans fondement, repondit avec chaleur au Nonce, qu'on ne lui persuaderoit jamais que le Concile eut été transferé sans la participation du Pape, qu'il ne s'en tenoit qu'aux actions, & non aux paroles. Et parce qu'il croioit que le Legat Marcel Cervin étoit l'unique Auteur de cette Entreprise, il se repandit en menaces contre ce Cardinal. Le Nonce lui aiant repliqué, qu'on avoit été contraint de prendre ce parti pour ne pas dissoudre le Concile, & qu'il étoit plus à propos qu'il fut à Boulogne, que de n'être en aucun endroit, l'Empereur rejetta ces raisons, & dit qu'il savoit très-certainement combien elles étoient fausses & frivoles; que le Pape n'agissoit qu'à sa tête; qu'il ne suivoit que sa fantaisie & son entêtement; & que ceux, qui avoient promis obéissance au Concile assemblé à Trente, avoient un juste sujet de ne pas obéir à celui qu'on vouloit tenir à Boulogne. Le Nonce repartit, qu'il prioit sa Majesté de faire Reflexion qu'on ne pouvoit qualifier d'opiniatre un Pape, qui tant de fois, & en tant d'occasions importantes, lui avoit donné des preuves de son zèle & de son attachement; qui, quoiqu'avancé en âge, marquoit toujours une conduite très-sage; & qui, tant qu'il vivroit, ne permettroit jamais la ruine de l'Eglise. Il ajouta que les Evêques, qui étoient à Boulogne, s'y étoient rendus volontairement; mais

An de J.C.
1547.

que ceux qui demeuroient à Trente y étoient retenus par les Ordres mêmes de l'Empereur; d'où il s'ensuivoit que ceux-là jouissoient d'une liberté entière, & non pas ceux-ci: ce qui augmenta encore l'aigreur de ce Prince. Sur ce que la Lettre disoit de la sûreté qu'il y avoit pour les Pères à Boulogne, Charles V. repondit encore avec emotion, que le Pape n'avoit que des Paroles, & que Dieu renversoit ses desseins; voulant parler de la mort de François I. Enfin, sur ce qu'il y avoit dans la même Lettre, qu'on avoit tenu plusieurs Conciles à Rome, & que l'Empereur étoit prié de s'unir au Pape, pour le bien de la Religion: *J'irai à Rome, dit ce Prince, & j'y tiendrai le Concile quand il me plaira.* Après quoi le Nonce se retira (16).

Duplicité
du Pape,
& quel-
ques au-
tres mau-
vaïses
Qualitez.

L'Empereur n'étoit pas la Dupe des belles apparences du Pape, dont il connoissoit le caractère fourbe & trompeur, par les Relations fideles de Mendoza son Ambassadeur à Rome. Le 10. de Septembre de cette année, ce Seigneur écrivoit à son Maître, que Paul III. fut sur le point de pleurer, & fit toutes les Postures de Chatemite, & les fingeries dont il put s'aviser, à l'occasion des plaintes de l'Empereur sur la Translation du Concile; „ mais V. M., continuë l'Ambassadeur, peut se tenir assurée, „ que les Legats firent parler secrettement aux Evêques, pour les suborner, „ afin que la Translation se fit, en aiant agi de même envers les Medecins, & que le Pape donnoit de l'argent à beaucoup d'Evêques dont il „ se prévaloit, & qu'il leur en a encore donné en dernier lieu, afin qu'ils „ aillent au Concile, comme on peut le prouver. Farneze me dit, ajoute Mendoza, qu'il y avoit plus de quinze Cardinaux qui soupçonnoient „ que V. M. cherchoit à s'élever à la Papauté, & que ce fut le même bruit que Ste. Croix fit courir à Trente, non pas tant dans la pensée „ que V. M. eut ce dessein, que pour en tirer la confirmation du Concile (17). „ Le 22. de Mai Mendoza avoit fait part à Charles V. d'un Entretien qu'il avoit eu avec le Cardinal Farneze. „ Le second article de „ cet Entretien, dit-il, fut de me declarer, que le Pape avoit un grand „ ressentiment des paroles que V. M. avoit dites à son Nonce, & particulièrement de ce que V. M. lui avoit soutenu, qu'en qualité d'Empereur, vous aviez le Droit d'assigner le Lieu du Concile, & de le maintenir en sûreté, sans en être requis, menaçant de le venir tenir à Rome; „ lui donnant aussi à entendre que c'étoit un Privilege special de Votre „ Majesté; & que le Pape regardoit tout cela comme une marque certaine „ d'un esprit irrité contre lui, & le Saint Siege, quoiqu'il n'eut jamais „ rien connu de pareil dans la conduite de V. M. jusqu'à lors, non obstant „ qu'il fut survenu quelques affaires assez scabreuses: Qu'au reste, il comptoit pour rien ce qui concernoit la Personne du Pape; parce que si V. M. l'appelloit *vieux Opiniatre*, Elle disoit la verité; mais, qu'il apprehen-

(16) Pallavicin, *Hist. Concil. Trid.* lib. 9. c. 18. & 19.

(17) *Maximes Politiques de Paul III.* pag. 27.

„ hendoit que cette Obstination n'allât assez avant, pour ruiner ce Pontife
 „ même & tout le reste (18). „

Le Pape prenant ses mesures dans les commencemens d'une querelle, qui menaçoit d'avoir des suites, envoya en France le Cardinal de St. George, pour faire avec Henri II. une Ligue défensive, & le remercier en particulier de la promesse, qu'il lui avoit faite d'accorder en mariage Diane sa fille naturelle, qui n'étoit âgée que de neuf ans, à Horace Farnese son petit fils. Le Roi confirma la promesse du mariage; mais, il ne voulut rien précipiter sur la Ligue que le Pape lui demandoit, ne jugeant pas à propos, dans le commencement d'un regne, & avant que de bien connoître ses forces, de donner quelque sujet de mécontentement à l'Empereur: ce qu'il fit néanmoins étant retourné à Paris. Les Pouvoirs du Legat & les Bulles de sa Legation furent enregistrées au Parlement de Paris sur la jussion qu'il en reçut du Roi; parce qu'en France, on ne reconnoit point les Legats sans cette formalité, & ces Legats y sont contraints de renoncer à celles de leurs Prérogatives qui sont contraires aux Libertez de l'Eglise Gallicane. Le Parlement employa les mêmes modifications dont il s'étoit servi en verifiant les pouvoirs des Cardinaux Alexandre Farnese & Jacques Sadolet. Elles contenoient plusieurs Chefs, dont voici les plus importants. Qu'il ne seroit permis au Legat d'exercer aucune Jurisdiction sur les Sujets du Roi, Laïques & Ecclesiastiques, quand même ils y consentiroient. Qu'il ne lui seroit permis de legitimer personne, si ce n'est pour recevoir les saints Ordres & posséder des Benefices. Qu'il ne pourroit faire aucune union de Benefices, ni donner aucune Dispense au préjudice du Droit des Graduez. Qu'il ne pourroit charger aucuns Benefices de pension, pas même du consentement des possesseurs, si ce n'est pour l'utilité de ceux qui resignent, ou pour assoupir quelque procez. Qu'il ne pourroit donner aucune Abbaïe ni Prieuré de l'un ni de l'autre sexe, ni en commende, soit à vie, soit pour un certain tems, sans la nomination du Roi, suivant le Traité fait avec Leon X. Qu'il ne pourroit conférer aucun Benefice vacant, au préjudice de l'Indult accordé par le Pape au Parlement de Paris. Qu'il n'auroit aucune Jurisdiction touchant les mariages, les usures, les restitutions, & autres. Qu'il ne connoitroit point du crime d'Herésie, & ne pourroit absoudre les Sujets du Roi, si ce n'est dans ce qui regarde la Conscience & la Penitence. Qu'il ne derogeroit point par ses Bulles au Droit des Ordinaires & des Patrons. Qu'il ne pourroit déroger à la regle de *verisimili notitiâ*, & *publicandis resignationibus*. Qu'il ne lui seroit point permis d'évoquer à soi les Causes Ecclesiastiques, ni d'en connoître. Qu'il ne pourroit condamner les Laïques à aucune Amende pecuniaire, pour des crimes purement Ecclesiastiques. Qu'enfin il ne seroit rien qui fut contraire aux Saints Decrets, aux Concordats passez entre les Rois & les Papes, aux Conciles Oecumeniques, aux Droits, aux Immunités,

An de J.C.
1547.

Le Parle-
ment de
Paris mo-
difie les
Bulles du
Legat.

aux

(18) *Ubi supr. pag. 6.*

An de J.C.
1547.

Differend
entre le
Pape &
l'Empe-
reur au
sujet de
Parme &
de Plai-
sance.

aux Libertez de l'Eglise Gallicane, aux Universitez, & aux Ecoles publiques, & qu'il en feroit une promesse signée de sa main (19).

On peut dire que l'Empereur & le Pape n'avoient jamais été bien ensemble, mais leur mécontentement reciproque fut porté à de grands excès à l'occasion que je vais dire. Le Pape avoit donné à Pierre-Louis Farnese, son fils naturel, l'Investiture du Duché de Parme & de Plaisance; mais ce jeune Seigneur se rendit bientôt odieux à ses nouveaux Vassaux par sa fierté & sa tyrannie (20). Paul, pour dedommager l'Eglise de l'alienation de Parme & de Plaisance, annexa au St. Siege à titre de change la Principauté de Camerino & la Seigneurie de Nepi qu'il avoit données à son petit-fils Octavio, lorsqu'il épousa Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles V. pour en jouir eux & leurs Enfants. Deplus, il ordonna que pour le Duché de Parme & de Plaisance, on paieroit à la Chambre Apostolique huit mille Ecus par an. Tout ce procédé déplut à l'Empereur, déjà agri contre Pierre-Louis, qu'il accusoit d'avoir eu part à la Conjuraction des Fiesques. Ainsi ce Prince refusa de ratifier ce qu'avoit fait le Pape, qui fut si piqué de ce refus, qu'il rappella Octavio son petit fils avec les troupes qu'il avoit envoies en Allemagne contre les Lutheriens. L'Empereur en fut très-irrité, craignant que les Protestans ne s'en prévalussent; mais il fut vangé dans cette année 1547. Car les crimes infames de Pierre-Louis Farnese donnerent occasion à une Conspiration, dans laquelle ce Tyran, qui violoit toutes sortes de Droits, fut assassiné. D'abord les troupes de l'Empereur furent reçues dans Plaisance (21). Mr. Amelot de la Houffaye nous apprend à ce sujet des choses qui meritent de trouver place en cet endroit. Il dit que Charles V. fut accusé d'avoir trempé dans le meurtre de Pierre-Louis Farnese; & qu'on fit, sur la Conduite de ce Prince, l'Epigramme suivante:

*Cesaris injussu Farnesus occidit Heros,
Sed jussu data sunt Præmia Sicariis.
Tres sunt Heredes, Dux, Margarita, Gemelli;
Hunc Socer, hanc Genitor, hos spoliavit Avus.*

„ Ceux qui veulent justifier Charles V. du meurtre de son gendre, ajoute
„ Amelot, disent que le Pape Paul III., & le Duc Pierre-Louis son fils
„ naturel, avoient fomenté & favorisé la Conjuraction de Jean-Louis de
„ Fiesque, Comte de Lavagna, contre la Ville & la Republique de Ge-
„ nes, pour fermer ce passage à l'Empereur, & l'obliger par ce moien à
„ leur vendre le Milanez, dont la conservation dependoit de la communi-
„ cation libre avec Gennes. Certo è, dit Agostino Mascardi, *che in quel*
„ *tempo l'Opinione univrsale affermava essere uscite di Roma l'ultime risolutioni*
„ *di Gio: Luigi.* Et l'Empereur avoit dit un jour au Nonce de Paul III.
qu'il

(19) De Thou, Hist. lib. 3. pag. 60. tom. 1.
Edit. de Francfort 1625.

(20) Hist. gener. d'Espagne, tom. VII. pag.

153.

(21) De Thou, Hist. lib. 4. Mezerai, Abre-
gé Chron. tom. IV. pag. 328. 329. Sleidan,

in Comment lib. 29.

„ qu'il n'avoit point de plus grand ennemi que le Pape. Il ne laissa pas
 „ d'envoyer Don Juan de Figueroa au Duc Octave son Gendre, puis au
 „ Pape, pour leur faire de sa part les complimens de Condoleance sur la
 „ mort de Pierre-Louis; verifiant en cette occasion le dire de Tacite, que
 „ personne n'entend mieux à montrer de la compassion aux affligez, que
 „ ceux qui ont de la joie de leur affliction. Quoiqu'il en soit, Paul III.
 „ avoit plus besoin d'être consolé de la perte de sa Ville de Plaisance, que
 „ de la mort de son fils, dont la vie brutale lui faisoit un continuel re-
 „ proche de lui avoir donné une Principauté. Quand ce Pape fit deman-
 „ der à l'Empereur la Restitution de Plaisance au Duc Octave, l'Empe-
 „ reur repondit au Cardinal Sfondrat, alors Legat en Allemagne, qu'il lui
 „ sembloit qu'il ne devoit pas mieux traiter Octave, que ne le traitoit le
 „ Pape même, qui s'étoit saisi de Parme au nom de l'Eglise; & qu'ainsi,
 „ puisque Paul ne vouloit pas rendre Parme à son petit-fils, Charles n'é-
 „ toit pas plus obligé de rendre Plaisance à son gendre. De sorte que le
 „ pauvre Duc Octave se vit également depouillé de son Etat par son
 „ Ayeul & par son Beau-Pere, & demeura dans l'attente de son reta-
 „ blissement jusqu'au Pontificat de Jules III. qui lui rendit Par-
 „ me (22). „

Le Pape fut infiniment sensible à la perte de Plaisance, & aux prétendus
 mepris que l'Empereur temoignoit pour l'Autorité Papale. „ Il sembloit
 „ dit Mendoza, qu'il fut hors du bon-sens; & c'est une chose remarqua-
 „ ble, qu'étant allé prendre congé de lui, Samedi, qui étoit le même
 „ jour qu'on assassina Pierre-Louis son fils naturel, sa Sainteté emploïa
 „ fort mal la plus grande partie du tems à raconter ses bonnes aventures,
 „ & à se comparer à l'Empereur Tibere (23). „ Il étoit de l'interêt de
 l'Empereur de demeurer ferme, & de n'écouter aucune Proposition de
 la Cour de Rome: car le Pape étoit un homme timide quand on se roidif-
 soit contre lui, & temeraire quand il s'appercevoit de quelque lacheté.
 C'étoit un dissimulé, & l'on étoit persuadé, qu'il avoit peu de foi & peu
 de conscience (24). Comme le Pape auroit fort souhaité de recouvrer Plai-
 sance, il menaçoit l'Empereur de faire ce qu'il pourroit, & de s'eliguer
 avec le Demon, si on ne vouloit pas lui faire donner cette Ville (25). Le
 Cardinal Farnese & Paul III. disoient encore, que si sa Majesté Imperiale
 ne leur faisoit pas justice, ou pensoit à retenir ce qui leur appartenoit, ils
 se donneroient au Diable, & qu'ils avoient des Intrigues secretes avec l'Amba-
 sassadeur de France & celui de Venise (26). Ces menaces n'étoient pas equi-
 voques, puisque Farnese declara nettement à l'Ambassadeur Mendoza, que
 si l'affaire passoit plus avant, le Pape se prévaudroit du Diable, & de ceux à
 qui on pensoit le moins (27). Il vouloit parler des Turcs, avec les quels il ne-
 gocia

Extrava-
gance &
Impieté du
Pape.

(22) Amelot de la Houffaye, Memoires Poli-
tiques, tom. 1. p. 173. & suiv.

(23) Lettre du 18. de Sept. 1547. Maximes
Polit. de Paul III. pag. 33.

Tome IV.

(24) Lettre du 19. Sept. *ibid.* pag. 37.

(25) Lettre du 20. Sept. *ubi sup.* p. 42.

(26) Lettre du 28. Sept. *ubi sup.* p. 46.

(27) Lettre du 16. Octobre, *ubi sup.* p. 52.

Ande J. C.
1547.

Crainte du
Pape pour
la Refor-
mation.

Negocia-
tions sur
le Retour
du Conci-
le à Tren-
te.

Ande J.C.
1548.

Lettre du
Pape aux
Evêques
d'Allema-
gne.

gocia, par l'entremise du Roi de France, pour attirer leurs Armes sur les Côtes de Naples & de Sicile, afin d'obliger l'Empereur à lui donner Plaisance (28).

Une seule chose retenoit un peu le Pape; c'étoit la crainte de la Reformation. S'il avoit une fois perdu cette crainte, il auroit fait de grandes Extravagances & Folies (29). Il est pourtant vrai, que rien n'étoit plus nécessaire que cette Reformation; car, *le plus saint de tous le Cardinaux paroissoit avoir le Diable au corps, tant il étoit rusé* (30). Le Pape lui-même se portoit à de si grands excès, qu'il dit un jour à l'Ambassadeur Mendoza, „ qu'encore, que ce ne fut pas la profession, il se battoit en Duel, comme Chevalier d'honneur, dans un Champ fermé, contre tout autre Chevalier qui diroit le contraire de ce qu'il avançoit; mais il est certain, ajoute Mendoza, écrivant à l'Empereur, que si Votre Majesté commandoit aux Espagnols & à ses Vassaux de sortir de Rome, & aux Evêques ses sujets d'aller résider dans leurs Evêchez, ce seroit donner un vrai coup de poignard à sa Sainteté, comme les autres Rois Catholiques en ont donné l'exemple, touchant l'Evêché de Cuença du tems du Pape Jules (31). „

Cependant, les Evêques d'Allemagne sollicités par l'Empereur écrivirent au Pape une Lettre fort pressante, pour lui demander le rétablissement du Concile de Trente (32). Mendoza, aiant aussi obtenu du Pape d'être entendu publiquement dans un Consistoire, qui se tint le 14. de Decembre, & où tous les Ambassadeurs des Princes furent appelez, exposa en termes modestes, mais prononcez avec feu, la nécessité de rétablir le Concile à Trente, & les inconveniens qui naîtroient en différant. Il ajouta qu'il avoit ordre de protester, que le Synode de Boulogne n'étoit pas legitime, si le Pape refusoit de contenter son Maître. La chose fut mise en deliberation, & les Cardinaux convinrent tous, qu'il falloit la renvoyer aux Peres de Boulogne, & la laisser à leur Jugement. Le Pape leur en écrivit, & il en eut une reponse negative, comme il souhaitoit; car, six Prelats seulement se montrerent favorables aux desirs de l'Empereur. Sur la Reponse des Peres de Boulogne, le Pape dit à Mendoza qu'on ne pouvoit satisfaire Sa Majesté Imperiale (33).

Mais Paul, craignant que cette affaire n'eut des suites facheuses de la part de l'Empereur, qui vouloit absolument qu'on rétablît le Concile à Trente; & considerant qu'il seroit dangereux de s'attirer le ressentiment des Prelats d'Allemagne qui lui avoient déclaré par leur Lettre, qu'ils seroient obligés de prendre, sans sa participation, d'autres mesures; il leur écrivit le 1. de Janvier 1548. & après avoir raché, dans cette Lettre, de se justifier sur la Translation du Concile à Boulogne, il dit aux Prelats d'Allemagne, que s'il

(28) Bayle, *Dict. Art. Aramont (Gabriel)*, pag. 65.

(29) *Lettre du 25. d'Oct. ubi supr.* p. 56.

(30) *Lettre du 15. de Novembre*, p. 51.

(31) *Lettre du 27. de Novembre*, *ubi supr.*

(32) *Pallavicin, lib. 10. c. 6. §. 5. Frà-Paolo*, liv. 3. p. 256. *Œ.*

(33) *Pallavicin, lib. 10. c. 8. 9. & 10.*

An de J. C.
1548.

s'il ne leur a pas repondu plutôt, c'est parce que le Cardinal Madruce étoit venu à Rome, pour traiter de cette affaire, & que ses demandes & celles de l'Ambassadeur Mendoza s'accordant avec leur Lettre, il étoit naturel de ne leur point repondre, avant que de le faire à l'Empereur. Il ajoute, qu'il leur envoioit une copie de la réponse faite à ce Prince, par laquelle ils pourroient connoître les mesures qu'on devoit prendre, avant que de rien ordonner sur le retour des Prelats à Trente; qu'on s'attendoit qu'ils donneroient dans cette occasion des preuves de leur équité, & de leur Amour pour la verité & pour la justice; qu'il les exhortoit fort, en consideration de leur ancien attachement au St. Siege, à s'appliquer au retablissement de la Paix dans l'Eglise & de la vraie Religion en Allemagne. Qu'il les prioit de considerer attentivement les demandes des Prelats de Boulogne, d'y venir eux-mêmes, ou du moins d'y envoyer leurs Procureurs, pour y continuer le Concile, ou en consulter avec eux, s'il falloit agir autrement. Sur ce que les Prelats d'Allemagne avoient dit, que si le Concile n'étoit pas retabli à Trente, ils prendroient d'autres mesures sans sa participation, il repond, qu'il ne peut rien soupçonner de mauvais, ni d'eux, ni de l'Empereur, dont l'integrité & la constance pour le bien lui étoient si connues. Que si néanmoins il s'en trouvoit quelques-uns qui voulussent attenter sur l'Autorité du St. Siege, au mepris du Vicaire de Jesus-Christ, il ne pourroit les en empêcher, J. C. l'ayant prédit; mais, ils devoient aussi s'attendre, que leurs entreprifes seroient inutiles, le St. Siege étant fondé sur un rocher inébranlable (34).

C'est sur quoi le Pape ne comptoit pourtoit guere, s'il en faut croire la Relation de Mendoza:., Le Pape, dit cet Ambassadeur, espere la confirmation de la Ligue de France, & l'execution du Traité de Genes, se confiant plus en cela qu'en Dieu; & il m'a dit, touchant ma Protestation, que je prisse garde que j'étois dans sa Maison, & que je n'y commis point d'excès. Surquoi je lui repondis, que j'étois veritablement Chevalier, de même que mon Pere l'avoit été, & qu'en cette qualité je devois faire au pié de la Lettre, & en la meilleure forme qu'il me seroit possible, tout ce que mon Maître me commandoit, & que si j'excedois en quelque chose, ce seroit touchant ce qui me paroîtroit le plus convenable à son service & son Autorité, agissant pour cela sans aucune crainte de Sa Sainteté, gardant seulement le respect qu'on doit à un Vicaire de Jesus-Christ, & qu'au surplus étant créé Ministre de Votre Majesté, ma Maison étoit là où j'avois besoin de mettre les pieds, m'y trouvant aussi toujours en sureté. Il me repondit, que cela suffisoit, & que Votre Majesté agissoit contre ses interêts propres, de même que tous ses Ministres & ses Serviteurs (35). Cette fermeté mit le Pape de si mauvaise humeur, & l'irrita si fort contre Men-

Lettre de
Mendoza
à l'Empe-
reur.

(34) Pallavicin, lib. 10. c. 10. n. 2. Sleidan, in Comm. lib. 19. De Thou, ad an. 1548. Sleidan, eod. S. I.

(35) Lettre du 3. de Janvier 1548. Maximes Polit. de Paul III. pag. 70.

An de J. C.
1548.

Mendoza, qu'il ne pouvoit diffimuler son chagrin. Quant au Cardinal Farnese, il valoit si peu, qu'il n'étoit pas capable de faire la moindre découverte, ni de rendre quelque service dans les Négociations (36). D'autre côté, Mendoza n'avoit que du mepris pour le Pape Paul, parce qu'il le connoissoit à fond: „ Si Votre Majesté me le permet, écrivoit-il à „ l'Empereur, je prouverai au Pape par des Temoins, que je suis beau- „ coup meilleur Chrétien que lui, & que je sers mieux & plus honorable- „ ment mon Maître, qu'il ne sert le sien: & c'est une chose notable, que „ le 5. de ce mois (de Fevrier) sa Sainteté étoit de si mauvaise humeur, „ qu'on ne pouvoit pas durer auprès de sa personne, & que ses Valets de „ Chambre s'imaginoient qu'il étoit possédé de l'Esprit malin; & il me dit „ lui-même, qu'en cas que V. M. voulut l'offenser, il se prévaudroit du „ Demon (37). „

Le Pape
defend aux
Peres de
Boulogne
de faire
aucune in-
novation.

Cependant l'Empereur, non content d'avoir protesté deux fois, par son Ambassadeur à Rome, contre le Concile de Boulogne, fit protester dans cette Assemblée même, sans tirer aucun fruit de ces Demarches vigoureuses. Ici & là, on lui fit des Reponses desagréables, qui augmentèrent son ressentiment contre la Cour de Rome. Par ordre de sa Sainteté, on emploia plus de quinze jours à chercher quelque voie d'Accommodement avec l'Ambassadeur; mais, ce fut en vain, & il partit de Rome le 15. de Fevrier. Le lendemain, le Pape manda à ses Legats tout ce qui s'étoit passé avec Mendoza; & il ajouta, qu'encore qu'il souhaitât beaucoup qu'on finit au plutôt le Concile, cependant, pour ne point manquer à son devoir, il jugeoit à propos d'évoquer l'Affaire à son Tribunal; qu'ainsi il leur ordonnoit de lui envoyer les Actes de la Translation, & d'exhorter les Peres à lui deputer trois d'entr'eux au moins, pour lui exposer les raisons qu'ils avoient eues de transférer le Concile. Toutes les actions furent donc surffises à Boulogne conformément à la defense du Pape (*).

Le Pape
ecrit aux
Peres de
Trente.

Le Pape adressa aussi un Bref aux Peres assemblez à Trente, pour les prier de lui envoyer trois Deputez, qui pussent lui faire connoître quelles raisons ils avoient de s'opposer à la Translation du Concile. Ils ne repondirent pas précisément à la question, mais, ils insinuerent qu'il feroit à propos que les Peres de Boulogne revinssent à Trente (38). Cependant, l'Empereur, voiant les tergiversations du Pape, resolut de pacifier les troubles d'Allemagne par un Edit fameux & très-connu dans l'Histoire sous le nom d'*Interim*. Mais, en voulant menager le Catholicisme & le Lutheranisme, il déplût également aux deux Partis, qui écrivirent avec violence contre cet Edit (39). De sorte que les Protestans vangerent le St. Siege de l'Injure qu'il recevoit de l'*Interim*.

Ce-

(36) Lettre du 4. Fevrier ubi supr. pag. 76.
(37) Lettre du 27. de Fevrier; ubi supr. pag. 81.
(38) Pallavicin, ubi supr. Goldast, tom. 2. Raynaldi, ad an. 1548. §. 34. & 39.

(*) Pallavicin, lib. 10. c. 14. §. 1.
(39) Sleidan, lib. 21. De Thou, lib. 3. Pallavicin, lib. 11. Maimbourg, Hist. du Lutheranisme, liv. 5.

Cependant, le Pape aiant donné ordre aux Cardinal Sfondrat de faire quelques Remontrances à l'Empereur & de se retirer; ce Prince, sollicité par le Cardinal d'Ausbourg & quelques autres Prelats, renvoia Mendoza vers le Pape, pour lui demander quelques Legats en Allemagne, afin d'y maintenir le zele pour la Religion & la veneracion pour le St. Siege. Le Pape repartit, qu'il étoit surpris qu'on lui fit une pareille proposition, après la publication de l'*Interim*, puisqu'à present toutes les avenues sembloient fermées à ses Legats; & , par occasion, il se plaignit de la Conduite de l'Empereur, qui, sans attendre son Nonce Santa-Crux, avoit publié son Décret sur la Religion, dans un tems où il pouvoit aisement conclure la Diète, sans un pareil Edit; puisque, bien loin de l'avoir finie, elle subsistoit encore. Il lui fit connoître ensuite les inquiétudes des Peres de Boulogne, qui supportoient avec peine de se voir plutôt releguez dans un exil, qu'assemblez dans un Concile, & qui lui demandoient avec instance de prononcer sur la Translation, afin qu'ils pussent savoir à quoi s'en tenir. Enfin, il se plaignit que l'Empereur, pour qui il avoit toujours eu tant d'égards, eut si peu satisfait Adringhelle, sur la proposition qu'il lui avoit faite de la restitution de Plaisance, puisque cette affaire ne regardoit pas les Farneses en particulier, mais le Siege Apostolique, & même l'état present de la Republique Chrétienne. Que rien ne lui a été plus nuisible, que de s'être trop confié dans la droiture de l'Empereur, qu'il n'auroit pas encouru les reproches du public d'avoir negligé des Conseils salutaires qui lui auroient fait aisement recouvrer la Ville, qu'il demande avec tant de justice (40). Pour repondre à la demande de l'Empereur, le Pape envoya en Allemagne Pierre Bertanus Evêque de Fano, afin de prendre l'air de Bureau, & voir, s'il y avoit quelque esperance de nouer une Negociation, dont la Cour de Rome put attendre quelque fruit. Charles V. demanda en effet d'entrer en Negociation sur l'affaire du Concile, & le Pape lui envoya deux Nonces, & il fit partir pour France Jérôme Dandini, pour menager quelque Alliance de ce côté-là (41). Henri II. y parut fort disposé. Il s'avança même en Piemont, & le Cardinal de Lorraine assura le Pape, que le Roi étoit déjà aux portes du Milanez, & qu'il n'entreprendroit rien qu'après avoir retabli la Maison de Farneze à Parme & à Plaisance. Mais le Pape, faisant reflexion à son grand âge, crut que ce seroit agir contre son propre intérêt, aussi bien que contre celui de l'Eglise, d'entreprendre la Guerre contre Charles V., & jugea qu'il falloit s'accomoder au tems. Henri II. voiant qu'il ne concluoit rien, & que sa presence étoit inutile en Italie, revint en France (42).

Sans doute que sa Sainteté jugeoit qu'il lui seroit plus avantageux d'agir avec l'Empereur par la voie des Negociations, que par les Armes: c'est pourquoi il dissimula prudemment son chagrin, comme on en peut juger par une Lettre de Mendoza, où cet Ambassadeur dit à son Maître:

Diffimula-
tion du
Pape.
Pourquoi
il presere
la Nego-
ciation à
la Guerre.

(40) Pallavicin, *Hist. Conc. Trid. lib. II.*
s. I. v. 8.

(41) Pallavicin, *ubi supr.*

(42) De Thou, *Hist. lib. 5.*

An de J.C.
1548.

„ Le Pape, qui m'a toujours reçu brusquement depuis ce qui se passa entre
 „ moi & lui, m'a fait meilleure mine cette dernière fois; mais, ce n'a été
 „ que par dissimulation, comme je l'ai reconnu en ce qu'il frapoit du
 „ pied, & avoit les Narrines ouvertes & enflées, remuant aussi sans cesse
 „ les pouces, comme lorsqu'il a quelque mauvaise humeur dans le Corps
 „ (43). „ Dans une autre Lettre, Mendoza decouvre à l'Empereur les
 „ véritables raisons qui empêcherent le Pape de declarer la Guerre pour re-
 „ couvrir Plaisance: „ Je suis d'avis, dit l'Ambassadeur, que l'on donne au
 „ Pape toutes les Desiances qu'on pourra lorsqu'il en sera tems, parce
 „ qu'il n'a point de courage; & Votre Majesté peut se tenir assurée, qu'il
 „ a fort peu d'argent; que ses Peuples sont les plus ruinez de tous les hom-
 „ mes; que ses Etats n'ont rien de ce qu'il faudroit pour les conserver;
 „ que ses sujets ont moins de fidelité que tous les autres Peuples du Mon-
 „ de; & il le connoit fort bien, c'est pourquoi s'il ne fait pas des trom-
 „ peries, il ne peut nuire par aucun autre moien (44). „

Nouvelles
mesures
qu'on
prend sans
succès
pour la
reddition
de Plaisan-
ce.

Cependant Paul III. faisoit naître des sujets de mesiance, par la con-
 duite qu'il tenoit, en se confessant & communiant depuis deux mois; par
 ce qu'il ne faisoit jamais cela, que lorsqu'il machinoit quelque Tromperie,
 pour endormir & pour surprendre le Monde (45). Les affaires du Conci-
 le demeuroient toujours dans le même état. L'Empereur en demandoit,
 AU NOM DE DIEU, la suspension pour six mois; mais, le Pape ne vou-
 loit pas que Dieu intervint dans cette Affaire, parce qu'il prétendoit avoir
 l'autorité de la terminer en son nom propre (46); car, il dit un jour à
 l'Ambassadeur Mendoza, qu'il étoit Evêque Universel, & ses Nonces
 aussi; & que c'étoit à lui & à eux qu'il appartenoit d'enseigner, & non
 pas d'être instruits par les autres dans les choses spirituelles, & que c'est
 le Disciple qui doit apprendre & croire (47). Mais l'Empereur, étant peu
 touché de ces orgueilleuses prétensions, le Pape fut obligé de lui envoyer
 Jules des Ursins; & ce Ministre en revint avec de bonnes esperances,
 croiant l'affaire presque consommée. Charles V., plus fin que les Legats
 du Pape, fit entendre à Bertanus, que pour la decharge de sa conscience
 & sa justification dans le Public; & pour voir, s'il n'y auroit pas quelque
 moien de contenter le Pape, sans faire tort à son honneur; il souhaitoit
 d'être instruit des prétensions que l'Eglise avoit sur Parme & Plaisance. Il
 ne faisoit cette demarche que par Politique, & pour gagner du tems; espe-
 rant que sa Sainteté, qui étoit dans un âge avancé, pourroit mourir avant
 qu'on en vint à la conclusion de l'affaire; car, il n'ignoroit pas de quoi il
 s'agissoit, en étant peut-être mieux instruit que le Pape lui-même. Ce-
 pendant, dès que Paul III. eut été instruit des demandes de l'Empereur,
 il ne voulut point y repondre, sachant que ces sortes de contestations sur
 les

(43) Lettre du 20. d'Aout. 1548. Maxim. *supr.* pag. 112. & 141.

Polit. de Paul. III. pag. pag. 96.

(44) Lettre du 27, d'Aout, *ubi supr.* pag. 101.

106.

(45) Lettre & du 1. & du 14. de Sept. *ubi*

(46) Lettre du 24. d'Aout, *ubi supr.* pag.

(47) Lettre du 5. Sept. *ubi supr.* pag. 124.

An de J.C.
1548.

les Droits qu'on a de posséder, sont d'une longue discussion, & facheuses à celui qui ne jouit pas, lorsque le Possesseur lui-même est Juge: c'est pourquoi il fit repondre à ce Prince, par son Nonce, que l'Eglise avoit plusieurs justes prétensions sur ces deux Villes, outre une possession ancienne & pacifique, qui lui suffisoit: qu'il n'étoit donc pas nécessaire de produire juridiquement ses raisons, qu'aparavant on n'eut rendu Plaisance au St. Siege, sans aucune Sentence de Juge. Le Legat aiant fait cette reponse à l'Empereur, quelque tems après il lui fit dire, qu'il n'avoit pas dessein d'en venir à aucun jugement public, n'aiant demandé cet éclaircissement, que pour satisfaire à quelque doute de Conscience; & qu'ainsi le Pape ne devoit faire aucune difficulté de lui complaire dans une chose si juste, d'autant plus qu'il ne la faisoit que pour l'obliger & lui rendre service. Le Pape ajouta foi un peu trop legerement à cette Declaration, & dit que les Droits de l'Eglise sur Plaisance étoient fondez sur la Cession de Maximilien I. en 1511. A quoi l'Empereur repliqua, que les Droits de l'Empire sur cette même Ville étoient plus anciens, & mieux fondez; que Maximilien n'avoit pû nuire à ses Successeurs; &, que supposé que l'Eglise & l'Empire eussent des prétensions egales sur Parme & Plaisance, il vouloit bien dedommager le St. Siege, en lui accordant, pour ces mêmes prétensions, quarante mille Ecus tous les ans, à prendre sur le Roiaume de Naples. Le Pape, aiant reçu cette reponse, s'en trouva beaucoup offensé; & croiant que l'Empereur le jouïoit, le lendemain 25. de Juillet, il assembla le Consistoire, & y fit de grandes plaintes de ce Prince. Mais, comme personne ne vouloit s'attirer l'indignation d'une si puissant Monarque, & que tous savoient que le Pape ne s'échauffoit pas ainsi pour les Interêts de l'Eglise, mais pour ceux de sa famille, ils lui laisserent le soin de faire à l'Empereur telle reponse qu'il jugeroit à propos. Il fit donc la suivante: Qu'il avoit resolu de quitter, & même d'étouffer tout-à-fait, les justes sujets de ressentiment qu'il venoit de recevoir, étant persuadé que sa Majesté Imperiale se depouilleroit de toute passion, & se reconcilieroit avec Dieu d'une maniere convenable. Qu'en cette affaire, il étoit la partie offensée, puisque sa Majesté prétendoit ôter à l'Eglise ce qui lui appartenoit si legitiment. Qu'il ne doutoit pas, que si elle vouloit mettre la main sur sa Conscience, elle ne prit sur le champ la resolution de rendre Plaisance au St. Siege. Qu'elle devoit considerer, comme ses Predecesseurs l'avoient toujours fait, qu'un Prince, qui entreprend de priver l'Eglise de ce qu'elle a de plus précieux, souvent même par la force & par la violence, ne peut pas esperer de voir prosperer son regne. Il apporte ensuite toutes les Demarches que la seule complaisance pour l'Empereur lui a fait faire, & dit qu'il abandonne sa cause au Jugement de Dieu & des Hommes, qui jugeront en sa faveur, en sachant les conditions honnêtes qu'il avoit proposées. Comme on étoit convaincu que l'Empereur vouloit garder Plaisance, & qu'il faisoit assez connoître par ses Discours & par sa Conduite qu'il avoit envie de se rendre Maître de Parme, on trouva un moïen de contenter les deux



An de J.C.
1548.

deux parties, en cedant l'une & l'autre Ville à Charles V. qui les croïoit nécessaires à la conservation du Duché de Milan; à condition, que la République de Sienne seroit demembrée des Etats de l'Empereur, & donnée au Siege Apostolique & à Octave Farnese en propriété, pour en jouïr lui & ses Descendans. Cette Republique ne paroïsoit par fort attachée au Parti de l'Empereur, quoiqu'il n'épargnât ni soins, ni argent pour la mettre dans ses interêts; & d'ailleurs le Pape se flattoit d'y faire consentir le Duc de Florence, qui aimoit mieux voir cette Ville dans la puissance des Farneses qui n'étoient que de petits Princes, que d'avoir auprès de ses Etats une Republique agguerrie, & toujours attachée à quelque Souverain. C'est pourquoi sa Sainteté fit écrire à Bertanus Evêque de Fano son Legat après de l'Empereur, d'insinuer comme de lui-même cet échange à ce Prince, sans compromettre la Dignité du St. Siege, afin que le refus parut moins honteux (48).

An de J.C.
1549.

Etat du
Concile.

Une autre affaire plus generale & plus importante, qui occupoit alors les Esprits, étoit l'état du Concile. Depuis près de deux ans que les Peres avoient fait une espece de Schisme, les uns dormoient à Trente, & les autres à Boulogne. Cette Letargie étoit causée par la concurrence de l'Empereur & du Pape, qui, l'un independemment de l'autre, vouloient s'attribuer tout l'honneur du succès de ce Concile. Paul III, toujours occupé du bien & de l'elevation de sa famille, étoit fort inquiet, non seulement pour le recouvrement de Plaisance, mais encore pour la conservation de Boulogne & de Perouse. D'un côté, les Bentivoglio, appuiez par le Duc de Ferrare, n'oublioient rien pour rentrer dans cette premiere Ville, d'où ils avoient été chassés par Jules II. D'un autre côté, Rodolphe Baglioné vouloit reprendre Perouse, dont il se souvenoit que le Pape Leon X. avoit depouillé ses Predecesseurs; & il l'auroit entrepris, si le Duc de Florence, qui lui avoit donné deux ans auparavant la conduite des troupes qu'il envoya en Allemagne, pour le secours de l'Empereur, ne l'en eut detourné, en lui faisant des promesses très-avantageuses; mais le Pape, qui avoit esperé jusqu'alors que l'Empereur lui donneroit la Seigneurie de Siene pour le dedommager de Plaisance, s'apperçut enfin qu'il avoit été trompé, & que l'on n'avoit cherché qu'à l'amuser jusqu'à sa mort, que l'on croïoit prochaine, non seulement à cause de son grand âge, comme l'assurent Mr. De Thou (49), & le Continueur de l'Abbé Fleury (50); mais sur-tout, parce qu'il étoit ataqué d'une playe à la jambe, & d'une autre au membre viril, si venimeuses, que le Chirurgien, qui alloit le penser en secret à trois heures de nuit, disoit qu'il ne pouvoit pas vivre long-tems (51). Cependant, le Pape, tout foible & tout languissant qu'il étoit, irrité du procedé de l'Empereur, & se rappelant tous les autres sujets de plainte qu'il croïoit avoir contre ce Prince, commanda expressément, pour lui faire de la peine, aux Prelats qui étoient à Trente de se rendre au plutôt

(48) Pallavicin, lib. II. c. 13.

(49) De Thou, Hist. lib. VI. pag. 112. Col. 1.

(50) Hist. Eccl. tom. XXIX. pag. 591.

(51) Maximes Polit. de Paul III. pag. 180.

An de J.C.
1548.

à Rome, sous prétexte de vouloir les employer, comme il l'avoit promis, à commencer la Reformation de l'Eglise, & à régler sa Discipline, conjointement avec les Evêques des autres Nations (52). Mais, l'Empereur ne voulut jamais permettre aux Evêques, qui étoient à Trente, de se rendre à Rome, pour repondre aux Ordres du Pape, qu'à deux Conditions que la Cour de Rome ne pouvoit accepter. La premiere, que les Reglemens de Discipline qu'on y feroit ne seroient point contraires à l'Interim, & aux statuts de Reformation pour le Clergé d'Allemagne qu'on avoit faits dans les Diètes. La seconde, que le Pape reconnoitroit par un acte public, que les Prelats de Trente étant arrivez à Rome comme des Evêques particuliers, la Translation étoit nulle. Ces deux Conditions sembloient être proposées, non dans l'esperance qu'on les accorderoit, mais pour couper court à toute Negociation, & que cependant il ne parut pas que l'Empereur eut changé quelque chose dans ses Promesses. Le Pape voiant donc que l'Empereur vouloit que l'Assemblée de Boulogne fut cassée, & que le Concile fut continué à Trente; que le Roi de France soutenoit celui de Boulogne; que la Cour de Rome craignoit que lui-même venant à mourir les Prelats de Trente ne voulussent faire un Pape; que ses brouilleries avec l'Empereur augmentoient tous les jours à l'occasion de la Ville de Plaifance; & que les Prelats qu'il avoit envoieez en Allemagne y étoient inutiles; qu'enfin toutes ses menaces contre les Peres de Trente étoient sans effet, & qu'on n'en faisoient aucun cas; le Pape, dis-je, changea de dessein & resolut de prendre d'autres mesures. Ce fut d'envoier deux Lettres differentes, l'une à quatre Evêques d'entre ceux qui étoient à Trente, & l'autre à quatre de Boulogne. Le Pape leur manda, que dans le dessein de tenir une Congregation à Rome pour les besoins de l'Eglise, il vouloit l'illustrer par leur presence, & se servir de leurs Conseils; que ceux des Cardinaux n'étant pas suffisans pour cette affaire importante, il souhaitoit d'y joindre des Evêques comme eux, recommandables par leur vertu. C'est pourquoi il les invitoit, & ordonnoit même sur peine de desobéissance, de se rendre à Rome dans quarante jours, pour lui faire part de tout ce qu'ils jugeroient nécessaire sur l'état present de l'Eglise, & sur la Reforme generale, à laquelle on vouloit travailler. Un Ecclesiastique fut député pour porter ces Lettres. Il rendit d'abord celle qui étoit adressée aux Peres de Trente, & à son retour il fit la même chose à Boulogne, où les Peres obéirent aussitôt aux ordres du Pape, auprès duquel ils se rendirent. Mais les quatre Prelats de Trente, aiant attendu les Ordres de l'Empereur, ne repondirent que le 21. jour après avoir reçu la Lettre de Paul III. Ils lui manderent, que ses Lettres avoient été renduës, & qu'ils les avoient reçueës avec beaucoup de respect; qu'ils ne souhaitoient rien avec plus d'ardeur que de lui marquer leur soumission & leur obéissance, dans le moment même; mais, qu'il n'ignoroit pas, qu'étant assemblez à Trente, par les Ordres mêmes du Pape, pour y tenir un Concile General, & pourvoir d'un com-

mun

(52) De Thou, Hist. lib. VI. p. 112.

An de J.C.
1548.

mun consentement au bien de l'Eglise, ils y attendoient le retour de ce même Concile, afin que, toutes disputes finies, on continuât l'affaire de la Religion dans le même endroit où on l'avoit commencée; que le sujet qui les arrêtoit à Trente ne lui étoit pas inconnu, & qu'il n'étoit ni nécessaire, ni même convenable, d'en dire davantage là-dessus; qu'ainsi, ils le prioient de recevoir leurs excuses, si les choses étant en cet état, ils ne se rendoient pas à Rome, & n'obéissoient pas à ses Ordres. Ce fut Mendoza lui-même, qui voulut être Porteur de cette Réponse, & qui se plaignit assez vivement au Pape d'avoir écrit aux Peres de Trente à l'insçu de l'Empereur. Ce Prince fit les mêmes plaintes au Nonce Bertanus Evêque de Fano. Le Pape répondit, que bien loin de croire qu'on dût se plaindre de ce qu'il avoit fait, qu'il n'en attendoit au contraire que des remerciemens; qu'ayant conçu le dessein de travailler à la Reformation des Mœurs demandée par toutes les Nations, & souhaitée en particulier par l'Empereur, il n'avoit pas crû mieux faire que d'appeler à Rome autant d'Evêques qu'il pourroit, afin de rendre les reglemens plus solennels. Qu'il ne savoit sur quoi pouvoit être fondé le refus des Peres de Trente, & principalement du Cardinal Pacheco, qui, étant honoré de la pourpre, & de plus Conseiller du Sacré College, devoit se rendre à ses Ordres. Il écrivit une seconde fois à ces Peres, pour leur marquer qu'il savoit bien qu'il ne seroit pas obéi; mais, qu'il le faisoit, afin qu'on ne prit pas son silence pour une Approbation tacite de leurs excuses (53).

Irresolution du Pape, qui se determine enfin à suspendre le Concile.

Au reste, le Pape en voulant attirer beaucoup d'Evêques à Rome, pour travailler de concert à une Reforme Generale, avoit en vuë de se justifier dans l'esprit de presque tous les Peuples qui la souhaitoient, & qui le soupçonnoient avec raison de ne la pas vouloir, & de l'éloigner autant qu'il lui étoit possible. Mais, une autre affaire l'occupoit beaucoup plus, & c'étoit la conduite qu'il devoit tenir à l'égard du Concile, s'il le transféroit à Rome, comme lui conseilloit le Cardinal de Monté, ou s'il suivroit l'avis de l'autre Legat Marcel Cervin, qui croioit qu'il suffisoit que le Pape levât la defense qu'il avoit faite aux Peres de Boulogne de ne rien faire, & qu'on continuât les Congregations à l'ordinaire, sans néanmoins tenir de Session; ou enfin s'il le suspendroit, parce qu'en le tenant ainsi languissant & tout-à-tait osif, il fournissoit aux Evêques un sujet de se plaindre, & se rendoit meprisable à toute la Chrétienté; d'autant plus qu'ayant dessein de faire venir les Evêques à Rome pour l'affaire de la Reformation, un Concile ne pouvoit pas se tenir alors. Ce fut ce dernier parti qu'il prit: il donna Ordre au Cardinal de Monté de renvoyer les Peres de Boulogne, & de leur signifier que l'intention de sa Sainteté étoit qu'il n'y eut plus de Concile, parce qu'elle avoit resolu de faire travailler à Rome aux Decrets nécessaires pour la Reforme des Mœurs & de la Discipline. De Monté s'acquitta de cette Commission le 17. de Septembre (54).

Mais

(53) Pallavicin, lib. II.

(54) Pallavicin, lib. II. Raynaldi, an. 1549. §. 21.

Mais, le Pape ne fut pas delivré de toutes ses inquietudes. L'Affaire de Plaisance l'occupoit toujours très-fortement. Octavio Farnese refusoit aussi de rendre Parme à l'Eglise, quoique le Pape l'en priât. Il tenta même de se rendre Maître de cette Ville, ou par surprise, ou par force. Mais, les Ordres étoient si bien donnez au Gouverneur de la Citadelle & au Commandant, que tous refuserent de recevoir Octavio, à moins qu'il ne montrât un Ordre du Pape. Se voyant frustré de toute esperance, il entra en negociation avec les Officiers de l'Empereur, ne voulant pas suivre les sentimens du Pape son Aieul, qui étoit proche de sa fin, & qui manquoit par la tête, à ce qu'il disoit. Mais, avant que de rien conclure, il ecrivit au Cardinal de Farnese son frere, pour le prier d'informer le Pape de l'Etat de ses affaires, & l'engager à lui rendre Parme; qu'autrement il alloit traiter avec Ferdinand de Gonzague, & qu'il se serviroit de la faveur & des armes de l'Empereur pour tâcher de recouvrer ce qu'on lui avoit si injustement ravi. Les Conditions, que lui avoit imposées Gonzague, étoient, ou que Parme demeureroit au pouvoir de l'Empereur, en faisant à Octavio une honnête compensation, ou que si on lui remettoit cette Ville, il ne la tiendrait qu'au nom de l'Empereur (55).

An de J.C.
1548.

Entreprises d'Octave Farnese contre les intentions du Pape.

Le Cardinal Farneze, aiant reçu la Lettre de son frere Octavio, ne pût s'imaginer qu'il parlât sincèrement, & jugeant que ce n'étoit qu'un artifice qu'il vouloit employer pour contraindre le Pape à lui rendre Parme, il lui porta cette Lettre; & la lui fit lire. Mais Paul III, qui étoit alors à Monte-Cavallo, en aiant fait la Lecture, eut des pensées bien différentes de celle du Cardinal. Depuis plusieurs mois, il mouroit continuellement par la crainte de la mort; car, ses Astrologues disoient qu'il devoit mourir le 5. de Mai de cette Année, ce qui le faisoit trembler de peur: outre qu'aiant appris, qu'on avoit écrit de son mal Venerien, il en avoit un grand ressentiment (56). Il ne se posséda plus, lorsqu'il vit le mepris qu'Octavio faisoit de lui. Toutes les raisons d'alliance, de parenté, d'affection, & de tendresse furent étouffées. Ce fut, dit Pallavicin, comme un poison qui s'insinua dans son cœur, & qui le fit tomber aussitôt en foiblesse. La douleur, la colere, l'indignation, le saisirent entierement. Ceux, qui étoient auprès de lui l'aient soutenu, le mirent sur un lit, où il demeura quatre heures sans parler. Revenu à lui-même, & sentant qu'il n'avoit pas encore long-tems à vivre, il appella les Cardinaux, les exhorta à prendre soin des interêts de l'Eglise, leur dit que pendant qu'il vivoit encore, ils eussent à s'assembler pour regler ce qu'ils croiroient avantageux; & sur le point de mourir, soit par un zèle pour la justice, ou plutôt par tendresse pour sa famille, il ordonna qu'on remit Parme à Octavio, & qu'on en expediât le Bref qui seroit porté à Camille Ursin par Marc Antoine Elius un de ses Secretaires, qui étoit alors Evêque de Pola. Le Bref fut porté en effet, mais Camille, soit par attachement pour le St. Siege, soit qu'il fut irrité con-

Mort de Paul III.

(55) De Thou, Hist. lib. VI. Pallavicin, ubi supr.

(56) Maximes Polit. de Paul III. p. 186.

Ande J.C.
1549.

contre Octavio, qui l'avoit vivement menacé, regarda ce Bref comme une piece supposée, puisqu'il en avoit reçu depuis peu du Pape un autre tout contraire. Dans ces Conjonctures, le Pape mourut le 10. de Novembre 1549. âgé de 81. an, huit mois, & dix jours, après avoir tenu le St. Siege quinze ans & dix-neuf jours. On croit que s'il eut vécu un peu plus long-tems, il se seroit ouvertement déclaré en faveur de la France, dans le dessein de tirer vengeance de la mort de son fils Pierre-Louis Farnese. Aussi, dit-on, que quand le Courier apporta la nouvelle de cette mort à Charles V. qui étoit toujours à Bruxelles, à peine eut-il achevé de lire la Lettre, qu'il dit au Prince Philippe son fils qui lui demanda s'il y avoit quelque chose de nouveau, qu'il étoit mort à Rome un bon François; & lui aiant donné la Lettre à lire, il ajouta: *Je suis assuré, mon Fils, que si les Parens du Pape ont fait ouvrir son corps pour l'embaumer, on y aura trouvé trois fleurs de lys gravées sur son cœur.* Après sa mort, il fut porté dans la Chapelle de St. Sixte, où il demeura trois jours. Ensuite, on l'enterra au Vatican avec les ceremonies ordinaires, & ses obsèques durerent neuf jours, selon la coutume. Comme il avoit eu toujours pour sa famille une affection aveugle, qui lui avoit fait commettre beaucoup de fautes, on dit qu'il detesta l'Ingratitude de ses Parens étant prêt d'expirer, & qu'il repeta ces paroles de David au Pseume 18. *Si les miens n'avoient pas dominé sur moi, je serois sans tache & exempt d'un très-grand peché* (57).

Son Ca-
ractere.

Il est pourtant certain, que ce fut un monstrueux Pontife: Dissimulé jusqu'à faire dire à Mendoza, que ce Pape & les siens alloient toujours ferrez à rebours, afin qu'on s'imaginât qu'ils marchaient en avant dans un chemin, par lequel ils rebrousoient (58). Hippocrite, il se couvroit du voile de la pieté, lorsqu'il avoit quelque mauvais coup à faire; abusant des Sacremens de l'Eglise, pour mieux couvrir son jeu (59). Ennemi de la justice, il se seroit de Corses Assassins, pour se defaire des personnes qui l'incommodoient (60). Homme sans foi, il étoit connu pour tel par Mendoza, qui n'auroit pas voulu fier le moindre Levrier sur sa parole (61). Infatué de l'Astrologie judiciaire, il regloit toutes ses Demarches sur les Conjonctions des Planetes (62); & Mendoza ne craint point d'appeler les Decisions Astrologiques de ce Pape, des Sentences du Demon (63). Sur la fin de ses jours, il deferoit plus que jamais à ses Astrologues (64). Sans Religion, il se donnoit au Diable, quand il pensoit que l'Empereur n'avoit pas besoin de lui, & qu'il n'avoit aucun moien de l'embarasser. Il s'imaginait grossierement, que Jesus-Christ devoit être comparé à Jupiter, & Dieu le Pere à Saturne (65). Excessivement ambitieux, il ne donnoit point

(57) Ciaconius, tom. 3. pag. 537. Pallavicin, lib. 3. c. 6. §. 3. & 4. Sleidan, lib. 21. pag. 769.

(58) Lettre du 17. d'Avr. 1549. Maximes Polit. pag. 190.

(59) Lettre du 14. Sept. 1548. ubi supr. pag. 141.

(60) Ibid. pag. 147.

(61) Ubi supr. p. 19.

(62) Ibid. pag. 23.

(63) Ubi supr. pag. 91.

(64) Pag. 153.

(65) Pag. 172.

point de bornes à ses prétensions & à sa cupidité. Je n'en saurois donner une meilleure preuve, que ce passage de Frà-Paolo: „ L'an 1541. Paul „ III. dit-il, s'avisa de faire une Bulle (sur les depouilles des Evêques) „ disant, que quelques gens trop curieux, pour usurper les Droits de la „ Chambre Apostolique, revoquoient en doute, si les biens des Prelats, „ & des autres Ecclesiastiques, appelez *depouilles*, appartiennent à cette „ Chambre, sur ce qu'il n'y a point de Constitution Apostolique, qui les „ lui applique; quoiqu'il soit manifeste par les Collecteurs envoiez par ses „ Predecesseurs en divers lieux, pour les exiger & les recouvrer, que ça „ toujours été l'intention des Papes de se les réserver & approprier. Qu'il „ declare donc, veut, & ordonne, que les depouilles de tous Clercs morts, „ ou qui mourront en quelques Roiaumes & Etats que ce puisse être, soit „ deçà ou de là les Monts, ou les Mers, quand même l'on n'y auroit ja- „ mais envoyé de Collecteurs, appartiennent à la Chambre Apostoli- „ que (66). „ Au reste, il avoit assez d'Erudition. Mais, gardez-vous bien de souscrire aux Eloges qui lui sont donnez par Henri de Sponde, dans sa continuation des Annales Ecclesiastiques du Cardinal Baronius.

CHARLES-QUINT.
Empereur d'Allemagne.

JULES III.

HENRI II.
Roi de France.

CCXXX. P A P E.

A La priere des François, l'Ouverture du Conclave fut différée jusqu'au 28. de Novembre, pour attendre les Cardinaux de cette Nation qui étoit en chemin. Le Sacré College étoit partagé en trois Factions, dont l'une étoit des Imperiaux, l'autre des François, & la troisieme des Creatures du defunt Pape, qui avoient à leur tête le Cardinal Farneze. Dès l'année précédente 1548. Mendoza avoit pris des mesures pour faire tomber l'Electon sur un sujet qui fut favorable à son Maître. Voici ce que le Duc de Florence & lui jugeoient avantageux à ce dessein. „ Nous vinmes, „ dit Mendoza, aux particularitez de la sureté, & trouvames que la pre- „ miere étoit d'avoir un écrit, parce que ce fut le moien dont le Cardinal „ Colonne se servit, pour tenir le Pape Clement attaché à ses interêts; & „ il est certain que c'est la plus grande assurance qu'un Souverain Pon- „ tife puisse donner, attendu qu'elle peut servir à le faire degra- „ der. La seconde étoit une Ligue defensive entre eux deux & Vo- „ tre Majesté (1). „ On esperoit de mettre & de retenir le Car- „ dinal de Lorraine dans les interêts de l'Empereur: „ Je tiens, dit Men- „ doza, le Cardinal de Paris pour un homme si violent, que si nous „ nous separons entierement de lui, il tâchera de nous nuire en tout

Intrigues
pour l'E-
lection
d'un Pape.

(66) Frà-Paolo, *Traité des Benefices*, pag.

(1) *Maximes Polit. de Paul III.* p. 159.

An de J.C.
1549.

„ ce qu'il pourra; & je le trouve auffi tellement interessé & si volage,
 „ qu'en lui donnant part à quelques petits avantages, je le ferai danser tant
 „ que je voudrai à notre Mode, avec d'autant plus de facilité, qu'il se
 „ laisse entierement gouverner par un petit forcier, qui me donne ces
 „ avis (2). „ La Négociation étoit nouée avec le Cardinal de Lorraine
 dès l'an 1547. Car le même Mendoza, parlant de ce Cardinal, disoit dans
 une Lettre du 4. de Septembre: „ Il repondit à celui qui conféra avec
 „ lui en particulier & fort secretement, qu'il n'aspiroit point à la Papau-
 „ té, mais seulement à la Legation Generale de France, sous des clauses
 „ très-amples, & qu'il desespéroit de pouvoir l'obtenir durant la vie du
 „ Pape Paul; & que si Votre Majesté & le Roi s'accordoient à faire un
 „ Pape, il demandoit cette recompense; & que si vous ne conveniés pas
 „ en cela, & que le cas advint qu'on voulût elire un Pape François, il
 „ souhaitoit seulement que les Imperiaux ne s'opposassent point à sa pré-
 „ tension, mais au contraire lui aidassent; & que si les choses se dispo-
 „ soient pour avoir un Pape du Parti Imperial, il contribueroit à le faire,
 „ pourvû qu'on lui accordât cette Legation, d'autant que les suffrages du
 „ Roi devoient tous passer par ses mains (3). „

Conclave.

Telles étoient les mesures qu'on prenoit depuis long-tems, pour aider
 au St. Esprit dans l'Electiion d'un Pape, & les ressorts de l'Inspiration
 étoient prêts à jouer, lorsque les Cardinaux entrerent en Conclave le 28.
 ou le 29. de Novembre. On commit la garde de Rome à Horace Farne-
 se, avec quatre mille hommes, & l'on destina cinq cens Italiens sous les
 ordres du Comte de Pitigliano, avec les Suisses ordinaires pour garder le
 Vatican. Le grand credit du Cardinal Farneze fit que les Imperiaux &
 les François tâcherent egaleement de gagner son Amitié. Cependant,
 quelques demarches qu'ils pussent faire auprès de lui, il ne voulut jamais
 se determiner que par l'avis de ceux de sa Faction. Il en conféra avec quel-
 ques-uns des plus habiles, & trouva leurs sentimens partagez. Les uns lui
 dirent, qu'il ne devoit s'engager dans aucun des deux Partis, puisque le sien
 étoit assez puissant, pour réussir dans tout ce qu'il entreprendroit; que si
 neanmoins il vouloit prendre des liaisons avec l'une des deux Factions, ce
 ne devoit jamais être avec celle de l'Empereur qu'on accusoit d'avoir eu
 quelque part à la mort de Pierre-Louis Farneze. Qu'il devoit pourtant
 dissimuler, & s'unir secretement avec les François, pour ne pas obliger
 l'Empereur à rompre ouvertement avec lui. Les autres soutenoient au
 contraire, qu'il devoit se declarer ouvertement pour les François contre
 l'Empereur; que, par ce moien, il lui seroit plus aisé d'elever au Souverain
 Pontificat une personne qui lui fût agreable; qu'il temoigneroit de prendre
 avec Chaleur les interêts de son Pere, qu'il obligeroit le Roi de France de
 se declarer le Protecteur de sa Maison, & qu'il pourroit par ce moien re-
 couvrir Parme & Plaisance dont on avoit depouillé Octave Farnesé. D'au-
 tres repliquoient, qu'il étoit dangereux, en se declarant ouvertement pour
 les

(2) *Ubi supr.* p. 165.

(3) *Ibid.* p. 118.

les François, de s'attirer la colere de l'Empereur, qui pourroit aisement perdre les Farneses; & qu'il devoit juger de l'avenir, par l'experience du passé. Que si le Roi de France, uni avec le defunt Pape, n'avoit pû resister aux forces de l'Empereur, il ne devoit pas attendre un succès plus favorable, dans un tems où tous les Princes d'Italie étoient ligués contre les François: Qu'il sembloit que l'Empereur avoit voulu etouffer la haine que ceux de sa Maison avoient conguë contre lui, à cause du meurtre de Pierre-Louis, en mariant sa fille Marguerite avec Octave: Que par cette alliance, il se trouveroit engagé à proteger leur Maison, & qu'il ne prendroit pas seulement les interêts d'Octave, mais encore ceux de son Pere, de son Oncle, & de tous ceux de sa Maison. Ces raisons empêcherent le Cardinal Farnese de se declarer, quoique, sous main, il favorisât les François (4). Le Cardinal Polus, né du Sang roial d'Angleterre, & doué d'une infinité de qualitez rares & sublimes, fut proposé par les Imperiaux, & la Faction de Farnese se joignit à eux, pour l'élever sur le St. Siege. Mais, la modestie de Polus fit echouer les bons desseins qu'on avoit pour lui; & ses Competiteurs, sur-tout les vieux Cardinaux, se liguèrent contre lui. Le Cardinal Caraffe eut même la mechanceté de l'accuser de Lutheranisme: accusation fausse, mais qui fit tant d'impression sur les esprits, qu'il fut exclus. On proposa ensuite le Cardinal Salviati, qui fut aussi exclus. On proposa encore d'autres sujets, seulement pour leur faire honneur, & pour occuper le tapis. Le Cardinal Sforce recommença, mais inutilement, les Brigues en faveur de Salviati. Farnese, & ceux de sa Faction, avoient jetté la vuë sur le Cardinal de Monté, & Sforce les appuia.

Le Cardinal de Guise, informé des Brigues que l'on faisoit en faveur du Cardinal de Monté, dit à Sforce, qu'il étoit surpris de voir la conduite qu'il tenoit envers un sujet contre lequel il avoit dit & écrit tant de choses, dont il pourroit se souvenir étant devenu Pape: &, après lui avoir allegué beaucoup d'autres raisons pour l'en detourner, il ajouta, qu'il feroit bien mieux d'agir pour Salviati, qui étoit son ancien Ami & son Parent; & lui offrit, s'il vouloit y travailler, de le seconder avec tous ceux de son Parti. Sforce lui repondit, qu'il avoit vû combien on avoit perdu de tems inutilement pour tâcher de faire réussir le choix de Salviati, à cause des oppositions qu'y avoit formées Farnese, & qu'il ne pouvoit abandonner les interêts du Cardinal de Monté, après la promesse de le servir qu'il avoit donnée au Neveu du defunt Pape. Il lui offrit en même tems de faire sa Paix avec de Monté avant qu'il fut élu, étant inutile de s'y opposer. Le Cardinal de Guise ne put tenir contre les Discours persuasifs de Sforce. Il se laissa entraîner à son avis, & lui aiant promis pour le Cardinal de Monté toutes les voix des François, il le pria de lui menager une Entrevûë avec Farnese. Elle se fit secretement par l'entremise de Sforce près de la Chapelle du Scrutin, & là les deux Cardinaux s'étant fait quelques civilités, sur ce qu'ils avoient

Election
de Jules
III.

(4) Pallavicin, lib. II. c. 6. n. 5. Sleidan, lib. 21.

An de J.C.
1549.

avoient paru d'avis opposés, ils résolurent d'un commun accord l'Élection du Cardinal de Monté. Elle auroit même été publiée sur le Champ, si Farneze n'eut demandé quelque tems pour retirer la parole qu'il avoit donnée aux Imperiaux. Mais, la chose ne pût être si secreta, que plusieurs en aiant connoissance n'allassent en feliciter de Monté dans sa Chambre. Le Cardinal Capo-di-Ferro, qui n'étoit pas ami de ce Cardinal, & qui étoit dans les interêts de l'Empereur, aiant appris cette nouvelle, alla trouver les Imperiaux, & leur dit qu'ils avoient eu tort de n'en avoir pas averti les Ministres de l'Empereur, & qu'ils devoient faire différer l'Élection jusqu'au lendemain, ou du moins jusqu'à l'après-diné du même jour, afin que lui & ses amis pussent lui donner leurs voix, & qu'il ne parut pas qu'elle eut été faite malgré eux. Farnese, qui craignoit que ce ne fut un artifice pour faire donner l'exclusion à de Monté, dit à ceux qui lui en parlerent, que s'ils ne vouloient pas aller à l'adoration, on ne laisseroit pas de la faire sans eux. Il se rendit aussi tôt à la Chambre de Massei avec tous ses amis. Le Cardinal de Guise s'y trouva aussi, & voulant que les Imperiaux s'y rendissent avec eux, il passa ensuite dans la Chambre du Cardinal de Bourg dont il étoit fort proche, & lui aiant rendu compte de ce qui s'étoit passé, il l'obligea d'aller à la Chapelle avec les autres Imperiaux, à la réserve des Cardinaux Madruce & Pacheco qui demeurèrent seuls. On ne laissa pas de faire la Ceremonie de la premiere Adoration sans eux. Le nouveau Pape, après avoir dit qu'il vouloit prendre le nom de JULES III. en memoire de Jules II. qui avoit fait sa fortune en élevant son Oncle au Cardinalat, embrassa tous ceux qui avoient le plus traversé son Élection, & leur fit connoître, en leur accordant des Graces, qu'il n'en avoit conservé aucun ressentiment. Il donna des depouilles du Cardinal de Ravenne quatre mille écus à Ferdinand Frere de Gonzague, quoiqu'il eut fait saisir les revenus de son Evêché. Il fit remettre à Madruce dix mille écus des deniers de la Chambre Apostolique, pour le dedommager des depenses & des pertes qu'il avoit faites pendant le Concile tenu à Trente la Ville Episcopale, oubliant toutes les insultes qu'il lui avoit faites, étant premier Legat pendant la tenuë du Concile (5). Cette Élection se fit le 8. de Fevrier 1550.

An de J.C.
1550.

Commen-
cemens de
Jules.

Le nouveau Pape s'appelloit Jean-Marie Ghiocchi, & étoit né à Rome dans le quartier del Perione d'une Famille très-mediocre, originaire de Monte Sanfavino en Toscane, dans le Diocèse d'Arezzo. Et ce fut de là que son Oncle Antoine, que Jules II. honnora de la Pourpre Romaine en 1511. prit le nom de Cardinal del Monté, & que Jean-Marie le porta ensuite. C'étoit, selon l'expression de Mr. Bayle, un vrai Soldat de Fortune Ecclesiastique, qui avoit passé de degré en degré jusqu'à la Prefidence du Concile de Trente. Pour ne rien dire de ses premiers avancements, je remarquerai d'abord, qu'il assista au Concile de Latran, & qu'il y fit la Haran-
gue

(5) Ciaconius, Vit. Pontific. tom. 3. pag. 741. pag. 407. Belcarius, in Comment. lib. 25 n. 25., Sleidan, lib. 21. Du Chesne, Hist. des Papes,

gue folemnelle de la clôturc. Il fut Archevêque de Siponte, Auditeur de la Chambre Apostolique, & deux fois Gouverneur de Rome. Il fut donné en ôtage lorsque Rome fut faccagée par les Troupes de Charles-Quint, & depuis sa promotion au Cardinalat, il exerça plusieurs Legations dans les principales Provinces de l'Etat Ecclesiastique & à Boulogne (6). Il obtint du Duc de Toscane l'Investiture de Mont Sansavino pour son frere, & il ne put se priver de la joie de voir dominer sa famille dans ce lieu-là (7).

On dit que Jean-Marie de Monté, ou Jules III. étoit un esprit ferme & intrepide, que les difficultez ne rebutoient jamais. „ Il s'acquît de la „ reputation dans ses premiers emplois, donnant peu à ses plaisirs & beau- „ coup à ses affaires. . . . Quoiqu'avant son élévation au Pontificat, il „ eut agi avec tant de severité dans toutes les affaires, que les Cardinaux „ ne le mirent qu'avec peine sur le Thrône de St. Pierre: cependant, on le „ vit depuis changer de manieres (8). „ Pour temoigner aux Farneses sa reconnoissance de la part principale qu'ils avoient eue dans son Election, non seulement il rendit la Ville de Parme à Octave, suivant la loi qu'on s'étoit imposée dans le Conclave, avec serment que le Pontife élu feroit aussitôt cette restitution: mais, pour en rendre l'exécution plus facile, il paia à Camille Ursin vingt mille écus de ses propres revenus; Octave n'étant pas en état de le faire, & Ursin ne voulant pas rendre la Ville qu'à cette condition. Mais, il n'en fut pas de même de Plaisance, que l'Empereur gardoit toujours, & qui fut cause dans la suite de la Guerre entre ce Prince & la France (9). Aussi-tôt que Jules fut élu, il jura de continuer le Concile. Il étoit d'un naturel libre, & éloigné de l'hypocrisie & de la dissimulation. L'Empereur voyant, que les affaires de la Religion en Allemagne étoient toujours sur un mauvais pied, intima pour cette année une Diète à Ausbourg, & envoya Louis d'Avila au Pape, pour le feliciter de son exaltation, & le prier de remettre le Concile sur pié. Le Pape répondit au compliment par de grandes assurances de sa tendresse pour l'Empereur: mais, sur la demande du Concile, il ne donna que des paroles generales, n'étant pas encore bien resolu en soi-même, & il en parla avec la même incertitude au Cardinal de Guise qui se preparoit à son retour en France, l'assurant seulement que sur ce point il ne feroit rien, qu'il n'en eut communiqué auparavant avec le Roi Très-Chrétien. Et toutes les fois que le Cardinal Pacheco, & les autres Imperiaux, lui parloient du Concile, il disoit, qu'il feroit bien-tôt d'accord avec l'Empereur, quand il procederoit sincerement avec lui; & qu'il étoit prêt de remettre le Concile, lorsque ce seroit pour confondre les Heretiques, & accomoder les affaires de l'Empire, sans gêner celles du St. Siege; sur quoi il avoit plusieurs considerations qu'il lui feroit savoir en son tems. Jules donna d'abord des échantillons de son

An de J.C.
1550.

Commen-
cemens de
son Ponti-
ficat.

(6) Pallavicin, *Hist. du Conc. de Trente*,
lib. 13. c. 10. n. 8.

(7) *Ibid.*

Tom. IV.

(8) *Contin. de Fleury, Hist. Eccl. tom.*
XXIX. pag. 612.

(9) *Pallavicin, liv. II. c. 7. Sleidan, lib. 21.*

An de J.C.
1550.

son Gouvernement futur, en passant les jours entiers à se promener dans ses jardins, en meditant de bâtir des Maisons de Plaisance, & en montrant un grand penchant pour les plaisirs de la vie, & un grand éloignement pour les affaires, sur-tout celles qu'il trouvoit difficiles à manier. L'Ambassadeur Mendoza, aiant bien remarqué cette humeur, écrivit à son Maître, qu'il seroit aisé de réussir dans toutes les Négociations, que l'on auroit avec ce Pape, qui, ne respirant que la joie & les delices, se tourneroit comme l'on voudroit en lui faisant peur (10).

Il se des-
honore
par la pro-
motion
d'un Car-
dinal.

L'opinion qu'on avoit eüe, qu'il prefereroit ses interêts & ses affections particulieres au bien public, se confirma bien-tôt, par la promotion qu'il fit le 31. de Mai, d'un Cardinal à qui il donna son chapeau, selon la coutume des Papes. Il lui accorda son nom & ses armes. C'étoit un jeune Aventurier, qui étoit son Domestique, sans aucune autre charge que de gouverner un Singe dans sa Maison, & qu'on appelloit Innocent, d'une famille si obscure qu'on ne l'a jamais connue. Quelques-uns disoient que c'étoit son fils, d'autres le nioient, & contoient que le Cardinal de Monté, aiant trouvé ce jeune garçon badinant avec un singe, dans les ruës de Boulogne, le prit à son service. Ce garçon n'avoit rien que de degoutant, excepté qu'il avoit acquis l'habitude de bouffonner. Il étoit demeuré à Boulogne. De sorte que Jules III. qui ne vouloit point le faire venir à Rome, avant que de l'avoir élevé au Cardinalat, & qui avoit besoin d'un peu de tems, pour faire agréer cette promotion, souffroit toutes les rigueurs de l'absence, & y cherchoit les meilleurs remedes qu'il pouvoit trouver. Il n'étoit gai, que quand il apprenoit des nouvelles de son Innocent, & il en demandoit à tous ceux qui lui en pouvoient donner. Il le fit venir proche de Rome, afin d'avoir la commodité de l'aller voir; & l'aïant fait venir une fois secretement dans la Ville, il attendit aux fenêtres avec toute l'impatience d'un homme à qui sa Maîtresse a promis une nuit. On lui entendit dire, que la principale raison, pourquoi il se rejouissoit d'être Pape, étoit que cela lui donnoit lieu de faire du bien à Innocent; & qu'il s'estimoit moins redevable aux Cardinaux de ce qu'ils l'avoient fait Pape, que de ce qu'ils avoient agréé la promotion d'Innocent au Cardinalat. Il l'établit pour son principal Ministre, & pour l'Intercesseur de tous ceux qui voudroient obtenir des graces. On publia à Rome quelques Satyres, où l'on disoit que ce Favori, quelque laid qu'il fut, étoit un nouveau Ganymede. Le Pape n'en faisoit pas un mystere. Il contoit quelque fois aux Cardinaux les tours de lasciveté de ce Garçon. Auparavant, il lui avoit donné la Prévôté de l'Eglise de Plaisance, selon d'autres d'Arezzo, & l'avoit mené à Trente, où il fut attaqué d'une grande maladie qui le reduisit à l'extrémité. Etant devenu convalescent, de Monté, selon l'avis des Medecins, l'envoia à Veronne pour changer d'air. Innocent y recouvra entierement sa Santé, & quelque tems après retourna à Trente. Le jour qu'il y devoit arri-

(10) Frà-Paolo, *Hist. du Concile de Trente*, Liv. III. pag. 281.

arriver, le Legat fortit de la Ville par forme de promenade, accompagné d'un grand nombre de Prelats, & l'ayant rencontré, il le reçut avec des témoignages excessifs de joie & de tendresse. De Monté avoit coutume de dire, qu'il l'aimoit comme l'ouvrier de sa fortune, parce que les Astrologues avoient promis de grandes richesses & de hautes Dignitez à cet enfant, & qu'il n'y pouvoit arriver que par son exaltation au Pontificat. Les Cardinaux fachez de voir cet inconnu, sans naissance & sans merite, revêtu de la Pourpre, en firent de fortes Remontrances au nouveau Pape. Le Cardinal Caraffe lui representa en termes assez vifs, qu'il alloit ternir l'honneur du Sacré College, d'y admettre un jeune homme sans nom, qui n'avoit d'autre merite que celui de lui plaire, & qui n'avoit aucune qualité pour le rendre digne d'être élevé à un si haut rang; que le monde alloit en murmurer; & que le Public ne manqueroit pas de s'en divertir à ses depens. Il employa encore beaucoup d'autres raisons, pour détourner Jules III. de cette entreprise (11). Mais le Pape, qui estoit facetieux, s'adressant aux autres Cardinaux: quelle vertu, dit-il, quelle noblesse, quel savoir, quel honneur, avez-vous trouvé en moi pour me faire Pape (12)? N'étoit-ce pas se moquer du Sacré College, & ne pouvoit-on pas appliquer à ce Pontife l'Exclamation (13) de Caton: *Que nous avons un plaisant Consul!* Quelques-uns rapportent ainsi la Réponse de Jules III. *Je vous prie, qu'avez-vous trouvé en moi, pour quoi vous m'avez fait cet honneur de me faire Pape, sans que je l'eusse mérité? Avancions donc ce jeune Homme, & il le méritera* (14). Ces dernières paroles font une assez fine moquerie, & reprennent un défaut qui regne partout. Dès qu'on possède une charge, on trouve mille flatteurs, qui publient qu'on l'a très-bien méritée (15). Montagne dit quelque part, qu'Antisthene fit sentir un jour aux Atheniens l'Abus qui se commettoit dans les promotions aux charges publiques. Il leur conseilla de donner ordre qu'on fit aussi bien labourer leurs Anes que leurs Chevaux. Il lui fut répondu que cet animal n'étoit pas né pour cela: *C'est tout un, repliqua-t'il: il n'y va que de votre Ordonnance; car les plus ignorans & incapables hommes, que vous employiez aux commandemens de vos guerres, ne laissent pas d'en devenir incontinent très-dignes, parce que vous les y employiez.* Au reste, le Pape Jules donna douze mille écus de revenu à son Mignon; &, lors qu'il le fit Cardinal, il avoit à peine dix-sept ans. Il se montra tout à fait indigne de cet honneur, & il fallut que sous les Pontificats suivans on le punit de ses Debauches. On l'appelloit malicieusement le Cardinal *Simia*, c'est-à-dire Singe, à cause de l'emploi qu'il avoit eu chez le Cardinal de Monté.

Ce-

(11) Pallavicin, *Hb. II. c. 7.* Ciaconius, *tom. 3. pag. 759.* Raynaldi, *tom. 21. Annal. parte 2. §. 50. adhunc an. Frà-Paolo, Liv. III. pag. 281.* Thomas Luberus, sive Erasmus, *Epist. ad Pellicanum, apud Hottinger, Hist. Eccl. tom. 5. pag. 572.* De Thou, *Hist. lib. VI. Sleidanus, lib. 21.*

(12) Bodin, *de la Republiq. Liv. 5. chap. 4. pag. m. 748.*

(13) Vavassor, *de Ludicrà Dictione, pag. 329.*

(14) Jean Crespin, *de l'Etat de l'Eglise, ad an. 1550. pag. 551. ex Paulo Vergerio.*

(15) Bayle, *Dict. Art. Jules III. Rem. E.*

An de J.C.
1550.

Edit de
l'Empe-
reureur
contre les
Protestans.

Delibera-
tions du
Pape sur
les De-
mandes
de l'Em-
pereur.

Cependant, l'Empereur, pour mieux s'infinuer dans l'esprit du nouveau Pontife, fit publier un Edit très-severe, qui abolissoit le fameux *Interim* accordé en faveur des Protestans. Ce nouvel Edit de l'Empereur portoit de rigoureuses peines contre tous ceux qui feroient profession d'une autre Religion que de la Catholique-Romaine. Afin que cet Edit fut observé à la rigueur, Charles-Quint établit divers Tribunaux, qui ressembloient assez à ceux de l'Inquisition. Cet Edit, très-agreable à la Cour de Rome, allarma les Lutheriens, qui connurent alors que l'Empereur vouloit se prévaloir de sa dernière victoire (16).

Cet Edit fit beaucoup de plaisir à la Cour de Rome, qui ne manqua pas de louer le zele de l'Empereur; mais, il fut fort mal reçu des Lutheriens, qui en firent beaucoup de bruit. Les Provinces du Pais-Bas s'en plainquirent hautement, & on fut obligé de le moderer par raport aux Etrangers (17). Après la Publication de cet Edit, l'Empereur, croiant tout obtenir de la Cour de Rome, sollicita le Pape & par ses Lettres & par son Ambassadeur, de rétablir le Concile à Trente; le priant de lui faire une Reponse précise, & non pas generale, comme celle qu'il avoit donnée à Don Louis d'Avila, ni ambigue comme celles qu'il faisoit au Cardinal Pacheco, & de s'expliquer nettement sur les conditions qu'il demandoit, afin qu'il put voir, s'il devoit appliquer ce remede aux maux de l'Allemagne, ou bien en chercher d'autres plus efficaces, étant impossible de rester davantage dans l'Attente & dans le Doute. Le Pape, jugeant que cette affaire étoit la plus importante qui put arriver durant son Pontificat, balança avec ses Confidens les raisons qui le pouvoient persuader ou dissuader. „ Il consideroit premierement, que de remettre le „ Concile à Trente, c'étoit en condamner la Translation, quoique faite „ par lui-même; & confesser ouvertement, qu'il avoit manqué, ou par sa „ propre volonté, ou par le mouvement d'autrui: Que néanmoins, s'il „ n'y eut eu que la Translation, ce n'eut pas été grand chose, mais qu'a- „ près s'être fait partie, pour la defendre, & encore avec aigreur, il ne „ pourroit pas se disculper, s'il venoit à la retracter si facilement; & „ qui „ pis est, il se précipiteroit lui & le St. Siege dans tous les dangers, les- „ quels Paul, Prince très-prudent, n'avoit pas crû pouvoir éviter, que „ par la Translation, qu'il avoit pour cela soutenuë jusqu'à la mort. Que „ bien que peut-être beaucoup des gens ne fussent pas encore mal disposés „ contre lui, qui ne faisoit que d'entrer au Gouvernement, néanmoins, „ comme le monde est fait d'une maniere, que l'on ne se plaint pas du Pa- „ pe, mais du Pontificat, nul Pape ne pouvoit s'assurer que dans la suite „ du tems, il ne lui pût arriver quelque chose, qui le rendit très-odieux, „ bien qu'il n'y eut point de sa faute. Outre que tous les hommes n'agis- „ sent pas par un motif de haine, mais seulement ceux qui veulent bâtir leur

(16) Sleidan, in *Comment. de Statu Relig.* tome VII. pag. 161.
& *Reip. lib. 22.* Heifs, *Hist. de l'Emp. tom. 1.*

(17) Sleidan, *ubi supr.* De Thou, *Hist. lib. 6.*

liv. 3. p. 397. Bellegarde, *Hist. gener. d'Espagne,*

„ leur fortune sur la ruine des autres. De sorte que les mêmes raisons qui
 „ avoient mués son Predecesseur, l'obligeoient d'embrasser la même reso-
 „ lution que lui. Il consideroit encore toutes les peines & toutes les fâ-
 „ cheries, que Paul avoit essuïées pour ce sujet, durant 26. mois, sans
 „ pouvoir empêcher que son autorité, établie par tant d'années de Pontifi-
 „ cat, ne reçut un grand échec, non seulement en Allemagne, mais aussi
 „ en Italie; & qu'ainsi, lui, qui étoit tout nouveau, & qui n'avoit pas
 „ eu encore le tems de se fortifier par des intelligences, devoit craindre
 „ bien davantage d'être meprisé de tout le monde, si l'Empereur venoit
 „ à protester contre lui, ou à faire un autre Decret comme l'*Interim*. Qu'il
 „ ne falloît point mettre en ligne de compte, ni la Translation du Concile,
 „ faite par son entremise, ni la constance avec laquelle il l'avoit defenduë;
 „ puisque le changement de sa fortune changeoit la nature de ses interêts,
 „ & que les actions du Cardinal Jean-Marie del Monte ne se pouvoient
 „ pas imputer au Pape Jules III. & que les choses qui donnoient de la re-
 „ putation à l'un n'étoient pas pour en donner à l'autre; parce qu'étant
 „ Legat, il devoit faire le service de son Maître; au lieu que n'en ayant
 „ plus, il ne s'agissoit plus de bien servir, mais de bien gouverner, & s'ac-
 „ comoder au besoin des affaires. Il jugeoit très-bien, que la demande de
 „ l'Empereur étant couverte du specieux prétexte de reduire l'Allemagne,
 „ ce seroit scandaliser le monde, que de ne la pas écouter. Que les causes,
 „ qui pouvoient à la tenuë du Concile, étoient publiques & manifestes,
 „ au lieu que celles qui en detournoient étoient cachées & connues de
 „ de très-peu de gens. Enfin, son serment lui paroissoit un engagement
 „ solemnel, qu'il ne pouvoit plus rompre: & bien qu'il se fut obligé sim-
 „ plement de continuer le Concile, sans aucune prescription du lieu, il
 „ voioit, qu'il ne se pouvoit pas tenir sans l'agrement de l'Empereur, Roi
 „ d'Espagne & de Naples, Prince des Pais-Bas, & outre cela, puissant
 „ par le nombre de ses Adherans: & que de refuser de le remettre à Tren-
 „ te, c'étoit dire tacitement que l'on ne le vouloit pas continuer. Veri-
 „ tablement, il panchoit plus de ce côté-là, parce que de son naturel, il
 „ aimoit mieux se delivrer des incommoditez presentes, que de se mettre à
 „ couvert des maux à venir. Outre que ce parti lui sembloit le meilleur,
 „ pour éviter toutes les fâcheries & les mortifications, que l'Empereur
 „ eut pû lui donner. Car, quant aux dangers, que le Concile entraînoit,
 „ il commençoit à n'en faire pas de cas, trouvant du changement à la for-
 „ tune de ce Prince, qui, deux ans auparavant, étoit estimé & redouté,
 „ dans l'attente de la Bataille qu'il gagna en effet: au lieu que maintenant
 „ cette Victoire lui étoit onereuse & penible. Qu'il tenoit deux Princes
 „ Prisonniers, comme le loup par les oreilles: Que les Villes d'Allemagne
 „ meditoient une Revolte: Que les Ecclesiastiques étoient las de sa Domi-
 „ nation: Que son fils, son frere, & son neveu, qui aspiroient à l'Empi-
 „ re, lui tailleroient plus de besogne dans sa propre Maison, qu'il n'en
 „ pourroit faire. Enfin, suivant sa pente naturelle, *Sortons*, disoit-il,
 „ de l'embarras present, & comptons sur notre bonne fortune pour l'ave-

An de J.C.
1550.

Negocia-
tion du Pa-
pe avec la
France.

nir (18)., C'est ainsi qu'il se determina à écouter favorablement les Demandes de l'Empereur.

Dès le commencement de son Pontificat, il avoit assemblé le Sacré College dans une Congregation de Cardinaux & d'Evêques. Dans cette Assemblée, il fut resolu, que le Pape enverroit Pierre de Toledé à l'Empereur, & l'Abbé Rossette au Roi de France, pour les remercier de la part qu'ils avoient prise à son Election, leur temoigner sa bienveillance paternelle, & les exhorter à la Paix, l'unique remede pour soulager l'Eglise affligée. Celui, qui fut envoie au Roi de France, fut chargé en particulier de lui parler de Parme. Le Pape avoit rendu cette Ville à Octave Farnese, selon qu'il l'avoit juré dans le Conclave avant son Election, & lui avoit assigné deux mille écus par mois pour la defendre. Il avoit eu soin aussi de dedommager Camille Ursin des depenses qu'il avoit faites en gardant cette Ville, & lui avoit fait compter vingt mille écus. Cette conduite, dont le Roi de France étoit deja informé, n'avoit pas plû à ce Prince. Le Pape avoit tout lieu d'en être persuadé; & c'étoit pour l'appaiser qu'il chargea l'Abbé Rossette de temoigner au Roi, qu'il n'avoit pû se dispenser de faire cette restitution, s'y étant engagé par serment dans le Conclave, & qu'il ne l'avoit faite que pour établir la Paix & la Concorde entre des Freres, ôter tout prétexte de Guerre, & empêcher l'Empereur de se rendre Maître de cette Ville. Les ordres de Toledé pour l'Empereur étoient de temoigner à ce Prince, que le Pape étoit tout à fait disposé à assembler le Concile pour retablir la Religion & la Paix, si de son côté il vouloit éloigner tous les obstacles qui pouvoient arrêter une si sainte œuvre (19).

Nonces en
France &
en Alle-
magne. In-
structions
que le Pa-
pe leur
donne.

Les Négociations touchant le Concile furent longues & difficiles, à cause des divers Interêts de l'Empereur & du Roi de France: le premier vouloit que les Peres se rassemblent à Trente, & celui-ci n'y pouvoit consentir, parce que cette Ville étoit dans les Etats de Charles V. Cependant, le Pape prit le parti de ceder aux desirs de Sa Majesté Imperiale; & il en donna avis à Henri II. par un Courier. Peu de tems après, voulant terminer cette affaire, il envoya en Allemagne Sebastien Pighin, Archevêque de Siponte, & il nomma Antoine Trivulce, Evêque de Toulon, pour Nonce auprès du Roi de France, le chargeant de prendre la Poste, afin qu'il pût promptement lui rendre compte des intentions de ce Prince, qu'il vouloit savoir, avant que de passer outre. Ces deux Nonces étoient porteurs de différentes Instructions. Trivulce devoit exposer au Roi Très-Chrétien les raisons que le Pape avoit de retablir le Concile à Trente, qui étoient que l'Allemagne l'acceptoit & s'y soumettoit. Que l'Empereur le demandoit avec beaucoup d'instance; qu'il n'étoit pas convenable de le continuer à Boulogne, sans juger auparavant de la Validité de Translation, ce qui rendroit le Jugement du Pape suspect, comme en étant l'Auteur, & ce qui donneroit aux Protestans occasion de se plaindre. Le Nonce devoit ajou-

ter

(18) *Frà Paolo, Hist. du Concile de Trente,* liv. III. pag. 282.

(19) *Pallavicin, Hist. Conc. Trid. lib. II. c. 7. §. 1. & 2. c. 8. n. 2.*

ter, que le Pape faisoit principalement fond sur l'assistance de la France, & sur le secours des Prelats de ce Roiaume: ce qu'il esperoit d'obtenir du Roi comme d'un Prince Protecteur de la Foi, & Imitateur de ses Ancêtres, qui ne s'étoient jamais départi de la confiance qu'ils avoient dans le St. Siege. Que l'on travailleroit dans le Concile à l'explication de la Doctrine, & à la Reformation des mœurs, sans toucher aux Privileges de la Couronne, ni au temporel du Roiaume. Que sur la demande que l'Empereur avoit faite du retablissement du Concile à Trente; le Pape y avoit consenti, sous les conditions que Sa Majesté Très-Chrétienne approuveroit. Que Jules desiroit savoir ses intentions là-dessus. Ce Nonce avoit ordre encore de communiquer son instruction au Cardinal de Guise & de parler ensemble au Roi, s'il le jugeoit à propos. Il y avoit encore quelques autres Articles qui tendoient au même but, & que Pallavicin rapporte. La Reponse du Roi fut favorable. Comme ce Prince n'ignoroit pas les raisons que le Pape avoit de ne se pas trop fier à l'Empereur, & que d'ailleurs il lui croioit le Cœur François, il temoigna au Nonce beaucoup de joie de son arrivée, & lui promit d'envoyer les Evêques de France au Concile, & de ne rien épargner pour maintenir l'Autorité du St. Siege. L'Instruction de Pighin, Nonce auprès de l'Empereur, portoit, Que le Pape, pour tenir la parole qu'il lui avoit donnée de proceder rondement avec lui, étoit resolu de continuer le Concile à la gloire de Dieu, à la decharge de sa propre conscience, & pour le bien des affaires de l'Empereur & de l'Empire. Que pour les conditions dont on desiroit que le Pape s'expliquât, sa Sainteté n'avoit jamais songé à capituler, pour continuer le Concile; mais que son Nonce lui exposeroit de sa part quelques considerations nécessaires. La premiere, que sans l'assistance du Roi Très-Chrétien, & la presence de ses Prelats, le Concile auroit très-peu de reputation; & l'Eglise courroit risque de voir un Concile National, ou de perdre la France. Que comme la Ville de Trente étoit toute dévouée à l'Empereur, cela la rendroit suspecte au Roi Très-Chrétien, à qui, par consequent, il falloit se mettre en peine de lever les soupçons, faute de quoi, ils se tromperoiient eux-mêmes. Que si l'Empereur ne trouvoit pas suffisant l'expedient qui lui seroit proposé, ce seroit à lui d'y pourvoir. La seconde Consideration tomboit sur les frais, qu'auroit à faire la Chambre Apostolique epuisée d'argent, & outre cela chargé de dettes, pour entretenir les Legats, assister les Evêques pauvres, qui ne pouvoient pas subsister à Trente, & fournir aux extraordinaires, que le Concile tiroit après soi. De forte qu'il faudroit si bien calculer le tems, soit pour commencer, ou pour avancer, qu'il ne s'en perdit pas une heure: autrement le St. Siege ne pourroit pas porter les frais, ni empêcher que les Prelats Italiens ne perdissent la patience, comme ils avoient fait par le passé. Outre qu'il n'étoit pas de la Dignité du Siege Apostolique de tenir ses Legats à l'ancre, & sans rien faire. Qu'il falloit pour cela, avant que l'on en vint en execution, que l'Empereur s'assurât bien de l'obéissance des Catholiques & des Protestans d'Allemagne, en établissant

de

An de J.C.
1550.

de nouveau les choses dans la Diète, & faisant expedier des Mandemens authentiques par les Villes & par les Princes; sur-tout en s'obligeant, lui & toute la Diète, à l'exécution des Decrets du Concile, afin que personne ne s'avisât après de le troubler, & que tant de peines & de depenses ne fussent pas perduës, ni le Concile exposé à la derision. La troisieme Reflexion étoit, qu'il falloit de nécessité, que l'Empereur fit une Declaration, que les Protestans ne pourroient demander d'être ouïs sur les Decrets de Foi faits à Trente, ni sur ceux des Conciles précédens, les quels ne se pouvoient plus revoquer en doute. Enfin, le Nonce devoit lui représenter, que le Pape faisoit fond sur son amitié reciproque; & que comme il se portoit de bonne grace à le contenter en remettant le Concile dans un lieu si avantageux aux Allemans, il se promettoit aussi que l'Empereur ne lui donneroit aucun sujet de se repentir de sa franchise & de sa complaisance. Que si quelqu'un traversoit son dessein, ou par calomnies, ou autrement, l'Empereur ne lui sauroit point mauvais gré de ce qu'il feroit pour la défense de l'autorité, que Dieu lui avoit donnée, & au Siege Apostolique, soit dans le Concile, ou hors du Concile (20). L'Empereur loüa beaucoup le Pape, de ce qu'il avoit enfin consenti au retablissement du Concile à Trente, sans perdre le tems à terminer la cause de la Translation; & toute la Responsé de ce Monarque, donnoit de grandes esperances au Pape (21).

Bulle du
Pape pour
la Convocation du
Concile
à Trente.

Il y avoit plus de trois mois, que l'Affaire du Concile occupoit le Sacré College à Rome. Le Nonce Pighin avoit mandé au Pape les résolutions de l'Empereur, & le desir que ce Prince avoit, qu'on parut contenter les Protestans, qui s'opposoient au Concile, en remettant du moins à parler de la validité des Decrets, lorsqu'on seroit assemblé. Mais Jules III. trouvoit qu'il n'y auroit rien de fait, si les anciens Decrets n'étoient pas reçus, & prevoit que si l'on entroit d'abord en dispute là-dessus, on perdrait beaucoup de tems à contester, & que le tout se termineroit à la dissolution du Concile, sans avoir rien avancé. Que de la Dispute generale, s'il falloit recevoir ces Decrets, il en naîtroit une particuliere sur chacun; & que d'ailleurs, s'il vouloit y interposer son Jugement, il seroit suspect, aiant été le premier Legat du Concile, & comme tel, le premier auteur de ces Decrets: Que de presser davantage sur la decision de ce point, cela ne serviroit qu'à le chagriner & l'embarrasser davantage: il aima donc mieux prendre le parti de supposer dans sa Bulle que les Decrets faits à Trente étoient reçus par les Allemands. Ce fut ainsi que cette Bulle fut envoyée à Charles V. Elle étoit dattée du 14. de Novembre, & conçue en ces termes: „ Jules, Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, „ pour servir de Memoire à la Posterité dans le dessein d'appaier les differends de la Religion en Allemagne, qui la troublent depuis long-tems, „ & qui ont excité un scandale universel dans toute la Chrétienté, il nous „ a paru convenable & expedient, ainsi que notre cher fils en Jesus-Christ, Char-

(20) Pallavicin, lib. II. c. 9. Raynaldi, ad an. 1550. Frà Paolo, Liv. 3. p. 286.

(21) Pallavicin, lib. II. c. 9. & 10.

„ Charles Empereur des Romains, toujours auguste, nous l'a representé
 „ par ses Lettres, de retablir à Trente le St. Concile œcumenique, gene-
 „ ral, convoqué par le Pape Paul III. d'heureuse memoire notre Predeces-
 „ seur, commencé, réglé, & continué par nous, alors Cardinal, & Presi-
 „ dent au nom de notre Prédecesseur, conjointement avec deux autres
 „ Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, dans lequel on a tenu plusieurs
 „ Sessions solempnelles, & l'on a publié plusieurs Decrets concernant la foi
 „ & la Reformation. Nous, à qui il appartient maintenant comme Sou-
 „ verain Pontife, d'indiquer & de diriger les Conciles generaux pour pro-
 „ curer la Paix de l'Eglise, l'accroissement de la Foi Chrétienne, & de la
 „ Religion Orthodoxe, à la louange & à la gloire du Tout-Puissant &
 „ autant qu'il est en nous, au repos de l'Allemagne, qui dans les tems
 „ passez ne l'a jamais cédé à aucune autre Nation dans son attachement à
 „ la vraie Religion, à la Doctrine des Sacrez Conciles & des Saints Pe-
 „ res, & dans son obéissance & son respect pour les Souverains Pontifes,
 „ Vicaires de Jesus-Christ; de plus esperans de la grace & de la bonté de
 „ Dieu, que tous les Rois & les Princes Chrétiens nous favoriseront dans
 „ de si justes & de si pieux desseins, & nous seconderont de tout leur pou-
 „ voir, nous exhortons & nous conjurons, par les entrailles de la miséri-
 „ corde de Jesus-Christ Notre Seigneur, nos venerables Freres, Patriar-
 „ ches, Archevêques & Evêques, les Abbez & autres qui de droit, ou
 „ par coutume, ou par privilege, doivent assister aux Conciles Generaux,
 „ & que notre Predecesseur y a appellez par les Lettres d'indiction, ou
 „ d'autres écrites & publiées à ce sujet: nous les conjurons, dis je, de se
 „ trouver à Trente le 1. de Mai prochain, jour que nous avons choisi,
 „ après une mûre deliberation, de notre Science certaine, de la plenitude
 „ de l'Autorité Apostolique, par le Conseil & du consentement de nos ve-
 „ nerables Freres les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, pour repren-
 „ dre & continuer le Concile tel qu'il se trouve, & qu'il étoit alors, tout
 „ legitime empêchement cessant. Promettant, que de notre coté nous
 „ aurons soin d'y faire trouver dans le tems marqué, nos Legats, par les-
 „ quels nous présiderons à ce Concile, sous la direction du St. Esprit, si
 „ nous ne pouvons pas y assister en personne, arrêtez par notre age, nos
 „ infirmités & autres besoins du St. Siege: & ce nonobstant toute Transla-
 „ tion, Suspension, & autres choses contraires à cette fin, & particulièrement
 „ toutes celles que Paul III. avoit spécifiées dans sa Bulle de Convocation,
 „ & dans les autres qui concernent le Concile, lesquelles nous voulons &
 „ entendons demeurer en leur force, & que nous renouvelons même au-
 „ tant qu'il est nécessaire, avec toutes & chacunes Clauses & Decrets qui
 „ y sont contenus: declarant nul & sans effet tout ce qui pourroit être en-
 „ trepris, à dessein ou par ignorance, ou par qui que ce soit, & de quel-
 „ que autorité que ce puisse être, contre ces presentes: que si quelqu'un
 „ a la temerité d'y donner quelque atteinte, qu'il sache qu'il encourra dès
 „ lors l'indignation de Dieu, & celle des Bienheureux Apôtres St. Pierre
 „ *Tome IV.*

An de J. C.
1550.

» & St. Paul. Donné à Rome, l'an de J. C. 1550. le 18. des Calendes
» de Decembre, & le 1. de notre Pontificat (21)., L'Empereur, aiant
reçu cette Bulle, la fit examiner dans son Conseil, avant qu'on la lût en plei-
ne Diète, & l'aïant trouvée assez convenable à ce qu'il desiroit, à quelques
expressions près, qu'il eut voulu plus mesurées, il ne pensa plus qu'à la fai-
re agréer à la Diète.

Bref pour
la publica-
tion de la
Bulle qui
retablit le
Concile.

D'un autre côté, le Pape, pour confirmer ce qu'il avoit avancé dans cette
Bulle, fit expedier le 27. un Bref, par lequel il approuvoit & confirmoit
ladite Bulle, & ordonnoit que l'un & l'autre seroient lûs, publiez & affi-
chez aux portes des Eglises de St. Pierre & de St. Jean de Latran, afin que
personne n'en pût pretendre cause d'ignorance, & s'autoriser de ce prétext-
te, pour refuser d'adhérer aux volontez du St. Siege. Il voulut aussi, qu'on
en envoiât des copies imprimées aux Archevêques, Evêques, & autres Pré-
lats. Ce fut ce Bref qui determina principalement l'Empererur à faire lire
cette Bulle dans la Diète. Elle n'y produisit pas l'effet que la Cour de
Rome attendoit: elle en fit même un tout contraire. Les Princes, cho-
quez de plusieurs expressions de la Bulle, crurent qu'on avoit voulu les ir-
riter; & ils retractèrent la parole qu'ils avoient donnée de se soumettre au
Concile. Ils se plaignoient entr'autres, que le Pape, malgré toutes les in-
stances qu'ils avoient faites, leur ôtât la liberté d'examiner les Decrets qui
avoient été faits en leur absence, en declarant qu'il avoit resolu de continuer
les choses commencées. Ils disoient enfin, que ce Concile n'étoit point con-
voqué pour eux, mais contr'eux, puisque le Pape n'invitoit que des per-
sonnes qui lui étoient devouées, & entierement attachées à la Cour de Ro-
me par le serment qu'elles en avoient fait. L'Empereur, chagrin de ce contre-
tems, pensoit aux moïens d'y remedier, en cherchant quelque voie fa-
vorable pour appaiser les Princes (22).

Autres
Brefs du
Pape.

Jules III. adressa encore plusieurs Brefs dans cette même année 1550. à
differens Princes pour les Affaires de la Religion. Il y en a un à Antoine
Roi de Navarre, en reponse à une Lettre, que le Cardinal de Tournon lui
avoit renduë de la part de ce Prince; & il le félicite sur son zele à mainte-
nir la foi. Ce Bref est du 2. d'Août. Un autre à Sigismond Roi de Po-
logne, pour le prier de ne point recevoir les Heretiques dans ses Etats, &
l'avertir qu'on alloit bien tôt reprendre le Concile à Trente, afin que ce
Prince y envoie ses Evêques. Et, parce que Georges Duc de Pomeranie
avoit introduit dans ses Etats la Doctrine des Protestans, qui y faisoient
beaucoup de ravage, le Pape commit l'Evêque de Culm, qu'il chargea d'In-
structions importantes, pour reprimer les Heretiques, par des Censures, &
tâcher de les faire rentrer dans le sein de l'Eglise. Son Bref est du 25. de
Juillet. Un autre fut aussi adressé aux Evêques de Pologne, pour animer
leur zele à s'opposer aux Heretiques, & empêcher que leurs erreurs ne s'in-
tro-

(21) Labbe, Concil. tom. 14. pag. 1043. & an. 1550. §. 21. Sleidan, lib. 22.
793. Pallavicin, lib. 11. c. 11, n. 3. Raynaldi, (22) Pallavicin, & Sleidan, ubi supr.

roduifissent dans ce Roïaume. Ce Bref est du 20. Decembre (23).

Cependant, la Societé d'Ignace de Loyola faisoit de grands progrès de tous côtés, & cherchoit à s'établir en France, sous la Protection de Guillaume du Prat Evêque de Clermont, qui lui étoit favorable. Mais, le Parlement, l'Evêque de Paris, & l'Université, formoient de grandes oppositions à l'établissement de cet Ordre. Le P. Bouhours, Jesuite, Auteur de la Vie de St. Ignace, marque „ Qu'un Docteur Ami de l'Evêque (c'étoit alors „ Eustache Du Bellay) déclara hautement la Guerre aux Jesuites, en disant „ par-tout, que la Societé qui venoit de naître avoit quelque chose de „ monstrueux, & qu'elle ne dureroit pas; que celui, qui l'avoit établie, „ étoit un petit Espagnol visionnaire; qu'il valoit mieux faire du bien aux „ gueux & aux vagabonds, qu'aux Jesuites; & qu'on ne feroit pas mal de „ les chasser du Roïaume (24). „ Si l'on eut écouté ces Avis salutaires, on auroit épargné bien des maux à la France. Mais, les Jesuites, nez pour les grandes Entreprises, surmonterent en peu d'années toutes ces oppositions; & l'an 1564, ils ouvrirent un College, pour l'Instruction de la Jeunesse. C'est de cette pernicieuse Ecole, qu'on a vû sortir deux Monstres, qui ont trempé leurs mains impies dans le Sang du plus glorieux de nos Rois.

An de J. C.
1550

Ce qu'on
pensoit des
Jesuites en
France.

Ces Remarques me conduisent naturellement à mon sujet principal; car Jules III, qui aimoit les Jesuites, les combla de ses faveurs, & temoigna toujours au General beaucoup de bonté. A peine ce Pape fut-il élu, qu'Ignace, digne Pere des Enfans que nous lui connoissons, étoit allé se jeter à ses pieds, pour lui demander que ses Compagnons, qui prêchoient l'Évangile dans le Bresil, dans les Indes, & dans le Japon, eussent part à la grace du Jubilé, que Sa Sainteté avoit ouvert à Rome aussitôt après son exaltation, & qu'ils ne fussent point obligez de venir à Rome; ce que le St. Pere lui avoit accordé volontiers en l'embrassant. Il lui avoit même accordé le pouvoir de leur prescrire lui-même ce qu'il lui plairoit, pour leur faire gagner les Indulgences de ce Jubilé. Il permit aussi à tous les Prêtres de la Compagnie d'user du privilege d'absoudre de cas reservez, que Paul III. leur avoit accordé; & pour leur temoigner davantage sa Bienveillance, il confirma de nouveau leur Institut par une Bulle expresse (25).

Faveurs
dont le
Pape com-
ble les
Jesuites.

Il dit dans cette Bulle dattée de Rome le 21. de Juillet, „ Qu'ayant ap- „ pris par Paul III, son Predecesseur, les grands avantages qu'Ignace de „ Loyola & ses Compagnons procuroient à l'Eglise, par leur Predication, „ leur vie exemplaire, leur charité, & leur devouement entier aux Succes- „ seurs de St. Pierre, il confirme leur Institut, & avertit que tous ceux „ qui voudront entrer dans cette Compagnie, à laquelle il donne le nom „ de Societé de Jesus, doivent y combattre sous l'étendart de la Croix de „ Jesus-Christ, obéir au Souverain Pontife son Vicaire en terre, & après
les

Bulle du
Pape pour
confirmer
l'Établisse-
ment des
Jesuites.

(23) Raynaldi, an. 1550. §. 36. 39. 43.

(25) Raynaldi, an. 1550. §. 46. Orlandin,

(24) Bouhours, Vie de St. Ignace, liv. 4. Hist. Societ. lib. 10. n. 1. & 2.

pag. 320.

Ande J. C.
1550.

„ les vœux solempnels de chasteté, de pauvreté, & d'obéissance, se proposer
 „ qu'ils deviennent membres d'une Societé qui n'est établie que pour la de-
 „ fense & la propagation de la foi, pour l'avancement des Ames dans la vie
 „ Chrétienne, pour prêcher & instruire en public & remplir tous les
 „ Exercices Spirituels, pour enseigner les Elemens de la Religion aux En-
 „ fans & aux Peuples, écouter les fideles en confession, leur administrer
 „ les Sacremens, consoler les affligés, reconcilier ceux qui sont divisés,
 „ visiter les Prisonniers & les pauvres dans les hopitaux, & exercer toutes
 „ les autres œuvres de charité qui concourent à la gloire de Dieu, & au
 „ bien public, en faisant tout gratuitement & sans recevoir aucune recom-
 „ pense. Ainsi, dit le Pape, tous ceux, qui voudront faire profession dans
 „ cette Societé, doivent se souvenir pendant toute leur vie, qu'ils y com-
 „ battent sous les ordres de notre Predecesseur Paul III. & de tous ses Suc-
 „ cesseurs, auxquels ils obéiront fidèlement. Et quoique l'Evangile & la
 „ Foi nous enseignent, que tous les fideles sont soumis au Pontife Romain
 „ comme au Chef de l'Eglise & au Vicaire de Jesus-Christ : cependant,
 „ pour rendre le devouement de ces Peres plus entier au Siege Apostolique,
 „ & le renoncement à leur volonté propre plus parfait, en se laissant diri-
 „ ger par le St. Esprit, nous avons jugé à propos que tous ceux qui com-
 „ posent cette Societé, ou qui y feront leurs vœux à l'avenir, outre l'en-
 „ gagement des trois vœux ordinaires, en fassent un quatrieme particulier
 „ d'une entiere Soumission au Souverain Pontife, qui pourra les envoyer
 „ dans tous les Pais, même chez les Turcs & les Infideles, dans les Indes,
 „ dans les Pais Heretiques, sans qu'ils puissent refuser, ni s'excuser en au-
 „ cune maniere. „ La même Bulle parle ensuite de l'étendue du vœu d'o-
 „ béissance au General, & du vœu de pauvreté, sur lequel elle declare que les
 „ Maisons Professes ne jouiront d'aucun des revenus des Colleges qui pourront
 „ en avoir, & dont le gouvernement dependra du General : elle s'explique
 „ aussi sur la dispense qui leur étoit accordée de chanter l'Office divin publi-
 „ quement, sur les Coadjuteurs, sur les Ecoliers, sur ceux de la Societé qu'on
 „ ne devoit admettre qu'aux trois vœux solempnels, & sur l'épreuve qu'on doit
 „ faire des sujets. Enfin, le Pape declare en finissant, qu'il prend les Com-
 „ pagnons d'Ignace sous sa protection, & confirme à la Societé tous ses pri-
 „ vileges, exemptions, immunités, libertés, & statuts. Il lui fit même de
 „ grandes liberalitez, & ordonna au General, en vertu de la sainte Obéissance,
 „ de le venir trouver toutes les fois que sa Maison professée de Rome seroit
 „ dans le besoin (26).

Le Pape
reprime
l'Herésie
en Italie.

Cependant, le Pape avoit été informé que les nouveaux sentimens com-
 mençoient à s'introduire en Italie par des voies secretes; que quelques Pro-
 fesseurs en Theologie dans les Ordres Mandians, beaucoup de Curez & de
 Vicaires leur paroissent favorables, & que ce mal s'étendoit plus à Mo-
 dene qu'ailleurs : c'est ce qui lui fit prendre la resolution d'ordonner à
 l'Evêque de cette Ville, que, sans égard à tous les Privileges, au-
 pa-

(26) Orlandin, *Hist. Societ.* lib. 10. n. 4. 5. &c.

An de J.C.
1550.

paravant accordez aux Professeurs des Religieux mendians, il interdit de l'administration des Sacremens & de la prédication de la parole de Dieu tous ceux qui ne penseroient pas sur la Religion, comme il convenoit aux intérêts de la Cour de Rome. Et comme la Doctrine faisoit tant de progres dans le Bressan, que Vincent Nigufantius, Evêque d'Arles, & Vicaire du Cardinal Evêque de Bresse, étonné du grand nombre des Sectaires, pensoit à se demettre de sa charge; Jules lui ordonna de demeurer dans son emploi, de continuer ses fonctions, & de punir severement ceux qui lui seroient contraires dans les affaires de la Religion; l'assurant que les Magistrats Venitiens ne manqueroient pas de le soutenir, comme ils le lui avoient solennellement promis. Il adressa même pour ce sujet un Bref à François Donato, Doge de Venise, & au Senat (27).

Brouillerie
entre le
Pape &
les Veni-
tiens.

Cette union, qui regnoit entre le Pape & les Venitiens, fut rompuë vers ce tems-là par un Incident, qui ne laissa pas d'avoir des suites. Comme il sembloit à ceux-ci que les Juges de l'Inquisition ne faisoient pas assez exactement leur devoir, & qu'ils se laissoient quelque fois prévenir, la Republique, par un nouvel Edit, ordonna que ces Juges ne pourroient rendre aucune Sentence, qu'ils n'appellassent d'autres Juges Laiques, pour examiner les accusations, & juger conjointement avec eux. Précaution sage, prudente, & nécessaire, pour assurer la tranquillité publique, contre la Tyrannie que la Cour de Rome exerce dans les Pais d'Inquisition! Mais, comme ces mesures étoient directement opposées aux intérêts du St. Siege, le Pape n'en eut pas plutôt connoissance, qu'il s'opposa à leur execution; &, pour y mettre un obstacle plus difficile à rompre, il dressa une Bulle contre ceux qui empêchoient la Liberté Ecclesiastique, & qui troubloient la Jurisdiction Spirituelle, & en particulier contre les Laiques, qui vouloient entrer dans la connoissance des procès qui concernent l'Herésie: il y nommoit particulièrement les Venitiens, qui, depuis peu, disoit-il, avoient defendu par un Edit public à tout Inquisiteur, même Evêque, de juger de ce crime, sans être assisté des Juges seculiers & laiques, qu'ils prétendoient deputer à cet effet, ce que le St. Siege, ajoutoit-il, ne devoit pas souffrir. Cette Bulle étant ainsi dressée, il l'apporta dans une Congregation, qui fut tenuë le 30. Decembre de cette année, pour la faire examiner. Elle fut luë, tous les Cardinaux presens; & chacun aiant consenti à ce qu'elle fut publiée, elle le fut quelque tems après, le Vendredi de la Semaine sainte de l'année suivante 1551 (28).

An de J.C.
1551.Affaire de
Parme &
de Plai-
fance.

Depuis long-tems Octavio Farnese sollicitoit l'Empereur de lui restituer Plaisance; mais, bien loin d'en obtenir quelque satisfaction, les demarches que les Ministres de Charles V. firent cette année en Italie, soit pour fortifier Plaisance, soit pour lever des Troupes, firent juger à Octavio qu'on tramoit quelque chose contre lui, pour lui enlever encore la Ville de Parme.

(27) Raynaldi, an. 1550. §. 37.

(28) Angel. Massareti. Secret. Jul. III. in

Diario, pag. 388. Raynaldi, an. 1550. §. 38.

An de J.C.
1551.

me. Ces soupçons n'étant pas sans fondement, il prit la resolution de s'adresser au Pape, pour le prier instamment de prendre sa defense contre l'Empereur & ses Ministres; & de considerer, que s'il perdoit cette Ville, l'Eglise perdrait son Droit de Fief, comme elle avoit perdu celui de Plaisance. Le Pape n'ignoroit point cela. Il savoit de plus, qu'il y alloit de son honneur de maintenir Octavio dans la possession du Duché, dont il lui avoit donné l'Investiture, en le declarant Fief de l'Eglise. Mais, il consideroit aussi, qu'il étoit accablé de dettes, tant à cause des grandes depenses qu'il avoit été obligé de faire, que des grandes liberalitez qu'il n'avoit pû éviter dans les commencemens de son Pontificat: de sorte que, ne se trouvant pas en état d'entreprendre la Guerre contre l'Empereur, il ne fit que hausser les épaules, pour marquer qu'il ne pouvoit pas faire tout ce qu'il voudroit; & dit à Marc Antonio Venturi, Envoié du Duc Octavio, que ce Prince fit du mieux qu'il pourroit; que pour lui, il ne pouvoit faire autre chose que ce qu'il avoit fait, qui étoit beaucoup, comme on le pouvoit bien connoître, & qu'il se souviendroit de faire davantage pour lui, quand le tems & les conjonctures seroient plus favorables. Mais, comme cette Reponse ne decidoit rien, le Cardinal Farnese revint à la charge, & pria le Pape d'aggréer, qu'Octavio son frere eut recours à d'autres Princes plus puissans que lui, sous la protection desquels il pût agir. A quoi le Pape repondit, qu'il pouvoit faire ce qu'il jugeroit de plus avantageux pour ses Affaires. Sur cette Reponse, Octavio implora & obtint la Protection d'Henri II. Roi de France; & le Traité fut conclu à Amboise le 29. de Mai 1551 (29).

Brouilleries entre le Pape & la France.

Le Pape, aiant eu avis de cette Négociation, entreprit de la rompre, mais un peu trop tard. De sorte que sa ressource fut de dresser trois Brefs, un pour Octavio, à qui il defendoit d'introduire aucunes troupes étrangères dans Parme, sous peine d'être déclaré Rebelle, & de confiscation de ses biens: l'autre pour Paul Vitelli, lui ordonnant de se retirer sans delai: le troisieme, pour ordonner au Cardinal de St. Ange de revenir au plutôt à Rome, pour y exercer sa charge de grand Penitencier. Mais on ne fit aucun cas de ces Brefs. Camaiani, qui avoit été envoié à Parme, peu satisfait de sa Négociation, revint à Rome, & raporta au Pape qu'il n'étoit plus au pouvoir d'Octavio, de satisfaire à ses desirs, parce qu'il avoit déjà traité avec le Roi, & qu'il le prioit de ne le point blamer, puisqu'il n'avoit rien fait sans sa permission. Mais, l'Evêque d'Arras promit au Pape de grands secours de la part de l'Empereur, pour faire la Guerre à Octavio; à quoi le St. Pere se determina facilement: & pour avoir un heureux succès, il fit consulter l'Empereur par Jérôme Dandini. Charles V, qui ne vouloit pas rompre ouvertement avec la France, usa d'artifices assez bien conduits, pour ne pas paroître l'Auteur de la Guerre (30).

Lettres du Roi de France & du Duc Octavio au Pape.

Le Pape, ne donnant point de bornes à sa colere, ordonna à son Legat en France de quitter incessamment le Roiaume, si le Roi refusoit de rappeler

(29) Pallavicin, lib. II. §. II. & 12. De Thou, Hist. lib. 8.

(30) De Thou, lib. 5. Pallavicin, lib. II. c. 13. §. 3. Sleidan, lib. 22.

peller la Garnison François qu'il avoit mise dans Parme. Il cita encore le Duc Octavio devant son Tribunal, pour y rendre raison de sa conduite, comme Vassal du St. Siege. Le Roi repondit au Pape, „ Qu'il avoit accordé au Duc ce qu'il lui avoit demandé, croiant faire en cela plaisir à Sa Sainteté; & que ce seroit un bien pour l'Eglise, puisque deja par le secours qu'il donnoit au Duc, on rompoit les desseins de l'Empereur, qui vouloit s'emparer de Parme. Que, quant à lui, il n'avoit point fait d'autre Traité avec Octavio, que de lui donner une Garnison, que la France entretiendroit à ses depens, afin qu'il put defendre sa Ville & la garder pour lui-même; & qu'ainsi, il avoit sujet d'être surpris d'être si mal recompensé de Sa Sainteté, dans le tems qu'il s'attendoit d'en être remercié. „ Le Roi ajoutoit encore dans sa Lettre, que le Duc Octavio l'avoit asuré, qu'il avoit obtenu du Pape la permission d'en user ainsi. Le Duc Octavio repondit aussi à Sa Sainteté: „ Que non seulement il n'avoit eu aucune pensée de l'offenser dans la demarche qu'il avoit faite; mais qu'au contraire il avoit crû faire une chose qui lui seroit agreable, puisqu'il n'avoit d'autre dessein, aiant recours au Roi de France, que de conserver sa Ville, contre les desseins manifestes, & les pieges que lui tendoient ouvertement les Ministres de l'Empereur. D'ailleurs, que Sa Sainteté devoit se souvenir, que lui aiant demandé du secours dans un si pressant danger, elle lui avoit repondu qu'elle ne lui en pouvoit donner; & qu'ensuite son frere lui aiant fait de nouvelles instances, si elle ne trouveroit pas mauvais qu'il eut recours à d'autres Princes, sa reponse avoit été, que le Duc pouvoit faire tout ce qu'il jugeroit à propos pour ses affaires, & qu'en consequence de cette permission, il s'étoit mis sous la protection de la France: qu'ainsi sa Sainteté ne devoit pas en être fâchée, & qu'il est permis à tout Soldat qui ne reçoit pas la paie de son Prince naturel, & qui a eu la permission de chercher un autre Maître, de se mettre à la Solde de quiconque il lui plaira (31). „ Cependant, le Pape s'efforçoit de persuader au Roi, qu'il abandonnât le Duc de Parme; & le Roi tâchoit de faire agréer au Pape, qu'il le prit sous sa protection. Mais, comme le Pape eut repondu aigrement aux Remontrances du Roi, le menaçant des Foudres de l'Eglise, l'Ambassadeur de France, haussant le ton de la voix, declara, que, pour rien du Monde, son Maître ne manqueroit à ses Alliez, particulierement au Duc de Parme. De plus il protesta, que, durant ce trouble, il n'envoieroit point les Evêques de France à Trente: qu'il ne reconnoissoit point ce Concile pour general & legitime, mais pour un Complot machiné & recherché pour les interêts de quelques particuliers. Cette Declaration faite, il se retira en sa Maison, & peu après sortit de Rome. . . . Le Roi, aiant jugé que c'étoit une insigne folie de fournir à ses ennemis de quoi lui faire la Guerre, defendit, sous de grieves peines, à ses sujets, de porter or ni argent à Rome, ou autre lieu de l'Obéissance du Pape; mais au même tems, il donna

na

(31) Sleidan, lib. 22. ad an. 1551.

An de J. C.
1551.

„ na Edit très-severe, qui étoit datté du 25. Juin à Château-Briand, pour
 „ la recherche & punition des Religioneux dans son Roiaume. Lesquels
 „ reconnurent dès lors, comme ils ont fait depuis en toutes les occasions
 „ pareilles, qu'il n'est point de plus rude tems pour eux, que lorsque la
 „ Cour de France est en Brouillerie avec la Cour de Rome. Un peu au-
 „ paravant, le Pape avoit envoieé en France Ascagne de la Come fils de sa
 „ sœur, pour faire un dernier effort de detourner le Roi de la Protection
 „ de Parme & de la Mirande. Ascagne fut reçu à la Cour avec les mêmes
 „ civilités qu'on rend aux Princes, & long-tems amuseé par de diverses re-
 „ mises, tandis que ceux de Parme se préparoient à se defendre. Lorsqu'il
 „ fut de retour à Rome, sans avoir rien obtenu, Gonzague assiegea Parme,
 „ & Jean Baptiste de Monte, neveu du Pape, la Mirande. Ainsi
 „ la Guerre fut ouverte entre le Pape & le Roi (32). „

Conduite
du Pape à
l'égard de
Farnese.

Cependant, le Marquis de Marignan se saisit au nom de l'Empereur de Montechio & Castel Nuovo, & y mit garnison. Le Pape, instruit par le danger present de celui qui menaçoit Castro & les autres Places des Farneses voisins de Rome, fit citer Horace dans cette Capitale, comme ennemi de l'Eglise. Le Cardinal Farnese, qui s'étoit retiré à Urbin, & le Cardinal Ranucce son Frere furent aussi citez, & la Legation de Viterbe fut ôtée au dernier, & donnée au Cardinal de Carpi. Ensuite, le Pape envoya Rodolphe Baglioné avec les Chevaux-Legers de sa Garde & quelques Troupes que Mendoza lui avoit envoieés de Sienne, pour se saisir de toutes les Places que les Farneses possedoient dans la Campagne de Rome. Ce qu'il fit sans peine, la Mere des Farneses les aiant consignées sans difficulté sur l'assurance que le Pape lui donna qu'après la Guerre elles lui seroient fidelement renduës. Cependant, comme le Pape manquoit d'argent, que le Siege de Parme étoit beaucoup plus long qu'on ne l'avoit esperé, & que les Generaux de l'Empereur faisoient peu de progrès, on crut qu'il valoit mieux parler de Paix, que de continuer une Guerre onereuse, & dont le succès étoit incertain (33).

Le Pape
se dispose
à la Paix.

Les Cardinaux Farnese & de Tournon vinrent donc trouver le Pape, & lui dirent, que si la Guerre presente ne produisoit pas d'autre effet, que de donner aux Lutheriens d'Allemagne occasion de se railler scandaleusement de la Religion, en voiant le Vicaire de Jesus-Christ & le Pere commun des fideles travailler à la ruine entiere de ses Enfans & de ses Sujets; le mal pourroit souffrir quelques remedes: mais, qu'il devoit considerer, que les Heretiques se multiplioient chaque jour en France, où la Doctrine de Calvin jettoit de profondes racines; & que les dissensions, que causoit la Guerre, ne servoient qu'à les fortifier; enforte que le mal ne faisant qu'augmenter & s'étendre, on s'exposoit visiblement au danger de ne pouvoir plus y remedier. „ Faites-y reflexion, Saint Pere, ajouterent ces Cardinaux, & „ considerez, que si Clement VII. a obscurci la gloire de la plupart des actions

(32) Mezerai, *Abregé Chron. tom. IV. pag.*
314. 345.

(33) De Thou, *Hist. lib. 5.*

», actions de son Pontificat, pour avoir fait perdre à l'Eglise le Roiaume
», d'Angleterre, par la complaisance qu'il eut de prendre le parti de l'Em-
», pereur contre Henri VIII, ce seroit un grand chagrin pour votre Saint-
», teté, s'il arrivoit quelque malheur semblable à la France; &, dans le
», fond, dirent-ils encore, quelle bonne opinion peuvent avoir de votre
», zèle tant de Peuples desolez & ruinez du Parmesan & du Boulonnois? »
Ce Discours, & plus encore le chagrin que causoit au Pape la menace d'un
Concile National, & l'Ordonnance du Roi, qui defendoit de porter aucun
argent à Rome, fit beaucoup d'impression sur son esprit, & lui inspira des
pensées de Paix. Il repondit au Cardinal de Tournon, qu'il le prioit de
vouloir assurer le Roi Très-Chrétien de son amitié sincere, & de lui faire
favorir qu'il n'avoit jamais eu dessein, ni même la pensée, d'agir contre lui,
mais seulement contre le Duc Octavio. Il chargea de plus ce Cardinal de
vouloir lui-même negocier la Paix, jusqu'à lui dire, qu'il ne demandoit rien
autre chose, que de sauver l'honneur du Roi & le sien. De plus, il pria
le Roi de trouver bon qu'il lui envoiât un Legat. Henri II, aiant eu con-
noissance de ces Propositions, repondit en particulier sur la dernière, que
le Legat seroit bien venu; qu'on lui seroit tous les honneurs dûs à son Ca-
ractere, & que la Guerre ne lui avoit rien fait perdre de son respect pour le
St. Siege. Sur ces assurances, le Pape nomma pour cette Legation le
Cardinal Verallo, & le Cardinal Carpi fut envoyé à l'Empereur avec la mê-
me qualité (34).

An de J.C.
1551.

Cependant, on parloit plus que jamais du Concile en Allemagne, & les
commencemens de Paix dont on vient de parler laisserent plus de facilité au
Pape de s'occuper de cette Affaire. Il nomma, pour presider au Concile,
le Cardinal Marcel Crescentio, & lui donna pour adjoints Sebastien Pighin
Archevêque de Siponte, & Louis Lipoman Evêque de Verone, leur faisant
expedier une Commission très-ample (35). Le Legat, & ses Adjoints, étant
arrivés à Trente, firent d'abord quelques Reglemens, & tinrent le 1. de
Mai dans l'Eglise Cathedrale, l'onzieme Session, où l'on publia un Decret
pour la continuation du Concile. Il y eut ensuite quelques Congregations
assez mal concertées, faute de Theologiens, pour discuter les matie-
res; & l'on coula quelque tems en deliberations inutiles, parce que l'Em-
pereur faisoit beaucoup d'instances, afin qu'on attendit les Protestans d'Al-
magne (36).

Etat du
Concile
retabli à
Trente.

Pendant cet intervalle jusqu'à la 12. Session, l'Empereur, qui s'étoit
ligué avec le Pape (37), declara la Guerre au Duc de Parme le 13. de
Mai; &, le 22. du même mois, le Pape envoya en Suisse Jerôme Franco,
qui

Bref du
Pape aux
Suisse.

(34) De Thou, ubi supr. Pallavicin, lib. 13. c. 3.

(35) Pallavicin, lib. 11. c. 13. Raynaldi, ad an. 1551. §. 4. Frà-Paolo, liv. 3. ad fin. Angel. Massarel, in Diario MS. Archiv. Vat. pag. 462.

(36) Acta & Decreta S. Concil. Trid. Aut. Tom. IV.

Nicol. Psalmeo, in Sacra Antiq. Monum. impr. Stivagi in fol. an. 1725. à Parre Hugo. Pallavicin, ubi supr. Frà Paolo, liv. 4. Labbe, Concil. tom. 14. pag. 798. Raynaldi, an. 1551.

(37) Hist. des Traitez de Paix, tom. II. p. 349.

An de J.C.
1551.

qui y avoit été Nonce sous Paul III., & le chargea d'une Lettre pleine d'affection, disant qu'ayant pris le nom de Jules II. qui les aimoit particulièrement, il vouloit l'imiter dans les mêmes sentimens. Qu'il ne lui avoit pas encore été possible de leur donner des preuves réelles de son affection, à cause des grandes affaires, dont il avoit été accablé depuis son Election: que cependant il s'est toujours ressouvenu d'eux avec plaisir; ce qu'il a fait voir en deux choses, premièrement en choisissant pour sa Garde à Rome des gens de leur Nation, parce qu'il étoit assuré de leur fidélité & de leur vigilance: en second lieu, qu'il a fait la même chose à Boulogne, où il a envoyé des Gardes Suisses. Qu'à présent le Concile est convoqué, & même commencé à Trente depuis le premier de May, persuadé que pour conduire à sa perfection une œuvre si sainte & si pieuse, leur alliance est d'un grand poids; il exhorte les Prelats de leur País & de leur Jurisdiction, de se trouver à la Session qui doit se tenir le premier de Septembre: & qu'ils apprendront les autres sentimens par Jerome Franco, Chevalier, & son Ambassadeur, dont la fidélité & l'exactitude sont connus depuis plusieurs années. Et, parce que cette affaire l'intéresse beaucoup, il promet de leur envoyer bientôt quelque Evêque, pour traiter avec eux de ce qui concerne le Concile (38). Mais, cette Deputation du Pape ne produisit rien, parce que Morlet, qui étoit Ambassadeur du Roi de France auprès des Suisses, agit si efficacement, que Franco ne put rien obtenir de tout ce qu'il demandoit.

Le Roi de
France
proteste
contre le
Concile.

Les Peres de Trente tinrent la douzieme Session du Concile, où Jacques Amyot, Abbé de Bellocane, se presenta, de la part d'Henri II. avec une Lettre signée de ce Prince, & d'un Secretaire d'Etat, & adressée aux très-saints Peres en Jesus-Christ de l'ASSEMBLEE de Trente. Ce Ministre avoit ordre de lire en plein Concile la Protestation du Roi; ce qu'il executa. Je rapporterois volontiers en cet endroit & la Lettre & la Protestation de Sa Majesté Très-Chrétienne; mais, le dessein d'abreger m'oblige à renvoyer les Lecteurs aux Livres où ces Pièces se trouvent (39). C'est par la même raison, que je supprime les Decrets de la treizieme & de la quatorzieme Session du Concile, parce que ce detail me meneroit trop loin, & qu'outre cela, le XIV. Tome du Recueil des Conciles du Pere Labbe peut abondamment satisfaire la curiosité, sans compter les diverses Histoires du Concile de Trente, qui sont entre les mains de tout le Monde.

An de J.C.
1552.

Les Pro-
testans
sont reçus
à Trente.

On avoit donné un Saufconduit aux Protestans, pour les engager à venir au Concile; &, après s'être fait attendre assez long-tems, les Ambassadeurs de l'Electeur de Saxe arriverent enfin à Trente le 7. de Janvier 1552. Ils s'adresserent d'abord aux Ambassadeurs de l'Empereur, & demanderent ensuite, qu'on fûrit la decision des points contestés, jusqu'à ce que leurs

Theo-

(38) Sleidan, in Comment. lib. 22. De Thou, Hist. lib. 8. Raynaldi, an. 1551. §. 10.

(39) Memoir du Conc. de Trente, in 4. pag. 21. Psalmeus, in Actis Concil. Trid. ut supr.

Pallavicin, lib. II. c. 17. Raynaldi, an. 1551. §. 29. Contin. de Fleury, tom. XXX. pag. 124. & suiv.

Theologiens, qui n'étoient alors qu'à quarante milles de Trente, fussent arrivez; que les questions déjà finies fussent examinées de nouveau, les Decrets précédens ne pouvant pas être regardez comme des décisions emanées d'un Concile general, qui doit être composé de toutes les Nations: que le Pape ne presidât pas au Concile, & qu'il se soumit lui-même aux définitions qu'on y feroit; qu'il dispensât les Evêques du Serment de fidelité qu'ils lui avoient fait dans leur ordination; enfin, que chacun eut une entiere liberté de dire son sentiment, & d'opiner suivant sa Conscience. Les Envoyez ajouterent, qu'ils s'expliqueroient plus amplement dans l'Assemblée des Evêques, & ils demanderent d'y être reçus de la même maniere que ceux de l'Electeur de Brandebourg. Les Ministres de l'Empereur donnerent de bonnes esperances à ces Envoyez, & on leur promit même qu'ils seroient bien-tôt reçus comme ils le demandoient; mais, les Presidens ne furent pas d'abord si traitables. Je lis dans une Lettre de Vargas à l'Evêque d'Arras, que le Legat fit tout son possible pour se dispenser d'accorder un autre Sauf-conduit, & qu'il avoit même retiré le Sceau du Concile, ne voulant pas qu'il fut à la disposition du Synode; qu'enfin, il vouloit auparavant consulter le Pape sur cette affaire. Il le fit en effet, & le Pape lui répondit, que le meilleur conseil qu'il pouvoit lui donner étoit de se retirer de ce mauvais pas le plus adroitement qu'il lui seroit possible, & de relâcher certaines choses, de peur que le monde ne s'imaginât que la trop grande hauteur de la Cour de Rome avoit fait manquer un Accomodement. Le Pape donna aussi commission au Legat & à ses deux Adjoints d'avoir plus d'égard aux regles de la charité, qu'à la Majesté du Siege Apostolique. & de consentir aux Requêtes des Protestans, quelque deraisonnables qu'elles fussent, sans préjudice de la Religion. „ Que si, continuë-t'il, le Pape „ Paul III. mon Predecesseur voulut bien que son Nonce allât chez les „ Protestans essuier leurs rebuts & leur mepris: pourquoi ne souffrirons- „ nous pas à plus forte raison les propositions & les manieres arrogantes „ des mêmes personnes qui viennent aujourd'hui chez nous? „ Mais, en même tems, le Pape defendit à ses Ministres d'avoir aucune Conference publique de vive voix ou par écrit avec les Protestans sur les matieres de Religion (40). Enfin, le 25. de Janvier on tint la 15. Session du Concile.

Tandis que ces choses se passaient à Trente, le Pape étoit fort occupé de sa Négociation avec la France. Varalli y traitoit les affaires depuis quelque tems, & n'oubloit rien pour les terminer promptement. On convint d'abord, qu'Octavio Farnese rendroit Parme au St. Siege, à condition,

1. Qu'on donneroit à ce Prince un Equivalent pour le dedommager.
2. Que Sa Sainteté ne cederait pas cette Ville à l'Empereur. Le Pape, naturellement porté au repos, qui avoit commencé cette Guerre plutôt pour satisfaire à l'ambition d'autrui que par sa propre inclination, & qui avoit beau-

Negociations avec la France sur l'Affaire de Parme.

(40) Pallavicin, lib. 12, c. 15. Memoires de Vargas, pag. 400. Edit. in 8. de 1720.

An de J.C.
1552.

beaucoup d'aversion pour les depenſes qu'il étoit obligé de faire en ces occasions, fut charmé qu'on lui propoſât ces ouvertures, pour en venir à une Paix ſolide. Il manda à ſon Legat, qu'il acceptoit volontiers ces deux conditions; qu'on donneroit à Octavio la Principauté de Camerino & autres choſes en échange de Parme; que quant à la promeſſe de garder cette Ville, tout le Sacré College en feroit caution, & que l'Empereur y conſentiroit par un Ecrit ſigné de ſa main, en conſervant toujours néanmoins ſes prétentions ſur ce Fief de l'Empire. Le Pape s'obligeoit encore de mettre dans Parme un Gouverneur agréable aux François, & de ne jamais favoriſer l'Empereur dans les differends qui pourroient naître entre lui & la France. Et, dans le moment même, il dépêcha le Nonce Camaiano vers l'Empereur, pour l'informer de tout (41).

Le Cardinal de Tournon travaille à cette Paix & y réuſſit.

Après qu'on fut convenu de ces articles de part & d'autre, le Cardinal de Tournon, qui étoit à Veniſe, reçut ordre d'Henri II. de ſe rendre à Rome auprès du Pape, & de conſommer cet ouvrage, en le chargeant d'emploier ſes ſoins pour engager Sa Sainteté à laiſſer Parme à Octave, s'il étoit poſſible. Ce Cardinal ſe conduiſit avec beaucoup d'adreſſe, & fit ſi bien par ſes Remonſtrances, que le Pape y conſentit, dans l'eſperance que le differend de Parme pourroit ſ'accomoder avec le tems; auſſi on lui perſuada de convenir ſeulement d'une Trêve, par laquelle il ſe deſiſtât de retirer le Parmeſan des mains des Farnèſes, pendant laquelle Trêve on travailleroit à terminer cette querelle à l'amiable. Et le Pape, qui ne cherchoit qu'à ſe diſculper auprès del'Empereur, gouta fort cet expedient, & publia même l'Accomodemement en plein Conſiſtoire, avant qu'il fut ſigné & conclu, louant fort la pieté & la moderation du Roi de France (42). La ſuſpenſion d'armes étoit pour le Parmeſan, la Principauté de la Mirandole, le Plaiſantin, & les environs, & l'on s'arrêta à ces articles.

Articles de la Trêve entre le Pape & le Roi de France.

I. Que le Pape pendant ces guerres ſe tiendroit neutre entre l'Empereur & le Roi. II. Qu'il y auroit durant deux ans ſuſpenſion d'armes, pendant laquelle ceux de Parme, de la Mirandole, & de Caſtro n'entreprendroient rien contre l'Empereur & ſes Alliez. III. Que pendant ce tems-là le Pape n'aſſiſteroit ni l'un ni l'autre Parti, d'hommes, d'argent, & de nulle autre choſe, & ne ſouffriroit pas qu'on fit aucunes levées dans ſon Païs, ni qu'on y accordât paſſage, ou vivres, aux armées des deux Couronnes. IV. Que Caſtro ſeroit rendue à Horace Farnèſe, à condition que les deux Cardinaux ſes freres Alexandre & Ranucce ſe rendroient pour lui caution envers le Pape. V. Qu'on feroit retirer les troupes de Sa Sainteté qui aſſiegeoient la Mirandole, & qu'on donneroit un certain tems à l'Empereur, pour delibérer ſ'il conſentiroit à cette Trêve, pour ce qui regardoit ſeulement les Terres de Parme & de la Mirandole. Le Pape ajouta à tout cela, qu'après deux ans, il ſeroit permis à Octavio Farnèſe de traiter avec tout autre qu'il jugeroit à propos, ſans avoir le conſentement du Roi. Toutes

ccs

(41) Pallavicin, lib. 13. cap. 1. n. 6. cap. 2. n. 1. &c. De Thou, Hiſt. lib. 10.

(42) Pallavicin, & de Thou, ut ſupr.

ces choses étant ainsi accordées, Jules III. manda à son Nonce Camaiano, qu'il avoit auprès de l'Empereur, de lui proposer, s'il vouloit entrer dans ce Traité. Ce Prince, accablé du fardeau de la Guerre d'Allemagne, ne voulut point répondre précisément, & se repandit en reproches contre la conduite du Pape (43). La raison, pour laquelle il ne voulut pas alors se déterminer, fut qu'il comptoit beaucoup sur l'opposition de Jean Baptiste de Monté, Neveu du Pape, qui, animé du desir de la Gloire, feroit en sorte que la Guerre continueroit, quelque repugnance qu'y eut son Oncle.

Comme c'étoit un jeune Prince plein de courage, il n'oublia rien pour détourner le Pape de traiter avec la France, jusqu'à le menacer de passer au service de l'Empereur, pour être en état de combattre les François: mais, supposé qu'il fut dans cette résolution, il ne pût pas l'exécuter, puisque dans une sortie que fit la Garnison de la Mirandole contre les Troupes du Pape, ce neveu s'étant trop avancé dans la mêlée, & aiant son Cheval tué sous lui fut tué lui-même. Cette mort affligéa beaucoup le Pape, lorsqu'il en apprit la nouvelle; mais, faisant ensuite Reflexion qu'elle lui donnoit la liberté de terminer son accomodement avec la France, il s'en consola bientôt, ravi de se voir en état de pouvoir vivre à l'avenir dans une entière indépendance après la mort de celui dont l'extrême ambition, & un desir immodéré de gloire, l'eussent infailliblement arrêté. Ainsi, quoique Cosme Duc de Florence lui eut envoyé Strozzi, moins pour le consoler sur la perte qu'il venoit de faire, que pour l'exhorter à tenir ferme, & à ne point abandonner l'Empereur; il rejeta toute la faute sur Ferdinand de Gonzague, l'accusa d'avoir conduit cette Guerre avec trop d'avarice & de negligence, & répondit qu'il étoit absolument resolu de lever le siege de la Mirandole; mais qu'il attendroit encore quelque tems, afin que l'Empereur, en cas qu'il voulut continuer le Siege, put mettre garnison dans les forts bâtis par son neveu (44).

Il ordonna pourtant à Alexandre Vitelli, qui avoit eu le commandement de l'Armée Pontificale après la mort de Jean Baptiste de Monté, & à Camille Orfini, de ne plus continuer la Guerre, & de ramener au plutôt leurs troupes, en faisant transporter les vivres & les munitions. Ainsi, tous les travaux des Assiegeans aiant été abandonnez furent occupez par les François, & la Ville, assiegee depuis près d'un an, & qui manquoit de toutes choses, fût aussitôt remplie de vivres, par les soins d'Hypolyte d'Est, Cardinal de Ferrare. Trois mille Allemands, envoyez par le Marquis de Marnan, arriverent après la levée du Siege, & se retirerent. L'Empereur se plaignit hautement du Pape, & sur-tout de Vitelli, d'avoir manqué à la parole qu'il avoit donnée, de remettre, en se retirant, les forts entre les mains des Imperiaux (45). Mais, ce qui le facha le plus fut que le Concile alloit fort mal à Trente; que la plupart des Prelats ses sujets avoient quitté la

An de J.C.
1552.

Le neveu
du Pape
est tué.

Le Pape
fait lever
le Siege de
la Miran-
dole.

(43) De Thou, Hist. lib. 10.

(44) Pallavicin, lib. 13. c. 2. n. 3. De Thou,

Hist. lib. 10.

(45) Pallavicin, & de Thou, ut supr.

An de J.C.
1552.

Jules III.
suspend le
Concile.

Ville au premier bruit des nouveaux troubles excitez en Allemagne, par l'Electeur Maurice, ce qui fut cause de la suspension entiere du Concile.

Car, les Peres étoient fort divisez. Les Espagnols, ceux du Roiaume de Naples & de Sicile, en un mot tous ceux qui étoient sujets de l'Empereur, à la sollicitation de ses Ministres, vouloient qu'on passât outre, & qu'on continuât le Concile. Mais ceux qui étoient dans les interêts de la Cour de Rome & à ses gages, craignant que les Imperiaux n'eussent dessein d'entamer la reformation de cette Cour, cherchoient tous les moïens de l'empêcher, & n'étoient pas fachez, que quelque incident fit naître une suspension entiere. Et comme les Prelats d'Allemagne étoient partis, comme on l'a dit, à cause des approches de la Guerre: les Evêques Italiens & sujets du Pape n'attendoient qu'une occasion pareille: d'autant plus que les bruits de l'armement du Roi de France, & des Confederez d'Allemagne contre l'Empereur duroient toujours, & qu'il couroit deja des Protestations & des Manifestes, qui portoient que cette Guerre s'entreprenoit pour la defense de la Religion & de la Liberté des Allemands. Les progrès de la Ligue, dont l'Armée étoit aux environs de Trente, mit l'allarme dans le Concile. Les Prélats Italiens s'embarquerent sur l'Adige, pour se rendre à Veronne, & les Nonces, qui craignoient de demeurer seuls à Trente, écrivirent au Pape, afin qu'il les déterminât dans une si facheuse conjoncture. Jules, qui depuis qu'il avoit fait sa Paix avec le Roi de France, ne ménageoit plus tant l'Empereur, tint une Congregation de Cardinaux, dans laquelle il proposa la demande de ses Nonces: & la plûpart aiant opiné pour la suspension du Concile, la Bulle en fut expediee pour être envoyée aux Nonces, à qui le Pape écrivit, que s'ils voioient que ce fut une nécessité pressante de suspendre le Concile, ils le fissent, plutôt que de commettre la Dignité, d'autant plus qu'il se pouroit aisement rétablir dans des tems plus tranquilles: il leur recommanda cependant de ne le pas rompre tout à fait, mais seulement de le suspendre pour un tems, afin d'avoir toujours le remede prêt pour s'en servir, selon les occasions qui se presenteroient. Les Nonces, aiant reçu cette reponse, la tinrent fort secrette, & pour savoir les sentimens de chacun sur cette suspension, consulterent les Ambassadeurs de Charles V. & les principaux Prelats d'entre ceux qui étoient restez, pour être informez du parti qu'on devoit prendre. Mais, tous furent d'avis qu'il falloit attendre les ordres de l'Empereur, prétendant qu'il n'y avoit rien à craindre du côté de l'Armée des Protestans, qui n'étoient pas si proches qu'on le publoit. Les deux Nonces, n'étant qu'Evêques, n'osèrent pas executer sitôt les ordres du Pape, mais ils l'avertirent que la suspension ne seroit point agréable aux Peres, n'étant fondée que sur une Bulle du St. Siege, sans aucune autorité, ni consentement du Concile, & qu'ils croioient qu'il convenoit mieux de ne point produire la Bulle, & de laisser le Concile Maître de la suspension. Mais, le Pape écrivit, qu'on ne devoit point differer, & que les plaintes qu'on pourroit faire le touchoient fort peu. Et pour animer Pighin, un des Nonces,

ces, à executer ses ordres, il lui fit écrire, qu'en cessant de présider au Concile, il commenceroit à avoir place au Sacré College, parce qu'il avoit été nommé Cardinal à la dernière promotion. Ces secondes Lettres n'arriverent qu'après la suspension; car les Peres, voiant que le danger augmentoit de plus en plus; & que chacun ne pensoit plus qu'à sa sûreté, on tint une Congregation generale le 24. d'Avril, dans laquelle le Cardinal de Trente, & d'autres, opinerent pour la suspension, qui fut confirmée par un Decret fait & publié dans la XVI. Session (46), malgré les oppositions de douze Prelats Espagnols.

Cependant, le bruit se répandoit de tous côtez, que les François vouloient attaquer le Roiaume de Naples; & le Vice-Roi, qui demandoit du secours avec instance, contribuoit à l'augmenter: outre que Soliman Empereur des Turcs ne manquoit point, toutes les années, tant que la guerre dura, d'envoier une Armée Navale, pour servir le Roi dans ses desseins (47). Henri II. envoya pourtant Louis de St. Gelais à Rome, pour assurer le Pape, qu'il n'avoit rien à craindre du côté des Turcs; qu'il eut soin de Sienne, & qu'il aidât de ses sages Conseils les Amis de la France. L'Empereur, qui avoit été contraint à une honteuse fuite par la Conquête que les Protestans firent d'Inpruck, & qui manquoit d'argent, s'adressa à Cosme Duc de Florence, pour le prier de lui prêter deux cens mille écus: mais, celui-ci ne promit cette somme qu'à condition qu'on lui remettroit Piombino avec sa Citadelle & toutes les forteresses du Territoire, à quoi l'Empereur consentit, à condition que Cosme rendroit ces Places, dès que lui ou ses Successeurs lui offriroient de le rembourser des frais qu'il auroit faits pour les fortifier & les defendre. Le Traité fut executé de bonne-foi, & Cosme ne manqua pas d'avertir les Imperiaux des desseins qu'on avoit sur Sienne, dont les Citoyens & le Peuple, ennuiés de la Domination des Espagnols, étoient prêts de prendre les armes pour la Liberté publique. De plus, on apprit que le Pape favorisoit ouvertement cette entreprise, parce qu'il étoit fâché contre Mendoza, qui avoit beaucoup maltraité le Prevôt de Rome pour une cause assez legere. En effet, les Siennois prirent les armes; & jugeant que Cosme les pouvoit beaucoup servir, ils lui envoierent Callisto Carini, & temoignerent qu'ils étoient prêts à l'avenir de demeurer dans l'obéissance de l'Empereur; mais, que les Cruautez de Mendoza, & l'insolence des Soldats Espagnols, les avoient obligez de prendre les armes: qu'ainsi, ils le prioient par les Droits de l'amitié, de ne point agir contr'eux, & de ne les pas empêcher de recouvrer leur ancienne Liberté. Cosme leur promit ses services, pourvû qu'ils demeurassent soumis à l'Empereur, & qu'ils ne prissent pas le parti des François; ce que les Siennois promirent. Et comme l'Envoié de Cosme leur demanda des otages, pour assurance de leur fidelité, Lanfac arriva de Rome

An de J.C.
1552.

Le Pape
s'interesse
pour les
Siennois.

(46) Chytraus Saxon. Lib. 17. Sleidan, lib. XIV. pag. 835.

24. De Thou, Hist. lib. 10. Pallavicin, lib. 13.
Sponde, an. 1552. §. 4. Nicol. Psalmeur, in
Aëlis Concil. Tri-l. pag. 324. Labbe, Concil. tom.

(47) Mezeray, Abregé Chron. tom. IV. pag. 355.

An de J.C.
1552.

me à Sienne, pour leur promettre du secours de la part du Roi, & le Pape faisoit solliciter Cosme de ne pas empêcher les Siennes de recouvrer leur Liberté, parce que les François n'avoient point d'autre fin, & qu'il étoit assuré de leurs intentions: qu'il fit donc retirer ses Troupes, & qu'il rendit les Villes qui avoient été prises; qu'autrement il pourroit arriver, qu'en voulant se mêler des affaires des autres, il attireroit l'ennemi dans son País: & ces avis du Pape n'étoient pas sans fondement; car, deja le Cardinal de Ferrare, & le Marquis de Thermes, prepaioient de grandes forces dans la Mirandole & dans Parme, pour faire une irruption dans la Toscane. C'est pourquoi Cosme, voulant se tirer honnêtement d'une Affaire qui paroissoit fort embrouillée, fit avec les Siennes un accord, dont on peut voir les conditions dans l'Auteur que je cite en marge (48).

Le Pape
excom-
munie le
Roi des
Romains.

Ce fut vers ce tems-là, qu'on reprit l'Affaire du meurtre commis par ordre de Ferdinand Roi des Romains en la personne de George Martinusius, Evêque de Varadin, & Cardinal. Jules III, irrité qu'un Prince Catholique eut fait assassiner un Prince de l'Eglise, assembla son Consistoire, où l'on examina à fond cette Affaire. Cet attentat lui parut si noir, que rien ne fut capable de calmer son indignation. Il fit d'abord citer Ferdinand à Rome, pour venir se justifier. Les Ambassadeurs de ce Prince, & ceux de l'Empereur son frere, emploierent en vain leurs sollicitations. Le Pape leur repondit: „ Si Martinusius étoit un si mechant homme, pourquoi „ me l'avoir proposé pour être Cardinal? Pourquoi avoir sollicité si forte- „ ment le Sacré College en sa faveur, comme un homme d'un merite emi- „ nent, d'un courage magnanime, d'une probité à l'épreuve, dont les „ services étoient nécessaires à la Chrétienté? „ Et il n'eut aucun égard à leurs instances; mais, après qu'on eut observé toutes les formalitez Juridiques, que requeroit cette Affaire, il fulmina Excommunication Majeure contre Ferdinand, & contre les Auteurs, Fauteurs, & Ministres de cet assassinat. La Bulle est datée du mois d'Avril. Le Pape la fit dresser, pour être affichée & publiée chez tous les Peuples Chrétiens (49).

L'Empe-
reur ob-
tient une
suspension
du Juge-
ment
rendu à
Rome.

Charles V, vivement touché de cette Sentence, redoubla plus fortement ses sollicitations, pour arrêter au moins les suites de cette Excommunication; & il obtint par son credit & par la crainte de son ressentiment une suspension de la publication du jugement rendu à Rome, jusqu'à une plus ample information; quoique Ferdinand, pour ne pas irriter le Pape, se regardât comme excommunié, & se dispensât d'entrer dans l'Eglise & de participer aux Sacremens; mais, cet Interdit ne dura pas long-tems. L'Affaire fut remise à quatre Cardinaux, qui firent chargez de l'examiner avec attention, & de faire informer de nouveau contre les Coupables; ce qui se fit à la decharge de la Maison d'Autriche: car, les Commissaires envoyez à Vienne, s'étant laissé gagner par presens & par promesses, souffrirent qu'on

pro-

(48) *Contin. de Fleury, Hist. Eccl. tom. XXX. pag. 377.*

(49) *De Thou, Hist. lib. 10. Raynaldi, an. 1552. §. 45. &c.*

produisit des temoins subornez; & sur leur raport, le Pape prononça une seconde Sentence, par laquelle il declara Ferdinand & ses Complices exempts de toutes Censures (50).

An de J.C.
1553.

Le Pape, dit Fra-Paolo, se voyant dechargé de beaucoup de peines par la Dissolution du Concile, & voulant prévenir les occasions d'y retomber, exposa dans le Consistoire la nécessité de reformer l'Eglise; disant, qu'il avoit convoqué le Concile à Trente pour ce sujet; mais, que le succès n'ayant pas répondu à son desir, à cause de la Guerre survenue en Italie, & en Allemagne, il trouvoit à propos de faire à Rome ce qui ne s'étoit pas pû faire à Trente. Il erigea donc une Congregation nombreuse de Cardinaux & de Prelats pour y travailler, alleguant qu'il y mettoit tant des gens, pour donner plus de poids & de credit aux deliberations; mais, à ce que tout le monde en crut, afin que la diversité des avis fit plus d'embarras, & que l'on n'en vint jamais à la conclusion. L'évenement confirma cette pensée; car, cette affaire, ayant été traitée d'abord avec chaleur, traina ensuite plusieurs mois, à cause des difficultez qui s'y rencontroient, & enfin fut mise en oubli. L'Inter-Concile, qui devoit être biennal, dura dix ans, & verifia bien l'Axiome des Philosophes, que les effets cessent avec les causes. Celles de la premiere Indiction du Concile furent les grandes instances de l'Allemagne, & l'esperance que le monde avoit conçue, qu'il gueriroit toutes les maladies de la Chrétienté. Mais, les effets qui s'en virent sous Paul III. detromperent les hommes, & persuaderent l'Allemagne de l'impossibilité d'un Concile, qui fut tel qu'elle le vouloit. La seconde Convocation eut une autre Cause, qui fut le dessein que l'Empereur Charles-Quint avoit de reduire toute l'Allemagne à son obéissance, sous le sacré nom de Religion, & de rendre l'Empire Hereditaire à la Maison d'Autriche, pour élever sur ce fondement une Monarchie plus grande que celle de Charlemagne, & la plus puissante qui se fut vuë depuis la Domination Romaine. Car, comme la Victoire remportée sur les Protestans ne suffisoit pas pour cela, & qu'il ne croioit pas y pouvoir suppléer par une nouvelle Guerre, il se promettoit d'en venir à bout en gagnant les Peuples par la Religion, & les Princes par les pratiques. Ce vaste dessein, par où il esperoit d'immortaliser son nom, fut donc ce qui l'obligea de faire tant d'instances aux Electeurs Ecclesiastiques, pour les y faire aller en personne, malgré qu'ils en eussent; & aux Protestans, sur qui il avoit plus de credit, pour y envoyer leurs Theologiens. Mais, pendant que le Concile se tenoit en effet, ce Prince réveilla la jalousie de tous les Princes Chrétiens, & trouva dans sa propre Maison les premiers obstacles à son Entreprise. Car Ferdinand, bien qu'il eut paru auparavant consentir à posséder l'Empire en commun avec son frere, comme avoient fait autrefois Marc & Lucius avec un pouvoir égal, & à leur exemple Diocletien & plusieurs autres, changea d'avis à la persuasion de Maximilien son fils, malgré toutes les instances contraires de la Reine de Hongrie sa Sœur, qui, sous couleur de viser à la grandeur de leur

Remarques sur la
Dissolution du
Concile.

Mai-

(50) De Thou, Hist. lib. 10. Raynaldi, an. 1552. §. 45. & seq.

An de J.C.
1553.

Maison, favorisoit Philippe, que Charles vouloit faire élire Roi des Romains, pour leur succéder à tous deux. De sorte que Philippe étant venu par l'ordre de son Pere, à la Diette d'Ausbourg 1551. pour y être reconnu en cette qualité; & la Reine Marie y étant allée tout exprès, pour renouer la concorde entre ses deux freres: Maximilien, qui craignoit que son pere ne tint pas ferme, laissa à sa femme le Gouvernement de l'Espagne, qu'il tenoit au nom de l'Empereur son Beau Pere & son Oncle, & se rendit en diligence à la Diette, où il fit si bien, que son Pere ne ceda point, & que les Electeurs ne donnerent que de belles paroles à l'Empereur, qui, se voiant dechu de son Esperance, renvoia son fils en Espagne. Et la Guerre, dont j'ai fait mention ci-dessus, étant survenuë depuis, il fut contraint de s'accorder avec Ferdinand, par où il perdit la pensée de retablir l'ancienne Religion en Allemagne. De sorte que, durant tout le reste de son regne, il ne se mit plus en peine du Concile, ni la Cour de Rome non plus, n'y aiant plus personne qui le demandât. Mais, il arriva en ce tems-là divers accidens, qui, bien qu'ils semblaient devoir perpetuer la suspension du Concile, en préparoient néanmoins la troisieme Indiction (51).

Arrivée
d'un Pa-
triarche
d'Orient à
Rome.

Comme le Pape voioit que l'alienation de l'Allemagne diminuoit la Reputation du St. Siege auprès des Peuples Catholiques, pour imiter Eugene IV. qui soutint la sienne contre le Concile de Basle par un fantôme de Grecs & d'Armeniens, & l'exemple recent de Paul III. son Prédecesseur, qui dans le fort de sa Querelle avec l'Empereur au sujet de la Translation du Concile à Boulogne, dont les Peuples étoient mal édifiez, reçut avec de grandes Ceremonies un certain Etienne se disant Patriarche de l'Armenie Majeure, avec un Archevêque & des Evêques, venus pour lui rendre obéissance comme au Vicaire de Jesus-Christ, & au Maître Universel de l'Eglise; il reçut avec beaucoup de pompe & de magnificence un Simon Sulaka, ou Sultakam, Religieux de l'Ordre de St. Basile, & Patriarche de tous les Peuples d'Orient, qui sont entre l'Eufrate & l'Inde. Il vint à Rome pour être confirmé dans son Election par Jules III. Il y étoit envoie par son Clergé même, qui prioit le Pape de l'appuyer contre une Famille qui conservoit depuis long-tems le Patriarchat. *Ce que l'on doit remarquer, parce que les Orientaux n'ont d'ordinaire recours au Pape, que pour quelque interêt particulier. C'est aussi ce qui fait que ces sortes de Réunions ne durent pas long-tems* (52). Le Patriarche presenta au Pape ses Lettres de Creance, qui commençoient par cet Eloge du Pape, en style Oriental: „ Au Pere des Peres, le Souverain des Pasteurs, lequel „ orne les Mitres, sacre les Prêtres, & leur donne des Ceintures: le „ Pere du Peuple Chrétien, le Pierre de notre tems, le Paul de nos jours, „ la Ceinture qui comprend l'Assemblée Universelle des Chrétiens; le Lieu- „ tenant de Jesus-Christ Notre Seigneur, qui est assis dans les hauts Sieges „ & Eleve du Prince des Apôtres qui tient les clefs du Ciel, & à qui No-
tre

(51) Frà-Paolo, *Hist. du Concile de Trente*,
Liv. V. pag. 364.

(52) Simon, *Hist. Crit. des Dogmes des Orien-
taux*, ch. VII. pag. 83.

„ tre Seigneur a dit de sa bouche salutaire, tout ce que vous lierez sur la
 „ terre sera lié dans le ciel, & tout ce que vous delierez sur la terre, sera
 „ delié dans le Ciel; qui a fondé sur lui son Eglise, contre laquelle les por-
 „ tes de l'Enfer de generation en generation n'auront aucun pouvoir: c'est
 „ vous que Notre Seigneur & Sauveur a fait asseoir sur ce Siege. Vous
 „ êtes aussi la fontaine vive dont les eaux ne tariront jamais; & quiconque
 „ aura soif, il est juste que pour l'appaiser il reçoive de vous les eaux de
 „ vie. Vous êtes le flambeau, qui ne s'éteint point, qui éclaire toutes les
 „ Créatures, comme la lumiere qui est le Chandelier, & qui, comme Jean
 „ Baptiste, met la main droite sur la tête de Jesus-Christ notre Dieu.
 „ Toute la Chrétienté voit la lumiere en vous. Vous êtes le mur de la for-
 „ te cité & de la grande Rome la Mere des Villes, que Pierre Prince des
 „ Disciples, & Paul prudent Architecte, ont fondée pour éclairer tous les
 „ Peres, comme Pierre étoit le Chef de tous les Disciples; & comme il a
 „ eu un Siege élevé au-dessus des autres, de même la grande & fameuse
 „ Rome est le votre haut & élevé en ces derniers tems. „ Dans le corps
 de la Lettre, ils s'appelloient Pupilles sans Pere. Ensuite, le Patriarche Su-
 laka presenta au Pape sa Confession de Foi en treize Articles (53). Vers le
 même tems, le Pape reçut encore un Jacobite Assyrien, appelé Moïse
 Marden, envoyé par le Patriarche d'Antioche, pour rendre obéissance au
 St. Siege Apostolique, & faire une Profession publique de la Foi de l'Eglise
 Romaine (54).

An de J.C.
1553.

Cependant, l'Empereur & le Roi de France tenoient presque toute l'Eu-
 rope en guerre, & le Pape voulant persuader les Chrétiens de ses bonnes
 intentions, tenta d'abord d'envoyer à ces deux Princes un Nonce, pour
 établir entr'eux l'union & la concorde. Prosper de Ste. Croix fut député
 auprès du Roi de France, & Achille de Grassis auprès de Charles V. Le
 Pape chargea le premier d'assurer Sa Majesté Très-Chrétienne d'une sincere
 reconciliation, qui quoiqu'appellée suspension pour un tems, deviendroit
 en effet une Paix ferme & constante. Il l'avertit de représenter au Roi
 combien l'Union entre lui & l'Empereur seroit avantageuse à l'Eglise, aiant
 lieu de craindre que les Turcs & les Heretiques, profitant de leurs divisions,
 ne prissent de nouvelles forces, & qu'on ne vit augmenter le nombre des
 ennemis de la Religion Catholique. Il s'offroit aussi pour Mediateur. De
 Grassis, de son côté, eut ordre de remercier l'Empereur du consentement qu'il
 avoit donné au Traité sur l'Affaire de Parme; & , après lui avoir exposé en
 peu de mots comment le tout s'étoit passé, il lui fit connoître le desir qu'il
 avoit de réunir Sa Majesté Imperiale avec le Roi de France, & les demar-
 ches qu'il avoit déjà faites auprès du dernier, pour l'engager à entrer dans
 les

Le Pape
veut tra-
vailler à la
Paix entre
l'Empe-
reur, & le
Roi de
France.

(53) *Giaconus*, tom. 3. pag. 744. & 752.
Sponde, ad an. 1553. §. 16. *Raynaldi*, eod.
 §. 44. *Du Chesne*, *Hist. des Papes*, Vie de Jules
 III. pag. 409. *Pallavicin*, *Hist. Concil. Trid.*

lib. 13. c. 4. n. 4. *Papyre Masson*, in *Julio III.*
Onuphre in *Jul. III.*

(54) *Onuphre*, in *Vit. Jul. III.* *Sponde*, ad
 hunc an. §. 18.

An de J.C. 1553. les mêmes vuës. Mais les deux Princes, malgré ces Remontrances, continuerent à se faire la Guerre (55).

Il leur envoie deux Cardinaux Legats à Latere.

Le Pape, voyant donc que la discorde augmentoit entr'eux de jour en jour à la ruine de la Religion, tenta une autre voie. Il nomma deux Legats à Latere, favoir Jerôme Dandini, pour l'Empereur, & Jerôme de Capite Ferreo, ou de St. Georges, vers le Roi de France, tous deux Cardinaux, agréables à ces Princes, & très-bien instruits de leurs affaires. Il leur enjoignit d'exposer, que le Pape, comme un Pere commun, ne cherchoit que l'avantage de l'un & de l'autre, qu'il n'étoit animé d'aucun motif d'intérêt, & qu'il n'avoit en vuë que le bien de l'Eglise, plutôt que celui de sa Famille. Il fit même faire des reproches assez vifs à Sainte-Croix, de ce qu'il avoit laché quelques paroles qui concernoient les interêts de sa Sainteté, & lui fit ordonner de sa part de ne plus se servir à l'avenir des pareils Discours. Dandini eut la même commission auprès de l'Empereur, & on lui recommanda sur-tout d'exposer ses ordres à l'Evêque d'Arras, & de s'employer à gagner ce Ministre, qui avoit une très-grande autorité dans l'Empire. Le reproche que le Pape fit faire à Sainte Croix étoit fondé sur ce qu'il avoit transigé avec le Roi de France & ses principaux Ministres, que ce Prince emploieroit ses forces pour faire remettre la Ville de Sienne au Pape, & l'unir au Domaine de St. Pierre, à quoi l'Empereur & les Princes d'Italie auroient beaucoup moins de repugnance, que s'ils la voioient tomber sous la domination des François; que par-là le Roi, en diminuant la puissance de son Competiteur, augmenteroit la gloire de ses Ancêtres, en augmentant l'Etat Ecclesiastique. Ce qui fut causé de la Disgrace de ce Nonce, & qui peut-être arrêta le succès de la Negociation des Legats: car tous, après plusieurs tentatives, furent obligés de s'en revenir à Rome sans avoir rien fait, tant les deux Princes étoient animez l'un contre l'autre. Et la Guerre continua toujours avec la même ardeur (56).

Le Pape veut apaiser la Guerre.

Elle se faisoit en Italie, à l'occasion des Siennes, & le Pape en apprehendoit le succès, à cause du voisinage: c'est pourquoi, il envoya le Cardinal de Perouse, frere d'Ascanio de Cornia à Florence, & le Cardinal Simonetta à Sienne, pour trouver quelques voies d'Accomodement. Et voyant qu'on avançoit très-peu les affaires, il se rendit lui-même à Viterbe, avec Jean Manriquez Ambassadeur de Charles V. à Rome. Là, il proposa les mêmes conditions qui avoient été déjà proposées, & les Ministres de l'Empereur y consentirent, étant bien informez que la Flotte des Turcs étoit en Mer pour soutenir les François, & prevoiant qu'il faudroit nécessairement abandonner l'Entreprise de Sienne, & ramener les Troupes à Naples. Le Pape avoit ses vuës, en voulant se mêler de cet Accomodement. Son dessein étoit de faire tomber cette Republique au pouvoir de l'Empereur, dans l'esperance qu'il en investiroit Fabien, fils de son frere Baudouin: c'est ce qui lui fit proposer une condition qu'il savoit bien que les Siennes n'accepte-

(55) Pallavicin, lib. 13. c. 5. n. 5.

(56) Pallavicin, lib. 13. c. 6. n. 1.

teroient pas ; savoir, qu'un Cardinal seroit nommé Chef de la Republique, & y demeureroit avec une garnison de douze cens hommes (57).

An de J.C.
1553.

Revolu-
tion en
Angleter-
re en fa-
veur de
l'Eglise
Romaine.

La mort du jeune Edouard, Roi d'Angleterre, & l'avenement de la Princesse Marie, fille d'Henri VIII. & de Catherine d'Arragon, au Thrône, causerent une Revolution qui repandit la joie dans la Cour de Rome. Car, la nouvelle Reine consacra ses premiers soins au Retablissement de la Religion Catholique, pour laquelle elle avoit toujours été fort zelée. Le Cardinal Polus, aiant été banni du Roiaume par un Decret public, s'étoit retiré dans les Terres de Veronne, au Monastere de Magufano; & le Pape, informé de tout ce qui se passoit en Angleterre, lui donna la Legation dans cet Etat, pour contribuer à l'execution des desseins de la Reine Marie. Jerôme Dandini, Legat auprès de l'Empereur à Bruxelles, à la priere de Polus fit passer la Mer à Jean François Commendon, jeune homme adroit, de beaucoup d'esprit, qui, par son seul merite, parvint ensuite à la Dignité de Cardinal, & qui s'étoit fait connoître au Pape à l'occasion que je vais dire. En 1550. Commendon avoit fait un Voiage à Rome, & Jules III. l'aiant connu par le moien de l'Ambassadeur de Venise, qui le lui presenta, le mit au nombre de ses Cameriers. Ce Pape faisoit alors bâtir une Maison de Plaisance hors des murs de Rome, & souhaitoit que quelqu'un fit des vers, pour être gravez sur des pieces de marbre d'une fontaine, ou une Nymphé recueilloit les eaux pour être distribuées dans les Jardins. Commendon aiant composé quelques Epigrammes très convenables au sujet, & fort goutées du St. Pere, fut appelé: & Jules, après avoir reconnu sa sagesse & son esprit dans plusieurs questions qu'il lui fit: *Ce jeune homme*, dit-il à ceux qui étoient auprès de lui, *a trop de merite pour demeurer long-tems inutile; & je remarque en lui de trop grandes qualitez, pour ne l'employer qu'à faire des vers.* Aussi-tôt, il fut envoyé à Urbin, puis en Flandres, pour accompagner le Legat Jerôme Dandini, qui le fit passer en Angleterre, où il negocia avec art & succès (58).

La Reine
Marie
écrit au
Pape.

La Reine Marie renvoia Commendon à Rome, chargé d'une Lettre pour Jules III. dans laquelle, après avoir assuré ce Pape de son Obéissance filiale, elle lui demandoit l'Absolution du Schisme pour tout son Roiaume, & lui promettoit de lui envoyer une Ambassade, dès que la tranquillité seroit entierement rétablie dans ses Etats. Elle chargea encore Commendon de dire au Pape, qu'elle le supplioit d'envoier Polus en Angleterre en qualité de Legat, mais secretement, de peur que si le secret étoit divulgué, leurs desseins ne devinssent inutiles. Elle écrivit aussi à ce Cardinal, & chargea Commendon de cette Lettre avec celle qu'elle écrivit au Pape (59).

Com-

(57) De Thou, Hist. lib. 12.

(58) Pallavicin, lib. 13. c. 7. Burnet, Hist. de la Reform. d'Anglet. tom. 2. liv. 2. Sandersus, de Schism. lib. 2. De Thou, Hist. lib. 13. Belcatius, in Comment. lib. 26. Sleidan, lib. 25. Antonius Maria Gratiani, in Vita Com-

mend. lib. 2.

(59) Pallavicin, lib. 13. c. 7. n. 4. Burnet, Hist. de la Reform. tom. 2. liv. 2. pag. 386. Sandersus, de Schism. lib. 2. part. 2. De Thou, lib. 13.

An de J.C.
1553.

Fausse
Prophetie
du Pape.

Commendon prit la poste à Bruxelles, pour faire plus de diligence. Arrivé à Rome, il assura le Pape des bonnes dispositions de la Reine Marie. Le Consistoire temoigna beaucoup de joie, dès qu'il apprit que le Roiaume d'Angleterre alloit se réunir au St. Siege. Les reioiissances publiques qu'on en fit à Rome durerent trois jours. Le Pape lui même celebra la Messe, & distribua beaucoup d'Indulgences. Il fit fraper une Medaille qui avoit pour mot ces paroles de l'Ecriture: *Gens & Regnum quod non servierit tibi peribit*; s'attribuant ainsi d'une maniere profane ce que le Prophete Isäie a dit de Jesus Christ. La joie fut courte. Marie fut sterile; & sa Sœur Elizabeth, qui lui succeda, dementit la Prediction de la Medaille. Elle re-tablit le Protestantisme, & rendit son Royaume l'un des plus florissans de la Chrétienté (60).

Cruauté
de Calvin
qui fait
bruler Ser-
vet.

Un autre Evenement de cette année merite de trouver place dans cette Histoire, à la Honte éternelle de Jean Calvin. Cet Heresiarque, abusant de l'Autorité qu'il s'étoit acquisé dans Genève, fit arrêter Michel Servet, & eut assez de credit pour le faire condamner au Feu comme Heretique; se rendant coupable envers ce Malheureux de la Violence, de la Cruauté, & de la Tyrannie, dont il accusoit l'Eglise Romaine. La Sentence fut executée le 27. d'Octobre 1553. On accusoit Servet d'Heresies monstrueuses: mais si l'on juge de ses Sentimens par les Reponses qu'il fit aux Questions qui lui furent proposées, ils n'étoient pas si detestables, que les Ecrivains prévenus les representent. Il paroît par les Actes de son Procès, que sur la Demande qui lui fut faite, s'il n'étoit pas vrai qu'il avoit publié dans ses Livres, que de croire qu'en une seule Essence de Dieu il y eut trois Personnes distinctes, le Pere, le Fils, & le St. Esprit, c'étoit se former des Fantomes ridicules, & faire un Dieu partagé en trois, semblable à Cerbere, le Chien infernal à trois têtes, que les Poëtes avoient imaginé? Il repondit, qu'il avoit écrit un Livre de la Trinité, suivant les Principes & les Idées des plus anciens Docteurs de l'Eglise, qui avoient vécu immédiatement après Jesus-Christ & les Apôtres, & qu'il y avoit trois Personnes en Dieu, mais qu'il entendoit ce mot de *Personne* d'une maniere differente des Modernes: niant au reste, qu'il eut comparé la Trinité à Cerbere. Etant interrogé sur ce qu'il pensoit de la Nature de Notre Seigneur Jesus-Christ, il repondit, que la Divinité de Jesus-Christ étoit éternelle, & qu'il étoit fortement persuadé que Jesus-Christ étoit le Fils de Dieu, engendré de toute Eternité du Pere, & conçu par le St. Esprit dans le sein de la Bienheureuse Vierge Marie: Que la Divinité de Jesus-Christ fut communiquée à son Humanité dans le tems de sa conception, & qu'ainsi sa Chair est principante de la Divinité; mais, que la Matiere de la Chair étoit venue de la Vierge Marie: Qu'il ne condamnoit point, comme on le lui attribuoit, le Sentiment de ceux qui mettent quelque distinction de Propriété dans l'Essence de Dieu; qu'il reconnoissoit une Différence de Personnes; mais, qu'il rejettoit seulement la Pensée de ceux qui vouloient qu'il y eut une Distinction réelle dans

(60) Heydegger, *Hist. Papat.* pag. 238.

dans la Divinité: Qu'il n'étoit point non plus dans la pensée où on le faisoit être, que Jesus-Christ étoit Fils de Dieu, parce qu'il étoit composé de trois Elemens de la Substance du Pere, savoir le Feu, l'Air, & l'Eau, puisqu'il n'avoit jamais crû que ces trois choses fussent en Dieu, sinon en tant que Dieu en avoit l'Idée, comme de toutes les autres choses qu'il avoit créées. On attribuoit encore à Servet de faire l'Ame de l'Homme mortelle; que l'on ne commettoit point de peché mortel jusqu'à l'âge de vingt ans; qu'ainsi, jusqu'à ce tems-là, on n'avoit pas besoin de Redemption; & enfin que le Baptême des petits Enfans étoit une Invention Diabolique. A quoi il repondit: Qu'il n'avoit jamais pensé, ni fait connoître, qu'il crut que l'Ame de l'Homme fut mortelle, mais qu'il avoit simplement dit, qu'elle étoit revêtuë & comme habillée d'Elemens corruptibles: Qu'il ne croioit point que l'Ame de l'Homme, & les differens Etres qui sont au Monde, fussent des portions de la Divinité; mais que Dieu, étant un Etre infini & tout puissant, son Essence étoit par-tout & soutenoit toutes choses; & qu'il ne concevoit point que l'Ame de l'Homme & les autres choses fussent en Dieu, si non par leurs idées: Que les petits Enfans naissoient avec le Peché Originel; mais, qu'ils ne comprenoient le mystere de leur Redemption, que quand ils étoient venus en Age; & qu'il étoit dans la pensée, que, pendant l'Enfance, l'on ne commettoit point de peché mortel: Qu'il croioit le Baptême inutile pendant tout ce tems-là: que même il ne deguisoit point de s'être expliqué & d'avoir écrit là dessus, d'une maniere extremement vive; mais que, si l'on pouvoit faire voir qu'il s'étoit trompé, il étoit prêt à abandonner son opinion (61). Peut-on decouvrir dans tous ces Articles la moindre chose qui merite, je ne dis pas le Feu, mais une simple égratignure, ou 24. heures de Prison? Qu'on entreprenne tant qu'on voudra d'apologier Calvin sur cette action, il sera toujours impossible de le decharger de la haine des honnêtes gens. Je veux même pour un moment, que Servet fût coupable d'Herésie en divers points, convenoit-il bien à Calvin de poursuivre ce Malheureux jusqu'au Supplice? Calvin, qui auroit mérité, selon sa propre conduite à l'égard de Servet, le cruel Chatiment qu'il fit subir à cet Adversaire: car, supposons qu'en effet Servet eut erré sur la Trinité, son égarement seroit-il plus condamnable, que celui de Calvin sur tant de Dogmes de l'Eglise Romaine? Si Calvin étoit aussi coupable à l'égard du St. Siege, que Servet à l'égard du Calvinisme; si le Supplice infligé à ce dernier, en consequence de ses Erreurs, étoit juste, il en faudroit conclure 1. que c'eut été un acte de justice aux Catholiques de bruler Calvin à petit feu; & 2. que François I. & ses Successeurs ont fait des actions louables en traitant à la dernière rigueur les pauvres Lutheriens & Calvinistes. A Dieu ne plaise, qu'il se trouve dans le monde des gens assez ennemis de l'Humanité, pour adopter des Principes & des Consequences si sanguiinaires. Il vaut infiniment mieux avouer le Tort de Jean Calvin. C'est ce que Grotius a fait dans son *Vœu pour la Paix de l'Eglise*.

II

(61) Voyez les Notes sur l'Histoire de Geneve de Spon, tom. I. in 4. p. 294. 295.

An de J.C.
1553.

Le Pape
est irrité
contre la
Compagnie de Je-
sus.

Il s'offre à ma plume un sujet bien différent de celui que je viens de traiter. Ignace de Loyola, & sa Compagnie, eurent une violente tempête à essuier, à cette occasion. Charles V. avoit fait ordonner la Residence à tous les Beneficiers de ses Etats d'Espagne. Ceux qui étoient à Rome, & que ces ordres regardoient directement, allerent se plaindre au Pape, que cette Entreprise de l'Empereur attaquoit les Droits du St. Siege; & au lieu de se soumettre sans murmurer à une Loi qu'ils auroient du prévenir en faisant leur devoir, ils firent tant de bruit, que le Pape eut la foiblesse de se plaindre avec eux. L'Empereur dans sa Reponse soutint les ordres qu'il avoit donnez, & qui étoient conformes aux Saints Canons; & sa fermeté ne fit qu'irriter le Pape, qui ne trouva pas bon qu'un Prince Laïque le rappellât ainsi lui même aux Decisions d'un Concile, auquel il avoit assisté en qualité de Legat, & dont il devoit par conséquent connoître & pratiquer les Definitions. Et comme on disoit, que les Auteurs de l'Edit Imperial étoient les Jesuites, qui commençoient à tout gouverner dans cette Cour, Jules s'emporta contr'eux, & les éloigna de son Palais avec des marques d'indignation. Ignace étoit alors dangereusement malade, & hors d'état de pouvoir parler au Pape. Il fallut donc que la Societé souffrit cette humiliation, jusqu'à ce que Ferdinand Roi des Romains aiant écrit à Jules III. lui eut mandé, qu'il le prioit de voir le General de la Societé des Jesuites à qui il avoit communiqué un secret important; ce qui donna lieu au Pape de faire appeller St. Ignace, qui se rendit à ses ordres, dès qu'il fut convalescent. Il justifia si bien la Societé, que Jules, reprenant ses premiers sentimens favorables à la Compagnie, assura le General qu'il lui rendoit son amitié, & que pour donner au College Romain des temoignages de sa bienveillance, il lui promettoit deux mille écus d'or tous les ans, ou la premiere Abbaïe vacante. Ensuite, lui aiant demandé si la Maison Professe avoit dequoi vivre, Ignace repondit, qu'ils ne manquoient de rien, quoiqu'ils vécussent d'aumônes, & qu'ils seroient toujours assez riches s'ils avoient ses bonnes graces. Jules, flatté par cette reponse, fit appeller son Camerier, lui ordonna de faire entrer le Pere, toutes les fois qu'il se presenteroit, sans le faire attendre, quand même il seroit avec des Cardinaux; & le lendemain, il envoya cinq cens écus d'or par aumône à la Maison Professe (62).

An de J.C.
1554.

Le Pape
envoie un
Nonce à
Charles V.
sur le Ma-
riage de
Philippe.

Les commencemens de l'an 1554. furent signalez par le mariage de Philippe, fils de Charles V. avec Marie Reine d'Angleterre, sous des conditions qu'on peut voir dans les Auteurs que j'indique (63). Dès que le Pape en eut connoissance, il envoya à l'Empereur le Nonce Mozzarel Dominicain, pour le feliciter sur ce mariage, l'assurer de la Droiture & de l'Integrité de Polus, & l'exhorter à la Paix. Le St. Pere avoit deja envoyé Zacharie Delfino vers Ferdinand, pour l'engager à travailler à cette Paix, & remontrer à ce Prince le prejudice que souffroit la Religion de l'Edit de

Paf.

(62) Orlandin, *Hist. Societ. lib. 14. n. 10.*
Baillet, *Vies des Saints, tom 2. p. 451.* Bou-
hours, *Vie de St. Ignace, Liv. 5. p. 402.*

(63) Pallavicin, *lib. 13. n. 6.* De Thou, *lib.*
13. Burnet, *Hist. de la Reform. Edit. in 12.*
tom. 2. 2. part. p. 637.

Passaw; car, le but que se proposoit le Pape étoit de conserver cette partie de l'Allemagne, qui demouroit encore attachée à la Religion Catholique, & de tâcher de ramener l'autre, où dominoit la Religion Protestante. C'étoit dans le même dessein, qu'il avoit établi le College Romain, pour y élever de jeunes Ecclesiastiques Allemands, qui, retournez dans leur Patrie, s'appliqueroient à combattre l'Herésie (64).

An de J.C.
1554.

Polus ne voioit qu'à regret les froideurs & les soupçons de Charles V. à son égard. C'est ce qui l'engagea à prier le Pape de revoquer la Commission qu'il lui avoit donné d'aller en Angleterre exercer les fonctions de Legat. Mais Jules, bien loin de l'écouter, le fit exhorter par François Stella à soutenir, dans une occasion si avantageuse à l'Eglise, cette Reputacion de constance & de fermeté qu'il s'étoit acquise depuis si long-tems, aiant sacrifié sa Patrie, ses Biens, & ses Parens, pour les interêts de la Religion. Il lui fit représenter, qu'il ne devoit pas s'étonner des froideurs & des rebuts d'un Prince à demi-mort (il vouloit parler de Charles V. accablé d'infirmités); qu'il devoit au contraire poursuivre courageusement son dessein, pour restituer sa Patrie & un Roiaume entier à l'Eglise (65). Animé par ces Exhortations, Polus passa en Angleterre, où il s'acquita des fonctions de sa Charge, en faisant revoquer toutes les Loix faites contre le Siege de Rome, & reconciliant les Anglois Schismatiques l'Eglise (66).

Le Pape exhorte Polus à la fermeté.

Le 23. d'Octobre qui précéda la reconciliation de l'Angleterre, le Pape tint un Consistoire, dans lequel il admit la Translation, la renonciation, & la demission du Roiaume de Sicile, faite par l'Empereur Charles V. en faveur de Philippe son fils Roi d'Angleterre. Il reçut aussi l'Obéissance de Ferdinand Avalos d'Aquin, Marquis de Pescaire, que le même Roi avoit envoyé à Rome, pour temoigner en son nom ses Soumissions au St. Siege & à l'Eglise Romaine, & prêter serment de fidelité, tant pour lui que pour ses Successeurs, à la charge de paier tous les ans à la Chambre Apostolique 7000. Ducats d'Or, & de presenter une Haquenée blanche, en reconnoissance du Domaine véritable & direct du Roiaume de Naples, le jour de la Fête de St. Pierre, sous les conditions, & dans les formes, clauses, & promesses exprimées dans la Bulle de Jules II. & par la concession de Leon X. Et le Pape en accorda au Marquis l'Investiture; voulant & prétendant, que dans l'année, à compter depuis la dite Concession, le Roi Philippe produisit son Privilege, fit serment, & reconnut en termes exprès, que ce Roiaume & tout le País qui est en deça du Fare, jusqu'aux frontieres de l'Etat Ecclesiastique, à l'exception de la Ville de Benevent avec son Territoire, étoient accordez au Roi Philippe, à ses Heritiers, & à ses Successeurs, par la seule Faveur & pure Liberalité du Siege Apostolique & du Pape, sans porter aucun préjudice aux Droits de la Princesse Jeanne Reine d'Espagne & des deux Siciles, comme il est plus amplement contenu dans

Le Pape approuve la Renonciation au Roiaume Naples, en faveur du Roi Philippe.

(64) Pallavicin, lib. 13. c. 8. n. 8.

(65) Pallavicin, lib. 13. c. 9. n. 1. Ex Literis Stella ad Polum, 28. Maii an. 1554.

Tome IV.

(66) Burnet, Hist. de la Reform. Liv. II. De Thou, Hist. lib. 13. Sleidan, lib. 25. Sanderus, de Schism. lib. 2.

Année J. C.
1554.

la Bulle. Le lendemain, le Pape écrit à Philippe, pour l'informer de ce qu'il venoit de faire en sa faveur. Il y joignit un Bref adressé à la Reine Marie, pour lui souhaiter toutes sortes de prosperitez, & un heureux succès dans ses Entreprifes; & un autre à l'Empereur Charles V. pour lui marquer qu'il avoit satisfait à ses demandes, en accordant l'Investiture du Roiaume de Naples à son fils Philippe (67).

Le Pape travaille à ramener les Ethiopiens à la Foi Catholique.

Le Pape, non content de voir le Roiaume d'Angleterre subir encore le joug, tacha de ramener à l'Unité Catholique les Abyssins, qui suivoient les Opinions de Dioscore & d'Eutychés. Il s'embarqua dans cette Affaire, à la sollicitation du Roi de Portugal; & il nomma Jean Maynez, Portugais, de l'humble Societé des Jesuites, pour être Patriarche d'Ethiopie. Le P. Oviedo, de la même Societé, fut fait Evêque de Nicée, & le P. Carnero Evêque d'Herapolis. Le Commissaire Apostolique, pour resider à Goa, fut Gaspar Barzaé (68).

Le Pape prend Alliance avec le Duc Cosme.

Les heureux succès, que le Pape éprouvoit dans les Affaires de Religion, ne le tiroient pas d'embarras au sujet de la Guerre allumée dans la Toscane entre l'Empereur & le Roi de France. Le Duc de Florence, engagé dans le Parti des Imperiaux, n'avoit aucune ressource pour s'opposer aux François: de sorte que les secours d'Espagne & de Naples venant à lui manquer, il voulut attirer le Pape dans son Parti, en mariant une de ses filles à Fabiano neveu de Jules, fils naturel de Baudouin, selon le Cardinal Pallavicin. Ce mariage fut conclu, à la satisfaction du Duc (69). La Cour de France avoit offert une Princesse du Sang à ce même neveu du Pape; mais, cette Alliance fut refusée. Jules III. repondit, que les mariages entre des personnes d'une condition si differente ne pouvoient pas être heureux; & que, comme il reconnoissoit la Maison Roiale de France pour la plus noble qui fût au Monde, il reconnoissoit la sienne pour la plus vile qui fût sur la Terre. Cependant, il ne donnoit pas la vraie raison de ce refus; car, ce qui le portoit à refuser une si glorieuse Alliance, étoit l'envie de marier son Neveu avec la fille du Grand Duc, ce qu'il fit, comme un moien plus assuré pour executer les desseins qu'il avoit formez en faveur de sa Famille (70).

Les Jesuites mal-traités en France.

Les Jesuites n'avoient pas un vent si favorable; car, le Parlement, l'Evêque, & l'Université de Paris, s'opposoient toujours à leur Etablissement, comme s'ils eussent pressenti les maux que cette Societé devoit causer à la France. Le Roi, qui protegeoit ces Reverends Peres, leur aiant accordé de nouvelles Lettres patentes, le Parlement refusa de les enterrer, & renvoia la chose à Eustache du Bellay, Evêque de Paris, & au Doien de la Faculté de Theologie, pour, sur leur raport, juger ce qu'il appartiendroit. L'Evêque donna son Avis contraire à la Reception de ces Peres, & fit entendre

(67) *Acta Consistorial. sign. 134. pag. 145. Raynaldi, an. 1554. §. 10.*

(68) *Raynaldi, ut supr. §. 24. Orlandin, Hist. Societ. lib. 14. n. 3.*

(69) *De Thou, Hist. lib. 14. Daniel, Hist. de France, tom. 6. Edit. de 1722. pag. 74. & 75.*

(70) *Thuanus, Hist. lib. 14.*

An de J. C.
1554

tendre que leur institut bleffoit les droits des Evêques, & les Concordats faits entre les Papes & les Rois de France. Mais, le Doien de la Faculté poussa plus loin l'affaire; & non content d'avoir dit son Avis en pleine Audience, il assembla les Docteurs, & fit rendre le premier Decembre un Decret qui portoit: „Que cette nouvelle Societé, qui s'attribuë particulièrement le Titre inventé du nom de Jesus, qui reçoit sans choix toutes fortes de gens, quelques crimes qu'ils aient commis, & quelques infames qu'ils soient; qui ne differe en aucune façon des Prêtres seculiers, n'ayant ni l'habit, ni le chœur, ni le silence, ni les Jeûnes, ni toutes les autres observances qui distinguent & qui maintiennent l'Etat Religieux; à laquelle ont été donnez tant de Privileges touchant l'Administration du Sacrement de la Penitence & de l'Eucharistie, de la fonction de prêcher, lire, & enseigner, au préjudice des Ordinaires & de l'Ordre hierarchique, & aussi au préjudice des autres Religieux, & même des Princes & Seigneurs temporels, contre les Privileges de l'Université, & enfin à l'oppression & vexation des Peuples; lui paroît violer l'honneur de la Profession Monastique, enerver l'exercice public, honnête, pieux, & très-nécessaire des vertus, des abstinences, des ceremonies, & des austeritez; qu'elle donne occasion de sortir librement des autres Religions; qu'elle soustrait de l'obéissance & de la sujettion dûes aux Ordinaires, prive injustement les Seigneurs, tant Ecclesiastiques, que temporels, de leurs Droits, apporte du trouble en l'une & en l'autre police, plusieurs dissensions & plaintes parmi les Peuples, plusieurs procès, débats, contentions, jaloufies, & divers Schismes; & par tant, que toutes ces choses & autres étant diligemment examinées & considerées, cette Societé semble perilleuse en matiere de Foi, ennemie de la Paix de l'Eglise, fatale à la Religion Monastique, & plutôt née pour la Ruine, que pour l'Edification des Fideles. „ Ignace reçut ce Decret avec beaucoup de fermeté; & quoique tous ses Peres fussent d'avis qu'on y repondit dans les Formes, il jugea differemment, & voulut que l'on gardât le silence. Mais, la publication du Decret souleva tout le monde à Paris contre les Jesuites. Les Predicateurs se déchainèrent contr'eux dans les Chaires. Les Curez attaquèrent hautement leur Institut. Les Professeurs en firent le sujet de leurs Discours. On parla contre leur Doctrine & leur Conduite; & l'Evêque de Paris, appuié du Decret de Sorbonne, leur interdit toutes Fonctions dans son Diocese, en quoi il fut imité par plusieurs autres Prelats, qui se trouverent à Paris, & qui suivirent son exemple: mais, ces Peres se soutinrent contre cet Orage, & eurent l'adresse de dissiper la Tempête avec le tems (71).

Le Pape n'étoit guere plus tranquille en Italie; car, outre les inquietudes que lui causoit le Siege de Sienne qui ne finissoit point, il fut beaucoup plus sensiblement touché de la nouvelle qu'il apprit, que l'Empereur avoit

An de J. C.
1555.Embarras
du Pape.

(71) Bouhours, Vie de St. Ignace, Liv. 5. D'Argentré, Collèct. Julic. de Novis error. Orlandini, Hist. Societ. Jesu, lib. 14. & 15. tom. 2. p. 194.

An de J.C.
1555.

convoqué une Diète à Ausbourg, pour y traiter des Affaires de la Religion. „ Le terme de la suspension du Concile étant expiré, le Pape de-
 „ libera avec les Cardinaux de ce qu'il falloit faire; car, bien que la cause
 „ de la suspension durât encore, favoir la Guerre entre l'Empereur & le
 „ Roi de France, il sembloit néanmoins que les Critiques auroient lieu de
 „ dire, que cela ne suffisoit pas, pour empêcher que le Concile ne fut
 „ remis sur pied; & qu'ainsi il en falloit faire une nouvelle Declaration,
 „ pour se tirer d'embaras. Mais les sages furent d'avis de ne point remuer
 „ les mauvaises humeurs, pendant que tout le monde gardoit le silence, &
 „ qu'aucun Prince, ni Peuple, ne songeoit au Concile: de peur que, si l'on
 „ en parloit, ou que l'on en montrât de la crainte, il ne prit envie à quel-
 „ qu'un de le demander. Cet Avis l'emporta, & le Pape résolut de n'en par-
 „ ler jamais (72). „ Cependant, la Diète d'Ausbourg fut ouverte le 5.
 de Fevrier par Ferdinand, qui y fit une Proposition fort desagréable à la
 Cour de Rome, & la rendit publique par l'Impression. „ Le Pape, voiant
 „ cet Imprimé, se mit à maudire, à son ordinaire, les Colloques & ceux
 „ qui les avoient inventez; se plaignant de ce qu'il ne pouvoit pas être un
 „ moment, sans avoir un Concile, un Colloque, ou une Diète sur les
 „ bras: & qu'avec tout cela, l'on ne pouvoit pas terminer un seul diffé-
 „ rend. Il maudissoit un Siecle si malheureux, & regrettoit le tems où
 „ les Papes vivoient en repos, & sans craindre de perdre leur Autorité.
 „ Néanmoins, il trouvoit de quoi se consoler dans le retour de l'Angleter-
 „ re à son Obéissance; dans les Ordonnances qui s'y étoient faites en sa fa-
 „ veur; dans les Lettres de remerciement que cette Nation lui écrivoit;
 „ & dans l'attente del'Ambassade solemnelle que les Etats du Roiaume lui
 „ envoioient, pour le remercier personnellement de sa Clemence paternel-
 „ le, & lui promettre une parfaite Obéissance. Et, par une Saillie de joie,
 „ il disoit plaisamment: *Qu'il ne laissoit pas d'être heureux, puisqu'il recevoit*
 „ *des Remerciemens de ceux à qui il en devoit faire* (73). „ Mais, pour empê-
 „ cher les Decisions que la Diète d'Ausbourg auroit pû faire à son préjudi-
 „ ce, il y envoya le Cardinal Moron en qualité de Legat (74). Ce qui fut
 inutile.

Le Pape
envoie un
Nonce en
Angle-
terre.

En même tems, le Pape envoya en Angleterre Antoine Augustin, Au-
 diteur de Rote, l'un des plus savans hommes que l'Espagne ait produit,
 pour remercier Philippe & Marie de leur Zèle à ramener le Roiaume à l'U-
 nité Catholique, & leur proposer l'unique moien de contenir les Peuples
 dans la Foi, qui étoit de fermer aux Heretiques les voies de se refugier
 chez les Etrangers; à quoi, ajoutoit-il, l'on pourroit réussir, si l'on fai-
 soit la Paix avec la France. Il devoit représenter encore au Roi & à la
 Reine, que le Pape n'avoit rien oublié pour inspirer ces Sentimens à l'Em-
 pereur, & qu'Henri II. consentoit d'y donner les mains, pour reprimer le
 Turc,

(72) Frà Paolo, *Hist. du Concil. de Trente*,
Liv. V. p. 370.

(73) Frà-Paolo, *ut supr.* p. 371. 372.

(74) Frà-Paolo, *ut supr.*

XXXVIII.

ornificio, che al tuo Catullo
ce; per ~~che~~ spiace, e affannasi,
co ad ~~un~~ non ~~è~~ trastullo:

ille : quicquid est , ubicunque
pue agit , renidet :

18 -

24 -

17

168

24

408 = 1220 - 1220

1700 - 1720 =

Turc, & concourir à l'avantage de la Religion. Il étoit chargé d'ajouter encore, que le Pape avoit employé tous ses soins, pour établir une bonne Reformation dans les Mœurs, qui servit d'exemple à la Posterité, mais qu'il en avoit été empêché par l'opposition des Ecclesiastiques qui ne vouloient pas être corrigez, & par la Violence & l'Usurpation du Pouvoir, que les Magistrats Laiques s'étoient attribué contre les Droits de l'Eglise. Que cependant le Pape avoit pourvû au premier Chef en plusieurs Articles, par une Bulle qui étoit déjà dressée & qu'il publieroit dans peu. Que pour le dernier Chef, il étoit nécessaire d'y faire intervenir l'autorité & la piété des Princes. Que, dans la Bulle, il reformoit l'Etat Ecclesiastique, en commençant par le Vicaire de Jesus-Christ, & en finissant par le dernier Ordre; & que si cette Bulle ne suffisoit pas, le Pape y suppléeroit par différentes Additions, pourvû qu'on reprimât l'Abus que les Laiques faisoient de leur Puissance (75).

Les choses étoient si bien disposées en Angleterre, que la Reine Marie se proposoit de restituer les Biens des Eglises, qui avoient été réunis à la Couronne. Cette Princesse étoit dans des allarmes continuelles, depuis la publication d'une Bulle, où Jules III, non content d'excommunier toutes les personnes, qui retiendroient les Biens d'Eglise, & des Terres de Communauté Religieuses, lançoit aussi ses Anathêmes contre les Princes, les Evêques, & les Magistrats, qui refuseroient de faciliter l'exécution de sa Bulle. Car, encore que le Chancelier prétendit, que cette Bulle regardoit uniquement l'Allemagne, & que de semblables Expéditions de la Cour de Rome n'avoient nulle force en Angleterre, sans l'Aveu du Souverain, Marie avoit de la peine à se rassurer. Aussi, la plupart des gens estimerent, que si c'étoit un péché en Allemagne de posséder des Biens d'Eglise, c'en étoit un en Angleterre; & que si le Pape derivoit son Autorité de Jesus-Christ ou de St. Pierre, ses Bulles avoient une force entiere, en quelque lieu qu'il les envoiât (76). Mais, la mort du Pape Jules, arrivée sur ces entrefaites le 23. de Mars, différa l'exécution du dessein de la Reine Marie. Ce Pontife étoit âgé de 67. ans, 6. mois, & 14. jours, aiant tenu le St. Siege 5. ans, 1. mois, & 14. jours. Voici comment il se procura la mort. Prévoiant que les Cardinaux refuseroient de consentir à la demande de son frere, qui desiroit passionnement la possession d'une Ville, il chercha un prétexte de ne point tenir Consistoire: il fit semblant d'être malade. Pour couvrir ce Jeu, il fallut ne manger guere, & choisir des alimens propres aux malades. Ce changement de nourriture lui causa, dit-on, la maladie dont il mourut (77). On pourroit lui appliquer ce que Martial dit de Célius dans une de ses Epigrammes (78). Il y en a qui disent, que Jules se reduisit à une diete & à un changement de nourriture, par l'avis imprudent de ses Medecins,

Mort de
Jules III.

(75) Pallavicin, *Hist. Conc. Trid.* lib. 13. c. 10. n. 5.

(76) Burnet, *Hist. de la Reform. d'Anglet.* tom. 2. 2. part. pag. 731.

(77) Sponde, *an.* 1555. S. 4. De Thou, *Hist.* lib. 15.

(78) Martial, *lib.* 7. Epigr. 39.

Ande J. C.
1555.

Son Ca-
ractere.

cins, qui vouloient le soulager de la goutte (79). D'autres prétendent qu'un vieux mal fut la cause de sa mort (80).

Il étoit extrêmement adonné à ses plaisirs, & songeoit beaucoup plus à jouir du Pontificat, qu'à l'exercer; car, tout occupé de festins, de jeu, de comedies, & d'autres voluptés indignes de son rang, il negligeoit les devoirs de sa Charge, & passoit les jours & les nuits à se divertir avec des gens semblables à lui (81). Ses Discours étoient peu graves. Un jour, deux Cardinaux le trouverent à la Cour de son Palais, dans une posture indecente; car, il avoit quitté ses habits, à cause de la chaleur, & se promenoit en calçons. Il les obligea d'en faire autant; & leur demanda ce que le Peuple diroit d'eux, s'ils s'alloient montrer en cet état au Champ de Flore, & dans les ruës de Rome? On nous prendroit, repondirent-ils, pour des garnemens, & l'on nous jetteroit des pierres. Donc, reprit-il, c'est à nos habits, que nous avons l'obligation de ne point passer pour des garnemens: ne sommes-nous pas bien redevables à nos habits (82)? Il n'avoit guere plus de Religion que son Prédecesseur, & il donna une preuve de son Impieté par une Profanation & un Blaspheme horrible, lorsqu'il entreprit de justifier ses emportemens sur la colere où Dieu se mit contre Adam pour une pomme. Crespin raconte ainsi le fait: „ Il se delectoit, dit-il, entr'au-
 „ tres viandes, à manger de la chair de porc & de paon. Mais, comme
 „ son Medecin l'eust adverti, qu'il se gardast de manger de la chair de porc,
 „ pour ce qu'elle est contraire à la goutte, de laquelle il estoit souvent
 „ tourmenté; & toutesfois ne s'en vouloit point abstenir; le Medecin ad-
 „ vertit secretement le Maistre d'Hotel, qu'il n'ordonnât point qu'on ser-
 „ vit de la chair de porc. Comme donc quelquefois on n'en eut point ser-
 „ vi, & le Pape l'eut apperçu, il demanda au Maistre d'Hotel où étoit
 „ son plat de chair de porc. Le Maistre d'Hotel repond que le Medecin
 „ avoit ordonné qu'on n'en servit point. A donc il s'escria en cette sorte:
 „ Apporte moi mon plat (*al dispetto di Dio*) c'est-à-dire, en depit de Dieu...
 „ Aiant un jour veu un Paon à son diner, auquel on n'avoit point touché;
 „ Garde moi, dit-il, ce Paon froid pour le souper, & me fay dresser la
 „ table au jardin, car je veux encore aujourd'hui avoir Compagnie. Com-
 „ me donc en soupant, il eut veu d'autres Paons chauds servis sur la Table,
 „ ne voyant point son Paon froid, lequel il avoit commandé qu'on luy
 „ gardast, se courrouçant amèrement, il desgorgea un Blasphême execra-
 „ ble à l'encontre de Dieu. Alors, quelqu'un des Cardinaux qui estoient
 „ assis à la table avec luy, dit, Que Vostre Sainteté ne se colere point tant
 „ pour si peu de chose. Et ce Jules luy dit: Si Dieu se voulut si fort cou-
 „ roucer pour une pomme, qu'il jetta nostre premier Pere Adam hors de
 „ Paradis, pourquoy ne me fera-t'il licite, à moy qui suis son Vicaire de
 „ me courroucer pour un Paon, veu qu'un Paon est beaucoup plus qu'une
 „ pom-

(79) *Contin. de Fleury, Hist. Eccl. tom. XXX pag. 602.*

(80) *Sponde, ut supr.*

(81) *De Thou, lib. 15.*

(82) *Bullinger, in Vita MS Julii III. apud Heydegger, Hist. Papatus, pag. 235.*

„ pomme (83). „ Il étoit fort impudique, & durant le Conclave où il fut élu, on jugea que le Pape futur seroit tel, sur des Lettres interceptées, qui étoient pleines des Sautez les plus énormes (84). On n'y fut pas trompé; car, il est assez constant, que Jules III fut adonné à la Sodomic. Outre cela, Thomas Erastus nous apprend, qu'il y eut une liaison si étroite entre ce Pape & le Cardinal Crescence, qu'ils aimoient en même lieu, & qu'ils nourrissoient à frais communs les Enfants de leurs Maîtresses, faute de savoir qui étoit le véritable Pere. Chacun d'eux aussi paioit son Écot pour l'entretien des Maîtresses (85). Ajoutez à ces temoignages une Preuve negative qui a beaucoup de force: c'est que le Cardinal Pallavicin extenué autant qu'il peut les défauts de Jules III. mais il ne refute point ce que Frà-Paolo & d'autres en ont dit. Il avoué, par exemple, que ce Pape aimoit à se divertir; mais il ajoute, qu'il n'aimoit pas moins l'application aux affaires. Il convient, qu'il mourut, sans être, ni fort estimé, ni fort aimé; mais il pretend, que sa maniere d'agir un peu trop libre & familiere en fut cause; parce que, ne s'attirant pas la veneration publique, il fit juger qu'il n'étoit pas un bon Pape. Il ajoute que ce Jugement fut inique, & que si les défauts de Jules III. fautoient plus aux yeux que ses bonnes qualitez, ils étoient peut-être de moindre consequence que ses vertus (86). D'autres Auteurs affirment, qu'autant qu'il avoit paru ami du plaisir & peu appliqué aux affaires, lorsqu'il étoit Cardinal, autant parut-il modéré, modeste, & appliqué au Gouvernement, quand il fut devenu Pape; ce qui fit dire à Charles V., qu'il s'étoit également trompé dans ce qu'il avoit prédit au sujet de deux Papes. Qu'il croioit Clement VII. un Pontife d'un esprit paisible, ferme, & constant, & qu'il s'étoit trouvé un esprit inquiet, brouillon & variable: au contraire, qu'il s'étoit imaginé que Jules III. negligeroit toutes les affaires pour ne penser qu'à se divertir, & que cependant on n'avoit jamais vû de Pape plus diligent, n'ayant d'autres plaisirs que ceux qu'il trouvoit dans les affaires (87).

An de J.C.
1555.

CHARLES V.
Empereur d'Occident.

MARCEL II.

HENRI II.
Roi de France.

CCXXXI. P A P E.

Dès le 5. d'Avil, 37. Cardinaux entrerent dans le Conclave. Les sentimens du Sacré College étoient partagez entre les François & les Imperiaux; & comme ni les uns ni les autres n'étoient assez forts pour faire un Pape à leur choix, il tachoient de gagner le Cardinal de Ferrare, qui

(83) Jean Crespin, de l'Etat de l'Eglise, de Francfort 1625. pag. 121. Zuinger, ubi supr. pag. 553. Joannes Zuingerus, in Tractatu

Historico-Theologico de Festo Corporis Christi, pag. 146.

(85) Erastus, apud Hottinger, p. 574.

(86) Pallavicin, lib. 13. c. 10.

(87) Contin. de Fleury, Hist. Eccl. tom.

(84) Sleidan, lib. 21. De Thou, lib. 6. Edit. XXX. p. 602.

An de J.C.
1555.

qui prétendoit à la Papauté, & qui avoit une puissante Cabale à sa Devotion. Cependant, il n'étoit pas à craindre; car, une partie de ceux, qui lui avoient promis leurs voix, pour ne pas ruiner leurs Affaires, avoient donné parole positive au Camerlingue, qu'aussitôt qu'ils verroient qu'on penseroit tout de bon à Ferrare, ils se declareroient ouvertement contre lui. Il y avoit plus de raison de craindre le Cardinal de Mantouë, que celui de Ferrare, avec la Faction Françoisë dont il étoit le Chef, auroit pû élever à la Papauté (1).

On tra-
vaille à
l'Electi-
on du Car-
dinal de Ste.
Croix.

Le Camerlingue, aiant fait de serieuses Reflexions sur les Dispositions du Conclave, voulut donner le change aux Partisans des deux Cardinaux de Mantouë & de Ferrare; &, pour y réussir, il jetta les yeux sur Sainte Croix, qui étoit du Parti de la France, & qui avoit beaucoup d'amis. „ Il „ étoit aussi Creature de Paul III. grand Oncle de Santa-Fiore, & par „ cette raison en devoit être soutenu. Le Camerlingue jugea qu'il valoit „ bien mieux le faire Pape qu'un des deux autres, quoiqu'il ne fût pas „ agréable à l'Empereur; puisque Dom Ferrante, frere du Cardinal de „ Mantouë, aiant été Gouverneur du Milanois, connoissoit le foible de tou- „ tes les Places de cet Etat, & que le Duc de Ferrare aiant beaucoup d'ar- „ gent & des villes fortes proches du Duché de Milan, pouvoit donner de „ grands secours aux François. On n'avoit pas la même chose à craindre „ du côté de Ste. Croix. Quoiqu'il eut le courage élevé, étant de basse „ naissance, il ne pouvoit pas beaucoup fortifier le parti qu'il embrasseroit, „ ni tirer de grands secours de l'Etat Ecclesiastique, extremement affoi- „ bli par ses Predecesseurs. Il y avoit même apparence, que si les Imperiaux „ contribuoient à l'Electi- on de ce Cardinal, il oublieroit les fâcheuses pa- „ roles que l'Empereur lui avoit fait dire, lorsqu'il étoit Legat au Concile „ de Trente, parce qu'il avoit voulu transporter, à ce qu'on disoit, le „ Concile à Boulogne: d'autant plus que le Cardinal Lottin aiant instruit „ l'Empereur des intentions du Legat, ce Prince avoit temoigné d'en être „ content. Le Camerlingue aiant pris cette resolution alla trouver le Car- „ dinal de St. Ange son Parent, & lui aiant dit sa pensée, ils chercherent „ ensemble les moiens de la faire réussir. Le Camerlingue y trouvoit deux „ Difficultez; l'une, que le Cardinal de Trente étoit ennemi déclaré de „ Ste. Croix; & l'autre, que plusieurs Cardinaux feroient difficulté de le „ nommer, à cause que ses demêlez avec l'Empereur avoient trop éclatez, „ pour être ignorez de personne. D'ailleurs, on n'osoit decouvrir les rai- „ sons qu'on avoit de craindre l'Electi- on des Cardinaux de Mantouë & de „ Ferrare, de peur de se mettre à dos ceux de leur Parti. Dans cet em- „ barras, le Camerlingue s'avisa d'un expedient, qui fut de nommer les „ Cardinaux de Mantouë & de Ste. Croix ensemble, pour voir si celui de „ Ferrare leur donneroit l'exclusion, parce que ce seroit le moien de les „ diviser; & qu'en cas que celui de Mantouë fut élu, après avoir vû que „ les François lui auroient été contraires, il croiroit devoir son Electi- on à „ l'Em-

(1) Pallavicin, Hist. Concil. Trid. lib. 1. c. 11. n. 2.

An de J.C.
1555.

„ l'Empereur. Le Camerlingue aiant fait gouter ce raisonnement au Car-
 „ dinal de St. Ange, alla avec lui le proposer à quelques-uns de leurs amis
 „ communs. Tout le monde aiant approuvé cette pensée, ils envoierent
 „ Lottin offrir au Cardinal de Ferrare quatre sujets, afin qu'il en choisit
 „ un pour être proposé avec lui. Le premier fut Chieti; mais, le Cardi-
 „ nal de Ferrare, l'entendant nommer, se mit à rire, & lui dit, *Je sai bien*
 „ *que vous ne pensez pas à lui. Vous n'avez,* repartit Lottin, *qu'à lui don-*
 „ *ner votre suffrage, & vous verrez si je vous parle serieusement.* Le Cardi-
 „ nal de Ferrare ne voulut pas contester davantage: & aiant prié Lottin
 „ de continuer, il lui nomma le Cardinal de Fano, dont il lui vanta le me-
 „ rite; ajoutant, qu'il lui devoit être agreable, étant de Modene, & sujet du
 „ Duc son frere. Mais, ce Cardinal lui temoigna que sa peronne ne lui
 „ plaisoit en aucune maniere. Lottin, voiant que la Proposition de ces deux
 „ sujets avoit mis en colere le Cardinal de Ferrare, lui nomma pour l'adou-
 „ cir, le Cardinal de Mantouë, & lui dit, *Que celui-là devoit être de son gout,*
 „ *puisqu'il étoit son parent, & que ce Cardinal briguoit pour son Election, quoi*
 „ *qu'il sût qu'elle n'étoit pas agreable à l'Empereur.* Le Cardinal de Ferrare
 „ lui repondit en peu de mots: *Le Cardinal de Mantouë ne donnera pas aux*
 „ *autres ce qu'il pourra avoir pour lui-même.* Lottin lui proposa aussi-tôt
 „ Ste.-Croix, & lui representa que ce sujet seroit agreable aux François,
 „ à cause des demélez qu'il avoit eus avec l'Empereur. Le Cardinal de
 „ Ferrare lui repondit: Qu'il pouvoit nommer qui il lui plaisoit, en
 „ premier, ou en second; que cela lui étoit indifferent: & qu'à l'égard de
 „ Ste.-Croix, il avoit plusieurs choses dans l'Esprit qu'il ne pouvoit pas
 „ dire. Lottin, aiant eu la reponse que le Camerlingue, Saint-Ange, &
 „ leurs amis desiroient, alla aussitôt leur en faire part, & ils resolurent
 „ ensemble d'agir fortement pour Sainte-Croix. Leur expedient réussit
 „ comme ils l'avoient prévu. Le Cardinal de Mantouë, aiant appris cette
 „ nouvelle, parut tout interdit; & après avoir rêvé quelque-tems,
 „ dit au Camerlingue, que hors le Cardinal de Ferrare à qui il avoit
 „ promis sa voix, il n'affectoit aucun du Parti François, & ne re-
 „ fuseroit pas un de ceux qui seroient agreables à l'Empereur. De-
 „ puis ce tems-là, Saint-Ange & le Camerlingue briguerent si se-
 „ cretement, que l'Election étoit presque conclue avant que ceux du
 „ Parti contraire en eussent connoissance, & personne n'a pû péné-
 „ trer les moiens dont ils s'étoient servis. Ils envoierent premierement
 „ Lottin à Sainte-Croix, pour savoir qui étoient ceux auxquels ils pou-
 „ voient prendre confiance, & combien ils étoient, ne voulant pas enco-
 „ re se decouvrir à lui. Ce Cardinal repondit avec beaucoup de pruden-
 „ ce, que plusieurs s'étoient offerts à lui, mais qu'il ne savoit pas si c'é-
 „ toit de bonne foi, ou seulement pour gagner son amitié. Neanmoins,
 „ prenant le tableau où étoient écrits les noms de tous les Cardinaux, il
 „ lui en marqua quelques-uns; mais, il ne put achever, parce qu'ils furent
 „ surpris par le Cardinal Dandino, qu'il savoit être un des meilleurs amis
 „ du

An de J.C.
1555.

du Cardinal de Ferrare. Lottin se retira aussitôt, de peur de donner de l'ombrage à Sainte-Croix, & alla faire part de leur Conference au Camerlingue & à Saint-Ange. Après avoir raisonné quelque tems ensemble, ils demeurèrent d'accord que ce qui donne le plus de peine dans les Conclaves, ce sont les differends interêts des Nations; & que pour ne s'attirer aucun Parti, il faut faire sa brigade avec un grand secret. Ils prirent ensuite le tableau, pour voir s'ils étoient assurez d'un assez grand nombre de voix, pour faire réussir leur dessein; & , ayant trouvé qu'il y en avoit un nombre suffisant, ils choisirent entre ceux qui étoient les plus propres à persuader les autres, & les engagerent à demeurer auprès de ceux, dont ils n'étoient pas entierement assurez, jusques à ce qu'ils fussent dans la Chapelle du Scrutin. Ce qui fut executé avec beaucoup d'adresse, sans que pas un du Parti contraire s'en apperçût, à la réserve du Cardinal Dandino, qui, ayant rencontré Lottin dans un des Corridors, lui dit à l'oreille: *Je suis instruit de la Brigade que vous faites, & je n'en suis pas fâché: assurez le Camerlingue, que je le servirai de tout mon pouvoir.* Si Dandino eut dans ce tems-là decouvert au Cardinal de Ferrare les brigues du Camerlingue, il eut bien rompu ses mesures; mais, il ne lui en temoigna rien. Cela marque assez le peu de fond que le Cardinal de Ferrare devoit faire sur ses Amis, qu'il tenoit pour assurez; puisque celui, qui paroissoit entierement dans ses interêts, ne s'étoit déclaré tout d'un coup pour Sainte-Croix, comme il le dit lui-même après le Conclave, que pour ne donner pas sa voix à un Ami, à qui il ne la pouvoit refuser avec bienveillance. Le Cardinal de Trente fut le seul qui n'abandonna pas celui de Ferrare, & dit hautement, qu'il se declaroit plutôt pour lui, que pour Sainte-Croix. Comme il étoit un des principaux du Parti de l'Empereur, il avoit fait entrer dans son sentiment le Cardinal de Santa-Fiore. Lottin, qui étoit ami de ce dernier, lui expliqua les raisons qu'il avoit de preferer Sainte-Croix au Cardinal de Ferrare, afin qu'il les fit entendre au Cardinal de Trente, qui y avoit plus d'interêt qu'un autre, étant Prince de l'Empire, & entierement devoué aux interêts de l'Empereur. Il lui dit encore, que Sainte-Croix avoit oublié entierement les sujets de plainte qu'il avoit eus de l'Empereur pendant qu'il étoit Legat, & qu'il seroit entierement dans ses interêts lorsqu'il seroit Pape. Que d'ailleurs l'Electon de Sainte-Croix étoit si assurée, qu'il seroit impossible de la traverser: ce qui lui seroit confirmé par le Camerlingue. Tout ce qui embarrassoit le Cardinal de Trente, c'est qu'il avoit donné sa voix au Cardinal de Ferrare, & il demandoit le reste de la journée pour la retirer. On lui permit de lui envoyer faire ses excuses; mais, Lotin ne voulut pas le quitter, qu'il ne l'eut conduit à la Chapelle Pauline, où étoient les autres; & l'ayant laissé avec les autres, il alla, comme il lui avoit promis, dire au Cardinal de Ferrare, qu'il ne pouvoit tenir la parole qu'il lui avoit donnée d'être pour lui.

Alors.

„ Alors, le Camerlingue & ses amis commencerent d'agir ouvertement,
 „ & les François tinrent Conseil entr'eux, quoiqu'avec peu d'esperance de
 „ réussir. Et, en effet, leurs projets furent inutiles, parceque tout étoit
 „ disposé en faveur de Sainte-Croix; & même Chieti, qu'ils vouloient fai-
 „ re Pape, étoit allé dans sa Chambre lui offrir sa voix, & le Cardinal
 „ Saraceno son parent, qui étoit allé pour lui en faire la proposition, n'o-
 „ sa lui en rien dire. Plusieurs furent engagez à cette Election par des
 „ motifs differens. . . . Le Camerlingue & Saint-Ange voulurent que les
 „ Cardinaux de Mantoue & de Trente allassent prendre Sainte-Croix à
 „ sa Chambre, pour le mener à la Chapelle où il fut élu d'un commun con-
 „ sentement, & prit le nom de MARCEL II. n'ayant pas voulu chan-
 „ ger celui qu'il avoit eu au Baptême (2). „

An de J.C.

1555.

Election
du Cardi-
nal de
Ste. Croix.

Il se nommoit Marcel Cervin, né le 6. de Mai 1501. à Fano, ou Mon-
 te-Fano, Bourg de l'Etat de l'Eglise sur une Montagne entre Olmo & Ma-
 cerata: son Pere nommé Richard Cervin de Monte-Pulciano, étoit Thre-
 sorier dans la Marche d'Ancone, ou Receveur pour le St. Siege, & sa Me-
 re Cassandre Benela étoit d'une famille honnête. Marcel fit ses Etudes à
 Sienne, d'où il alla à Rome, sous le Pontificat de Clement VII. mais il
 ne s'éleva que sous Paul III. qui le choisit pour être son premier Secretai-
 re. Dans la suite, il fut mis auprès du Cardinal Farnese neveu de ce Pon-
 tife, que son Oncle envoioit Legat en France & dans les Pais-Bas, pour tâ-
 cher de terminer les Differends del'Empereur Charles V & du Roi François
 I. Cette affaire étant trop delicate pour être accomodée promptement, le
 Cardinal Legat en laissa la commission à Marcel Cervin, qui avoit alors le ti-
 tre d'Evêque de Nicastro, & qui eut depuis les Evêchez de Reggio &
 d'Eugubio. A son retour, Paul III. le fit Cardinal en 1539. & le nomma
 dans la suite un des Presidens au Concile de Trente (3).

Son His-
toire
avant son
Pontificat.

Le lendemain de son Election, il fut sacré Evêque par le Cardinal Ca-
 raffe, Doien du Sacré College. L'onzieme d'Avril, qui se trouvoit être le
 Jeudi Saint, il lava les pieds à douze Pauvres, reçut la Couronne Pontifi-
 cale du Cardinal du Bellay, Evêque de Porto, sans aucune Pompe, ni Ce-
 remonie, parce qu'on étoit trop proche de la Fête de Pâques. Il ordonna
 que la depense qu'on faisoit en ces fortes d'occasions dans le Chateau St. An-
 ge, en feux d'artifices & illuminations, seroit employée à l'usage des Pau-
 vres. Les Magistrats de Rome l'étant venu saluer, & le priant de dimi-
 nuer les Impôts, il répondit avec beaucoup de bonté, qu'il n'en établiroit
 point de nouveaux, qu'il soulageroit le Peuple en tout ce qu'il pourroit,
 & qu'il n'oublieroit rien pour procurer la Paix entre les Princes Chrétiens.
 La Capitulation du Conclave lui étant présentée pour la jurer, il dit, qu'il
 étoit le même homme qui l'avoit jurée auparavant; qu'il vouloit y satisfai-
 re par des effets, & non par des promesses. Les Siennois s'étant adressez
 à lui, aussi-tôt après son Election, pour lui demander son secours & sa pro-
 tection

Commencemens de
son Ponti-
ficat.(2) Hist. des Conclaves, Art. XVI. pag. 124.
& suiv.(3) Pallavicin, lib. 13. c. 11. Sponde, ad
an. 1555. §. 6. Ciaconius, tom. 3. pag. 798.

An de J.C.
1555.

Son Zele
pour la
Reforma-
tion.

Divers Ju-
gemens
sur la Con-
duite du
Pape.

Il vent
instituer
un Ordre
militaire.

tection dans l'extremité où ils étoient reduits, se confiant qu'il auroit quel- que compassion de sa Patrie, il leur fit dire, qu'il ne pouvoit pas se com- porter en Citoyen de Sienne, sans déroger à sa qualité de Pere commun de tous les Chrétiens; qu'ils devoient s'accomoder au tems, & ne pas exiger des conditions trop dures de ceux dont les Armes étoient victorieu- ses (4).

Comme son plus grand desir étoit de retablir le Concile, pour pacifier les Differends de Religion, s'entretenant un jour sur cette matiere avec le Cardinal de Mantoué, il lui dit, que jusqu'à present on n'avoit rien avan- cé de ce côté-là, faute d'avoir pris le bon chemin; qu'il falloit travailler d'abord à une Reformation entiere, par où les Differends réels seroient bien- tôt terminez; & qu'après cela les Controverses cesseroient en partie d'el- les-mêmes, & se termineroient en partie par le Concile, pour peu de soin qu'il en prit. Que les cinq derniers Papes avoient eu en horreur jusqu'au nom même de Reformation, non pas à mauvais dessein, mais parce qu'ils craignoient qu'on ne s'en voulût servir, pour diminuer l'Autorité Pontifi- cale. Qu'il croioit au contraire, que la Reformation étoit l'unique moien de la conserver, & même l'unique secret pour l'augmenter; & que si l'on fait attention au passé, l'on verroit que les Papes, qui s'étoient appliquez à la Reformation, avoient porté leur Autorité plus haut que les autres. Que la Reformation ne supprimoit que des choses vaines, superflues, & onereu- ses, le Luxe, la Pompe, le Cortège, & d'autres depenses excessives & inu- tiles, qui rendent le Pontificat meprisable, au lieu de le rendre venerable & majestueux; que le retranchement de toutes ces vanitez augmenteroit la puissance, la reputation, & les finances qui sont les nerfs du Gouver- nement, & ce qui est plus que tout cela, leur attireroit le secours divin, que se doivent promettre tous ceux qui font leur devoir (5).

Les Partisans de Marcel attribuoient ce dessein à l'Amour de la Paix & de la Religion; mais, ses Envieux l'interprétoient sinistrement, disant, Que la fin, qu'il se proposoit, ne valoit rien: Qu'il regloit toute sa Conduite sur les Predictions des Astrologues, suivant les traces de son Pere, qui s'étoit mêlé de cette Profession, & y avoit fait sa fortune. Que comme ces Predictions réussissent quelquefois par hazard, ou par quelqu'autre cause secrette, elles trompent & précipitent d'ordinaire beaucoup de gens (6).

Quelques Auteurs, & Frà-Paolo entr'autres, rapportent que parmi di- vers Projets, il meditoit d'instituer un Ordre Militaire de cent Chevaliers, tirez de toute sorte de Conditions & d'Etats, dont il vouloit être le Chef & le Grand-Maitre, en se les attachant par un Serment inviolable de fidelité, & par une Pension annuelle de cinq cens écus chacun, assignée sur la Cham- bre

(4) Du Chesne, *Hist. des Papes*, pag. 412.
Ciaconius, tom. 3. pag. 801. Sponde, *ad an.*
1555. § 6. Palavucin, *lib. 13.* Frà-Paolo,
Liv. 7. p. 372.

(5) Frà Paolo, *Liv. V. pag. 372.* Sponde, *ad*
an. 1555. § 6.

(6) Frà Paolo, *ut sup. pag. 373.*

bre Apostolique, sans qu'ils pussent posséder un plus grand revenu, ni aucune autre Dignité, à l'exception du Cardinalat, auquel ils auroient pû parvenir par leurs services, sans sortir pour cela de cet Ordre. Il prétendoit se servir de ces Chevaliers, pour les Nonciatures, les Legations, les Gouvernemens, les Négociations, & toutes les autres Affaires du Siege Apostolique. Il avoit déjà nommé plusieurs Savans qui demeuroient à Rome, & il s'en presentoit d'autres de jour en jour pour recevoir cet Honneur (7). Il avoit si bien renoncé à ce qu'on appelle Nepotisme, qu'il ne voulut jamais permettre qu'aucun de ses Parens vint à Rome, non pas même son frere, ni ses deux neveux, qu'il ne vit point depuis qu'il fut Pape. Quelqu'un lui aiant demandé si on leur donneroit un Appartement au Palais; *Qu'y ont-ils à faire, dit-il? Est-ce leur Maison?* S'entretenant avec le Cardinal de Mantouë sur les difficultez du Gouvernement, il lui dit qu'il n'ignoroit pas que le meilleur étoit de dire peu, & de faire beaucoup de choses, afin que si quelque fois il s'écartoit du droit chemin, il en eut honte, se ressouvénant de ses promesses (8).

Il avoit une si forte envie de voir les Princes Chrétiens réunis & vivre en Paix, que quelques jours après qu'on l'eut élu, il appella les Ambassadeurs de Charles V. & du Roi de France, & les avertit serieusement d'assurer leurs Maîtres, que s'ils ne faisoient la Paix entr'eux, comme il le leur avoit déjà mandé, il ne se contenteroit pas de leur envoyer ses Nonces, mais qu'il les iroit trouver lui-même: & l'Ambassadeur d'Espagne lui aiant demandé la grace d'un Gentilhomme Romain, il lui repondit, qu'il ne vouloit pas commencer par-là son Pontificat. Il étoit si éloigné du Luxe, & de ce Faste, qui accompagne ordinairement la Thiarre & la Pourpre Romaine, qu'il voulut retrancher la Compagnie de ses Gardes, prétendant que le Vicair de Jesus-Christ n'avoit pas besoin de gens armez pour sa Conservation; que ses Armes étoient le signe de la Croix contre les efforts de ses ennemis; & qu'il valoit mieux qu'un Souverain Pontife fut tué par des scelerats & des impies, si le cas arrivoit, que de donner l'exemple d'une crainte honteuse & d'une grandeur peu nécessaire. Il éloigna de son Palais tous les Courtisans. Il retrancha toutes ces grandes Liberalitez de ses Predecesseurs, & reduisit les Pensions à une somme fort modique, qu'il ne donnoit qu'à des personnes d'une vertu & d'une probité connue. Il ne voulut être servi qu'avec beaucoup de simplicité, ne voulant pas qu'on emploiat Vaisselle d'Or ou d'Argent, qui devoit plutôt servir à acquiter les dettes du St. Siege. Il signifia aux Auditeurs de Rote, qui venoient le saluer à l'ordinaire, qu'il ne permettroit jamais que ceux, qui étoient chargez du soin des Ames, s'absentassent de leurs Eglises, & s'appliquassent à des Affaires Politiques; ce qui est, dit-il, indigne de la Sainteté de leur Etat. L'Eglise auroit été heureuse, si elle

Ses grands
desseins
pour le
Gouver-
nement de
l'Eglise.

(7) Voyez Frà Paolo, ut supr.

(8) Ciaconius, tom. 3. pag. 801. Contin. de

Fleury, Hist. Eccl. tom. XXX. p. 613.



An de J.C.

1555.

Sa Mort &
son Eloge.

elle eut pû conferver long-tems un Pontife si bien intentionné (9).

Mais, pendant qu'il ne s'occupoit que des mesures qu'il pourroit prendre pour extirper les Heresies de l'Eglise, pour appaiser les Guerres & les Diffusions des Princes, pour retrancher les Pompes & les Depenses inutiles de la Cour Romaine, il fut attaqué d'une fievre le 12. jour de son Pontificat, c'est à dire le 19. d'Avril, dans le tems qu'il étoit avec les Cardinaux Farnese, de Guise, & de Ferrare. On crut que sa maladie venoit des fatigues qu'il avoit efluiées dans la celebration de l'Office de la Semaine Sainte, & des nombreuses visites qu'il avoit reçues de ceux qui étoient venus pour le saluer. Une saignée qu'on lui fit le soulagea tellement, qu'il recommença ses occupations ordinaires. Mais, le trentieme du même mois, qui étoit le 21. jour de son Pontificat, il fut saisi d'une Apoplexie, qui l'emporta la nuit suivante, les Prédications de son Pere & les siennes propres, qui étendoient le terme de son regne à plus d'un an, restant fausses par l'évenement (10). Il étoit âgé de cinquante-quatre ans, moins six jours. On ne manqua pas de soupçonner que son Chirurgien, corrompu par ceux qui craignoient la Reformation, l'avoit empoisonné, en traitant un ulcere qu'il avoit depuis long-tems à la jambe. Son Corps fut enterré sans beaucoup de pompe, sous un tombeau de marbre, dans l'Eglise du Vatican, auprès de celui de Nicolas V (11). Les plus grands ennemis des Papes, & de la Cour de Rome, ont parlé de Marcel II. en termes magnifiques. Frà-Paolo dit, que c'étoit un personnage grave, severe, courageux, & constant (12). Mr. Burnet ajoute, que c'étoit un Prelat d'une vie innocente. „ Il ne changea rien à sa table, non pas même la coutume de se faire lire quelque ouvrage durant le repas. Un jour, qu'il crut avoir trop perdu de tems à diner, il dit, qu'il se souvenoit d'une excellente Pensée d'Adrien IV. Qu'un Pape est le plus malheureux des hommes; Que son Siege est tout herissé d'épines, & son chemin semé de ronces. Il ajouta, en s'appuyant sur la table, qu'il avoit peine à concevoir comment ceux-là seroient sauvez, qui possedoient une Dignité si delicate. Ces Reflexions le penetrerent tellement, qu'elles le firent tomber malade, douze jours après son exaltation, & le coucherent en dix jours dans le Tombeau (13). „ On ne verra pas sans étonnement dans cet Ouvrage, que les Papes, qui ont eu des Sentimens droits & chrétiens, ont fort peu regné: au lieu qu'on voit des Monstres de Vices occuper long-tems un Siege qui ne devoit être que la Recompense de la Vertu la plus pure!

(9) Ciaconius, ut supr. p. 802. Epist. Princip. tom. 3. p. 161.

(10) Frà-Paolo, liv. V. pag. 373.

(11) Ciaconius, ut supr. Raynaldi, ad an. 1555. §. 20. Onuphre, in Marcell. II. Pallavicin, lib. 13. c. 21. §. 7. Sleidan, lib. 26. Du

Chefne, Hist. des Papes, pag. 413. Sponde, ad an. 1555. §. 7. Belcarius, in Comment. lib. 27. n. 2.

(12) Frà-Paolo, Liv. V. p. 372.

(13) Burnet, Hist. de la Reform. d'Angleter. tom. II. 2. part. Edit. in 12. 1687. p. 733.

FERDINAND I.
Empereur d'Occident.

PAUL IV.

HENRI II.
Roi de France.

An de J.C.
1555.

CCXXXII. P A P E.

Dès qu'on sçut en Angleterre, que le Saint Pape Marcel II. étoit mort, la Reine Marie entreprit de procurer le Souverain Pontificat à Polus. Elle en ecrivit le 23. de Mai à Gardiner, au Comte d'Arondel, & à Paget, qu'elle avoit nommez pour moiennner la Paix entre la France & l'Espagne, ce qui n'aboutit qu'à une Trêve. Ils étoient alors à Calais. Elle les pria de menager l'amitié du Cardinal de Lorraine, du Connétable, & des autres Ambassadeurs du Roi de France, afin qu'ils persuadassent à leur Maître de se declarer pour Polus, qui paroiffoit, à toutes sortes d'égards, le sujet le plus capable de bien remplir le St. Siege (1).

La Reine d'Angleterre veut élever le Cardinal Polus au Pontificat.

Mais, ces demarches furent faites trop tard; car, on avoit deja fait un Pape à Rome de la maniere que je vais le raconter. Les mêmes Cardinaux qui venoient d'elire & d'ensevelir presqu'en même tems Marcel II. porterent au Conclave les mêmes inclinations & les mêmes brigues. Les deux Factions des François & des Imperiaux divisoient le Sacré College, comme dans le Conclave précédent. Pour bien tracer le Plan de celui-ci, il faut savoir qu'au commencement les Imperiaux avoient plus d'Autorité que les François; mais, dans la suite, ils se conduisirent si mal, qu'ils se decrediterent entierement. Ils travaillèrent pour le Cardinal de Pouzzol, qui passoit pour un homme de bien, & pour un grand Jurisconsulte. Outre qu'étant de basse naissance, il n'étoit pas à présumer qu'il portât trop loin son ambition. Ils agirent d'abord avec beaucoup de confusion, parce que ceux qui se mêloient de cette affaire ne s'étoient pas bien concertez. Aussi le Cardinal Farneze fit aisement echouer leurs desseins, en proposant Chieti, qui étoit du Parti François. Plusieurs incidens firent réussir l'Electon de ce sujet, contre les sentimens de ceux mêmes qui prenoient son parti avec chaleur. Le premier de ces incidens „ fut, qu'étant obligé, „ pour aller à la Chapelle, de passer devant les Cellules des Cardinaux de „ Carpi & de St. Jacques, il sortirent sur le Corridor, au bruit que faisoient ceux qui accompagnoient Chieti; &, se trouvant dans une disposition favorable, à cause du chagrin qu'ils avoient, de ce qu'on avoit prétendu élever au Pontificat le Cardinal de Pouzzol sans leur participation, ils se laisserent aisement persuader par les François qui menoient Chieti, & les suivirent, prétendant s'excuser envers l'Empereur, qui avoit recommandé à ceux de son Parti, de lui donner l'exclusion; qu'ils n'avoient pû se dispenser de favoriser un homme, qui étoit leur ami particulier, & qui étoit comme eux depuis long-tems du Tribunal de l'In-

Conclave.

(1) Burnet, Hist. de la Reform. d'Anglet. tom. II. 2. part. pag 734.

An de J.C.
1555.

„ l'Inquisition. Le second evenement fut, que plusieurs Cardinaux. . .
 „ etant sortis de leurs Chambres, au bruit que faisoient les François en
 „ allant à la Chapelle, ils s'y rendirent aussi, croiant qu'on alloit élire le
 „ Cardinal de Pouzzol. . . . Le Cardinal Moroné, voyant les deux chefs
 „ de l'Inquisition dans la Chapelle, crut qu'ils n'étoient venus que dans
 „ le dessein de briguer des voix contre lui. Il se rangea du Parti de Chieti,
 „ afin de se les rendre plus favorables par cette complaisance, & pour
 „ faire plaisir à Farnese, qui étoit son ami particulier. Ainsi, cette di-
 „ version fit dans le Conclave le même effet, qu'avoit fait dans celui de
 „ Marcel II. celle dont s'étoient avisés les Cardinaux de Saint-Ange &
 „ de Santa-Fiore. On rompit par-là l'Union qui étoit entre les Cardi-
 „ naux qui vouloient faire le Cardinal de Pouzzol Pape. Les François de-
 „ puterent deux ou trois d'entr'eux pour s'attacher auprès de ceux qui
 „ leur avoient promis de ne les point quitter que l'Élection ne fut faite.
 „ Cependant, ceux qui arrivoient dans la Chapelle, sans savoir pourquoi
 „ on s'y étoit assemblé, n'étant prévenus d'aucune chose, se laissoient ai-
 „ sément persuader par Farnese. Lorsqu'il y en eut un assez grand nom-
 „ bre pour faire réussir son dessein, il fit fermer la porte de la Chapelle,
 „ & leur fit promettre à tous de nommer Chieti. Cependant, ce Cardi-
 „ nal, qui ne savoit ce qui se passoit dans le Conclave, & quel succès
 „ pouvoit avoir ce qu'on négocioit pour lui, s'abandonnoit entierement à
 „ la Conduite de Farnese. Il avoit raison aussi de lui remettre ses intérêts.
 „ Il agit avec tant de chaleur pour lui, que, secondé par le Cardinal Mo-
 „ roné, il gagna encore le Cardinal d'Ausbourg, & plusieurs autres; de
 „ maniere qu'il ne leur manquoit plus que trois voix, pour être assuré
 „ de l'Élection de Chieti. Néanmoins, le bruit que faisoient les deux
 „ Partis étoit grand, & tout le monde attendoit avec inquietude la deci-
 „ sion d'une Affaire si importante. La nuit approchoit, & pendant que
 „ les François étoient dans la Chapelle, les Imperiaux demeuroient fer-
 „ mes dans la Sale du Consistoire, & les deux Factions ne laissoient pas de
 „ faire passer quelqu'un des leurs d'un lieu à l'autre, pour gagner des voix
 „ à celui qu'il favorisoit. Quoique les François eussent eu assez de tems,
 „ pour faire un Pape suivant leurs intentions, ils s'opiniâtrèrent à vouloir
 „ Chieti. Mais, le Cardinal de Ferrare, n'étant pas de ce sentiment, fit
 „ savoir adroitement aux Imperiaux par celui des Ursins, qu'ils n'avoient
 „ qu'à tenir ferme, & qu'ils empêcheroient l'Élection de Chieti. Néan-
 „ moins, il ne leur tint pas parole, & il se relacha peu de tems après,
 „ parce qu'il sçut que Chieti avoit été averti de la demarche qu'ils avoient
 „ faite contre lui, & même il s'en plaignit avec aigreur. Farnese, se fai-
 „ sant un point d'honneur d'élever Chieti au Pontificat, malgré toutes
 „ les oppositions qui s'y rencontroient, conta les voix de ceux qui lui
 „ avoient promis, & trouva qu'il en avoit assez, pourvû qu'ils ne lui
 „ manquassent pas, comme il n'y avoit pas d'apparence. Carpi avoit
 „ encore gagné l'Évêque de Porto, qui esperoit beaucoup de Chieti,
 „ parce

„ parce qu'il étoit Creature de Paul III. & un peu son Parent ; & il
 „ croioit qu'il auroit d'autant plus de reconnoissance de ce qu'il alloit fai-
 „ re pour lui , qu'il lui avoit temoigné beaucoup d'amitié, lorsque ceux
 „ de la Maison avoient été persecutez par Jules III. Toutes ces confide-
 „ rations l'obligerent à prendre avec beaucoup de chaleur les Interêts de
 „ Chieti. Les Imperiaux n'avoient entr'eux pas un Cardinal qui eut de
 „ la fermeté. Ils étoient si etourdis de ce changement, qu'ils ne savoient
 „ quel parti prendre, & s'allarmoient des moindres difficultez : nean-
 „ moins , voiant que les François tarديوient si long-tems à faire un Pa-
 „ pe, ils reprirent courage ; & , croiant pouvoir traverser l'Electio[n] de
 „ Chieti en propo[sant] quelque François, ils envoierent les Cardinaux de
 „ Montepulciano & Cornaro à Farnese pour lui assurer, qu'ils donne-
 „ roient toutes leurs voix à qui il voudroit, pourvû que ce ne fût pas à
 „ Chieti. Les Cardinaux de Santa-Fiore & de Trente parlerent à Savel-
 „ li & à Saint-Ange ; mais , ils ne gagnerent rien. Cela commença de
 „ faire perdre l'esperance aux Imperiaux , qui virent que les Principaux
 „ d'entr'eux, & même un Espagnol, s'en étoient separez, sans se soucier
 „ de ce que l'Empereur pourroit dire ; & que la plûpart des autres ba-
 „ lançoient. Ceux du Parti de Chieti, pour ne rien negliger , leur en-
 „ voierent le Cardinal Moroné, pour les gagner par prieres, ou par mena-
 „ ces : mais, il n'avança rien. Même Lottin, qui étoit son Ami, lui re-
 „ presenta, qu'il seroit le premier à s'en repentir ; qu'il auroit beaucoup à
 „ souffrir sous le Pontificat d'un homme, qui, dans Tribunal de l'Inqui-
 „ sition, avoit pris des manieres severes, dont il ne se deferoit pas aise-
 „ ment ; & que d'ailleurs il s'attireroit la haine des autres Candidats, qui
 „ auroient beaucoup de credit auprès de Chieti, & qui ne laisseroient pas
 „ de conserver dans leur cœur du ressentiment contre lui, quoiqu'ils sem-
 „ blassent concourir à l'Electio[n] de Chieti, parce qu'ils regardoient avec
 „ envie l'Autorité qu'il s'étoit acquise dans le Sacré College, & l'amitié
 „ que lui avoit temoigné l'Empereur ; & enfin, que comme ces ressenti-
 „ mens ne s'eteignent jamais, il seroit toujours persecuté par les jaloux
 „ de sa gloire. Rien n'est plus surprenant dans ce Conclave, que de
 „ voir les François soutenir opiniatement Chieti, seulement pour avoir
 „ l'Avantage d'y réussir, malgré la Faction contraire, & les Imperiaux de-
 „ meurer toujours fermes à lui donner l'exclusion, quoiqu'ils vissent bien
 „ qu'on le feroit Pape malgré eux. Cependant, leur Parti s'affoiblissoit de
 „ moment en moment. Priani esperoit de gagner Cornare, qui étoit son
 „ neveu ; & Farnese étant venu à bout des Cardinaux de Poggio, de
 „ Ferrare, & de Fano , les autres commencerent de se refroidir ; & , aiant
 „ resolu de ceder, il envoierent un des leurs, pour en porter parole aux
 „ François. . . . Ce fut ainsi que Chieti parvint au Pontificat. . . .
 „ Cependant, il seroit difficile d'exprimer quelle consternation parut dans
 „ Rome, lorsqu'on apprit son Election. Elle passa même jusqu'à ceux qui
 „ y avoient le plus contribué (2). „ Le

(2) *Hist. des Conclaves*, pag. 130. & suiv.
Tom. IV.

An de J.C.
1555.

Histoire
de Paul
avant son
Pontificat.

Le nouveau Pape prit le nom de PAUL IV. Il s'appelloit auparavant Jean Pierre Caraffe, & dans la suite le surnom de Chieti, ou plutôt de Theate, lui fut affecté, parce qu'il étoit Evêque de Theate, lorsqu'il institua l'Ordre des Theatins. Il étoit fils de Jean Antoine Caraffe, Comte de Matalone, & de Victoire de Camponesque. On dit que sa Maison étoit originaire de Hongrie, & que ses Ancêtres étoient venus s'établir à Naples, à la suite d'André qui épousa la Reine Jeanne. Jean Pierre naquit en 1474. Dès l'enfance, il parut avoir beaucoup d'inclination pour la Vie Monastique. Il entra fort jeune dans un Couvent de Dominicains, & ses parens eurent beaucoup de peine à l'en tirer. Cedant enfin à leurs Remontrances, il continua ses Études, & fit de grands progrès dans les Langues Greque, Hebraïque, & Latine, & dans la Theologie. Il se rendit à Rome, & y demeura quelque tems chez le Cardinal Olivier Caraffe son Cousin, qui le voiant propre aux grands Emplois, le recommanda au Pape Jules II. & lui fit avoir l'Evêché de Theate. Peu de tems après, il fut envoyé à Naples pour complimenter au nom du Pape Ferdinand le Catholique, dont il gagna les bonnes grâces. Ensuite, Leon X. l'envoia Nonce en Angleterre, pour y recueillir le Denier de St. Pierre; & il y demeura trois ans, au bout desquels il passa en Espagne; & le Roi Ferdinand, qui avoit connu sa capacité, le retint à sa Cour, l'admit à ses Conseils, & le fit son Chapellain: il retint quelque tems ces honneurs sous le Regne de Charles V. Successeur de Ferdinand, & il demeura environ huit ans en Espagne. Adrien VI, qui l'avoit connu & aimé, à cause de sa Severité, le fit venir à Rome, & le mit dans la Congregation qu'il avoit établie, pour la Reformation des Mœurs. Sous le Pontificat de Clement VII. Charles-Quint voulut donner à Caraffe l'Evêché de Brindes; mais ce Prelat, bien loin de l'accepter, se démit de celui de Theate, & commença à mener une Vie retirée, pour établir l'Ordre des Theatins (3). Paul III. le fit venir à sa Cour, & lui donna le Chapeau de Cardinal en 1536. ce qui fit parler le Monde: les uns louoient Caraffe d'avoir quitté sa Retraite pour servir l'Eglise; & les autres l'accusoient de legereté & d'ambition. Ce fut lui, qui porta Paul III. à établir le Tribunal de l'Inquisition pour reprimer l'Herésie (4). Enfin, il fut élevé au Souverain Pontificat par les Intrigues dont j'ai donné un detail.

Capitulation
du
Conclave.

Dans le Conclave, où il fut élu, les Cardinaux, selon la coutume, firent une Capitulation que le Pape devoit jurer après son Election. Elle contenoit les cinq Articles suivans: „ 1. Qu'on ne fera point de Cardinal „ qui n'ait l'age prescrit par les Canons, suivant l'Ordre dans lequel il en- „ trera; qui ne soit de bonne vie & de bonnes mœurs, & qui ne soit in- „ struit dans toutes les Sciences qui regardent son Caractere. Qu'on obser- „ vera la Bulle de Jules III. qui porte, qu'on ne donnera pas la Pourpre à „ deux freres, afin qu'ils ne puissent pas être en même tems dans le Sacré Col-

(3) Bzovius, *Annal. Eccl. ad an. 1555. §. 1.*
& seq.

(4) De Thou, *Hist. lib. 15. p. 311. col. 2.*

An de J.C.
1555.

„ College. Que huit jours avant la Promotion, le Pape declarera en plein
 „ Consistoire, qu'il ne retient point de Cardinal *in petto*, & qu'il ne pour-
 „ ra pas même pour un peu de tems tenir secret le nom de celui à qui il
 „ voudra donner le Chapeau. 2. Qu'il ne pourra aliener les Villes, Ter-
 „ res, & Domaines de l'Eglise, ni par échange, ni pour recompense de
 „ services, ni sous prétexte du bien public, ou de nécessité pressante: Qu'il
 „ ne pourra les engager, ou en donner l'Administration, que pendant sa
 „ vie, si ce n'est du consentement de tout le Sacré College; à la reserve
 „ néanmoins des personats ou fiefs qui n'ont point de Jurisdiction, qu'on
 „ a eu la liberté d'alienier & d'inféoder depuis 30. ou 40. ans, comme aus-
 „ si à l'exception de ceux qui sont devolus par desherence, & qui étant
 „ de peu de consequence, peuvent toujours être retirez. Que si quelque
 „ Cardinal consentoit à l'alienation des Biens de l'Eglise au préjudice du
 „ present resultat, il seroit déclaré infame pour toujours, sans qu'il pût en
 „ être relevé. A quoi ils seroient tous tenus de se soumettre avant de re-
 „ cevoir le Chapeau. Que le nouveau Pape seroit obligé, huit jours après
 „ son installation, de faire publier une Bulle portant confirmation des pres-
 „ sens Articles. 3. Qu'il ne donneroit les Evêchez affectez aux Cardi-
 „ naux, que suivant le rang de leur ancienneté. Qu'il ne se mêleroit pas
 „ des quinze jours qui regardent les Cardinaux; & que les Biens confisquez
 „ par Paul III, ou usurpez par ses Officiers, seront rendus à ceux à qui ils
 „ appartiennent, nonobstant toutes Bulles ou Constitutions à ce contrai-
 „ res. 4. Que le Pape ne declarera la Guerre à aucun Prince Chrétien, &
 „ ne fera ligue avec l'un contre l'autre, se montrant Pere commun, & gar-
 „ dant la neutralité; si ce n'est pour de pressantes raisons, qu'il seroit ap-
 „ prouver par la plus grande partie des Cardinaux, en plein Consistoire.
 „ 5. Qu'on expedieroit les Bulles des Benefices Consistoriaux, en plein
 „ Consistoire, & qu'elles passeroient dans la Chancellerie de la Chambre
 „ Apostolique, & non par les mains du Secretaire des Brefs. „ Paul IV.
 „ s'engagea à l'observation de ces Articles, par un Serment conçu en ces ter-
 „ mes: „ Nous, Pape élu, jurons & promettons d'observer & accomplir en
 „ tout & par-tout, réellement, purement, & de bonne-foi, sans aucune
 „ explication de paroles, les Articles dont il nous a été fait Lecture; priant
 „ Dieu qu'il nous benisse, ainsi que nous les observerons (5). „

Deux Auteurs que j'ai sous la main s'accordent à louer les belles qualitez
 qu'ils attribuent à Paul IV. L'un dit qu'il étoit exempt de toute avari-
 ce (6). Voici ce que l'autre affirme: „ Il avoit, dit-il, une merveilieu-
 „ se sagacité pour les affaires publiques & particulieres; beaucoup de
 „ promptitude à les debrouiller, de maturité à les peser, de prévoiance à les
 „ traiter, de diligence à les terminer, de prudence à empêcher qu'il n'ar-
 „ rivât quelque dommage à l'Etat, & une incroyable d'exterité à manier
 „ les Esprits. Il y en a dont la vertu s'affoiblit avec l'age; mais, il en fut
 „ tout autrement de Paul IV. Quoiqu'il eut 79. ans lorsqu'il fut elevé sur
 le

Caractere
de Paul
IV.(5) *Hist. des Conclaves*, p. 140.(6) *Exovius*, ut *supr.* §. 14.

An de J.C.
1553.

„ le St. Siege, sa vieillesse ne fut, ni oisive, ni languissante: au contraire,
 „ il fut toujours gai & appliqué aux affaires. La Discipline Ecclesiastique
 „ étoit presqu'entièrement abolie, & les Mœurs étoient si corrompues,
 „ qu'on n'y voioit aucun remede; mais Paul IV. par de justes Loix, de-
 „ racina les Abus qui s'étoient introduits par la negligence de ses Predeces-
 „ seurs, corrigea les Mœurs, retablit la Discipline, reprima le Luxe, & fit
 „ revivre l'ancienne Simplicité. Et comme il arrive souvent que les meil-
 „ leurs Etablissemens perissent, Paul prevint ce danger, en publiant des
 „ Edits très-severes, sur la Reformation des Mœurs, & l'Observation de
 „ la Discipline, selon les Decrets du Concile de Trente. Le Culte divin
 „ étoit negligé. Pour le retablir, Paul abolit les courtes Prieres qui
 „ étoient alors en usage à la Cour de Rome, & ordonna que tout le mon-
 „ de loueroit Dieu, selon les Formules de l'ancien Breviaire. Il fit des
 „ Loix contre les Juifs habituez dans l'Etat de l'Eglise, & voulut qu'ils
 „ fussent renfermez en certains endroits, & separez des Chrétiens; ordon-
 „ nant aux hommes de porter un Chapeau jaune, & aux femmes un voile
 „ de la même couleur, pour se distinguer des Chrétiens. De plus, il
 „ leur defendit d'avoir des Nourrices & des Servantes Chrétiennes, de mé-
 „ me que des Valets de cette Religion; de travailler publiquement les Di-
 „ manches & les jours de Fêtes; de jouer, de manger, & d'entretenir au-
 „ cune familiarité avec les Chrétiens, & de faire negoce, ne voulant pas
 „ même que les Medecins Juifs allassent visiter les Chrétiens, quoiqu'ils y
 „ fussent appelez. L'Impudicité étoit grande, tant parmi les hommes,
 „ que parmi les femmes, qui faisoient trop publiquement le métier de
 „ Courtisannes. Le Pape établit peine de mort, en certains cas, contre
 „ les hommes & les femmes qui se portoient à ces excès: en d'autres cas,
 „ il vouloit qu'on les condannât au fouet & au bannissement. Il applica
 „ tous ses soins à maintenir la Foi Catholique dans toute la Chrétien-
 „ té. Il fit imprimer à Rome un Nouveau Testament en Sy-
 „ riaque, pour étendre la Religion dans les Pais, où l'on parloit cette
 „ Langue. Pour deraciner l'Herésie, il augmenta les Pouvoirs du St. Of-
 „ fice, & voulut que ce Tribunal connût de certains crimes différens de
 „ l'Herésie. On peut juger de la Severité de Paul IV, non feu-
 „ lement à reprimer les Heretiques, mais encore les Vices, par la condui-
 „ te qu'il tint à l'égard de ses Neveux. Dès qu'il fut informé de leur
 „ conduite dereglee, il leur ordonna de fortir de Rome dans douze
 „ jours; & il defendit très-étroitement aux Cardinaux, & aux autres,
 „ de jamais demander leur grace (7). „ Sur cet Eloge, on auroit l'i-
 „ dée d'un fort grand homme, si l'on n'étoit bien informé d'ail-
 „ leurs que Paul IV. étoit d'une humeur austere & chagrine (8); & d'un natu-
 „ rel si severe, que la Cour de Rome en fut plus allarmée, qu'elle ne l'avoit
 „ été jusqu'alors de tous les Projets de Reformation. Mais, il ne fut pas plu-
 „ tôt

(7) F. Ignatius Hyacinthus Amat de Gra-
 veson, Historia Ecclesiast. tom. VII. pag. 134.
 & 161.

(8) Etat du Siege de Rome, tom. I. in 12.
 Edit. de 1707.

tôt élu, qu'il depofa toute fon Austerité (9). Mr. l'Abbé de Bellegarde dit que c'étoit un homme d'une grande fermeté, d'un courage intrepide, d'une austerité de mœurs inflexibles, & entierement incapable de plier; très-rigide dans l'adminiftration de la juftice; deforte que les coupables ne pouvoient attendre de lui aucun adouciffement (10). Mais, cet Eloge ne doit être appliqué qu'au Cardinal Caraffe, & non pas au même homme devenu Pape; car, jamais on n'eut pû élire un homme plus oppofé à Marcel II. Etant fimple Cardinal, il revêtoit un extérieur mortifié; mais, du moment qu'il fut élevé à la première Dignité de l'Eglife, il la voulut foutenir par une magnificence extraordinaire. Et pour lui trouver un femblable en fierté & en cruauté, Rome étoit contrainte de remonter jufqu'au Pontificat de Jules II (11). Notre Mezerai l'a caractérisé en ces termes: „ Sa
 „ Vie Religieufe, dit-il, & fes mœurs aufteres, qui faifoient peur d'une
 „ vigoureuse Reformation, fe changerent auffi-tôt en Luxe, en Orgueil,
 „ & en Faſte. Il avoit le Cœur haut & l'Efprit opiniâtre, & néanmoins il
 „ fe laiffoit circonvenir par ſes Neveux qui le tournoient où il leur plaifoit.
 „ Il en avoit deux entr'autres, fils de fon frere; l'un ſe nommoit Charles,
 „ qui avoit porté les Armes au ſervice de la France ſous le Maréchal Strozzi;
 „ & l'autre Alfonſe, qui étoit Comte de Montario, & tous deux fort
 „ deſireux de s'aggrandir; le premier extrêmement violent & ſuperbe, le ſe-
 „ cond plus doux & plus modéré. A celui-ci il donna le Gouvernement
 „ des Terres de l'Eglife, & à l'autre le Chapeau de Cardinal. L'Oncle &
 „ le Neveu, pour diverſes injures recuës, avoient conçu une grande haine
 „ pour les Eſpagnols; & par une conſéquence néceſſaire, pour tous ceux
 „ de ce Parti-là, principalement pour le Duc de Florence, & pour la Mai-
 „ ſon des Colomnes, laquelle d'ailleurs a été toujours ennemie de la Puif-
 „ ſance Pontificale (12). „ Au reſte, dès que Paul IV. fut élu, ſon Maî-
 „ tre d'Hôtel „ lui aiant demandé comment il lui plaifoit d'être ſervi; avec
 „ toute la Magnificence, dit-il, digne d'un grand Prince. Il voulut même
 „ être couronné avec plus de Pompe que ſes Prédeceſſeurs. Et, dans toutes
 „ les actions publiques, il affectoit de paroître ſplendide & ſomptueux. Il
 „ montra autant d'Indulgence pour ſes Neveux & pour ſes Parens, que
 „ pas un autre Pape. Du commencement, il cacha ſa rigueur envers les
 „ autres, ſous une douceur étudiée; mais, cette contrainte ne dura pas
 „ long-tems (13). „

Le jour de ſon Election lui ſembla d'autant plus glorieux, que les Ambaſſadeurs d'Obedience de la Reine Marie d'Angleterre arriverent alors à Rome, avec une ſuite de cent quarante perſonnes à cheval. Ils eurent audience dans le premier Conſiſtoire qui ſuivit le Sacre de Paul. Là, proſternez à ſes pieds, ils lui confeſſerent un à un, ſelon qu'il l'avoit exigé, les

Arrivée
des Am-
baſſadeurs
d'Angle-
terre à
Rome.

(9) *Frà-Paolo, Liv. V. p. 373.*

(10) *Hiſt. gener. d'Eſpagne, tom. VII. pag. 215.*

(11) *Burnet, Hiſt. de la Reform. d'Angleterre.*

tom. II. 2. part. p. 734.

(12) *Mezeray, Abregé Chron. tom. IV. pag. 376.*

(13) *Frà Paolo, Liv. V. p. 474.*

An de J.C.
1555.

les crimes de la Nation Angloise, & les degrez de leur Schisme. Et avouant qu'ils avoient païé d'Ingratitude les Bienfaits du Siege de Rome, ils en demanderent humblement l'Absolution. Quant le Pape vit, que Marie ufoit, dans leurs Lettres de créance, du Titre de Reine d'Irlande, il delibera s'il recevroit les Ambassadeurs. La Question étoit dure & estrange. Mais, comme Paul se figuroit, que le seul Siege de Rome avoit le pouvoir d'eriger de nouveaux Roiaumes, il appréhendoit de commettre sa dignité, s'il approuvoit ce qu'il traitoit d'usurpation. Le temperement, qu'il trouva dans cette difficulté, fut d'eriger lui-même secretement l'Irlande en Roiaume, sans faire semblant de savoir qu'elle l'étoit deja, & d'avertir les Ambassadeurs qu'autrement il ne leur permettroit pas d'emploier cette qualité dans leur Audience publique. Bzovius raporte l'Acte par lequel le Pontife erige l'Irlande en Roiaume, sous pretexte que Philippe & Marie l'avoient prié de leur accorder cette grace, regardant comme une Usurpation le Titre de Rois d'Irlande, qu'Henri VIII. & son fils Edouard VI. avoient pris pendant le Schisme, appuiés d'une Loi du Parlement d'Angleterre (14). Ce fut-là vraisemblablement ce qui fit retarder d'un Mois l'Audience publique des Ambassadeurs d'Angleterre. Mais, dès que le Differend fut ajusté, Paul les reçut favorablement, & leur donna l'Absolution. Il ajouta, que pour temoigner son affection paternelle à Philippe & à Marie, il erigeoit l'Irlande en Roiaume, par cette Puissance suprême, que Dieu lui avoit confiée, en l'établissant au dessus de tous les Roiaumes, pour supprimer ceux qui se révolteroient, & pour en établir de nouveaux (15).

Le Pape
demande
la Restitu-
tion des
Biens de
l'Eglise.

Dans les entretiens particuliers que le St. Pere eut avec les Ambassadeurs d'Angleterre, il se plaignit de ce que les Biens de l'Eglise n'avoient pas encore étéz restitués, & declara que c'étoit une dureté qui ne se devoit point souffrir: Que comme ces biens appartenoiént proprement à Dieu, il y alloit de la damnation à les retenir. Qu'il falloit que l'on rendit jusqu'à la dernière obole. Que le St. Siege seroit toujours prêt à favoriser le Roi & la Reine. Mais, que ce Siege n'avoit pas le Droit de permettre la Profanation des choses saintes; & que, pour peu qu'elle continuât, ce seroit un Anathême sur l'Angleterre, & une espee de contagion, qui auroit beaucoup de suites funestes. Il pria les Ambassadeurs d'en écrire fortement à Philippe & à Marie: il reïtera ses instances & ses plaintes, toutes les fois qu'il les vit. Il leur dit encore, qu'il entendoit qu'on recommençât à païer le *Denier de St. Pierre*: Qu'il enverroit un Collecteur pour le recevoir: Qu'il avoit exercé lui-même cette Fonction, & avoit été très-edifié du Zéle de la Nation, sur tout le Peuple, à païer ce Droit. Que les Anglois ne se devoient point attendre, que St. Pierre leur ouvrieroit la Porte du Ciel, s'ils lui retenoient son Patrimoine sur la Terre. Les Ambassadeurs, étonnés de cette Fierté du Pape, qui demandoit tout de haute lutte, lui repondirent avec soumission, & se mirent bien dans son Esprit.

(14) Bzovius, ad an. 1555. §. 20.

(15) Burnet, Hist. de la Reform. d'Anglet. tom. II. 2. part. p. 735.

Esprit. Ils n'ignoroient pas cependant avec quelle peine il obtiendrait ce qu'il desiroit : outre que Mylord Montaigu étoit trop intéressé à ne guere solliciter la restitution, son Bien ne consistant presque qu'en terres de Communautéz supprimées. Ainsi, l'affaire demeura suspendue, au lieu d'être réglée, selon les souhaits du Pape (16). Tout ce que la Reine Marie put faire fut de restituer toutes les Decimes & toutes les Confiscations faites par son Pere & par son Frere sur les Ecclesiastiques.

An de J.C.
1555.

Cependant, les François & les Imperiaux faisoient à l'envi tous leurs efforts, pour se rendre le nouveau Pape favorable. Mais, le Cardinal de Lorraine, qui connoissoit très-bien son humeur, l'affermir dans le Parti des François, en lui disant en plein Consistoire, après l'avoir entretenu plusieurs fois en particulier: Que le Roi son Maître trouvoit que l'Eglise Gallicane avoit grand besoin de Reformation, & qu'il étoit prêt de seconder sa Sainteté, soit par l'envoi des Prelats de France au Concile, si Elle jugeoit à propos de le tenir, ou par toutes les autres voies qui lui plairoient davantage (17). Outre que le St. Pere n'étoit point porté d'inclination à favoriser les Allemans ni les Espagnols. Quoiqu'il fut né sujet de l'Empereur, ce Prince n'attendoit pas de lui de bons Offices, ni même qu'il demeureroit à son egard dans la Neutralité où les Papes se doivent conserver pour garder l'Equilibre entre les Couronnes, & pour entretenir la Paix entre les Princes Chrétiens. La Liberté entiere, & les grands Privileges, que l'on avoit accordé aux Protestans dans la dernière Diète d'Ausbourg, acheverent d'indisposer le Pape à l'égard de l'Empereur; de sorte qu'il pensa dès lors à s'unir avec le Roi de France, pour être plus en état de s'opposer à Charles Quint, & aux entreprises des Lutheriens, qui pourroient peut-être trop se prévaloir de l'extrême Indulgence que l'on avoit pour eux. L'Inquietude, que causoit à Charles-Quint l'Exaltation de Paul IV, & les desiances qu'il avoit de son Esprit caustique, l'engagerent à écrire promptement à son Fils, d'envoier sans aucun delai à Naples le Duc d'Albe en qualité de Vice-Roi, en la place de Mendoza qui remplissoit cependant fort bien toutes les fonctions de ce grand emploi. Les Napolitains & les autres furent surpris de ce changement. Ils ne comprennoient pas les mysteres de la Politique de l'Empereur, qui se developerent dans la suite; car, pour contrecarrer la fermeté d'un Pape du Caractere de Paul, on avoit besoin à Naples d'un Vice-Roi aussi ferme & aussi intrepide que le Duc d'Albe. Il eut ordre de passer par Rome, pour feliciter le Pape sur son Exaltation. Le Pape ne se contraignit point pour cacher les secrets sentimens de son cœur, & fit de grandes plaintes du Procédé que Charles-Quint avoit tenu à son egard dans tous les tems. Le Duc d'Albe, qui ne s'étoit pas attendu à une pareille reception, prit congé de sa Sainteté, sans faire connoître son depot; mais, il écrivit en detail à l'Empereur & à son Fils tout ce qui s'étoit passé dans

Dispositions du Pape envers l'Empereur.

l'Au-

(16) *Frà Paolo, & Burnet, ut sup.*

(17) *Frà Paolo, Hist. du Conc. de Trente, Liv. V. pag. 375.*

An de J.C.
1555.

l'Audience du Pape (18). Mezerai raporte des circonstances plus particulieres: il dit que les Neveux du Pape cherchoient querelle à tous ceux qui avoient des Terres à leur bienfiance pour les en dépouiller. „ Il arriva „ alors, ajoute-t'il, que le Comte Santa-Fiore, Chef de la Maison des „ Sforces, voiant Sienne renduë, & la puissance des François affoiblie de „ là les Monts, retira deux de ses freres du service de France; que Char- „ les, l'un d'eux, par une insigne perfidie, fit venir trois Galeres du Roi „ au Port de Civitta Vecchia; & que son frere Alexandre feignant de les „ avoir achetées de lui, s'en saisit & les emmena à Naples, les ayant tirées de-là par l'invention du Cardinal Sforce son frere, qui avoit surpris „ une Lettre du Comte de Montorio au Gouverneur de la Ville, portant „ ordre de les laisser sortir. Le Saint Pere se tint extremement offensé de „ cette violence, commise dans un de ses Ports; &, au même tems, le „ Cardinal Caraffe lui raporta des Indices apparens d'une horrible Conspi- „ ration tramée contre sa Personne par les Espagnols; soit qu'il les eut dé- „ couverts, soit qu'il les eut supposez lui-même, pour engager la querel- „ le. Quoiqu'il en soit, lorsqu'il eut emu la bile du Vieillard, & brouil- „ lé extremement son Esprit, il fit mettre en Prison Camille Colomme, „ accusé d'avoir trempé dans ce damnable dessein; ouvrit les paquets du „ Duc d'Albe, où il dit en avoir trouvé les preuves; arrêta un Envoyé „ de Philippe Roi d'Espagne, leva des gens de Guerre, & s'empara par „ force des Places de Palliane & de Neptune, qui appartenoient aux Co- „ lomnes. Dans cette conjoncture, il s'offrit une favorable occasion de „ recouvrer Sienne: la disette des vivres y étoit si grande, que le Peuple „ mouroit de faim, & quelque soin que le Duc de Florence eut pris d'y „ faire porter des bleds, à peine y en avoit il pour quinze jours. Telle- „ ment que si le Pape eut prêté ses Troupes aux François, qu'ils eussent „ levé celles qu'ils avoient dans leurs garnisons, & qu'Octave Farnese, „ qui en commandoit quelques unes pour le Roi en Toscane, y eut voulu „ marcher de bon pied, ils eussent infailliblement repris cette Ville, en „ portant du Pain à ses malheureux habitans. Mais, comme Mendozze, „ qui faisoit la fonction de Vice-Roi de Naples, en attendant l'arrivée „ du Duc d'Albe, se fut approché des frontieres de l'Eglise avec dix mil- „ le hommes, le Pape en prit si fort l'epouvante, qu'il choisit quelques „ Cardinaux, pour moiennner la Paix des deux Couronnes; & cependant „ il commanda à Octave de licentier les Troupes qu'il avoit à Castro & à „ Perigliane. Ce changement fut cause, qu'Octave, s'étant retiré à Parme, quitta le service de France, fit son Traité avec l'Empereur par l'entremise du Duc d'Albe, & renvoia au Roi le Collier de l'Ordre de St. Michel. Le St. Pere en fut peut-être demeuré là, si le Cardinal Neveu, à force de l'aiguillonner, en lui representant les Outrages que les Espagnols lui avoient faits, & lui persuadant que sa Personne & toute sa Maison étoient en danger de perir, par la cruelle Perfidie de ces Mara-

nes

(18) Bollegarde, *Hist. gener. d'Espagne*, tom. V. p. 215.

„ nes ne lui eut fait prendre resolution de les excommunier & de leur de- An de J.C.
 „ clarer la Guerre, bien qu'il n'eut, ni hommes, ni amis, ni argent, & 1555.
 „ tout au plus deux ou trois ans de vie, sans force, & sans vigueur. C'est
 „ ainsi que souvent les Papes tont la Victime de leurs Neveux, & qu'ils
 „ leur sacrifient leur repos, les thresors de l'Eglise, & la Paix de l'Italie,
 „ quelquefois même celle de toute la Chrétienté (19). „

Tels furent les commencemens de cette Guerre si funeste à l'Italie & à la France. Comme le Pape ne pouvoit avoir recours qu'à Henri II, il demanda le secours de ce Monarque, & lui offrit le sien pour la Conquête du Roiaume de Naples. Le Conseil prévint les malheureuses suites de la Guerre contre la Maison d'Autriche; mais, personne n'osa entreprendre d'en détourner le Roi, de peur d'irriter le Cardinal de Lorraine, qui ne cherchoit qu'à satisfaire son ambition, aux depens du Roiaume. Ce Prelat fut envoyé à Rome, pour mettre la dernière main à la Ligue contre les Espagnols, & il la conclut à ces Conditions: Que le Roi Très-Chrétien protégeroit Paul IV. & le St. Siege envers & contre tous, prendroit la Maison Caraffe sous sa Protection, & la dedommageroit en France ou en Italie des pertes que la Guerre lui causeroit. Qu'il y auroit une Alliance perpetuelle entre la France, le Pape & le St. Siege, tant pour commencer, que pour continuer la Guerre en Italie. Que les Parties contractantes déposeroient à Rome ou à Venise la somme de 500000. écus, savoir le Roi 350000. & le Pape 150000. pour les frais & l'entretien d'une bonne Armée. Que le Roi feroit passer en Italie douze mille hommes de pied, 500. hommes d'armes, & autant de Chevaux-Legers, sous le Commandement d'un Prince, par où l'on designoit le Duc de Guise, Frere du Cardinal de Lorraine. Que le Pape fourniroit dix mille hommes de pied & mille Chevaux, ou un plus grand nombre, selon la nécessité. Que l'on commenceroit la Guerre dans le Roiaume de Naples, ou en Toscane, selon qu'il paroîtroit plus commode. Que l'on attaqueroit le Duc Cosme, pour remettre l'Etat de Florence dans son ancienne Liberté. Qu'aucune des Parties contractantes ne pourra faire la Paix avec les Ennemis de l'autre, à l'insçu, ou contre le gré, de son Allié. Que l'on comprendroit dans ce Traité les Vénitiens & tous les autres qui voudroient y accéder, pour la Liberté de l'Italie. Que quand on auroit fait la Conquête du Roiaume de Naples, le Pape en donneroit l'Investiture à un Fils de France, pourvû que ce ne fût pas le Dauphin, se reservant Benevent & son Territoire, comme un Domaine de l'Eglise. On regla ensuite les bornes des Etats du Pape, & on augmenta de 20000. écus le Tribut qu'on paie à la Chambre Apostolique, pour le Roiaume de Naples. Que celui, qui auroit ce Roiaume, aboliroit toutes les charges & impots inventez par les Espagnols, & les remettroit sur l'ancien pied: Qu'il retablirait les Immunités & Privileges des Nobles & autres, qui prendroient le Parti de la France. Qu'il ne s'attribueroit aucun Droit sur les Matieres Ecclesiastiques, n'empêcheroit aucunement le

Ligue du
Pape avec
la France.

cours

(19) Mezerai, *Abregé Chronol. tom. IV. pag. 377.*

Ande J. C.
1555.

cours & l'exercice de la Jurisdiction Ecclesiastique, & permettroit le libre transport à Rome de toutes les denrées nécessaires à la vie. Qu'il garderoit la fidelité au Souverain Pontife, & lui fourniroit en tems de guerre, quatre cens hommes d'armes, & deux Galeres bien armées, & munies de toutes les choses nécessaires. Qu'il ne recevoit point dans ses Etats les bannis de l'Etat de l'Eglise, comme le Pape ne recevoit point dans les siens, excepté dans Rome, qui est la commune Patrie de tous les Chrétiens, ceux du Roiaume de Naples. Que le Roi enverroit au plutôt son fils à Naples, pour l'y faire élever; & qu'en attendant la Majorité de ce Prince, le Roi & le Pape choisiroient des Administrateurs du Roiaume. Que le Roi de Naples ne pourroit jamais devenir Empereur, Roi des Romains, Duc de Toscane, ni Roi de France; que si le cas arrivoit, il seroit tenu de renoncer à tous ses Droits sur Naples; & que s'il ne vouloit pas y renoncer, il en seroit néanmoins privé *ipso facto*. Qu'enfin, si le Prince de France n'étoit pas en âge de faire Serment au Pape, pour le Roiaume de Naples, le Roi son Pere le feroit pour lui, dans la forme exigée par Jules III., & que quand le jeune Roi seroit parvenu en âge, il ratifieroit ce Serment, & en feroit lui-même un nouveau, s'il étoit besoin (20).

Disposi-
tions à la
Guerre.

Ce Traité fut tenu secret pendant quelque tems. Mais, afin que personne ne pût douter des mauvaises intentions du Pape à l'égard de l'Empereur, ce Pontife fit emprisonner plusieurs Seigneurs amis des Colonnes, & de la Maison d'Autriche; mais, il les fit bien-tôt relâcher, à la priere des Cardinaux qui avoient eu le plus de part à son Election. Le procédé du Pape, & une haine si déclarée, causoient de l'inquietude & du chagrin à l'Empereur: & il ne se consolait un peu, que par l'esperance de le voir mourir bien-tôt, parce qu'il avoit 80. ans. Cependant, on travailloit à faire entrer les Venitiens dans la Ligue, quoique le Cardinal, en allant à Rome pour la conclure, eut déjà fait d'inutiles tentatives pour ce dessein. „ Et ce fut „ en vain que le Cardinal Neveu employa envers eux les motifs de l'Interêt „ & ceux de la peur. Il leur proposoit de leur donner Ravenne par enga- „ gement, & la Pouille en pur Don lors qu'elle seroit conquise; les mena- „ çant, s'ils ne se liguoient avec lui, d'appeller les Turcs. Ils appréhen- „ doient leurs invasions sur toutes choses: & néanmoins cette crainte ne fut „ point capable de les ébranler. D'autre côté, le Roi Philippe, prévoyant „ bien, que le Pape se porteroit à le priver par Sentence du Roiaume de „ Naples, & à l'excommunier, se disposoit à assembler les Cardinaux de „ son Parti à Pise, pour declarer la Promotion du Pape non Canonique, „ & par ce moien infirmer tout ce qu'il pourroit faire à son préjudice. Il „ en avoit treize ou quatorze de bien assurés, sans compter ceux qu'il eut „ encore pû gagner. Cependant, le Duc d'Albe, averti de ces Traitez, „ après avoir donné ordre aux Affaires du Milanez & du Piedmont, passa par

(20) De Thou, Hist. lib. XVI. pag. 323.

„ par Mer en Toscane, où il conféra avec le Duc de Florence, & de là se „
 „ rendit au Roiaume de Naples (21). „

An de J.C.
1556.

Au milieu de ces préparatifs d'une furieuse Guerre, la Reine Marie d'Angleterre & le Cardinal Polus emploierent leurs bons offices avec tant de succès, qu'ils firent conclure une Trêve de cinq ans entre l'Empereur & la France: ce qui rétablit un peu la tranquillité publique. Outre que la Diète d'Ausbourg venoit de rendre la Paix à l'Allemagne, en accordant aux Lutheriens le libre Exercice de leur Religion. Les Peuples d'Autriche, & ceux des autres Etats Hereditaires de Ferdinand, demanderent la Liberté de Conscience. Mais, Ferdinand la leur refusa, se contentant d'ordonner qu'on les communiât sous les deux especes. Le Duc de Baviere en fit autant dans son País. Le Pape, irrité de ces Demarches, parla de déposer Ferdinand, qui ôsa pourtant encore, sans l'aveu de la Cour de Rome, prendre le Titre d'Empereur, après l'Abdication de Charles V. son frere, qui lui avoit cédé l'Empire. Tant de sujets de plainte mirent le Pape en fureur. C'étoit un Pontife fort imperieux. Ses Discours les plus ordinaires rouloient sur l'Autorité que certains Papes avoient exercée contre les Princes qui leur déplaisoient. Quoique, dans le tems de son Exaltation, il eut promis par Serment, de ne pas créer plus de quatre Cardinaux les deux premieres années de son Regne, il fit néanmoins une Promotion de sept Cardinaux, avant le septieme mois de son Pontificat. Et, lors que le Consi-
 stoire s'y opposa, & le pria de se souvenir de sa parole, il repondit que son Pouvoir étant absolu, il ne vouloit point qu'on le limitât (22). Le Decret fait à Ausbourg le piquoit au vif, & dès qu'il en eut connoissance, il s'en facha horriblement & fit de grandes plaintes à l'Ambassadeur de l'Empereur & au Cardinal d'Ausbourg, de ce que Ferdinand, à l'insçu du St. Siege, avoit mis sur le tapis un Traité de Religion. Il menaga de se ressentir en tems & lieu de cette injure, & de proceder par Censures contre l'Empereur & contre Ferdinand, s'ils ne revoquoient leur Decret: au contraire, il offroit de leur donner toute sorte d'assistance, s'ils le faisoient; & d'obliger tous les Princes Chrétiens à les secourir de toutes leurs forces, sous peine d'Excommunication. L'Ambassadeur eut beau lui alleguer la puissance des Protestans, le danger que l'Empereur avoit couru d'être leur Prisonnier à Inspruck, & le serment que lui & Ferdinand avoient prêté. Il ne se paia point de ces raisons. Il repliqua, que, pour le Serment, il les en delioit, & même leur commandoit de n'y avoir aucun égard. Que dans la cause de Dieu, il ne falloit pas proceder par des vuës humaines. Que Dieu avoit permis que l'Empereur fût en danger, parce qu'il n'avoit pas fait tout ce qu'il pouvoit, ni ce qu'il devoit, pour ramener l'Allemagne à l'Obéissance du St. Siege. Que si, après cette marque de la colere divine, Charles ne changeoit pas de conduite, il devoit craindre un plus grand châti-
 ment; au lieu que, se comportant en vrai Soldat de Jesus-Christ, c'est-à-di-
 re

(21) Mezerai, *Abregé Chron. tom. IV. pag.*
381.

(22) Burnet, *Hist. de la Reform. d'Anglet.*
tom. II. 2. part. p. 777.

An de J. C.
1556.

re avec intrepidité & sans aucune vuë mondaine, il seroit par-tout victorieux, comme ces Princes Chrétiens, dont il avoit les exemples devant les yeux. C'étoit l'opinion commune, que le Pape parloit si haut, non seulement de son Chef, mais aussi à l'Instigation du Cardinal d'Ausbourg, à qui la Liberté accordée aux Protestans deplaisoit beaucoup. Du moins, il est certain, que Paul, homme de grand courage & de grande entreprise, s'affuroit de pouvoir remedier à tous les desordres par la seule force du Pontificat, sans avoir besoin du secours d'aucun Prince. Car, il ne voioit jamais les Ambassadeurs, qu'il ne leur dit & redit par bravade: Qu'il étoit au dessus de tous les Princes; qu'il pouvoit changer & renverser les Roiaumes, étant le Successeur de celui qui a déposé les Rois & les Empereurs: &, pour preuve de cela, il alleguoit l'érection de l'Irlande en Roiaume. De plus, il disoit en plein Consistoire & à Table, en présence des assistans, qu'il ne vouloit avoir aucun Prince pour Compagnon, mais bien leur marcher à tous sur la Tête, avec ce Pied, disoit-il en frappant contre terre, comme c'est la raison, & la volonté de celui qui a fondé l'Eglise, & qui nous y a mis son Vicaire. A quoi il ajoutoit quelquefois: J'aimerois mieux mettre le Feu aux quatre coins du Monde, & perdre la vie, que de faire une Bassesse. Ce Pape se fioit beaucoup à son esprit, à son experience, & à la bonne fortune qui avoit accompagné toutes ses entreprises; &, regardant le Pontificat comme le comble de son bonheur, il se figuroit que tout lui devoit être aisé. Mais, il se laissoit dominer tour à tour par deux passions, l'une qui le portoit à employer seulement l'Autorité Spirituelle, aiant accoutumé toute sa vie d'auroriser ses actions par la Religion: l'autre excitée en lui par Charles Caraffe, son Neveu, qui, aiant revêtu la Pourpre, sans depouiller la bravoure, ni toutes les autres qualitez Militaires qu'il avoit contractées à la Guerre, l'exhortoit incessamment à se servir de la puissance temporelle, sans laquelle il lui disoit que la spirituelle ne pouvoit pas être respectée; au lieu, qu'avec toutes les deux ensemble, il seroit de grandes choses. Mais, comme ce Vieillard s'appercevoit bien, que s'il montrait qu'il eut besoin des armes temporelles, il decouvriroit par-là que les spirituelles ne sont pas suffisantes; il balançoit entre lui-même & son neveu, dont les conseils lui paroissent tantôt bons à cause de la passion qu'il avoit d'immortaliser son nom par de grandes choses, & tantôt mauvais, selon qu'il les approfondissoit davantage. Enfin, il prit la resolution de traiter les affaires temporelles en secret, & les spirituelles en public, pour pouvoir après executer ou rompre ses desseins, selon les occasions qui se presenteroient (23).

Projets de
Reforma-
tion.

Mais, pour s'attirer la Réputation d'un bon Pape, il parla de Réformation. Dès la fin de Janvier 1556. il érigea une Congregation nombreuse divisée en trois Classes, dont chacune étoit composée de huit Cardinaux, quinze Prelats, & cinquante autres personnes de savoir, à qui il donna à examiner toute la matiere de la Simonie, qu'il fit imprimer exprès; afin,

di-

(23) Frà Paolo, Hist. du Conc. de Trente, Liv. V. p. 377.

disoit-il, que toutes les Universitez & tous les gens de Lettres en pussent avoir des Copies & en envoyer leurs Avis à Rome: mais, en effet, pour ne pas paroître mandier ouvertement l'Avis d'autrui. Car, outre que cela lui sembloit indigne du St. Siege, il disoit, qu'en son particulier, il n'avoit pas besoin d'instruction, parce qu'il savoit tout ce que Jesus-Christ commandoit; & qu'il n'avoit érigé une Congregation, que pour empêcher de dire, qu'il vouloit faire tout à sa tête dans une affaire où tous les Chrétiens étoient interessés. Il ajoutoit, qu'ayant reformé sa Cour il pretendoit reformer les autres: Que, puisque les Princes s'étoient si fort recriez contre les desordres de la Cour de Rome, & contre la Corruption du Clergé, la justice vouloit qu'ils eussent leur tour, & que leur conduite fut examinée. Que dans cette vuë il alloit faire la recherche des dereglemens de leurs Cours & les corriger (24).

Il fut extremement mortifié de l'Ambassade de Pologne, qui vint lui demander la celebration de la Messe en Polonois, la Communion sous les deux especes, la permission aux Ecclesiastiques de se marier, la suppression des Annates, & la publication d'un Concile de la Nation Polonoise. Ces Demandes lui firent absolument perdre patience; & il marqua avec toute la violence imaginable combien il les detestoit. Il declara avec un emportement horrible, qu'il n'avoit pas besoin de Concile, lui qui étoit au dessus de toute la Chrétienté; mais, que s'il en assembloit un, ce ne seroit jamais à Trente: Que c'étoit une Extravagance de confier les Affaires de l'Eglise à cinquante ou soixante Evêques des moins habiles, & à quarante Theologiens peu considerables, ce que l'on avoit deja fait deux fois. Que pour lui, il se proposoit, à l'exemple de quelques Papes ses Predecesseurs, de celebrer son Concile à Rome. Il en avertit les Ambassadeurs des Princes, & leur apprit qu'il en usoit de la sorte, par pure civilité, & non point qu'il eut besoin de l'avis ou du consentement de leurs Maîtres: Qu'il se sauroit faire obéir par-tout: Que, dans ce Concile, il reformeroit les Princes & leurs Cours: Qu'il y feroit condamner & revoquer les taxes & les impôts dont ils chargeoient le Clergé: Qu'il convoqueroit ce même Concile, soit qu'ils le trouvaissent bon, ou qu'ils en fussent mal satisfaits; & que s'ils n'y envoioient point leurs Prelats, il le celebreroit avec ceux de sa propre Cour: Qu'enfin le monde pourroit connoître par ses actions la vraie étendue de l'Autorité Pontificale, entre les mains d'un Pape courageux (25).

Malgré sa fierté, qui l'emportoit quelque fois si loin qu'on l'eut pris pour un furieux, la conclusion de la Treve entre la France & l'Espagne le mortifia au dernier point. La Protection, que les Espagnols donnoient à la Maison des Colonnes, dont le Pape avoit resolu la perte, excitoit sa haine contre eux: tellement que, pour leur en faire sentir les effets, il entreprit de rompre la Trêve. Dans cette vuë, il envoya son Neveu, chargé d'une Epée benite & d'un Chapeau benit, dont il regaloit Henri II; lui renouvelant ses

An de J. C.
1556.

Demandes
des Polo-
nois.
Dessein du
Pape pour
un Conci-
le.

Diffimu-
lation du
Pape à
l'égard de
la Treve
entre la
France &
l'Espagne.

assu-

(24) *Frà-Paolo, ut supr. pag. 380. Burnet, ut supr. pag. 813.*

(25) *Burnet, & Frà-Paolo, ut supr.*

An de J.C.
1556.

assurances de secours pour la Conquête du Roïaume de Naples, en faveur d'un Fils de France, quoique peut-être il le destinât à son Neveu. Et, pour fournir à ce Monarque les moiens de faire élever au Pontificat une personne attachée à ses interêts, si le Siege venoit à vaquer, il s'engagea de créer tout autant de Cardinaux que ce Prince souhaiteroit. Il dissimula pourtant si bien ses intrigues & ses pensées, que le Chevalier Edouard Carne, Ambassadeur de la Reine d'Angleterre à Rome, crut sur sa parole qu'il desiroit passionnement la Paix generale, & qu'il esperoit que Marie acheveroit heureusement cet ouvrage, qu'elle avoit fort avancé par la conclusion de la Trêve. Le Pape ôsa encore lui dire, qu'il avoit déjà fait partir deux Legats pour y travailler, & que Dieu le puniroit de sa negligence, si, étant le Pere commun des Chrétiens, il ne tâchoit de les faire vivre en Paix. Se plaignant ensuite des progres de l'Herésie en Pologne & dans les Etats du Roi des Romains, il ajouta, que, pour y mettre ordre, il assembleroit un Concile General; mais, que cela ne se pouvoit faire avec sûreté, que la Trêve ne fut convertie en une Paix ferme & solide, sans quoi on seroit dans des allarmes continuelles, & peu d'humeur de s'engager hors de chez soi: Qu'il se proposoit d'y assister en personne, & de le célébrer dans l'Eglise de St. Jean de Latran, puisque Rome étoit le lieu le plus propre pour une Assemblée Universelle: outre que son âge l'empêchoit de s'éloigner de son Palais. Que, dans ses desseins, il comptoit principalement sur l'assistance de la Reine d'Angleterre. Il l'honora du titre de *Reine bienheureuse, sa très-chère & très-bonne Fille*; &, tenant les Lettres de cette Princesse, il témoigna, qu'il y trouvoit tant de tendresse & de respect pour sa personne, qu'il vouloit qu'elles fussent luës en plein Consistoire. En achevant son discours, il fit le signe de la Croix sur le nom de Marie. Carne, qui avoit de la Probité & de la Franchise, fut ainsi la dupe des artifices du Pape (26). Frà-Paolo témoigne que le Pape usa de la même dissimulation à l'égard de l'Empereur. Il lui envoya le Cardinal Scipion Rebiba, pour lui parler du Concile, & l'exhorter à changer la Trêve en une Paix ferme & solide avec la France, afin qu'on put travailler de concert & sans aucun mélange d'interêts temporels, à l'Union & à la Reformation de l'Eglise. Cependant, la Cour de Rome croïoit que le Pape ne parloit si frequemment du Concile, que pour empêcher les autres de lui en parler: & qu'il n'en menaçoit les Princes & les Peuples que pour le leur faire appréhender davantage.

„ Mais, dit Frà-Paolo, l'on reconnut depuis, qu'il prétendoit se delivrer
 „ par une autre voie de toutes les peines que l'on avoit faites à ses Prede-
 „ cesseurs. Car, lorsque l'on proposoit seulement la Reformation du Pape,
 „ de sa Cour, & de tous les Privilegiez qui dependoient absolument de
 „ lui, il n'y avoit que lui qui mit au jeu; &, par cette raison tous les Prin-
 „ ces, les Peuples, & les Particuliers, qui ne risquoient rien, demandoient
 „ incessamment le Concile. Mais, comme Paul parloit de travailler à la
 „ Reformation des Ecclesiastiques & des Seculiers, & à l'établissement de
 l'In-

(26) Burnet, tom. II. 2. part. p. 814.

„ l'Inquisition dans tous les Etats, il faisoit les choses égales entre les Prin-
 „ ces & lui. Et, par ce secret, il se promettoit de les tenir tous en crain-
 „ te, & de se conserver lui-même en reputation d'homme de bien & de
 „ valeur: étant d'ailleurs resolu de se gouverner selon les occasions, quant
 „ au Concile, & de ne le point tenir hors de Rome (27). „

An de J.C.
1556.

Tout le monde a connoissance du rare & celebre Evenement qui mit la Couronne Imperiale sur la tête de Ferdinand Roi des Romains & celle d'Espagne & de beaucoup d'autres Roiaumes au pouvoir de Philippe, par l'Abdication surprenante de Charles V. Le Pape, & quelques Electeurs, s'y opposerent d'abord, prétendant que l'Empereur ne pouvoit abdicuer sans le Consentement du College Electoral. Les trois Electeurs Protestans y acquiesçoient, dans la pensée que le Pape n'avoit nul Droit de se mêler d'une telle Affaire; au lieu que Ferdinand, en faveur de qui l'Abdication avoit été faite, ne vouloit point recevoir le Sceptre & la Couronne Imperiale, sans le Consentement du Pape, & sans une Bulle expresse en confirmation de tout ce qui avoit été fait par Charles V. Les Electeurs Ecclesiastiques entroient dans les vuës de Ferdinand à cet égard: de forte qu'il y avoit une espece de Schisme dans le College Electoral, touchant l'Abdication de l'Empereur. On trouva enfin un expedient, qui fit cesser la Dispute, & qui contenta tout le monde; ce fut que Ferdinand recevoit le Sceptre & la Couronne Imperiale des mains du Prince d'Orange, & qu'en consequence, il feroit toutes les Fonctions d'Empereur: mais, que dans la suite, il enverroit une solemnelle Ambassade au Pape, pour lui demander la Confirmation de tout ce que son frere avoit fait en sa faveur. Ce temperement ne plût guere au Pape; mais, il fallut s'en contenter (28), comme nous le dirons dans l'année suivante.

Le Pape
s'oppose à
l'Abdica-
tion de
Charles V.

Cependant, le Cardinal Caraffe Neveu du Pape arriva en France, pour faire rompre la Trêve qu'Henri II. avoit concluë avec les Espagnols. „ Il
 „ y vint, dit Mezerai, en superbe Equipage: mais, cachant son dessein,
 „ & publiant que c'étoit pour travailler à la Paix des deux Couronnes. Il
 „ salua le Roi à Fontainebleau, lui fit présent d'une Epée & d'un Chapeau
 „ qui avoient été bénits par le Pape, & l'entretint en particulier de ses
 „ grands desseins. Le Roi étoit fort irrefolu; mais, à la fin, les vastes pro-
 „ messes de ce Legat, & la haute opinion qu'il lui donna, que rien n'étoit
 „ capable de resister à sa puissance; avec cela l'artificieuse Adresse de la Va-
 „ lentinois (*), qui avoit déjà fait Alliance avec les Guises, en donnant
 „ l'une de ses filles au Duc d'Aumale, & les intrigues de la Reine, qui
 „ desiroit mettre le feu en Italie, pour y employer le Maréchal de Strozzi
 „ son Parent, le pousserent dans le précipice, & le firent resoudre à decla-
 „ rer la Guerre aux Espagnols. Avant cela, néanmoins, le Conseil trouva
 bon

Conduite
du Cardin-
al Neveu
en France,
où il fait
rompre la
Trêve
avec l'Es-
pagne.

(27) *Frà-Paolo, Liv. V. p. 383.*

(28) *Bellegarde, Hist. gener. d'Espagne, tom. VII. p. 231.*

(*) Le Pape avoit envoyé à cette Dame

de riches Presens par son Neveu, pour la mettre dans ses Interêts, *De Thou, Hist. lib. 17.*

An de J.C.
1556.

„ bon d'envoier vers l'Empereur & vers le Roi Philippe, pour les exhorter de rappeler le Duc d'Albe & ses Troupes de dessus les Terres du St. Siege. Elles y avoient deja pris plusieurs Places, & même la Ville d'Otlic, que les Neveux avoient negligé de fortifier. Le Legat fit son Entrée à Paris, avec les Magnificences, qui accompagnent des pareilles ceremonies. Il se trouva des gens qui disoient avoir oüi, que lorsqu'il donnoit la Benediction au Peuple, il proferoit ces paroles impies & sacrileges: *Qui vult decipi, decipiatur.* A la Cour & à la Ville, il se montra Cavalier parmi la Noblesse, galant parmi les Dames, de gaie humeur parmi les plus gaillards, fit la Cour à la Duchesse de Valentinois, & la regala de fort beaux presens, de la part du St. Pere & de la sienne. La Reine étant accouchée de deux filles gemelles, il eut l'honneur d'être perein d'une, & lui donna le nom de *Victoria*, comme voulant marquer les grands avantages, que la Ligue du Pape & du Roi remporteroit en Italie; mais, peu de tems après, ce présage s'évanouit avec la vie de cette petite Princeesse (29). „

Sentimens
judicieux
de la Cour
d'Angle-
re sur la
Rupture de
la Treve.

Le Pape commença les hostilités contre la Maison d'Autriche; & non seulement il fit arrêter, comme on l'a dit, les Colonnes, leurs Amis, & l'Ambassadeur du Roi Philippe; mais, il traita de la même manière l'Ambassadeur d'Angleterre, les accusant d'intelligence avec les ennemis du St. Siege. Il fit lever des Regimens de Protestans dans les Pais des Grisons; & quelqu'un lui ayant représenté le tort qu'il se faisoit d'avoir une foule d'Heretiques dans son Armée, il repondit que c'étoient de bonnes troupes; qu'il ne doutoit pas que Dieu ne les convertit; & qu'il les consideroit comme des Anges tutelaires que le Ciel lui envoioit, pour la defense de sa personne. La Reine Marie d'Angleterre & le Cardinal Polus, aiant appris ces nouvelles, jugerent aussi-tôt à quel point les Reformez se prévaudroient de la liberté, que le Pape se donnoit, d'absoudre les Princes, des engagements les plus sacrez de la Societé. Ils savoient que la violation de la foi publique & des Traitez étoit en horreur à tout le Monde. Ils jugeoient que quand on verroit le Vicaire de Jesus-Christ, qui est un Prince pacifique, allumer lui-même le Feu dans la Chrétienté, un si grand scandale seroit capable de renverser leurs desseins. En effet, les Protestans ne manquerent pas de se recrier contre une Infidelité si odieuse, & d'en tirer avantage; & ils firent le Parallele de Charles V. & du Pape. L'un, après avoir passé toute sa vie dans l'embarras des Affaires, & dans le tumulte des Armées, s'étoit retiré en un Monastere à l'âge de 56. ans. L'autre, quoiqu'Evêque, & par consequent obligé de se detacher du Monde, qui même avoit prétendu autrefois renoncer à un Evêché pour vivre dans la Retraite, s'avoit, à l'âge de 80. ans, de troubler l'Europe & de rallumer le Feu de la Guerre (30).

Le

(29) Mezerai, *Abrégé Chron. tom. IV. pag. 382.*

(30) Burnet, *Hist. de la Reform. d'Anglet. tom. II. 2. part. pag. 816. 817.*

Le Pape avoit formé un Procès rigoureux contre Ascagne Colonne & Marc Antoine son fils, à cause des offenses qu'il pretendoit que le St. Siege avoit reçues de cette Maison, en plusieurs rencontres. Il excommunia ces deux Seigneurs, & donna la confiscation de leurs Terres dans l'Etat Ecclesiastique, au Comte de Montorio son Neveu (31), avec le titre de Duc de Palliane, fulminant des Censures contre tous ceux qui leur donneroient du secours, ou prendroient leur defense. Marc Antoine se retira dans le Roiaume de Naples, où il fut reçu à bras ouverts: & de tems en tems, il en sortit avec quelques troupes pour courir sur les Terres, dont on l'avoit depouillé. Ce qui aigrissoit horriblement le Pape, qui, se figurant que l'Univers lui devoit obéir, & que ses menaces mettroient l'épouvante partout, ne pouvoit digerer le mepris que l'on faisoit de lui, à Naples même, sa Patrie, où il vouloit passer pour Tout-Puissant. Du commencement, il croioit, qu'à force de se dechainer contre le Roi Philippe, & contre l'Empereur, il les intimideroit & les feroit desister de la Protection des Colonnes. Dans cette pensée, il affectoit de parler très-souvent d'eux, en des termes piquans, devant toutes sortes de personnes; & quand il voioit quelque Cardinal Espagnol, il disoit encore pis, & par une fausse bravoure, lui ordonnoit d'en instruire ses Maîtres. Tous ces remedes étant inutiles, il passa plus avant le 23. de Juillet. Il fit comparoître dans le Consistoire le Procureur Fiscal, avec Sylvestre Aldobrandin Avocat Consistorial, qui exposerent: „ Que sa Sainteté aiant excommunié & depouillé „ Marc Antoine Colonne, & defendu à toutes sortes de gens de lui donner „ aucune assistance, sous peine de tomber dans les mêmes Censures, l'Em- „ pereur, & le Roi son Fils, les avoient encourués, & par consequent „ étoient dechûs de leurs Fiefs, mouvans de l'Eglise; étant manifeste, qu'ils „ avoient fourni des hommes & de l'argent à Marc-Antoine. * Que pour „ ces causes, ils demandoient que Sa Sainteté prononçât la Sentence con- „ tr'eux & la mit en execution. „ Le Pape repondit, qu'il en delibereroit avec les Cardinaux; ce qu'il fit, après que ces deux Officiers se furent retirez. Les Cardinaux François parlerent très-respectueusement de l'Empereur & de son Fils, mais d'une maniere qui ne laissoit pas d'échauffer le Pape contr'eux. Les Imperiaux jetterent quelques paroles ambiguës, à dessein de gagner du tems. Les Cardinaux Theatins tout devouez à Paul exalterent l'Autorité Pontificale, & louerent éperdument le zèle & la prudence du Pape, disant que lui seul étoit capable de remedier à ce mal; & qu'ainfi, ils remettoient tout à sa conduite (32).

Cependant, le Duc d'Albe envoya faire des plaintes de ce que le Pape recevoit dans Rome les Bandits de Naples, de ce qu'il retenoit prisonniers des Ambassadeurs publics, sans aucune forme de justice, & de ce qu'il avoit ouvert les Lettres du Roi Catholique, outre plusieurs autres Outrages; protestant, que si Sa Sainteté continuoit ces hostilités, le Roi son Maître seroit

An de J.C.
1556.Procedu-
res contre
les Colon-
nes.Preparatifs
de Guerre.

(31) Onuphre, in Vita Pauli IV.

(32) Frà Paolo, Hist. du Conc. de Trente, Liv. V. p. 384.

Tom. IV.

An de J.C.
1556.

roit obligée, pour son honneur, & pour maintenir le Droit des gens, de se vanger par les armes. Paul repondit: Qu'il étoit Prince libre & en Droit de demander compte à tous les autres, comme leur superieur, & par consequent ne le devoit rendre à personne. Qu'il pouvoit justement voir & retenir toutes sortes de Lettres, lors qu'il y avoit des indices de quelques trames contre l'Eglise. Que si Garcilasso de la Vega eut fait le devoir d'un Ambassadeur, il ne lui fut point arrivé de mal: mais qu'ayant émû des seditions, & machiné contre le Prince, à qui il étoit envoyé, son crime étoit l'action d'un particulier, & qu'il le vouloit punir comme tel. Que jamais aucun danger ne l'empêcheroit de maintenir vigoureusement la Dignité de l'Eglise & du St. Siege; & que du reste il remettoit le succès entre les mains de Dieu, qui lui avoit donné la garde du troupeau de Jesus-Christ (33). Paul IV. voyant qu'il falloit, ou ceder, ou en venir aux armes, à quoi son humeur hautaine & entreprenante le faisoit pancher, ne parla plus de Reformation, ni de Concile, mais d'Argent, de Soldats, & d'Intelligences. Il arma les habitans de Rome, & les distribua par bandes, sous les Capitaines des Quartiers. Cette Milice, toute composée d'Artisans & d'Etrangers, ne montoit qu'à cinq mille hommes. Il fit fortifier plusieurs Places, & y mit des Garnisons. Il reçut de France trois mille hommes, sous la conduite de Montluc, en attendant que l'Armée qu'on préparoit fût en état de passer les Monts. Le Roi donna ordre à Strozzi d'assister le Pape, qui continuoit à se fortifier (34).

Le Duc
d'Albe
propose la
Paix au
Pape & lui
fait la
Guerre.

Le Duc d'Albe, très-respectueux envers le St. Siege, étoit au desespoir de se voir réduit à la nécessité de prendre les Armes contre le Vicaire de Jesus-Christ. Il voulut encore faire une tentative pour retablir la Paix. Il envoya à Rome Pirro Loffredi, Marquis de Trevico, pour faire quelque ouverture d'Accomodement au Pape & aux Cardinaux. Le Duc lui donna ordre exprès, de ne demeurer à Rome que quatre jours, soit qu'on lui fit reponse, ou non. Mais le Pape, qui attendoit de jour à autre des nouvelles du succès de la Négociation, qu'il faisoit faire en France, n'osant ni rompre ni conclure avec le Marquis, lui representa qu'il lui étoit impossible de repondre dans quatre jours aux Propositions qu'il lui avoit faites; parce qu'étant obligé de les communiquer à tous les Cardinaux, il lui falloit du tems pour combattre les Sentimens de ceux qui n'étoient pas bien intentionnez. Ce Ministre, qui ne savoit pas le dessein du Vice-Roi, & qui se flattoit vainement de l'esperance de pouvoir porter les Esprits à un Accomodement, se laissa persuader de demeurer encore quelques jours à Rome, au de-là du terme que son Maître lui avoit donné. Le Duc, qui ne songeoit pas seulement à s'accomoder avec le Pape, ne voyant point revenir son homme au bout des quatre jours, fit une Invasion dans l'Etat de l'Eglise. Le Pape fit arrêter le Marquis, comme le Mi-

(33) Onu, hre, in Vit. Pauli IV. Frà-Paolo, ad sup.

(34) Mezerai, Abregé Chron. tom. IV. pag. 383.

„ Ministre de celui qui lui faisoit la Guerre, sans la lui avoir declarée; dans
 „ un tems, où il le faisoit amuser d'une Négociation. Le Ministre, qui
 „ n'exécutoit point ses ordres, en demeurant à Rome, au de-là du terme
 „ qui lui avoit été prescrit, & qui pouvoit par-là deconcerter tous les des-
 „ feins de son Maître, étoit devenu criminel, & justifioit aussi le procédé
 „ du Pape, qui n'étoit pas obligé de le considerer comme Ministre public,
 „ après les hostilités que son Maître faisoit, & après la Declaration que lui-
 „ même avoit faite, que sa commission n'étoit que pour quatre jours (35). „
 Le Duc d'Albe commença la Guerre le 4. de Septembre, & prit, dans le
 reste de l'année, presque tout le País appelé la *Terre de Labour*, le tenant
 au nom du Pape futur. Il s'approcha même si près de Rome, qu'il mit
 toute la Ville en allarmes; & on croit qu'il l'auroit pû prendre, s'il n'eut
 été retenu par le respect qu'il avoit pour le St. Siege (36). Le Pape, pour
 montrer aux Gouverneurs des Places ce qu'il faut faire dans un danger pres-
 sant, contraignit tous les Religieux de prendre la hotte, & de porter de la
 terre pour les fortifications. Entre les lieux qui avoient le plus de besoin
 d'être remplis de Terre, il y en avoit un près de la Porte del Popolo, au
 bout de la Voie Flaminie, où il y a une Eglise de la Vierge, celebre par la
 Devotion du Peuple, que le Pape fit raser avec le Couvent; & cet Edifi-
 ce ne fut retabli qu'en 1588 (37).

Au commencement de l'an 1557. le Duc de Guise passa en Italie, avec
 la plus belle Noblesse du Roiaume. Il fut reçu à Rome avec de grands
 honneurs, & se proposoit de grandes Entreprises; mais, il ne trouva rien de
 prêt pour les executer. „ Les Neveux du Pape n'avoient pourvû à aucu-
 „ ne des choses nécessaires. Ils avoient peu d'argent, & encore moins de
 „ volonté d'en debourser. On crut même depuis, & le Duc de Guise fut
 „ de cette opinion, que dès qu'il entra en Italie, ils avoient traité leur Ac-
 „ comodement avec les Espagnols, & qu'ils ne lui avoient donné la peine
 „ de venir jusqu'à Rome, que pour faire leur condition meilleure, & obte-
 „ nir de plus grandes suretez. Tandis qu'il étoit à Rome, le Pape crea
 „ dix Cardinaux, quelques-uns par faveur, d'autres pour se fortifier d'a-
 „ mis, & d'autres pour en tirer de l'argent. Ces ceremonies y arrêterent
 „ le Duc, durant tous le mois de Mars: si bien qu'il ne se rendit à son
 „ Armée que le 9. d'Avril (38). „ Il alla attaquer le Roiaume de Naples,
 pour contenter le Pape, n'ayant aucune esperance de réussir dans une Entre-
 prise si difficile. Cependant, le Duc d'Albe continuoit ses progrès aux en-
 vironns de Rome. „ Vers la mi-Août, Paul aiant appris la nouvelle du Sac
 „ de Signia & le danger de Palliane, & d'ailleurs sentant les approches du
 „ Duc d'Albe, qui ne craignoit pas d'être traversé par les François, pendant
 „ qu'ils étoient occupez dans l'Abbruze, il en fit le Recit au Consistoire
 avec

An de J.C.
1556.An de J.C.
1557.
Guerre en
Italie.(35) *Wiquesfort, l'Ambassadeur & ses Fonc-
tions, Liv. II pag. 70.*(36) *De Thou, Hist. lib. 17. Pallavicin,
Hist. Concil. Trid. Burnet, ut supr.*(37) *Amelot de la Houffaye, sur Erà-Paolo,
Not. b. pag. 385.*(38) *Mezerai, tom. IV. p. 385.*

An de J.C.
1557.

„ avec un torrent de larmes; ajoutant, qu'il attendoit le Martyre avec un
„ courage intrepide. Mais, les Cardinaux, qui favoient la verité, s'éton-
„ noient qu'il eut bien l'assurance de leur faire passer une Entreprise profa-
„ ne, & pleine d'ambition, pour une defense de la cause de Dieu, & pour
„ le principal nerf du Pontificat (39). „

Indigna-
tion du
Pape con-
tre le Car-
dinal Po-
lus.

Le Pape étoit dans cette extremité, lorsque le Roi de France perdit la Bataille de St. Quentin. Les Anglois, à l'instigation du Roi d'Espagne, avoient déclaré la Guerre à Henri II. & aiant envoyé une Armée en France, ils remporterent un avantage considerable, à la journée de St. Quentin. Le Pape, qui avoit paru fort irrité, lorsqu'il apprit que la Reine Marie avoit déclaré la Guerre à la France, le fut incomparablement davantage, à la nouvelle de la Victoire, & lorsque le Duc de Guise étant rappelé, il se trouva abandonné à la merci des Espagnols. Il dit hautement qu'on voioit assez le peu de respect de Polus, pour le Siege Apostolique, puisque la Reine sa Maîtresse prenoit les Armes contre les Amis de ce même Siege. Resolu de se vanger de Polus, il revoqua, par un Decret du mois de Mai, generalement tous les Legats & tous les Nonces, qu'il avoit dans les Etats du Roi d'Espagne, & y comprit Polus. D'abord, Carne, Ambassadeur de Marie, alla remontrer aux Cardinaux, quel tort on feroit à la Religion Catholique, si on rappelloit ce Legat, avant qu'elle fut entierement affermie en Angleterre. Ils comprirent si aisément l'importance de la chose, qu'ils prierent Carne d'en parler au Pape. Carne demanda la suspension du Rappel. Le Pape lui repondit, que ce Decret ne regardoit point Polus comme simple particulier: Que la Dignité d'un Pape lui defendoit de revoquer ses Decrets: Que néanmoins il consulteroit là-dessus les Cardinaux de la Congregation de l'Inquisition. Il leur parla, selon qu'il l'avoit promis, mais ce fut dans la pensée de les porter à approuver ce qu'il avoit fait. Voiant à la fin, qu'ils ne pouvoient y consentir, il dit à Carne, qu'encore qu'il eut resolu de ne revoquer aucune partie de son Decret, il donneroit ordre que la signification n'en fut point faite à Polus; & que si la Reine le sollicitoit de continuer ce Prelat dans sa Legation, il auroit assez de penchant à la satisfaire. Il fit entrer dans son Discours quelques expressions, qui temoignoient, qu'il n'auroit point de repugnance à faire la Paix avec l'Espagne. Philippe fut averti de ces dispositions par les soins de Carne, qui, instruit alors de la dissimulation du Pape, ne faisoit plus tant de fond sur sa parole. Il est incertain, si la Reine repondit au Pape; mais, il est apparent qu'elle le fit, puisque l'affaire fut suspendue jusqu'au mois de Septembre (40).

Ce fut alors, que le Pape rappella Polus, dans le dessein de le perdre. Comme Gardiner n'étoit plus en vie, & que le Pape ne trouvoit en Angleterre aucun Evêque, qui lui parût assez attaché au Siege de Rome, ou assez habile, pour contrequarrer Polus, il ne savoit à qui confier une Legation si im-

(39) *Frà Paolo, Liv. V. p. 387.*

(40) *Burnet, Hist. de la Reform. d'Anglet. tom. II. 2. part. p. 834.*

importante. A la fin, il jetta les yeux sur Payton, homme fier & impetueux comme lui, & celebre, entr'autres choses, par son insolence envers Henri VIII. Il étoit alors Confesseur de la Reine. Le Pape le fit venir à Rome, & l'honora d'un Chapeau de Cardinal. Ensuite, il expédia des Bulles, portant la Revocation de Polus, & lui ordonnant de se rendre à Rome, pour y répondre sur diverses plaintes qu'on avoit reçues contre lui. On l'accusoit principalement d'avoir protégé & favorisé les Heretiques. Le Pape écrivit aussi à la Reine, pour la prier de recevoir Payton comme le Legat du St. Siege, muni de pouvoirs suffisans. Mais, la Reine se fit apporter les Bulles, & commanda qu'on les gardât dans l'un des Bureaux sans les decacheter. Cependant, quelque soin que la Reine eut pris pour empêcher, que le Bref du Pape ne fût mis entre les mains de Polus, ce Cardinal, s'imaginant que le parti de la soumission lui seroit le plus glorieux, ou le plus avantageux, quitta volontairement les marques de sa Legation. Il envoya même un Exprès à Rome, pour rendre compte au Pape de tout ce qu'il avoit fait en Angleterre, & pour dissiper les ombrages dont l'Esprit de ce Pontife étoit rempli. Ce fut Ormanet, ami intime de Polus, & l'un des Dataires de la Cour de Rome, qui se chargea d'une Commission si importante. Ses soumissions amollirent à la fin le cœur de Paul, qui se contenta de dire, que jamais le Cardinal n'eut dû permettre à la Reine, de se liguier avec les ennemis du St. Siege. Mais, lorsque Marie apprit que Payton étoit en chemin, elle lui fit déclarer, que s'il mettoit le pied en Angleterre, elle deployeroit sur lui, & sur tous ceux qui reconnoitroient son Autorité, toute la rigueur des Loix. Cela l'empêcha de continuer son voyage. Il mourut au mois d'Avril de l'année suivante, sans avoir jouï de l'Evêché de Salisbury, que le Pape lui avoit donné, contre la disposition formelle d'une ancienne Loi encore en vigueur, qui defendoit absolument de tirer des Expeditions & des Provisions de Rome. L'Orage, qui menaçoit le Legat Polus, se dissipa en moins de rien, par la Conclusion de la Paix, entre le Pape & le Roi d'Espagne (41).

Le Duc de Guise, étant sur le point de quitter l'Italie pour revenir en France, conseilla au Pape de faire la Paix avec les Espagnols. L'avis étoit salutaire, car le Duc d'Albe, Maître de plusieurs Places dans le Patrimoine de St. Pierre, auroit pû reduire Paul IV. aux plus dures extremités. C'est ce que ce Pontife n'ignoroit pas. De sorte qu'il fit son Traité aux meilleures conditions qu'il put obtenir de la Devotion & du Respect que le Duc d'Albe avoit pour l'Eglise: & la principale condition fut que le Duc rendroit obéissance au Pape, au nom du Roi son Maître, se rendant d'autant plus commode, qu'il voïoit l'inexorable Pontife sur le bord de la fosse (42). Paul tint toujours ferme par-tout où il crut, que son honneur pourroit être intéressé; & si au fond il donna satisfaction à l'Espagne, dans les choses essentielles, il voulut du moins, que sa reputation fut épargnée. Il déclara là-dessus, qu'il verroit tout le monde en feu, avant que de consentir, qu'on

Le Pape
nomme un
Legat en
Angleter-
re à la
place de
Polus.

lui

(41) Burnet, ut. *supr.*

(42) De Thou, *Hist. lib. 17. pag. 378.*

An de J.C.
1557.

lui retrancha un *iota* de ce qui lui étoit dû; & d'autant plus que c'étoit l'honneur de Dieu, & non pas le sien, dont il fouhaitoit la conservation. Le Duc d'Albe fut obligé de se rendre à Rome, de demander pardon à genoux au Pape, pour avoir pillé le Patrimoine de l'Eglise, & de recevoir l'Absolution, pour lui & pour le Roi son Maître. Ce fut ainsi le Vainqueur, qui fit la réparation. Paul, enflé d'orgueil, malgré ses disgrâces, traita le Duc & lui donna l'Absolution avec autant de Hauteur & de Majesté que si ç'eût été son Prisonnier (43). Encore ne fut-ce pas peu que le Pape le reçut humainement, quoiqu'avec son Faîte ordinaire (44).

Accusa-
tions atro-
ces contre
les Protec-
tans de
France.

A peine le Pape fut-il sorti de cette guerre, qu'il entra dans un nouvel embarras, à cause d'un Avis qu'il reçut de France, que la nuit du 5. de Septembre, il s'étoit fait à Paris une Assemblée d'environ deux cens personnes, dans une Maison particuliere du Faux-Bourg St. Germain. „ Le „ Peuple, qui les vit sortir de-là, se jetta dessus, & en prit plus d'une cen- „ taine, parmi lesquels il se trouva des personnes de qualité, même des fil- „ les de la Reine. On les chargeoit de crimes étranges; on disoit qu'ils „ rôtissoient des petits enfans, & qu'après avoir fait grand chere, ils étei- „ gnoient les flambeaux, & se mêloient ensemble, hommes & femmes. „ Le Peuple croioit aisément ces Contes; mais, les gens sages savoient bien, „ qu'on a toujours accusé de pareilles choses ceux qui professent une Reli- „ gion nouvelle & cachée. D'abord, il en fut brulé un bon nombre; mais, „ les autres disputerent si bien leur vie, par recufations de juges & autres „ retardemens, que leurs Amis eurent le tems de faire venir des Lettres du „ Prince Palatin & des Suisses Protestants, qui prièrent pour eux. Le „ Roi, aiant besoin des armes de ces Intercesseurs, fut obligé de ralentir un „ peu sa rigueur (45). „

Mecon-
tentemens
du Pape
contre
Henri II.

Cette moderation émut horriblement le Pape, qui en fit de grandes plaintes dans le Consistoire. Il dit, qu'il ne falloit pas s'étonner si les affaires de France alloient si mal, puisque le Roi faisoit plus de fond sur le secours des Heretiques, que sur l'assistance divine. Car, il ne se souvenoit déjà plus de ce qu'il avoit repondu aux Cardinaux del'Inquisition, lors qu'ils s'étoient plaints à lui des Impietez & des Sacrileges des Grisons Protestants, qu'il avoit appellez à son service contre le Duc d'Albe (*). Il repandit encore les torrens de sa mauvaise humeur contre deux Edits faits dans la même année par Henri II; l'un, contre les Mariages clandestins; l'autre pour obliger les Evêques & les Curez à la Residence, sous peine d'être privez de leurs revenus, & de paier une taxe extraordinaire, outre les Decimes accoutumées, pour la subsistance de 5000. Fantassins. Quand le Pape en reçut le premier avis, il n'en dit rien, parce qu'il avoit besoin du Roi, pour resister aux Espagnols; mais, ce besoin n'eut pas plutôôt cessé, qu'il se plaignit que le Roi mettoit la main jusque sur les Sacremens, & fouloit le Clergé. Il ajouta, qu'il falloit de nécessité remedier, par un Concile, à ces

(43) Burnet, *ut supr.* pag. 838.

(44) Frà-Paolo, *Liv.V.* pag. 388.

(45) Mezerai, *tom. IV.* pag. 389.

(*) Ce fait est rapporté ci-dessus, pag. 624.

ces Abus, qui, à ce qu'il disoit, étoient bien plus grands que tous ceux qui se pouvoient reprocher à l'Ordre Ecclesiastique, & que la Reformation devoit se commencer par-là. Que les Prelats de France n'osoient pas parler pendant qu'ils étoient dans le Roiaume; mais, que lorsqu'ils seroient au Concile, en Italie, & hors des mains du Roi, l'on entendroit bien des plaintes & des griefs (46).

An de J.C.
1558.

Paul IV. ne fut pas long-tems à s'appercevoir, que, dans la Guerre d'Espagne, il avoit perdu ce grand credit, dont il vouloit se servir pour faire peur à tout le Monde. Rien n'égale l'ambition d'un faux devot, que la vieillesse rend soupçonueux. Paul, accablé de ces trois infirmités, se mit en tête de recouvrer son autorité par une Action qu'on pourroit regarder comme Heroique, si elle avoit eu un fondement plus legitime: je veux parler de la Persecution, qu'il excita contre ses Neveux; *irrité... principalement de ce qu'ils le vouloient tenir en captivité* (47). Le 26. de Janvier il ôta subitement l'Administration des Affaires & la Legation de Boulogne au Cardinal Caraffe, le Commandement des Armées de l'Etat Ecclesiastique au Duc de Palliane, & le Gouvernement du Bourg & du Palais Apostolique au Marquis de Montbel; releguant le premier à Città Lavinia entre Ostie & Velitre, le second à Galeffo en Toscane, & le troisieme à Montbel; ordonnant aux Femmes & aux Enfans des deux derniers, de sortir incessamment de Rome, & de se tenir dans les lieux de leur exil, sous peine de la vie. Il cassa tous les Officiers qu'il avoit faits à leur priere. Il perdit plus de six heures à invectiver contr'eux, avec tant de chaleur, qu'il s'emportoit même contre les Cardinaux, qui couloient quelque mot en leur faveur. Le Cardinal de St. Ange, après avoir loué sa justice, l'ayant fait souvenir d'une parole que Paul III. repetoit souvent, que le Souverain Pontife ne doit jamais ôter à personne l'esperance de rentrer en grace, le Pape lui repondit: *Si le Pape votre Aieul eut fait de même, Pierre-Louis votre Pere n'eut pas été mis en pièces par le Peuple de Plaisance* (48). Il établit un nouveau Gouvernement à Rome, & dans tout l'Etat Ecclesiastique, chargeant Camille Urfin du soin de toutes les Affaires & lui associant les Cardinaux de Trani, & de Spollette. Ce qu'il faisoit pour paroître zelateur de la justice, & faire croire au Peuple, que tous les maux, qu'il avoit soufferts, ne venoient que de ses Neveux. S'étant ainsi dechargé du poids du Gouvernement, il donna tous ses soins aux Affaires de l'Inquisition; disant, que c'étoit la meilleure batterie que l'on pût dresser contre l'Herésie, & le principal boulevard du Siege Apostolique. Et, sans regarder si ce qu'il faisoit étoit de faison, il publia une Constitution dattée du 15. de Fevrier & signée de tous les Cardinaux, par laquelle il renouvelloit les Canons & les Decrets des Conciles & des Peres contre les Heretiques, comme aussi toutes les Censures & les Peines ordonnées contr'eux par ses Predecesseurs: voulant, que tous les Statuts qui avoient été negligez, ou mis en oubli, fussent

Procedu-
res violen-
tes du Pa-
pe contre
ses Ne-
veux.

re-

(46) Frà Paolo, ut *supr.* pag. 388. 389.

(48) Pallavicin, in *Hist. Concil. Trid.*

(47) Mezerai, tom. IV. pag. 405.

An de J.C.
1558.

remis en usage: declarant tous les Prelats & les Princes qui seroient tombez dans l'Heretic, sans en excepter, ni les Rois, ni les Empereurs, dechus & privez de leurs Benefices, Dignitez, Etats, & Roiaumes, sans qu'il fut besoin d'une autre Sentence; &, de plus, inhabiles & incapables d'y pouvoir jamais être rétablis, non pas même par le Siege Apostolique; donnant leurs Biens, Etats, & Roiaumes, au premier occupant Catholique. Cette Ordonnance exerça le Jugement des Hommes; & si, par bonheur elle n'eut été meprisée & detestée de tout le Monde, elle eut pû mettre en feu toute la Chrétienté (49).

Insolence
du Pape à
l'égard
d'Eliza-
beth Reine
d'Angle-
terre.

Les Affaires d'Angleterre commençoient à prendre une nouvelle face, par la mort de la Reine Marie, à qui la Princesse Elizabeth, fille d'Henri VIII. & d'Anne de Boleyn, succeda. La nouvelle Reine envoya des Exprès à tous les Princes de l'Europe, pour les informer de son Avènement à la Couronne. Et comme elle étoit redevable de sa Conservation à Philippe, Roi d'Espagne, elle lui en écrivit une longue Lettre de remerciemens. Elle ordonna au Chevalier Carne, Resident de Marie à Rome, de porter au Pape les nouvelles de son Elevation au Thrône. Le fier Pontife reçut Carne, avec sa Hauteur accoutumée. Il declara, que l'Angleterre étoit un Fief du Siege de Rome: Qu'Elizabeth n'y avoit nul Droit, étant bâtarde: Que pour lui, il ne pouvoit revoquer les Arrêts de Clement VII. & de Paul III. ses Predecesseurs. Que c'étoit une insigne Audace à elle, de prendre possession de la Couronne, sans son aveu: Que par-là elle étoit indigne qu'on lui fit la moindre grace. Que si pourtant elle renonçoit à ses prétensions, & qu'elle en passât par le Jugement du St. Siege, il lui marqueroit une affection paternelle, & lui feroit tout le bien imaginable, pourvû que la Dignité du Vicaire de Jesus-Christ n'y fût pas blessée. Ces Bravades offenserent fort la Reine, qui n'avoit écrit à Carne que comme à ses autres Ministres; c'est-à-dire, qu'elle avoit également renouvelé leurs commissions, afin de n'avoir en tête aucun Parti considerable dans les commencemens de son regne. Elle rappella ce Resident, à qui le Pape defendit de sortir de Rome, lui offrant même l'Administration d'un Hopital. Carne, scrupuleusement attaché au Siege de Rome, & persuadé que la Religion seroit changée en Angleterre, sollicita vraisemblablement cette defense & cet emploi (50).

Brouille-
ries entre
l'Empe-
reur & le
Pape.

Le Pape ne traita pas avec moins de fierté & d'insolence l'Empereur Ferdinand. Outre les Historiens qui parlent de ce fait, & que j'ai consultez (51), Wicquefort en a donné une Relation dans les termes suivans: „ Après que l'Empereur Charles V. eut resigné la Dignité Imperiale entre les mains des Electeurs, Ferdinand son frere, qui lui succeda dans „ l'Empire, crut être obligé de faire part de son Election au Pape. Paul IV.

(49) *Frà. Paolo, liv. V. pag. 390.*

(50) *Rapin Thoyras, Hist. d'Anglet. Vie d'Elizabeth. Lett., Hist. d'Elizabeth, tom. I. Burnet, Hist. de la Reform. tom. II. 2. part.*

pag. 880.

(51) *De Thou, Hist. lib. 21. Pallavicin, lib. 14. c. 6. n. 10. Onuphre, in Vita Pauli IV.*

„ IV. qui tenoit alors le Siege de Rome, prétendant que la Resignation de
 „ la Couronne Imperiale se devoit faire entre ses mains, & non en celles
 „ des Electeurs, refusa d'admettre l'Ambassadeur de Ferdinand. Il soute-
 „ noit, que ce n'étoit qu'en cas de mort que les Electeurs pouvoient pro-
 „ ceder à une nouvelle Election, & que sans cela l'Election étoit vi-
 „ cieuse, parce que parmi les Electeurs, il y avoit trois Heretiques. Il en-
 „ voia au devant de Martin Gusman que Ferdinand emploioit à cette Am-
 „ bassade, & lui fit dire qu'il feroit bien de ne point venir à Rome, jus-
 „ ques à ce que l'affaire auroit été réglée par les sept Cardinaux qu'il avoit
 „ nommez pour l'examiner, & qui, étant tous fort affectionnés à la Mai-
 „ son d'Autriche, donneroient, sans doute, satisfaction à Ferdinand. Gus-
 „ man, deférant aux ordres du Pape, se retira à Tivoli, d'où il rendit
 „ compte à l'Empereur de ce qui lui étoit arrivé; & on lui envoya Or-
 „ dre de revenir, si le Pape ne lui faisoit raison dans fort peu de jours.
 „ Martin Gusman, au lieu d'y obéir, ne laissa pas d'aller à Rome; non
 „ comme Ambassadeur, à ce qu'il disoit, mais comme Particulier, sous
 „ prétexte de visiter les Lieux Saints & les Eglises. Il y vit même le Pa-
 „ pe, qui lui donna Audience en la présence de quelques Cardinaux. Il
 „ y representa le juste sujet de l'indignation & du ressentiment que l'Em-
 „ pereur avoit de se voir traiter de la sorte. Il lui dit que Ferdinand avoit
 „ été élu Roi de Romains, non seulement avec la participation, mais
 „ même à l'instance de Clement VII. Que, pour succeder à l'Empire, il
 „ n'étoit pas nécessaire de proceder à une nouvelle Election après celle-là,
 „ parce que le Roi des Romains y succede de son Chef, dès qu'il y a In-
 „ terregne, par mort ou autrement. Que les ennemis de la Religion Ca-
 „ tholique se rejouiroient de la mauvaise intelligence, qu'ils verroient se
 „ nourrir entre le Pape & l'Empereur, qui étoit seul cause de la Devotion,
 „ que quelques Princes d'Allemagne conservoient encore pour le Siege de
 „ Rome & pour l'Eglise Catholique. Que Ferdinand ne pourroit souffrir
 „ qu'avec chagrin & indignation, qu'on lui contestât la Dignité Impe-
 „ riale, que son frere & lui avoient eu tant de peine à maintenir contre un
 „ si grand nombre de Princes, & contre tant de Peuples, qui s'étoient sou-
 „ levez contr'elle. Le Pape lui dit, que l'affaire étant de la derniere im-
 „ portance, il la faisoit examiner dans une Assemblée de Cardinaux,
 „ qui acquiteroient leur conscience. Martin Gusman fut contraint de se
 „ retirer, & Ferdinand n'en eut pas raison pendant la vie de Paul; mais,
 „ incontinent après son decès, François de la Tour, qui avoit succédé à
 „ l'emploi de Gusman, fut reconnu comme Ambassadeur de l'Empereur
 „ par le College des Cardinaux & par le Pape Pie IV. incontinent après
 „ son exaltation. Le refus que Paul IV. fit d'admettre l'Ambassadeur
 „ étoit d'autant plus offensant, que l'Empereur & tout l'Empire s'y trou-
 „ voient interessés; mais, il ne violoit point le Droit des Gens, bien qu'il
 „ usurpât & qu'il s'attribuât une autorité temporelle, qui ne lui apparte-
 „ noit point; au lieu que Clement se servoit du Pouvoir Spirituel ou Eccle-
 „ siastique,

An de J.C.
1558.

„ fiaftique, que les Canons & la poffeffion donnent au Pape. Cedemélé
 „ obligea Philippe II. Roi d'Espagne, qui prenoit part à l'interêt de
 „ l'Empereur fon Oncle, à ordonner à Jean de Figueroa, Gouverneur
 „ de Milan, d'aller à Rome, & d'y appuyer les instances de Martin
 „ Gulman. Figueroa avoit quelque tems auparavant fait battre un pe-
 „ tit Officier de la Jurifdiction de l'Archevêque de Milan, &, à caufe de
 „ cela, il avoit encouru les Cenfures Ecclefiastiques, dont il ne s'étoit pas
 „ fait abfoudre dans les formes. C'est pourquoi le Pape lui defendit
 „ d'aller à Rome: dont Figueroa eut un fi fenfible déplair, que s'étant
 „ retiré à Gayette, il y tomba malade & mourut peu de jours après. Ce
 „ fut la perfonne de l'Ambaffadeur qui n'étoit pas agréable, & en qui se
 „ trouvoit un empêchement, qui, felon les Maximes de la Cour de Ro-
 „ me, étoit legitime; de forte que, non feulement le Droit des Gens ne s'y
 „ trouvoit pas offenfé; mais auffi le Roi d'Espagne n'avoit pas fujet de se
 „ plaindre (52). „

Pourquoi
le Pape fit
honorer
la Memoi-
re de
Charles V.

Charles V. mourut peu de tems après, dans fon Hermitage, au mois
de Septembre 1558. Quoiqu'il ne fut plus, ni Roi, ni Empereur, le Pape
Paul IV. tint un Conftoire, dans lequel il fut ordonné, que bien qu'il
eut cédé l'Empire à fon frere, on ne devoit pas laiffer de le confiderer
comme Empereur, ni par conféquent de lui faire les obseques, que le Sa-
cré College avoit accoutumé de faire aux Empereurs; declarant, que ce
devoir de Religion ne pourroit en rien préjudicier à l'Autorité & à la Ju-
rifdiction du Pape & du St. Siege, ni acquerir à perfonne aucun Droit
nouveau. Mais, ce ne fut pas pour honorer Charles-Quint, que Paul
IV. fit ce Decret: ce fut pour infirmer la Renonciation faite en faveur de
Ferdinand; prétendant qu'elle étoit nulle, pour avoir été faite fans le con-
fentement & la participation du Siege Apostolique (53). Mais, l'Empereur
Ferdinand mortifia extrêmement le Pape, en confirmant le Traité de
Paffaw, & tous les Decrets des Dietes fuivantes, pour la Liberté des Pro-
testans d'Allemagne.

An de J.C.
1559.

Severité
du Pape
contre les
Livres des
Protestans.

Le Pape, fâché des progres du Lutheranisme en Allemagne & du Pro-
testantisme en France, ne pouvoit appliquer d'autre remede à ce mal,
que la fevérité avec laquelle il fit rechercher, condamner, & bruler les Li-
vres des Protestans. Ce fut lui, qui le premier fit dresser & publier par
l'Inquisition un Catalogue des Livres defendus, qui furent impitoiâblement
facrifiés à Vulcain. Theodore Zwinger en appelle au temoignage de ceux
qui étoient alors en Italie, & dit qu'il a vû lui-même bruler la Grammai-
re de Melanchton; &, qu'en aiant demandé la caufe, on se contenta de
lui repondre qu'il étoit jufte d'obéir aux Ordres des saints hommes (54).
Nous avons à ce fujet des Vers de Conrad Gefner, qui se trouvent dans
l'Ou-

(52) Wicquefort, *l'Ambassadeur & ses Fonctions*, Liv. I. p. 217. & suiv.

(53) Amelot de la Houffaye, *Mem. Polit.* tom. I. p. 185.

(54) Theodorus Zwingerus, in *Theatro Vita Humana*, vol. 18. lib. 8. fol. 3103. Hottinger, *Hifter. Eccl. N. T.* tom. 9 pag. 408.

l'Ouvrage que j'indique (55). On en trouve aussi quelques-uns dans les *Amœnitates Litterariæ*, tome 8. pag. 99. An de J.C.
1559.

Cependant, Paul fut encore etourdi d'un nouveau coup. Ce fut la Paix de Cambrai, conclüe le 3. d'Avril entre les Rois de France & d'Espagne, & cimentée par un double mariage. Il y avoit un article où les deux Rois s'obligeoient à procurer de concert la celebration du Concile, la Reformation de l'Eglise, & la Paix de la Religion. Paul consideroit combien les noms de Reformation & de Concile étoient specieux; que l'Angleterre & l'Allemagne étoient perduës; que les deux Rois qui venoient de s'unir ensemble étoient très-mécontents de lui, qui les avoit offenzés tous deux, Henri par paroles, & Philippe par paroles & par effets; de sorte qu'il ne savoit plus à qui recourir. Que les Cardinaux étoient las de son Gouvernement, & le Peuple mal affectionné à sa personne, à cause des incommoditez de la Guerre précédente, & de la multitude des Impôts. Toutes ces pensées l'affligerent si tort, qu'il en devint incapable de faire ses fonctions, succombant sous le poids de sa vieillesse & de ses ennemis. Les Consistoires ne furent plus si frequens; & quant il en tenoit quelqu'un, il y perdoit presque tout le tems à exhorter les Cardinaux à la defense de l'Inquisition, qu'il disoit être l'unique moien d'eteindre les Heresies (56). Inquietu-
des du
Pape.

Cependant, les deux Rois n'avoient aucun mauvais dessein contre lui, ni contre le Pontificat; ce qu'ils firent bien paroître, Henri en continuant à persecuter les Heretiques, & Philippe en erigeant de nouveaux Evêchez dans les Pais-Bas, pour y introduire l'Inquisition par des voies obliques. Il envoya donc à Rome François Sonnius, Theologien des plus doctes de Louvain, avec ordre de proposer ce dessein à Paul IV. assisté de François Vargas son Ambassadeur; & quelque mois après cette proposition, l'affaire aiant été agitée dans une Congregation de sept Cardinaux, Philippe obtint toutes choses comme il les avoit souhaitées, parce que le Pape avoit une extrême passion d'exterminer les Heresies. Il mit les Bulles qui approuvoient l'augmentation des Evêques entre les mains du Nonce l'Evêque de Chiuli, & de François Sonnius qu'il renvoia aux Pais-Bas, afin d'executer ce que l'on avoit resolu, & laissa à leur discretion de determiner du reste comme des bornes & des revenus des Dioceses. Lorsque Philippe eut reçu cette permission, il ne différa point de s'en servir (57). Nouveaux
Evêchez
dans les
Pais-Bas.

Mr. de la Bourdaisiere, Evêque d'Angouleme, & Ambassadeur de France à Rome, voulut se plaindre de cette nouveauté par raport à la Ville de Cambrai, qu'on venoit d'eriger en Archevêché; mais, le Cardinal de Spolète tâcha de l'en détourner. Il lui representa, qu'il mettroit le Pape en furie, Mecon-
tentent
à ce sujet.

(55) *In Thoma Naogeorgii Regno Papistico*, Edit. 1559. pag. 309.

(56) *Frà Paolo, Hist. du Concil. de Trente*, Liv. V. p. 394.

(57) *Famien Strata, de Bello Belgico*, Decas I. Lib. I. pag. 32. Edit. de Leyde 1645. in 12. Onuphre, in *Vita Pauli IV.*

An de J.C.
1559.

furie, & qu'il n'en seroit autre chose: car, Paul étoit un homme terrible, à qui on n'osoit parler. Et Pie IV. son successeur, disoit, qu'il ne s'étonnoit pas que personne n'eut contredit à cette Erektion, attendu la violence & la terribilité de ce vieillard, que lui-Pape avoit éprouvée, & non sans peril de sa tête (58). Mais, la Noblesse & le Peuple des Pais-Bas s'apperçurent d'abord que cette multiplication d'Evêchez étoit un artifice, pour introduire l'Inquisition, & la Bulle du Pape les confirma dans cette pensée. Car Paul, qui regardoit principalement à sa puissance & à son profit, selon la coutume de Rome, alleguoit pour cause de cette nouvelle Erektion, que le Pais-Bas étoit environné & assiégé de tous cotés par des schismatiques, desobéissans au Chef de l'Eglise, & qu'ainsi la Religion couroit grand risque d'être opprimée par les fraudes & par les embuches des Heretiques, à moins que l'on ne mit de nouveaux & de vigilans Pasteurs à sa garde (59). Sur ce soupçon les Nobles s'unirent étroitement ensemble, pour remedier au mal, avant qu'il prit racine. Ils delibererent de ne point paier de tributs, si la Milice Espagnolle ne sortoit du Pais, & commencerent dès lors à favoriser le nouvelles opinions. Ce qui excita dans la suite tous les troubles qui sont racontés par le celebre Grotius, & par Famien Strada, Jesuite, dans leurs Histories des Pais-Bas.

Mort de
Paul IV.
Le temple
de la haine
qu'on
lui portoit.

Le Pape auroit voulu, que, pour l'extirpation de l'Herésie, on n'eut employé que la cruauté de l'Inquisition, qui, ainsi qu'il le disoit à tout propos, étoit l'unique antidote. Etant occupé de ces pensées, il reçut la nouvelle de la mort funeste d'Henri II. tué dans un tournois. Cet accident lui arracha des larmes en public (60). Enfin, accablé de vieillesse & de douleur, il fit appeller les Cardinaux, & leur parla avec beaucoup d'éloquence & de presence d'Esprit, les priant de rejeter ses fautes sur son grand âge & sur ses infirmités, & les exhortant à lui donner un bon Successeur & à protéger le très-saint Tribunal de l'Inquisition. Barthelemi Cueva, Cardinal Espagnol, plaignant le triste sort de la Chrétienté qui alloit être privée de son Pasteur dans des conjonctures si fatales à la Religion, le Pape lui répondit, qu'il s'étoit toujours préparé à la mort, sans la craindre, & qu'il emporteroit la consolation d'avoir protégé de toutes ses forces le Catholicisme contre l'Herésie (61). Il mourut ainsi le 18. d'Août 1559. La haine du Peuple contre lui, & contre toute sa Maison, éclata avec tant de furie, que les Cardinaux eurent bien plus à penser à leur sûreté particuliere, qu'aux interêts de toute la Chrétienté (62). „ Le Peuple de Rome estant „ las de supporter les Caraffes, dès que le Pape fut à sa fin, courut brusler „ la Prison de l'Inquisition, delivrer les Prisonniers, & feust à peine em- „ pêché d'embraiser le Convent des Jacobins, fauteurs des Caraffes, & la plu-

(38) *Amolet de la Houffaye, Mem. Polit.*
tom. II. p. 46.

(59) *Apud Onuphre, in Vita Pauli IV.*

(60) *Onuphre, in ejus Vita.*

(61) *De Thou, Hist. lib. 23. p. 470.*

(62) *Frà-Paolo, Liv. V. pag. 398. Mezerai,*
tom. V. p. 16.

„ plupart Inquisiteurs, & mesme courut aux temples, pour ne laisser-là,
 „ ne es lieux publics, aucune armoire de cette Maison, qui ne fust trainée
 „ par les ruës, & avec celles-là plusieurs statuës anciennes furent arrachées:
 „ De plus, ce Peuple fist un Edit eschauffé, jusques-là que le Corps du
 „ Pape eust couru mesme fortune (63). „ La Statuë de Paul IV. fut de-
 „ capitée, & un Juif mit son bonnet jaune sur la tête de ceste Statue, en de-
 „ rision de l'Ordonnance faite par ce Pape contre sa Secte. Mais, en 1708.
 Clement XI. fit relever ce Monument, avec cette Inscription sur la
 base:

PAULO IV. PONT. MAX.
 SCELERUM VINDICI INTEGERRIMO
 CATHOLICÆ FIDEI ACERRIMO PROPUGNATORI
 STATUAM OLIM A S. P. R. IN CAPITOLIO ERECTAM
 AC DIU OBSCURO LOCO JACENTEM
 CLEMENS XI. PONT. MAX.
 RESTITUI JUSSIT
 ANN. SALUT. MDCCVIII. (64).

Au reste, Paul IV. auroit fait une action très-louable, si, comme il en avoit envie, il eut ôté le Chapeau de Cardinal au Mignon de Jules III. On croit qu'il l'auroit fait, si le Cardinal Pacheco ne l'en eut détourné par un mot que Paul interpreta comme dit contre ses Neveux, qui abusoient de son Autorité: *Très-Saint Pere, la Reformation doit commencer par nous mêmes* (65).

FERDINAND I.
 MAXIMILIEN II.
Empereurs d'Allemagne.

P I E I V.

FRANÇOIS II.
 CHARLES IX.
Rois de France.

CCXXXIII. P A P E.

Les Cardinaux, étant entrez dans le Conclave le 5. de Septembre, dres-
 serent, selon la coutume, les Articles que l'on devoit jurer, afin que
 le Pape futur mit quelque ordre au Gouvernement que la rigueur excessive
 de Paul avoit tout defiguré & bouleversé. L'un des Articles étoit de recon-
 noître l'Empereur Ferdinand, de peur que le St. Siege ne perdit le reste de
 l'Allemagne, s'il demeueroit plus long-tems en Querelle avec ce Monarque.
 Un autre point concernoit le Retablissement du Concile, comme l'unique
 preservatif contre les Heresies, qui troubloient la France & les Pais-
 Bas, où tout se preparoit à ces funestes guerres qui ont causé tant de
 maux (1).

Capitula-
 tion du
 Conclave.

Les

(63) D' Aubigné, *Hist. Univers. Liv. II. pag.*
 115. *Edit. de 1616.*

(64) Amat de Graveson, *Hist. Eccl. tom.*
VII. p. 139.

(65) Amelot de la Houffaye, *Mem. Polit.*
tom. II. p. 227.

(1) Frà-Paolo, *Hist. du Conc. de Trente.*
Liv. V. p. 398.

An de J.C.
1559.

Conclave
où Pie IV.
fut élu.

Les brigues sont sans nombre, & les artifices très-subtils dans les Conclaves; & je ne saurois bien comprendre de quelle maniere le St. Esprit peut faire réussir ses Inspirations au milieu de tant de Fraudes. Le Cardinal de la Cueva, qui avoit l'humeur douce & insinuante, fit prier separement plusieurs Cardinaux de lui donner leurs voix, non pour l'élever sur le St. Siege, mais pour temoigner simplement qu'ils avoient quelque consideration pour lui. Il reçut de cette maniere un si grand nombre de voix, que le St. Siege alloit être la recompense de cet Artifice, si, le jour du Scrutin, le Cardinal Capo di Ferro n'eut fait appercevoir ses Collegues de leur imprudence, & ne les eut engagés à déchirer le Bulletin qu'ils avoient rempli du nom de la Cueva. Le Cardinal Cornaro, qui étoit dans la Faction Françoisé, fit aussi la même tentative, mais sans succès, parce que l'exemple de la Cueva obligeoit les autres Cardinaux à se tenir sur leurs Gardes. Les François briguerent en faveur du Cardinal de Tournon, homme de très-grand merite; mais, il fallut abandonner ce dessein, pour ne pas commettre la reputation du Cardinal. Il sembloit après cela que le Cardinal de Carpi dût monter sur la Chaire de St. Pierre, par les Suffrages d'un grand nombre de Cardinaux, qu'il avoit eu occasion d'obliger sous le Pontificat précédent; cependant, il fut exclus par les intrigues du Cardinal de Ferrare, qui eut recours au Duc de Florence; & celui-ci gagna le Camerlingue. Desorte que l'Electio du Cardinal de Medicis fut resolué. Le Camerlingue aiant pris cette resolution, après en avoir conféré avec son frere, fit savoir au Cardinal de Ferrare, par Lottin, qu'il pouvoit s'assurer qu'il feroit tout ce que le Grand-Duc avoit demandé. Mais le Cardinal de Ferrare, voiant, qu'après l'exclusion de Carpi, le tems étoit favorable, pour faire un Pape du consentement de Farnese & des Imperiaux, crut ne devoir pas manquer cette occasion de s'élever lui-même au Pontificat. Dans cette pensée, il pria Lottin de l'excuser envers le Camerlingue, s'il n'entroit pas dans les sentimens du Grand-Duc; & qu'il étoit obligé d'attendre le Cardinal de Tournon, qui étoit fort proche de Rome, & ne pouvoit guere tarder d'y arriver. Le Cardinal de Tournon étant entré dans le Conclave, celui de Ferrare gagna du tems, sous prétexte d'attendre le Cardinal de Guise: mais, après qu'il fut arrivé, voiant bien qu'il falloit absolument faire un Pape, parce que le Peuple commençoit à murmurer des longueurs du Conclave, il se declara pour le Cardinal de Mantouë, ce qui surprit étrangement le Camerlingue. Cependant, il avoit toujours marqué auparavant qu'il panchoit plutôt du côté de celui de Medicis, quoiqu'il ne s'en fut pas expliqué ouvertement. Un si prompt changement, dans un tems que les Amis du Cardinal de Mantouë n'y étoient pas preparez, fit juger qu'il y avoit quelque artifice caché là-dessous, & qu'il n'avoit pas dessein qu'il fût élu. En effet, cette Proposition fit naître de grandes Contestations, qui diviserent tout le Sacré College: mais, Farnese se mit si fort en devoir de terminer ces brigues & ces delais, qu'il parla à tous ses amis en faveur de Medicis,

&

& le fit enfin élire le 23. d'Octobre 1559. à 8. heures du soir. Medicis prit le nom de P I E IV (2).

An de J.C:
1559.

On n'est pas d'accord sur la Famille de ce Pontife. Le Comte Gualdo Priorato semble approuver ceux qui ont dit que Bernard Pere de Pie IV. étoit de la Famille de Medicis, qui est devenue Souveraine dans Florence; mais, bien d'autres gens donnent le nom de Medequin à la Famille du Pape dont je parle. Quoiqu'il en soit, Bernard de Medequin, ou de Medicis, avoit épousé en 1485. Cecile Serbellon, dont il eut six fils, & sept filles. Jean Jacques l'aîné des fils fut le celebre Marquis de Marignan, l'un des premiers Capitaines de son Siecle; le second appelé Jean-Ange fut notre Pape Pie IV. Deux des autres fils de Cecile Serbellon furent successivement Marquis de Marignan après la mort de leur aîné. Gabriel leur frere servit dans les Armées de Charles V. avec beaucoup de courage; le plus jeune des freres mourut enfant. Des sept filles, il n'y en eut que deux, savoir Marguerite & Claire, qui demeurassent dans le Monde: les cinq autres furent renfermées dans des Couvents. Marguerite se maria avec le Comte Gilbert Borromée, & fut Mere de St. Charles Borromée. Claire fut femme du Comte Marc d'Altaemps (3). Jean Ange Medequin, fut honoré de la Pourpre par le Pape Paul III. & parvint ensuite au Pontificat de la maniere que je l'ai raconté (4).

Famille de
Pie IV.

Il commença son Regne par des actions de Clemence. Il appaisa les tumultes de la Ville par une Amnistie generale en faveur de ceux qui avoient cruellement insulté à la memoire de son Predecesseur; offrant de dedommager lui-même les Caraffes & les Inquisiteurs des pertes qu'ils avoient essuies dans les derniers soulevemens du Peuple Romain (5). Il remercia en particulier les Caraffes comme les principaux Auteurs de son Election. Il leur promit sa faveur auprès du Roi d'Espagne, pour en obtenir toutes les recompenses qui leur avoient été promises dans le Traité de Paix conclu avec le Pape Paul IV. Les plus fins Politiques leur donnerent avis de ne se point trop fier aux promesses du Pape; en les faisant souvenir, que Ferdinand Roi de Naples chatia les Napolitains, nonobstant la promesse d'une Amnistie generale; que Leon X. fit mourir Paul Ballon, après l'avoir assuré qu'il ne lui feroit point de mal: qu'Henri VII. Roi d'Angleterre, à la priere de l'Archiduc Philippe, avoit promis au Duc de Suffolck de lui pardonner sa Rebellion: mais Henri VIII. son fils lui fit couper la tête, disant qu'il n'étoit pas obligé d'accomplir les promesses de son Pere (6). Ces avis ne pouvoient être donnez plus à propos; car le Pape, qui jusqu'alors avoit paru humain, patient, bien-faisant, debonnaire, agréable, & éloigné de toute avarice, prit tout à coup les vices opposés à ces vertus: il cassa & annulla
pres-

Commen-
cemens de
son Ponti-
ficat, & son
Caractere.

(2) *Hist. des Conclaves, Art. 18.*

(5) *De Thou, ut supr.*

(3) *Gualdo Priorato, Scena d'Uomini illustri.*

(6) *Bellegarde, Hist. gener. d'Espagne, tom. VII. p. 298.*

(4) *Voyez de Thou, Hist. lib. 23. p. 476.*

An de J.C. 1559. presque tous les actes de son Predecesseur, & il établit un ordre nouveau dans les affaires (7).

Ses soins pour l'Ele-
vation de
sa Famille.

Dès le commencement de son Pontificat, il envoya un Chapeau de Cardinal au Duc de Florence, pour son fils Ferdinand de Medicis, en reconnoissance des bons offices qu'il lui avoit rendus dans le Conclave. Il donna aussi des Chapeaux à ses Neveux & à ses Parens, à l'Abbé Bourromée, à l'Evêque de Spolette de la famille de Serbellon. Il déclara le desir qu'il avoit d'aller à Milan & de voir en passant le Duc de Florence. Il forma le dessein d'élever & d'aggrandir sa Famille, voulant en cela marcher sur les traces de son Predecesseur. Il accabloit de Biens & de Benefices le Cardinal Neveu. Il donna la Charge de General de la Cavalerie au Comte Frederic Borromée, & le chargea des plus importantes Affaires de l'Etat Ecclesiastique. Il fit un autre Neveu Gouverneur du Château St. Ange; & Gabriel Serbellon, Capitaine de ses Gardes. Il engagea le Cardinal de Ferrare à se demettre de l'Archevêché de Milan, en faveur de son Neveu Borromée. Il menagea le Mariage du Comte Frederic avec Virginie d'Urbino fille ainée du Duc de ce nom; celui d'une Sœur du Comte, avec Don Cesar de Gonzague. Ce Pontife se pressoit de faire du bien à sa Famille, de crainte que le tems ne lui manquât, & que la mort ne vint trop tôt interrompre ses Projets (8).

An de J.C. 1560.

Il recon-
noit Fer-
dinand
pour Em-
pereur.

Le 30. de Decembre 1559. le Pape assembla 13. Cardinaux, à qui il proposa le point de l'Exclusion de l'Ambassadeur de Ferdinand, que Paul IV. n'avoit pas voulu reconnoître pour Empereur; & ils opinèrent tous, qu'on lui avoit fait tort. Mais comme, après plusieurs expediens proposez pour remedier à ce mal, l'on ne put trouver aucune voie d'entrer en Négociation, sans tomber en de plus grands inconveniens, si les Electeurs venoient à se mettre de la partie, ce qu'il étoit impossible d'éviter, il fut resolu unanimement de ne s'embarquer point dans une Négociation, qui se termineroit toujours au desavantage du Pape; mais, au contraire, de prévenir la Demande de l'Empereur. Cet Avis plût au Pape, qui jugea bien qu'il étoit de la prudence de donner ce qu'on ne pouvoit, ni vendre, ni retenir. Il fit appeller François de la Torre, Agent de l'Empereur, & lui déclara qu'il approuvoit la Succession de Ferdinand à l'Empire, & qu'il lui écrivoit avec les Titres ordinaires, & le chargea d'en donner, par avance, avis à son Maître (9).

Il perfec-
te violen-
ment les
Caraffes.

Voiant que l'Evêque de Terracine demouroit toujours à la Cour de Madrid, pour obtenir du Roi les Recompenses qu'il avoit promises aux Caraffes, Pie IV, prévenu par les ennemis de cette Maison, se laissa aisément persuader que la Sentence d'Abolition obtenue en leur faveur pendant le Conclave, le Siege vacant, étoit subreptice, & de nulle valeur. Sur ce Principe, le Traitre Pontife assembla le Consistoire dans son appatement

(7) De Thou, Hist. lib. 23. in fine.

(8) Bellegarde, ut supr. pag. 301. 302.

(9) Frà-Paolo, Hist. du Concile de Trento, Liv. V. p. 400.

ment, & fit arrêter en y entrant les Caraffes, qui dirent en se voiant saifir par les Archers du Palais: *Voilà ce que meritent ceux qui ont fait Medicis Pape.* On arrêta en même tems le Comte de Montorio, & Dom Bernard de Cardenas son Beaufrere, qui furent enfermez dans le Château. On nomma des Commissaires choisis parmi les Cardinaux Auditeurs de Rote, pour les juger, selon les Loix, après avoir ecouté & sericusement examiné tout ce qu'ils pourroient alleguer pour leur Justification. Ils obligèrent le Cardinal de Monte de restituer cent mille Ducats. Ils vendirent & engagerent ses biens pour faire cette somme (10). Le Cardinal Charles Caraffe fut étranglé dans la Prifon. Trois autres Seigneurs de la même famille perdirent la tête (11).

Quelques Auteurs disent que l'Empereur Ferdinand se moqua de la confirmation de son Election, & n'en voulut point. Ils ajoutent, qu'il fit fort bien & fort genereusement de la refuser, & qu'il pouvoit aisement s'en passer (12). Mais d'autres assurent que Ferdinand, aiant reçu la nouvelle de la resolution du Pape en sa faveur, nomma pour Ambassadeur à Rome, Scipion d'Arcos, & sans attendre son depart ecrit des Lettres de felicitation au Pape (13), avec des remerciemens de la bonté paternelle, avec laquelle il avoit mis fin aux oppositions & aux pretensions injustes de Paul IV. Le 10. de Fevrier, le Comte d'Arcos arriva à Rome, où il trouva d'abord de grandes difficultés, son Instruction portant seulement de rendre Reverence au Pape; au lieu que le Pape prétendoit, que l'autre lui rendit Obéissance, & declarant au Comte, que sans cela il ne le recevroit point. L'Ambassadeur d'Espagne & le Cardinal Pacheco conseil- loient au Comte de ne point contrevenir à sa Commission; mais, il suivit l'Avis contraire des Cardinaux Moron & Madrucce, son Maître lui aiant prescrit de se gouverner par leurs Conseils. De sorte que la chose se passa dans le Consistoire, à la satisfaction du Pape (14). L'Ambassadeur avoit Ordre de faire gouter à sa Sainteté la Proposition du Renouveau du Concile; mais, il n'eut pas cette peine, car il eut le plaisir d'être prévenu. Mais, nous verrons bientôt, que Pie craignoit fort le Concile, quoiqu'il feignit de le souhaiter.

Cependant, les Affaires Politiques & celles de la Religion étoient extrêmement brouillées en France, par l'ambition des Guises, & par le zèle peut-être mal réglé des Religioneux, qui n'avoient pas moins de passion pour obtenir la Liberté de Conscience, que leurs Adversaires en temoignoient pour leur ravir ce précieux Avantage du Droit naturel. Mais, le concert de plusieurs Provinces, qui commencerent en même tems à remuer & à faire prêcher publiquement à la maniere de Geneve, obligea le Conseil d'Etat à donner un Arrêt du 11. d'Avril, qui ordonnoit une Assemblée des

An de J.C.
1560.

Le Pape se fait rendre obéissance par l'Ambassadeur de Ferdinand.

Le Pape s'oppose à la tenue d'un Concile National en France.

(10) Bellegarde, *Hist. gener. d'Espagne*, tom. VII. p. 302.

(11) Onuphre, *in Vita Pauli IV. Sponde*, ad an. 1560. §. 11.

Tom. IV.

(12) Heyderger, *Hist. Papat. anat.* 6.

(13) Apud Bzovium, an. 1560. §. 1.

(14) *Frà-Paolo*, ut *supr.* p. 401.

Année J. C.
1560.

Prelats du Roïaume au 10. de Septembre, pour arrêter le Cours des maux qui affligeoient la France. C'estoit proprement un Concile National qu'on vouloit assembler. Et comme la Cour vouloit ménager le St. Siege, on depêcha un Courier à Rome, pour prier le Pape de ne point s'offenser de cette Resolution, vû l'extrême nécessité qui l'avoit fait prendre. Mais Pie IV, loin de se laisser fléchir, fit de grandes plaintes du Pardon que le Roi avoit accordé pour toutes les fautes commises contre la Religion, & même à des gens qui ne le demandoient pas, disant que ce Pouvoir n'appartient qu'au Souverain Pontife. „ Qui est donc votre Roi, s'ecrioit il, „ lui qui se croit en droit de pardonner les offenses faites à Dieu? Ce n'est „ pas merveilles, s'il y a tant de troubles dans son Roïaume, où les sacrez „ Canons sont meprizez, & l'Autorité du Pape usurpée. Ne sont-ce pas „ des marques visibles de la juste colere de Dieu? Il ajouta que cette As- „ semblée, bien loin de produire aucun bon effet, augmenteroit les divi- „ sions. Qu'il n'y avoit qu'un remede souverain, qui étoit le Concile „ General, qu'il avoit deja proposé. Que s'il n'étoit pas encore assemblé, „ la faute en devoit être attribuée aux seuls Evêques de France, qui n'en „ vouloient point; mais, qu'il ne laisseroit pas de le tenir, quand même „ personne ne le demanderoit. Qu'il ne consentiroit jamais à aucune As- „ semblée de Prelats, ni en France, ni par-tout ailleurs, le Siege Aposto- „ lique ne l'aïant jamais souffert. Que si chaque Prince se méloit de te- „ nir des Conciles chez soi, l'Eglise seroit bientôt toute démembrée & „ toute en confusion. Qu'il ne pouvoit prendre la demande que le Roi „ lui faisoit, après avoir fait de son Chef une Convocation de ses Prelats, „ que pour un manque de respect envers le Chef de l'Eglise, à qui l'on „ doit s'adresser pour toutes les Affaires Ecclesiastiques, non pas pour ren- „ dre compte de ce que l'on a fait, mais pour en recevoir l'autorité de „ faire. Que les Edits publicz introduisoient une Apostasie manifeste „ dans son Roïaume. A quoi voulant remedier, il lui feroit favoir ses „ volonteز par un Nonce qu'il lui enverroit exprès. „ Il nomma pour „ cette Legation l'Evêque de Viterbe; avec ordre de remonter au Roi, „ Que son Concile National seroit une espece de Schisme, donneroit mau- „ vais exemple aux autres Nations, enorgueilliroit les Evêques de France, „ & les mettroit en état d'accroître leur puissance aux depens de la sienne. „ Que tout le monde savoit, combien ils desiroient le Retablissement de la „ Pragmatique-Sanction, & que sans doute ils commenceroient par-là. De „ sorte que le Roi courroit risque de perdre la Nomination des Evêchez & „ des Abbaies, & consequemment l'Obéissance des Prelats qui ne tiendroient „ plus leur fortune de sa main; & qu'avec tout cela, on ne remederoit „ point aux maux qui pressoient, parce que les Heretiques faisoient profes- „ sion de mepriser les Prelats, & qu'ainsi tout ce que ceux-ci feroient se- „ roit toujours contredit par les Ministres Protestans. Que le meilleur re- „ mede étoit d'obliger les Prelats & les Curés à la résidence pour defendre „ leurs troupeaux contre la rage des loups; de proceder contre ceux que les

Inquisiteurs jugeroient Heretiques, & d'employer la force des armes dans les lieux où le nombre en seroit grand, afin de les ramener tous à leur devoir, avant que le mal se fût enraciné. Que si l'on s'y prenoit de la sorte, il y avoit lieu d'esperer, que le Concile General, qu'il convoqueroit aussitôt après, acheveroit tout le reste. Que si le Roi vouloit reduire les mutins à l'obéissance avant que leur nombre & leurs forces s'accrussent davantage, il s'offroit de l'assister de tout son pouvoir, & de lui faire donner de puissans secours par le Roi d'Espagne, & par les Princes d'Italie. Et si le Roi ne prenoit pas ce parti, le Nonce avoit ordre de lui remontrer, Que toute la contagion, qui se repandoit en France, & qui infectoit tous les lieux circonvoisins, venoit de Geneve; & que si l'on coupoit cette maudite racine, on ôteroit au mal sa principale nourriture. Outre qu'en portant la Guerre hors du Roiaume, on feroit une evacuation de toutes les humeurs bilieuses, qui le tourmentoient. Enfin, il devoit exhorter le Roi à concourir à cette sainte Entreprise avec sa Sainteté, qui promettoit d'y attirer le Roi d'Espagne, & le Duc de Savoye, par son credit (15).

An de J. C.
1560.

Le Pape fit ses efforts pour lier cette partie, & le Duc de Savoye y prêta volontiers l'oreille, à condition que la Guerre se feroit par lui, & pour lui. Mais le Roi d'Espagne, craignant que les François ne voulussent pas souffrir Geneve en d'autres mains que les leurs, repondit que cette Entreprise n'étoit pas de saison. Et, à l'égard du Concile National de France, il fit tous ses efforts pour en rompre le dessein. La Proposition de la Guerre de Geneve fut mal reçue en France, où l'on ne vouloit pas aigrir davantage les Huguenots, qui étoient trop redoutables pour être foulés impunément. Je ne saurois bien dire quels furent les sentimens de l'artificieux Pontife, en voyant echouer cette Negociation. Mais, je lis distinctement dans Frà-Paolo, que quand Pie IV. „ proposoit la Guerre de „ Geneve, ce n'étoit pas tant qu'il haït cette Ville, comme le Seminaire, „ d'où les Ministres Zuingliens se repandoient en France, ni qu'il appré- „ hendât quelque nouveauté en Italic, que pour tirer en longueur la Con- „ vocation du Concile General. Car, si la Guerre se fut allumée, elle „ eut duré quelques années, & eut fait cesser la Demande du Concile, ou „ du moins il eut eu le tems de prendre ses mesures. Maintenant, qu'il „ voioit que l'on n'avoit pas donné dans ses filets, & que les François „ persistoient dans la resolution de tenir leur Concile, il jugea qu'il les „ falloit arrêter par la Convocation du sien, & par la concession d'une „ partie de ce qu'ils demandoient (16). „ Mais, il étoit fort embarrassé à choisir un lieu, où il put commodement donner la Loi au Concile, & à déterminer, s'il le convoqueroit de nouveau, ou s'il l'indiqueroit simplement comme une Continuation de celui de Trente.

Pie propo-
se artifi-
cieuse-
ment la
Guerre de
Geneve,
pour elu-
der le
Concile.

Ce qui se passoit en Ecosse ne l'inquietoit pas moins; car, il y alloit de la perte de ce Roiaume; les Ecossois, en haine de leur Reine sœur des

Nouveaux
Embarras
du Pape.
Gui-

(15) Frà-Paolo, ut supr. p. 405.

(16) Frà-Paolo, ut supr. p. 408.
M m m 2

Année J. C.
1560.

Guises, s'étant liguez avec les Anglois, & ayant accordé la Liberté de Conscience dans leur Roiaume. D'ailleurs, Maximilien, Roi de Boheme, étoit manifestement infecté de Lutheranisme: & l'Empereur Ferdinand son Pere protegeoit cette Secte (17). Pour sortir de ce Labrinthe de difficulté, Pie IV. ne trouva point de meilleur moien que de s'expliquer enfin clairement sur le sujet du Concile en présence des Ambassadeurs qui étoient à sa Cour, & qu'il fit appeller le 3. de Juin, pour leur dire en termes précis, qu'il alloit continuer à Trente le Concile qui avoit été suspendu: mais, il n'avoit pas sincerement le dessein qu'il propofoit en apparence; car, il avoit autant lieu de craindre que de desirer une Assemblée, qui n'est jamais assez esclave au gré de la Cour de Rome. Cependant, pour montrer sa bonne volonté, il disoit à tout le monde: Qu'il n'affectoit aucun lieu, & qu'il prendroit volontiers Spire, Cologne, ou toute autre Ville que l'Empereur voudroit, pourvû que c'en fût une où les Evêques pussent aller, & d'où ils pussent revenir sûrement; n'étant pas juste de procurer la sureté de ceux qui n'ont point de voix au Concile aux depens de ceux qui le composent. Qu'il ne lui falloit point parler de revoquer ce qui s'étoit fait à Trente, d'autant qu'il repandroit son sang pour le maintenir, comme étant matiere de foi. Que pour ce qui étoit seulement de Constitution humaine, comme la Communion du Calice, & le Mariage des Prêtres, qui avoient été instituez à bonne fin, & approuvez par les Conciles, il ne vouloit pas en decider de son Chef, bien qu'il le put faire; mais, remettoit tout au Concile, quoiqu'il previt bien, que quand même on leur accorderoit tout ce qu'ils demandoient, ils ne se deseroient pas pour cela de leurs opinions. Il se plaignoit de la Foiblesse de l'Empereur, qui appréhendoit son fils, autant que pas un autre, & demandoit pourtant, que l'on envoiât les Prelats en Allemagne, où il montrait lui-même qu'il n'avoit pas le pouvoir d'assurer leurs personnes. Que pour lui, il iroit jusques à Constantinople, pourvû qu'il y eut de la sureté. A quoi l'on ne se pouvoit pas attendre de la part de l'Empereur. Que les Allemans étoient presque tous Heretiques, & le Roi de Boheme plus puissant que son Pere (18). Le Pape, rongé de ces soucis, eut encore un autre chagrin, qui lui fut causé par la Revolte des Protestans du Comtat Venaissin, qui, sous la protection de Montbrun, s'emparerent du Pais, & depouillerent le Pape de la Seigneurie temporelle qu'il y exerçoit; & quoique le Cardinal de Tournon eut arrêté le cours du mal, les esprits resterent toujours pleins de defiance, & prêts à faire de nouvelles entreprises (19). Cela parut bientôt; puis que les Catholiques ayant manqué de parole aux Protestans, ceux-ci reprirent les armes; & Montbrun ne sortit du Roiaume, qu'après avoir été defait par La Mothe-Gondrin, & abandonné de ses gens (20).

Le

(17) Tiré d'un Livre intitulé Recueil de diverses Pieces pour servir à l'Histoire, imprimé en 1664.

(18) De Thou, Hist. lib. 26. Frà Paolo, p. 410.

(19) Frà Paolo, p. 412.

(20) De Thou, Hist. lib. 25. p. 514, 515.

Le Pape se desespéroit de ne pouvoir effacer de l'esprit des François l'idée qu'ils avoient de tenir un Concile National, sur le quel on venoit encore de prendre une nouvelle resolution dans l'Assemblée de Fontaine-Bleau. Le St. Pere écrivit au Cardinal de Tournon, qu'il fit tout son possible, pour empêcher l'Assemblée des Evêques; & que s'il n'en pouvoit pas venir a bout, il retournât à Rome. Le 23. de Septembre, aiant appelé les Ambassadeurs, il leur exposa premierement la nécessité qu'il y avoit de tenir promptement le Concile Universel, à cause de la resolution prise en France d'y tenir un Concile National, ne croiant pas que Tournon pût parer ce Coup. Que force lui étoit d'ouvrir le Concile, de peur qu'on ne dit, qu'on en tenoit de Nationaux, parce qu'il n'en vouloit pas tenir un General. Qu'il vouloit donc lever la suspension de celui de Trente, lieu qu'il trouvoit très-commode, comme étant entre l'Allemagne & l'Italie. Qu'il accepteroit volontiers Spire, Trêves, ou quelque'un des autres lieux proposés, s'il y avoit de la sûreté. Qu'il se doutoit bien qu'on tacheroit de foumettre le Pontificat, & tout ce qui en depend, au Concile; mais, que pour lui, il diroit toujours, *pro Fide & Religione volumus mori*. Enfin, il pria les Ambassadeurs de lui en dire leur sentiment. Le Comte d'Arcos dit, qu'il valoit mieux attendre, l'état present des Affaires d'Allemagne ne permettant pas à l'Empereur son Maître d'y consentir. Sur quoi le Pape paroissant ému, ce Ministre ajouta qu'il falloit auparavant gagner les Princes d'Allemagne. Le Pape répondit aigrement, que l'on n'avoit pas le tems d'attendre; & l'autre repliquant, qu'il étoit à craindre que cette resolution ne provoquât les Heretiques contre l'Italie, il dit d'un ton de voix plus haut, Que Dieu n'abandonneroit pas sa propre Cause, & que pour lui, il trouveroit du monde & de l'argent pour se defendre, & seroit assisté par les Princes Catholiques. Les autres Ambassadeurs satisfirent mieux le Pape, par leurs belles promesses.

Enfin, Sa Sainteté ne voiant aucun moien de reculer publia une Bulle, pour la Continuation du St. Concile Oecumenique de Trente, assignée au jour de Paques prochain, toute suspension étant levée. Il envoya cette Bulle en Allemagne, en France, & en Espagne. Il envoya même en Angleterre, en qualité de Nonce, l'Abbé Jérôme Martinengue; & quand on lui représenta, qu'il exposoit, par cette Demarche, sa Dignité au mépris d'une Nation separée du St. Siege, & rebelle à l'Eglise, il répondit: Qu'il vouloit bien s'humilier jusques devant les Heretiques, tout ce qui se faisoit pour gagner des Ames à Jesus-Christ étant bien-seant. Ce fut par cette raison, qu'il voulut encore inviter au Concile le Czar, ou Grand Duc de Moscovie. „ Il voulut faire passer en ces Quartiers-là Jean Canobio, en „ qualité de Nonce; mais, Sigismond Auguste, Roi de Pologne, quoique „ Prince très-Catholique, ne le luy voulut pas permettre. Il dit à Canobio, qu'ayant fait proposer l'Affaire au Conseil de Lithuanie, il y avoit „ rencontré une Opposition universelle; que les uns avoient allegué une „ raison, & les autres une autre; mais, qu'ils étoient tous demeurez d'ac-

M m m m 3

cord.

An de J.C.
1560.Negocia-
tions au
sujet du
Concile.Bulle pour
la Conti-
nuation du
Concile
de Trente.

An de J.C.
1560.

cord, que, par une Coutume establie de toute ancienneté, on ne permettoit jamais aux Ambassadeurs des autres Princes, non pas même à ceux de l'Empereur, de passer par la Lithuanie en Moscovie, pendant la Guerre. Il en écrivit aussi au Pape, & y ajouta que mesme, sans cette difficulté, il n'y avoit point d'apparence que le voiage du Nonce fist du fruit auprès de ces Peuples Schismatiques & ennemis de l'Eglise Latine; & que le Pais qui estoit, ou desert, ou peuplé de barbares, auroit exposé la personne du Nonce à des incommoditez très-facheuses, & à des dangers inevitables. Ce qui faisoit esperer, que le Pape excuseroit bien le refus qu'il avoit fait d'accorder un Passeport à Canobio (21). „

An de J.C.
1561.

Comment
divers
Princes re-
çurent la
Bulle qui
levoit la
Suspension
du Conci-
le.

La Bulle, qui indiquoit la Continuation du Concile à Trente, fut bien reçue en Espagne, & Philippe II. ordonna à tous les Prelats de ses Etats, sans exception, de s'y rendre (22). Mais, l'Empereur ne jugea pas à propos de la recevoir, parce que les Lutheriens vouloient un nouveau Concile & la liberté de remanier les Decisions du précédent (23). Et le Roi de France écrivit le 31. de Decembre à son Ambassadeur à Rome, qu'il falloit reformer quelque chose dans cette Bulle, sans quoi, il ne pouvoit pas la recevoir (24). Le Pape fut averti par son Nonce, que les Plaintes du Roi contre la Bulle venoient des mauvais offices du Cardinal de Lorraine, qui ne l'agreoit pas, à cause qu'elle donnoit à entendre, que le Concile, qui s'alloit tenir, n'étoit que la Continuation de celui qui se tenoit auparavant. De sorte que le Pape dit à l'Ambassadeur de France: „ Qu'il s'étonnoit que le Roi, qui se piquoit tant de ne point reconnoître de Supérieur, s'assujettissoit néanmoins à la volonté d'un autre Prince, à qui il n'appartenoit pas de se mêler des Affaires de la Religion, dont la direction regardoit seulement le Vicaire de Jesus-Christ. Que sa Bulle aiant eu l'Approbation de tous les autres Princes, elle n'avoit pas besoin d'être reformée, & que par consequent, il vouloit qu'elle restât telle qu'elle étoit. „ Cette Reponse ne satisfit pas les François, & le Pape n'avoit pas dessein de les menager beaucoup, parce que les Etats d'Orleans n'avoient pas craint de porter la main sur l'Autel, & de decider des Cas reservez au St. Siege. Mais, peu de tems après, le Roi de France fit declarer au Pape par l'Evêque d'Angouleme son Ambassadeur, qu'il agréoit le Concile quel qu'il fût; & le Seigneur de Rambouillet fut même envoyé à Rome, pour en solliciter l'Ouverture. Le Pape s'y preparoit, & en avoit déjà nommé les Presidents (25).

Lettre de
la Reine
de France
au Pape.

Mais, la Reine Catherine de Medicis, aiant de grandes obligations aux Protestans, feignit de prendre leurs interêts; & le Pape, qui ne penetroit pas les Artifices de cette Princesse, fut allarmé de la Lettre qu'elle lui écri-

vit

(21) *Wicquesfort, l'Ambass. & ses Fonctions. Liv. I. pag. 285. Pallavicin, Istoria del Concil. Trid. lib. 15. c. 9.*

(22) *Lettres du Cardinal de Sta. Croix, p. 2. Edit. de la Haye, in 4. anno 1717.*

(23) *Fra-Paolo, Liv. V. p. 424.*

(24) *Amelot de la Houffaye, rapporte les propres termes de la Lettre du Roi, à la marge de sa Traduction de Fra-Paolo, pag. 424.*

(25) *Pallavicin, lib. 15.*

An de J. C.
1561.

vit le 4. d'Aout, à la persuasion de Montluc Evêque de Constance, qui fa-
vorisoit le Calvinisme. Dans cette Lettre, la Reine representoit à sa Sain-
teté, le peril où la Foi Catholique étoit exposée en France, & l'exhortoit
d'y apporter le remede nécessaire. Elle ajoutoit que la multitude de ceux,
qui s'étoient separez de l'Eglise, étoit desormais si grande, que l'on ne
pouvoit plus user contr'eux de la severité des Loix; & que la consideration
des Grands & des Magistrats, qui embrassoient à l'envi le Calvinisme, étoit
assez puissante pour y attirer les Peuples, qui n'examinoint pas s'ils fai-
soient bien ou mal. Qu'ils n'étoient distinguez, comme en Allemagne, ni
de sentimens, ni de parti, & que l'union si rare dans l'erreur étoit infini-
ment à craindre: Qu'il y avoit au moins à louer Dieu, de ce qu'il ne se
trouvoit parmi eux, aucun Libertin, ni Anabaptiste, & de ce qu'ils con-
couroient tous à recevoir les douze Articles du Symbole des Apôtres, au
sens que les sept premiers Conciles Generaux lui avoient donné. Que les
plus sages en tiroient cette conclusion, qu'il seroit à propos de les re-
tenir dans la Communion de l'Eglise, quand même ils auroient des senti-
mens differens des Catholiques sur tous les autres Articles: Qu'il ne paroif-
soit, dans cette condescendance, aucun danger pour l'Etat, ni pour la
Religion; & que la Religion, au contraire, y gagneroit infiniment, en ce
que les Grecs se réuniroient avec les Latins, & qu'il n'y auroit plus de Schis-
me entre les Chrétiens: Que les animositez n'auroient pas plutôt cessé dans
le sein de l'Eglise, que Dieu, qui lui avoit promis de l'assister jusqu'à la fin
du Monde, lui donneroit assez de lumieres, pour distinguer les abus des ve-
ritables maximes de l'Evangile; & pour connoître, autant qu'il se pourroit par
la foi, tout ce qu'il y avoit à croire & à faire pour le salut. Que si Sa Sain-
teté n'estimoit pas se devoir relacher d'abord jusqu'à ce point, & qu'elle
aimât mieux assembler un Concile General, elle devoit au moins considerer
que le remede seroit trop long, pour un mal si pressant, si on ne cherchoit
en attendant les expediens nécessaires pour ramener à la Communion de l'E-
glise ceux qui s'en étoient separez, & pour y retenir ceux dont on crai-
gnoit la separation: Que le premier de ces deux biens dependoit unique-
ment de la vigilance des Pasteurs, & des Conferences familiares; & le se-
cond d'ôter de bonne heure les occasions capables de scandaliser les simples,
en ne souffrant, par exemple, plus d'Images aux lieux où elles pouvoient être
adorées, en retranchant les Exorcismes & la Salive des Ceremonies du Bap-
tême, en accordant la Communion sous les deux especes, & ne la distribuant
plus en particulier, en abolissant la Fête-Dieu, & l'usage de porter par les
Ruës un Sacrement, qui n'avoit été institué, ni pour les Spectacles, ni pour
la Pompe, & en retablissant les Prieres en Langue Vulgaire, principa-
lement à la Messe, où les Assistans offroient également avec le Pré-
tre (26).

Cette Lettre produisit un Effet, que l'Histoire n'a pas assez remarqué: ce
fut la dernière Convocation du Concile de Trente. Il y avoit deux ans que

Cette
Lettre de-
termina le
le

(26) De Thou, *Hist. lib.* 28. pag. 582. Varillas, *Hist. de Charles IX. tom. I. p. 62.*

An de J.C.
1561.

Pape à la
Convoca-
tion du
Concile.

le Pape Pie IV. ne pouvoit s'y résoudre, quoiqu'il feignit de le desirer; & les Raifons qui l'en detournoient étoient les mêmes qui avoient paru invincibles au Pape Clement VII. Il n'appréhendoit pas comme lui d'être dégradé par le défaut de bâtardise; mais, à cela près, il n'étoit pas moins persuadé que les Evêques ne tendoient qu'à recouvrer leur ancienne Puissance, ce qu'ils ne feroient qu'en diminuant la sienne. Les Espagnols, qui avoient efficacement brigué pour lui la Papauté, croioient qu'il ne recevrait point d'autres mouvemens que ceux du Conseil de Madrid. Leur conjecture s'étoit d'abord trouvée assez bien fondée, puis qu'il leur avoit sacrifié les trois Caraffes, Neveux de Paul IV. son Predecesseur; mais, au lieu d'être satisfaits de ces fameuses victimes, ils avoient supposé que Pie, après une grace si singuliere, ne seroit plus en état de leur rien refuser. Ils l'avoient pressé de convoquer un nouveau Concile, ou d'achever celui de Trente; & leur dessein étoit d'en tirer deux grands avantages, de purger d'Heretiques les dix sept Provinces des Pais-Bas, & de perpetuer l'Empire dans la Maison d'Autriche, en affoiblissant les Protestans d'Allemagne, qui seuls étoient desormais capables de l'en tirer. Le Pape, qui n'osoit temoigner son averfion pour le Concile, s'étoit toujours excusé de le convoquer, sur ce que la France, quoiqu'elle feignit d'en avoir un extrême besoin, ne le desiroit point en effet; & que, pour une preuve de ce manquement d'intention, il ne falloit que remarquer que les Rois Très-Chrétiens n'avoient point envoie de Prelats aux deux précédentes Convocations. Mais la Lettre de la Regente inspira de nouveaux Sentimens à sa Sainteté. Elle ne douta plus que les François ne fussent résolus d'assembler un Concile de leur Nation, & d'y faire résoudre tout ce qui étoit contenu dans la Lettre. Comme il étoit évident, qu'en ce cas, ils ne dependroient plus de l'Eglise Romaine, il n'y avoit plus rien que le St. Siege ne dût mettre en usage pour les en detourner; parce que, si la France s'en separoit, le contrepoids, qui maintenoit la Grandeur de la Cour de Rome, cesseroit; & l'Espagne, ne le voyant plus sous une protection si sûre, n'auroit plus tant de consideration pour lui. Il y avoit donc moins de danger pour le Pape de conserver les François dans la devotion du St. Siege, en assemblant un Concile General, que d'affujeter aux Caprices de l'Espagne ce qui restoit de libre dans l'Eglise Catholique, en consentant qu'ils en fussent separez (27). Mais, comme la précipitation de Clement VII. à fulminer la Bulle d'Excommunication contre le Roi Henri VIII. avoit été fatale à l'Angleterre, aussi la lenteur de Pie IV. à publier le Rétablissement du Concile à Trente fut funeste à la France; parce que ce delai donna lieu au Colloque de Poissy, où la fierté & la rigueur des Prelats Catholiques, qui étoient beaucoup inferieurs en faveur aux Ministres Protestans, rendirent ces derniers plus obstinez dans leurs Opinions.

Suite des
Négocia-
tions de la

La Cour de Rome eut alors un grand sujet de Mortification. Le Parlement de Paris, dont la Vigilance continuelle à maintenir les Libertez de l'Egli-

(27) *Varillas, ut supr. pag. 64.*

L'Eglise Gallicane ne sauroit être trop louée, aiant penetré que le Legat étoit chargé de demander la revocation, ou du moins la moderation, de certains Articles, conclus dans les Etats d'Orleans au mois de Janvier précédent, sur le fait de la distribution des Benefices, & particulierement de celui qui defendoit de paier les Annates, & d'envoier de l'Argent à Rome, pour obtenir des Benefices ou d'autres graces, publia le 13. de Septembre les Ordonnances de ces Etats, qui n'avoient point encore été divulguées, & resolut d'empêcher le Legat d'user de ses Pouvoirs. Il reçut encore un Affront bien plus grand; car, pour le tourner en ridicule parmi le Peuple, on afficha publiquement, & on sema à la Cour & par toute la Ville de Paris, des Pasquinades sur les Amours de Lucrece Borgia & du Pape Alexandre VI. son Aïeul maternel, avec un detail de toutes les Vilenies & les Saletez qui s'étoient publiées en Italie du tems de ce Pontife. La Reine fit proposer au Pape de consentir que le Cardinal Farnese cedât la Legation d'Avignon au Cardinal de Bourbon. Mais le Pape, qui comprit que cette proposition tendoit à lui enlever artificieusement cette Ville & son territoire, en parla dans son Consistoire, comme d'un coup d'essai, qui couvroit plus de mal, qu'il n'en paroïssoit d'abord; se plaignant fort de la Reine & du Roi de Navarre, qui, après lui avoir promis plusieurs fois, qu'on ne feroit rien en France, au préjudice de l'Autorité Pontificale, favorisoient l'Herésie, convoquoient des Assemblées de Prelats, ordonnoient des Colloques, & beaucoup d'autres choses qui lui préjudicioient. Qu'on repondoit mal à la douceur de son procedé; mais aussi, que quand le Concile seroit ouvert, il apprendroit bien aux Princes seculiers le respect qu'ils devoient au St. Siege. Le Pape fut plus traitable sur les Matieres de Religion. L'Ambassadeur de France l'ayant prié au nom du Roi & du Clergé d'accorder au Peuple la Communion sous les deux Espèces, il repondit sur le champ, sans en prendre d'autre avis que le sien propre, qu'il avoit crû toujours la Communion des deux Espèces, & le Mariage des Prêtres, de Droit positif, & qu'en telles choses l'Autorité du Pape n'est pas moindre que celle de l'Eglise Universelle, pour en dispenser, ce qui l'avoit fait passer pour Lutherien dans le dernier Conclave; & qu'il proposeroit encore cette Affaire. Il le fit, mais sans succès; & le Cardinal de St. Ange dit même, qu'il ne donneroit jamais pour medecine au Peuple de France un calice rempli d'un si dangereux poison. Impieté horrible, qui fut inutilement relevée par notre Ambassadeur (28).

Pendant que les bons François travailloient à moderer l'Autorité du Pape, de dangereux Theologiens faisoient leurs efforts pour l'augmenter. Ils se figurerent, que le plus court & le plus facile moien d'abolir promptement l'Herésie étoit d'eriger le Pape en Monarque absolu, & de donner au St. Siege un Empire sans limites sur les choses temporelles, aussi-bien que sur les spirituelles. Jean Tanquerelle, Bachelier, en soutint en Sorbonne des Theses, dont la substance étoit, qu'il n'y avoit point d'autre Vi-

An de J.C.
1561.

Cour de
Rome
avec la
France.

Theses
scandaleu-
se sur l'Au-
torité du
Pape.

caire

(28) *Frà-Paolo, pag. 442. & suiv.*
Tom. IV.

An de J.C.
1561.

caire de Jesus-Christ que le Souverain Pontife, dont le pouvoir sur toute l'Eglise étoit purement Monarchique, soit qu'elle fut divisée en autant de communautéz différentes qu'il y avoit d'Evêchez & de Paroissés dans le Monde Chrétien, ou qu'on la regardât comme legitimately assemblée dans les Conciles Generaux: Que tous les fideles, de quelque Qualité Ecclesiastique & Seculiere qu'ils fussent, étoient également Sujets du Pape, quant aux fonctions de l'une & de l'autre, & que sa Sainteté pouvoit depouiller de leurs Etats les Souverains qui refusoient de lui obéir, sans que d'autres qu'elle eussent droit de juger, si la punition étoit proportionnée à l'offense. La hardiesse du Bachelier n'eut pas été soufferte dans une autre conjoncture; mais, dans celle-ci, où l'on s'imaginait mal à propos, que la Majesté Roiale pût être impunement meprisée par les François, aussi bien que par les Etrangers, le Parlement se contenta de condamner de contumace Tanquerelle, qui avoit pris la fuite, & d'obliger le Bedeau de Sorbonne à faire une satisfaction publique (29).

Oppositions à l'établissement des nouveaux Evêchez dans le Pais-Bas.

Cependant, François Vargas, Ambassadeur d'Espagne, n'envoioit point de Rome les Bulles du Pape touchant les revenus des Evêques établis nouvellement dans le Pais-Bas, comme je l'ai dit ailleurs. Ce retardement étoit l'effet de quelque indignation du Pape, fomentée par quelques-uns des siens, qui, ayant été offensés de ce qui s'étoit passé dans le dernier Conclave, tâchoient de nuire à l'Ambassadeur. En effet, Vargas s'étoit trop avant intrigué dans les affaires des Cardinaux, & en avoit acquis la haine & l'inimitié de plusieurs; & même par ses brigues & ses sollicitations, les suffrages des Cardinaux ayant été plusieurs fois repris, le Cardinal Pacheco étoit presque parvenu au Pontificat, & son Palais avoit déjà été pillé par les Amis des autres Cardinaux, comme il arrive ordinairement lorsque le Pape est élu. De-là peut-être il étoit resté quelque mecontentement parmi ceux de la Maison du Pape, comme ayant encore en horreur la mémoire de cette journée, où peu s'en falloit que l'on ne ravit à leur Maître le Pontificat. Mais enfin, quel que fut le motif de ce delai, il donna loisir aux Abbez (à qui il importoit, qu'au lieu des Abbez, on n'établît point des Evêques dans les Monasteres) de s'assembler sur ce sujet, de tenir souvent des Chapitres pour en conférer, de demander de l'assistance aux Etats du Brabant, d'avoir recours aux Nobles qui étoient portez à les favoriser par quelques raisons particulieres, & de tenter toutes les choses que peuvent suggerer le bon sens, l'occasion, ou la crainte. Mais, les Etats du Brabant, se doutant bien qu'ils n'obtiendroient rien de Marguerite de Parme leur Gouvernante, resolurent d'envoier des Ambassadeurs, l'un en secret sur la fin de l'an 1561. au Pape Pie IV, & l'autre ouvertement au Roi Philippe au commencement de cette année 1562. Ils envoierent à Rome du Moulin, Jurisconsulte celebre, pour supplier le Pape de ne pas souffrir qu'on partageât les biens des Monasteres avec les nouveaux Evêchez contre l'intention des Fondateurs; d'empêcher que les Moines fus-

An de J.C.
1562.

(29) De Thou, Hist. lib. 28.

sent privez de ce Droit ancien d'elire parmi eux des Abbez, & de ne pas permettre que les Evêques fussent dottez & entretenus d'autres Deniers que de ceux du Roi. On joignit à ces ordres des Lettres particulieres qui furent ecrites au Pape & aux premiers de Rome sur le même sujet par le Prince d'Orange, & principalement par le Marquis de Berg; parce que du Moulin avoit été son Precepteur, & que le considerant toujours de la même façon, il lui avoit gardé la même bienveillance & la même part dans ses affaires. De plus, ils lui donnerent une grande somme d'argent, pour avoir en Cour de Rome un accès plus favorable; & même on lui permit de faire quelques presens, pour accepter la protection & la defense de leur cause. Enfin, outre l'argent qu'il falloit pour son voiage, on lui distribua douze cens florins, & pareille somme à celui qui lui fut donné pour l'accompagner; & on leur promit de grandes recompenses, s'ils pouvoient revenir de Rome avec un bon succès de leur Voiage. Mais, Marguerite, qui n'ignoroit rien de toutes ces choses, voulant prevenir ceux du Brabant, avertit de leur dessein Vargas Ambassadeur pour le Roi d'Espagne à Rome; & lui ecrivit de préocuper le Pape, d'observer du Moulin, & de rompre des efforts qui devoient être contraires au bien de la Religion & au pieuses intentions du Roi: c'est ainsi qu'on qualifioit le dessein d'établir le plus cruel de tous les Tribunaux. De sorte que du Moulin ne raporta aucun avantage de son Ambassade (30).

Le Concile étoit ouvert à Trente dès le 18. de Janvier, sous la direction du Cardinal d'Altaemps, homme tout-à-fait incapable d'un si grand emploi (31); mais, qui avoit heureusement des Adjoints doués de toute l'adresse nécessaire, pour faire tourner les choses au gré de la Cour de Rome. Ces Legats informerent le Pape de tout ce qui s'étoit fait dans la premiere Session, & l'on jugea que le Concile feroit peu de progres: mais le Pape loua la Conduite de ses Legats, & il conjura les Cardinaux de se reformer, disant, qu'on avoit affaire avec des gens peu respectueux. Enfin, il recommanda que l'on pressât les autres Evêques Italiens de partir, & il ecrivit à ses Legats de tenir la main à l'exécution du Decret, sans en relâcher un *iota* (32). La 18. Session se tint le 26. de Fevrier. Le Pape fit savoir à ses Legats, qu'il ne falloit plus inviter les Heretiques à la penitence, par des promesses de pardon, cela n'ayant produit aucun bon effet, ni sous Jules III. ni sous Paul IV. Car, disoit-il, de tous les Heretiques qui sont en lieu de sureté, pas un ne voudra de ce pardon; & ceux, qui sont dans un Pais où l'Inquisition est en vigueur, ne le reçoivent que par feinte, pour se mettre à couvert du danger, & avec intention de faire encore pis en cachette. Quant au sauf-conduit, il consentoit qu'on le donnât à tous ceux qui ne vivoient pas en Pais d'Inquisition. Cette Reponse étant venuë, il y eut à Trente diverses Contestations, au sujet du
sauf-

An de J.C.
1562.

Ouverture
du Con-
cile de
Trente: le
Pape ap-
prouve la
Conduite
de ses Le-
gats.

(30) *Famien Strada, de Bello Belgico, lib.7. ad an. 1562.*

(31) *Bayle, Dict. Art. Altaemps (Mars).*

(32) *Frà-Paolo, Liv. VI. pag 451.*

An de J.C.
1562.

Plaintes du
Roi d'Es-
pagne &
Reponse
du Pape
sur la
clause,
*proponenti-
bus Legatis.*

Sentimens
du Pape
touchant
le Concile.

fauf-conduit (33); & il n'y en eut pas moins sur l'article de la Residence des Pasteurs au milieu de leurs troupeaux. Et comme les Legats consul-toient toujours le Pape, & ne formoient aucun Decret sans avoir reçu les Avis du Pape, on se plaignit hautement de la servitude du Concile, & on disoit en Proverbe: *Qu'il étoit dirigé par un Saint Esprit, que Rome lui envoioit de tems en tems en Valise* (34).

Mais le Pape se mettoit fort peu en peine de tout ce qu'on pouvoit dire de l'irregularité de sa conduite; & ce fut inutilement que le Roi d'Espa-gne se plaignit de la clause, *proponentibus Legatis*, qu'on avoit glissée dans le Decret de la 17. Session. „ Le Pape la trouvoit d'autant plus à son gré, „ que, par le déplaisir que les autres en recevoient, il decouvroit le dessein „ qu'ils avoient de faire des propositions à son préjudice. Cependant, il „ ne laissa pas d'en faire des excuses à Philippe, disant que cette clause „ avoit été mise à son insçu, mais qu'il la trouvoit nécessaire, pour re- „ primer l'insolence de quelques esprits inquiets & brouillons. Que si „ chacun, selon son ambition, avoit la Liberté de remuer les humeurs, „ le Concile seroit comme la Tour de Babel. Que les Legats, qui étoient „ gens discrets, & plaints de respect pour sa Majesté, proposeroient tou- „ jours ce qu'ils sauroient lui devoir plaire, & contenter les gens pieux. „ Mais, quand l'Ambassadeur Vargas lui en parla, il lui repondit avec „ quelque sorte de dureté, lui reprochant premierement d'avoir rendu de „ mauvais Offices à la Cour de Rome: puis, taxant le procedé des Pré- „ lats Espagnols dans le Concile, comme seditieux, il soutint, que le „ Decret étoit juste & nécessaire; & que de dire, que les Legats propo- „ seroient, cela ne faisoit tort à personne. Vargas répliqua, que l'on ne „ se plaindroit point, si le Decret portoit seulement, que les Legats pro- „ poseroient; mais, que cet ablatif absolu, *proponentibus Legatis*, privoit „ les Evêques du Droit de proposer, & qu'ainsi il falloit user d'autres „ termes. Mais le Pape, prenant feu, repartit brusquement, qu'il avoit „ d'autres affaires qu'à penser *cujus generis & cujus casus*. En effet, le „ Pape ne soupçonnoit pas ce Ministre sans fondement, aiant decouvert, „ qu'il avoit dépêché plusieurs Couriers en Espagne, & à Trente, avec „ des Lettres, les unes où il mandoit au Roi, que le Concile étoit en ser- „ vitude; les autres, où il exhortoit les Prelats Espagnols à defendre leur „ Liberté (35). „

Ainsi les cinq Legats étoit fort occupez à retenir les impetuosités du Concile. Le Pape, aiant fait tenir plusieurs Congregations sur ce sujet, commença à parler avec plus de moderation & de discernement, qu'il ne faisoit auparavant. Il ne condamnoit point ceux qui tenoient la Résiden- ce de Droit divin (36): au contraire, il les louoit d'avoir opiné selon leur Conscience; disant même quelquefois dans sa belle-humeur, que cette

(33) *Frà-Paolo, ut supr. p. 464. &c.*

(34) *Frà-Paolo, ibid. pag. 480.*

(35) *Frà-Paolo, Hist. du Conc. de Trente,*

Liv. VI. p. 484.

(36) *Lettre de M^r. de Vise au Roi, du 9. de May.*

cette opinion étoit peut-être la meilleure. Il se plaignoit de ceux qui s'en étoient remis à lui. Car, disoit-il, le Concile n'est assemblé, qu'afin que chacun y dise son avis, & non pas pour renvoyer les points difficiles au Pape, afin de le charger de toute l'envie & de toute la haine. Que les différens survenus entre ses Legats lui déplaisoient, & qu'ils devoient bien tenir leurs querelles secretes, pour éviter le scandale, ou du moins s'en rapporter à lui. Qu'il louoit ceux qui opinoient librement; mais, qu'il blamoit les brigues, les tromperies, & qui pis est, les violences, que quelques uns faisoient pour corrompre & entraîner les autres. Qu'il ne pouvoit digerer que l'on dit, que de consulter les matieres à Rome, c'étoit violer la Liberté du Concile. Qu'il trouvoit fort étrange, que lui, qui en étoit le Chef, les Cardinaux, qui en faisoient les principaux membres, & les autres Prelats qui se tenoient à Rome, & qui avoient voix deliberative au Concile, fussent tenus pour des Etrangers, qui ne devoient pas savoir ce qui s'y traitoit, ni en dire leur sentiment: & que ceux, qui n'avoient aucun pouvoir legitime, s'en attribuaient tant par de mauvais moiens. Que l'on savoit bien que tous les Evêques Nationaux, qui se trouvoient à Trente, n'agissoient que par le mouvement de leurs Princes ou de leurs Ambassadeurs, qui les serroient de près; & que néanmoins personne ne se plaignoit, quoiqu'il y en eut tant de sujet, de cette servitude du Concile; ce qu'il exageroit avec beaucoup de vehemence dans tous ses entretiens: ajoutant, que de nier la Liberté du Concile, c'étoit une malice de ceux qui en desiroient la dissolution, ou qui vouloient le decréditer; & que tous ces gens-là passaient dans son Esprit pour des fauteurs secrets de l'Herésie (37).

C'étoit faire bonne mine à mauvais jeu; car, cette Liberté, que le Pape louoit de bouche, lui déplaisoit horriblement; & les inquietudes, qu'il avoit d'ailleurs au sujet de ce qui se faisoit en Allemagne & en France contre son Autorité, l'obligerent à prendre des mesures un peu cavalieres. „ Il leva „ quatre mille Suisses, & trois mille hommes de Cavalerie Allemande, en „ voia Nicolas Gambarà en Avignon avec 500. Fantiffins & cent Che- „ vaux-Legers, fit compter de l'argent au Duc de Savoye, pour se tenir „ armé & fermer le passage aux Huguenots, quand ils voudroient descen- „ dre en Italie. Mais, pour engager tous les Princes dans sa querelle, il „ resolut de faire une Ligue defensiva avec tous les Catholiques, contre les „ Entreprises des Protestans dans chaque lieu, se figurant que chaque Prin- „ ce y consentiroit aisement, sinon pour d'autres causes, du moins pour se „ guerir des soupçons qu'ils avoient les uns contre les autres (38). „ C'est apparemment cette Ligue, qui allarma les Protestans de France, & que le Sr. Varillas voudroit faire passer pour une chimere. Un Courier de la Maison de Guise fut devalisé au retour de Trente, d'où il apportoit la Ratification du Traité qui vint à la connoissance des Huguenots. Le Roi Catholique, selon le Plan de la Ligue, étoit établi Chef de l'Union la plus étroite, entre ceux

Ligue
proposée
par le Pa-
pe.

(37) *Ibid.* pag. 486.(38) *Frà-Paolo, ut suprà. p. 499.*
N n n n 3

An de J.C.
1562.

ceux qui s'opposeroient desormais au Progrès de l'Herésie; & le Duc de Guise y étoit déclaré son Lieutenant en France, à des conditions qui lui donnoient toute l'Autorité, & chargeoient l'Espagne de toute la depense de la Guerre: Que si le Roi de Navarre vivoit en bonne intelligence avec le Triumvirat, on continueroit de l'amuser en lui promettant la Sardaigne; & s'il se réunissoit avec le Prince de Condé son frere, il y avoit des troupes destinées à le depouiller du reste de la Navarre, pendant que le Duc de Guise avec les siennes occuperoit les Calvinistes: Que le Pape allumeroit la Guerre civile entre les Suiffes Catholiques & les Sacramentaires; & qu'après que les uns & les autres se seroient affoiblis, le Duc de Savoie, avec une Armée assemblée aux depens de la Ligue, recouvreroit sa Ville de Geneve & les autres Etats qu'ils avoient ôtés à son Pere: Que toutes les forces de la même Ligue se réuniroient ensuite, pour accabler les Calvinistes de France, & que l'on envelopperoit dans la ruine toute la Branche Roïale de Bourbon, afin que l'Herésie demeurât sans appui dans un Roïaume où elle avoit esperé de regner: Qu'après que celle de Calvin, qui étoit la plus foible & la plus dangereuse tout ensemble, auroit succombé, les seules forces de la Maison d'Autriche suffiroient pour accabler les Lutheriens dans tout le Septentrion; & si elles y trouvoient trop de résistance, la France & l'Italie marcheroient à son secours. Qu'un si vaste projet ne tendant qu'à ramener toute l'Europe sous l'Obéissance du St. Siege, on prendroit la moitié des Revenus Ecclesiastiques, pour les frais de l'execution, & l'on emprunteroit de l'argent sur les biens de Noblesse Calviniste pour les avances de la premiere année. Que les Moines & les Prêtres qui voudroient servir dans les troupes seroient dispensez de leurs vœux, & que les seculiers y trouveroient des recompenses spirituelles & temporelles, proportionnées non seulement à leurs besoins, mais encore à leur zele (39). Les Protestans songerent alors à leur sureté, en prenant les Armes contre les pernicious desfeins de leurs implacables ennemis; & le Pape, aiant eu avis de leur armement, envoya des troupes dans le Comtat de Venaissain, sous la conduite de Fabrice Serbellon, qui commit d'horribles cruautez à Orange. Ses Italiens étant entrez dans la Ville, se contenterent d'abord de tuer tout ce

„ qui se trouva sous les Armes; mais, ils renouvelerent ensuite les exemples
 „ de l'inhumanité la plus raffinée que les Tyrans avoient autrefois inventée.
 „ Ils emploierent leur industrie à faire que ceux, qui avoient été assez mal-
 „ heureux, pour éviter leur premiere furie, se sentissent mourir, & ne les tue-
 „ rent qu'à petits coups. Ils en précipiterent sur des pieux, sur des halle-
 „ bardes, sur des épées, & sur des piques. Ils en pendirent à la cheminée,
 „ & les brulerent à petit feu. Ils prirent plaisir à couper les parties secre-
 „ tes; & leur rage ne pardonna, ni aux Enfans, ni aux Vieillards, ny aux
 „ Malades, ni aux Moiffoneurs, quoiqu'ils ne leur eussent point trouvé
 „ d'autres armes que leur faucille. Les femmes & les filles n'en furent pas
 „ quittes pour la perte de leur honneur, & pour être ensuite abandonnées
 aux

Cruautez
des Ita-
liens dans
Orange.

(39) Varillas, Hist. de Charles IX. tom. I. pag. 149.

„ aux Goujats, car on les mit en butte aux arquebufades, & on les pendit
 „ aux fenêtres. Les garçons furent refervés pour fervir au comble de l'a-
 „ bomination. Et, pour ajouter la moquerie à l'injure, les Dames, qui
 „ avoient mieux aimé mourir, que d'afflouvoir l'impudicité du vainqueur,
 „ furent expofées nues à la rifée publique, avec des cornes enfoncées dans
 „ les parties que la pudeur defend de nommer. Et il y en eut de l'un
 „ & de l'autre fexe, lardez avec des tirets de papiers coupez des Bibles de
 „ Geneve (40). „

An de J.C.
 1562.

Cependant, les Querelles étoient vives à Trente, & les allarmes fort chau-
 des à Rome. Les Legats qui présidoient au Concile n'étoient pas d'accord
 entr'eux. Les Prelats avoient des interêts fort différens à menager. Les
 Theologiens avoient des fentimens oppofés fur plusieurs points de la foi. Le
 Pape, voiant que la Ligue avoit echouée, craignoit que les Proteftans ne
 s'avifaffent de venir en Italie, d'où il n'étoit guere en état de les chaffer.
 Le Concile ne lui donnoit pas moins d'inquietudes; & quoiqu'il y entretint
 un grand nombre d'Evêques & de Theologiens à fes gages, l'opiniatreté
 des Efpagnols, & les difpofitions peu founifes des François, lui faifoient
 paffer de mauvais jours. Je m'écarterois trop de mon fujet, fi je voulois
 donner quelque détail à ces divers objets. Il vaut mieux renvoyer le Lec-
 teur à Fra-Paolo, & à Pallavicin, & remarquer feulemment que les Italiens,
 qui étoient au Concile, eurent pourtant affez d'adrefle & de credit, pour
 contenter le Pape dans les Decrets de la 21. Seffion, où la Communion du
 Calice fut refusée. Pie avoit toujours craint, que la Difpute, qu'on avoit
 eüe à ce fujet, n'en entraînat une autre fur fon Autorité. „ Et comme il
 „ voioit le chemin ouvert à terminer les différends par le renvoi des points
 „ contentieux à Rome, il commença d'efperer, qu'il en pourroit être de
 „ même de l'article de la Residence, & de tous les autres qui tomberoient
 „ en Controverfe, & qu'ainfi le Concile feroit fini bientôt. Mais, il pré-
 „ voioit deux chofes, qui pouvoient traverser fes esperances. L'une, la ve-
 „ nuë du Cardinal de Lorraine, avec les Prelats de France, laquelle lui
 „ donnoit de l'inquietude, à caufe des vaftes deffeins de ce Cardinal, tous
 „ fort contraire à la Grandeur du Pontificat. . . . L'autre chofe, qui lui
 „ faisoit de la peine, eft qu'il voioit tous les Princes dans le deffein de te-
 „ nir le Concile ouvert & toujours dans l'oifiveté (41). „ Il n'y avoit que le
 Roi d'Efpagne, qui le follicitât fans cefle de terminer le Concile, pour en-
 gager, s'il étoit poffible, les Lutheriens & les Huguenots avec les Catho-
 liques (42). Mais, le premier inconvenient paroiffoit le plus dangereux; car,
 la Puiffance du Cardinal de Lorraine donna tant de jalousie à Pie IV. qu'il
 l'appelloit *le Pape d'au delà les Monts*: & le St. Pere „ craignoit qu'il ne
 „ fit entrer en lice les Docteurs de la Confeflion d'Ausbourg; car, il avoit
 „ donné quelques marques, au moins apparentes, qu'il n'improvoit pas
 „ trop leur croyance, & on favoit qu'en paffant à Inſpruck il avoit con-
 feré

Etat du
 Concile &
 Embarras
 du Pape.

(40) Varillas, ut ſupr. pag. 203.

(41) Fra Paolo, Liv. VI. p. 565.

(42) Bellegarde, Hiſt. gener. d'Eſpagne,
 tom. VII. p. 334.

An de J.C.
1562.

„ feré avec l'Empereur. Ainsi, le Pape, comme s'il eut eu affaire au plus
„ grand ennemi de l'Eglise, ramassa toutes ses forces, envoya à Trente
„ tous les Evêques de les Terres, où ils sont en très-grand nombre, en
„ emprunta même de ses voisins, & pria le Roi d'Espagne de l'assister des
„ siens pour fortifier son Parti dans le Concile, afin de tenir tête à ceux de
„ France & d'Allemagne (43). „

Les Pre-
lats Fran-
çois intri-
guent le
Pape.

Mais, le Pape fut bien plus indigné, lorsqu'il eut vû l'Instruction que le Roi de France avoit donnée à ses Ambassadeurs au Concile. Rien ne lui deplaisoit davantage, que d'entendre parler de prolongation; s'étant persuadé, qu'on pourroit expedier dans la Session du 12. de Novembre tout ce qui restoit à finir; & que quand même, il y auroit encore quelque chose à faire, il verroit la fin, la suspension, ou la rupture du Concile, au plus tard à la fin de l'année. C'est pourquoi, quand l'Ambassadeur de ce Roi lui demanda, qu'on differât l'Examen de la Doctrine, jusqu'à l'arrivée des Evêques François, & qu'en attendant on travaillât à la Reformation, il repondit sur le premier point: Qu'il savoit que le Cardinal de Lorraine vouloit attendre la Prise de Bourges, & puis de-là accompagner le Roi à Orleans; ce qui retarderoit beaucoup son depart, & romproit même peut-être son voyage; & qu'ainsi il n'étoit pas juste d'amuser tant de Prelats à Trente, les choses étant si éloignées & si incertaines. Que toutes ces demandes de delai étoient des ruses, pour le consumer en frais, lui & les Peres du Concile, où les François n'avoient pas envie d'aller. Qu'ayant à continuer la depense qu'il y faisoit, il ne pouvoit plus donner de secours à leur Roi. Il fit beaucoup valoir le tems qu'il y avoit qu'on attendoit les François, & dit qu'ils le paioient d'excuses vaines & frivoles depuis 18. mois. Il se plaignit encore de sa condition; disant, que si le Concile avoit la moindre deférence pour lui (ce qui arrivoit très-rarement) les Ambassadeurs croioient que le Concile n'étoit pas libre; & que néanmoins eux mêmes le prioient d'ordonner un delai; chose plus injuste, & plus odieuse aux Peres, que tout le reste. Concluant, que, dès qu'il auroit quelque assurance, que les François y devroient aller, il les feroit attendre. Qu'il avoit déjà commandé, qu'on l'avertit un par Courier exprès du jour que le Cardinal partiroit. Que cependant il ne lui sembloit pas juste de tenir les Peres aux écoutes. Que pour la Reformation, il trouvoit que la presence de ce Cardinal étoit plus nécessaire pour la discussion de ces matieres, que pour l'Examen de la Doctrine, qui ne le regardoit pas, lui qui étoit si bon Catholique, & qui comme tel ne se separeroit jamais des autres; au lieu que la Reformation le touchoit plus que personne, à cause de tant de Benefices qu'il possédoit, dont le revenu montoit à 300000. écus de rente, & le rendoit un second Pape. Que Pie IV. n'avoit qu'un seul Benefice dont il se contenoit, & que pourtant il s'étoit reformé lui-même, & toute sa Cour, au grand préjudice de plusieurs Officiers. Qu'il se sentoit d'humeur à faire encore davantage; mais qu'il voioit, qu'en diminuant ses revenus, il feroit le

pro-

(43) Mezerai, *Abregé Chron. tom. V. pag. 65.*

profit de ses ennemis: qu'il affoibliroit ses propres forces, en coupant les nerfs de son Etat & s'exposeroit à leurs insultes avec tous les Catholiques, qui vivoient sous sa protection. Quant aux Provinces qui ne lui obéissoient pas pour le temporel, que le renversement de la Discipline venoit des Peuples & de leurs Princes, qui à force d'instances & d'importunités le contraignoient de leur accorder des dispenses extraordinaires. Que sa condition étoit bien miserable. Car, s'il refusoit les choses deraisonnables qu'on lui demandoit, chacun se plaignoit de lui, & s'en tenoit offensé: & s'il les octroioit, on en rejettoit sur lui tout le mal, qui venoit pourtant d'autrui, & l'on parloit de Reformation, ainsi que les Ambassadeurs de France avoient fait à Trente, mais en termes généraux, sans que l'on pût comprendre ce qu'ils vouloient. „ Qu'ils viennent donc une fois, s'écrioit-il en colere, à une Declaration particuliere de ce qu'ils veulent „ qu'on reforme dans le Roiaume, & dans quatre jours, ils seront contents. L'Assemblée de Poissi a fait tant de Reglemens; je les confirmerai, si l'on m'en prie. Mais, de vouloir se tenir toujours sur le general, „ & censurer tout ce qui se fait, sans proposer rien en detail, c'est ce qui „ montre que la bonne-foi n'y est pas (44). „ Cependant, le Cardinal de Lorraine arriva à Trente, où il fut reçu en pompe par les Prelats qui se trouvoient. Le Pape étoit fort allarmé de l'arrivée de ce redoutable Prelat, & plus encore du dessein qu'il avoit de faire reformer le Conclave, de maniere que les Cardinaux Ultramontains pussent prétendre un Pontificat. Les François firent d'abord des Remontrances assez vives au Concile; & comme on n'eut ôté les choquer ouvertement, les Italiens se vangerent de la liberté de nos Prelats, & de la fermeté des Espagnols, par des traits satiriques, qui mirent les uns & les autres de très-mauvaise humeur. Les choses se brouillerent davantage par la prétention malfondée de l'Ambassadeur d'Espagne, qui vouloit avoir le pas sur ceux de France: entreprise, souvent renouvelée, & qui n'est jamais tournée qu'à la honte des Espagnols (45).

Ce fut à l'occasion de cette Dispute sur la preffiance, & de la place qu'on avoit donnée au Comte de Lune, Ambassadeur d'Espagne, que Du Ferrier ôsa dire au Concile de Trente: „ Que Pie IV., comme un Pere dénaturé, vouloit depouiller le Roi Très-Chrétien son fils aîné, contre „ tout droit, de l'avantage qu'il avoit de tout tems de précéder tous les autres Rois Chrétiens. Que le même Pie, en se faisant juge en sa propre cause, avoit élevé sa propre Autorité au-dessus de celle du Concile. „ Que sous prétexte de l'Union de l'Eglise & des Princes Chrétiens, il „ troublait la Paix, & commettoit les deux Rois, Beaufreres, entr'eux, „ en changeant par force, & par une mechanceté insigne, l'Ordre des „ Conciles de Constance, de Basle, & de Latran. Que ce procédé obligeoit les Ambassadeurs de France à s'éloigner d'un lieu, où Pie ôtoit la

An de J. C.
1562.

Ande J. C.
1563.

Discours
hardi de
Du Ferrier
Ambassadeur
de France
au Concile.

(44) Lettre de Mr. de l'Isle à la Reine Mere, du 2. d'Octobre. Fra-Paolo, Liv. VII. p. 578. Tom. IV.

(45) Mezerai, Abrégé Chron. tom. V. pag. 67.

Ande J.C.
1563.

„ la Force aux Loix, l'Autorité aux Canons, & la Liberté au Concile;
 „ Que les Peres n'y resolvoient & n'y publioient rien, qui n'eut été aupara-
 „ vant resolu à Rome, & après avoir reçu les Ordres du Pape. Que
 „ tous les delais & toutes les remises ne venoient que de ce Pie, qui ta-
 „ voit que les Abus de l'Eglise ne pouvoient être corrigez, si on ne les
 „ reformoit, en son Chef, aussi bien qu'en ses Membres. Il ajouta:
 „ C'est contre ce Pie, que nous protestons particulièrement. Nous avons
 „ versé notre sang, pour l'Eglise & pour les Papes, & nous avons de la
 „ veneration pour eux; mais, nous ne connoissons point Pie, ni son Auto-
 „ rité, & nous rejettons tous ses Decrets & toutes ses Ordonnances. Il
 „ n'est, ni Vicaire de Jesus-Christ, ni Successeur de St. Pierre. Et d'au-
 „ tant que les Decrets se forment à Rome, & ne se font point à Trente,
 „ nous avons raison de les considerer comme des Declarations de Pie,
 „ plutôt que comme des Canons d'un Concile Oecumenique. Et nous
 „ declaron & protestons, que ce qui se resout, & sera ci-après resolu, dans
 „ cette Assemblée, ne sera point approuvé par le Roi, ni consideré par
 „ l'Eglise Gallicane, comme des Decrets d'un Concile legitimement
 „ convoqué. Cependant, je vous exhorte, Messieurs les Archevesques,
 „ Evêques, & Prelats de France, & je vous ordonne de la part du Roi, de
 „ partir d'ici, & de n'y point revenir, que l'outrage qu'on a fait à sa Ma-
 „ jesté n'ait été réparé (46). „

Plaintes de
l'Empe-
reur sur la
Conduite
du Pape.

Les François n'étoient pas les seuls à se plaindre de la Conduite du Pa-
 pe & du Concile; car, l'Empereur ecrivit le 3. de Mars une Lettre assez
 vive à Pie IV. à qu'il disoit: „ Qu'après avoir terminé des Affaires très-
 „ importantes avec les Electeurs & les autres Princes de l'Empire, il n'a-
 „ voit rien eu plus à cœur, que de contribuer à l'avancement des Affaires
 „ du Concile, comme étant l'Avocat de l'Eglise. Que pour cet effet,
 „ il s'étoit transporté à Inspruck, où il avoit appris avec douleur, que
 „ les choses n'alloient pas comme il l'avoit esperé, ni comme le Bien
 „ public le requeroit. Que si l'on n'y remedioit, il craignoit bien que
 „ la fin du Concile ne donnât à rire à ceux qui s'étoient separez de l'E-
 „ glise Romaine, & ne les rendit encore plus opiniâtres dans leurs erreurs:
 „ Qu'il ne s'étoit point tenu de Session depuis très-long-tems. Que pen-
 „ dant que les Princes s'appliquoient à concilier les Partis contraires, les
 „ Peres s'amusoient à des Contestations indignes d'eux. Qu'il couroit mê-
 „ me un bruit, que le Pape cherchoit à rompre, ou à suspendre le Con-
 „ cile, peut-être à cause du mauvais état où il voioit les affaires; mais
 „ que pour lui il n'en croioit rien. Qu'il eut mieux valu ne le tenir ja-
 „ mais, que de le laisser imparfait, à la honte du Pape, au mepris de
 „ l'Ordre Ecclesiastique, au préjudice du Concile present, & de tous les
 „ Conciles Generaux à venir; à la perte de ce qu'il restoit encore de Ca-
 „ tholiques, & enfin, au scandale des Peuples, qui croiroient, que l'on
 n'au-

(46) *Wicquefort, l'Ambassadeur & ses Fonctions, Liv. II, p. 112.*

An de J.C.
1563.

„ n'auroit rompu ou suspendu le Concile, que pour eviter la Reforma-
 „ tion. Que comme le Pape, avant que de le convoquer, lui avoit de-
 „ mandé son consentement, & celui des autres Rois, à l'imitation de ses
 „ Predecesseurs, qui avoient jugé cela nécessaire pour diverses considéra-
 „ tions, il ne pouvoit, ni le rompre, ni le suspendre, sans le même con-
 „ sentement. Il conjuroit sa Sainteté de rejeter ce Conseil, comme
 „ honteux & pernicieux, d'autant que cette rupture entraineroit après
 „ soi les Conciles Nationaux, si odieux aux Papes, & si contraires à l'U-
 „ nité de l'Eglise. Que comme les Princes ne les empêchoient, que
 „ pour conserver l'Autorité du St. Siege, ils ne pourroient plus en refuser,
 „ ni en differer la convocation. Il l'exhortoit à retablir la Liberté du
 „ Concile, qui étoit empêchée, par trois causes; la premiere, que l'on
 „ consultoit les matieres à Rome; la seconde, que les Legats s'attri-
 „ buoient le Droit de proposer, qui devoit être commun à tous les Pre-
 „ lats; & la troisieme, que quelques-uns interessés à la grandeur de la
 „ Cour de Rome, faisoient des cabales & des brigues. Qu'une Reforma-
 „ tion de l'Eglise étant très-nécessaire, & le Monde croiant que les
 „ abus tiroient leur origine & leur durée de Rome, il falloit absolument,
 „ pour la satisfaction commune, que cette Reformation se fit à Trente,
 „ & non pas à Rome. Enfin, il prioit le Pape d'agréer, que les Deman-
 „ des présentées par ses Ambassadeurs, & celles des autres Princes, fus-
 „ sent proposées dans le Concile; declarant qu'il y vouloit aller en per-
 „ sonne, & le conjurant de vouloir bien s'y transporter aussi (47). „

Le Pape fut extremement choqué de cette Lettre. Il s'imagina que
 l'Empereur passoit les bornes de son Autorité; & il fut encore plus irri-
 té, lorsqu'il apprit par son Nonce, que l'Empereur avoit envoie des Co-
 pies de cette Lettre, aux Princes, & même au Cardinal de Lorraine.
 Aiant reflechi sur les consequences de ces plaintes, il resolut de faire une
 Reponse vigoureuse à ce Prince, & d'en semer aussi des Copies, pour sa ju-
 stification. Ce dessein fut bientôt executé. Le Pape ecrivit à l'Empe-
 reur, que c'étoit de son consentement, qu'il avoit convoqué le Concile,
 quoique le St. Siege, à qui Jesus-Christ avoit donné un plein Pouvoir sur
 l'Eglise, n'eut besoin en cela de l'agrément d'aucune Puissance. Que tous
 les anciens Conciles avoient été convoqués par l'autorité des Papes, sans
 que les Princes se fussent jamais mêlés d'autre chose, que de faire execu-
 ter leurs Bulles. Qu'il n'avoit jamais eû la pensée de suspendre, ni de
 rompre le Concile: qu'au contraire, il avoit toujours cru, qu'il étoit du
 Service de Dieu, de le conduire à sa perfection. Que les Consultations,
 qui se faisoient à Rome, n'empêchoient point, mais plutôt aidoint, la Li-
 berté du Concile. Qu'il ne s'étoit jamais tenu de Conciles, où le Pape
 étant absent n'eut envoie ses Instructions, & où les Peres ne les eussent
 reçus. Quant au Droit de proposer, il disoit avec assurance, que les
 Papes qui avoient presidé en personne aux Conciles, non seulement avoient
 seuls

Reponse
du Pape à
l'Empe-
reur.(47) Frà Paolo, *Hist. du Concil. de Trente*, Liv. VII. p. 662.

An de J.C.
1563.

seuls proposé les matieres, mais les avoient même decidées de leur chef, sans que les Peres y missent autre chose que leur approbation. Qu'en l'absence du Pape, ses Legats, ou d'autres Deputez, avoient proposé en son nom. Qu'à l'exemple de tous ces Conciles, celui de Trente avoit deliberé, que les Legats proposassent; ce qui étoit nécessaire, pour éviter la confusion & le tumulte qu'il y auroit, si chacun à l'envi de son compaignon pouvoit mettre sur le bureau des questions seditieuses, ou impertinentes. Qu'on n'avoit jamais refusé de proposer toutes les choses utiles: Que les Cabales, qu'il savoit qui se faisoient contre l'Autorité donnée par Jesus-Christ au St. Siege, lui causoient bien du deplaisir: Que les Peres & les Conciles appellent tous le Pape Successeur de Pierre, Vicair de Jesus-Christ, & Pasteur de l'Eglise Universelle: Que cette façon de parler avoit été de tout tems en usage dans l'Eglise, ainsi que l'Empereur le verroit par les Citations marquées dans l'Extrait joint à sa Lettre: Qu'après cela, il s'étonnoit qu'on eut frondé à Trente contre cette Verité. Il ajoutoit, que tous les maux presens venoient de ce que ses Legats avoient laissé mepriser son Autorité, pour prévenir ce que les mauvaises langues auroient pû dire contre le Concile, qui, par cette complaisance, étoit devenu licentieux, plutôt que libre. Que pour la Reformation, il en desiroit une rigoureuse, & qu'il avoit toujours pressé ses Legats d'y travailler. Quant à sa Cour, qu'on savoit assez tous les Reglemens qu'il y avoit faits, non sans une diminution notable de ses revenus; & que s'il restoit encore quelque chose à faire, il ne le negligeroit pas: Que les Peres de Trente, faute d'être bien informez de l'état de la Cour de Rome, au lieu de la reformer, la desfigureroient encore davantage. Que cependant, il voudroit bien voir aussi quelque Reformation dans les autres Cours, qui n'en avoient pas moins besoin que la sienne, leurs Abus étant peut-être la principale cause de tout le mal qu'elles trouvoient à dire dans l'Administration de l'Eglise. Quant aux Demandes de l'Empereur & des autres Princes, il disoit, qu'il avoit toujours entendu qu'elles fussent examinées, chacune en son lieu, parce que le Stile du Concile étant de traiter une matiere de foi, & la Reformation des Abus qui s'y commettoient, on ne pouvoit pas le changer sans confusion & sans deshonneur: Que l'Empereur, qui lui marquoit divers desordres du Concile, avoit omis celui qui étoit la source de tous les autres, savoir, que ceux, qui devoient recevoir la Loi du Concile, la lui vouloient donner. Que si l'on eut suivi les exemples de Constantin & des Theodoses, la division ne se fut pas mise parmi les Peres, ni leur autorité en compromis. Qu'il ne souhaitoit rien davantage, que d'aller au Concile, pour remedier au peu d'ordre qui s'y gardoit; mais, que son âge & ses grandes affaires ne le lui permettoient pas. Que du reste, il se garderoit bien de parler de transferer le Concile dans un lieu, où il pût aller, de peur de donner de nouveaux ombrages (48). Selon toutes les apparences, le Pape ne s'attendoit pas que cette Lettre, qui n'é-

(48) Frà-Paolo, ut *supr.* pag. 563.

n'étoit qu'un tissu de Fauffetés, dût produire de grands effets: il n'ignoroit pas, que les interêts de l'Empereur, & du Roi de France, ne pouvoient s'accorder avec les siens. De sorte qu'il resolut de mettre le Roi d'Espagne dans ses interêts, pour l'engager à mettre fin au Concile, par le moien des Prelats Espagnols, tandis que les Italiens y travailleroient de leur côté avec toute la Ruse qui est naturelle à cette Nation. Il réussit dans ce projet; le Roi Catholique fit écrire à Trente par le Comte de Lune son Ambassadeur à Vienne, que Sa Majesté aiant reçu des Plaintes de Rome, sur la Conduite des Prelats Espagnols, Elle vouloit qu'il prissent à cœur les interêts du Pape & du St. Siege, & qu'Elle fauroit gré à ceux qui lui obéiroient.

Ce fut à peu près dans cette circonstance qu'on apprit à Rome, que le Roi de France avoit fait la Paix avec les Huguenots de son Roiaume. Le Pape en fut irrité. Il avoit fourni de l'argent au Roi pour faire la Guerre à ses sujets de la nouvelle Religion, & il avoit lieu d'être surpris qu'on eut fait la Paix, sans sa participation. Il en soupçonna quelques Evêques François, qui favorisoient secrètement le Calvinisme; &, sans approfondir la chose, il resolut de les en punir. Dans le Consistoire du 31. de Mars, il raconta les Confusions de la France, & dit, que le Cardinal de Chatillon, à qui le Cardinal de Ste. Croix rend de bons temoignages dans ses Lettres, aiant quitté le titre d'Evêque de Beauvais, pour en prendre celui de Comte, s'étoit dégradé lui-même du Cardinalat. Il l'accusa d'être l'Auteur de tous les desordres, avec l'Archevêque d'Aix, l'Evêque de Valence, & quelques autres. Qu'encore que tout cela fut notoire, & qu'il n'eut pas besoin d'être éclairci davantage pour en venir à une Declaration contr'eux, il vouloit néanmoins que les Cardinaux du St. Office procedassent dans les formes ordinaires. A quoi le Cardinal de Pise aiant repondu, qu'il falloit un pouvoir special pour cela, le Pape fit dresser une Bulle dattée du 7. d'Avril, qui portoit en substance, „ Que Jesus-Christ aiant ordonné au Pape, son Vi-

An de J.C:
1563.

Procedu-
res à Ro-
me contre
quelques
Evêques
de France;

„ caire, de paître ses Brebis, de chercher celles qui sont égarées, & de re-
„ primer par la crainte des peines temporelles les Pecheurs, qui ne se rendent
„ pas aux remontrances; Pie, du jour de son Exaltation, n'avoit rien omis
„ de tout cela. Que quelques Evêques étant tombez dans l'Herésie, &
„ favorisant les autres Heretiques, il commandoit aux Inquisiteurs Gene-
„ raux de proceder contre ces gens-là, quels qu'ils fussent, Evêques ou
„ Cardinaux, demeurant dans les lieux où la Secte de Luther étoit puissan-
„ te, & de les citer par Edit à comparoître en personne à Rome, ou en
„ quelque lieu des confins des Terres de l'Eglise; &, faute de cela, de pro-
„ ceder contr'eux jusqu'à Sentence definitive, qu'il prononceroit lui-mê-
„ me dans un Consistoire secret. „ En execution de cette Bulle, les In-
„ quisiteurs, sans égard aux Libertez Gallicanes, citerent à Rome Odet de
Chatillon, St. Chamond, Archevêque d'Aix, Jean de Monluc, Evêque de
Valence, Jean-Antoine Carracciol, Evêque de Troies, Jean de Barbanson,

An de J.C.
1563.

Les François commencent à favoriser la Cour de Rome.

Deux Incidens causent de l'Embaras au Pape.

Evêque de Pamiez, & Charles Guillard, Evêque de Chartres, pour s'y purger de l'Imputation d'Herésie (49).

À Trente, les Affaires commencerent à s'adoucir de la part de l'Empereur & des François, qui ne cherchoient que leurs interêts dans le Concile. Il y avoit quelque tems que le Pape, qui haïssoit & qui craignoit le Cardinal de Lorraine, faisoit solliciter son Rappel en France; mais la Reine-Mere, qui haïssoit aussi ce Cardinal, & qui ne l'avoit envoyé à Trente, que pour l'éloigner de la Cour, sous un pretexte si honorable, ne prêtoit pas l'oreille à la proposition de le rappeler (50). Cette Princesse, se voyant au dessus de ses ennemis par la mort du Roi de Navarre, & par la Paix avantageuse qu'elle avoit conclüe avec les Protestans, resolut de s'unir avec le Pape, en lui donnant satisfaction sur le fait du Concile. Elle écrivit à Sa Sainteté, qu'Elle contribueroit de tout son credit à la prompte Expedition du Concile; & elle manda au Cardinal, que sa presence étoit nécessaire à la Cour, & qu'avant que de partir de Trente, il se conciliât l'affection du Pape, sans penser aux affaires du Concile (51).

Mais, le Pape avoit encore deux sujets de mecontentement, qui n'étoient pas legers. Le premier concernoit l'Alienation de quelques Biens Ecclesiastiques pour les Besoins de la Couronne, dont la Guerre civile avoit epuisé les finances. La Reine avoit long-tems negocié cette Affaire, & nous avons une Lettre du Cardinal de Ste.Croix, qui nous apprend, que le Chevalier Scurre, homme de grand merite, qui faisoit profession de dire toujours la verité, fut envoyé à Rome de la part de Sa Majesté Très-Chrétienne, pour supplier le Pape de donner la permission de vendre des Biens fonds Ecclesiastiques, pour cent mille Ecus de rente, qui seroient employés aux frais de la Guerre, sans préjudice des émolumens que les Eglises en reçoivent, par les Recoltes, dont Sa Majesté offroit de les dedommager. „ Quoique la „ Reine, ajoute Ste. Croix, m'ait beaucoup sollicité d'écrire cette Lettre, pour représenter à Votre Eminence les Besoins de ce Roïaume, il me semble qu'ils sont si évidents, qu'il n'est pas nécessaire de se donner beaucoup de peine pour les démontrer. Il y a lieu de craindre que si le Pape ne permet pas à sa Majesté de se prévaloir de ces Biens Ecclesiastiques, les Huguenots en profiteront, attendu que le Roi Très-Chrétien ne sera pas en état de résister à la force de tant d'ennemis qui s'élevent contre lui; parce qu'outre ceux de ce Pais, il y a les Anglois & les Allemans, qui font tous leurs efforts pour les soutenir (52). „ Mais le Pape n'ayant pas eu égard à ces Remontrances, la Cour, sans s'en mettre beaucoup en peine, donna un Edit au mois de Mai de cette année 1563. portant l'Alienation de cent mille écus de rente des Biens fonds du Clergé: ce qui causa un extrême chagrin au St. Pere: outre que les Ecclesiastiques de

Fran-

(49) Frà-Paolo, ut supr. pag. 671. Preuves pag. 242.

des Libertez Gallicanes, tom. I. p. 135. tom. II. p. 418.

(51) Frà-Paolo, Liv. VIII. p. 687.

(52) Lettres du Cardinal de Sta. Croce,

(50) Lettres du Cardinal de Sta. Croce, pag. 214.

An de J.C.
1563.

France, qui, comme tous les autres, s'engraissent du Sang des Peuples, & ne contribuent jamais de bonne grace aux Besoins de l'Etat, jettoient les hauts cris. Pour leur ôter le principal prétexte de leurs plaintes, l'Ambassadeur de France sollicita le Pape d'approuver cet Edit; mais, il n'en obtint qu'un refus coloré de diverses excuses. L'autre déplaisir du Pape vint de la querelle de la pressance, dont on a déjà parlé. Pie IV. avoit résolu de donner satisfaction aux François; mais, l'Ambassadeur d'Espagne en aiant eû avis, vint, avec quatre temoins, protetter à genoux, contre tout ce que Sa Sainteté pourroit faire, ou avoir fait, au préjudice du Droit que son Maître prétendoit de précéder le Roi de France (53).

Un troisieme chagrin survint au Pape dans le cours de cette année. Maximilien, Roi de Boheme & de Hongrie, avoit été élu Roi des Romains. Ce Prince étoit suspect & odieux à Rome, à cause de son penchant pour le Lutheranisme, dont il ne faisoit point mystere, puisqu'il avoit déclaré à l'Electeur de Saxe, qu'il étoit de sa Religion; qu'il entretint pendant quelque tems auprès de lui un Ministre Lutherien, & qu'il avoit fait demander à Rome la Communion du Calice (54). Ce qui acheva de mettre le Pape en Allarmes, fut que ce Prince, étant obligé de lui donner part de son Election, ne voulut point lui en demander la Confirmation, & refusa nettement d'imiter ses Predecesseurs qui avoient promis & juré tout ce qu'il avoit plû aux Papes. Les Cardinaux le pressoient de se conformer à l'ancien usage; mais il répondit, que ses Predecesseurs avoient été trompez; & que pour lui, il ne consentiroit jamais à rien, qui pût préjudicier à ses Successeurs comme faisoient les Actions de ses Predecesseurs à sa personne. Qu'il se garderoit donc bien de prêter un Serment qui feroit le Vassal. Il proposa de faire dire par son Ambassadeur, qu'il porteroit toute sorte de reverence & de respect au Pape, & au St. Siege, & que non seulement il conserveroit, mais amplifieroit encore la foi Catholique autant qu'il pourroit. La Négociation dura toute l'année, sans qu'on put s'accorder. La Cour de Rome crut avoir trouvé un bon expedient, en lui proposant de jurer Obéissance, seulement comme Roi de Hongrie & de Boheme, d'autant que l'on ne pouvoit pas nier, disoient-ils, qu'en l'an mille, le Roi Etienne n'eut donné la Hongrie au St. Siege, pour la tenir de lui en qualité de Vassal; & que Uladislav Duc de Boheme n'eut reçu d'Alexandre II. la faculté de porter la Mitre, à condition de paier tous les ans 100. Mars d'argent. Mais, on se moqua de tout cela en Allemagne, où l'on ne trouva point d'autres preuves que l'affirmation de Gregoire VII; & on demanda au Pape des exemples plus recens & de meilleurs titres. Il courut deçà & delà divers Envoiez avec des Propositions, des Reponses, & des Repliques. Enfin, au bout de vingt mois, le Comte d'Elfstein étant arrivé à Rome, cette Cour insista de nouveau, qu'il demandât la Confirmation, & jurât Obéissance. Mais, comme cet Ambassadeur

Le Roi
des Ro-
mains re-
fusa de
prêter
Obéissance
au Pape.(53) *Frà-Paolo, ut supr. p. 688.*(54) *Christian Matthias, Theat. Hist. pag. 1095. Edit. d'Amsterdam 1698.*

An de J.C.
1563.

deur dit qu'il avoit par écrit le Discours qu'il devoit prononcer, & qu'il lui étoit defendu d'y changer un *iota*, le Pape proposa l'Affaire dans une Congregation generale des Cardinaux, qui conclurent, après une longue Contestation, que bien que la Confirmation ne fut point demandée, ni l'Obéissance promise, on ne laissât pas de dire dans la Reponse, que le Pape confirmoit l'Electiion, & en suppleoit tous les defauts, soit de Fait ou de Droit, sans dire qu'elle fut demandée ou non, & qu'il recevoit l'Obéissance de ce Roi, sans exprimer si elle étoit promise, ou non. Cette Ceremonie se passa peu agréablement pour le Pape, encore moins pour le Sacré College (55).

Le Pape se plaint des Espagnols qui empêchoient la dissolution du Concile.

Cependant, le Pape desiroit avec empressement la fin du Concile; & les Legats, repondant à ses vuës, se preparent à finir tout dans une Session. Mais, le Comte de Lune, voiant que cette précipitation ne s'accomodoit pas aux interêts du Roi d'Espagne, forma des difficultez pour prolonger le Concile. Il proposa d'y attirer les Protestans, par des promesses qui leur seroient faites au nom des Peres; parce que le Pape leur étoit trop suspect. C'étoit se vanger assez bien de la Pressence, que le Pape venoit d'adjudger à l'Ambassadeur de France à Rome. Mais Pie IV, aiant eu connoissance de la Proposition du Comte de Lune, s'en émut d'autant plus, que Louis d'Avila & Vargas Ambassadeurs d'Espagne l'avoient assuré que leur Roi consentoit à la cloture du Concile. Les aiant donc appellés, il se plaignit avec aigreur de la Proposition du Comte. Quant aux Protestans, il dit que personne ne desiroit tant que lui leur retour à l'Eglise: Qu'il l'avoit temoigné, en leur envoiant à tous separement des Nonces, sans prendre garde à quoi il s'exposoit, après les efforts inutiles de ses Predecesseurs depuis 40. ans; qu'il avoit interposé l'Autorité de l'Empereur, & le credit de tous les Princes Catholiques; qu'il favoit que leur endurcissement étoit volontaire & de propos deliberé; qu'il falloit penser, non plus à les reduire, chose impossible, mais à conserver les autres dans l'obéissance: que tant qu'il y avoit eu quelque étincelle d'esperance de ramener ces errans, il avoit fallu les prendre par la douceur; mais, que cette esperance étant perdue, il falloit absolument, pour conserver les gens de bien, augmenter la division & rendre les deux Partis irreconciliables: qu'il étoit de l'interêt de leur Maître, qu'on en usât ainsi: Que Philippe s'appercevroit trop tard de la nécessité de tenir cette conduite, s'il continuoit de menager les Rebelles des Pais-Bas; qu'il considerât les bons effets que les executions severes, faites à son arrivée en Espagne, avoient produit: au lieu que, s'il eut procedé lentement, & se fût amulé à vouloir se concilier l'affection des Protestans par un traitement plus doux, il se verroit enveloppé dans les maux qui desoloient la France. Ensuite, il se plaignit que le Comte de Lune voulût prescrire la maniere d'examiner les Maiteres de Theologie, pour juger après si elles seroient bien dire-

(55) *Frà-Paolo*, pag. 698. *Struvius*, *Hist. Germ. SecL*, VI. pag. 1095. *Pallavicini*, lib. 22. c. 6. *Schiltzer*, de *Libert. Eccl. Germ.* lib. VII. c. 10. §. 8. 9.

rées. Enfin, il se prit à eux de lui avoir fait entendre, que leur Roi consentoit à la clôture du Concile, & que néanmoins le Comte cherchoit à le prolonger. Les Ambassadeurs confirmèrent ce qu'ils avoient dit, & excuserent le Comte: de quoi le St. Pere parut content, pourvû qu'il pût dire ce dont ils l'assuroient, quand il le jugeroit à propos. Il écrivit donc à son Nonce en Espagne de dire au Roi, qu'il ne pouvoit deviner pourquoi ses Ambassadeurs à Rome & à Trente parloient differemment: Qu'il faisoit inutilement tout ce qu'il pouvoit pour lui, puisque ses Ministres le defaisoient: que le Concile continuant, il n'avoit pas la Liberté de lui accorder toutes les graces qu'il voudroit: Que s'il desiroit quelque chose du Concile pour le bien des affaires de Flandres, ou pour l'interêt de l'Allemagne, il devoit sçavoir par experience, combien il étoit difficile de rien terminer à Trente, au lieu qu'il pouvoit tout attendre de Rome: qu'aussitôt que le Concile seroit terminé, sa resolution étoit d'envoyer par toutes les Provinces, pour aviser au besoin particulier de chacune, vû qu'on ne pouvoit faire à Trente que des Reglemens generaux, qu'il étoit très-difficile d'affaisonner au gout de chaque Pais (56).

Comme le Pape avoit donné à Rome l'avantage aux François sur les Espagnols, pour appaiser ces derniers, il les fit triompher à Trente, par des Artifices tout-à-fait indignes d'un Souverain Pontife. Pour engager Pie IV. dans ces fausses Demarches, Vargas eut Ordre de lui proposer une entiere satisfaction sur la Conduite que les Prelats Espagnols tenoient au Concile, pourvû qu'il achetât leurs suffrages en favorisant le Droit de Prefféance que le Roi d'Espagne prétendoit sur Charles IX. Vargas crut qu'on le prendroit au mot. Mais, le trouble qu'il apperçut sur le visage du Pape, lorsqu'il lui fit cette ouverture, le convainquit qu'il s'étoit trompé. Sa Sainteté fit d'un côté Reflexion, que la Prefféance du Roi Très-Chrétien, sur le Roi Catholique, n'avoit point été contestée jusqu'à ce jour; & qu'elle ne la pouvoit revoquer en doute, sans renoncer à la Qualité de Pere commun, & sans s'exposer à tout le ressentiment des François, dont les premieres demarches sont toujours très-vives, quand ils sont lezés: Que les Veuves & les Mineurs étoient proposez dans l'Évangile pour l'objet nécessaire de la Charité des Chrétiens; & que les plus mechans ne seroient pas moins scandalisés que les plus gens de bien, de voir que le St. Siege conjuroit avec l'Espagne, à priver une Femme & un Enfant de leur Préeminence sur les autres Rois Chrétiens, dans le même tems qu'ils étoient armez contre l'Herésie. Mais, de l'autre côté, l'avantage étoit si grand pour la Cour de Rome, d'être delivrée à quelque prix que ce fut de la persecution qu'elle souffroit des Prélats Espagnols à Trente, qu'il n'y avoit aucune apparence de le negliger. Le Pape, agité de ces divers sentimens, repondit à Vargas, que le Comte de Lune, prit avec ses Legats les mesures qu'il jugeroit à propos, & que s'il se pouvoit trouver quelque expedient propre pour satisfaire le Roi Catholique, sans offenser le

Suite de
la Dispute
sur la Prefféance.

Roi

(56) Frà-Paolo, liv. VIII, pag. 719.
Tom. IV.

An de J. C.
1563.

Roi Très-Chrétien, sa Sainteté agréeroit qu'on s'en servit. Toute la difficulté consistoit dans cet expedient. On en proposa plusieurs, que les François rejeterent, en declarant, que si l'on portoit la moindre atteinte au Droit incontestable de leur Maître, ils avoient ordre de protester & de se retirer; mais le Comte de Lune, encouragé par les difficultés qui traversoient son dessein, inventa enfin un expedient, si malin & si subtil, que les François y succomberent. Il leur donna l'allarme, en proposant d'examiner dans les Congregations suivantes les dommages, qui pouvoient arriver à la Chrétienté, de la Paix conclüe en France avec les Heretiques, & les moïens d'y remedier. De forté que les François, voulant prevenir les inconveniens de cet examen, consentirent enfin que le Comte de Lune s'affit hors de son rang vis-à-vis des Legats. La Conduite du Cardinal de Lorraine, & des Ambassadeurs François, fut universellement blâmée, & on les traita en public & en particulier de Prevaricateurs & de Perfides. Le Pape même, quoiqu'il approuvât en secret leur Procedé, parce qu'il l'avoit tiré de la peine où il étoit de satisfaire le Roi Catholique, repondit au Cardinal de la Bourdaisiere, qui s'en plaignit à sa Sainteté, par Ordre de la Cour, que la Faute étoit toute entiere du côté des Ambassadeurs de France à Trente, qui avoient, pour ainsi dire, de gaieté de cœur, renoncé à un Droit acquis; & que s'ils ne se fussent pas relâchez, ses Legats avoient Ordre de n'accorder point d'autre rang au Comte de Lune, qu'au dessous des Ambassadeurs de France. Il ne restoit plus au Comte, pour obtenir un avantage complet, que d'occuper dans les Sessions du Concile le même rang qu'il avoit eu dans les Congregations: mais, il y avoit d'autant moins apparence que les Ambassadeurs de France y consentissent, que le Roi leur Maître avoit desapprouvé leur condescendance à souffrir que le Comte de Lune ne fût point assis au dessous d'eux. Il falloit donc user de surprise à leur egard, & disposer les Legats à servir eux-mêmes d'instrument à la Supercherie. Il y avoit encore moins d'apparence à leur en faire la proposition, parce que c'eut été les priver de leur deshonneur; & le noeud de l'affaire consistoit à procurer que le Pape leur en envoiât un Ordre absolu; encore falloit-il que la France ne le penetrât point, parce qu'il lui eut été facile de le deconcerter en menaçant les Legats d'une Protestation. Ainsi, toute la Politique de Vargas se reduisit à faire entendre à Sa Sainteté, par les Cardinaux Espagnols, qu'il ne pouvoit plus demeurer à Rome, si l'on ne se mettoit en devoir d'adoucir l'esprit irrité du Roi son Maître, en obligeant les Legats du Concile à traiter le Comte de Lune en Session de la même maniere qu'il l'avoit été en Congregation. Le Pape delibera long-tems; mais enfin, comme il avoit à l'Espagne la principale obligation de sa Dignité, & que pour lui plaire il avoit fait mourir les trois Neveux de son Predecesseur, il negligea le hazard du Schisme où il exposoit la France, en donnant à l'Espagne une egalité de Seance avec elle, par la Consideration, qu'un homme, quelque grand qu'il soit, n'est plus en état de rien refuser à ceux pour lesquels il a une fois violé

toutes fortes de Loix dans une occasion d'eclat. Il voulut qu'on donnât au Comte de Lune la Place dans l'Assemblée entre les Cardinaux & les Evêques; & pour éviter la competence qui restoit à l'égard de recevoir de l'encens & de baiser la Paix, il ordonna qu'on préparât deux encensoirs & deux Patenes, afin que les Ambassadeurs de France & d'Espagne fussent encensés, & baisassent la Paix, en même tems. Il recommanda sur-tout aux Legats de tenir la chose si secreta, que personne ne s'en doutât; & ce fut pour cette raison, que le Maître des Ceremonies n'en fut point informé jusqu'au 19. de Juin. Comme il se mettoit en devoir d'executer ces Ordres, en faisant mettre un Fauteuil à la Place marquée pour le Comte de Lune, le President Ferrier l'appella, & lui demanda raison du changement. Le Maître des Ceremonies repondit, qu'il ne l'avoit sçu qu'un moment avant qu'il dut être executé, & qu'il n'avoit fait que suivre l'Ordre des Legats. Ferrier lui demanda encore, si c'étoit-là tout ce qu'on lui avoit ordonné. Il repondit, qu'il avoit encore ordre de tenir prêts deux encensoirs & deux patenes, & de prendre si bien ses mesures, qu'on les presentât en même tems aux Ambassadeurs de France & d'Espagne. Alors Ferrier, informé de l'Injure que la France alloit recevoir, fit la fameuse Replique dont j'ai eu occasion de rapporter quelques traits au commencement de cette année. Il declara hautement, qu'il ne pouvoit souffrir d'Egalité avec les Ambassadeurs d'Espagne, sans être Prévaricateur, „ & menaça „ de protester, non pas contre le Concile, qui n'avoit plus de Liberté, „ contre les Legats, qui n'étoient que les simples Executeurs des Volontez injustes de la Cour de Rome; contre le Comte de Lune, ou le Roi „ Catholique son Maître, qui ne faisoient que profiter de l'Iniquité d'autrui; mais, contre Ange Medequin, qui, non content de s'être élevé „ sur le St. Siege par une Voie Simoniaque, en corrompant les Neveux du „ Pape Paul IV. par une promesse par escrit d'une Somme considerable, „ qui étoit encore entre les mains de l'Archevêque de Naples, au lieu de „ se retirer dans un Monastere, pour y pleurer cet enorme Peché, abusoit de l'Autorité qu'il avoit usurpée, en voulant introduire le Schisme „ dans l'Eglise; de quoy, & de plusieurs autres Fautes, dont il avoit des „ Preuves, il en appelloit au Pape qui seroit élu canoniquement, & au „ premier Concile convoqué dans les formes, & delivré de toute Tyrannie (57). „

La Fermeté & la Hardiesse du President Ferrier etonnerent les Legats: mais, ils composerent leurs visages avec tant d'artifice, qu'on n'y remarqua aucune alteration. Le Cardinal de Lorraine en ecrivit en termes assez vifs au Pape, & lui fit apercevoir le danger auquel il s'exposoit, en favorisant les Espagnols contre tout Droit. De sorte que le Comte de Lune reçut l'Affront qui étoit dû à sa Temerité, étant contraint de ceder, en cette occasion, au bon Droit des François. Le Pape, informé du mauvais Succès de son Entreprise, appella le Cardinal de Lorraine à Rome, afin de s'expliquer

Suites de
la Querelle
sur la Pref-
seance.

(57) Varillas, Hist. de Charles IX. tom. 1. ad an. 1563.

An de J.C.
1563.

Fin du
Concile de
Trente.

quer plus particulièrement avec lui sur la situation présente des Affaires, & concerter ensemble les moïens de terminer la Querelle, sans que l'Autorité Pontificale se trouvât en compromis (58).

Le Cardinal de Lorraine fut reçu à Rome avec des Honneurs extraordinaires. Le Pape le logea dans son Palais, & le visita publiquement. Ils eurent ensemble divers entretiens, dont le detail est peu connu; mais leur principale Conference roula sur la Conclusion du Concile, qui sembloit très-difficile, & très-importante, au Pape. Le Cardinal lui dit ingenuement, qu'il y prenoit autant d'interet que sa Sainteté, s'étant bien aperçu, depuis la mort de ses Freres, qu'il ne restoit plus d'autre moïen de conserver la Religion Catholique & sa Maison de France, que de s'unir avec le Siege Apostolique. „ Le Pape lui promit de faire des Cardinaux à „ sa priere, & lui jetta même quelque paroles de le faire son Successeur: „ &, pour y donner plus de couleur, il disoit, que la Grandeur du Cardinal lui seroit très-utile pour executer un grand dessein, qu'il rouloit dans „ sa tête, ce qu'il affectoit de persuader à tous ceux qui l'approchoient, „ disant; *il faut finir le Concile, & amasser de l'argent, & puis Dieu fera le „ reste.* Il avoüa, qu'à chaque Avis qui lui venoit des Dissensions des Peres, „ & des menées qui se faisoient, pour polonger le Concile, il lui prenoit „ envie de le suspendre, & qu'il n'en étoit retenu que par la crainte de „ scandaliser le Monde, qui ne savoit pas la verité des choses: Que d'un „ côté le scandale lui paroïssoit le plus grand mal; mais que de l'autre, il „ trouvoit ce mal bien moindre, que le danger que couroit son Autorité, „ contre laquelle les Princes, les Evêques, & toutes sortes de gens frondoient: *Qu'à la fin, il faudroit lever le masque, & prendre ce parti.* Le Cardinal lui remontra, que ce remede ne valoit rien, pour guerir le „ mal, & qu'il le rendroit même plus dangereux; d'autant que tous ceux, „ qui seroient mécontents de lui, demanderoient le rétablissement du Concile: *Qu'il étoit plus difficile de le suspendre, que de le finir, parce „ qu'il n'y auroit point de raisons à rendre quand on le finiroit: qu'il „ suffisoit de se bien entendre, pour bien executer. Que pour venir à la „ suspension, il faudroit alleguer des causes, que chacun se mêleroit de „ censurer. Qu'il y auroit plus d'honneur à finir qu'à suspendre (59).* „ Ces raisons & quelques autres persuaderent le Pape de la bonté du Conseil, & le firent résoudre à écrire à ses Legats, qu'il falloit terminer le Concile, le Roi Catholique le dut-il trouver mauvais, parce qu'il sauroit bien se raccomoder avec lui (60). Les Legats obéirent; & le 3. Decembre 1563. on tint la 25. & dernière Session du Concile de Trente.

Jugement
sur ce
Concile.

Tous les Decrets, qui s'étoient faits à Trente pendant plusieurs années, ne satisfirent que la Cour de Rome, qui les avoit dirigés, ou, pour mieux dire, formés à son avantage. Les Protestans se plainquirent des

De-

(58) Frà-Paolo, p. 702. *Hist. gener. d'Espagne, tom. VII. p. 336.*

Liv. VIII p. 740.

(60) *Ibid. p. 756.*

(59) Frà-Paolo, *Hist. du Conc. de Trente,*

Decisions qu'on y avoit fait contr'eux. Les François trouverent, qu'en plusieurs points, on avoit donné de mortelles atteintes à leurs Libertez, & n'ont jamais voulu recevoir les Canons de Discipline qui leur étoient préjudiciables. Enfin, la plupart des Decrets tenoient de la nature des anciens Oracles par leur mystérieuse obscurité. De façon que, sans les choquer grossièrement, l'adroit Bossuet à sçu les tourner d'une manière assez plausible pour surprendre la simplicité de quelques Protestans, qui ont pris pour la Doctrine du Concile de Trente, les Explications mitigées de ce Prelat (61). Charles du Moulin, le plus éclairé Jurisconsulte qu'il y eut alors en France, écrivit avec beaucoup de solidité un petit mais excellent Traité, contenant en cent Paragraphes les Nullitez & les Abus des Decrets de Trente, à dessein de montrer que personne n'étoit tenu en Conscience, ni politiquement, de recevoir ce Concile: car, outre qu'il y avoit eu des Defauts essentiels dans sa convocation, dans toutes ses séances en particulier, & dans sa conclusion, il contenoit beaucoup de choses contraires aux anciens Canons, & à la Dignité de la Monarchie Française (62). Cependant, Pie IV. confirma les Decrets faits à Trente, par son inspiration, le 26. de Janvier 1564. avec une grande solemnité. Il adressa des Brefs à tous les Princes Catholiques pour les engager à recevoir & à faire publier dans leurs Etats les Canons de ce Concile (63).

An de J.C.
1563.

On a déjà parlé des Procédures du Pape contre quelques Evêques de France qui lui étoient suspects, & on a dit que l'Inquisition les avoit cités à Rome. La Reine de Navarre, Jeanne d'Albret, ne fut pas épargnée dans ces Procédures. Le Pape fit afficher, aux Portes de l'Eglise de St. Pierre & du Palais de l'Inquisition, un Monitoire foudroyant contre cette Princesse, „ par lequel il la citoit à comparoître personnellement à Rome dans six mois; & si elle y manquoit, il la déclaroit excommuniée, privée de la Dignité Royale, de son Roiaume, & de toutes ses Seigneuries, qu'il exposoit à tous ceux qui s'en saisissoient les premiers (64). „ Voici les suites de ces Entreprises sacrilèges. Le Cardinal de Châtillon, qui avoit quitté la Pourpre pour paroître dans le Monde sous l'Habit de Cavalier & de Comte de Beauvais, la reprit alors, tint son rang parmi les autres Cardinaux, lorsque Charles IX. se fit déclarer Majeur au Parlement de Rouën, & déclara hautement qu'il s'étoit marié avec Isabelle de Hauteville, Dame de Loré. A ces nouvelles, le Pape, qui s'étoit d'abord contenté de proceder secretement, fit publier la Sentence portée contre les Evêques qu'il tenoit pour convaincus, s'ils ne comparoissent à Rome dans le tems qui leur étoit marqué. Il fit aussi afficher

An de J.C.
1564.

Le Roi de France protege contre le Pape la Reine de Navarre & les Evêques suspects.

&c

(61) Bossuet, de la Doctrine de l'Eglise Catholique, in 12. dont il y a plusieurs Editions.

(62) Charles du Moulin, Conseil sur le saint Concile de Trente, imprimé à Lyon en 1564.

avec Privilege du Roi.

(63) Bellegarde, Hist. gener. d'Espagne, tom. VII. p. 339.

(64) Maimbourg, Hist. du Calvin. Liv. VI. pag. 329.

An de J.C.
1564.

& répandre par-tout les Exemplaires imprimez du Decret, signé du Pape & de 21. Cardinaux, par lequel Odet de Chatillon, Evêque de Beauvais & Cardinal, étoit condamné absolument comme Heretique & Apostat, depouillé de ses Biens, de ses Droits, de ses Dignitez, & de tous ses Benefices; déclaré incapable d'en posséder jamais aucun; & enfin exposé à tous ceux qui le pourroient prendre, pour le mettre entre les mains de la Justice (65). Mais, ces Sentences parurent si contraires aux Libertez de l'Eglise Gallicane, que le Roi jugea à propos de les faire suspendre. D'Oysel, qui étoit alors Ambassadeur de France à Rome, representa, de la part de son Maître, sur la Sentence contre les Evêques suspects d'Herésie: Que la Liberté la plus ancienne, & la plus indispensablement observée de l'Eglise de France, étoit que ses Membres, & sur-tout ses Evêques, ne pouvoient être attirez, sous quelque cause ou prétexte que ce fût, devant des Tribunaux Etrangers; & que le Procès ne leur pouvoit être fait que par douze Prelats tirez de leur Province, & des plus proches, si elle n'étoit point assez grande pour fournir ce nombre. Il ajouta, que les Papes ne s'étoient jamais dispensés d'observer cette Loi. D'Oysel remontra en faveur de la Reine de Navarre, que cette Princesse devoit être considérée, ou en qualité de Reine & de Souveraine de Bearn, ou comme possédant les belles & riches Seigneuries d'Albret, de Foix, d'Armagnac, de Cominge, & de Bigorre; Qu'en la premiere qualité, elle étoit reconnuë par tous les Princes de la Chrétienté, pour ne relever que de Dieu, & que par consequent elle n'étoit point obligée de rendre compte de ses actions au St. Siege: & qu'en la seconde, elle étoit Vassale de la Monarchie Françoisé, trop interessée à souffrir, qu'on exposât en proie au premier occupant des Fiefs considerables qui lui devoient être réunis: Que le Roi ne pouvoit être dispensé d'assister de toutes ses forces son Alliée, sa Vassale, sa proche Parente, & la Veuve & la Mere des deux premiers Princes de son Sang; & que si le Pape ne revoquoit sa Procédure, il ne trouvât point étrange, que la France eut recours aux moiens dont elle s'étoit autrefois servie avec tant de succès, lorsqu'elle le St. Siege avoit entrepris sur l'Autorité de ses Rois (66).

Le Pape
arrête ses
Procédures.

Le Pape Pie IV, qui avoit plus de prévoiance pour l'avenir, dans les matieres où il y avoit sujet de craindre, que dans celles où il y avoit lieu d'esperer, se rendit aussitôt à la Remontrance d'Oysel; & si d'abord il ne lui en temoigna rien, ce ne fut que pour ne pas donner des marques, que le St. Siege eut rien entrepris à la legere. Il repondit simplement, qu'il y penseroit: mais, on sçut depuis, que le Procès des six Evêques avoit été suspendu pour toujours, & que l'Ajournement de la Reine de Navarre avoit été supprimé avec tant de soin, qu'il n'en resta point de Copie (67).

Mais

(65) Maimbourg, ut supr.

(66) Varillas, Hist. de Charles IX. tom. II. pag. 2.

(67) Sponde, ad an. 1563. §. 50. Varillas,

ut supr. p. 4.

Mais, on prit des mesures secrètes & horribles, pour opprimer la Reine de Navarre. Les Catholiques des Etats de cette Princeſſe tramerent avec le Roi d'Espagne une Conjuratiſon, dont le but étoit de livrer à Sa Maieſté Catholique Jeanne d'Albret & ſes Enfans, pour leur faire leur Procès, comme à des Heretiques, devant le cruel Tribunal de l'Inquiſition. Mais, cet horrible Complot fut heureuſement decouvert, à la honte éternelle des faux zéleux qui l'avoient formé (68). C'eſt en vain que Sponde voudroit perſuader à ſes Lecteurs, que ce Fait eſt peu certain, ou plutôt que c'eſt une Fable inventée par les Huguenots (69); puisſque ce ſavant Prelat avoué lui-même, qu'il a vû des Lettres écrites par le Roi de France à Mønluç, qui faiſoient connoître qu'on avoit raporté à ce Monarque, que le Roi d'Espagne offroit aux ſujets de la Reine de Navarre certaines chōſes d'où l'on pouvoit conclure qu'il y avoit quelque Complot ſur le tapis (70). Et ſ'il eſt vrai, comme le dit cet Auteur, que Philippe II. ait offert ſa Protection à Jeanne d'Albret, pour la maintenir dans ſes Etats, contre le foudroiant Monitoire du Pape, on peut dire que c'étoit un de ces noirs Artifices de la Politique du Roi d'Espagne, dont l'Hiſtoire parle en tant d'endroits.

Cependant, le Pape faiſoit tous les Efforts imaginables, pour faire recevoir & observer le Concile de Trente en France; & le Cardinal de Lorraine prit cette Affaire ſi fort à cœur, qu'il obtint qu'elle ſeroit miſe en deliberation au Conſeil d'Etat (71). Quelques Preſidens du Parlement de Paris furent mandez à la Cour, avec l'Avocat General & le Procureur du Roi; & quoiqu'ils y fuſſent allés dans la reſolution de ne mettre aucun obſtacle à l'Approbation du Concile de Trente, ils determinerent le contraire. Les Raiſons, qu'ils en alleguerent, furent, que ce Concile n'avoit point paru juſqu'à préſent en forme authentique, & qu'on ignoroit encore, ſi le Pape l'avoit ratifié en tout, ou en partie. Quelques-uns dirent, qu'il n'étoit pas convenable d'approuver ce Concile, dans lequel on avoit préjudicié, ou voulu déroger en quelque choſe, à la Preſſeance du Roi Très-Chrétien, en faveur de Sa Maieſté Catholique. D'autres conſidererent, que ce Concile renvoie lui-même certains Articles, comme celui de la Communion ſous les deux Eſpeces, à la volonté arbitraire du Pape, & que par conſequent il étoit bon de voir quelle reſolution ſa Sainteté prendroit ſur cela, avant que de ſe déterminer en aucune maniere (72). Le Chancelier de l'Hopital, dont l'Integrité eſt un des plus beaux Ornemens de l'Hiſtoire de ce Siecle, qui eſt un des plus ſteriles en exemples de bonne-foi, remontra avec ſa vigueur ordinaire, que la plus grande marque d'Ignorance & de Lâcheté, que pouvoient donner les François, ſeroit de ſacrifier les Libertez de leur Eglise à l'Ambition de la Cour de Rome: Que ces Libertez étoient de telle importance, qu'il n'y avoit point de vrai François, qui ne dût repandre juſqu'à la dernière

goutte

(68) De Thou, *Hiſt. lib. 36. pag. 728. 729.*
 Benoit, *Hiſt. de l'Edit. de Navarre, tom. I.*
pag. 35.

(69) Sponde, *ad an. 1564. §. 8.*

(70) Sponde, *ad an. 1563. §. 51.*

(71) Varillas, *Hiſt. de Charles IX. tom. II.*
pag. 5. De Thou, ut ſupr. p. 727.

(72) Lettres du Cardinal de Sta. Croce, *pag.*
 258.

An de J.C.
 1564.

Conjuration horrible des Espagnols contre la Reine de Navarre.

Vains Efforts du Pape, pour faire recevoir le Concile de Trente en France.

An de J. C.
1564.

goutte de son Sang, pour les maintenir; & que les Rois précédens ne seroient jamais excusés d'en avoir laissé perdre un des principaux Articles, qui étoit le Droit de nommer à la Papauté, si justement acquis par les Assistances de Pepin & de Charlemagne, reçus dans les conjonctures où le St. Siege alloit infailliblement tomber sous l'Esclavage des Lombards: Que les Calvinistes recommenceroient la Guerre, dès qu'on publieroit des Articles arrêtez sans la participation des Evêques de France, qui sappoient tous les fondemens de la Paix conclue avec ces Heretiques: Qu'il étoit étonnant, que l'Homme de France, qui avoit fait la perte la plus irreparable dans la derniere Guerre, fût le plus porté à la recommencer; & qu'il sembloit que le Cardinal de Lorraine ne connût pas assez le prix du sang du defunt Duc de Guise son frere: Que s'il l'ignoroit, il donnât au moins aux autres le moien de reparer leurs Eglises brulées, leurs biens dissipéz, leurs Maisons abbatuës, & leurs santez alterées; & qu'il se souvint, que la plus grande inhumanité étoit de replonger la Patrie dans un abîme d'où elle ne venoit de sortir que par une espeece de miracle: Que si ceux, qui parloient avec tant de hardiesse & d'insensibilité de renouveler les divisions civiles, étoient obligez de les demêler l'Epée à la main, on les verroit peut-être changer de Langage (73). Le Cardinal de Lorraine fut sensiblement piqué de la Censure du Chancelier. Après avoir fait tout ce qu'il put, pour faire recevoir le Concile de Trente, & en avoir parlé d'un ton fort haut, & d'une maniere très-forte, il dit au Chancelier, qu'il ne savoit pas encore de quelle Religion il étoit, & qu'il lui sembloit qu'il n'en avoit point d'autre que celle de nuire autant qu'il pouvoit à son Eminence & à ceux de sa Maison. Il l'appella ingrat & méconnoissant des Bienfaits qu'il avoit reçus de lui. Le Chancelier repondit à ces dernieres paroles, qu'il s'acquiteroit toujourns, au peril même de sa vie, des obligations qu'il avoit à son Eminence; mais, qu'il ne vouloit pas le faire aux depens de l'honneur & du bien du Roi (74). Ils passerent l'un & l'autre des reproches aux injures, & des injures aux démentis, & ils ne finirent cette Querelle scandaleuse que par ordre de la Reine-Mere, qui leur imposa silence. La plupart des Conseillers d'Etat qui opinerent ensuite, aiant suivi l'avis du Chancelier, il fut arrêté, que, des Decisions du Concile de Trente, on ne recevroit que celles qui regardoient la Foi (75). Le Cardinal de Ste. Croix, qui étoit Nonce en France, ne perdoit point de vue cette importante Affaire; & voici ce qu'il en écrivit le 25. de Fevrier 1564. au Cardinal Borromée Neveu du Pape: „ Le Seigneur Dom François d'Albe, qui est ici en Qualité d'Ambassadeur du Roi d'Espagne, à la place de Mr. de Xanton, a offert de m'aider en ce qui concerne le Concile de Trente (76), quand il sera de retour de Paris, où il est allé pour suivre la Cour, selon l'ordre qu'il en a reçu: & j'ai appris que la Reine a fait de grandes plaintes de ce qu'il a écrit au Pape,

(73) Varillas, *Hist. de Charles IX. tom. II. pag. 259.*

pag. 5.

(75) Varillas, *nt supr. pag. 6.*

(74) *Lettres du Cardinal de Sta. Croce,*

(76) *Voyez de Thou, Hist. lib. 36. p. 729.*

„ pe, que Sa Majesté donnoit au Roi l'Education de ceux de la Confession
 „ d'Ausbourg, & qu'elle en a temoigné un grand ressentiment. Aiant fait de
 „ nouvelles instances auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne, pour la Publi-
 „ cation & l'Observation du Concile, en lui declarant ce que le Roi d'Espagne
 „ a fait pour ce sujet, comme le Nonce qui est en ce Pais-là en a donné Avis;
 „ & aiant temoigné, que j'avois quelque déplaisir, de ce que Sa Majesté
 „ s'étoit laissé prévenir dans une Oeuvre de pieté si glorieuse: Sa Maje-
 „ sté fut beaucoup surprise de ces paroles, & entra dans quelque soupçon,
 „ que je n'avois point une telle Commission, attendu qu'elle me dit, que
 „ cela étoit fort contraire à la Relation que lui en avoit faite Mr. de Vil-
 „ leroi, & à ce qu'en avoit écrit Mr. de Villapari son Ambassadeur,
 „ dont elle avoit reçu des Avis, portant que le Pape étoit fort bien satis-
 „ fait de la maniere qu'on procedoit ici. Ajoutant, qu'il avoit dit dans
 „ son Consistoire, qu'il ne s'étonnoit point de ce qu'on ne publioit pas
 „ le Concile dans ce Pais, & que n'ayant pas tant été fait pour la France,
 „ comme pour l'Espagne, Sa Sainteté ne trouvoit pas étrange que les Es-
 „ pagnols tardant si long-tems à le publier, les François ne resolussent
 „ pas incontinent de l'observer, & il temoigna qu'il étoit content de leur
 „ bonne volonté. Sa Majesté me dit, que cela lui avoit donné beaucoup
 „ de satisfaction, & que cette maniere d'agir l'obligeroit d'autant plus à
 „ ce qui pourroit contribuer à l'accomplissement des desirs de Sa Sainteté;
 „ & là-dessus elle s'étendit beaucoup à me dire, que le Pape donnoit tant
 „ de Satisfaction à ce Roiaume par son procedé, qu'elle se trouvoit obli-
 „ gée d'y correspondre, & qu'elle le feroit aussi-tôt qu'il lui seroit possi-
 „ ble. Sur quoi lui aiant repondu, qu'il étoit tems d'en venir à l'execu-
 „ tion, sans aucun delai, & que le contentement que le Pape temoi-
 „ gnoit avoir reçu, venoit de la grande esperance que je lui avois don-
 „ née, sur la Parole de Sa Majesté, que Concile seroit bientôt publié. Elle
 „ ne me dit plus rien, si ce n'est que je devois tenir pour certain que cela
 „ se feroit; mais, qu'il falloit encore en differer l'execution pendant quel-
 „ que tems. Sur l'Article particulier de la Residence des Prelats, Elle
 „ m'assura, qu'elle avoit nouvellement ordonné qu'ils residassent, & qu'el-
 „ le avoit fait saisir les fruits de ceux qui n'obéissoient pas, & que cela
 „ lui paroissoit suffisant, pour les obliger tous à faire leur devoir. Elle
 „ me réitera encore une autrefois, qu'il étoit nécessaire de faire une bon-
 „ ne Reforme, dont Elle connoissoit le besoin, sans en pouvoir dire les
 „ particularitez, attendu que ce n'étoit pas à elle d'en juger; mais qu'el-
 „ le en prendroit Avis de son Conseil, & s'en entretiendroit avec moi, afin
 „ que j'en ecrivisse au Pape, son intention étant qu'on ne fassé rien sur
 „ cette matiere, que par l'entremise de Sa Sainteté. Je repondis à tout
 „ cela, que je ne disconvenois point, qu'une bonne Reforme ne fût abso-
 „ lument nécessaire dans ce Roiaume, attendu que plusieurs sont fort
 „ scandalisez de la maniere dont on y vit aujourd'hui, & du peu de soin
 „ qu'on a des Eglises; mais que Sa Majesté parviendroit au but qu'elle

An de J.C.
1564.

„ desire, si elle faisoit observer le Concile. Je ne manquerai pas d'in-
 „ sister derechef, toutes les fois que l'occasion s'en presentera, & suivant
 „ l'Ordre que Votre Eminence m'en a donné, qu'on publie les Decrets
 „ de ce Concile; mais, je ne crois pas neanmoins qu'on prenne aucune
 „ autre Resolution sur cela, jusqu'à ce que la Reine soit de retour à Pa-
 „ ris, où elle consultera le Parlement, qui a fait naître plusieurs difficul-
 „ tez sur cette Publication (77). „ Heureusement pour nous, ces diffi-
 „ cultez ont été jusqu'à present insurmontables.

Particula-
 ritez sur
 l'Etablis-
 sement des
 Jesuites en
 France.

Il ne manqueroit rien à notre bonheur, si les obstacles qu'on avoit mis d'abord à l'Etablissement des Jesuites dans ce Roiaume n'eussent jamais été levez, par l'adresse inconcevable de cette ambitieuse Societé. Ce fut cette année, que ces RR. Peres triompherent de leurs Ennemis, c'est-à-dire de tout ce qu'il y avoit de gens sages & prévoians en France. Ils ouvriront leur College, par la faveur du Cardinal de Lorraine; & le Portugais Maldonat attira un si grand nombre d'Etudians à ses Leçons, que l'Université devint deserte. Il n'y a rien que les Savans supportent avec moins de patience, que le mepris; & quoiqu'ils aient d'ordinaire un extérieur humble & pacifique, il est dangereux d'entrer en concurrence avec eux. L'Université, qui avoit constamment joui d'une belle reputation de savoir depuis son établissement, ne put souffrir, qu'on lui preferât une Societé nouvelle. Ainsi, elle fit des efforts surprenans, & troubla de tous côtés les Jesuites dans la possession qu'ils avoient obtenüe d'enseigner. De sorte que ceux-ci furent contraints d'implorer la Protection du Parlement. L'Affaire y fut plaidée avec chaleur. Pierre Verforis n'oublia rien de ce qui pouvoit engager la Compagnie à maintenir & à proteger les Jesuites; mais, Etienne Pasquier plaida contr'eux avec tout le feu qu'on pouvoit attendre d'un homme zelé pour le Bien de l'Etat, & consommé dans les matieres du Barreau. Il soutint, que la Societé des Jesuites, sous prétexte de pieté, aspiroit à gouverner les Etats en general, & les Familles en particulier: Qu'elle avoit été conquëe en Espagne, enfantée en France, élevée à Venise: Que l'Italie l'avoit tellement appréhendée, qu'elle n'y étoit encore composée que de dix personnes: Que le Cardinal Guedoni, le plus grand Politique du Sacré College, avoit écrit un Livre, pour montrer qu'il ne lui falloit pas permettre de devenir plus nombreuse: Que l'Artifice, dont elle avoit usé de faire un Vœu particulier d'Obéissance aveugle au St. Siege, avoit excité les Papes à lui donner de si grands Privileges, qu'ils renversoient le Droit Commun: Que l'Evêque, & la Faculté de Theologie de Paris, l'avoient censurée; & que ne lui restant plus d'autre azile, pour se mettre à couvert de l'une & de l'autre, que l'instruction de la jeunesse, elle y avoit maintenant recours, comme à la seule voye de s'insinuer dans les Maisons, & d'en decouvrir les secrets, d'en debaucher les plus spirituels pour entrer dans la Compagnie, & d'inspirer aux plus grossiers des maximes superstitieuses qui les porteroient insensiblement à la sedition, & de la sedition

(77) Lettres du Cardinal de Sta. Croce, pag. 262, & suiv.

tion à la revolte: Qu'en se rendant Confesseurs des Maris, & Directeurs des Femmes, il leur seroit aisé de les appauvrir, en se faisant donner par Donation entre-vifs, ou par Testament, tout ce qui seroit à leur bienveillance; & qu'ils accumuleroient ainsi des Richesses, qui, après avoir surpassé de beaucoup celles des autres Ordres Religieux, sans en excepter celui de St. Benoit, deviendroient en peu de tems suspectes à la Monarchie: Qu'il n'y en avoit déjà que trop de sujet, puisque le Gouvernement entr'eux étoit purement de Politique: Qu'ils elisoient toujours un Espagnol pour General: Qu'ils faisoient profession de lui obéir d'une maniere qui n'avoit, ni bornes, ni reserves, & qu'ils le reconnoissoient pour une Divinité terrestre: Que leur Fondateur n'avoit pas tant d'antipathie avec Luther, qu'il ne fut aisé de les comparer, en ce que l'un & l'autre avoient conspiré, quoique par des voies toutes différentes, à ravir l'Obéissance due aux Magistrats, en les decréditant dans l'esprit du Peuple, à introduire le Relâchement dans la Discipline Ecclesiastique, & à confondre toutes sortes de Droits divins & humains: Que le Nom qu'ils portoient ne tendoit qu'à augmenter le Schisme que les Heretiques avoient commencé, puisqu'à l'avenir ce qui resteroit de Catholiques se diviseroit en Chrétiens & en Jesuites: Que leur soumission aveugle au Pape, tel qu'il pût être, ne pouvoit s'accorder avec les Maximes des François, qui tenoient le Pape pour Chef de l'Eglise, avec ce temperement, qu'il étoit obligé de se soumettre en qualité d'Inferieur aux Saints Decrets & aux Conciles Generaux: qu'il n'avoit pouvoir de rien prononcer contre le Roi Très-Chrétien, ni contre son Etat: Que les Arrêts de la Cour étoient inviolables à la Cour de Rome, & qu'il n'y avoit, ni Bulle, ni Rescript, qui préjudiciât à l'Autorité des Evêques dans les Dioceses. Que les Jesuites au contraire ne reconnoissoient, ni d'Autorité, ni de Force, dans les Conciles Generaux, que celle qu'ils empruntoient des Papes, en qualité de Delegates: qu'ils assujettissoient les Rois Très-Chrétiens & la Monarchie Françoisse, aussi bien que les autres Souverains & Etats Chrétiens à la Puissance du St. Siege, qu'ils nommoient indirecte, tant pour l'Interdit & l'Excommunication, que pour ce qui regardoit la libre disposition des Sceptres & la Degradation des têtes couronnées: Qu'ils traitoient d'Heretiques les Appels comme d'Abus, & qu'ils tenoient les Evêques aussi sujets à recevoir les ordres des Papes, que leurs Curez l'étoient dans chaque Diocese à recevoir les leurs: d'où il s'ensuivoit que le Parlement, en introduisant les Jesuites dans le Roiaume, y mettoit autant d'Ennemis Domestiques: Que s'il arrivoit des tems semblables à ceux de Philippe-le-Bel & de Boniface VIII. ils suivroient aveuglement les intérêts de la Cour de Rome, au préjudice des Rois & de la Patrie: & conclut en faisant le Prophete; car, il adressa son Discours aux Juges, & leur prédit, que s'ils favorisoient les Jesuites, ils s'en repentiroient à loisir, lors qu'ils verroient toute la Chrétienté troublée par une Compagnie dont on ne connoissoit, ni les artifices, ni les desseins (78). Nous n'avons que trop éprou-

(78) Tiré du Plaidoyer de Pasquier contre les Jesuites.

An de J.C.
1564.

eprouvé jusqu'à ce jour l'Accomplissement de cette funeste Prophetie. Mais, le Parlement, par les menées de la Cour, ou en haine des Reformez, auxquels ceux-ci (*les Jesuites*) faisoient la guerre, laisserent l'Affaire indécis, laissant à la Société permission d'instruire. Cependant, le bien & le mal, qui viendront par cette Compagnie, seront deus à l'Espagne, non seulement pour leur creation, mais pour leur entretien & envoi aux Regions lointaines, mêmes jusques au Japon, où l'on dit que Xavier a fait choses merveilleuses, comme d'envoyer ressusciter les morts par un Garçon qui portoit son baston; les quelles je n'ay pas pensé dignes de l'Histoire qui est denuée de foy par ceux qui la remplissent de Miracles. Voilà que nous avons à dire . . . d'où vient cette Secte, qui nous taillera tant de besongne; adorée de tant de gens, haye de plus, meprisée de nul (79). „

Suite de la
Querelle
sur la Pre-
sence.

Cependant, l'Affaire de la Préeminence entre les Ambassadeurs de France & d'Espagne n'étoit pas encore terminée. On l'examinait à Rome avec chaleur. Le Cardinal de Ferrare & les autres Partisans de la France protestoient, qu'on verroit arriver de grands malheurs, si les François n'étoient pas continués dans la possession de tous leurs Privileges. Les Espagnols ne leur cedoient point en menaces, & ne temoignoient pas moins de fermeté (80), ou plutôt leur opiniâtreté naturelle leur tenoit lieu de tout Droit. Cette Dispute donnoit de grandes inquietudes au Pape. Il ne savoit quel parti prendre, ni quelles mesures garder, dans une Affaire aussi delicate, pour ne point favoriser les prétensions de l'une des Couronnes, au préjudice de l'autre. Les François faisoient courir le bruit qu'ils se départiroient de l'Obéissance du Pape, s'il ne remettoit leur Ambassadeur dans le Droit dont cette Couronne jouissoit depuis si long-tems. D'un autre côté, le Pape étoit mal satisfait du Roi d'Espagne, parce qu'il s'étoit réuni avec les Princes qui avoient demandé, dans le Concile de Trente, la diminution de l'Autorité Pontificale, & la Reformation de la Cour de Rome & des Abus qu'on y toleroit (81). Il est apparent qu'il n'étoit pas mieux satisfait de la France, parce qu'on y avoit, à son avis, trop d'indulgence pour l'Herésie, & qu'on refusoit d'y recevoir les Canons faits à Trente. De sorte que, pour mortifier également les deux Couronnes, il se servit de delais aussi long-tems qu'il put avoir recours à cet artifice. Enfin, il conseilla aux Ambassadeurs de s'en remettre à la Decision du Sacré College, & qu'en attendant, ils n'assistassent point aux Ceremonies publiques. Il esperoit, par ce moien, retarder encore le Jugement de cette Affaire, à cause des diverses affections des Cardinaux, & se defendre par ce moien de la nécessité de dire son avis, & par consequent de la haine. Sur quoi il disoit agréablement, qu'il devoit imiter Jupiter, qui, selon une vieille Fable des Toscans, de deux sortes de foudres qu'il avoit, l'un favorable, & l'autre funeste, lançoit lui-même de sa

(79) *D'Aubigné, Hist. Universelle, Liv. IV. tom. VII. p. 340.*

chap. 24. pag. 189.

(81) *Ibid. pag. 341.*

(80) *Bellegarde, Hist. gener. d'Espagne,*

sa main celui qui étoit heureux, & ne se servoit de celui qui étoit funeste, que par l'Avis & le Conseil des autres Dieux. Mais, les deux Ambassadeurs, étant fort échauffez, pressèrent si vivement le Pape, qu'il fut enfin obligé de maintenir le Roi de France dans son Droit; ce qui obligea l'Ambassadeur d'Espagne à protester par ordre de Philippe II., qui fut très-mortifié de l'issuë de cette Affaire (82).

An de J.C.
1564.

Le Pape se trouva dans de nouveaux embarras par la decouverte d'une Conjurati-
Conjuration contre le Pape, & Châtiments des coupables.
on formée contre lui. Benoit & Pierre Accolti, Antoine Comte de Canosse, le Chevalier Pellicione, Prosper Hector, & Thaddée Manfrede, étoient surchargez de dettes; & pour tenter la fortune, ils entrèrent dans le Complot dont Accolti étoit l'Auteur. C'étoit un Fanatique, qui, ébloui de l'esperance du Butin, ou du prétexte de reformer l'Eglise, se persuada que Pie IV. n'étoit pas un Pape legitime, & qu'il falloit s'en defaire, pour lui en substituer un autre, qu'on appelleroit le Pape Angelique, & qui, après avoir reprimé l'erreur, établiroit la Paix en toute l'Eglise. Ce Fourbe n'oublia pas les Propheties de sa façon, qui promettoient à son Pape Angelique une Puissance absolue sur toute la Terre. Il faisoit entendre à ses complices, qu'après avoir tué Pie IV. ils s'empareroient de ses Thresors, & leur promettoit encore des Villes, des Forteresses, des Possessions considerables, & pour ainsi dire, des Montagnes d'Or. Pavie devoit être la recompense du Comte de Canosse. Cremone, étoit pour Manfrede; Aquilée pour le Chevalier Pellicione; & il assignoit à Prosper un Revenu annuel de cinq mille écus d'or. Mais Accolti, aiant manqué deux fois l'occasion de tuer le Pape, faute de courage, & aiant demandé audience avec trop d'importunité, augmenta les soupçons du Pape à qui il étoit odieux. Il fut même accusé, & pris la nuit avec ses complices. Ils avouerent leur crime à la question; & la mort qu'ils subirent fut le chatiment de leur temerité & de leur folie (83).

Peu de tems auparavant, Frederic Borromée, Neveu du Pape & Frere du Cardinal de ce nom, étoit mort. Pie IV. l'avoit regardé comme l'appui de sa famille, & desiroit avec passion d'augmenter ses richesses & de l'élever aux Dignitez les plus considerables. Le Cardinal Charles Borromée ne cherchoit, après la mort de son Frere, qu'une vie tranquille & convenable à la Simplicité du Sacerdoce. De sorte que le Pape, ne pouvant fatisfaire en la personne de ce St. Homme l'ambition qu'il avoit d'enrichir sa famille, donna toute son affection à Hannibal, & à Marc Altaemps, fils d'une autre sœur qu'il avoit, & qui étoit mariée à Wolfgang Altaemps, Comte de l'Empire au Diocese de Constance. Il donna le Gouvernement de l'Etat Ecclesiastique à Hannibal, & lui destina en mariage, avec un dot considerable, la veuve de Frederic Borromée, malgré (*) du Sang. Il se dechargea du soin de toutes les Affaires sur Marc Altaemps, appelé le Car-

Le Pape travaille à enrichir sa Famille.

(82) *Famien Strada, de Bello Belgico, lib. IV. ad an. 1564.*

(83) *De Thou, Hist. lib. 36. p. 736.*

(*) Borromée, & Altaemps étoient Cousins Germains.

An de J.C.
1564.

Cardinal Sitico, le même qui venoit de présider au Concile de Trente, & qui, tout occupé du soin d'amasser de l'argent par toutes sortes de voies, criminelles ou legitimes, eut recours aux vexations les plus inouïes pour satisfaire son avarice insatiable (84). Le Pape l'avoit rappelé de Trente, vers le commencement de l'année précédente, pour lever des troupes; car, aiant appris que les Ducs de Saxe & de Wirtemberg, & le Landgrave de Hesse, en levoient, & que les Allemans avoient envie de saccager Rome où ils avoient trouvé un si riche butin l'an 1527., il ne voulut pas se laisser surprendre (85). Il accorda pour de l'argent, en public & en secret, plusieurs graces contre les Decisions du Concile de Trente. Il accabla d'Impots onereux les sujets de l'Etat Ecclesiastique; il n'épargna, ni la Noblesse, ni le Peuple. Il suscita des ennemis, & renouvela d'anciennes Querelles contre ceux qu'il avoit entrepris de depouïller de leurs biens. Il chercha les moïens de ruiner la Famille de Bentivoglio, à cause de ses prétensions sur la Ville de Boulogne, & il n'épargna pas le Duc de Ferrare. Après la mort du Cardinal Ascagne Sforze, il vendit publiquement la Dignité de Camerier, que ce Prelat avoit possédée. Etant delivré de la crainte du Concile de Trente, il se livra sans reserve aux Spectacles & à toutes sortes de Divertissemens indignes d'un Pape, negligant toutes les fonctions Pastorales & les Devoirs de sa Charge. De sorte que sa negligence augmenta les divisions de l'Eglise, en Allemagne, en Angleterre, en France, & dans les Pais-Bas. Et comme il donnoit lui-même un exemple public de mepris pour les Decrets du Concile de Trente, il reçut facilement les excuses de Charles IX., qui, comme on l'a dit ci-dessus, ne voulut pas faire publier dans son Roïaume des Decrets qui donnoient atteinte aux Libertez de notre Eglise. On avoit fait souvent divers instances pour faire donner la Legation d'Avignon au Cardinal de Bourbon. Mais, ce ne fut que cette année, que le Pape, à la recommandation de la Reine-Mere, ôta cet important emploi au Cardinal de Ferrare, qu'il fit Legat dans le Patrimoine, pour donner sa place au Cardinal de Bourbon, afin de se delivrer par ce moïen des grandes depenses que le St. Siege étoit obligé de faire, pour conserver le Comtat de Venaisain, contre les Entreprises des Protestans. Il donna la riche Abbaie de Casanova au Cardinal Altaemps, qui prétendoit à la Legation d'Avignon (86).

Les Alle-
mans de-
mandent
la Com-
munion
du Calice,
& le Pape
l'accorde.

Cette même année, le Pape envoya en Allemagne l'Evêque de Vintimille, pour y faire publier les Decrets du Concile de Trente. L'Empereur Maximilien II. ne refusoit pas cette grace; mais, il vouloit qu'on accordât à ses sujets la Communion du Calice, & le Mariage des Prêtres. Il en écrivit au Pape, & les Electeurs de l'Empire joignirent leurs instances à celles de l'Empereur. J'ai entre les mains une Lettre que l'Archevêque de Maience en écrivit à sa Sainteté (87). Le Pape ne voulut rien relacher de sa vi-
sueur

(84) De Thou, ut supr. p. 737.

(85) Frà-Paolo, Hist. du Concile de Trente,
Liv. VII. p. 648.

(86) De Thou, ut supr.

(87) Amœnis, Litter. tom. 4. p. 507.

An de J.C.
1564.

gueur sur le Mariage des Prêtres; mais, il permit la Communion sous les deux
 Especes, par la Bulle suivante qu'il adressa le 16. d'Avril à Daniel Archevê-
 que & Electeur de Maience: „ Venerable Frere, Salut & Benediction
 „ Apostolique. Le très-saint Concile de Trente, dans la Session où l'on
 „ traita du Sacrifice de la Messe, nous a renvoyé l'Affaire de la Communion
 „ du Calice, afin que, l'ayant examinée, nous portions un Jugement salu-
 „ taire à ceux qui la demandent. Le Concile étant fini, notre très-cher Fils
 „ Ferdinand élu Roi des Romains, toujours animé d'un zele admirable,
 „ aiant communiqué la chose aux principaux Prelats & Princes de l'Em-
 „ pire, & à son gendre Albert de Baviere, nous a soigneusement represen-
 „ té par ses Lettres, & par son Ambassadeur, le grand & évident peril,
 „ auquel la Foi Catholique est exposée en Allemagne & dans ses autres
 „ Etats, par le desir ardent que le reste des Catholiques font paroître de
 „ communier sous les deux Especes; de sorte que plusieurs s'étoient deja
 „ joints aux Heretiques & avoient abjuré la foi pour cette seule raison: ajou-
 „ tant qu'il étoit à craindre que les autres ne suivissent cet exemple, si on
 „ ne leur accorderoit la satisfaction qu'ils demandent: ce qui entraineroit,
 „ comme il est à craindre, la ruine entiere de la Religion. C'est pour pré-
 „ venir ce danger, que Ferdinand nous a prié & conjuré d'accorder à ses
 „ Sujets la Communion du Calice. Le Duc de Baviere, qui n'est pas moins
 „ illustre par sa pieté, que par sa naissance, nous a fait les mêmes instan-
 „ ces, par l'Ambassadeur qu'il nous a envoies & par les Lettres qu'il
 „ nous a écrites: outre que plusieurs personnes distinguées par leur sa-
 „ voir & par leur prudence, nous y ont exhorté. Nos entrailles ont
 „ été émuës de douleur & de compassion, lorsque nous avons
 „ appris que tant d'ames, que Jesus-Christ a rachetées par son precieux
 „ sang, étoient sur le point de se perdre. Pour prévenir, selon notre de-
 „ voir, un si grand malheur, & afin qu'on ne puisse jamais nous accuser
 „ d'avoir negligé le salut des personnes commises à nos soins, Nous voulons
 „ mettre en usage tout ce qui depend de nous, pour affermir ceux qui
 „ chancelent, relever ceux qui sont tombez, & ramener au chemin de
 „ la vie éternelle ceux qui s'en sont ecartez. Ainsi, connoissant le zele, la
 „ diligence, & la circonspection de Votre Fraternité, nous vous promettons
 „ & à ceux que vous deleguerez à ce sujet, & accordons de la plenitude de
 „ notre puissance Apostolique, le pouvoir d'élire & d'envoier des Prêtres
 „ Catholiques dans votre Province, excepté dans les Lieux qui sont sous
 „ la Domination temporelle de notre cher fils le Roi d'Espagne, pour y
 „ administrer la Communion sous les deux Especes, à ceux qui la demande-
 „ ront par Devotion, pour vû qu'ils aient Communion avec la Sainte Egli-
 „ se Romaine, & qu'ils fassent profession de croire que dans la très-Sainte
 „ Eucharistie le veritable corps de Jesus-Christ est entier sous une, comme
 „ sous les deux Especes, & que l'Eglise Romaine n'a point erré en ne lais-
 „ sant l'usage de la Communion du Calice qu'aux seuls Prêtres celebrants,
 „ à l'exclusion des autres Clercs & des Laiques: & qu'ainsi, après s'être
 „ confessé, & avoir reçu l'Absolution, ils s'approchent de la Table sacrée,
 pour

An de J.C.
1564.

„ pour y recevoir la Communion sous les deux Especies. Et, afin de faciliter aux errants le retour à l'Eglise, en relachant de la rigueur des Canons, Nous permettons de les recevoir, moyennant une abjuration secrète, mais sincère, de leurs erreurs, en leur enjoignant pourtant une pénitence salutaire: à moins que vous n'aimiez mieux les obliger à une abjuration publique; ce que nous laissons à votre choix: desorte qu'étant déchargés de toutes les Censures encouruës pour crime d'Herésie, ils soient aussi admis à la Communion sous les deux Especies. Nous avertissons votre Fraternité, & nous voulons qu'elle apporte une grande attention à ce que les Prêtres & Confesseurs deleguez pour administrer la Communion sous les deux Especies, enseignent au Peuple, & l'exhortent serieusement à croire, que Jesus-Christ est tout entier sous l'une & sous l'autre Espece. Donné à Rome à St. Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 16. d'Avril 1564. l'an V. de notre Pontificat. *Etoit Signé* ANTONIUS FLORABELLUS LAVELLINUS (88). „

L'Empereur fait de nouvelles instances au Pape, en faveur du Mariage des Prêtres.

L'Empereur Maximilien, voiant que la Communion sous les deux Especies ne suffisoit pas pour contenter ses Sujets, fit de nouvelles instances, pour faire abolir la Loi du Celibat. Il écrivit au Pape, & fit appuier ses Lettres par le Comte d'Arcos son Ambassadeur. Il envoya à ce Seigneur un Memoire, contenant les Raisons qu'on allegue en faveur du Mariage des Prêtres. Il lui ordonna de le communiquer aux Cardinaux, & de leur représenter que le besoin étoit si pressant, que si l'on differoit d'un moment, le remede seroit employé trop tard. Le Memoire dont il s'agit contenoit en substance: Qu'il est évident par les temoignages de l'Ancien & du Nouveau Testament, que les Prêtres ont été mariez, & qu'il est certain que presque tous les Apôtres ont eu des Femmes: qu'on ne pouvoit alleguer aucun Passage pour pouver que Jesus-Christ leur eut ordonné de se separer de leurs Epouses, après leur vocation à l'Apostolat: que dans la primitive Eglise il avoit été permis & libre aux Prêtres de se marier, tant en Orient, qu'en Occident: Que la nature humaine est fragile, & portée au mal: Que la chair est l'aiguillon du peché; & que la continence est une voie très-étroite dans laquelle peu de gens peuvent marcher, parce qu'il y en a peu qui n'éprouvent la concupiscence, & qui ne soient devorez de leur propre feu: que ces Considerations avoient obligé un Suffragant de Denys Evêque de Corinthe d'avertir prudemment ce Prelat, qu'il ne devoit point imposer à ses Freres le joug de la Continence, comme nécessaire, mais plutôt avoir égard à l'infirmité de plusieurs, qui succomberoient sous un si pesant fardeau: Qu'au Concile de Nicée, St. Paphnuce avoit déclaré que les Noces étoient honorables, & que d'avoir Commerce avec sa propre Femme, c'étoit une œuvre chaste. Qu'il avoit ainsi persuadé les Peres de ne point faire de Loi pour le Celibat, de peur de donner occasion aux Prêtres, & à leurs Epouses, de commettre des Adulteres, & se soulager dans le commerce des Concubines. Que si l'on avoit agi en ce tems-là sur ces principes,

(88) *Amœnit. Lister. tom. 4. p. 501. & suiv.*

cipes, pour conserver l'honnêteté, & subvenir à l'infirmité de l'homme, ces raisons avoient beaucoup plus de force en ce malheureux Siecle, parce qu'il n'y avoit presque personne qui gardât religieusement la Loi du Celibat; la plupart des Ecclesiastiques étant des Concubinaires publics, ce qui causoit la perte de beaucoup d'ames, & donnoit du scandale au Peuple. Que les Prêtres étoient si rares, à cause de la defense qui leur étoit faite de se marier, que les Ecôles de Theologie étoient desertes parmi les Catholiques; & que toute la jeunesse alloit entendre les Leçons des Heretiques, & que, meprisant les Evêques, ils recevoient l'imposition des mains, & devenoient ensuite la honte du Clergé & de la Religion: & que, s'ils avoient la liberté de se marier, le Catholicisme feroit beaucoup de Progrès. Qu'il étoit donc de l'interêt de l'Eglise de relacher en ce point de sa rigueur, & de laisser à chacun la liberté de se marier, ou de vivre dans le Celibat, & de permettre aux Prêtres, qui étoient déjà pourvûs de femmes, d'exercer leurs fonctions. Qu'il étoit très-ridicule d'éloigner de l'Autel les Prêtres mariez, & d'y souffrir des Concubinaires, qui pechoient contre les Loix divines & humaines. Que si l'on vouloit absolument les obliger au Celibat, il ne falloit admettre au Sacerdoce que ceux qui étoient déjà d'un âge avancé, & qui pouvoient donner une esperance certaine, qu'ils garderoient inviolablement la chasteté. Que c'étoit s'abuser de vouloir opiniâtement soutenir la Loi du Celibat pour conserver les Biens Ecclesiastiques; car, on pouvoit demander, s'il convenoit à l'Eglise de conserver ses biens temporels, au risque de la perte éternelle d'une infinité d'ames. Que d'ailleurs on pouvoit remedier à l'inconvenient qu'on craignoit, par des Inventaires, & par d'autres voies legitimes. Mais, toutes ces raisons, appuyées de l'Autorité de l'Empereur, & fortifiées par la nécessité presente des affaires, n'ébranlerent point le Pape; & la Raison, que Mr. De Thou nous donne de l'Opiniâtreté du Pontife à refuser une satisfaction si juste aux Allemands, c'est que Pie IV. étoit delivré du Concile, & n'avoit plus rien à craindre (89). De-là vient que lui, qui violoit toute sorte de loix divines & humaines, faisoit le scrupuleux sur celle du Celibat.

An de J.C.
1564.

Le Pape ne voïoit qu'à regret la Paix retablie France; &, après avoir tenté divers moiens, pour la rompre, il s'avisa enfin de proposer une Entrevuë entre leurs Majestez Très-Chrétiennes, & le Roi d'Espagne. Il en écrivit à Philippe II; mais ce Prince, qui faisoit gloire de se çacher à la vuë du Monde, à la maniere des Monarques Orientaux, se contenta d'envoier sur les frontieres la Reine son Epouse, qui fut reçue par Charles IX. avec toute la somptuosité dont les François se piquent dans les occasions d'eclat. Le Duc d'Albe accompagnoit la Reine d'Espagne, pour traiter, sans doute, des moiens d'exterminer l'Herésie Calviniste en France & dans les Pais-Bas. Les Protestans, qui avoient pressenti que cette Entrevuë étoit destinée à leur ruine, s'excuserent d'y aller sous divers Prétexes.

An de J.C.
1565.

Entrevuë de Baïonne, pour traiter des moiens d'exterminer les Calvinistes.

Mais

(89) De Thou, Hist. lib. 36. p. 737. 738.
Tom. IV.

An de J.C.
1565.

Mais, ils y eurent d'assez bons Espions pour decouvrir que le Resultat de la Conference fut la Conclusion d'une Ligue sainte entre les Rois de France & d'Espagne, pour l'entiere Extirpation de leur Secte (90). J'avouë que ce fait n'est pas démontré, parce que toutes les Conferences se passerent entre les deux Reines & le Duc d'Albe, & que ces trois personnes n'en firent point de Confidence à une quatrieme, & que rien n'y fut escrit: mais, si l'on est contraint d'admettre la plupart des Faits sur des Probabilités Historiques, j'ose dire qu'il n'y en eut jamais de mieux fondez, dans cet ordre. Le Pape se seroit-il avisé de proposer & de faire solliciter instamment par ses Nonces une Entrevuë de pure Galanterie? Auroit-il conjuré par ses Lettres Philippe II. de s'y trouver? A quoi bon toutes les mesures que l'on prit pour conférer secretement, jusqu'à faire bâtir un Palais contigu à l'Evêché, où Leurs Majestez Très-Chrétiennes étoient logées, afin que la Reine-Mere pût aller presque toutes les nuits dans l'Appartement de la Reine d'Espagne, où le Duc d'Albe ne manquoit pas de se trouver? Toutes ces demarches mystérieuses ne font-elles pas comprendre aux moins éclairés, qu'on traitoit des Affaires de la derniere importance? Mais, voici quelque chose de moins équivoque, & qui nous apprend qu'il s'agissoit d'Affaires de Religion dans ces Conferences, de la Conservation du Catholicisme, & de la Ruine de l'Herésie; & remarquez que c'est un Jesuite qui me fournit cette Preuve, que je fonde sur les deux Faits suivans: 1. Famiën Strada nous dit que l'Entrevuë de Bayonne intrigua les Protestans des Pais-Bas, que Marguerite de Parme donna avis de leurs soupçons au Roi Philippe, & que ce Prince voulut persuader inutilement à tout le monde, que l'Entrevuë ne se faisoit que pour satisfaire aux desirs du Roi Charles, & de la Reine sa Mere, qui passoient sur les Frontieres d'Espagne. Il donna par Lettres le même avis à tous les Ambassadeurs qu'il avoit dans les Cours de l'Europe. Il le donna même aux Princes, & n'oublia, ni en Espagne, ni en Italie, aucun Ministre d'Etat, à qui il ne fit savoir le sujet supposé de cette Entrevuë: mais, tant de soins & tant d'inquietudes ne donnoient-ils pas de legitimes soupçons de ce qu'on vouloit cacher? Aussi les Flamans, ni les François, n'en furent pas la dupe. 2. Strada nous dit encore que Philippe II. écrivit à Marguerite de Parme, qui vouloit le dissuader d'aller à Bayonne: *Que s'il reconnoissoit que sa Présence y fut nécessaire, pour les interêts de la Religion, il avoit déjà résolu de s'abandonner, pour la querelle de Dieu, à toutes sortes de travaux & de perils* (91). Enfin, n'est-il pas juste d'avoir égard au temoignage de Jean Baptiste Hadriani, *Historien fidele & circonspéct*, & qui a vraisemblablement tiré beaucoup de choses des Commentaires de Cosme Duc de Florence? Or cet Auteur dit, au raport de Mr. De Thou, que dans l'Entrevuë de Bayonne, on traita des moïens de ruiner l'Herésie en France, & qu'enfin on adhera au sentiment du Duc d'Albe, qui assura que le sentiment du Roi son Maître étoit d'abatre les principales Têtes du Parti

(90) De Thou, *Hist. lib. 37. p. 749. Varillas, Hist. de Charles IX. tom. II. p. 23.*

(91) Famiën Strada, *de Bello Belgico. lib. 4. ad an. 1565.*

ti Calviniste, & de faire main basse en même tems sur tous les Heretiques (92). Rien n'est plus facile que de fortifier ces Preuves; mais, elles me paroissent assez fortes, & je dois menager mon papier.

An de J.C:
1565.

Les Historiens de notre Communion, qui voudroient faire passer pour chimerique la Verité dont je viens de donner quelques Preuves, avouent qu'on parla à Bayonne d'ôter aux Calvinistes la Liberté des Prêches, dans les Villes frontieres: à quoi l'Espagne avoit interêt, parce qu'elle avoit decouvert que ses sujets de Biscaye & de Guipuscoa y alloient travestis: mais, que la Reine-Mere ne leur osa jamais accorder cet article, de peur de donner prétexte au Prince de Condé de recommencer la Guerre; & que Sa Majesté étant demeurée inflexible, les Espagnols, qui, sous cette couleur, avoient deja obtenu de Rome la soustraction des Pais-Bas à l'Archevêché de Rheims, obligèrent encore une fois le St. Siege à séquestrer del'Evêché de Bayonne les Provinces de Biscaye & de Guipuscoa (93).

Le Pape retrecit la Jurisdiction du Siege de Bayonne.

On ne fauroit douter que le St. Pere ne fut le principal Auteur du noir Complot dont on vient de parler; & ce qui acheve de rendre la conduite de ce Pontife tout-à-fait incomprehensible, c'est qu'il donna vers le même tems un exemple remarquable de moderation envers quelques Calvinistes. Pour mettre le Lecteur au fait, je dois remarquer qu'une partie considerable de notre Noblesse étoit allée au secours de l'Isle de Malthe, d'où elle avoit chassé les Turcs prêts à s'en rendre Maîtres. Ces genereux & vaillans Guerriers revinrent en France par Rome, où des Calvinistes d'entr'eux aiant mangé de la viande la Veille de l'Assomption, l'Inquisition voulut proceder contr'eux; mais, le Pape arrêta la poursuite, sous prétexte que les Gens de Guerre étoient excusables d'ignorer les Jeûnes. La moderation de sa Sainteté lui fut utile deux jours après, quand la Flotte des Turcs s'étant présentée devant Ostie, les François y accoururent, & preserverent la Place de la surprisè qu'elle ne pouvoit autrement éviter (94).

Il arrête les Procèdures de l'Inquisition contre quelques Calvinistes.

Le Pape, qui n'épargnoit personne, & qui ne songeoit qu'à amasser de l'argent à toutes mains, vouloit inquiéter le Duc de Parme, comme il faisoit le Duc de Ferrare. Mais, il fut obligé de se deporter de ce qu'il avoit commencé. Car, le Roi d'Espagne, après avoir fait savoir à Sa Sainteté le dessein & l'obligation qu'il avoit & qu'il auroit toujours de defendre & de proteger le Duc de Parme, Pie IV. fit réponse à Philippe II., que non seulement il ne feroit jamais aucun tort au Duc Octavio, mais qu'il embrasseroit même la defense de sa Maison, avec passion (95).

Philippe II. protege le Duc de Parme.

Le Pape mourut peu de tems après, d'une maladie qu'il avoit contractée par son intemperance, & qui ne dura que huit jours. C'est ce que dit Mr. de Thou (96). Mais, d'autres assurent qu'il mourut subitement d'une Apoplexie (97): sentiment, qui ne me paroît pas trop appuié. Pie IV. étoit âgé de 66. ans, 8. mois, & 9. jours. Il ne parut pas le même homme

Mort de Pie IV.

(92) De Thou, Hist. lib. 37. p. 749.

(93) De Thou, Hist. lib. 37.

(94) Varillas, Hist. de Charles IX. tom. II. pag. 27.

(95) Famien Strada, de Bello Belgico, lib. IV. ad an. 1565.

(96) De Thou, Hist. lib. 38. p. 767.

(97) Hist. gener. d'Espagne, tom. VII. p. 341.

An de J.C.
1565.

me dans la Condition de Particulier & dans celle de Souverain Pontife. Tandis qu'il vecut sous l'Empire des autres Papes, il jouit d'une très-belle Reputa- tion: mais, l'Autorité suprême corrompit ses mœurs. Le Concile de Trente le retint encore dans les bornes de son devoir. Dès qu'il fut delivré de toute inquietude à cet égard, il suivit son penchant naturel, & fit plusieurs choses condamnables. Il ne se contraignit plus: il parut colere, envieux, impatient, difficile, dur dans ses reponses, avide de regner, rusé, très-dissimulé, quoiqu'il affectât à l'exterieur beaucoup de simplicité d'esprit, & peu de penetration. Il étoit naturellement timide; mais, il savoit cacher sa crainte, sous des apparences de fierté. Il oubloit facilement les bienfaits reçus: il étoit fort avare, & mettoit en usage toutes sortes de moïens pour amasser de l'argent, qu'il ne savoit pas garder. Il aimoit la profusion à sa table; & il buvoit beaucoup de vin, ce qui, joint à ses autres voluptés, abregea ses jours. Il fut trop indulgent envers ses Neveux. Il s'étoit brouillé avec Auguste Medequin son Frere; & il ne voulut jamais se reconcilier avec lui, quoiqu'il fût le seul capable d'élever sa Famille, par le desir qu'il avoit de se distinguer (98).

Avanture
singuliere
de Pie IV.

Je me souviens en cet endroit d'une Avanture singuliere de Pie IV. avant son Pontificat. Silvio Antoniano, qui s'éleva par son merite, d'une naissance vile, à la Dignité de Cardinal, fit des Progrès si prompts & si surprénans dans les Etudes, qu'on a de la peine à croire ce qui en a été publié. A l'age de dix ans, il faisoit des vers sur quelque matiere qu'on lui proposât, qui étoient si bons & si justes, quoique ce fussent des *impromptus*, qu'un habile homme n'auroit pû en composer de semblables qu'avec beaucoup de tems & beaucoup de peine. On en fit l'experience à la Table du Cardinal de Pise, un jour qu'il traitoit plusieurs Cardinaux. Alexandre Farnese, prenant un Bouquet, le donna au jeune garçon, avec ordre de le presenter à celui de la Troupe qui seroit Pape. Cet Enfant le presenta au Cardinal Medequin, & fit son Eloge en vers. Ce Cardinal, qui, quelques années après, fut le Pape Pie IV., s'imagina qu'on lui avoit joué une Piece, & que c'étoit un Poëme que l'on avoit préparé avec beaucoup d'art, afin de se moquer de lui. Il en parut fort fâché: mais, on lui protesta avec serment, que c'étoit un *impromptu*; & on le pria de mettre l'Enfant à l'épreuve. Il le fit, & se convainquit du talent extraordinaire de ce garçon, qui expliqua sur le champ en fort beaux vers la matiere qui lui avoit été proposée. Le Cardinal Medequin, se souvenant de l'Avanture du Bouquet, lorsqu'il se vit sur la Chaire de St. Pierre, voulut savoir ce qu'étoit devenu le jeune Poëte. Aiant appris qu'il étoit à la Cour du Duc de Ferrare, il le fit venir à Rome, & lui donna un Poste honorable dans son Palais, & il le fit ensuite Professeur aux Belles-Lettres dans le College Romain. (99).

(98) De Thou, Hist. lib. 38. p. 767.

Bayle, Dict. Art. Antoniano (Silvio).

(99) Famién Strada, Prolus. Acad. 3. lib. 2.

Fin du Tome IV.

TABLE

T A B L E

A L P H A B E T I Q U E

D E S P A P E S

CONTENUS DANS

L E S I I I E T I V V O L U M E S

D E C E T T E

H I S T O I R E :

A V E C L A N O T I C E D E L A D U R É E D E
L E U R S P O N T I F I C A T S .

	Année de leur Pontificat.	Année de leur Mort (*).	Tome.	Page.
A DRIEN IV.	1154	1159	III. . .	18
ADRIEN V.	1276	—	III. . .	264
ADRIEN VI.	1521	1523	IV. . .	421
ALEXANDRE III.	1159	1181	III. . .	36
ALEXANDRE IV.	1254	1261	III. . .	220
ALEXANDRE V.	1409	1410	III. . .	674
ALEXANDRE VI.	1491	1503	IV. . .	279
ANASTASE IV.	1153	1154	III. . .	15
B ENOIT XI.	1303	1304	III. . .	348
BENOIT XII.	1334	1342	III. . .	427
BENOIT XIII, Anti-Pape.	1395	1424	III. 582. jusqu'à IV. . .	75
BONIFACE VIII.	1294	1303	III. . .	310
BONIFACE IX.	1389	1404	III. . .	563
C ALIXTE III. Anti-Pape.	1168	1178	III. . .	74
CALIXTE III.	1455	1458	IV. . .	177
CELESTIN III.	1191	1198	III. . .	112

C E -

(*) Ceux de ces Papes , qui ont doubles Chiffres dans la I Colonne , sont ceux , qui , après avoir été dépossédez , ont été rétablis ; & ceux , qui n'ont point de Chiffres dans la II Colonne , sont morts dans le Cours de l'Année de leur Election.

TABLE ALPHABETIQUE

	Année de leur Pontificat.	Année de leur Mort.	Tome.	Page.
CELESTIN IV.	1241	— —	III.	198
CELESTIN V.	1294	— —	III.	302
CLEMENT III.	1187	1191	III.	107
CLEMENT IV.	1264	1268	III.	236
CLEMENT V.	1305	1314	III.	353
CLEMENT VI.	1342	1352	III.	439
CLEMENT VII. Anti-Pape.	1378	1394	III.	532
CLEMENT VIII. Anti-Pape.	1424	1428	IV.	78
CLEMENT VII.	1523	1534	IV.	441
E UGENE III.	1145	1153	III.	1
EUGENE IV. devenu Anti-Pape.	1431-1439 & 1439	1447	IV.	101
F ELIX V.	1439	1450	IV.	127
G ILLES MUNOX. Voiez CLE- MENT VIII. Anti-Pape.				
GREGOIRE VIII.	1187	— —	III.	105
GREGOIRE IX.	1227	1241	III.	172
GREGOIRE X.	1271	1276	III.	249
GREGOIRE XI.	1370	1378	III.	490
GREGOIRE XII.	1406	1417	III. 646 jusqu'à IV. 52 & 60	
GUI DE CREME. Voiez PASCAL III. Anti-Pape.				
H ONORIUS III.	1216	1227	III.	155
HONORIUS IV.	1285	1287	III.	289
J EAN XXI.	1276	1277	III.	265
JEAN XXII.	1316	1334	III.	389
JEAN XXIII.	1410	1415	IV.	1-50-70
INNOCENT III. Anti-Pape.	1178	1179	III.	88
INNOCENT III.	1198	1216	III.	119
INNOCENT IV.	1243	1254	III.	199
INNOCENT V.	1276	— —	III.	263
INNOCENT VI.	1352	1362	III.	464
INNOCENT VII.	1404	1406	III.	632
INNOCENT VIII.	1484	1491	IV.	263
JULES II.	1503	1513	IV.	326
JULES III.	1549	1555	IV.	557

LEON

TABLE ALPHABETIQUE.

	Année de leur Pontificat.	Année de leur Mort.	Tome.	Page.
L ÉON X.	1513	1521	IV.	373
LUCIUS III.	1181	1185	III.	94
M ARCEL II.	1555	-	IV.	599
MARTIN IV.	1281	1285	III.	281
MARTIN V.	1417	1431	IV.	56
N ICOLAS III.	1277	1280	III.	267
NICOLAS IV.	1288	1292	III.	294
NICOLAS V. Anti-Pape.	1328	1330	III.	411
NICOLAS V.	1447	1455	IV.	150
P ASCAL III. Anti-Pape.	1164	1167	III.	55
PAUL II.	1464	1471	IV.	220
PAUL III.	1534	1549	IV.	484
PAUL IV.	1555	1559	IV.	607
PIE II.	1458	1464	IV.	188
PIE III.	1503	-	IV.	323
PIE IV.	1559	1565	IV.	637
S IXTE IV.	1471	1484	IV.	239
V ICTOR III. Anti-Pape.	1159	1164	III.	36
URBAIN III.	1185	1187	III.	101
URBAIN IV.	1261	1264	III.	228
URBAIN V.	1362	1370	III.	478
URBAIN VI.	1378	1389	III.	515

AVER-

AVERTISSEMENT

D U

LIBRAIRE.

LE Lecteur aura aparemment vû à la Page XIII de la Lettre de l'Auteur mise devant le Tome I de cet Ouvrage, comment on s'étoit confié à une Personne qui en a abusé grossièrement, & qui par-là est cause que le Calcul fait pour l'Impression ne s'est pas trouvé juste. Dans le Programme qu'on en publia d'abord, il nous fait dire, que tout l'Ouvrage n'iroit qu'à trois cents feuilles, & que par conséquent il n'y auroit que quatre Volumes. Cependant, quoi qu'on ait observé à faire l'Impression la plus concise, & en aussi peu de feuilles qu'il est possible, il se trouve que ces quatre Volumes achevez contiennent deja trois cents quarante-deux feuilles, & qu'il me reste encore assez de Copie pour un cinquieme Volume aussi gros qu'aucun des precedents, lequel je fais imprimer actuellement, pour finir en peu tout cet Ouvrage. Le Public le verra sans doute avec bien plus de plaisir achevé & en entier en cinq Volumes, qu'imparfait en quatre: & il concevra aisément, comme il paroît dans l'Ouvrage même, qu'il n'auroit guerre été possible de donner plus brièvement une Histoire aussi importante qu'est celle-ci, & qui contient l'Espace de plus de dix-sept Siècles.

De plus, nous avions promis par le Programme, que l'Ouvrage seroit orné de quatre Titres-Planches & de quatre Vignettes du Dessin & de la Graveure de BERNARD PICART; & cela auroit été exécuté, comme il paroît par la Vignete du I Volume, si la longue & cruelle Maladie, sous la quelle cet illustre Dessinateur a longtems gemi, & vient enfin de succomber le huitieme du courant, ne nous en eut absolument empêché. Au lieu de ce peu de Figures, je donne aux Soucrivans les quarante-deux feuilles qui se trouvent de plus dans ces quatre Volumes au de-là du nombre promis: & me flatant qu'on aimera bien autant cette Augmentation d'Histoire, que ces Figures, je prens congé des Soucrivans, pour les quinze florins qu'ils paient pour ces quatre Tomes: & je promets de leur livrer, tout aussi bien qu'à qui que ce soit, le cinquieme Volume aussi-tôt qu'il sera achevé, pour la même valeur d'un sol la feuille; n'aimant qu'à être raisonnable, pour qu'un chaqu'un puisse profiter d'avoir pour peu d'argent toute l'Histoire des Pontifes de Rome, qui ont toujours fait, & font encore aujourd'hui, tant d'Eclat dans le Monde.

A la Haie, ce 26. Mai 1733.



